



HAL
open science

L'Épire du treizième au quinzième siècle : autonomie et hétérogénéité d'une région balkanique

Brendan Osswald

► **To cite this version:**

Brendan Osswald. L'Épire du treizième au quinzième siècle : autonomie et hétérogénéité d'une région balkanique. Archéologie et Préhistoire. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2011. Français. NNT : 2011TOU20119 . tel-00671182

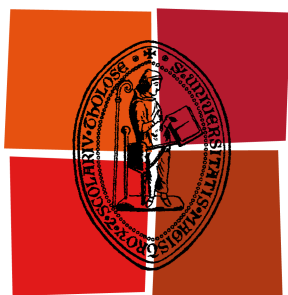
HAL Id: tel-00671182

<https://theses.hal.science/tel-00671182>

Submitted on 23 Feb 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université
de Toulouse

THÈSE

En vue de l'obtention du
DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :
Université Toulouse II Le Mirail (UT2 Le Mirail)

Discipline ou spécialité :
Histoire byzantine

Présentée et soutenue par :
Brendan OSSWALD

novembre 2011

Titre :

L'Épire du treizième au quinzième siècle :
autonomie et hétérogénéité d'une région balkanique

Ecole doctorale :
Temps, Espaces, Sociétés, Cultures (TESC)

Unité de recherche :
FRAMESPA, UMR 5136

Directeur(s) de Thèse :
Bernard DOUMERC

Rapporteurs :
Michel BALARD
Paolo ODORICO

Membre(s) du jury :
Gilles GRIVAUD
Vassilis KATSAROS
Sophie CASSAGNES-BROUQUET

Résumé :

La région de l'Épire du XIII^{ème} au XV^{ème} siècle est étudiée sous plusieurs aspects liés aux thèmes de l'autonomie et de l'hétérogénéité qui ont marqué l'histoire de la région durant la période concernée.

Tout d'abord, le bilan de l'historiographie politique montre l'agitation de cette période intercalée entre les longues périodes de stabilité que sont la période byzantine en amont et la période ottomane en aval. Les trois siècles étudiés ont en effet vu se succéder la Quatrième croisade (1204), les règnes de la dynastie des Comnènes (1205-1318), puis de la branche de Céphalonie (1318-1340), l'invasion serbe et les migrations albanaises (années 1340-1350), l'expansion de Carlo I^{er} Tocco (début XV^{ème} siècle) et enfin la conquête progressive par les Ottomans de 1418 à 1502.

Ensuite, l'étude de la géographie historique de la région (territoire, vocabulaire, géographie administrative, politique, ecclésiastique, bâtiments officiels) montre l'interdépendance entre les événements historiques et les conditions géographiques. On observe en effet que l'hétérogénéité du territoire préexistait aux diverses migrations.

Enfin, on a cherché à savoir quelles furent les réactions idéologiques aux bouleversements politiques subis par la région. D'une part, on assista à l'émergence d'un modèle politique à la fois en rupture et en continuité avec le modèle politique byzantin traditionnel. D'autre part, les diverses migrations placèrent la problématique ethnique sur le devant de la scène politique. Néanmoins, les clivages ethniques ne furent pas aussi déterminants que les clivages sociaux, politiques et géographiques ; ils ne débouchèrent en tout cas pas sur l'idée anachronique d'État-Nation.

Mots-clés : Épire, Byzance, Grèce, nationalité, ethnicité, migration, géographie historique, croisade, Serbes, Albanais, Angevins, Ottomans, Venise, autonomie, hétérogénéité.

Summary :

The region of Epirus from the 13th to the 15th century is studied within several aspects linked to the notions of autonomy and heterogeneity by which the history of the region was marked during the examined period.

First of all, the recapitulation of political historiography shows the agitation of this period interposed between the long periods of stability that are the byzantine period and the ottoman one. The above mentioned three centuries actually witnessed the succession of the Fourth Crusade (1204), the reigns of the Comnenian dynasty (1205-1340), then of the Cephalonian branch (1318-1340), the Serbian invasion and the Albanian migrations (1340's and 1350's), the expansion of Carlo I Tocco (beginning of the 15th century) and finally the progressive conquest by the Ottomans from 1418 to 1502.

Then, the study of historical geography of the region (territory, vocabulary, administrative, political and ecclesiastical geography, official buildings) shows the interdependency between historical events and geographical conditions. Indeed we can notice that the heterogeneity of the territory existed before the various migrations.

Finally, we have tried to learn which were the ideological reactions to the political upheavals undergone by the region. On the one hand a political pattern emerged both in rupture and continuity with the traditional byzantine political pattern. On the other hand, the various migrations put the ethnic issue on the political foreground. Nevertheless, the ethnical cleavages were not as determining as the social and political ones; anyway they did not lead to the anachronistic idea of Nation-State.

Keywords: Epirus, Byzantium, Greece, nationality, ethnicity, migration, historical geography, crusade, Serbians, Albanians, Angevin, Ottomans, Venice, autonomy, heterogeneity.

À Alain Ducellier

« Χρόνος γὰρ ὁ μακρὸς λήθην καταχέει πάντων μακρὰν. »

Isidore de Kiev

« *La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert.* »

André Malraux, *Hommage à la Grèce*

Remerciements

La présente thèse est le produit de plusieurs années de recherches entamées sous la direction du professeur Alain Ducellier. Bien qu'il n'ait malheureusement pas pu la diriger jusqu'à son terme, il reste néanmoins l'initiateur de ma vocation pour les études byzantines, ainsi que celui qui a guidé mes premiers pas dans ce domaine, en dirigeant ma maîtrise consacrée à la Chronographie de Jean Malalas puis mon D.E.A. consacré, déjà, à l'histoire de l'Épire à la fin du Moyen Âge. Il est donc normal qu'il figure au premier rang de ces remerciements.

Il me faut également remercier ici le professeur Bernard Doumerc, qui a bien voulu prendre le relais afin de me permettre de terminer mes travaux, ainsi que le professeur Kostas Konstantinidis, qui a eu l'extrême amabilité de m'aider dans mes recherches lors de mes nombreux séjours en Grèce. Par ailleurs, les personnels de la Bibliothèque byzantine du collège de France, de la Bibliothèque de la Sorbonne et de la Bibliothèque centrale de l'université Lille 3-Charles de Gaulle méritent eux aussi d'être ici remerciés pour leur travail et leur dévouement. Je tiens également à remercier les Directeurs des Écoles françaises d'Athènes et de Rome qui ont bien voulu m'accueillir au cours de fructueux séjours de recherche. Ma participation au programme européen Cllohres dans le groupe de travail « Frontiers and Identities » dirigé par Steven Ellis et Lud'a Klusakova fut également très profitable, puisqu'elle m'a donné l'occasion d'affiner ma réflexion sur certaines problématiques afférentes à mes travaux et d'en publier les premiers résultats.

Ma famille et mes amis, qui se reconnaîtront, ont joué un très grand rôle en me soutenant et en m'aidant, à des degrés divers, à mener ce travail à son terme. Qu'ils soient assurés de ma gratitude.

Enfin, Bernadette Brochet et Yves Mounier, professeurs au Lycée Pierre de Fermat à Toulouse, ont joué un rôle important dans ma formation linguistique *in utraque lingua*. Qu'ils en soient ici remerciés.

Sommaire

Abréviations utilisées	11
Note sur la translittération du grec	15
<u>Introduction</u>	17
<u>Première partie : Bilan de l'historiographie politique</u>	25
<u>Première période :</u>	
<u>Naissance et décadence d'une puissance épirote (1204-1340)</u>	27
Chapitre I :	
La chute de Constantinople et ses conséquences	29
Chapitre II :	
Les Anges Comnènes Doukas, de l'Épire à l'Empire (1204-1230)	37
Chapitre III :	
Agonie de l'Empire de Thessalonique, renouveau de l'État épirote (1230-ca. 1267)	71
Chapitre IV :	
Les Anges Comnènes Doukas entre Angevins et Paléologues (ca. 1267-1318)	103
Chapitre V :	
Le Despotat des Comnènes de Céphalonie (1318-1340)	141
<u>Deuxième période :</u>	
<u>Renaissance, métamorphoses et agonie du Despotat d'Épire (1340-1502)</u>	159
Chapitre VI :	
L'irruption des Serbes et des Albanais (1341-1359)	161
Chapitre VII :	
Arta contre Iôannina (1359-1390)	179
Chapitre VIII :	
Ordre et désordres (1390-1411)	217
Chapitre IX :	
Carlo I ^{er} Tocco et la réunification du Despotat (1411-1429)	249
Chapitre X :	
La conquête ottomane (1429-1502)	287

<u>Deuxième partie : Contribution à la Géographie historique de l'Épire</u>	317
Chapitre XI : Définir le territoire	321
Chapitre XII : Géographie administrative et politique	347
Chapitre XIII : Géographie ecclésiastique	397
Chapitre XIV : Géographie historique des bâtiments officiels	429
<u>Troisième partie : Une idiosyncrasie épirote</u>	459
Chapitre XV : Le Despotat, un modèle politique original	463
Chapitre XVI : Nation et nationalités	517
<u>Conclusion</u>	571
<u>Bibliographie</u>	575
<u>Annexes</u>	629
Table des cartes	857
Table des tableaux	859
Table des figures	861
<u>Table des Matières</u>	863

Abréviations utilisées

Les références complètes des ouvrages sont dans la bibliographie.

- AAA : Ἀρχαιολογικὰ Ἀνάλεκτα ἐξ Ἀθηνῶν
- AAV : *Acta Albaniae Veneta* (éd. Valentini)
- AB : *Analecta Bollandiana*
- ABSA : *Annals of the British School at Athens*
- ABME : Ἀρχεῖον τῶν Βυζαντινῶν μνημείων τῆς Ἑλλάδος
- AD : Ἀρχαιολογικὸν Δελτιόν
- ADA : *Acta et Diplomata Albaniae* (éd. Thallóczy-Jireček-Sufflay)
- AE : Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερὶς
- ASI : *Archivio storico Italiano*
- ASP : *Archivio Storico Pugliese*
- ASPN : *Archivio Storico per le Province Napoletane*
- ATM : *Archivio di Tocco di Montemiletto* (éd. Allocati)
- AV : *Archivio Veneto*
- BCH : *Bulletin de correspondance hellénique*
- BEC : *Bibliothèque de l'École des Chartes*
- BEFAR : *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*
- BF : *Byzantinische Forschungen*
- BFG : *Byzantina et Franco-Graeca* (compilation de textes de Raymond-Jean Lœnertz)
- BMGS : *Byzantine and Modern Greek Studies*
- BNJ : *Byzantinisch-neugriechische Jahrbücher*
- CC : *Corpus Christianorum*
- CFHB : *Corpus Fontium Historiae Byzantinae*
- CIG : *Corpus Inscriptionum Graecarum*

- *CSHB* : *Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae*
- *CGR* : *Chroniques gréco-romanes* (éd. Carl Hopf)
- *ΔΧΑΕ* : *Δελτίον Χριστιανικής Αρχαιολογικής Έταιρείας*
- *ΔΙΕΕ* : *Δελτίον Ιστορικής και Έθνολογικής Έταιρείας Ελλάδος*
- *DBI* : *Dizionario Biografico degli Italiani*
- *DOP* : *Dumbarton Oaks Papers*
- *DVL* : *Diplomatarium Veneto-Levantinum*
- *ΕΕΒΣ* : *Έπετηρίς Έταιρείας Βυζαντινών Σπουδών*
- *ΕΕΣΜ* : *Έπετηρίς Έταιρείας Στερεοελλαδικών Μελετών*
- *ΕΜΑ* : *Έπετηρίς του Μεσαιωνικού Αρχείου*
- *ΗΕ* : *Ήπειρωτική Έστια*
- *ΗΧ* : *Ήπειρωτικά Χρονικά.*
- *GRBS* : *Greek Roman and Byzantine Studies*
- *JÖB* : *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik*
- *MEFR* : *Mélanges de l'École française de Rome*
- *MGH* : *Monumenta Germaniae Historica*
- *MHH* : *Monumenta Hellenicae Historiae* (éd. Sathas)
- *MB* : *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη* (éd. Sathas)
- *MM* : *Acta et Diplomatica graeca medii aevi sacra et profana* (éd. Miklosich-Müller)
- *NAV* : *Nuovo Archivio Veneto*
- *NE* : *Νέος Έλληνομνήμων*
- *PG* : *Patrologiae Cursus Completus, Series graeco-latina* (éd. Migne)
- *PKR* : *Register des Patriarchats von Konstantinopel* (éd. Hunger, Kresten et al.)
- *PL* : *Patrologiae Cursus Completus, Series latina* (éd. Migne)
- *PLP* : *Prosopographisches Lexikon der Palaiologenzeit* (éd. Trapp et al.)
- *RE* : *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft* (dir. Pauly-Wissowa)
- *RHGF* : *Recueil des Historiens de Gaule et de France* (éd. Delisle)

- *RIS : Rerum Italicarum Scriptores* (éd. Muratori)
- *ROL : Revue de l'Orient latin*
- *RP : Σύνταγμα τῶν θείων καὶ ἱερῶν κανόνων* (éd. Rhalles-Potles)
- *RSBN : Rivista di Studi Bizantini e Neoellenici*
- *RSBS : Rivista di Studi Bizantini e Slavi*
- *SV : Studi Veneziani*
- *TIB : Tabula Imperii Byzantini*
- *TM : Travaux et Mémoires*
- *TT : Urkunden zur älteren Handels und Staatsgeschichte der Republik Venedig mit besonderer Beziehungen auf Byzanz und die Levante* (éd. Tafel-Thomas)
- *TTR : Griechische Original-Urkunden zur Geschichte des Freistaates Ragusa* (éd. Tafel-Thomas)
- *VTIB : Veröffentlichungen der Kommission für die Tabula Imperii Byzantini*
- *VV : Vizantijski Vremennik*
- *ZFFB : Zbornik Filozofskog Fakulteta u Beogradu.*
- *ZRVI : Zbornik Radova Vizantološkog Instituta*

Note sur la translittération du grec

Dans un souci d'harmonisation, nous avons dans l'ensemble repris le système de translittération adopté par les auteurs des *Tabula Imperii Byzantini*, à quelques exceptions près. Tout d'abord, par fidélité à l'orthographe grecque nous avons conservé la transcription de l'esprit rude sur le rho. Par ailleurs, par souci de simplicité, nous avons utilisé les accents circonflexes pour translittérer les voyelles longues que sont le êta et l'ômega. Enfin, nous nous avons translittéré en deux lettres les diphtongues, notamment ou.

Le résultat est le suivant :

$\alpha = a$	$\gamma\chi = nch$	$\iota = i$	$οι = οί$	$\phi = ph$
$\alpha\iota = ai$	$\delta = d$	$\kappa = k$	$ου = ου$	$\chi = ch$
$\alphaυ = au$	$\epsilon = e$	$\lambda = l$	$\pi = p$	$\psi = ps$
$\beta = b$	$\epsilon\iota = ei$	$\mu : m$	$\rho = r$	$\omega = ô$
$\gamma = g$	$\zeta = z$	$\nu = n$	$\sigma, \varsigma = s$	$\prime = h$
$\gamma\gamma = ng$	$\eta = ê$	$\xi = x$	$\tau = t$	
$\gamma\kappa = nk$	$\theta = th$	$ο = o$	$υ : y$	

Ces règles de translittération s'appliquent au grec ancien et byzantin. Concernant le grec moderne, l'harmonisation semble impossible, tant les règles de translittération ont varié depuis le XIX^{ème} siècle et d'un pays à l'autre. Le prénom Παναγιώτης se trouve en effet tantôt sous les formes Panagiotes, Panagiotis ou Panayotis. Nous avons donc en général respecté les choix opérés par les auteurs grecs concernant la translittération de leurs noms, ou adopté à défaut une translittération phonétique.

Par ailleurs, lorsqu'un toponyme grec est connu en français sous une forme francisée, c'est cette dernière que nous avons conservée. De même, nous avons traduit les prénoms grecs en français. En revanche, les noms de famille ont été translittérés, à l'exception des noms de dynasties, tels les Comnènes et les Paléologues.

Introduction

L'empire byzantin, à la fin du XII^{ème} siècle, était traversé de courants séparatistes qui remirent en question son unité. La quatrième croisade contribua à ce processus de façon décisive en s'emparant de Constantinople, capitale de l'empire, le 13 avril 1204 et en détruisant *de facto* le pouvoir central. Plusieurs nouveaux États, fondés par des Latins et par des Byzantins, prétendirent donc succéder à l'empire et il en résulta pour l'ensemble de l'espace byzantin une longue période de division et d'affaiblissement.

L'objet de la présente thèse est la province d'Épire, qui fut le réceptacle de l'un de ces États successeurs de l'empire byzantin. Cet État, qui reçut postérieurement le nom « despotat d'Épire » et qui mérite cette dénomination pour une grande partie de son histoire, apparut en 1204 au lendemain de la chute de Constantinople. Son histoire fut longue, complexe et agitée, ainsi qu'on pourra en juger à la lecture des pages suivantes. Les trois siècles étudiés ont en effet vu se succéder la Quatrième croisade, les règnes de la dynastie des Comnènes, puis de la branche de Céphalonie, l'annexion à l'empire byzantin restauré des Paléologues, les invasions serbe et albanaise, le règne de la dynastie napolitaine des Tocco et enfin la conquête ottomane.

L'État épirote en tant que sujet d'étude est loin d'être nouveau. Le premier livre qui lui fut consacré, écrit par Panagiotis Aravantinos, date en effet de 1856¹ et fut suivi d'un autre ouvrage de Ioannis Romanos, intégrant dans son récit les informations contenues dans la célèbre *Geschichte Griechenlands* de Karl Hopf². Depuis, de nombreuses publications ont également évoqué tout ou partie de son histoire. Les ouvrages les plus importants concernant son histoire événementielle sont aujourd'hui au nombre de quatre. Il s'agit tout d'abord du diptyque de Donald Nicol, comportant *The Despotate of Epiros*, publié en 1957 et couvrant les années 1204-1267, puis *The Despotate of Epiros 1267-1479. A Contribution to the History*

¹ ARAVANTINOS, Panagiotis, *Χρονογραφία τῆς Ἠπείρου*, Athènes, Σ. Κ. Βλαστός, 1856.

² ROMANOS, Ioannis, *Περὶ τοῦ Δεσποτάτου τῆς Ἠπείρου ἱστορικὴ πραγματεία*, Corfou, Ἔρμης, 1895 ; rééd. dans *Ἱστορικά ἐργά, Κερκυραϊκά Χρονικά*, VII (1959), pp.1-88 ; rééd. Arta, Μουσικοφιλολογικὸς Σύλλογος Ἄρτης "Ὁ Σκουφάς", 2002 ; HOPF, Karl, *Geschichte Griechenlands vom Beginne des Mittelalters bis auf die neuere Zeit*, dans ERSCH et GRUBER, *Allgemeine Encyclopaedie der Wissenschaften und Künste*, 168 vol., Leipzig, Gleditsch, 1818-1889, t. LXXXV-LXXXVI, rééd. Burt Franklin, New York, 1960.

of Greece in the middle ages, publié en 1984 et traitant de la période suivante³. En 1997 fut publié le livre de François Bredenkamp *The Empire of Thessaloniki*, évoquant la période la plus glorieuse de l'État épirote dans la première moitié du XIII^{ème} siècle, et enfin Spyros Asonitis, s'intéressant aux îles Ioniennes et à l'Étolie-Acarmanie, publia en 2005 son ouvrage intitulé *To Nότιο Ιόνιο κατά τον Όψιμο Μεσαίωνα*⁴.

Aucun de ces ouvrages pourtant, malgré leurs immenses mérites, ne saurait aujourd'hui être considéré comme « le livre sur le Despotat d'Épire » que Paul Lemerle appelait de ses vœux en 1958⁵. Certes, les deux ouvrages de Nicol englobent l'histoire de l'État épirote dans son ensemble, de sa fondation à sa disparition et ont de surcroît apporté de nombreuses et précieuses informations à la connaissance de la communauté scientifique. Surtout, ils ont attiré l'attention des chercheurs sur un sujet jusqu'alors peu prisé, seul l'empire de Nicée étant jugé digne d'intérêt puisque considéré comme le seul empire byzantin « en exil », les souverains épirotes n'étant considérés, conformément à l'historiographie byzantine, que comme des usurpateurs.

Mais c'est précisément le nombre des découvertes apportées depuis par l'ensemble de la communauté scientifique à ce thème qui semble imposer aujourd'hui sa mise à jour. Le premier livre de Nicol en particulier suscitait déjà lors de sa sortie d'importantes réserves⁶. Reconnaisant certaines des erreurs qui lui étaient reprochées, Nicol estima pourtant que la correction de celles-ci, ainsi que les découvertes faites au cours des vingt-cinq années suivantes ne justifiait pas l'écriture d'un nouveau livre. Il préféra donc en écrire la suite et y inséra une introduction résumant les événements antérieurs⁷. Il apparaît aujourd'hui, cinquante ans après la publication de son premier ouvrage, qu'un nouvel ouvrage serait nécessaire, du simple fait de l'importante bibliographie publiée sur le sujet. Par ailleurs, les

³ NICOL, Donald, *The Despotate of Epiros*, Oxford, Basil Blackwell, 1957 ; *idem*, *The Despotate of Epiros 1267-1479. A Contribution to the History of Greece in the middle ages*, Cambridge, University Press, 1984.

⁴ BREDENKAMP, François, *The Byzantine Empire of Thessaloniki (1224-1242)*, Thessalonique, Municipality of Thessaloniki, 1996 ; ASONITIS, Spyros, *To Nότιο Ιόνιο κατά τον Όψιμο Μεσαίωνα* [« Le sud de la mer Ionienne à la fin du Moyen Âge »], Athènes, Ergo, 2005.

⁵ LEMERLE, Paul, *BZ*, LI (1958), pp. 401-403.

⁶ *Ibid.* ; STIERNON, Lucien, « Les origines du Despotat d'Épire. À propos d'un livre récent », *REB* XVII (1959), pp. 90-126.

⁷ NICOL, Donald, « Πρόσφατες έρευνες για τις άπαρχές του Δεσποτάτου της Ήπειρου », *HX*, XXII (1980), pp. 39-48 ; *idem*, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. vii-ix, 1-8 ; *idem*, « Το Δεσποτάτο της Ηπείρου », dans CHRYSOS, Evangelos, (éd.), *Πρακτικά Διεθνούς Συμποσίου για το Δεσποτάτο της Ηπείρου (Άρτα, 27-31 Μαΐου 1990)*, Arta, Μουσικοφιλολογικός Σύλλογος Άρτης "Ο Σκουφάς", 1992, pp. 13-15 ; *idem*, « Το Δεσποτάτο της Ηπείρου », *HX*, XXX (1992), pp. 47-60

ouvrages de Donald Nicol, malgré leurs apports indéniables, sont tributaires d'une certaine façon d'écrire l'histoire : très axés sur la narration et la mise en avant des personnages historiques, ils souffrent, à notre avis, d'un excès d'explications psychologisantes et d'un déficit de conceptualisation, notamment concernant le traitement des nationalités.

Les ouvrages plus récents de François Bredenkamp et de Spyros Asonitis sont, quant à eux, tout à fait satisfaisants pour ce qui est de l'actualité de leur contenu ; simplement le premier ne s'intéresse qu'à une période bien précise de l'histoire de l'État épirote, qui n'est d'ailleurs à cette époque que fort peu épirote puisque sa capitale est Thessalonique, tandis que le second n'étudie que la partie sud du territoire épirote, qui vécut il est vrai une histoire souvent distincte. Il reste donc qu'un ouvrage étudiant l'ensemble du territoire épirote depuis la quatrième croisade jusqu'à la conquête ottomane, c'est-à-dire entre les deux événements-clés ayant provoqué la fin de l'empire byzantin, reste à écrire.

Un tel ouvrage semble également rendu nécessaire par le manque, déploré en 1989 par Paul Magdalino, d'une histoire régionale de l'Épire et de la Thessalie⁸. Nous avons donc voulu écrire, outre l'histoire strictement événementielle des diverses péripéties vécues par les dirigeants épirotes, l'histoire d'une région, c'est-à-dire d'un territoire et de sa population, par-delà les aléas de l'histoire politique au jour le jour.

Or ce territoire présente selon nous deux grandes originalités qui en font un cas véritablement à part dans l'histoire balkanique. Il s'agit tout d'abord de l'autonomie qu'il a connue tout au long de la période étudiée. Ce constat est loin d'être simpliste : il est peu d'exemples de région balkanique ayant vécu une aussi longue période d'autonomie politique, à la même période. Tout en ayant chacune son identité propre, aucune région voisine, qu'il s'agisse de l'Albanie, de la Macédoine, de la Thessalie ou du Péloponnèse, ne présente un parcours similaire. La deuxième caractéristique de l'Épire à cette période est son hétérogénéité. Ce dernier concept a souvent été entendu exclusivement d'un point de vue ethnique et est souvent rendu responsable de l'échec final face aux Ottomans. Nous tenterons d'enrichir ce concept en y incluant une dimension territoriale, à nos yeux tout aussi opérante pour expliquer cet échec.

⁸ MAGDALINO, Paul, « Between Romaniae : Thessaly and Epirus in the Later Middle Ages », dans ARBEL, Benjamin, HAMILTON, Bernard et JACOBY, David (éds.), *Latins and Greeks in the Eastern Mediterranean after 1204*, Londres, Cass, 1989, p. 92.

Afin de rendre compte de ces objectifs, cette thèse comportera trois parties. La première, constituée de dix chapitres, fera le bilan de l'importante historiographie concernant l'histoire événementielle et politique de l'Épire. La deuxième, composée de quatre chapitres, consistera en une série d'études de géographie historique portant sur son territoire. La troisième enfin, comprenant deux chapitres, posera la question d'une idiosyncrasie épirote, c'est-à-dire d'un particularisme réel ou supposé de cette région et de la façon dont les Épirotes réagirent, d'un point de vue intellectuel et idéologique, aux bouleversements auxquels ils furent confrontés.

La tâche est évidemment ardue, compte tenu de la multiplicité des sources et de l'accroissement exponentiel de la bibliographie afférente, en augmentation constante notamment du fait de la recherche grecque qui s'est considérablement développée au cours des dernières années. Nous considérons donc comme un honneur le fait que le professeur Alain Ducellier ait jugé bon de nous la confier au début de l'année 2002. Celui-ci ayant été l'inspirateur de notre entrée dans les études byzantines, cette thèse lui est dédiée.



Carte 1 | L'Épire médiévale



Carte 2 | La partie européenne du monde byzantin au XIII^{ème} siècle



Carte 3 | l'Albanie médiévale

PREMIÈRE PARTIE :

BILAN DE

L'HISTORIOGRAPHIE POLITIQUE

Première période :

Naissance et décadence
d'une puissance épirote (1204-1340)

Chapitre I

La chute de Constantinople et ses conséquences

Le 13 avril 1204, les Croisés prenaient la capitale de l'Empire byzantin. Il serait inutile de rappeler ici tous les détours et rebondissements, tels la prise de Zara, l'appel au secours d'Alexis IV et la première prise de la ville en 1203, qui ont mené comme on le sait à cet événement sans précédent dans l'histoire de Byzance comme dans celle des Croisades. On rappellera uniquement le rôle essentiel joué tout au long de ces péripéties par les Vénitiens, qui en apparaissent de surcroît comme les principaux bénéficiaires¹.

A) Une nouvelle donne stratégique

1) De nouveaux États latins en Orient²

Le partage de l'Empire avait été prévu dès le début du siège de Constantinople au mois de mars 1204 par un traité en bonne et due forme entre les Vénitiens et les Croisés³. Ce traité prévoyait la création d'un Empire latin d'Orient sur le modèle féodal occidental, à l'instar de ce qui avait été fait en Terre Sainte après la prise de Jérusalem. L'empereur devait recevoir Constantinople, ainsi qu'un quart de l'empire, cependant que les Croisés et les Vénitiens se partageraient le reste, soit un quart et demi pour chaque partie. Moins d'un mois

¹ On consultera pour information des ouvrages usuels tels que : OSTROGORSKY, Georges, *Histoire de l'État byzantin*, Paris, Payot, 1996, pp. 444-458, DUCCELLIER, Alain, *Byzance et le monde orthodoxe*, Paris, Armand Colin, 1997, pp. 299-317, ou bien NICOL, Donald, « La Quarta Crucata », dans DEL NEGRO, Piero et PRETO, Paolo (dir.), *Storia di Venezia, dalle origini alla caduta della Serenissima*, Istituto della Enciclopedia Italiana, 12 vol., Rome, 1992-1998, t. II, pp. 155-181.

² Les ouvrages de référence restent LONGNON, Jean, *L'empire latin de Constantinople et la Principauté de Morée*, Paris, Payot, 1949 et BON, Antoine, *La Morée franque*, Paris, De Boccard, 1969. L'ouvrage récent de VAN TRICHT, Filip, *The Latin renovatio of Byzantium : the Empire of Constantinople (1204-1228)* (trad. du néerlandais), Leyde-Boston, Brill, 2011 (*The Medieval Mediterranean Peoples, Economies, and Cultures*, 400-1500, n° 90) semble parfois inadéquat.

³ TAFEL, Gottlieb et THOMAS, Georg, *Urkunden zur älteren Handels und Staatsgeschichte der Republik Venedig mit besonderer Beziehungen auf Byzanz und die Levante*, 3 vol., Vienne, aus der kaiserlich-königlichen hof und Staatsdruckerei, 1856-57 [ci-après : *TT*], t. I, n° CXIX et CXX, pp. 444-452. (*Fontes rerum Austriacarum* Abt. II: Diplomata, XII-XIV).

plus tard, Baudouin de Flandres (1171-1205) était élu empereur au détriment de Boniface de Montferrat (1150-1207), pourtant le plus influent dans l'armée et le mieux considéré par les Grecs en tant qu'époux de Marie, veuve d'Alexis III et tuteur d'un possible héritier grec à l'Empire. Mais les Vénitiens, qui disposaient de la moitié des voix du collège électoral, votèrent tous pour Baudouin, misant ainsi sur un empereur faible, peu en mesure de contrecarrer leurs ambitions. En septembre 1204, la commission mixte prévue par l'accord de mars rédigea la *Partitio terrarum Imperii Romaniae*, qui limitait le domaine propre de l'empereur Baudouin à la Thrace orientale et à l'Asie Mineure, qui ne fut d'ailleurs jamais conquise. Le reste de l'Empire byzantin était partagé en fiefs, encore à conquérir, octroyés aux barons participant à la Croisade et aux Vénitiens⁴.

Ces derniers obtenaient la part du lion : le doge de Venise se proclama à bon droit « seigneur d'un quart et demi de l'Empire de Romanie⁵ », ce qui le rendait plus puissant que l'empereur et que les autres princes latins. La part vénitienne comprenait un important domaine continental (Albanie, Épire, Acarnanie, Etolie, ouest du Péloponnèse) et maritime (trois huitièmes de Constantinople, une partie de la Thrace (territoires côtiers d'Héraclée et de Sigopotamo, dans la péninsule de Gallipoli, ainsi que quelques possessions à l'intérieur assurant une route entre la mer de Marmara et la ville d'Andrinople), Crête, îles Ioniennes, les deux extrémités de l'Eubée et les îles d'Andro, Egine et Salamine) que la Sérénissime renonça à occuper en entier, par manque de moyens militaires, et surtout par manque d'intérêt pour certaines régions difficiles à contrôler.

Venise avait par le passé pu constater la volonté des Normands d'Italie du Sud de s'emparer de Dyrrachion, notamment en 1082 où sa flotte avait aidé les Byzantins. Souhaitant éviter qu'une puissance italienne puisse lui barrer la route de l'Orient, la Sérénissime préféra donc se « contenter » de ports et d'îles qui constituaient pour elle autant de points d'appui militaires et commerciaux entre l'Adriatique et Constantinople. Dyrrachion, Corfou et les ports de Coron et Modon, dans le Péloponnèse, furent occupés entre 1205 et 1207. Les îles Ioniennes ne furent pas contrôlées directement, mais furent laissées au pirate Maio de

⁴ *TT*, I, n° CXXI, pp. 452-501, plus particulièrement 464-488 ; CARILE, Antonio, « *Partitio terrarum Imperii Romaniae* », *Studi Veneziani*, VII (1965), pp. 217-222 ; *idem*, *La Cronachistica veneziana (secoli XIII-XVI) di fronte alla spartizione della Romania nel 1204*, Florence, Leo S. Olschki, 1969, p. 346 ; DUCCELLIER, *Byzance...*, *op. cit.*, p. 304.

⁵ LANE, Frederic, *Venise, une république maritime*, Paris, Champs Flammarion, 1999, pp. 76-78.

Monopoli, qui en fit la conquête probablement à partir de 1206⁶, en contrepartie d'un traité signé en 1209⁷. La conquête de la Crète, occupée en 1206 par Enrico Pescatore, comte de Malte et corsaire à la solde des Génois, fut plus difficile. Après un débarquement en 1209, les Vénitiens parvinrent à acquérir officiellement l'île en 1211, mais cette cession restait théorique car il restait à dompter l'aristocratie byzantine. Quant aux îles de la mer Égée, Venise obtint finalement de l'empereur en 1206 le droit de les conquérir, étant donné la faiblesse des forces navales franques. Venise renonçait donc aux territoires continentaux au profit de territoires maritimes qui lui permettraient de toute façon de devenir, à moindre frais, la puissance économique et militaire incontournable de la région⁸.

Boniface de Montferrat, rival malheureux de Baudouin, devenait néanmoins le plus redoutable des vassaux de l'empereur, plus puissant que l'empereur lui-même. Il obtint Thessalonique, qu'il préféra à l'Asie Mineure, où il fonda un État⁹ qui apparut bien vite comme le rempart occidental de l'Empire, le rempart oriental étant les détroits du Bosphore et de l'Hellespont. Enfin la Grèce centrale et méridionale échut à des seigneurs moins importants, vassaux de Boniface et non de Baudouin : c'est ainsi que furent créés le duché d'Athènes et la principauté d'Achaïe.

⁶ Zante, Céphalonie et Ithaque avaient été conquises à titre privé en 1186 par Megareitès de Brindisi. Ce personnage originaire de Mégara, en Attique, était alors un pirate. Il devint en 1190 amiral du royaume de Sicile et reçut alors le comté de Sicile, fief de la couronne de Sicile, tandis que les îles Ioniennes constituaient un alleu. Après son arrestation et sa destitution en 1194, le comté de Malte ainsi que le titre d'amiral de Sicile furent attribués par le roi Henri VI à Guglielmo Grasso puis à Enrico « il Pescatore ». Quant aux îles Ioniennes, on ignore leur sort : il est cependant probable qu'elles retombèrent sous domination byzantine. Ce n'est qu'en 1206 qu'est attestée la domination de Maio de Monopoli sur Céphalonie, qui s'étendit ensuite aux autres îles Ioniennes. Maio de Monopoli deviendra par la suite Maio de Céphalonie. Cf. HOFFMANN, Jürgen, *Rudimente von Territorialstaaten im byzantinischen Reich (1071-1210)*, Munich, Institut für Byzantinistik und Neugriechische Philologie der Universität, 1974, pp. 45-46 ; KIESEWETTER, Andreas, « Preludio alla Quarta Crociata? Megareites di Brindisi, Maio di Cefalonia e la signoria sulle isole ionie (1185-1250) », dans ORTALLI, Gherardo, RAVEGNANI, Giorgio, SCHREINER, Peter (éds.), *Quarta crociata. Venezia - Bisanzio - Impero Latino*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 2007, pp. 317-344 ; *idem*, « Megareites di Brindisi, Maio di Monopoli e la signoria sulle isole ionie (1185-1250) », *ASP*, LIX (2006), pp. 45-75. C'est semble-t-il par erreur que le patronyme « Orsini » a été attribué à Maio et à ses descendants. En effet, il n'apparaît dans aucune source d'époque. Cf. KIESEWETTER, *Megareites di Brindisi...*, *art. cit.*, pp. 71-73. L'origine de ce malentendu remonte peut-être au faux réalisé au XVII^{ème} siècle et mentionnant un certain Jean Tzaphas Orsini Doukas ; cf. SOLOVJEV, Alexandar et MOŠIN, Vladimir *Грчке повеље српских владара* [« Documents grecs des souverains serbes »], Belgrade, Српска краљевска академија, 1936, rééd. Londres, Variorum Reprints, 1974 [ci-après SOLOVJEV-MOŠIN], n° XXXII, p. 232, ll. 5-6.

⁷ KIESEWETTER, *Preludio...*, *art. cit.*, pp. 345-346 ; *Megareites di Brindisi...*, *art. cit.*, pp. 76-78.

⁸ OSTROGORSKY, *Etat byzantin...*, *op. cit.*, pp. 445-446 ; RAVEGNANI, Giorgio, « La Romània veneziana », dans *Storia di Venezia...*, *op. cit.*, t. II, pp. 183 sq.

⁹ FERJANČIĆ, Božidar, « Почеци солунске краљевине (1204-1209) » [« Les débuts du royaume de Thessalonique (1204-1209) »], *ZRVI*, VIII/2 (1964), pp. 111-116. Pour l'auteur, Boniface de Montferrat, insatisfait de son échec à l'élection impériale, ne prit jamais le titre royal qui l'aurait mis en situation d'inféodation à l'empereur de Constantinople. On ne peut donc parler de royaume de Thessalonique avant le début de l'année 1209, date à laquelle Henri I^{er} serait venu donner le titre royal à Démétrius, héritier de Boniface.

Mais si le choc de la chute de Constantinople fut retentissant, les conquêtes territoriales des Latins ne furent pas immédiates : le système complexe des principautés latines n'était pas encore en place que la résistance des Grecs l'était déjà. De surcroît, les conquérants ne virent pas l'aboutissement de leurs efforts : en effet, le doge Enrico Dandolo mourut en 1205, l'empereur Baudouin fut capturé par les Bulgares à la suite du désastre d'Andrinople (14 avril 1205) et mourut en captivité l'année suivante, Boniface enfin succomba lui aussi face aux Bulgares en septembre 1207. La résistance grecque dans le Péloponnèse dura jusqu'en 1212, lorsque les Francs eurent enfin en leur possession toutes les forteresses de l'Argolide¹⁰. De fait, d'importants territoires censés échoir aux Latins ne furent jamais soumis et devinrent d'actifs centres de résistance puis de reconquête.

2) De nouveaux États grecs¹¹

C'est dans ce contexte que les provinces byzantines privées de leur capitale donnèrent naissance, lorsque cela était rendu possible par l'absence des Croisés, à de nouveaux États, selon un processus qui fut plus tard décrit ainsi par Nicéphore Grégoras : « *Car après la prise de Constantinople par les Latins, l'empire romain, comme un grand vaisseau, ballotté par des vents sauvages et par les vagues de la mer, fut divisé en morceaux, comme autant de tranches, de plus en plus petites, et chacun, une fois en place, se proclama son héritier.* »¹²

En réalité, le mouvement de fragmentation de l'empire avait commencé avant 1204¹³ : au temps d'Andronic I^{er} Comnène (1183-1185) déjà, le prince Isaac Comnène s'était taillé une souveraineté sur mesure à Chypre et avait frappé monnaie à son effigie¹⁴. L'empire de

¹⁰ Corinthe tomba vers 1209-1210, Argos et Nauplie vers 1212 ; cf. BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, pp. 58, 68. Tout le Péloponnèse était alors aux mains des Francs, à l'exception de Monemvasia, qui ne tomba qu'en 1248, à l'issue d'un siège de trois ans (*ibid.*, pp. 72-73). Concernant l'ensemble des conquêtes franques en Péloponnèse et en Thessalie, cf. KORDOSES, Michael, « Ἡ Κατάκτηση τῆς Νότιας Ἑλλάδας ἀπὸ τοὺς Φράγκους. Ἱστορικά καὶ τοπογραφικά προβλήματα » [« La conquête de la Grèce méridionale par les Francs. Problèmes historiques et topographiques »], *Ἱστοριογεωγραφικά*, I (1986), pp. 53-194.

¹¹ Cf. YARENIS, Elias, « Τα κράτη της Νικαίας, της Ηπείρου και της Τραπεζούντας εως το 1230. Δράση, αντιπαραθέσεις, αντοχές συμβιβασμοί » [« Les États de Nicée, d'Épire et de Trébizonde jusqu'en 1230. Action, controverses, compromis forcés »], dans MOSCHONAS Nikos (éd.), *Ἡ Τετάρτη Σταυροφορία και ο Ελληνικός κόσμος*, Athènes, 2008, pp. 251-267.

¹² GRÉGORAS, I, §2 = *Byzantina Historia*, éd. L. Schopen et I. Bekker, 3 vol., *CSHB*, Bonn, 1829-1855, t. I, p. 13, ll. 9-14.

¹³ HOFFMANN, *Rudimente...*, *op. cit.*, *passim*.

¹⁴ VLACHOS, Th., « Ὁ τύραννος τῆς Κύπρου Ἰσαάκιος Κομνηνός (1184-1191) » [« Le tyran de Chypre Isaac Comnène »], *Βυζαντινά*, VI (1974), pp. 169-177.

Trébizonde, s'il dut sa fortune à la chute de Constantinople, avait commencé son existence peu de temps avant cet événement, sous les ordres des petits-fils d'Andronic I^{er}, Alexis et David, qui prirent le titre de Μεγαλοκομνηνοί (« Grands Commènes »)¹⁵. Michel I^{er}, futur fondateur de l'État épirote, participa lui aussi à ce mouvement, sans succès cependant : gouverneur rebelle du thème asiatique de Mylasa et Mélanoudion, il fut vaincu vers 1201/02 et dut partir en exil¹⁶. Il s'agissait là de princes de sang impérial, mais le mouvement gagna bientôt des nobles de rang bien inférieur. Ainsi, le transfuge bulgare Ivanko, devenu gouverneur de Phillipoupolis sous le nom d'Alexios, s'était rebellé en 1199 contre Alexis III et avait créé une petite principauté en Thrace centrale avant d'être vaincu l'année suivante¹⁷. De même, Léon Sgouros, archonte de Corinthe et de Nauplie, s'était rendu indépendant en 1201 et avait vainement tenté de prendre Athènes en 1203¹⁸. La première chute de Constantinople le 17 juillet 1203 accéléra encore le processus puisque le gouvernement d'Isaac II et Alexis IV n'était reconnu que dans la capitale et ses environs : Alexis III continua à diriger la Macédoine durant quelques temps¹⁹.

La chute de l'empire après la deuxième prise de la capitale par les Croisés le 13 avril 1204 rendit soudainement autonomes les détenteurs de pouvoirs locaux (gouverneurs de provinces, thèmes ou même villes). Les plus connus sont Sénachérin, gouverneur du thème d'Arta et Léon Gabalas à Rhodes²⁰. Lorsque Théodore Laskaris, gendre d'Alexis III Ange,

¹⁵ VASILIEV, Aleksandr Aleksandrovitch, « The foundation of the Empire of Trebizond », *Speculum*, XI/1 (1936), pp. 3-37 ; OSTROGORSKY, *État byzantin...*, *op. cit.*, p. 448 ; BRYER, Anthony, *The Empire of Trebizond and the Pontos*, Londres, Variorum Reprints, 1980 ; IRMSCHER, Johannes, « L'Empire de Trébizonde entre l'Orient et l'Occident », *BF*, XXV (1999), pp. 243-248.

¹⁶ Cf. Annexe I/2, « Michel I^{er} avant 1204 ».

¹⁷ BRAND, Charles, *Byzantium confronts the West, 1180-1204*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press, 1968, pp. 125-131 ; HOFFMANN, *Rudimente...*, *op. cit.*, pp. 51-55.

¹⁸ CHÔNIATÈS, Nikêtas, *Historia*, éd. I. Bekker, *CSHB*, Bonn, Weber, 1835, p. 799 sq. = éd. Van Dieten, *CFHB XI*, Series Berolinensis, 2 vol., Berlin-New York, De Gruyter, 1975, p. 605 sq. Connu comme l'Asgur dans l'œuvre de VILLEHARDOUIN, *La Conquête de Constantinople*, éd. Faral, II, §§301, 324, 331, Les Classiques de l'histoire de France au Moyen Age, 2 vol., Paris, 1938-39. Il est également mentionné, bien que jamais nommé, dans plusieurs lettres de Michel Chôniatês, qui eut affaire à lui lors de l'attaque d'Athènes ; cf. CHÔNIATÈS, Michel, *Michaelis Choniatae Epistulae*, éd. Fotini Kolovou, Berlin-New York, De Gruyter, 2001, (*CFHB XLI*), p. 313. Cf. BRAND, *Byzantium confronts the West...*, *op. cit.*, pp. 244-245 ; HOFFMANN, *Rudimente...*, *op. cit.*, pp. 56-60, 95-96 ; KORDOSES, *Katáktesis...*, *art. cit.*, pp. 67-75 ; VLACHOPOULOU, Fotini, *Λέων Σγουρός. Ο βίος και η πολιτεία του βυζαντινού άρχοντα της βορειοανατολικής Πελοποννήσου στις άρχες του 13^{ου} αιώνα* [« Léon Sgouros. Vie et œuvre de l'archonte byzantin du Péloponnèse du nord-est au début du XIII^{ème} siècle »]. Thessalonique, Ηροδότος, 2002.

¹⁹ BRAND, *Byzantium confronts the West...*, *op. cit.*, p. 244.

²⁰ AKROPOLITÈS, Georges, *Historia. Georgii Acropolitae Opera*, éd. August Heisenberg, 2 vol., Leipzig, Teubner, 1903 ; rééd. Peter Wirth, Stuttgart, Teubner, 1978, §§27-28, pp. 45-46 ; §48, p. 86. MACRIDES, Ruth, *George Akropolites: The History. Introduction, translation and commentary*, Oxford University Press, 2007, pp. 185-188 et 246-249 ; SPYROPOULOS, Spyros, *Χρονική Συγγραφή*, Zitros, Thessalonique, 2007, p. 580,

fuit Constantinople et créa à Nicée un État qui prétendait continuer l'empire romain²¹, il trouva sur son chemin Théodore Mankaphas à Philadelphie, Manuel Maurozomis dans la vallée du Méandre et Sabbas Asidéno à Sampson, près de Milet²².

De cette poussière de souverainetés, trois réussirent, après en avoir parfois absorbé d'autres, à se distinguer par leur étendue et par leur durée : l'empire de Nicée tout d'abord, qui reprendra Constantinople aux Latins en 1261 et restaurera l'empire byzantin jusqu'en 1453, lorsque les Turcs y mirent définitivement fin. L'empire de Trébizonde ensuite, dont l'expansion fut rapidement bloquée à l'ouest par Théodore Laskaris et le sultan d'Iconium, mais qui, vivant en bonne intelligence avec le royaume voisin de Géorgie, poursuivra son existence jusqu'en 1461. Celui enfin qui nous occupe ici, à savoir l'État épirote, fondé en 1205 par Michel I^{er} Ange, fils du sébastocrator Jean Ange Doukas et cousin des empereurs Alexis III et Isaac II Ange. On notera que ces trois entités avaient à leur tête, lors de leur création, des princes de sang impérial se rattachant à la prestigieuse dynastie des Commènes, à celle des Anges ou aux deux. Ces aristocrates eurent à un moment ou à un autre des prétentions, fussent-elles très vite chimériques dans le cas de Trébizonde, à la restauration de l'empire à Constantinople. C'est dire, malgré les forces centrifuges qui traversent le corps désormais sans tête qu'est le monde byzantin, la force des traditions politiques byzantines.

3) De nouveaux intervenants : les peuples balkaniques

À la fin du XII^{ème} siècle, on avait assisté dans les Balkans à un réveil des nationalités jusqu'ici soumises à l'empire byzantin²³. Étienne Nemanja (1163-1196), nommé *joupan*²⁴ de

n. 160 et p. 609, n. 258 ; BLEMMYDÈS, Nicéphore, éd. Joseph Munitiz, Turnhout-Louvain, Brepols-Leuven University Press, 1984 (*CC, series graeca* 13), II, §§21-23, pp. 55-56. KAZHDAN, Alexander, art. « Gabalas », dans KAZHDAN, Alexander, TALBOT, Alice-Mary, CUTLER, Anthony (dirs.), *Oxford Dictionary of Byzantium*, 3 vol., New York-Oxford, Oxford University Press, 1991 [ci-après *ODB*], t. II, p. 811.

²¹ OSTROGORSKY, *État byzantin...*, op. cit., p. 448 ; KARPOZILOS, Apostolos, *The Ecclesiastical Controversy between the Kingdom of Nicaea and the Principality of Epiros (1217-1233)*, Thessalonique, Κέντρο Βυζαντινών Ερευνών, 1973, pp. 15-30 ; ANGOLD, Michael, *A Byzantine Government in Exile. Government and Society under the Lascarids of Nicaea (1204-1261)*, Oxford, University Press, 1975 ; BREDEKAMP, François, *The Byzantine Empire of Thessaloniki (1224-1242)*, Thessalonique, Municipality of Thessaloniki, 1996, pp. 85-86.

²² OSTROGORSKY, *État byzantin...*, op. cit., p. 448.

²³ DUCELLIER, *Byzance...*, op. cit., pp. 282-285.

²⁴ Le titre de *joupan* (Жупан) était porté par les gouverneurs des provinces serbes.

Rascie²⁵ (Serbie orientale) par l'empereur Manuel I^{er} (1143-1180), s'était déjà révolté en 1171 contre l'empereur, avant d'accepter la soumission. Mais après la mort de Manuel et le coup d'état de 1180, Étienne, soutenu par les Hongrois, proclama son indépendance. En 1190, Isaac II mit un coup d'arrêt à ses conquêtes, mais l'accord de paix prévoyait la reconnaissance de l'autonomie d'Étienne. Ce dernier quitta le pouvoir en 1196, et se retira au Mont Athos, en territoire byzantin. Ce dernier élément permet de bien saisir les limites du séparatisme des Serbes, auprès desquels l'Empire garde encore un immense prestige.

En 1185, encouragés par la pression fiscale et par l'exemple d'Étienne Nemanja, les Vlaques et les Bulgares, qui avaient été soumis par Basile II Bulgaroctone (976-1025), se révoltèrent sous la direction de Jean Asên. Isaac II dut reconnaître l'indépendance de ce second empire bulgare en 1189²⁶. La chute de Constantinople en 1204 allait faire de cet Empire l'une des puissances dominantes pour les années à venir²⁷.

Enfin, les Albanais étaient encore à cette époque sujets de l'empereur byzantin. Néanmoins, ils apparaissent dans les sources à partir du XI^{ème} siècle et, au cours du siècle suivant, il est de plus en plus souvent question d'eux. La petite principauté de l'Arbanon s'était constituée, non en opposition aux Byzantins, mais plutôt en réaction à l'abandon progressif de la région par l'autorité centrale byzantine²⁸.

De ces trois États, le plus puissant était l'Empire bulgare, qui entra immédiatement en action dès le lendemain de la chute de Constantinople, en déclarant la guerre aux Latins au nom de la solidarité orthodoxe. La victoire du tsar bulgare Kalojan (1197-1207) en 1205 face à l'empereur Baudouin sonna le glas des espoirs latins. Il était désormais acquis que l'Empire latin de Constantinople avait échoué à devenir la puissance dominante dans la région, mais aussi que les Grecs ne pouvaient espérer restaurer l'empire byzantin à eux seuls²⁹.

²⁵ La Rascie était l'embryon de l'État serbe. En prenant son indépendance et pour signifier sa volonté d'unifier toutes les terres serbes, Étienne Nemanja avait pris le titre de grand *joupan*.

²⁶ OSTROGORSKY, *État byzantin...*, *op. cit.*, pp. 426-429 ; WOLFF, Robert Lee, « The Second Bulgarian Empire. Its origin and history to 1204 », *Speculum* XXIV (1949), pp. 167-206.

²⁷ ZLATARSKI, Vasil Nikolov, *История на българската държава през сръбните вѣкове*, 3 vol., Sofia, Българска Академия на науките, 1918-1940 ; BREDENKAMP, François, *The Byzantine Empire of Thessaloniki (1224-1242)*, Thessalonique, Municipality of Thessaloniki, 1996, pp. 82-84.

²⁸ DUCCELLIER, Alain, « L'Arbanon et les Albanais au XI^e siècle », *Travaux et Mémoires* III (1968) pp. 353-368 ; *idem*, *La façade maritime de l'Albanie au Moyen Âge, Durazzo et Valona du XI^e au XV^e siècle*, Thessalonique, Institute for Balkan Studies, 1981, pp. 3 sq. ; *idem*, *L'Albanie entre Byzance et Venise, X^e-XV^e siècles*, Londres, Variorum Reprints, 1987.

²⁹ Sur la réaction des peuples balkaniques à la quatrième Croisade, cf. DUCCELLIER, *Byzance...*, *op. cit.*, pp. 305-309.

B) Un monde byzantin en crise

Désormais, et pour les trois siècles à venir, l'espace byzantin allait être l'objet de perturbations multiples. D'une part, la prise de Constantinople par les Latins, malgré l'opposition du pape Innocent III (1198-1216) et l'excommunication des Croisés après la prise de Zara, avait creusé de façon irrémédiable le fossé entre chrétientés orientale et occidentale. Les croisés avaient fait contre eux l'unanimité des Grecs et de l'ensemble du monde orthodoxe. D'autre part, celui-ci était pourtant loin d'être uni contre l'envahisseur. Les peuples slaves des Balkans, en effet, n'étaient plus disposés à accepter que la dignité impériale soit réservée aux Grecs, puisque ceux-ci n'avaient pas été capables de conserver la Reine des Villes, et que c'étaient désormais les Bulgares qui semblaient le plus à même de lutter contre les Latins. Enfin, les Grecs eux-mêmes se trouvaient en plein désarroi. Traumatisés par la perte de leur capitale, ils se retrouvèrent, pour une partie d'entre eux, sous domination étrangère, tandis que les autres vivaient dans l'un des trois Etats grecs rivaux, sans que l'on puisse, en tout cas dans un premier temps, déterminer lequel était le plus légitime. Car avec la chute de Constantinople, ce n'est pas uniquement l'Empire, mais aussi son soutien idéologique le plus important qui s'est effondré : le patriarcat de Constantinople est lui aussi à terre, ce qui sera, nous le verrons plus tard, un élément primordial dans l'évolution de l'histoire politique³⁰.

³⁰ AHRWEILER, Hélène, *L'idéologie politique de l'Empire byzantin*, Paris, P. U. F., 1975, pp. 103 sq.

Chapitre II

Les Anges Comnènes Doukas, de l'Épire à l'Empire (1204-1230)

Après la chute de Constantinople, les provinces de l'empire byzantin, désormais sans capitale, durent s'organiser par leurs propres moyens afin de lutter, efficacement ou pas selon les cas, contre l'envahisseur latin. L'Épire occupa, comme nous allons le voir, une place de premier plan dans cette lutte. Aidée il est vrai par le fait que les Croisés n'ont jamais réellement entrepris de la conquérir, la province occidentale bénéficia également de la présence de dirigeants issus de la meilleure aristocratie byzantine puisque descendants des trois dynasties impériales, à savoir les Anges, les Comnènes et les Doukas. Les deux premiers, Michel I^{er} et Théodore, purent, grâce à leurs capacités et à leurs succès remarquables contre les Latins, passer aux yeux de leurs sujets pour des hommes providentiels, rendant l'État épirote à même de rétablir l'empire byzantin déchu.

A) Michel I^{er} et la création d'une puissance épirote³¹

1) L'installation de Michel I^{er} en Épire

C'est dans ce contexte agité que le personnage relativement obscur de Michel Comnène Doukas (ca. 1170-ca. 1215), fils bâtard du *sebastokratôr* Jean Doukas et donc cousin des empereurs Isaac II et Alexis III Ange³², prend son essor. Lors de la seconde prise de Constantinople (12 avril 1204) par les Croisés, Michel était très probablement gouverneur du Péloponnèse, sans que l'on sache s'il se trouvait alors dans sa province ou à

³¹ NICOL, Donald, *The Despotate of Epiros* [ci-après, *Despotate*, I], Oxford, Basil Blackwell, 1957, pp. 1-46 ; POLEMIS, Demetrios, *The Doukai. A Contribution to Byzantine Prosopography*, Londres, Athlone, 1968, n° 45, pp. 91-92 ; KARPOZIOS, *The Ecclesiastical...*, *op. cit.*, pp. 30-39 ; BARZOS, Konstantinos, *Η γενεαλογία τών Κομνηνών*, 2 vol., Thessalonique, Κέντρο Βυζαντινών Ερευνών, 1984, t. II, pp. 669-689.

³² Concernant le sébastokratôr Jean Doukas, cf. Annexe I/1. Concernant la date de naissance hypothétique de Michel, cf. BARZOS, *ibid.*, p. 541, n. 4.

Constantinople³³. Quoi qu'il en soit, il fit manifestement partie du groupe des Grecs qui tentèrent de s'accommoder du nouveau pouvoir et offrit ses services à Boniface de Montferrat, l'un des Francs les plus liés à ses nouveaux sujets en raison de son mariage avec Marguerite de Hongrie, veuve de l'empereur Isaac II. Michel accompagna donc le Lombard dans son expédition vers Thessalonique, puis vers le Péloponnèse, où ils durent affronter Léon Sgouros. Mais, s'estimant sans doute mal récompensé par Boniface, Michel déserta et gagna Arta³⁴.

Bien que les sources soient imprécises à ce sujet, tout permet de croire qu'il avait été appelé là-bas par le gouverneur, vraisemblablement dénommé Sénachérim, du thème d'Arta-Nikopolis, alors en proie à une révolte. Lorsque Michel arriva, en 1205, Sénachérim venait d'être assassiné. Michel épousa alors sa fille (ou sa veuve), prit le pouvoir et mata la révolte³⁵. On ignore quel fut le titre exact dont il se para, mais il est en tout cas certain qu'il ne porta jamais, comme on l'a longtemps cru, le titre de despote³⁶.

³³ Concernant la vie de Michel Comnène avant 1204 et l'éventualité de son poste en Péloponnèse, cf. Annexe I/2. BARZOS, *ibid.*, p. 672, affirme que Michel se trouvait alors à Constantinople, en se basant sur un passage de Villehardouin (cf. note suivante) qui ne permet pas d'être aussi affirmatif : Michel a pu rejoindre Boniface après la chute de la ville.

³⁴ VILLEHARDOUIN, Geoffrey de, *Conquête de Constantinople*, éd. Faral, Les Classiques de l'histoire de France au Moyen Age, II, § 301, pp. 108-110. STIERNON, Lucien, « Les origines du Despotat d'Épire. A propos d'un livre récent », *REB*, XVII (1959), p. 122 ; LËNERTZ, Raymond-Joseph, « Aux origines du despotat d'Épire et de la principauté d'Achaïe », *Byzantion*, XLIII (1973), p. 364. Le texte de Villehardouin, très clair (« mes il se departi de lui qu'il n'en sot mot ») n'autorise pas NICOL, *Despotate I, op. cit.*, p. 13, à se demander si Michel avait obtenu le consentement de Boniface. Concernant les relations de Boniface avec les Grecs, cf. FERJANČIĆ, Božidar, « Rapports entre Grecs et Latins après 1204 », *ZRVI*, X (1967), pp. 173-176.

³⁵ JOB, *Vie de Sainte Théodora d'Arta*, éd. Jean Alexandre Buchon, *Nouvelles recherches historiques sur la Principauté française de Morée et ses hautes baronnies à la suite de la Quatrième Croisade*, 2 vol. Paris, Comptoir des imprimeurs réunis, 1843, t. II, pp. 401-402. VILLEHARDOUIN, *ibid.* Job nous donne le récit le plus complet, mais aussi le plus sujet à caution. Il est par ailleurs le seul à nous donner le nom de Sénachérim. Cf. LËNERTZ, *ibid.*, p. 377. - Cette alliance matrimoniale était indispensable pour obtenir le soutien de l'aristocratie locale ; cf. CHEYNET, Jean-Claude, « Le rôle de l'aristocratie locale dans l'État (X^e-XII^e siècle) », *BF*, XIX (1993), pp. 111-112. - Concernant les mariages de Michel I^{er}, cf. Annexe I/3.

³⁶ ARAVANTINOS, Panagiotis, *Χρονογραφία τῆς Ἠλείου* [« Chronographie de l'Épire »], 2 vol, Athènes, Vlastos, 1856, t. I, p. 60 ; NICOL, *Despotate I, op. cit.*, pp. 14-15. Il a depuis été démontré que Michel n'avait jamais porté le titre de despote ; cf. STIERNON, *Origines, art. cit.*, pp. 122-126 ; FERJANČIĆ, Božidar, *Деспоти у Византији и јужнословенским земљама* [« Les Despotes à Byzance et dans les pays yougoslaves »], Belgrade, Académie serbe des sciences et des arts, 1960 (Византолошки институт, књига 8), pp. 49-58 ; LËNERTZ, *ibid.*, pp. 360-362, 393 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, « Το αξίωμα του «Δεσπότη» και τα δεσποτικά έγγραφα της Ηλείου » [« La dignité de «Despote» et les documents despotiques de l'Épire »], dans CONSTANTINIDES, Costas, (éd.), *Μεσαιωνική Ἠλείου, πρακτικά επιστημονικού Συμποσίου (Ιωάννινα 17-19 Σεπτεμβρίου 1999)*, Ιωάννινα 2001, p. 82, n. 62.

2) Les premières offensives contre les Latins et l'organisation de l'État

Dès son accession au pouvoir en Épire, Michel se lança dans la lutte contre les Latins : on le voit ainsi lutter dès 1205 contre Boniface de Montferrat, lequel faisait le siège de Nauplie et Corinthe³⁷. En particulier, il parvint à rassembler les forces byzantines de Nikli, Veligosti et Sparte et livra bataille contre Guillaume de Champlitte et Geoffroy de Villehardouin à Kountoura, près de Kapsikia, à une date difficile à déterminer. Malgré son avantage numérique, Michel fut vaincu et retourna en Épire³⁸. Il s'étendit ensuite vers le nord, apparemment sans difficulté, jusqu'aux abords de Dyrrachion, dont les Vénitiens s'étaient emparés en juin 1205³⁹. Cette expansion septentrionale fut favorisée par l'alliance solide scellée avec le chef albanais Gjini, maître d'Elbassan et de Kruja⁴⁰. Michel contrôlait alors un territoire qui s'étendait donc du golfe de Patras jusqu'au fleuve Shkumbi, comprenant ainsi l'Étolie-Acarmanie, l'*Epirus Vetus*, l'*Epirus Nova* et très probablement l'île de Leucade⁴¹.

³⁷ VILLEHARDOUIN, § 301, pp. 108-110 : « *et comença le marchis a guerrier* ». AKROPOLITËS, *Historia. Georgii Acropolitae Opera*, éd. August Heisenberg, 2 vol., Leipzig, Teubner, 1903 ; rééd. Peter Wirth, Teubner, Stuttgart, 1978, §8, p. 14, ll. 1-3 : « *καὶ πολλὰ τοῖς πρὸς τὰ ἐκεῖσε μέρη ἀφιγμένοις Ἰταλοῖς παρέχων πρῶγματα.* ».

³⁸ Concernant la bataille de Kountoura, cf. Annexe I/4.

³⁹ DUCCELLIER, Alain, *La façade maritime de l'Albanie au Moyen Age. Durazzo et Valona du XI^e au XV^e siècle*, Thessalonique, Institute for Balkan Studies, 1981, pp. 124-125.

⁴⁰ CHÔNIATËS, Nikêtas, *Historia*, éd. Van Dieten, 2 vol., Berlin-New York, De Gruyter, 1975 (CFHB XI, Series Berolinensis), t. I, p. 631, l. 16 app. ; ALBÉRIC DE TROIS-FONTAINES, *Chronica*, éd. Scheffer-Boichorst, *MGH, Scriptores*, XXIII, p. 886 : « *Similiter quidam Michalis, dum missus fuisset versus Durachium in partibus illis, se ducem fecit de consensu Grecorum.* » Le récit d'Albéric laisse entendre que c'est à Dyrrachion que Michel a commencé son règne. Concernant Gjini d'Arbanon et ses relations avec Michel d'Épire, cf. NICOL, *Despotate I, op. cit.*, p. 17 ; DUCCELLIER, *Façade..., op. cit.*, pp. 98, 124, 138.

⁴¹ GRÉGORAS, I, 2 = I, p. 13 : « *καὶ ὃς κατὰ τὴν Εὐρώπην Θεταλίας τε ἤρξε καὶ ἦν παλαιὰν ὀνόμασαν Ἑπίρου· ὁ ἐξ Ἀγγέλων οὗτος ἦν Κομνηνὸς Μιχαήλ.* ». CHÔNIATËS, Nikêtas, p. 841 [638] : « *Αἰτωλίαν δὲ καὶ τὰ τῆ Νικοπόλει προσοριζόμενα καὶ ὅσα πρόεισιν ἐς Ἐπίδαμνον ὁ Μιχαήλ ιδιώσατο, ὃν ἐκ σπερμάτων σκοτιῶν ὁ σεβαστοκράτωρ ἐφύτευσεν Ἰωάννης ὁ Δούκας* » ; voir également CFHB, p. 631, l. 16 app ; AKROPOLITËS, §8, pp. 13-14, ll. 25-1 : « *ἦν γὰρ οὗτος τῷ τότε μέρους τινὸς τῆς παλαιᾶς Ἑπίρου κρατήσας [...]. Καὶ ἦν οὗτος δυναστεύων τῆς τοιαύτης χώρας· Ἰωαννίνων γὰρ ἤρχε καὶ Ἄρτης καὶ μέχρι Ναυπάκτου.* » ; SKOUTARIÔTËS, *Ἀνονύμου Σύνοψις Χρονική*, éd. Constantin Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. VII, Venise, Τύποι τοῦ φοίνικος – Paris, Jean Maisonneuve, 1894, p. 454, ll. 3-4 : « *οὗτος γὰρ ἦν τότε τῆς Παλαιᾶς Ἑπίρου κρατήσας, Ἀχαΐας τε καὶ Ἀκαρνάνων ἐξουσιάζων καὶ τῆς Ναυπάκτου αὐτῆς* ; ÉPHRAÏM, *Chronographia*, éd. Immanuel Bekker, *CSHB*, Bonn, Weber, 1840, vv. 7557-7559 :

« *κάκειθεν ἀπέπλευσε πρὸς Αἰτωλίαν
πρὸς τὸν κρατοῦντα Μιχαήλ ταύτης τότε,
πρὸς δ' αὖ παλαιᾶς Ἑπίρου κεκλημένης* »

Au sujet de Leucade : NICOL, *Despotate I, op. cit.*, pp. 19-20 ; SOUSTAL, Peter et KODER, Johannes, *Nikopolis und Kephalaenia*, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1981 (*TIB*, III) [ci-après *TIB*, III], p. 195 ; PRINZING, Günter, « Studien zur Provinz und Zentralverwaltung im Machtbereich

Ces premières attaques et cette rapide expansion n'entraînèrent cependant pas de réaction de la part des Latins. En effet, les Croisés avaient lancé leurs premières offensives vers les villes les plus importantes et les plus prestigieuses, telles que Thessalonique, Athènes ou Corinthe. Lorsque Michel lança ses troupes depuis l'Épire, ils étaient alors trop occupés ailleurs pour contre-attaquer efficacement. Certes, les pirates italiens Maio de Monopoli et Leone Vetrano s'étaient lancés à la conquête des îles Ioniennes, respectivement de Céphalonie et Zante d'une part et de Corfou d'autre part⁴². Mais ces pirates n'étaient pas plus en mesure de s'en prendre à l'Épire proprement dite, que les Croisés qui, après leurs succès initiaux, connurent leurs premiers revers du fait de l'hostilité des Bulgares. En effet, ceux-ci capturèrent l'empereur Baudouin à la bataille d'Andrinople en 1205 et lancèrent ensuite une offensive qui les mena en 1207 à Andrinople et Thessalonique. Dans le même temps, la mort de Boniface, auquel avait succédé son jeune fils Demetrius (1207-1224), affaiblit durablement le nouveau royaume de Thessalonique. Ce dernier vit en effet les barons lombards, partisans du marquis Guillaume VI de Montferrat, fils aîné de Boniface, se soulever contre Demetrius et contre le successeur de Baudouin au trône de Constantinople, son frère Henri de Flandre (1206-1216)⁴³. Les barons avaient beau revendiquer la suzeraineté sur l'Épire⁴⁴, ils n'étaient pas en mesure de passer à l'offensive. Quant à Venise, elle n'entreprit pas la conquête de tout le territoire qui lui était accordé dans les clauses de la *partitio Romaniae*⁴⁵, se contentant de s'emparer de Dyrrachion et de Corfou, dont elle chassa le corsaire génois Leone Vetrano⁴⁶.

der Epirotischen Herrscher Michael I. und Theodoros Dukas », *HX*, XXIV (1982), avec résumé en grec moderne, p. 103.

⁴² KIESEWETTER, *Preludio...*, *art. cit.*, pp. 343-344 (sur Maio de Monopoli), p. 354 (sur Leone Vetrano) (= *Megareites de Brindisi...*, *art. cit.*, pp. 74-75, 85-86) ; THIRIET, Freddy, *La Romanie vénitienne au moyen âge. Le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XII^e – XV^e siècle)*, Paris, Geuthner, 1959, p. 86.

⁴³ FERJANČIĆ *Почему...* *art. cit.*, Démétrios tirait sa légitimité de son père, mais aussi de sa mère, Marguerite de Hongrie, veuve de l'empereur byzantin Isaac II. Marguerite était appelée Marie par les Grecs.

⁴⁴ HENRI DE VALENCIENNES, *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople*, éd. Jean Longnon, Paris, Geuthner, 1948 (Documents relatifs à l'histoire des Croisades, publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, II), pp. 68-69, §584 : « [...] nous volons avoir toute la terre de Duras deschi, a la Maigre, et toute la terre l'Argut et quanques il i apent, et toute l'ille de Grece ; si volons avoir Chorinthe et que Michalis et tout si baron nos facent houmage. »

⁴⁵ *TT*, t.I, n° CXXI, pp. 464-473 ; CARILE, *Partitio terrarum...*, *art. cit.*, pp. 218-220, ll. 26-70 ; RAVEGNANI, Giorgio, « La conquista veneziana di Corfù », dans MALTEZOU, Chrysa et ORTALLI, Gherardo (éds.), *Venezia e le isole Ionie*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 2005, p. 104.

⁴⁶ MARTIN DA CANAL, éd. Alberto Limentani, *Les estoires de Venise*, Florence, Leo S. Olschki, 1973 (Civiltà Veneziana, Fonti e Testi, XII, Serie Terza, 3), p. 68 ; NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, pp. 17-18 ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, pp. 124-128 ; RAVEGNANI, *ibid.*, pp. 104-106.

Michel, à l'abri de la menace latine et ayant réussi en peu de temps à écarter toute concurrence, put alors s'occuper de l'organisation de son État laquelle se déroula, semble-t-il, avec plus de facilité que celle de l'Empire de Nicée : Théodore I^{er} Laskaris (1205-1222) eut en effet affaire en Asie Mineure à de nombreux rivaux, ainsi qu'à l'hostilité des Latins, dont le cœur de la puissance se trouvait à Constantinople, non loin de Nicée. Durant ces années de mise en place institutionnelle, Michel bénéficia de l'afflux de réfugiés venus des territoires conquis par les Latins. En effet, en faisaient partie de nombreux aristocrates et fonctionnaires compétents, qu'il utilisa pour structurer son armée et son administration⁴⁷. Il installa également de nombreux réfugiés à Iōannina, qui devint la seconde ville de son État⁴⁸.

Le plus prestigieux de tous les réfugiés fut probablement l'empereur Alexis III. Ce dernier avait été capturé par Boniface alors qu'il tentait de rejoindre Michel en Épire, puis fut envoyé par le Lombard en captivité dans son domaine de Montferrat, en Italie, sous la garde de son fils Guillaume. Michel le racheta, sans que l'on sache précisément à quelle date et dans quelles circonstances⁴⁹. Cette transaction lui permit de rehausser son prestige, puis de causer des soucis à Théodore Laskaris, dans la mesure où Alexis III ne manqua pas dès 1210 de revendiquer le trône de Nicée avec l'aide du sultan de Konya, Kay Khusraw I^{er} (1205-1211)⁵⁰.

⁴⁷ Concernant les réfugiés, cf. *infra*, pp. 525-527.

⁴⁸ ΑΠΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Papadopoulos-Kerameus, « Περί συνοικισμού τῶν Ἰωαννίνων μετὰ τὴν φραγκικὴν κατακτησὶν τῆς Κωνσταντινουπόλεως » [« Sur le peuplement de Iōannina après la conquête franque de Constantinople »], *ΔΙΕΕ*, III (1889-91), pp. 454-455 (Texte et traduction en Annexe V/2) = LAMPROPOULOS, Kosmas, *Ἰωάννης Ἀπόκαυκος. Συμβολὴ στην ἔρευνα τοῦ βιοῦ καὶ τοῦ συγγραφικοῦ ἔργου τοῦ* [« Jean Apokaukos, Contribution à l'étude de sa vie et de son œuvre écrite »], Athènes, Basilopoulos, 1988 (*Ἱστορικὲς Μονογραφίαις*, 6), K45. KORDOSES, Michael, *Τὰ Βυζαντινά Γιάννενα* [« Ioannina byzantine »], Athènes, Διον. Νότη Καραβία, 2003, p. 41.

⁴⁹ AKROPOLITËS, §8, pp. 13-14, notamment ll. 23-4 ; SKOUTARIÔTËS, p. 454 ; ÉPHRAÏM, vv. 7557-7564 ; JOB, p. 402 ; ΑΠΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Papadopoulos-Kerameus, « Συμβολὴ εἰς τὴν ἱστορίαν τῆς ἀρχιεπισκοπῆς Ἀχρίδος », [« Contribution à l'histoire de l'archevêché d'Ohrid »], *Сборник Статей Посвященных В. И. Ламанскому*, I, Saint-Petersbourg, 1907, n° 6, p. 243 = p. 17 du tiré à part, ll. 16-19 = LAMPROPOULOS, E60. L'ANONYME DE GAËTE, éd. Riant, Paul-Édouard-Didier, *Exuviae Sacrae Constantinopolitanae : fasciculus documentarum, ad byzantina lipsana in Occidentum saeculo XIIIe translata, spectantium, et historiam quarti belli sacri imperijque gallo-graeci illustratum*, 2 vol., Genève, Fick, 1877-78, rééd. Durand, Jannic, Paris, Éditions du CTHS, 2004 (CTHS-Histoire, XIX), I, p. 153, dit qu'Alexis a été racheté par les Génois, probablement parce que le voyage d'Alexis depuis Montferrat s'est probablement fait sur des navires génois. Concernant le parcours et le rachat d'Alexis III, cf. VILLEHARDOUIN, t. II, p. 117, n. 5 ; LÉNERTZ, *Aux origines... art. cit.*, pp. 370-376, 385, pense que le rachat a eu lieu en 1210 au moment de l'entente entre Michel, Venise et Henri de Constantinople. L'épouse d'Alexis mourut à Arta à une date inconnue ; AKROPOLITËS, §10, p. 17, ll. 23-25 ; SKOUTARIÔTËS, p. 457 ; ÉPHRAÏM, vv. 7564-7565.

⁵⁰ OSTROGORSKY, *État byzantin...*, *op. cit.*, p. 452. Kay Khusraw fut tué et Alexis capturé à la bataille d'Antioche du Méandre en 1211 ou 1212 ; cf. VAN TRICHT, Filip, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation », *Le Moyen Âge*, CVII (2001), pp. 223-227.

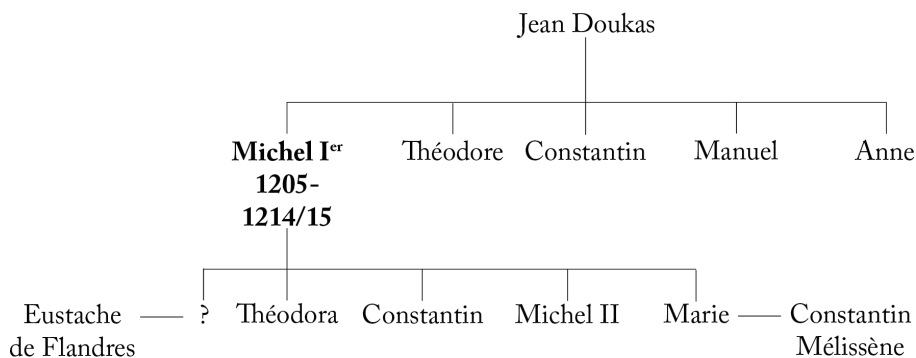


Figure 1 \ La famille de Michel I^{er}
(arbre généalogique simplifié)

Entre autres réfugiés, Michel fit également venir son frère Théodore (ca. 1180/85⁵¹ - après 1253), qui se trouvait alors à Nicée à la cour de Laskaris. Ce dernier accepta que Théodore Comnène rejoigne l'Épire, en échange d'un serment de fidélité envers lui-même et ses successeurs⁵². La première mission confiée à Théodore fut de s'occuper des affaires du Péloponnèse. En effet, après le suicide de Léon Sgouros en 1208, Michel lui succéda en tant qu'archonte de Corinthe et reprit le flambeau de la lutte contre les Latins. Il fit de Théodore son lieutenant sur place, afin de diriger la résistance de Nauplie, Argos et Corinthe⁵³. Il semble d'ailleurs que les seuls affrontements avant 1210 entre Michel et les Latins aient eu lieu dans

⁵¹ BARZOS, *Γενεαλογία...*, *op. cit.*, t. II, p. 548, n. 7.

⁵² AKROPOLITÈS, § 14, pp. 24-25 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 460 ; ÉPHRAÏM, vv. 7634-7654, qui ne donnent pas de datation fiable, puisqu'ils situent l'arrivée de Théodore juste avant la mort de Michel. Or, Théodore est manifestement arrivé dès 1208. BARDANÈS, Lettre à Germain II, éd. Lœnertz, « Lettre de Georges Bardanès, métropolite de Corcyre au patriarche oecuménique Germain II », *ΕΕΒΣ*, XXXIII (1964), p. 115, §16, dont l'argumentation confirme la version donnée par Akropolitès. BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, pp. 86-90.

⁵³ HENRI DE VALENCIENNES, éd. Longnon, p. 69, § 584 ; p. 118, § 688, app., manuscrit C : « *Michalis le signour de Chorynte* » ; INNOCENT III, éd. Migne, *PL*, CCXVI, col. 598, ann. XV, n° LXXVII, Lettre à l'archevêque de Thèbes (25 mai 1212) : « *nobilis vir Theodorus Graecus quondam dominus Corinthi* ». NICOL, *Despotate I...*, *op. cit.*, p. 25 ; BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, p. 68. INNOCENT III, éd. Migne, *PL*, t. CCXVI, col. 338, ann. XIII, n° CLXI, Lettre à l'archevêque de Larissa (31 octobre 1210), mentionne un conflit armé entre le prince d'Achaïe et Michel à un moment donné entre 1207 et 1209 (« *Cumque dudum ad bellum contra Michalicium processuri* ») ; cf. Lœnertz, *Aux origines...*, *art. cit.*, pp. 388-389, qui conteste que le Théodore qui contrôle alors Corinthe soit le frère de Michel, car celui-ci n'aurait jamais envoyé à Corinthe, dont le cas était désespéré en mars 1210, celui qu'il avait fait venir pour lui succéder. Or, nous ignorons à quelle date Théodore est arrivé en Épire. Surtout, en l'absence de tout lien entre Michel et le Péloponnèse, on ne s'expliquerait alors pas pourquoi Michel serait intervenu contre le prince d'Achaïe en 1207-1209 ; cf. KORDOSES, Michael, « Σχέσεις του Μιχαήλ Ἀγγέλου Δούκα με τὴν Πελοπόννησο » [« Relations de Michel Ange Doukas avec le Péloponnèse »], *HX*, XXII (1980) pp. 55-56 ; *idem*, *Σύμβολη στην ιστορία και τοπογραφία της περιοχῆς Κορίνθου στους μέσους χρόνους*, [« Contribution à l'histoire et à la topographie du territoire de Corinthe au Moyen Âge »], Athènes, Βιβλιοπόλειο Διονύσιου Νότη Καραβιά, 1981, p. 99 ; *idem*, *Κατάκτηση...*, *art. cit.*, pp. 118-123.

le Péloponnèse. Quant à ses deux autres frères Constantin et Manuel, ils le rejoignirent eux aussi à une date inconnue⁵⁴.

3) L'apaisement avec les Latins et la *promissio* de 1210

Cependant, le successeur de Baudouin à Constantinople, l'énergique empereur Henri de Flandre, parvint à redresser la puissance des Croisés. Ainsi, le tsar bulgare Kalojan fut tué au siège de Thessalonique en 1207 et son successeur Boril (1207-1217) fut battu à Plovdiv (Philippoupoli) en 1208. La menace bulgare ainsi momentanément écartée, l'empereur latin était désormais en mesure de mener une politique plus ambitieuse : après avoir mené une campagne efficace contre les Nicéens, il se tourna alors contre les Lombards du royaume de Thessalonique.

Michel, inquiet de ce redressement, se lança alors dans une politique d'apaisement avec les puissances latines. En effet, s'il avait pu s'accommoder d'une simple hostilité, fût-elle générale, il ne se sentait pas en mesure de lutter contre une offensive en bonne et due forme. Il se rapprocha tout d'abord du pape Innocent III, à une date inconnue, probablement dès 1208, à l'époque où il était menacé par les barons du royaume de Thessalonique⁵⁵.

Quelques temps après, c'est avec l'empereur Henri de Flandre que Michel entra en pourparlers. En effet, l'empereur, après avoir marché sur Thessalonique durant l'hiver et poursuivi les rebelles lombards en Thessalie, se préparait à faire campagne contre l'Épire afin d'en faire un fief impérial. Michel parvint, contre toute attente, à le convaincre de conclure un accord aux termes duquel le prince épirote donna sa fille aînée en mariage à Eustache de Flandres, frère de l'empereur, promettant de donner en dot le tiers de son territoire, et de venir en aide à l'empereur en toute circonstance. Le mariage fut célébré sur le champ (1209) mais le

⁵⁴ AKROPOLITÈS, § 14, pp. 24-25 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 460 ; ÉPHRAÏM, vv. 7637-7638.

⁵⁵ INNOCENT III, t. CCXVI, coll. 106-107, ann. XII, n° XCVI, Lettre à Michel Comnène (17 août 1209). Cf. NICOL, *Despotate I, op. cit.*, p. 26 ; DUCELLIER, *Façade maritime..., op. cit.*, p. 137. - Le prince d'Arbanon, Dimitri, qui avait succédé à son frère Gjin en 1208, s'était lui aussi rallié au pape en 1208, demandant à être instruit dans la foi catholique ; cf. INNOCENT III, t. CCXV, coll. 1343-1344, ann. XI, n° VII, Lettre à Dimitri, prince d'Arbanon (28 février 1208) = THALLÓCZY, Ludwig von, JIREČEK, Konstantin, SUFFLAY, Milan, *Acta et Diplomata res Albaniae mediae aetatis illustrantia*, 2 vol., Vienne, Holzhausen, 1913-1918 [ci-après *ADA*], I, n° 133, p. 42 ; DUCELLIER, *ibid.*, p. 139. - C'est à la même époque que Dimitri, Michel et Marino Vallaresso, duc vénitien de Dyrrachion, se partagèrent les biens de l'archevêché de cette même ville, ce qui occasionna au mois d'août 1209 les protestations du pape ; cf. INNOCENT III, t. CCXVI, coll. 105-107, ann. XII, n° XCIV, XCV, XCVI, XCVII. Il est néanmoins excessif de déduire de ces événements une alliance entre les trois protagonistes, comme le fait NICOL, *Despotate I, op. cit.*, p. 27 : chacun pouvait très bien saisir les biens situés sur son territoire sans consulter les deux autres. Cf. DUCELLIER, *ibid.*, pp. 139-141.

transfert de territoire n'eut jamais lieu. Henri repartit pour Constantinople, laissant le jeune roi Demetrius de Thessalonique entre les mains de deux tuteurs, dont l'un était Eustache, le récent gendre de Michel⁵⁶.



Carte 4 | La Grèce en 1210

⁵⁶ HENRI DE VALENCIENNES, pp. 118-121, §§ 688-694 ; INNOCENT III, t. CCXVI, coll. 353-354, ann. XIII, n° CLXXXIV, Lettre au patriarche latin de Constantinople (7 décembre 1210). Il convient de ne pas accorder trop de valeur à cet accord qui resta en réalité lettre morte. Par conséquent, affirmer, comme le fait VAN TRICHT, Filip, *La politique étrangère...*, art. cit., pp. 232-238 ; *idem*, *Latin renovatio...*, op. cit., pp. xi, 37, 164, 239 que l'Épire fit partie intégrante de l'empire latin de 1209 à 1217, en tant que « *feodal principality under Latin imperial suzerainty* », relève de l'hyperbole, ou au mieux d'une confiance naïve dans le récit d'Henri de Valenciennes. Van Tricht reconnaît d'ailleurs lui-même que la soumission de Michel ne fut que temporaire et opportuniste (*Latin renovatio...*, op. cit., p. 242). Il n'y a par ailleurs aucune preuve que la promesse de donner un tiers du territoire en dot ait été suivi d'aucun effet, contrairement à ce qu'affirme ce même auteur, *ibid.*, p. 269.

Cet accord ne mit pas un terme complet aux affrontements entre Michel et les Croisés : le siège de ses possessions péloponnésiennes par le nouveau prince d'Achaïe Geoffrey de Villehardouin (1210-1228) se poursuivit et amena Théodore à lui remettre la ville de Corinthe, sans doute aux alentours de mars 1210. Cette rédition se fit probablement dans le cadre d'un accord négocié, puisqu'il put emporter le trésor de la cathédrale de Corinthe⁵⁷ à Argos, qu'il conservait, ainsi que Nauplie.

C'est alors que les Vénitiens entamèrent des négociations avec Michel. Celui-ci conclut avec la Sérénissime une *promissio* datée du 20 juin 1210, par laquelle il se reconnaissait vassal de la République, administrant l'Épire en son nom, et s'engageait à protéger les Vénitiens, à leur accorder des privilèges commerciaux et à leur livrer chaque année un tribut⁵⁸.

Bien évidemment, ni Michel ni les Vénitiens ne se faisaient d'illusion sur la portée de cette *promissio*. Plus que d'un lien de vassalité il s'agissait, pour Michel comme pour Venise, d'un traité de commerce et surtout de non-agression, assurant aux deux signataires les mains libres pour mener leurs offensives respectives : Venise affrontait alors Gênes dans une guerre difficile pour la mainmise sur la Crète, tandis que Michel se préparait à attaquer les Latins à l'est.

4) Nouvelles offensives et débuts de la reconquête

De fait, tous ces gestes d'apaisement envers les Latins avaient pour seul objectif de laisser à Michel le temps de préparer son offensive contre le royaume de Thessalonique, L'attaque, qui se déroula probablement durant l'été 1210, en tout cas avant l'hiver, s'avéra être un grand succès : le connétable de l'empereur Henri, Amadeo Buffa, fut capturé, ainsi qu'une

⁵⁷ INNOCENT III, t. CCXVI, coll. 201-202, ann. XIII, n° VI, Lettre à l'archevêque de Larissa (4 mars 1210), qui mentionne la chute de Corinthe comme récente ou imminente ; col. 598, ann. XV, n° LXXVII, Lettre à l'archevêque de Thèbes (25 mai 1212) : « *cum nobilis vir Theodorus Graecus quondam dominus Corinthi, de proditione convictus, castrum de Argos nuper tradiderit, quod tenebat, thesaurus Corinthiensis Ecclesiae, quem illuc idem Graecus detulerat* » ; *LIBRO DE LOS FECHOS* (version aragonaise de la Chronique de Morée), *Libro de los Fechos et Conquistas del Principado de la Morea. Chronique de Morée aux XIII^e et XIV^e siècles*, éd. A. Morel-Fatio, Genève, Fick, 1885, p. 43, §188. NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 25 ; BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, pp. 67-68. - La chronologie adoptée par le *XPONIKON MOPEΩΣ* (§§191-195, vv. 2791-2827), qui place la prise de Corinthe sous le règne du prince Guillaume de Villehardouin, est manifestement erronée ; cf. BON, *ibid.*

⁵⁸ *TT*, t. II, n^{os} 223-224, pp. 119-123. Texte original et traduction en annexe V/1 ; cf. Annexe I/1, n° 1.

centaine de chevaliers. Michel mena à cette occasion une répression féroce contre le clergé latin, dont plusieurs membres furent même crucifiés⁵⁹. L'empereur latin mena probablement campagne contre Michel, obtenant une nouvelle fois sa feinte soumission⁶⁰. Mais dès l'année suivante, avec l'aide du chef bulgare Strêz, neveu de Kalojan, qui s'était établi de façon quasi-indépendante en Macédoine occidentale, Michel partit de nouveau à l'attaque⁶¹.

Henri dirigea donc contre Michel une expédition dont le succès est difficile à évaluer : dans la lettre écrite en janvier 1213, quelques temps après les événements, l'empereur prétend avoir remporté la victoire, mais concède avoir été rappelé trop tôt à Constantinople pour en retirer tous les fruits. Quant à ses gains territoriaux, le flou des indications données par l'empereur laisse supposer leur faiblesse⁶². Il y a en réalité tout lieu de penser qu'au printemps 1212, les villes thessaliennes de Larissa, Démétrias et Domokos étaient tombées aux mains de Michel et que l'empereur n'avait pu l'obliger à rendre les territoires conquis⁶³. Quoi qu'il en soit, le souverain épirote fit mine de s'allier à Henri et, aux côtés des Latins, se retourna contre ses anciens alliés bulgares, contribuant à la victoire de Henri de Flandre contre le tsar

⁵⁹ INNOCENT III, t. CCXVI, coll. 353-354, ann. XIII, n° CLXXXIV, Lettre au patriarche latin de Constantinople (7 décembre 1210). VAN TRICHT, *La politique étrangère...*, art. cit., p. 233. Cette offensive est à distinguer de celle qui eut lieu l'année suivante ; cf. *infra*.

⁶⁰ HENRI DE FLANDRES, éd. Günter Prinzing, « Der Brief Kaiser Heinrichs von Konstantinopel vom 13. Januar 1212 Ueberlieferungsgeschichte neuedition und kommentar », *Byzantion*, LIII (1973), p. 412. Dans ce texte postérieur, l'empereur accuse Michel de l'avoir trahi quatre fois : « *Quater enim Michaelicius et ter Stracius iuramenta nobis prestiterunt, quod neuter illorum totiens infringere dubitavit.* » On ignore le détail de ces quatre trahisons, mais il faut donc supposer quatre campagnes contre les Épirotes. L'une étant attestée en 1209, l'autre en 1211, et l'attaque épirote étant attestée en 1210, nous pouvons donc supposer une contre-attaque impériale en 1210. Cf. VAN TRICHT, *La politique étrangère...*, art. cit., p. 235.

⁶¹ HENRI DE FLANDRES, *ibid.*, pp. 411-412 : « *erant Michaelicius, traditor potentissimus, et Stracius, nepos Johannicii, magni olim populatoris Grecie, qui licet duo nobis fidelitatis iuramenta prestitissent, totis tamen viribus in partibus illis nostro exitio imminabant.* » Cette offensive a longtemps été confondue avec celle de 1210. Néanmoins, VAN TRICHT, *La politique étrangère...*, art. cit., p. 234, n. 70 montre de façon convaincante qu'il faut les dissocier.

⁶² HENRI DE FLANDRES, *ibid.*, p. 412 : « *Nos enim de optima terra quam tenebant, maiorem partem eis abstulimus, et nisi maiora negocia nos Constantinopolim revocarent, non eis sola domuncula in nostro imperio remansisset.* » L'ÉNERZT, *Aux origines...*, art. cit., p. 392. Concernant la datation de ces événements, la lettre d'Innocent III (7 décembre 1210), fut longtemps considérée comme le terminus ante quem de la campagne de l'empereur Henri. Dans cette hypothèse, il faudrait donc placer l'offensive de Michel et la contre-offensive d'Henri avant cette date. NICOL, *Despotate I, op. cit.*, place l'offensive de Michel à l'été 1210, tandis que pour L'ÉNERZT, *ibid.*, p. 392, c'est déjà la contre-attaque de l'empereur Henri qui doit être placée à l'été 1210. PRINZING, *ibid.*, p. 423, se contente de placer l'offensive contre Michel entre le printemps 1210 et l'hiver 1210/1211. Néanmoins, VAN TRICHT, *La politique étrangère...*, art. cit., pp. 220-227, a montré que l'encyclique de l'empereur Henri devait probablement être décalée d'un an et, partant, les événements qu'elle relate eux aussi. Il vaut donc mieux placer cette campagne à l'été 1211.

⁶³ Cf. Annexe I/5 « La conquête de Dyrachion et Larissa par Michel I^{er} vers 1212 ». L'affirmation de VAN TRICHT, *La politique étrangère...*, art. cit., pp. 236-237, selon laquelle « *en mars [Michel] avait encore été vaincu de façon assez décisive par ces mêmes Latins* » doit donc être relativisée. Du reste, ce même auteur affirme dans ce même article, p. 235, à propos de la campagne menée par l'empereur : « *L'œuvre resta cependant inachevée, car des affaires graves le rappelèrent à Constantinople (vers la fin de mars 1212).* »

Boril et le chef Strêz⁶⁴. Michel semble ensuite avoir laissé tranquille le royaume de Thessalonique et l'empire latin jusqu'à sa mort⁶⁵.

À l'issue de ces affrontements, Michel avait renforcé sa position en Thessalie, en contrepartie, il est vrai, de la perte des territoires péloponnésiens : le prince d'Achaïe s'empara de Nauplie, avec l'aide de navires vénitiens⁶⁶, puis d'Argos : en mai 1212 au plus tard, toute l'Argolide était aux mains de Geoffrey de Villehardouin, entraînant la fuite de Théodore Comnène qui parvint à s'échapper après la chute d'Argos, abandonnant cependant le trésor de Corinthe qui fut partagé entre les Croisés⁶⁷.

Cette alliance de Venise avec les Francs d'Achaïe poussa probablement Michel à ouvrir les hostilités contre la République. C'est ainsi que le port de Dyrrachion tomba vers 1212/13, suivi par l'île de Corfou, au plus tard en 1214⁶⁸. Pour faire bonne mesure, Michel fit mine de se comporter en allié de l'empereur Henri de Flandres et participa à l'offensive menée vers 1214 contre les Serbes, à qui il prit Shkodra⁶⁹. Il évita ainsi la constitution d'un

⁶⁴ HENRI DE FLANDRES, *ibid.*, p. 414 : « *sed prefati barones collectis viribus suis et associati Michaelitio, qui tunc cum eis concordiam inierat, eidem Stracio in plano Pelagonie occurerant, ubi cum illo pugnantes optinuerunt victoriam* ». LÉNERTZ, *Aux origines...*, art. cit., p. 392 ; VAN TRICHT, *La politique étrangère...*, art. cit., p. 236.

⁶⁵ VAN TRICHT, *La politique étrangère...*, art. cit., p. 237, remarque à juste titre que Henri n'aurait pu se permettre de partir en expédition contre la Serbie s'il n'avait été sûr du côté de l'Épire. Cf. LONGNON, *L'empire latin...*, pp. 149-150. La seule source concernant ces deux campagnes est la *VIE DE STEFAN NEMANJA*, éd. Pavel-Jozef Šafárik, *Památky dřevního písemnictví Jihoslovanův*, Prague, 1873, §§16, 17, 20, pp. 21-23, 27-29 = HAFNER, Stanislaus, *Stefan Nemanja nach den Viten des hl. Sava und Stefans der Erstgekrönten*, Graz-Vienne-Cologne, 1962, pp. 68-69, 117-120 (traduction allemande) = BORCHGRAVE, Émile de, « Henri de Flandre, empereur de Constantinople (1206-1216) et le roi Étienne I^{er} Némanié de Serbie », *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire ou Recueil de ses bulletins*, s. 5, V (1895), pp. 364-372.

⁶⁶ *CHRONIQUE DE MORÉE*, version française, §§197-198, éd. J. A. Buchon, *Recherches historiques sur la Principauté française de Morée et ses hautes baronnies*, t. I, Paris, Renouard, 1845, pp. 89-90 ; éd. Jean Longnon, *Livre de la Conquête de la Princesse de l'Amorée. Chronique de Morée (1204-1305)*, Paris, Renouard, 1911 (Publications pour la Société de l'histoire de France), pp. 70-71 ; *XPONIKON MOPEΩΣ*, §197, vv. 2844-2871. BON, *Morée franque...*, op. cit., p. 68.

⁶⁷ INNOCENT III, t. CCXVI, col. 598, ann. XV, n° LXXVII, Lettre à l'archevêque de Thèbes (25 mai 1212). L'archevêché de Corinthe fut réorganisé par le pape au mois de mai 1212 (INNOCENT III, t. CCXVI, coll. 586-590, ann. XV, n° LVIII à LXVI. NICOL, *Despotate I...*, op. cit., p. 25 ; BON, *Morée franque...*, op. cit., p. 68 ; KORDOSES, *Κατάκτηση...*, art. cit., pp. 122-125.

⁶⁸ Concernant Dyrrachion, cf. Annexe I/5 « La conquête de Dyrrachion et Larissa par Michel I^{er} en 1212 ». Concernant Corfou, cf. JOB, p. 403 ; BARONE Nicola, *Notizie storiche tratte dai registri di Cancelleria di Carlo III di Durazzo con aggiunta di altri documenti*, Naples, 1887, p. 61, cité par NICOL, *Despotate I*, op. cit., p. 38 ; *idem*, *Byzantium and Venice*, Cambridge, University Press, 1988, p. 161 ; THIRIET, *Romanie vénitienne...*, op. cit., p. 86 ; SOUSTAL-KODER, *Nikopolis...*, op. cit., pp. 61, 179 ; RAVEGNANI, Giorgio, « La Romània veneziana », dans DEL NEGRO, Piero et PRETO, Paolo (dir.), *Storia di Venezia, dalle origini alla caduta della Serenissima*, Istituto della Enciclopedia Italiana, 12 vol., Rome, 1992-1998, t. II, p. 213.

⁶⁹ *VIE DE STEFAN NEMANJA*, éd. Šafárik, p. 24 = trad. Hafner, p. 118. JIREČEK, Konstantin, « Skutari und sein Gebiet im Mittelalter », dans THALLOCHY, Ludwig von (éd.), *Illyrisch- Albanische Forschungen*, 2 vol., Munich-Leipzig, 1916, t. I, pp. 104-105 ; NICOL, *Despotate I*, op. cit., p. 38 ; PRINZING, Günter, *Die*

front uni des Latins à son encontre. Les Vénitiens, pour qui la priorité était la conquête de la Crète, ne réagirent donc pas.

Le début de la reconquête territoriale sur les Latins posa la question de l'administration ecclésiastique des sièges épiscopaux regagnés à l'Orthodoxie : des évêques et des métropolitains furent nommés sans en référer au patriarcat de Nicée. Le patriarche envoya bien un exarque, Samson, afin de placer le clergé grec occidental sous son autorité, mais sans obtenir les résultats escomptés. Plus tard, le problème réapparaîtrait de façon plus aiguë⁷⁰.

5) L'assassinat de Michel

Michel fut assassiné pendant son sommeil à Berat, à une date inconnue entre la fin de l'année 1214 et le mois de février 1215, par l'un de ses serviteurs appelé Romaios⁷¹. Le nom de son assassin pourrait être en réalité une création des auteurs nicéens, cherchant à montrer que le meurtrier aurait été un « véritable Romain », c'est-à-dire un partisan des Laskarides. Cette hypothèse, bien que plausible, est indémontrable⁷². L'assassinat de Michel n'est certes pas surprenant étant donné le nombre de ses ennemis : on a ainsi pu soupçonner les Latins, en

Bedeutung *Bulgariens und Serbiens in den Jahren 1204–1219*, Munich, 1972 (Miscellanea Byzantina Monacensia, 12), pp. 110-113 ; FERJANČIĆ, Božidar, « Србија и византијски свет у првој половини XIII века (1204-1261) » [« La Serbie et le monde byzantin dans la première moitié du XIII^e siècle (1204-1261) »], *ZRVI XXVII/XXVIII* (1988/89), pp. 109-110 ; SOUSTAL-KODER, *ibid.*, p. 61 ; DUCCELLIER, *Façade...*, *op. cit.*, pp. 151 et 160 ; NESSERIS, Elias, « Η εικόνα του Μιχαήλ Α΄ Κομνηνό Δούκα της Ηπείρου και η δολοφονία του (τέλη 1214/αρχές 1215): πολιτικές επιδιώξεις και ιδεολογική εκμετάλλευση » [« L'image de Michel Ier Comnène Doukas d'Épire et son assassinat (fin 1214/début 1215) : objectifs politiques et exploitation idéologique »], *HX*, XL (2006), pp. 458-459 ; VAN TRICHT, *Latin Renovatio...*, *op. cit.*, pp. 186-187, p. 400.

⁷⁰ NICOL, *ibid.*, pp. 39-42 ; KARPOZILOS, *Ecclesiastical Controversy...*, *op. cit.*, p. 52 ; DUCCELLIER, *ibid.*, p. 204 ; BREDENKAMP, François, « The “Sampson Incident” (ca. 1215) and the Deterioration of Epirote-Nicaean Orthodox Ecclesiastical Relations », *Βυζαντιακά* IV (1984), pp. 9-31. Cf. *infra*, pp. 403, 407-408.

⁷¹ AKROPOLITĒS, §14 : « μετ' οὐ πολὺ δὲ φονεῦται παρὰ τοῦ τῶν ὑπηρετῶν ὁ Μιχαήλ νύκτωρ ἐπὶ τῆς κλίνης συγκαθεύδων τῇ γυναικί· Ῥωμαῖος δὲ ἦν τῷ φονευτῇ τοῦνομα. » ; SKOUTARIŌTĒS, p. 460, ll. 28-29 ; ÉPHRAÏM, vv. 7655-7658 : « ἐπεὶ δ' ἀπηνῶς Μιχαήλ σφαγείς ξίφει πρὸς ἀνδρὸς οὕτω Ῥωμαίου κεκλημένου, νυκτὸς καθεύδων ἐν Βελλεργράδων ὄροις, ἔξαπίνης λέλοιπε τόνδε τὸν βίον ». Le *terminus ante quem* de cet événement nous est donné par un document indiquant que Théodore était déjà en place en février 1215 (*MM*, t. IV, doc. XVIII, pp. 382-383). Cf. FERJANČIĆ, Božidar, « Породица Малјасина у Тесалији » [« La famille Melissène en Thessalie »], *ZFFB* VII/1 (1963), pp. 242-243 ; *idem*, *Србуја...*, *art. cit.*, p. 110 ; NESSERIS, *Μιχαήλ Α΄...*, *op. cit.*, pp. 452-455. Le *terminus post quem* est la consécration des métropolitains de Dyrrachion et Larissa, dernier acte connu de Michel, qui a probablement eu lieu en 1212. Néanmoins, la mort de Michel I^{er} est le plus souvent placée en 1214/1215 ; cf. STIERNON, *Aux origines...*, *art. cit.*, p. 106 ; DUCCELLIER, *ibid.*, p. 160 et p. 212, n. 1.

⁷² BLUM, Wilhelm, *Die Chronik. Georgios Akropolites (1217-1282); übersetzt und erläutert*, Stuttgart, A. Hiersemann, 1989 (Bibliothek der griechischen Literatur, 28), pp. 215-216, n. 32. Cf. NESSERIS, *Μιχαήλ Α΄...*, *art. cit.*, pp. 456-458.



Carte 5 | L'État épirote sous Michel I^{er}

particulier le pape, mais aussi Théodore, frère et successeur de Michel⁷³. À vrai dire, on ignore même si le meurtre fut politique, mais il est sûr que son exploitation le fut : ainsi en Serbie ce décès fut présenté comme un geste de la providence divine⁷⁴, tandis qu'un auteur nicéen comme Akropolitès laisse planer la suspicion sur le rôle de Théodore⁷⁵.

B) Théodore I^{er} et l'ambition impériale (1215-1230)⁷⁶

1) Les origines de Théodore et son installation au pouvoir

Après la chute de Constantinople, comme on l'a vu plus haut, Théodore s'était rendu à la cour de Théodore Laskaris à Nicée. Après avoir prêté serment de fidélité et reconnu ainsi la prééminence de l'empire de Nicée, il en était parti à l'appel de son frère, à une date inconnue. Il s'était alors rendu en Épire et avait aidé son frère dans sa lutte contre les Latins.

Dès la mort de Michel, Théodore lui succéda, apparemment sans problème ni contestation⁷⁷. En effet, de tous les frères du défunt, seul Théodore semblait avoir les qualités requises pour exercer le pouvoir⁷⁸. Quant au fils de Michel, lui aussi prénommé Michel, il fut écarté en raison de son jeune âge. Sa mère, craignant pour sa vie, l'emmena en exil en Morée⁷⁹.

⁷³ NESSERIS, *ibid.*, pp. 455-456.

⁷⁴ VIE D'ÉTIENEN NEMANJA, éd. Šafárik, p. 24 = trad. Hafner, p. 119-120 = KISSAS, Sotiros, *Το ιστορικό υπόβαθρο των καλλιτεχνικών σχέσεων Θεσσαλονίκης και Σερβίας*, University Studio Press, Thessalonique, 2004, pp. 93-94 (traduction grecque). NESSERIS, *ibid.*, pp. 458-463.

⁷⁵ Le récit d'AKROPOLITÈS (§14, p. 25, ll. 1-9 ; suivi par SKOUTARIÔTÈS, p. 460, ll. 14-31, et ÉPHRAÏM, vv. 7655-7659) n'accuse pas explicitement Théodore, mais l'enchaînement de son arrivée en Épire et de l'assassinat (« ὅς καὶ ἀφικόμενος συνήν τῷ ἀδελφῷ Μιχαήλ. μετ' οὐ πολὺ δὲ φονεύεται [...] ὁ Μιχαήλ »), ainsi que la rapidité de son accession et l'ambiguïté du commentaire d'Akropolitès « ἄρξαι δὲ βουλευθεὶς πάνυ γε ἐπιύξισε τὴν αὐτοῦ ἀρχήν » laissent planer le doute. NESSERIS, *ibid.*, pp. 455-456.

⁷⁶ NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, pp. 47-112 ; POLEMIS, *The Doukai...*, *op. cit.*, n° 42, pp. 89-90 ; KARPOZILOS, *Ecclesiastical Controversy...*, *op. cit.*, pp. 39-45 ; BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, pp. 65-190 ; BARZOS, *Γενεαλογία...*, *op. cit.*, t. II, pp. 553-615 ; PRINZING, *Studien zur Provinz und Zentralverwaltung...*, *art. cit.*, XXV (1983), pp. 38-48.

⁷⁷ AKROPOLITÈS, §14, p. 25, ll. 6-7 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 460, ll. 29-30 ; ÉPHRAÏM, v. 7659 ; GRÊGORAS, II, §2 = t. I, p. 25, ll. 22-24 ; JOB, p. 403.

⁷⁸ EPHRAÏM, vv. 7660-7661 : « ἀνὴρ στρατηγός, εὐσθενὴς καὶ γεννάδας / γίγας βριαρόχειρ τις, ὄξυς ἐν μάχαις » ; GRÊGORAS, II, §2 = t. I, p. 25, ll. 24-25 : « ἀνὴρ δραστήριος καὶ καινὰ δεινὸς ἐπινοῆσαι πράγματα ».

⁷⁹ JOB, p. 403.

2) La reprise de l'expansion

Dès sa prise de pouvoir, Théodore poursuivit la politique d'expansion de son frère. Au niveau diplomatique, il se réconcilia rapidement avec les Serbes en leur restituant la ville de Shkodra. Le rapprochement fut renforcé par le mariage, dès 1215, de Manuel Comnène (ca. 1186-88⁸⁰-ca. 1241), frère de Théodore, avec une soeur d'Étienne I^{er} Nemanjić (1196-1228), fils et successeur d'Étienne Nemanja. D'autres mariages furent envisagés, notamment entre Étienne Radoslav, fils de Nemanjić et Théodora, fille de Michel I^{er}, puis entre Nemanjić lui-même et Marie, l'autre fille de Michel, mais annulés en raison d'objections canoniques⁸¹. Cette même année, Théodore put alors attaquer la Bulgarie, où le règne désastreux de Boril touchait à sa fin. Il s'empara de Prilep, de Skopje et surtout d'Ohrid⁸². Certes, le tsar s'était allié à l'empereur latin Henri de Flandres⁸³, mais ce dernier mourut à Thessalonique le 11 juillet 1216, tandis que Boril eut bientôt à subir la rébellion de Jean Asên II en 1217. Les conquêtes de Théodore ne furent donc pas remises en question.

Ohrid et son archevêché autocéphale allaient par la suite s'avérer d'une grande utilité diplomatique : dès 1216, Démétrios Chômatênos, le nouveau chartophylax d'Ohrid, apporta son soutien à Grégoire Kamonas, successeur de Dimitri dans la principauté d'Arbanon, dans

⁸⁰ BARZOS, *Γενεαλογία...*, *op. cit.*, t. II, p. 541, n. 4.

⁸¹ CHÔMATÊNOS, *Ponemata Diaphora*, éd. Guntër Prinzing, Berlin, De Gruyter, 2002 (Series Berolinensis), n° 10, pp. 55-56. LASKARIS, Mihailo, *Византиске принцезе у средњевековној Србији* [« Les princesses byzantines dans la Serbie médiévale pour une histoire byzantinoserbe du début du XII^e au milieu du XV^e siècle »], Belgrade, Књижарица фране баха, 1926, pp. 38-53 ; NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 49 ; DUCCELLIER, *Façade...*, *op. cit.*, p. 160 ; PITSAKIS, Konstantinos, « Ζητήματα κωλυμάτων γάμου από την νομολογία και την πρακτική του « δεσποτάτου » της Ἠπείρου » [« Questions d'empêchement de mariage dans la législation et la pratique du « despotat » d'Épire »], pp. 360-362. Quant à DANDOLO, Andrea, *Chronicon Venetum*, éd. Ludovico Muratori, RIS, t. XII, col. 340, il confond manifestement Théodore Comnène et Théodore Laskaris lorsqu'il affirme qu'André de Hongrie maria son fils à une fille de *Theodorus Comnenus Lascarus*.

⁸² ROBERT DE CLARI, §119, *La Conquête de Constantinople*, éd. Jean Dufournet, Paris, Champion Classiques, 2004, p. 212 ; AKROPOLITÊS, §14, p. 25, ll. 11-12 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 461, l. 4 ; ΑΡΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Bees, *Unedierte...*, *art. cit.*, n° 54, p. 111, l. 31 = LAMPROPOULOS, E23. LONGNON, *L'empire latin ...*, p. 151 ; NICOL, *ibid.*, p. 48. La prise d'Ohrid eut nécessairement lieu au plus tard au milieu de 1215, puisque l'archevêque titulaire Jean Kamatêros a eu le temps de rentrer de son exil nicéen et de mourir à la fin de 1215 ou au début de 1216. Cf. PRINZING, *Ponemata Diaphora*, *op. cit.*, pp. 11*-12* ; *Ibid.*, « A Quasi Patriarch in the State of Epiros: The Autocephalous Archbishop of "Boulgaria" (Ohrid) Demetrios Chomatenos », *ZRVI*, XLI (2004), p. 172.

⁸³ LONGNON, *ibid.*, p. 149 ; NICOL, *ibid.*, p. 48.

une affaire de mariage causant des problèmes canoniques, ce qui permit sans aucun doute de raffermir les bonnes relations entre Grégoire et Théodore⁸⁴.

3) L'expédition de Pierre de Courtenay⁸⁵

Après la mort de l'empereur Henri de Flandres, son beau-frère Pierre de Courtenay, cousin du roi Philippe-Auguste, comte d'Auxerre et époux de Yolande, comtesse de Namur et soeur du défunt empereur, fut élu pour diriger l'empire latin. Le nouvel empereur se mit donc en route depuis la France pour venir prendre possession de son empire. Lors de son passage à Rome, il se fit couronner par le nouveau pape Honorius III (1216-1227), en l'église Saint-Laurent hors les murs, le 9 avril 1217. Le 11, il y renouvela les serments de ses prédécesseurs envers le royaume de Thessalonique et la république de Venise. Le 17, il se remit en route pour Brindisi, où il retrouva le légat pontifical Giovanni Colonna, cardinal de Santa Prassede⁸⁶.

⁸⁴ CHÔMATÊNOS, n° 1, pp. 19-26 ; n° 3, pp. 33-38 ; ADA, t. I, n°s 147-150. Cf. PRINZING, *Ponemata Diaphora*, *op. cit.*, p. 65*.

⁸⁵ Le récit de ces événements a été fait par DU CANGE, Charles, *Histoire de l'Empire de Constantinople sous les Empereurs français*, Paris, 1652, rééd. Buchon, 2 vol., Paris, Verdière, 1826 (Collection des Chroniques nationales françaises), t. I, pp. 147-164 ; NORDEN, Walter, *Papsttum und Byzanz*, Berlin, Behr, 1903, pp. 297-301 ; LONGNON, *L'empire latin...*, *op. cit.*, pp. 153-155 ; NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, pp. 50-54 ; *idem*, « The fate of Peter of Courtenay, Latin Emperor of Constantinople, and a treaty that never was », dans CHRYSOSTOMIDES, Julian (éd.), *Καθηγήτρια. Essays presented to Joan Hussey for her 80th birthday*, Athènes, Porphyrogenitus, 1988, pp. 377-383 ; SETTON, Kenneth, *The Papacy and the Levant (1204-1571)*, 2 vol., Philadelphie, 1976-1978, t. I, pp. 44-45 ; DUCCELLIER, *Façade...*, *op. cit.*, pp. 161-162 ; PRINZING, *Studien zur Provinz und Zentralverwaltung...*, *art. cit.*, XXV (1983), pp. 39-40 ; SYNKELLOU, Efstratia, *Ο Πόλεμος στον δυτικό ελληνικό χώρο κατά τον ύστερο μεσαίωνα (13^{ος} – 15^{ος} αι.)*, [« La guerre dans la Grèce occidentale à la fin du Moyen Age (XIII^{ème}-XV^{ème} siècles) »], Athènes, Εθνικό Ίδρυμα Ερευνών-Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών, 2008, pp. 219-220 ; VAN TRICHT, *Latin renovatio...*, *op. cit.*, pp. 242-243, 378. Curieusement, Du Cange est le seul auteur à citer la Chronique de Saint-Marian d'Auxerre (cf. *infra*).

⁸⁶ ALBÉRIC DE TROIS-FONTAINES, *Chronica*, p. 906 ; ANNALES CECCANENSES (= *CHRONIQUE DE FOSSA NOVA*), éd. Pertz, *MGH, Scriptores*, t. XIX, p. 301 ; SANCTI MARIANI AUTISSIODORENSIS *CHRONICON*, éd. Holder-Egger, *MGH, Scriptores*, t. XXVI, pp. 281-282 ; ERNOUL, *Chronique d'Ernoult et de Bernard le Trésorier*, éd. Louis Mas-Lâtrie, Paris, Renouard, 1871, (Publications pour la Société de l'Histoire de France), p. 391 = *L'Estoire de Eracles Empereur*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1859 (Recueil des Historiens des Croisades : Historiens occidentaux, II), pp. 289-291 ; RICHARD DE SAN GERMANO, *Chronica Regni Sicilie*, éd. Ludovico Muratori, *RIS*, VII/2, pp. 77-78 ; BAUDOIN D'AVESNES, *Chronique*, éd. Kervyn de Lettenhove, *Istorie et Croniques de Flandres*, [Collection de chroniques belges inédites], 2 vol., Bruxelles, Hayez, 1879-80, t. II, pp. 674-675 ; PHILIPPE MOUSKES, *Chronique Rimée*, éd. F. Reiffenberg, 2 vol., Bruxelles, Hayez, 1836-1838, t. II, vv. 22987-992 ; *TT*, II, n° CCIL, pp. 193-195, qui mentionne la présence d'Eustache de Flandres ; AKROPOLITÈS, §14, pp. 25-26 ; SKOUTARIOTÈS, p. 461, ll. 5-6 ; ÉPHRAÏM, vv. 7677-80 ; DANDOLO, Andrea, col. 340 ; SAN GEORGIO, *Historia Montisferratis*, éd. Muratori, *RIS*, t. XXIII, col. 374 ; *EX JOANNIS IPERII CHRONICO SYTHIENSI SANCTI BERTINI*, éd. Delisle, *RHGF*, t. XVIII, p. 607 ; MARCO ANTONIO SABELLICO, *M. Antonii Sabellici Historiae rerum Venetarum ab Urbe condita Libri XXIII*, éd. Giuseppe Lovisa, *Degli storici delle cose Veneziane i quali hanno scritto per publico decreto*, Venise, Lovisa, 1718-1722, t. I/1, p. 190 ; BARONIUS, Caesar, RAYNALDUS, Odoricus et

Si toutes les sources et tous les historiens sont d'accord sur cette première partie du trajet, en revanche les versions concernant la suite divergent fortement. Ainsi, un premier groupe de sources se contente de dire que Pierre a traversé la mer et a été capturé par Théodore⁸⁷. D'autres sources sont moins avares de détails mais présentent des récits contradictoires qu'il nous faudra donc étudier et comparer afin de tenter d'y voir plus clair.

Pour commencer, s'il est acquis qu'après avoir traversé l'Adriatique sans encombres, l'empereur débarqua dans les environs de Dyrrachion, la nature même de cette escale ne fait l'unanimité ni des sources, ni des historiens. Ainsi, deux auteurs, contemporains des faits, affirment que Pierre souhaitait prendre Dyrrachion de force⁸⁸. L'un d'entre eux précise d'ailleurs que ce projet résultait d'un accord conclu avec Venise afin de payer son transport par voie maritime, à l'instar de l'épisode de Zara lors de la quatrième croisade⁸⁹. Selon ces auteurs, Pierre aurait assiégé sans succès Dyrrachion avant de s'enfoncer vers l'intérieur des terres où Théodore l'aurait alors capturé⁹⁰. Une telle version est cependant invraisemblable : si Pierre avait réellement assiégé Dyrrachion sans succès, il aurait été absurde de s'enfoncer à l'intérieur des terres sans ravitaillement et sans possibilité de se rembarquer puisque la flotte avait été envoyée à Constantinople⁹¹.

L'ensemble des autres sources ne mentionnant pas de siège de Dyrrachion, il faut par conséquent en conclure qu'il s'agissait probablement d'une simple escale avant de se

LADERCHIUS, Jacobus, *Annales Ecclesiastici*, éd. Theiner, 37 vol., Bar-le-Duc-Paris-Fribourg, Guérin, 1864-1883, t. XX, p. 366, ann. 1217, §§4sq.

⁸⁷ ALBÉRIC DE TROIS-FONTAINES, *ibid.* ; PHILIPPE MOUSKES, vv. 23019-20 ; AKROPOLITÈS, §14, p. 25, SKOUTARIOTÈS, p. 461, ll. 6-7 ; ÉPHRAÏM, vv. 7681-86 ; *EX ANDRENSIS MONASTERII CHRONICO*, éd. Delisle, *RHGF*, t. XVIII, p. 577 : « *Petrus Comes Autissiodorensis, qui praefati Henrici sororem uxorem habuit, subrogatur : qui captus a Graecis in captivitate detinetur* » ; *EX BREVI CHRONICO TURONENSI*, éd. Delisle, *RHGF*, t. XVIII, p. 321 : « *Petrus Comes Autissiodorensis Imperator Graecorum efficitur, et statim a Graecis captus.* » ; *EX JOANNIS IPERII CHRONICO SYTHIENSI SANCTI BERTINI*, p. 607 : « *Qui Petrus, dum post suam coronationem Constantinopolim properat, a quodam homine suo per prodicionem captus est et detentus in quadam turre, in qua eum duxerat quasi ad videndum* »

⁸⁸ RICHARD DE SAN GERMANO, p. 77 : « *Qui pravo ducti consilio (...) obsidere et expugnare previderunt Durachium.* » ; *SANCTI MARIANI AUTISSIODORENSIS CHRONICON*, p. 282 : « *statimque mari transito, urbem Dirachium obsidet imperator* ». MARCO ANTONIO SABELLICO, p. 190, transmet lui aussi cette version : « *Ferunt, in Venetorum gratiam Dyrhachium ab eo oppugnatione tentatum.* » Cependant cet auteur de la Renaissance est trop postérieur aux faits pour être considéré comme contemporain.

⁸⁹ *SANCTI MARIANI AUTISSIODORENSIS CHRONICON*, *ibid.* : « *Promiserat autem Venetis et litteras inde confecerat ob quasdam interpositas pactiones, quod dictam urbem, sibi quaerebantur olim violentia ducis ablatam, eisdem protinus resignaret, si sibi capiendi eam a Domino copia pretaretur.* » Ce récit est repris par MARCO ANTONIO SABELLICO, *ibid.*, suivis par DU CANGE, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. 154 et NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 51 et VAN TRICHT, *Latin Renovatio...*, *op. cit.*, pp. 164, 242.

⁹⁰ RICHARD DE SAN GERMANO, *ibid.* ; *SANCTI MARIANI AUTISSIODORENSIS CHRONICON*, p. 282, suivis par MARCO ANTONIO SABELLICO, *ibid.*, DU CANGE, *ibid.* et NICOL, *ibid.*

⁹¹ DUCCELLIER, *Façade...*, *op. cit.*, pp. 161-162.

rembarquer et de poursuivre le voyage par mer⁹². En effet, Théodore était certes mal vu des Vénitiens en raison de l'occupation de Dyrrachion et de Corfou, mais l'Épire était en paix depuis 1212 avec le royaume de Thessalonique et avec l'empire latin. Il n'est d'ailleurs pas exclu que Pierre ait espéré obtenir de Théodore la confirmation du serment de vassalité prêté par son frère et prédécesseur Michel I^{er}⁹³. Il est en revanche certain que l'empereur avait initialement prévu de poursuivre son trajet par voie maritime⁹⁴.

À en croire d'autres sources, une fois sur place, Pierre de Courtenay eut la bonne surprise d'être accueilli en grande pompe par Théodore qui, reprenant les méthodes de son frère Michel, feignit la soumission. Ayant compris comment contenter les souverains latins, le dirigeant épirote rendit hommage à l'empereur, lui offrit la ville de Dyrrachion⁹⁵ et proposa de l'escorter à travers son territoire le long de la *via Egnatia* jusqu'au royaume de Thessalonique⁹⁶. Il y a donc tout lieu de penser qu'il n'y eut vraisemblablement aucun siège et que ce n'est que sur l'invitation de Théodore que Pierre entama le voyage par voie terrestre⁹⁷. L'empereur envoya donc sa flotte à Constantinople avec son épouse et ses enfants tandis que lui-même partait avec son armée par voie de terre ; une fois cette dernière à l'intérieur des

⁹² Pour DUCCELLIER, *ibid.*, Pierre ne faisait que suivre la route traditionnelle pour aller d'Italie à Constantinople.

⁹³ Il semble cependant excessif d'affirmer que Théodore avait déjà reconnu sa vassalité sous le règne de l'empereur Henri, comme semble le faire VAN TRICHT, *La politique étrangère...*, art. cit., pp. 237-238 ; *idem*, *Latin renovatio...*, op. cit., p. 242.

⁹⁴ Les *ANNALES CECCANENSES*, p. 301, indiquent que l'impératrice, dont nous savons qu'elle poursuivit son voyage par mer, avait refusé de changer de route : « *Imperatrice nolente declinare a recto itinere, perrexit salva et gaudens in Constantinopolim, et tanquam domina et imperatrix recepta dominabatur.* » Il faut donc en conclure que la voie maritime était l'itinéraire initialement prévu, d'autant plus que, contrairement à ce que laisse entendre NICOL, *Despotate I*, op. cit., p. 48, la *Via Egnatia* n'a jamais été utilisée pour le ravitaillement de Thessalonique, même avant la prise de Dyrrachion par Michel I^{er} : dès 1204, la voie de commerce transbalkanique a été fermée et aucun déplacement de troupes latines le long de cette route avant Pierre de Courtenay n'est mentionné ; cf. DUCCELLIER, *ibid.*, pp. 181-182.

⁹⁵ ERNOUL, p. 392 : « [Théodore] li fist homage et li rendit sa terre » ; AKROPOLITËS, §14, p. 25 : « Πέτρον [...] προχειροσάμενόν τε και αυτό τὸ Δυρράχιον » ; BARDANËS, Lettre à Germain II, éd. Andreas Mustoxidi, *Delle Cose Corciresi*, Corfou, Tipografia del Governo, 1848, p. LIII, éd. Lœnertz, *Lettre...*, art. cit., p. 112, §12 [rééd. dans *Byzantina et Franco-Graeca*, 2 vol., Rome, Edizioni di storia e letteratura, 1970-1978 (Raccolta di Studi e Testi, 118, 145), [ci-après *BFG*], t. I, p. 495 : « ἀλλ' ἐκεῖ προβαλὼν Ἰταλικαῖς μυριάσιν ὡς νοοσιὰν καταλήψεσθαι διαπειλουμένοις οὐχ ὅπως Ἐπίδαμον ἀλλ' ἤδη και τὰ πρόσωπα και ὑπερκείμενα συνέτριψε τὰ κράτη τῶν τόξων ὄπλον και ῥομφαίαν και πόλεμον ». La prise de contrôle de Dyrrachion par Pierre de Courtenay est néanmoins niée par NICOL, *Despotate I*, op. cit., p. 71, n. 9, qui, bien que citant les mêmes sources, s'étonne que certains auteurs la mentionnent. Cf. DUCCELLIER, *ibid.*, pp. 161 et 212, n. 13. VAN TRICHT, *Latin renovatio...*, op. cit., pp. 164-165, 243, affirme que l'empereur accepta que Théodore conserve la ville en échange de son serment de vassalité, ce qui par n'apparaît pourtant dans aucune source.

⁹⁶ *ANNALES CECCANENSES*, *ibid.* ; ERNOUL, *ibid.* = *L'Estoire de Eracles Empereur*, pp. 291-292 ; BAUDOIN D'AVESNES, *ibid.*, p. 675 ; DANDOLO, Andrea, *ibid.*, SAN GEORGIO, *ibid.*, suivis par RAYNALDUS, *ibid.*, §§10sq., puis par DUCCELLIER, *Façade...*, op. cit., pp. 161-162.

⁹⁷ ERNOUL, p. 392 : « Sire, vous irés en Costantinoble par tiere ».

terres, Théodore put la capturer à sa guise, probablement avec l'aide des clans albanais⁹⁸. Le dirigeant épirote put ensuite reprendre Dyrrachion, que l'empereur avait peut-être déjà remise aux Vénitiens⁹⁹. Quant à Pierre de Courtenay et au cardinal Colonna, prisonniers de Théodore, ils devinrent un enjeu diplomatique¹⁰⁰.

Dès qu'il apprit la nouvelle, Honorius III réagit en écrivant plusieurs lettres datées de la fin du mois de juillet 1217. L'une, adressée à Théodore, exigeait la libération immédiate des prestigieux prisonniers en le menaçant d'une croisade¹⁰¹, tandis que d'autres, adressées au doge de Venise, au prince d'Achaïe ainsi qu'au roi de Hongrie, leur demandaient d'intervenir de façon diplomatique ou militaire¹⁰². En novembre 1217, l'appel à la croisade fut renouvelé

⁹⁸ ALBÉRIC DE TROIS-FONTAINES, p. 906 ; *ANNALES CECCANENSES*, p. 301 ; RICHARD DE SAN GERMANO, p. 78 ; ERNOUL, pp. 392-393 ; PHILIPPE MOUSKES, vv. 23013-29 ; *SANCTI MARIANI AUTISSIODORENSIS CHRONICON*, p. 282 ; AKROPOLITÉS (§14, pp. 25-26) ; SKOUTARIÔTÈS, p. 461, ll. 17-22 ; ÉPHRAÏM, vv. 7682-86. Concernant, le rôle des Albanais, cf. DUCCELLIER, *ibid.* - D'après Ernoul, la capture de Pierre aurait eu lieu à l'occasion d'un repas dans un château situé à trois jours de marche de Dyrrachion. D'après Akropolités, la capture aurait eu lieu « ἐν ταῖς τοῦ Ἀλβάνου δυσχωρίαις ». Le continuateur de Robert d'Auxerre précise qu'un accord serait intervenu aux termes desquels l'armée de Pierre de Courtenay aurait remis ses armes à celle de Théodore pendant le trajet. DU CANGE, *Histoire de l'empire de Constantinople*, t. I, pp. 155-156, remarquait déjà la grande invraisemblance de cette anecdote. Quoi qu'il en soit, cette capture assura à Théodore une longue réputation de perfidie chez les auteurs occidentaux : HONORIUS III, éd. Raynaldus, *Annales Ecclesiastici*, t. XX, p. 369, §16 : « *Græcorum perfidia* » ; *SANCTI MARIANI AUTISSIODORENSIS CHRONICON*, *ibid.* ll. 19-20 : « *per simulatorium iuramentum et per alterum osculum Iude* » ; DU CANGE, *ibid.*, p. 156 : « l'insigne perfidie dont fit preuve ce prince grec en cette occasion », p. 157 : « la plus lâche et la plus déloyale action qui se fit jamais » ; GIBBON, Edward, *The History of the Decline and Fall of the Roman Empire*, éd. John Bury, 7 vol., Londres, Methuen, 1896-1900, t. VI, p. 432 : « *a victory, he owed to his perfidy rather than his courage* ».

⁹⁹ BARDANÈS, Lettre à Germain II, éd. Mustoxidi, *Delle Cose Corciresi...*, *op. cit.*, p. LIII, éd. Lœnertz, *Lettre...*, *art. cit.*, p. 112, §12, [495] : « Ἀγαπα γὰρ ὁ κραταῖος βασιλεὺς ἡμῶν [Théodore] τὰς πύλας Δυρραχίου ὑπὲρ πάντα τὰ ὑπήκοα φρούρια. Οὐ γὰρ ἀπονητὶ κατεκτήσατο τὴν πόλιν ἐκεῖνην [...] αὐτὸς οὗτος ὁ αὐτοκράτωρ » ; ÉPHRAÏM, v. 7687 : « πρὸς τοῖσδε Δυρράχιον αἰρεῖ τὴν πόλιν ». DUCCELLIER, *Façade...*, *op. cit.*, p. 162.

¹⁰⁰ *ANNALES CECCANENSES*, *ibid.* : « *Qui postquam recepit imperatorem et domnum cardinalem, voluit eos occidere. Sed responsum est ei ab amicis et fidelibus dicentibus : Si istos occideris, semper habebis guerram ab imperio et a summo pontifice et tu et heredes tui; si servaveris eos vivos, non erit qui te debellet. Posuit eos audacter in custodiam, et constrictè custodivit eos in ergastulis.* »

¹⁰¹ HONORIUS III, Lettre à Théodore Comnène (28 juillet 1217), éd. César Auguste Horoy, *Honorii III opera omnia*, 5 vol., Paris, Imprimerie de la Bibliothèque ecclésiastique, 1879-1882 (Medii aevi Bibliotheca patristica), t. II, coll. 481-82, n° IX = éd. Raynaldus, *Annales ecclesiastici*, t. XX, pp. 367-368, §§13-14 = PRESSUTTI, Pietro, *I Regesti del Pontefice Onorio III*, Rome, Befani, 1884, pp. 177-178, n° 655 = *idem*, *Regesta Honorii Papae III*, 2 vol., Rome, Typographia Vaticana, 1888-1895, t. I, p. 120, n° 687.

¹⁰² HONORIUS III, Lettre au roi André de Hongrie (28 juillet 1217), éd. Horoy, *ibid.*, II, pp. 479-80, n° 7 = éd. Raynaldus, *ibid.*, p. 369, §§15-16 = THEINER, Augustin, *Vetera monumenta historica Hungariam sacram illustrantia*, 2 vol., Rome, Typis Vaticanis, 1859-1860, t. I, p. 8, n° XIV = POTTHAST, August, *Regesta Pontificum Romanorum*, 2 vol., Berlin, von Decker, 1874-1875, t. I, n° 5590, p. 491 = PRESSUTTI, *ibid.*, p. 176, n° 649 = p. 119, n° 684 ; Lettre au prince d'Achaïe (28 juillet 1217) = PRESSUTTI, *ibid.*, p. 177, n° 652 = p. 119, n° 685 ; Lettre au doge de Venise, PRESSUTTI, *ibid.*, pp. 176-177, n° 651 = p. 120, n° 689. Des lettres concernant cette affaire furent également envoyées dans les mêmes jours à d'autres correspondants, tels que le bayle (28 juillet) et le patriarche de Constantinople (10 août), ainsi que l'archidiacre de Thessalonique (28 juillet), cf. PRESSUTTI, *ibid.*, pp. 176-177 et 185, n° 650, 654, 683 = pp. 120 et 125, n° 688, 691, 720.

auprès des évêques français¹⁰³. La menace était relativement sérieuse puisque les Vénitiens, désormais maîtres de la Crète et se préparant à la paix avec Gênes, étaient disponibles pour une attaque contre Théodore, qui aurait pu leur permettre de récupérer Dyrrachion. Les croisés affluèrent à Venise et à Ancône à la fin de 1217¹⁰⁴.

Théodore, par prudence, choisit alors la modération envers le pape, dont une deuxième ambassade, menée par l'évêque Jean de Crotone et le moine Ephraïm, obtint en janvier 1218 la libération du cardinal Colonna et la soumission du souverain épirote au Saint-Siège¹⁰⁵. En échange, le souverain épirote obtint l'annulation de la croisade : Honorius III interdit même à Venise d'attaquer Théodore¹⁰⁶. L'empereur Pierre était alors probablement déjà mort, exécuté sur l'ordre de Théodore ou bien décédé des suites des mauvaises conditions de détention¹⁰⁷.

Cette affaire fut pour Théodore Comnène un succès sur bien des plans : son prestige auprès des Grecs était plus fort que jamais, tandis que la menace militaire était provisoirement écartée à l'ouest : en plus de la destruction d'une armée occidentale, la protection pontificale lui garantissait une trêve pour quelques temps. En réalité, cet épisode marque un tournant

¹⁰³ HONORIUS III, Lettre à l'archevêque de Sens (4 novembre 1217), éd. Raynaldus, *ibid.*, p. 369, §16 = POTTHAST, *ibid.*, I, p. 493, n° 5613 = PRESSUTTI, *ibid.*, p. 217, n° 819 = p. 146, n° 859.

¹⁰⁴ HONORIUS III, Lettre aux Croisés (26 janvier 1218), éd. Raynaldus, *ibid.*, p. 395, §21 = PRESSUTTI, *ibid.*, pp. 261-262, n° 981 = p. 174, n° 1030. NICOL, *The fate of Peter of Courtenay...*, art. cit., p. 379.

¹⁰⁵ HONORIUS III, Lettre à Théodore Comnène (25 janvier 1218), éd. Horoy, II, col. 600, n° CXIII, éd. Tautu, *Acta Honorii III*, pp. 41-43, n° 23, éd. Raynaldus, *ibid.*, p. 395, §21-23 = POTTHAST, *Regesta...*, op. cit., t. I, p. 499, n° 5676 = PRESSUTTI, *ibid.*, p. 261, n° 979 = p. 174, n° 1024 ; Lettre à l'évêque Jean de Crotone (26 janvier 1218), éd. Tautu, p. 44, n° 25 = PRESSUTTI, *ibid.*, p. 262, n° 983 = p. 174, n° 1029 ; RICHARD DE SAN GERMANO, pp. 78, 80, qui date la libération du cardinal de façon erronée en mars. Honorius III avait rappelé dans sa première lettre à Théodore (cf. *supra*, Lettre du 28 juillet 1217) le précédent créé par Michel, feignant d'avoir oublié comment Michel avait rompu son serment : « *Prudenter quidem egisses, si conservasses tibi favorem Sedis Apostolicae specialem, cujus aliquando patrocinium clarae memoriae Michael frater tuus pro te, sicut pro seipso per solemnes nuntios speciliter invocavit* » Il semble également que Théodore ait envoyé une ambassade au Pape et qu'il ait accepté le prélèvement d'une dîme auprès des Latins vivant sur son territoire. Il est cependant très peu probable que cette dernière mesure ait été mise en pratique. Cf. NORDEN, *Papsttum...*, op. cit., p. 299, en particulier n. 1.

¹⁰⁶ HONORIUS III, Lettre à Théodore Comnène (25 janvier 1218), éd. Tautu, p. 43, n° 24 = PRESSUTTI, *ibid.*, p. 261, n° 980 = p. 174, n° 1023 ; Lettre aux Croisés (25 janvier 1218) = PRESSUTTI, *ibid.*, pp. 261-262, n° 981 = p. 175, n° 1031 ; Lettre aux évêques de Venise et d'Ancône (26 janvier 1218), éd. Tautu, pp. 43-44, n° 24a = PRESSUTTI, *ibid.*, p. 262, n° 982 = p. 174, n° 1030. Concernant la prétendue trêve de cinq ans conclue entre Théodore et les Vénitiens, cf. NICOL, *The Fate of Peter of Courtenay...*, art. cit., pp. 380-383, qui montre comment l'historien vénitien MARCO ANTONIO SABELLICO, p. 190, a confondu Théodore Comnène et Théodore Laskaris dans le récit de DANDOLO, Andrea, pp. 287-288.

¹⁰⁷ ERNOUL, p. 392 : « *li empereres fu mors* » ; PHILIPPE MOUSKES, vv. 23030-31 : « *Li quens Pières moru adonque / En la prison dont jou vos di.* » ; BAUDOUIN D'AVESNES, p. 675 : « *si les tint tant en prison que il i morurent.* » ; SAN GEORGIO, *Historia Montisferratis*, op. cit., col. 374 : « *Et al fine simulando Teodoro di voler faré pace con lui, lo invitò ad andare in Tessalia ad un suo convito ; dove il credulo Imperatore andò, e fin el convito proditoriamente ucciso* » ; AKROPOLITÈS, §14 : « *καὶ αὐτὸν δὲ τὸν βασιλέα Πέτρον ἔργον μαχαίρας γενέσθαι.* » ; SKOUTARIÔTÈS, p. 461, ll. 23-24 ; ÉPHRAÏM, vv. 7686, 7690 : « *αὐτόν τε καὶ στρατεύμα δούς ἄρδην ξίφει (...)* Πέτρον πεσόnton κατὰ μάχην, ὡς ἔφη », v. 7703 : « *Κατὰ μάχην οὕτω δὲ κτανθέντος Πέτρον* ».

décisif dans la situation militaire de l'empire latin. En effet, ce dernier avait jusqu'à présent su résister aux offensives, qu'elles viennent de Bulgarie, de Nicée ou d'Épire. Son armée était suffisamment puissante pour pousser ses voisins à négocier avec lui des accords qui leur étaient parfois défavorables, comme l'avaient fait Michel I^{er} d'Épire en 1209 ou Théodore Laskaris en 1212. Désormais, l'empire disposait encore d'une force militaire conséquente mais n'était plus en mesure d'effrayer ses voisins. Théodore en particulier comptait bien passer à l'offensive et reconquérir les terres byzantines.

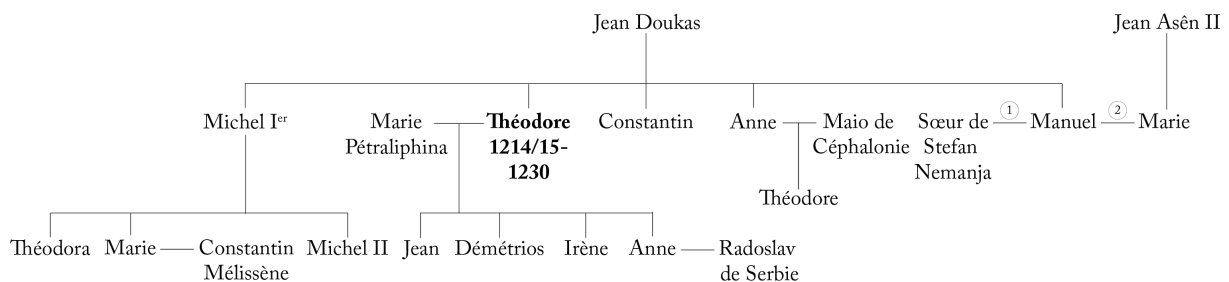


Figure 2 | La famille de Théodore

(arbre généalogique simplifié)

4) La conquête du royaume de Thessalonique¹⁰⁸

Après cet épisode, Théodore put désormais se consacrer pleinement à son offensive contre les Latins, qui n'étaient alors plus en mesure de résister : le roi de Thessalonique était toujours un enfant et le nouvel empereur de Constantinople, Robert de Courtenay, se montrait incapable d'enrayer l'affaiblissement de son empire. Dès lors, les places latines tombèrent les unes après les autres¹⁰⁹. Les efforts de Théodore portèrent tout d'abord sur la Thessalie, où son frère Constantin (ca. 1172-après 1242¹¹⁰) mena campagne en 1218. Certes, les Francs

¹⁰⁸ LONGNON, Jean : « La reprise de Salonique par les Grecs en 1224 », dans *Actes du VI^e congrès d'Etudes byzantines*, 2 vol., Paris, École des Hautes études, 1950, t. I, pp. 141-146. ; *idem*, *L'empire latin...*, *op. cit.*, pp. 162-163 ; NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, pp. 57-64 ; SETTON, *Papacy...*, *op. cit.*, pp. 45-46, 50-51 ; DUCCELLIER, *Façade...*, *op. cit.*, pp. 164-165 ; BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, pp. 65-79 ; VAN TRICHT, *Latin renovatio...*, *op. cit.*, pp. 378-384.

¹⁰⁹ GRÊGORAS, I, §2 = t. I, p. 26, ll. 1-3 : « ὅσαι γὰρ ἐσπέρια πόλεις τῆ Λατίνων ἀρχῆι πρὸ μικροῦ δεδουλεύκασι, πάσας, ἐκείθεν ἀρξάμενος, ῥᾶστα κατετροπούτο καὶ μεθίστη πρὸς ἑαυτὸν ».

¹¹⁰ POLEMIS, *The Doukai...*, *op. cit.*, n° 44, p. 91 ; BARZOS, *Γενεαλογία...*, *op. cit.*, t. II, p. 656.

répliquèrent par une invasion de l'Étolie¹¹¹, mais Théodore se rendit sur place et repoussa les envahisseurs, puis rejoint Constantin et s'empara de Néopatras, achevant ainsi la conquête de la Thessalie¹¹². En 1219, Théodore pénétra dans le sud de la Macédoine, s'emparant de Platamona¹¹³, à une centaine de kilomètres de Thessalonique, qui apparaissait désormais clairement comme l'objectif de Théodore.

Pour mener à bien son offensive en Macédoine, il lui fallait impérativement entretenir de bonnes relations avec Étienne Nemanjić, qui venait d'obtenir du Saint-Siège le titre de roi de Serbie en 1217. Afin de détourner la Serbie de son alliance avec la papauté mais aussi avec l'Épire, Manuel, le patriarche de Nicée, octroya en 1219 l'autocéphalie¹¹⁴ à l'Église de Serbie, qui jusque là dépendait de l'archevêché d'Ohrid, alors aux mains de Théodore Comnène. Ce dernier renonça à défendre les prérogatives d'Ohrid et préféra conclure la même année une alliance avec Étienne Nemanjić, aux termes de laquelle un mariage fut célébré entre Radoslav, fils du roi serbe et Anne Comnène, fille du souverain épirote¹¹⁵.

¹¹¹ ΑΠΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Vassilievski, « Epirotica Saeculi XIII », VV, III (1896), n° 1, pp. 241-242 = éd. Pétridès, « Jean Apokaukos, lettres et autres documents inédits », *Bulletin de l'Institut archéologique russe à Constantinople*, XIV, Sofia, 1909, n° XXVI, pp. 26-27 = éd. Papadopoulos-Kerameus, Athanasios, *Noctes Petropolitanae*, Saint-Petersbourg, Kiršbaum, 1913, pp. 249-294, rééd. Leipzig, Zentralantiquariat der Deutschen Demokratischen Republik, 1976 (Subsidia Byzantia : lucis ope iterata, 21), n° 6, pp. 260-262 = LAMPROPOULOS, E26.

¹¹² ΑΠΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Vassilievski, *ibid.*, n° 2, pp. 243-244 = éd. Papadopoulos-Kerameus, *ibid.*, n° 7, pp. 262-263 = LAMPROPOULOS, E32 ; cf. Vassilievski, *ibid.*, n° 17, p. 276, ll. 4-5 = LAMPROPOULOS, E70. KODER-HILD, *TIB I*, pp. 70, 223-224 ; KORDOSES, *Κατάκτηση...*, *art. cit.*, p. 140 ; FERJANČIĆ, Božidar, *Tesalija u XIII u XIV veku* [« La Thessalie aux XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles »], Belgrade, Византолошки институт САНУ, 1974 (Monographies, n° 15), p. 44. Concernant la prise de Lamia, cf. HONORIUS III, Statuts du clergé grec en Roumanie (19 janvier 1219 et 4 septembre 1223), éd. Horoy, IV, col. 409 = PRESSUTTI, t. I, n° 1816 ; t. II, n° 4480 = TĂUTU, pp. 75, 159 = n° 48, 115 ; KODER, Johannes et HILD, Friedrich, *Hellas und Thessalia*, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1976 [ci-après *TIB*, I], pp. 84, 223.

¹¹³ ΑΠΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Vassilievski, *ibid.*, n° 4, pp. 246-248. LAMPROPOULOS, E33.

¹¹⁴ L'autocéphalie désigne, dans l'ecclésiologie orthodoxe, l'autonomie accordée par un patriarche à une Église nationale.

¹¹⁵ ΑΠΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Pétridès, *Jean Apokaukos*, *art. cit.*, n° XXI, p. 23, ll. 33-34 ; éd. Vassilievski, *Epirotica...*, *art. cit.*, n° 3, pp. 245, ll. 12-14 = éd. Papadopoulos-Kerameus, *Noctes Petropolitanae...*, *op. cit.*, p. 267, n° 11, ll. 26-27 et p. 272, n° 12, ll. 7-8 = LAMPROPOULOS, E25, E35. JIREČEK, Konstantin, *Geschichte der Serben*, 2 vol., Gotha, Perthes, 1911-1918, t. I, pp. 298-300 ; LASKARIS, *Византиске принцезе...*, *op. cit.*, pp. 40-43 ; NICOL, pp. 59-60. Le mariage fut célébré entre la fin octobre 1219 et le 9 février 1220 ; cf. KISSAS, Konstantin, « Ο времени склапања брака Стефана Радослава са Аном Комнином » [« Au sujet de la date du mariage de Stefan Radoslav avec Anne Comnène »], *ZRVI XVIII* (1978), pp. 131-139, avec résumé en anglais. L'anneau nuptial est aujourd'hui conservé au Musée de Belgrade ; BARIŠIĆ, Franjo, « Веридбени прстен краљевића Стефана Дуке (Радослава Немањића) » [« L'anneau nuptial du kraljević Stefan Doukas (Radoslav Nemanjić) »], *ZRVI XVIII* (1978), pp. 257-69, avec résumé en latin ; BREDEKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, p. 81. Ce mariage aurait dû être annulé pour les mêmes raisons que les projets précédents (cf. *supra*). Cependant, en raison du rapprochement de la Serbie avec Nicée, Chômaténos s'abstint de faire valoir les objections canoniques habituelles ; cf. PITSAKIS, *Ζητήματα...*, *art. cit.*, pp. 362-363.

Fort de cet appui, Théodore s'empara, après Platamona, de plusieurs forteresses latines et bulgares encerclant Thessalonique : Servia¹¹⁶, Verroia¹¹⁷, Prosek (1219)¹¹⁸, Serres (fin 1221/début 1222)¹¹⁹, Moglena¹²⁰, Strumnica¹²¹, Drama¹²² et Skopje¹²³. La métropole macédonienne était désormais encerclée et les communications quasiment interdites, que ce soit par voie de terre ou par voie de mer. La menace qui planait désormais sur l'existence même du royaume de Thessalonique poussa le pape à prononcer en décembre 1220 l'excommunication de Théodore et à demander aux villes des Pouilles la mise sous embargo de l'Épire¹²⁴. Mais ces mesures n'empêchèrent en rien la progression des troupes épirotes, qui entamèrent le siège de la ville. En l'absence d'aide extérieure, et malgré les puissantes murailles dont bénéficiaient les défenseurs, l'issue était sans espoir.

Le jeune roi de Thessalonique, espérant trouver une aide extérieure, partit donc en Italie¹²⁵ où il rencontra Honorius III¹²⁶ et l'empereur germanique Frédéric II de Hohenstaufen

¹¹⁶ Le *terminus ante quem* est la nomination d'un évêque par Chômatênos qui eut lieu le 12 mai 1223 : CHÔMATÊNOS, n° 78, p. 263, l. 3. Cf. aussi APOKAUKOS, éd. Papadopoulos-Kerameus, *Συμβολή...*, art. cit., p. 337 = p. 11, l. 12 = LAMPROPOULOS, E41 ; CHÔMATÊNOS, n° 15, p. 66, l. 3 ; n° 21, p. 81, l. 8 ; n° 69, p. 239, l. 3 ; n° 77, p. 259, l. 4, n° 150, p. 433, l. 3. La ville fut probablement libérée en 1222-1223 ; cf. BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, op. cit., pp. 213-214 ; HATZIANTONIOU, Elizavet, *Η μητρόπολη Θεσσαλονίκης από τα μέσα του 8ου αι. έως το 1430: ιεραρχική τάξη - εκκλησιαστική περιφέρεια - διοικητική οργάνωση*. Thessalonique, Κέντρο Βυζαντινών Ερευνών, 2007, p. 140.

¹¹⁷ CHÔMATÊNOS, n° 29, p. 112, ll. 21-22 : « Τούτων οὕτω προτεθειμένων, ἐπειδήτερ ὁ Θεὸς διὰ τοῦ κραταιοῦ Κομνηνοῦ τὴν ἐπιτροπὴν τῶν κατὰ Βέροιοιαν πραγμάτων σὲ περιέζωσεν... » ; voir aussi n° 20, p. 78, l. 4 ; n° 25, p. 96, l. 6 et *passim* ; n° 26, p. 100, l. 6 ; n° 29, p. 113, l. 27 ; n° 39, p. 144, l. 3 ; n° 42, l. 5 ; etc.

¹¹⁸ APOKAUKOS, éd. Vassilievski, *Epirotica...*, *ibid.*, n° 3, pp. 244-46 = éd. Kerameus, *Noctes Petropolitanae*, op. cit., n° 11, pp. 266-269 = LAMPROPOULOS, E35. CHÔMATÊNOS, n° 131, p. 403, ll. 4. Pour la datation, cf. NICOL, p. 73, n. 27.

¹¹⁹ HONORIUS III, Lettre au patriarche Matthieu de Constantinople (21 mars 1222) = PRESSUTTI, *Regesta...*, op. cit., II, p. 56, n° 3877, dans laquelle la chute de Serrès est mentionnée comme récente ; APOKAUKOS, éd. Vassilievski, *Epirotica...*, art. cit., n° 17, p. 276, l. 4 = LAMPROPOULOS, E70.

¹²⁰ CHÔMATÊNOS, n° 138, p. 411, l. 11 ; n° 146, p. 425, l. 69.

¹²¹ *Ibid.*, n° 14, p. 63, ll. 4, 6 ; n° 52, p. 191, l. 48 ; n° 131, p. 404, l. 44

¹²² *Ibid.*, n° 96, p. 319, ll. 3, 7.

¹²³ APOKAUKOS, éd. Vassilievski, *Epirotica...*, art. cit., n° 19, p. 280, l. 8.

¹²⁴ HONORIUS III, Lettre à l'archevêque de Brindisi (11 décembre 1220) , éd. Tautu, pp. 101-102, n° 73 = PRESSUTTI, *Regesta...*, op. cit., I, p. 473, n° 2858 = POTTHAST, *Regesta...*, op. cit., t. I, p. 561, n° 6437 ; Lettre au cardinal Jean Colonna (11 décembre 1220) = PRESSUTTI, *Regesta...*, op. cit., t. I, p. 472, n° 2856 .

¹²⁵ SAN GEORGIO, *Historia Montisferratis*, op. cit., col. 374, qui anticipe le départ de Démétrios par rapport à la chute de Thessalonique : « *E Demetrio, avendo perduto il Regno di Tessalia, venne in Monferrato* ».

¹²⁶ HONORIUS III, Lettre à l'évêque de Tournai (14 mars 1222), éd. Horoy, t. IV, p. 115, n° CXXXVIII = éd. Raynaldus, *Annales ecclesiastici*, t. XX, pp. 456-457, §25 = POTTHAST, *ibid.*, t. I, p. 590, n° 6803 = PRESSUTTI, *ibid.*, t. II, p. 52, n° 3854.

(1220-1250), par ailleurs roi de Sicile¹²⁷. Une croisade fut mise en place à partir de 1222, commandée par le marquis Guillaume de Montferrat, demi-frère de Démétrius, et encouragée par le pape, qui renouvela ses appels à plusieurs reprises¹²⁸. Dans la mise en place de la croisade, le jeune empereur Frédéric II, également roi de Sicile, joua un rôle essentiel, notamment financier¹²⁹. Les attaques siciliennes, mentionnées par une source épirote, qui furent lancées sur Dyracchion à une date inconnue, probablement vers 1221-1222, laissent peut-être entendre que, à l'origine, la croisade devait débarquer dans cette ville, dans le but de prendre Théodore en tenaille entre l'est et l'ouest¹³⁰.

Un premier groupe de croisés commandé par Hubert de Biandrate arriva à Thessalonique dans la deuxième moitié de 1222¹³¹. Cependant, alors que l'investissement progressait, les dissensions se réveillaient dans la ville encerclée, contraignant la reine-mère, Marguerite de Hongrie, veuve de Boniface, à quitter la ville au début de 1223 pour se réfugier chez son frère le roi André¹³². Mais le groupe principal se faisait toujours attendre, tandis que

¹²⁷ HUIILLARD-BRÉHOLLES, *Historia diplomatica Friderici Secundi*, 6 vol., Paris, Plon, 1852-1861, t. II/1, 1852, p. 329 (11 mars 1223) : « *Demetrius Thessalonicensis rex* ».

¹²⁸ HONORIUS III, Lettre à Pélage Galvani, légat de la 5^{ème} croisade (20 juin 1221), PRESSUTTI, *Regesta...*, *op. cit.*, t. I, p. 565, n° 3478 ; Lettre à Guillaume de Beaufort *et alii* (30 décembre 1221) = PRESSUTTI, *ibid.*, t. II, p. 23, n° 3662 ; Lettre à Guillaume, comte-dauphin d'Auvergne (5 janvier 1222), éd. Horoy, IV, coll. 67-68, n° LXXXII = *ANNALES ECCLESIASTICI*, an. 1222, §6 = POTTHAST, *Regesta...*, *op. cit.*, t. I, p. 586, n° 6757 = PRESSUTTI, *ibid.*, t. II, p. 27, n° 3696 ; Lettre à tous les fidèles du Christ et Lettre à V. Cotinacensis (13 mai 1223), éd. Horoy, IV, coll. 347-348, n°s CXXIX et CXXX = éd. Raynaldus, *Annales Ecclesiastici*, t. XX, p. 467, ann. 1223, §11-12 = POTTHAST, *ibid.*, t. I, p. 607, n° 7017 = PRESSUTTI, *ibid.*, t. II, p. 134, n°s 4353 et 4355 ; Lettre à Guillaume de Montferrat (22 janvier 1224) = PRESSUTTI, *ibid.*, t. II, p. 197, n° 4704 ; Lettre aux archevêques de Gênes, Lucques, Lyon, Milan, Ravenne, etc. (7 février 1224) = PRESSUTTI, *ibid.*, t. II, pp. 205-206, n° 4753 ; Lettre à l'empereur de Constantinople (7 février 1224) = PRESSUTTI, *ibid.*, t. II, p. 206, n° 4754 ; Lettre à Blanche de Castille, reine de France (20 mai 1224), éd. Horoy, coll. 653-654, n° CCXXVII, éd. Raynaldus, *Annales Ecclesiastici*, *op. cit.*, ann. 1224, §23 = POTTHAST, *ibid.*, t. I, p. 626, n° 7258 = PRESSUTTI, *ibid.*, t. II, pp. 250-251, n° 5006 ; Lettres au patriarche de Constantinople et à Guillaume de Montferrat (21 octobre 1224), éd. Tautu, pp. 169-171, n°s 126 et 126a = PRESSUTTI, *ibid.*, t. II, p. 274, n° 5132 et 5133.

¹²⁹ LONGNON, *Salonique...*, *art. cit.*, p. 144 ; DUCCELLIER, *Façade...*, *op. cit.*, pp. 164-165.

¹³⁰ BARDANÈS, Lettre à Germain II, éd. Mustoxidi, *Delle Cose Corciresi...*, *op. cit.*, p. LIV, éd. Lœnertz, *Lettre...*, *art. cit.*, p. 113, [495] : « ἵνα μὴ ἐπ' αὐτὴν βάλωσι χάρακα οἱ Σικελίαθεν ἐγγάσκοντες θῆρες καὶ ὅσοι τῷ Ἄδριᾷ ἐπεμπερίνχονται ». DUCCELLIER, *ibid.*

¹³¹ HONORIUS III, Lettres à l'empereur de Constantinople et aux officiers impériaux (27 juin 1222) = PRESSUTTI, *Regesta...*, *op. cit.*, t. I, n°s 4059 et 4060.

¹³² HONORIUS III, Lettre à Marguerite de Hongrie (30 mars 1223), éd. Horoy, t. IV, col. 308, n° LXXXVIII = POTTHAST, *Regesta...*, *op. cit.*, t. I, p. 603, n° 6976 = PRESSUTTI, *ibid.*, t. II, p. 120, n° 4269. BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, p. 69. Hubert avait été le chef de l'opposition lombarde à Marguerite, qui représentait pour sa part, en tant qu'ancienne impératrice byzantine, un parti plus favorable aux Grecs.

les appels à la paix adressés par le pape à Théodore restaient sans effet¹³³. Honorius III renouvela donc en avril 1223 l'excommunication lancée contre Théodore et la mise sous embargo du territoire épirote¹³⁴. C'est probablement à la même époque que Théodore entama un siège en bonne et due forme¹³⁵. La défense de la ville étant confiée à Guido Pallavicini, marquis de Boudounitza, il lança également une attaque sur cette ville afin de convaincre Guido de quitter Thessalonique pour défendre ses biens¹³⁶. Ces développements conduisirent Honorius III à changer ses plans et à prévoir un débarquement de la croisade au sud, du côté de Boudounitza, en concertation avec les princes francs de Grèce du sud, et une offensive menée par l'empereur latin depuis l'est¹³⁷.

Au printemps 1224, la croisade s'était enfin rassemblée à Brindisi et semblait prête à partir, mais Guillaume manquait d'argent et dut se rendre à la cour de Frédéric II afin de lui demander des subsides¹³⁸. Robert de Courtenay obéit alors aux injonctions pontificales et, bien qu'engagé dans une guerre contre le nouvel empereur de Nicée Jean IV Vatatzès, envoya une armée faire le siège de Serrès. La division de ses forces allait s'avérer fatale pour l'empire latin, vaincu des deux côtés. Sitôt connue la défaite de Poimanenon face aux Nicéens, les généraux francs ordonnèrent la levée du siège de Serrès ; mais Théodore attaqua l'armée en retraite et en captura les chefs¹³⁹. C'en était dès lors fini de la puissance militaire de l'empire latin de Constantinople.

¹³³ HONORIUS III, Lettre à Théodore Comnène (26 septembre 1222), éd. Horoy, t. IV, coll. 229-230, n° VII = éd. Raynaldus, *Annales Ecclesiastici*, t. XX, ann. 1222, §§17-18 = POTTHAST, *ibid.*, t. I, p. 597, n° 6881 = PRESSUTTI, *ibid.*, t. II, pp. 94-95, n° 4121.

¹³⁴ HONORIUS III, Lettre au chapitre de Brindisi (13 mai 1223), éd. Horoy, IV, col. 324-325, n° CVII = PRESSUTTI, *ibid.*, t. II, p. 234, n° 4354 (13 mai 1223). La lettre précise l'objet de l'embargo : « *equos, arma, victualia, seu etiam milites* ».

¹³⁵ BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, p. 71.

¹³⁶ HONORIUS III, Lettre au prince d'Achaïe, au duc d'Athènes et aux seigneurs de Nègrepont (8 février 1224) = PRESSUTTI, *Regesta...* *op. cit.*, t. II, p. 207, n° 4758 ; BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, pp. 70-71.

¹³⁷ HONORIUS III, *ibid.* NORDEN, *Papsttum...*, *op. cit.*, pp. 302-304.

¹³⁸ RICHARD DE SAN GERMANO, pp. 113-114 et 119-120 ; SAN GEORGIO, *Historia Montisferratis*, *op. cit.*, col. 376, 381 ; HUILLARD-BRÉHOLLES, *Historia Diplomatica*, t. II, p. 425. LONGNON, *Salonique...*, *art. cit.*, p. 144 ; BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, p. 72.

¹³⁹ HONORIUS III, Lettre à l'empereur de Constantinople (7 février 1224) = PRESSUTTI, *Regesta...*, *op. cit.*, t. II, p. 206, n° 4754 ; AKROPOLITÈS, §22, p. 35 ; SKOUTARIÔTÈS, pp. 469-470, ll. 31-7 ; ÉPHRAÏM, vv. 7950-54 ; PHILIPPE MOUSKÈS, vv. 23183-194. Le siège de Serrès est daté du mois d'avril par NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 67, et BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, p. 73.

De son côté, Guillaume de Montferrat, sur le point de partir en Grèce, tomba brusquement malade, et dut différer son départ au printemps suivant¹⁴⁰. Entretemps, Thessalonique, laissée à elle-même, s'inclina à la fin de 1224¹⁴¹, après un siège relativement long, probablement dû aux puissantes fortifications de la ville. Par ailleurs, la faiblesse des forces navales de Théodore l'avait probablement empêché d'en faire véritablement le blocus¹⁴². Quoi qu'il en soit, lors de la prise de la ville, Théodore semble avoir imposé à ses troupes de faire preuve de retenue, puisque le clergé latin put quitter la ville sans dommage, tandis que Guido Pallavicini put regagner son marquisat de Boudounitza, toujours en butte au siège des troupes épirotes¹⁴³.

5) L'empire de Thessalonique

Théodore jouissait désormais d'un immense prestige et était incontestablement en première position dans la compétition avec son rival de Nicée Jean Vatatzès. La ville de Thessalonique était en effet, avant 1204, la seconde ville de l'empire byzantin et jouissait d'un prestige bien plus grand que celui de Nicée¹⁴⁴. Enfin, militairement, c'était désormais

¹⁴⁰ HONORIUS III, Lettre au clergé de l'empire latin de Constantinople (28 novembre 1224), éd. Horoy, t. IV, coll. 721-724, n° XXXIV = éd. Raynaldus, *Annales Ecclesiastici*, t. XX, ann. 1224 §24-26 = POTTHAST, *Regesta...*, *op. cit.*, t. I, p. 631, n° 7321 = PRESSUTTI, *ibid.*, t. II, p. 283, n° 5186.

¹⁴¹ RICHARD DE SAN GERMANO, pp. 114 et 120 ; AKROPOLITÈS, §21, p. 33, ll. 16-18 ; SKOUTARIÓTÈS, p. 468, l. 23 ; ÉPHRAÏM, vv. 7954-62, qui mentionne également la prise d'Orestias, c'est-à-dire d'Andrinople, hautement improbable à cette époque ; JOB, p. 403 ; GRÉGORAS, II, §2 = I, p. 26, ll. 4-6, qui confond le roi Démétrius et son demi-frère Guillaume, marquis de Montferrat : « ἕως καὶ αὐτὴν ἢ τῆς τῶν Μακεδόνων προκάθηται γῆς ἐχειρώσατο μεγάλῳπολιν τὴν Θεσσαλονίκην, ἀποδημοῦντος τηρικαῦτα τοῦ μαρκεσίου περὶ τὴν πατρίδα Λαμπαρδίαν. » ; APOKAUKOS, éd. Vassilievski, *Epirotica...*, *art. cit.*, p. 278, n° 18, ll. 27-32 = LAMPROPOULOS, E95, qui remercie l'évêque de Larissa de lui avoir raconté la prise de la ville ; la lettre a été écrite pendant le carême, qui tombait en 1225 entre le 11 février et le 30 mars ; CHÔMATÈNOS, n° 106, pp. 345-355. Concernant la datation, cf. SINOGOWITZ, Bernhard : « Zur Eroberung Thessalonikes im Herbst 1224 », *BZ XLII* (1952), p. 28 ; LONGNON, *Salonique...*, *art. cit.*, pp. 144-146 (entre octobre et décembre 1224) ; FERJANČIĆ, *Tecaluja...*, *op. cit.*, p. 45, STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, « Συμβολή στο ζήτημα της αναγόρευσης του Θεόδωρου Δούκα » [« Contribution à la question de la proclamation de Théodore Doukas »], dans *Αφιέρωμα στον Εμμανουήλ Κοιάρρα*, Thessalonique, Κέντρο Βυζαντινών Ερευνών, 1988, pp. 40-42 ; BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, pp. 77-78, en particulier pour l'analyse du texte de Chômatênos.

¹⁴² BREDENKAMP, *ibid.*, p. 72.

¹⁴³ HONORIUS III, Lettre au clergé du royaume de Thessalonique (13 février 1225) = PRESSUTTI, *Regesta...*, *op. cit.*, t. II, p. 305, n° 5308 ; Lettre au clergé de Grèce du sud = PRESSUTTI, *ibid.*, p. 333, n° 5464. SETTON, *Papacy...*, *op. cit.*, p. 416, n. 63 ; BREDENKAMP, *ibid.*, p. 79.

¹⁴⁴ Concernant l'importance de la ville dans le monde byzantin, voir BRÉHIER, Louis, *Le monde byzantin*, 3 vol., Paris, Albin Michel, 1950 (L'évolution de l'humanité), t. III, *La civilisation byzantine*, pp. 136-137 ; rééd. 1970, pp. 123-124 ; KONSTANTAKOPOULOU, Angeliki, *Βυζαντινή Θεσσαλονίκη. Χώρος και ιδεολογία*, [« Thessalonique byzantine. Espace et idéologie »], Ióannina, Université de Ióannina, 1996. RUNCIMAN,

Constantinople que visait Théodore. L'empire latin commençait donc à craindre pour sa survie.

Le nouveau maître de Thessalonique avait à présent deux objectifs : obtenir la couronne impériale et reprendre son expansion territoriale. Bien que la question ait fait l'objet d'une controverse entre les partisans d'une date suivant de peu la prise de Thessalonique, soit en 1225¹⁴⁵, et ceux d'une datation plus tardive, soit en 1227¹⁴⁶, il paraît aujourd'hui raisonnable de penser que Théodore ne se fit pas couronner dans les premiers mois suivant sa victoire. En effet, en dépit de l'intérêt à procéder au plus vite à cette cérémonie qui lui apportait à peu de frais un prestige fort appréciable, il eut dans l'immédiat d'autres soucis à régler. De même, il semble que son expansion, dans la foulée de la chute de Thessalonique, se soit limitée à la conquête de Christoupolis¹⁴⁷. Ce n'est que plus tard qu'il se lança à la conquête de l'empire latin¹⁴⁸.

Steven, *La civilisation byzantine. 330-1453* (traduction française par E. J. Lévy), Paris, Payot, 1934, p. 218 ; JANIN, Raymond, *Les églises et les monastères des grands centres byzantins*, Paris, IFEB, 1975 (Géographie ecclésiastique de l'Empire byzantin), pp. 341-345 ; LAIOU, Angeliki, « Thessaloniki and Macedonia in the Byzantine Period », dans BURKE, John, et SCOTT, Roger, *Byzantine Macedonia. Identity, Image and History*, Melbourne, Australian Association for Byzantine Studies, 2000 (Byzantina Australiensia), pp. 1-11.

¹⁴⁵ CHRISTOPHILOPOULOU, Aikaterini, *Ἐκλογή, ἀναγόρευσις καὶ στέψις τοῦ Βυζαντινοῦ αυτοκράτορος* [« Élection, proclamation et couronnement de l'empereur byzantin »], Athènes, Γραφείον Δημοσιευμάτων της Ακαδημίας Αθηνών, 1956 (Πραγματεῖαι τῆς Ακαδημίας Αθηνών, t. 22, n°2), p. 178, n. 1 ; NICOL, *Despotate I, op. cit.*, pp. 65-66 ; KARPOZIOS, Apostolos, « The Date of Coronation of Theodoros Doukas Angelos », *Βυζαντινά*, VI (1974), pp. 251-261 ; LAMPROPOULOS, Kosmas, « Ο χρόνος στέψης του ηγεμόνα της Ηπείρου Θεοδώρου Κομνηνού », [« La date du couronnement du souverain de l'Épire Théodore Comnène »] *HX, XXIX* (1988-89), pp. 133-144.

¹⁴⁶ STIERNON, Lucien, « Les origines du despotat d'Épire (suite). La date du couronnement de Théodore Doukas » *Actes du XII^e Congrès International des Etudes byzantines*, vol. II, Belgrade, 1964, pp. 197-202, repris par LÆNERTZ, *Aux origines*, p. 361 ; BEES-SEPPERLES, Eleni, « Ο χρόνος τῆς στέψεως τοῦ Θεοδώρου Κομνηνού », *BNJ*, 21 (1976), pp. 272-279, qui propose une datation entre Pâques et août 1227, reprise par BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, p. 126 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, *Συμβολή...*, *art. cit.*, pp. 44-45, notamment n. 18 ; *Νίκαια καὶ Ἡπειρος τον 13^{οῦ} αἰώνα. Ἰδεολογική ἀντιπαράθεση στην προοπτικὴ τους να ανακτήσουν την αυτοκρατορία*, Thessalonique, Βάνιας, 1990, pp. 70-71 ; « Η χρονολόγηση επιστολῶν καὶ εγγραφῶν του Ἰωάννη Ἀπόκαυκου » [« La datation de lettres et documents de Jean Apokaukos »], *Εγνατία*, IV (1993-94), pp. 145-146, qui propose de resserrer encore la datation en mai-juin 1227 et considère la date du 29 mai, jour de la Pentecôte, comme la plus probable.

¹⁴⁷ APOKAUKOS, *ibid.*, n° 18, p. 279, ll. 13-15 = LAMPROPOULOS, E95 ; JOB, p. 403. La lettre d'Apokaukos, qui lie la prise de Thessalonique et celle de Christoupolis, mentionne le carême à venir et est donc antérieure au 11 février, début du carême cette année-là ; cf. BREDENKAMP, *ibid.*, p. 104, n. 262.

¹⁴⁸ La version traditionnelle (NICOL, *Despotate I, op. cit.*, pp. 104-105 ; SETTON, *Papacy...*, *op. cit.*, pp. 52-53) veut que la campagne de Thrace ait eu lieu dès la chute de Thessalonique. Or, cette version repose sur le récit d'AKROPOLITÈS (§23) qui ne suit pas toujours l'ordre chronologique : en l'occurrence, la bataille de Poimanènon et le siège de Serrès (§22) sont racontés après la prise de Thessalonique et le couronnement impérial de Théodore (§21). De plus, quitte à faire confiance à Akropolitès, il serait plus logique de considérer que la campagne de Thrace (§24) a précédé de peu la campagne de Bulgarie (§25) plutôt que de considérer qu'elle a suivi de peu celle de Thessalonique (§21). Surtout, il est évident qu'Akropolitès résume ici toute la politique étrangère de Théodore Comène entre 1224 et 1230. De plus, on peut supposer qu'au moment de l'incident d'Andrinople (cf. *infra*), Théodore avait déjà été couronné, ce qui d'ailleurs suit l'ordre du récit

L'organisation du couronnement et l'organisation d'une campagne orientale nécessitaient en effet une certaine tranquillité dont il ne put manifestement pas jouir dans l'immédiat. En effet, Théodore resta dans un premier temps à Skopje¹⁴⁹ et ne s'installa pas tout de suite à Thessalonique ; de même, il ne se rendit pas en Épire avant février 1227¹⁵⁰. Il est aisé d'imaginer ce qui retarda Théodore : au printemps 1225, Guillaume, marquis de Montferrat et frère aîné du roi Demetrius, embarqua enfin à Brindisi avec ses troupes, désormais dans le but de reconquérir la capitale de la Macédoine¹⁵¹. Le débarquement eut lieu à Almyros en Thessalie. Mais Théodore n'eut même pas à combattre l'envahisseur : Guillaume et une partie de son armée moururent de dysenterie et le reste de l'armée croisée reprit le chemin du retour avant la fin de l'année¹⁵². Le seul effet de la croisade fut l'abandon par les troupes épirotes du siège de Boudounitza¹⁵³. Démétrius de Montferrat, roi titulaire de Thessalonique, rentra en Italie auprès de Frédéric II, à qui il demanda de l'aide, sans succès¹⁵⁴.

Désormais libéré des revendications de la dynastie de Montferrat, Théodore se préoccupa de l'organisation de son couronnement. La proclamation eut lieu à Thessalonique,

d'Akropolitès. Or, APOKAUKOS, éd. Vassilievski, *Epirotica...*, art. cit., n° 19, pp. 279-280 = LAMPROPOULOS, E109, nous apprend que le sacre eut nécessairement lieu après Pâques, ce qui rend totalement impossible une séquence déjà improbable, à savoir celle de la prise de Thessalonique à la fin de 1224, du retour d'exil du métropolite Constantin Mesopotamitès, de son refus de procéder au couronnement, du déroulement de la cérémonie, de la campagne amenant Théodore jusqu'aux portes de Constantinople et de son retour précipité lors de l'invasion menée par Guillaume de Montferrat qui eut lieu au printemps 1225. Cf. BREDENKAMP, *ibid.*, pp. 106-108.

¹⁴⁹ APOKAUKOS, éd. Vassilievski, *Epirotica...*, art. cit., n° 19, p. 280, ll. 6-11.

¹⁵⁰ STAVRIDOU-ZAFRAKA, *Συμβολή...*, art. cit., pp. 55-56.

¹⁵¹ HONORIUS III, Lettre au clergé de l'empire latin de Constantinople du 28 novembre 1224, cf. *supra* ; Lettre au clergé du royaume de Thessalonique du 13 février 1225, cf. *supra* ; Lettre au prince d'Achaïe et au duc d'Athènes, lettre au doge de Venise (12 février 1225) = PRESSUTTI, *Regesta...*, op. cit., II, p. 304, n° 5304.

¹⁵² RICHARD DE SAN GERMANO, pp. 122, 127 : « *Mense Septembris marchio Montisferrati in Romania naturali morte defungitur.* » ; SAN GEORGIO, *Historia Montisferratis*, op. cit., éd. Muratori, *RIS*, t. XXIII, col. 381-382 : « *il predetto Guglielmo l'Anno Millesimo ducentesimo vigesimo quinto nella Città di Salonich soprapreso da veleno lasciò la vita. Onde Bonifaio perduto il padre, e la maggior parte delli stipendiati suoi, per esiziale flusso di ventre, cagionato (come si tiene) dalle acque delle fontane e pozzi, i quali furono attossicati da' Greci, col resto delle genti sue ritornò al paese* » ; APOKAUKOS, éd. Vassilievski, *Epirotica...*, art. cit., n° 26, p. 292, ll. 14 sq. = LAMPROPOULOS, K15. LONGNON, *L'empire latin...*, op. cit., pp. 163-164 ; SETTON, *Papacy...*, op. cit., p. 53.

¹⁵³ BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, op. cit., p. 105. Le marquisat de Boudounitza entra par la suite dans la mouvance de la principauté d'Achaïe ; cf. MILLER, William, *Essays on the Latin Orient*, Cambridge, University Press, 1921, pp. 245-261, en particulier p. 248.

¹⁵⁴ SAN GEORGIO, *Historia Montisferratis*, op. cit., col. 382 : « *E non dopo molto tempo Demetrio, il quale era rimasto a Salonich, di nuovo fu cacciato da Regno di Tessalia : e giunto in Monteferrato ebbe ricorso a Federico Secondo Imperatore, [...] e mentre che vi stette a sollecitare d'avere da lui aiuto per potere ritornare in Grecia a riacquistare il Regno suo* » ; HUILLARD-BRÉHOLLES, t. III, p. 206. BORSARI, Silvano, « Federico II e l'Oriente Bisantino », *RSI*, LXIII (1951), p. 280.

probablement à la fin de 1225 ou en 1226¹⁵⁵. Le couronnement en revanche se révéla moins facile que prévu, en raison de l'opposition du métropolite Constantin Mesopotamitès, rentré d'exil lorsqu'il avait appris le retour à l'Orthodoxie de sa métropole¹⁵⁶. En effet, par fidélité au patriarche de Nicée, le métropolite s'était obstiné à refuser de procéder au couronnement, qui ne pouvait théoriquement être effectué que par un patriarche¹⁵⁷. Un synode fut réuni à Arta afin de proclamer la légitimité impériale de Théodore au mois de février 1227¹⁵⁸. Constantin Mesopotamitès partit ensuite en exil¹⁵⁹ et c'est Démétrios Chômatênos, archevêque autocéphale d'Ohrid¹⁶⁰, qui procéda à la cérémonie, probablement au printemps ou à l'été 1227¹⁶¹.

Le nouvel empereur de Nicée, Jean III Vatatzês (1222-1254) s'était emparé, après sa victoire à Poimananon en 1224 sur l'empire latin, de toutes les possessions franques d'Asie Mineure ainsi que d'Andrinople. Le couronnement de Théodore et la transformation de l'État épirote en Empire était évidemment de nature à envenimer les relations entre les deux empires grecs, puisqu'elle venait à l'encontre des prétentions de Vatatzês¹⁶². Le résultat en fut la célèbre controverse qui opposa le clergé nicéen au clergé épirote, chacun défendant ses prérogatives

¹⁵⁵ STAVRIDOU-ZAFRAKA, *Συμβολή...*, *art. cit.*, pp. 47-57.

¹⁵⁶ APOKAUKOS, éd. Vassilievski, *Epirotica...*, *art. cit.*, n° 20 p. 280, ll. 28-35 : « Σὲ μὲν, ὡς δι' αὐτοῦ τῆ πόλει σου ἐπανασωθέντα... » LAURENT, Vitalien, « La succession épiscopale de la métropole de Thessalonique dans la première moitié du XIII^e siècle », *BZ*, LVI (1963), p. 291.

¹⁵⁷ AKROPOLITËS, §21, pp. 33-34, ll. 20-1 ; SKOUTARIÔTËS, p. 468, ll. 24-28 ; APOKAUKOS, *ibid.*, n° 19-20, pp. 279-282 = LAMPROPOULOS, E108, E109. BARDANËS, éd. Mustoxidi, *Delle Cose Corcirese...*, *op. cit.*, p. LIII, éd. Lœnertz, *Lettre...*, *art. cit.*, §11, pp. 111-112 [493-494]. LÆNERTZ *ibid.*, pp. 90 et 98-99.

¹⁵⁸ APOKAUKOS, *ibid.*, n° 24, pp. 285-286 = éd. Papadopoulos-Kerameus, *Noctes Petropolitanae...*, *op. cit.*, n° 4, pp. 258-259 = LAMPROPOULOS, K14. STAVRIDOU-ZAFRAKA, *Συμβολή...*, *art. cit.*, pp. 59-62 ; BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, p. 123 sq.

¹⁵⁹ D'après AKROPOLITËS, §21, pp. 33-34, ll. 20-1, il fut exilé par Théodore après de multiples vexations ; d'après GEORGES BARDANËS, éd. Mustoxidi, *Delle Cose Corcirese...*, *op. cit.*, p. LIII, éd. Lœnertz, *Lettre...*, *art. cit.*, §11, p. 111 [493], il serait parti de son propre chef. Cf. LÆNERTZ, *ibid.*, p. 98. Il ne fut néanmoins pas remplacé par un certain Nicolas comme on l'a longtemps cru ; cf. LAURENT, *Succession épiscopale...*, *op. cit.*, p. 292 ; BEES-SEPPERLES, Eleni, « Νικόλαος, ἕνας ἀνύπαρκτος μητροπολίτης Θεσσαλονίκης τοῦ ΙΓ' αἰώνα (1227-1234) », [« Nicolas, un métropolite de Thessalonique du XIII^{ème} siècle (1227-1234) qui n'a jamais existé »], *BNJ XXI* (1976), pp. 280-286.

¹⁶⁰ AKROPOLITËS, §21, p. 34, ll. 1-2 ; SKOUTARIÔTËS, p. 468, ll. 28-30 ; ÉPHRAÏM, v. 7697 ; GRÉGORAS, II, §2 = t. I, p. 26, ll. 7-8 : « καὶ χρίεται βασιλικῶς παρὰ τοῦ τηνικαῦτα τὴν τῆς Βουλγαρίας ἀρχιεπισκοπὴν διθύνοντος. » Concernant les prétentions de l'archevêché autocéphale d'Ohrid, cf. *infra*, p. 408.

¹⁶¹ AKROPOLITËS, §21, p. 34, l. 5 ; SKOUTARIÔTËS, p. 468, ll. 30 sq. ; ÉPHRAÏM, v. 7689-97, 7960 ; JOB, p. 403 ; GRÉGORAS, II, §2 = t. I, p. 26 ; PACHYMERËS, I, §30 et II, §26 = t. I, p. 115, ll. 15-16 et p. 191, ll. 3-4. NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, pp. 64-71 ; BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, pp. 123-130.

¹⁶² AKROPOLITËS, §21, p. 34, ll. 12-13 ; SKOUTARIÔTËS, p. 469, ll. 5-9.

ainsi que celles de son seigneur temporel¹⁶³. L'empire latin semblant à présent prêt à tomber, la rivalité entre les deux *basileis* allait rapidement prendre plus d'acuité. Dès les années 1227-1228, Vatatzès se rapprocha du tsar Jean Asên II (1218-1241), rétablissant les relations entre le patriarcat de Nicée et l'archevêché de Tirnovo¹⁶⁴.

6) À la conquête de Constantinople

Théodore, empereur légitimé par son clergé et ses succès militaires, ayant pour objectif évident la reconquête de Constantinople, entreprit la conquête de la Macédoine orientale et commença celle de la Thrace¹⁶⁵. Malgré l'imprécision des sources, on peut dégager trois campagnes, ou en tout cas trois phases dans l'expansion vers l'est¹⁶⁶.

La première, qui eut peut-être lieu avant son couronnement (1227), le rendit maître des villes de Xanthi, Mosynoupolis, Gratzianoï et probablement de Plovdiv (Philippoupolis)¹⁶⁷. C'est probablement à ce moment qu'une alliance matrimoniale fut conclue avec le chef bulgare Alexis Slav. Ce dernier contrôlait la région de Melnik et épousa la nièce de la femme de Théodore¹⁶⁸.

¹⁶³ KARPOZILOS *Ecclesiastical Controversy...*, *op. cit.*, pp. 70-86.

¹⁶⁴ TARNANIDIS, Ioannis, « Byzantine-Bulgarian ecclesiastical relations during the Reign of Ioannis Vatatzis and Ivan Asen II up of the year 1235 », *Cyrrillomethodianum* III (1975), pp. 33, 39-41.

¹⁶⁵ AKROPOLITÈS, §24, pp. 38-41 ; SKOUTARIÔTÈS, pp. 472-473 ; ÉPHRAÏM, vv. 8027-8029 ; GRÊGORAS, II, §2 = t. I, pp. 27-28, ll. 16-8. NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 104.

¹⁶⁶ Notre unique source détaillée est AKROPOLITÈS, qui ne donne pas d'indication chronologique précise et fiable. Cf. NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, pp. 104-105 ; BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, pp. 106-110.

¹⁶⁷ AKROPOLITÈS, §24, p. 39, ll. 17-18 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 472, l. 30. Les villes de Mosynoupolis et Gratzianoï sont aujourd'hui connues sous le nom de Miskhos et Gratini près de Komotini ; cf. SOUSTAL, Peter, *Thrakien*, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1991 (*TIB*, VI), pp. 276 et 369. Pour BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, pp. 109, la prise de Xanthi, Mosynoupolis et Gratianoupolis s'est faite dans la foulée de celle de Christoupolis (« *whilst in hot pursuit of the Latins* »). Cette affirmation se base sur une citation d'Akropolitès qui n'est pas probante puisque l'historien byzantin ne parle pas de la croisade d'Halmiros. Or il paraît très probable que cette dernière ait contraint Théodore à interrompre son expansion vers l'est. De même, BREDENKAMP, *ibid.*, pp. 109-110, en particulier n. 288, affirme sans preuve que Théodore était maître de la Thrace jusqu'à l'Hébrois avant son couronnement. - Étant donnée la situation géographique de Philippoupolis, dont le duc était en exil en 1229, elle tomba probablement avec le reste du royaume de Thessalonique à cette période. Cf. SOUTAL, *ibid.*, p. 401 ; *TT*, t. II, n° 273, pp. 266-269.

¹⁶⁸ AKROPOLITÈS, §24, pp. 38-39 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 472, ll. 13-29 ; ÉPHRAÏM, vv. 8030-8032.

Probablement après son couronnement, Théodore lança ensuite une nouvelle expédition au-delà du mont Makri, c'est-à-dire sur les terres de l'empereur latin lui-même¹⁶⁹. Parvenu au fleuve Evros (Maritza), il remonta ce dernier jusqu'à Didymoteichon où il se fit acclamer en tant qu'empereur¹⁷⁰. Puis il poursuivit encore le long du fleuve jusqu'à Andrinople, qui était alors aux mains des Nicéens. Il s'agissait de la première confrontation des troupes des deux empires rivaux, mais pas encore officiellement en guerre. Théodore parvint à négocier la remise de la ville en échange du libre passage accordé aux troupes nicéennes. Malgré le refus des chefs de la garnison nicéenne de saluer Théodore en tant qu'empereur, l'affaire se termina sans effusion de sang. Cet épisode constituait sans aucun doute un prestigieux succès face à Jean Vatatzês¹⁷¹.

Avant de se lancer sur Constantinople, Théodore prit le temps d'assurer ses arrières. Ayant désormais une frontière avec le dangereux empire bulgare, Théodore, conclut un traité de non-agression avec le tsar Jean Asên, assorti d'un mariage entre son frère Manuel et la fille bâtarde du tsar, Marie¹⁷². Puis il se rendit ensuite en Épire et en Étolo-Acarmanie, où sa présence est attestée entre la fin de l'hiver 1227 et l'été 1228¹⁷³. Il y régla un certain nombre d'affaires internes¹⁷⁴ mais aussi internationales. En particulier, c'est probablement à cette date que, devenu le nouvel homme fort des Balkans, il obtint la conclusion d'un traité avec Maio de Céphalonie, auquel il accordait en mariage sa soeur ou sa nièce en échange de sa soumission¹⁷⁵. Peu après, au début du mois de juillet 1228, Frédéric II, en route pour

¹⁶⁹ AKROPOLITÈS, §24, p. 39, l. 19 ; SKOUTARIÔTÈS, pp. 472-473, ll. 31-1. Makri, qu'Akropolitès confond avec le mont Stagire, situé en Chalcidique, marquait la frontière entre l'ancien royaume de Thessalonique, vassal de l'empire de Constantinople, et le domaine impériale proprement dit. Cf. SOUSTAL, *Thrakien, op. cit.*, p. 342. WOLFF, Robert Lee, « Politics in the Latin Patriarchate of Constantinople, 1204-1261 », *DOP*, VIII (1954), p. 263 ; BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, p. 110.

¹⁷⁰ AKROPOLITÈS, §24, pp. 39-40, ll. 22-1 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 473, ll. 2-3. Ce détail laisse entendre qu'il avait alors déjà été couronné.

¹⁷¹ AKROPOLITÈS, §24, p. 40 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 473, ll. 4-20 ; ÉPHRAÏM, vv. 8033-8037. BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, pp. 130-133. Cette autre anecdote semble confirmer que Théodore avait alors déjà été couronné. Cf. BREDENKAMP, *ibid.*, p. 109. Néanmoins, Théodore portait déjà le titre d'empereur avant son couronnement ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, *Συμβολή...*, *art. cit.*, p. 57.

¹⁷² AKROPOLITÈS, §25, p. 41, ll. 11-18 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 474, ll. 1-5 ; ÉPHRAÏM, vv. 8046-8064. Bien que ce mariage soit annoncé par Akropolitès après la campagne contre Constantinople, il est néanmoins plus que probable, pour des raisons stratégiques et diplomatiques, qu'il ait eu lieu dès l'arrivée des troupes épirotes à proximité du territoire bulgare. Cf. NICOL, *Despotate I, op. cit.*, pp. 104-105 ; BREDENKAMP, *ibid.*, pp. 147-148 ; PRINZING, *Studien zur Provinz und Zentralverwaltung...*, *art. cit.*, XXV (1983), pp. 42-43.

¹⁷³ BREDENKAMP, *ibid.*, pp. 140-141.

¹⁷⁴ NICOL, *Despotate I, op. cit.*, pp. 105-106.

¹⁷⁵ Le traité est perdu mais la soumission de Maio apparaît dans le serment de fidélité prêté par l'évêque Benoît de Céphalonie au comte, à son épouse et à leurs futurs enfants, publié par BEES, Nikos., « Ein politisches Treubekennntnis von Benedictus, dem römisch-katholischen Bischof von Kefalonia (1228) », *BNJ* III (1922),

Jérusalem, s'arrêta à Corfou puis à Céphalonie, où il fut accueilli par Maio lui-même¹⁷⁶. Au cours des années suivantes, Théodore continua d'ailleurs à faire jouer à Maio le rôle d'intermédiaire avec l'empereur germanique, dans le but de s'assurer qu'il n'apporterait aucune aide au roi titulaire de Thessalonique, Demetrius de Montferrat¹⁷⁷. Ce dernier mourut d'ailleurs peu après, vers septembre 1230, cédant ses droits à Frédéric II, qui ne fit jamais rien pour les faire appliquer¹⁷⁸.

De retour à Thessalonique pendant l'été, Théodore lança alors sa troisième campagne contre l'empire latin, alors particulièrement vulnérable en raison de la jeunesse du nouvel empereur Baudouin II (1228-1261), alors âgé de 11 ans. L'offensive de Théodore le mena

p. 166 : « ἐπὶ τῆς βασιλείας τοῦ εὐσεβεστάτου καὶ φιλοχρίστου βασιλέως ἡμῶν κῦρ Θεοδώρου τοῦ Δούκα. » ; cf. commentaire, pp. 172-173. Voir aussi BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, pp. 141-144, pour qui il s'agit d'un traité d'alliance et qui en précise la datation ; KIESEWETTER, *Preludio...*, *art. cit.*, pp. 344, 348 ; *idem*, p. 80 qui ne fixe pas de date mais établit la relation de dépendance entre Maio et Théodore, qui s'explique par l'incapacité manifeste de l'empire latin à défendre Céphalonie. Maio est qualifié par ALBÉRIC DE TROIS-FONTAINES, *MGH, Scriptores*, XXIII p. 938, de « sororius » de Théodore, ce qui indique qu'il en a épousé la soeur. D'après POLEMIS, *The Doukai...* p. 88, n. 2, et BARZOS, *Γενεαλογία...*, *op. cit.*, t. II, p. 668, n. 4, il s'agit plus probablement de sa nièce, dans la mesure où une hypothétique fille du sébastokrator Jean Doukas pourrait difficilement avoir été en âge de procréer en 1228.

¹⁷⁶ HUILLARD-BRÉHOLLES, *Historia Diplomatica*, I/2, pp. 898-899 : « *Ubi omnia necessaria parata invenimus, eodem ministrante comite.* » ; cf. NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 107, qui exagère un peu l'importance du comité d'accueil et le rôle joué par Théodore.

¹⁷⁷ RICHARD DE SAN GERMANO, p. 162, ll. 13-14 (octobre 1229) : « *Tunc quidam comes Maio de Romania cum nonnullis Grecis militibus de Romania ex parte Commiano ad Imperatorem cum magnis muneribus nuntius venit.* » Il semble excessif de penser que les « quelques chevaliers grecs » constituèrent une aide militaire à Frédéric II, comme le pense NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 107. Une autre ambassade, probablement envoyée par Théodore, fut reçue le 29 novembre 1229 : RICHARD DE SAN GERMANO, p. 164, ll. 3-5 ; DÖLGER, Franz. *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches*, 5 vol., Munich-Berlin, R. Oldenburg, 1924-1965 ; rééd. Peter Wirth, Munich-Berlin, C. H. Beck, 1977- , t. III, n° 1721. BORSARI, *Federico II...*, *art. cit.*, p. 280 ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 166 ; BELLAS, Michael, « Ἡ πολιτική τοῦ αὐτοκράτορα Φρειδερίκου Β΄ στὴν Ἀδριατική. Ἡ περίπτωση τῆς Κέρκυρας » [« La politique de l'empereur Frédéric II en Adriatique. Le cas de Corfou »], *HX XXVII* (1985), p. 48. Ces relations valurent à Théodore d'être excommunié en même temps de Frédéric II ; cf. GRÉGOIRE IX, Formulaire d'excommunication de l'empereur Frédéric II (vers le 20 août 1229), éd. Auvray, Lucien, *Les Registres de Grégoire IX*, 4 tomes en 3 vol., Paris, Fontemoing puis De Boccard, 1896-1955 (BEFAR), ann. III, n° 332 = t. I, coll. 204-205 : « *Item excommunicamus et anathemizamus Theodorum dictum Cominiano, et omnes qui [ei] prestant auxilium, consilium vel favorem, et qui ei equos, arma, ferrum vel lignamina portant, quibus impugnat Latinos* » ; éd. Raynaldus, *Annales Ecclesiastici*, t. XXI, ann. 1229, 41 = POTTHAST, *Regesta...*, *op. cit.*, t. I, n° 8445.

¹⁷⁸ SAN GEORGIO, *Historia Montisferratis*, *op. cit.*, col. 382 : « *l'Anno Millesimo ducentesimo vigesimo settimo gli sopravvenne una grave infermità, che gli cagionò la morte, fatto prima il suo testamento, pel quale lasciò erede il memorato Imperatore Federico* » ; RICHARD DE SAN GERMANO, p. 172, l. 4 : « *Rex Thessalonicensis obiit Melphie* » ; RAYNALDUS, *Annales Ecclesiastici*, t. XX, p. 495, §9. BORSARI, Silvano, « Federico II e l'Oriente Bisantino », *RSI*, LXIII (1951), p. 280 ; SETTON, *Papacy...*, *op. cit.*, p. 53. San Giorgio place la mort de Demetrius en 1227, ce qui est impossible puisque ce dernier est témoin d'un acte de Frédéric II daté de juillet 1230 ; cf. HUILLARD-BRÉHOLLES, t. III, p. 206. Peut-être a-t-il confondu la date du testament avec celle du décès ? Guillaume avait mis en gage ses biens pour obtenir le financement de sa campagne. En faisant de Frédéric son héritier, Démétrius ne faisait que rembourser ses dettes.

alors à Bizyê (Vize) et à Brysis (Pınarhisar)¹⁷⁹ et enfin aux portes de Constantinople, qui résista efficacement¹⁸⁰. La mise sous embargo vénitien à partir du mois d'août 1228¹⁸¹, ainsi que son incapacité à forcer les murailles de la ville, amenèrent Théodore à conclure le 11 décembre 1228 une trêve d'un an avec les barons de l'empire, censée être valable à partir du 14 septembre, ce qui signifiait la rétrocession des territoires conquis par Théodore au-delà de cette date, incluant Bizye, Brysis et Genua (Kaynarca)¹⁸².

Théodore mit à profit cette trêve pour mettre sur pied une nouvelle armée¹⁸³. Puis, redoutant une attaque du tsar bulgare, il décida de frapper le premier, remontant l'Evros à partir d'Andrinople. Ce brusque retournement se révéla fatal : Théodore fut vaincu et capturé, ainsi que l'élite de l'aristocratie, à la bataille de Klokotnica par le tsar Asen II, le 9 mars 1230¹⁸⁴. Le court apogée de la dynastie venait de prendre fin.

¹⁷⁹ AKROPOLITÈS, §24, p. 41, l. 1 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 473, ll. 22-23 ; EPHRAÏM, vv. 8038-8043. SOUSTAL, Peter, *Thrakien*, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1991 (*TIB* VI), pp. 220-221 ; KÜLZER, Andreas, *Ostthrakien*, Vienne, Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2008 (*TIB*, XII), pp. 288 sq.

¹⁸⁰ AKROPOLITÈS, §24, p. 41, ll. 3-10 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 473, ll. 23-24 ; ÉPHRAÏM, vv. 8044-8045 ; GRÊGORAS, II, §2 = I, p. 27, ll. 18-19. NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 105.

¹⁸¹ PREDELLI, Riccardo, *Il Liber communis detto anche Plegiorum del Archivio generale di Venezia*, Venise, Visentini, 1872, p. 153 fol. 94 (19 août 1228), cité par BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, p. 145.

¹⁸² Cf. Annexe II/1, n° 4 bis. Cf. DÖLGER, n° 1717a. RAVEGNANI, *Romània veneziana...*, *art. cit.*, dans *Storia di Venezia...*, *op. cit.*, t. II, p. 216 ; VAN TRICHT, *Latin renovatio...*, *op. cit.*, pp. 385-386. WOLFF, Robert Lee, « The Latin Empire of Constantinople, 1204-1261 », dans SETTON, Kenneth, *A History of the Crusades*, 6 vol., Madison, University of Wisconsin Press, 1969-1989, t. II, p. 215, suggère que c'est l'intervention du tsar bulgare qui a sauvé l'empire latin, comme le laisse entendre une inscription de la cathédrale de Tirnovo ; cf. ZLATARSKI, Vasil N., *История на българската държава през средните векове*, [« Histoire de l'État bulgare au Moyen Âge »] 4 vol., Sofia, Académie bulgare des sciences, 1927-1940, t. III, Appendice 5, pp. 587-596. - L'identification de Genua avec Sergen, proposée par WOLFF, *ibid.*, suivi par BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, p. 146, est erronée ; cf. SOUSTAL, *Thrakien*, *op. cit.*, p. 265.

¹⁸³ BREDENKAMP, *ibid.*, p. 151.

¹⁸⁴ AKROPOLITÈS, §25, pp. 41-42, ll. 18-15 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 474, ll. 1-27 ; ÉPHRAÏM, vv. 8065-8074 ; GRÊGORAS, II, §2 = t. I, p. 28, ll. 9-20, pour qui c'est le tsar bulgare qui a pris l'initiative de la bataille, probablement une embuscade ; PACHYMERÈS, I, §30 = t. I, p. 115, l. 18 ; RICHARD DE SAN GERMANO, p. 166, ll. 31-32 ; ALBÉRIC DE TROIS-FONTAINES, p. 927, ll. 5-7 ; DANDOLO, Andrea, col. 340. NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, pp. 109-110 ; BREDENKAMP, *ibid.*, p. 152. La datation a été établie par ZLATARSKI, *ibid.*, pp. 341-342 ; Appendice 5, pp. 587-596.



Carte 6 \ L'empire de Théodore Comnène (ca. 1215-1230)

Chapitre III

Agonie de l'Empire de Thessalonique, renouveau de l'État épirote (1230-ca. 1267)

La bataille de Klokotnica (9 mars 1230) ouvrait une nouvelle ère dans l'histoire politique des Balkans. Ce fut un coup d'arrêt définitif à l'expansion, qui semblait irrésistible, de l'empire de Thessalonique. Ce dernier allait ensuite s'affaiblir et se diviser, avant de disparaître, jouet des puissances montantes qu'étaient alors les empires bulgare et nicéen. Cependant, au terme de ce processus long et complexe qui concerne en réalité surtout la métropole macédonienne, l'Épire allait de nouveau apparaître, sous la conduite du fils de Michel I^{er} comme un État renforcé et jaloux de son indépendance.

A) Déclin, déchirements et disparition de l'Empire de Thessalonique (1230-1246)

1) Le gouvernement de Manuel (1230-1237)¹⁸⁵

Au lendemain du désastre militaire face à la Bulgarie, l'empire de Thessalonique se trouvait dans une situation très inconfortable. Son empereur, Théodore Doukas, était en effet captif à la cour du tsar bulgare Asên II, qui entreprit de mettre sous sa coupe l'État de son prisonnier. Une campagne militaire, dirigée vers le sud jusqu'en Thessalie et à l'ouest jusqu'à Dyrrachion, lui permit d'annexer purement et simplement les territoires de Thrace et de Macédoine septentrionale¹⁸⁶, tandis que le reste de l'Empire était soumis¹⁸⁷. Manuel, frère de

¹⁸⁵ NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, pp. 113-125 ; POLEMIS, *The Doukai...*, *op. cit.*, n° 43, p. 90 ; BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, pp. 191-243 ; BARZOS, *Γενεαλογία...*, *op. cit.*, t. II, pp. 615-617, 637-656.

¹⁸⁶ AKROPOLITËS, §25, pp. 42-43, ll. 24-3 : « Καὶ γίνεται μὲν ὑπ'αὐτὸν ἡ Ἀδριανού, ἐκ τοῦ σχεδὸν δὲ καὶ τὸ Διδυμότειχον, εἶτα Βολερόν ἅπαν, Σέρραι, Πελαγονία καὶ Πρίλαπος καὶ τὰ πέριξ τούτων.

Théodore et gendre d'Ivan Asên II, était parvenu à quitter le champ de bataille et à regagner Thessalonique où il prit le pouvoir, portant le titre de despote, reçu de son frère¹⁸⁸. Ne disposant ni du prestige ni de la puissance militaire de Théodore, bien qu'Asên ait libéré une grande partie des soldats de Théodore¹⁸⁹, Manuel se contenta dans un premier temps de gouverner au nom de son frère avec le titre de despote et ne prétendit pas à celui d'empereur¹⁹⁰. Poursuivant la tradition du gouvernement familial, il autorisa ainsi, dès le

Κατέδραμε δὲ καὶ τῆς Μεγάλης Βλαχίας, ἀλλὰ καὶ τοῦ Ἑλβάνου κατακυριεύει, καὶ μέχρι τοῦ Ἰλλυρικοῦ τὰς λείας ποιεῖ. » ; SKOUTARIŌTĒS, pp. 474-475, ll. 28-1 ; ÉPHRAÏM, vv. 8085-8093 :

« Τὴν Ἀδριανοῦ παραλαμβάνει πόλιν,
 μεθ' ἣν Διδυμότειχον ἀσφαλὴ πόλιν,
 ἔπειτα Θράκην Μακεδονίαν ὅλην,
 Βολερὸν εἶλε καὶ Ξάνθειαν καὶ Σέρρας,
 ἄστν Πριλάπου, Πελαγονίας πλάτη
 σὺν τοῖς πέριξ ἅπασι χωρίοις τόποις.
 Αἰρεῖ τε Πρέσπαν Δεάβολιν Ἀχρίδα,
 Ἀλβανὸν ἅπαν, Ἰλλυριῶν τὸ κλίμα,
 καὶ τῆς Βλαχίας τοὺς ὄρους κατατρέχει. »

Ohrid semble néanmoins être restée sous domination grecque. Concernant la ville de Boleron, cf. SOUSTAL, *Thrakien*, *op. cit.*, p. 212. Asên proclama dans une inscription de la cathédrale de Tirmovo qu'il s'était rendu maître de toute le territoire d'Andrinople à Dyrrachion, en soumettant les Grecs, les Serbes et les Albanais qui y vivaient ; cf. ZLATARSKI, *История...*, *op. cit.*, p. 341, Appendice V, pp. 587-596. Cette même inscription confirme l'existence d'une campagne thessalienne ; cf. FERJANČIĆ, *Тесалија...*, *op. cit.*, p. 54. Plus loin dans l'œuvre d'Акροполитēs, on peut apprendre que les Bulgares contrôlaient également Melnik (§44, p. 76, l. 26), Stenimachos, Tzepaina, Stoumpion, Chotobos, Belebousdiou, Skorje, Veles, Neustapolis et Prosek (§44, p. 78, ll. 14-22). Cf. STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, « Η Αυτοκρατορία της Θεσσαλονίκης επί Μανουήλ Δούκα (1230-1237). Η εξωτερική πολιτική » [« L'empire de Thessalonique sous Manuel Doukas (1230-1237). La politique étrangère »], dans *II' Πανελλήνιο Ιστορικό Συνέδριο (29-31 Μαΐου 1992) Πρακτικά*. Thessalonique, Ελληνική Ιστορική Εταιρεία, 1989, pp. 160-161.

¹⁸⁷ NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 114 ; KARPOZILOS, *Ecclesiastical Controversy...*, *op. cit.*, p. 87 ; BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, p. 202. Asên plaça sous sa protection le mont Athos, à qui il fit don, en avril 1230, du village de Sémalton, près de Serrès. *ACTES DE VATOPÉDI*, éd. Jacques Bompaire, Jacques Lefort, Vassiliki Kravari [et al.], 2 tomes en 4 volumes, Paris, P. Lethielleux, 2001-2006, t. I, (*Archives de l'Athos*, XXI), pp. 379-380. En revanche, il est erroné d'affirmer que le clergé aurait été placé sous la tutelle du patriarcat de Tirmovo et qu'un métropolite de Thessalonique aurait été nommé par le patriarche de Tirmovo, comme ont pu l'affirmer NICOL, *ibid.*, pp. 114 et 117-118, et KARPOZILOS, *ibid.*, p. 89. Sur cette question, cf. STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, « Η μητρόπολη Θεσσαλονίκης 1227-1235. Ένα ζήτημα πολιτικοεκκλησιαστικό » [« La métropole de Thessalonique 1227-1235. Une question politico-ecclésiastique »], *I' Πανελλήνιο Ιστορικό Συνέδριο (1989) Πρακτικά*. Ελληνική Ιστορική Εταιρεία, Thessalonique, 1989, pp. 43-58.

¹⁸⁸ AKROPOLITĒS, §26, pp. 43-44, ll. 19-5 ; SKOUTARIŌTĒS, p. 475, ll. 11-17 ; ÉPHRAÏM, vv. 8111-22 ; BARDANĒS, éd. Hoeck-Laenertz, n° 7, p. 186, ll. 19-23. D'après NICOL, *ibid.*, p. 129, n. 3, la première mention de Manuel portant le titre de despote date de 1219. Le document visé (Prostagma de novembre, indiction 8, pour le métropolite de Larissa, cf. Annexe II/1, n° 4 *ter*) doit pourtant être daté de 1234. Manuel a donc reçu le titre avant 1230, mais nous ne savons pas à quelle date. Manuel a également été, avant Klokotnitsa, en poste à Berroia ; cf. CHŌMATĒNOS, n° 127, p. 398, ll. 14-18.

¹⁸⁹ AKROPOLITĒS, §25, p. 42, ll. 15-19 ; ÉPHRAÏM, vv. 8077-8079.

¹⁹⁰ En témoignent deux lettres du patriarche Germain II (*MM*, III, n° XIII, p. 63 : « πανευτυχέστατε δέσποτα » ; KURTZ, Eduard, « Christophoros von Ankyra als Exarch des Patriarchen Germanos II », *BZ*, XVI (1907), n° 4, pp. 137-139 : « τοῦ πανευτυχεστάτου δεσπότη (..) τοῦ Κομνηνοῦ κυροῦ Μανουήλ τοῦ Δούκα ») et un privilège accordé par Manuel lui-même aux Ragusains en mars 1234 (MARKOVIĆ, Miroslav, « Византиске повеље Дубровачког архива » [« Les sources byzantines des Archives de Dubrovnik »], *ZRVI*, I

début de la décennie 1230, le retour de Michel II (?-1267/68), fils de Michel I^{er}, qui prit le pouvoir en Épire dans des conditions mal connues et dont nous reparlerons plus tard.

Le premier souci de Manuel fut de consolider son autorité. Afin de mettre fin à l'instabilité ecclésiastique due au schisme avec Nicée, il entreprit des négociations avec la papauté¹⁹¹ ainsi qu'avec le patriarcat de Nicée¹⁹². Si les premières ne débouchèrent finalement sur rien de concret, en revanche, les secondes conduisirent entre 1232 et 1233 à la résolution du schisme, moyennant la capitulation du clergé occidental, permettant ainsi à Manuel de se voir confirmer son titre de despote par la cour nicéenne et rompant ainsi son isolement diplomatique¹⁹³. Le tsar Jean Asên II, qui menait à l'époque une politique de rapprochement, en particulier ecclésiastique, avec Nicée, laissa faire.

L'expansionnisme bulgare se poursuivait néanmoins par d'autres moyens : ainsi, en 1233, Étienne II Radoslav, roi de Serbie depuis 1228 et allié proche de l'empire de Thessalonique, fut renversé par son frère Étienne III Vladislav (1234-1243), soutenu par la Bulgarie. Radoslav dut s'exiler avec son épouse Anne Comnène, fille de Théodore, à Raguse, d'où ils purent gagner Dyrrachion et ainsi rejoindre Manuel, qui remercia la cité adriatique par l'octroi d'un chrysobulle en mars 1234¹⁹⁴.

Après quelques années de *statu quo* et de négociations, Bulgares et Nicéens parvinrent à une alliance dirigée contre l'empire latin, conclue à Lampsakos en 1234-35. Pour sceller ce pacte, Vatatzès reconnut au tsar bulgare le titre de *basileus* et autorisa le patriarche de Nicée à

(1952), p. 213 : « Μανουήλ δεσπότης ὁ Δούκας »; cf. Annexe II/1, n° 6, II/2, n° 10 et 12. Cf. aussi « Солунски Цар Манојло Анђео (1230-1237) » [« L'empereur de Thessalonique Manuel Ange »], *ZFFB*, XIV (1979), p. 97. Théodore, en captivité, était toujours considéré comme empereur : c'est ainsi qu'il est désigné en 1232 par ΑΡΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Papadopoulos-Kerameus, *Περί συνοικισμού...*, art. cit., p. 455 = LAMPROPOULOS, K45 ; il agit également en tant qu'empereur dans un décret de 1234 dans lequel il qualifie Manuel de despote (Prostagma de novembre, indiction 8 (1234), pour le métropolitain de Larissa, éd. Athanasios Papadopoulos-Kerameus, *Ἀνάλεκτα Ἱεροσολυμιτικῆς Σταχυολογίας*, 5 vol., Saint-Pétersbourg, [s. n.], 1891-1898 [rééd. Bruxelles, Culture et Civilisation, 1963], t. IV, n° 37, pp. 118-119 = *Noctes Petropolitanae...*, op. cit., pp. 291-292 ; cf. Annexe II/1, n° 4 *ter* et Annexe V/2).

¹⁹¹ GRÉGOIRE IX, Lettre à Manuel Comnène (1^{er} avril 1231), éd. Auvray, t. I, n° 786, coll. 491-493 (à la date du 1^{er} avril 1232) = éd. Tautu, p. 232, n° 176. STAVRIDOU-ZAFRAKA, *Μανουήλ Δούκας*, art. cit., pp. 168-170.

¹⁹² KARPOZILOS, *Ecclesiastical Controversy...*, op. cit., pp. 87-97 ; BREDEKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, op. cit., pp. 203-206 ; 208-217 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, *ibid.*, pp. 164-168. Cf. *infra*, p. 408.

¹⁹³ GERMAIN II, Lettre à Manuel Comnène, *MM*, t. III, n° XIII, p. 63 : « πανευτυχέστατε δέσποτα ». Cf. Annexe II/2, n° 10.

¹⁹⁴ MANUEL I^{er} COMNÈNE, Prostagma aux Ragusains (mars 1234), *MM*, III, p. 66 ; cf. Annexe II/1, n° 6. JIREČEK, *Serben...*, op. cit., p. 305.

admettre l'autonomie du siège de Tirnovo¹⁹⁵, tandis qu'Asên faisait aveugler son prisonnier Théodore. Outre le gage qu'elle constituait aux yeux de Vatatzês, cette mutilation était également un signal envoyé à Manuel Comnène¹⁹⁶. En effet, en vertu des conceptions physiognomoniques byzantines, cette mutilation interdisait l'exercice de la fonction impériale. Manuel en profita donc pour prendre le titre impérial¹⁹⁷. Pendant ce temps, les nouveaux alliés Asên et Vatatzês se lancèrent en 1235 et 1236 à la conquête de la Thrace orientale et mirent le siège devant Constantinople, mettant provisoirement Thessalonique à l'abri de leurs ambitions¹⁹⁸.

Manuel put donc s'occuper de la partie occidentale de son empire et envoya vers 1236¹⁹⁹ Georges Bardanês en ambassade en Italie auprès de Frédéric II et du pape Grégoire IX (1227-1241). Mais Bardanês, dont on ignore quelle était sa mission, tomba malade et demeura six mois à Otrante, où il reçut par lettre les revendications de l'empereur germanique, qui souhaitait obtenir l'île de Corfou. Bardanês répondit négativement à l'empereur Staufen puis fut finalement rappelé avant d'avoir pu le rencontrer²⁰⁰. Manuel se rendit alors en Épire puis à Corfou, où il retrouva le métropolite. Il procéda ensuite à la réfection des fortifications, en prévision d'une éventuelle attaque, puisque les ambitions territoriales de Frédéric II étaient désormais évidentes²⁰¹. Mais l'empereur germanique

¹⁹⁵ OSTROGORSKY, *État byzantin...*, *op. cit.*, pp. 461-462 ; TARNANIDIS, *Relations...*, *art. cit.*, pp. 33, 48-51 ; cf. LANGDON, John, « Byzantium in Anatolian Exile: Imperial Viceregency Reaffirmed During Byzantino-Papal Discussions at Nicea and Nymphaion », *BF XX* (1994), p. 229 ; BREDEKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, p. 220.

¹⁹⁶ AKROPOLITÊS, § 26, p. 43, ll. 14-19 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 475, ll. 8-10 ; ÉPHRAÏM, vv. 8107-8110 ; PACHYMÉRÊS, I, §30 = t. I, p. 115, l. 18 ; ALBÉRIC DE TROIS-FONTAINES, p. 927, l. 6. - La date exacte de l'aveuglement de Théodore n'est pas connue. D'après AKROPOLITÊS, l'aveuglement de Théodore serait dû à sa participation à un complot.

¹⁹⁷ Cf. Annexe I/6.

¹⁹⁸ BREDEKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, p. 221.

¹⁹⁹ HOECK, Johannes, et LÆNERTZ, Raymond-Jospeh, « Nikolaos-Nektarios von Otranto Abt von Casole », *Studia Patristica et Byzantina*, XI, Ettal, 1965, pp. 165 sq., suivis par SETTON, *Papacy...*, *op. cit.*, p. 58, datent la mission de Bardanês des années 1235-36. BELLAS, *Η πολιτική...*, *art. cit.*, pp. 42-47, propose les années 1236-37.

²⁰⁰ BARDANÊS, éd. Hoeck-Lænerzt, *Nikolaos-Nektarios...*, *art. cit.*, n^{os} 15-20, pp. 203-218 = *ANNALES ECCLESIASTICI*, t. XIX, ann. 1178, §§13, 14, 15-16, ann. 1176, §§21-22. BORSARI, *Federico II...*, *art. cit.*, pp. 280-283 ; HOECK-LÆNERTZ, *ibid.*, pp. 165-167 ; BELLAS, *Η πολιτική...*, *art. cit.*, pp. 37-42 ; ACCONCIA-LONGO, Augusta, « Per la Storia di Corfù nel XIII secolo », *RSBN XXI/XXIII* (1985/86), pp. 225-229 ; BREDEKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, pp. 225-227. Baronius a daté ces lettres des années 1170 car il ignorait que Manuel Comnène avait porté le titre impérial et a donc confondu ce dernier avec l'empereur Manuel I^{er} et Frédéric II avec Frédéric Barberousse.

²⁰¹ BARDANÊS, *ibid.*, n^o 23, pp. 223-225 = *ANNALES ECCLESIASTICI*, ann. 1176, §§22-24. HOECK-LÆNERTZ, *ibid.*, pp. 171-174 ; NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 115 ; BELLAS, *ibid.*, p. 92 ; BREDEKAMP, *ibid.*, pp. 229-231.

espérait obtenir l'île par la négociation et ne comptait pas réellement entrer en guerre contre Manuel : il avait déjà fort à faire à cette période face à la ligue du pape Grégoire IX et des cités guelfes d'Italie du Nord²⁰².

C'est en réalité au nord de l'empire que se trouvait le danger le plus important. Au début de l'année 1236, l'alliance des Bulgares et des Nicéens, qui avait échoué face aux murs de Constantinople, fut rompue par Jean Asên. Le tsar bulgare préféra s'allier aux Latins contre Vatatzês, ce qui ne laissait rien augurer de bon pour Manuel²⁰³. Asên décida en effet en 1237 d'épouser Irène, fille de Théodore Comnène, l'ennemi juré de Vatatzês, et de libérer son nouveau beau-père²⁰⁴. Théodore s'empressa de retourner à Thessalonique avec un petit contingent bulgare, dont il n'eut même pas besoin : grâce à des complicités, il put sans peine pénétrer à l'intérieur de la ville et s'emparer du pouvoir²⁰⁵.

2) Le retour de Théodore et la fin de l'Empire (1237-1246)²⁰⁶

Ne pouvant prétendre à la dignité suprême en raison de sa mutilation, Théodore plaça sur le trône son fils aîné Jean, qui porta le titre d'empereur²⁰⁷. Mais c'est en réalité Théodore qui exerça le pouvoir, dans le but de ramener son empire au rang qui était le sien une dizaine d'années auparavant, notamment en remettant en cause la ligne pro-nicéenne adoptée par son frère Manuel.

Son premier geste fut donc d'exiler ce dernier ainsi que sa femme. Marie fut donc renvoyée chez son père le tsar Asên, nouvel allié de Théodore. Quant à Manuel, Théodore

²⁰² BORSARI, *Federico II...*, art. cit., p. 283 ; BELLAS, *ibid.*, p. 72 notamment.

²⁰³ BARDANÊS, éd. Hoeck-Lœnertz, *Nikolaos-Nektarios...*, art. cit., n° 23, p. 224, ll. 28-35 = *ANNALES ECCLESIASTICI*, 1176, §23. HOECK-LœNERTZ, *ibid.*, p. 172 ; BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, op. cit., p. 232. Le texte de Bardanês n'est pas explicite. On ne peut que supposer que l'expression « *barbaricam aliquam coniurationem et conspirationem* » désigne un complot d'Asên contre lui, tandis que « *invasionibus et inversionibus* » désigne peut-être une invasion coumane.

²⁰⁴ AKROPOLITÊS, §38, p. 60, ll. 10-20 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 484, ll. 2-3, 9-10 ; ÉPHRAÏM, vv. 8324-8340 ; ALBÉRIC DE TROIS-FONTAINES, p. 950, ll. 14-15 ; DANDOLO, Andrea, col. 340. Pour AKROPOLITÊS, §38, p. 61, ll. 11-14, Asên préférerait Théodore à Manuel parce qu'il était tombé fou amoureux de sa fille Irène, « *comme Antoine de Cléopâtre* ». On préférera analyser ces événements de façon plus basement politicienne.

²⁰⁵ *Ibid.*, §38, pp. 60-61, ll. 20-4 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 484, ll. 10-18 ; ÉPHRAÏM, vv. 8340-8344.

²⁰⁶ NICOL, *Despotate I*, op. cit., pp. 134-139 ; BARZOS, *Γενεαλογία...*, op. cit., t. II, pp. 617-629 ; BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, op. cit., pp. 244-292.

²⁰⁷ AKROPOLITÊS, §38, p. 61, ll. 4-9 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 484, ll. 18-22 ; ÉPHRAÏM, vv. 8347-8350.

commit l'erreur de l'envoyer chez les Turcs d'Antalya²⁰⁸. Ceux-ci le livrèrent à Vatazès, son ancien allié, qui se fit une joie, moyennant un serment de fidélité, de lui reconnaître le titre de despote et de lui fournir de l'argent et des navires. Manuel put ainsi débarquer en 1239 en Thessalie, plaçant son quartier général à Démétrias, puis s'emparant de Pharsale, Larissa et Platamona. Il rencontra ensuite ses frères Théodore et Constantin, avec lesquels il accepta de former une coalition, chaque frère recevant un territoire propre. Les trois frères s'allièrent ensuite aux Latins du Péloponnèse et d'Eubée²⁰⁹. Peu après, vers 1240/41, Manuel mourut²¹⁰ et Michel II d'Épire récupéra ses terres en Thessalie²¹¹.

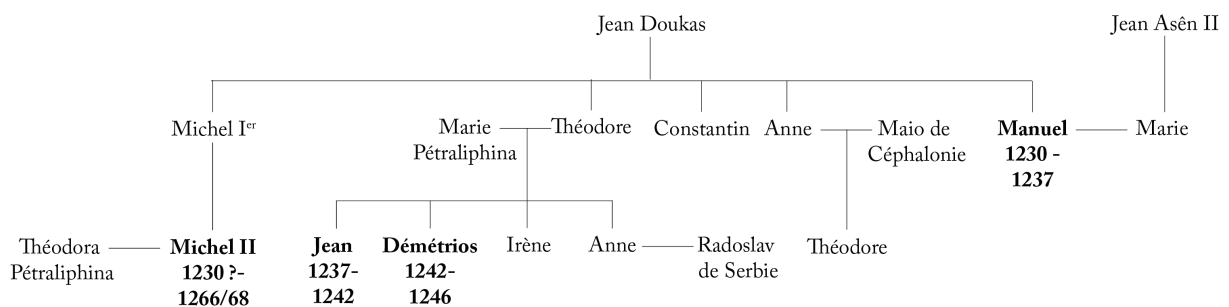


Figure 3 | Les dynastes d'Épire et de Thessalonique dans les années 1230-1240
(arbre généalogique simplifié)

²⁰⁸ *Ibid.*, §38, p. 61, ll. 9-11 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 484, ll. 22-23 ÉPHRAÏM, vv. 8351-53 ; ALBÉRIC DE TROIS-FONTAINES, p. 938, ll. 43-44 : « Manuel privatus fugit ad domnum Gaufridum et factus est homo illius ». Albéric confond manifestement Villehardouin avec le sultan de Konya, Manuel avec Maio de Céphalonie, qui devint, lui, vassal de Villehardouin et le serment avec l'alliance passée en 1239 entre les trois frères Comnènes et le prince d'Achaïe. Cela n'a pas empêché NICOL, *Despotate I, op. cit.*, p. 125, de croire que Manuel aurait secrètement prêté hommage à Villehardouin après avoir été impressionné par la flotte déployée pour la défense de Constantinople. Mais Manuel n'était de tout façon pas présent au siège de Constantinople. HOECK-LÆENERTZ, *Nikolaos-Nektarios...*, art. cit., pp. 168-170, suivis par STAVRIDOU-ZAFRAKA, *Μανουήλ Δούκας...*, art. cit., pp. 173-174, estiment que cette phrase désigne Michel II d'Épire. Cette opinion ne nous semble pas plus convaincante.

²⁰⁹ *Ibid.*, §38, pp. 61-62, ll. 15-16 ; SKOUTARIÔTÈS, pp. 484-485, ll. 27-14 ; ÉPHRAÏM, vv. 8354-8369. NICOL, *ibid.*, pp. 135-136, affirme que Manuel conserva la Thessalie, peut-être avec son frère Constantin, tandis que Théodore recevait Vodéna (aujourd'hui Edessa), Staridola et Ostrovo (aujourd'hui Arnissa, sur les bords du lac de Vegoritida). S'il est certain que Manuel détenait la Thessalie, puisque Akropolitès nous apprend un peu plus loin que Manuel contrôlait cette région à sa mort, nous ignorons en revanche où se trouvaient les domaines de Constantin et de Théodore ; nous savons juste que Théodore contrôlait les trois villes citées ci-dessus en 1246. Rien n'indique cependant que Vodéna était la capitale de Théodore dès 1239 ; cf. FERJANČIĆ, *Tecauja...*, op. cit., p. 56

²¹⁰ *Ibid.*, §39, pp. 62-64, SKOUTARIÔTÈS, pp. 485-486, ll. 16-6, et ÉPHRAÏM, vv. 8370-8393, citent les trois morts concomitantes de Manuel, Asên (1241) et Irène Laskaris (1239).

²¹¹ *Ibid.*, §39, p. 64, ll. 20-22 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 486, ll. 10-12. FERJANČIĆ, *Tecauja...*, op. cit., p. 57.

Le tsar Asên, principal soutien de Théodore, mourut également en 1241 ; Vatatzês décida alors de passer à l'offensive. Il invita tout d'abord l'homme fort de Thessalonique à sa cour de Nicée et le retint le temps d'achever ses préparatifs de guerre. Puis, en 1242, il prit la route avec son « invité » et se lança à travers la Thrace et la Macédoine, sans rencontrer d'opposition. Parvenu devant Thessalonique, il apprit l'arrivée des Mongols en Asie mineure. Dans l'incapacité de prendre la ville d'assaut, il s'abstint d'informer ses adversaires de cette nouvelle et parvint à négocier un accord aux termes duquel Jean renonçait au titre impérial et recevait en échange celui de despote. Théodore put alors rejoindre son fils dans la cité provisoirement sauvée²¹².

En 1244, le despote Jean mourut²¹³ et ce fut son frère Démétrios qui lui succéda, envoyant aussitôt une ambassade à Vatatzês afin de recevoir l'investiture en tant que despote²¹⁴. Pendant l'été 1246, l'empereur de Nicée, profitant de la mort du tsar Kaliman I^{er} (1241-1246), successeur d'Asên II, mena campagne contre la Bulgarie, alors gouvernée par Irène, fille de Théodore, en tant que mère du nouveau tsar mineur, Michel II Asên (1246-1256). Sa victoire fut totale et lui offrait de larges territoires en Thrace, mais il n'eut pas même le temps de rentrer en Asie que la chance lui sourit encore une fois. En novembre, des conspirateurs venus de Thessalonique vinrent lui proposer de l'aider à s'emparer de la ville, moyennant l'octroi de privilèges. Vatatzês vint donc à proximité de la ville et invita Démétrios afin qu'il procède à la proskynèse, que celui-ci n'avait encore jamais effectuée. Les conjurés poussèrent le jeune despote à refuser, offrant ainsi à l'empereur un prétexte pour venir assiéger la ville. C'est alors que les comploteurs lui ouvrirent les portes. Thessalonique appartiendrait désormais à l'empire nicéen puis byzantin jusqu'en 1423²¹⁵.

Après avoir hiverné dans la métropole macédonienne, Vatatzês repartit vers l'Asie Mineure, où il emporta avec lui Démétrios, qui fut emprisonné à la forteresse de Lentiana²¹⁶. Mais il n'en avait pas fini pour autant avec les Grecs occidentaux. Les Nicéens ne contrôlaient

²¹² *Ibid.*, § 40, pp. 65-66 ; SKOUTARIÔTÊS, pp. 487-488, ll. 13-25 ; ÉPHRAÏM, vv. 8399-8454. Pour BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, pp. 253-257, Théodore Comnène a délibérément trahi les partisans de l'indépendance et choisi le camp de Vatatzês dans le but de préserver ce qui restait de son pouvoir.

²¹³ *Ibid.*, §42, p. 70, ll. 13-15 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 490, ll. 6-7 ; ÉPHRAÏM, vv. 8469-8474.

²¹⁴ *Idem*, §42, p. 70, ll. 15-18 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 490, ll. 7-9 ; ÉPHRAÏM, vv. 8475-8477. Le récit des turpitudes de Démétrios par AKROPOLITÊS, §42, pp. 70-71, ll. 18-12, repris par SKOUTARIÔTÊS, p. 490, ll. 9-21 et ÉPHRAÏM, vv. 8477-8480, est fort pittoresque à défaut d'être d'une objectivité au-dessus de tout soupçon.

²¹⁵ *Ibid.*, §45, pp. 79-83 ; SKOUTARIÔTÊS, pp. 494-497, ll. 30-18 ; ÉPHRAÏM, vv. 8521-8562.

²¹⁶ *Ibid.*, §46, p. 84, ll. 9-12 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 497, ll. 29-31 ; ÉPHRAÏM, vv. 8578-8579.

en réalité que Thessalonique et Berroia, tandis que Théodore Doukas tenait encore son domaine autour de Vodéna, Staridola et Ostrovo et que la frontière orientale des territoires de Michel II d'Épire englobait Ohrid, Prilep, Pelagonia (Bitola) et Platamona²¹⁷.

L'empire de Thessalonique, officiellement aboli depuis 1242, avait désormais totalement disparu, absorbé par celui de Nicée, qui connaissait alors une expansion qui semblait irrésistible et dont l'apogée serait la reconquête de Constantinople en 1261. C'en était donc fini de cet État rival de Nicée, qui avait durant quelques temps été à l'avant-garde du combat contre les Latins. Pourtant, l'Épire proprement dite n'était que peu concernée par les événements afférents à la métropole macédonienne. Michel II gouvernait toujours la province occidentale de façon indépendante et allait bientôt prouver aux Grecs de l'Est que leurs compatriotes de l'Ouest n'avaient pas fini de faire parler d'eux.

B) Michel II ou la dernière tentation impériale (1246-1267/68)

1) La montée en puissance de Michel II²¹⁸

La jeunesse de Michel II est mal documentée. Il semble qu'il ait fui en Morée avec sa mère après l'assassinat de son père en 1215²¹⁹. La capture de Théodore en 1230 lui donna l'opportunité de rentrer en Épire, peut-être à l'invitation de son oncle Manuel²²⁰. Michel exerça ensuite le gouvernement de la province occidentale, mais il est difficile de déterminer avec précision la nature et l'étendue de son pouvoir, ainsi que la nature de ses liens avec l'empire de Thessalonique²²¹. Nous savons toutefois qu'il épousa très tôt Théodora

²¹⁷ *Ibid.*, §46, p. 84, ll. 16-22 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 498, ll. 5-10 ; ÉPHRAÏM, vv. 8592-8607.

²¹⁸ NICOL, *Despotate I, op. cit.*, pp. 128-134, 141-150 ; HOECK-LÆNERTZ, *Nikolaos-Nektarios...*, *art. cit.*, pp. 168-171.

²¹⁹ On a parfois supposé que cette information donnée par JOB, p. 403, considéré comme un auteur du XVII^{ème} siècle, était inspirée par le destin similaire de Nicéphore II plus d'un siècle plus tard. Il semble aujourd'hui que Job ait vécu la fin du XIII^{ème} siècle, ce qui interdit une telle supposition. Cf. NICOL, *ibid.*, p. 128. Sur la vie de Michel II dans son ensemble, cf. POLEMIS, *The Doukai...*, *op. cit.*, n° 48, pp. 93-94 et TRAPP, Erich (éd.) *Prosopographisches Lexikon der Palaiologenzeit*, 14 vol., Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1976-1996 [ci-après *PLP*], t. I, n° 220.

²²⁰ JOB, p. 403, dit que Michel fut rappelé, mais ne précise pas par qui. NICOL, *ibid.*, p. 128, affirme que Michel rentra à l'appel de Manuel.

²²¹ Il y a tout lieu de penser que, contrairement à ce qu'écrit NICOL, *ibid.*, p. 129, Michel n'obtint le titre despotique qu'en 1238/39 ; cf. Annexe I/7.

Petraliphina, nièce de l'impératrice Marie Petraliphina, à Servia, en Macédoine occidentale²²². Ce mariage avec une personne proche de la famille impériale, dans une ville qui de toute évidence était sous contrôle du pouvoir central, donne à penser que Michel était alors en assez bons termes avec Manuel. Néanmoins, le fait que Michel n'ait pas reçu le titre despotique, même après l'accession de Manuel au titre impérial, mène à la conclusion que ces bonnes relations se sont peu à peu dégradées²²³.

Les premières années de son gouvernement sont également assez obscures. Par exemple, on peut difficilement évaluer le rôle joué par Michel II dans la remise en question du statut des réfugiés de Iôannina en 1232²²⁴, ainsi que sa place dans les relations internationales²²⁵. Le très faible nombre de sources semble montrer qu'il était, à ses débuts, soumis au pouvoir central thessalonicien.

Peu à peu il parvint à étendre son territoire et à accroître son autonomie. On le vit ainsi octroyer un chrysobulle aux Corfiotes en décembre 1236²²⁶. À la même époque, un privilège fut accordé aux marchands de la ville de Raguse, avec laquelle il était manifestement en bons termes²²⁷. Les dissensions entre ses oncles après le retour de Théodore en 1237 lui permirent d'accroître encore son pouvoir : c'est probablement à cette époque qu'il reçut le titre despotique²²⁸. En 1238, il reçut la visite du patriarche Germain II²²⁹. En 1238/39, il reçut la

²²² JOB, pp. 403-404. Théodora était la fille du sébastokrator Jean Pétraliphas. Sur les origines de la famille Petraliphas, cf. NICOL, *Despotate I, op. cit.*, pp. 215-216.

²²³ STAVRIDOU-ZAFRAKA, Η Αυτοκρατορία της Θεσσαλονίκης..., art. cit., pp. 174-175 et 178.

²²⁴ ΑΠΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Papadopoulos-Kerameus, *Περὶ συνοικισμού...*, *op. cit.*, pp. 451-455 = LAMPROPOULOS, K45.

²²⁵ On ignore par exemple dans quelle mesure Michel a mérité d'être cité parmi les ennemis de l'empereur latin Jean de Brienne par PHILIPPE MOUSKÈS, v. 29040.

²²⁶ Chrysobulle de Michel II aux Corfiotes (décembre 1236), conservé en traduction latine, éd. Barone, *Notizie storiche tratte dai registri di Cancelleria di Carlo III di Durazzo con aggiunta di altri documenti*, Naples, 1887, Appendice, pp. 59-65. Description et commentaire dans LEMERLE, Paul, « Trois actes du Despote d'Épire Michel II concernant Corfou connus en traduction latine », *Προσφορά εἰς Στ. Π. Κυριακίδην = Ἑλληνικῶν Παράρτημα IV* (1953), Thessalonique, 1953, pp. 414-418. Cf. Annexe II/1, n° 8.

²²⁷ Privilège de Michel II pour les marchands ragusains (octobre, indiction 11, 1237 ?), éd. *TTR*, pp. 528-529 ; *MM*, t. III, n° XV, p. 67-68 ; MARKOVIĆ, Miroslav, « Византиске повеље Дубровачког архива » [« Les sources byzantines des Archives de Dubrovnik »], *ZRVI*, I (1952), n° 2, pp. 220-224, pl. 3 ; description par LEMERLE, *ibid.*, pp. 411-412 ; KREKIĆ, Barisa, *Dubrovnik (Raguse) et le Levant au Moyen Âge*, Paris-La Haye, Mouton, 1961 (Documents et Recherches, V), n° 5. Cf. Annexe II/1, n° 9. Sur les relations entre Michel II et Raguse, voir aussi BARISIĆ, Franjo, « Писмо Михаила II Анђела дубровачком кнезу из 1237 » [« Lettre de Michel II Ange au comte de Dubrovnik en 1237 »], *ZRVI*, IX (1966), pp. 1-24 ; KREKIĆ, Barisa, « Ко је био сув Дóβροѕ из писма Михаила II Епирског Дубровнику 1237. г. » [« Qui était le сув Дóβροѕ de la lettre de Michel II d'Épire à Dubrovnik en 1237 »], *ZRVI*, IX (1966), pp. 25-28.

²²⁸ Cf. Annexe I/7.

²²⁹ LAURENT, Vitalien, « Charisticariat et Commende à Byzance (Deux fondations patriarcales en Épire aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles) », *REB*, XII (1954), pp. 108-109, 112-113 ; NICOL, *Despotate I, op. cit.*, p. 132 ;

visite de l'érudit nicéen Nicéphore Blemmydês, venu chercher auprès de lui des manuscrits. Nicéphore fut apparemment très bien reçu et décrit dans son autobiographie un souverain tout à fait indépendant²³⁰. Enfin, à la mort de Manuel, il était suffisamment puissant pour récupérer les terres de ce dernier en Thessalie²³¹.

Bien qu'il fût probablement demeuré jusqu'alors sous l'autorité nominale du gouvernement thessalonicien²³², il semble ne jamais être intervenu dans les relations entre les cours rivales de Nicée et Thessalonique : autant dire qu'il s'accommoda probablement fort bien du déclassement de l'empire en 1242, ce qui lui permit de devenir totalement indépendant. De fait, ses activités sont de mieux en mieux documentées à partir de cette période : en avril 1244, on mentionne le danger qu'il constitue pour le duc d'Athènes Guillaume de la Roche (1225-1263), dont il était le voisin depuis peu²³³. En janvier et février 1246, il octroya deux chrysobulles au clergé de Corfou²³⁴, puis au cours de la même année, il délogea les Vénitiens d'Almyros, dont ils s'étaient emparés après la mort de Manuel²³⁵. Michel confirma alors son pouvoir en Thessalie par l'octroi d'un chrysobulle à son beau-frère

BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, pp. 249-250. Contrairement à ce qu'écrit ce dernier auteur, la charte publiée par LAURENT, *ibid.*, p. 101, remonte au règne de Manuel Comnène (1143-1180).

²³⁰ BLEMMYDÊS, Nicéphore, éd. August Heisenberg, *Nicephori Blemmydae curriculum vitae et carmina*, Leipzig, Teubner, 1896, §XXXVII, pp. 35-37, notamment p. 36, ll. 16-19. BREDENKAMP, *ibid.*, pp. 250-251 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, « Το αξίωμα του «Δεσπότη» και τα δεσποτικά έγγραφα της Ηπείρου » [« La dignité de « Despote » et les documents despotiques de l'Épire »], dans CONSTANTINIDES, Costas, (éd.), *Μεσαιωνική Ήπειρος, πρακτικά επιστημονικού Συμποσίου (Ιωάννινα 17-19 Σεπτεμβρίου 1999)*, Ιωάννινα 2001, p. 90.

²³¹ cf. *supra*, p. 76.

²³² Georges Bardanês, métropolite de Corfou, est en tout cas encore en contact avec le gouvernement central vers 1238 : voir BARDANÊS, éd. Hoeck-Lœnertz, *Nikolaos-Nektarios*, n^{os} 24 (= *ANNALES ECCLESIASTICI*, t. XIX, ann. 1176, §§24-25) et 25, pp. 225-228 ; HOECK-LÆNERTZ, *ibid.*, pp. 153-154. On peut donc supposer que Corfou est officiellement toujours soumise à l'empire de Thessalonique, avant que Michel II n'en prenne le contrôle en 1238/39 : voir BARDANÊS, éd. Hoeck-Lœnertz, *ibid.*, pp. 229-230 ; HOECK-LÆNERTZ, *ibid.*, p. 174 ; ACCONCIA LONGO, *Per la storia...*, *art. cit.*, p. 232 ; BELLAS, *Η πολιτική...*, *art. cit.*, p. 45. On peut également supposer que Michel ait obtenu le contrôle de Corfou dans le cadre de l'empire de Thessalonique, auquel il serait demeuré fidèle jusqu'à une date tardive.

²³³ INNOCENT IV, Lettre au patriarche latin de Constantinople (29 avril 1244), éd. Élie Berger, *Les registres d'Innocent IV*, 3 vol., Paris, Thorin, 1884-1887, t. I, n^o 657. KORDOSES, *Κατάκτηση...*, *op. cit.*, p. 146.

²³⁴ MICHEL II, Chrysobulle pour les prêtres de Corfou (janvier 1246), conservé en deux traductions latines, éd. Nicola Barone, *Notizie storiche tratte dai registri di Cancelleria di Carlo III di Durazzo con aggiunta di altri documenti*, Naples, 1887, Appendice, p. 65-66 ; éd. Sathas, *MHH*, t. I, n^o 41, pp. 48-49, ll. 23-20 ; description et commentaire par LEMERLE, *Trois actes...*, *art. cit.*, pp. 418-421. MICHEL II, Chrysobulle pour les prêtres de Corfou (février 1246), éd. J. A. Romanos, « Ἀνδηγαυϊκὸν δίπλωμα τοῦ Ταρυντίου ἡγεμόνος Φιλίππου τοῦ Β' περιέχον μετάφρασιν χρυσοβούλλου Μιχαήλ τοῦ Β' δεσπότης τῆς Ἠπείρου » [« Un diplôme angevin du prince de Tarente Philippe II comprenant la traduction d'un chrysobulle de Michel II, despote d'Épire »], *ΔΙΕΕ*, II (1885), pp. 594-596 ; description par LEMERLE, *Trois actes...*, *art. cit.*, pp. 421-423. Cf. Annexe II/1, n^{os} 10 et 11.

²³⁵ *MM*, t. IV, p. 346. SETTON, *Papacy...*, *op. cit.*, p. 69, n. 3 ; KORDOSIS, *Κατάκτηση...*, *art. cit.*, p. 147.

Constantin Maliasênos²³⁶. Il mena ensuite une attaque contre le marquis de Boudonitza, avec moins de succès cependant puisqu'il fut repoussé par le prince d'Achaïe, Guillaume de Villehardouin (1246-1278) en personne²³⁷.

Malgré ce revers, Michel contrôlait à cette époque les deux Épires, Corfou, l'essentiel de la Thessalie et la Macédoine occidentale²³⁸. Si l'affaiblissement de l'empire de Thessalonique avait servi ses intérêts à court terme, la chute de la ville à l'automne 1246 plaçait désormais l'empire de Nicée à proximité des frontières épirotes. Or, Vatatzês avait épousé en 1244 Constance de Hohenstaufen, fille de Frédéric II. Peut-être inquiet face à cette alliance qui pouvait potentiellement l'attaquer sur deux fronts, Michel II décida, dans un premier temps, d'adopter un profil bas : il accepta donc vers 1249 de fiancer son fils Nicéphore²³⁹ à Marie Laskaris, petite-fille de l'empereur. À cette occasion, Théodora et Nicéphore se rendirent en Asie mineure, où les fiançailles furent célébrées²⁴⁰. Peu après, en 1250, Michel II autorisa l'empereur de Nicée à utiliser le port de Dyrachion pour envoyer un corps de troupes à Frédéric II²⁴¹, ainsi qu'une ambassade au pape²⁴².

²³⁶ Chrysobulle de Michel II pour Constantin Maliasênos (mai 1246), éd. MM, t. IV, pp. 345-349 ; description par LEMERLE, *Trois actes...*, art. cit., p. 412. Cf. Annexe II/1, n° 12.

²³⁷ Une campagne des Grecs contre le marquis de Boudonitza est mentionnée par SANUDO, *Istoria di Romania*, éd. Hopf, *Chroniques gréco-romanes inédites ou peu connues*, Berlin, Weidmann, 1873 [ci-après, CGR], p. 103, sans indication de date : « e si dice che li Greci si movero contra di lui in le Contrade della Bondonizza, ch'era alli Confini del suo stato. Egli vi andò contro di loro con ben otto mila Cavalli, trà quali erano tre mila Armigeri, e li Greci furon rotti da lui e rimasero scornati della loro impresa. » Il semble raisonnable, à l'instar de NICOL, *Despotate I*, op. cit., p. 142 et p. 155, n. 2, suivi par FERJANČIĆ, *Tecaluja...*, op. cit., pp. 57-58 et SETTON, *Papacy...*, op. cit., p. 69, n. 3, de supposer que cette campagne fut menée par Michel II dans la foulée de celle contre Almyros. KORDOSIS, *Katákktηση...*, art. cit., pp. 147-149, envisage néanmoins de décaler cette campagne en 1254.

²³⁸ GRÉGORAS, II, §8 = t. I, p. 47, ll. 13-20.

²³⁹ POLEMIS, *The Doukai...*, op. cit., n° 49, pp. 94-95.

²⁴⁰ AKROPOLITÊS, §49, pp. 88-89, ll. 15-2 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 500, ll. 14-20 ; ÉPHRAÏM, vv. 8653-8662 ; GRÉGORAS, II, §8 = t. I, pp. 47-48, ll. 20-6. D'après Grégoras c'est Michel qui en fit la demande. DÖLGER, *Regesten*, n° 1799.

²⁴¹ FRÉDÉRIC II, Lettre à Michel Comnène d'Épire (février 1250), éd. Gustav Wolff, *Vier griechische Briefe Kaisers Friedrichs des zweiten*, Berlin, Julius Springer, 1855, n° 1, pp. 22-27 = MM, III, pp. 68-69 = éd. Nicola Festa, « Le lettere greche di Federigo II », *ASI*, s. 5, XIII (1894), n° 1, pp. 14-16 = version latine reconstituée par HUILLARD-BRÉHOLLES, VI/2, pp. 759-761. DUCCELLIER, *Façade maritime*, op. cit., p. 168.

²⁴² FRÉDÉRIC II, Lettre à Vatatzês, éd. Wolff, *ibid.*, n° 3, p. 52 = MM, III, p. 75 = éd. Festa, *ibid.*, n° 3, pp. 21-28. BORSARI, *Federico II...*, art. cit., p. 288 ; DUCCELLIER, *ibid.* ; DÖLGER, *Regesten*, n° 1804.

2) Premier conflit avec Nicée (1251-1252)²⁴³

Les relations ne tardèrent cependant pas à se dégrader. Michel II, probablement poussé par la mort de Frédéric II, qui privait Vatatzês de son allié occidental, se décida à passer à l'action. Dès 1251, il conclut un pacte avec son oncle Théodore Comnène et lança une attaque surprise en direction de Thessalonique²⁴⁴. Cette offensive contraint l'empereur Jean à réagir au lieu d'attaquer Constantinople. Au printemps 1252, il passa avec son armée en Europe²⁴⁵. Sans l'attendre, les Grecs occidentaux se replièrent en Épire, abandonnant à l'armée impériale plusieurs villes, dont Kastoria et Prespa²⁴⁶. Vatatzês atteint Thessalonique puis lança une contre-offensive et mit le siège devant Vodéna, d'où Théodore s'était enfui chez son neveu²⁴⁷. Le siège commençait à s'enliser lorsque deux hommes de Michel II, Glabas, qui était peut-être gouverneur de Kastoria, et Théodore Petraliphas, son beau-frère, passèrent dans le camp des Nicéens²⁴⁸. Pendant l'hiver, l'armée nicéenne progressa vers l'ouest, passant par Kastoria et la vallée du Devol, où elle rencontra le corps d'armée de Gulam, prince d'Arbanon, qui faisait route vers Kastoria et qui changea de camp sans combattre²⁴⁹. Michel II décida alors d'entamer des négociations et abandonna Prilep, Veles et Kruja en échange de la paix et du titre de despote pour lui et son fils Nicéphore ; il dut en outre livrer Théodore Comnène²⁵⁰. Vatatzês passa l'hiver à Vodéna puis visita les villes d'Ohrid, Déabol et Kastoria au printemps 1253 avant de rentrer à Nicée à l'automne²⁵¹.

²⁴³ BARZOS, *Γενεαλογία...*, *op. cit.*, t. II, pp. 630-635 ; NIKAROUSIS, A., « Χρονολογικαὶ ἔρευναι » [« Recherches chronologiques »], *ΔΙΕΕ*, X/4 (1929), pp. 142-150.

²⁴⁴ AKROPOLITÊS, §49, p. 89, ll. 2-6 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 500, ll. 21-24 ; GRÊGORAS, II, §8 = t. I, p. 48, ll. 6-9.

²⁴⁵ *Ibid.*, §49, p. 89, ll. 6-19 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 500, ll. 21-31 ; GRÊGORAS, II, §8 = t. I, p. 48, ll. 9-13.

²⁴⁶ GRÊGORAS, II, §8 = t. I, p. 48, ll. 13-21. Pour la datation, cf. DÖLGER, *Regesten*, t. III, n° 1806.

²⁴⁷ AKROPOLITÊS, §49, pp. 89-90, ll. 20-11 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 501, ll. 1-13 ; ÉPHRAÏM, vv. 8663-8680.

²⁴⁸ *Ibid.*, §49, pp. 90-91, ll. 11-5 ; SKOUTARIÔTÊS, pp. 501-502, ll. 14-26 ; ÉPHRAÏM, vv. 8681-8696. Concernant Glabas, cf. NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 156, n. 12, qui suggère que ce personnage était probablement gouverneur de Kastoria, se basant sur l'expression d'AKROPOLITÊS : « ὁ ἀπὸ Καστορίας Γλαβᾶς ».

²⁴⁹ *Ibid.*, §49, p. 91, ll. 6-17 ; SKOUTARIÔTÊS, pp. 502-503, ll. 26-5 ; ÉPHRAÏM, vv. 8697-8704. Gulam était le neveu du roi de Serbie, allié de Nicée depuis 1243, ainsi que l'époux de la fille de Grégorios Kamonas (NICOL, *Despotate I*, p. 156, n. 13) et d'une cousine de l'impératrice Irène.

²⁵⁰ *Ibid.*, §49, pp. 91-92, ll. 17-14 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 502, ll. 6-22 ; ÉPHRAÏM, vv. 8705-8722 ; GRÊGORAS, II, §8 = I, pp. 48-49, ll. 21-7. Les envoyés de Michel II étaient Xéros, métropolite de Naupacte, et Mélissénos. Vatatzês envoya en réponse une ambassade, composée entre autres d'Akropolitês lui-même, qui rencontra Michel à Larissa. En plus de Kruja Michel perdait aussi la souveraineté sur la principauté d'Arbanon.

²⁵¹ *Ibid.*, §49, p. 92, ll. 14-24 ; SKOUTARIÔTÊS, pp. 502-503, ll. 23-3 ; ÉPHRAÏM, vv. 8723sq. DÖLGER, *Regesten*, n° 1806. Vatatzês établit des garnisons dans certaines villes et octroya en 1253 un chrysobulle aux

À l'issue de ce conflit, les conséquences territoriales furent importantes : la petite principauté de Théodore Comnène disparut, tandis que Michel devait renoncer à la Macédoine, y compris l'archevêché d'Ohrid, ainsi qu'à la tutelle de la principauté d'Arbanon. Vatatzês souhaitait d'ailleurs manifestement annexer Dyrrachion et la côte albanaise²⁵². Mais cet échec, loin de mettre fin aux ambitions de Michel II, ne fit que renforcer sa soif de revanche.

3) L'accalmie (1253-1257)

Peu après son retour en Asie, Jean III Vatatzês mourut et son fils Théodore II Laskaris (1254-1258) lui succéda à Nicée. Le tsar bulgare Michel II Asên tenta de profiter de l'occasion et en janvier 1255 il envahit les territoires nicéens en Thrace et en Macédoine²⁵³. Dragotas, le gouverneur de Melnik, se révolta également contre Laskaris. Une fois couronné, ce dernier passa dans la partie européenne de son empire et mena campagne contre Dragotas et Michel II Asên, qu'il battit l'un après l'autre. Pendant l'été 1256, le tsar bulgare signa un traité reconnaissant les frontières imposées à la Bulgarie par Vatatzês en 1246²⁵⁴. Laskaris prit également soin de renouveler les privilèges de Kruja, l'appui de l'Arbanon étant plus que jamais nécessaire²⁵⁵. Michel II, trop affaibli par sa défaite, ne participa pas au conflit. Il prit

habitants de Kruja ; cf. ADA, t. I, n° 234, p. 68 ; JIREČEK, Konstantin, et THALLÓCZY, Ludwig von, « Zwei Urkunden aus Nordalbanien », *Archiv für slavische Philologie*, XXI (1899), pp. 96-98 = THALLÓCZY, Ludwig von (éd.), *Illyrisch- Albanische Forschungen*, 2 vol., Munich-Leipzig, 1916, t. I, p. 150). Le fait que Golem ne soit pas mentionné dans le chrysobulle et qu'il disparaisse de nos sources laisse entendre que Vatatzês a bel et bien annexé Kruja, sinon l'Arbanon tout entier ; cf. DUCÉLLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 169. Vatatzês institua par ailleurs à Philippes un tribunal pour juger Michel Paléologue, accusé entre autres de collusion avec Michel II ; cf. PACHYMÉRÈS, I, §7 = t. I, pp. 37-39. Michel Paléologue fut finalement acquitté. Alexis Raoul, en charge de la citadelle de Vodéna, avait épousé une fille de Michel II ; cf. PACHYMÉRÈS, X, §22 = t. IV, p. 351, ll. 7-8 ; NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 156, n. 16.

²⁵² Le privilège pour Kruja déjà cité accorde aux citoyens de la ville une exemption pour les droits payables à Dyrrachion, ce qui implique donc que Vatatzês s'autorisait à « disposer souverainement d'une partie des revenus de la ville » ; cf. DUCÉLLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 169.

²⁵³ AKROPOLITÈS, §54, pp. 107-108, ll. 14-2 ; SKOUTARIÔTÈS, pp. 512-513, ll. 12-4 ; ÉPHRAÏM, vv. 8924-8930. Ces trois auteurs n'omettent évidemment pas de mentionner que le tsar bulgare était le petit-fils de Théodore Comnène. Contrairement à ce qu'écrivent NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 158, et DUCÉLLIER, *ibid.*, p. 169, la ville de Dibra n'est nulle part mentionnée comme ayant été occupée à cette occasion par les Bulgares, dont on sait seulement qu'ils occupèrent, à l'ouest, les villes de Prilep et Veles ; cf. AKROPOLITÈS, §59, p. 117, l. 26 et p. 118, l. 1 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 518, ll. 3-4 ; ÉPHRAÏM, vv. 9025 et 9027.

²⁵⁴ *Ibid.*, §55-63, pp. 109-132 ; SKOUTARIÔTÈS pp. 513-526, ll. 5-21 ; ÉPHRAÏM, vv. 8958-9104. DÖLGER, *Regesten*, n° 1839c (t. III, rééd. 1977). AKROPOLITÈS mentionne, peu après l'accord, la fête de la Transfiguration, qui eut lieu le 6 août.

²⁵⁵ DÖLGER, *Regesten*, n° 1850 = ADA, t. I, n° 238. DUCÉLLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 169.

néanmoins soin de conclure une alliance avec le prince d'Achaïe, alors en butte à l'opposition de ses barons et en guerre pour s'assurer le contrôle de l'Eubée²⁵⁶.

Après la victoire de Théodore Laskaris, Michel II jugea bon de relancer le projet d'alliance matrimoniale avec la famille impériale. Vers le 14 septembre 1256, son épouse Théodora et son fils Nicéphore se rendirent au campement de Laskaris au bord de l'Evros, et un accord fut conclu, aux termes duquel le fils du souverain épirote épouserait Marie, fille du *basileus*, et se verrait confirmer le titre de despote, en échange de quoi Laskaris recevrait les villes de Servia et Dyrrachion²⁵⁷. Des messagers furent envoyés à Michel II pour qu'il ratifie l'accord, ce qu'il fit de crainte que Laskaris ne garde les siens en captivité. Le mariage fut alors célébré à Thessalonique par le patriarche Arsène Autoreianos, avant que l'empereur ne confère à Nicéphore le titre despotique²⁵⁸.

Puis Laskaris repartit en Asie mineure après avoir mis en place son administration, afin de contrôler les territoires macédoniens récemment pris en main et confiant notamment au célèbre historien Georges Akropolitès le rang de « préteur ». Ce dernier prit soin de faire une tournée d'inspection, au cours de laquelle il rencontra les émissaires pontificaux, qui étaient probablement passés par les territoires de Michel II et prit possession de Servia au nom de l'empereur. Puis il se rendit à Ohrid et arrêta l'archevêque Constantin Kabasilas, considéré comme coupable de collusion avec le souverain épirote. Il se dirigea ensuite vers Dyrrachion afin d'en obtenir la soumission, sans doute en janvier 1257. Il prit également des mesures afin de s'en assurer le contrôle, demandant pour la ville un métropolite et une garnison et parcourant ensuite l'Arbanon, soucieux de nouer des contacts avec les Albanais,

²⁵⁶ DANDOLO, Andrea, cols. 363-364, qui confond Michel II d'Épire avec Michel VIII Paléologue : « *Princeps autem vehementius accensus cum Michaele Palaeologo colligatus est* » ; cf. NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 172 et p. 183, n. 7.

²⁵⁷ AKROPOLITÈS, § 63, pp. 132-133, ll. 30-18 ; SKOUTARIÔTÈS, pp. 526-527, ll. 22-3 ; ÉPHRAÏM, vv. 9105-9109, 9114-9115 ; NIKËTAS KARANTËNOS, éd. *MM*, VI, n° LXXV, p. 198 = éd. Maria Nystazopoulou, « Γράμμα τοῦ ἱερέως καὶ νονικοῦ τῶν Παλατίων Νικήτα Καραντηνοῦ πρὸς τὸν ἡγούμενον τῆς ἐν Πάτρῳ μονῆς Ἰωάννου τοῦ Θεολόγου (1256) », dans *Χαριστήριον εἰς Ἀναστάσιον Κ. Ὁρλάνδου*, t. II (1966), p. 288 (la seconde édition corrige la première). Cf. DÖLGER, *Regesten*, n° 1840 ; NYSTAZOPOULOU, *ibid.*, p. 299. Le contrôle effectif de Michel II sur Dyrrachion est attesté par un acte ragusain du 15 février 1256 : ADA, I, n° 240, p. 70 ; KREKIĆ, *Dubrovnik...*, *op. cit.*, n° 8, pp. 168-169. DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 170.

²⁵⁸ *Ibid.*, §64, p. 134, ll. 3-6 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 527, ll. 5-7 ; ÉPHRAÏM vv. 9110-9113, 9291-9292 ; GRËGORAS, III, §2 = I, pp. 56-57, ll. 25-18. Le mariage eut lieu quelques temps après l'entrevue de l'Evros (14 septembre) et avant le départ de Laskaris pour la Bithynie, qui eut lieu d'après NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 160, le 23 octobre 1256. GRËGORAS, p. 57, ll. 8-9, précise que le mariage eut lieu peu après l'équinoxe du 21 septembre.

dont le soutien était vital pour le contrôle de la ville. Akropolitês rentra ensuite à Thessalonique²⁵⁹.

4) La première phase du second conflit avec Nicée (1257)

La prise de contrôle de Servia et de Dyrrachion par les Nicéens, obtenue dans de telles conditions, ne pouvait qu'attiser les désirs de revanche de Michel II. Aussi ce dernier se décida assez rapidement à entrer en guerre, d'autant plus que les Albanais, désormais confrontés à la tutelle effective des Nicéens, étaient prêts à le rejoindre de nouveau. Par ailleurs, il était parvenu à obtenir l'alliance du roi de Serbie Étienne IV Uroš (1243-1276) et, très probablement, de Manfred de Hohenstaufen, régent de Sicile depuis 1254, dont la sœur Constance, répudiée par Jean Vatatzês, était depuis retenue prisonnière à Nicée²⁶⁰.

C'est ainsi que Michel mit en place un guet-apens afin de capturer Constantin Chabarôn, gouverneur d'Arbanon²⁶¹. Ce piège fut le prélude à une rébellion des Albanais. Akropolitês envoya tout d'abord un corps d'armée sous les ordres d'Isaac Nestongos afin d'empêcher la rébellion de s'étendre à tout l'Arbanon, mais il était déjà trop tard ; Nestongos se replia et rejoignit Akropolitês. Ce dernier se retrancha ensuite à Prilep en compagnie du général Xyléas²⁶². L'étendue exacte de la révolte albanaise n'est pas connue : si l'on sait que

²⁵⁹ AKROPOLITÊS, §§66-67, pp. 138-140 ; SKOUTARIÔTÊS, pp. 528-529, ll. 28-30 ; ÉPHRAÏM, vv. 9131-9154. NICOL, *Despotate I, op. cit.*, pp. 160-161 ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, pp. 170-171. L'arrestation de Constantin Kabasilas est mentionnée deux ans plus tard en tant qu'événement antérieur non daté par AKROPOLITÊS, §80, pp. 166-167, ll. 8-5, suivi par SKOUTARIÔTÊS, p. 542, ll. 26-28, mais c'est selon toute probabilité à cette date qu'il faut la placer ; cf. NICOL, *ibid.*, p. 168, n. 10. Concernant ce personnage, cf. PITSAKIS, Constantin, « Κωνσταντίνος Καβάσιλας, μητροπολίτης Δυρραχίου, αρχιεπίσκοπος Άχρίδος: Προσωπογραφικά προβλήματα » [*« Constantin Kabasilas, métropolite de Dyrrachion, archevêque d'Ohrid. Problèmes prosopographiques »*], dans CONSTANTINIDES, Costas (éd.), *Μεσαιώνικη Ήπειρος. Πρακτικά επιστημονικού Σύμποσιου*, Ιδαννίνα, Πανεπιστήμιο Ιωαννίνων, 2001, pp. 151-230, avec résumé en français.

²⁶⁰ *Ibid.*, §68, p. 142, ll. 3-5 pour l'alliance serbe : « ἐν ἐπικαίρῳ γὰρ ἦν ὁ τόπος περὶ τὴν τοῦ δεσπότη Μιχαὴλ μάχην καὶ περὶ τὴν τῶν Σέρβων, ὡς ἐπυθόμεθα ὅτι καὶ οὗτοι συμφώνους λόγους πρὸς τὸν Μιχαὴλ ἐπεποίητο. » Pour l'alliance sicilienne, cf. Annexe I/8.

²⁶¹ *Ibid.*, §68, pp. 140-141, ll. 21-5 ; SKOUTARIÔTÊS, pp. 529-530, ll. 30-4 ; ÉPHRAÏM, vv. 9155-9161. Maria Petraliphina, sœur de Théodora et belle-sœur de Michel II, aurait envoyé des lettres d'amour enflammées au gouverneur afin de l'attirer dans un piège. Concernant Maria Petraliphina, cf. NICOL, *Despotate I, op. cit.*, p. 168, n. 12 et MACRIDES, Ruth, *Georges Akropolitês. The History. Introduction, translation and commentary*, Oxford-New York, Oxford University Press, 2007, pp. 324-325, n. 2.

²⁶² AKROPOLITÊS, §68, pp. 140-142 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 530, ll. 4-9. Akropolitês, lorsqu'il parle de la rébellion, ne mentionne que l'Arbanon. Il laisse donc en suspens le sort des autres places byzantines (Dyrrachion, Berat, Spinarizza, Valona) qui constitueront par la suite l'Albanie staufen en 1258. Il paraît donc hasardeux d'affirmer, comme le fait BORGHESE, Gian Luca, *Carlo I d'Angiò e il Mediterraneo. Politica, diplomazia e commercio internazionale prima dei Vespri*. Rome, École française de Rome, 2008 (BEFAR), pp. 73-74, que Valona, Kanina et Berat « appartevano senz'altro a Michele II ». Concernant les localisations

les rebelles s'emparèrent de Dibra²⁶³, en revanche on ignore le sort de Dyrrachion. Selon toute probabilité, les troupes de Manfred s'emparèrent alors des possessions nicéennes d'Albanie (Dyrrachion, Berat, Avlona, Spinaritza), vraisemblablement au début de l'offensive de Michel II et peut-être à son instigation²⁶⁴.

Quoi qu'il en soit, Michel II lança ensuite une offensive en direction de Thessalonique, prenant Kastoria et Berroia²⁶⁵, puis remonta vers le nord et plaça son campement devant Prilep afin de capturer Akropolitès et l'armée nicéenne, comptant sur des complicités à l'intérieur de la ville. Après l'échec de cette tentative, il retira son armée, préférant s'emparer des places avoisinantes²⁶⁶.

Théodore Laskaris de son côté se trouvait en position délicate pour des raisons de politique intérieure : en effet, il n'avait pas confiance en son meilleur général, Michel Paléologue. Aussi décida-t-il de l'envoyer en Macédoine, mais avec une armée trop réduite pour être réellement efficace. C'est pourquoi Michel Paléologue dut se contenter d'avancer vers Berroia et de ravager la Macédoine occidentale²⁶⁷. Pendant ce temps, une armée serbe arriva à Prilep et défit Xyléas. Akropolitès se retrouvait désormais sans armée²⁶⁸.

Paléologue quitta alors Berroia et campa dans les environs de Vodena. Michel II confia alors un corps de troupes à son fils bâtard Théodore afin d'attaquer l'armée nicéenne, mais Michel Paléologue fut prévenu de l'attaque imminente et réussit à surprendre ses assaillants. Les Épirotes furent défaits, Théodore mourut au combat et Michel Paléologue put rejoindre Akropolitès à Prilep, où il ne resta cependant que quelques jours, la faiblesse de son armée le poussant à retourner à Vodena, tandis qu'Akropolitès refusait de quitter son poste²⁶⁹.

Michel II décida alors de passer à l'offensive. Malgré la défaite et la mort de son fils, il avait désormais la certitude que Michel Paléologue était en position de faiblesse. Il décida donc de faire sauter le seul obstacle qui l'empêchait d'exploiter cet avantage, et lança

respectives de l'Arbanon et de l'Albanie staufen, cf. DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, cartes pp. 685 et 686.

²⁶³ *Ibid.*, §68, p. 142, l. 23, affirme qu'il est allé à Dibra et a manqué de s'y faire capturer, ne devant son salut qu'à une petite équipe de gardes du corps. Cette remarque laisse entendre qu'il aurait été capturé s'il était resté à Dibra.

²⁶⁴ cf. Annexe I/8.

²⁶⁵ Berroia était aux mains des Nicéens lors de la tournée d'Akropolitès en décembre 1256 ; cf. AKROPOLITÈS, §67, p. 140, l. 19 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 529, l. 12, ÉPHRAÏM, v. 9143. On la retrouve ensuite aux mains des Épirotes lors de l'arrivée de Michel Paléologue quelques mois plus tard cf. AKROPOLITÈS, §70, p. 145, l. 11 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 532, l. 8. La ville voisine de Kastoria est donc très probablement elle aussi passée sous le contrôle de Michel II.

²⁶⁶ *Ibid.*, §68, p. 143, ll. 7-22 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 530, ll. 9-10 ; ÉPHRAÏM, vv. 9162-9166.

plusieurs assauts infructueux sur Prilep, puis fit mine de se retirer. C'est alors qu'un complot à l'intérieur de la ville lui en ouvrit enfin les portes. Akropolitès se rendit et fut emmené en captivité²⁷⁰. Après ce succès majeur, Michel II eut la satisfaction d'obtenir la reddition de nombreux généraux nicéens, tandis que Théodore Laskaris décidait de rappeler Michel Paléologue à Nicée et de le jeter en prison pour trahison²⁷¹. Le souverain épirote pouvait alors concentrer ses troupes autour de Thessalonique, qui semblait plus affaiblie que jamais.

Dans le camp nicéen, la panique semblait alors être à son comble, à en juger par la façon dont Théodore Laskaris tenta d'imposer au clergé la mise sous interdit de l'Épire ; cependant Nicéphore Blemmydès, le célèbre érudit et homme d'Église, le convainquit finalement de renoncer²⁷². Afin de se ménager des alliés en Europe, Laskaris conclut à la même époque une alliance matrimoniale avec la Bulgarie, donnant sa fille Irène au nouveau tsar Constantin Tich Asên (1257-1277)²⁷³.

5) La coalition anti-nicéenne et la bataille de Pelagonia (1258-59)

Michel II, souhaitant profiter des difficultés temporaires des Nicéens, mais conscient des faiblesses de son armée, entreprit donc de mettre en place une large alliance capable de faire plier l'ennemi sous le nombre. De fait, la bataille de Pelagonia fut assurément l'une des plus importantes du monde byzantin du XIII^{ème} siècle et, comme telle, a fait l'objet de

²⁶⁷ *Ibid.*, §70, pp. 144-145, ll. 24-15 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 531, ll. 15-24, p. 532, ll. 7-8 ; ÉPHRAÏM, vv. 9177-9186.

²⁶⁸ *Ibid.*, §70, pp. 145-146, ll. 16-12 ; SKOUTARIÔTÊS, pp. 531-532, ll. 25-6 ; ÉPHRAÏM, vv. 9187-9191. On ignore quelle fut la destinée de cette armée serbe. Plus généralement, le rôle de la Serbie dans la suite de la guerre est inconnu.

²⁶⁹ *Ibid.*, §71, pp. 146-149 ; SKOUTARIÔTÊS, pp. 532-533, ll. 8-7 ; ÉPHRAÏM, vv. 9192-9217 ; PACHYMÉRÊS, I, §10 = t. I, pp. 45-47, ll. 21-6. Le bâtard de Michel II est appelé Théodore par Akropolitès, probablement mieux informé que Pachymérès, qui l'appelle Manuel. Le nom de Théodore est confirmé par les différentes versions de la *Chronique de Morée*, qui mentionne un personnage imaginaire, le bâtard Théodore le sébastokratôr, présenté comme le fils de Michel II et qui emprunte beaucoup de ses caractéristiques au bâtard Jean Doukas ainsi qu'au sébastokratôr Jean Paléologue. Cf. FAILLER, Albert, « Chronologie et composition dans l'Histoire de Georges Pachymère », Première partie, *REB XXXVIII* (1980) [ci-après *Chronologie I*], pp. 36-37.

²⁷⁰ *Ibid.*, §72, pp. 149-150, ll. 3-23 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 538, ll. 8-10 : « καὶ τὰ ἐν Δυσμῆ μέγχι καὶ αὐτοῦ Βαρδαρίου ὑφ'ἑαυτὸν ὁ ἀποστάτης Μιχαὴλ ἐποιήσατο » ; ÉPHRAÏM, vv. 9167-9176.

²⁷¹ *Ibid.*, §72, p. 151, ll. 1-24 ; PACHYMÉRÊS, I, §11 = t. I, pp. 47-53.

²⁷² BLEMMEYDÊS, §81, pp. 45-46.

²⁷³ AKROPOLITÊS, §73, pp. 152-153 ; GRÊGORAS, II, §2 = t. I, pp. 60-61.

nombreux récits, tant de la part des auteurs contemporains, grecs²⁷⁴ ou latins²⁷⁵, que des historiens modernes²⁷⁶. Or, les sources à disposition sont souvent confuses et parfois contradictoires : à titre d'exemple, les différentes versions de la *Chronique de Morée*, ainsi que la *Chronique* de Dorothee de Monemvasia, présentent de grossières erreurs, puisqu'elles font de Nicéphore le despote. Celui-ci, fils du despote Jean, aurait été en conflit avec son frère bâtard Théodore, maître de la Thessalie, qui se serait enfui à Constantinople et se serait placé sous l'autorité de l'empereur, qui lui aurait donné le titre de *sebastokratôr*. Il y a de toute évidence une confusion avec les années ultérieures, pendant lesquelles Michel, le frère cadet de Nicéphore, ira à Constantinople, tandis que Nicéphore sera en guerre contre la Thessalie.

Quoi qu'il en soit, Michel II, à la recherche d'alliés pour venir à bout de Théodore Laskaris, se tourna vers le prince d'Achaïe Guillaume de Villehardouin, récent vainqueur de la bataille de Kalydi sur le duc d'Athènes en révolte, avec lequel il était lié depuis 1256²⁷⁷. Il offrit donc en mariage à Guillaume, veuf de Carintana dalle Carcieri depuis 1255, sa fille Anne²⁷⁸. L'accord prévoyait également une dot de 60 000 hyperpères²⁷⁹ et la remise de la

²⁷⁴ AKROPOLITÈS, §76-82, pp. 156-173 ; SKOUTARIÔTÈS, pp. 542-545, ll. 7-8 ; ÉPHRAÏM, vv. 9363-9414 ; PACHYMÉRÈS, I, §30-31 = t. I, pp. 115-121 ; GRÉGORAS, III, §5 = t. I, pp. 71-75 ; PSEUDO-SPHRANTZÈS, *Chronicon Majus*, éd. Niebuhr, Bonn, Weber, 1838 (*CSHB*), p. 17 ; DOROTHÉE DE MONEMVASIA, éd. Buchon, *Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises pendant le XIII^e siècle*, Paris, Mairat, 1841, p. XXV.

²⁷⁵ *CHRONIQUE DE MORÉE*, §§254-305 ; *XPONIKON MOPEΩΣ*, vv. 3464-4094 ; *CRONACA DI MOREA*, pp. 440-445 ; *LIBRO DE LOS FECHOS*, §§245-284 ; SANUDO, *Istoria...*, *op. cit.*, p. 107.

²⁷⁶ Parmi les nombreux récits modernes, on citera : BUCHON, Jean Alexandre, *Recherches et Matériaux pour servir à une histoire de la domination française dans les provinces démembrées de l'Empire grec*, 2 vol. en un tome, Paris, A. Desrez, 1840, vol. I, pp. 166-185 ; MILLER, *The Latins...*, *op. cit.*, pp. 108-114 ; LONGNON, *L'empire latin...*, *op. cit.*, pp. 223-225 ; NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, pp. 169-182 ; GEANAKOPOLOS, Deno John, « Greco-Latin relations on the eve of the Byzantine Restoration: the Battle of Pelagonia – 1259 », *DOP*, VII (1953), pp. 99-141 ; du même, *Emperor Michael Palaeologus and the West*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 1959, pp. 47-74 ; BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, pp. 121-122 ; BERG, Beverly, « Manfred of Sicily and the Greek East », *Βυζαντινά XIV* (1988), pp. 263-89 ; ASONITIS, Spyros, « Πελαγονία 1259 : Μια νέα θεώρηση » (Pelagonia 1259 : une nouvelle vision), *Βυζαντιακά*, XI (1991), pp. 129-165. Concernant la chronologie des événements, on consultera : NICOL, Donald, « The Date of the Battle of Pelagonia », *BZ XLIX* (1956), pp. 68-71 ; FAILLER, *Chronologie I*, *art. cit.*, pp. 30-39.

²⁷⁷ Il est possible que Villehardouin ait rejoint l'alliance de Michel et de Manfred pour éviter que le duc d'Athènes ne trouve de l'aide auprès d'eux. Cf. *TT*, III, n° 342 (1^{er} septembre 1259), p. 31. DENDIAS, *Ελένη...*, p. 224 ; BERG, *Manfred...*, *art. cit.*, pp. 270-271.

²⁷⁸ AKROPOLITÈS, §76, pp. 157-158, ll. 23-1 : « καὶ κῆδος δὲ ἄλλο ἐπὶ τῇ θυγατρὶ αὐτοῦ Ἄννη μετὰ τοῦ τῆς Ἀχαΐας πρίγκιπος ἐπεποιήτο. » ; §79, ll. 11-13 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 538, ll. 11-12 ; ÉPHRAÏM, v. 9392 ; GRÉGORAS, III, §5 = I, p. 71, ll. 22-23 : « ὁ, τε Πελοποννήσου καὶ Ἀχαΐας πρίγκιψ γαμβρὸς ἐπὶ Ἄννη τῇ θυγατρὶ τυγχάνων αὐτοῦ » ; PACHYMÉRÈS, I, §30, p. 117, ll. 8-9 : « εἶχε δὲ καὶ ἄλλον ἐπὶ τῇ Ἄννη τὸν πρίγκιπα τῆς Ἀχαΐας Γουλιέλμον » ; SANUDO, *Istoria...*, *op. cit.*, pp. 106-107 ; *CHRONIQUE DE MORÉE*, § 216, éd. Buchon, p. 99, éd. Longnon, pp. 77-78 et *XPONIKON MOPEΩΣ*, §216, vv. 3111-3137, pour lesquels le despote d'Épire veut ce mariage afin de se prémunir contre une attaque nicéenne ; *LIBRO DE LOS FECHOS*, §248-249, pour lequel Anne et Guillaume sont déjà mariés ; DOROTHÉE DE MONEMVASIA, p. XXXV. BUCHON, *Recherches historiques...*, *op. cit.*, t. I, p. 99, n. 3 ; LONGNON, *L'empire latin...*, *op. cit.*, p. 223 ; BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, pp. 120-121.

forteresse de Lechona²⁸⁰ en Thessalie, face à l'île d'Eubée sur laquelle Villehardouin souhaitait affermir son contrôle, tandis qu'Anne devait recevoir du prince la seigneurie de Kalamata²⁸¹. La princesse épirote traversa le canal de Corinthe et le mariage fut célébré à Patras pendant l'été 1258²⁸². Anne prit en français le nom d'Agnès et eut par la suite deux filles, Isabeau et Marguerite²⁸³.

Du fait du manque de précision des sources, le déroulement exact des événements n'est pas sans poser problème. Ainsi, les sources nicéennes laissent penser que le mariage d'Anne fut postérieur à celui de sa sœur Hélène, dont nous parlerons plus tard²⁸⁴. Néanmoins, ces sources peu explicites sont contredites par le témoignage des différentes versions de la *Chronique de Morée*. Par ailleurs, Dorothee de Monemvasia affirme que Nicéphore a accompagné sa sœur à Patras. La version grecque de la *Chronique de Morée* n'affirme cependant rien de tel, ce qui interdit d'être catégorique sur ce point. De plus, la confusion entre Nicéphore et Michel dans les différentes versions de cette chronique empêchent de savoir lequel de ces deux personnages serait venu à Patras. Enfin, il a pu être affirmé, contre le témoignage, certes orienté des auteurs nicéens, que Michel ne demanda pas l'aide de Guillaume avant le début du printemps 1259, soit plusieurs mois après le mariage célébré à l'été 1258 entre Anne et Guillaume²⁸⁵. On répondra néanmoins que Michel, étant alors en guerre contre Nicée, avait en réalité intérêt à cette alliance dès l'époque des noces.

²⁷⁹ *XPONIKON MOPEΩΣ*, v. 3127 : « Χιλιάδες ἐξήντα ὑπέρπυρα ἦτον γὰρ τὸ προικίον » ; DOROTHÉE DE MONEMVASIA, p. XXXV : « καὶ ἔδωκέ του προικίον ἐξήντα χιλιάδες ὑπέρπυρα ».

²⁸⁰ SANUDO, *Istoria...*, *op. cit.*, p. 107.

²⁸¹ BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, pp. 121 et 409.

²⁸² *XPONIKON MOPEΩΣ*, v. 3132 : « ἔκει εἰς τὴν Πάτραν τὴν παλαιὰν ἐγίνετον ὁ γάμος » ; DOROTHÉE DE MONEMVASIA, p. XXXV : « καὶ ἔκαμαν τὸν γάμον εἰς τὴν Παλαιὰν Πάτραν καὶ ἐπήρην ὁ πρίγκιπος αὐτὴν διὰ γυναῖκα του εὐλογητικὴν. Καὶ ἔτσι ἐπήρην ὁ ἀδελφὸς αὐτῆς Νικηφόρος εἰς τὸ δεσποτάτον αὐτοῦ εἰς τὴν Ἑλλάδα. » Dorothee compare à cette occasion Anne à « une deuxième Hélène de Ménélas ». Cette image semble avoir influencé Goethe dans son *Second Faust*. Cf. MORAVCSIK, Gyula, « Zur Quellenfrage der Helenaepisode in Goethes Faust », *BNJ*, VIII (1931), pp. 41-56 ; NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 183, n. 8.

²⁸³ PERRAT, Charles, et LONGNON, Jean, *Actes relatifs à la principauté de Morée, 1289-1300*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1967 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 6), ci-après [PERRAT-LONGNON], p. 208 : « [filia nostra], *quam ex Agnete, nata Michalicii despoti, uxore nostras* ». Veuve en 1278, Anne se remaria en 1280 avec Nicolas II de Saint-Omer. Elle mourut le 4 janvier 1286 et fut enterrée à Andravida ; BON, *ibid.*, pp. 121, 156-157, 590-591.

²⁸⁴ C'est l'opinion de DENDIAS, Michel, « Ἑλένη Ἀγγελίνα Δούκαινα, βασίλισσα Σικελίας καὶ Νεαπόλεως » [« Hélène Angeline Doukaina, reine de Sicile et de Naples »], *HX*, I (1926), pp. 225-226 p. 244.

²⁸⁵ BERG, *Manfred...*, *art. cit.*, p. 276.

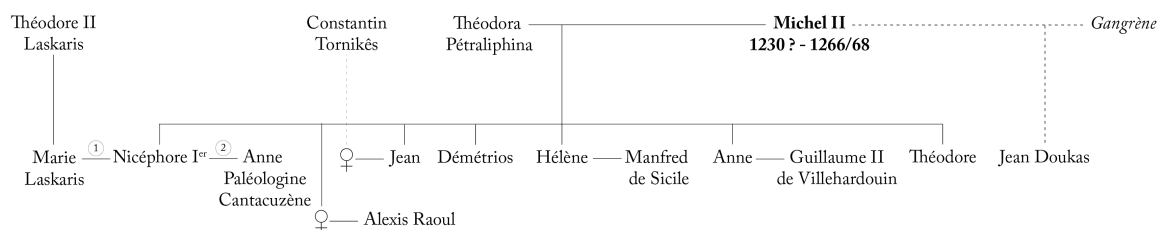


Figure 4 \ La famille de Michel II
(arbre généalogique simplifié)

Quoi qu'il en soit, le souverain épirote renouvela ensuite son alliance avec Manfred, couronné roi de Sicile en août 1258. Des négociations furent donc ouvertes en vue des fiançailles du récent monarque, veuf de Béatrice de Savoie, avec une autre fille du despote, Hélène²⁸⁶. L'accord prévoyait que le Hohenstaufen reçoive, en plus des places prises aux Nicéens, celles de Chimara (Himara), Sopotot (Sopoti) et Buthrote (Butrinti), situées en Albanie méridionale, ainsi que l'île de Corfou. En échange de ces territoires, Michel II espérait évidemment que Manfred lui apporte un soutien militaire contre Laskaris²⁸⁷. Celui-ci prit tout d'abord la forme d'un raid sicilien dirigé par Philippe Chinard, amiral de Sicile, en mer Egée, où l'île de Chio, notamment, fut pillée²⁸⁸.

²⁸⁶ AKROPOLITÈS, §76, p. 157, ll. 21-23 : « τόν τε γὰρ ῥήγα Σικελίας Μαφρὲ, καθὼς προειρηγήκειμεν, τῇ ἑαυτοῦ θυγατρὶ Ἑλένη συνέζευξε » ; §79, ll. 10-11 ; SKOUTARIŌTÈS, p. 538, ll. 10-11 ; ÉPHRAÏM, v. 9393 ; GRÉGORAS, III, §5, = t. I, pp. 71-72, ll. 24-1 : « καὶ ὁ τῆς Σικελίας τότε κρατῶν Μαφρὲ, γαμβρὸς καὶ αὐτὸς ἐπὶ Ἑλένη τῇ θυγατρὶ τυγχάνων αὐτοῦ » ; PACHYMÉRÈS, I, §30 = t. I, p. 117, ll. 5-8 : « Καὶ δὴ ἐπεὶ γαμβροὺς ἐπὶ θυγατράσιν εἶχε τόν τε ῥήγα Πουλειᾶς Μαφρὲ. [...] Εἶχε μὲν οὖν ἐκεῖνον ἐπὶ τῇ θυγατρὶ Ἑλένη γαμβρόν ὁ δεσπότης » ; SANUDO, *Istoria...*, *op. cit.*, p. 107. DEL GIUDICE, Giuseppe, « La Famiglia di Re Manfredi », *ASP*, III (1878), p. 7, n. 8 ; NICOL, *Despotate I*, pp. 171 et 183, n. 6 ; BERG, *Manfred...*, *art. cit.*, p. 275, pense que les fiançailles ont dû précéder de peu le mariage, qui eut lieu le 2 juin 1259, soulignant à juste titre l'imprécision des sources byzantines sur le sujet.

²⁸⁷ Telle est l'étendue du territoire contrôlé par Manfred. Reste à savoir ce qu'il tenait par droit de conquête et à titre de dot. La dot d'Hélène était constituée, d'après SANUDO, *Istoria...*, *op. cit.*, p. 107, de Dyrrachion, Avlona et Corfou, d'après l'ANONYME DE TRANI, éd. Domenico Forges Davanzati, *Dissertazione sulla seconda Moglie di Re Manfredi e su'loro figliuolo*, Naples, [s. n.], 1791, pp. 38-41, d'« Avallona, Butronto e Subuto ». Selon DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 217, n. 99, il s'agit d'Avlona, Buthrote et Sybota. Il nous semble cependant plus logique de voir dans *Subuto* la forteresse de Sopotot (Sopoti) située près de la ville actuelle de Borshi, entre Chimara et Buthrote ; cf. SOUSTAL, Peter, « Sybota und Sopotot », *HX*, XXII (1980), p. 35 ; *idem*, *TIB*, III, p. 262. Quoi qu'il en soit, il est certain que Corfou appartient par la suite au royaume de Sicile. Cf. DEL GIUDICE, *ibid.*, III (1878), p. 19 et IV (1879), pp. 92-93 ; DENDIAS, *Ἑλένη...*, *art. cit.*, p. 245 ; GEANAKOPLIS, *Greco-Latin Relations...*, *art. cit.*, pp. 105-106 ; du même, *Michel Palaeologus*, *art. cit.*, pp. 51-52 ; NICOL, *Despotate I*, p. 183, n. 5 ; du même, *The Relations...*, *art. cit.*, pp. 175-176 ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, pp. 173-174 ; BERG, *Manfred...*, *art. cit.*, p. 277.

²⁸⁸ *HISTORIA TRANSLATIONIS SANCTI THOMAE APUD ORTONAN*, éd. Ughelli, *Italia Sacra, sive De episcopis Italiae, et insularum adjacentium*, 10 tomes en 9 vol., Venise, Coleti, 1717-1722 [= Vaduz, Kraus Reprint, 1970], t. VI, col. 774 = éd. Del Giudice, *La Famiglia...*, *art. cit.*, III, p. 30 = éd. Capasso, Bartholomeus, *Historia diplomatica Regni Siciliae inde ab anno 1250 ad annum 1266*, Naples, Ex Typographia Regiae Universitatis, 1874, pp. 144-146 [rééd. Battipaglia, Laveglia & Carlone, 2009, pp. 139-141] : « Tempore

Michel II, accaparé par ces pourparlers et échaudé par les revers qui avaient démontré la faiblesse de son armée l'année précédente, n'entreprit aucune opération d'envergure en 1258. Dans le camp nicéen on se montra également très prudent cette année-là. Comme on l'a vu, Théodore II Laskaris refusa jusqu'à sa mort de donner à Michel Paléologue les moyens de faire la guerre. Après son décès au mois d'août, la situation politique à Nicée se révéla instable durant quelques mois. Michel Paléologue, ayant réussi à force d'intrigue à devenir régent, se contenta d'envoyer en Macédoine, pendant l'hiver, une petite armée commandée par son frère Jean Paléologue, qu'il venait d'élever au rang de grand domestique, accompagné d'Alexis Stratégopoulos et de Jean Raoul²⁸⁹. Cette armée, aux effectifs manifestement réduits, fut bloquée dans Berroia par les troupes vlaques de Jean Doukas, bâtard de Michel II²⁹⁰.

Durant l'hiver, Michel II envoya des ambassadeurs auprès de Villehardouin puis se rendit lui-même en Morée pour discuter des détails de l'offensive²⁹¹ et probablement pour se mettre d'accord sur le partage des conquêtes²⁹². Au même moment, Michel Paléologue,

Manfredi principis Tarentini anno primo Regni sui sub anno Christi millesimo ducentesimo quinquagesimo octavo, decimo septimo mensis Junii jubente ipso Principe Manfredo ad partes Romaniae galeas centum suo Stolio navigante sub conductura Philippi Lenardi eiusdem Regis Ammirati, ad Provinciam Macedoniae nautae vento prospero navigarunt ». Le raid aboutit à Chio plutôt qu'en Macédoine, comme l'indique la déposition de prisonniers grecs détenus à Bari, le 22 septembre 1258 ; cf. DE LECTIS, Giovanni, *Translatione e miracoli di Sant Tommaso apostole*, Naples, [s. n.], 1607, p. 17 = CAPASSO, *ibid.*, p. 146, n. 1 [p. 140, n. 249]. BERG, *Manfred...*, art. cit., p. 264, n. 6, fait le lien entre ces deux sources et place l'aboutissement du raid à Chio (*ibid.*, pp. 263-264). Voir aussi DENDIAS, *Ἐλένη...*, art. cit., p. 245, qui suppose que Philippe Chinard prit possession de Corfou au cours de cette expédition. Philippe Chinard, Français installé dans le royaume de Chypre, était entré au service de Frédéric II lors de son mariage avec Yolande de Jérusalem. Il avait ensuite été possessionné en Pouille, puis était devenu vers 1256 amiral de Sicile ; cf. BERTEAUX, Émile, « Les Français d'outre-mer en Apulie et en Épire au temps des Hohenstaufen d'Italie », *Revue Historique*, LXXXV (1904), en particulier pp. 233-236 et 239 ; KAMP, Norbert, art. « CHINARD, Gazo » dans PINTOR, Fortunato, GHISALBERTI, Alberto Maria et al., *Dizionario Biografico degli Italiani*, 25 vol. à ce jour, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1960-2010, t. XXIV.

²⁸⁹ AKROPOLITÈS, §77, p. 160, ll. 16-24 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 539, l. 21-30 ; ÉPHRAÏM, vv. 9372-9376 ; GRÊGORAS, III, §5 = I, p. 72, ll. 8-19. PACHYMÉRÈS, I, §30, p. 117, ll. 16-17. Le départ de cette expédition ne peut être daté avec précision, en raison de l'imprécision et des contradictions des sources. Il est néanmoins sûr que Jean était déjà parti lors du couronnement de Michel VIII Paléologue en janvier 1259. Cf. FAILLER, *Chronologie I*, art. cit., pp. 33-34. Quant aux indications temporelles données par Grêgoras (départ de Jean « peu après le solstice d'été, lorsqu'apparaît Sirius », prise de Déabol et d'Ohrid « peu avant l'équinoxe d'automne »), elles sont manifestement erronées : cf. NICOL, *Date of the Battle...*, art. cit., pp. 68-71, et *Despotate I*, op. cit., p. 183, n. 9 ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, op. cit., p. 175 ; FAILLER, *Chronologie I*, art. cit., pp. 37-38.

²⁹⁰ PACHYMÉRÈS, I, §30 = t. I, p. 117, ll. 15-18. FAILLER, *Chronologie I*, art. cit., pp. 32 et 35 ; POLEMIS, *Doukai...*, op. cit., n° 52, p. 97.

²⁹¹ La *CHRONIQUE DE MORÉE*, §§255-259, éd. Buchon, pp. 117-118, éd. Longnon, pp. 92-94, et le *XPONIKON MOPEΩΣ*, §§258-263, mentionnent la rencontre de Nicéphore et de Guillaume à Patras, Nicéphore arrivant depuis Naupacte. L'armée doit conquérir la Thessalie puis entrer dans la terre de l'empereur, c'est-à-dire en Macédoine. Le *LIBRO DE LOS FECHOS*, §§248-251 mentionne l'envoi d'ambassadeurs de Nicéphore en Morée, puis la rencontre de Nicéphore et de Guillaume à Naupacte. La *CRONICA DI MOREA*, p. 440, mentionne l'entrevue, sans donner d'indication.

²⁹² D'après la *CHRONIQUE DE MORÉE*, §275, éd. Buchon, p. 124, éd. Longnon, p. 99, et le *XPONIKON MOPEΩΣ*, vv. 3652-3655, le but de la guerre est de conquérir la Thessalie et le royaume de Thessalonique.

favorisé par le danger à l'ouest, parvint à être couronné co-empereur en décembre. Il envoya peu après Théodore Philès en ambassade auprès de Michel II, lui offrant quelques territoires en Macédoine en échange de la paix et de la libération d'Akropolitès et de Chabarôn, mais Michel II, sûr de son succès, refusa de recevoir l'ambassade²⁹³ ; les missions envoyées auprès de Manfred et de Villehardouin échouèrent elles aussi²⁹⁴. Michel Paléologue se résolut alors au combat et mit à son tour sur pied une coalition, obtenant la participation des Bulgares et des Serbes, ainsi que celle de mercenaires allemands, coumanes, turcs et hongrois²⁹⁵.

Au mois de mars, avant même que l'armée principale n'arrive, Jean Paléologue, récemment nommé *sebastokratôr*, s'avança par surprise vers le campement de Michel II près de Kastoria. Michel, lorsqu'il apprit que les Nicéens étaient à Vodéna, s'enfuit sans combattre vers l'Albanie, perdant une partie de son armée lors de la traversée nocturne des montagnes du Pinde, tandis que le *sebastokratôr* reprenait le terrain perdu²⁹⁶. Ohrid notamment se rendit grâce à l'intervention de son archevêque Constantin Kabasilas, désormais acquis à la cause nicéenne²⁹⁷. Avant la fin du printemps, ce furent Diabolis, Prespa, Pelagonia, Sôskos et

D'après le *LIBRO DE LOS FECHOS*, §250, le plan de partage est le suivant : Nicéphore aura la Thessalie et Guillaume le royaume de Thessalonique. Guillaume espère ainsi restaurer tout le pouvoir de l'empire latin de Constantinople. Cette version est manifestement erronée puisque Michel, contrairement à Nicéphore, contrôlait la Thessalie. D'après PACHYMÉRÈS, I, §30 = I, pp. 115-119, ll. 18-4, 18-1, le plan de Michel, en concertation avec Manfred, ennemi de l'empire latin, était de prendre Thessalonique puis Constantinople. Aucun partage n'est mentionné ; voir DENDIAS, *Ἐλένη...*, art. cit., pp. 226-227. D'après GRÉGORAS, III, §5 = I, p. 72, ll. 5-6, les coalisés comptaient contrôler « τὴν μετὰ τὸν Ἴόνιον κόλπον εὐθὺς ἄχρι Βυζαντίου πᾶσαν Ῥωμαίων ἀρχὴν ». Pour BERG, *Manfred...*, art. cit., pp. 275-279, Michel n'avait pas pour but de prendre Constantinople et Manfred n'aurait jamais souscrit à un tel projet.

²⁹³ AKROPOLITÈS, §79, pp. 163-165, ll. 18-3 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 541, ll. 11-31 ; ÉPHRAÏM, vv. 9363-9371. DÖLGER, *Regesten*, n° 1867c (t. III, rééd. 1977) ; AHRWEILER Hélène, « L'histoire et la géographie de la région de Smyrne entre les deux occupations turques (1081-1317) particulièrement au XIII^{ème} siècle », *TM*, I (1965) [rééd. dans *Byzance : les pays et les territoires*, Londres, Variorum Reprints, 1976], pp. 142, 174.

²⁹⁴ *Ibid.*, p. 165, ll. 4-13. SKOUTARIÔTÈS, p. 542, ll. 1-6. Une autre ambassade fut peut-être envoyée auprès du pape pour proposer l'Union des Églises afin de détourner les alliés latins de Michel II NORDEN, *Papstum...*, op. cit., pp. 382-383 ; GEANAKOPOLOS, *Greco-Latin Relations...*, art. cit., pp. 118-120 ; NICOL, *Despotate I*, op. cit., p. 183, n. 13.

²⁹⁵ *CHRONIQUE DE MORÉE*, §§267-270, éd. Buchon, pp. 121-122, éd. Longnon, pp. 96-97 ; *XPONIKON MOPEΩΣ*, §§268-270 ; *CRONICA DI MOREA*, p. 441 ; *LIBRO DE LOS FECHOS*, §259, qui mentionne la présence de mercenaires étrangers, sans indiquer leur nationalité ; AKROPOLITÈS, §81, ll. 22-30 ; PACHYMÉRÈS, I, §31 = t. I, p. 121, ll. 7-8. Les différentes versions de la *Chronique de Morée* mentionnent la présence du duc de Carinthie aux côtés des troupes nicéennes en compagnie de 300 chevaliers, ainsi que son décès au cours de la bataille. NICOL, *ibid.*, p. 176, affirme que le duc était bien présent à la bataille. BUCHON, *Recherches Historiques*, t. I, p. 135, n. 3, met en doute la présence du duc et rappelle qu'Ulrich, duc de Carinthie depuis 1256, était encore en vie en 1268, ce que reprend NICOL, *ibid.*, p. 184, n. 14.), qui envisage néanmoins qu'il y ait envoyé un corps de troupes. Il est cependant étonnant que les sources nicéennes ne mentionnent pas la présence de troupes allemandes, et encore moins celle du duc de Carinthie, qui n'est probablement nommé que par confusion avec le seigneur de Carytaina, en Morée.

²⁹⁶ AKROPOLITÈS, §80, pp. 165-166, ll. 14-7 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 542, ll. 7-23 ; ÉPHRAÏM, vv. 9377-9382.

²⁹⁷ *Ibid.*, pp. 166-167, ll. 8-5 ; SKOUTARIÔTÈS, pp. 542-543, ll. 23-7 ; ÉPHRAÏM, vv. 9383-9386 ; GRÉGORAS, III, §5 = t. I, p. 73, l. 2.

Molyskos qui tombèrent²⁹⁸. L'armée épirote ne fut cependant pas détruite et se replia vers la côte albanaise à Avlona²⁹⁹.

L'invasion nicéenne des territoires albanais de Manfred poussa ce dernier à réagir. Une flotte sicilienne fut donc envoyée en mai pour aller chercher Héléne, qui fut amenée à Trani où le mariage fut célébré le 2 juin³⁰⁰. Le roi de Sicile envoya ensuite un corps de troupes soutenir l'armée épirote³⁰¹. Après avoir reçu ces renforts, et apprenant l'arrivée des troupes de Villehardouin, Michel II se mit en route vers le sud, à la rencontre de ce dernier. La jonction eut lieu en Thessalie³⁰² ou en Épire³⁰³. L'armée coalisée remonta ensuite vers le nord³⁰⁴, tandis que de son côté, le *sebastokratôr* Jean, qui venait de recevoir les troupes nouvellement

²⁹⁸ AKROPOLITÈS, §80, pp. 167-168, ll. 6-24 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 543, ll. 8-12 ; ÉPHRAÏM, vv. 9387-9388 ; GRÊGORAS, III, §5 = t. I, p. 73, ll. 1-4. Les sites de Sôskos et de Molyskos sont inconnus ; cf. MACRIDES, *The History...*, *op. cit.*, p. 359, n. 11.

²⁹⁹ GRÊGORAS, III, §5 = t. I, pp. 73-74, ll. 4-1, est la seule source qui mentionne le repli vers Avlona, ainsi que le siège de Berat par Michel II. Autant la première information est vraisemblable, autant la seconde l'est moins, car elle implique que Jean se serait aventuré très à l'ouest, dans un terrain assez hostile, et ce alors que les troupes épirotes étaient encore loin d'être détruites et surtout que Jean aurait attaqué une ville alors aux mains des Siciliens. NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 178 et *The Date of...*, *art. cit.*, p. 70, considère cependant l'information comme valide, contrairement à DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 175.

³⁰⁰ ANONYME DE TRANI, pp. 11-12 : « *A lo di doi de lu mise de junio de ipso anno MCCLIX arrivao in Apulia cu' octo galere la Zita de lu Seniore Re Manfredu fillia de lu Despotu de Epiru, chiamata Alena accompagnata de multi Baruni et damicelle de lu nostru Reami e de quillo de lu soi pâtre, et sbarcao in lu portu de Tranodovi l'aspectava lu Seniore Re...* », reproduit par DEL GIUDICE, *La Famiglia...*, *art. cit.*, pp. 54-55, et par BUCHON, *Nouvelles Recherches...*, *op. cit.*, t. I, p. 195, n. 2, discuté par BERG, *Manfred...*, *art. cit.*, pp. 279-284.

³⁰¹ AKROPOLITÈS, §81, p. 168, ll. 5-9 (400 chevaliers : « ἀπὸ ἑκατὸν τετρακοσίου ἰππότηας ») ; SKOUTARIÔTÈS, p. 543, ll. 19-20 ; PACHYMÉRÈS, I, §30 = p. 117, ll. 9-10 (3000 chevaliers : « πέμψας παρὰ μὲν τοῦ Μαφροῦ τρισχιλίους οὓς αὐτοὶ λέγουσι καβαλλαρίους λαμβάνει, ἀνδρείους ἐκ Γερμανῶν ») ; *CHRONIQUE DE MORÉE*, §260, éd. Buchon, p. 118, éd. Longnon, p. 94, sans données chiffrées (« *Si manda en Puille pour sodoier gent et pour chevaux* ») ; SANUDO, *Istoria*, p. 107 (400 chevaliers allemands et d'autres gens). Deux articles de DENDIAS, Michel, *Ἑλένη...*, *art. cit.* pp. 245-247, et « Le Roi Manfred et la bataille de Pélagonie », *Mélanges Charles Diehl*, 2 vol., Paris, E. Leroux, 1930, t. I, pp. 55-60, montrent bien qu'il est impossible que Manfred se soit rendu personnellement en Grèce, comme le prétend GRÊGORAS, III, §5 = t. I, p. 74, l. 12 et p. 75, l. 8. Pour concilier les chiffres d'Akropolitès et de Pachymérès, DENDIAS, *Manfred...*, *art. cit.*, p. 56, propose – sans preuve – qu'il y avait 400 chevaliers, « le reste étant des archers sarrasins ». Voir aussi BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, p. 121.

³⁰² *LIBRO DE LOS FECHOS*, §§252-256, qui indique que la jonction eut lieu au mois d'avril et donne les effectifs suivants : pour le prince d'Achaïe, 8000 cavaliers et 12000 fantassins ; pour le despote d'Épire, 8000 cavaliers et 18000 fantassins. NICOL, *Despotate I*, p. 179, reprend ces chiffres, probablement exagérés.

³⁰³ *CHRONIQUE DE MORÉE*, §274, éd. Buchon, p. 123, éd. Longnon, p. 98 ; *XPONIKON MOPEΩΣ*, §§273-275. D'après ces sources, la jonction eut lieu en Épire, à Arta plus précisément d'après la version grecque, qui dit aussi que Guillaume rassembla son armée en mars avant de passer en Épire ; l'armée passa ensuite par Iôannina puis en Thessalie, où elle fit à Néopatras sa jonction avec les troupes du duché d'Athènes et de l'Eubée.

³⁰⁴ *Ibid.*, §§277-278, éd. Buchon, p. 126, éd. Longnon, p. 100 ; *XPONIKON MOPEΩΣ*, §§. 276-278 ; *LIBRO DE LOS FECHOS*, §257. AKROPOLITÈS, §81, p. 168, ll. 17-19 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 543, ll. 13-26 ; ÉPHRAÏM, vv. 9389-9397. D'après la *CHRONIQUE DE MORÉE*, p. 125, et le *XPONIKON MOPEΩΣ*, v. 3676, l'armée passa par la ville de Servia.

recrutées par son frère, avança à la rencontre de l'ennemi³⁰⁵. Pendant que Michel d'Épire et Guillaume d'Achaïe progressaient difficilement, reprenant Stanon, Sôskos et Molyskos et avançant en direction de Prilep, le moral des troupes baissait rapidement sous l'effet du harcèlement des cavaliers coumans de Jean Paléologue³⁰⁶. L'affrontement eut lieu dans la région de Pelagonia au début de l'été³⁰⁷.

Les deux armées étaient bien dissemblables. Dans le camp nicéen, le *sebastokratôr* Jean Paléologue commandait l'ensemble de l'armée, tandis que dans l'armée coalisée, Michel II assisté de son fils Nicéphore ne dirigeait que les troupes épirotes. Les troupes thessaliennes étaient menées par son bâtard Jean, tandis que les troupes siciliennes et celles de Villehardouin étaient elles aussi autonomes. À cette division du commandement s'ajoutaient d'importantes différences culturelles entre Grecs et Latins³⁰⁸. Enfin, les coalisés avaient des intérêts trop divergents pour être efficaces. Quoiqu'il en soit, bien que les chiffres à notre disposition ne soient pas fiables, l'affrontement opposa des effectifs considérables³⁰⁹.

La bataille fut cependant très brève. Bien que nos sources donnent des versions différentes de l'affrontement³¹⁰, elles s'accordent sur le fait que, la veille du combat, Michel II

³⁰⁵ *LIBRO DE LOS FECHOS*, §§258-261, qui donne les chiffres suivants : 8000 cavaliers mercenaires étrangers, 12000 cavaliers nicéens et 40000 fantassins nicéens. AKROPOLITËS, §81, pp. 168-169, ll. 19-6 ; SKOUTARIÔTËS, pp. 543-544, ll. 26-2.

³⁰⁶ AKROPOLITËS, §81, p. 169, ll. 6-25 ; SKOUTARIÔTËS, p. 544, ll. 2-18. Le début du harcèlement des coalisés se fit à partir de la localité, aujourd'hui inconnue, de Borilla Longos. De même, le site de Stanon est lui aussi inconnu. Cf. MACRIDES, p. 363, nn. 8 et 9.

³⁰⁷ *Ibid.*, p. 170, l. 11 et SKOUTARIÔTËS, p. 544, l. 27, affirment que la bataille eut lieu à Kastoria, tandis que les différentes versions de la *Chronique de Morée* parlent de Pelagonia. « Pelagonia » peut désigner à l'époque médiévale soit la ville de Pelagonia (aujourd'hui Bitola ou Monastir) soit la région avoisinante ; cf. GREGORY, Timothy, art. « Pelagonia » dans *ODB*, t. III, p. 1619. La date traditionnellement admise à la suite de GRËGORAS, III, §5 = t. I, p. 73, ll. 1-2, est la fin du mois de septembre ; cf. LONGNON, *L'empire latin...*, op. cit., p. 226 ; GEANAKOPLOS, *Greco-latin relations...*, art. cit., p. 120, n. 98 ; BON, *Morée franque...*, op. cit., p. 122 ; DUCELLIER, *Façade maritime...*, op. cit., p. 175. Pourtant, la date donnée par Grégoras, qu'elle soit erronée ou correcte, ne concerne pas la bataille de Pélagonia mais bien l'offensive sur Kastoria, dont on ignore combien de temps la sépare de la bataille. Les indications de GRËGORAS ont de toute façon été remises en cause par NICOL, *Date of the Battle...*, art. cit., pp. 68-71, favorable à la fin du mois de juin et au début du mois de juillet, suivi par GEANAKOPLOS, *Emperor Michael Palaeologus...*, op. cit., p. 62, n. 63. FAILLER, *Chronologie I*, art. cit., pp. 35 et 39, propose le printemps.

³⁰⁸ GRËGORAS, III, §5 = t. I, p. 74, ll. 4-7 : « Οὐ γὰρ ἔν τι τῶν ἀδυνάτων τοῦτό γε ἦν, τοῦ τε τῆς Ἀχαΐας πρίγκιπος καὶ τοῦ ῥηγὸς Σικελίας ἑτεροφύλων ὄντων καὶ οὐχ ὁμογενῶν τῷ Ἀγγέλῳ Μιχαήλ. » Le jugement de Grégoras est peut-être exagéré, Villehardouin étant accoutumé à être entouré de Grecs et Michel II ayant grandi en Morée franque.

³⁰⁹ D'après le *LIBRO DE LOS FECHOS* (§§ 256 et 259) l'armée nicéenne comportait 60 000 hommes, l'armée épirote 26 000 et l'armée moréote 20 000. AKROPOLITËS, §81, p. 168, emploie les adjectifs « ἀπειροπληθὲς » (ll. 12-13) et « παμπληθὴς » (l. 17) pour qualifier respectivement l'armée de Villehardouin et l'armée coalisée.

³¹⁰ Les différentes versions sont passées en revue par DENDIAS, *Manfred...*, art. cit. ; cf. NICOL, *Despotate I*, op. cit., p. 185, n. 23.

et son fils Nicéphore désertèrent le champ de bataille pendant la nuit et repartirent vers l'Épire³¹¹, tandis que son autre fils, Jean le Bâtard, rejoignait le camp nicéen³¹². Villehardouin se retrouva seul avec les Siciliens mais décida néanmoins de combattre. L'affrontement tourna à la déroute des Latins et la fine fleur de la chevalerie franque, le prince d'Achaïe en tête, tomba aux mains des Nicéens³¹³.

Compte tenu de tels événements, les suites de la bataille furent préjudiciables pour l'État de Michel II. La coalition qu'il avait mise sur pied avait éclaté, son prestige était considérablement diminué et son armée, si elle n'était pas en déroute, était néanmoins dans une situation stratégique délicate. Quant aux Nicéens, ils n'avaient pour leur part plus rien à craindre. Le prince franc le plus puissant était entre leurs mains, l'armée épirote ne représentait plus de danger et Nicée apparaissait désormais sans conteste comme le successeur légitime de l'Empire byzantin³¹⁴.

6) L'invasion nicéenne et ses suites

Dans la foulée de la bataille, les armées nicéennes se lancèrent à la conquête des terres de Michel II. Le *sebastokratôr* Jean Paléologue, accompagné du bâtard Jean, occupa une à une les places de Thessalie, dont ce dernier était auparavant le gouverneur, et établit son camp

³¹¹ *CHRONIQUE DE MORÉE*, §§279-290, éd. Buchon, pp. 126-132, éd. Longnon, pp. 100-106 ; *XPONIKON MOPEΩΣ*, §§279-291 ; *LIBRO DE LOS FECHOS*, §262-273 ; *CRONICA DI MOREA*, p. 443 ; SANUDO, *Istoria...*, *op. cit.*, p. 107 : « *li Greci li tradirono* ». AKROPOLITÈS, §81, pp. 169-170, ll. 25-5 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 544, ll. 18-20 ; ÉPHRAÏM, vv. 9398-9401 ; GRÉGORAS, III, §5 = I, p. 74, ll. 7-11 ; PACHYMÉRÈS, I, §31 = t. I, p. 119, ll. 8-11.

³¹² Pour AKROPOLITÈS, §81, p. 170, ll. 5-9, SKOUTARIÔTÈS, p. 544, ll. 22-25 et ÉPHRAÏM, vv. 9402-9409, après le départ de Michel II, son fils Jean, les soldats « romains » et l'élite des officiers firent serment d'obéir à l'empereur ; SANUDO, *Istoria*, p. 107 : « *per offesa, che avea riceputo da Latini* ». PACHYMÉRÈS, I, §31, pp. 119-121, ll. 11-5, pour qui la querelle eut pour sujet la femme de Jean, convoitée par des chevaliers francs, ainsi que des remarques désobligeantes de Villehardouin sur sa bâtardise. On peut également supposer, à l'instar de BERG, *Manfred...*, *art. cit.*, p. 278, que la querelle avait pour objet la citadelle de Lechona en Thessalie, que Jean était censé remettre au prince de Thessalie en raison de l'accord conclu par son père.

³¹³ *CHRONIQUE DE MORÉE*, §§291-305, éd. Buchon, pp. 132-137, éd. Longnon, pp. 106-111 ; *XPONIKON MOPEΩΣ*, §§292-305 ; *LIBRO DE LOS FECHOS*, §274-284 ; *CRONICA DI MOREA*, p. 444-445. AKROPOLITÈS, §81, pp. 170-171, ll. 9-3 ; SKOUTARIÔTÈS, pp. 544-545, ll. 26-8 ; ÉPHRAÏM, vv. 9410-9412 ; GRÉGORAS, II, §5 = t. I, pp. 74-75, ll. 11-8. PACHYMÉRÈS, I, §31 = t. I, p. 121, ll. 6-25. La capture du prince d'Achaïe eut pour résultat le gain par Michel VIII de places dans le Péloponnèse, point de départ de la reconquête de la péninsule.

³¹⁴ AKROPOLITÈS, §81, p. 171, ll. 3-7, notamment l'hyperbolique « *ὀλίγας γὰρ τοιαύτας νίκας εἶδεν ὁ ἥλιος*. » ; SKOUTARIÔTÈS, p. 545, ll. 9-13.

à Néopatras³¹⁵. Alexis Stratégopoulos et Jean Raoul quant à eux traversèrent le Pinde, laissèrent un corps d'armée assiéger Iôannina tandis qu'eux-mêmes se dirigeaient vers Arta, dont ils s'emparèrent³¹⁶. Akropolitês, libéré à cette occasion, gagna alors Néopatras où il rejoignit Jean Paléologue³¹⁷. Michel II, lui, quitta Arta devant l'arrivée des Nicéens avec son fils Nicéphore, et gagna alors Leucade puis la cour de Céphalonie³¹⁸. Dyrrachion, Berat et Kanina, ainsi que les possessions siciliennes, furent elles aussi conquises par les Nicéens³¹⁹.

Mais ces succès n'eurent rien de définitif. À l'exception d'Arta, le territoire épirote n'était que superficiellement contrôlé : Bonditsa notamment était toujours contrôlée par les troupes du despote³²⁰. Par ailleurs, la mauvaise conduite des soldats rendit rapidement impopulaire la domination nicéenne³²¹. C'est alors que, tandis que le *sebastokratôr* Jean Paléologue attaquait les Latins de Livadia et de Thèbes, Jean le Bâtard l'abandonna avec quelques troupes et rejoignit son père³²². Michel débarqua alors sur le continent à Bonditsa, unit ses forces à celles de cette citadelle et attaqua Arta, dont il s'empara facilement grâce à la complicité des habitants³²³. Il se dirigea ensuite vers Iôannina, dont il chassa les assiégeants³²⁴. Alexis Stratégopoulos dut donc se retirer en Thessalie, que le *sebastokratôr* Jean Paléologue

³¹⁵ *Ibid.*, §82, p. 171, ll. 8-12 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 545, ll. 14-17 ; ÉPHRAÏM, vv. 9420-9423. MICHEL VIII PALÉOLOGUE, *Imperatoris Michaelis Palaeologi De vita sua*, éd. H. Grégoire, *Byzantion*, XXIX-XXX (1959-1960), p. 455, mentionne dans son autobiographie la conquête des terres autour du golfe de Krisa (« τὰ ἐπὶ τοῦ Κρυσιαίου κείμενα κόλπου ») ainsi que de la Phocide (« ἐπήλθον ἐτέρωθεν τὴν Φωκικὴν πᾶσαν »), c'est-à-dire toutes les terres de Michel II jusqu'au duché d'Athènes. Cf. cf. FERJANČIĆ, *Tesalija...*, *op. cit.*, pp. 61-62.

³¹⁶ *Ibid.*, ll. 12-16 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 545, ll. 17-20 ; ÉPHRAÏM, vv. 9415-9419. MICHEL VIII PALÉOLOGUE, *ibid.*, p. 455 : « καὶ ἐπήειν ὑπ' ἐμὲ ποιούμενος τῷ στρατῷ, Ἀκαρνανίαν Αἰτωλίαν » ; « υπελοιησάμην καὶ τὴν ἐκατέραν Ἑπειρον ». KORDOSES, *Βυζαντινά Γιάννενα...*, *op. cit.*, p. 41.

³¹⁷ *Ibid.*, ll. 17-19, 23-26.

³¹⁸ *Ibid.*, §82, p. 172, ll. 5-11 ; SKOUTARIÔTÊS, pp. 545-546, ll. 27-1 ; ÉPHRAÏM, vv. 9426-9427. On ignore qui était alors le comte de Céphalonie.

³¹⁹ MICHEL VIII PALÉOLOGUE, *De vita sua*, *art. cit.*, p. 455 : « καὶ Ἰλλυριῶν ἐκράτησα · καὶ μέχρις Ἐπιδάμνου προήκων ». PACHYMÉRÊS, II, §11 = I, p. 151, ll. 8-14, dresse la liste des places conquises par Jean Paléologue au cours de ses campagnes : Kanina, Berat, Pologos, Kolôneia, Kastoria, Pélagonie, Dibra, Tzernikos, Déabolis, Prilep, Vodéna, Ostrovo, Pétra, Prespa, Steridola, Ohrid, les forteresses de l'Illyrie, Dyrrachion, Néopatras et Trikkala, sans toutefois préciser la date de ces conquêtes. Par ailleurs, la fuite de Michel II à Céphalonie semble confirmer la chute de l'Albanie sicilienne. cf. DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, pp. 175-76. Cf. aussi FAILLER, *Chronologie I*, *art. cit.*, p. 39, pour qui « la mention de villes comme Kanina, Bellagrada et Dyrrachion fait problème ».

³²⁰ AKROPOLITÊS, §82, p. 172, ll. 15-16 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 546, ll. 3-4.

³²¹ *Ibid.*, p. 171, ll. 19-23.

³²² *Ibid.*, pp. 171-172, ll. 27-5 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 545, ll. 23-27.

³²³ *Ibid.*, p. 172, ll. 11-18 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 546, ll. 1-6. LUTTRELL, Anthony, « Vonitza in Epirus and its Lords: 1306-1377 », *RBSN*, nouvelle série, I (XI) (1964), p. 132.

³²⁴ *Ibid.*, p. 172, ll. 18-19 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 546, ll. 6-7. KORDOSES, *Βυζαντινά Γιάννενα...*, *op. cit.*, p. 41.

avait quitté pour rejoindre la cour impériale et recevoir le titre de despote pour ses victoires, tandis qu'Alexis recevait, *in absentia*, celui de César et devenait le commandant des forces nicéennes en Occident³²⁵.

Michel II, pour sa part, remit son armée sur pied durant l'hiver. Il envoya son fils Nicéphore chercher des secours auprès de Manfred qui, malgré la perte de ses troupes à Pelagonia, accepta, dans le but de chasser les Nicéens de la côte albanaise³²⁶. Nicéphore rentra donc d'Italie avec une compagnie de soldats italiens³²⁷. De son côté, l'empereur Michel accordait la priorité à la prise de Constantinople, seule capable de légitimer son usurpation. Il mit donc le siège devant la ville avant de signer une trêve en septembre³²⁸. Cette campagne infructueuse l'avait cependant conduit à dégarnir le front épirote : le César Alexis Stratégopoulos, défait, fut alors capturé par Nicéphore à la bataille de Trikoryphos³²⁹. Un accord fut néanmoins signé, aux termes duquel le général nicéen ainsi que les autres prisonniers furent libérés³³⁰. Nous ne connaissons pas les termes de cet accord, mais les Nicéens avaient alors très certainement reculé de façon substantielle face aux Épirotes en Épire et face aux Siciliens sur la côte albanaise³³¹.

³²⁵ AKROPOLITÈS, §82, pp. 172-173, ll. 24-18 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 546, ll. 11-23. FAILLER, *Chronologie I*, art. cit., pp. 38-39, 55.

³²⁶ PACHYMÉRÈS, I, §32 = I, p. 125, ll. 22-23 I ; MATTEO SPINELLI DA GIOVENAZZO, éd. Muratori, *Diurnali*, RIS, VII, Milan, 1725, cc. 1095-1096 = éd. Carlo d'Agostini, *I diurnali di messer Matteo Spinelli da Giovenazzo*, Bari, Tipografia Canonne, 1865, p. 118 = éd. Gennaro Vigo et Giuseppe Dura, *Annali di Matteo Spinelli da Giovenazzo*, Naples, Giuseppe Dura, 1872, p. 43, qui donne « Piscopo » au lieu de « Dispoto », mentionne le passage du « despote de Morée », beau-frère de Manfred, à la date du 3 décembre 1259, qui ne peut être que Nicéphore puisque Michel était le beau-père de Manfred. cf. DEL GIUDICE, *La Famiglia...*, art. cit., p. 25, n. 1 et p. 59. Cette source mentionne également une visite au pape, mise en doute par NORDEN, *Pappstum...*, op. cit., p. 333, n. 3 ; GEANAKOPLIS, *Greco-latin relations...*, art. cit., p. 114, n. 75 et NICOL, *Despotate I*, op. cit., p. 195, n. 4. Cf. DUCCELLIER, *Façade maritime...*, op. cit., p. 176.

³²⁷ NICOL, *Despotate I*, op. cit., p. 189, situe l'arrivée des renforts au début de 1260. DUCCELLIER, *ibid.*, la place en été de la même année. Le *terminus post quem* est le passage de Nicéphore en Italie en décembre 1259. On peut ensuite supposer qu'il a fallu quelques mois pour mettre en place le corps expéditionnaire sicilien.

³²⁸ AKROPOLITÈS, §83, pp. 173-175 ; SKOUTARIÔTÈS, pp. 546-547, ll. 24-24. Cf. GEANAKOPLIS *Emperor Michael Palaeologus...*, op. cit., pp. 75-91.

³²⁹ PACHYMÉRÈS, I, §32 = t. I, pp. 125-127, ll. 24-1. Le site de la bataille de Trikoryphos est généralement placé en Étolie, ce qui impliquerait une offensive nicéenne sur Naupacte ; cf. TIB, III, p. 273 et NICOL, *Despotate I*, op. cit., p. 189. FAILLER, dans son édition de PACHYMÉRÈS, p. 125, n. 6, propose quant à lui une localisation à proximité de Grevena. Par ailleurs, le silence d'AKROPOLITÈS sur cette défaite nicéenne en dit long sur l'objectivité de cet auteur. La bataille eut lieu à une date inconnue, à placer entre le départ de Jean Paléologue pour l'Asie mineure en 1259 et la prise de Constantinople par Alexis Stratégopoulos le 25 juillet 1261.

³³⁰ *Ibid.*, p. 127, ll. 1-2, qui ne donne pas les détails de cet accord. DÖLGER, *Regesten*, n° 1882.

³³¹ *Ibid.*, II, §26 = t. I, p. 191, ll. 10-12. DUCCELLIER, *Façade maritime...*, op. cit., pp. 176 sq., indique que les Nicéens conservèrent Dyrrachion et avaient la suzeraineté sur l'Arbanon. Cf. NICOL, *The Despotate of Epiros. A Contribution to the History of Greece in the Middle Ages*, Cambridge University Press, 1984 [ci-après *Despotate II*], p. 10.

7) Les guerres des années 1261-1264

La paix à peine signée était bien fragile : dès le début de 1261, Michel II fut de nouveau en guerre, parvenant à rallier à sa cause plusieurs villes qui lui avaient appartenu autrefois. Michel VIII Paléologue décida donc d'envoyer contre lui son frère le despote Jean Paléologue³³², tandis que le César Alexis Stratégopoulos, récemment défait par les Épirotes, était envoyé sur un front secondaire, en Thrace. Alors que l'expédition du despote Jean fut manifestement sans grand résultat, celle du César Alexis connut au contraire un succès inespéré : à la faveur d'un heureux concours de circonstances, le 25 juillet 1261, il s'empara par surprise de Constantinople, qui constituait depuis 1204 l'objet de toutes les convoitises. Michel VIII entra dans la ville le 15 août et y installa son gouvernement. Le contrôle de Constantinople était avant 1204 le critère fondamental de la légitimité impériale ; celle-ci se trouvait désormais incontestablement du côté du Paléologue. Quelques mois plus tard, il fit aveugler son co-empereur Jean IV Laskaris, ce qui lui permit de régner seul.

Michel VIII tenta également de conforter son pouvoir en résolvant définitivement le problème épirote. Il envoya contre Michel II le César Alexis Stratégopoulos, auréolé de son récent exploit. Ce dernier fut néanmoins vaincu et capturé une seconde fois durant l'automne 1261, avant d'être livré cette fois à Manfred³³³. À la fin de l'année, l'empereur Michel conclut enfin la paix avec les anciens coalisés de Pelagonia. Geoffrey de Villehardouin, toujours prisonnier, accepta de céder plusieurs places du Péloponnèse³³⁴. Manfred échangea le César Alexis Stratégopoulos contre sa sœur Constance de Hohenstaufen, veuve de l'empereur Jean III Vatatzès³³⁵. Enfin, Michel II d'Épire envoya sa femme Théodora et leur fils Jean à Constantinople afin de conclure une paix, aux termes de laquelle Jean devait rester

³³² *Ibid.*, ll. 6-10 ; GRÉGORAS, IV, §2 = t. I, p. 83, ll. 3-8.

³³³ GRÉGORAS, IV, §3 = t. I, p. 90, ll. 9-19 ; PACHYMÉRÈS I, §32 et II, §12 = I, p. 127, ll. 3-5 et p. 151, ll. 20-21.

³³⁴ PACHYMÉRÈS, I, §31 = t. I, pp. 121-125, ll. 26-15.

³³⁵ *Ibid.*, §32 = t. I, p. 127, l. 6 ; GRÉGORAS, IV, §3 = t. I, pp. 91-92, ll. 22-8. La date de l'échange est donnée par un chrysobulle accordé par Michel VIII à Constance au moment de son départ ; cf. MARINESCO, Constantin, « Du nouveau sur Constance de Hohenstaufen, impératrice de Nicée », *Byzantion*, I (1924), pp. 451-468, en particulier p. 454, qui transforme à tort la date de 1261 en 1262 ; DÖLGER, *Regesten*, n° 1916 ; FAILLER, *Chronologie I, art. cit.*, pp. 77-85, qui date correctement ce chrysobulle en décembre 1261. Cette date permet ensuite de dater correctement la capture d'Alexis, qui doit donc être placée elle aussi en 1261 et non en 1262 ; cf. NICOL, *Despotate I, op. cit.*, p. 192.

définitivement comme otage dans la Reine des Villes, où il épousa la fille de Constantin Tornikês³³⁶.

Comme le précédent, ce traité eut une courte durée de vie et fut rapidement rompu, cette fois à l'initiative de l'empereur : arguant de la possession de Constantinople, il souhaitait désormais réunifier toutes les anciennes provinces de l'Empire. Le despote Jean Paléologue partit donc réclamer à Michel II la « restitution » de ses terres à l'empereur au cours de l'année 1262. Néanmoins, les forces impériales étant une fois de plus disséminées sur plusieurs fronts, l'expédition fut un échec³³⁷. Il fut donc nécessaire de lancer dès l'année suivante, en 1263, une nouvelle expédition au cours de laquelle le despote Jean connut cette fois-ci plus de succès. Jean ramena un important butin à Thessalonique et fit hiverner ses troupes sur le Vardar, afin de relancer l'offensive dès le printemps. Pour prévenir ce danger, le souverain épirote demanda et obtint la conclusion d'une paix avec le commandant des troupes impériales, vraisemblablement à l'automne 1263³³⁸.

Désormais rassuré concernant le front occidental, l'empereur Michel VIII décida d'envoyer son frère combattre contre les Turcs. Michel II en profita pour rompre la trêve et s'emparer de territoires impériaux³³⁹. L'empereur prit donc lui-même la tête d'une armée qui quitta Constantinople en été 1264 et installa son armée à Xanthi pour l'hiver. Dans des conditions mal connues, un accord de paix fut alors signé entre le souverain épirote et l'empereur, qui put ainsi, après une tournée des provinces occidentales, rentrer à Constantinople en automne³⁴⁰. Aux termes de l'accord, Nicéphore épousa la nièce de l'empereur, Anne Paléologue Cantacuzène³⁴¹, qui arriva en Épire probablement au début de

³³⁶ *Ibid.*, II, §12-13 = t. I, pp. 151-153, ll. 20-2 et 16-19 ; POLEMIS, *The Doukai...*, *op. cit.*, n° 50, p. 95.

³³⁷ *Ibid.*, III, §16 = t. I, pp. 271-273, ll. 22-1 ; p. 275, ll. 1-15. Il semble que la mission de Jean Paléologue consistait à exiger, de façon certes musclée, que Michel II remette son territoire entre les mains de l'empereur. L'essentiel de l'activité du frère de l'empereur semble donc avoir été diplomatique. Cf. FAILLER, *Chronologie I*, *art. cit.*, pp. 87 et 92.

³³⁸ *Ibid.*, §20 = t. I, pp. 283-285. FAILLER, *ibid.*, pp. 91-93.

³³⁹ *Ibid.*, p. 285, ll. 15 ; §23 = p. 295, ll. 11-12. GRÉGORAS, IV, §6 = t. I, p. 98, ll. 17-20.

³⁴⁰ *Ibid.*, §§23, 26, 27 = t. I, p. 295, ll. 12-15, p. 315, ll. 11-17 et 20-25 ; GRÉGORAS, IV, §6 = t. I, pp. 98-101, ll. 20-19. FAILLER, Albert, « Chronologie et composition dans l'Histoire de Georges Pachymère », Deuxième partie, *REB XXXIX* (1981), pp. 145-249 [ci-après *Chronologie II*], pp. 148-155, en particulier p. 151 concernant le témoignage douteux de Grégoras. On ignore à quel moment Michel II contacta Michel VIII et en particulier si cette prise de contact eut lieu avant ou après la halte de l'armée à Xanthi.

³⁴¹ *PLP*, t. V, n° 10933. Anne était la fille de Jean Cantacuzène et d'Irène Paléologue, sœur de l'empereur.

1265. Nicéphore se rendit ensuite à Constantinople où l'empereur lui confirma le titre de despote, avant de rentrer à Arta chargé de présents³⁴².

8) La fin du règne de Michel II

Cette paix s'avéra en fin de compte durable et il fallut attendre un peu plus d'une décennie avant d'assister à de nouvelles hostilités. Michel II ne comptait pourtant probablement pas respecter ses engagements si longtemps. Cependant, les récents développements en Italie lui offrirent la possibilité d'exercer ses velléités expansionnistes dans une autre direction. Comme on le sait, le conflit entre Guelfes et Gibelins en Italie avait conduit la papauté à prononcer la déchéance de la maison de Hohenstaufen et à donner, en 1264, l'investiture du royaume de Sicile au prince capétien Charles d'Anjou (1227-1285). Ce dernier avait défait Manfred en février 1266 à Bénévent. Manfred mort, Charles devint le nouveau roi de Sicile. Or, l'amiral de Manfred, Philippe Chinard, gouverneur des territoires siciliens situés à l'est de l'Adriatique, refusa de se soumettre au nouveau souverain. Le despote épirote fit mine de reconnaître l'autorité de l'amiral sur les terres dotales et lui donna en mariage la sœur de son épouse, puis profita des noces pour le faire assassiner avant la fin de 1266³⁴³. Cependant, les tentatives de Michel II de s'emparer de Corfou et de Kanina

³⁴² PACHYMÉRÈS, III, §27 = t. I, p. 317, ll. 1-7 ; GRÉGORAS, IV, §9 = t. I, p. 110, ll. 3-4. FAILLER, *Chronologie II*, art. cit., p. 154. DÖLGER, *Regesten*, n° 1931 - Nicéphore était veuf de Marie Laskaris, décédée à une date inconnue. Marie était encore vivante en 1259, puisqu'elle accompagna son mari à Céphalonie ; cf. AKROPOLITÈS, §82, ll. 26-32. Son décès, contemporain selon AKROPOLITÈS, §74, p. 154, ll. 4-9, repris par SKOUTARIOTÈS, p. 535, ll. 1-2, de la révolte de Michel II, ne remonte donc pas au début de 1257 ; cf. FAILLER, *Chronologie I*, art. cit., p. 68. La « révolte » de Michel dura en réalité de 1257 à 1264, date à laquelle Marie Laskaris était déjà morte puisque Nicéphore se remaria avec Anne Paléologue ; cf. PACHYMÉRÈS, III, §27 = t. I, pp. 315-317, ll. 31-1 ; MACRIDES, *History...*, op. cit., pp. 338-339, n. 14. - Anne était la troisième fille d'Eulogie, sœur de Michel Paléologue. L'affirmation de HOPF, *GG*, t. I, p. 231/297, reprise par NICOL, *Despotate I*, op. cit., p. 193, selon laquelle la ville de Iōannina serait alors passée à l'Empire (« *Der Despot leistete die verlange Huldigung, trat Ioannina ab und stellte die verlange zweiten ehelichen Sohn Johannes als Geisel* ») apparaît sans fondement, comme l'indique NICOL lui-même dans son article « The relations of Charles of Anjou with Nikephoros of Epiros », *BF*, IV (1972), p. 173, n. 10, puis dans *Despotate II*, op. cit., p. 8.

³⁴³ *Ibid.*, VI, §32 = t. II, p. 641, ll. 7-15 et VII, §14 = t. III, p. 55, ll. 21-23. DEL GIUDICE, *La Famiglia...*, art. cit., IV (1879), p. 77. - Cet assassinat, reporté en mai 1267 dans le traité de Viterbe (cf. *infra*), a donc eu lieu avant cette date et après le mois de février 1266. Marie, la sœur de Théodora, est la même personne que celle grâce à qui Michel II avait capturé Constantin Chabarôn. Elle était veuve d'un certain Sphrantzès. La dot de Marie était constituée de Corfou et de Kanina, ville où elle possédait encore des biens quelques temps plus tard, mentionnés dans un chrysobulle d'Andronic II à l'évêché de Kanina (juin 1307) ; cf. ALEXANDER, Paul, « A chrysobull of the Emperor Andronicus II in favor of the See of Kanina in Albania », *Byzantion*, XV (1940-1), p. 180, ll. 60-61 ; pp. 197-200. Gabriel Sphrantzès, le cousin de Jean Ange, fils de Michel II d'Épire, mentionné par PACHYMÉRÈS, VI, §25 = t. II, p. 621, l. 27, était donc le fils de Maria Sphrantzaina ; cf. *ibid.*, pp. 200-201. BERTAUX, *Les Français d'Outre-mer*, pp. 243-245 ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, op. cit., p. 177 ; NICOL, *Despotate II*, op. cit., p. 14, n. 15.

aboutirent néanmoins à un échec, car les lieutenants de l'amiral défunt résistèrent avec succès. Gazon Chinard, parent de Philippe, reconnu l'autorité de Charles d'Anjou et fut nommé dès le 16 janvier 1267 capitaine général de Corfou et de Kanina, ruinant ainsi le projet de Michel II³⁴⁴. L'assassinat de Philippe Chinard et ses conséquences constituent le dernier épisode connu du règne de ce dernier : il mourut entre mai 1267 et août 1268³⁴⁵.

À l'issue d'un long règne aux fortunes diverses, Michel II n'avait certes pas réussi à repousser ses frontières au-delà de l'Épire comme son père et son oncle l'avaient fait. Néanmoins, il était parvenu à maintenir l'indépendance de l'Épire face à la montée en puissance de ses rivaux de Nicée puis de Constantinople. Cette indépendance semblait désormais bien assurée ; elle serait cependant de plus en plus menacée sous le règne de son successeur, soumis à la double pression des Paléologues et des Angevins.

³⁴⁴ PACHYMÉRÈS, VI, §32 = t. II, p. 641, ll. 15-17 ; FILANGIERI, Riccardo, *I Registri della Cancelleria Angioina, ricostruiti da Riccardo Filangieri con la collaborazione degli Archivistici Napoletani* Naples, Accademia Pontaniana, depuis 1950 (Testi e Documenti di Storia Napoletana pubblicati dall'Accademia Pontaniana) [ci-après RCA], t. I, reg. II, n° 97, pp. 50-51 (16 janvier 1267). MILLER, William, « Valona », *Journal of Hellenic Studies*, XXXVII (1917), pp. 186-187 = *idem, Essays on the Latin orient*, Cambridge, University Press, 1921, rééd. Amsterdam, Hakkert, 1964, pp. 431-432 ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, pp. 177-178 ; ASONITIS, Spyros, *H Ανδηγαυική Κέρκυρα* [«Corfou angevine»], Corfou, Απόστροφος, 1999, pp. 63-66, 72 ; BORGHESE, Carlo I..., *op. cit.*, pp. 11, 74-75. Pour DUCCELLIER, *ibid.*, p. 232, Gazon était le fils de Philippe. Pour BERTEAUX, *Les Français d'outre-mer...*, *art. cit.*, p. 247, et NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 15, il était son frère. Pour KAMP, *Chinard...*, *art. cit.*, il était son neveu. - D'après ROMANOS, Ioannis, « Περί Βουθροτού » [« Sur Buthrote »], *ΔΙΕΕ*, III (1889), rééd. dans *Κερκυραϊκά Χρονικά*, VII (1959), p. 111, Buthrote serait alors passée provisoirement aux mains de Michel II, avant de passer dans celles de Charles d'Anjou. Cf. SOUSTAL-KODER, *Nikopolis*, p. 132. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 14, affirme pour sa part que Michel II semble s'être emparé de toute la côte sud du golfe de Valona. Pourtant, aucune source ne vient étayer ces affirmations. Notre seule source explicite, Pachymère, ne mentionne que les échecs de Michel (« ἐμποδῶν δ' ἦσαν οἱ ἐν ἐκείνοις εὐρισκόμενοι Ἴταλοί »). Nous n'avons en réalité aucune information sur cette région de la côte ionienne avant la campagne byzantine de 1274. Cf. *infra*, p. 108.

³⁴⁵ Michel II est mentionné en tant que personne vivante en septembre 1266 dans un argyrobulle de son fils Nicéphore (*MM*, t. IV, p. 350 : « τοῦ ἀγίου μου ἀυθέντου καὶ πατρὸς τοῦ δεσπότη ») ainsi que le 27 mai 1267 dans le second traité de Viterbe (éd. Buchon, *Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française dans les provinces démembrées de l'empire grec*, t. I, Paris, 1840, p. 33 : « Michalicius despotus »). Il est mentionné comme mort en août 1268 dans une charte du despote Jean Paléologue (*MM*, t. IV, p. 388 : « παρὰ τῶν δεσποτῶν ἐκείνων, τοῦ τε κυροῦ Μανουὴλ καὶ τοῦ κυροῦ Μιχαήλ »). Cf. NIKAROUSIS, A., *Χρονολογικαὶ ἔρηναι*, *art. cit.*, pp. 136-41 ; FERJANČIĆ, Božidar, « *Kada je umro Despot Muxailo II Anđelo ?* » [« Quand est mort le despote Michel II ? »], *ZRVI*, IX, (1966), pp. 29-32 avec résumé en français ; FAILLER, *Chronologie II*, *art. cit.*, pp. 183-184 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 9.

Chapitre IV

Les Anges Comnènes Doukas entre Angevins et Paléologues (ca. 1267-1318)

Après la mort de Michel II, ses successeurs, Nicéphore I^{er} puis Thomas I^{er} se trouvèrent dans une position beaucoup plus inconfortable. En effet, le partage des possessions du despote réduisait désormais l'état épirote à l'*Epirus Vetus*, tandis que dans le même temps les menaces se faisaient beaucoup plus fortes. À l'est, l'empire byzantin récemment restauré constituait désormais une puissance majeure dans les Balkans, solidement implantée en Macédoine et qui ne cachait pas son projet d'annexer les provinces séparatistes occidentales. À l'ouest, sur l'autre rive de la mer Ionienne, le nouveau souverain Charles I^{er} d'Anjou n'allait pas tarder à montrer ses vellétés expansionnistes. L'objectif de la politique des souverains épirotes était donc, étant donnée leur faiblesse militaire, de maintenir une indépendance qui paraissait compromise.

A) Le règne de Nicéphore Ier (1267/68-1297)³⁴⁶

1) Le partage des possessions de Michel II

Les possessions de Michel II furent partagées entre deux de ses fils, le bâtard Jean héritant de la Thessalie, qu'il gouvernait déjà à l'époque de la bataille de Pelagonia, tandis que l'aîné de ses fils légitimes, Nicéphore, recevait l'Épire³⁴⁷. La Thessalie était limitée au nord par le Mont Olympe et au sud par le Mont Parnasse³⁴⁸, tandis que l'Épire était délimitée

³⁴⁶ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 9-50.

³⁴⁷ GRÉGORAS, t. I, p. 110. PACHYMÈRE, IV, §26 = t. II, p. 399, ll. 21-23. *XPONIKON MOPEΩΣ*, §212, vv. 3085-3090.

³⁴⁸ *Ibid.* Cette source inclut Corfou, Céphalonie et Ithaque dans le domaine de Nicéphore, ce qui est à l'évidence erroné. GRÉGORAS doit probablement reproduire les limites théoriques de l'*Epirus Vetus*.

par les chaînes montagneuses d'Acrocéraunie et du Pinde, ainsi que par le fleuve Achelôos. Ces deux princes faisaient théoriquement partie de l'espace politique byzantin : Jean reçut rapidement le titre de *sebastokratôr*, grâce auquel Michel VIII Paléologue espérait gagner sa fidélité, tandis que Nicéphore portait le titre de despote³⁴⁹.

Dans un premier temps, les relations de Nicéphore avec l'Empire semblèrent apaisées. L'épouse de Nicéphore, Anne Paléologue, était une princesse venue de Constantinople, tandis que lui-même n'avait, semble-t-il, pas d'autre ambition que de conserver le territoire dont il avait hérité. Après les longs conflits qui avaient opposé les deux camps, il semblait désormais acquis que la dynastie épirote n'était pas en mesure d'accéder à l'Empire, tandis que les forces impériales avaient échoué à soumettre la province occidentale. Le *statu quo* dura donc une dizaine d'année, avant que l'irruption des Angevins dans les Balkans et la politique religieuse de Michel VIII ne conduisent à un retournement de situation.

2) L'alliance angevine et la guerre contre Michel VIII Paléologue

Comme on l'a vu, Charles d'Anjou avait défait et tué Manfred en février 1266 à Bénévent et était devenu roi de Sicile. Ce nouvel état de fait ne fut pas modifié par l'expédition de Conradin, le neveu de Manfred, qui fut défait en août 1268 à Tagliacozzo. Les relations de Nicéphore et du nouveau roi de Sicile furent tout d'abord franchement hostiles, non seulement en raison de l'emprisonnement d'Hélène Comnène, sœur de Nicéphore et veuve de Manfred³⁵⁰, mais aussi du fait que Charles ne tarda pas à récupérer les territoires acquis par Manfred sur les rivages orientaux de l'Adriatique et que Nicéphore ne pouvait manquer de revendiquer : après Corfou et Kanina, c'est Dyrrachion, abandonnée par les Byzantins à la suite d'un important tremblement de terre, qui passa sous domination angevine entre 1269 et 1272, puis enfin Valona, dont le processus d'annexion, entamé vers 1268, fut totalement achevé en 1274³⁵¹.

³⁴⁹ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 11, n. 7.

³⁵⁰ ANONYME DE TRANI, cité par DEL GIUDICE, *La Famiglia...*, *art. cit.*, IV (1879), p. 57 ; DENDIAS, *Ελένη...*, *art. cit.*, pp. 249-250 ; pp. 262 sq. Hélène mourut en 1271 ; cf. l'inventaire de ses biens après décès, *RCA*, t. V, Reg. XX, n° 308, p. 271 (18 juillet 1271).

³⁵¹ NICOL, *Relations...*, *art. cit.*, pp. 176-177 ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, pp. 232-240 ; BORGHESE, *Carlo I...*, *op. cit.*, pp. 78-79 ; 88-92. Plusieurs dates ont été proposées pour le tremblement de terre de Dyrrachion ; cf. NICOL, *ibid.*, p. 178, n. 22 pour la bibliographie et DUCCELLIER, *ibid.*, pp. 176-177.

Alors que Nicéphore avait été incapable de reprendre les territoires de Manfred à Philippe Chinard et encore moins d'empêcher Charles d'Anjou de les récupérer, l'empereur byzantin Michel VIII Paléologue en revanche ne voulut pas laisser s'étendre la domination angevine à ses frontières. L'opposition entre Angevins et Paléologues augmenta donc graduellement, jusqu'à ce que les hostilités soient déclenchées au printemps 1274, lorsque les troupes byzantines envahirent les territoires angevins d'Albanie et d'Épire, tandis que le 6 juillet 1274, par un coup de théâtre diplomatique, Michel VIII parvint à faire accepter au pape Grégoire X (1271-1276) l'Union des Églises au concile de Lyon, privant Charles d'Anjou du soutien pontifical et ruinant son projet de croisade. Cette offensive fut un succès et, dès le mois d'août, presque toute l'Albanie angevine avait changé de mains, à l'exception de Dyrrachion et Avlona. Berat notamment devint le nouveau centre de l'Albanie byzantine, tandis que Spinarizza et Buthrote devenaient deux points d'appui pour la flotte byzantine en mer Adriatique dans ses opérations contre les navires angevins³⁵².

La trop grande proximité des troupes byzantines ainsi que les dégâts causés par la piraterie byzantine en mer Ionienne inquiétèrent Nicéphore et le poussèrent à entrer en guerre contre Byzance³⁵³. L'Union des Églises lui en fournit un prétexte tout trouvé. En effet, celle-ci avait créé une forte dissension interne envers Michel VIII, y compris à l'intérieur de la famille impériale. Irène Laskaris, fille de Théodore II et épouse du tsar bulgare Constantin I^{er} (1257-1277), déjà hostile au Paléologue en raison du sort fait à son frère Jean IV, en fut ainsi une opposante acharnée. Irène Paléologue, sœur de l'empereur devenue nonne sous le nom d'Eulogie, s'opposa elle aussi à la politique religieuse de son frère, au point d'être emprisonnée³⁵⁴. Or Irène n'était autre que la mère d'Anne Paléologue, épouse du despote épirote. Peut-être sous l'influence de sa femme, Nicéphore entra lui aussi dans la nébuleuse des opposants à l'Union, aux côtés de son frère Jean de Thessalie. Les deux fils de Michel II se devaient en effet de réagir face à l'expansion paléologue au nord de leurs territoires.

³⁵² ROMANOS, *Περί Βουθροτοῦ*, art. cit., p. 112 ; GEANAKOPOLOS, *Michael Palaeologos...*, op. cit., p. 279 ; NICOL, *The Relations...*, art. cit., p. 180 ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, op. cit., pp. 242-246, 248-249 ; *TIB*, III, p. 132 ; BORGHESE, *ibid.*, pp. 124-130. On suppose que Buthrote est passée aux mains des Byzantins dès l'été 1274. Cependant la première mention de Buthrote aux mains des Byzantins se trouve dans un document de mai 1277 (*TT*, t. III, n° 370, p. 243 = *ADA*, n° 369) qui précise que le nom du gouverneur byzantin de Buthrote était Λιθορίτης.

³⁵³ DUCCELLIER, *ibid.*, p. 249 ; ASONITIS, *Κέρκυρα...*, op. cit., p. 78. NICOL, *Despotate II*, op. cit., p. 18, voit dans l'invasion byzantine de Buthrote la cause directe et immédiate de l'entrée en guerre épirote.

³⁵⁴ PACHYMÉRÈS, VI, §1 = t. II, p. 545 ; VII, §2 = t. III, p. 23.

Paradoxalement, c'est vers Charles d'Anjou que le souverain épirote se tourna³⁵⁵. Bien que le motif de discorde entre lui et l'empereur soit officiellement l'Union avec les Latins, Nicéphore n'avait guère d'autre choix que de s'allier à celui qui était déjà l'ennemi du Paléologue. Par l'intermédiaire de son beau-frère Guillaume de Villehardouin, des négociations furent entamées. Par un acte du 12 juin 1276, Charles d'Anjou ordonna au prince d'Achaïe de recueillir l'hommage de Nicéphore, en échange de quoi ce dernier devait recevoir des terres dans la principauté³⁵⁶. Charles comptait désormais dans sa mouvance l'Épire, l'Achaïe et le duché d'Athènes et bénéficiait également de l'alliance de la Thessalie³⁵⁷.

Pendant l'hiver 1276-1277, le conflit religieux s'intensifia : un concile fut convoqué à Constantinople, destiné à excommunier ceux qui rejetteraient l'Union des Églises, tandis que Jean convoquait en Thessalie un « contre-concile », réunissant les opposants à la politique de Michel VIII. Nicéphore soutint manifestement les décisions du concile anti-unioniste puisque l'empereur lui envoya, ainsi qu'à son frère, une ambassade chargée de les ramener à la raison. Devant leur refus, il fut décidé de les excommunier, décision qui fut confirmée le 16 juillet 1277³⁵⁸.

Se sachant menacé d'une invasion byzantine, le despote d'Épire poursuivit donc ses pourparlers avec Charles, auquel il dépêcha deux ambassades successives en avril et octobre

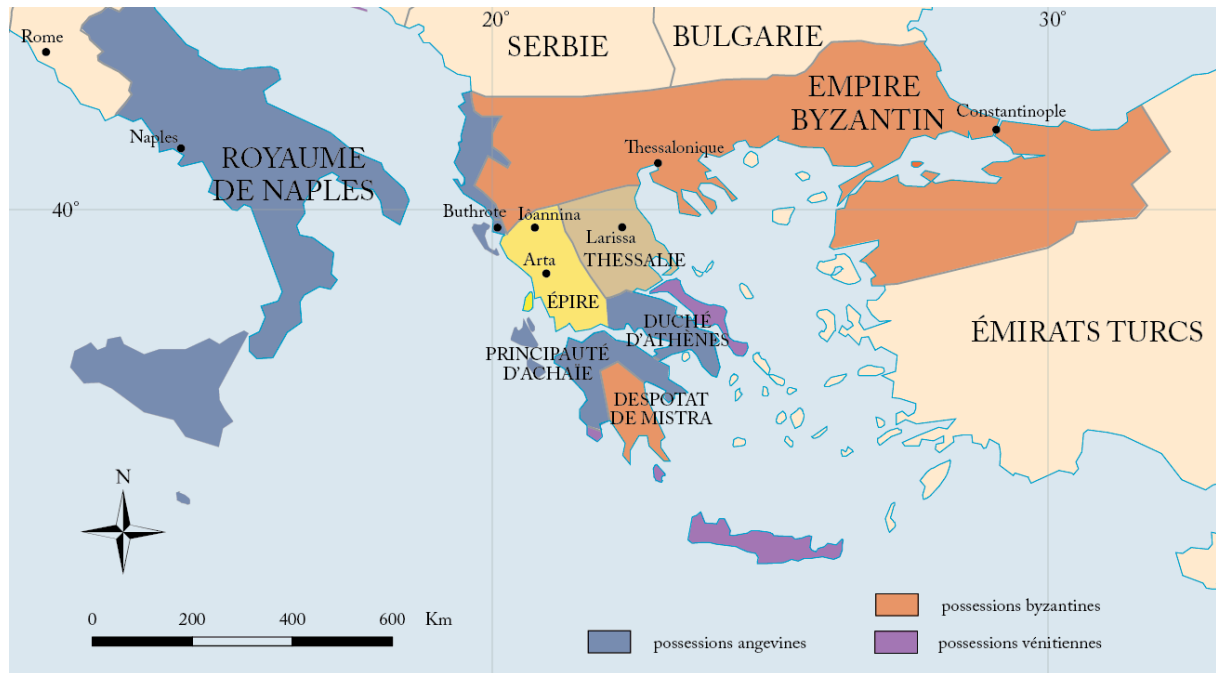
³⁵⁵ NICOL, *The Relations...*, *art. cit.*, pp. 180-181.

³⁵⁶ MINIERI-RICCIO, Camilio, « Il Regno di Carlo I° d' Angiò dal 2 gennaio 1273 al 7 gennaio 1285 », *ASI*, s. 3, XXV (1877), p. 181 = *RCA*, t. XIII, reg. LXX, n° 500, p. 173 (12 juin 1276) = DE LELLIS, Carlo, *Gli Atti perduti della Cancelleria Angioina*, première partie : *Il regno di Carlo I*, 2 vol., Rome, Istituto storico italiano per il medio evo, 1939-1942 (*Regesta Chartarum Italiae*, 25, 31), t. II, p. 123, n° 929 ; DEL GIUDICE, *La Famiglia...*, *art. cit.*, IV (1879), p. 361, n. 2 ; NICOL, *Relations...*, *art. cit.*, p. 181, notamment n. 28 pour les sources ; *idem*, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 19 ; BORGHESE, *Carlo I...*, *op. cit.*, p. 130.

³⁵⁷ Les bonnes relations de Charles d'Anjou et de Jean de Thessalie sont attestées dans DEL GIUDICE, *La Famiglia...*, *art. cit.*, IV (1879), pp. 356 sq. = *RCA*, t. XI, reg. LVII, n° 302, pp. 150-151 (8 août 1274). Voir aussi BORGHESE, *Carlo I...*, *op. cit.*, pp. 130-131.

³⁵⁸ NICOL, *Relations...*, *art. cit.*, p. 183 ; *idem*, « The Greeks and the Union of the Churches. The report of Ogerius, Protonotarius of Michael VIII Palaiologos in 1280 », *Proceedings of the Royal Irish Academy*, LXIII, Section C, N° 1, Dublin, 1962, pp. 3-6 ; *idem*, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 20. Pour les détails du concile et du contre-concile, cf. GEANAKOPOLOS, *Emperor Michael Palaeologus...*, *art. cit.*, pp. 306-309 ; LËNERTZ, Raymond-Joseph, « Mémoire d'Ogier, protonotaire, pour Marco et Marchetto, nonces de Michel VIII Paléologue auprès du pape Nicolas III (1278, printemps-été) », *OCP*, XXXI (1965), pp. 379-380, 385-386, 390, 400-402, n°s 28, 29, 31, 33, 35 ; LAURENT, Vitalien, et DARROUZÈS, Jean, *Dossier grec de l'Union de Lyon (1273-1277)*, Paris, Institut français d'études byzantines, 1976 (*Archives de l'Orient chrétien*, 16), pp. 73-77, 101 (« On ignore [...] si des évêques d'Épire (Naupacte, Janina), prirent part à cette réunion ») ; DÖLGER, *Regesten*, n° 2026a. Pour l'excommunication de Jean et Nicéphore, cf. LËNERTZ, *ibid.*, p. 565, n° 38 ; DARROUZÈS, *Regestes*, t. IV, n° 1435.

1277³⁵⁹. Comme prévu, l'empereur tenta de soumettre les rebelles par la force. La Thessalie, en pointe de la contestation, fut la première cible. Mais l'armée envoyée à la fin 1277 échoua, après la trahison de ses généraux, anti-unionistes eux aussi, et Nicéphore ne fut en fin de compte pas inquiété. Michel VIII envoya alors, en 1278, au pape Nicolas III (1277-1280) le fameux « mémoire d'Ogier », par lequel il se plaignait de ce que les deux princes rebelles étaient soutenus par les Latins d'Athènes, d'Eubée et de Morée³⁶⁰.



Carte 7 | L'Épire entre Byzance et les Angevins (1272)

C'est à la même époque que Dêmêtrios, surnommé Koutroulès (« le glabre »), le frère de Nicéphore, quitta l'Épire et rejoignit la cour de Constantinople, où Michel VIII lui avait promis le rang de Despote et la main d'une princesse. Dêmêtrios, encore jeune à la mort de son père, n'avait rien reçu en partage et prit ensuite le nom de Michel pour bien montrer ses prétentions à l'héritage paternel. Mais devant l'absence de perspective en Épire, il choisit

³⁵⁹ MINIERI-RICCIO, *Il Regno...*, art. cit., ASI, s. 3, XXVI (1877), p. 14 = RCA, t. XV, reg. LXXXVII, n° 171, p. 42 (14 avril 1277) ; MINIERI-RICCIO, *ibid.*, p. 421 = RCA, t. XIX, reg. LXXXI, n° 110, p. 30 (4 octobre 1277) : « *Stomatos et Focinos nuntios ... Nichifori despoti* ». NICOL, *Relations...*, art. cit., p. 183 ; *idem*, *Despotate II*, op. cit., p. 19 ; BORGHESE, *Carlo I...*, op. cit., p. 130, n. 73.

³⁶⁰ LÆNERTZ, *Mémoire d'Ogier...*, art. cit., pp. 551-556 ; NICOL, *Relations...*, art. cit., p. 183 ; *idem*, *The Greeks and the Union of the Churches...*, art. cit., pp. 6-8 ; *idem*, *Despotate II*, op. cit., p. 20.

d'accepter les propositions de Michel VIII. Celui-ci tint parole et, probablement à la fin de 1278, Démétrios-Michel épousa Anne Paléologue, fille de l'empereur³⁶¹.

Devant la tournure prise par les événements, Nicéphore, resté pour le moment à l'écart des opérations militaires, prit le parti de passer à l'action : son armée chassa les Byzantins de Buthrote³⁶². Parallèlement, il entreprit de consolider son alliance avec Charles d'Anjou, dont la puissance était désormais à son apogée, depuis qu'il était devenu prince d'Achaïe à la mort de Guillaume de Villehardouin en mai 1278. Anne, veuve de Guillaume et sœur de Nicéphore, se remaria rapidement avec Nicolas de Saint-Omer, nouveau bayle d'Achaïe au nom du nouveau prince. L'alliance angevine était d'autant plus intéressante pour Nicéphore que le roi de Sicile se distinguait autant par sa puissance que par son hostilité à Michel VIII.

Le despote envoya donc à Charles d'Anjou une ambassade au printemps 1279, par laquelle il convint de reconnaître la suzeraineté du roi de Naples et de lui remettre les villes en sa possession qui avaient autrefois appartenu à Manfred, à savoir Buthrote, Chimara, Panormos et Sopotos. De plus, il accepta de livrer son fils Michel en otage à Clarentza et des ambassadeurs furent échangés pour régler les détails du transfert de territoire, qui fut accompli au cours du mois d'avril³⁶³.

Cet accord eut de nombreuses conséquences. D'un point de vue militaire, il approfondit l'hostilité byzantine envers l'Épire sans pour autant apporter un soutien angevin très efficace. Néanmoins, il détourna contre les Angevins des forces byzantines qui auraient peut-être été employées contre l'Épire. D'un point de vue territorial, les conséquences furent durables puisque les territoires cédés ne furent jamais réincorporés dans l'État épirote. Nicéphore pouvait cependant espérer les récupérer un jour, dans la mesure où ils avaient déjà été perdus et repris auparavant. D'un point de vue politique enfin, Nicéphore avait joué gros en passant du statut d'allié à celui de vassal. Toutefois, il convient de ne pas trop exagérer la

³⁶¹ PACHYMÉRÈS, VI, §6 = t. II, pp. 559-561 ; GRÉGORAS, II, §8 = t. I, p. 47 ; VI, §9 = t. I, p. 204 ; CANTACUZÈNE, t. I, p. 211, t. II, p. 196 ; POLEMIS, *Doukai...*, *op. cit.*, n° 51, p. 96 ; NICOL, *Relations...*, *art. cit.*, pp. 184-185 ; *idem*, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 22. Concernant le mariage, une dispense patriarcale fut prononcée en novembre 1278, bien que de l'aveu du patriarche, elle ne fût pas nécessaire ; DARROUZÈS, *Regestes*, n° 1441, pp. 234-5.

³⁶² Buthrote, aux mains des Byzantins en juin 1277 (*TT*, t. III, pp. 272-273) était manifestement sous le contrôle des Épirotes en mars 1279 lorsqu'elle fut remise aux Angevins (cf. *infra*). NICOL, *Relations...*, *art. cit.*, pp. 183-184.

³⁶³ GEANAKOPOLOS, *Emperor...*, *op. cit.*, pp. 328-329 ; NICOL, *Relations...*, *art. cit.*, pp. 186-188 ; *idem*, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 23-24 ; SOUSTAL-KODER, *TIB*, III, pp. 66, 132, 136, 224, 262 ; ASONITIS, *Κέγχυρα...*, *op. cit.*, p. 78 ; BORGHESE, *Carlo I...*, *op. cit.*, pp. 135-136. Concernant les sources, cf. Annexe I/9.

portée de cet acte. En effet, la vassalité avait beaucoup plus de sens pour les Latins que pour les Grecs, et, on le verra, cette vassalité fut éphémère.

Le roi de Sicile, désormais maître direct ou indirect de tout l'ouest des Balkans, s'apprêtait à entrer en guerre contre les Byzantins. Nicéphore envoya donc un ambassadeur afin de participer à l'élaboration des préparatifs. Le 13 août 1279, il nomma un chevalier bourguignon, Hugues de Rousseau de Sully, capitaine et vicaire général d'Albanie, Durazzo, Avlona, Sopotos, Buthrote et Corfou³⁶⁴. Le 15, l'ambassadeur épirote repartait pour l'Épire³⁶⁵. Dans les mois suivants, une grande armée fut constituée en Albanie en vue du conflit à venir avec les Byzantins³⁶⁶. Nous n'avons pas connaissance de troupes épirotes combattant aux côtés de celles de Charles d'Anjou ; néanmoins, on peut penser que ces échanges diplomatiques, qui se poursuivirent avec l'envoi d'un ambassadeur épirote en mars 1280³⁶⁷, permirent aux Angevins d'obtenir de précieux renseignements.

Pour ces derniers, l'heure de la contre-attaque semblait enfin sonner. L'Union des Églises avait poussé la Papauté à retarder l'expédition angevine. Mais le refroidissement des relations entre Michel VIII Paléologue et la Papauté avait levé cet obstacle³⁶⁸. À une date inconnue, vers la fin de 1280, Hugues de Sully mit le siège devant la forteresse de Berat, que les Byzantins avaient puissamment fortifiée³⁶⁹. Une armée byzantine fut immédiatement envoyée par Michel VIII au secours de la ville, sous le commandement de Michel Tarchanotès, accompagné de Démétrios-Michel, frère de Nicéphore. Le siège dura tout l'hiver 1280, puis l'armée de secours arriva et parvint à ravitailler les assiégés. L'opération angevine eut une conclusion lamentable : Hugues fut capturé lors d'une mission de reconnaissance en avril 1281 et cette nouvelle suffit à mettre en déroute son armée, dont la plus grande partie fut capturée et emmenée à Constantinople pour participer au triomphe

³⁶⁴ MINIERI-RICCIO, *Il Regno...*, art. cit., *ASI*, s. 4, II (1878), p. 355 ; NICOL, *Relations...*, art. cit., p. 189.

³⁶⁵ *Ibid.*, p. 356 = *RCA*, t. XXI, reg. LXXXVII, n° 204, p. 51 (15 août 1279). NICOL, *ibid.*, p. 189.

³⁶⁶ GENEAKOPLOS, *Emperor Michael Palaeologus...*, op. cit., pp. 329 sq. ; SETTON, *Papacy...*, op. cit., t. I, pp. 135-136 ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, op. cit., pp. 250-252 ; NICOL, *Despotate II*, op. cit., p. 25.

³⁶⁷ MINIERI-RICCIO, *Il Regno...*, art. cit., *ASI*, s. 4, III (1879), p. 8 (14 mars 1280) ; NICOL, *Relations...*, art. cit., p. 189.

³⁶⁸ LÉONARD, *Les Angevins...*, op. cit., p. 133 ; GEANAKOPLOS, *Emperor Michael Palaeologus...*, op. cit., pp. 309-325.

³⁶⁹ PACHYMÉRÈS, VI, §32 = t. II, p. 641. HOPF, Karl, *Geschichte Griechenlands vom Beginn des Mittelalters bis auf die neuere Zeit*, 2 vol., dans ERSCH, Johann et GRUBER, Johann, *Allgemeine Encyclopädie der Wissenschaften und Künste*, 167 vol., Leipzig, Brockhaus, 1818-1889, tt. LXXXV et LXXXVI, t. I, p. 325 [= rééd. New York, Burt Franklin, 1960, p. 258] ; LONGNON, *Empire latin...*, op. cit., p. 259 ; NORDEN, *Papsttum...*, op. cit., p. 622 ; GEANAKOPLOS, *ibid.*, p. 330 ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, op. cit., p. 252 ; NICOL, *Despotate II*, op. cit., pp. 25-26 ; SYNKELLOU, *O πόλεμος...*, op. cit., p. 220.

impérial³⁷⁰. À la suite de cette bataille, l'Albanie angevine tomba à plus ou moins long terme aux mains des Byzantins, de sorte qu'en fin de compte les territoires contrôlés par Charles d'Anjou au nord du Despotat se limitèrent à Corfou et Buthrote³⁷¹.

Ce désastre amena le roi de Sicile à mettre sur pied une nouvelle alliance. Le 3 juillet 1281, il signa le traité d'Orvieto avec le pape français Martin IV (1281-1285), récemment élu et dévoué à sa cause, Philippe de Courtenay, empereur titulaire de Constantinople et Venise³⁷². Ce traité fut manifestement accompagné d'un autre conclu avec Nicéphore, aux termes desquels celui-ci redevenait un allié et non plus un vassal, tandis que son fils Michel lui fut rendu³⁷³. Le souverain épirote avait ainsi réussi à restaurer son rang à moindre frais. Il put ensuite retrouver pour quelques années la sérénité à la faveur de deux grands événements de la politique internationale. En effet, les Vêpres siciliennes, le 31 mars 1282, mirent un terme provisoire aux projets angevins dans les Balkans. Michel VIII, désormais tranquille du côté albanais, se mit à la tête d'une armée pour châtier Jean de Thessalie³⁷⁴ ; mais il mourut en Thrace en décembre, ce qui mit fin à l'expédition et conduisit à une pause dans les velléités expansionnistes byzantines en direction de l'Ouest³⁷⁵.

³⁷⁰ PACHYMÉRÈS, VI, §33 = t. II, pp. 649-653 ; GRÉGORAS, V, §6 = t. I, pp. 144 sq. ; MICHEL VIII PALÉOLOGUE, *Imperatoris Michaelis Palaeologi De vita sua*, éd. Grégoire, p. 462. GEANAKOPLIS, *Emperor Michael Palaeologus...*, *op. cit.*, pp. 331-334 ; LÉONARD, *Les Angevins...*, *op. cit.*, p. 134 ; NICOL, *Relations...*, *art. cit.*, pp. 189-190 ; *idem*, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 26 ; DUCCELLIER, *ibid.*, pp. 254-255. BORGHESE, *Carlo I...*, *op. cit.*, pp. 231-232 ; RAPATOUT, Aude, « Charles Ier d'Anjou, roi d'Albanie », *Hypothèses*, I (2005), pp. 264-269 ; SYNKELLOU, *ibid.*, pp. 220-222.

³⁷¹ SANUDO, *Istoria*, p. 129 : « *alla fine il detto Castello della Gianina, che è in la Vallona, e Duraccio fù restituito all'Imperator de Greci predetto* ». Contrairement à ce qu'écrit GEANAKOPLIS, *ibid.*, p. 334, Sanudo ne parle pas de Iôannina mais bien de Kanina, près de Valona. Le territoire de Nicéphore ne semble pas avoir été concerné par les affrontements de cette période.

³⁷² *TT*, t. III, pp. 287-295 ; GEANAKOPLIS, *ibid.*, pp. 335-338 ; NICOL, *Relations...*, *art. cit.*, p. 191 ; du même, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 28-29.

³⁷³ Le traité conclu avec Nicéphore est mentionné dans une lettre de Charles d'Anjou au bailli d'Achaïe (25 septembre 1281) : MINIERI-RICCIO, *Il Regno...*, *art. cit.*, *ASI*, s. 4, IV (1879), p. 17 ; DEL GIUDICE, *La Famiglia...*, *art. cit.*, *ASPN*, V (1880), pp. 295-296, n. 1. ZAKYTHINOS, Denis, *Le Despotat grec de Morée*, 2 vol., Paris, Les Belles Lettres, 1932, t. I, p. 60, n. 1 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 29 ; GEANAKOPLIS, *Michael Palaeologus...*, *op. cit.*, pp. 339-340 ; BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, p. 157.

³⁷⁴ PACHYMÉRÈS, VI, §35 = t. II, pp. 659-661 ; GRÉGORAS, V, §7 = t. I, p. 149 sq., §7. NICOL, *ibid.*

³⁷⁵ *Ibid.*, §36 = t. II, pp. 661-667 ; GRÉGORAS, *ibid.* NICOL, *ibid.*

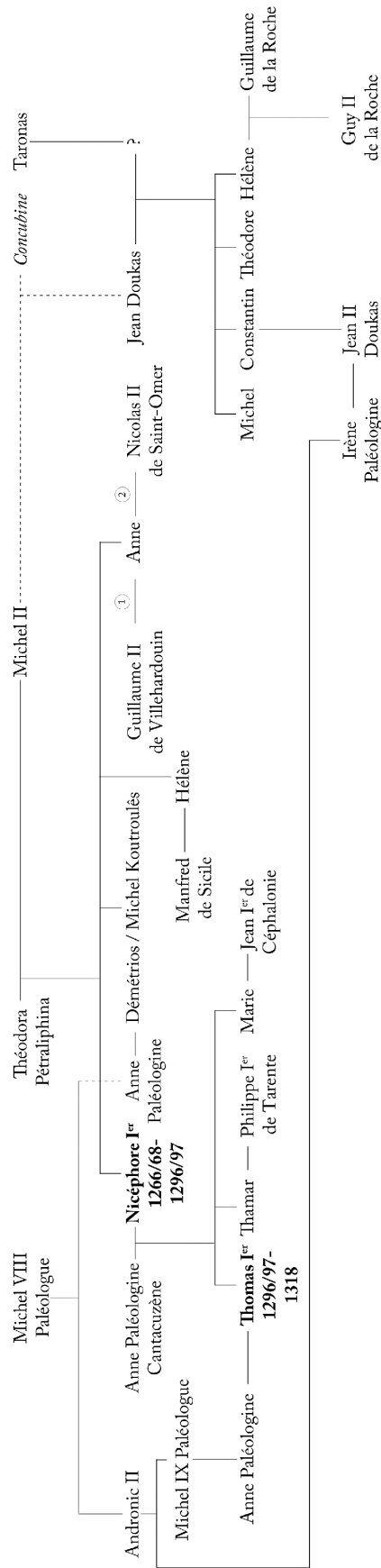


Figure 5 | La dynastie épirote sous les règnes de Nicéphore I^{er} et Thomas I^{er} (arbre généalogique simplifié)

3) La tentation byzantine

Le premier geste du nouvel empereur Andronic II (1283-1328) fut de répudier l'Union des Églises. La voie était ouverte pour la réconciliation entre Byzance et les deux États séparatistes. L'évêque de Kozylê fut donc envoyé en tant qu'ambassadeur et joua, grâce à son statut d'évêque au dessus de tout soupçon puisque originaire d'un diocèse où l'Union n'avait pas eu droit de cité, un rôle de premier plan, bien que purement formel, dans la proclamation du nouveau patriarche Grégoire de Chypre (1283-1289) le 28 mars 1283³⁷⁶. L'épouse de Nicéphore, Anne Paléologine, fille de la *basilissa* Eulogie, récemment libérée, se rendit elle aussi à la cour de Constantinople et assista au concile d'Atramyttion au début de 1284³⁷⁷.

Pendant ce temps, l'offensive byzantine en Albanie se poursuivait, ce qui n'avait rien pour rassurer Nicéphore. Malgré les gestes d'apaisement avec Byzance, le despote restait donc en contact avec Charles d'Anjou, qui répondit en ordonnant le 5 décembre 1283 à la principauté d'Achaïe et au duché d'Athènes de lui prêter main forte en cas d'attaque venue du nord³⁷⁸. Mais Nicéphore prit le parti de s'assurer que celle-ci n'ait pas lieu en s'attachant les bonnes grâces d'Andronic II, au détriment de la Thessalie.

En effet, si la réconciliation de l'empereur avec l'Épire était en bonne voie, il n'en était rien concernant l'autre province séparatiste. Andronic II profita donc de la présence de sa cousine Anne pour mettre au point un stratagème, qui fut appliqué quelques temps plus tard. L'expédition militaire impériale contre le sébastokratôr Jean Doukas ayant échoué, Anne et Nicéphore invitèrent son fils Michel, le propre neveu du despote, en lui promettant la main de l'une de leurs filles. Puis ils le capturèrent et le livrèrent, moyennant finance, à Andronic³⁷⁹, qui souhaitait réaliser la même opération qu'avec Dêmêtrios-Michel, frère de Nicéphore ;

³⁷⁶ PACHYMÉRÈS, VII, §14 = t. III, pp. 55-57, ll. 15-9 ; GRÉGORAS, VI, §1 = t. I, p. 164. NICOL, *Relations...*, art. cit., p. 192.

³⁷⁷ *Ibid.*, §21 = t. III, p. 71. L'affirmation selon laquelle Anna serait partie dès la libération de sa mère Eulogie et se serait trouvée à Constantinople en même temps que l'évêque de Kozylê, de même que l'hypothèse selon laquelle elle aurait assisté au concile des Blachernes en avril 1283 (NICOL, *ibid.*, p. 192 ; du même, *Despotate II*, p. 30) semblent être purement gratuites et ne reposer sur aucune source.

³⁷⁸ MINIERI-RICCIO, *Il Regno...*, art. cit., ASI, s. 4, V (1880), p. 361, cité par Zakythinos, *Despotat...*, op. cit., p. 60, n. 1 : « *Magnifico domino Nichiforo Comneno dispoito littere responsales de succursu petito contra Paleologum scismaticum et scribitur Nobili Duci Athenarum et domino Guidoni de Tremulay balio et vicario generali in principatu Achaye quod ei succurrant quia non multitudine gentium constat victoria, sed in experta bone militie probitate* ». BON, *La Morée franque...*, op. cit., p. 158.

³⁷⁹ PACHYMÉRÈS, VII, §25-27 = t. III, pp. 79-85 ; IX, §4 = t. III, p. 227, ll. 4-5. NICOL, *Relations...*, art. cit., pp. 192-193.

mais Michel de Thessalie refusa obstinément tout mariage et tout honneur, jusqu'à sa mort lors d'une tentative d'évasion en 1307³⁸⁰.

4) L'invasion de 1284 et ses conséquences

La trahison de Nicéphore déclencha immédiatement des hostilités avec la Thessalie. Le sébastokrator Jean Doukas envoya donc une armée piller la région d'Arta³⁸¹. Devant la menace que constituait l'alliance de Byzance et de l'Épire, les Angevins entrèrent eux aussi en guerre, soit directement, soit indirectement, par l'intermédiaire de leurs vassaux de Grèce du Sud³⁸². Les Latins s'emparèrent ainsi de Naupacte en 1284/1285³⁸³. En réaction à ces événements, le patriarche Grégoire envoya à Jean une lettre exigeant l'arrêt des hostilités contre l'Épire, insistant sur le fait que Nicéphore était à la fois le propre frère de Jean, ainsi qu'un membre de la famille et un fidèle serviteur de l'empereur³⁸⁴. Mais les efforts du patriarche se montrèrent inefficaces. Le souverain thessalien poursuivit les hostilités et le despote épirote, qui voyait tout le sud de son territoire occupé par l'ennemi, fut donc contraint de quitter l'alliance byzantine³⁸⁵.

³⁸⁰ PACHYMÉRÈS, VII, §27 = t. III, pp. 85-89. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 31 ; FAILLER, Albert, « L'anticipation comme procédé littéraire et comme indice rédactionnel dans l'Histoire de Georges Pachymérès », *REB* LXVIII (2010), pp. 170-172.

³⁸¹ HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. I, p. 330-331 (264-265) ; ROMANOS, Ioannis, *Περὶ τοῦ Δεσποτάτου τῆς Ἠπείρου ἱστορικὴ πραγματεία* [« *Traité historique sur le Despotat d'Épire* »], Corfou, Ἔρμης, 1895 (rééd. Arta, Μουσικοφιλολογικὸς Σύλλογος Ἄρτης "Ὁ Σκουφάς", 2002), p. 89 ; MILLER, *Latins...*, *op. cit.*, p. 176 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 32 ; ASONITIS, Spyros, « Παρατηρήσεις αναφερόμενες στο πρόβλημα της χρονολόγησης της προαγωγῆς της επισκοπῆς Ἰωαννίνων σε μητρόπολη » [« *Remarques relatives au problème de la date de la promotion de l'évêché de Iōannina en métropole* »], *Βυζαντιακά*, XV (1995), p. 311.

³⁸² Le duc d'Athènes est à cette époque l'époux de la fille de Jean Doukas de Thessalie ; cf. ASONITIS, *ibid.*, pp. 311-312.

³⁸³ Cet événement est mentionné par un document patriarcal de 1365 ; *MM*, t. I, p. 469. Ce document, longtemps considéré comme peu digne de confiance (NICOL, *Relations...*, *art. cit.*, p. 193 ; CHRYSOS, Evangelos, « Ἡ προαγωγή τῆς ἐπισκοπῆς Ἰωαννίνων σε μητρόπολη » [« *La transformation de l'évêché de Iōannina en métropole* »], *Δωδώνη*, V (1976), pp. 337-348), a été plus récemment reconsidéré par ASONITIS, *ibid.*

³⁸⁴ EUSTRATIADES, Sophronios, « Ἐπιστολαὶ τοῦ Πατριάρχου Γρηγορίου τοῦ Κυπρίου » [« *Lettres du patriarche Grégoire de Chypre* »], *Ἐκκλησιαστικὸς Φάρος*, IV (1909), pp. 5-11 ; LAURENT, *Regestes*, n^{os} 1480-1481.

³⁸⁵ ASONITIS, *Μητρόπολη...*, *art. cit.*, pp. 311-314.

Il faut assurément lier à ces événements la rupture des relations commerciales avec Venise en août 1284³⁸⁶, qui peut s'expliquer par le fait que les Vénitiens tiennent Nicéphore responsable des dommages subis lors du raid thessalien³⁸⁷ ; à moins que cette soudaine hostilité ne s'explique par le retournement d'alliance du despote d'une part et de Venise d'autre part. En effet, Venise, refusant de participer à la croisade d'Aragon, venait d'abandonner l'alliance angevine et cherchait alors à se réconcilier avec Andronic II³⁸⁸. Quant à Nicéphore, il se trouvait dans l'obligation de plaire aux Angevins, alors en conflit ouvert avec Venise, que Martin IV avait excommuniée. Dans cette hypothèse, il faudrait placer la prise de Naupacte et le revirement de Nicéphore avant août 1284.

Quoi qu'il en soit, cette palinodie permit au despote de récupérer les territoires occupés, en particulier Naupacte, à l'exception d'une zone au sud de l'Achelôos, restée connue sous le nom de Κατοχή, qui resta sous contrôle de la principauté d'Achaïe³⁸⁹. En revanche, les troupes impériales situées au nord du Despotat ne restèrent pas inactives. Alors que les places angevines, notamment dans la région de Valona, tombaient les unes après les autres³⁹⁰, il y a tout lieu de penser que la présence militaire byzantine à proximité de Iôannina³⁹¹ incita les habitants de la ville à rejoindre l'Empire. En échange, Andronic II érigea Iôannina en métropole pour remercier les habitants de la ville. Les quatre évêchés suffragants (probablement Bela, Buthrote-et-Glykys, Dryïnoupolis et Chimara) constituaient selon toute vraisemblance l'étendue du territoire contrôlé par Byzance dans la région³⁹².

Sur ces entrefaites, Charles I^{er} d'Anjou et Martin IV décédèrent à quelques semaines d'intervalle au début de 1285, ce qui contribua à interrompre les entreprises des Latins durant

³⁸⁶ CESSI-SAMBIN, *Deliberazioni...*, *op. cit.*, t. III, pp. 78, 79, n^{os} 108, 114 ; THIRIET, Freddy, *Délibérations des Assemblées Vénitiennes concernant la Romanie*, 2 vol., Paris, Mouton, 1966-1971 (Documents et Recherches, 8 et 11), t. I, pp. 48-49, n^o LXXXX et LXXXXI (10 et 17 août 1284).

³⁸⁷ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 32.

³⁸⁸ LÉONARD, *Les Angevins...*, *op. cit.*, p. 154 ; SETTON, *Papacy...*, *op. cit.*, p. 145, en particulier n. 19. Le Grand Conseil avait décidé dès le 16 septembre 1283 de faire la paix avec Byzance ; celle-ci sera finalement conclue en juin-juillet 1285 ; *TT*, III, pp. 322-339.

³⁸⁹ ASONITIS, Spyros, « Κατοχή: Μιά κτήση τοῦ προγκιπάτου τῆς Ἀχαΐας στὴ δυτικὴ Στερεὰ » [« Katoché : Une possession de la principauté d'Achaïe en Grèce centrale de l'Ouest »], *Ιστοριογεωγραφικά* III (1991), pp. 93-107 ; *idem*, *Μητρόπολη...*, *art. cit.*, pp. 313-314. Κατοχή signifie « occupation ».

³⁹⁰ L'offensive byzantine en Albanie se poursuivait, comme en témoigne la chute de Spinarizza, attestée au 15 septembre 1285 ; cf. *ADA*, t. I, p. 147, n^o 491 (15 septembre 1284). DUCCELLIER, *ibid.*, p. 260.

³⁹¹ DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 261 ; ASONITIS, *Μητρόπολη...*, *art. cit.*, p. 315.

³⁹² *MM*, t. V, p. 85 ; ARAVANTINOS, Panagiotis, *Χρονογραφία τῆς Ἠπείρου* [« Chronographie de l'Épire »], 2 vol., Athènes, Vlastos, 1856, t. II, p. 231, qui donne Paramythia au lieu de Buthrote-et-Glykis ; ASONITIS, *ibid.*, p. 316. Chimara, située loin au nord, était sans contestation possible sous contrôle byzantin en 1285. Concernant la controverse sur la date de l'érection de la métropole de Iôannina, cf. *infra*, pp. 410-414.

quelques années, d'autant plus que le nouveau roi de Naples, Charles II (1285-1309), capturé en 1284 lors de la croisade d'Aragon, était toujours prisonnier, tandis que la crise économique poussait Andronic à diminuer drastiquement ses budgets militaires³⁹³. Il y eut donc peu d'opérations militaires d'envergure dans les années qui suivirent. La mainmise byzantine sur Iôannina ne dura pas longtemps, puisque le premier titulaire de la métropole n'eut même pas le temps de s'y installer³⁹⁴. Au plus tard en 1290, la ville était repassée aux mains de Nicéphore. Quoi qu'il en soit, l'Épire était désormais durablement ancrée dans le camp anti-byzantin.

5) L'invasion byzantine de 1290

En mars 1289, la mort de Jean Doukas ne vint pas remettre en cause la réconciliation entre les deux branches dynastiques, puisque les deux héritiers de Jean, Constantin et Théodore, trop jeunes pour régner, furent placés sous la responsabilité de la *basilissa* Anne, épouse de Nicéphore. Lui incombait également la responsabilité du gouvernement de la Thessalie³⁹⁵. À la même époque, Charles II rentra de sa captivité aragonaise et se fit couronner roi de Naples le 29 mai 1289, avant de reprendre ses projets offensifs en Orient. Il commença par réorganiser sa mouvance : la principauté d'Achaïe fut rendue à son héritière, Isabelle de Villehardouin, veuve de son frère Philippe d'Anjou et épouse de Florent de Hainaut, désormais prince d'Achaïe (1289-1297). Isabelle était également la nièce de Nicéphore³⁹⁶. Enfin, le roi de Naples réaffirma sa suzeraineté sur l'Achaïe et l'Épire³⁹⁷.

C'est dans ce contexte que fut déclenchée, probablement en 1289, dans des circonstances inconnues, une guerre entre l'Épire et Byzance, peut-être à l'initiative de Nicéphore, qui devait voir dans son alliance avec la Thessalie et dans le retour du roi de

³⁹³ GRÊGORAS, VI, §1 = t. I, p. 158, VI, § 3 = t. I, p. 174 ; NICOL, *The Last Centuries of Byzantium, 1261-1453*, Londres, R. Hart-Davis, 1972, pp. 107-108.

³⁹⁴ *MM*, t. I, p. 470 ; ASONITIS, *Μητροπόλη...*, *art. cit.*, p. 317, en particulier n. 81.

³⁹⁵ PACHYMÉRÈS, IX, §4 = t. III, pp. 225-227 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 36, exagère les différences politiques entre Nicéphore et Anne et voit dans ce choix un alignement de la Thessalie sur Byzance et sur l'Épire. Or, cette vision des choses paraît peu compatible avec les hostilités qui se déclenchèrent l'année suivante. Concernant Théodore et Constantin Ange de Thessalie, cf. *PLP*, n^{os} 195 et 212.

³⁹⁶ NICOL, Donald, « The date of the death of Nikephoros I of Epiros », *RSBS*, I (1981), p. 253 ; KIESEWETTER, Andreas, « I Principi di Taranto e la Grecia (1294-1373/83) », *ASP*, LIV, 2001, p. 62.

³⁹⁷ Il est ainsi inclus dans la trêve conclue par Charles II avec Jacques II d'Aragon le 14 décembre 1293 ; *PERRAT-LONGNON*, n^o 71, p. 73 ; n^o 72, p. 75.

Naples des circonstances favorables à un conflit contre Andronic II, déjà en guerre avec la principauté d'Achaïe³⁹⁸. Mais le conflit se déroula principalement en territoire épirote. En effet, dès 1290 le basileus Andronic II établit une trêve avec les Angevins et la Morée³⁹⁹ et lança une grande offensive, par terre et par mer, contre l'Épire⁴⁰⁰. L'expédition terrestre, peut-être dirigée par le général Michel Tarchaniôtês, se dirigea d'abord vers la Thessalie, défaisant l'armée du sébastokratôr Théodore, avant de mettre le siège devant Iôannina⁴⁰¹. L'expédition maritime, convoyée par une flotte génoise, devait passer par Céphalonie et pénétrer dans le golfe d'Ambracie afin d'attaquer Arta⁴⁰². Nicéphore envoya alors des émissaires en Morée et

³⁹⁸ *CHRONIQUE DE MORÉE*, §601, éd. Buchon, p. 300 ; éd. Longnon, p. 241. LAIOU, Angeliki, *Constantinople and the Latins. The Foreign Policy of Andronicus II, 1282-1328*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press, 1972, p. 40, indique : « *Nicephorus of Epirus had begun hostilities before 1289* ». La chronologie indiquée dans la Chronique de Morée est que Nicéphore était en guerre avant la trêve avec l'Achaïe, en vigueur dès 1290. La Chronique de Morée ne précise pas explicitement quel camp a déclenché la guerre. MILLER, *Latins... op. cit.*, pp. 178-179, affirme que Nicéphore était vexé de l'échec du mariage de Thamar et de Michel IX, ce qui n'apparaît dans aucune source et semble surtout anachronique, puisque la question du mariage de Thamar ne dut se poser qu'après celui de son aînée, Marie, qui ne s'est mariée qu'après le déclenchement de ce conflit.

³⁹⁹ *CHRONIQUE DE MORÉE*, §602-606, éd. Buchon, pp. 300-302 ; éd. Longnon, pp. 241-243 ; *LIBRO DE LOS FECHOS*, §454-455, p. 100. LONGNON, *Empire latin...*, *op. cit.*, pp. 266-268 ; BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, p. 166.

⁴⁰⁰ Cet épisode n'est connu que par les différentes versions de la *Chronique de Morée* : *CHRONIQUE DE MORÉE*, §§607-648, éd. Buchon, pp. 302-317, éd. Longnon, pp. 243-258 ; *XPONIKON MOPEΩΣ*, §§607-647, vv. 8782-9235 ; *CRONACA DI MOREA*, pp. 467-468 ; *LIBRO DE LOS FECHOS*, §§456-468, pp. 100-103). LAIOU, *Constantinople...*, *op. cit.*, pp. 40-41 ; LONGNON, *Empire latin...*, *op. cit.*, pp. 268-269, NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 38 et KIESEWETTER, Andreas, « Il trattato del 18 ottobre 1305 fra Filippo I di Taranto e Giovanni I Orsini di Cefalonia per la conquista dell'Épiro », *ASP*, XLVII (1994), pp. 182-183 ; du même, « Bemerkungen zur Chronologie von Buch IX des Geschichtswerks des Georgios Pachymeres (De Andronico Palaeologo III) », *BZ* LXXXIX (1996), pp. 47-48 et n. 24, considèrent que l'expédition eut lieu en 1292. ASONITIS, Spyros, « Το πρόβλημα της χρονολόγησης της βυζαντινής επιχείρησης κατά της Ηπείρου » [« le problème de la datation de l'expédition byzantine contre l'Épire »], *Βυζαντιακά*, XVIII (1998), pp. 121-129, démontre néanmoins que l'événement a eu lieu en 1290. Cf. *idem*, *Το Νότιο Ιόνιο κατά τον Όψιμο Μεσαίωνα* [« Le sud de la mer Ionienne à la fin du Moyen Âge »], Athènes, Ergo, 2005, pp. 72-73 ; SYNKELLOU, *Ο πόλεμος...*, *op. cit.*, pp. 223-225. Nous ne pouvons que souscrire à cette opinion, puisqu'en plus des arguments développés dans cet article, il faut encore ajouter que la *CHRONIQUE DE MORÉE*, §657, éd. Buchon, p. 320 ; éd. Longnon, p. 262, nous dit que c'est après le mariage de Marie pendant la guerre entre Byzantins et Épirotes que furent entamés les pourparlers de mariage concernant Thamar, qui furent postérieurs à l'expédition byzantine. Il faut donc en conclure que Marie était déjà mariée en juin 1291, première date disponible concernant ces contacts diplomatiques, et donc que l'expédition byzantine s'est déroulée avant cette date.

⁴⁰¹ MICHEL PHILÊS, *Carmina*, t. II, p. 53, ll. 290-292, mentionne la victoire de Tarchaniôtês en Thessalie à une date inconnue mais ne mentionne pas sa défaite en Épire, ce qui n'est pas étonnant dans une œuvre à caractère laudatif. Le *XPONIKON MOPEΩΣ*, v. 8794, précise quant à lui que l'expédition terrestre venait de Thessalie. La *CHRONIQUE DE GALAXIDI*, éd. Constantin Sathas, *Χρονικόν ανέκδοτον Γαλαξειδίου*, Athènes, I. Kassandraos, 1865, pp. 203-204, mentionne elle aussi la défaite de Jean de Thessalie face aux Impériaux ; cf. MILLER, *Latins...*, *op. cit.*, p. 179. Le siège de Iôannina est mentionné par la *CHRONIQUE DE MORÉE*, §607, éd. Buchon, p. 303, éd. Longnon, p. 243, et par le *XPONIKON MOPEΩΣ*, 8795-8796. Cf. KORDOSES, *Βυζαντινά Γιάννενα...*, *op. cit.*, p. 42.

⁴⁰² *CHRONIQUE DE MORÉE*, § 607, éd. Buchon, p. 302, éd. Longnon, p. 243 ; *XPONIKON MOPEΩΣ*, vv. 8786-8790 ; *CRONACA DI MOREA*, p. 467 ; *LIBRO DE LOS FECHOS* : §456, p. 100. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 38.

à Céphalonie et obtint l'aide de Florent de Hainaut et du comte Richard de Céphalonie, en échange de la livraison en otage, respectivement, de son fils Thomas⁴⁰³ et de sa fille aînée Marie⁴⁰⁴.

Le souverain épirote accueillit ses alliés à Lesiana et les accompagna jusqu'à Arta. Là, un conseil de guerre résolut de délivrer tout d'abord Iôannina assiégée⁴⁰⁵. Avant même l'arrivée de l'armée coalisée, le général byzantin leva le camp et repartit vers la Thessalie. Nicéphore alla jusqu'à Iôannina et entreprit de poursuivre l'armée en retraite, mais après deux jours de pillage en territoire impérial le despote dut rapidement interrompre sa poursuite lorsqu'il apprit que l'expédition maritime était parvenue à Preveza, où les forces paléologues avaient débarqué⁴⁰⁶. Mille cavaliers furent alors envoyés vers Arta, tandis que le reste de l'armée devait suivre. Les Génois et les Byzantins s'étaient alors répandus dans la région d'Arta afin de se livrer au pillage. Apprenant l'arrivée imminente de la cavalerie ennemie, ils décidèrent de se regrouper autour d'Arta. Néanmoins, un détachement génois qui s'était avancé au nord jusqu'en Vagénéti fut anéanti. Finalement, les troupes d'Andronic II embarquèrent et repartirent vers Constantinople⁴⁰⁷.

À la fin de cet épisode, les relations entre Nicéphore et la principauté de Morée étaient excellentes et Thomas put rentrer en Épire⁴⁰⁸. En revanche, Marie resta à Céphalonie : Richard l'avait en effet mariée sans le consentement de Nicéphore à son fils aîné Jean. Ce mariage, qui devait s'avérer désastreux pour la dynastie, provoqua des remous parmi les proches du

⁴⁰³ *CHRONIQUE DE MORÉE*, § 609-615, éd. Buchon, pp. 303-305, éd. Longnon pp. 244-246 ; *XPONIKON MOPEΩΣ*, §§610-615, vv. 8821-8855 ; *CRONACA DI MOREA*, pp. 467-468 ; *LIBRO DE LOS FECHOS*, §457, p. 100. POLEMIS, *The Doukai...*, *op. cit.*, n° 53, pp. 97-98.

⁴⁰⁴ *Ibid.*, § 616-617, éd. Buchon, p. 306, éd. Longnon p. 246 ; *XPONIKON MOPEΩΣ*, §616, vv. 8865-8876 ; *CRONACA DI MOREA*, p. 468. Selon ORLANDOS, Athanasios, *Ἡ Παρηγορίτισσα τῆς Ἄρτης* [« La Parégoritissa d'Arta »], Athènes, Société archéologique d'Athènes, 1963 (Βιβλιοθήκη τῆς ἐν Ἀθηναῖς ἀρχαιολογικῆς ἐταιρείας, n° 52), p. 157, et POLEMIS, *ibid.*, n° 49, p. 95, Marie était la fille de Marie Laskaris, première épouse de Nicéphore I^{er}.

⁴⁰⁵ *Ibid.*, § 621-627, éd. Buchon, pp. 307-309, éd. Longnon pp. 247-250 ; *XPONIKON MOPEΩΣ*, §§621-628, vv. 8877-8989 ; *CRONACA DI MOREA*, p. 468 ; *LIBRO DE LOS FECHOS*, §458, p. 100. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 40. - Florent était accompagné de son Maréchal, Nicolas III de Saint-Omer, second époux d'Anne, sœur de Nicéphore.

⁴⁰⁶ *Ibid.*, § 628-636, éd. Buchon, pp. 309-312, éd. Longnon, pp. 250-253 ; *XPONIKON MOPEΩΣ*, §§629-636, vv. 8990-9109 ; *CRONACA DI MOREA*, p. 468 ; *LIBRO DE LOS FECHOS*, §459-460, p. 101. Cette dernière source indique, au §461, p. 101, que le débarquement avait eu lieu à Salagora. Cf. KORDOSES, *Βυζαντινά Γιάννενα...*, *op. cit.*, p. 41.

⁴⁰⁷ *Ibid.*, § 637-648, éd. Buchon, pp. 312-317, éd. Longnon, pp. 253-258 ; *XPONIKON MOPEΩΣ*, §§637-647, vv.9110-9235 ; *LIBRO DE LOS FECHOS*, §461-463, pp. 101-102.

⁴⁰⁸ *Ibid.*, § 649-652, éd. Buchon, pp. 317-318 ; éd. Longnon, pp. 259-260 ; *LIBRO DE LOS FECHOS*, §466, p. 102.

despote, en raison de la mésalliance qu'il constituait⁴⁰⁹. Nicéphore décida pourtant de s'en accommoder, étant dans l'impossibilité d'exercer de véritables représailles, et obtint que Jean et Marie viennent s'installer à sa cour, où ils demeurèrent jusqu'à la mort de Richard⁴¹⁰. Jean reçut probablement à cette époque l'île de Leucade à titre de dot⁴¹¹. Quoi qu'il en soit, pour Nicéphore, le mariage de sa fille cadette Thamar devenait néanmoins urgent afin d'éviter l'isolement diplomatique.

6) Le mariage de Thamar

Sitôt appris le mauvais coup joué par le comte de Céphalonie, Nicéphore se réunit avec son épouse Anne et les membres de son conseil⁴¹². La récente invasion byzantine avait démontré la nécessité pour l'Épire d'avoir des alliés puissants et fidèles. Deux partis étaient alors envisageables, chacun recoupant une orientation stratégique : Byzance ou Naples. Des négociations furent donc menées, successivement ou parallèlement, avec chacune de ces deux cours. La main de Thamar fut ainsi proposée à Michel, fils d'Andronic II et futur co-empereur sous le nom de Michel IX (1294-1320). Mais l'offre fut repoussée pour des raisons canoniques en raison du degré de parenté unissant les deux jeunes gens. Nicéphore obtint

⁴⁰⁹ *Ibid.*, §618, 653-654, éd. Buchon, pp. 306, 319, éd. Longnon pp. 246-247, 260-261 ; *LIBRO DE LOS FECHOS*, §467-468, pp. 102-103. Richard n'appliqua pas le contrat de mariage en ce qui concernait l'entretien des deux époux, ce qui occasionna un contentieux avec Nicéphore puis avec sa veuve Anne ; cf. PERRAT, Charles et LONGNON, Jean, *Actes relatifs à la principauté de Morée, 1289-1300*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1967 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 6) [ci-après PERRAT-LONGNON], n° 133, pp. 126-127 et BUCHON, *Recherches historiques...*, *op. cit.*, t. II, pp. 482-483.

⁴¹⁰ *CHRONIQUE DE MORÉE*, §619, 655-656, éd. Buchon pp. 306, 319-320 ; éd. Longnon, pp. 247, 261-262.

⁴¹¹ Ce transfert n'est mentionné par aucune source. Néanmoins, Leucade était de fait sous le contrôle de Jean de Céphalonie le 10 juillet 1300 (PERRAT-LONGNON, n° 242, pp. 203-204) et probablement dès 1295 (cf. *infra*). ASONITIS, p. 82. *TIB*, III, p. 195, émet l'hypothèse que l'île ait fait partie de la dot de Thamar. Il est en revanche attesté que Richard s'engagea à remettre au couple l'île d'Ithaque ; cf. LAMPROS, Spyridon, « Ἡ ὑπὸ τοῦ Ριχάρδου Ὀρσίνη παραχώρησις τῆς Ἰθάκης » [« La concession d'Ithaque par Richard Orsini »], *NE*, XI (1914), pp. 414-16 ; *NE*, X (1913), pp. 492-3 ; ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 81.

⁴¹² *CHRONIQUE DE MORÉE*, §657, éd. Buchon, p. 320 ; éd. Longnon, p. 262 : « *Et quand le despot vit que sa fille estoit mariée si bas, la quelle il entendoit marier haultement en aucun roy, pour quoy il puest avoir aide et favour pour deffendre et maintenir son pays contre ses enemis, si en fut grand division avec la despine sa feme et les plus sages barons de son conseil. Donc, [...]si lui fu doné de conseil de marier [Thamar] à un des fils dou roy Charle.* » Comme on le voit bien dans l'extrait ci-dessus, et contrairement à ce qu'écrit NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 38, et à ce que laisse entendre ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 74 et n. 20, la « division » entre Nicéphore et sa femme n'est pas occasionnée par le mariage de Thamar avec un prince angevin, mais bien par celui de Marie avec Jean de Céphalonie. De plus, l'ancien français « *division* » signifiant en réalité « conversation », Nicéphore s'est entretenu, et non point disputé, avec son épouse au sujet du mariage de ses filles. Du reste, le fond du problème n'était pas le mariage de Marie avec un Latin au lieu d'un Byzantin, mais bien le fait que Marie aurait dû être mariée à un prince de plus haut rang que les comtes de Céphalonie.

cependant pour son jeune fils Thomas, probablement né vers 1288-89⁴¹³, la dignité despotique⁴¹⁴. On peut en effet supposer qu'après l'échec de son invasion, l'empereur ait souhaité réintégrer dans l'espace politique byzantin la province qui menaçait de se rapprocher des Latins de façon définitive.

Il fut également décidé d'entrer en pourparlers avec Charles II d'Anjou afin de solliciter un mariage avec l'un de ses fils⁴¹⁵. L'aide apportée à Nicéphore par la principauté d'Achaïe pendant le récent conflit montrait bien l'importance que le roi de Naples accordait à l'Épire dans son dispositif balkanique⁴¹⁶. La proposition de mariage plut donc au souverain angevin qui, le 1^{er} juin 1291, demanda à Florent de Hainaut de se rendre à Arta en compagnie du chevalier Pierre de l'Isle afin d'entamer les négociations et éventuellement de ramener la princesse en Italie⁴¹⁷. Dans le but de rendre l'accord plus avantageux pour la cour épirote, Charles II établit le projet de recréer la Principauté de Tarente, qui comprendrait l'île de Corfou, et dont Thamar posséderait, à titre de douaire, le tiers des fiefs⁴¹⁸.

⁴¹³ Thomas est censé avoir une quinzaine d'années en 1303-1304 : cf. *CHRONIQUE DE MORÉE*, § 983, éd. Buchon, p. 458 ; éd. Longnon, p. 385.

⁴¹⁴ PACHYMÉRÈS, IX, §4 = t. III, p. 225. Cf. *infra*, pp. 468-469 et Annexe I/10.

⁴¹⁵ *CHRONIQUE DE MORÉE*, § 657, éd. Buchon, p. 320, éd. Longnon, p. 262. KIESEWETTER, *Trattato...*, art. cit., p. 183, n. 32, conteste le témoignage de cette source, qui indique que c'est Nicéphore qui a pris l'initiative des pourparlers, probablement parce qu'il considère que l'invasion byzantine a eu lieu en 1292 ; cf. ASONITIS, *Notio Iovio...*, op. cit., p. 73, n. 14. Concernant le projet de mariage entre Thamar et Michel IX Paléologue, cf. Annexe I/10.

⁴¹⁶ ASONITIS, *ibid.*, p. 73.

⁴¹⁷ MINIERI-RICCIO, Camilio, *Saggio di Codice Diplomatico formato sulle antiche scritture dell'Archivio di Stato di Napoli*, 2 vol., 2 suppl., Naples, Rinaldi-Sellitto, 1878-83, Suppl. I, n° XLI, pp. 56-57 = PERRAT-LONGNON, n° 21, pp. 39-40 = RCA t. XXXV, n° 17, pp. 279-280 et t. XLIV/2, n° 440, pp. 697-698 (1^{er} juin 1291) : « *Procuratio super matrimonio contrahendo inter filium domini regis et filiam despota* ». BON, *Morée franque...*, op. cit., pp. 166-167 ; KIESEWETTER, *Trattato...*, art. cit., pp. 181-182. Le document précise que le tiers du Despotat sera donné en dot à Thamar (« *dicta filia despota et despina tertiam partem habebit pro dotario in hiis que dabimus dicto filio, juxta usum et consuetudinem regni nostri* ») et que la fille du despote pourra conserver sa foi orthodoxe (« *dicta filia tenebitur cum viro suo ad usum et consuetudinem despota et despina, juxta ipsius filie voluntatem* »). - ASONITIS, *ibid.*, pp. 73-74, émet l'hypothèse que, en l'absence, de mention explicite du nom de Thamar (« *puella filia ipsorum despota et despina* »), ces premiers pourparlers ont concerné Marie et non Thamar. Certes, la *CHRONIQUE DE MORÉE*, § 657, éd. Buchon, p. 319, éd. Longnon, p. 262, nous apprend que Nicéphore avait déjà des projets pour Marie, « *la quelle il entendoit de marier haultement en aucun roy* ». Néanmoins, cette même source affirme positivement que c'est après le mariage de Marie que Nicéphore a proposé sa deuxième fille à la cour de Naples. Par ailleurs, il paraît inconcevable que Nicéphore ait confié au comte de Céphalonie une fille promise aux Napolitains. L'hypothèse d'Asonitis nous semble donc incompatible avec le récit fait par la *Chronique*, que cet auteur considère par ailleurs comme fiable sur ce sujet (*ibid.*, p. 72, n. 10). Cf. KIESEWETTER, *Bemerkungen*, pp. 47-48 - Le *LIBRO DE LOS FECHOS*, §468, pp. 102-103, affirme que le mariage de Marie a eu lieu après celui de Thamar et de Philippe de Tarente, ce qui contredit la version française de la *Chronique de Morée*.

⁴¹⁸ *Ibid.* = PERRAT-LONGNON, *ibid.*, p. 40 = RCA, t. XXXV, n° 18, pp. 280-281 (1^{er} juin 1291) : « *promictere et firmare quod dicto filio nostro qui dictum matrimonium contrahet dabimus principatum Tarentinum et insulam de Corphoy et volumus quod dicta filia despota et despina pro dotario habeat tertiam partem principatus Tarentini predicti quem predicto filio nostro dabimus iuxta usum et consuetudinem regni nostri et*

Mais Pierre de l'Isle dut rentrer en Italie dès le mois de septembre en raison des obstacles à surmonter, probablement afin de réclamer des instructions. Les pourparlers s'étalèrent finalement sur plusieurs années, en raison notamment du jeune âge de Thamar et de l'importance des enjeux⁴¹⁹. Ainsi, le prince Florent, après sa visite à Arta, se rendit à Naples, d'où Charles envoya deux émissaires en Épire, durant l'été 1292, pour annoncer que Thamar épouserait son quatrième fils, Philippe⁴²⁰. Probablement au courant de l'échec des négociations avec Byzance, Charles posa des conditions particulièrement drastiques. Tout d'abord, Thamar devait s'installer à la cour de Naples, et non en Épire comme l'avaient demandé ses parents. Elle devait ensuite recevoir toutes les possessions, présentes ou à venir, de Nicéphore, qui n'en serait plus que l'usufruitier. Enfin, Naupacte (« *Neopater* »), Angelokastron (« *Angelicaster* »), Eulochos (« *Mochi* ») et Bonditsa (« *Bondice* »), c'est-à-dire l'ensemble de l'Étolie-Acarmanie, devaient passer immédiatement sous la domination angevine, à titre de dot⁴²¹.

Au printemps 1293, Nicéphore envoya une ambassade auprès de Charles II en Provence, dont ce dernier était également le comte⁴²². Il semble que le plénipotentiaire épirote ait alors annoncé que le despote acceptait toutes les conditions angevines : les quatre places

quod dicta filia tenebitur cum viro suo ad usum et consuetudinem despoti et despine iuxta ipsius filie voluntatem ». MOUSTOXIDI, Andreas, *Ελληνομνημων ή σύμμικτα ελληνικά*, 12 tomes en 1 vol., Athènes, Nikolaïdès, 1843-1853, p. 226 ; KIESEWETTER, *Trattato...*, art. cit., p. 182. DEL GIUDICE, *La Famiglia...*, art. cit., ASPN V (1880), p. 323, remarque que Corfou fut attribuée au couple afin de régler de façon honorable un litige entre les deux cours. En effet, les terres dotales d'Hélène, sœur de Nicéphore, auraient dû revenir à ses héritiers ou, à défaut, au despote. Celui-ci était donc en droit de les réclamer aux Angevins, qui les occupaient de façon illégitime.

⁴¹⁹ PERRAT-LONGNON, n° 26, p. 44 : « *pro expressis et arduis negotiis que incumbunt* ». D'après ASONITIS, *ibid.*, p. 74, c'est probablement le mariage de Marie avec Jean de Céphalonie qui aurait ainsi causé l'échec des premiers pourparlers. Cette hypothèse nous semblant infondée (cf. *supra*, n. 417), il vaut mieux supposer que la difficulté des négociations provient plutôt de leur enjeu territorial, à savoir la dot qui devait comprendre, d'après les Angevins, le tiers du Despotat, ou bien encore les contacts menés en parallèle avec la cour byzantine.

⁴²⁰ PERRAT-LONGNON, n° 41, pp. 53-54 (25 mai 1292) ; n° 51, pp. 58-59 (avant le 25 août 1292) ; *CHRONIQUE DE MORÉE*, § 657, éd. Buchon, p. 320, éd. Longnon, p. 262 ; RCA, t. XXXVIII, reg. XXX, n°s 668 (15 juin 1292) et 669 (26 mai 1292), p. 204. KIESEWETTER, *Trattato...*, art. cit., p. 183. Les deux ambassadeurs sont Guillaume de Poncey et Bérard d'Adria. Sur Philippe d'Anjou, futur prince de Tarente et empereur titulaire de Constantinople ; cf. *idem*, art. « Filippo I d'Angiò, imperatore nominale di Costantinopoli », *DBI*, t. XLVII.

⁴²¹ RCA, *ibid.*, n° 669. KIESEWETTER, *Trattato...*, art. cit., p. 183. Avec Angelokastron devait également être cédée la localité d'Anatoliko (*ibid.*, p. 203 : « *Angelocastro cum casali Anachabito* ») ; cf. ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, op. cit., p. 76, n. 35).

⁴²² PERRAT-LONGNON, n° 60, p. 66 (25 juin 1293) ; n° 62, p. 67 (28 juin 1293) ; n° 64, p. 68 (4 septembre 1293) = RCA, t. XLIV/1, p. 291. L'ambassadeur épirote s'appelait Théodōros Pichridēs. Dès l'arrivée des ambassadeurs épirotes, Charles II, inquiet de l'état de santé du despote, demandait aux nobles de Nègrepont de veiller sur la *basilissa* Anne et sa fille en cas de décès de Nicéphore avant que le mariage soit conclu ; cf. MINIERI-RICCIO, *Saggio...*, op. cit., suppl. I, n° LIV, p. 65 = PERRAT-LONGNON, n° 61, pp. 66-67 (25 juin 1293).

demandées en dot seraient remises, Thamar hériterait seule du Despotat, après la mort de ses parents, tandis que son frère Thomas ne recevrait qu'un seul château, qui ne serait ni Arta ni Iôannina. Par ailleurs, des éventuelles conquêtes faites par les troupes épirotes, les deux tiers devaient être remises à Philippe et la population locale devrait rendre hommage à Philippe s'il se rendait sur place. Enfin, au cas où la *despoina* Anne survivrait à son époux, elle pourrait conserver le Despotat à titre d'usufruit jusqu'à sa mort⁴²³.

Mais, en même temps que l'ambassade de Nicéphore, celle de l'empereur Andronic II se trouvait également en Provence⁴²⁴. Craignant un rapprochement de Charles II avec l'empereur, qui aurait exposé l'Épire à l'invasion byzantine, la délégation épirote accepta, probablement en septembre 1293⁴²⁵, un accord encore plus défavorable : Iôannina venait ainsi s'ajouter aux places d'Étolie-Acarnanie qui passeraient aux Angevins sitôt le mariage conclu⁴²⁶, tandis que, à la mort de Nicéphore, Anne n'aurait l'usufruit que de la moitié du Despotat⁴²⁷. A terme, Thomas ne devait recevoir que Photikê (Hagios Donatos), qu'il tiendrait

⁴²³ Ces conditions ne sont connues que grâce à HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. I, p. 336 (270), qui se basait sur des documents angevins aujourd'hui perdus, et ont été ensuite reprises par RODD, Rennel, *The princes of Achaia and the Chronicles of Morea. A Study of Greece in the Middle Ages*, 2 vol., Londres, Arnold, 1907, t. II, p. 11 et, plus récemment, par KIESEWETTER, *Trattato...*, *art. cit.*, pp. 183 ; 185. Malgré le texte très clair de ces trois auteurs (HOPF, *ibid.* : « *eine Burg des Landes vermachen, die er als Vassal von seinem Schwager zu Lehen trage, nur nicht eine der diesem schon zugesagten Festungen oder die Königsschlösser Arta und Ioannina* »), ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 76, affirme que selon ces conditions Thomas devait obtenir soit Arta soit Iôannina.

⁴²⁴ PERRAT-LONGNON, n° 62, p. 67 (28 juin 1293) ; n° 65, p. 68 (4 septembre 1293) ; n° 130, p. 123 (14 janvier 1295). NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 44 et ASONITIS, *ibid.*, p. 76, affirment que les ambassades épirotes du 25 et du 28 juin sont différentes, ce qui est hautement improbable ; cf. KIESEWETTER, *Trattato...*, *art. cit.*, p. 184, n. 36.

⁴²⁵ L'ambassade épirote, parvenue au printemps en Provence, partit en septembre 1293 de France en Italie (PERRAT-LONGNON, n° 64, p. 68) et en novembre suivant de Pouilles en Épire (*ibid.*, n° 68, p. 71) ; le traité est mentionné comme déjà signé le 12 mai 1294 (*ibid.*, n° 80, p. 83 : « *juxta tractatum habitum* »). En l'absence d'autre ambassade entre ces deux dates, il faut conclure que c'est bien Théodore Pichridês qui a conclu le traité définitif. Cf. KIESEWETTER, *ibid.*, p. 184, n. 36.

⁴²⁶ KIESEWETTER, *ibid.*, p. 184 et Appendice 1, p. 203 : « *castris Neopandi, Bondicie, Blatho, Angelocastro cum casali Anachabito et castro Johannine* ». *Blathus* désigne Eulochos. Cf. *CHRONIQUE DE MORÉE* §658, éd. Buchon, p. 324 = éd. Longnon, p. 262, où la ville est appelée *Blecola*.

⁴²⁷ *Ibid.*, p. 203 : « *et si contigeret prefatum dominum despotum premori domine despine supradicte, eadem domina despina despina medietatem terre ipsius in vita sua tantum tenere deberet, reliqua medietate ipsius terre ad nos prefatos principem et principissam statim post eiusdem domini despoti libere reversura* ».

comme fief de Philippe⁴²⁸. Une rente annuelle de huit mille hyperpères était également accordée⁴²⁹. Il ne semble pas que l'ambassade épirote ait reçu de contrepartie substantielle⁴³⁰.

Après ce succès diplomatique, la cour angevine considérait manifestement Nicéphore comme son vassal : dès le 14 décembre 1293, Charles II le citait comme tel dans la paix qu'il conclut avec le roi d'Aragon⁴³¹. Le 24 mars ensuite, il demandait à ses vassaux de Romanie de défendre le territoire du despote comme s'il s'agissait de celui du roi lui-même⁴³².

Philippe reçut de son père le titre de prince de Tarente le 16 décembre 1293⁴³³. Il devint ensuite le suzerain de la principauté d'Achaïe et du duché d'Athènes avant le 12 mai 1294⁴³⁴, date à laquelle son père lui donna Corfou⁴³⁵. En juillet, il envoyait auprès de Nicéphore l'archevêque Roger de Santa Severina ainsi que Bérard de Saint-Georges, afin

⁴²⁸ *Ibid.*, p. 203 : « *castro Sancti Donati cum iuribus et pertinentiis suis, quod eiusdem Thomasii debet esse precipuum tenendum per eum a nobis* ». Cf. *CHRONIQUE DE MORÉE* §658, éd. Buchon, p. 324 ; éd. Longnon, p. 263 : « *et se Thomas vivoit après le despot son père et venoit en parfait eage que il fust sires et despos, que il tenist son pays dou prince, et que le prince eust le chastel de Saint Donat, ou toute la Vagenetie et appartenances.* »

⁴²⁹ *Ibid.*, p. 204 : « *dicti domina despina et Thomasius et eius heredes solvant annis singulis in pecunia nobis dictis principi et principisse et ehredibus nostris vel capitaneo nostro, [...] in perpetuum octo milia iperperorum.* » Cf. *CHRONIQUE DE MORÉE*, § 976, éd. Buchon, p. 455, éd. Longnon, p. 382, qui parle en 1305 d'une rente de cent mille hyperpères annuels ; le chroniqueur confond probablement avec le total des sommes perçues entre 1294 et 1305.

⁴³⁰ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 48, KIESEWETTER, *Trattato...*, *art. cit.*, p. 185, et enfin ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 76, affirment tous les trois que la liberté religieuse serait garantie pour les sujets orthodoxes des Angevins. Malheureusement, il est impossible de vérifier cette information. Nicol renvoie à la *CHRONIQUE DE MORÉE*, §658, et au document angevin du 1^{er} juin 1291, qui sont sans rapport. Asonitis reproduit un extrait du traité du 8 juin 1305 (cf. *infra*) publié par KIESEWETTER, *ibid.*, pp. 202-203, où l'on cherchera en vain une référence à ce sujet. Kieseewetter, enfin, renvoie à PACHYMÉRÈS, XI, §30 = IV, p. 495, ll. 22-23 : « *τὴν τῆς θυγατρὸς Ἰθάμαρ πρὸς τὰ Ἰταλικά ἦθη συγκεῖμενον ὄν μὴ μεταπεσεῖν ὄλως βιασθῆναι μετὰ κλησιν.* » Or, de toute évidence, l'historien byzantin ne parle que de la religion de Thamar et non de celle des populations locales. NICOL, *ibid.*, p. 66, n. 12, et par KIESEWETTER, *ibid.*, p. 188, n. 59, citent également HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. I, p. 364 (298), mais cet auteur lui aussi ne parle que de Thamar.

⁴³¹ RCA, t. XLVII, reg. 58, n° 690, p. 238 : « *princeps Achaye, dux Athenarum, despotus et ceteri valitores, adiutores, vassalli et subditi nostri* ». LÉONARD, *Angevins...*, *op. cit.*, p. 181.

⁴³² *Ibid.*, reg. 58, n° 729, p. 249.

⁴³³ CASANOVA, Oliviero, *Il principato di Taranto e gli Angioini (Filippo I – 1280-1332)*, Tarente, Cooperativa tipografica, 1908, p. 21 : Acte du 23 décembre 1293 : « *quod cum Philippum, filium nostrum carissimum, ..., facere ordinamus, ..., principem Tarentinum sub titulo principatus ... et a sexto decimo pressenti mensi decembris, quo eidem filio nostro donum facimus supradictum.* », reproduit par KIESEWETTER, *ibid.*, p. 185, n. 43, et *idem*, « I Principi di Taranto e la Grecia (1294-1373/83) », *ASP*, LIV, 2001, p. 62, n. 29. Le privilège solennel fut dressé le 4 février 1294 ; cf. MINIERI-RICCIO, *Saggio...*, *op. cit.*, Suppl. I, n° LX, pp. 69-72 ; LÉONARD, *Les Angevins...*, *op. cit.*, p. 201 ; KIESEWETTER, *Principi...*, *art. cit.*, p. 62.

⁴³⁴ PERRAT-LONGNON, n° 80, pp. 83-85 (12 mai 1294) = RCA, t. XLVII, reg. 58, n° 233, pp. 71-73 ; *ibid.*, n° 318, p. 102. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 44-45. Comme l'indique KIESEWETTER, *Trattato...*, *art. cit.*, p. 186, n. 44, le parfait *donavimus* indique que la cession a déjà eu lieu à la date du 12 mai.

⁴³⁵ RCA, t. XLVII, reg. 58, n° 235, p. 73.

d'obtenir la confirmation de l'accord⁴³⁶. Le 24 juillet, il nommait Pierre de l'Isle, qui avait joué un rôle important dans la négociation, vicaire général du royaume de Sicile pour les terres dotales⁴³⁷. Le 13 août, il recevait également de son père la suzeraineté sur Corfou et Buthrote, ainsi que la haute main sur toutes les possessions et dépendances angevines réelles ou prétendues dans les Balkans⁴³⁸. Puis Thamar, accompagnée de sa mère, se rendit en Italie dans un navire angevin entre le 11 octobre et le 17 novembre 1294 et le mariage eut finalement lieu, peut-être à Naples, en présence de la *despoina* Anne⁴³⁹.

Dans les mois qui suivirent, la manœuvre de Charles II semblait un succès et l'ancrage de Nicéphore dans le camp angevin paraissait total : Anne rentra en Épire en janvier 1295⁴⁴⁰ et Thamar vint visiter ses parents en février de la même année⁴⁴¹. Néanmoins, la suite des événements allait se révéler plus compliquée. En effet, le contrat de mariage ne fut pas

⁴³⁶ PERRAT-LONGNON, n° 103, pp. 103-104 (12 juillet 1294) = BUCHON, *Recherches historiques...*, *op. cit.*, t. I, p. 321, n. 1 = RCA, t. XLVII, reg. 58, n° 524, pp. 184-185 = *ibid.*, reg. 59, n° 255, pp. 304-305 ; cf. *ibid.*, n° 422, p. 143-144.

⁴³⁷ *Ibid.*, n° 105, pp. 104-105 = RCA, reg. 58, n° 571, p. 203.

⁴³⁸ ADA, t. I, p. 155, n° 523 = PERRAT-LONGNON, n° 116, pp. 113-114 (13 août 1294) et n° 117, pp. 114-115 (même date). On notera que dans ces documents, l'Épire n'est pas mentionnée. KIESEWETTER, *Trattato...*, *art. cit.*, p. 187 ; *idem*, *Principi...*, *art. cit.*, p. 63. Une tradition bien établie (SETTON, *Papacy...*, *op. cit.*, t. I, p. 435 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 47) veut que le mariage ait eu lieu en même temps que le transfert de suzeraineté à Philippe de Tarente, en août à L'Aquila. Néanmoins, rien ne l'indique dans les sources qui nous sont parvenues. On notera d'ailleurs que les auteurs plus anciens prennent leurs précautions : HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. I, p. 337 (271), affirme que le mariage a eu lieu en septembre à Naples (« *Dort wurde im September 1294 die Hochzeit gefiert* ») et LONGNON, *L'empire latin...*, *op. cit.*, pp. 272-273, se contente d'affirmer que le mariage a « probablement » eu lieu le même jour. BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, p. 170, parle du mois d'août. LAIOU, *Constantinople...*, *op. cit.*, p. 42, parle de septembre 1294. En réalité, le mariage eut lieu plus tard ; cf. *infra*, note suivante.

⁴³⁹ PACHYMÈRE, IX, §4 = t. III, p. 227, ll. 16-19 ; XI, §30 = t. IV, p. 495, ll. 16-19 ; *CHRONIQUE DE MORÉE*, version française, §659, éd. Buchon, p. 324, éd. Longnon, pp. 263-264 ; PERRAT-LONGNON, n° 126, pp. 120-121. KIESEWETTER, *Trattato...*, *art. cit.*, p. 186, n. 48, montre qu'en réalité, Charles II ordonna le 11 octobre seulement au *prothoninus* de Monopoli d'armer une galère chercher Thamar en Épire et que, le 17 novembre, la princesse épirote était déjà arrivée. Cf. DE APREA, Antonio, *Syllabus membranarum ad Regiae Sicilae Archivum pertinentium*, 2 tomes en 3 vol., Naples, Regia Typographia, 1824-1845, t. II/1, p. 146, n° 6 (11 octobre 1294) : « *Prothoncinus Monopolis, ut exsequatur litteras Nicolai de Luparia vicemgerentis Raynaldi de Avellis Ammirati Regni Siciliae, proficiscitur Brundusium cum turma gentis necessaria ad armandam galeam pro vehenda ex Romania domina Tamara filia Despoti matrimonio copulanda cum Principe Tarentino* » = CAMERA, Matteo, *Annali delle due Sicilie*, 2 vol., Naples, Stamperia del Fibreno, 1841-1860, t. II, p. 40 ; BEVERE, Riccardo, « Notizie storiche tratte dai documenti conosciuti col nome di Arche in carta bambagina », *ASPN*, XXV (1900), p. 246 : « *pro avertenda illinc domicella spectabili domina Tamara, incliti domini dispoti filia et eius domini principis consorte.* » Cf. aussi CERONE, Francesco, *Cinque documenti inediti concernenti la marina napoletana (1294-1308) al tempo di Carlo II*, Naples, 1911, pp. 16 sq., n° 1-2. Cf. ASONITIS, *Notio Iovio...*, *op. cit.*, p. 78. La localisation du mariage à Naples par la *CHRONIQUE DE MORÉE* est vraisemblable ; cf. KIESEWETTER, Andreas, *Die Anfänge der Regierung König Karls II. von Anjou (1278-1295)*, Husum, Matthiesen Verlag, 1999 (Historische Studien, 451), p. 361 ; *idem*, *Trattato...*, *art. cit.*, p. 186, n. 48.

⁴⁴⁰ PERRAT-LONGNON, n° 126, pp. 120-121.

⁴⁴¹ *Ibid.*, n° 135 et 140, pp. 128-129, 131-132.

entièrement respecté, d'un côté comme de l'autre. Ainsi, si les quatre places d'Étolo-Acarnanie passèrent bien sous le contrôle d'un capitaine angevin⁴⁴², en revanche Iôannina ne passa jamais aux mains des Angevins⁴⁴³. De son côté, Thamar fut contrainte, quelques temps plus tard, d'adopter la religion catholique⁴⁴⁴. Enfin, comme on va le voir, l'alliance entre les deux parties ne dura pas longtemps.

7) L'invasion thessalienne⁴⁴⁵

La nouvelle alliance allait en effet immédiatement être mise à l'épreuve par l'ouverture d'hostilités avec la branche thessalienne de la dynastie. En effet, Constantin et Théodore, dignes héritiers de Jean de Thessalie, étaient toujours en opposition avec Nicéphore, responsable de la captivité de leur frère Michel⁴⁴⁶. Leur sœur Hélène, veuve du duc d'Athènes Guillaume de la Roche (1280-1287), elle était alors régente du duché, qui se trouvait alors en opposition avec ses suzerains. En effet, les Athéniens souhaitaient être les vassaux directs du royaume de Naples et non leurs arrière-vassaux, par l'intermédiaire de la principauté d'Achaïe⁴⁴⁷. Charles II envoya le 8 avril 1295 des émissaires recueillir les serments de fidélité d'Hélène, Constantin et Théodore⁴⁴⁸.

On ignore l'issue de cette mission ; quoi qu'il en soit, les Thessaliens se lancèrent à l'assaut en direction de l'ouest. Les troupes thessaliennes envahirent les terres du despote

⁴⁴² PACHYMÉRÈS, IX, §4 = t. III, p. 227, ll. 16-19 et XI, §30, p. 495, ll. 19-20 ; PERRAT-LONGNON, n° 121, pp. 117-118 (6 septembre 1294) : « *in terra sua parciū ipsarum sibi pro parte uxoris sue* » ; *CHRONIQUE DE MORÉE* §658, éd. Buchon, pp. 322-324 = éd. Longnon, pp. 262-263. Seule la troisième de ces sources précise l'étendue des territoires transférés : « *c'est assavoir le real chastel de Nepant, le Blecola, Gello-Castro et la Bondonnice* ». SOUSTAL-KODER, *Nikopolis...*, *op. cit.*, p. 150. KIESEWETTER, *Trattato...*, *op. cit.*, p. 187.

⁴⁴³ Iôannina n'est pas citée parmi les places passées aux Angevins dans la *CHRONIQUE DE MORÉE* et fut ensuite réclamée par Philippe en 1305 ; cf. *infra*. La raison de cette entorse au contrat n'est pas connue, mais il est évident que l'application de la clause concernant Iôannina aurait été catastrophique pour Nicéphore, qui avait donc tout intérêt à retarder le transfert.

⁴⁴⁴ PACHYMÉRÈS, XI, §30 = t. III, p. 495, ll. 22-23.

⁴⁴⁵ ASONITIS, *Nótiō Ióvio...*, *op. cit.*, p. 52, n. 91 et p. 79.

⁴⁴⁶ PACHYMÉRÈS, IX, §4, = t. III, p. 227, ll. 5-7.

⁴⁴⁷ SETTON, *Papacy...*, *op. cit.*, pp. 433sq.

⁴⁴⁸ PERRAT-LONGNON, n°s 147-149, pp. 136-138 (8 avril 1295). Les émissaires furent payés pour leur mission au mois d'octobre ; *ibid.*, n° 163, pp. 147-148 (11 octobre 1295).

dans la région d'Arta⁴⁴⁹, celles du comte de Céphalonie à Leucade⁴⁵⁰, mais aussi celles récemment acquises par le prince de Tarente autour de Naupacte⁴⁵¹. Charles II d'Anjou fut donc obligé de demander au prince d'Achaïe Florent de Hainaut, à deux reprises, en juillet et en octobre, d'aller aider le vicaire Ponsard de Durnay, chargé du gouvernement de ces terres. C'est ainsi que Nicéphore reçut une nouvelle fois l'aide du prince, cette fois-ci contre Constantin et Théodore de Thessalie⁴⁵².

Les combats se poursuivirent durant quelques mois, puisque le roi de Naples dut demander en mars 1296 au souverain épirote de faciliter le passage d'une ambassade byzantine rentrant d'Italie à Constantinople, ce qui semble indiquer que la route habituelle était plus dangereuse que d'habitude⁴⁵³. Quoi qu'il en soit, les Thessaliens furent finalement contraints à la négociation et en août de la même année, les ambassadeurs de Nicéphore et de Constantin se trouvaient à la cour angevine et conclurent la paix, qui fut ratifiée par Philippe de Tarente. Le dynaste thessalien acceptait de retirer ses troupes d'Épire et de restituer

⁴⁴⁹ CESSI, Roberto, *Deliberazioni del Maggior Consiglio di Venezia*, 3 vol., Bologne, Zanichelli, 1931-1950, t. III, p. 443, n° 23 = THIRIET, *Délibérations...*, *op. cit.*, t. I, p. 75, n° CCXV (18 août 1298) : « *Cum per homines Duche de Lapatra vel patris eius fuerint Laurentio Mengulo et Petro Savonario, nostris fidelibus, dampna illata, quando ipse vel pater eius cucurrerunt Artam [...]* » ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 79-80.

⁴⁵⁰ PERRAT-LONGNON, n° 242, pp. 203-204. ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 80. Le lieu-dit *lettora* désigne la partie de l'île de Leucade située face au continent ; cf. ASONITIS, *ibid.*, pp. 57-58, nn. 128 et 129.

⁴⁵¹ HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. I, p. 355 (289), cite des documents angevins disparus et parle d'Angelokastron, Achelôos et Naupacte. Il est suivi par NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 62. La source de Hopf était probablement le document de l'Archivio di Stato di Napoli, Ricostruzione Angioina, 1301-2 A, n° 119, fol. 295 (25 juillet 1302) publié par PLACIDO, Pasquale, *Illustrazione di tre diplomi bizantini che si conservano nel grande archivio di Napoli*, Naples, G. Cataneo, 1862, pp. 9-10, qui précise que les terres envahies comportaient la *terra Achelloy et Nepantis*. Cf. SAVVIDES, Alexis, « Η Ναύπακτος από τα πρωτοβυζαντινά χρόνια ως την οθωμανική κατάκτηση του 1499 » [« Naupacte de l'époque protobyzantine jusqu'à la conquête ottomane de 1499 »], *Ναυπακτιακά*, V (1990-1991), pp. 59-60 ; *idem*, « Splintered Medieval Hellenism: The Semi-autonomous State of Thessaly (A.D. 1213/1222 to 1454/1470) and its place in History », *Byzantion*, LXVIII (1998), pp. 411-412 ; ASONITIS, *ibid.*, p. 79, n. 60.

⁴⁵² PERRAT-LONGNON, nos 155-156, pp. 141-143 (1^{er} juillet 1295) ; n° 161-163, pp. 145-147 (6 octobre 1295). SETTON, *Papacy...*, *op. cit.*, p. 436 ; ASONITIS, *ibid.*, pp. 79-80. Ce dernier auteur surinterprète peut-être le document PERRAT-LONGNON, n° 166, p. 149 (13 février 1296) ordonnant un important transfert de grain vers les terres d'Isnard de Sabran, époux de Marguerite de Villehardouin et donc beau-frère de la princesse Isabeau. Les terres d'Isnard étant situées à Akova, en Arcadie, il est sans doute excessif de parler de transfert de grain vers les « terres dotales » de Philippe, comme le fait Spyros Asonitis. Néanmoins, le soin manifestement apporté à la *municio* des terres d'Isnard laisse peut-être entendre qu'Isnard comptait prochainement partir en Épire. À moins que les Thessaliens, maîtres de Naupacte, n'aient utilisé ce port pour attaquer l'Arcadie.

⁴⁵³ *Ibid.*, n° 173, p. 153 (18 mars 1296).

Achelôos et Naupacte⁴⁵⁴. Il s'agit là des derniers événements connus mettant en scène le despote Nicéphore I^{er} d'Épire⁴⁵⁵.

B) Le règne de Thomas Ier (1297-1318)⁴⁵⁶

1) Hostilité de la Thessalie, rapprochement avec Byzance

À la mort de Nicéphore, sa veuve Anne se trouvait dans une position pour le moins fragile. Les événements des dernières années avaient prouvé que l'Épire était incapable de se défendre militairement seule et que les envahisseurs ne manquaient pas. Pour sauver ce qui pouvait l'être, Nicéphore avait fait le choix de se mettre dans la dépendance angevine et de sacrifier une partie de son territoire. Anne devait désormais éviter la perte d'autres territoires et atténuer au maximum l'instabilité politique due à la régence, qui devait durer plusieurs années du fait du jeune âge de Thomas. Heureusement pour elle, elle bénéficia de quelques années de répit dues aux circonstances générales.

Ainsi les Angevins furent incapables de faire appliquer le contrat de mariage de Thamar, selon lequel Philippe de Tarente aurait théoriquement dû s'emparer de la moitié du Despotat à la mort de Nicéphore. En effet, les affaires siciliennes constituèrent pour eux un sujet autrement plus préoccupant : le traité d'Agnani signé le 20 juin 1295 devait amener le retour de la Sicile dans le giron angevin, mais la révolte des Siciliens entraîna le couronnement d'un nouveau roi de la maison d'Aragon, Frédéric II (1272-1337). Dès 1296, la guerre reprit entre Angevins et Aragonais et se termina par la défaite des premiers : en 1299, Philippe de Tarente fut capturé par Frédéric de Sicile⁴⁵⁷.

Charles II d'Anjou choisit alors de conclure une trêve avec Byzance. Dans le même temps, Anne, constatant le déclin de la puissance angevine, se rapprocha de son cousin

⁴⁵⁴ *Ibid*, n° 183-185, p. 159 ; n° 185, p. 160 (3 septembre 1296) : « *inter viros nobiles dominum Nichiforum despotum, affinem nostrum carissimum, ex parte una, et Sevasto Craturam Constantinum Comnianum Ducem Angelum, ex altera, pax est inita et firmata* ». ASONITIS, *Nótió Ióvio...*, *op. cit.*, p. 80.

⁴⁵⁵ L'annonce du traité de paix, le 3 septembre 1296, constitue la dernière mention du despote en vie. Dans un autre acte du 25 juillet 1298 (PERRAT-LONGNON, n° 201, p. 172), Nicéphore est manifestement mort. Cf. NICOL, Donald, « The date of the death of Nikephoros I of Epiros », *RSBS*, I (1981), pp. 251-7.

⁴⁵⁶ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 50-62, 75-80 ; NICOL, Donald, « Thomas, Despot of Epiros and the foundation Date of the Paregoritissa at Arta », *Βυζαντινά* XIII/2 (1985), pp. 751-758.

⁴⁵⁷ LÉONARD, *Les Angevins...*, *op. cit.*, p. 189.

Andronic II. Les relations étaient manifestement bonnes avec l'empereur Andronic lorsque celui-ci, en déplacement à Thessalonique en 1299, lui envoya un message bienveillant⁴⁵⁸. Peu après, Anne réussit probablement à s'emparer de la forteresse de Katoché, occupée par les troupes moréotes depuis 1284⁴⁵⁹.

En revanche, l'hostilité des *sebastokratores* de Thessalie envers Anne, comme envers Andronic, restait entière et occasionna peut-être deux invasions thessaliennes en 1301 et 1302⁴⁶⁰. L'histoire de la Thessalie à cette époque est très mal connue, mais il semble que les deux cousins de Thomas soient morts à cette époque⁴⁶¹ et que l'un d'eux ait laissé un fils, Jean, sous la responsabilité du duc d'Athènes, Guy II de la Roche, son cousin.

Les Épirotes profitèrent de ce qu'ils pensèrent être un affaiblissement de la Thessalie pour passer à l'offensive et s'emparer de la forteresse de Phanarion, située à l'ouest de la province, probablement au printemps 1303⁴⁶². Guy II rassembla ses troupes, recevant également l'aide de Nicolas de Saint-Omer, présent à titre individuel et non en tant que Maréchal de la principauté d'Achaïe. L'armée du duc d'Athènes, passant par *Thalassino* (Ellassona), *Trikkala* et *Stagoi* (Kalambaka), pénétra en territoire épirote, en direction de

⁴⁵⁸ PACHYMÈRE, X, §3 = t. IV, p. 313 : « Ὁ βασιλεὺς δ' ἐν Θεσσαλονίκῃ καθήμενος, τότε πρώτως ἰδὼν ἐκείνην, ἔπεμπε μὲν πρὸς τὴν ἰδίαν αὐτανεψίαν τὴν Ἄνναν, αὐτῆς γε προσλιπαρούσης καὶ κινούσης τὴν ἀπὸ τοῦ βασιλέως εὐμένειαν. »

⁴⁵⁹ Le château de *Cathoxilli* qui est de toute évidence aux mains d'Anne en 1305 (KIESEWETTER, *Trattato...*, *op. cit.*, pp. 203 et 204) doit plutôt être identifié avec Katoché qu'avec Kozylé, comme le fait KIESEWETTER, *ibid.*, p. 205, n. 13. ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 83, émet l'hypothèse que Anne a obtenu cette forteresse de Marguerite Villehardouin, épouse de Richard de Céphalonie, en compensation d'Ithaque ou de la région de Korónoi, à Céphalonie. En effet, il avait été convenu que le comte remette à son fils Jean et à sa belle-fille Marie, qui habitaient alors à la cour d'Arta, l'un de ces deux territoires en dot.

⁴⁶⁰ HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. I, pp. 357-358 (291-292) est la seule source concernant ce conflit. Hopf ajoute que les Angevins auraient alors récupéré Angelokastron, dont les Thessaliens s'étaient emparé en 1295 et qu'ils n'auraient pas rendu lors de la paix de 1296. Cf. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 51-52. ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 84, ne mentionne pas d'invasion thessalienne à cette période. L'hostilité entre Épirotes et Thessaliens après la mort de Nicéphore est mentionnée par PACHYMÉRÈS, IX, §4 = t. III, p. 227.

⁴⁶¹ *CHRONIQUE DE MORÉE*, §873, éd. Buchon, p. 405 = éd. Longnon, p. 345. KIESEWETTER, Andreas, « Das Ende des Livre de la conquête de l'amorée (1301-1304). Ein Beitrag zur Geschichte des Fränkischen Griechenland zu Beginn des 14. Jahrhunderts », *Βυζαντικά*, XVI (1996), p. 184, place la mort de Constantin Doukas à la fin de 1302 ou au début de 1303.)

⁴⁶² *Ibid.*, § 881-882, éd. Buchon, pp. 410sq. ; éd. Longnon, pp. 348-349. KODER-HILD, *Hellas und Thessalia*, *op. cit.*, p. 237, donne la date de 1304, tirée de HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. I, p. 361 (295). NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 53, donne la date de 1303. La table chronologique incluse à la fin du manuscrit de Bruxelles de la version française de la *Chronique de Morée* donne la date de 1302 (éd. Buchon, p. 472 ; éd. Longnon, p. 401). Mais NICOL, *ibid.*, p. 53, n. 82, fait justement remarquer que, la mention faite de l'impératrice Yolande de Montferrat à Thessalonique étant postérieure à Pâques 1303, il faut nécessairement décaler ces événements. Cf. BON, *Morée franque...*, p. 176, qui ne date pas ces événements ; NICOL, « The End of the Livre de la Conquête: a chronological note », *BF*, XII (1987), pp. 213-214 et 217 ; KIESEWETTER, *Das Ende...*, *art. cit.*, pp. 172-173, 184 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 84.

Iōannina, jusqu'à *Serquices* (Sarakina), à trois jours de Iōannina⁴⁶³. Anne envoya alors des émissaires et proposa la paix, affirmant n'avoir pas ordonné la prise de Phanarion, qu'elle accepta de restituer, et offrant une indemnité de 10 000 hyperpères. Guy II accepta l'offre d'Anne et se retira⁴⁶⁴.

Guy II décida alors d'utiliser l'armée dont il disposait afin d'envahir le territoire impérial. L'impératrice Yolande de Montferrat, qui se trouvait alors à Thessalonique, parvint elle aussi à le faire reculer⁴⁶⁵. C'est à la même époque que Yolande souhaite trouver pour ses fils des apanages en Thessalie et en Épire. Son fils aîné, Jean, aurait ainsi reçu, en cas de succès, « l'Étolie, l'Acarnanie et l'Épire ». Les efforts de l'impératrice furent néanmoins vains⁴⁶⁶.

2) Les invasions angevines⁴⁶⁷

Philippe de Tarente était rentré de sa captivité sicilienne le 16 octobre 1302⁴⁶⁸. Souhaitant obtenir l'application du traité de 1294, il avait pris soin de ne pas soutenir militairement les troupes épirotes durant le récent conflit, afin de mettre la *basilissa* Anne dans une position de faiblesse. Dès le mois de janvier 1304, les Angevins entamèrent les préparatifs pour une expédition militaire en Épire⁴⁶⁹. Puis, le 6 avril 1304, le prince de Tarente

⁴⁶³ *Ibid.*, éd. Buchon, p. 417 ; éd. Longnon, §§ 902-903, pp. 355-356. KIESEWETTER, *ibid.*, pp. 184-185, place la campagne de Guy II en mai-juillet 1303. KORDOSES, *Βυζαντινά Γιάννενα...*, *op. cit.*, p. 43, la place en 1304.

⁴⁶⁴ *Ibid.*, §§904-907, éd. Buchon, pp. 418-419 ; éd. Longnon, pp. 356-357.

⁴⁶⁵ *Ibid.*, § 908sq., éd. Buchon, pp. 419sq. ; éd. Longnon, pp. 357sq.

⁴⁶⁶ GRÉGORAS, t. I, p. 239 : « Τὸν μέντοι πρῶτον υἱὸν αὐτῆς Ἰωάννην πάνυ τοι πλείστα ἐσπούδασε πρότερον εἰς ὑπερόριον κῆδος ἐκπέμψαι καὶ αὐτὸν, καὶ πλείστα ἀνηλώκει χρήματα θέλουσα τοῦτον ἄρχοντα καταστήσαι τῶν Αἰτωλῶν τε καὶ Ἀκαρνάνων, καὶ ὅση τῆς Ἠπείρου περὶχωρος· ἀλλ' οὐδαμῆ ἔσχεν εὐοδὸν θεῖναι τὸ βούλευμα. »

⁴⁶⁷ ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 84-92 ; SYNKELLOU, *Ο πόλεμος...*, *op. cit.*, pp. 225-229.

⁴⁶⁸ KIESEWETTER, *Trattato...*, *op. cit.*, p. 188.

⁴⁶⁹ Le 22 janvier, Charles II ordonnait le transfert de 1000 onces d'or (sur un total prévu de 6000 onces) à la principauté de Tarente en prévision d'une guerre en Roumanie : cf. DE APREA, *Syllabus membranarum...*, t. II/2, p. 102, n° 2 (22 janvier 1304) : « *Rex mandat Dructo Alamagno Iustituario Hydruntinae-Terrae, ut solvat uncias 1000 Henrico de Hervilla Iustituario Princiatu Tarentini, partem unciarum auri 6000, quae solvendae errant Philippo Principi Tarentino filio suo pro itinere ad Romaniam* » ; KIESEWETTER, *Trattato...*, *art. cit.*, p. 189.



Carte 8 | L'Épire vers 1300

envoya une ambassade chargée d'exiger la remise de la moitié du Despotat⁴⁷⁰. Dès cette époque, Philippe et Thamar adoptèrent d'ailleurs, pour mieux affirmer leurs revendications, le titre de « despote » et « despine de Romanie »⁴⁷¹. Mais Anne répondit négativement, en avançant trois arguments : d'abord, la dot et la rente de 100 000 hyperpères était largement suffisante pour l'entretien de Thamar ; ensuite, Thomas ne pouvait être déshérité ; enfin, il « *devoit tenir sa terre de l'empereur de Constantinople* »⁴⁷². Se sachant désormais menacée, Anne demanda de l'aide du côté de l'empereur : elle proposa un mariage entre le jeune despote et une fille de Michel IX, en échange des terres dotales de Thamar, qui deviendraient alors possessions byzantines. Mais Andronic ne disposait pas des troupes nécessaires pour cette expédition. Lors de l'invasion angevine qui s'ensuivit, Anne et Thomas se retrouvèrent donc seuls⁴⁷³.

Pour mener à bien cette campagne militaire, qui eut probablement lieu à l'été 1304⁴⁷⁴, Charles II confia un corps d'armée à un chevalier provençal, Raymond de Candolle et ordonna au prince d'Achaïe Philippe de Savoie et au comte Jean de Céphalonie, époux de Marie d'Épire, de l'accompagner⁴⁷⁵. Les différents éléments de l'armée angevine, débarqués à Bonditsa et Naupacte, firent leur jonction à Kopraina, près d'Arta, et entamèrent le siège de la capitale, abandonnée par sa population et par ses souverains, le jeune despote Thomas et la *basilissa* Anne, qui s'étaient repliés sur Iôannina. Mais la forteresse avait été bien pourvue en troupes et en provisions et Thomas, maintenant âgé d'une quinzaine d'années, prit lui-même les armes et harcela les Francs, les empêchant de se ravitailler. Au bout d'un mois, les Francs durent donc se replier sur Salagora, leur port d'attache. De là, ils tentèrent de prendre la

⁴⁷⁰ MINIERI-RICCIO, Camilio, *Studi storici fatti sopra 84 registri angioini dell'Archivio di Stato di Napoli*, Naples, 1876, pp. 43-44, 113. KIESEWETTER, *ibid.*, p. 189.

⁴⁷¹ ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 85, citant un document d'archive angevin. Le mot *despina* était la transcription latine du grec δεσποίνη, féminin de δεσπότης. *Idem*, «Παρατηρήσεις στις πρακτικές πολιτικής σύνδεσης της Κωνσταντινούπολης με την Ήπειρο την εποχή του Δεσποτάτου», [« Remarques sur les pratiques de relation politique de Constantinople avec l'Épire à l'époque du Despotat »], dans SYNKELLOU, Efstratia (éd.), *Πρακτικά του Β' Διεθνούς Αρχαιολογικού και Ιστορικού Συνεδρίου για την Βυζαντινή Άρτα και την περιοχή της, Άρτα 12-14 Απριλίου 2002*, Athènes, Κουλτούρα, 2007, p. 150, donne la date de 1302 en se basant sur le même document, qui semble pourtant bien dater de 1304.

⁴⁷² *CHRONIQUE DE MORÉE*, version française, § 975-976, éd. Buchon, pp. 454-456. ; éd. Longnon, pp. 381-382. Les 100 000 hyperpères, qui constituent une somme énorme, devaient probablement représenter l'ensemble des sommes versées depuis le mariage.

⁴⁷³ PACHYMÈRE, XI, § 30 = t. IV, p. 495. Contrairement à ce qu'écrivent NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 56, et ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 84, la proposition de mariage est manifestement, d'après PACHYMÈRE, postérieure à l'ultimatum angevin.

⁴⁷⁴ Cf. Annexe I/11.

⁴⁷⁵ Le comte Richard de Céphalonie était probablement mort en avril-mai 1303. *CHRONIQUE DE MORÉE*, §890. KIESEWETTER, *Das ende...*, *art. cit.*, p. 184.

forteresse de Rhôgoi. Mais ils furent surpris pendant la nuit par la cavalerie épirote qui leur infligea de lourdes pertes : ils levèrent le camp et tentèrent un nouveau siège d'Arta. Mais l'action de Thomas produisit les mêmes effets et l'armée franque, au bout de deux semaines, se replia sur Bonditsa, d'où le prince Philippe embarqua pour la Morée. Raymond de Candolle et Jean de Céphalonie, quant à eux, se dirigèrent vers Achelôos. Puis, le comte de Céphalonie repartit chez lui, tandis que Raymond restait sur place afin de s'occuper de la défense des possessions angevines au sud du Despotat⁴⁷⁶.

Le Provençal fit également un rapport au roi Charles II, afin de préparer une nouvelle expédition l'année suivante. Dans ce but, l'autorité du prince de Tarente fut renforcée au nord de la mer Ionienne. Ainsi, pour bénéficier de points d'appui en Albanie, Philippe confirma le 5 septembre 1304 tous les privilèges concédés par Charles I et Charles II aux Albanais⁴⁷⁷. Dyrrachion, qui avait échappé à la domination angevine depuis plusieurs années, retourna alors dans le giron de ses anciens maîtres⁴⁷⁸. Puis, le 28 septembre, Charles II confirma à son fils la possession de Corfou et de Buthrote, dans le but de le soutenir politiquement⁴⁷⁹.

Mais Anne et Thomas avaient pris les devants et fait envoyer 10 000 hyperpères au prince de Morée et à son maréchal pour qu'ils ne se joignent pas à l'ost angevin. Afin d'éviter de désobéir ostensiblement à son souverain, Philippe de Savoie convoqua pour le printemps 1305 le Parlement de sa principauté⁴⁸⁰. Charles II entama en conséquence une procédure de déposition et confirma à son fils Philippe de Tarente la suzeraineté sur la principauté d'Achaïe le 9 octobre 1304⁴⁸¹, ainsi que sur toutes les terres angevines de Romanie⁴⁸². Par ailleurs, la

⁴⁷⁶ *CHRONIQUE DE MORÉE*, § 977-995, éd. Buchon, pp. 456-462 ; éd. Longnon, pp. 382-389. Les effectifs mentionnés sont les suivants : 200 chevaliers et 300 fantassins pour Raymond de Candolle à son départ d'Italie, 120 chevaliers à son arrivée, 200 chevaliers des garnisons angevines des terres dotales sous le commandement d'un Grec appelé « Cocomatiano » (Χωματήνως), 300 chevaliers de la principauté d'Achaïe et 100 chevaliers de Céphalonie. Selon NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 58, Thomas n'accompagna pas sa mère à Iôannina. La *Chronique* est pourtant explicite : « *et puis print son fil Thomas, et alerent au royal chastel de la Janine* ». Ce n'est que par la suite que Thomas prit les armes et affronta les Francs, non depuis l'intérieur d'Arta mais aux alentours, les empêchant de se ravitailler. – La *Chronique de Morée* qualifie Thomas de despote, mais pour les Francs Thomas était considéré comme despote depuis qu'il avait succédé à son père. Cette source ne constitue donc pas une preuve que Thomas possédait déjà le titre despotique.

⁴⁷⁷ ADA, t. I, pp. 165-168, n^{os} 561-569 (6 septembre 1304) ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 329.

⁴⁷⁸ ADA, t. I, p. 169, n^o 574 (16 juillet 1305). DUCCELLIER, *ibid.*

⁴⁷⁹ MUSTOXIDI, *Delle Cose corciresi...*, *op. cit.*, Appendice Y, pp. LVII-LVIII. KIESEWETTER, *Trattato...*, *art. cit.*, p. 190 ; ASONITIS, *Nótiō Ióvio...*, *op. cit.*, p. 86.

⁴⁸⁰ *CHRONIQUE DE MORÉE*, version française, §§ 1003-1008, éd. Buchon, pp. 464-466 ; éd. Longnon, pp. 392-394. Pour la datation, voir KIESEWETTER, *Das ende...*, *art. cit.*, p. 185.

⁴⁸¹ BUCHON, *Nouvelles Recherches...*, *op. cit.*, t. II, p. 339, n. 34. D'autres éditions sont mentionnées par KIESEWETTER, *Trattato...*, *art. cit.*, p. 191, n. 72.

mort du pape Benoît XI et la réunion du conclave réclamèrent également l'attention de Charles II au début de 1305. Toutes ces raisons, auxquelles il faut ajouter de graves difficultés financières, retardèrent considérablement les préparatifs, et l'expédition prévue pour l'été 1305 fut reportée à plus tard⁴⁸³. Ignorant cela, Anne d'Épire envoya en Italie une ambassade en vue de conclure un traité mettant fin aux hostilités. Philippe de Tarente, bien qu'il ne souhaitât en rien renoncer à son expédition, fit néanmoins mine d'accepter. Le traité, signé le 8 juin 1305, comprenait les conditions suivantes⁴⁸⁴ : le jeune despote Thomas d'Épire devait remettre Photikê (Hagios Donatos), qu'il recevrait ensuite en fief⁴⁸⁵, Iôannina, qui aurait déjà dû être remise en 1294⁴⁸⁶, mais aussi Valtiga et Katochê⁴⁸⁷ ainsi que l'autorité sur les Vlaques d'Étolie-Acarmanie⁴⁸⁸. Une rente de 8 000 hyperpères serait en outre versée⁴⁸⁹. La moitié du Despotat serait tenue en fief⁴⁹⁰, en vertu de quoi 200 cavaliers devaient être tenus à disposition de Philippe de Tarente trois mois par an au titre de service féodal⁴⁹¹ tandis que toutes les forces épirotes devaient assister le prince lors de la conquête de la Thessalie⁴⁹². Enfin,

⁴⁸² ADA, t. I, p. 168, n° 570 (9 octobre 1304). Sur les autres préparatifs angevins, cf. KIESEWETTER, *ibid.*, p. 191.

⁴⁸³ KIESEWETTER, *ibid.*, p. 191.

⁴⁸⁴ *Ibid.*, p. 192 ; pp. 202-205 (texte du traité). Concernant le château de *Cathoxilli*, cf. *supra*, n. 459.

⁴⁸⁵ *Ibid.*, p. 203 : « *castro Sancti Donati cum iuribus et pertinentiis suis, quod eiusdem Thomasii debet esse precipuum tenendum per eum a nobis* »

⁴⁸⁶ *Ibid.*, p. 203 : « *dicto castro Johannine, quod est nostrum secundum formam conventionum habitaram inter nos [et dictum dominum despotum] tempore contracti matrimonii supradicti.* »

⁴⁸⁷ *Ibid.*, p. 203 : « *nos predicti princeps et principissa habere debemus et habebimus pro mediétate predicta castrum Vaulti et castrum Cathoxilli cum hominibus, iuribus, districtibus, iurisdictionibus rationibus, pertinentiis eorundem* »

⁴⁸⁸ *Ibid.*, p. 203 : « *et omnes Blachos* ». KIESEWETTER, *ibid.*, p. 205, n. 14 interprète cette expression comme désignant la Thessalie, notamment parce que la Thessalie (*terra Blachie*) est mentionnée plus loin dans le traité. On objectera cependant que, s'il s'agissait de la Thessalie, encore à conquérir, on n'ajouterait pas « *assignandos [...] nobis seu nuntiis nostris in continenti et sine aliqua tarditate* ». Cette dernière précision qu'il s'agit de quelque chose dont dispose déjà Thomas. Il s'agit donc des Vlaques, population présente en Étolo-Acarmanie et dont le rôle économique était important. Leur caractère nomade obligeait le rédacteur à les mentionner distinctement des territoires transférés.

⁴⁸⁹ *Ibid.*, p. 204 : « *dicti domina despina et Thomasius et eius heredes solvant annis singulis in pecunia nobis dictis principi et principisse et heredibus nostris vel capitaneo nostro [...] in perpetuum, octo milia iperperorum.* »

⁴⁹⁰ *Ibid.*, p. 204 : « *Et nihilominus item Thomasius tam castrum Sancti Donati predicti quam reliquam aliam terram per nos ei et dicte domnie despine gratiose dimissam a nobis et nostris heredibus in feudum ipse et heredes eius teneant et nos et nostros heredes exinde dominos recognoscant* ».

⁴⁹¹ *Ibid.*, p. 204 : « *et nobis et nostris heredibus servetur de eisdem de servitio ducentorum equitum sufficienter munitorum equis et armis per très menses anno quolibet ad omnes expensas eorum.* »

⁴⁹² *Ibid.*, p. 204 : « *Quando nos predicti princeps et principissa vel nostri heredes guerram habebimus vel faciemus in partibus Romanie per submissas personas [...], dictus Thomasius et heredes eius teneantur associare nos in guerra ipsa per totum temporis spatium antedictum cum tota gente predicta et maiori, prout*

Thomas devrait prêter hommage⁴⁹³. Le traité fut confirmé le même jour par le roi Charles II d'Anjou⁴⁹⁴.

Ce traité n'eut que peu d'effet : dès juillet 1305, Charles II ordonnait de nouveaux préparatifs en vue de l'expédition, et plus tard il poursuivit sa politique de séduction des villes albanaises⁴⁹⁵. Trois hypothèses, d'ailleurs compatibles entre elles, permettent d'expliquer cet échec. Il est tout d'abord possible qu'Anne et Thomas aient refusé de ratifier le traité. Mais l'on peut également imaginer que les Angevins n'aient signé ce traité que pour gagner du temps avant que l'expédition soit prête. Surtout, il est probable que Jean de Céphalonie, lui aussi beau-frère de Thomas, ait convaincu Philippe de Tarente de mettre à exécution ses projets militaires⁴⁹⁶.

Le comte de Céphalonie se rendit en effet à l'automne 1305 dans le royaume de Naples et signa, le 18 octobre, un traité avec Philippe de Tarente, par lequel les deux parties se partageaient les terres à conquérir⁴⁹⁷. Jean s'engageait à participer personnellement à la campagne à partir de mars 1306 et à ne pas conclure de paix séparée, tandis que Philippe s'engageait à placer les troupes angevines d'Épire et de Corfou sous son commandement. Iôannina et le sud de l'Épire passeraient ensuite à Philippe, tandis que Jean tiendrait en fief le sud avec Arta, Rhôgoi, Katochê, Photikê (Hagios Donatos) et le nord avec Chimara, Valtiga, Dryïnopolis et Argyrokastron, en contrepartie d'un service féodal. Enfin, Jean recevrait le titre de duc de Vagénétié⁴⁹⁸. Le traité fut ratifié le 19 novembre par Charles II⁴⁹⁹.

Les préparatifs se poursuivirent donc de plus belle, obligeant les Angevins à dépenser l'importante somme de 15 000 onces d'or ; le prince de Tarente usa de tous les expédients et

decuerit dignitatem [et] status eiusdem tanquam bonus frater et fidelis noster, super terra vero Blachie, que per inimicos utrorumque occupata tenetur et recuperari debet communiter. »

⁴⁹³ *Ibid*, p. 205 : « *Tenentur etiam dictus Thomasius et heredes eius ad requisitionem nostram et heredum nostrorum nobis et heredibus nostris homagium facere et nobis vel nostris nuntiis nostro nomine prestare fidelitatis debite iuramentum.* »

⁴⁹⁴ *Ibid*, pp. 205-206.

⁴⁹⁵ *Ibid*, p. 192 ; p. 193-194. DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 330.

⁴⁹⁶ *Ibid*, pp. 192-193. D'après le *LIBRO DE LOS FECHOS*, §524, p. 115, c'est Jean de Céphalonie qui, pendant l'été 1306, convainquit Philippe d'attaquer l'Épire.

⁴⁹⁷ *Ibid*, p. 193.

⁴⁹⁸ *Ibid*, pp. 194-195 ; pp. 207-212 (texte du traité). Concernant le titre de duc de Vagénétié, cf. MIOLA, Alfonso, « Notizia d'un Codice della Biblioteca Nazionale di Napoli », *ASP*, V (1880), pp. 406-407 : « *Egregium virum dominum Johannem, comitem Cefalonie et Jocenti, suum affinem carissimum, ducem Vallis Jauchie creavit* ».

⁴⁹⁹ *Ibid*, p. 195 ; pp. 212-213 (texte de la confirmation).

n'hésita par à contraindre son épouse Thamar à mettre en gage ses bijoux pour financer la guerre contre sa propre famille⁵⁰⁰. Le 24 mars 1306, Charles II émettait un acte par lequel il donnait procuration à Philippe de Tarente pour s'allier avec le duc d'Athènes Guy II de la Roche (1287-1308) ou le roi de Serbie Étienne VII Uroš II Milutin (1282-1321) et pour conclure un accord avec Anne et Thomas d'Épire⁵⁰¹. Le 28 mai, le prince de Tarente recevait le droit de vendre du blé et des fiefs pour un total de 16 000 onces d'or. Philippe de Savoie fut déposé officiellement le 5 juin⁵⁰² et le fils du roi de Naples, désormais prince de Morée, partit pour sa nouvelle principauté⁵⁰³.

Une fois parvenu en Morée, le prince remporta quelques succès militaires sur les Byzantins. C'est pourquoi Jean de Céphalonie le convainquit de passer à l'offensive contre l'Épire. Sans attendre l'invasion ennemie, les Épirotes reprirent alors le contrôle de Bonditsa, Naupacte et Buthrote⁵⁰⁴. Après avoir traversé le golfe de Corinthe, Philippe débarqua en Étolie-Acarmanie mais se heurta à la résistance efficace de Thomas. Les désertions se multiplièrent, puis une épidémie frappa l'armée angevine et acheva de décourager le prince, qui fit la paix en octobre 1306 en échange d'une somme d'argent et de la restitution des forteresses de Bonditsa, Naupacte et Buthrote⁵⁰⁵. Philippe rentra ensuite en Italie où Thamar

⁵⁰⁰ *Ibid.*, pp. 196-197, avec le détail des opérations de financement et des transferts d'argent. cf. HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. I, pp. 366-367 (300-301).

⁵⁰¹ ADA, t. I, n° 579, p. 171. KIESEWETTER, *ibid.*, p. 197.

⁵⁰² BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, pp. 179-181.

⁵⁰³ ADA, t. I, n° 580, p. 171 ; PTOLÉMÉE DE LUCQUES, éd. Muratori, *Ptolemaei Lucensis Historia Ecclesiastica*, RIS, t. XI, col. 1227 = éd. G. Mollat, dans BALUZE, Etienne, *Vitae paparum Avenionensium*, éd. Guillaume Mollat, 4 vol., Paris, Letouzey et Ané, 1914-1927, t. I : « *Eodem anno Philippus, princeps Tarantinus et filius regis Karoli, navigavit in Greciam et occupavit principatum Achaye, qui Morea dicitur* ». MUNTANER, Ramon, *Crònica*, §262, éd. Escartí, 2 vol., Valence, Institució Alfons el Magnànim, 1999, t. II, p. 546, présente une version sensiblement altérée de ces événements : « *E con la principessa [Isabelle] morí, lo príncep era en França, e en aquella saó lo príncep de Tàranto, frare del rei Robert, e en aquella saó lo príncep de Tàranto, frare del rei Robert, era passat a la Morea per venir contra son cunyat lo dispot de l'Arta, e vee lo principat menys de senyor e de dona: pres-lo's, que no trobà qui l'hi contrastas.* » Dans la suite de son récit, Muntaner affirme que le roi de France contraignit ensuite le prince de Tarente à rendre la principauté à Florent de Hainaut.

⁵⁰⁴ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 61. Ces trois forteresses étant restituées quelques temps plus tard, il faut nécessairement que les Épirotes s'en soient emparés à cette époque. KIESEWETTER, *Trattato...*, *art. cit.*, p. 200, affirme de façon peu convaincante que les Épirotes se sont également emparés de Vostitsa, en Péloponnèse, et que Philippe a échoué à reprendre la ville. D'une part cette hypothèse est basée sur un document rédigé par Philippe près de Vostitsa, ce qui est un indice très insuffisant ; cf. THALLÓCZY, Ludwig von, et BARABÁS, Samu, *Codex diplomaticum comitum de Blagay*, Budapest, Kiadja a Magyar Tudományok Akadémija, 1897 (Monumenta Hungariae Historica, Diplomataria, XXVIII), pp. 70-71 = ADA, t. I, p. 171, n° 580. D'autre part le *LIBRO DE LOS FECHOS* mentionne explicitement que l'armée de Philippe est allée dans le Despotat. Enfin, il est tout à fait invraisemblable que les forces épirotes aient réussi une opération militaire aussi hasardeuse, qui plus est sans flotte.

⁵⁰⁵ *LIBRO DE LOS FECHOS*, §§524-526, p. 115 ; PTOLÉMÉE DE LUCQUES, éd. Muratori, RIS, t. XI, col. 1227 = éd. Mollat, p. 27 : « *tunc voluit intrare principatum despoti, sed epidimia impedivit eum, et ipsa despotina socrus ejus.* » ROMANOS, Περὶ Βουθρωτοῦ, *art. cit.*, p. 112 ; KIESEWETTER, *ibid.*, p. 200.

fit les frais de ses échecs épirotes. Il était désormais évident qu'elle ne permettrait pas à son mari de se rendre maître du Despotat : elle fut répudiée en 1309 sous l'accusation d'adultère puis enfermée dans un couvent, où elle mourut peu après⁵⁰⁶.

3) L'alliance byzantine

L'empereur Andronic II parvint alors à se rapprocher des deux états séparatistes, désormais détachés de l'alliance angevine. Chacun des dynastes séparatistes épousa ainsi une princesse byzantine, à des dates que l'on ne pas fixer avec précision ni certitude. Thomas épousa enfin Anne, fille de Michel IX, probablement vers 1307⁵⁰⁷, tandis que Jean de Thessalie épousait une fille illégitime d'Andronic, probablement vers 1309⁵⁰⁸.

Ces alliances matrimoniales furent accompagnées d'une alliance militaire regroupant Byzance, l'Épire et la Thessalie et dirigée contre le duché d'Athènes. En effet, le duc Guy II de la Roche était mort à la fin de l'année 1308 et son héritier, son cousin Gautier V de Brienne, qui n'arriva en Grèce qu'à l'été 1309, pouvait sembler en position de faiblesse.

La coalition lui déclara donc la guerre et lui enleva une trentaine de places-fortes. Gautier, se voyant en difficulté, embaucha alors au printemps 1310 la célèbre compagnie catalane des Almogavres. Comme on le sait, Andronic II avait engagé ces mercenaires afin de lutter contre les Turcs en Asie mineure, ce qu'ils firent avec un certain succès. Puis, n'ayant

D'après KIESEWETER, *ibid.*, p. 201, et *idem*, *Principi...*, *art. cit.*, p. 65, Jean de Céphalonie ne participa pas à l'expédition. Pourtant, le *LIBRO DE LOS FECHOS*, §524, p. 115, précise bien que Jean a convaincu Philippe d'aller avec lui (« *con él* ») dans le Despotat. Par ailleurs, KIESEWETTER affirme que Jean avait déjà abandonné Raymond de Candolles et Philippe de Savoie en 1304, alors que la *CHRONIQUE DE MORÉE* affirme explicitement le contraire.

⁵⁰⁶ PTOLÉMÉE DE LUCQUES, *ibid.*, éd. Muratori, *RIS*, t. XI, col. 1232 = éd. Mollat, p. 35 : « *Eodem anno orta est turbatio in domo regis Karoli ex adulterio imposito uxori domini Philippi, principis Tarantini, que fuit filia despoti.* » ; *LIBRO DE LOS FECHOS*, p. 569, p. 124 ; BARONE, *Carlo III...*, *art. cit.*, p. 24. RODD, *Princes of Achaia...*, *op. cit.*, t. II, p. 61 ; LONGNON, *Empire latin...*, *op. cit.*, p. 302 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 62, qui parle d'adultère avec quarante barons de la cour, sans source autre que Ptolémée de Lucques.

⁵⁰⁷ GRÉGORAS, VIII, §1 = I, p. 283 : « ὦν ἡ μὲν Ἄννα ἀπιούσα συνεζύγη Θωμᾶ, τῷ Ἡλείου καὶ Αἰτωλίας ἀρχοντι » ; CANTACUZÈNE, I, §1 = I, p. 13 : « τὴν μὲν ἐτέραν τῶν θυγατέρων τὴν Ἄνναν Θωμᾶ τῷ δεσπότη, τῷ τοῦ Νικηφόρου τοῦ δεσπότη παιδί, ἀρχοντι τῆς Ἀκαρνανίας πρὸς γάμον ἐξέδωκε » ; *ANONYMI DESCRIPTIO EUROPAE ORIENTALIS*, éd. Olgierd Górka, *Academia litterarum Gebethner et socii, Cracovie*, 1916, pp. 16-17, cité par NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 75 : « *Partem huius provincie princeps achayae, filius regis sycylie, ratione uxoris, que est despoti filia, occupat, licet frater uterinus uxoris eiusdem principis, qui [nunc] de novo filiam imperatoris constantinopolitani duxit in uxorem, impugnet eum viriliter et proficiat multum contra eum ut dicitur.* ». L'*Anonymi descriptio* étant datée de 1308, la date de 1307 avancée par NICOL semble justifiée.

⁵⁰⁸ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 74.

pas l'argent nécessaire pour les payer, l'empereur avait fait assassiner leur chef Roger de Flor. La compagnie, désormais hostile aux Byzantins, avait traversé la Thrace, la Macédoine et la Thessalie. Les Catalans passèrent volontiers au service du duc d'Athènes, qu'elle aida à récupérer les places perdues, situées pour l'essentiel en Thessalie. Les Almogavres ravagèrent même les territoires frontaliers d'Épire et de Thessalie, contraignant ainsi la coalition à conclure la paix avec Gautier⁵⁰⁹.

Mais ce dernier commit la même erreur qu'Andronic en refusant de payer la solde de ses mercenaires et marcha contre eux avec les troupes franques qu'il avait eu le temps de lever dans son duché, dans la principauté d'Achaïe et dans le royaume de Naples. Malheureusement pour lui, les Catalans remportèrent en 1311 la bataille décisive, au cours de laquelle le duc périt. Le duché franc d'Athènes était détruit et devint un duché catalan, officiellement vassal du royaume d'Aragon, gouverné par un vicaire général. Ce nouvel état se révéla rapidement très agressif avec ses voisins, parmi lesquels le despote Thomas d'Épire⁵¹⁰.

Dans un premier temps, cette nouvelle donne stratégique conforta ce dernier dans son attachement à l'alliance byzantine. La compagnie catalane se montrait en effet un ennemi redoutable, qu'il valait mieux ne pas affronter seul. La *Chronique* de Ramon Muntaner affirme à ce propos que le premier vicaire général du duché, Bernat Estanyol, qui dirigea la Compagnie de 1312 à sa mort en 1316, « [l']organisa en fonction des quatre grands pouvoirs voisins » : l'Empire, la Thessalie, l'Épire et la Morée, et qu'il fit en sorte de n'être en guerre que contre un seul adversaire à la fois. Fort logiquement, les Catalans attaquèrent tout d'abord la principauté de Morée, le seul état avoisinant à se trouver isolé à ce moment-là⁵¹¹.

Thomas profita donc de cette nouvelle situation pour tenter de récupérer la dot de Thamar. Le moment était particulièrement favorable puisque le roi Robert I^{er} d'Anjou était

⁵⁰⁹ RAMON MUNTANER, *Crònica*, §240, t. II, pp. 500-501 = *Les Almogavres. L'expédition des Catalans en Orient*, trad. française Jean-Marie Barberà, Toulouse, Anacharsis, 2002, pp. 146-147. LONGNON, *L'empire latin...*, *op. cit.*, pp. 295-298 ; SETTON, Kenneth, *Catalan domination in Athens 1311-1388*, édition révisée, Londres, Variorum Reprints, 1975, pp. 6-8 ; JACOBY, David, « Catalans, Turcs et Vénitiens en Romanie (1305-1332) », *Studi medievali*, s. 3, XV/1 (1974), pp. 227-228.

⁵¹⁰ *Ibid.*, §240, pp. 501-503 = pp. 147-150 ; § 242, pp. 504-505 = pp. 151-153. LONGNON, *ibid.*, pp. 298-299-301 ; SETTON, *ibid.*, pp. 8-14, 27 ; JACOBY, *ibid.*, pp. 223-230. La bataille, longtemps située au lac Copais, eut plus probablement lieu à Halmyros.

⁵¹¹ *Ibid.*, § 242, p. 505 = p. 153. Ce passage assez imprécis de la chronique de Muntaner semble crédible puisque de brusques renversements d'alliance sont effectivement attestés au cours des années suivantes. BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, p. 188, en particulier n. 2 ; SETTON, *Catalan domination...*, *op. cit.*, p. 23. Une nouvelle offensive contre la Morée aura lieu en 1315 pour soutenir l'invasion de l'infant Ferrand d'Aragon ; cf. LONGNON, *L'empire latin...*, *op. cit.*, pp. 306-308 ; BON, *ibid.*, pp. 190-193.

alors accaparé par les guerres difficiles qu'il avait à mener contre les Aragonais en Sicile et contre les Gibelins en Toscane⁵¹². En outre, la principauté d'Achaïe était quant à elle occupée à lutter contre les Catalans et ne pouvait intervenir. Le despote, en revanche, pouvait bénéficier du secours des troupes byzantines commandées par Syrgiannês Philanthrôpênos Paléologue, récemment nommé gouverneur d'Albanie⁵¹³, ainsi que de quelques citoyens vénitiens agissant pour leur propre compte⁵¹⁴. Ainsi, une flotte byzantine dirigée par Georges Gantzas, *prothontinos* d'Avlona, vint mouiller à Arta en août 1313 après avoir attaqué Corfou⁵¹⁵. Parallèlement, les troupes épirotes s'emparèrent des places d'Étolie-Acarmanie, notamment de Bonditsa, qui tomba en octobre 1314, limitant la présence angevine à la seule ville de Naupacte⁵¹⁶.

Mais la bonne entente entre Épirotes et Byzantins ne résista pas à ce succès et fit rapidement place aux hostilités. Nous ignorons quelles en furent les raisons exactes, mais plusieurs documents vénitiens permettent de les imaginer. Tout d'abord, les forces byzantines

⁵¹² LÉONARD, *Les Angevins...*, *op. cit.*, pp. 210-224.

⁵¹³ GRÉGORAS, VIII, §4 = t. I, p. 297 : « Πέμπτον δ' ἄρτι καὶ εἰκοστὸν τῆς ἡλικίας ἔτος ἀμείβων πέμπεται πρὸς τοῦ βασιλέως στρατηγὸς καὶ διοικητῆς μᾶς τῶν περὶ Μακεδονίαν ἐπαρχιῶν, ἢ τοὺς Ἰλλυριοὺς μάλιστα ὁμοροῦντας ἔλαχε. » Sur la présence de troupes byzantines en Épire : DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, pp. 351-354 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 77 ; LAIOU, *Constantinople...*, *op. cit.*, pp. 257-258, qui évoque la présence de Jean Lascaris, lequel n'est pourtant mentionné dans aucune source.

⁵¹⁴ PHILIPPE DE TARENTE, Lettre au doge de Venise (26 juillet 1314), éd. KIESEWETTER, *Principi...*, *art. cit.*, p. 97 : « *quod aliqui de vestris in hostis nostri Tomasii, filii quondam despoti Romanie, favorem et nostrorum offensionem castrorum accesserant* ».

⁵¹⁵ THOMAS, Georg et PREDELLI, Riccardo, *Diplomatarium Veneto-Levantinum, sive Acta et Diplomata res Venetas, Graecas atque Levantis illustrantia a 1330-1454*, 2 vol., (Monumenti Storici pubblicati dalla R. Deputazione Veneta di Storia Patria, series prima. Documenti, t. V, IX, Venise, 1880, 1889 [ci-après *DVL*].), t. I, n° 76, p. 135 = VALENTINI, Giuseppe, *Acta Albaniae Veneta Saeculorum XIV et XV*, 3 t. en 24 vol., Palerme-Milan-Rome, 1967-1977 [ci-après *AAV*], t. I/1, n° 48, p. 23 = ADA, t. I, n° 619, p. 183 24 (27 septembre 1319) : « *homines domini imperatoris, qui morabantur in Aualona, qui uenerunt ad Artam cum duobus lignis armatis pro faciundo rescatari homines et nauilium de Corfu, quos ceperant ; quorum lignorum erat capud Georgius Ganzza, qui facit se nominari protentinus Aualone.* » Sur la fonction de prothontinos d'Avlona, cf. DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, pp. 355-356.

⁵¹⁶ CHARLES II, Acte en faveur de Philippe de Tarente (2 novembre 1314), éd. DE LELLIS, Carlo, *Notamenta ex registris Caroli II, Roberti et Caroli ducis Calabriae*, IV bis, p. 528, cité par KIESEWETTER, *Principi...*, *art. cit.*, p. 66, n. 38, avec références archivistiques : « *pro defensione ab hostibus, qui castrum suum Bondisse de insula Corfoy (sic) ceperunt* ». D'autres sources angevines, citées par KIESEWETTER, *ibid.*, pp. 65-66, et n. 38, mentionnent la chute de Bonditsa, qui dépendait alors administrativement de Corfou. Reste à savoir qui sont les « ennemis » dont parle ce document. Ainsi, LUTTRELL, *Vonitza...*, *art. cit.*, p. 133, émet l'hypothèse que Bonditsa soit tombée aux mains de Jean de Céphalonie, provisoirement ennemi des Angevins dans le cadre de la guerre civile de Morée. Pour NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 77, c'est Syrgiannês qui s'est emparé de Bonditsa. Pour KIESEWETTER, *ibid.*, pp. 65-66, et n. 38, il s'agit des Épirotes seuls, tandis que Syrgiannês ne serait venu en Épire que l'année suivante, alors qu'il était en guerre contre l'Épire. Le plus probable est cependant que Bonditsa a succombé à la coalition des Épirotes et des Byzantins, commandés par Syrgiannês ; cf. ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 94-95. Quoi qu'il en soit, la perte de Bonditsa contribua à la décision de Philippe de Tarente de quitter les sièges de Trapani en Sicile afin de se rendre à Corfou en novembre 1314 ; cf. LÉONARD, *Les Angevins...*, *op. cit.*, p. 224 et ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 224.

multiplièrent durant cette campagne les exactions contre les Vénitiens, y compris en territoire épirote⁵¹⁷. Confronté aux plaintes des Vénitiens et au caractère incontrôlable des troupes byzantines, Thomas dut probablement décider d'expulser ces dernières. Il est par ailleurs tout à fait probable que Syrgiannês ait provoqué ces incidents dans le but de déclencher les hostilités et de prendre le contrôle du Despotat⁵¹⁸. De fait, les officiers byzantins ne considéraient pas l'Épire comme un État indépendant dont la souveraineté devait être respectée, mais bien comme une province impériale : de façon caractéristique, l'empereur Andronic II ferait quelques années plus tard répondre à Venise que la guerre était justifiée par la « rébellion » de Thomas⁵¹⁹. Ce conflit avec l'empereur se montra d'autant plus gênant qu'il fut probablement doublé d'une invasion catalane⁵²⁰.

Quoi qu'il en soit, le despote fit emprisonner son épouse Anne, la petite-fille de l'empereur. En mai 1316, les marchands vénitiens installés en Épire, soucieux de rester en bons termes avec Byzance, proposèrent une aide financière à la prisonnière⁵²¹. Andronic II,

⁵¹⁷ En août 1313, alors qu'un incendie ravageait la ville d'Arta, les marins du *prothontinos* Gantzias de Valona dérobèrent les biens d'un marchand vénitien, Moreto Moro, qui tentait de les sauver ; cf. *DVL*, t. I, n° 76, p. 136 = n° 48, pp. 23-24 (27 novembre 1319) : « *idem Moretus fugit inde cum rebus suis infrascriptis, que res fuerunt Sibi derobate per homines domini Imperatoris* ». Le total des biens dérobés était estimé à 868 gros vénitiens. En novembre 1314, le navire de Petro Pisani fut capturé par une galère impériale sur la route de Corfou à Valona et cent hyperpères lui furent soustraits. En février 1315, les troupes de Syrgiannês pillèrent les bâtiments d'un marchand vénitien, Pietro Moro ; cf. *DVL*, t. I, n° 76, p. 136 = *AAV*, t. I/1, n° 48, pp. 23-24 (27 septembre 1319) : « *Fuit exercitus domini imperatoris apud Artam, et fuit capitaneus illius exercitus dominus Ioannes Lepischerni, et ibi deuastatae fuerunt sue domus* ». Le dommage est estimé à cent hyperpères. Ce « *Ioannes Lepischerni* » peut être identifié avec Syrgiannês, devenu entre-temps pincerne au moment de la rédaction du document vénitien, en 1319.

⁵¹⁸ GRÉGORAS, VIII, §4 = t. I, p. 297, (à propos de Syrgiannês) : « παρασπονδῶν γὰρ πρῶτον μὲν πράγματα παρεῖχε τοῖς ὁμόροις Τριβαλλοῖς καὶ Αἰτωλοῖς καὶ Ἀκαρνανσίῃν ».

⁵¹⁹ *DVL*, t. I, n° 77, p. 146 = *AAV*, t. I/1, n° 55, p. 37 (1320) : « *dicit dominus imperator [...] quod ipsa terra est jurisdictionis Imperii sui, et qui tenet eam juramento vassalagii astringitur Imperio suo, et si contrarium faciunt imperium suum movet guerram, contra eos, ut contra apostatas, sicut fecit suis temporibus cum quidam Thomas fecerit multa mala, et inventus fuerit contrarius Imperii sui.* ». Cette réponse est bien évidemment de mauvaise foi puisque le pillage des biens de Moreto Moro s'est produit alors que Byzantins et Épirotes étaient alliés, comme le firent remarquer les Vénitiens ; *AAV*, t. I/1, n° 55, p. 38 : « *Et quando Ganzia Capitaneus duorum lignorum venit Artam, cum ipsis dubus lignis, et derobavit res Moreti quas fugerat propter ignem, dominus Thomas despoti qui fuerat coronatus per suum imperium, de toto despotatu, non erat rebellis Imperio suo, immo erat inter imperium suum et ipsum dispoti amicia et parentela, immo fecerat ipse despoti societatem cum dicto Ganzia, hominem imperij, ad eundem contra Principem, et contra Corfu iusta de causa venit dominus Ganzia Artam cum ipsis duobus lignis, ita quod non potest dici, quod tunc temporis dictus Thomas despoti esset inimicus suus, nec quod imperium suum haberet secum guerram.* » Le « prince » mentionné par les Vénitiens est évidemment le prince de Tarente. Cf. *ASONITIS, Νοτίο Ιωνίο...*, *op. cit.*, p. 96.

⁵²⁰ Comme il a été dit *supra*, p. 518, les Catalans combattirent alternativement contre la Morée, la Thessalie, l'Empire et la Thessalie entre 1311 et 1316 lorsque chacun de ces pouvoirs était isolé. L'Épire, alliée de Byzance jusqu'en 1315, se retrouva ensuite sans allié et fut donc probablement attaquée en 1315-1316. Quelques années plus tard, la présence des Catalans est attestée au sud du Despotat ; cf. *infra*.

⁵²¹ *AAV*, t. I/1, n° 48, p. 26 (mai 1316) : « *Concessit Petrus Mauro, filius domini Nicolay Mauro domine Despinae filie domini Imperatoris in suis magnis necessitatibus essendo in carceribus domini Despoti, et dicta domina despina misit suas literas domino Capitaneo de Belgrado, scilicet domino Capitaneo Johanni picherne pro*

dans un premier temps reconnaissant, demanda ensuite à Syrgiannês de les rembourser, mais le remboursement ne fut semble-t-il pas intégral. Venise se retourna alors du côté de Thomas. Sa mère, Anne, écrivit en mai 1317 à Venise pour expliquer son incapacité à payer la dette en question⁵²². Peu satisfait de cette réponse, le Sénat envoya une ambassade en septembre 1317 pour demander à nouveau le remboursement du reliquat, manifestement sans succès⁵²³.

Craignant la mise sous embargo commercial de l'Épire, alors même qu'il avait entrepris la guerre contre Syrgiannês pour défendre les marchands vénitiens, Thomas fut donc contraint de se tourner vers les Angevins : il envoya en avril 1318 une ambassade en Italie⁵²⁴. Le prince de Tarente fut satisfait de retrouver un allié de l'autre côté de l'Adriatique. Une seconde mission épirote obtint l'octroi d'une aide militaire en juin 1318⁵²⁵. En revanche, les relations avec Venise se dégradèrent en septembre, lorsque le Sénat ordonna la rupture des relations commerciales jusqu'à ce que les dettes du despote soient remboursées⁵²⁶. Thomas se trouvait donc dans une situation particulièrement pénible lorsque, son neveu le comte Nicolas de Céphalonie, profitant de ses difficultés, le fit assassiner dans des circonstances mal connues.

Ainsi, au terme des règnes agités de Nicéphore et de Thomas, on peut dresser un bilan en demi-teinte. La politique étrangère de ces deux monarques semble en effet peu glorieuse et l'Épire, toujours en butte à l'interventionnisme étranger, fut sans cesse menacée de vassalisation ou d'annexion pure et simple par ses puissants voisins byzantins et angevins. Le

solutione fienda dicto Petro Mauro qui Capitaneus promisit et non soluit, quare petimus pro resto, sine expensis factis iperperos v^c. » NICOL, *Despotate, II, op. cit.*, p. 78 ; ASONITIS, *Notío Iovío...*, *op. cit.*, p. 96. La famille Contareno fournit 1500 hyperpères et le marchand Pietro Moro 500.

⁵²² AAV, t. I/1, n° 31, pp. 13-14 (14 mai 1317).

⁵²³ CESSI, Roberto, SAMBIN, Paolo, BRUNETTI, Mario, *Le Deliberazioni del Consiglio dei Rogati (Senato) serie Mixtorum*, 2 vol., Venise, a Spese della deputazione, 1960-1961 (Deputazione di Storia Patria per le Venetie : Monumenti Storici. Nuova serie, XV), t. I, n°s 50, 51, 56 (septembre), 58, 61 (octobre), pp. 181-182 = AAV, t. I/1, n°s 34, 36, p. 15 (septembre 1317) : « *Ambaxator iturus ad Despinam* » ; « *pro ambaxata mittenda ad despotum* »

⁵²⁴ MINIERI-RICCIO, Camilio, « Genealogia di Carlo II d'Angiò Re di Napoli », *ASPN VII* (1882), pp. 468 (11 avril 1318). L'ambassadeur de Thomas est appelé « *Paolo de Rosa da Piperno* ».

⁵²⁵ HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. I, p. 419 (353) cite un document angevin perdu et mentionne l'arrivée du messager Démétrios Ganzas à Naples et l'envoi de 15 chevaux de guerre à Thomas (« *den erlauchten Despoten Thomas von Romania* »), ce qui semble montrer que, dans le document original, Philippe de Tarente reconnaît Thomas comme despote légitime.

⁵²⁶ CESSI-SAMBIN, *Deliberazioni...*, *op. cit.*, p. 194, n° 216 = AAV, t. I/1, n° 42, p. 20 (septembre 1318) : « *Veneti non mittant de suo ad partes despoti et durat quousque despotus fuerit concors cum dannificatis* ». ASONITIS, *Notío Iovío...*, *op. cit.*, p. 97. LEMERLE, Paul, « Le privilège du despote d'Épire Thomas I^{er} pour le Vénitien Jacques Contareno », *BZ*, XLIV (1951), pp. 389-396, qui estime que ce privilège date de 1303. Cependant, pour ASONITIS, *ibid.*, n. 185, le privilège date d'août 1318 et a été octroyé au consul vénitien de Corfou pour éviter les mesures de rétorsion vénitiennes ; cf. Annexe II/1, n° 15.

temps était désormais loin où la puissance militaire épirote pouvait constituer un danger pour les États proches. Néanmoins, en dépit de cette faiblesse et des dangers encourus, force est de constater que les deux successeurs de Michel II parvinrent à maintenir une réelle indépendance, malgré des actes de feinte soumission aux uns et aux autres. En effet, un habile jeu de bascule diplomatique leur permit d'utiliser les expansionnismes de Naples et de Byzance l'un contre l'autre, afin qu'ils se neutralisent mutuellement. De fait, aucune des deux puissances voisines ne semble à même d'exercer une influence décisive dans les affaires intérieures du Despotat. L'assassinat de Thomas, pour brutal qu'il fût, ne changerait pas profondément la donne.

Chapitre V

Le Despotat des Comnènes de Céphalonie (1318-1340)

L'assassinat de Thomas I^{er} par son neveu Nicolas ouvrait une nouvelle période de l'histoire de l'Épire. Néanmoins, malgré les troubles qu'il suscita, les éléments de permanence avec la période précédente sont nombreux. Tout d'abord, le changement dynastique ne constituait pas une rupture totale : c'était toujours la dynastie des Comnènes qui gouvernait l'Épire et Nicolas ne prétendait pas y instaurer un nouveau régime. Quant à la politique étrangère, elle resta dominée par le « grand jeu » entre Angevins et Paléologues.

A) Nicolas de Céphalonie (1318-1323)⁵²⁷

1) L'assassinat de Thomas et la prise du pouvoir

Le despote Thomas fut assassiné par son propre neveu Nicolas de Céphalonie, fils de Marie Comnène et comte de Céphalonie depuis 1317. Le meurtrier s'empara du pouvoir et, afin de consolider une autorité fragile, se convertit à l'orthodoxie, épousa la veuve de sa victime, Anne Paléologue⁵²⁸. Par ailleurs, afin de se consacrer pleinement aux affaires continentales, il nomma son frère Jean gouverneur du comté de Céphalonie⁵²⁹. Ce

⁵²⁷ PLP, t. I, n° 224 ; NICOL, *Despotate II*, op. cit., pp. 81-92 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, op. cit., pp. 99-101.

⁵²⁸ GRÉGORAS, VIII, §1 = t. I, p. 283 : « ἦν [=Anne] ἔσχε μετὰ ταῦτα φονεύσας Θωμάν ὁ ἐκείνου ἀδελφιδοῦς κόντος » ; LIBRO DE LOS FECHOS, p. 138, §628 : « Et el comte Nichola de Chifollonia [...] fuesse al dispotado del Arta á su tio el dispot Thomas [...]. Et seyendo al Arta con su tio el dispot Thomas, hun dia le vino al coraçon & mató á su tio & tomo la senyoria del Arta & tomó la muller de su tio por muller, que era hermana del emperador Paliologo de Constantinoble » ; JEAN XXII, Lettre au roi de France Philippe V le Long, éd. A. Coulon, *Lettres secrètes et curiales du pape Jean XXII (1316-1334) relatives à la France*, 3 vol., Paris, Fontemoing puis De Boccard, 1900-1965 (BEFAR), t. I, cols. 669-670, n° 772 : « Comes namque Cephalonie quondam Thomasium, Romanie despotum, gladio trucidavit, cujus successio in toto despotatu predicto dictus princeps ex persona quondam principisse ». ANNALES ECCLESIASTICI, t. XXIV, an. 1320, §48, p. 139 : « ut ad Cephaloniae comitem, qui ad Graecorum schisma defecerat ».

⁵²⁹ Nicolas avait nommé son frère gouverneur de Céphalonie avant de partir à Arta ; LIBRO DE LOS FECHOS, §628, p. 138 : « & lexó su hermano micer Johan, su governador del condado de Chifollonia. ». Par la suite, Jean resta gouverneur ; *ibid.*, §629 : « su hermano micer Johan, qui era estado en CHifollonia governador por su hermano ». Sur Jean, cf. PLP, t. I, n° 207.

changement brutal de régime ne se fit néanmoins pas sans difficulté et le nouveau souverain fut rapidement confronté aux expansionnismes angevin et byzantin.

Dans un premier temps, la nouvelle fut accueillie avec satisfaction à la cour de Naples. Nicolas avait prêté serment en 1318 à Jean de Gravine, frère de Philippe de Tarente et nouveau prince d'Achaïe, en tant que comte de Céphalonie⁵³⁰. Le prince de Tarente espérait donc que Nicolas reconnaîtrait les droits héréditaires de son fils, lui aussi appelé Philippe, sur l'Épire. En effet, ce dernier, né de la princesse Thamar, était lui aussi le neveu du défunt Thomas et avait autant de droits que Nicolas à régner. C'est pourquoi le père remit à son fils, le 19 avril 1319, ses droits sur l'Épire et l'Albanie, accompagnés du titre de « despote de Romanie »⁵³¹.

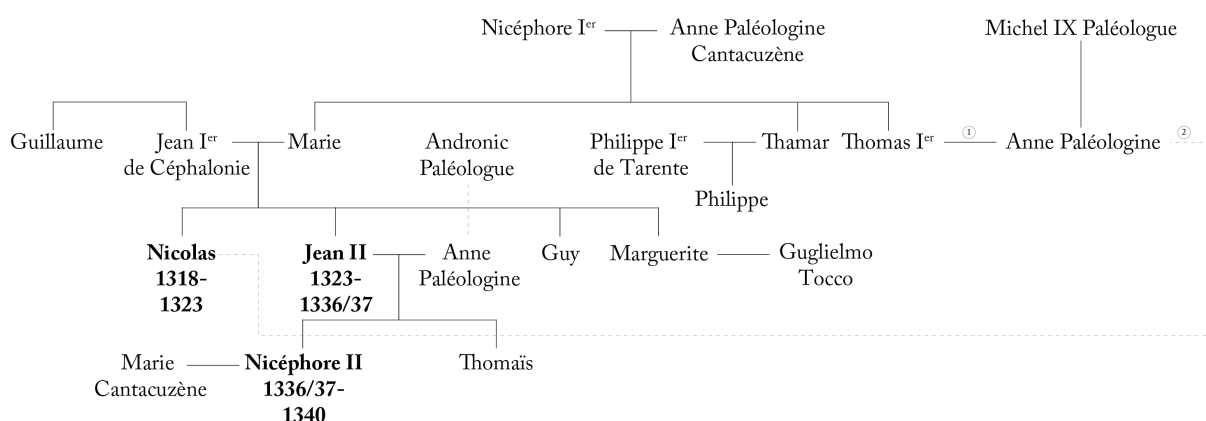


Figure 6 | Les Comnènes de Céphalonie
(arbre généalogique simplifié)

⁵³⁰ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 82 ; ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 100.

⁵³¹ CAGGESE, Romolo, *Roberto d'Angio e i suoi tempi*, 2 vol., Florence, R. Bemporad, 1921-1930, t. I, p. 646 et n. 2 ; KIESEWETTER, *I Principi di Taranto...*, *art. cit.*, p. 71 ; ASONITIS, Spyros, « Ο «δεσπότης της Ρωμανίας» Φίλιππος και οι αξιώσεις των Ταραντίνων κυρίων της Κέρκυρας επί των ηπειρωτικών κτήσεων των Ορσίνι (1318-1331) » [« Le « despote de Romanie » Philippe et les revendications des seigneurs tarentins de Corfou sur les possessions épirotes des Orsini »], *Βυζαντιακά* XII (1992), pp. 126-128. Philippe, fils de Thamar, et second Philippe de la maison de Tarente, reçut également Corfou en 1321. Il mourut en 1331 quelques mois avant son père et ne fut donc jamais prince de Tarente. Ce Philippe ne porte donc pas de numéro et ne doit pas être confondu avec Philippe II de Tarente, fils posthume de Philippe I^{er}, qui sera prince de la maison de Tarente (1364-1374).

Dès 1319, le prince de Tarente demanda donc au bayle d'Achaïe Frederico de Trogisio de recueillir en son nom l'hommage de Nicolas pour l'Épire⁵³². Mais le nouveau dirigeant souhaitait maintenir l'indépendance épirote et avait bien conscience que les Angevins souhaitaient au bout du compte obtenir que le jeune Philippe hérite du Despotat. Nicolas semble donc avoir refusé de prêter hommage⁵³³. Ce faisant, il se privait du seul allié qui aurait pu l'aider à asseoir son pouvoir : il n'avait en effet pu s'imposer que dans une partie seulement de la province et pouvait s'attendre à un conflit avec Byzance⁵³⁴.

En effet, Iōannina et d'autres forteresses s'étaient livrées à l'empire⁵³⁵. Le pincerne Syrgiannês, qui était toujours en poste à Berat et qui fut donc en charge de l'administration de la ville, s'attacha la fidélité de la population en accordant des privilèges⁵³⁶. L'empereur Andronic II approfondit cette politique en émettant une série de trois chrysobulles : le premier pour la ville de Iōannina en février 1319, le second à une date inconnue pour le sébaste Sgouros, *prokathêmenos* de la ville, et enfin le troisième en juin 1321 pour la métropole de Iōannina⁵³⁷.

⁵³² MINIERI-RICCIO, Camilio, *Studi storici su' fascicoli angioni dell'archivio della Regia Zecca di Napoli*, Naples, Detken, 1863, pp. 1 et 10 : « *Litterae responsales de receptione homagii, et sacramenti fidelitatis pro Dispotatu Romaniae pro parte domini Regis patris nostri a Nobili Domino Nicolao de Cefalonia, qui eundem Dispotatum tenet* » ; *idem*, *Genealogia di Carlo II...*, art. cit., ASPN VII (1882), pp. 473-474 (2 juillet 1319). BON, *Morée franque...*, op. cit., p. 201, affirme que Nicolas s'est soumis, en se basant sur HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, t. I, p. 404 (338), et LONGNON, *L'empire latin...*, op. cit., p. 320, qui n'affirment pourtant rien de tel. Cf. ASONITIS, *Δεσπότης Ρωμανίας...*, art. cit., p. 128 ; *idem*, *Νότιο Ιόνιο...*, op. cit., p. 100.

⁵³³ HOPF, *ibid.*, t. I, p. 420 (354) ; NICOL, *Despotate II*, op. cit., p. 82 ; ASONITIS, *Δεσπότης Ρωμανίας...*, art. cit., pp. 130-131 ; *idem*, *Νότιο Ιόνιο...*, op. cit., p. 100 ; KIESEWETTER, *Principi...*, art. cit., p. 73, n. 57, qui présente un bilan historiographique ; cf. *infra*.

⁵³⁴ *DVL*, t. I, n° 77, p. 146 : « *cum autem contra illum diuinum iudicium factum est et mortuus sit, ut uos scire credimus et nepos ipsius, comes Ceffalonie, tenuerit et teneat partem loci ipsius et ipsemet enormia contra uoluntatem nostram et grauia operetur, necessario propter rationem et zellum bonum contra ipsum facere intendimus ad uindicandum scelus ipsius et mala perpetrata per ipsum et guerram mouere contra eundem, donec ad statum bonum dictum locum iurisdictionis Imperij nostri reducere ualeamus.* »

⁵³⁵ Diagnôsis du synode patriarcal de Constantinople, date inconnue (entre juillet 1337 et février 1338), éd. *MM*, t. I, n° 76, p. 171 ; cf. Annexe II/2, n° 21. D'autres forteresses semblent avoir fait défection en même temps que Iōannina : cf. ANDRONIC II, Chrysobulle en faveur de Iōannina (février 1319), éd. *MM*, t. V, cap. III, n° 1, p. 80 : « ἀλλὰ μὴν οὐδὲ ἕτερον ἀπὸ τῶν ἄλλων κἀτρῶν τῶν προσελθόντων ἀρτίως εἰς τὴν ὑποχειριότητα τῆς βασιλείας μου » ; cf. Annexe II/3, n° 2. Cf. NICOL, *Last Centuries...*, op. cit., p. 179 ; KORDOSES, *Βυζαντινά Γιάννενα...*, op. cit., p. 43. ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, op. cit., p. 100, semble ignorer ces sources lorsqu'il affirme : « Η ἀπόψη του Nicol ότι η εξουσία του περιεριζόταν στην Ακαρνανία ή τις νότιες περιοχές της Ηπείρου δεν τεκμηριώνεται. »

⁵³⁶ ANDRONIC II, *ibid.*, pp. 79-80 : « διὰ γράμματος τοῦ περιποθήτου γαμβροῦ τῆς βασιλείας μου, τοῦ πγκέρρη Συργιάννη τοῦ Παλαιολόγου ». KORDOSES, *ibid.*

⁵³⁷ *MM*, t. V, pp. 77-87 ; cf. Annexe II/4, nos 2, 3 et 4. NICOL, *Despotate II*, op. cit., pp. 83-89 ; PATLAGEAN, Évelyne, *Un Moyen Âge grec*, Paris, Albin Michel, 2007, p. 335. La fonction de *prokathêmenos* était probablement celle d'administrateur civil ; cf. KAZHDAN, Alexander, art. « Prokathemenos » dans *ODB*, t. III, p. 1729.

2) Guerres avec Byzance

Une fois maître de Iôannina, Syrgiannês, bien décidé à conquérir le reste de l'Épire, lança en mars 1319 son armée sur la Vagénétië, incitant le Sénat vénitien à déconseiller aux marchands de se rendre dans le Despotat⁵³⁸. Mais Andronic ne tarda pas à rappeler le pincerne, dont il se méfiait, à Constantinople avant de le nommer en Thrace⁵³⁹. C'est probablement dans ce climat provisoirement apaisé que Nicolas conclut avec l'Empire un accord aux termes desquels il reçut le titre despotique en échange de la reconnaissance de l'autorité impériale, Nicolas renonçant par ailleurs à Iôannina et Andronic II à Arta⁵⁴⁰. L'empereur avait alors probablement les moyens militaires d'en finir avec le séparatisme épirote, mais les nouvelles venues d'Occident le poussèrent à s'abstenir d'agir. En effet, la perspective d'une offensive angevine destinée à prendre l'Épire et Constantinople se précisait. Le *basileus* préféra donc laisser en place un État-tampon qu'il espérait être son allié, plutôt que de faciliter la tâche du prince de Tarente en prolongeant une guerre au cours de laquelle les troupes épirotes et byzantines se seraient épuisées mutuellement.

Provisoirement tranquille du côté impérial, Nicolas se tourna alors vers Venise, la seule puissance capable de le défendre. Dès mai 1320, il demanda la protection des îles

⁵³⁸ DVL, t. I, n° 76, p. 136 : « *Gens domini imperatoris aggressi fuerunt quodam casale viri nobilis Iacobi Contareno, civis et fidelis nostri, quod vocatur Vestrova, situm in pertinentiis Vagenetie...* » ; n° 77, pp. 146-147 ; AAV, t. I/1, n° 44, p. 20 (mars 1319) ; n° 48, p. 24 = CESSI-SAMBIN, *Deliberazioni...*, *op. cit.*, t. I, p. 202, n° 295 (mars 1319) : « *Veneti non mittant de suo ad partes Despoti* » = MERTZIOS, Konstantinos, « Τὸ ἐν Βενετῖα κραιτικὸν Ἀρχεῖον » [« L'Archivio di Stato di Venezia »], *HX*, XV (1940), pp. 23-4. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 89.

⁵³⁹ GRÉGORAS, VIII, §3 = t. I, p. 302 ; CANTACUZÈNE, I, §2 = t. I, pp. 19-20. BINON, Stéphane, « À propos d'un Prostagma inédit d'Andronic III Paléologue », *BZ*, XXXVIII (1938), pp. 139-142.

⁵⁴⁰ L'accord est évoqué dans la diagnôsis synodale susmentionnée, éd. MM, t. I, n° 76, p. 171 : « ἐπεὶ ὁ κόντος κύριος Νικόλαος ἐκείνος, ὅς καὶ δεσποτικῶ ἔφθασε τιμηθῆναι ἀξιῶματι, ἀθετήσας τοὺς οὖς ὤμοσεν ὄρκους ». NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 89-91, situe les événements dans l'ordre suivant : assassinat de Thomas, passage de Iôannina à l'empire à la fin 1318, accord entre Nicolas et Andronic II, expédition de Syrgiannês en Vagénétië en mars 1319, demande de secours de Nicolas à Venise en mai 1320, offensive de Nicolas contre le territoire impérial en 1320. Cette suite d'événements demande à être reconsidérée, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il paraît plus probable que l'accord ait été conclu après le conflit plutôt qu'avant. Ensuite, le document DVL, t. I, n° 77, pp. 146-147 = AAV, t. I/1, n° 55, p. 37 (1320), cité par NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 91, n. 33, mentionne certes de mauvaises actions faites par le comte de Céphalonie (« *et ipse met multa enormia contra voluntatem Imperii sui faciat, et gravia operetur* », mais laisse entendre qu'elle eut lieu dès la mort de Thomas : ce n'est d'ailleurs pas forcer le texte que de supposer que le simple fait de prendre le pouvoir en Épire sans en être investi constitue aux yeux de l'empereur un crime de lèse-majesté. Quoi qu'il en soit, ce document, justifiant l'offensive de mars 1319 (« *Hec enim fieri aliter non possunt, nisi cum exercitibus destruentibus terras inimicorum et eradicantibus operationes malorum* ») ne nous dit donc rien sur la situation en 1320. Cf. ASONITIS, *Δεσπότης Ρωμανίας...*, *art. cit.*, pp. 128-130. Enfin, la diagnôsis synodale qui constitue notre source pour cet accord ne mentionne qu'une seule offensive de Nicolas contre les villes du nord et la place explicitement après le déclenchement de la guerre civile, soit après 1322. Or, on ne voit pas pourquoi ce document, hostile par principe au séparatisme de la province occidentale, manquerait une occasion de fustiger un tel parjure de la part de Nicolas.

Ioniennes par la Sérénissime, dans la perspective d'une offensive angevine. Par ailleurs, il offrait à la République le port de Buthrote (Butrint) ou de Parga en échange d'une aide pour récupérer les territoires de son despotat occupés par les Byzantins⁵⁴¹. Mais la Sérénissime refusa de s'engager à ses côtés, préférant maintenir de bonnes relations tant avec l'Empire qu'avec les Angevins⁵⁴². C'est à la même époque que la *basilissa* Anne Paléologue décéda, peu avant son père Michel IX, héritier du trône byzantin⁵⁴³.

C'est d'ailleurs à cette époque qu'éclata la première guerre civile byzantine entre Andronic II et son petit-fils Andronic III, fils de Michel IX⁵⁴⁴. Nicolas tenta d'en profiter pour s'emparer de Ióannina, sans succès⁵⁴⁵. Parallèlement, les Vénitiens attaquèrent Aulôn (Valona), sans que l'on puisse véritablement affirmer que les deux offensives étaient coordonnées⁵⁴⁶. Quoi qu'il en soit, cet échec marqua la fin du règne de Nicolas : peu après, en 1323, il fut assassiné par son frère Jean, peut-être en contact avec la cour de Naples⁵⁴⁷.

⁵⁴¹ DVL, t. I, n° 81, pp. 168-170 = AAV, t. I/1, n° 51-52, pp. 29-31 (mai et juin 1320), notamment p. 170 = 31 : « *ita quod cum dicta gente et cum suo exfortio possit recuperare castra et terras sui despotatus, que nunc per Grecos detinentur* ». Cf. MERTZIOS, *Κρατικὸν Ἀρχεῖον...*, art. cit., p. 24. À noter que ce document ne nous permet pas de savoir si Nicolas est encore en guerre contre les Byzantins ou bien s'il prépare sa prochaine guerre, qu'il mènera d'ailleurs avec l'aide Venise quelques années plus tard. Le fait que Nicolas porte le titre de « Despotus Romanie » indique peut-être que l'on se situe après l'accord conclu avec Andronic. Néanmoins, cet élément n'est pas probant puisque l'on se trouve dans un document occidental. Pour NICOL, *Last centuries...*, op. cit., p. 179, il est possible que Nicolas se soit autoproclamé despote, ce qui est purement hypothétique et est d'ailleurs en contradiction avec ce que le même auteur affirme dans Despotate II, op. cit., p. 89. Cf. ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, op. cit., p. 100, n. 17. Par ailleurs, ASONITIS, *ibid.*, pp. 100-101, semble ignorer que Nicolas demande l'aide de Venise pour reconquérir le nord de l'Épire. Enfin, KIESEWETTER, *Principi...*, art. cit., p. 72, remarque à juste titre que ces appels auprès de Venise laissent penser qu'il n'avait pas fait hommage aux Angevins, auquel cas d'une part les îles Ioniennes n'auraient pas besoin de protection ; d'autre part c'est aux Angevins que Jean demanderait de l'aide contre Byzance.

⁵⁴² AAV, t. I/1, n° 51-53, pp. 29-32 (mai-juin 1320) ; CESSI-SAMBIN, *Deliberazioni...*, op. cit., t. I, p. 223, n° 25 (juin 1320) : « *Responsio facta ambaxatoribus Despoti invehendo eis curialiter, quod insule Zefalonie, Xanti et Valis comparari nostre fuerunt* ». ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, op. cit., p. 101, n. 19.

⁵⁴³ CANTACUZÈNE, I, §1 = t. I, pp. 13-14. Anne décéda peu avant son père Michel IX, lui même décédé le 12 octobre 1320 ; cf. *CHRONICA BYZANTINA BREVIORA*, éd. Peter Schreiner, *Die Byzantinischen Kleinchroniken*, 3 vol., Vienne, Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1975-1979 (CFHB, XII), t. I, n° 8/11c, 9/2, 49/2, II, p. 227. On peut supposer que Nicolas a obtenu le titre despotique en partie grâce à son mariage avec Anne Paléologue, soit avant cette date.

⁵⁴⁴ OSTROGORSKY, *État byzantin...*, op. cit., pp. 521-524 ; BOSCH, Ursula Victoria, *Kaiser Andronikos III. Palaiologos*. Amsterdam, Verlag Adolf. M. Hakkert, 1965, pp. 21-25.

⁵⁴⁵ *Diagnôsis synodale*, éd. MM, t. I, n° 76, p. 171 : « *ἐχώρησεν εἰς μάχην τῶν ὑποκειμένων τῇ βασιλείᾳ κάστρων, καὶ κατὰ τῆς τοιαύτης πόλεως στρατῶν συναγαγὼν ἐκινήθη, ὡς καὶ πολιορκία περιλαβεῖν τὰ τεῖχη αὐτῆς* ». ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, op. cit., p. 101, semble ignorer ce document et cette guerre.

⁵⁴⁶ DVL, t. I, p. 191 = ADA, t. I, n° 677, p. 204 = AAV, t. I/1, n° 60, pp. 41-42. Ce document est daté d'avant septembre 1322.

⁵⁴⁷ *Diagnôsis synodale*, éd. MM, t. I, n° 76, p. 171 : « *ὁ αὐτάδελφος ἐκείνου κύρ Ἰωάννης ὁ Δούκας [...] ἐναντία φρονήσας αὐτῷ τῷ ἰδίῳ ἀδελφῷ καὶ μάχην* » ; GRÉGORAS, XI, §3 = t. I, p. 536 ; VILLANI, Giovanni, *Nuova Cronica*, éd. Giovanni Porta, Parme, Fondazione Pietro Bembo/Guanda, 1991, reproduite par Letteratura Italiana Einaudi : http://www.letteraturaitaliana.net/pdf/Volume_2/t48.pdf, X, §281 = t. III, p. 898 ;

B) Jean II de Céphalonie⁵⁴⁸

1) Une difficile prise de pouvoir

Jean II accédait au pouvoir par un nouvel assassinat politique, le deuxième en l'espace de cinq ans. Comme on pouvait s'y attendre, l'autorité du nouveau souverain ne fut pas immédiatement reconnue par tous. Ainsi, son frère Guy et sa sœur y partirent en exil, d'abord dans la principauté d'Achaïe puis à Naples⁵⁴⁹. Par ailleurs, le comté de Céphalonie, qui avait été confié à son oncle Guillaume, entra en rébellion⁵⁵⁰. En plus de ces difficultés internes, la situation de Jean fut rendue encore plus périlleuse par des menaces extérieures.

2) L'expédition de Jean de Gravine

Les princes angevins Philippe de Tarente et son frère Jean de Gravine s'étaient longtemps disputés pour de complexes raisons féodales. Le principal motif de discorde était que Jean, prince d'Achaïe par son mariage avec Mathilde de Hainaut en 1318, supportait mal d'être le vassal de Philippe, prince de Tarente et suzerain de l'Achaïe depuis 1294. Mais l'Épire constituait un autre enjeu de leurs querelles, puisque Jean prétendait, là encore grâce à

LIBRO DE LOS FECHOS, p. 138, §§629-630. La date de 1323 est communément admise ; cf. LA MONTE, John, « Chronologie de l'Orient latin », *Bulletin of International Committee of Historical Sciences*, XII/2 (1943) p. 195 ; GRUMEL, *La Chronologie*, *op. cit.*, p. 409 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 92. Concernant les hypothétiques contacts de Jean avec les Tarentins, cf. ASONITIS, *Δεσπότης Ρωμανίας...*, *art. cit.*, p. 134.

⁵⁴⁸ *PLP*, t. I, n° 207 ; POLEMIS, *The Doukai...*, *op. cit.*, n° 56, pp. 98-99 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 92-105 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 101-110. Jean était le second comte de Céphalonie à porter ce nom. En tant que souverain épirote, il devrait cependant être appelé Jean I^{er}. Nous le désignons cependant en tant que Jean II pour éviter les confusions avec son père Jean I^{er}, comte de Céphalonie.

⁵⁴⁹ HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, pp. 408 (342), 421 [355] ; BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, p. 204 ; ASONITIS, *ibid.*, p. 103, n. 31. Guy fit partie d'une délégation moréote chargée d'exposer les doléances de la principauté auprès de son suzerain à Naples. Quant à Marguerite, Jean lui confisqua sa dot, qui consistait en la moitié de l'île de Zante (HOPF, *ibid.*, p. 421 [355]) et non de Céphalonie, comme l'indique ASONITIS, *ibid.* Ces informations, basées sur des sources angevines aujourd'hui invérifiables, sont vraisemblables mais pas certaines. Quoi qu'il en soit, il n'est donc pas possible d'affirmer que Jean fit allégeance aux Angevins par cette ambassade puisque Guy avait alors rompu avec son frère.

⁵⁵⁰ VILLANI, *Nuova Cronica*, *op. cit.*, X, §281 = t. III, p. 898 ; *LIBRO DE LOS FECHOS*, p. 144, §§655-656. Le texte original de cette source désigne comme seigneur de Céphalonie un certain *Guiller* ou *Guil*, qui sont sans aucun doute deux formes abrégées de *Guillermo*, c'est-à-dire Guillaume, tel que ce prénom apparaît plus haut dans la chronique (p. 138, §630). La traduction française indique donc de façon fautive qu'il s'agit de Guy, personnage attesté par ailleurs comme le frère de Jean. Cette erreur a été reprise par de nombreux auteurs et corrigée par LUTTRELL, *Vonitza...*, *art. cit.*, p. 133 ; cf. ASONITIS, *ibid.*, p. 102 et p. 103, n. 31. Guillaume était l'oncle paternel de Jean ; cf. *LIBRO DE LOS FECHOS*, p. 138, §630 et HOPF, *CGR*, p. 529.

son mariage avec Mathilde, fille d'Isabelle de Villehardouin et donc petite-fille d'Anne Comnène, sœur du despote Nicéphore⁵⁵¹. Mais les deux frères parvinrent à mettre provisoirement leurs désaccords de côté et projetèrent en 1323 une expédition commune en Grèce, afin de renforcer la position de l'un et de l'autre. Le double objectif était de soumettre l'Épire à Philippe, et de renforcer le pouvoir de Jean en Achaïe. Selon leur plan initial, Jean de Céphalonie était censé les aider à soumettre son frère Nicolas. Mais il avait préféré agir le premier et s'emparer du pouvoir à son seul profit. Il ne pouvait cependant ignorer que les Angevins se préparaient à agir contre lui, qui plus est avec le soutien de son propre frère Guy, désormais au service de Jean de Gravine⁵⁵².

L'expédition angevine, retardée pendant deux ans pour des motifs divers⁵⁵³, eut finalement lieu. Ainsi, Jean de Gravine partit en janvier 1325 prendre possession de sa principauté d'Achaïe. Néanmoins, le coup d'état de Jean de Céphalonie empêchait de pouvoir compter sur son soutien dans le cadre d'une campagne épirote. Par crainte d'une guerre trop longue, il se contenta d'opérations en périphérie de l'Épire. Après s'être probablement emparé d'Aulôn et Berat au nord⁵⁵⁴ puis de Bonditsa au sud⁵⁵⁵, Jean de Gravine accosta à Céphalonie,

⁵⁵¹ LÉONARD, *Les Angevins...*, *op. cit.*, p. 297.

⁵⁵² ASONITIS, *Nótió Ióvno...*, *op. cit.*, p. 102. - La partie épirote de l'expédition prévoyait également la lutte contre certains « ennemis » non identifiés dans la région de Naupacte, mentionnés dans un document angevin du 28 mai 1323 cité par ASONITIS, *ibid.*, p. 104, n. 38, et qui sont selon toute probabilité des Catalans. - La collaboration de Guy avec Jean de Gravine est attestée dans un document angevin du 7 février 1324 cité par ASONITIS, *ibid.*, p. 103, n. 31.

⁵⁵³ *Ibid.*

⁵⁵⁴ Le 3 mars 1325, le roi Robert de Naples fit envoyer des provisions à la garnison de Valona ; ADA, t. I, p. 210, n° 703 : « *homines castri Avelone et aliorum castrorum et locorum imperii [...] eisudem fratris nostri spectantis* ». Le 21 juillet 1328, il accorda à Raymond de Termes, nommé « *comes Bellogradi et Avalone* » par Philippe de Tarente, le droit d'importer des chevaux depuis Corfou ; *ibid.*, p. 216, n° 729. Pourtant, DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 347, interprète ces documents différemment. Quoi qu'il en soit, Valona et Berat furent rapidement perdues puisqu'elles ne sont pas mentionnées dans le testament de Philippe de Tarente en date du 25 décembre 1331 (éd. Andreas Kiesewetter, « *Dokumente zum Totenkult in Neapel* », dans ENDERLEIN, Lorenz, *Die Grablegen des Hauses Anjou in Unteritalien*, Worms am Rhein, Wernersche Verlagsgesellschaft, 1997, Appendix C, n° 5, pp. 213-219, en particulier p. 214. Cf. KIESEWETTER, *Principi...*, *art. cit.*, p. 72, en particulier n. 57. Le 25 septembre 1337, Robert interdit tout commerce avec les ports de Valona et Kanina en raison des activités de piraterie menées par les Byzantins. ADA, t. I, n° 812, pp. 244-245.

⁵⁵⁵ On ignore quand et dans quelles conditions Bonditsa, prise par les Épirotes en octobre 1314, est retombée aux mains des Angevins. LUTTRELL, *Vonitza...*, *art. cit.*, p. 133, considère que Bonditsa est restée aux mains des Épirotes jusqu'à l'expédition de Gautier de Brienne en 1331. Néanmoins, Bonditsa réapparaît dans les sources angevines dans les années 1327/1328. Ainsi, HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. I, p. 428, cite un document angevin de 1327, aujourd'hui disparu, par lequel Philippe envoie des renforts à Bonditsa, dont il avait attribué les revenus à ses filles Béatrice et Blanche, nées de sa première épouse la princesse épirote Thamar. Le roi Robert autorisa ensuite le 12 mars 1328 son fils Philippe de Tarente à exporter du grain à *Labondica* ; cf. le document angevin cité par KIESEWETTER, *Principi...*, *art. cit.*, p. 67, n. 38. Par ailleurs, Bonditsa est mentionnée à deux reprises par Guglielmo Tocco, capitaine de Corfou du 18 mars 1330 au 19 mars 1331, dans ses comptes validés par Robert de Tarente le 12 janvier 1345 ; cf. LUTTRELL, Anthony,

où il réprima la révolte et captura Guillaume, l'oncle de Jean de Céphalonie. Zante et Céphalonie, les deux îles du comté, furent annexées à la principauté d'Achaïe, puis le prince poursuivit sa route vers Clarentza, passa quelques mois dans sa principauté, avant de rentrer en Italie dès le printemps 1326⁵⁵⁶.

3) Contrôle de Iôannina et relations avec l'empire byzantin⁵⁵⁷

Désormais dépossédé de son comté héréditaire, Jean de Céphalonie s'intéressait plus à son domaine continental qu'à son comté insulaire, poursuivant un objectif d'expansion vers le nord. Ayant constaté l'échec de son frère dans sa tentative de conquérir Iôannina par la force, il s'en rendit maître par la négociation. Dans un premier temps, il conclut un accord avec les habitants de Iôannina, faisant de lui le capitaine (κεφαλή) de la ville et non son souverain, gouvernant la ville au nom de l'empereur⁵⁵⁸. Cet événement eut manifestement lieu durant la guerre civile, à un moment où les habitants de Iôannina, malgré leur fidélité à l'empire, n'étaient plus véritablement sous le contrôle direct de l'administration centrale. Il épousa ensuite Anne, fille d'Andronic Paléologue, lui-même fils de Michel Koutroulès et donc petit-fils de Nicéphore I^{er} d'Épire. Andronic était gouverneur de Berat pour le compte d'Andronic II durant la dernière phase de la guerre civile, ce qui signifie donc que le mariage eut lieu probablement vers 1326/1327 et que le vieil empereur reconnaissait l'accord passé

« Guglielmo de Tocco, Captain of Corfu : 1330-1331 », *BMGS*, III (1977), pp. 46-47, pp. 52-53 : « *pro munitione Castri Bondicie* » ; « *Castellano et seruientibus Castri Bonditie* ». Luttrell corrige donc lui-même son affirmation antérieure et envisage la possibilité que la reconquête de Bonditsa ait eu lieu lors de l'expédition de Jean de Gravine en 1325 ; cf. *TIB*, III, p. 128.

⁵⁵⁶ *LIBRO DE LOS FECHOS*, p. 144, §§655-656 ; VILLANI, *Nuova Cronica*, *op. cit.*, X, §281 = t. III, pp. 897-898. - Les récits du *Libro de los fechos* et de Giovanni Villani sont sensiblement différents. Selon la chronique aragonaise, Jean, en route pour la Morée, s'arrête à Céphalonie et souhaite entrer dans la forteresse de Saint-Georges. Mais Guillaume est absent et le châtelain refuse de le laisser entrer. Le prince, courroucé, part pour Clarenza. Il trouve ensuite une occasion de capturer Guillaume et de s'emparer du comté de Céphalonie. Selon le chroniqueur vénitien, Jean partit en janvier 1325 de Brindisi avec 25 galères et d'autres navires pour gagner la Morée. Sur le chemin, il s'arrête à Céphalonie, qu'il trouve en rébellion à cause de l'assassinat de Nicolas. Il combat les rebelles, les vainc et ajoute Céphalonie et Zante à son territoire. Puis il part pour Clarenza. Il est donc difficile de connaître exactement le déroulement des événements. Selon CAGGESE, *Roberto...*, *op. cit.*, t. II, p. 317 ; LONGNON, *L'Empire latin...*, *op. cit.*, pp. 320-321, et BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, p. 205, Jean de Gravine s'empara de Céphalonie lors de son premier passage, ce qui paraît en effet plus vraisemblable. Par ailleurs, si aucune de ces sources ne mentionne une volonté préméditée d'annexer le comté, en réalité les intentions belliqueuses des Angevins étaient évidentes depuis 1323.

⁵⁵⁷ KRESTEN, Otto, « Marginalien zur Geschichte von Ioannina unter Kaiser Andronikos III. Palaiologos », *HX* XXV (1983), avec résumé en grec moderne, p. 122.

⁵⁵⁸ *Diagnôsis synodale*, éd. *MM*, t. I, n° 76, p. 171.

entre Jean et Iôannina⁵⁵⁹. La victoire finale d'Andronic III, maître de Thessalonique en janvier 1328, puis de Constantinople en mai de la même année, ne vint pas remettre en cause la situation : au contraire, le nouvel empereur accorda à Jean le titre despotique⁵⁶⁰. Rapidement cependant, Jean entra en rébellion contre Andronic III et fut suivi par les habitants de Iôannina⁵⁶¹, qu'il remercia par un chrysobulle émis en juin 1330⁵⁶².

4) Angevins et Catalans : l'expédition de Gautier de Brienne⁵⁶³

Malgré la perte de son comté de Céphalonie lors du passage de Jean de Gravine, Jean n'acceptait toujours pas de se soumettre à Philippe de Tarente. Ce dernier annonça donc le 7 septembre 1328 que son fils Philippe, « *despote de Romanie* », commanderait l'année suivante une expédition contre l'Épire⁵⁶⁴. Celle-ci était également rendue nécessaire par les offensives menées, probablement par les Catalans, contre Naupacte et Corfou⁵⁶⁵. En effet, après la mort de Bernat Estanyol, c'est Don Alfonso Fadrique d'Arago, bâtard du roi Frédéric II, qui avait été nommé Vicaire général du duché catalan d'Athènes (1317-1330). Poursuivant la politique agressive de son prédécesseur, il s'était étendu surtout aux dépens de

⁵⁵⁹ CANTACUZÈNE, II, §32 = t. I, p. 499 : « τῆ δεσπότου Ἰωάννου γυναικὶ τῆ βασιλίσση Ἄννη, ἡ πρωτοβεστιαρίου θυγάτηρ ἦν Ἀνδρονίκου τοῦ Παλαιολόγου, ὃν ἱστορήκαμεν τοῦ πρὸς ἀλλήλους τελευταίου τῶν βασιλέων πολέμου μάλιστα αἰτιώτατον γεγενημένον ». Sur Andronic Paléologue et son rôle dans les Balkans à cette période, cf. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 93-94, et *PLP*, t. IX, n° 21435.

⁵⁶⁰ *Diagnôsis synodale*, éd. *MM*, t. I, n° 76, p. 171.

⁵⁶¹ *ibid.*, pp. 171-172.

⁵⁶² ROMANOS, *Περὶ τοῦ Δεσποτάτου...*, *op. cit.*, p. 132 ; KORDOSES, *Βυζαντινὰ Γιάννενα...*, *op. cit.*, p. 43. Cf. Annexe II/1, n° 16.

⁵⁶³ CAGGESE, *Roberto...*, *op. cit.*, t. II, pp. 335-340 ; LONGNON, *L'empire latin...*, *op. cit.*, p. 322 ; MACHAIRAS, Konstantinos, *Τὸ ἐν Λευκάδι φρούριον τῆς Ἁγίας Μαύρας* [« La forteresse de Sainte-Maure à Leucade »], Athènes, 1956, p. 15 ; BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, pp. 206-207 ; L'ENERTZ, Raymond-Joseph, « Athènes et Neopatras », I, « Regestes et Notices pour servir à l'histoire des duchés catalans (1311-1394) », *Archivum Fratrum Praedicatorum*, XXV (1955), p. 107, n° 17 ; II, *ibid.*, XXVIII (1958), p. 39, n° 46 [= *BFG*, t. II, pp. 191, 341].

⁵⁶⁴ Philippe avait reçu ce titre en 1319.

⁵⁶⁵ Ces menaces sont mentionnées dans un document angevin du 19 juin 1328 aujourd'hui perdu mais mentionné par HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, p. 428, n. 62 et cité par CAGGESE, *Roberto...*, *op. cit.*, t. II, p. 319, n. 2 : « ... castra civitatis Nepanti et terre Corfoy... per hostes regios... obsessa... egent non modica victualium quantitate ». Ces offensives sont attribuées par NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 97, aux Byzantins. Pour KIESEWETTER, *Principi...*, *art. cit.*, pp. 73-74, il s'agit du despote Jean. En réalité, il est plus probable qu'elles soient le fait des Catalans, présents dans la région et qui sont les seuls à disposer à l'époque des moyens militaires suffisants, notamment maritimes, pour s'en prendre aux deux places angevines ; cf. ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 105.

la Thessalie. Depuis la prise de Loidoriki en 1327, il était désormais très proche des possessions angevines d'Épire⁵⁶⁶.

Mais le jeune Philippe mourut au moment de partir, en juin 1331⁵⁶⁷. Philippe de Tarente confia alors le commandement à son gendre Gautier VI de Brienne (1311-1356), comte de Lecce et héritier du duché d'Athènes. Gautier avait annoncé en mars sa volonté de reconquérir son duché encore aux mains des Catalans et obtenu le soutien pontifical, en raison de l'alliance de fait entre ces derniers et les pirates turcs, qui inquiétait beaucoup la papauté. Gautier avait épousé Béatrice, fille de Philippe de Tarente et de Thamar d'Épire et donc elle aussi détentrice de droits sur le Despotat⁵⁶⁸. En particulier, Béatrice possédait la moitié de Bonditsa. Il fut donc décidé que Gautier profiterait de l'expédition mise en place par Philippe. Mais si l'objectif principal était désormais la reconquête d'Athènes, les Angevins espéraient également obtenir la soumission de l'Épire. La première étape devait en effet être l'Étolie-Acarnanie, dont il fallait chasser les Catalans⁵⁶⁹.

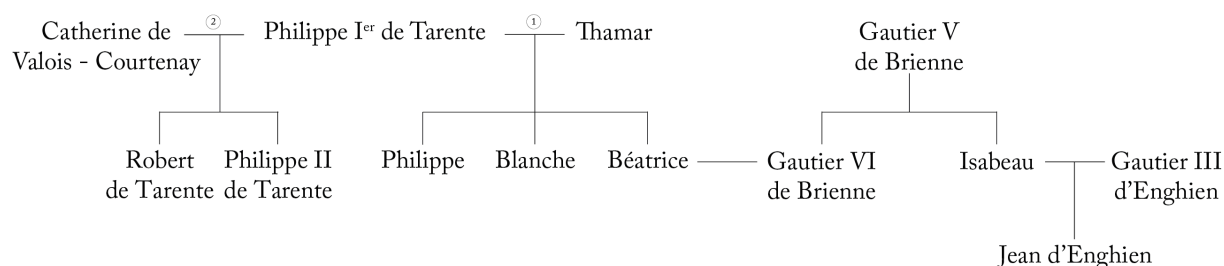


Figure 7 | La branche tarentine des Angevins et les maisons de Brienne et d'Enghien dans la première moitié du XIV^{ème} siècle (arbre généalogique simplifié)

Gautier partit de Brindisi en août 1331 et fit étape à Corfou avant de débarquer à Bonditsa, d'où il s'empara de Leucade et envahit la région d'Arta⁵⁷⁰. Puis il poursuivit son

⁵⁶⁶ SETTON, *Catalan domination...*, *op. cit.*, pp. 27, 29, 33. *TIB*, I, p. 205.

⁵⁶⁷ HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. I, p. 428 (362).

⁵⁶⁸ La date du mariage de Gautier et de Béatrice n'est pas connue avec précision. Cf. LONGNON, *Empire latin...*, *op. cit.*, p. 322 ; BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, p. 206 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 97 ; KIESEWETTER, *Principi...*, *art. cit.*, p. 67, n. 38 ; ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 106, n. 55. Inquiets de l'expédition de Gautier qui se préparait, les Catalans mirent fin probablement dès 1329 à leur coopération avec les Turcs et se rapprochèrent à cette fin de la République de Venise ; cf. JACOBY, *Catalans, Turcs et Vénitiens...*, *art. cit.*, pp. 259-260.

⁵⁶⁹ ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 107.

⁵⁷⁰ VILLANI, *Nuova Cronica*, *op. cit.*, XI, §189 = t. II, p. 1163 ; *ANNALES ECCLESIASTICI*, t. XXIV, an. 1330, §54, p. 459. Villani affirme que l'expédition de Gautier comportait 800 chevaliers français et 5000

expédition vers le duché d'Athènes, mais y eut beaucoup moins de succès : les Catalans évitèrent le combat et Gautier, devant l'attrition de son armée, dut rentrer en Italie⁵⁷¹. Son expédition produit néanmoins des résultats concrets en Épire. D'une part, sa seigneurie était assurée de façon relativement solide à Leucade et à Bonditsa, qu'il tiendrait jusqu'à sa mort en 1356. D'autre part, l'invasion de ses terres convainquit le despote Jean de faire hommage aux Angevins. En effet, Philippe de Tarente mourut en décembre 1331. Son successeur fut son fils mineur Robert, qui n'était pas encore en âge de constituer un véritable danger, d'autant plus que son oncle Jean de Gravina, prince d'Achaïe, refusait de lui faire hommage⁵⁷². Quoi qu'il en soit, le décès de Philippe quelques mois après son fils homonyme dut convaincre Jean de Céphalonie que l'expansionnisme de la maison de Tarente serait désormais moins menaçant et qu'il serait dorénavant moins périlleux de reconnaître la suzeraineté des Angevins que de s'opposer à eux et de risquer de nouvelles pertes territoriales. Le despote rétablit donc ses relations avec le roi de Naples Robert I^{er} d'Anjou et reconnut enfin sa suzeraineté grâce à un échange d'ambassades entre mars et septembre 1332⁵⁷³. Le roi permit même l'envoi de chevaux en Épire en échange de l'approvisionnement de l'Achaïe en blé⁵⁷⁴. Ce dernier point laisse d'ailleurs entendre que Jean se préparait à engager des hostilités.

fantassins toscans, auxquels s'ajoutaient des sergents de Pouille. La plupart des auteurs modernes parlent de 500 Toscans. Cf. HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, p. 429 (495) ; LUTTRELL, *Vonitza...*, *art. cit.*, p. 134 ; SETTON, *Catalan Domination...*, *op. cit.*, p. 39 ; TIB, III, p. 128 ; ASONITIS, *Iόνιο Νότιο...*, *op. cit.*, pp. 106-108. - Pour la plupart des auteurs, à l'exception d'Asonitis, Gautier a pris Bonditsa lors de son expédition, ce qui signifie qu'elle avait été perdue par les Angevins à une date antérieure inconnue. Pourtant, il est certain que Bonditsa était angevine en 1330/31. - Certains auteurs considèrent que Gautier s'est emparé d'Arta. Pourtant, l'expression de Villani « *prese la terra dell'Arta* » est ambiguë et peut ne désigner que le territoire environnant.

⁵⁷¹ VILLANI, *Nuova Cronica*, *op. cit.*, XI, §189 = t. II, p. 1163. SETTON, *ibid.*, pp. 40-41 ; TIB, I, p. 75 ; TIB, III, p. 69.

⁵⁷² LÉONARD, *Les Angevins...*, *op. cit.*, p. 297 ; LONGNON, *L'empire latin...*, *op. cit.*, pp. 322-323 ; BON, *La Morée franque...*, *op. cit.*, p. 201 ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 335. Le conflit féodal entre Jean et Robert fut réglé le 17 décembre 1332, lorsque Jean échangea la principauté d'Achaïe contre le duché de Durazzo (Dyrrachion). Jean et ses descendants sont donc désignés en tant que maison de Duras.

⁵⁷³ Jean envoya des ambassadeurs, qui repartirent peu après le 28 mars 1332 en compagnie de Riccardo de Rocca, émissaire du roi ; BARONE, *ASPEN*, XI (1886), p. 425 (28 mars 1332). Puis une nouvelle ambassade de Jean, composée de « Demetrio Gazza, Giovanni Absete e Demetrio Lacimarra » parvint au début du mois de septembre 1332 à la cour royale ; MINIERI-RICCIO, *Genealogia...*, *art. cit.*, VII (1882), p. 681 ; BARONE, *ibid.*, p. 428. Pour LONGNON, *L'empire latin...*, *op. cit.*, p. 322, Arta s'est rendue et Jean envoya un chevalier de Céphalonie à Naples pour prêter l'hommage en son nom. La première de ces affirmations semble gratuite. Cf. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 97-98.

⁵⁷⁴ HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, t. I, p. 429 (363), repris par LONGNON, *L'empire latin...*, *op. cit.*, p. 322, SETTON, *Papacy...*, *op. cit.*, p. 452 et NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 98.

5) Expansion provisoire en Thessalie et entente avec Byzance

Désormais privé de son domaine insulaire, Jean entreprit alors d'étendre son territoire continental : profitant du désordre consécutif à la mort du sébastokrator Étienne Gabriélooulos à l'automne 1333, les puissances voisines se partagèrent le territoire du défunt. Tandis que le gouverneur byzantin de Thessalonique s'emparait de l'est de la Thessalie, Jean s'empara des forteresses de Stagoi, Trikkala, Phanarion, Damasis et Elassôn⁵⁷⁵. Au cours de son bref règne en Thessalie occidentale, Jean prit soin de s'attirer les faveurs ecclésiastiques en confirmant les immunités du monastère Saint Georges de Zablantia⁵⁷⁶. Mais dès la fin de l'année 1333, l'empereur Andronic III se rendit sur place avec ses troupes et parvint à s'emparer des forteresses thessaliennes de Jean, apparemment sans qu'il y ait d'affrontement⁵⁷⁷.

Les relations avec Byzance étaient en tout cas suffisamment bonnes pour qu'à une date inconnue Jean envisage une union matrimoniale avec la cour impériale. Andronic III n'ayant pas de fille, le despote d'Épire demanda pour son fils Nicéphore la main de la fille du

⁵⁷⁵ CANTACUZÈNE, II, §28 = t. I, p. 474 : « Σταγούς δὲ καὶ Τρίκαλα καὶ Φανάριον καὶ Δαμάσιν καὶ Ἐλασσάνα, ἃ ὑπὸ Γαβριηλόπουλον ἐτέλουν, καὶ ἕτερα φρουρία τινα ὁ τῆς Ἀκαρνανίας ἄρχων ὁ δεσπότης Ἰωάννης ὁ δούξ φθάσας παρεστήσατο ὁμολογία. Καὶ κατασχὼν φρουραῖς, ἐπανήλθεν εἰς Ἀκαρνανίαν ». CANTACUZÈNE ne donne pas d'information sur la nature de cet accord (ὁμολογία). Sur la situation en Thessalie à cette époque, cf. FERJANČIĆ, *Tecaluja...*, *op. cit.*, pp. 176-177, pp. 190-198 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 101-102. LÆNERTZ, Raymond-Joseph, « Ordre et désordre dans les mémoires de Jean CANTACUZÈNE », *REB XXII* (1964), p. 229, n° 13 et pp. 232-233 [rééd. dans *BFG*, t. I], place ces événements vers juin, tout en insistant sur le manque de précision de CANTACUZÈNE. Cf. *TIB*, I, pp. 141, 153, 237, 262, 278 ; BARIŠIĆ, Franjo, « Михаило Мономах, епарх и велики коноста̀вл » [« Michel Monomaque, eparque et grand connétable »], *ZRVI*, XI (1968), p. 217.

⁵⁷⁶ ANTOINE DE LARISSA, Lettre synodale (ca. 1340), éd. Bees, « Σερβικὰ καὶ Βυζαντινικὰ γράμματα Μετεώρου » [« Lettres serbes et byzantines du Météore »], *Βυζαντις*, II (1911), n° 18, p. 67, ll. 51-52 : « Διέμενον οὖν ἀνενόηλοι οἱ μοναχοὶ, ἐν τῷ καιρῷ τούτου τοῦ Γαβριηλοπούλου καὶ τοῦ δεσπότη » ; SYMÉON UROŠ PALÉOLOGUE, Chrysobulle au monastère Saint-Georges de Zablantia (1359), éd. Bees, *ibid.*, n° 19, p. 76, ll. 44-45 = SOLOVJEV-MOŠIN, n° XXXI, p. 222, ll. 79-81 = VOGIATZIDIS, Ioannis, « Τὸ Χρονικὸν τῶν Μετεώρων, ἱστορικὴ ἀνάλυσις καὶ ἐρμηνεῖα », *ΕΕΒΣ*, I (1924), p. 142 : « εἰς τὴν ἡμέραν τοῦ αἰοδήμου δεσπότη καὶ πενθεροῦ τῆς βασιλείας μου, κυροῦ Ἰωάννου ἐκεῖνου ». Cf. VOGIATZIDIS, *ibid.*, p. 143 ; FERJANČIĆ, *Tecaluja...*, *op. cit.*, p. 197 ; NICOL, Donald, *Meteora. The Rock Monasteries of Thessaly*, rééd., Londres, Variorum Reprints, 1975, pp. 53-54. En revanche, le chrysobulle pour le couvent de Lykousada édité par BEES, Nicolas, « Fragments d'un chrysobulle du couvent de Lycousada (Thessalie) », *Mélanges offerts à Octave et Melpo Merlier*, t. III, Athènes, 1957, pp. 484-486, a probablement été attribué à Jean à tort ; cf. Annexe II/1, n° 18.

⁵⁷⁷ CANTACUZÈNE, II, §28 = t. I, p. 474 : « Βασιλεὺς δὲ ἐπεὶ ἐπέθετο τὰ κατὰ Θετταλίαν, ἐγνώ δεῖν ἐκεῖ παραγενέσθαι. καὶ ὀλίγῳ ὕστερον ἐλθὼν, εἶλε πάντα ὅσα ὑπεποιήσατο ὁ δούξ. καὶ τοὺς φρουροὺς ἐκβαλὼν, ἠδίκησεν οὐδέν· ἀλλ' εὖ ποιήσας, ἀπέπεμψεν εἰς τὴν οἰκίαν. » Sur la chronologie des événements, cf. LÆNERTZ *Ordre et désordre...*, *art. cit.*, p. 229, n° 14, qui place ces événements en juin-août environ ; VAN DIETEN, *Nikephoros Gregoras*, *op. cit.*, t. II/2, n. 370, p. 341, suivi par NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 102-104, qui les place à l'automne.

Grand Domestique Jean Cantacuzène, qui était alors à Byzance le personnage le plus puissant après l'empereur⁵⁷⁸.

6) L'assassinat de Jean

Jean mourut empoisonné par sa femme Anne Paléologue, qui le soupçonnait de vouloir la tuer en premier, à une date inconnue, très probablement en 1337⁵⁷⁹. Certains historiens ont émis l'hypothèse qu'Anne Paléologue, dont le père avait été vaincu par Andronic III et son Grand Domestique, lors de la guerre civile, fit assassiner son mari pour éviter l'union entre Nicéphore et Marie Cantacuzène⁵⁸⁰. Quoi qu'il en soit, Jean laissait deux héritiers : Nicéphore⁵⁸¹, alors âgé de douze ans au plus, et Thomaïs⁵⁸², qui était encore plus jeune. Anne prit donc la régence⁵⁸³.

⁵⁷⁸ CANTACUZÈNE, II, §33 = t. I, p. 502 : « Καὶ περιόντος γὰρ ἔτι δεσπότητος τοῦ Νικηφόρου πατρὸς προεβείαν τούτου ἔνεκα πεπομφότος πρὸς αὐτὸν ἐπιτετραφέναι. » POLEMIS, *The Doukai...*, *op. cit.*, n° 56, pp. 99-100.

⁵⁷⁹ GRÉGORAS, XI, §3 = t. I, p. 536. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 105. Jean, à coup sûr décédé au printemps 1337, était encore vivant en décembre 1336 lorsqu'il confirma le testament de Saint Nil Erichiôtès ; cf. ARAVANTINOS, Panagiotis, « Περὶ τοῦ Ὁσίου Νείλου τοῦ Ἐριχιώτου » [« Au sujet de Saint-Nil Erichiôtès »], *Πανδώρα*, XV (1864-1865), p. 474 ; KRAPSITIS, Vassilis, *Θεσπρωτικά*, Athènes, [s. n.], 1973, p. 335 (Annexe II/1, n° 17). L'éditeur affirme que ce document est l'œuvre de l'empereur byzantin, mais NICOL, *ibid.*, p. 105, n. 83, p. 244, n. 47, considère à juste titre que c'est bien le despote Jean qui en est l'auteur. Du reste, on ne comprendrait pas pourquoi l'empereur, qui n'est pas encore dans la région en décembre 1336, confirmerait un document qui fait l'éloge du despote d'Épire et de son épouse et proclame le droit de leurs héritiers à leur succéder.

⁵⁸⁰ VAN DIETEN, *Nikephoros Gregoras*, *op. cit.*, t. II/2, p. 385 ; NICOL, *ibid.*, p. 107.

⁵⁸¹ *PLP*, t. I, n° 222.

⁵⁸² *Ibid.*, t. IV, n° 7759.

⁵⁸³ CANTACUZÈNE, II, §§32-33 = t. I, pp. 499-501, montre clairement qu'Anne gouverne alors l'Épire. Son fils Nicéphore est âgé d'après cet auteur de moins de sept ans en 1338 (« Νικηφόρου τοῦ δεσπότητος παιδὸς οὐπω ἔτι ἑπτὰ γεννημένου », p. 500, ll. 2-3), ce qui semble impossible puisque, d'après le même auteur, Nicéphore se maria en 1342. Par ailleurs, Cantacuzène mentionne « les filles » (« θυγατέρων », p. 501, l. 24) d'Anne, ce qui laisse entendre que Nicéphore avait au moins deux sœurs. GRÉGORAS, XI, §3 = I, p. 536, ll. 22-23, affirme lui aussi qu'Anne régnait et avait deux enfants : « καὶ οὕτω διάδοχος ἐκείνη σὺν δυοῖσι παιδαρίοις τῆς τῶν Αἰτωλῶν τε καὶ Ἀκαρνάνων κατέστη ἀρχῆς. » Le même auteur, XI, §6 = I, p. 545, ll. 22-24, affirme que Nicéphore avait quatorze ans en 1340, ce qui semble plus réaliste : « Τῷ δ' ἑξῆς ἔτει ὁ μὲν παῖς τοῦ τῆς Ἡπείρου κρατούντος πρότερον κόντου Κεφαλληνίας, τεσσαρεσκαιδέκατον τῆς ἡλικίας ἄγων ἔτος. » Le nom de Thomaïs est connu grâce à la *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, éd. Leandros Vranoussis, « Τὸ Χρονικὸν τῶν Ἰωαννίνων κατ' ἀνέκδοτον δημῶδη ἐπιτομήν » [« La chronique de Ióannina dans une version démotique inédite »], in *Ἐπετηρίς τοῦ Μεσαιωνικοῦ Ἀρχείου*, XII (1962), existe aussi en tiré à part, Athènes, Ἀκαδημία Αθηνῶν, 1965, §2, p. 74. – Concernant la Chronique, cf. VRANOSSIS, Leandros, « Deux historiens byzantins qui n'ont jamais existé : Comnénos et Proclos », *Ἐπετηρίς τοῦ Μεσαιωνικοῦ Ἀρχείου*, XII (1962), pp. 23-29, existe aussi en tiré à part, Athènes, 1965 ; *idem*, *Χρονικά τῆς μεσαιωνικῆς καὶ τουρκοκρατομένης Ἡπείρου. Ἐκδόσεις καὶ χειρόγραφα*, Ióannina, Ἐκδόσεις Ἐταιρείας Ἡπειρωτικῶν Μελετῶν, 1962, *passim*. Texte et traduction en Annexe V/3.

C) Le rattachement à l'empire byzantin⁵⁸⁴

1) La campagne d'Andronic III

À la mort du despote, Anne parvint à imposer son autorité en tant que régente au nom de son fils Nicéphore dans l'ensemble de l'Épire. À Iôannina cependant, les choses ne se passèrent pas si facilement. En effet, si une partie de la population prêta serment à Anne et à son fils, une autre préférerait se rallier à l'Empire, en la personne du pincerne Jean Ange⁵⁸⁵, qui entra dans la ville au nom d'Andronic III en tant que *képhalê*. Mais ce coup de force mécontenta les partisans de la dynastie des Comnènes. Les prêtres de Iôannina entrèrent d'ailleurs eux aussi en résistance, allant jusqu'à excommunier les partisans du pincerne, ce qui provoqua une réaction patriarcale à leur rencontre⁵⁸⁶.

Puis la situation à l'ouest de son empire amena Andronic à effectuer sa célèbre campagne occidentale au printemps 1338⁵⁸⁷. D'une part, les Albanais s'étaient révoltés contre lui et commençaient à émigrer vers le sud, s'emparant notamment de la forteresse de Kleisoura, au sud des monts Acrocérauniens ; d'autre part il espérait pouvoir s'emparer de l'Épire toute entière. Il recruta des mercenaires turcs, marcha contre les rebelles, sur lesquels il remporta la victoire grâce à ses mercenaires. Puis il renvoya les Turcs et se prépara à marcher sur l'Épire, qui constituait manifestement une puissance militaire moins forte que les Albanais⁵⁸⁸.

⁵⁸⁴ BOSCH, *Andronikos III...*, *op. cit.*, pp. 133-138 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 107-122 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 109-112 ; SYNKELLOU, *Ο πόλεμος...*, pp. 229-232.

⁵⁸⁵ Cf. *PLP*, t. I, n° 204/91038.

⁵⁸⁶ *MM*, t. I, n° 76, pp. 171-174 = Annexe II/2, n° 21. NICOL, *ibid.*, p. 108 ; KORDOSES, *Βυζαντινά Γιάννενα...*, *op. cit.*, pp. 44-45. On a longtemps pensé que le pincerne en question était Syrgiannês, lui aussi gendre de l'empereur ; cf. DARROUZËS, *Regestes*, n° 2180, pp. 137-138 ; ASDRACHA, Catherine, « Deux actes inédits concernant l'Épire », *REB*, XXXV (1977), p. 168, n. 26. Néanmoins le fait que Jean de Céphalonie soit mentionné comme mort dans le document interdit que le pincerne soit Syrgiannês, décédé en 1334 ; cf. *PLP*, t. XI, n° 27167. C'est KRESTEN, *Marginalien...*, *art. cit.*, pp. 120-128, qui établit la datation du document entre l'automne 1337 et le printemps 1338. Pour l'identification du pincerne avec Jean Ange, cf. *PLP*, n° 204, et NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 108, n. 2.

⁵⁸⁷ *CHRONICA BYZANTINA BREVIORA*, n° 8/30, t. I, p. 80, qui donne la date de mars 1338 : « μαρτίω <...>, ἰνδικτιώνος ζ', τοῦ ζωμζ' ἔτους ».

⁵⁸⁸ CANTACUZÈNE, II, §32 = t. I, pp. 495-496. DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, pp. 349-350 ; *TIB* III, p. 182. Pour GRÊGORAS, XI, §4 = t. I, pp. 538-539, c'est Anne qui aurait elle-même appelé l'empereur, dépassée par les événements. Ensuite, Andronic, apprenant la révolte des Albanais, recruta les mercenaires turcs, qu'il renvoya avant d'entrer en Épire (XI, §6 = t. I, p. 544). Comme on le verra tout au long de cette partie,

Il envoya tout d'abord des messagers en secret afin d'inciter une partie des notables épirotes à se rallier à lui⁵⁸⁹. Puis la nouvelle de son arrivée obligea la régente Anne à choisir l'attitude à adopter. Deux camps se formèrent donc. D'un côté les uns, par fidélité à la dynastie, souhaitaient résister. En face, les autres souhaitaient se livrer à l'empereur, d'une part parce qu'ils pensaient que l'Épire, dirigée par une femme et un enfant, ne résisterait pas longtemps et que, lorsque la défaite viendrait, le pays serait ravagé et la paix extrêmement défavorable ; d'autre part parce que certains avaient reçu des promesses de récompense⁵⁹⁰. Anne, consciente de la faiblesse et surtout de la division des Épirotes, décida finalement d'envoyer des émissaires à l'empereur, pour demander que Nicéphore soit fiancé à Marie Cantacuzène⁵⁹¹ et que la province continue à être gouvernée de façon autonome, dans le cadre d'une alliance militaire avec l'Empire. Si l'empereur refusait cette proposition, alors il faudrait lui céder afin d'éviter la ruine de l'Épire et de ses habitants⁵⁹². Andronic accepta le mariage, mais comme on pouvait s'y attendre, exigea l'annexion, offrant en échange ses bienfaits aux villes et aux particuliers, mais aussi à la *basilissa* et à son fils⁵⁹³. Les Épirotes acceptèrent et Andronic commença à réorganiser le territoire, visitant « toutes les villes » et accordant récompenses et privilèges⁵⁹⁴.

2) La révolte épirote

Mais les partisans de l'indépendance épirote n'avaient pas dit leur dernier mot. C'est ainsi qu'à l'automne 1338 Nicéphore s'enfuit dans la principauté d'Achaïe où il fut accueilli

GRÉGORAS et CANTACUZÈNE offrent des versions sensiblement différentes de ces événements. Certes, CANTACUZÈNE est, *a priori*, le plus fiable car directement témoin des faits, mais, en raison même de son implication, il peut tenter de présenter une version biaisée des faits.

⁵⁸⁹ *Ibid.*, p. 500 : « Κρούφα διὰ γραμμάτων πρὸς αὐτοὺς διειλεγμένου καθ'ὅσον χρόνον ἐληίξετο καὶ ἐπόρθει Ἀλβανούς ».

⁵⁹⁰ *Ibid.*, pp. 499-500.

⁵⁹¹ *PLP*, t. VII, n° 16885.

⁵⁹² CANTACUZÈNE, II, §32 = t. I, pp. 500-501.

⁵⁹³ *Ibid.*, pp. 501-502.

⁵⁹⁴ *Ibid.*, §33 = t. I, pp. 502-503 ; GRÉGORAS, XI, §6 = t. I, p. 545 : « Διαβαίνει πρὸς Ἀκαρνάνας καὶ Αἰτωλοὺς μετὰ τοῦ οἰκείου στρατεύματος καὶ πᾶσαν ἐκείνην τὴν χώραν μετὰ τῶν πόλεων ἀπονητὶ παρεστήσατο, προσεῤῥηκόντων ἐκόντων αὐτῷ τῶν ἐκεῖ δυνατῶν μετὰ τῆς δεσποίνης αὐτῶν Ἄννης, τῆς τοῦ πρωτοβεστιαρίου θυγατρὸς. »

par Catherine de Valois, veuve de Philippe de Tarente⁵⁹⁵. Andronic, impuissant à le récupérer à l'étranger, partit pour Thessalonique, accompagné d'Anne Paléologine qui y reçut une *pronoia*⁵⁹⁶, tandis que le gouvernement de l'Épire était confié au prôtostratôr Théodore Synadênos⁵⁹⁷.

C'est alors que la révolte éclata : Nicolas Basilitzês s'empara d'Arta, capturant Synadênos, et Alexis Kabasilas de Rhôgoi, tandis qu'une équipe de quarante conjurés se rendaient maîtres de la forteresse côtière de Thomokastron, sur la mer Adriatique⁵⁹⁸. Les rebelles demandèrent alors l'aide des Angevins. Voyant le parti qu'elle pouvait en tirer, Catherine de Valois fiança Nicéphore à l'une de ses filles et lui fournit une flotte, commandée par Loizo Caracciolo, gouverneur des possessions angevines en Épire, avec laquelle il débarqua à Thomokastron⁵⁹⁹. Andronic, apprenant cela, envoya le pincerne Jean Angelos, accompagné de Michel Monomaque⁶⁰⁰, avec une armée, à la fin de l'automne 1339, afin de secourir les villes fidèles et de décourager les villes rebelles avant l'arrivée de l'empereur,

⁵⁹⁵ Pour GRÊGORAS, XI, §6 = t. I, pp. 545-546, c'est Nicéphore, en avance sur son âge, qui prit l'initiative de la fuite, refusant de voir l'empereur s'emparer de son héritage et de partir à Thessalonique « sans ses insignes officiels » (contrairement à ce que dit Nicol, *Despotate II*, p. 114). S'alliant avec un noble épirote, il passa en Achaïe, à Patras, où il fut accueilli par « la veuve du prince de Péloponnèse et d'Achaïe ». Pour CANTACUZÈNE, II, §33 = I, p. 503, qui cherche peut-être à dédouaner son futur gendre, Nicéphore fut manipulé par des conspirateurs qui parvinrent à convaincre son précepteur Richard de le leur livrer et à l'amener à « la princesse de Tarente », dans la ville de Tarente. Il est possible que CANTACUZÈNE, sachant que Nicéphore était auprès de la princesse de Tarente, en ait déduit à tort qu'il se trouvait nécessairement à Tarente. Or la présence de Catherine en Achaïe en 1338 est attestée par le *LIBRO DE LOS FECHOS*, §674, p. 148. Alors qu'elle est encore à Naples en juillet (cf. BUCHON, *Nouvelles Recherches...*, *op. cit.*, n° 12, p. 106), elle est vraisemblablement en Grèce, ou en route pour la Grèce, en octobre, puisque son favori, Niccolò Acciaiuoli, est parti de Naples pour la Roumanie le 10 octobre (*ibid.*, n° 13, pp. 106-107). D'après SETTON, *Papacy...*, *op. cit.*, t. I, p. 160, le séjour de Catherine dura de Novembre 1338 à juin 1341. En réalité, on sait seulement que Niccolò la rejoignit en octobre et Catherine est probablement partie pendant l'été. Cf. LONGNON, *L'empire latin...*, *op. cit.*, p. 324 ; BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, p. 209, n. 2 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 114, n. 21.

⁵⁹⁶ GRÊGORAS, XI, §6 = t. I, p. 546 : « Ἡ δὲ μήτηρ εὐθὺς ἅμα τῷ βασιλεὶ διασώζεται μέχρι Θεσσαλονίκης, καὶ κεῖ πρὸς τοῦ βασιλέως ἰκανὰ χωρία λαβοῦσα προσόδων ἐτησίων ἔνεκα αὐτόθι κατοικεῖν ἔγνωκε τοῦ λοιποῦ. » Contrairement à ce que dit GRÊGORAS, Anne ne se contenta pas de sa *pronoia* jusqu'à la fin de ses jours.

⁵⁹⁷ *Ibid.*, XI, §6 = t. I, p. 546 ; CANTACUZÈNE, II, §33 = t. I, pp. 503-504. *PLP*, t. XI, n° 27120.

⁵⁹⁸ *Ibid.*, XI, §6 = t. I, p. 546 ; CANTACUZÈNE, II, §34 = t. I, p. 509. Cet auteur mentionne une liste de places (Mesopotamon, Sopotos, Chimara, Argyrokastron, Parga, Saint-Donat, Angelokastron, Iôannina, Eulochos et Balton) restées fidèles à l'empereur, que BOSCH, *Andronikos III.*, p. 137, affirme à tort avoir rejoint les révoltés. Dans *TIB*, III, pp. 250-251, Thomokastron est identifié avec Riniasa.

⁵⁹⁹ *Ibid.*, XI, §6 = t. I, p. 546. CANTACUZÈNE, II, §34 = t. I, p. 510. Loizo Caracciolo avait auparavant été au service de Charles de Duras, fils de Jean de Gravine qui avait succédé à son père en 1336 en tant que duc de Dyrrachion, cf. ADA, I, n° 811, p. 244 ; NICOL, p. 116, HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. I, p. 443 (377). - ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 111, n. 96, note que le Sénat vénitien interdit à la même époque, le 15 mars 1339, les ventes d'armes à Catherine de Valois.

⁶⁰⁰ *PLP*, t. VIII, n° 19306.

attendue pour le printemps⁶⁰¹. Andronic arriva comme prévu au printemps 1340 avec son armée au complet. Il divisa ses forces en trois afin d'assiéger les trois villes tenues par les rebelles, à savoir Arta, Rhôgoi et Thomokastron, se rendant lui-même à Arta. Thomokastron résista en raison du soutien de la flotte angevine qui pourvoyait à son ravitaillement alors que l'empereur était dépourvu de forces navales. À Arta et à Rhôgoi, malgré l'absence de ravitaillement et la famine subséquente, les défenseurs résistèrent de façon acharnée aux assauts et refusèrent de se rendre, se contentant de libérer Théodore Synadênos, soupçonné de conspiration⁶⁰².

L'armée impériale étant mise en échec, c'est à l'éloquence de son Grand Domestique qu'Andronic dut la reddition des rebelles. Jean Cantacuzène parvint en effet, à force de persuasion à obtenir la soumission, en échange du pardon impérial, des défenseurs de Rhôgoi puis d'Arta⁶⁰³. Nicéphore cependant résistait encore à Thomokastron. On en était déjà arrivé à l'hiver et l'empereur, malade, resta en convalescence à Arta. C'est donc une fois de plus Cantacuzène qui agit. Il se rendit à Thomokastron et chercha à négocier. Nicéphore, qui attendait une armée angevine de secours, refusa. Vingt-deux jours après l'arrivée de Cantacuzène, la flotte angevine, forte de treize galères, approcha des côtes, mais n'osa pas débarquer⁶⁰⁴. Trois jours plus tard, Cantacuzène parla avec un représentant de Nicéphore, qui transmit ses propositions, renouvelant notamment la promesse de mariage entre Nicéphore et Marie, et convainquit les assiégés de se rendre⁶⁰⁵.

Nicéphore et les autres rebelles suivirent alors Cantacuzène à Arta où ils firent leur soumission à l'empereur et reçurent en échange de nombreux honneurs. Nicéphore, pour sa part, reçut le titre de panhypersébaste et, en tant que futur gendre, entra dans l'entourage du Grand Domestique. L'empereur passa encore vingt jours en Épire pour régler la sécurité des

⁶⁰¹ CANTACUZÈNE, II, §34 = t. I, p. 511. Concernant Michel Monomaque, appelé Jean par HOPF, *ibid.*, cf. BARIŠIĆ, *Μιχαηλο Μονομαχ...*, *art. cit.*, pp. 226-227.

⁶⁰² *Ibid.*, §34 = t. I, pp. 511-512 ; GRÊGORAS, XI, §9 = t. I, pp. 551, 552.

⁶⁰³ *Ibid.*, §§35-36 = t. I, pp. 513-525.

⁶⁰⁴ *Ibid.*, §37 = t. I, pp. 525-526. Cet auteur emploie des archaïsmes pour désigner les galères, qu'il répartit en dix trières et cinq pentécontères. Plus loin (p. 530), il ne parle plus que de dix navires.

⁶⁰⁵ *Ibid.*, pp. 526-534. Plus loin dans son récit (III, §11 = t. II, pp. 76-77), Cantacuzène reviendra en ces termes sur ces négociations : « Ἐξ ὅτου γὰρ ἐν Ἀκαρνανίᾳ βασιλεῖ συστρατευόμενος, τοῖς ἐν Θωμοκάστρῳ παρ' ἡμῶν κατὰ συμμαχίαν ἀφιγμένοις Νικηφόρου τοῦ δεσπότητος παιδὸς πρὸς λόγους ἐλθὼν αὐτὸς, φίλους ἀντὶ πολέμιων ἐπεισας γενέσθαι, ἐκείνοί τε αἰεὶ σοὶ τὴν εὐνοίαν διατηροῦσι καὶ ἡμᾶς ἀνέπεισαν, πολλὰ καὶ θαυμάσια τινα περὶ σοῦ διεξιόντες, τὴν ἴσην καὶ ὁμοίαν εὐνοίαν κεκτήσθαι περὶ σέ, ὑφ' ἧς καὶ νῦν πεπείσμεθα, τὴν πρεσβείαν ταύτην ποιήσασθαι νυνί. » La présence de l'empereur à Arta durant cet hiver est également attestée par ANTOINE DE LARISSA, Lettre synodale, éd. éd. Bees, *Σερβικά...*, *op. cit.*, *art. cit.*, n° 18, p. 63, l. 7 : « εἰς τὸν κραταῖον καὶ ἅγιον ἡμῶν αὐθέντην καὶ βασιλέα εὐρισκόμενον ἐν τῇ Ἄρτῃ ». Cf. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 103, pour qui cette lettre date de 1340.

villes, puis en novembre 1340, Andronic III, Jean Cantacuzène et Nicéphore se mirent en route pour Thessalonique⁶⁰⁶. L'Épire, après cent trente-six années d'indépendance, semblait désormais fermement rattachée à l'Empire byzantin.

⁶⁰⁶ *Ibid.*, §38 = t. I, p. 534 ; GRÉGORAS, XI, §9 = t. I, pp. 553-554 ; *CHRONICA BYZANTINA BREVIORA*, n° 8/30, t. I, p. 80. Le rattachement de l'Épire est également mentionné dans l'éloge funèbre d'Andronic III par GRÉGORAS, Nicéphore, *Discours* en l'honneur de l'empereur Andronic III Paléologue : « Τοῦ σοφωτάτου καὶ λογιωτάτου κυρίου Νικηφόρου τοῦ Γρηγορά λόγος προσφωνηματικὸς εἰς τὸν βασιλέα », éd. L. Westermann, *Certamina Eruditionis... in annum MDCCCLXV. Excerptorum ex bibliothecae Paulinae Lipsiensis libris manu scriptis pars prima*, Leipzig, 1865, p. 23, ll. 49-50, cité par NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 122.

Deuxième période :

Renaissance, métamorphoses et agonie du
Despotat d'Épire

(1340-1502)

Chapitre VI :

L'irruption des Serbes et des Albanais (1341-1359)

Le rattachement de l'Épire à l'empire byzantin fut le dernier acte important d'Andronic III Paléologue, qui mourut l'année suivante en juin 1341. Après l'annexion de la Thessalie et de l'Épire, l'Empire semblait être en bonne voie pour entamer son redressement. Comme nous allons le voir, il n'en fut rien et l'Épire connut en réalité dans les années suivantes une des périodes les plus difficiles et les plus troublées de son Histoire. Dès l'annonce de la mort de l'empereur, les tribus albanaises qui avaient été soumises grâce à l'expédition de 1337 se soulevèrent de nouveau, s'emparant des principales villes byzantines (Berat, Valona, Spinaritsa) et descendant au sud jusqu'à Pogoniani et Libisda, au nord de Ioannina⁶⁰⁷. Le grand domestique Jean Cantacuzène s'appêtait d'ailleurs à partir en campagne contre eux, mais le cours des événements en décida autrement⁶⁰⁸. L'empire byzantin subit coup sur coup une deuxième guerre civile, plus dévastatrice encore que la première, et une invasion menée par Étienne IX Uroš IV Dušan (1331-1355), *kral* de Serbie à l'ambition dévorante. L'Épire allait subir les conséquences néfastes de tous ces événements.

⁶⁰⁷ CANTACUZÈNE, III, §12 = t. II, pp. 81-82. DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 350 ; *TIB* III, pp. 197, 198, 240. Libisda doit peut-être être identifié avec Litisda, en Vagénétié.

⁶⁰⁸ DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, pp. 350, 357 et 445, considère que Cantacuzène mena contre les Albanais une campagne à l'hiver 1341, ce qui est tout à fait improbable puisque la guerre civile avait alors déjà éclaté. De plus, le texte de Cantacuzène explique pourquoi il souhaitait mener campagne mais n'affirme pas que l'expédition eut réellement lieu.

A) La seconde guerre civile byzantine et l'invasion serbe⁶⁰⁹

1) Le déclenchement de la guerre civile

Le décès d'Andronic III le 15 juin 1341 laissait l'Empire dans l'incertitude. L'héritier du trône, Jean V Paléologue (1341-1391), n'était en effet âgé que de neuf ans et la régence était disputée entre sa mère Anne de Savoie et le conseiller de son père, Jean Cantacuzène. Ce dernier, à qui on proposa dans un premier temps de prendre le titre impérial, commença par refuser. Mais des intrigues de palais entraînèrent sa disgrâce alors qu'il avait quitté Constantinople à la tête d'une armée. Il se fit alors proclamer co-empereur le 27 octobre 1341 par ses troupes de Thrace à Didymoteichon⁶¹⁰.

Dans l'ensemble, les provinces occidentales se montrèrent résolument cantacuzénistes, en raison des liens particuliers que l'ancien Grand Domestique avait noués avec ces provinces lors de leur rattachement à l'Empire dans les années 1330⁶¹¹ : le gouverneur de l'Épire, le pincerne Jean Ange, assista à sa proclamation impériale⁶¹². Quant à la Thessalie, elle chassa son gouverneur Michel Monomaque, partisan de l'impératrice Anne de Savoie, et prit le parti de l'usurpateur⁶¹³. Néanmoins, la ville de Thessalonique se révolta contre son gouverneur Synadênos⁶¹⁴, permettant ainsi à Anne Paléologue, qui était retenue à Thessalonique, de

⁶⁰⁹ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 123-134.

⁶¹⁰ OSTROGORSKY, *État byzantin...*, *op. cit.*, pp. 532-533.

⁶¹¹ CANTACUZÈNE, III, §39 = t. II, p. 239 : « ἐκεῖνων δὲ κρατήσασιν οἱ τε Θεσσαλοὶ προσχωρήσουσιν αὐτίκα καὶ Ἀκαρνανία καὶ τὸ ἄλλο ἠπειρωτικὸν, πάλαι τὴν ἐμὴν ἀφίξιν προσδεχόμενον » ; III, §50, p. 297 : « τὰ γὰρ περαιτέρω καὶ πρὸς ἐσπέραν κοινῇ οἱ τε δῆμοι καὶ οἱ δυνατοὶ τῶν πόλεων βασιλεῖ προσεῖχον Καντακουζηνῶ ; IV, §43 = III, p. 318 : « διὰ τὴν εἰς τὸν βασιλέα τὸν πατέρα εὖνοιαν ».

⁶¹² *Ibid.*, §§11, 27 = t. II, p. 77, 167. *PLP*, t. I, n° 204/91038.

⁶¹³ BARISIĆ, *Μιχαῖλο Μονομαχ...*, *art. cit.*, pp. 227-230 ; *PLP*, t. VIII, n° 19306 ; SOFIANOS, Dimitris, « Οἱ Σέρβοι ἡγεμόνες τῶν Τρικάλων καὶ οἱ μονεὲς τῆς περιοχῆς (ΙΔ' αἰώνας) » [« Les souverains serbes de Trikkala et les monastères de l'époque (XIVème siècle) »], dans PAPADOPOULOU, Eftychia, et KOMENI-DIALETI, Dora (éds.), *Βυζάντιο καὶ Σερβία κατὰ τὸν ΙΔ' αἰώνα*, Athènes, Εθνικὸ Ἰδρυμα Ερευνῶν, Ἰνστιτούτο Βυζαντινῶν Ερευνῶν, 1996, p. 181.

⁶¹⁴ MAKSIMOVIC, Ljubomir, « Последниe године протостратора Теодора Синадена » [« Les dernières années du Protostrator Théodore Synadênos »], *ZRVI*, X (1967), pp. 177-178, 184. La révolte de Thessalonique fut menée par les Zélotes, un mouvement hésychaste.

profiter du désordre pour s'en échapper et gagner secrètement l'Épire, que son gouverneur n'avait toujours pas regagnée, préférant accompagner Cantacuzène à la cour de Serbie⁶¹⁵.

Ce dernier, ayant reçu une délégation thessalienne qui lui réclamait un administrateur, nomma donc le pincerne Jean Ange, qui était toujours gouverneur d'Épire titulaire, au gouvernement de la Thessalie, afin de rétablir sa situation dans les deux provinces. Le chrysobulle impérial précise que Nicéphore, fils du précédent despote, était amené à recevoir le gouvernement de l'Épire lorsqu'il serait en âge de le faire et que chacune des deux provinces devait être gouvernée de façon autonome⁶¹⁶. Il ressort d'ailleurs de ce document que le jeune Nicéphore faisait lui aussi partie de l'entourage de Cantacuzène, dont il avait épousé la fille Marie⁶¹⁷.

Le pincerne prit possession de la Thessalie en 1342, puis se préoccupa de rétablir l'ordre en Épire, où Anne Paléologine se trouvait encore. Afin de repousser l'attaque de Jean Ange et de ses troupes albanaises, Anne réactiva les liens créés quelques années plus tôt avec la princesse d'Achaïe Catherine de Valois. En effet, un accord est mentionné le 19 octobre 1342 entre cette dernière et les nobles épirotes, aux termes duquel elle devait conquérir l'Épire, en chasser les Albanais, marier l'un de ses fils avec Thomaïs, fille d'Anne Paléologine et du despote Jean, préserver la religion orthodoxe, confirmer les privilèges de Iôannina et accorder l'autonomie judiciaire locale⁶¹⁸. L'accord resta cependant lettre morte,

⁶¹⁵ GRÉGORAS, XIII, §6 = t. II, pp. 657-658. OSTROGORSKY, *État byzantin...*, *op. cit.*, pp. 538-539. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 125, affirme que l'évasion d'Anna eut lieu à la fin de 1341.

⁶¹⁶ *Ibid.*, §3 = t. II, p. 644. CANTACUZÈNE, III, §53 = t. II, pp. 321-322 = Annexe II/4, n° 7. OSTROGORSKY, *État byzantin...*, *op. cit.*, p. 539 ; HUNGER, Herbert, « Urkunden und Memoirentext: Der Chrysoboullas Logos des Johannes Kanatakuzenos für Johannes Angelos », *JÖB*, XXVII (1978), pp. 109, 122-123 (§§6-7) ; SOFIANOS, *Σέβαστοι ἡγεμόνες...*, *art. cit.*, p. 181. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 124 et 127, pense que le pincerne a abandonné son poste de gouverneur d'Épire, qu'il a ensuite annexé l'Épire à son gouvernement de Thessalie, à l'encontre du chrysobulle de Jean Cantacuzène. Il est pourtant manifeste, grâce au texte de GRÉGORAS, que Jean Ange avait reçu le gouvernement des deux provinces. Le fait que le chrysobulle impérial insiste sur l'intangibilité de la frontière ne signifie nullement que Jean n'avait pas le gouvernement des deux provinces mais, au contraire, ne se comprend que dans le cas inverse. De fait, les sources nous indiquent que Jean Ange était gouverneur d'Épire avant la guerre civile, qu'il était en Thrace lors de la proclamation de Cantacuzène, qu'il a été nommé en Thessalie et qu'il a ensuite repris le contrôle de l'Épire à Anne Paléologine avant de gouverner les deux provinces. Aucun de ces faits n'est incompatible avec le fait que Jean Ange soit resté gouverneur titulaire d'Épire. Dans le cas contraire, Cantacuzène n'aurait pas manqué de préciser qui il avait nommé au poste de gouverneur d'Épire. S'il ne le fait pas, c'est précisément parce que la situation officielle de la province occidentale est demeurée inchangée : son gouverneur est et demeure le pincerne Jean Ange. Cf. *PLP*, n° 204/91038.

⁶¹⁷ CANTACUZÈNE, III, §53 = t. II, p. 321. Pour NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 127, le mariage eut probablement lieu à Didymotique durant l'été 1342. Nicéphore n'avait pas encore reçu le titre de despote.

⁶¹⁸ CAGGESE, *Roberto...*, *op. cit.*, p. 329 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, p. 111 ; *idem*, « Παρατηρήσεις στις πρακτικές πολιτικής σύνδεσης της Κωνσταντινούπολης με την Ήπειρο την εποχή του Δεσποτάτου »,

puisque Jean Ange captura Anne Paléologue, qui fut probablement emmenée en Thessalie⁶¹⁹. Le pincerne contrôlait alors fermement les deux provinces occidentales, qui constituaient alors les deux bastions les plus solides de Cantacuzène, lequel luttait toujours pour s'emparer de Thessalonique et de la Thrace.

2) L'expansion serbe d'Étienne Dušan

Mais Étienne Dušan, qui avait jusqu'ici soutenu le prétendant byzantin et lui avait prêté des troupes, décida de profiter de la guerre civile dans l'Empire pour se lancer au printemps 1343 dans une guerre expansionniste⁶²⁰. Il se consacra dans un premier temps à la conquête de l'Albanie, soumettant les princes albanais autonomes ainsi que les débris de la province byzantine⁶²¹. Puis il se lança à l'assaut des territoires contrôlés par Cantacuzène. Pénétrant en Macédoine, il se fit proclamer « Empereur des Serbes et des Grecs » peu après la prise de Serrès à la fin 1345, puis se fit couronner à Skopje le 16 avril 1346, le jour de Pâques. On suppose qu'à cette date, Dušan contrôlait la plus grande partie de l'Albanie et l'ensemble de la Macédoine, à la notable exception de Thessalonique⁶²². À la même date, il contrôlait

[« Remarques sur les pratiques de relation politique de Constantinople avec l'Épire à l'époque du Despotat »], dans SYGKELLOU, Efstratia (éd.), *Πρακτικά του Β' Διεθνούς Αρχαιολογικού και Ιστορικού Συνεδρίου για την Βυζαντινή Άρτα και την περιοχή της, Άρτα 12-14 Απριλίου 2002*, Athènes, Κουλτούρα, 2007, p. 145.

⁶¹⁹ GRÊGORAS, XIII, §6 = t. II, pp. 657-658. Jean Ange épargna la vie d'Anne en raison de ses liens de parenté : elle était la sœur de son épouse ; cf. CANTACUZÈNE, I, §54 = t. I, p. 274, ll. 1-4. Grêgoras précise qu'elle fut « gardée en prison libre de chaînes », sans préciser où. NICOL, *Despotate II, op. cit.*, p. 127, remarque cependant à juste titre qu'il est peu probable qu'elle ait pu rester en Épire. Thessalonique étant toujours interdite aux cantacuzénistes, il faut supposer qu'elle fut emmenée en Thessalie.

⁶²⁰ OSTROGORSKY, *État byzantin...*, *op. cit.*, pp. 539-540 ; SOULIS, Georgios, *The Serbs and Byzantium during the reign of Tsar Stephen Dusan (1331-1355) and his successors*, Washington D. C., Dumbarton Oaks, 1984, pp. 11-22.

⁶²¹ Kruja, Berat, Kanina et Valona, mais aussi Kastoria, tombèrent en 1342-1343 ; cf. DINIĆ, Mihailo, « За хронологију Душанових освајања византиских градова » [« Pour la chronologie des conquêtes des villes byzantines par l'empereur Dušan »], *ZRVI*, IV (1956), pp. 1-11, avec résumé en français ; SOULIS, *ibid.*, p. 19. Le sort de Dyrrachion est plus incertain : on suppose que la ville resta autonome tout en faisant mine de se soumettre à Dušan. Cf. DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, pp. 357-359, 470.

⁶²² OSTROGORSKY, *État byzantin...*, *op. cit.*, pp. 544-546 ; SOULIS, *ibid.*, pp. 29-32 ; *idem*, « Η πρώτη περίοδος της Σερβοκρατίας εν Θεσσαλία, 1348-1358 » [« La première période de la domination serbe en Thessalie »], *ΕΕΒΣ*, XX (1950), pp. 56-58 ; SOFIANOS, *Σέρβοι ήγεμόνες...*, *art. cit.*, pp. 181-182. Voir également MAKSIMOVIC, Ljubomir, « Грци и Романија у српској владарској титули » [« Les Grecs et la Roumanie dans le titre souverain serbe »], *ZRVI*, XII (1970), pp. 61-78.

probablement tout le nord de l'Épire, dont les Albanais s'étaient déjà emparé en 1341, et peut-être même la ville de Ióannina⁶²³.

De son côté, Jean Cantacuzène, malgré la perte des provinces occidentales, réussit à prendre peu à peu l'ascendant sur ses adversaires et à s'emparer de la Thrace. Il put ainsi être couronné empereur à Andrinople le 21 mai 1346 puis entrer dans Constantinople le 3 février 1347⁶²⁴. Mais la fin de la guerre civile ne mit pas fin à l'expansion serbe qui allait désormais s'étendre vers le sud, notamment en direction de l'Épire. Le déroulement de la conquête de la province occidentale est assez mal connu. On ignore par exemple si l'armée serbe fut commandée par Dušan lui-même, par son demi-frère Syméon Uroš Paléologue ou par son gendre Grigorije Preljub. Sans qu'il soit possible d'avoir des certitudes à ce sujet, le plus probable est que l'armée ait été dirigée par Syméon, assisté par des chefs de clans albanais⁶²⁵. Quoi qu'il en soit, c'est après la prise de Berroia, en 1346, que l'armée serbe envahit les provinces d'Épire et de Thessalie, qui furent conquises en l'espace de deux ans⁶²⁶. Jean Ange en était encore le gouverneur au nom de son oncle Jean Cantacuzène et organisa la résistance, mais mourut, probablement de la Peste noire (1347/48), à une date inconnue. Les troupes de Dušan purent alors s'emparer sans difficulté des deux provinces⁶²⁷. Après la chute de l'Épire, au plus tard en décembre 1347, le tsar pouvait se proclamer « Empereur des Serbes, des Romains et du Despotat des terres occidentales »⁶²⁸. Puis ce fut au tour de la Thessalie de

⁶²³ TIB, III, p. 70.

⁶²⁴ OSTROGORSKY, *État byzantin...*, *op. cit.*, pp. 540-543.

⁶²⁵ HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. II, p. 37, affirme, sans mentionner sa source, que Pierre Spata, peut-être le père de Gjin Boua Spata, possédait en 1354 Angelokastron sous la souveraineté serbe ; cf. Annexe I/12. SYNKELLOU, *Ο πόλεμος...*, *op. cit.*, p. 233, n. 82, suppose les chefs des troupes albanaises étaient Pierre Liosha et Gjin Boua Spata. Concernant ces personnages, cf. *infra*, p. 182.

⁶²⁶ CANTACUZÈNE, IV, §20 = t. III, p. 147, qui place cet épisode après la chute de Berroia : « καὶ μετὰ τοῦτο Θεσσαλία καὶ Ἀκαρνανία ἐπεστράτευσας Ῥωμαίοις οὐσαις ὑπηκόοις, πλήθος πεζῶν τε καὶ ἱππέων ἄγων ». TIB, III, *ibid.*

⁶²⁷ *Ibid.* : « ὕστερον δὲ Ἀγγέλου τοῦ ἐμοῦ τετελευτηκότος ἀνεψιοῦ, ὃς ἦρχεν ὑπ' ἐμοῦ πεμφθεὶς, ἀρπάσας τὰς ἐπαρχίας ἔχεις. » ; CHALKOKONDYLËS, t. I, p. 25 : « ἤλασε μὲν οὖν καὶ ἐπὶ Αἰτωλίαν, καὶ Ἰωαννίνων τὴν πόλιν εἴλε. » SOULIS, *Serbs and Byzantium...*, *op. cit.*, pp. 35-37 ; *idem*, *Ἡ πρώτη περίοδος...*, *art. cit.*, pp. 59-61 ; SOFIANOS, *Σέρβοι ἡγεμόνες...*, *art. cit.*, p. 181 ; SYNKELLOU, *Ο πόλεμος...*, *op. cit.*, pp. 232-233. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 130, surinterprète peut-être le texte lorsqu'il affirme que « Cantacuzene clearly states that the Serbians seized Thessaly after their invasion of Akarnania and after the death of John Angelos. » La date de 1348 communément admise pour la mort de Jean Ange (PLP, 91038) repose sur un document de novembre 1348 dans lequel Jean est mentionné comme décédé, probablement de la peste ; cf. SOLOVJEV-MOŠIN, n° XX, p. 158, ll. 77-78 : « ἐν τῇ τοῦ θανατικοῦ θεηλάτου ὀργῇ ». En réalité, la date exacte du décès n'est pas connue et Jean put mourir dès 1347, date à laquelle l'épidémie avait déjà touché Constantinople.

⁶²⁸ SOLOVJEV-MOŠIN, n° XVI, p. 122, ll. 68-70 (décembre 1347) : « Стефанъ въ Христа Бога бѣрни Царь Срблемь и Гръκωμъ и деспотат западни земли ». DINIĆ, Mihailo, « Српска владарска титула за време

tomber entre ses mains, au plus tard en novembre 1348, ce qui lui valut le titre de « seigneur de Thessalie »⁶²⁹. L'empire byzantin dont Jean VI Cantacuzène venait à peine de se rendre maître était désormais de dimensions plus que réduites et ne comportait plus que la Thrace, Thessalonique et le despotat de Mystra⁶³⁰.

On sait peu de choses de la conquête serbe de l'Épire. Néanmoins, les quelques informations apportées par les sources permettent de s'en faire une idée. La *Chronique de Iôannina* explique que la Thessalie eut à souffrir de l'invasion serbe et l'Épire de « l'irascibilité et la méchanceté des Albanais »⁶³¹ : ce qui revient à dire que la Thessalie fut conquise par des troupes en majorité serbes, tandis que l'essentiel des troupes employées en Épire était des soldats albanais, réputés pour leurs rapines et leurs tactiques d'embuscade. On peut dès lors supposer, en l'absence de source positive et en tenant compte des effectifs manifestement faibles des troupes byzantines qu'il n'y eut probablement pas de grande bataille.

Ceci ne signifie nullement que la conquête de l'Épire n'apporta pas son lot de violences : Cantacuzène, lors de son entrevue avec Étienne Dušan en 1350, affirme ainsi que la région fut réduite à la famine, contraignant ses habitants à fuir vers la côte où ils furent capturés par des pirates qui les emmenèrent en esclavage⁶³². Néanmoins, l'empereur, qui au cours de cet entretien réclamait la restitution des territoires conquis, n'avait évidemment pas

Царства » [« Les titres seigneuriaux serbes à l'époque de l'Empire »], *ZRVI*, V (1958), p. 15, qui préfère lire « деспотатю » ; FERJANCIĆ, *Десноту...*, *op. cit.*, p. 178. Par ailleurs, quelques mercenaires originaires d'Épire sont attestés au service du despote de Mystra Matthieu Cantacuzène au cours de l'année 1348 ; cf. CANTACUZÈNE, t. III, p. 88 : « καὶ μισθοφόρους ἔχων ὀλίγους Ἀκαρνᾶνας ».

⁶²⁹ SOLOVJEV-MOŠIN, n° XX, p. 158 (novembre 1348). Dušan est intitulé dans un document vénitien du 3 janvier 1349 « *Imperator Raxie et Romanie, dispotus Larte et Blachie comes* » ; JIREČEK, *Geschichte der Serben*, *op. cit.*, t. I, p. 395. On retrouve la même titulature employée par les Vénitiens dans un document du 13 avril 1350 ; cf. *AAV*, t. I/1, n° 146, p. 128. Il ne s'agit pourtant sans aucun doute que d'une traduction latine très approximative. Si le début correspond assez bien à la précédente titulature de Dušan, en revanche on ignore quel pouvait être l'original de « *Blachie comes* ». NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 130, prend néanmoins ce dernier titre pour argent comptant, tandis que SAVVIDES, *Splintered Hellenism...*, *art. cit.*, p. 414, va jusqu'à le traduire en grec (« komês tês Blachias »), contre toute probabilité puisque le titre de comte n'existe ni dans la titulature byzantine ni dans son équivalente serbe. De plus, la traduction habituelle de « comte » dans les sources grecques médiévales est κόντος plutôt que κόμης. Cf. par ailleurs NICOL, *Meteora...*, *op. cit.*, pp. 58-59 ; FERJANCIĆ, *Десноту...*, *op. cit.*, p. 179 ; *idem*, *Тесалуја...*, *op. cit.*, p. 229.

⁶³⁰ OSTROGORSKY, *État byzantin...*, *op. cit.*, pp. 547-548.

⁶³¹ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §4 : « τῆς Βλαχίας ἐκ τῆς τῶν Σέρβων ἐπιθέσεως, τοὺς δὲ τῆς Αἰτωλίας ἐκ τῆς τῶν Ἀλβανιτῶν δυστροπίας καὶ κακογνωμίας ».

⁶³² CANTACUZÈNE, IV, §20 = t. III, p. 147 : « καὶ τὴν μνημονευομένην ἐκείνην φθορὰν εἰργάσω, ὑφ' ἧς εἰς τοσαύτην ἀνάγκην Ἀκαρνᾶνες ἦλθον ὑπὸ τοῦ λιμοῦ, ὡς ἔκοντι πρὸς τὰ παράλια γινόμενοι, προκεισθαι τοῖς ἀνδραποδισταῖς βαρβάροις κέρδος ἄπονον, καὶ δεῖσθαι ἐφ' ἑτέραν γῆν μετενεχθέντας δουλεῦν μᾶλλον διὰ βίου, ἢ ἐν τῷ αὐτίκα διαφθεῖρεσθαι ὑπὸ λιμοῦ. »

intérêt à être totalement objectif. La *Chronique de Iôannina* apporte quant à elle un autre regard sur la conquête serbe, en affirmant que, si certaines villes furent assiégées, d'autres se soumirent grâce aux promesses et à la bienveillance du *kral* serbe⁶³³. Il semble donc que la tactique employée par les Serbes fut de piller les campagnes et d'user de diplomatie jusqu'à ce que les villes affamées se rendent⁶³⁴. Malheureusement, le rédacteur ne précise pas quelles villes résistèrent et lesquelles traitèrent rapidement. En particulier, il reste étrangement silencieux concernant le sort de Iôannina. Est-il plus probable qu'il ait souhaité passer sous silence une reddition sans gloire ou une résistance héroïque ? De fait, dans toute la province, seule Iôannina ne vit pas l'installation des clans albanais, au service comme on le sait de l'armée serbe⁶³⁵ : autant dire que la ville jouit d'un statut privilégié, probablement dû à ses bonnes relations avec le tsar.

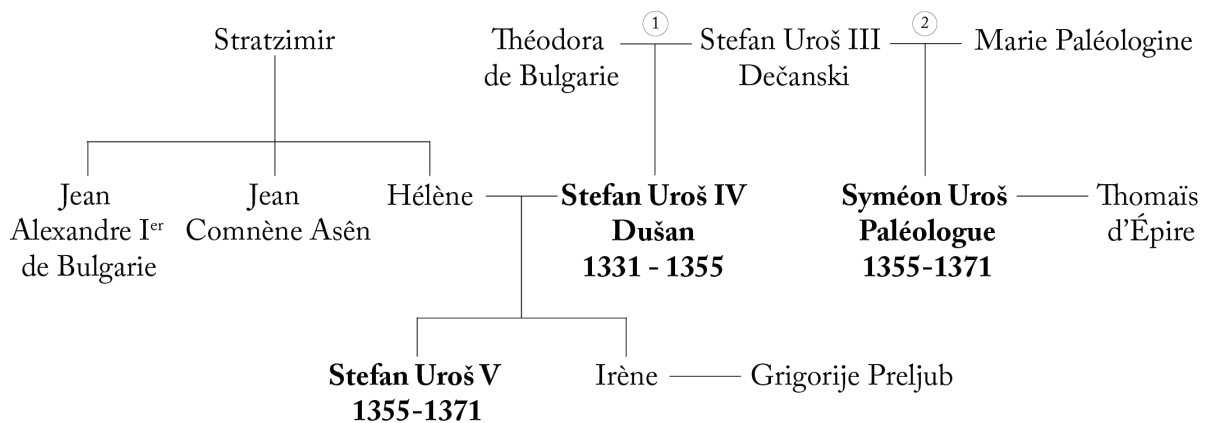


Figure 8 | La dynastie impériale serbe au milieu du XIVème siècle
(arbre généalogique simplifié)

C'est en effet à cette période qu'eurent lieu de massives migrations albanaises en Épire, à la faveur des diverses opérations militaires attestées au début des années 1340. Comme on l'a vu, la révolte de 1341 avait amené le clan des Zenebish à s'emparer de la Vagénétié, sur le flanc sud des monts Acrocérauniens. En 1342 ensuite, la guerre civile avait provoqué le départ de la plus grande partie des troupes régulières d'Épire et de Thessalie. Le

⁶³³ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §1, ll. 15-19, p. 74 : « Τὰς δὲ ἐν αὐτῇ πόλεις τε καὶ χώρας, τὰς μὲν πολιορκεῖα εἰληφώς, τὰς δὲ εὐνοίᾳ καὶ δώροις δεξιωσάμνος, πρὸς ἑαυτὸν ἐπεσπάσατο. »

⁶³⁴ SYNKELLOU, *Ο πόλεμος...*, *op. cit.*, pp. 233-234.

⁶³⁵ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §8, ll. 16-18, p. 79 ; cf. *infra*, pp. 183, 532.

gouverneur Jean Ange eut donc probablement recours aux soldats des clans albanais installés en Thessalie lors de son expédition contre Anne Paléologine, ce qui entraîna leur installation en Étolie-Acarnanie ainsi que dans la région d'Arta. Étienne Dušan, après avoir soumis l'Albanie, y recruta des troupes qu'il envoya ensuite à la conquête des provinces du nord de la Grèce, ce qui favorisa également un peuplement albanais⁶³⁶.

Paradoxalement, l'expansion serbe favorisa le retour de la famille régnante d'Épire sur le devant de la scène. En effet, le tsar organisa ses nouvelles provinces en y installant des gouverneurs issus de sa proche famille, dont certains prirent soin de prendre des épouses byzantines leur permettant de s'assurer un soutien local. C'est ainsi que dans le sud de l'Albanie fut nommé le Bulgare Jean Comnène Asên, frère du tsar bulgare Jean Alexandre Asên (1331-1371) et beau-frère d'Étienne Dušan. Il avait reçu de ce dernier le titre de despote et épousa la *despoina* Anne Paléologine, libérée des geôles de Jean Ange. Il se fixa dans le sud, anciennement byzantin, et y constitua un despotat englobant Berat, Aulôn et Kanina, tandis que le centre de l'Albanie, autour de Kruja, jouissait d'une forte autonomie⁶³⁷. En Épire, c'est le propre demi-frère de l'empereur, Syméon Uroš Paléologue, qui fut nommé gouverneur, avec le rang de despote. Syméon, né de la princesse byzantine Marie Paléologine, épousa Thomaïs, elle-même fille d'Anne Paléologine et du despote Jean d'Épire⁶³⁸. Il pouvait donc se considérer, grâce à sa femme, comme l'héritier de la dynastie épirote⁶³⁹. Quant à la Thessalie, le tsar la confia au César Grigoriye Preljub, son gendre, époux de sa fille Irène⁶⁴⁰.

Le tsar serbe ne comptait pas en rester là. Les historiens lui ont longtemps prêté le projet de s'emparer de Thessalonique et de Constantinople afin de reconstituer à son profit un empire orthodoxe régénéré par les Serbes. Dans son esprit, la décadence de l'empire byzantin dirigé par les Grecs serait désormais totale et seuls les Serbes pourraient être capables de

⁶³⁶ Cf. *infra*, pp. 530-531.

⁶³⁷ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §2, ll. 21-27, p. 75. SOLOVJEV, Alexandar, « Un beau-frère du Tsar Douchan », *Revue Internationale des Etudes Balkaniques*, I/1 (1935), pp. 180-187 ; FERJANCIĆ, *Десноту...*, *op. cit.*, pp. 166-167 ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, pp. 358-359, 470, 486. Cf. carte 3.

⁶³⁸ *PLP*, t. IV, n° 7759.

⁶³⁹ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §2, ll. 27-33. JIREČEK, *Geschichte der Serben*, *op. cit.*, t. I, p. 415 ; SOFIANOS, *Σέοβοι ήγεμόνες...*, *art. cit.*, p. 187. Marie Paléologine, qui mourut en 1355, était la fille du *panhypersebastos* Jean Paléologue, mort en 1324.

⁶⁴⁰ *Ibid.*, §1, ll. 19-25, p. 74. NICOL, *Meteora...*, *op. cit.*, pp. 59-60. En raison d'un passage douteux de CHALKOKONDYLËS, I, p. 26 (« [ἐπέτρειψε] καὶ τὰ ἀμφὶ τὴν Τρίκκην καὶ Καστορίαν Νικολάφ τῷ ζουπάνφ, καὶ τὰ περὶ Αἰτωλίαν Πρεαλοῦση »), il a parfois été affirmé de façon erronée dans le passé que Preljub a également gouverné l'Épire ; cf. SOULIS, *Ἡ πρώτη περίοδος...*, *art. cit.*, pp. 61-68 ; *idem*, *Serbs and Byzantium...*, *op. cit.*, pp. 108-109, qui fait l'examen critique de cette position.

défendre efficacement l'orthodoxie contre les Turcs, avec lesquels Jean Cantacuzène était allié. La réalité de cette « grande idée » est aujourd'hui relativisée⁶⁴¹. Reste que la conquête de Constantinople semble avoir été pour Dušan un objectif plus important que l'affermissement de sa mainmise sur l'Épire. C'est pourquoi les Serbes ne tentèrent pas de s'en prendre aux possessions angevines : Bonditsa et Leucade restèrent donc sous le pouvoir de Gautier de Brienne, qui les contrôlait depuis 1331⁶⁴². Dušan proposa même de céder le Despotat à Venise, en échange de l'aide de sa flotte pour la conquête de Constantinople. Mais les Vénitiens refusèrent, prétextant la paix qu'ils avaient faite avec Cantacuzène⁶⁴³. À vrai dire, la Sérénissime convoitait plutôt les possessions angevines de Corfou, Buthrote, Céphalonie et Zante. La cour de Naples était en effet affaiblie financièrement, politiquement et militairement en raison des dissensions entre Angevins de Naples et Angevins de Hongrie, qui avaient envahi le Royaume. Le prince Robert de Tarente, seigneur des îles, avait même été capturé et accepta dans un premier temps la vente, mais le pape Clément VI (1342-1352) obtint sa libération et l'accord resta finalement lettre morte⁶⁴⁴.

Quoi qu'il en soit l'expansion serbe marqua le pas dès 1348. Thessalonique, malgré plusieurs tentatives de siège, tint bon et une trêve fut conclue entre Dušan et Cantacuzène en 1350. Mais la guerre reprit de plus belle quelques années plus tard, au cours de laquelle Dušan relança la guerre civile byzantine en soutenant Jean V Paléologue. En décembre 1354, ce dernier entra dans Constantinople, provoquant quelques jours plus tard l'abdication de Jean VI Cantacuzène⁶⁴⁵. Un an plus tard, le 20 décembre 1355, le tsar serbe mourut, emportant avec lui son rêve d'empire serbo-byzantin. La Serbie ne tarda pas à se déchirer dans des

⁶⁴¹ ĆIRKOVIĆ, Sima, « Between Kingdom and Empire: Dušan's State 1346-1355 Reconsidered », dans PAPAĐOPOULOU, Eftychia, et KOMENI-DIALETI, Dora (éds.), *Βυζάντιο και Σερβία κατά τον ΙΔ' αιώνα*, Athènes, Εθνικό Ιδρυμα Ερευνών, Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών, 1996, pp. 110-120.

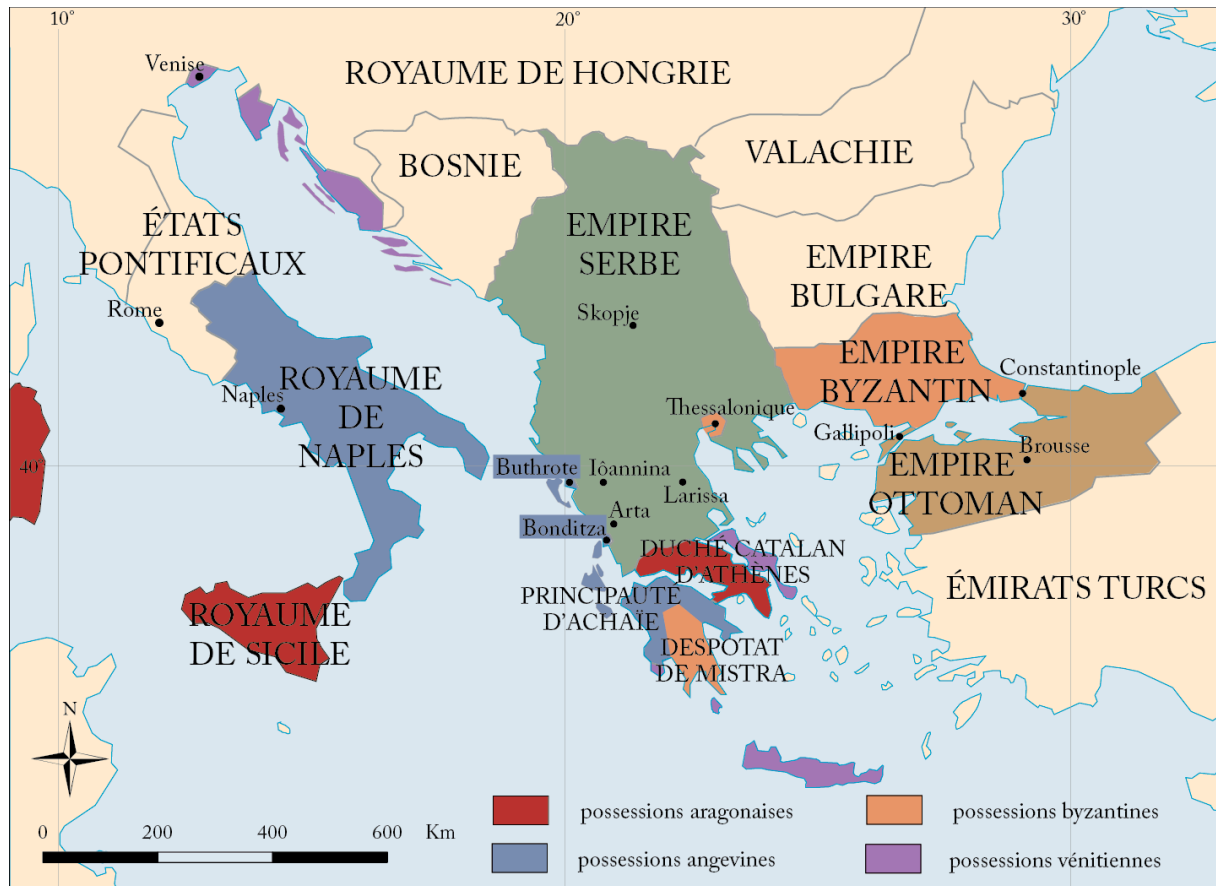
⁶⁴² C'est ce qui ressort du testament de Gautier de Brienne (18 juin 1347) : PAOLI, Cesare, « Nuovi documenti intorno a Gualtieri VI di Brienne duca d'Atene e signori di Firenze », *ASI*, 3^e, XVI (1872), p. 48 = HOPF, *CGR*, pp. xxix-xxx : « *nos chasteaux (...) de la Bondice, de Sainte-Maure* ».

⁶⁴³ PREDELLI, Riccardo, *I Libri Commemorativi della Repubblica di Venezia: Regesti*, 6 vol., Venise, Deputazione di storia patria per le Venezie, 1876-78, t. II, reg. IV, n° 336, pp. 181 = THIRIET, *Régestes...*, *op. cit.*, n° 241 = AAV, t. I/1, n° 146-147 (13 avril 1350).

⁶⁴⁴ THIRIET, *Régestes...*, *op. cit.*, t. I, n° 216 (8 novembre 1348), n° 249 (23 septembre 1350), n° 251 (30 janvier 1350) ; *idem*, *Assemblées...*, *op. cit.*, t. I, n° 584 (6 février 1351). *Idem*, « Les interventions vénitienes dans les îles ioniennes au XIV^e siècle », dans THIRIET, Freddy, *Études sur la Romanie gréco-vénitienne*, Londres, Variorum Reprints, 1977 (Collected Studies Series, 60), pp. 380-383 ; RAVEGNANI, *Conquista veneziana...*, *art. cit.*, pp. 108-109. Concernant la détresse financière de Robert de Tarente, prisonnier des Hongrois, cf. PREDELLI, *Libri Commemorativi...*, *op. cit.*, t. II, reg. IV, n° 370, 372, pp. 188-189.

⁶⁴⁵ OSTROGORSKY, *État byzantin...*, *op. cit.*, pp. 551-554 ; SOULIS, *Ἡ πρώτη περίοδος...*, *art. cit.*, pp. 68-72.

querelles de succession et à subir, à l'instar de l'empire byzantin une décennie plus tôt, de grandes pertes territoriales au profit notamment des Byzantins mais aussi des Ottomans. L'Épire vivait donc ses derniers instants en tant que province de l'empire serbe.



Carte 9 | Les Balkans à la mort d'Étienne Dušan (1355)

B) Le retour de Nicéphore II Comnène et son échec⁶⁴⁶

1) La crise dynastique serbe et l'accession de Nicéphore

La mort d'Étienne Dušan marqua pour la Serbie le début de sa rapide décadence. Le fils de Dušan, Étienne X Uroš V « le Faible » (1355-1371) lui succéda, mais ne parvint pas à

⁶⁴⁶ FERJANČIĆ, *Tesalija...*, op. cit., pp. 237-241, 290 ; NICOL, *Despotate II*, op. cit., pp. 134-137 ; ASONITIS, *Nóvio Iónio...*, op. cit., pp. 117-121.

maintenir l'unité de son empire. Les pouvoirs locaux, en particulier dans les provinces récemment rattachées, furent peu enclins à reconnaître son autorité et surtout, la famille impériale allait se montrer singulièrement désunie. Syméon, demi-frère de Dušan et donc oncle d'Uroš, quitta immédiatement l'Épire avec son épouse Thomaïs et gagna Kastoria, où il parvint à rassembler une troupe composée de Serbes, de Grecs et d'Albanais et fut proclamé empereur, prétendant conquérir la Serbie et déposer son neveu Étienne Uroš V⁶⁴⁷. Quant à Hélène, la propre mère d'Uroš, elle se constitua une principauté autonome basée à Serrès⁶⁴⁸.

En ce qui concerne l'Épire, elle fut le théâtre d'une rocambolesque expédition menée par l'ultime rejeton de la dynastie épirote. Comme on l'a vu, Nicéphore Comnène, très lié à Jean VI Cantacuzène, avait épousé sa fille Marie. Il l'avait ensuite suivi à Constantinople lors de son entrée dans la ville en 1347, puis l'avait vu en décembre 1354 abandonner le trône au profit de Jean V Paléologue. Probablement peu attaché au nouvel empereur, Nicéphore, qui avait reçu le titre de despote à une date inconnue, se retira avec son épouse à Ainos, en Thrace orientale, où il avait un domaine. L'annonce de la mort du tsar serbe, de la guerre civile qui s'ensuivit et de l'abandon de l'Épire par Syméon le décida à tenter sa chance, d'autant plus que Preljub était mort lors d'un combat contre les Albanais⁶⁴⁹, laissant ainsi la Thessalie sans

⁶⁴⁷ CANTACUZÈNE, IV, §43 = t. III, pp. 314-315 ; *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §3-4, pp. 75-76. JIREČEK, *Geschichte der Serben*, op. cit., t. I, p. 415 ; SOULIS, *Serbs and Byzantium...*, op. cit., pp. 86-87 ; RADIC, Radivoj, « Ο Συμεών Ούρεσης Παλαιολόγος και το κράτος του μεταξύ της βυζαντινής και της σερβικής αυτοκρατορίας » [« Syméon Uroš Paléologue et son État entre les empires byzantin et serbe »], dans PAPADOPOULOU, Eftychia, et KOMENI-DIALETI, Dora (éds.), *Βυζάντιο και Σερβία κατά τον ΙΔ' αιώνα*, Athènes, Εθνικό Ιδρυμα Ερευνών, Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών, 1996, pp. 196-197. - DUCCELLIER, *Façade maritime...*, op. cit., p. 487, émet l'hypothèse que le despote Ivan Comnène, gouverneur de la province d'Albanie et époux de la mère de Thomaïs et Nicéphore, ait fait partie des Serbes qui allèrent soutenir Syméon à Kastoria à la mort de Dušan. De fait, après la mort d'Ivan Comnène après 1363, Anne Paléologue rejoignit la cour de Syméon à Trikkala. Cf. PAPACHRYSSANTHOU, Denise, « À propos d'une inscription de Syméon Uroš », *TM*, II (1966), pp. 483-488. - Contrairement à ce qu'écrit DUCCELLIER, *ibid.*, la *Chronique de Ioannina* affirme explicitement que Syméon va faire la guerre contre la Serbie et non contre Nicéphore. - La *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §3, ll. 10-22, pp. 75-76, affirme que Syméon a été chassé d'Épire par Nicéphore Comnène, ce qui contredit le récit de Cantacuzène, qui est néanmoins le plus crédible. En effet, il est peu vraisemblable que Nicéphore, dépourvu de troupes, ait osé partir en guerre contre Syméon avant que la guerre civile serbe ait commencé ; il est tout aussi peu vraisemblable qu'il ait pu gagner ; enfin, on peut douter du fait que Syméon ait été proclamé empereur de Serbie après un échec aussi humiliant. C'est donc la version de Cantacuzène qui a été adoptée par la tradition historiographique : JIREČEK, *Geschichte der Serben*, t. I, p. 415 ; NICOL, *Despotate II*, op. cit., p. 134 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, op. cit., p. 117. Cf. MAKSIMOVIĆ, Ljubomir, « Η ανάπτυξη κεντρόφυγων ροπών στις πολιτικές σχέσεις Βυζαντίου και Σερβίας το ΙΔ' αιώνα » (Le développement des tendances centrifuges dans les relations politiques de Byzance et de la Serbie au XIV^{ème} siècle), dans PAPADOPOULOU, Eftychia, et KOMENI-DIALETI, Dora (éds.), *Βυζάντιο και Σερβία κατά τον ΙΔ' αιώνα*, Athènes, Εθνικό Ιδρυμα Ερευνών, Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών, 1996, pp. 283-290.

⁶⁴⁸ *Ibid.*, p. 314. SOULIS, *Serbs and Byzantium...*, op. cit., pp. 90-91.

⁶⁴⁹ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §3, ll. 6-8, p. 75 ; *VIE DE SAINT-ATHANASE : Βίος και πολιτεία του όσιου πατρός ημών Άθανασίου, άσκήσαντος έν τοίς Σταγοίς, έν τῷ λίθῳ τῷ ὑπ' αυτού Κλημέντι Μετεώρω*,

défense. Il laissa donc Marie à Ainos et embarqua avec quelques navires pour récupérer l'héritage de ses ancêtres.

Nicéphore II débarqua en 1356 en Thessalie, où fut accueilli sans trop de difficulté comme le nouveau souverain par la population locale, contraignant la veuve de Preljub à regagner la Serbie avec son fils Thomas⁶⁵⁰. Puis il passa en Épire, où il prit le pouvoir tout aussi facilement⁶⁵¹. Pendant ce temps, la flotte de Nicéphore II s'était mutinée et était rentrée à Ainos. Son épouse, Marie Cantacuzène, se réfugia à Constantinople, d'où l'empereur Jean V l'autorisa à partir rejoindre son mari⁶⁵².

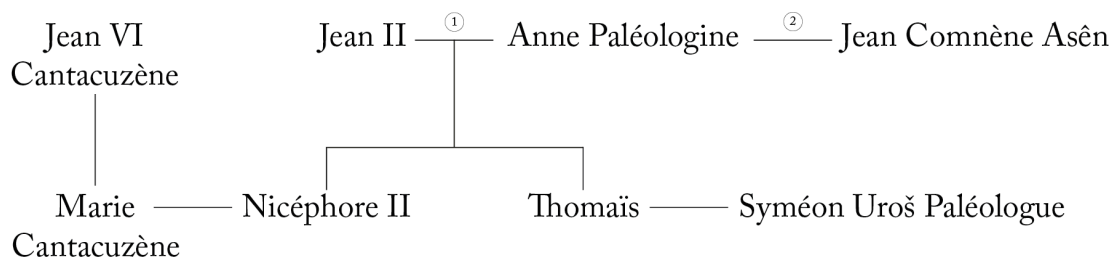


Figure 9 | La famille de Nicéphore II
(arbre généalogique simplifié)

2) Le règne de Nicéphore II⁶⁵³

Désormais accompagné de son épouse, Nicéphore semblait en mesure de régner sans difficulté en Épire et en Thessalie. Malheureusement pour lui, il n'en fut rien et son règne fut bref et agité. En effet, le contrôle de Nicéphore sur le territoire épirote semble avoir été très

éd. Nikos Bees, *Βυζαντίς*, I (1909-1910), pp. 258-259. SOULIS, *Ἡ πρώτη περίοδος...*, art. cit., p. 72 ; *idem*, *Serbs and Byzantium...*, op. cit., pp. 110-112 ; NICOL, *Meteora...*, op. cit., p. 60.

⁶⁵⁰ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §3, ll. 8-12, pp. 75, §7, ll. 5-8, pp. 78 ; GRÉGORAS, XXXVII, §50 = III, pp. 556-557 ; CANTACUZÈNE, IV, §43 = III, p. 315. SOULIS, *Serbs and Byzantium...*, op. cit., p. 112 ; *idem*, *Ἡ πρώτη περίοδος...*, art. cit., p. 73. La domination de Nicéphore en Thessalie est également attestée par le chrysobulle de Syméon Uroš au couvent de Zablantia ; SOLOVJEV-MOŠIN, n° XXXI, p. 220 (août 1359), ll. 36-38 : « καθὼς ἔδωρήσατο τοῦτο ὁ αἰδίδμος ἀδελφὸς τῆς βασιλείας μου, δεσπότης κύρις Νικηφόρος ὁ Δούκας ». On peut donc attribuer à Nicéphore II un chrysobulle en faveur de ce couvent ; cf. Annexe II/1, n° 18 ; SOFIANOS, *Σέρβοι ἡγεμόνες...*, art. cit., p. 186.

⁶⁵¹ *Ibid.*, ll. 13-22 ; CANTACUZÈNE, IV, §43 = t. III, p. 317.

⁶⁵² CANTACUZÈNE, IV, §43 = t. III, pp. 315-317.

⁶⁵³ NICOL, *Despotate II*, op. cit., pp. 134-136 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, op. cit., pp. 117-121.

partiel, dans la mesure où les clans albanais étaient très largement autonomes, voire hostiles. Surtout, Nicéphore manquait cruellement de troupes : seuls les Serbes et les Albanais pouvaient constituer des effectifs conséquents. Or, son projet politique consistait précisément à reprendre le pouvoir aux Serbes et à chasser les Albanais qui s'étaient installés dans les deux provinces⁶⁵⁴. Nicéphore prétendait également, en tant qu'héritier des comtes de Céphalonie, faire la conquête des îles Ioniennes.

Conscient du danger, le prince Robert de Tarente, inquiet de la tournure des événements sur le continent, décida de le donner en fief à un fidèle, à même d'agir efficacement au mieux des intérêts angevins face à l'expansionnisme de Nicéphore II ainsi qu'à la piraterie catalane⁶⁵⁵. C'est Leonardo Tocco, aristocrate du royaume de Naples, qui fut choisi, peut-être en raison d'une hypothétique parenté avec la première maison des comtes de Céphalonie⁶⁵⁶, assurément grâce à la confiance que lui témoignait le prince en raison de services rendus par le passé⁶⁵⁷. Après avoir accompagné Robert en 1356 lors d'une visite dans la principauté d'Achaïe, Leonardo reçut le comté en fief, au plus tard le 6 mai 1357⁶⁵⁸. Ainsi commençait l'implantation territoriale d'une famille qui, comme nous le verrons, ne

⁶⁵⁴ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §4, ll. 23-32, p. 76.

⁶⁵⁵ *ASONITIS, Nótio Ióvio...*, *op. cit.*, pp. 121, 123-125.

⁶⁵⁶ HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. I, p. 452 (386), affirme que Guglielmo Tocco, père de Leonardo, avait épousé Marguerite de Céphalonie, sœur de Nicolas I^{er} et Jean II. Cette information a été reprise par tous les auteurs postérieurs, sans que l'on soit en mesure de la confirmer ; cf. *ASONITIS, ibid.*, p. 124, n. 202. Peut-être y a-t-il eu confusion avec Guglielmo d'Amico Gallico, apparenté aux Tocco, dont la veuve Margherita est mentionnée dans un acte de Jeanne de Naples en date du 4 juin 1376 ; cf. *Archivio privato di Tocco di Montemiletto. Inventario*, a cura di Antonio Allocati, Rome, Pubblicazioni dell'Archivio di Stato di Napoli, 1978 [ci-après *ATM*], p. 24, n° 28. Quoi qu'il en soit, il est erroné d'affirmer que Leonardo est devenu comte de Céphalonie à la suite de la mort de Nicéphore II, comme le fait BENAITEAU, Michèle, « Una famiglia nobile di origine beneventana nella "Romania" medievale », *Samnium*, LXI (1988), p. 23. La famille Tocco est attestée depuis l'époque de Frédéric II dans la province de Bénévent ; cf. BENAITEAU, *ibid.*, pp. 20-22 ; *ASONITIS, Nótio Ióvio...*, *op. cit.*, p. 121, n. 181.

⁶⁵⁷ Leonardo avait notamment contribué à mettre un terme à la captivité de Robert en Hongrie après sa capture par le roi Louis I^{er}. LÉONARD, *Les Angevins...*, *op. cit.*, p. 373 ; BUCHON, *Nouvelles Recherches...*, *op. cit.*, t. I, pp. 304-305. À cette occasion, les frères Tocco reçurent de multiples biens en récompense ; cf. *ATM*, pp. 21-22, n^{os} 12-18.

⁶⁵⁸ *LIBRO DE LOS FECHOS*, §684, pp. 150-151 ; PREDELLI, *Libri Commemoriali...*, *op. cit.*, t. II, reg. V, n° 235, p. 265 (23 mai 1357) : Pietro Soranzo, le capitaine du navire vénitien arrivé le 6 mai à Leucade, mentionne la présence du comte de Zante et de Céphalonie, qui ne saurait être que Leonardo Tocco puisque le comté était auparavant possession directe de la maison de Tarente. Cf. BUCHON, *ibid.*, pp. 307-308 ; HABERSTUMPF, Walter, « Dinasti Italiani in Levante. I Tocco Duchi di Leucade : Regesti (Secoli XIV-XVII) », *SV XLV* (2003), pp. 165-211 [ci-après HABERSTUMPF, *Regesti*], n° 5. Leonardo est témoin en tant que comte de Céphalonie et seigneur de la baronnie de Tocco dans un acte de Robert de Tarente en date du 20 juin ; LUTTRELL, *Bonditsa...*, *art. cit.*, p. 136 = HABERSTUMPF, *ibid.*, n°6. Il est ensuite mentionné comme vassal de la principauté d'Achaïe, et donc de Robert de Tarente, dans un document datant de fin janvier 1361 ; LONGNON, Jean, et TOPPING, Peter, *Documents sur le régime des terres dans la Principauté de Morée au XIV^e siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1969, pp. 141, 145, l. 17 = HABERSTUMPF, *ibid.*, n° 7.

manquerait pas de faire parler d'elle dans la région. Dans un premier temps, le rôle de Leonardo, conforme à la nature insulaire de son domaine, fut de patrouiller dans les eaux environnantes, afin de surveiller avec deux navires l'évolution de la révolte de Leucade⁶⁵⁹.

L'île fut en effet le théâtre d'une rébellion soutenue, sinon suscitée, par Nicéphore et qui constitua un épisode essentiel de sa politique étrangère. Bien qu'il eut été plus sage de s'assurer la domination sur le continent avant de s'aventurer dans les îles, le jeune despote crut pouvoir bénéficier d'une bonne occasion à la faveur des événements insulaires. En effet, Gautier de Brienne, seigneur de Leucade et de Bonditsa, avait cédé Leucade en fief au Vénitien Graziano Zorzi le 18 octobre 1355⁶⁶⁰. L'année suivante, le chevalier français fut nommé connétable du roi de France le 9 mai 1356 et mourut à la bataille de Poitiers le 19 septembre 1356. Le comté de Lecce, la seigneurie de Bonditsa et la suzeraineté sur Leucade passèrent donc à son neveu Jean d'Enghien, qui ne semble pas s'être particulièrement intéressé à ses possessions grecques⁶⁶¹.

Dès le mois de mars 1357, Graziano eut à subir une révolte des Grecs de Leucade, dont certains étaient des Épirotes réfugiés du fait de l'invasion serbe. Nicéphore ne manqua pas d'envoyer des troupes et surtout un chef afin d'encadrer la rébellion. Le seigneur demanda quant à lui de l'aide au capitane vénitien Pietro Soranzo, qui venait d'arriver le 6 mai avec un navire. Au terme de plusieurs rebondissements, Zorzi fut capturé. Ni les insurgés ni le despote d'Épire n'ayant intérêt à susciter une réaction de la Sérénissime, les prisonniers

⁶⁵⁹ PREDELLI, *Libri Commemoriali...*, *op. cit.*, t. II, reg. V, n° 235, p. 265 (23 mai 1357) : « il conte di Zante e di Cefalonia era stato a S. Maura con due navi. » ROMANOS, Ioannis, *Γρατιανός Ζώρζης, ἀθέρτης Λευκάδος*, Corfou, Η Ιόνια, 1870, pp. 303-304 [= *Έργα...*, *op. cit.*, pp. 320-321] ; ASONITIS, *ibid.*, p. 121.

⁶⁶⁰ LUNZI, Ermanno, *Della condizione politica delle isole Jonie sotto il dominio Veneto preceduta da un compendio della storia delle isole stesse dalla divisione dell'impero Bizantino*, Venise, Tipografia del Commercio, 1858, pp. 121-124, n. 2 = ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, doc. n° 4, pp. 303-304 (20 mars 1375). ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 114-115. ROMANOS, *Γρατιανός Ζώρζης...*, *art. cit.*, pp. 301-302 [317-318].

⁶⁶¹ LUTTRELL, *Bonditsa...*, *art. cit.*, p. 137 ; KIESEWETTER, *Principi...*, *art. cit.*, pp. 67-68, n. 38 ; ASONITIS, *ibid.*, p. 115 ; p. 127, n. 4. À la bataille de Poitiers participa également Juan Fernandez de Heredia, alors commandeur de l'ordre des Hospitaliers, qui deviendrait vingt ans plus tard grand-maître de cet ordre et, à ce titre, seigneur de Bonditsa.

véniens furent libérés, tandis que Graziano et son frère furent livrés à Nicéphore II⁶⁶². La République envoya le 17 juin 1357 un notaire afin de faire libérer Zorzi⁶⁶³.

Manifestement, le despote d'Épire accéda aux demandes vénitiennes : Graziano fut libéré et les insurgés furent abandonnés à leur sort, de sorte que le seigneur de Leucade reprit le pouvoir sur l'île et attaqua même Bonditsa, qui appartenait pourtant à son suzerain Jean d'Enghien et où s'étaient réfugiés de nombreux rebelles, sans craindre l'intervention de Nicéphore⁶⁶⁴. Reste à savoir pourquoi et en échange de quoi ce dernier accepta-t-il de relâcher son prisonnier. Bien que plusieurs auteurs affirment que Venise a échangé Graziano contre la reconnaissance à Nicéphore des titres de citoyen vénitien et de comte de Céphalonie, il nous semble préférable d'abandonner cette hypothèse⁶⁶⁵. Il est de toute façon facile d'imaginer ce qui a pu convaincre le despote de conclure un accord avec la Sérénissime. Tout d'abord, le despote ne put être que sensible, d'une part, à la probable promesse d'une rançon, d'autre part à la tout aussi probable menace d'un embargo qu'il n'était pas en mesure de surmonter⁶⁶⁶. De toute façon, Nicéphore ne pouvait se permettre d'entrer en conflit ouvert avec la République, ayant probablement d'autres soucis plus urgents sur le continent.

En effet, le despote n'avait toujours pas réussi à soumettre l'ensemble des clans albanais, notamment en Acarnanie. Il chercha donc à se rapprocher des Serbes, encore puissants au nord et à l'est de l'Épire. Dans le but d'éviter une attaque serbe et éventuellement d'obtenir une aide contre les Albanais, certains de ses conseillers lui suggérèrent de répudier

⁶⁶² PREDELLI, *I Libri Commemoriali...*, *op. cit.*, t. II, reg. V, p. 263, n° 235 (23 mai 1357). ROMANOS, *Γρατιανὸς Ζώρζης...*, *art. cit.*, pp. 304-305 [321-322] ; MACHAIRAS, *Φρούριο...*, *op. cit.*, pp. 21-24 ; LUTTRELL, *Bonditsa...*, *art. cit.*, p. 137.

⁶⁶³ ROMANOS, *ibid.*, qui donne la date du 17 juillet ; LUTTRELL, *Bonditsa...*, *art. cit.*, p. 137. C'est à tort que HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. I, p. 459 [393], suivi par NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 137, affirme que Zorzi a été libéré après la défaite de Nicéphore II à Achelōs. En effet, cette bataille n'a eu lieu qu'en 1359 et non en 1358 comme le pensait Hopf. Or, il est probable que Zorzi fut libéré dès 1358 puisqu'en août 1359, il avait déjà eu le temps d'attaquer Bonditsa.

⁶⁶⁴ Ces événements sont connus grâce aux archives vénitiennes. En effet, Jean d'Enghien déposa auprès de la Sérénissime une demande d'indemnisation le 24 août 1359 ; RUBIO I LLUCH, Antonio, *Diplomatari de l'Orient Català (1301-1409)*, Barcelone, Institut d'Estudis Catalans, 1947, n° 238, pp. 313-314 ; PREDELLI, *Libri Commemoriali...*, *op. cit.*, t. II, reg. VI, n° 145, p. 303. Un autre document du 14 octobre de la même année nous apprend que les ambassadeurs vénitiens répondirent d'une part que Jean, en tant que suzerain de Leucade, avait manqué à ses devoirs envers Zorzi en ne venant pas à son aide lors de la révolte de l'île et d'autre part que Zorzi n'avait rien fait d'autre à Bonditsa que de châtier les rebelles. Cf. ROMANOS, *Γρατιανὸς Ζώρζης...*, *op. cit.*, p. 306 [323] ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 119-120.

⁶⁶⁵ Cf. Annexe I/13.

⁶⁶⁶ Cf. DOUMERC, Bernard, « Les flottes d'État, moyen de domination coloniale pour Venise (XV^e siècle) », dans *Coloniser au Moyen Âge*, éd. Balard, Michel et Ducellier, Alain, Paris, Armand Colin, 1995, pp. 118-119.

Marie Cantacuzène et d'épouser une princesse bulgare venue de la cour de Serbie, à savoir la sœur d'Hélène de Bulgarie, veuve d'Étienne Dušan possessionnée dans la région de Serrès⁶⁶⁷. Mais le résultat ne fut pas celui escompté : certains Grecs et Albanais, par fidélité à Marie Cantacuzène et à son père, abandonnèrent Nicéphore. Le frère de Marie, le despote de Morée Manuel Cantacuzène (1349-1380), envoya une flotte à Arta afin de venir en aide à sa sœur, qui parvint à s'enfuir grâce à des complices⁶⁶⁸. Le despote renonça alors à ses projets et fit envoyer une ambassade en Péloponnèse afin de rappeler son épouse. Mais entre-temps, des pirates turcs s'approchèrent des côtes de la Thessalie. Plutôt que de laisser la province subir leurs raids, il préféra les engager et les mena au combat en Acarnanie contre les Albanais. Cependant en raison de ses effectifs insuffisants, la bataille d'Achelôos fut pour lui une défaite sans appel, puisqu'il y laissa la vie au printemps 1359⁶⁶⁹.

Le rattachement de l'Épire à l'empire byzantin à la fin des années 1330 ne s'était pas déroulé sans difficulté. Il ne dura d'ailleurs pas longtemps puisqu'à peine quelques années après, la province en était de nouveau détachée. Pourtant, ce ne fut paradoxalement pas le sentiment autonomiste épirote qui provoqua ces événements, mais bien l'effondrement de l'Empire. Profondément cantacuzéniste par attachement à celui qui l'avait pourtant soumise

⁶⁶⁷ CANTACUZÈNE, IV, §43 = t. III, p. 317 : « ἔπεισαν τὴν μὲν γυναῖκα Τριβαλοῖς προέσθαι, αὐτὸν δὲ τὴν Ἑλένης ἀδελφὴν τῆς Κράλη γυναικὸς πρὸς γάμον ἀγαγέσθαι, ὡς τῆς τε Θεσσαλίας καὶ Ἀκαρνανίας οὕτως ἄρξοντα βεβαίως, τῶν Τριβαλῶν οὐ πολεμούντων διὰ τὴν ἐπιγαμίαν, καὶ Ἀλβανοὺς διαφθεροῦντα ἐναντιομένους πρὸς τὴν ἀρχὴν καὶ παραβλάπτοντας οὐ μέτρια. »

⁶⁶⁸ *Ibid.*, pp. 317-318.

⁶⁶⁹ *Ibid.*, pp. 318-319 ; *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §4, ll. 32-40, pp. 76-77. La *Chronique de Ióannina* donne la date de 6866 *a. m.*, soit 1357-1358, ce qui ne convient pas avec la durée de « trois ans, deux mois et quelques jours » indiquée par la même source pour la durée du règne de Nicéphore. Néanmoins, la date de 1359 a été rétablie par ΜΙHALJČIĆ, Rade, « Битка код Ахелоја » [« La bataille d'Achelôos »], *ZFFB*, XI (1970), pp. 271-6 ; traduction en grec moderne par SOTIRIOU, Konstantinos, *ΕΕΣΜ*, III (1971-72), pp. 365-71. Concernant l'emploi des pirates turcs, cf. OSSWALD, Brendan, « L'expansion territoriale ottomane en Épire et dans les îles Ioniennes (XIV-XV^e siècles), *HX*, XL (2006), pp. 342-343. – Le récit de Cantacuzène et celui de la *Chronique de Ióannina* diffèrent sensiblement. Ainsi, pour l'ex-empereur, l'hostilité des Albanais et de Nicéphore n'est due qu'à la popularité de sa fille Marie et à la sienne propre. Or, la *Chronique* ignore totalement Marie et insiste bien sur la volonté de Nicéphore d'expulser les Albanais. S'il n'y a pas lieu de nier la véracité de l'épisode relatif à Marie et l'affaiblissement subséquent de la position de Nicéphore, il convient néanmoins de ne pas en exagérer la portée. Loin d'être la cause de l'affrontement, il n'en fut en réalité qu'une péripétie. Par ailleurs, la présence de l'Albanais Charles Thopia à Achelôos, mentionnée par certains auteurs (cf. *PLP*, t. IV, n° 7742 ; SAVVIDES, *Ναύπακτος...*, *art. cit.*, p. 62), repose uniquement sur HOPF, *CGR*, p. 532 ; *idem*, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. I, p. 459 [393]. Or, cette affirmation semble erronée, puisque Charles Thopia et sa famille sont à cette période installés dans la région de Dyrrachion ; cf. DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 475 ; JANIN, Raymond, *DHGE*, t. XIV, col. 1250. Par ailleurs, ORLANDOS, Athanasios, « Βυζαντινὰ Μνημεῖα τῆς Αἰτολοακαρνανίας » [« Monuments byzantins d'Étolie-Acarnanie »], *ABME*, IX/1 (1969), p. 59, affirme en se basant sur ce passage de la *Chronique de Ióannina* que les Albanais ont exécuté Nicéphore après l'avoir capturé. Rien n'autorise cependant à penser cela ; sans être explicite, le texte peut tout aussi bien laisser entendre que Nicéphore a été tué au combat.

par la négociation, la province souhaitait par-dessus tout retrouver la sérénité qu’avaient troublée les diverses péripéties militaires et ne se retrouvait de nouveau autonome que par défaut. Alors que jusqu’à présent l’Épire se trouvait au cœur du « grand jeu » entre Byzance et Naples, ces deux États, affaiblis tous deux par les guerres civiles, n’étaient plus en mesure de tenter de l’annexer. Même la Serbie, qui l’avait conquise, avait été incapable de la conserver. Mais cela ne signifiait pas la paix pour autant : les affrontements seraient désormais internes à la province.

Chapitre VII :

Arta contre Iōannína

(1359-1390)

Après la bataille d'Achelôos et la mort de Nicéphore I^{er}, la situation politique de l'Épire était très confuse. Comme nous le verrons, le *basileus* Syméon parvint à faire reconnaître sa souveraineté, mais contrairement à Nicéphore, il n'exerça en réalité aucune autorité réelle sur l'ensemble de la province. La gouvernance de l'Épire serait désormais, et pour longtemps, divisée entre plusieurs pouvoirs locaux : tandis que Iōannina restait sous domination grecque, les clans albanais se rendirent maîtres du reste du territoire. Plusieurs souverains albanais émergèrent donc, basés à Argyrokastron, Arta et Angelokastron. Les deux villes principales de l'Épire, Arta et Iōannina, seraient ainsi séparées pour plus d'un demi-siècle et souvent même confrontées militairement l'une à l'autre.

Du fait de ce morcellement politique, faire l'histoire de la province dans son ensemble, en dégagant des phases homogènes sur tout son territoire, n'est pas chose aisée, d'autant plus que ses différentes composantes nous sont inégalement connues. En effet, l'essentiel de nos informations provient de deux chroniques originaires de Iōannina ; il s'agit de la *Chronique de Iōannina* et de la *Chronique des Tocco*⁶⁷⁰. La première raconte les événements marquants

⁶⁷⁰ *CHRONIQUE DES TOCCO*, éd. Giuseppe Schirò, *Cronaca dei Tocco di Cefalonia di anonimo. Prolegomeni, testo critico e traduzione*, Rome, Accademia Nazionale dei Lincei, 1975 (CFHB, X). Voir aussi SCHIRÒ, Giuseppe, « Una cronaca in versi inedita del secolo XV “sui Duchi e i Conti di Cefalonia », *Akten des XI. internationalen Byzantinisten-Kongresses*, 1958, Munich, 1960, pp. 531-538 ; *idem*, « Struttura e contenuto della cronaca dei Tocco », *Byzantion* XXXII (1962), pp. 203-250 ; *idem*, *To Χρονικό των Τόκκων. Τα Ιωάννινα κατά τας αρχάς του ΙΕ αιώνας* [= « La *Chronique des Tocco*. Iōannina aux débuts du XV^{ème} siècle »], Iōannina, Εταιρεία Ηπειρωτικών Μελετών, 1965 ; *idem*, « L'editio princeps di una cronaca in greco demotico ». *RSBN*, XII-XIII (1965-66), pp. 119-128 ; *idem*, « Un' apografo della cronaca dei Tocco prodotto da Nicola Sofianos », *RESEE*, VII (1969), pp. 209-219 ; KODER, Johannes, « Besprechung der Edition der Chronik der Tocco », *JÖB* XXIX (1980), pp. 408-411 ; KAZHDAN, Alexander, « Some notes on the “Chronicle of the Tocco” », *Bisanzio e l'Italia. Raccolta di Studi in memoria di Agostino Pertusi*, Milan, Pubblicazioni della Università Cattolica del Sacro Cuore, 1982, pp. 169-76 ; ZACHARIADOU, Elisavet, « Οι χίλιοι στίχοι στην άρχη του Χρονίκου των Τόκκο » [= « Les mille vers au début de la *Chronique des Tocco* »], *HX*, XXV (1983), pp. 158-181 ; PAPTRECHAS, Gerasimos, « Χρονικό των Τόκκων. Μία εκδοχή για τον τόπο καταγωγής του συγγραφέα-στιχοουργού », *Ιστοριογεωγραφικά* III (1991), pp. 289-292 ; ASONITIS, Spiros, « Sull'identità dell'autore della cronaca dei Tocco », *Νέα Πώμη*, V (2008), pp. 381-395.

de l'histoire de la ville tandis que la seconde narre les exploits de Carlo I^{er} Tocco, comte de Céphalonie (1375-1429), et de son frère Leonardo. L'histoire de l'Épire à cette période nous est donc surtout connue du point de vue de la métropole septentrionale. Les sources vénitiennes constituent heureusement un utile complément puisque, si elles ignorent en général le sort de Iôannina, trop à l'intérieur des terres, elles apportent de précieuses informations concernant les régions côtières.

A) L'organisation du morcellement (1359-1367)⁶⁷¹

1) Le basileus Syméon

La bataille d'Achelôos laissait l'Épire et la Thessalie dans une situation de vacance du pouvoir. Syméon, qui se trouvait alors toujours à Kastoria était en mauvaise posture puisqu'il avait échoué à conquérir le trône de son frère. Son titre impérial ne recouvrait alors quasiment aucune réalité et le frère de Dušan faisait pâle figure comparé à ses homologues de Constantinople et de Serbie, mais il sut néanmoins saisir l'opportunité qui s'offrait à lui. En effet, il était non seulement le dernier prince à avoir exercé son autorité sur l'Épire avant Nicéphore, mais il était également, des trois *basileus*, le plus proche des deux provinces.

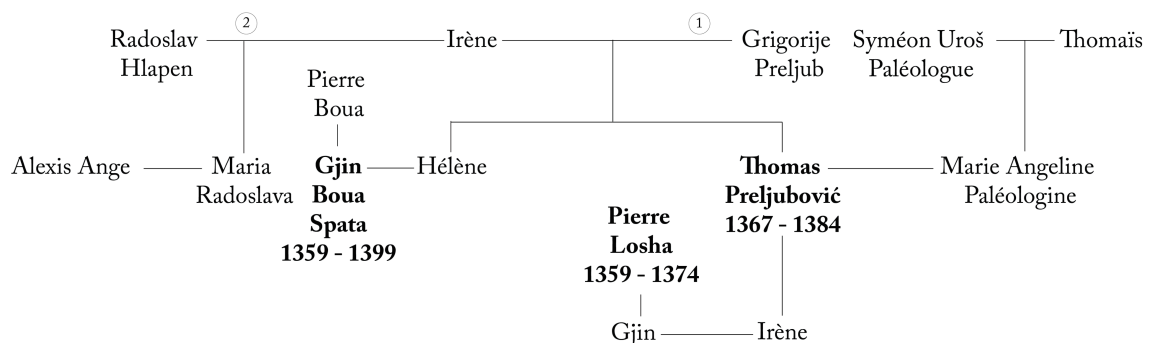


Figure 10 | La famille de Thomas Preljubović
(arbre généalogique simplifié)

⁶⁷¹ NICOL, *Despotate II*, op. cit., pp. 137-143 ; ASONITIS, *Nóztio Iónvo...*, op. cit., pp. 127-130.

Il parvint donc à se faire reconnaître tout d'abord par la Thessalie, au plus tard en août 1359, date à laquelle il émit un chrysobulle en faveur du monastère de Saint-Georges de Zablantia. Il établit sa capitale à Trikkala, où il fit venir son épouse Thomaïs et leurs enfants⁶⁷². De là, il se rendit en Épire, où il fut reconnu en tant qu'empereur légitime et reçut la soumission d'Arta, de Iôannina et des autres villes⁶⁷³. Mais il n'eut pas le loisir de rester longtemps en Épire : sa domination en Thessalie était en effet contestée par Radoslav Hlapen, un aristocrate serbe partisan de Stefan Uroš V.

Hlapen pouvait lui aussi prétendre restaurer l'ordre antérieur à l'arrivée de Nicéphore II. En effet, à la mort de Grigorije Preljub, sa veuve Irène resta quelques temps à Trikkala avec son fils Thomas Preljubović, qui occupera plus tard une place de premier plan dans notre récit⁶⁷⁴. Chassée par Nicéphore, elle s'enfuit en Serbie où elle rejoignit son frère le tsar Stefan Uroš V, qui la donna en mariage à Hlapen. Celui-ci se mit donc en route pour reconquérir l'héritage de sa femme et de son beau-fils. Après s'être rendu maître de Berroia, le prétendant pénétra en Thessalie, où Syméon s'empressa de se rendre⁶⁷⁵. À son arrivée, il ne put que constater que Hlapen venait de prendre Damasis d'assaut. Mais les deux ennemis parvinrent à un accord : Thomas épouserait la jeune Marie Angeline Paléologue, fille de Syméon, ce qui réconcilierait les deux familles concurrentes. Hlapen restitua Damasis et se retira avec son épouse à Berroia⁶⁷⁶. Quant à Preljubović, après s'être marié (ou fiancé) à Marie à Trikkala au cours d'une cérémonie célébrée par le métropolite de Larissa, il partit retrouver sa mère et son beau-père, chez qui son épouse le rejoignit quelques temps plus tard⁶⁷⁷. Le

⁶⁷² *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §5, ll. 1-13, p. 77 ; BEES, *Σεθβικά...*, *art. cit.*, n° 19, pp. 73-80 = SOLOVJEV-MOŠIN, n° XXXI, pp. 216-222.

⁶⁷³ *Ibid.*, ll. 13-29.

⁶⁷⁴ *PLP*, t. X, n° 23721.

⁶⁷⁵ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §5, ll. 29-30, §6, ll. 1-13, p. 77 ; *PLP*, t. XII, n° 30848 (Hlapen). Le texte de la *Chronique* est trop imprécis pour que l'on sache quand et dans quelles conditions Hlapen s'empara de Berroia. Pour SOULIS, *Ἡ πρώτη περίοδος...*, *art. cit.*, pp. 71-72, cela se serait produit lors de la contre-offensive menée par Dušan en 1351.

⁶⁷⁶ *Ibid.*, §7. *TIB*, I, p. 141 (Damasis) ; *PLP*, t. IX, n° 21393 (Marie) ; POLEMIS, *The Doukai...*, *op. cit.*, n° 59, p. 100 (Marie). Pour NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 140, Hlapen se retira à Kastoria, ce qui semble erroné puisque Kastoria était aux mains de Syméon et que le texte de la *Chronique* ne mentionne pas son transfert à Hlapen. Tout au plus savons-nous que Thomas, en 1367, résidait à Vodéna, à proximité de Berroia, dont nous savons qu'elle était aux mains de Hlapen. Sur le règne de ce dernier à Berroia, cf. CHIONIDIS, Georgios, *Ἱστορία τῆς Βεροίας τῆς πόλεως καὶ τῆς περιοχῆς* [« Histoire de Berroia (ville et territoire) »], 2 vol., Berroia-Thessalonique, Pysou-Nikolaïdis, 1960-1970, t. II, pp. 53-55.

⁶⁷⁷ *Ibid.*, §7. Le texte de la *Chronique* de Iôannina, qui est notre seule source concernant ces événements, n'est malheureusement pas très précis. En effet, concernant la nature de la cérémonie, l'auteur anonyme emploie successivement les termes de *μνηστεία* (fiançailles) et *γάμος* (mariage). Le fait que Marie soit restée quelques

couple s'installa finalement à Vodena, où Marie possédait des biens hérités de son arrière-grand-père Andronic Paléologue⁶⁷⁸, et gouverna la région durant quelques années⁶⁷⁹.

La *Chronique de Iôannina* nous informe alors que Syméon, accaparé par le gouvernement de la Thessalie, décida d'accorder à l'Épire un gouvernement autonome. Mais cette source ne précise pas si cette décision fut prise avant son départ pour la Thessalie, pendant ses démêlés avec Hlapen ou après la conclusion de l'accord. Quoi qu'il en soit, Syméon, soucieux de ne pas réitérer l'erreur commise par Preljub et Nicéphore II avant lui, ne chercha pas à se débarrasser des Albanais. Bien au contraire, conscient de son incapacité à administrer la province directement, il la confia aux chefs albanais, qui détenaient sans conteste la plus grande puissance militaire en Épire depuis la bataille d'Achelôos, au cours de laquelle les troupes grecques avaient été vaincues.

La province fut officiellement divisée entre Gjijn (Jean) Boua Spata (†1399)⁶⁸⁰ et Pierre Liosha (†1374)⁶⁸¹. Syméon, en tant que *basileus*, n'oublia pas de remettre à ses nouveaux affidés le titre despotique, désormais traditionnel dans cette partie du monde byzantin. Mais en réalité, le pouvoir des deux nouveaux despotes ne s'étendait qu'au sud de la province, qu'ils contrôlaient probablement déjà avant l'arrivée de Syméon : à Gjijn revint la région de l'Achelôos, avec pour capitale Angelokastron, tandis que Pierre recevait Arta et Rhogoi. Plus

temps chez ses parents laisse entendre qu'elle était trop jeune et qu'il ne s'agissait que de fiançailles. Marie, fille de Syméon et Thomaïs, est nécessairement née après 1348 (date de la conquête de l'Épire). Pour NICOL, *ibid.*, Thomaïs avait dix ans lors de ses fiançailles et se maria deux ans plus tard avec Thomas. De même, l'amplitude chronologique de ces événements n'est pas connue. Le *PLP*, *ibid.*, donne la date de « ca. 1362 » pour la cérémonie de Trikkala.

⁶⁷⁸ *ACTES DE LAVRA*, éd. Germaine Rouillard, Paul Collomp [et al.], 5 tomes en 9 volumes, Paris, P. Lethielleux, 1970-1982 (*Archives de l'Athos*, t. V, VIII, X-XI), t. III (*Archives de l'Athos*, t. X), n° 146, pp. 101, 103-104 : « εἰς τόπον κληρονομικὸν ἡμῶν, ἤγουν τοῦ προπάππου τῆς βασιλείας ἡμῶν τοῦ ἀοιδήμου ἐκείνου πρωτοβεστιαρίου Ἀγγέλου τοῦ Παλαιολόγου κύρ Ἀνδρονίκου » ; « ἀπὸ γονικότητος τοῦ πρωτοβεστιαρίου » (= Annexe II/1, n° 19). MAVROMATIS, Leonidas, « À propos des liens de dépendance en Épire à la fin du XIV^e siècle », *ZRVI*, XIX (1980), p. 277 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 155. Le *prôtobestarios* Andronic Paléologue, « arrière-grand-père » de Marie. Andronic était le père d'Anne Paléologine, épouse du despote d'Épire Jean II et mère de Thomaïs. Cf. *supra*, p. 152.

⁶⁷⁹ *Ibid.*, pp. 100, 103 : « ἀϋθεντευόντων ἡμῶν τὴν τοπαρχίαν πᾶσαν καὶ τοῦ θεοφρουρήτου κάστρου ». MAVROMATIS, *ibid.*, qui pense que Hlapen est mort peu après et que Thomas lui a succédé, installant sa résidence à Vodena. Il reste néanmoins à expliquer pourquoi Thomas, seigneur totalement indépendant comme le pense Mavromatis, se serait donné la peine de quitter sa principauté pour aller à Iôannina. Quoi qu'il en soit, les époux fondèrent durant leur règne à Vodena l'église de la Gabaliôtissa sur le terrain hérité d'Andronic Paléologue. C'est à Vodena enfin que les ambassadeurs de Iôannina vinrent trouver Thomas Preljubović en 1367 ; *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §9, ll. 8-13, p. 80.

⁶⁸⁰ *PLP*, t. XI, n° 26523. HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. II, p. 37, suivi par SCHIRÒ, *Genealogia...*, *art. cit.*, pp. 69-70, affirme que Gjijn était le fils de Pierre Spata, seigneur d'Angelokastron en 1354.

⁶⁸¹ *Ibid.*, t. VI, n° 14983.

au nord, le clan des Zenevesi était installé en Vagénétié et autour d'Argyrokastron, tandis que les Malakasi, les Mazaraki et les Zoulani contrôlaient un territoire assez mal défini, probablement autour de Reunikon, Politza et Katounai⁶⁸². Seule Iôannina n'était pas gouvernée par des chefs albanais mais était toujours dirigée par ses archontes grecs⁶⁸³. On ignore à quelle date exacte eut lieu cette réorganisation. En effet, dans le récit que narre la *Chronique de Iôannina*, le *terminus post quem* est la bataille d'Achelôos en 1359. Traditionnellement, on a donc considéré que les despotes albanais avaient été nommés peu après Achelôos, dès 1359⁶⁸⁴. Par ailleurs, une source angevine mentionne le « despotat des Albanais » en janvier 1361⁶⁸⁵. Néanmoins, le mot « despotat » peut ici n'avoir qu'un sens géographique : pour les Latins, les Albanais contrôlaient effectivement le despotat, c'est-à-dire l'Épire, mais cela ne veut pas dire pour autant qu'ils avaient officiellement reçu le titre despotique. Surtout, la *Chronique* considère ces nominations comme la cause immédiate de l'arrivée de Thomas Preljubović à Iôannina, qui eut lieu comme nous le verrons en 1367⁶⁸⁶ et qui constitue le *terminus ante quem*. Rien n'oblige donc à considérer l'événement de cette nomination comme plus proche de 1359 que de 1367. S'il est vraisemblable que les chefs albanais ont exercé le pouvoir dans le sud de l'Épire probablement dès 1359, il nous paraît en revanche préférable de placer la nomination de Gjin Boua et de Pierre Liosha plus tardivement, peu avant 1367.

Comme on peut s'en douter, le pouvoir de Syméon en Épire après son départ pour la Thessalie fut de toute façon surtout théorique : les clans albanais du nord n'avaient probablement eu aucun contact avec lui, tandis que l'autorité qu'il avait déléguée aux chefs du sud n'était en réalité que la reconnaissance de leur pouvoir de fait. Quant à Iôannina, bien qu'elle ait reconnu son pouvoir, elle ne reconnut pas celui des despotes qu'il avait institué, et il n'existe, entre 1359 et 1367, aucune trace de relations quelconques entre la ville et l'empereur de Trikkala. Néanmoins, Syméon portait le titre d'« empereur des Romains, de Serbie et de tout l'Arbanon ». Théoriquement en effet, son empire englobait la Thessalie et la

⁶⁸² Cf. *infra*, p. 532.

⁶⁸³ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §8, ll. 16-18, p. 79 : « Μόνη δὲ ἡ τῶν Ἰωαννίνων πόλις οὐχ ὑπετάγη τῇ τῶν Ἀλβανιτῶν ἐπικρατεῖα ».

⁶⁸⁴ HOPF, *CGR*, p. 531 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 255 ; *PLP*, t. XI, n° 26523 : « seit 1359 od. wenig später », t. VI, n° 14983 : « 1359/1360 » ; *TIB*, III, p. 70.

⁶⁸⁵ LONGNON-TOPPING, *Documents...*, *op. cit.*, n° VIII (fin janvier 1361), p. 154, ll. 32-33 : « lu dispotatu de li Albanesi ».

⁶⁸⁶ Cf. *infra*, pp. 189-190.

région de Kastoria, qu'il contrôlait directement, ainsi que l'Épire, dont nous venons de parler, et le despotat serbe de Valona, Kanina et Berat. L'ancienne province byzantine d'Albanie était en effet toujours dirigée par le despote Jean Comnène Asên, époux de la mère de Thomais, puis par son successeur Alexandre, probablement son fils ou son frère⁶⁸⁷.

2) Leonardo Tocco et les possessions angevines

Pour terminer ce panorama de l'Épire au cours de la décennie 1360, il convient de mentionner le sort des territoires angevins périphériques. En effet, d'importants changements étaient survenus à la fin de la décennie précédente. Naupacte, passa ainsi aux mains des Catalans du duché d'Athènes à une date inconnue entre 1357⁶⁸⁸ et 1359⁶⁸⁹. Quant au comté de Céphalonie, il appartenait désormais, comme nous l'avons vu, à Leonardo Tocco, chargé de pacifier la mer Ionienne infestée de pirates et de défendre les possessions angevines dans la région. On le vit ainsi en janvier 1361 luttant avec trois navires de guerre contre les pirates catalans entre Corfou et Clarenza⁶⁹⁰. C'est probablement grâce à son action que Naupacte repassa sous le contrôle de la principauté d'Achaïe, au plus tard en 1362⁶⁹¹. La même année, Leonardo, manifestement bien vu de Venise, s'empara de Leucade et reçut la citoyenneté

⁶⁸⁷ SYMÉON UROŠ PALÉOLOGUE, Chrysobulle au monastère Saint-Georges de Zablantia (mai 1366), éd. Bees, *ibid.*, n° 20, p. 84, ll. 61-62, pl. IA', II = SOLOVJEV-MOŠIN, n° XXXIV, p. 256, ll. 101-103, p. 257 : « Συμεών ἐν Χριστῷ τῷ θεῷ πιστὸς βασιλεὺς καὶ αὐτοκράτωρ Ῥωμαίων καὶ Σερβῶν καὶ παντὸς Ἀλβάνου Οὐρσεὶς ὁ Παλαιολόγος ». DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, pp. 487-488.

⁶⁸⁸ Naupacte était encore angevine, rattachée administrativement à la principauté d'Achaïe, en 1357 : cf. MONTI, Gennaro Maria, *Nuovi Studi Angioini*, Trani, Vecchi, 1937 (Documenti e monografie. Nuova serie ; vol. XXI), p. 640 : « *imperialis prothovestarius principatus Achaye et civitatis Neopanti* » (29 juillet 1357) ; « *Balio... Prothovestario Principatus Achaye et civitatis Neopanti* » (5 mai 1357) = LONGNON-TOPPING, *Documents...*, *op. cit.*, n° VII (29 juillet 1357), pp. 131-133.

⁶⁸⁹ RUBIÒ I LLUCH, *Diplomatari...*, *op. cit.*, n° 245 (28 décembre 1360), p. 326. Ce document mentionne l'achat, « *ha un any poch o menys* », de « *sinch esclaus grechs* » originaires « *del castel de Nepanto, lo qual era e es en pau e en terra dels dits ducats* ». ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 127, n. 4 ; p. 128, n. 9.

⁶⁹⁰ LONGNON-TOPPING, *Documents...*, *op. cit.*, n° VIII (fin janvier 1361), pp. 143, 154-155.

⁶⁹¹ ASONITIS, *Ανδηγαυική Κέρκυρα...*, *op. cit.*, doc. n° 5, p. 337 : « *per totum principatum Achaie, comitatus Ceffalonie et civitatis Neopanti* » ; « *habitor Neopanti* » ; *idem*, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 129. Naupacte appartenait encore aux Catalans en 1361 : RUBIÒ I LLUCH, *Diplomatari...*, *op. cit.*, n° 245, p. 326 : « *Nepanto, lo qual era e es en pau e en terra dels dits ducats* ». Cet extrait d'une lettre de Mateu de Moncada, vicaire des duchés catalans, écrite le 28 décembre 1360, est repris dans une compilation du 13 avril 1361, sans qu'apparemment le statut de la ville ait changé entre-temps.

vénitienne. Il porterait désormais également le titre de duc de Leucade⁶⁹². À la même époque, à des dates et dans des circonstances inconnues, Leonardo prit également pied sur le continent, prenant possession de Bonditsa⁶⁹³ ainsi que de Dragameston⁶⁹⁴. Cette progression territoriale inquiéta les Catalans à tel point que, le 16 août 1363, le roi Frédéric III de Sicile (1355-1377) incita Mateu Moncada, son vicaire général dans le duché d'Athènes, à s'emparer des côtes méridionales de l'Épire, « *de Bonditsa et Katoché jusqu'à Arta* », en lui concédant les territoires à conquérir. Il ne semble cependant pas que Moncada ait pu concrétiser le privilège ainsi reçu⁶⁹⁵.

B) L'affermissement des capitales du nord et du sud (1367-1380)⁶⁹⁶

1) Au nord, l'accession de Thomas Preljubović à Iôannina

Comme on l'a vu plus haut, Syméon avait installé deux despotes albanais, Gjin Boua Spata et Pierre Liosha, dans le sud de l'Épire, avec pour charge de gouverner toute l'Épire. Cette décision fut cependant rejetée dans le nord par les habitants de Iôannina, qui refusèrent

⁶⁹² SCHIRÒ, Giuseppe, « Il ducato di Leucade e Venezia fra il XIV e XV secolo. » *Atti dell'Istituto Veneto Sc. Let. ed Arti*, CXXXII (1973-74), = *BF*, V (1977), pp. 353, 359 ; LUTTRELL, *Bonditsa...*, *art. cit.*, pp. 138-139 ; *TIB*, III, p. 195 ; ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 129. À la mort de Graziano Zorzi, les habitants refusèrent semble-t-il que son fils Bernardo lui succède et firent appel à Leonardo. - Le titre ducal est attesté pour la première fois en 1367 : URBAIN V, éd. Taùtu, *Acta Urbani PP. V (1362-1370)*, Rome, Typis Pontificiae Universitatis Gregorianae, 1964, n° 131b, p. 212 = HABERSTUMPF, *Regesti*, n°10 ; cf. HALUCKI, *Un empereur byzantin à Rome*, Varsovie, Société des Sciences et des Lettres, 1930 [= rééd. Londres, Variorum Reprints, 1972], p. 170, n. 4 (Bulle papale d'Urbain V, 6 novembre 1367) : « *Nobili viro Leonardo de Tocho, Duci Leucate et Comiti Ihecefalonie* » ; SCHIRÒ, *ibid.*, p. 353, n. 1 ; LUTTRELL, *Bonditsa...*, *art. cit.*, p. 139. - On ignore quel rôle ont joué les Enghien, suzerains légitimes de Leucade, dans ce transfert.

⁶⁹³ Bonditsa est mentionnée pour la première fois sous le contrôle de Leonardo le 1^{er} septembre 1373 MAGNO, Stefano, *Estratti degli Annali Veneti di Stefano Magno*, éd. Hopf, *CGR*, p. 182 = HABERSTUMPF, *Regesti*, n° 16. En l'absence de source mentionnant une plainte de la part de Jean d'Enghien, il faut supposer que le prince de Tarente a favorisé un accord entre ses deux vassaux. Cf. LUTTRELL, *Bonditsa...*, *art. cit.*, p. 139 ; ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 130.

⁶⁹⁴ C'est en tout cas ce que prétendit plus tard son fils Carlo ; cf. ASONITIS, *ibid.*, et p. 318, n° 12 (12 novembre 1424) : « *respondit dictum castrum fuisse patris sui* ».

⁶⁹⁵ RUBIÒ I LLUCH, *Diplomatari...*, *op. cit.*, n° 254, pp. 337-338 : « *concedimus quod habeat conquestam Bondancie, et cathaciarum et villarum ac locorum aliorum a Bondancia usque ad Artam* ». L'ENERTZ, *Athènes et Neopatras...*, *art. cit.*, I, *Archivum Fratrum Praedicatorum*, XXVIII (1958), p. 118, n° 69 [= *BFG*, t. II, p. 205] ; ASONITIS, *ibid.*, p. 130.

⁶⁹⁶ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 142-162.

d'être gouvernés par les chefs albanais et envoyèrent une ambassade à Syméon afin d'obtenir la nomination d'un seigneur qui leur serait propre⁶⁹⁷. Le *basileus*, réjoui de voir son autorité reconnue à Iôannina, proposa aux ambassadeurs le nom de Thomas Preljubović, qui était à la fois son neveu et son beau-frère, et qui séjournait alors à Vodena (Edessa), où les ambassadeurs de la cité le trouvèrent et l'invitèrent à venir les gouverner. Outre sa parenté avec Syméon, Thomas présentait également l'avantage d'être marié à Marie Angeline, fille de Syméon et de Thomaïs, fille de Jean II, qui se trouvait donc être la dernière héritière, par les femmes de l'ancienne dynastie épirote. Thomas accepta leur offre et, muni du titre despotique accordé par Syméon, entra à Iôannina avec un corps de troupes⁶⁹⁸.

La *chronique de Iôannina* se montre très défavorable à Thomas. Ainsi, à en croire le chroniqueur, le métropolitite Sébastien dut partir en exil⁶⁹⁹, tandis que les biens de la métropole étaient attribués à des Serbes. De même, certains archontes eurent eux aussi à subir les foudres du despote : Constantin Vatatzês et Jean Amiralês furent emprisonnés, puis finalement libérés, le premier devant néanmoins quitter la ville. Élie Klausês n'eut pas cette chance : Thomas convoitant sa richesse, il fut arrêté et torturé. Nicéphore Batalas fut pour sa part aveuglé puis banni. D'autres archontes quittèrent la ville et se déclarèrent indépendants : Bardas tenait ainsi le *kastron* de Haghios-Donatos (Paramythia), tandis que Jean Kapsokabadês s'emparait de la tour d'Arachovitsa (Lefkothea). Même certains Serbes de l'entourage de Thomas prirent peur et s'enfuirent. Néanmoins, certains habitants de Iôannina gagnèrent les faveurs de Thomas et devinrent ses conseillers : la *Chronique* cite ainsi les

⁶⁹⁷ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §8, ll. 24-28, p. 79 : « οἱ τε Ἰωαννίται καὶ οἱ ἔξωθεν ἐλθόντες, διαπρεσβεύονται πρὸς τὸν βασιλέα, τὸν εὐσεβέστατον Συμέων, καὶ ἐξαιτοῦνται αὐθέντην καὶ ἡγεμόνα δοθῆναι τούτοις. »

⁶⁹⁸ *Ibid.*, §9, pp. 79-80. Cette source n'indique pas explicitement que Thomas a reçu le titre despotique de Syméon. Néanmoins, elle désigne Marie Angeline par le titre de βασιλίτσα, habituellement accordé aux épouses de despotes, mais que Marie pouvait également avoir en tant que fille du βασιλεύς. Surtout, Thomas est appelé δεσπότης quelques lignes plus loin (*ibid.*, p. 82, §11, ll. 32-33 : « ὁ δεσπότης Θωμάς »). C'est donc à tort que NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 143, affirme : « the chronicler is so grudging about according him any title, at least until he acquired that of Despot from a respectable Byzantine emperor in 1382. » Mis à part Syméon, on ne voit pas très bien qui aurait pu lui accorder ce titre ; cf. MAVROMATIS, *À propos...*, *art. cit.*, pp. 280-281 ; FERJANČIĆ, *Decnomu...*, *op. cit.*, pp. 80-81. La taille du corps d'armée de Thomas pose problème. Le texte original emploie l'expression « στράτευμα ἀναρίθμητον », qui peut vouloir dire aussi bien « innombrable » que « négligeable ». Il est cependant probable que l'auteur évoque une quantité importante de soldats, ce que semble confirmer la version démotique de la chronique, qui parle de 15000 soldats ; cf. *CHRONIQUE DE IÔANNINA, VERSION DÉMOTIQUE*, p. 80, §9, ll. 23-25.

⁶⁹⁹ *PLP*, t. X, n° 25063. La présence de Sébastien est attestée au synode patriarcal de Constantinople à partir de 1372. On ignore le destin du métropolitite entre 1367 et cette date. Cf. *infra*, p. 421.

noms de Théodore le boiteux, Manuel Tzimplos et Michel Apsaras, qui reçut le titre de *prôtobestiarios*⁷⁰⁰.

Bien évidemment, en l'absence d'autre source, il nous faut être précautionneux en ce qui concerne les informations fournies par la *Chronique* ; il semble néanmoins indéniable que Thomas fit rapidement en sorte de neutraliser les différents contre-pouvoirs susceptibles de s'opposer à sa toute-puissance. Manifestement, la raison de cette hostilité des archontes à son encontre était son « amour de l'or », autrement dit le « tour de vis fiscal » que Thomas Preljubović voulut imposer à la population afin de financer ses activités guerrières. De fait, outre les archontes, c'est l'ensemble de la population qui fut concernée par les innovations fiscales du nouveau despote⁷⁰¹.

En effet, Thomas avait été appelé pour lutter contre les Albanais et cette mission ne saurait être remplie sans les moyens financiers indispensables pour payer ses troupes. C'est également pendant son règne que furent entrepris, à une date impossible à préciser, d'importants travaux de fortifications autour du *kastron* de la ville⁷⁰². Or, le jeune despote se trouvait presque totalement isolé et ne pouvait compter sur aucun soutien militaire ou financier puisque son empereur, Syméon, était en réalité un souverain assez faible. Quant à la seigneurie de Valona-Kanina, avec laquelle il aurait peut-être pu coopérer, elle passa rapidement sous la domination de Georges Balšić, frère du prince serbe Balša II (1362-1385), déjà maître de la Zeta, au nord de l'Albanie, avec lequel Thomas ne semble pas avoir entretenu de relations⁷⁰³.

⁷⁰⁰ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §§10-11, pp. 80-82. Concernant la famille Apsaras, cf. TOURTA, Anastasia, « Νεκτάριος και Θεοφάνης οί Αψαράδες και ή μονή του Προδρομου στο Νησι των Ιωαννίνων » [« Nectaire et Théophane Apsaras et le monastère du Prodrome dans l'île de Ióannina »], *HX*, XXII (1980), pp. 66-88.

⁷⁰¹ *Ibid.*, §12, ll. 17-40, p. 83.

⁷⁰² *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, version démotique, § 10, ll. 23-25, p. 81 : « προς προφύλαξιν του έκτισε και κάστρον μέ πύργους εύμορφον » ; VRANOUSIS, Leandros, « Ιστορικά και τοπογραφικά του μεσαιωνικού κάστρου των Ιωαννίνων » [« Histoire et topographie du *kastron* médiéval de Ióannina »], dans *Χαριστήριο εις Αναστάσιον Κ. Ορλάνδον*, [« Hommage à Anastasios Orlandos »], 4 vol., Athènes, Société archéologique d'Athènes, 1967-68, t. IV, pp. 502-507 [= tiré à part, Athènes, Société archéologique d'Athènes, 1968, pp. 70-75] ; TSOURIS, Kostas, « Η βυζαντινή οχύρωση των Ιωαννίνων » [« Les fortifications byzantines de Ióannina »], *HX*, XXV (1983), pp. 149-150, 157 ; KORDOSIS, *Βυζαντινά Γιάννενα...*, *op. cit.*, pp. 76-77. Sur la « tour de Thomas », encore visible aujourd'hui, se trouve une brique comportant l'inscription « Thomas » ; cf. Annexe II/3, n° 14.

⁷⁰³ DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, pp. 471, 487-490. Les Balšić se rendirent maîtres de Valona entre 1368 et 1372.

Pour sauver la ville, il n'y avait donc pour Thomas d'autre moyen que de spolier ses habitants, afin de payer l'armée qu'il avait amenée avec lui⁷⁰⁴. Quoi qu'il en soit, le bouleversement occasionné par l'installation du nouveau souverain fut accentué par une nouvelle épidémie de peste, attestée en 1368 et présentée par la *Chronique de Iôannina* comme un châtement divin dû à sa mauvaise conduite. Thomas mit cependant à profit la hausse de la mortalité afin de renforcer son pouvoir, obligeant les veuves à épouser des Serbes, ce qui lui permit d'après l'auteur de la *Chronique* de dépouiller les orphelins de leur héritage⁷⁰⁵.

2) Les premiers affrontements entre Iôannina et Arta (1368-1370)

Ce soin apporté par Thomas Preljubović à la collecte de revenus par tous les moyens ne tarda pas à trouver sa justification. En effet, les divers clans albanais environnants ne manquèrent pas de s'en prendre à la seule ville de la région qui prétendait résister à leur domination. Ainsi, les clans des Mazaraki et des Malakasi venus du nord vinrent mener des razzias dans la campagne environnante, aidés dans cette tâche par leur allié de circonstance, le despote d'Arta Pierre Liosha, qui considérait que Iôannina devait légitimement lui appartenir, en vertu de la concession faite par Syméon. Ces attaques eurent lieu trois années d'affilée, en 1368, 1369 et 1370 et restreignirent considérablement l'approvisionnement du *kastron*. Néanmoins, Thomas parvint à mettre un terme à ces invasions répétées et conclut avec Pierre Liosha une paix qui fut scellée par le mariage de sa fille Irène avec Jean, fils du despote d'Arta. Iôannina connut alors cinq années de paix, tant du côté d'Arta que du côté des clans du nord⁷⁰⁶.

⁷⁰⁴ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §11, ll. 19, p. 82 : « τοσοῦτον γὰρ ἦν φιλόχρυσος ὁ μισόχριστος, ὥστε τὸ πάντων ἔσχατον τῶν κακῶν, τὴν δευτέραν εἰδωλολατρίαν, τὴν φιλαγυρίαν φημί ». NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 145 ; MAKSIMOVIĆ, Ljubomir, « Το Χρονικό των Ιωαννίνων ως ιστορική πηγή » [« La Chronique de Ioannina comme source historique »], dans CHRYSOS, Evangelos, (éd.), *Πρακτικά Διεθνούς Συμποσίου για το Δεσποτάτο της Ηπείρου (Άρτα, 27-31 Μαΐου 1990)*, Arta, Μουσικοφιλολογικός Σύλλογος Άρτης "Ο Σκουφάς", 1992, p. 60.

⁷⁰⁵ *Ibid.*, §12, ll. 1-17, pp. 82-83.

⁷⁰⁶ *Ibid.*, §13, p. 84. La *Chronique* nous dit qu'Irène était la fille de Thomas mais ne précise pas qui était sa mère. Comme on l'a vu, Marie, fille de Syméon et de Thomaïs, était nécessairement née après 1348 et avait épousé Thomas au début des années 1360. Si Irène était la fille de Marie, elle devait nécessairement être très jeune en 1370. Deux hypothèses sont donc envisageables : soit Irène était une fille naturelle, née avant le mariage de Thomas et Marie ; soit elle ne fut que fiancée en 1370 et ne quitta alors pas Iôannina. Cf. *PLP*, t. X, n° 23717. –

3) Au sud, l'expansion du clan Spata⁷⁰⁷

Mais Thomas Preljubović trouva quelques années plus tard un concurrent en la personne de Gjini Boua Spata. Cet homme ambitieux et compétent, à en croire aussi bien la *Chronique de Iōannina* que celle des *Tocco*⁷⁰⁸, avait reçu l'Étolie-Acarmanie de Syméon, mais ne tarda pas à montrer sa soif de conquêtes. Il prit tout d'abord Naupacte des mains des Angevins, à une date inconnue qu'il faut placer entre juillet 1367 et 1373⁷⁰⁹. Puis la peste lui donna l'occasion de s'emparer d'Arta. En effet, en 1374, l'épidémie frappa la ville, provoquant le décès de Pierre Liosha. Gjini s'empara alors de la ville et confia son ancien domaine d'Étolie-Acarmanie, autour d'Angelokastron, à son frère Sgouros⁷¹⁰. Le sort de Jean Liosha, fils du défunt despote, est inconnu : on ignore s'il resta à Arta ou s'il rejoignit

C'est peut-être à cette occasion qu'une partie du clan des Mazaraki passa au service du despote d'Arta et s'installa au sud de l'Épire, où on le retrouvera au début du XV^{ème} siècle.

⁷⁰⁷ ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 130-131.

⁷⁰⁸ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §15, ll. 8-12, p. 85 : « ἀνὴρ δραστήριος καὶ τὰ πάντα λαμπρὸς, ἔργῳ καὶ λόγῳ κοσμούμενος καὶ τῷ κάλλει σεμνθόμενος· θεωρία γὰρ καὶ πράξις ἦν ἀληθῶς ἐν αὐτῷ. » ; *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 52-53 :

« εὖμορφος, καλοθώρετος εἶδος καὶ θεωρία,
ἀπόκουτος καὶ φρόνιμος εἰς τὸ γένος τὸ ἀλβάνι »

Ibid., v. 176 :

« ὁ δυνατός, ὁ θαυμαστός, τὸ φούμος τοῦ Ἀλβάνι »

⁷⁰⁹ Bien qu'aucune source ne mentionne explicitement cet événement, l'histoire ecclésiastique de la ville permet néanmoins de le placer après juillet 1367. En effet, à cette date fut nommé un nouveau métropolite de Naupacte, avec résidence à Arta, ce qui implique que la ville n'était pas alors sous contrôle orthodoxe. *MM*, t. I, n° 235, p. 494 ; cf. Annexe II/2, n° 29. ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 130-131, pense également pouvoir placer le *terminus ante quem* en septembre 1371, grâce à un acte patriarcal mentionnant le métropolite de Naupacte. Rien n'indique cependant dans ce document que le métropolite de Naupacte avait à cette date cessé de résider à Arta ; cf. *MM*, t. I, n° 324, p. 587 ; cf. Annexe II/2, n° 31. Le *terminus ante quem* doit donc selon nous être placé en 1373 : cf. MAGNO, *Annali Veneti*, p. 182 : « *Lepantum paret Despotae Artae et Ianinae "Mauritio Spata"* ». Le chroniqueur vénitien confond probablement Gjini avec un membre de sa famille nommé Mouriki. Cf. SAVVIDES, *Ναύπακτος...*, *art. cit.*, p. 62, qui pense, selon nous à tort, que Gjini s'empara de Naupacte dès 1361, en se basant sur un paragraphe de la *Chronique de Iōannina*, qui ne mentionne pas Naupacte, sur plusieurs extraits de la *Chronique des Tocco* qui ne peuvent en aucun cas faire référence à l'année 1361 et enfin sur un extrait de la chronique de Dorothee de Monemvasia, manifestement hors sujet puisqu'évoquant la prise de Naupacte par Bayezid II en 1499.

⁷¹⁰ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §15, ll. 5-8, p. 85. D'après la *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 44-56, en 1375, Gjini régnait sur Arta tandis que Sgouros gouvernait Naupacte, Achelōos et les Xeromera (*i.e.* l'Acarmanie, cf. *TIB*, III, p. 277), tandis qu'en mars 1395, Sgouros est qualifié de « *dominus Angelicastris et Albanie* » ; cf. LAZZARINI, Vittorio, « L'acquisto di Lepanto (1407) », *Nuovo Archivio Veneto*, XV (1898), p. 269, n. 3. Sgouros tenait donc toute l'Étolie-Acarmanie. ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 131.

Iôannina en compagnie de son épouse Irène, fille de Thomas Preljubović. Quoi qu'il en soit, celle-ci se trouvait auprès de son père en 1375, lorsqu'elle fut emportée par la peste⁷¹¹.

C'est d'ailleurs à cette occasion que Thomas et Marie, craignant une mort prématurée, firent une donation importante au monastère de la grande Lavra au mont Athos. Celle-ci comportait l'église de la Gabaliôtissa qu'ils avaient fondée à Vodena du temps où ils y résidaient, avec le domaine et les revenus afférents, hérités d'Andronic Paléologue, arrière-grand-père de Marie, mais aussi le village de Sušica en Serbie, probablement au sud de Prilep, que Thomas tenait de son père Grigorije Preljub et dont la possession avait été confirmée par des chrysobulles des empereurs Étienne Dušan et Étienne Uroš V. L'acte fut enregistré devant Nicolas, notaire de la métropole d'Iôannina au mois de mai 1375⁷¹².

Iôannina eut donc à subir, en plus d'une nouvelle vague épidémique, l'agression d'un nouvel ennemi. Gjin, en effet, ne comptait pas respecter l'accord conclu par Pierre Liosha et envahit immédiatement le territoire de Thomas, qui fut une nouvelle fois contraint de se retrancher dans son *kastron*. Au bout de quelques temps, Preljubović parvint néanmoins à conclure un nouvel accord, promettant cette fois en mariage sa sœur Hélène au nouveau despote d'Arta⁷¹³.

Le clan Spata dirigeait en effet ses efforts dans une autre direction, la mort de Leonardo Tocco vers 1376 ayant affaibli le comté de Céphalonie. L'héritier du comté, le

⁷¹¹ *Ibid.*, §16, ll. 1-7, p. 85.

⁷¹² *ACTES DE LAVRA*, n° 146, pp. 101-102, 104 : « ἐν τῇ τοποθεσίᾳ τῆς Σερβίας τὸ ἀπὸ γονιότητος ἡμῶν χωρίον λεγόμενον τὴν Σουσίτζα ». Pour les éditeurs, le village est situé près de la ville de Servia (τὰ Σέρβια), en Macédoine occidentale. MAVROMATIS, *À propos...*, *op. cit.*, p. 277-278, propose de façon plus convaincante que le village soit situé en Serbie, pour des raisons philologiques (ἡ Σερβία au lieu de τὰ Σέρβια) mais aussi politiques : il est fort peu probable qu'Étienne Uroš ait confirmé un bien situé dans un territoire qu'il ne contrôlait pas. De plus, le chrysobulle d'Uroš a été conservé et ne contient que des biens situés en Serbie. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 155. D'autres offrandes faites par Thomas et Marie sont parvenues jusqu'à nous. Il s'agit d'une part d'un calice offert par Thomas au monastère de Vatopedi au mont Athos d'autre part d'un reliquaire et de deux icônes portatives offertes par Marie Angeline au monastère du Grand Météore ; cf. OSTROGORSKY, Georg et SCHWEINFURTH, Philip, « Das Reliquar der Despoten von Epirus », *Seminarium Kondakovianum*, IV (1931), pp. 165-172 ; ĆIRAC ESTOPAÑAN, Sebastià, *Byzancio y España. El legado de la basilissa María y de los despotas Thomas y Esau de Joannina*, Barcelone, 1943, 2 vols., t. I, pp. 1-32 ; XYNGOPOULOS, Andreas, « Νέαι προσωπογραφίαι τῆς Μαρίας Παλαιολογίνας καὶ τοῦ Θωμᾶ Προελουμποβίτς » [« Nouveaux portraits de Marie Paléologue et de Thomas Preljubović »], *ΔΧΑΕ*, ser. 4, IV (1964-65), pp. 53-70, tab. 18-24 ; NICOL, *Meteora...*, *op. cit.*, p. 176 ; *idem*, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 154, n. 53 ; SOFIANOS, *Σέρβοι ἡγεμόνες τῶν Τριτάλων...*, *art. cit.*, p. 194, planches 77-78. Voir aussi Annexe II/3, n^{os} 16, 18.

⁷¹³ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §16, ll. 7-15, p. 85. LUTTRELL, *Bonditsa...*, *art. cit.*, p. 141, écrit à tort que Gjin Boua, après avoir épousé Hélène, fille de Thomas et de Maria, était désormais lié à la lignée des comtes de Céphalonie. En réalité, Hélène n'était pas la fille mais la sœur de Thomas et n'était donc en aucune façon la descendante de la dynastie de Céphalonie.

jeune Carlo, n'était en effet âgé que de quelques années et c'est donc sa mère, la Florentine Maddalena Buondelmonti, qui exerça la régence⁷¹⁴. Conformément aux usages féodaux, la régente amena alors ses enfants à Naples, afin que la cour angevine confirme la transmission à Carlo des fiefs paternels⁷¹⁵. Les Spata, exploitant la position de faiblesse du comté, se lancèrent alors à l'assaut des possessions des Tocco les plus exposées, à savoir les forteresses du continent et l'île de Leucade. Ces attaques rassemblèrent toutes les forces des Spata, à savoir celles de Gjin et celles de Sgouros, mais aussi celle d'une partie du clan des Mazaraki, manifestement détachée du groupe installé au nord de l'Épire, et à qui les Spata avaient confié des terres en Étolie autour d'Aetos⁷¹⁶.

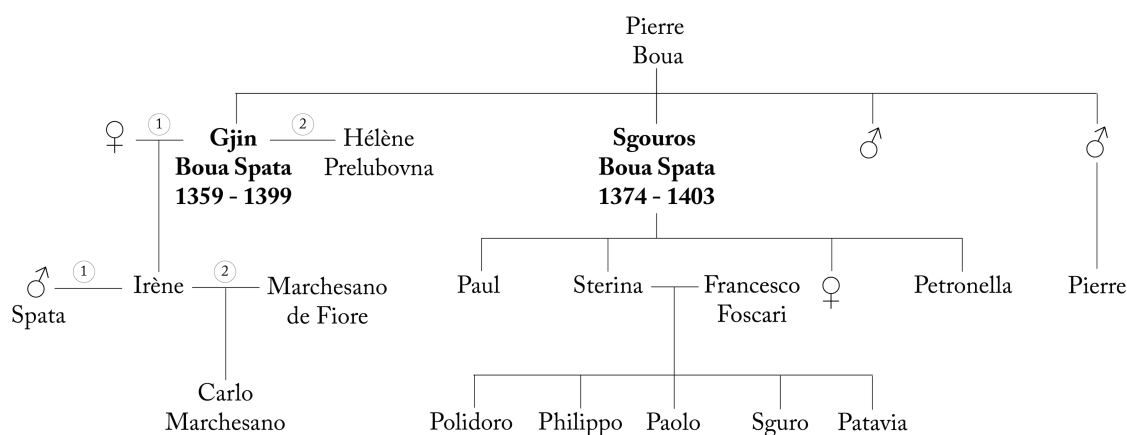


Figure 11 \ La dynastie Spata dans les années 1380
(arbre généalogique simplifié)

Il est malheureusement impossible d'établir une chronologie précise de ces attaques, qui selon toute probabilité commencèrent peu après la mort de Leonardo I^{er} et se prolongèrent jusque dans les années 1390⁷¹⁷. Quoi qu'il en soit, si les Albanais étaient de redoutables

⁷¹⁴ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1-18. 27. Concernant la date de la mort de Leonardo, cf. Annexe I/14. Concernant Maddalena Buondelmonti, cf. CHRYSOSTOMIDES, Julian, « Italian women in Greece in the late fourteenth and fifteenth centuries. » *RSBS*, II (1982), Miscellanea Agostino Pertusi, pp. 122-127. - Les parents de Maddalena et de ses frères Francesco et Esau étaient installés dans le royaume de Naples depuis 1356 ; cf. KISSLING, Hans-Joachim, *art.* « Buondelmonti, Esau », *DBI*, t. XIV.

⁷¹⁵ *Ibid.*, vv. 19-27. Le détail de l'héritage paternel est le suivant : « Λευκάδα και Κεφαλονίαν και Βόδιτζα και Ίθάκη με τῆς Ζακύνθου τὸ νησί ». Cf. HABERSTUMPF, *Regesti*, n° 19.

⁷¹⁶ *Ibid.*, vv. 968-996 ; v. 1016. ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 134, 149.

⁷¹⁷ La date précise de ces offensives est impossible à établir. Il y a néanmoins tout lieu de penser qu'elles eurent lieu peu après la mort de Leonardo I^{er}. Cf. Annexe I/14.

pillards, ils étaient manifestement peu doués pour la poliorcétique ; par ailleurs, dépourvus d'une flotte de guerre efficace, ils étaient incapables d'empêcher le ravitaillement maritime des places assiégées⁷¹⁸. Ainsi, peu après le retour de Naples, les Spata pillèrent Leucade de fond en comble mais échouèrent à s'emparer de la forteresse de Sainte-Maure⁷¹⁹. Puis ils se lancèrent à l'assaut de Dragameston et de Bonditsa. Si Sgouros parvint à se rendre maître de la première à une date inconnue⁷²⁰, en revanche l'assaut sur la seconde tourna au désastre, occasionnant de lourdes pertes aux hommes des Spata⁷²¹.

4) L'expédition des Hospitaliers⁷²²

Comme on le sait, l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean était installé depuis 1311 à Rhodes et, depuis la destruction de l'ordre du Temple en 1312, il avait hérité des biens de ce dernier, devenant ainsi le plus riche et le plus puissant des ordres militaires. À tel point que le pape Grégoire XI (1370-1378) le chargea de prendre la tête des États latins de Romanie menacés par l'expansion ottomane. Pour ce faire, le pape d'Avignon négocia avec Jeanne I^{ère}, reine de Naples, princesse d'Achaïe et comtesse de Provence, la location par l'ordre de la principauté d'Achaïe. Conclu en août 1376, l'accord prévoyait un bail de cinq ans à partir de l'été 1377.

Immédiatement, les Hospitaliers se lancèrent dans l'organisation d'une expédition contre Gjin Spata. Bien évidemment, l'ordre se devait de défendre le comté vassal de

⁷¹⁸ ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 149.

⁷¹⁹ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 41-42, 57-86. Après la mort du prince Philippe II de Tarente en 1373, son héritage aurait dû passer à son neveu Jacques des Baux, mais la reine Jeanne confisqua ses fiefs, dont la principauté d'Achaïe, ne lui laissant que le titre d'empereur de Constantinople. Leonardo Tocco avait d'ailleurs fait partie de la délégation moréote qui se rendit en Italie et reconnut le bien-fondé de la confiscation. La principauté resterait la propriété directe des rois de Naples jusqu'en 1396. *LIBRO DE LOS FECHOS*, §§706-712 ; BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, p. 251-252.

⁷²⁰ ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 131, p. 318, n° 12 : « *antequam dominus Sguro Spata ipsum per vim arripisset de manibus suis* ».

⁷²¹ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 87-114.

⁷²² ESZER, Ambrosius, *Das abenteuerliche Leben des Johannes Laskaris Kalopheros*, Wiesbaden, Harrasowitz, 1969, pp. 70-72 ; LUTTRELL, Anthony, « The Principality of Achaia in 1377 », *BZ*, LVII (1964), pp. 340-45 ; *idem*, « The Hospitallers at Rhodes: 1306-1421 », dans *A History of the Crusades*, éd. Kenneth Setton, 6 vol., Madison, 1969-1989, t. III, [= rééd. Londres, Variorum Reprints, 1978, I], pp. 301-303 ; LÉNERTZ, *Athènes et Neopatras...*, *art. cit.*, I, *Archivum Fratrum Praedicatorum*, XXVIII (1958), p. 136, n^{os} 140-141 [= *BFG*, t. II, p. 228] ; LONGNON, *L'empire latin...*, *op. cit.*, pp. 333-334 ; BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, pp. 253-254 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 147-148 ; ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 134-138.

Céphalonie attaqué par les Albanais. Le pape souhaitait par ailleurs lutter contre le duché catalan d'Athènes⁷²³. Or Naupacte et le despotat d'Arta auraient sans aucun doute constitué de précieuses bases pour attaquer les Catalans, installés en Phocide. Il est cependant probable que les deux frères de Maddalena, les Florentins Francesco et Esaü Buondelmonti, haut placés dans la hiérarchie de l'ordre, influèrent dans le choix du premier objectif, qui ne pouvait qu'arranger les affaires de leur sœur. Nerio Acciaiuoli, seigneur de Corinthe apparenté aux Buondelmonti, influença peut-être lui aussi la décision des Hospitaliers : ambitionnant peut-être déjà la conquête du duché d'Athènes à son profit, il devait voir d'un bon œil le détournement vers l'Épire de l'expédition hospitalière initialement dirigée contre les Catalans⁷²⁴.

Francesco et Maddalena conclurent donc le 8 octobre 1377 un accord prévoyant l'échange pour cinq ans de Bonditsa contre le château de Melicoccà en Calabre, propriété hospitalière, ainsi qu'une rente annuelle de 50 onces d'argent. La régente de Céphalonie fut sans aucun doute ravie de ne plus avoir à s'occuper de la défense d'une forteresse sans cesse menacée par les Albanais. De son côté, l'ordre disposait désormais d'un solide point d'appui permettant de débarquer en toute sécurité en Épire⁷²⁵.

Le nouveau grand-maître, l'Aragonais Juan Fernandez de Heredia, nommé par le pape Grégoire XI (1370-1378) le 24 septembre 1377, organisa donc ses troupes à Naples durant l'hiver, puis prit au printemps 1378 la tête de la flotte hospitalières et gagna, via l'île de Corfou, le port de Bonditsa⁷²⁶. L'expédition connut tout d'abord le succès, s'emparant probablement de Naupacte, confiée par la suite à Ange de Pérouse, peut-être dès le mois d'avril⁷²⁷. Les Hospitaliers mirent ensuite le siège devant Arta, à l'aide de machines de

⁷²³ DELAVILLE LE ROULX, Joseph, *Les Hospitaliers à Rhodes jusqu'à la mort de Philibert de Naillac (1310-1421)*, Paris, Ernest Leroux, 1913 (rééd. Londres, Variorum Reprints, 1974), pp. 199-202 ; LËNERTZ, Raymond-Joseph, « Hospitaliers et Navarrais en Grèce (1376-1383). Regestes et documents », *OCP*, XXII (1956), pp. 330-331 [= rééd. dans *BFG*, t. I, pp. 339-340], n^{os} 1-5 ; LUTTRELL, Anthony, « Interessi fiorentini nell'economia e nella politica dei Cavalieri Ospedalieri di Rodi nel Trecento », *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa*, Lettere, Storia e Filosofia, ser. II, XXVIII (1959), p. 322. Ce sont les Hospitaliers qui firent venir en Achaïe les compagnies navarraises qui s'y illustrèrent en mauvaise part.

⁷²⁴ LUTTRELL, *Interessi fiorentini...*, art. cit., pp. 322-323.

⁷²⁵ *Ibid.* = HABERSTUMPF, *Regesti*, n^{os} 21-23.

⁷²⁶ Bonditsa est la première étape connue de Heredia depuis son départ de Naples. Sa présence y est attestée par deux actes du 24 avril 1378. DELAVILLE LE ROULX, *Hospitaliers...*, op. cit., p. 202, n. 1 et 210, n. 2 ; LËNERTZ, *Hospitaliers...*, art. cit., p. 331 [340], n^{os} 6-7. L'étape à Corfou se déduit du texte de CHALKOKONDYLËS, éd. Eugène Darkó, *Laonici Chalcocandylae historiarum demonstrationes*, 2 tomes en 3 vol. tomes, Budapest, Academia Litterarum Hungarica, 1922-1927, t. I, p. 197.

⁷²⁷ Dans une lettre du 29 avril adressée au roi d'Aragon, Heredia se félicitait de ses succès initiaux : RUBIÒ I LLUCH, *Diplomatari...*, op. cit., n^o 369, p. 451 : « Maestro, recibimos vuestra letra feyta en Bondiça a xxix.

guerre⁷²⁸. Mais avant la fin de l'été, les Spata avaient rassemblé leurs troupes et étaient parvenus à défaire l'armée d'invasion et à capturer le grand-maître lui-même, ainsi qu'Esau Buondelmonti⁷²⁹. Il n'est d'ailleurs pas exclu que Gjin Spata ait pu compter à cette occasion sur l'aide du despote de Iôannina Thomas Preljubovic⁷³⁰.

del mas cerca passado mes de abril, e ha nos muyto pluvido del buen acullimiento que vos hi ha sehidu feyto, segund nos significastes et del bien e del avançamiento que feytes a la fe catolica et a vuestra religion...» Il n'est pas certain que Naupacte soit tombée à cette date. NICOL, *Despotate II*, op. cit., p. 148, n. 27, va même jusqu'à mettre en doute le fait que Naupacte ait jamais été prise. En effet, l'information est à l'origine fournie par un auteur parfois fantaisiste, BOSIO, Giacomo, *Dell'Istoria della sacra religione et illustrissima milita di San Giovanni Gierosolimitano*, 2 vol., Rome, Stampa apostolica vaticana, 1594-1602, t. II, pp. 87-88 [= rééd. Rome, Facciotto, 1630, t. II, p. 126] ; trad. fr. par I. Baudouin, *Histoire des chevaliers de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem*, Paris, Jacques d'Allin, 1643, p. 80 [= rééd., Paris, Jacques d'Allin, 1659, pp. 66-67]. Selon cet auteur, Heredia aurait pris Patras avec l'aide des Vénitiens avant d'être capturé au cours d'une embuscade près de Corinthe. Il serait resté prisonnier trois ans en Albanie, avant d'être libéré en 1381 après la restitution de Patras. Manifestement, Bosio confond Patras et Naupacte, ainsi que Corinthe avec Arta, et affirme à tort que Heredia luttait contre les Turcs. Néanmoins, le bilan comptable réalisé par Dominique d'Allemagne et approuvé par le grand-maître et le Convent de l'ordre le 24 août 1381, après le retrait des Hospitaliers de la principauté, mentionne qu'une garnison, commandée par le capitaine Ange de Pérouse, occupa Naupacte durant quelques mois ; cf. HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, op. cit., t. II, p. 11 suivi par HERQUET, *ibid.*, p. 70 et DELAVILLE LE ROULX, pp. 204, 209-210 ; LËNERTZ, *Hospitaliers...*, art. cit., pp. 354-355 [364] : « *Cochura soluciones quedam facte pro custodia Nepanti et alie. Primieramente per mano de fa Thomaso de Cochora siando ello uenuto a Rodo, a li soldati sexantacinque de Nepanto et a lo capitano del dicto loco che seruirono mesi doy et mezo a rasono lo capitano de ducati dece lo mese et li compagni de ducati tre et mezo lo mese per çascuna pagha, ducati cinquecento nouanta tre. Item a frate Angelo da Perusa, per tante paghe come de sopra scripto et per sua prouisione a la predicta rasono per la guardia de Nepanto per uno mese, ducati duecento trenta septe et mezo.* » La ville fut donc prise avant la défaite des Hospitaliers à la fin de l'été 1378. Cf. TIB, III, p. 210, qui prend des précautions. Par ailleurs, ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, op. cit., pp. 135-136, évoque la possibilité d'attaques parallèles sur Naupacte et Arta.

⁷²⁸ CHALKOKONDYLËS, t. I, pp. 197-198 ; *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, § 17, ll. 16-19, p. 86. La *Chronique* dit explicitement que Gjin Spata était resté à l'intérieur de la ville : « *ὁ Μέγας Μαΐστωρ κατὰ τῆς Ἄρτης χωρεῖ, καὶ ἰσχυρῶς τὸν Σπάταν ἐνεῖχεν* ». Pourtant, ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, op. cit., p. 136, affirme que le despote d'Arta avait quitté sa capitale.

⁷²⁹ *Ibid.*, p. 198 ; *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §17, ll. 19-22, p. 86 ; BONINCONTRO, Lorenzo, *Laurentii Bonincontrii Miniatisensis Annales*, éd. Muratori, *RIS*, t. XXI, col. 30 : « *Il, qui Hospitale Sancti Johannis Rhodi incolunt, a Graecis magna clade superantur* » ; *DIARIA NEAPOLITANA*, éd. Muratori, *RIS*, t. XXI, col. 1038 : « *In questo anno ancora il Gran Mastro di Rodi di Nazione Catalana passò da Napoli, & andarono con lui molti Cavalieri Napolitani, e incontrato da Turchi fu preso colla maggior parte delli suoi.* » ; *DIARIO D'ANONIMO FIORENTINO*, éd. Alessandro Gherardi, *Cronache dei secoli XIII et XIV*, Florence, Vieuusseux, 1876 (Documenti di storia italiana, VI), p. 386, à la date du 28 septembre 1378 : « *E oggi, a' dì detto di sopra anno sopradetto, ci venno novelles da Rodi, come i Turchi ànno sconfitti i Cristiani. E diciasi ch'egli è istato preso il Signore de lo Spedale co' molti valenti combattenti.* » Le *terminus post quem* est la lettre du grand-maître en date du 29 avril 1378. Le *terminus ante quem* est le mois de septembre, au cours duquel le moine Nicolas de Hesdin, fait prisonnier lors de la bataille, se trouve manifestement libre à Clarentza, tandis que le *DIARIO D'ANONIMO FIORENTINO* montre que la nouvelle est parvenue à Florence le 28 septembre. VALOIS, Noël, *La France et le grand schisme d'Occident*, 4 vol., Paris, Picard, 1896-1902, t. II, p. 222 ; DELAVILLE LE ROULX, p. 203 ; LUTTRELL, Anthony, « Jean and Simon de Hesdin, Hospitaliers, theologians, classicists », *Recherches de Théologie ancienne et médiévale*, XXXI (1964), pp. 137-140 [= rééd. *The Hospitaliers in Cyprus, Rhodes, Greece and the West : Collected Studies*, Londres, Variorum Reprints, 1978, XVIII], p. 139. Cf. aussi LËNERTZ, *Hospitaliers...*, art. cit., p. 331 [341], n° 9 ; LUTTRELL, *Interessi fiorentini...*, art. cit., pp. 323-324.

⁷³⁰ Cf. Annexe I/15.

Spata libéra rapidement les prisonniers, en vertu d'un accord mal connu. Sans aucun doute, Heredia s'engagea à verser plusieurs milliers de florins⁷³¹. Néanmoins, du fait des difficultés financières des Hospitaliers, qui avaient dépensé des sommes immenses pour cette expédition, Naupacte fut cédée au despote en compensation, peut-être à titre de gage⁷³² et Heredia fut de retour à Clarenza le 20 mai 1379⁷³³. On ignore si la rançon fut jamais versée : de fait, le 27 avril 1381, elle restait due et Naupacte demeura donc entre les mains des Spata⁷³⁴.

Au terme de cette opération, Gjijn Spata avait considérablement accru son prestige : pour les habitants de son Despotat, il pouvait se prévaloir d'avoir défendu l'Orthodoxie face aux Croisés. Néanmoins, pour ce qui est des conséquences territoriales, on en revint finalement au *statu quo ante*. En effet, du fait de l'échec de leur expédition épirote, les

⁷³¹ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §17, ll. 22-23, p. 86 : « καὶ μετ' ὀλίγας ἡμέρας πωράσκει αὐτὸν » ; §18, ll. 1-2, p. 87. La version démotique de la *Chronique* (ll. 21-22) affirme que le grand-maître fut vendu « εἰς τοὺς Κορυφούς », c'est-à-dire qu'il fut probablement remis aux autorités angevines de Corfou. HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. II, p. 11, affirme que Spata l'avait vendu aux Turcs, qui l'auraient ensuite revendus aux Latins, et est suivi par la plupart des auteurs postérieurs : HERQUET, Karl, *Juan Ferrandez de Heredia Grossmeister des Johanniterordens (1377-1396)*, Muhlhausen in Thüringen, 1878, p. 68 : « Ghin (Johann) Bua Spatas, [...] der sich ganz auf Seite der Türken gestellet hatte » ; DELAVILLE LE ROULX, *Hospitaliers...*, *op. cit.*, p. 203 : « Jean Boua Spata [faisait] cause commune avec les Turcs » ; VALOIS, *Grand schisme...*, *op. cit.*, p. 222 ; LONGNON, *L'empire latin...*, *op. cit.*, p. 333 ; BON, *Morée franque...*, p. 254 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 148. ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 136, n. 67, considère à juste titre cette assertion comme une erreur, qu'il attribue à la version démotique de la *CHRONIQUE DE IÓANNINA*. Néanmoins, cette dernière présente le texte « εἰς τοὺς Κορυφούς » et non « εἰς τοὺς Τούρκους ». L'origine de l'erreur de Hopf provient donc plus probablement de l'une des sources qu'il cite, à savoir les *DIARIA NEAPOLITANA*, *op. cit.*, col. 1038, cf. *supra*, n. 729, source mal informée qui confond les Turcs et les Albanais, probablement parce que les Hospitaliers avaient initialement pour mission de combattre les Turcs. Ce cas justifie une fois de plus, pour reprendre l'expression de Lœnertz dans *Hospitaliers...*, *art. cit.*, p. 321, « l'obligation de ne jamais citer Hopf sans le confirmer par les sources ». - D'après la version démotique de la *Chronique de Ióannina*, la rançon était de 1000 florins. Le 27 avril 1381, Heredia devait encore 8000 ducats à Spata. La rançon était donc au moins égale à ce montant.

⁷³² Naupacte était entre les mains de Gjijn en septembre 1380 ; cf. *MM*, t. II, p. 11-12 = Annexe II/2, n° 38 ; LÆNERTZ, *Hospitaliers...*, *art. cit.*, p. 335, n° 24. Il apparaît fort peu probable que la ville ait été reprise de force ; cf. ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 136. Sur la situation financière des Hospitaliers, cf. LUTTRELL, Anthony, « Aldobrando Baroncelli in Greece : 1378-1382 », *OCP*, XXXVI (1970), p. 286.

⁷³³ DELAVILLE LE ROULX, *Hospitaliers...*, *op. cit.*, p. 206 ; LÆNERTZ, *Hospitaliers...*, *art. cit.*, p. 331 [341], n° 9. Sa libération est également mentionnée dans RUBIÒ I LLUCH, *Diplomatari...*, *op. cit.*, n° 371, p. 453 (2 août 1379). Contrairement à ce qu'affirme HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. II, p. 11 suivi par HERQUET, *ibid.*, p. 70 et DELAVILLE LE ROULX, pp. 204, 209-210, les Hospitaliers cessèrent immédiatement le combat. En effet, outre l'impossibilité de lutter efficacement après une telle défaite, les Hospitaliers furent touchés de plein fouet par le Grand Schisme d'Occident, qui causa d'importantes divisions internes ; cf. LUTTRELL, *Interessi...*, *art. cit.*, pp. 324-325.

⁷³⁴ ALDOBRANDO BARONCELLI, Lettre à Lorenzo Acciaiuoli (27 avril 1381) éd. Anthony Luttrell, *Aldobrando Baroncelli...*, *art. cit.*, n° 1, pp. 284-285 ; éd. Julian Chrysostomides, *Monumenta Peloponnesiaca*, Athènes, Porphyrogenitus, 1995, n° 16, p. 34 : « ducati viij. m. i quali de' dare il gran Mastro » ; « Mess. Marchesano ha portata la mogliera a Nepanto, e là vole, che stia ». LUTTRELL, *Aldobrando Baroncelli...*, *art. cit.*, p. 289 ; SCHIRÒ, *Genealogia...*, *art. cit.*, pp. 73-74 ; ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 136.

Hospitaliers se désengagèrent de la principauté d'Achaïe plus rapidement que prévu⁷³⁵. Quant à Bonditsa, elle fut rendue à Maddalena Buondelmonti⁷³⁶. L'une des plus importantes opérations militaires de l'époque se solda donc territorialement par un jeu à somme nulle. Le domaine contrôlé par les Spata était rigoureusement le même et le clan albanais put reprendre ses offensives habituelles en direction des possessions des Tocco puis de Iôannina.

Maddalena Buondelmonti et ses enfants, ne pouvant désormais plus compter que sur eux-mêmes, se retrouvaient de nouveau en première ligne face aux Albanais. On voit par exemple dans un document du 15 décembre 1379 la régente, ayant déjà armé une galère, attendre avec impatience l'arrivée de deux autres, commandées par son frère Esau, récemment libéré. Manifestement, ce dernier était devenu l'homme fort du comté, jouant un rôle de premier plan dans la défense du domaine de ses neveux⁷³⁷.

C) Une décennie de mutations (1380-1390)

1) L'expansion de Thomas Preljubović au nord

Depuis la paix de 1375, Iôannina n'avait plus à craindre les attaques venues d'Arta. Le despote Thomas Preljubović ne comptait cependant pas attendre sans rien faire la fin de cette période de relative tranquillité ; la sécurité de la ville passait en effet pour lui par un accroissement de ses capacités militaires. C'est pourquoi il recruta des mercenaires, dont il eut d'ailleurs assez rapidement l'utilité puisque les clans albanais du nord n'étaient pas concernés par la trêve établie avec Gjin Spata⁷³⁸. Dès le 14 septembre 1377, Iôannina fut attaquée par les Malakasi dirigés par Gjin Fratês, qui fut vaincu et capturé au cours d'une

⁷³⁵ BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, p. 252 ; LONGNON, *L'empire latin...*, *op. cit.*, pp. 333-334.

⁷³⁶ LUTTRELL, *Hospitallers at Rhodes...*, *art. cit.*, p. 303.

⁷³⁷ LONGNON-TOPPING, *Documents...*, *op. cit.*, n° X (15 décembre 1379), p. 197, ll. 1-3 : « *Madama di Cifalonia a messa la sua ghaleotta di xxij banchi i mare. E a questi di venne qua Isau chon tutte due armate, il quale e ito a prendere la mogliera a chorso, ch'ella gli dee esser mandata.* » – CHRYSOSTOMIDES, *Italian women...*, *art. cit.*, p. 124 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 138.

⁷³⁸ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §16, ll. 15-18, p. 85. BARTUSIS, Mark, « Brigandage in the Late Byzantine Empire », *Byzantion*, LI (1981), pp. 402-403.

escarmouche. Il s'agit là, note le rédacteur de la *Chronique de Iôannina*, de la première victoire de Thomas⁷³⁹.

Mais le clan ne renonça pas et lança deux ans plus tard une offensive qui parvint presque à s'emparer de la citadelle. En effet, le samedi 26 février 1379, grâce à une complicité interne, deux cents Albanais pénétrèrent dans le *kastron*, dans la citadelle haute, où ils se lancèrent à l'attaque de la tour qui s'y trouvait. Le gros des attaquants s'était massé sur l'île de Iôannina, dans le but de pénétrer dans la ville depuis le lac. Au bout de trois jours de combats, les Albanais furent vaincus lors d'un combat naval et ceux qui avaient pénétré dans la citadelle haute se rendirent⁷⁴⁰. Les prisonniers furent particulièrement maltraités : les Albanais furent vendus comme esclaves tandis que les Bulgares et les Vlaques furent mutilés, Thomas ayant ordonné qu'on leur coupe le nez. Thomas prit alors le surnom d'« Albanitocône », en référence à l'empereur byzantin Basile II (976-1025), surnommé Bulgarocone (le « tueur de Bulgares »)⁷⁴¹.

Ces événements marquèrent la fin de la bonne entente avec Gjin Spata. Dès le mois de mars, le despote d'Arta marcha contre la ville, qu'il assiégea tout en ravageant les champs alentour. Thomas accrut alors sa réputation de cruauté, en pendant des Albanais aux tours du *kastron* ou en lançant aux assiégeants de sordides paquets cadeaux comportant les membres ou les yeux de prisonniers mutilés, ce qui amena finalement Gjin à se retirer⁷⁴².

Thomas poursuivit quant à lui sa politique répressive et sa quête d'argent⁷⁴³. Mais l'arrivée des Ottomans dans la région donna à l'affrontement une nouvelle tournure. En effet, l'année 1371 avait vu la fin de l'hégémonie serbe dans les Balkans. À la bataille de la Maritsa (Evros), le 26 septembre 1371, le général ottoman Lala *Shāhīn* avait vaincu Vukašin Mrnjavčević (1320-1371), qui gouvernait tout le sud de l'empire serbe. Le tsar Étienne X Uroš V mourut d'ailleurs peu de temps après, le 4 décembre, sans héritier, et son empire fut alors démembré. Quant à son rival de Trikala le *basileus* Syméon Uroš Paléologue, il mourut

⁷³⁹ *Ibid.*, §17, ll. 1-16, p. 86.

⁷⁴⁰ *Ibid.*, §§18-19, pp. 87-88. VRANOSSIS, *Ιστορικά και τοπογραφικά...*, *op. cit.*, pp. 449-457 [17-25] ; KORDOSES, *Βυζαντινά Γιάννενα...*, *op. cit.*, pp. 89-92. La citadelle haute est celle où se trouve aujourd'hui la Mosquée d'Aslan Pasha (Musée municipal).

⁷⁴¹ *Ibid.*, §20, pp. 88-89. Cette source est corroborée par une inscription figurant sur une pierre retrouvée à Its-Kale, la citadelle basse de Iôannina, et reconstituée par VRANOSSIS, *ibid.*, pp. 496-502 [64-70] ; image n° 16, de la façon suivante : [Θω]μάς ὁ καὶ Ἀλβανητ[οκτόνος, ἐπικλ]ηθείς = Annexe II/3, n° 15.

⁷⁴² *Ibid.*, §21, ll. 1-12, p. 89.

⁷⁴³ *Ibid.*, §21, ll. 12-36, pp. 89-90.

lui aussi vers 1370 et son fils Jean Uroš Doukas Paléologue lui succéda avec le titre impérial, avant d'abdiquer et de se retirer aux Météores vers 1373. Son successeur au gouvernement de la Thessalie fut le *césar* Alexis Ange Philanthropênos, époux de Marie Radoslava Angeline, elle-même fille de Radoslav Hlapen⁷⁴⁴. Les Turcs, qui avaient donc le champ libre et constituaient désormais incontestablement la puissance majeure de la péninsule balkanique, pénétrèrent largement en Macédoine. La fin du pouvoir de ces quelques dynastes serbes rendait Thomas de plus en plus isolé face à la menace albanaise, tandis que les Ottomans devenaient désormais une puissance incontournable.

C'est d'ailleurs la menace turque qui poussa les habitants de Servia à envoyer en décembre 1379 deux de leurs archontes auprès du despote de Iôannina afin de lui proposer de devenir leur souverain. En effet, ils avaient gardé le souvenir du temps où son père Grigorije Preljub avait gouverné la ville et l'avait défendue contre les attaques de Jean VI Cantacuzène et avaient peut-être connu Thomas du temps où il gouvernait la ville voisine de Vodena⁷⁴⁵. Mais ce dernier refusa leur offre et alla même jusqu'à rançonner les émissaires⁷⁴⁶. De fait, le despote de Iôannina avait suffisamment à faire avec ses voisins pour oser lutter contre les Turcs. Il comptait bien, au contraire, obtenir des Ottomans les secours nécessaires contre les raids incessants des clans albanais⁷⁴⁷. L'alliance fut finalisée durant l'hiver et dès le printemps 1380, les troupes ottomanes pénétrèrent, pour la première fois, en Épire. La *Chronique de Ioannina* nous apprend ainsi que le 2 juin 1380, un certain Isaim (Ἰσαΐμ) - probablement Lala Shāhīn, désormais *beglerbeg* de Roumélie⁷⁴⁸ - s'empara de Vela et d'Opa, et assiégea les clans

⁷⁴⁴ LASKARIS, Michel, « Byzantinoserbica saeculi XIV. Deux chartes de Jean Uroš, dernier Némanide (Novembre 1372, indiction XI) », *Byzantion*, XXV-XXVII (1955-7), pp. 277-323 ; POLEMIS, *The Doukai...*, *op. cit.*, n° 58, p. 100 (Jean Uroš) ; NICOL, *Meteora...*, *op. cit.*, p. 64 ; FERJANČIĆ, *Tecauja...*, *op. cit.*, pp. 259-272 ; SAVVIDES, *Splintered Medieval Hellenism...*, *art. cit.*, pp. 414-415.

⁷⁴⁵ CANTACUZÈNE, IV, §19 = t. III, pp. 130-133.

⁷⁴⁶ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §22, ll. 1-12, p. 90.

⁷⁴⁷ Concernant les appels lancés aux Ottomans par les petits souverains balkaniques, cf. İNALCIK, Halil, *The Ottoman Empire. The Classical Age 1300-1600*, Londres, 1973, p. 11.

⁷⁴⁸ *PLP*, t. IV, n° 8279 – Sur l'identification de ce personnage, voir NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 150, en particulier la n. 36. L'autre hypothèse consiste à voir en Isaim l'Albanais Kefalia Shāhīn, actif en Albanie dans les années 1380 ; cf. İNALCIK, Halil, *art.* « Arnawutluk » dans GIBB, Hamilton, KRAMERS, Johannes, LÉVI-PROVENÇAL, Évariste et al., *Encyclopédie de l'Islam*, 2^{ème} édition, 12 vol., Leyde-Paris, Brill-Maisonnette & Larose, 1960–2005 [ci-après *EI*], t. I, p. 674. CHIONIDIS, *Ἱστορία τῆς Βεργίας...*, *op. cit.*, pp. 55-56, n. 4, ne tranche pas. - La chronologie des premiers *beglerbegs* est mal connue. D'après le *PLP*, Shāhīn aurait occupé cette fonction au plus tôt en 1371 et au plus tard en 1384 (t. X, n° 24698), et Timūrtāsh de 1375 à 1386 (t. XI, n° 27427). Dans l'*Encyclopédie de l'Islam*, la même confusion règne. Ainsi, d'après MÉNAGE, Victor Louis, *art.* « Beglerbegi », t. I, col. 1194b, Shāhīn aurait été le premier *beglerbeg*, nommé par Murad I^{er} après la prise d'Andrinople, soit dans les années 1360 (information confirmée par İNALCIK, Halil, *art.* « Rümeli », t. VIII, col. 629a ; *idem*, *Classical Age...*, *op. cit.*, p. 104), et eut pour successeur Timūrtāsh. Pour

des Mazaraki et Zenevesi dans la ville de Politzai⁷⁴⁹. Les deux clans affaiblis ne purent résister à l'expansion de Thomas, qui put ainsi s'étendre au nord et à l'ouest de Ioannina en achetant les forteresses de Boursina, Kretzounista, Dragomê, Beltzista, Arachovitsa, Phôtikê « *et encore beaucoup d'autres* ». Le monastère de Metsovo passa lui aussi sous l'autorité du despote de Iôannina, qui fit emprisonner et rançonner le kathigoumène Isaïe, avant de le mutiler et de le vendre comme esclave. Les nouveaux territoires du Despotat furent confiés à des courtisans de Thomas, avec le titre grec de *kephalê* ou le titre serbe de *joupan*⁷⁵⁰.

Jusqu'à présent, les deux despotats d'Arta et de Iôannina étaient à peu près aussi isolés l'un que l'autre et les forces propres des Spata leur avaient permis de dominer la scène militaire. Mais l'alliance de Iôannina et des Ottomans avait rompu l'équilibre des forces en Épire. Les chefs du clan Spata avaient à présent eux aussi besoin d'une aide extérieure et la cherchèrent du côté de leurs récents ennemis latins, au moyen d'alliances matrimoniales, dans le but de s'intégrer à l'aristocratie occidentale. Comme leurs lointains prédécesseurs Michel II et Nicéphore I^{er}, Gjin et Sgouros marièrent leurs filles à des nobles italiens, moyennant des transferts territoriaux à titre de dot. Gjin maria ainsi sa fille Irène à Marchesano de Fiore, que la reine de Naples Jeanne I^{ère} avait récemment nommé baile de la principauté d'Achaïe⁷⁵¹. En dot, Spata promit de verser plusieurs milliers de ducats,

ZACHARIADOU, Elisavet, *art.* « *Shāhīn, Lala* », t. IX, p. 217, *Shāhīn* fut le premier titulaire du poste de *beglerbeg* de Roumélie, et mourut peu après l'invasion de la Bosnie en 1388. D'après cet auteur, « il faut peut-être l'identifier » avec notre *Ισαΐμ*. En revanche, d'après BABINGER, Franz, et BOSWORTH, Clifford, *art.* « *Timūrtāsh Oghullarfi* », t. X, col. 566b, *Shāhīn* mourut « vers la fin de la guerre serbo-bulgare (777/1375) ». *Timūrtāsh*, lui aurait succédé, avant d'être le premier *beglerbeg* à accéder au titre de vizir, en 1386.

⁷⁴⁹ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §23, ll. 1-8, pp. 90-91. - Sur Vela : cf. *TIB*, III, p. 123. Opa est identifiée par ARAVANTINOS, *Χρονολογία...*, *op. cit.*, t. II, p. 94, suivi par NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 150, avec Lachanokastron, tandis que *TIB*, III, p. 191, suggère qu'il s'agit plutôt d'Opar, aujourd'hui en Albanie, à une trentaine de kilomètres de Korça, ce qui est certes plus satisfaisant en ce qui concerne le toponyme, mais ne résout pas totalement le problème, car il paraît improbable que les clans mentionnés aient occupé un territoire s'étendant aussi loin vers le nord. Sur Politzai : cf. *TIB*, III, p. 240.

⁷⁵⁰ *Ibid.*, ll. 8-16. *TIB*, III, pp. 110 (Arachovitsa), 124 (Beltsista), 131-132 (Boursina), 145 (Dragomê), 188 (Kretzounista), 207 (Metsovo), 236 (Photikê). Photikê (Haghios-Donatos), aujourd'hui Paramythia, était passée des mains de Bardas à celles de « *Messire Robert* » sans que l'on sache comment. Quant au titre de kathigoumène, spécifique à l'église orthodoxe, il est légèrement supérieur à celui d'higoumène et désigne le supérieur d'une communauté monastique.

⁷⁵¹ ALDOBRANDO BARONCELLI, Lettre à Lorenzo Acciaiuoli (27 avril 1381), éd. Luttrell, n° 1, p. 284 = éd. Chrysostomides, n° 16, p. 34 : « *Il paese si contenta male di messer Marchesano, ma pure converrà lorriceverlo da poi Madama lo comanda, ma per ancora non li hanno assegnate le bandiere* ». Concernant Marchesano, cf. *PLP*, t. VII, n° 16325. ce personnage tenait en 1377 un château en Élide ; BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, p. 240. Il fut nommé à la suite de la remise de la principauté à Jeanne durant l'été 1381 ; *ibid.*, p. 254 ; LUTTRELL, *Aldobrando Baroncelli...*, *art. cit.*, pp. 288-289. Irène Spata, née aux alentours de 1360, était veuve d'un membre du clan Spata, dont elle avait eu deux fils, Mouriki et Ya'kūb, nés entre 1376 et 1381 ; cf. SCHIRÒ, *Genealogia...*, *art. cit.*, pp. 72-73. Ya'kūb est le prénom musulman adopté par ce personnage lors de sa conversion ; on ignore quel était son nom de baptême. Le mariage d'Irène et de

correspondants à la rançon que les Hospitaliers lui devaient toujours. Le couple s'installa ensuite à Naupacte ; on peut donc penser que Gjini, confronté au non-versement de la rançon, offrit la ville à sa fille et à son gendre⁷⁵². Quelques années plus tard, en 1386, Sgouros Spata donnerait sa fille Sterina en mariage au Vénitien Francesco Foscari, cédant également en dot la forteresse de Dragameston⁷⁵³.

Malheureusement pour les Spata, le mariage d'Irène ne leur apporta pas les fruits escomptés, en raison de l'instabilité de la situation politique à Naples et en Achaïe⁷⁵⁴. Ceci explique pourquoi les Spata furent impuissants à réagir aux nouvelles attaques de leurs ennemis. D'autres interventions ottomanes eurent lieu en 1382 : tout d'abord, sans que nous connaissions la date précise⁷⁵⁵, un certain Kôstês (Κωστής)⁷⁵⁶, à la tête de 400 Turcs, battit le clan des Zoulani⁷⁵⁷. Puis Isaim revint en Épire et mit Revnikon à sac le 5 mai⁷⁵⁸, provoquant la venue de Gjini Spata « *jusqu'à Aroula* ». Le despote d'Arta était venu en compagnie de son gendre Marchesano, qui fut chargé d'aller à Iôannina en tant qu'ambassadeur, ce qui permit la conclusion d'un accord⁷⁵⁹. Mais Thomas profita de ce répit pour soumettre les clans albanais du nord et de l'ouest, Malakasi et Zenevesi⁷⁶⁰, tandis qu'Isaim revenait au mois de septembre et s'emparait de Dryinopolis⁷⁶¹. Inquiet de ce renforcement, Gjini Spata, marcha par la suite une nouvelle fois contre Iôannina, réclamant le versement de la dot d'Hélène, récemment

Marchesano donnera naissance à un fils, Carlo, que nous retrouverons quelques années plus tard ; cf. SCHIRÒ, *ibid.*, pp. 73-74 ; *PLP*, t. V, n° 11229.

⁷⁵² *Ibid.*, éd. Luttrell, pp. 285, 289-290 = éd. Chrysostomides, p. 35.

⁷⁵³ Cf. *infra*, p. 210.

⁷⁵⁴ Cf. *infra*, p. 205.

⁷⁵⁵ La *Chronique de Iôannina* permet de dater l'événement entre le 1^{er} septembre 1381 (début de l'an du monde 6890) et le 5 mai 1382 (nouvelle intervention d'Isaim).

⁷⁵⁶ *PLP*, t. VI, n° 14278. D'après HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. II, p. 39, Kôstês était un renégat albanais.

⁷⁵⁷ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §24, ll. 1-4, p. 92. – HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. II, p. 39, affirme que Kostês était un renégat albanais. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 151, situe ce clan dans la région de Konitsa, sans justification. Peut-être faut-il plutôt les situer à Zhulati, dans la région d'Argyrokastron, village mentionné dans le defter du *sandjak* d'Arnawutluk en 1431 ; cf. İNALCIK, Halil, *Hicrî 835 Tarihli Sûret-i defter-i Sancak-i Arvanid*, Ankara, Türk Tarih Kurumu Yayınlarından, 1954 (XIV/I), p. 18 : « Juladis » ; cf. *TIB* III, p. 282). Il est même envisageable que ce nom propre soit un toponyme, dans la mesure où le verbe ἡχμαλώτευσεν est appliqué à deux reprises dans la chronique (§23 et §25) à des villes et non à des hommes. La prise d'une ville avait de toute façon pour corollaire la capture de ses habitants (cf. au §27 la prise d'Arta et l'emploi subséquent d'αἰχμαλώσιον).

⁷⁵⁸ *Ibid.*, §25, ll. 1-4, p. 92. *TIB*, III, p. 250.

⁷⁵⁹ *Ibid.*, ll. 4-10. La localisation d'Aroula est inconnue ; cf. *TIB*, III, p. 116.

⁷⁶⁰ *Ibid.*, ll. 10-15.

⁷⁶¹ *Ibid.*, ll. 15-18.

décédée. Mais le despote de Iôannina obtint le rétablissement de la paix moyennant quelques cadeaux⁷⁶².

C'est à cette période que l'empereur Manuel II vint s'installer à Thessalonique, où il régna de 1381/82 à 1387 afin d'y restaurer l'autorité byzantine et de superviser la résistance à l'invasion turque. Manuel obtint quelques succès militaires et diplomatiques : le *césar* de Thessalie Alexis Ange Philanthropênos reconnut ainsi son autorité⁷⁶³, de même que le despote de Iôannina Thomas Preljubović. Le rétablissement des relations entraîna la nomination d'un nouveau métropolitain, Matthieu, et permit au dynaste de se voir confirmer son titre despotique⁷⁶⁴.

Mais par ce geste, Thomas désirait uniquement renforcer sa légitimité et ne comptait en aucune façon participer à la lutte contre les envahisseurs. Tout au plus s'abstint-il de faire de nouveau appel aux Ottomans, ce qui s'explique peut-être tout simplement par le fait que ces derniers, malmenés par Manuel entre l'automne 1382 et l'automne 1383⁷⁶⁵, n'avaient tout simplement pas de troupes disponibles⁷⁶⁶. Mais les Turcs se ressaisirent et assiégèrent Manuel

⁷⁶² *Ibid.*, ll. 18-25. Le mariage effectif d'Hélène et de Gjin Spata n'est pas positivement connu. La *Chronique* mentionne tout d'abord une promesse de mariage en 1375 (§16, ll. 11-13, p. 85, cf. *supra*, p. 190), puis l'expédition de Gjin jusqu'à Aroula « περί τῆς Ἑλένης », sans plus de détails. Enfin, nous apprenons que Gjin voulut obtenir la dot après la mort d'Hélène. Faut-il penser qu'il souhaiter obtenir un dédommagement pour les promesses de mariage non tenues ou bien que le mariage eut véritablement lieu après 1375 et que la venue de Spata « περί τῆς Ἑλένης » concernait déjà cette dot ? CHALKOKONDYLËS, t. I, p. 198, considère en tout cas que le mariage était déjà survenu lors de l'attaque hospitalière de 1378 : « Προάλουπας ὁ τῆς Αἰτωλίας ἡγεμῶν, ἀνὴρ Τριβαλλός, ὃς ἐπγαμίαν πρὸς τὸν Σπάταν τῆς Ἄρτης ἡγεμόνα ἐπεποίητο. » SCHIRÒ, *RSBN*, XVIII-XIX (1971-1972), p. 75, qui considère le mariage comme réel. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 151, affirme au contraire que le mariage n'eut jamais lieu et ne le mentionne pas dans son arbre généalogique des Spata (p. 255) ; l'union figure néanmoins dans son arbre généalogique des souverains serbes (p. 254). Cf. *PLP*, t. X, n° 23719 : « die Forderung ihrer Mitgift nach ihrem Tod [...] scheint eine tatsächliche Heirat vorauszusetzen, so wie dies später Chalkokondyles behauptet. »

⁷⁶³ DENNIS, Georges, *The Reign of Manuel II Palaeologus in Thessalonica*, 1382-1387, Rome, Pontificio Instituto orientaliū studiorum, 1960 (*Orientalia Christiana Analecta*, 159), pp. 103-105.

⁷⁶⁴ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §26, ll. 1-12, p. 93. LËNERTZ, Raymond-Joseph, « Notes sur le règne de Manuel II à Thessalonique », *BZ*, L (1957), pp. 390-394 ; DENNIS, *ibid.*, pp. 105-107.

⁷⁶⁵ DENNIS, *ibid.*, pp. 61-73.

⁷⁶⁶ D'après DENNIS, *ibid.*, pp. 107-108, Thomas se serait soumis à Byzance, constatant d'une part la disparition de la dynastie serbe de Trikala et de ses prétentions impériales, source de sa propre légitimité, et d'autre part la défaite des Turcs face à Manuel II. La conséquence de cette alliance serait la fin de la collaboration avec les Turcs à partir de cette date, et ce jusqu'en 1384, date à laquelle Thomas, voyant Manuel II en difficulté, serait revenu à l'alliance ottomane. La rupture de l'alliance entre 1382 et 1384 n'est cependant pas mentionnée par la *Chronique de Ioannina*, bien que l'on puisse objecter que l'auteur passe volontairement sous silence un événement qui aurait pu être mis au crédit de Thomas. Quoi qu'il en soit, il nous paraît excessif de parler de rupture avec les Ottomans en se basant uniquement sur l'absence d'intervention ottomane en Épire dans cet intervalle de temps qui, après tout, n'excède pas celui qui va de 1380 à 1382 : les succès de Manuel durèrent tout au plus un an, et ne semblent pas avoir été assez significatifs pour que Thomas Preljubović ait pu prendre un si

dans Thessalonique, puis revinrent en Épire, sans susciter d'opposition de la part de Thomas. En effet, lorsque Tīmūrtāsh, ayant probablement succédé à cette date à Shāhīn en tant que *beglerbeg*⁷⁶⁷, mit Arta à sac en septembre 1384 et que le despote Gjin Spata envoya à Iōannina une ambassade dirigée par Matthieu, le métropolite exilé, Thomas refusa l'offre qui lui était faite d'unir les forces des Chrétiens contre l'envahisseur⁷⁶⁸.

2) Le changement de régime à Iōannina

Paradoxalement, les importants succès militaires de Thomas Preljubović causèrent sa perte : avec le recul du danger albanais, son régime pour le moins autoritaire ne se justifiait plus. De plus, si l'alliance avec les Ottomans contre les Albanais avait permis d'étendre le territoire de la Cité-État, en revanche elle exaspérait les ennemis politiques du despote. C'est pourquoi quelques mois après ces événements, le jeudi 23 décembre 1384 « à l'aube, à cinq heures du matin, Thomas fut poignardé par ses gardes du corps, Nicéphorakês, Raïnakês, Artabaste et Antoine le Franc. »⁷⁶⁹

Sitôt connue la nouvelle de la mort du despote, les habitants de Iōannina se rangèrent sous l'autorité de la *basilissa* Marie Angeline, veuve du despote et désormais seule représentante du pouvoir. La souveraine procéda en grande pompe à l'enterrement de son époux dans l'église métropolitaine de Iōannina consacrée à l'archange Michel, puis on assista à un véritable changement de régime, consécutif à ce qu'il faut bien appeler un coup d'État de l'opposition. Les diverses personnes exilées par Thomas furent ainsi rappelées, tandis que le *prôtobestiaris* Michel Apsaras, son favori, fut emprisonné, aveuglé et exilé à son tour⁷⁷⁰.

grand risque. Si d'ailleurs il l'avait fait, c'est Iōannina plutôt qu'Arta que les Ottomans auraient attaqué, en guise de représailles, en 1384.

⁷⁶⁷ Concernant la succession des *beglerbeg*, cf. *supra*, n. 748. Tīmūrtāsh fut par la suite vizir de 1386 à 1402.

⁷⁶⁸ *CHRONIQUE DE IŌANNINA*, §27, p. 93.

⁷⁶⁹ *Ibid.*, §28, ll. 1-7, p. 94. Cf. *PLP*, t. I, n° 1440 ; t. VIII, n° 20296 ; t. X, n° 24040 ; t. XII, n° 30141.

⁷⁷⁰ *Ibid.*, §§28-29, *passim*, p. 94. La pierre tombale en marbre de Thomas fut retrouvée en 1795 par Ali Pacha lors de travaux réalisés en vue de la construction de son sérail à Its-Kale, à proximité de la mosquée Fetiye, construite sur le site de l'église de l'archange Michel ; VRANOUSIS, *Ιστορικά και τοπογραφικά...*, *op. cit.*, pp. 481-495 [49-63].



Carte 10 \ L'Épire à la mort de Thomas Preljubović (1384)

La situation était cependant très risquée pour la ville, qui se trouvait désormais en situation d'interrègne. De fait, Marie Angeline ne pouvait occuper le trône à elle seule, d'autant plus que Thomas n'avait laissé aucun héritier. La *basilissa* envoya donc des messagers aux Météores afin de contacter son frère l'ex-empereur de Trikala Jean Uroš, désormais connu sous le nom monastique de Joasaph. Il s'agissait tout d'abord de confier au monastère certains objets de valeur que Marie estimait ne plus être en sécurité à Iôannina, mais aussi d'inviter Joasaph à venir participer au conseil de régence, afin de donner aux décisions de ce dernier un poids politique qui lui faisait manifestement défaut⁷⁷¹.

Joasaph accepta l'offre et venait juste de parvenir à destination lorsqu'une attaque menée par Gjin Spata, soucieux de profiter de l'affaiblissement provisoire de la ville, vint rappeler qu'il était nécessaire d'éviter que la vacance du pouvoir ne se prolonge. Une assemblée comprenant la *basilissa*, son frère et les archontes de la ville décida de proposer la main de Marie à Esau Buondelmonti, frère de Maddalena, régente de Céphalonie, afin qu'il devienne le nouveau souverain⁷⁷². Ce choix semble avoir été dicté par des considérations stratégiques : il pouvait en effet être utile de s'allier au comté de Céphalonie, qui constituait l'autre ennemi du clan Spata. Par ailleurs, Esau s'était fait connaître depuis plusieurs années par ses activités militaires, en tant que chevalier hospitalier puis en tant que défenseur du comté de Céphalonie. Or, Iôannina avait manifestement besoin d'un chef militaire à même de la défendre contre ses agresseurs. Mais il n'est pas exclu, à en croire Chalkokondylês, que la *basilissa* ait déjà rencontré son fiancé quelques années auparavant et l'ait choisi pour des raisons sentimentales⁷⁷³.

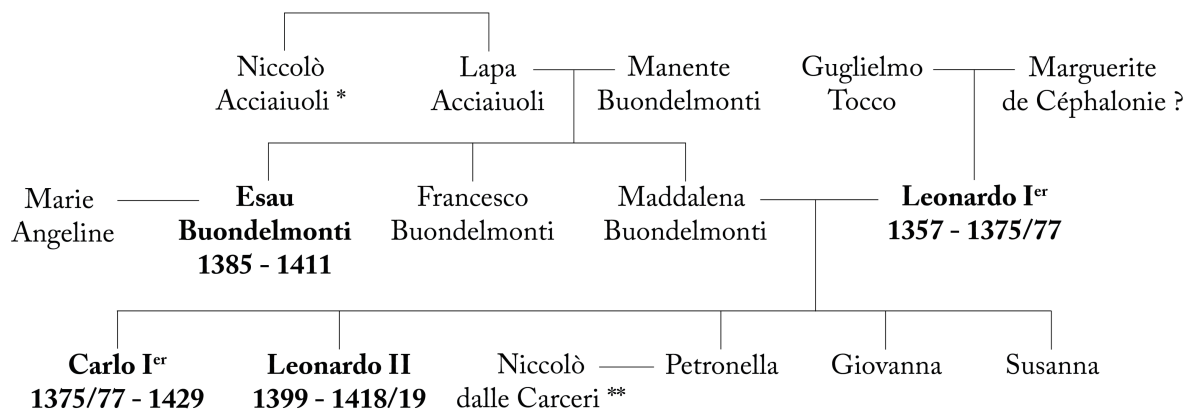
L'ancien hospitalier accepta la proposition et arriva à Iôannina le 31 janvier. La *kaisarissa* Marie Radoslava Ange, fille de Radoslav Hlapen et épouse du *césar* de Thessalie Alexis Ange Philanthropênos, vint assister à la cérémonie du mariage. Esau, proclamé despote, malgré l'absence de toute investiture impériale, se rendit populaire en annulant les mesures les plus injustes de son prédécesseur : il restitua les biens saisis, rappela d'exil le métropolitain Matthieu et annula le « tour de vis fiscal »⁷⁷⁴.

⁷⁷¹ *Ibid.*, §28, ll. 17-19, p. 94 ; BEES, *Σεοβιζά...*, *op. cit.*, p. 21, ll. 11-13 (= Annexe II/1, n° 20).

⁷⁷² *Ibid.*, §29, ll. 1-11, p. 94.

⁷⁷³ CHALKOKONDYLÊS, t. I, p. 199.

⁷⁷⁴ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §30-31, p. 95.



* Niccolò Acciaiuoli (1310 - 1365), Grand Sénéchal du Royaume de Naples.
 ** Niccolò dalle Carceri, duc de l'Archipel.

Figure 12 \ Les familles Tocco et Buondelmonti dans les années 1380
 (arbre généalogique simplifié)

3) Le déclin angevin

Les Angevins à cette époque perdirent définitivement le plus gros de leur influence en Romanie. Un siècle après la mort du fondateur de la dynastie Charles I^{er}, ses successeurs avaient en effet dilapidé leur héritage à force de guerres civiles. Dans ces conditions, la principauté d'Achaïe ne pouvait qu'échapper au gouvernement direct que Charles I^{er} avait tenté de mettre en place au moyen du traité de Viterbo, qui fut mis en application à la mort de Guillaume II de Villehardouin en 1278. Les années 1380 furent à cet égard fatales : la victoire de Charles III de Duras sur la reine Jeanne I^{ère} à la fin du mois d'août 1381 poussa Jacques des Baux, écarté par cette dernière de l'héritage de Philippe II de Tarente, à occuper Tarente le 7 septembre. Jacques, par ailleurs empereur titulaire de Constantinople, parvint à se faire reconnaître comme prince d'Achaïe par les barons et par la Compagnie navarraise. La nomination de Marchesano de Fiore en tant que baile d'Achaïe par la reine Jeanne ne fut donc pas suivie d'effet et le nouveau prince installa à ce poste le chef des Navarrais, Mahiot de Coquerel⁷⁷⁵.

⁷⁷⁵ LÉONARD, *Les Angevins...*, op. cit., p. 465 ; LÉNERTZ, *Hospitaliers...*, art. cit., pp. 340-341 [349-350], n^{os} 37-38 ; BON, *Morée franque...*, op. cit., pp. 254-255. Jean Laskaris Kalopheros fut quant à lui nommé comte de Céphalonie et Zante, sans effet.

Marchesano, qui avait épousé la fille de Gjini Spata, se trouvait ainsi écarté du pouvoir et l'alliance du despotat d'Arta avec la principauté d'Achaïe était donc annulée. La conséquence de ce conflit fut la perte définitive de Naupacte pour l'Achaïe puisque la ville, aux mains des Albanais depuis l'expédition des Hospitaliers, avait été remise en dot à Marchesano, qui y demeura donc avec son épouse et ne la restitua jamais à la principauté, contrairement à ce qui était probablement prévu lors du mariage. Mahiot eut beau porter le titre d'*honorabilis baiulus imperialis principatus Achaie et civitatis Nepanti*⁷⁷⁶, l'autorité de Marchesano dans la ville est néanmoins attestée au moins jusqu'au 17 août 1386⁷⁷⁷. Or, ce dernier était désormais devenu manifestement l'homme de Gjini, comme en témoigne la mission diplomatique qu'il accomplit à Iôannina auprès de Thomas Preljubović, de sorte que Naupacte avait désormais quitté la mouvance angevine, qu'elle ne réintégra jamais.

En effet, bien que l'empereur Jacques meure en juillet 1383 et que la Compagnie navarraise reconnaisse l'autorité nominale de Charles III, ce dernier ne fut pas en mesure de restaurer son autorité en Achaïe. Plutôt que de se préoccuper de la principauté, le nouveau roi de Naples eut à défendre son royaume récemment conquis contre Louis I^{er} d'Anjou (1339-1384), oncle du roi de France Charles VI et fondateur de la deuxième maison d'Anjou. Le duc d'Anjou avait en effet été désigné par Jeanne I^{ère} comme héritier du royaume de Naples, puis par Jacques des Baux comme héritier de la principauté d'Achaïe et de l'empire de Constantinople. Si Louis n'eut jamais aucune influence directe en Morée, il parvint en revanche à débarquer dans le Royaume, mais mourut en 1384 à Bari sans avoir réussi à déloger Charles III⁷⁷⁸. Quant à ce dernier, à peine débarrassé de son rival, il fut désigné en 1385 roi de Hongrie, où il mourut assassiné dès 1386⁷⁷⁹. La guerre de succession fut ainsi relancée entre les partisans de Ladislas de Duras (1376-1414), fils de Charles III, et de Louis II d'Anjou (1377-1417), fils de Louis I^{er}, tous deux étant mineurs et âgés d'une dizaine d'années. Le conflit et ses multiples rebondissements dureraient sans interruption jusqu'à la victoire de Ladislas en 1399⁷⁸⁰.

⁷⁷⁶ MAS-LATRIE, Louis de, « Documents concernant divers pays de l'Orient latin. 1382-1413 », *BEC*, LVIII (1897), n° I, pp. 81, 82 (18 janvier 1382).

⁷⁷⁷ RUBIÒ I LLUCH, *Diplomatari...*, *op. cit.*, n° 592, p. 626 (17 août 1386) : « *micer Marquesa senyor del loch Neopaton* ». LUTTRELL, *Aldobrando Baroncelli...*, *art. cit.*, p. 290.

⁷⁷⁸ LÉONARD, *Les Angevins...*, *op. cit.*, pp. 472-473 ; LONGNON, *L'empire latin...*, *op. cit.*, pp. 335, 340 ; BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, p. 256.

⁷⁷⁹ *Ibid.*, p. 476.

⁷⁸⁰ *Ibid.*, pp. 477-478.

Durant ces temps troublés, la Compagnie navarraise continua à gouverner la principauté d'Achaïe, en dépit des multiples prétendants qui se manifestèrent. Tout en demeurant *de jure* dans la mouvance du Royaume, la Morée était donc devenue *de facto* indépendante⁷⁸¹. Seul le comté de Céphalonie demeura pour sa part fidèle à la branche de Duras, ce qui valut aux Tocco d'être dépossédés de leur fief à plusieurs reprises par les ennemis de Charles III et de Ladislas. Jacques des Baux le donna ainsi au baron d'Achaïe Jean Laskaris Kalopheros et ordonna aux Navarrais de l'aider à s'en emparer⁷⁸². La tentative menée à l'été 1382 demeura toutefois infructueuse, grâce à la résistance menée par Esau Buondelmonti⁷⁸³. Louis I^{er}, héritier de Jacques, ne fut cependant pas reconnu par les Navarrais et concéda le fief au capitaine de sa flotte Rainier III de Monaco, officiellement en raison de la félonie de Maddalena et de ses enfants contre la reine Jeanne⁷⁸⁴. Par la suite, c'est Philippe de Savoie, prétendant à la principauté d'Achaïe, qui confirma le fief à Kalophéros en 1387.

De fait, le comté demeurerait, à l'est de l'Adriatique, le seul territoire resté fidèle à Naples. En dehors de la principauté, la cité de Dyrrachion, déjà perdue et regagnée à plusieurs reprises au cours du XIV^{ème} siècle, échappa définitivement aux Angevins quelques temps après janvier 1383, pour passer à la principauté des Thopia, signant ainsi l'acte de décès du royaume d'Albanie⁷⁸⁵. Quant à l'île de Corfou, elle passa sous la domination vénitienne en même temps qu'une grande partie de la côte épirote, dans des circonstances que nous allons voir à présent.

⁷⁸¹ LONGNON, *L'empire latin...*, *op. cit.*, pp. 340-343 ; BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, p. 256.

⁷⁸² ALDOBRANDO BARONCELLI, Lettre à Lorenzo Acciaiuoli (15 juin 1382), éd. Luttrell, n° 3, p. 296 = éd. Chrysostomides, n° 19, p. 42 : « *lo'imperatore mandava a la Compagnia, comndando che di presente levassono tutte le cose del Gran Siniscalco e del prenze, e a lor possa quelle di Cefalonia* » (= HABERSTUMPF, *Regesti*, n° 29) ; RUBIÒ I LLUCH, *Diplomatari...*, *op. cit.*, n° 541, p. 590 (10 février 1383). ASONITIS, *Nótio Ióvio...*, *op. cit.*, pp. 138-139. C'est dans la même lettre d'Aldobrando Baroncelli qu'est mentionné le mariage de Petronella Tocco, sœur aînée des deux frères, avec Niccolò dalle Carciere, duc de Naxos (1371-1383) ; cf. SAINT-GUILLAIN, Guillaume, *L'archipel des seigneurs. Pouvoirs, société et insularité dans les Cyclades à l'époque de la domination latine (XIIIe-XVe siècle)*, Thèse de doctorat inédite, notice n° 67, pp. 924-925.

⁷⁸³ *Idem*, Lettre à Lorenzo Acciaiuoli (12 juillet 1382), éd. Luttrell, n° 4, p. 298 = éd. Chrysostomides, n° 20, p. 43 (qui indique par erreur la date du 27 juillet) : « (...) *venni in Cifalonia per havere consiglio dal moi signor Isaiù di quello ch'io havessi a faré. Ho trovato lui essere in guerra (...)* » (= HABERSTUMPF, *Regesti*, n° 30). ASONITIS, *ibid.* De façon symptomatique, cette opération se déroule avant l'accord conclu entre Jacques des Baux et Charles III en septembre 1382 ; cf. BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, p. 256.

⁷⁸⁴ SAIGE, Gustave, *Documents historiques antérieurs au quinzième siècle relatifs à la seigneurie de Monaco et à la maison de Grimaldi*, Monaco, Imprimerie de Monaco, 1905, pp. 505-510 = HABERSTUMPF, *ibid.*, n° 28. HOPF, *CGR*, p. 342, n. 1 ; LUTTRELL, *ibid.*, p. 299.

⁷⁸⁵ DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 484.

4) L'installation des Vénitiens

Plus au sud, c'est Corfou et ses dépendances continentales qui furent perdues pour le Royaume, conséquence indirecte de l'irruption des Ottomans en Albanie en 1385. En effet, après leur campagne de l'automne 1384 contre Arta, ceux-ci se lancèrent dès le printemps 1385 à l'attaque des possessions de Balša II Balšić, qui était alors le prince le plus puissant d'Albanie, dont il était en passe de réaliser l'unité. En effet, alors que sa famille possédait initialement la Zeta au nord, Balša avait épousé Comnena, la fille du despote Jean Alexandre Comnène et avait ainsi pu s'emparer du despotat d'Aulôn (Valona) au sud après la mort d'Alexandre. Puis il était parvenu à prendre Dyrrachion à Charles Thopia, contrôlant ainsi toute la côte albanaise. Mais l'invasion turque mit fin à cette dynamique : Balša périt à la bataille de Savra le 18 septembre 1385 et l'ensemble des clans albanais d'Albanie, jusqu'aux Zenevesi, passa ainsi sous la sujétion des Turcs. Quant à la principauté de Balša, elle vola en éclat : son neveu Georges II Strazimirović lui succéda au nord, en Zeta, tandis que sa veuve Comnena, héritière légitime du despotat d'Aulôn, conservait le pouvoir sur Aulôn (Valona), Kanina et Chimara. Soucieuse de se protéger des Turcs mais aussi des autres seigneurs d'Albanie, cette dernière demanda à ce que sa petite principauté passe sous la protection de la Sérénissime⁷⁸⁶.

Celle-ci, ne souhaitant pas entrer en conflit avec les Turcs, envoya l'amiral du Golfe Johannes Miani à Aulôn afin d'étudier la faisabilité de l'opération. Au cours de cette mission, l'amiral rencontra des habitants de Corfou qui l'informèrent que les Génois, poussés par l'affaiblissement du royaume de Naples, prenaient progressivement le contrôle de l'île. Les Vénitiens, qui convoitaient depuis longtemps cette île stratégique pour ses convois à destination de l'Orient, ne pouvaient tolérer qu'elle soit contrôlée par leurs éternels rivaux. Aussi l'amiral Miani répondit-il favorablement à l'appel des Corfiotes hostiles à l'implantation génoise et s'empara-t-il de l'île, officiellement pour défendre l'intégrité des

⁷⁸⁶ AAV, t. I/2, n° 309, pp. 22-24 (1^{er} mai 1386). GEGAJ, Athanase, *L'Albanie et l'invasion turque au XV^e siècle*, Paris-Louvain, Bureaux du recueil, Bibliothèque de l'Université-Librairie Orientaliste, Paul Geuthner, 1937, pp. 18-19 ; PULAHA, Selami, *Lufta Shqiptaro-Turke në shekullin XV, Burime Osmane* [« La guerre albanoturque au XV^{ème} siècle, sources ottomanes »], Tirana, Universiteti Shtetëror i Tiranës, Instituti i Historisë dhe i Gjuhësisë, 1968, pp. 12-13. JIRECEK, *Geschichte der Serben...*, *op. cit.*, t. II, p. 109 ; DUCCELLIER, *Ibid.*, pp. 488, 491-492, 502-503, p. 612, n. 148 ; ASONITIS, Spyros, « Relations between the Venetian *regimen Corphoy* and the Albanians of Epirus (14th-15th centuries) », dans GASPARI, Charalampos (éd.), *Oi Alβάνοι στο Μεσαίωνα*, Athènes, Εθνικό Ίδρυμα Ερευνών, Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών, 1998 (Διεθνή Σύμποσις, 5), pp. 272-273.

possessions angevines. En réalité, les Vénitiens installèrent leur propre administration (*regimen*) et refusèrent ensuite de quitter Corfou, qu'ils tinrent fermement jusqu'à la fin de la République en 1797. L'affaire constitua durant plusieurs années un motif de discorde avec les Angevins, qui n'entendaient pas être spoliés de la sorte. Mais le conflit entre Louis III et Ladislas dura encore longtemps et ce n'est qu'en 1402 qu'un accord fut conclu, lorsque ce dernier, vainqueur de la lutte pour le trône de Naples, accepta une compensation financière de 30 000 ducats⁷⁸⁷.

Le passage de Corfou sous bannière vénitienne toucha également le continent : de l'île dépendaient en effet plusieurs forteresses angevines, dont les châtelains se sentaient eux aussi menacés par l'avancée turque⁷⁸⁸. Johannes Miani, alors qu'il luttait contre les Génois à Corfou en 1386, reçut ainsi la soumission du baron corfiote Riccardo de Altavilla, châtelain de l'importante forteresse de Buthrote mais aussi du château de Saiata, situé plus au sud sur la côte⁷⁸⁹. L'amiral vénitien reçut également des demandes de protection de la part des habitants de Phanarion (Velichi) en juin 1386 et de Chimara en juillet 1386. Chimara fut ainsi occupée par le capitaine Hermolaus Lombardo avec la permission du Sénat⁷⁹⁰. Quant à la forteresse de Phanarion, elle fut achetée en 1386 à son maître, probablement albanais, par un Vénitien de Corfou, Marino della Rosea, pour la somme de 100 ducats⁷⁹¹. Sybota, où la famille Altavilla

⁷⁸⁷ THIRIET, Freddy, *La Romanie vénitienne au Moyen Age*, Paris, De Boccard, 1959, pp. 395-397 ; ASONITIS, *ibid.*, pp. 271-273 ; idem, *Ανθηγαυική Κέρκυρα...*, *op. cit.*, pp. 113-124 ; idem, *Η Κέρκυρα και τα ηπειρωτικά παράλια στα τέλη του Μεσαίωνα (1386-1462)*, Thessalonique, University Studio Press, 2009, [ci-après *Κέρκυρα 1386-1462, op. cit.*], pp. 130-161 ; RAVEGNANI, *Conquista veneziana...*, *art. cit.*, pp. 109-110. *TIB*, III, p. 179.

⁷⁸⁸ Il ne s'agit pas de cas isolés : les progrès des Ottomans favorisèrent l'expansion coloniale vénitienne dans toute la Romanie ; cf. THIRIET, *Romanie vénitienne...*, *op. cit.*, p. 395. - Sur l'ensemble de ces acquisitions vénitiennes sur le continent, cf. ASONITIS, *Relations...*, *art. cit.*, pp. 273-274 ; idem, *Κέρκυρα 1386-1462...*, *op. cit.*, pp. 167-168.

⁷⁸⁹ AAV, t. I/2, n^{os} 330, p. 46 (23 avril 1387), 331 (8 mai 1387), t. II/3, n^o 887, pp. 244-245 (7 juillet 1401) : « *considerato quod dicta turris saiata [...] data fuit nobis et possessa per nos quando habuimus Insulam* », n^o 1044, p. 400 (1403) : « *Egregius vir Rizardus de altavilla, [...] dum teneret ciuitatem et castrum butrito, suis, preuidencia et sagacitate, [...], ipsam ciuitatem et castrum et turrim de la saiata dederit et posuerit sub iugo nostre dominationis* ». Antonio de Vincentia fut nommé gouverneur de la tour de Saiata : *ibid.*, t. I/2, n^o 320, pp. 34-35 (29 septembre 1386). Cf. *TIB*, III, p. 133.

⁷⁹⁰ *ibid.*, t. I/2, n^{os} 313, p. 24 (juillet 1386), 323, pp. 41-42 (12 mars 1387). *TIB*, III, p. 136.

⁷⁹¹ *ibid.*, t. I/2, n^{os} 399-400, pp. 105-106 (19 juillet 1390) ; cf. *TIB*, III, pp. 232-233. ASONITIS, *Relations...*, *art. cit.*, pp. 273-274, ne parle pas de Phanarion mais de Glyky. De fait, les deux forteresses sont distantes d'une quinzaine de kilomètres seulement mais ne doivent pas être confondues pour autant : en effet, si Phanarion est située au bord de la mer, comme les autres places vénitiennes, en revanche Glyky est située sur à l'intérieur des terres et rien n'indique que les Vénitiens l'aient occupée. Le nom alternatif de Phanarion est bien *Velichi* (cf. AAV, II/6, n^o 1563, p. 60 (12 juin 1410) : « *Castellanariam Fanarij sive del Velechi* ») mais ce nom provient probablement du fleuve Glykys qui passe par Glyky et dont Phanarion se trouve à l'embouchure ; cf. *TIB*, III, pp. 158, 232-233, 275-276.

possédait également des biens, passa elle aussi sous domination vénitienne probablement à la même époque, au plus tard en 1391⁷⁹².

En 1386 également, Sgouros Boua Spata, frère de Gjin en charge de l'Étolie-Acarmanie, souhaita tirer parti de l'arrivée des Vénitiens pour s'en faire des alliés et offrit en mariage sa fille Starina au Vénitien Francesco Foscari, parent du puissant archevêque de Patras Paolo Foscari (1375-1394)⁷⁹³. Cette union provoqua la remise à titre de dot de la place de Dragameston, du « *casale Boccavina* » ainsi que de onze mille hyperpères⁷⁹⁴.

L'arrivée de Venise en Épire la contraignait bien évidemment à côtoyer les divers micro-États établis dans la province divisée, à savoir le clan albanais des Zenevesi, le Despotat de Iôannina et celui d'Arta. Ce voisinage ne fut pas toujours de tout repos pour les Vénitiens⁷⁹⁵. En premier lieu il leur fallut conserver de bonnes relations avec des seigneurs parfois en guerre entre eux, comme par exemple les Tocco et les Spata. Parfois, Venise entra même en conflit avec l'un ou l'autre seigneur du continent, notamment au sujet des salines de Saiata. En effet, l'administration vénitienne de Corfou tirait l'essentiel de ses revenus de l'exportation en Épire du sel corfiote, qui jouissait d'une situation de monopole dans toute la région. Ce monopole avait d'ailleurs été mis en place dès la période précédente par les

⁷⁹² TSELIKAS, Agamemnonas, « Νικολάου Σπαρμιώτη, νομικού Κορυφών. “Έγγραφον ελευθερίας” 1391 », [« Document de liberté de Nicolas Sparmiôtês, notaire de Corfou »] *Δελτίον Ιονίου Ακαδημίας*, II (1986), p. 182.

⁷⁹³ GERLAND, Ernst, *Neue Quellen zur Geschichte des lateinischen Erzbistums Patras*, Leipzig, Teubner, 1903, p. 246.

⁷⁹⁴ LAZZARINI, *L'acquisto...*, art. cit., p. 269, n. 3 : « ... *Plenam et irrevocabilem securitatem fecit ipse Franciscus Foschari quondam dominj Johannis Foschari, de confinio sancti Symeonis prophete, cum suis hereditibus, ipsi Nobili Statere filie magnifici et potentis dominj Sguri Buda Spada domini Angelicastro et Albanie, dilecti uxori sue, et suis successoribus, de tot illa sua repromissa, etc.* » (mars 1395) ; MALTEZOU, Chrysa, « Προσωπογραφικά βυζαντινής Πελοποννήσου και ξενοκρατούμενου ελληνικού χώρου με άφορμή τόν φάκελο Foscari τής Βενετίας » [« Éléments prosopographiques concernant le Péloponnèse byzantin et les territoires grecs sous domination étrangère, à partir du dossier Foscari de Venise »], *Σύμμεικτα*, V (1983), pp. 4-5 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, op. cit., pp. 138 ; p. 148, notamment n. 6 : « *per el dispoti Spata fo dato el chastel al Dragamesto, sito nel dispotato, in dota alla magnifica et ingienue madona Sterina, madre del prefato magnifico miser Philippo al tempo dele sposalicie, ...* » (1473). Le document de mars 1395 cité par Lazzarini montre que ce n'est pas en 1386 mais en 1395 que Sgouros est qualifié de *dominus Angelicastro et Albanie*, comme le notent par erreur LUTTRELL, *Aldobrando Baroncelli...*, art. cit., p. 290 et ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, op. cit., p. 138. Par ailleurs, ce même document, par lequel Francesco Foscari garantit à son épouse Starina la *repromissa* de la dot de onze mille hyperpères, nous apprend que Foscari était alors rentré à Venise. Le document publié par Maltezoú affirme pour sa part que Foscari demeura à Dragameston « *per spatium X annorum vel zırcha* », ce qui rend probable son installation vers 1386. Cf. LAZZARINI, *L'acquisto...*, art. cit., p. 269 ; TIB, III, p. 144 ; MALTEZOU, *ibid.*, pp. 3-6 ; ASONITIS, *Relations...*, art. cit., p. 272 - Les époux eurent cinq enfants : Polidoro, Philippo, Paolo, Sguoro et Patavia ; cf. ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, op. cit., p. 185, n. 61. – Après le départ de Foscari, la forteresse fut remise à Sgouros, qui en envoya annuellement les revenus à Venise ; cf. MALTEZOU, *ibid.*, p. 5.

⁷⁹⁵ ASONITIS, *Κέριχνα 1386-1462*, op. cit. pp. 167-168.

Angevins, qui avaient interdit toute production de sel à Saiata. Il était vital pour le *regimen* de Corfou qu'il continue à en être ainsi⁷⁹⁶.

Or, au tournant de 1386/1387, Gjini Zenevesi s'empara par trahison de la forteresse, en captura le châtelain et la garnison, qu'il vendit aux Turcs⁷⁹⁷. Il semble que Gjini ait abandonné rapidement la place forte et que les Vénitiens en aient repris le contrôle, pour une courte durée cependant, puisque le despote Esau s'en rendit maître, lui aussi par trahison, dès le printemps 1387. Or, le despote de Iôannina comptait bien exploiter les salines et restaura à cette fin la forteresse de Kastri, toponyme qui désigne probablement la forteresse de Saiata⁷⁹⁸. Le Sénat de Venise ordonna donc que la production de sel soit détruite⁷⁹⁹. Un mois plus tard, par précaution, la Haute Assemblée vénitienne interdit de recruter des Grecs (sauf originaires des territoires vénitiens de Roumanie) ou des Albanais dans les garnisons de Buthrote et de Corfou⁸⁰⁰. Les relations avec Esau furent mauvaises aussi longtemps que ce dernier détint la forteresse⁸⁰¹.

En 1390, Marino della Rossia, propriétaire de la forteresse de Phanarion (Vilichi), fut contraint de la revendre au *regimen* de Corfou en raison du pillage des territoires environnants, qui l'empêchait de rentabiliser son achat⁸⁰². Bien que le document vénitien qui nous l'apprend ne précise pas qui est le coupable de ce méfait, il y a tout lieu de penser, étant

⁷⁹⁶ *Idem, Relations...*, art. cit., pp. 274, 287. Cf. AAV, t. II/3, n° 764, p. 126 (1^{er} novembre 1399) = t. II/17, n° 987 b, pp. 9-10 (2 septembre 1402) : « *quia sal noster Corphoy nullum exitum habet, et per istum modum deficiunt nostri Introitus, et expense necessarie fieri non possunt* ».

⁷⁹⁷ AAV, t. I/2, n° 327-328, p. 44 (1^{er} avril 1387) ; t. II/3, n° 887, pp. 244-245 (7 juillet 1401) : « *capto castellano nostro, et omnibus sociis, quos vendidit in turchiam* ». ASONITIS, *Relations...*, art. cit., p. 274 (qui place cet événement à l'été 1386, ce qui est impossible puisque le châtelain Antonio de Vicentia n'avait été nommé qu'en septembre 1387) ; *idem, Κέρκυρα 1386-1462, op. cit.*, p. 168. Concernant Gjini Zenevesi, cf. *PLP*, t. III, n° 6521/91932.

⁷⁹⁸ *Ibid.*, n° 334, p. 50 (8 juin 1387) = THIRIET, *Regestes*, t. I, n° 729. Il faut supposer une période vénitienne entre l'occupation de Gjini et celle d'Esau, puisqu'un document ultérieur affirme qu'Esau prit la forteresse directement des mains des Vénitiens ; AAV, *ibid.*, n° 543, p. 243 (15 mai 1394) = THIRIET, *ibid.*, n° 850 : « *turris et locus saiate, qui nunc est sub dominio domini despoti ysau, alias fuerit sub dominio nostro, et sit de Jurisdictione terre nostre corphoy, sed fuit ablatus fraude, de manibus nostris.* » Le 8 mai 1387, le Sénat considérait que Saiata dépendait encore de Corfou ; AAV, *ibid.*, n° 331, p. 47. Cf. *TIB*, III, pp. 135, 253.

⁷⁹⁹ *Ibid.* : « *taliter quod dicte saline deustentur et destruantur.* » Les Corfiotes assurèrent les Vénitiens que les Angevins avaient déjà procédé de la sorte : « *Cum per Corphu asseratur, quod alias occurso similj casu continuo dicte saline fuerunt deustate per Corphu et quod possint leuiter et habiliter deustari.* »

⁸⁰⁰ AAV, t. I/2, n° 336, pp. 51-52 (4 juillet 1387) = THIRIET, *Regestes*, t. I, n° 730. ASONITIS, *Relations...*, art. cit., pp. 274-275.

⁸⁰¹ Cf. *infra*, pp. 218-219.

⁸⁰² AAV, t. I/2, n° 400, pp. 105-106 (19 juillet 1390). ASONITIS, *Relations...*, art. cit., p. 274. Francesco Dandolo fut nommé châtelain de Vilichi en juillet 1393 ; cf. AAV, *ibid.*, n° 503, p. 209 (juillet 1393). Phanari était encore aux mains des Vénitiens en 1395 ; cf. MARTHONO, p. 665 : « *ad portum castris, quod dicitur Lu Fanaru, de dominio Venetiarum.* »

donnée la situation géographique de Phanarion, que le coupable ne fut autre qu'Esau, qui souhaitait probablement exercer des représailles après la destruction de la récolte de sel de Saiata. En effet, les Zenevesi se trouvaient trop loin au nord, tandis que le despote d'Arta ne peut être suspecté, en raison de ses bons rapports avec la Sérénissime.

C'est en effet avec le clan Spata que les Vénitiens avaient les relations les meilleures dans toute la région : outre le mariage de Francesco Foscari avec Starina, les liens étaient manifestement si proches entre les Spata et la Sérénissime que Carlo Tocco craignait en 1390 que celle-ci se range aux côtés des Albanais en cas de guerre, alors qu'il était pourtant citoyen vénitien. Ses craintes étaient d'ailleurs manifestement fondées puisque Venise refusa alors de garantir sa neutralité en cas de conflit⁸⁰³.

Quoi qu'il en soit, la République de Venise était désormais solidement implantée en Épire : outre Corfou, les possessions continentales de Venise étaient réparties tout au long de la côte Ionienne de la province, de Chimara au nord à Dragameston au sud, en passant par Buthrote, Sybota et Phanarion.

5) La reprise des hostilités entre Arta et Iôannina et le protectorat ottoman sur Iôannina

En matière de politique étrangère, malgré l'affirmation de la *Chronique de Iôannina* selon laquelle Esau parvint à vivre en paix avec les Albanais⁸⁰⁴, force est de constater que les premières années de son gouvernement se situent dans une grande continuité avec le règne de Thomas Preljubović. En effet, la menace venue d'Arta se maintint durant quelques années et dès 1386, Gjin Spata tenta une fois de plus d'envahir le territoire de Iôannina. Certes, le nouveau despote, à la tête de l'armée de la cité, obligea son homologue d'Arta à se retirer⁸⁰⁵. Néanmoins cette invasion vint confirmer la nécessité d'appuis extérieurs. Dès 1386, Esau manifesta son allégeance à Manuel II, obtenant ainsi qu'un envoyé du *basileus*, Bryônês

⁸⁰³ AAV, t. I/2, n° 407, pp. 112-114, (12 décembre 1390) = THIRIET, *Regestes*, t. I, n° 782 = HABERSTUMPF, *Regesti*, n° 42. SCHIRÒ, *Ducato...*, art. cit., pp. 356-359 ; ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, op. cit., pp. 143-144, 148. Ce dernier auteur affirme que Carlo, dans ce document, accuse Venise d'aider les Albanais à piller l'île de Leucade ; rien de tel ne semble cependant apparaître dans les diverses éditions et registes du document.

⁸⁰⁴ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §31, ll. 28-33, p. 96.

⁸⁰⁵ *Ibid.*, §32, ll. 1-8, p. 96.

Paléologue, lui apporte les insignes despotiques désormais légitimés par l'investiture impériale⁸⁰⁶.

Surtout, Esau poursuivit la collaboration entamée par son prédécesseur avec les Ottomans. En effet, leur puissance ne fit qu'augmenter au cours de cette période. Le premier grand vizir de l'histoire ottomane, Khayr al-dīn Ḳara Khalīl, nommé vers 1385, eut à cœur de justifier sa nomination par une série d'offensive visant à soumettre l'ensemble de la péninsule balkanique⁸⁰⁷. Comme il a été dit plus haut, les Turcs envahirent l'Albanie en 1385 et soumièrent la principauté des Balšić. En 1386, ils poussèrent à l'ouest de la Macédoine et au nord de la Thessalie, occupant Kitros et Larissa. Dès 1387, Manuel II dut abandonner la lutte et quitter Thessalonique, qui se rendit sans gloire en avril. Au mois de mai, c'est Verroia qui tomba à son tour⁸⁰⁸. Durant cette période, constatant l'inexorable ascension de la puissance ottomane, le despote Esau Buondelmonti rendit en 1386 visite à Murat I^{er} (1360-1389), alors occupé au siège de Thessalonique, afin de renouveler l'alliance entre sa ville et le sultan. La teneur de cette entrevue est cependant mal connue et l'on ignore les termes de l'accord, notamment si le despote de Iôannina est alors devenu tributaire. L'auteur de la *Chronique de Iôannina*, très favorable à Esau mais également très défavorable à l'alliance ottomane, se montre en effet fort peu disert⁸⁰⁹. Force est cependant de constater que, si l'alliance ottomane a probablement joué un rôle dans l'impopularité de Thomas, elle n'a guère pu constituer autre chose qu'un simple prétexte à son assassinat puisque la permanence de la menace albanaise et

⁸⁰⁶ *Ibid.*, ll. 8-15 ; cf. *PLP* t. II, n° 3265. La *Chronique* ne donne que l'année de cet événement, soit du 1^{er} septembre au 31 août. FERJANČIĆ, *Decnomu...*, *op. cit.*, p. 81, place le *terminus post quem* au 25 septembre, sans explication, et le *terminus ante quem* au mois de mai 1386, date à laquelle une lettre de Marie au monastère du Grand Météore qualifie Esau de despote ; BEES, *Σεργικά...*, *op. cit.*, p. 21, l. 14 : « ὁ ὑψηλότατος δεσπότης ὁ Ἰζαοῦ ». NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 159, n. 6, propose de prendre pour *terminus ante quem* la nomination du nouveau métropolite faisant fonction, le 1^{er} janvier 1386. - L'*Ekthesis Nea*, un manuel de chancellerie à l'usage du patriarcat postérieur à 1385 indiquant de quelle façon s'adresser aux divers correspondants du patriarche, mentionne l'existence des « *Despotes de Vlachie et d'Albanie* ». DARROUZÈS, Jean, « Ekthesis Néa. Manuel des pittakia du XIV^e siècle », *REB*, XXVII (1969), p. 56, n° 43, l. 34 ; cf. DJURIĆ, Ivan, « Световни достојанственици у "Ектесис Неа" [« Les nobles laïcs dans l'Ekthesis Nea »], *ZRVI*, XVIII (1978), pp. 194-196.

⁸⁰⁷ Khayr al-dīn, contrairement à ce qu'affirme NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 160, semble n'avoir pas été *beglerbeg* mais grand vizir. Cf. MÉNAGE, Victor Louis, *art.* « Djandārī », dans *EI*, t. II, p. 456 ; İNALCIK, Halil, *art.* « Wazīr », *ibid.*, t. XI, p. 211.

⁸⁰⁸ OSTROGORSKY, *État byzantin...*, *op. cit.*, p. 566, n. 4 ; DENNIS, *Manuel II*, *op. cit.*, pp. 127-128, 151-156 ; NICOL, *Last centuries...*, *op. cit.*, pp. 287-289 ; LAMPROS, *NE*, VII (1910), p. 145, n° 77-78.

⁸⁰⁹ *CHRONIQUE DE IÔANNINA.*, §33, ll. 21-24, pp. 96-97.

l'essor de la puissance ottomane empêchaient en réalité tout changement d'orientation stratégique⁸¹⁰.

Or cet essor ne fit que se renforcer après la célèbre bataille de Kosovo Polje (15 juin 1389), qui opposa le sultan Murat au prince serbe Lazare Hrebeljanović. Le sultan mourut sur le champ de bataille mais les Serbes furent néanmoins écrasés. Malgré son statut de client, il ne semble pas qu'Esau ait participé au combat aux côtés du sultan. En revanche, certains chefs albanais, peut-être originaires du nord de l'Épire, y participèrent aux côtés du prince Lazare⁸¹¹.

De fait, le nouvel affrontement entre Gjini Spata et Esau Buondelmonti, qui suivit la mort de Murat, prouva que seul le soutien ottoman empêchait le despote d'Arta de prendre Iôannina. Ce dernier marcha en effet sur la ville, devant laquelle il installa son camp le 7 juillet, poussant le clan des Malakasi à faire défection et à rejoindre sa cause. Beltzista fut perdue, de même que Brimpianês, citadelle appartenant à l'évêque de Bela, qui se soumit lui aussi au despote d'Arta. Esau put certes compter sur le soutien des Zagorites et s'apprêter à livrer bataille, mais ces derniers engagèrent le combat et furent mis en déroute avant même qu'Esau n'ait le temps d'intervenir. Spata se lança alors dans la prise de contrôle du lac de Iôannina, afin de parachever l'encerclement de la ville : il mit à flot deux embarcations, qui envoyèrent par le fond celle armée par les assiégés. La situation était donc plus que critique pour Iôannina, qui ne fut sauvée que par l'arrivée de troupes envoyées de Thessalonique par le nouveau sultan Bayezid I^{er}, commandées par un certain Melkoutzês (Μελκούτζης) et provoquant le départ du despote d'Arta⁸¹².

Dans ces conditions, il était inévitable que Iôannina devînt un État-client. Esau conclut donc un pacte avec Melkoutzês ainsi qu'avec le *césar* de Thessalie Alexis Ange. Puis il partit

⁸¹⁰ OSSWALD, *L'expansion territoriale...*, art. cit., p. 346.

⁸¹¹ HIERAX, *Χρονικὸν περὶ τῆς τῶν Τούρκων βασιλείας*, éd. Constantin Sathas, *Μεσαιωνικὴ Βιβλιοθήκη*, 7 vol., Venise-Paris, Maisonneuve, 1872-1894, t. I, p. 247, vv. 80-84 : « οἱ τε Ἀκροκεραῦνοι, καὶ οἱ ἐκ τῆς Ἠπείρου » ; PULAHA, *Lufta...*, op. cit., pp. 136, 142. DUCCELLIER, Alain, « Les Albanais ont-ils envahi le Kosovo ? », *Albanie XIII* (1981) = *L'Albanie entre Byzance et Venise, X^e-XV^e siècles*, Londres, Variorum Reprints, 1987, X, pp. 3-4, mentionne les Albanais de Chimara et d'Épire ; *idem*, *Façade maritime...*, op. cit., p. 498, parle de « certains seigneurs d'Albanie », citant les noms de Georges Strazimirović et de Théodore Muzaki ; CASTELLAN, Georges, *Histoire des Balkans*, Paris, Fayard, 1991, p. 66, mentionne les noms de Georges Balšić et Demeter Jonima. Le texte de la chronique semble désigner les clans Arianiti et Zenevesi, installés à proximité des monts Acrocérauniens et dans le nord de l'Épire. Une telle participation n'est pas impossible étant donné les liens qui semblaient exister entre les Zenevesi et les Balšić ; cf. DUCCELLIER, *Façade maritime...*, op. cit., p. 492.

⁸¹² *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §34, ll. 7-23, §35, ll. 1-14, pp. 97-98. - L'intervalle de temps paraît court, mais il n'est pas exclu que Gjini Spata ait décidé son expédition après avoir appris la mort du Sultan. Melkoutzês est quant à lui un général inconnu par ailleurs.

avec le général turc et séjourna un an et deux mois auprès du sultan entre les mois d'août 1389 et octobre 1390 environ, ce qui ne peut s'interpréter autrement que comme une marque de soumission. Ce séjour fut cependant loin d'être inutile, puisqu'Esau obtint que le célèbre général Ghāzi Ewrenos mène une campagne contre Gjin Spata. Esau accompagna l'armée ottomane qui marcha sur Arta et Achelôos (Angelokastron) en novembre. Victorieux, le despote florentin et le chef de guerre ottoman entrèrent à Iôannina le 4 décembre. C'était la première fois qu'Ewrenos, l'un des personnages les plus importants de son temps dans la hiérarchie ottomane, venait en Épire, mais ce ne serait pas la dernière : nous le retrouverons à plusieurs reprises au cours de notre récit⁸¹³.

Après l'intervention de Melkoutzês, celle d'Ewrenos découragea définitivement Gjin Spata d'attaquer Iôannina. On ignore si le despote d'Arta fit lui aussi acte de soumission aux Ottomans, mais l'essentiel est que, du fait de la menace turque sur Arta, les relations entre les deux villes furent désormais apaisées pour une période d'une vingtaine d'années. Il ne faudrait cependant pas en conclure que l'Épire fut totalement pacifique durant toute cette durée : s'il n'y eut certes plus d'affrontement direct entre Arta et Iôannina, en revanche les opérations militaires ne manquèrent pas et chacune des deux villes eut désormais à faire, comme nous le verrons, avec d'autres ennemis.

⁸¹³ *Ibid.*, §35. ll. 14-25, p. 98. - Sur Ewrenos, cf. *PLP*, t. III, n° 5955, d'après lequel il aurait été *beglerbeg* de Roumélie de la fin du XIV^e siècle jusqu'à sa mort en 1417, et MÉLIKOFF, Irène, *art.* « Ewrenos », dans *EI*, t. II, pp. 738-739, qui n'en fait pas un *beglerbeg* mais « l'un des plus grands feudataires de l'empire ottoman ». La *Chronique de Iôannina* donne les dates suivantes : le 7 juillet 1389, Spata mit le camp devant Iôannina, tandis qu'Esau et Ewrenos entraient dans la ville le 4 décembre 1390, soit une amplitude de 17 mois. Entre les deux, il faut placer l'arrivée de Melkoutzês, un séjour de 14 mois auprès du sultan et une campagne contre Spata. Une tradition locale confirme le récit de la *Chronique de Iôannina* ; cf. PAPAGEORGIOU, Kostas, « Οι δύο τούρκικες κατακτήσεις του γιαννιωτικού κάστρου » [« Les deux conquêtes turques du château de Iôannina », pp. 420-423 ; ZIANGOS, Nikos, *Φεουδαρχική Ήπειρος και Δεσποτάτο της Ελλάδας. Συμβολή στο Νέο Έλληνισμό* [« Épire féodale et Despotat de Grèce. Contribution à l'Hellénisme moderne »], Athènes, [s. e.] 1974, p. 184 ; NICOL, *Despotate II, op. cit.*, p. 162, n. 17.

Chapitre VIII :

Ordre et désordres

(1390-1411)

Comme nous l'avons vu précédemment, les deux despotats d'Arta et de Iôannina étaient sortis considérablement affaiblis de leur lutte récurrente et avaient été l'un comme l'autre affectés par l'arrivée des Ottomans dans la région: Iôannina était désormais durablement placée sous leur tutelle, tandis qu'Arta avait été ruinée par deux de leurs raids. C'est probablement la prise de conscience du danger turc qui poussa les deux capitales à mettre leur affrontement provisoirement de côté pour deux décennies, depuis 1390 et la paix survenue entre Gjin Spata et Esau Buondelmonti, jusqu'à la fin du règne de ce dernier en 1411. Quant aux marges de l'Épire, elles avaient connu plusieurs évolutions majeures : les Angevins étaient désormais hors-jeu, ce qui avait eu pour effet de favoriser l'installation des Vénitiens à Corfou et sur les côtes épirotes, tandis que le comté de Céphalonie était désormais pratiquement autonome. Le jeune comte Carlo allait d'ailleurs bientôt intervenir de façon plus directe sur le continent. Quant au clan Zenevesi, il commençait lui aussi à faire parler de lui. Par conséquent, si la période qui s'ouvrirait serait celle d'un *statu quo* entre les deux Despotats qui se partageaient l'Épire, chacun d'eux serait confronté, à partir de 1399 à des compétiteurs à l'appétit aiguisé.

A) Une décennie de *statu quo* (1390-1399)⁸¹⁴

Chose rare dans l'histoire de l'Épire à cette période la province connut un ralentissement de l'activité militaire durant presque une décennie. À l'exception d'une campagne ottomane menée en 1396 et sur laquelle nous reviendrons plus loin, nos sources ne mentionnent aucun affrontement. Iôannina n'eut ainsi pas à subir d'invasion de la part du despotat d'Arta ou des clans du nord, ni Arta de la part des Ottomans. En l'absence de

⁸¹⁴ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 161-163.

témoignage précis concernant ces années-là, tout juste peut-on envisager l'hypothèse de quelques affrontements entre le clan Spata et le comté de Céphalonie à Leucade et en Étolie-Acarnanie⁸¹⁵. Profitons donc de ce moment d'accalmie pour dresser un panorama de la situation en Épire et dans les pays voisins.

1) Le despotat de Iôannina

La cité-État de Iôannina était dirigée par le couple formé par Marie Angeline et son époux Esau Buondelmonti. On connaît mal le sort des divers clans albanais du nord, Mazaraki, Malakasi et Zenevesi. Néanmoins, il est fort probable qu'après avoir tenté de secouer le joug imposé du temps de Thomas Preljubović, ils aient été ramenés à l'obéissance ou du moins au calme par les troupes turques lors de leur expédition de 1390⁸¹⁶. Le despotat était en effet désormais fermement ancré dans la mouvance ottomane, à laquelle il ne pourrait plus échapper. Depuis la chute de Thessalonique en 1387 et la défaite des Serbes au Kosovo en 1389, Iôannina était désormais coupée du reste du monde orthodoxe. À l'est, les Turcs étaient désormais les maîtres incontestés de la Macédoine et pénétrèrent en Thessalie à partir de 1393. Au nord, la petite principauté serbe d'Aulôn (Valona), confrontée à la poussée turque, se trouvait en position de faiblesse et Venise jugeait sa situation si désespérée qu'au terme de plusieurs années d'atermoiements elle refusa de l'annexer malgré les offres faites par la souveraine Comnena (1386-1396) et son gendre et successeur Mrkša Žarković (1396-1414). Venise préférait en effet consacrer ses ressources pour Dyrrachion, Corfou et Buthrote, plus faciles à défendre⁸¹⁷.

L'arrivée des Vénitiens à Corfou et le long de la côte épirote aurait pu apporter une bouffée d'oxygène au despote Esau. Bien au contraire, les salines de Saiata constituèrent une pomme de discorde durant toute la décennie, les Vénitiens persistant à réclamer le

⁸¹⁵ ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 138.

⁸¹⁶ Tout ce que l'on sait est qu'au printemps 1399, Esau était en guerre contre les Zenevesi et dominait les clans Mazaraki et Malakasi, ainsi que les villes de Dryinoupolis et Argyrokastron ; cf. *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §39, p. 100, ll. 1-12 ; KORDOSES, *Βυζαντινά Γιάννενα...*, *op. cit.*, p. 127. Rien n'indique donc que Zenevesi contrôlait Argyrokastron avant 1399 comme l'écrit ASONITIS, *Relations...*, *art. cit.*, p. 279 ; *idem* ; *Κέρυρα 1386-1462*, *op. cit.*, p. 173. cf. *TIB*, III, pp. 111-112.

⁸¹⁷ SOULIS, *The Serbs...*, *op. cit.*, pp. 139-141 ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, pp. 502-509 ; SCHMITT, *Das Venezianische Albanien...*, *op. cit.*, p. 228. Mrkša Žarković était devenu seigneur d'Aulôn après avoir épousé Regina, fille de Balša II et de Comnena.

démantèlement de la tour et la fin de l'exploitation du sel⁸¹⁸. Or, d'une part Esau refusa de leur donner satisfaction et d'autre part le *regimen* de Corfou ne parvint pas à détruire la production de sel, qui se poursuivit donc et mit en péril les exportations de sel corfiote⁸¹⁹. Les relations d'Esau et de la République de Venise furent de ce fait perturbées par ce différend tout au long de la décennie⁸²⁰. Cela entraîna par contrecoup un rapprochement entre la République et le sebastokratôr Gjini, chef du clan Zenevesi, qui participa vers 1394 aux efforts de reconstruction des fortifications dites de l'*hexamilion* à Buthrote⁸²¹.

En ce qui concerne ses relations avec les Albanais, Esau adopta une attitude conciliante afin d'éviter toute nouvelle guerre. On peut supposer qu'il savait ne pouvoir l'emporter que grâce aux Turcs et ne souhaitait pas les faire intervenir de nouveau en Épire. Aussi, après que son épouse la *basilissa* Marie Angeline fut décédée le 28 décembre 1394, les archontes et le métropolite de Iôannina le persuadèrent, au bout d'un an de deuil, d'épouser « *pour la stabilité et la paix de la région* » Irène Spata, fille du despote Gjini et veuve de Marchesano de Fiore. Le mariage eut lieu en janvier 1396 et confirma la bonne entente entre les deux despotes⁸²².

⁸¹⁸ AAV, t. I/2, n° 543, pp. 243-244 (15 mai 1394), t. II/3, n° 764, pp. 125-126 (1^{er} septembre 1399) = THIRIET, *Regestes*, t. I, n°s 850, 968. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 161 ; ASONITIS, *Relations...*, *art. cit.*, p. 275 ; *idem*, *Κέρκυρα 1386-1462*, *op. cit.*, p. 171.

⁸¹⁹ *Ibid.*, t. II/3, n° 764, p. 126 (1^{er} novembre 1399) : « [Nec] missa fuit executioni destructio salinarum predictarum quod vertitur, in maximum damnum, nostri communis, quia sal noster Corphoy nullum exitum habet... ». *TIB*, III, pp. 135, 253.

⁸²⁰ *Ibid.*, t. I/2, n° 543, pp. 243-244 (15 mai 1394), t. I/3, n° 764, pp. 125-126 (1^{er} septembre 1399) = THIRIET, *Regestes*, t. I, n°s 850, 968.

⁸²¹ *Ibid.*, n° 544, pp. 244-245 (15 mai 1394), n° 554, pp. 251-252 (16 juillet 1394) = THIRIET, *Regestes*, t. I, n°s 850, 856. Gjini est qualifié dans ces documents de *Sevastocratora* puis de *Johana siluestrocataro*. On ignore l'origine de ce titre de *sebastokratôr*. Pour ASONITIS, *Κέρκυρα 1386-1462*, *op. cit.*, p. 168, n. 242, Gjini l'a probablement reçu du despote d'Aulôn Jean Alexandre Comnène. Or, il n'est pas exclu qu'il l'ait reçu de Iôannina. Thomas Preljubović ayant créé le titre de *prôtobestiaris* pour son favori Michel Apsaras, Esau aurait pu pour sa part lui accorder ce titre dans l'espoir d'amadouer le clan Zenevesi. Cf. *PLP*, t. III, n° 6521. Par ailleurs, contrairement à ce qu'affirme ASONITIS, *ibid.*, il n'existe aucune preuve que les Zenevesi aient occupé Argyrokastron avant 1399 ; cf. *TIB*, III, pp. 111-112.

⁸²² *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §§36-38, pp. 98-99 ; *CHRONIQUE DES TOCCO*, v. 706. SCHIRÒ, *Genealogia...*, *art. cit.*, pp. 74-76 ; VRANOUSIS, *Ιστορικά και τοπογραφικά...*, *op. cit.*, pp. 458-459 [26-27]. C'est par erreur que NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 163, affirme que le mariage eut lieu le 4 janvier : en réalité, le mariage eut lieu en l'an du monde 6904, soit au cours de l'indiction 4.



Carte 11 | L'Épire en 1390

2) Le despotat d'Arta

Le sud de l'Épire était toujours contrôlé par le clan Spata, qui avait divisé son territoire en deux parties : tandis que Gjini Boua Spata régnait à Arta en tant que despote, son frère Sgouros gouvernait l'Étolie-Acarmanie, à l'exception de Bonditsa, dernier point d'appui angevin sur le continent, contrôlé par le comté de Céphalonie. Le clan Spata accueillit plutôt favorablement l'arrivée de Venise et l'on a vu comment les deux parties développèrent de bonnes relations. C'est pourquoi lorsque le Vénitien Nicoletto Rosso tenta de s'emparer de Naupacte en 1390, il ne fut pas soutenu par la République et dut rapidement se retirer⁸²³.

En réalité, la menace principale ne venait pas de Venise mais bien des Turcs. Ainsi, une bande de Turcs arrivant probablement de Thessalie, où les Ottomans avaient pénétré en 1393, se lança à l'été 1394 contre Naupacte. Les assaillants furent finalement neutralisés par les habitants, mais l'affaire inquiéta les Vénitiens, qui pouvaient aisément imaginer la catastrophe que représenterait l'accès des pirates turcs à un port de la mer Ionienne. C'est probablement à cette occasion que Marchesano de Fiore, gendre de Sgouros Spata et maître de Naupacte, mourut. En effet, un peu plus d'un an après, sa femme Irène était manifestement veuve puisqu'elle se remaria comme on l'a vu avec Esau Buondelmonti. Outre cela, les habitants de Naupacte demandèrent peu après l'attaque à être placés sous l'autorité de l'archevêché de Patras, puis de Venise, signe évident d'une absence de chef. Mais l'offre fut refusée de part et d'autre, probablement par peur que les Ottomans ne le considèrent comme une provocation⁸²⁴. Au final, Naupacte repassa sous l'autorité directe du clan Spata, allié de Venise, au plus tard en avril 1395⁸²⁵.

⁸²³ *CHRONICA BYZANTINA BREVIORA*, n^{os} 32/25, 36/8, 50B/8, 51/16, 58/24), t. I, pp. 232, 291, 363, 369, 422 ; t. II, pp. 335-336. Les chroniques brèves indiquent que les Vénitiens prirent Naupacte à Paul Spata en 1387/88, ce qui est impossible puisque Paul ne succéda à son père Sgouros qu'au début du XV^{ème} siècle. Paul Spata est donc mentionné en raison d'une confusion avec l'acquisition postérieure de Naupacte par les Vénitiens en 1407. La date de 1387/88 est donc sujette à caution. Reste que la prise de Naupacte par le Vénitien Nicoletto Rosso est mentionnée dans un acte vénitien de 1390. Cf. ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 148 ; SAVVIDES, *Ναυπάκτος...*, *art. cit.*, p. 63, qui évoque trois attaques en 1387/88, 1390 et 1399, cette dernière date procédant d'une mauvaise lecture de la chronique 58.

⁸²⁴ AAV, I/2, n^o 560 pp. 255-256 (24 juillet 1394) = THIRIET, *Regestes*, I, n^o 859. ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 148-149. INALCIK, *Classical Age...*, *op. cit.*, p. 16 mentionne l'envoi de pillards turcs en Morée depuis la Thessalie - Le puissant archevêché de Patras, politiquement indépendant de la principauté d'Achaïe, était alors sans archevêque, en raison de la mort récente du Vénitien Paolo Foscari ; cf. GERLAND, *Neue Quellen...*, pp. 50-51 ; BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, pp. 252-253, 257, 263, 276, 450-451.

⁸²⁵ MARTHONO, Nicolai, *Liber Peregrinationis ad loca Sancta*, éd. Léon Le Grand, « Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni notaire italien (1394-1395) », *ROL* III (1895), p. 661 : « *a latere dispotatus*

Le despotat d'Arta était en effet très lié aux Vénitiens, comme le montre l'importance des échanges commerciaux entre Arta et Corfou, ainsi que le fait que Gjin possédait des biens à Corfou⁸²⁶. L'alliance de Venise et des Spata comportait également des livraisons d'armes, notamment de bombardes, depuis Corfou : ces armes, les Albanais en avaient grand besoin, tant face aux Turcs que face aux visées expansionnistes de Carlo Tocco⁸²⁷.

3) Le comté de Céphalonie

Le comté de Céphalonie, aux mains de la dynastie des Tocco, faisait toujours partie de la mouvance du royaume angevin de Naples, via la principauté d'Achaïe. Néanmoins, la confusion qui régnait alors dans l'un comme dans l'autre rendit le comté de fait quasiment indépendant. Comme nous l'avons vu précédemment, les Tocco avaient été d'une fidélité sans faille envers la maison de Duras durant les querelles dynastiques du Royaume qui durèrent jusqu'en 1399. Le roi Ladislas sut récompenser cette fidélité lorsqu'il réorganisa les territoires angevins en Orient en 1396 : tandis qu'il reconnaissait Pierre de Saint-Supéran, chef de la Compagnie navarraise, comme prince d'Achaïe, en dépit de son absence de légitimité dynastique, il détacha de la principauté le comté de Céphalonie, qui passait ainsi sous la suzeraineté directe du Royaume⁸²⁸.

Mais en réalité, bien plus que de Naples, c'est de Venise que le comté dépendait pour ses relations commerciales et pour l'exportation de ses produits, qui lui permettait d'obtenir les ressources nécessaires à ses dépenses militaires. En effet, le jeune comte Carlo I^{er} (1375/77-1429), désormais majeur, avait pris en main à la fin des années 1380 le gouvernement de ses États et était de plus en plus déterminé à en découdre avec le clan des Spata, afin de se venger des attaques subies pendant son enfance. Or, bien qu'étant lui-même

Albanie, invenimus quodam bonum castrum quod vocatur Nepantu, cui dominatur despota de Arta. » (avril 1395). Cf. *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 54-56, qui indique que Sgouros gouvernait Naupacte mais ne donne pas de date précise.

⁸²⁶ AAV, t. II/3, n° 707, p. 82 (7 juin 1398), n° 751, pp. 116-117 (31 mai 1399). ASONITIS, *Relations...*, art. cit., p. 288 ; *ibid.*, *Nóτιο Ιόνιο...*, op. cit., pp. 148, 269-270. Les biens de Gjin Spata furent menacés de saisie en raison des dommages subis par le Juif corfiote Mardochai du fait des sujets « *du despote Spata et de son parent Caycal* ». Malheureusement, l'identité de ce dernier personnage est inconnue.

⁸²⁷ *Ibid.*, n° 707, p. 82 (7 juin 1398), n° 751, pp. 116-117, (31 mai 1399), n° 1046, pp. 401-402 (20 juillet 1403).

⁸²⁸ LONGNON, *L'empire latin...*, op. cit., p. 349 ; BON, *Morée franque...*, op. cit., p. 273 – ASONITIS, *Nóτιο Ιόνιο...*, op. cit., p. 150.

citoyen vénitien, il ne pouvait espérer le soutien de la République dans un tel conflit, dans la mesure où cette dernière, en très bons termes avec le despote d'Arta, souhaitait par-dessus tout éviter un conflit militaire néfaste à ses activités commerciales dans la région. À cela vinrent s'ajouter plusieurs litiges portant sur la fiscalité pesant sur les commerçants vénitiens, notamment l'introduction d'un péage sur le canal de Leucade, dont Carlo avait grand besoin, là encore en vue de ses projets militaires⁸²⁹.

C'est la raison pour laquelle Carlo tenta de s'affranchir de la tutelle vénitienne et chercha l'appui de la république de Gênes, qui était comme on le sait la grande rivale de Venise. Le 7 octobre 1390, Carlo obtint ainsi la citoyenneté génoise. En décembre 1390, il demanda à pouvoir compter sur la neutralité vénitienne en cas de guerre avec les Albanais, mais cette garantie lui ayant été refusée, il abandonna la citoyenneté vénitienne le 11 juin 1391. Au bout du compte, l'alliance avec Gênes tourna court : Venise répliqua par un embargo fatal aux exportations du comté et Gênes ne fut d'aucun secours, ni commercial ni militaire⁸³⁰.

Au cours des années suivantes, le comte eut donc à souffrir des inconvénients de son isolement au cours de la guerre de Corinthe qui l'opposa au despote de Mistra, Théodore Paléologue (1383-1407). En 1393, Carlo avait épousé Francesca Acciaiuoli, fille puînée de Nerio Acciaiuoli, seigneur florentin de Corinthe et de Mégare, qui était parvenu à vaincre les Catalans et à se rendre maître d'Athènes et de Néopatras⁸³¹. Sa fille aînée, Bartholomea, avait quant à elle été donnée en mariage au despote Théodore. La guerre de succession qui opposa les deux gendres pour le contrôle de Corinthe vit Carlo faire appel aux Turcs, commandés par Ghāzi Ewrenos, déjà mentionné, ce qui n'empêcha finalement pas le despote d'avoir le dessus. Le comte de Céphalonie traita donc avec Théodore puis avec Venise. Il échangea Corinthe contre une importante somme d'argent, qu'il put utiliser afin de dédommager Venise

⁸²⁹ AAV, t. I/2, n° 407, pp. 112-114 (12 Décembre 1390) = THIRIET, *Regestes*, t. I, n° 782. SCHIRÒ, *Ducato...*, *art. cit.*, pp. 356-359 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 143-144.

⁸³⁰ *Ibid.* SCHIRÒ, *Ducato...*, *art. cit.*, pp. 356-361 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 167-168 ; GASPARIS, Charalampos, « Il patto di Carlo I Tocco con il Comune di Genova (1389-1390): una conseguenza delle incursioni albanesi ? », dans GASPARIS, Charalampos, *Οι Άλβανοί στο Μεσαίωνα*, Athènes, Εθνικό Ίδρυμα Ερευνών-Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών, 1998, pp. 249-259 ; ZEČEVIĆ, Nada, « The Genoese Citizenship of Carlo I Tocco of December 2, 1389 », *ZRVI*, XLI (2004), pp. 361-376, XLII (2005), pp. 61-75 ; ASONITIS, *ibid.*, pp. 141-146.

⁸³¹ CHRYSOSTOMIDES, *Italian Women...*, *art. cit.*, pp. 119-132 ; SETTON, *Catalan domination...*, *op. cit.*, p. 197, suivi par NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 167, place le mariage en 1388. Nerio obtint du roi Ladislas le titre de duc d'Athènes en janvier 1394. Concernant Francesca Acciaiuoli, cf. CHRYSOSTOMIDES, *ibid.*, pp. 127-131 ; *PLP*, t. XII, n° 30094.

des dégâts causés par les Turcs dans la ville vénitienne d'Argos. Le 11 avril 1396, l'embargo fut levé⁸³².

4) La campagne ottomane de 1396

C'est également en 1396 qu'eut lieu une nouvelle campagne menée par les généraux ottomans Ghāzi Ewrenos, de retour en Épire, et Yakhshī, fils de Tīmūrtāsh⁸³³, contre le clan Spata. La *Chronique de Iōannina* en livre un récit relativement détaillé, mais qui pose néanmoins de nombreuses questions. Selon le chroniqueur, quelques jours après le mariage d'Esau Buondelmonti et d'Irène Spata, l'armée ottomane marcha contre Gjin Spata, qui tendit une embuscade près du Driskos, une éminence dominant la route de Thessalie, entre Metsovo et Iōannina. Les Turcs subirent d'importantes pertes et reculèrent jusqu'à Phanerōmenē, où les Albanais purent « *se livrer au pillage* », c'est-à-dire à la capture des bagages de l'armée ennemie. Seuls Ewrenos, Yakhshī et moins de trois cents cavaliers purent s'enfuir jusqu'à Pratokai, où ils s'en prirent à la population avant de quitter l'Épire⁸³⁴.

⁸³² Nerio mourut le 25 septembre 1394 après avoir désigné par son testament sa fille cadette comme héritière. À son aînée Bartholomea, épouse du despote Théodore, il ne laissait que 9700 ducats, soit le montant de la dette de son gendre envers lui. Or le despote considérait que le duc avait promis de lui léguer la ville de Corinthe en dot et déclencha donc une guerre, s'emparant des châtelainies de Corinthe avec le soutien d'Antonio Acciaiuoli, bâtard de Nerio et assiégeant l'Acrocorinthe. Carlo s'allia au sultan et fit campagne dans la région en mars-avril 1395 grâce à des troupes turques, parvenant à dégager la ville. Mais Théodore reprit le siège après le départ des Ottomans. Carlo, sentant qu'il ne pouvait conserver la ville, tenta de la vendre aux Vénitiens puis aux Hospitaliers et enfin à son adversaire lui-même, qui accepta de conclure un accord fin 1395, début 1396, moyennant une somme de 6000 ducats augmentée d'une rente annuelle de 600 ducats. Puis Carlo obtint de Venise la fin de l'embargo moyennant la reconnaissance par Carlo de sa citoyenneté vénitienne et le versement d'une indemnité de 5000 ducats. MARTHONO, pp. 657-658 ; BUCHON, *Nouvelles Recherches*, t. II, pp. 258-259 (Testament de Nerio). ZAKYTHINOS, *Despotat...*, *op. cit.*, t. I, p. 144 ; LÉNERTZ, Raymond-Joseph, « Pour l'histoire du Péloponnèse au XIV^e siècle (1382-1404) », *Études Byzantines [REB]*, I (1943), pp. 185-186 [rééd. dans *BSG*, t. I] ; SCHIRÒ, *Ducato...*, *art. cit.*, pp. 361-364 ; MALTEZOU, Chrysa, « Οι ιστορικές περιπέτειες της Κορίνθου στα τέλη του ΙΔ' αιώνα » [Les péripéties historiques de Corinthe à la fin du XIV^{ème} siècle], *Σύμμεικτα*, III (1979), pp. 29-42 ; CHRYSOSTOMIDES, Julian, « Corinth 1394-1397 : Some new facts », *Βυζαντινά*, VII (1975), pp. 85-97 ; *idem*, « An unpublished Letter of Nerio Acciaiuoli », *Βυζαντινά*, VII (1975), pp. 120-122 ; KORDOSES, Michael, Συμβολή στην ιστορία και τοπογραφία της περιοχής Κορίνθου στους μέσους χρόνους [« Contribution à l'histoire et à la topographie de la région de Corinthe au Moyen Âge »], Athènes, βιβλιοπωλείο Διονυσίου Νότη Καραβία, 1981, pp. 110-111, pp. 200-201 ; MOSCHONAS, Nikos, « Η επιδρομή του Καρόλου Α Τοκκό στην Αργολίδα το 1395 » [« L'expédition de Carlo I^{er} Tocco en Argolide »], *Δίπτυχα* (1982-3), pp. 242-248 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 167 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 146.

⁸³³ Concernant le personnage de Yakhshī, cf. *PLP*, t. IV, n° 7954 ; İNALCIK, Halil, *art.* « Bulgarie », dans *EI*, t. I, p. 1342 ; *idem*, *art.* « Dobrudja », *ibid.*, t. II, p. 626.

⁸³⁴ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §38, pp. 99-100. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 163, suppose que le Γκιόνης mentionné dans la *Chronique* est Gjin Zenevesi. Selon nous cependant, il s'agit plutôt de Gjin Spata,

Malgré des indications géographiques précises, la *Chronique* laisse malheureusement de nombreux points en suspens : tout d'abord, pourquoi les Ottomans mènent-ils campagne contre le despote d'Arta alors que ce dernier est en paix avec la cité vassale de Iôannina ? On peut tout simplement supposer que les Turcs ne se battaient pas pour venir en aide à Iôannina, mais bien pour étendre leur domination au sud de l'Épire. Le deuxième point porte sur la date de la bataille : durant l'hiver, la chaîne du Pinde est fréquemment enneigée, ce qui aurait normalement dû dissuader les Ottomans de la traverser à cette période. Enfin, le lieu même de la bataille interroge le lecteur : il était certes idéal pour une embuscade mais se situe à proximité de Iôannina, théoriquement alliée des Ottomans. Ce point a forcément contribué à l'effet de surprise, mais pose clairement le problème de la complicité de Iôannina : sans un tel soutien, comment Gjin Spata aurait-il pu être au courant de l'arrivée des Ottomans bien avant qu'ils ne soient à proximité de son territoire, puis mettre en place un tel guet-apens sur le territoire du despotat de Iôannina ? La chronologie n'est pas à négliger dans cette affaire, puisque le chroniqueur précise que l'embuscade eut lieu quelques jours après le mariage du despote Esau avec la fille de Spata. S'il est exclu que les deux despotes aient mis en place une alliance contre les Ottomans, en revanche on peut supposer que les festivités du mariage furent l'occasion de transmettre aux Spata des informations concernant la venue prochaine des Ottomans. Ces derniers ne s'y trompèrent d'ailleurs pas, qui exercèrent des représailles contre la population locale à Pratokai. De plus, l'incident ne fut probablement pas étranger au fait qu'Esau fut par la suite privé du soutien ottoman. On peut également supposer que la croisade de Nicopolis, qui eut lieu à l'automne 1396, empêcha Ghāzi Ewrenos de revenir se venger.

pour des raisons de logique interne au texte. En effet, lorsque Gjin Zenevesi est mentionné un peu plus loin, le chroniqueur précise son nom de famille. Dans le §38 cependant, il semble bien que le Gjin de la ligne 5 ne soit autre que Spata, nommé à la ligne 6 et déjà mentionné auparavant par l'auteur. Par ailleurs, si les Turcs marchaient contre le clan des Zenevesi, on comprend mal pourquoi Gjin Spata les aurait attaqués.

B) L'affaiblissement des deux despotats (1399-1409)

1) Au nord, la bataille de Mesopotamos et ses conséquences (1399-1401)⁸³⁵

Le dimanche 6 avril 1399, le despote Esau Buondelmonti, qui était jusqu'alors parvenu à conserver la paix avec ses voisins, quitta Iôannina afin de marcher contre le sebastokratôr Gjini Zenevesi. On ignore malheureusement les raisons de cette campagne militaire qui allait s'avérer désastreuse. Notamment, il est impossible de savoir précisément quel était auparavant l'état des relations entre Esau et les clans albanais du nord de l'Épire. Il semble cependant que l'ensemble de ces derniers, à l'exception des Zenevesi, ait été alors aux côtés du despote. En effet, au fur et à mesure de son parcours vers le nord, celui-ci ajouta aux troupes de Iôannina, celles du Zagori, des clans Malakasi et Mazaraki, ainsi que des villes de Dryïnoupolis et d'Argyrokastron. Il n'est pas exclu qu'Esau ait souhaité éloigner les Zenevesi, potentiellement alliés des Vénitiens, de ses salines de Saiata, situées relativement loin à l'ouest⁸³⁶. Quoiqu'il en soit, après être parvenu à Argyrokastron, il obliqua au sud-ouest, vers la Vagénétiè où se trouvait le clan rebelle. L'armée passa ainsi par Mesopotamos, avant de se diriger vers Dibrê. En chemin, des intempéries se déclenchèrent le mercredi 9 avril et Gjini Zenevesi en profita pour donner le signal de l'attaque. L'embuscade fut un succès complet : Esau et les archontes de Iôannina furent capturés⁸³⁷.

Le *sebastokratôr* exigea ensuite pour leur libération une lourde rançon et la demande fut transférée à la famille Buondelmonti de Florence. Deux parents d'Esau se rendirent donc à Venise, où ils demandèrent au Sénat d'autoriser le baile de Corfou, en bons termes avec Gjini, à jouer le rôle d'intermédiaire dans la négociation. Dans sa réponse en date du 30 mai, la haute assemblée répondit que le baile avait déjà entamé les négociations avant même que la demande n'en fût formulée, afin d'obtenir la libération d'Esau, en tant que citoyen vénitien. Le Sénat répondit donc favorablement à la requête des Florentins, ordonnant au baile de Corfou de leur accorder l'aide d'un négociateur spécial. Il semble également que les Vénitiens

⁸³⁵ NICOL, *Despotate II*, op. cit., pp. 163-164.

⁸³⁶ ASONITIS, *Κέρυρα 1386-1462*, op. cit., p. 173.

⁸³⁷ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §39, p. 100. *TIB*, III, pp. 112, 147. NICOL, *Despotate II*, op. cit., p. 163, affirme de façon erronée qu'Esau eut à combattre contre les Mazaraki, les Malakasi, les Zagorites et les villes de Dryïnoupolis et Argyrokastron, qui sont en réalité manifestement ses alliés.

aient impliqué Gjin Spata dans la libération de son beau-fils Esau. En effet, Esau étant client du sultan, Vénitiens et Albanais redoutaient plus que tout une intervention ottomane⁸³⁸.

Les deux Buondelmonti partirent donc pour Corfou, d'où ils organisèrent l'échange : 10 000 florins passèrent ainsi à Argyrokastron, avant qu'Esau ne fasse le même trajet dans l'autre sens. De Corfou, le despote de Iôannina passa à Leucade, où il rendit visite à sa sœur Maddalena et à ses neveux Carlo et Leonardo Tocco. Puis il débarqua sur le continent où il fut reçu par son beau-frère Gjin Boua Spata et le frère de ce dernier, Sgouros. Après une étape à Arta qui confirmait les bonnes relations entre les deux despotats, Esau rentra enfin à Iôannina le 17 juillet 1399⁸³⁹.

Les conséquences de cette bataille furent importantes pour le nord de l'Épire. En effet, elle marqua le début de l'apogée du clan Zenevesi, qui durerait jusqu'en 1418. Gjin accrut ainsi son territoire, annexant notamment Saiata, Dryïnoupolis et surtout Argyrokastron, où il plaça immédiatement sa capitale⁸⁴⁰. Alors que la paix avec les Spata avait placé Iôannina dans une apparente sécurité, la domination de cette dernière dans le nord était désormais contestée et ce n'était pas la dernière fois qu'elle aurait à subir les conséquences de la puissance militaire des Zenevesi.

En s'emparant des salines de Saiata, Gjin entra immédiatement en conflit avec le *regimen* de Corfou. Le Sénat, qui souhaitait toujours détruire celles-ci ou se les approprier, donna le 1^{er} septembre 1399 des ordres en ce sens, demandant au baile de Corfou, Marino Caravello, d'entamer des négociations à ce sujet avec Esau⁸⁴¹. Mais Saiata était déjà passée sous le contrôle de Gjin Zenevesi. Ce dernier répondit en janvier 1400 à Caravello qu'il acceptait la destruction de la forteresse⁸⁴². Mais la promesse ne fut pas tenue et le *sebastokratôr* remit en route la production de sel. Le baile de Corfou lança donc au mois de juin une offensive, au cours de laquelle il détruisit les salines, et construisit un bastion de bois, grâce auquel il pouvait empêcher la récolte de la production. Les Vénitiens n'allèrent pas plus loin dans la confrontation et cherchèrent à négocier une sortie de crise, craignant que les

⁸³⁸ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §40, pp. 100-101 ; *AAV*, II/3, n° 750, pp. 115-116 (30 mai 1399). *ASONITIS, Relations...*, art. cit., p. 279 ; *idem, Κέρκυρα 1386-1462*, pp. 173-174.

⁸³⁹ *Ibid.* Esau passa par le lieu-dit Gyroboleas (Gyra) à Leucade ; cf. *TIB*, III, p. 161.

⁸⁴⁰ *TIB*, III, pp. 112, 147, 253.

⁸⁴¹ *AAV*, II/3, n° 764, pp. 125-126 (1^{er} septembre 1399) = *THIRIET, Regestes*, I, n° 968.

⁸⁴² *Ibid.*, n° 788, p. 145 (20 janvier 1400), n° 793, p. 147 (9 février 1400) = *THIRIET, Regestes*, II, n° 975. *ASONITIS, Κέρκυρα 1386-1462, op. cit.*, pp. 174-175.

Zenevesi ne demandent l'aide des Turcs⁸⁴³. Les négociations se poursuivirent sans résultat jusqu'à l'automne 1401 entre Gjin et les bailes successifs, Marino Caravello et Giovanni Capello⁸⁴⁴. L'affaire semble en être restée sur ce *statu quo*, les Zenevesi conservant la forteresse et les Vénitiens empêchant toute récolte de sel grâce à leur bastion de bois⁸⁴⁵.

On sait très peu de choses concernant Esau Buondelmonti et le despotat de Iōannina durant les années suivantes : tout juste sait-on que la petite Maddalena, la fille qu'il avait eue d'Irène Spata et qu'il avait ainsi nommée en référence à sa sœur, la mère des frères Tocco, mourut accidentellement le 6 janvier 1402 en tombant d'une tour d'où elle assistait à la procession de l'Épiphanie, ce qui provoqua la répudiation d'Irène. Outre le traumatisme causé par la mort tragique de la fillette et la nécessité d'obtenir un nouvel héritier, cette répudiation peut aussi avoir eu des motifs politiques. En effet, le despotat d'Arta se trouvait en 1402, comme nous allons le voir, profondément affaibli du fait d'une crise de succession. Esau semble donc avoir cherché une alliance de revers dans le cadre d'une éventuelle revanche contre Gjin Zenevesi, puisqu'il se remaria le dimanche 6 août 1402 avec Eudocie, demi-sœur de Mrkša Žarković, seigneur d'Aulôn (Valona), dont l'autorité s'étendait le long de la côte albanaise de Pirgo, à l'embouchure du Devolli, jusqu'à Chimara. La princesse Eudocie, fille du seigneur serbe Georges I^{er} Balšić, décédé en 1378, représentait assurément un beau parti, puisqu'elle était la nièce du despote serbe Constantin Dejanović Dragaš et, *ipso facto*, la cousine d'Hélène, épouse de l'empereur byzantin Manuel II Paléologue. Enfin, son autre frère Constantin Balšić régnait sur Kruja au cours des années 1390. Le couple eut deux enfants, dont un garçon, nommé Georges en l'honneur de son grand-père paternel⁸⁴⁶.

⁸⁴³ AAV, II/3, n^{os} 815-817, pp. 174-175 (22 juin 1400) ; n^o 834, pp. 201-202 (19 août 1400). ASONITIS, *Relations...*, art. cit., pp. 275-276 ; *idem*, *Κέρκυρα 1386-1462*, op. cit., pp. 175-176.

⁸⁴⁴ *Ibid.*, n^o 887, pp. 244-245 (7 juillet 1401), n^{os} 908 et 910, pp. 263-265 (20 septembre 1401) = *MHH*, t. II, n^o 257, pp. 45-46 ; AAV, II/17, n^o 987 b, pp. 9-10 (2 septembre 1402) = THIRIET, *Regestes*, II, n^o 1029. ASONITIS, *Κέρκυρα 1386-1462*, op. cit., pp. 179-180, qui donne le détail de ces négociations.

⁸⁴⁵ La tour de bois était toujours entretenue par les Vénitiens en 1419 : cf. AAV, II/10, n^{os} 2321-2322, pp. 119-120 (2 mai 1419) = THIRIET, *Regestes*, II, n^o 1737.

⁸⁴⁶ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, éd. Immanuel Bekker, pp. 238-239 ; *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, manuscrit d'Oxford, éd. Leandros Vranoussis, *Ιστορικά και τοπογραφικά...*, op. cit., pp. 457, 510 [25, 78] ; *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 707-711. Concernant le personnage d'Eudocie, cf. JIREČEK, Konstantin, « Die Witwe und die Söhne des Despoten Esau von Epirus », *BNJ*, I (1920), pp. 1-16 ; SCHIRÒ, Giuseppe, « Evdokia Balšić Vasilissa di Gianina », *ZRVI*, VIII/2 (1964) = *Mélanges G. Ostrogorsky*, t. II, pp. 383-91 ; *PLP*, III, n^o 6230 ; SCHMITT, Oliver Jens, *Das venezianische Albanien (1392-1479)*, Munich, R. Oldenbourg, 2001, p. 186 ; GANCHOU, Thierry, « Giourgès Izaoul de Ioannina, fils du despote Esau Buondelmonti, ou les tribulations balkaniques d'un prince d'Épire dépossédé », *Medioevo Greco* VII (2008), pp. 167-169.

2) Au sud, la succession de Gjin Spata et les débuts de la conquête de l'Étolie par Carlo Tocco (1399-ca. 1401)⁸⁴⁷

À la même période, dans le courant de l'année 1399, les événements s'accélérent également au sud de l'Épire. Comme on l'a vu précédemment, le jeune Carlo Tocco, comte de Céphalonie et duc de Leucade, pensait dès 1390 se venger des attaques lancées par le clan Spata durant son enfance. Plusieurs contretemps, notamment les mauvaises relations avec Venise ainsi que la guerre de Corinthe, avaient retardé ce projet, mais il était finalement parvenu à mener à terme les travaux de renforcement des fortifications de Bonditsa et de Sainte-Maure, ainsi que le recrutement de soldats « *Francs, Romains, Serbes mais surtout Albanais* », payés au moyen de fiefs constitués sur l'île de Leucade dépeuplée par les raids albanais⁸⁴⁸.

Se sentant enfin prêt, Carlo déclencha les hostilités, à une date inconnue, que nous pouvons probablement placer entre juillet et octobre 1399⁸⁴⁹. Il lança alors ses troupes, commandées par le commandant italien Galasso Peccatore, à l'assaut du nord de l'Acarmanie, afin de desserrer l'étau autour de Bonditsa et de Sainte-Maure. Un raid fut donc dirigé contre la région de Zaverda, au cours duquel Carlo obtint la soumission de plusieurs villages et communautés d'habitants albanais⁸⁵⁰. Ce fut le début de plusieurs décennies de combats qui devaient aboutir à la destruction du pouvoir politique du clan Spata dans le sud de l'Épire et à son remplacement par la dynastie des Tocco.

Carlo semble n'avoir rencontré quasiment aucune résistance lors de sa première offensive. Il est vrai que, peu de temps après, le despote Gjin décédait, le mercredi 29 octobre 1399, plongeant le despotat d'Arta dans une grave crise de succession dont il ne devait jamais

⁸⁴⁷ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 164-165 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 153-155. - Pour bien comprendre la chronologie des années 1399-1411, il convient de tenir compte des corrections suggérées par ZACHARIADOU, *Χίλιοι στίχοι...*, *art. cit.*, concernant les premiers folios du manuscrit de notre principale source, à savoir la *Chronique des Tocco*. Le récit fait par NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 169-173, ne correspond donc plus à l'état actuel de nos connaissances.

⁸⁴⁸ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 115-154. ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο*, pp. 153-154, 261.

⁸⁴⁹ Le trajet d'Esau lors de son retour de captivité, au cours duquel le despote de Iōannina a pu passer sans encombre de Leucade à Arta, semble indiquer que la paix régnait alors encore entre les Tocco et les Spata. Par ailleurs, la *CHRONIQUE DES TOCCO* raconte la première bataille de Carlo (vv. 155-173) juste avant la mort de Gjin Spata (vv. 174-178), qui eut lieu en octobre 1399. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 169 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 154.

⁸⁵⁰ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 155-173. Concernant l'organisation sociale des Albanais, cf. p. 533.

véritablement se remettre⁸⁵¹. Le despote étant mort sans héritier mâle, son frère Sgouros prit le pouvoir à Arta dans des conditions obscures, écartant ainsi ses deux petits-fils Mouriki et Ya' kûb⁸⁵². Mais son règne dans la capitale du sud fut de courte durée puisque, quelques jours plus tard, il fut rapidement chassé par un personnage assez mal connu nommé Nikas Bogoês. Ce « serbo-albano-bulgaro-valaque », probablement gouverneur de Parga pour le compte du despote Gjin et de Phanarion pour le compte des Vénitiens, s'empara d'Arta, où il fit apparemment régner la terreur, tandis que Sgouros se repliait en Étolie-Acarnanie. Du fait de son comportement tyrannique, les habitants de Parga et de Phanarion appelèrent à l'aide les Vénitiens, tandis que les Arténiens acceptèrent l'autorité de Mouriki Boua Spata, petit-fils du despote Gjin. En 1401, les Vénitiens avaient récupéré leurs places et c'est probablement à la même époque que Mouriki entra victorieusement dans Arta⁸⁵³.

Les Vénitiens ne furent pas les seuls à profiter des difficultés du despotat d'Arta pour asseoir leurs positions territoriales. Carlo Tocco bien évidemment, encouragé par son raid réussi au nord de l'Acarnanie, entama une guerre de conquête des forteresses des Spata⁸⁵⁴. Il s'en prit tout d'abord au château de Barnako, dans la région des Kandêles, alors tenu par le vieux Gjin Spata, cousin du despote homonyme. Après une mission de reconnaissance, ses hommes pénétrèrent de nuit au moyen d'échelles et se rendirent maîtres de la forteresse. Gjin et sa famille furent envoyés à Sainte-Maure, où Carlo les reçut honorablement et obtint leur soumission. Ils lui remirent des otages, devinrent ses vassaux et s'installèrent à Leucade,

⁸⁵¹ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §41, ll. 1-5, p. 101 ; *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 174-178.

⁸⁵² *Ibid.*, §41, ll. 5-7, p. 101 : « καὶ παραυτίκα ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ Σγοῦρος τὴν Ἄρταν παραλαμβάνει » ; *CHRONIQUE DES TOCCO*, v. 179 : « Τὸν Σγοῦ(ρον) Μπουάν ἄφηγεν ἀφέντη εἰς τὴν Ἄρταν ». Les deux chroniques présentent des versions différentes : dans un cas Sgouros s'empare de la ville tandis que dans l'autre c'est Gjin qui l'a désigné comme héritier.

⁸⁵³ *Ibid.*, §41, ll. 7-21, p. 101 ; *CHRONIQUE DES TOCCO*, v. 179t : « Ὑπουλία τοῦ Μποκὴ με τὸν Σγοῦρον » ; AAV, t. II/3, n^{os} 869-870, pp. 229-231 (23 avril 1401) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n^o 1014 = *MHH*, t. II, n^o 240, p. 29 ; ASONITIS, *Relations...*, *art. cit.*, pp. 276-277 ; *idem*, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 154, n. 62 : « *Item conquistorno il castello della Parga dalle mani del sor Bongois, poi il Fanaro* ». SOULIS, Georgios, « Περὶ τῶν μεσαιωνικῶν Ἀλβανικῶν φύλων τῶν Μαλακασίων, Μπουίων, καὶ Μεσαρίτων » [« Les tribus médiévales albanaises des Malakasi, Boua et Mesarites »], *EEBΣ*, XXIII (1953), p. 216 ; *idem*, *Serbs...*, *op. cit.*, p. 249, n. 103 ; SCHIRÒ, *Genealogia...*, *art. cit.*, p. 76 ; *idem*, *Cronaca...*, *op. cit.*, p. 35, n. 2 ; ASONITIS, *Relations...*, *art. cit.*, pp. 276-277 ; *idem*, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 154 ; *idem*, *Κέρκυρα 1386-1462*, *op. cit.*, pp. 175, 177-179, notamment n. 293. La situation de Bogoês avant la mort du despote Gjin, ainsi que celle des ports de Parga et de Phanarion, est très mal connue et nous en sommes donc réduits aux conjectures.

⁸⁵⁴ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 775-776.

obtenant même quelques terres dans les Kandêles, ainsi que le versement d'une rente. Barnako fut équipée de bombardes et d'arbalétriers et confiée au Sicilien Mano Migliaresi⁸⁵⁵.

3) Poursuite de l'expansion de Carlo Tocco (ca. 1401-1402)⁸⁵⁶

Après ce nouveau succès, Carlo programma une nouvelle phase d'expansion aux dépens de Sgouros. Son objectif était la prise de Katochê, seul point de passage à travers l'Achelôos. Il procéda tout d'abord au recrutement de nouveaux soldats, originaires de Iôannina et de Thessalie⁸⁵⁷, puis obtint le ralliement d'un certain Ipikernês, qui lui vendit le port de Riniasa, au sud de Phanarion, et vint lui aussi s'installer à Leucade avec son frère et ses enfants et se mit lui aussi au service du comte⁸⁵⁸. Désormais voisin d'Arta, Carlo se devait d'entretenir de bonnes relations avec le nouveau maître de la ville, Mouriki Spata, petit-neveu de son ennemi Sgouros. Jouant probablement de l'hostilité de Mouriki envers Sgouros qui avait tenté de le déposséder de son héritage à la mort de Gjin, il parvint à conclure une alliance avec lui et ainsi à isoler son adversaire⁸⁵⁹.

Se trouvant désormais dans des conditions favorables, il s'empara de Katochê par trahison, abusant de la tradition d'hospitalité des Albanais. Pierre, neveu de Sgouros, était le chef de la forteresse. Un Franc au service de Carlo, dénommé Philippe, lui demanda l'hospitalité, feignant d'être en route pour la Morée. Alors que Pierre était parti chasser, Philippe parvint à capturer la femme de Pierre, qui se retira alors avec ses troupes à Angelokastron, auprès de Sgouros. Carlo, désormais maître de la citadelle, lui rendit sa femme après paiement d'une rançon⁸⁶⁰.

⁸⁵⁵ *Ibid.*, vv. 777-822, 946-949. *TIB*, III, p. 170. Pour ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 155, n. 68 et p. 186, cet épisode doit probablement être placé durant la domination de Bogoês à Arta, qui pourrait expliquer la facilité avec laquelle les notables albanais ont pu rejoindre le camp de Carlo Tocco.

⁸⁵⁶ ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 155-156.

⁸⁵⁷ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 825-832.

⁸⁵⁸ *Ibid.*, vv. 833-839. *TIB*, III, pp. 250-251. *Ἰπικέρνης* est probablement la déformation du mot *πικέρνης*. L'achat eut peut-être lieu durant le règne de Bogoês à Arta, ce qui expliquerait pourquoi ce personnage, inconnu par ailleurs, aurait ainsi cherché un nouveau maître. Cf. *PLP*, t. X, n° 23188.

⁸⁵⁹ *Ibid.*, vv. 840-852.

⁸⁶⁰ *Ibid.*, vv. 853-943.

L'étape suivante de la conquête fut la prise de la forteresse d'Aetos, à proximité de Barnako, occupée par une branche du clan des Mazaraki. Cette offensive fut confiée aux soins de Mano Migliaresi, châtelain de Barnako, qui commença tout d'abord par piller quotidiennement les alentours d'Aetos, à l'aide des brigands que Carlo recruta à cette époque. Par la suite, une nouvelle trahison permit à ce dernier de s'emparer de la forteresse. Quelques-uns de ses hommes parvinrent en effet à s'introduire dans la forteresse et à capturer Mazaraki, le gouverneur de la place forte. Le reste de la garnison, voyant son chef capturé, déposa les armes⁸⁶¹. À l'exception de Dragameston, toute l'Acarnanie était désormais soumise à Carlo.

4) Menaces ottomanes sur Naupacte (1402)⁸⁶²

Dans un premier temps, Sgouros ne semble pas avoir réagi à cette perte. En effet, le seigneur d'Angelokastron était bien plus préoccupé par la menace que constituaient les Ottomans, dans la mesure où Bogoês, soucieux de se venger de ceux qui l'avaient chassé d'Arta, avait pris contact avec les Turcs quelques temps après son éviction⁸⁶³. Peut-être à son instigation, ces derniers souhaitaient manifestement s'emparer de Naupacte, qui leur aurait permis de bénéficier d'un port en mer Ionienne. Le Sénat de Venise, naturellement inquiet de cette éventualité, demanda donc en février 1402 à Francesco Foscari, gendre de Sgouros, d'écrire à son beau-père afin de l'encourager à ne pas céder aux offres ou aux menaces que pourraient lui faire les Turcs et à vendre la ville à la République. Parallèlement, deux capitaines vénitiens furent envoyés dans la région afin de négocier avec Sgouros et d'évaluer les possibilités économiques de Naupacte⁸⁶⁴. Au mois d'avril, le Sénat apprit que Sgouros avait accepté d'accueillir des navires turcs dans le port et lui en offrit 3 000 ducats⁸⁶⁵.

⁸⁶¹ *Ibid.*, vv. 954-1021. BARTUSIS, *Brigandage...*, *art. cit.*, p. 403.

⁸⁶² ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 156-157.

⁸⁶³ AAV, t. II/3, n° 980, p. 333 (1402)

⁸⁶⁴ *Ibid.*, n° 932, pp. 293-295 (14 février 1402) ; MHH, t. II, n° 276, p. 64. Ce dernier document est daté par l'éditeur du 14 février 1401 (style vénitien), i.e. 1402. ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 157 déplace néanmoins ce document au 13 février 1402, sans raison apparente à ce changement de jour.

⁸⁶⁵ *Ibid.*, n° 951, pp. 307-308 (20 avril 1402), t. II/5, n° 1254, p. 29 (27 mai 1407).

Au bout du compte, Sgouros résista aux pressions des Ottomans comme des Vénitiens et conserva Naupacte⁸⁶⁶. La défaite de Bayezid I^{er} face à Tamerlan le 20 juillet 1402 à la bataille d'Ankara joua probablement un rôle dans ce ralentissement provisoire de l'expansion ottomane. En effet, les fils de Bayezid entreprirent une guerre civile afin de déterminer lequel succéderait à leur père. C'est l'aîné, Süleymān Ćelebi, qui semblait au début avoir la meilleure position, détenant la Roumélie et une partie de l'Anatolie, dont le reste était aux mains du futur Mehmet I^{er}⁸⁶⁷.

5) La coalition de Sgouros et de Mouriki Boua Spata contre l'alliance de Carlo Tocco et Mouriki Spata (1402-1403)⁸⁶⁸

Quoi qu'il en soit, Sgouros trouva enfin l'opportunité de répliquer aux offensives de Carlo Tocco et obtint de Mouriki Boua Spata, seigneur d'Arta, un retournement d'alliance grâce auquel il espérait reprendre l'avantage sur le comte de Céphalonie⁸⁶⁹. Ce dernier chercha donc à son tour un allié en la personne d'un autre Mouriki Boua. Ce personnage, dont on ignore le passé, était manifestement à la tête d'un petit clan familial qui vint rejoindre l'armée de Carlo. Gjīn (Jean) Boua, frère de Mouriki, épousa Gioanella Tocco, cousine du comte, et reçut la responsabilité de la forteresse de Riniasa, désormais en première ligne⁸⁷⁰.

Dans le conflit qui s'annonçait, Venise avait clairement pris parti pour Mouriki : les échanges commerciaux entre Arta et Corfou, indispensables au ravitaillement de l'île, offraient à ce dernier d'importants revenus, qui lui permettaient financièrement de se doter d'un outil militaire efficace. En outre, les Vénitiens n'hésitèrent pas à fournir à Mouriki des armes, y compris des bombardes, et lui permirent de recruter des archers à Corfou. Carlo, en

⁸⁶⁶ *Ibid.*, t. II/5, n° 1254, p. 29 (27 mai 1407). SCHIRÒ, *Genealogia...*, *art. cit.*, p. 71, n. 2.

⁸⁶⁷ Cf. BOSWORTH, Clifford, *art.* « Süleymān Ćelebi », dans *EI*, t. IX, p. 878 ; İNALCIK, *Classical Age...*, *op. cit.*, p. 17 ; SHAW, Stanford Jay, *History of the Ottoman empire and modern Turkey*, 2 vol., Cambridge University Press, 1976-1977, t. I, pp. 36-38.

⁸⁶⁸ ASONITIS, *Nótio Iónio...*, *op. cit.*, pp. 157-159.

⁸⁶⁹ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1022-1032.

⁸⁷⁰ *Ibid.*, vv. 1033-1044 ; ASONITIS, *Nótio Iónio...*, *op. cit.*, n° 6, p. 309, ll. 6 (=ATM, n° 178, p. 58) : « *domina Iohanella de Tocco, uxor nobilis viri Iohannis Bue* ». L'identification des époux avec Gioanella de Tocco et Jean Boua est soutenue par ZEĀEVIĆ, Nada, « The Italian Kin of the Tocco Despot : some notes about the relatives of Carlo I Tocco », *ZRVI*, XXXIX (2001/2002), pp. 238-242 ; ASONITIS, *ibid.*, p. 157.

tant que citoyen vénitien, protesta naturellement, mais en vain : il était en effet en conflit avec la Sérénissime au sujet des dettes de Nerio Acciaiuoli, dont son épouse Francesca était l'héritière. Alors même que la guerre de Corinthe avait réduit l'héritage à néant, on continuait à lui réclamer la somme astronomique de 36 814 ducats. Venise, bien qu'elle proclamât officiellement sa neutralité, avait très clairement intérêt à soutenir un belligérant plutôt que l'autre. En outre, c'est Carlo qui avait déclenché ce conflit néfaste pour le commerce et qui faisait courir le risque à toute la région d'une intervention turque. Il était donc logique pour la République de ne pas soutenir celui qu'elle voyait comme un fauteur de troubles⁸⁷¹.

Forts de ce soutien, Sgouros et Mouriki Boua Spata entreprirent donc une offensive contre les forteresses de Carlo en Acarnanie au début de l'été 1403. Juste avant que les seigneurs d'Angelokastron et d'Arta ne procèdent à la jonction de leurs troupes, Galasso Peccatore attaqua par surprise l'armée de Sgouros, qui fut blessé et capturé. Mais Mouriki arriva sur ces entrefaites et trouva l'armée de Carlo en train de poursuivre l'armée de Sgouros en fuite et donc désorganisée. Il parvint à la mettre en déroute, à libérer Sgouros et à capturer de nombreux prisonniers. La bataille de Vrômopida s'achevait donc sur un lourd échec pour le comte de Céphalonie⁸⁷². Mouriki retourna alors vers Arta, d'où il se lança contre la forteresse de Riniasa. Les habitants de la ville, ayant appris la victoire de Mouriki, lui firent sa soumission. Quant à la forteresse, tenue par Gjin Boua, elle fut prise d'assaut et ses occupants capturés et remplacés par une garnison aux ordres du seigneur d'Arta⁸⁷³. Ce dernier connut un troisième succès en s'emparant ensuite de la tour de Katoché⁸⁷⁴. Mouriki, qui comptait bien chasser Carlo Tocco du continent, était désormais le chef incontesté du clan Spata, d'autant plus que Sgouros mourut peu de temps après, probablement à l'été 1403, des suites de la blessure reçue à Vrômopida, laissant son jeune fils Paul (1387-1422), qui lui succéda en Étolie, et son gendre Lalthês, qui commandait la forteresse de Dragameston⁸⁷⁵.

⁸⁷¹ AAV, t. II/3, n° 947, pp. 303-305 (13 avril 1402), n° 1046, pp. 401-402 (20 juillet 1403) : « *quod in guerra quam habuit et habet cum Moricio albanensi, qui ei abstulit vnam de terris suis, Castellani nostri coroni et Mothoni, et similiter baiulus et Capitaneus noster corphoy prebuerunt et prebent sibi auxilium et fauorem, bombardis, sartijs et feramentis, quod vertitur in maximum damnum suum* ». SCHIRÒ, *Ducato...*, art. cit., p. 367 ; ASONITIS, *Relations...*, art. cit., p. 279 ; *idem*, *Νότιο Ιόνιο...*, op. cit., pp. 158-159.

⁸⁷² *Ibid.*, vv. 1045-1098.

⁸⁷³ *Ibid.*, vv. 1099-1108. La date de la bataille est vraisemblablement proche de celle de l'acte AAV, II/3, n° 1046, pp. 401-402 (20 juillet 1403).

⁸⁷⁴ *Ibid.*, vv. 1109-1110.

⁸⁷⁵ *Ibid.*, vv. 1111-1121. SCHIRÒ, *Genealogia...*, art. cit., pp. 77-78 ; MALTEZOU, *Προσωπογραφικά...*, art. cit., pp. 4-6 ; PLP, t. VI, n° 14395 ; TIB, III, p. 144 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, op. cit., pp. 289-290.

Carlo Tocco, se voyant pour sa part en mauvaise posture pour la poursuite du conflit, proposa la paix à Mouriki Boua Spata, qui, probablement perturbé par la mort de Sgouros, l'accepta en dépit de sa position de force, se contentant d'avoir conquis Riniasa à son profit et Katochê au profit de Sgouros. En échange de présents luxueux, le comte de Céphalonie obtint ainsi la libération des prisonniers, en particulier de Mouriki Boua⁸⁷⁶. L'essentiel de ses conquêtes était préservé. Et surtout, il avait désormais les mains libres face à Paul, l'héritier de Sgouros Spata.

6) La reprise de l'expansion aux dépens de Paul Spata (1404-1405)⁸⁷⁷

De fait, la paix avec Mouriki, probablement conclue vers la fin 1403, ne concernait qu'Arta et laissait la guerre ouverte entre Carlo et Paul Spata. Ce dernier se trouvait dans une position difficile : bien que son cousin Mouriki lui ait rendu Katochê, il le laissait désormais seul face aux Ottomans comme aux Tocco. Paul dut donc chercher de nouveaux alliés. À une date inconnue, il épousa une fille bâtarde du despote de Mistra, Théodore I^{er} Paléologue (1383-1407), l'ancien ennemi de Carlo au cours de la guerre de Corinthe, mais ce dernier n'avait évidemment pas la capacité d'intervenir en Étolie-Acarmanie⁸⁷⁸. Paul chercha donc des soutiens plus proches et plus efficaces. D'une part, il autorisa les navires turcs à utiliser le port de Naupacte et, d'autre part, il négocia avec le régent de la principauté d'Achaïe, Centurione Zaccaria, un mariage entre l'un des fils de ce dernier et l'une de ses propres sœurs, offrant en dot ce même port de Naupacte. Ces décisions ne furent pas du tout au goût de Venise, qui souhaitait toujours acquérir le port pour elle-même et craignait de le voir utilisé par ses ennemis⁸⁷⁹. Elles inquiétèrent également Carlo, qui craignait lui aussi l'arrivée

⁸⁷⁶ *Ibid.*, vv. 180-199.

⁸⁷⁷ ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 159-162.

⁸⁷⁸ Un document vénitien de 1407 parle de Paul et de « *suo suoxero porfirogenito, dispoto e fratello de l'imperador di Constantinopoli...* » ; cf. LAZZARINI, *L'acquisto...*, *art. cit.*, p. 287 ; MERTZIOS, Konstantinos, « Μία ανέκδοτη έπιστολή του Καρόλου Α΄ του Τόκκου προς τον Δόγην Βενετίας γραφείσα έξ Ίωαννίνων τò 1425 » [« Une lettre inédite de Carlo I^{er} Tocco au doge de Venise écrite à Iôannina en 1425 »], dans *Πεπραγμένα του Θ΄ Διεθνούς Βυζαντινολογικού Συνεδρίου (Θεσσαλονίκη, 12-19 Απριλίου 1953)*, 3 vol., Athènes, Τυπογραφείον Μυρτίδη, 1955-1958, t. II, p. 557 ; MALTEZOU, *Προσωπογραφικά...*, *art. cit.*, p. 12 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 164, n. 141.

⁸⁷⁹ AAV, t. II/3, n° 1048, pp. 402-404 (11 août 1403) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1124. - Concernant Centurione Zaccharia, futur prince d'Achaïe, cf. BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, p. 275 ; LONGNON, *L'empire latin...*, *op. cit.*, p. 348 ; PLP, t. III, n° 6491.

des Ottomans et se trouvait à l'époque en très mauvais termes avec Centurione, à propos de fiefs détenus par son frère Leonardo II en Achaïe⁸⁸⁰.

Carlo décida donc d'agir le plus rapidement possible. Après avoir recruté de nouvelles troupes, en majorité albanaises, il reprit possession de la tour de Katochê, qui fut prise d'assaut au bout de deux jours de siège par terre et par mer. Le comte de Céphalonie la fortifia et y installa une garnison, en faisant un point d'appui important qui lui permettrait de reprendre l'ascendant contre les Albanais d'Étolie-Acarmanie⁸⁸¹. En effet, Dragameston se trouvait de nouveau isolé, tandis qu'Angelokastron était désormais à portée des attaques de Carlo. Ce dernier décida d'ailleurs de mener une incursion jusque-là afin de défier Paul Spata dans sa capitale, où l'affrontement eut lieu aux environs du dimanche de Pâques, soit le 30 mars 1404. Le seigneur d'Angelokastron s'était installé dans un bastion à proximité de la ville. Le comte mena contre le bastion un assaut qui, s'il ne fut pas couronné de succès, lui permit néanmoins de faire la démonstration de sa vaillance au combat. Il regagna ensuite Katochê et de là s'embarqua pour Leucade⁸⁸².

Son objectif suivant fut Dragameston. Comme on l'a vu, cette place, bien que tenue par Lalthês, beau-frère de Paul Spata, constituait officiellement la dot de Sterina Spata, épouse du Vénitien Francesco Foscari. Probablement par égard pour la République, Carlo avait jusqu'à présent évité de s'en prendre à cette forteresse. Mais le soutien de Venise à Mouriki Boua Spata l'avait conduit à revoir sa position et il lança ses hommes à l'assaut en 1404. Les hommes de Carlo parvinrent à prendre la citadelle par surprise ; Lalthês avait réussi à prendre la fuite, mais son épouse en revanche fut capturée et emmenée auprès du duc à Leucade⁸⁸³.

Maintenant en position de force et maître de toute l'Étolie, Carlo décida de mettre fin à la paix récemment conclue avec le seigneur d'Arta. Il rencontra à Bonditsa son allié Mouriki Boua, prévoyant de partir en campagne au printemps suivant, d'assiéger la ville et de piller les campagnes environnantes afin d'affaiblir Mouriki Spata de façon décisive⁸⁸⁴. Le projet fut mis

⁸⁸⁰ ASONITIS, *Nóτιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 159-161.

⁸⁸¹ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 200-210.

⁸⁸² *Ibid.*, pp. 211-281.

⁸⁸³ *Ibid.*, vv. 282-322. *TIB*, III, p. 144. La chute de Dragameston précède l'attaque sur Arta qui eut lieu au printemps 1405.

⁸⁸⁴ *Ibid.*, vv. 323-331.

à exécution avec beaucoup d'application. Leonardo II, pour la première fois semble-t-il, participa lui aussi à l'expédition aux côtés de son frère. Les troupes des Tocco et celles de Mouriki Boua firent leur jonction à Koprina, à une quinzaine de kilomètres d'Arta, puis marchèrent sur la ville et en ravagèrent les abords, notamment son marché, avant de s'en prendre aux environs. Mouriki, retranché dans le *kastron*, fut réduit à l'impuissance. Puis les deux armées, celle de Carlo et celle de Mouriki Boua, se séparèrent⁸⁸⁵.

Carlo se retourna alors contre Paul Spata. Afin de priver ce dernier de ses sources de revenus, la prochaine cible était Anatolikon, où se trouvaient des salines et des pêcheries. Carlo y envoya le condottiere napolitain Matteo Landolfo, à qui il confia le commandement d'une troupe incluant des arbalétriers. Au moyen de barques permettant de naviguer dans les marécages environnants, il débarqua directement au pied de la tour. Avec des bombardes, il parvint à faire une brèche dans celle-ci, poussant les défenseurs à la reddition. Matteo répara la tour et y installa un châtelain et une garnison, puis rentra faire son rapport à Carlo, qui en fut comme on peut l'imaginer très satisfait⁸⁸⁶.

7) L'affaiblissement de Paul Spata et les interventions ottomanes (1406-1407)⁸⁸⁷

Paul Spata paya ensuite la rançon de sa sœur qui avait été capturée lors de la prise de Dragameston, mais sa situation économique devint alors très précaire puisqu'avec

⁸⁸⁵ *Ibid.*, vv. 332-376. *TIB*, III, p. 184. Cf. SYNKELLOU, Efstratia, « Η κατάληψη τής Άρτας από τον Κάρολο Α΄ Τόκκο (1416): προβλήματα τοπογραφικά και ιστορικά » [« La prise d'Arta par Carlo I^{er} Tocco (1416) : problèmes topographiques et historiques »], dans SYNKELLOU, Efstratia (éd.), *Πρακτικά του Β' Διεθνούς Αρχαιολογικού και Ιστορικού Συνεδρίου για την Βυζαντινή Άρτα και την περιοχή της, Άρτα 12-14 Απριλίου 2002*, Athènes, Κουλτούρα, 2007, p. 198. DUCCELLIER, Alain, DOUMERC, Bernard, IMHAUS, Brünhilde et MICELI, Jean de, *Les chemins de l'exil. Bouleversements de l'Est européen et migrations vers l'ouest à la fin du Moyen Âge*, Paris, Armand Colin, 1992, pp. 97-98, où Mouriki Boua est confondu avec Mouriki Spata.

⁸⁸⁶ *Ibid.*, vv. 377-402. La date de la prise d'Anatolikon est basée sur le document vénitien AAV, t. II/5, n° 1335, pp. 120-121 (23 mars 1408), d'après lequel Carlo a tenu la tour durant deux ans : « *Est bene verum quod dictus Duchas alicate per spacium duorum annorum, indebite et iniuste tenuerat dictam turricellam de Natalicho, quia per deceptionem et fraudem abstulerat ipsam de manibus pauli supradicti.* » SCHIRÒ, *Cronaca*, p. 115, suivi par *TIB*, III, p. 105, et ZACHARIADOU, *Στίχοι...*, art. cit., p. 175, place donc cet événement en 1406. Néanmoins, Anatolikon passa aux Vénitiens en 1407, comme l'indique le document AAV, II/5, n° 1283, pp. 55-59 (13 septembre 1407) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1284 = *MHH*, t. II, n° 424, p. 186, ce qui implique de compter les deux années à partir de cette date. Cf. ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, op. cit., p. 162, n. 125. - Au sujet des σανδάλια, barques utilisées par Matteo Landolfo, cf. AHRWEILER, Hélène, *Byzance et la mer : la marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance aux VIIe-XVe siècles*, Paris, P.U.F., 1966, pp. 409-410.

⁸⁸⁷ ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, op. cit., pp. 162-163.

Dragameston et Anatolikon il avait perdu ses principales sources de revenu⁸⁸⁸. Il décida donc de s'en remettre à Yūsuf, *beg* de Thessalie pour le compte de Süleymān Ćelebi, lui fit sa soumission et offrit de l'aider à aller piller Leucade. Yūsuf-beg fit le déplacement avec une armée aux effectifs considérables, bien que le chiffre de vingt mille hommes donné par la *Chronique des Tocco* soit vraisemblablement exagéré. Malgré son avantage numérique, l'expédition échoua à soumettre Carlo. En effet, l'Achelōs était en crue et le *beg* perdit de nombreux hommes lors de la traversée. Son avant-garde fut ensuite vaincue par le comte de Céphalonie aux environs de Bonditsa. Yūsuf décida donc de conclure une trêve avec Carlo et repartit en Thessalie, laissant Paul seul face à son ennemi⁸⁸⁹. Le comte de Céphalonie multiplia donc les raids contre Angelokastron, à tel point que Paul décida d'abandonner sa forteresse pour s'installer à Naupacte, ne revenant que de temps à autres à son ancienne capitale pour en restaurer les fortifications⁸⁹⁰. Mais la situation ne faisait qu'empirer : abandonné par les Turcs mais aussi par son cousin Mouriki Boua Spata, il devait faire face à des incursions répétées, y compris en Acarnanie puisque Carlo Tocco disposait à présent d'une flotte capable de projeter ses troupes loin de ses bases⁸⁹¹. Il fit donc de nouveau appel aux Ottomans, les seuls à même de contraindre le comte à cesser ses attaques. Craignant de voir Carlo s'emparer d'Angelokastron et l'utiliser contre lui, il préféra la céder aux Turcs au printemps 1407⁸⁹². Le général Ghāzi Ewrenos, qui avait pris le parti de Süleymān Ćelebi et qui se trouvait alors en Thessalie⁸⁹³, envoya son fils Baraĳ⁸⁹⁴. Celui-ci prit possession de la citadelle, y laissa une garnison et rentra en Thessalie⁸⁹⁵. Carlo fit mine de renoncer à la

⁸⁸⁸ *Ibid.*, vv. 406-416. Cf. MALTEZOU, *Προσωπογραφικά...*, *art. cit.*, pp. 6-7.

⁸⁸⁹ *Ibid.*, vv. 417-467. *PLP*, t. II, n° 4175 ; OSSWALD, *L'expansion territoriale...*, *art. cit.*, p. 348.

⁸⁹⁰ *Ibid.*, vv. 468-475. DJURIĆ, *Le crépuscule de Byzance*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1996, p. 128, n. 2, affirme à tort que Yusuf s'empara de Naupacte.

⁸⁹¹ *Ibid.*, vv. 476-489.

⁸⁹² *Ibid.*, vv. 491-495 ; *AAV*, t. II/5, n° 1254 (27 mai 1407), p. 29 : « *iam sibi donavit quoddam eius fortilicium Langelocastro* ». La délibération du Sénat vénitien constitue le *terminus ante quem* de la cession. SCHIRÒ, *Cronaca...*, *op. cit.*, p. 116.

⁸⁹³ Il y possédait en effet de nombreux *tīmārs* ; cf. SAVVIDES, Alexis, « Τα προβλήματα για την οθωμανική κατάληψη και την εξάπλωση των κατακτητών στο θεσσαλικό χώρο » [« Les problèmes de la conquête ottomane et l'expansion des conquérants dans l'espace thessalien »], *Θεσσαλικό Ημερολόγιο*, XXVIII (1995), p. 39.

⁸⁹⁴ Cf. *PLP*, t. VIII n° 19634. Baraĳ figure par ailleurs dans la généalogie officielle d'Evrenos ; cf. MÉLIKOFF, Irène, *art.* « Ewrenos Oghullaĳı », dans *EI*, t. II, arbre généalogique de la p. 740. DJURIĆ, *Le crépuscule...*, *op. cit.*, p. 144, affirme que Paul donne la ville à Yūsuf-beg alors qu'il s'agit d'Evrenos, qui était *beglerbeg* et donc d'un rang supérieur à Yūsuf, qui n'était que *beg*.

⁸⁹⁵ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 500-506.

forteresse dont il tentait de s'emparer depuis si longtemps, conclut la paix avec les Turcs, et cessa provisoirement ses attaques sur le continent, profitant de ce répit pour fortifier ses propres places et attendant le moment favorable pour reprendre l'initiative⁸⁹⁶.

8) L'installation des Vénitiens à Naupacte et ses suites⁸⁹⁷

Confrontée à l'évolution de la situation, Venise s'inquiétait de la situation de guerre perpétuelle qui régnait en Étolie-Acarmanie. Outre que cet état de belligérance permanente pouvait gêner ses activités commerciales, en particulier avec Arta, Venise considérait avec appréhension l'intervention des Ottomans. Apprenant la nouvelle de l'installation de ces derniers à Angelokastron, la Sérénissime craignait par-dessus tout leur installation à Naupacte, qui leur aurait permis de menacer alors directement le trafic maritime vénitien en mer Ionienne ainsi que les places vénitiennes de Modon et Coron. Il fut donc décidé le 27 mai 1407 d'envoyer l'amiral du Golfe Fantin Michiel avec la mission de s'emparer de Naupacte, si possible en corrompant la garnison, une somme de 1500 ducats étant prévue pour l'ensemble de l'opération⁸⁹⁸.

Parvenu à Naupacte au mois de juin, l'amiral du Golfe préféra néanmoins tenter de prendre la forteresse d'assaut. À cet effet, il envoya nuitamment un détachement commandé par Bertucio Diedo à l'attaque du *kastron*, après avoir incendié la ville basse. Mais Paul Spata, la surprise passée, parvint à organiser la défense et à contraindre les Vénitiens à se retirer, Diedo étant même blessé à la tête par une pierre lancée par les défenseurs. Le seigneur de Naupacte, furieux de cette attaque inattendue, envoya deux messagers à l'amiral afin de protester. Ce dernier décida alors d'user des moyens les plus déloyaux afin de s'emparer de la ville malgré son premier échec. Il offrit tout d'abord un sauf-conduit en bonne et due forme au seigneur albanais, feignant de vouloir négocier, afin de l'amener à sortir de sa forteresse. Paul accepta, rejoignit l'amiral hors de la citadelle, se vit offrir 1 500 ducats en échange de sa

⁸⁹⁶ *Ibid.*, vv. 507-517.

⁸⁹⁷ ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 163-170.

⁸⁹⁸ AAV, t. II/5, n° 1254 (27 mai 1407), pp. 28-34, notamment pp. 33-34 = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1262 = MHH, t. II, n° 407, pp. 172-173. ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 163-164. - La nouvelle fut transmise par le commerçant padouan installé à Patras Andrea de Smaninis, par l'intermédiaire du Vénitien Bartholomeo de Anselmis ; cf. MALTEZOU, *Προσωπογραφικά...*, *art. cit.*, p. 12 ; ASONITIS, *ibid.*, en particulier n. 135.

reddition, refusa cette proposition et fut alors menacé de décapitation⁸⁹⁹. Contraint et forcé, il signa donc un contrat léonin officialisant le transfert de Naupacte aux Vénitiens pour la somme de 1 500 ducats⁹⁰⁰, puis prit avec sa sœur et sa femme le chemin de l'exil chez son beau-frère le despote de Mistra⁹⁰¹. Après l'Étolie, c'en était désormais fini de la domination des Spata en Acarnanie.

Les Ottomans étant installés à Angelokastron, il était plus que probable que la forteresse ait sous peu à subir un siège. Le Sénat ordonna donc dès le 15 juillet que trente balistes soient envoyées à Naupacte et qu'on les tienne prêtes jour et nuit, puis nomma le 18 juillet les Crétois Pietro et Ranieri Condroulo au poste de connétables des deux compagnies affectées à la défense de la place⁹⁰². Ces précautions trouvèrent un jour leur utilité, puisqu'un document vénitien très postérieur mentionne un siège de Naupacte, vraisemblablement par les Ottomans, malheureusement sans en donner la date⁹⁰³. Quoi qu'il en soit, la République pouvait désormais être rassurée : en contrepartie d'un effort financier pour en assurer la défense, le port ne pourrait pas être utilisé par les pirates turcs.

Mais l'attention de Venise fut de nouveau attirée par les troubles engendrés par les aventures militaires des turbulents frères Tocco. En effet, ceux-ci avaient un contentieux de plus en plus lourd avec Centurione Zaccaria, devenu entre-temps prince d'Achaïe en 1404. Ce dernier avait notamment envoyé deux navires pirates catalans piller les îles Ioniennes. Carlo

⁸⁹⁹ ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 164, en particulier nn. 137-139.

⁹⁰⁰ AAV, t. II/5, n° 1283, p. 56 (13 septembre 1407) = THIRIET, *Regestes*, II, n° 1284 = MHH, t. II, n° 424, p. 186 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, n° 8, pp. 313-314 (12 avril 1420), n° 16, pp. 321-322 (27 novembre 1427). - Paul toucha sur le champ 1100 ducats prêtés par les marchands Andrea de Smaninis et Bartholomeo de Anselmis, qui furent remboursés le 20 juillet suivant par l'administration corfiote. Les 400 ducats restants furent réclamés en 1420 après la mort de Paul par sa sœur Petronella, entre-temps devenue l'épouse d'Ercole Tocco, bâtard de Carlo, sans succès puisque son autre sœur, Sterina, veuve de Francesco Foscarei, fit la même demande en 1427. Cf. ASONITIS, *ibid.*, pp. 165-166, en particulier, nn. 143-144.

⁹⁰¹ MALTEZOU, *Προσωπογραφικά...*, *art. cit.*, pp. 11-12 ; MERTZIOS, *Επιστολή...*, *art. cit.*, p. 557 ; LAZZARINI, *L'acquisto...*, *art ; cit.*, p. 287 ; ASONITIS, *ibid.*, p. 164, en particulier n. 141.

⁹⁰² AAV, t. II/5, n° 1261, pp. 37-38 (15 juillet 1407) = MHH, t. II, n° 415, p. 180 = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1268. *Idem*, *Délibérations*, t. II, n° 1073 (18 juillet 1407). - THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1311, donne la date de juin 1407. SCHIRÒ, *Cronaca...*, *op. cit.*, pp. 40-41, suivi par NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 172, place l'événement entre le 27 mai 1407 et le 20 juillet 1408. SCHIRÒ, *ibid.*, p. 52, resserre la datation entre mai et septembre 1407. En réalité, le transfert de Naupacte eut manifestement lieu en juin puisque 1407 le Sénat de Venise ordonna le départ de Fantin Michiel le 27 mai et l'expédition de matériel militaire à Naupacte le 15 juillet de la même année. Par ailleurs, le remboursement d'Andrea de Smaninis et de Bartholomeo de Anselmis eut lieu le 20 juillet ; cf. HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. II, p. 103 ; ASONITIS, *ibid.*, p. 165, n. 145.

⁹⁰³ ASONITIS, *ibid.*, p. 164, n. 146 (1448). Ce document mentionne le rôle joué par Andrea de Smaninis et son fils Petrucio lors du siège : « ... *prefatus vero supplicans, imitando paterna vestigia, in obsidione dicti loci personaliter cum multis personis illuc accessit et victualia conduxit...* »

demanda et obtint du Sénat le 25 juillet 1407 que la flotte vénitienne prenne en charge la défense de son comté⁹⁰⁴, mais cela ne fut pas suffisant puisque Zaccaria poursuivit ses actions hostiles, refusant d'obéir aux injonctions vénitiennes lui demandant de dédommager le comte de Céphalonie des dommages subis⁹⁰⁵.

Une nouvelle ambassade de Carlo arriva à Venise en septembre. Profitant du fait que Carlo avait besoin d'eux pour se défendre contre Zaccaria, les Vénitiens tentèrent alors d'obtenir un accord favorable au sujet de la tour d'Anatolikon. Le litige était le suivant : la République avait acheté à Paul Spata le port de Naupacte et toutes ses dépendances, y compris Anatolikon, dont Carlo s'était emparé deux années auparavant. Le Sénat obtint donc la remise immédiate de la tour, à titre provisoire cependant, en attendant la conclusion d'un accord en bonne et due forme. Les sénateurs proposèrent de rendre à Carlo la forteresse, à condition que celui-ci remette une part importante des revenus des pêcheries, mais n'obtinrent cependant pas le succès escompté. Les envoyés de Carlo refusèrent en effet de s'engager à sa place mais demandèrent le soutien vénitien dans une éventuelle opération visant à prendre Angelokastron aux Turcs. Le Sénat, *a priori* favorable à ce projet qui pouvait éloigner les Ottomans de Naupacte, garda sa réponse secrète et donna trois mois aux ambassadeurs pour revenir avec la réponse de Carlo au sujet d'Anatolikon ; la haute assemblée donnerait alors sa réponse concernant Angelokastron⁹⁰⁶.

Entre-temps la situation en Grèce avait bien changé. Carlo, ayant provisoirement cessé ses opérations militaires en Acarnanie, se trouvait à la tête de troupes nombreuses, disponibles et inactives. Il les envoya donc au mois d'août sous le commandement de son frère Leonardo, afin d'exercer des représailles en Morée contre les terres du prince Zaccaria dans la région de Clarentza⁹⁰⁷. Or, le cadet des Tocco trouvant la capitale moréote sans défense, la prit par

⁹⁰⁴ AAV, t. II/5, n^{os} 1263-1264, 1267, pp. 39-42 (25 juillet 1407) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n^o 1273 = *MHH*, t. II, n^o 416, pp. 180-181.

⁹⁰⁵ *Ibid.*, n^o 1286, p. 62 (14 septembre 1407) . SCHIRÒ, *Ducato...*, *art. cit.*, pp. 368-369.

⁹⁰⁶ *Ibid.*, n^{os} 1283-1284, pp. 55-60 (13-14 septembre 1407) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n^{os} 1284-1285 = *MHH*, t. II, n^{os} 425-426, pp. 186-189. Concernant le détail des négociations, cf. ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 166-167. Carlo devait fournir chaque année deux cierges de 25 livres chacun pour la basilique Saint-Marc ; des revenus annuels de la pêche, 2000 ducats seraient attribués à Venise pour la défense de Naupacte et 400 à Carlo pour la défense d'Anatolikon ; le reste des revenus serait attribué en priorité aux dépenses de fonctionnement, y compris le chaume que Carlo devrait fournir pour l'entretien de la pêche ; enfin le reliquat serait divisé en deux parts égales.

⁹⁰⁷ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 518-552. L'expédition de Leonardo avait déjà eu lieu le 14 septembre 1407 ; cf. AAV, t. II/5, n^o 1286, p. 62 (14 septembre 1407) ; SCHIRÒ, *Cronaca...*, *op. cit.*, pp. 46.

surprise et la pilla, s'emparant notamment de la galère du prince⁹⁰⁸. Son frère aîné, apprenant la nouvelle, conçut le projet de passer lui-même en Morée afin de faire la conquête de toute la principauté⁹⁰⁹. Mais Centurione se plaint auprès de Venise, qui exigea alors que Carlo restitue Clarentza au prince. En effet, après que les Tocco, par leur guerre contre les Spata, eurent provoqué l'arrivée des Turcs dans la région, les Vénitiens craignaient que le conflit avec la principauté de Morée ne produise le même funeste résultat. De plus, la Sérénissime était alors en pourparlers avec Stefano Zaccaria, frère de Centurione et archevêque de Patras, afin de louer cette ville⁹¹⁰. Carlo, ne se sentant pas assez fort pour résister aux injonctions de la Sérénissime et ayant à cœur d'obtenir un accord au sujet d'Anatolikon, s'exécuta et ordonna l'évacuation de Clarentza⁹¹¹.

La question d'Anatolikon restait cependant entière. Carlo fit donc appel au roi Ladislas de Naples, qui se trouvait être à la fois le suzerain du comté de Céphalonie mais aussi de la principauté d'Achaïe, à laquelle Naupacte appartenait officiellement. Ladislas, qui semble ainsi avoir pris parti pour Carlo contre Zaccaria, envoya au Sénat une ambassade soutenant les droits de Carlo sur Anatolikon, mais reçut une réponse négative le 23 mars 1408⁹¹².

Néanmoins, un nouveau succès militaire des Tocco vint encore une fois changer la donne : avant le 20 juillet, sans attendre le soutien vénitien, leurs forces s'étaient emparées d'Angelokastron⁹¹³. Cet événement poussa Süleymān Čelebi à emprisonner plusieurs commerçants vénitiens et à saisir leurs biens. En effet, il accusait Venise d'avoir d'une part soutenu les Tocco dans l'attaque sur Angelokastron et de s'être d'autre part emparé frauduleusement de Naupacte, propriété de Paul Spata, son protégé. Les séances du Sénat des 20 et 24 juillet furent donc consacrées à la mission diplomatique confiée à Pietro Geno auprès

⁹⁰⁸ *Ibid.*, vv. 553-670. LONGNON, *L'empire latin...*, *op. cit.*, 349-350 ; BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, pp. 283-284 ; SCHIRÒ, *ibid.*, pp. 45-47 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 173.

⁹⁰⁹ *Ibid.*, vv. 671-676.

⁹¹⁰ GERLAND, *Neue Quellen...*, *op. cit.*, pp. 55-56, 162-171. L'accord fut conclu le 20 août 1408.

⁹¹¹ *CHRONIQUE DES TOCCO*, v. 677 ; AAV, t. II/5, n° 1321, pp. 99-100 (6 février 1408) = *MHH*, t. II, p. 193 : « *quod ipse restituat prefato principi terram clarentie suprascriptam* ». BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, p. 283 ; SCHIRÒ, *Cronaca...*, *op. cit.*, p. 47 ; *idem*, *Ducato...*, *art. cit.*, pp. 368-369 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 173.

⁹¹² AAV, t. II/5, n° 1335, pp. 120-121 (23 mars 1408).

⁹¹³ *Ibid.*, n° 1367, pp. 158-159 (20 juillet 1408). La *CHRONIQUE DES TOCCO* comporte ici une lacune. Le texte manquant est consacré à cette guerre entre Carlo et les Turcs, comme nous le font comprendre les vv. 678-683. – Cf. SCHIRÒ, *Cronaca...*, *op. cit.*, p. 116.

de Süleymān. L'ambassadeur devait exiger la libération des marchands et la restitution de leurs biens, puis réaffirmer l'innocence de la République dans l'affaire d'Angelokastron. Enfin, concernant Naupacte, le Sénat acceptait de restituer la ville à Paul, pour peu que ce dernier rembourse le prix d'achat ainsi que le montant des travaux de réparation effectués. Il était bien évident que, tout en faisant mine d'accepter la demande ottomane, poser de telles conditions financières à un seigneur désargenté tel que Paul revenait à offrir une fin de non-recevoir. Aussi, pour éviter de froisser Süleymān, Pietro Geno recevait également pour mission de lui offrir des cadeaux, ainsi qu'à sa cour et à Paul Spata, pour un montant global assez élevé s'élevant à 1 500 ducats, soit le prix de Naupacte⁹¹⁴. En réalité le prétendant ottoman, dont toutes les forces étaient occupées à lutter contre ses frères, n'avait pas les capacités militaires d'intervenir en Épire. Cette faiblesse, qui avait permis le succès de Carlo Tocco, l'empêcha d'exercer des représailles, que ce soit contre le comte de Céphalonie ou contre la République de Venise⁹¹⁵.

Plus que les Turcs, c'est en fait Carlo Tocco qui eut le comportement le plus gênant vis-à-vis de Venise. En effet, se sentant désormais suffisamment sûr de lui, il envoya ses hommes saboter les pêcheries afin de priver Venise de ses confortables revenus. Le 16 novembre 1408, le Sénat décida donc d'exiger de Carlo un dédommagement pour les dégâts causés, ainsi que la fourniture du chaume indispensable à la réfection des pêcheries. Le même jour, on ordonna l'affermage des pêcheries d'Anatolikon à des citoyens vénitiens de Corfou ou de Patras⁹¹⁶. Mais l'exploitation de ces pêcheries ne pouvait démarrer sans l'accord de Carlo. Or, sans les revenus d'Anatolikon, les travaux défensifs réalisés à Naupacte se faisaient à fonds perdus. La situation de conflictualité latente débouchait donc sur un gouffre financier pour Venise, qui fit donc en sorte de résoudre au plus vite ses contentieux tant avec les Ottomans qu'avec les Tocco⁹¹⁷. Le 26 mars 1409, on envoya à Süleymān Çelebi une

⁹¹⁴ *Ibid.*, n° 1367, pp. 157-162 (20 juillet 1408) : « *restituere dicto Paulo sguro Castrum Nepanti, in casu quo, dictus paulus restituit primo nobis pecuniam habitam a nobis pro dicto castro, et expensas per nos factas et fiendas, pro reparatione dicti Castrj usque diem restitutionis ipsius.* » = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1311 = JORGA, *Notes et extraits*, t. I, pp. 162-4 = ROL, IV (1896), pp. 294-296 (20 juillet) ; AAV, t. II/5, n°s 1370-1371, pp. 163-164 (24 juillet 1408). ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 168.

⁹¹⁵ ZACHARIADOU, *Χίλιοι στίχοι...*, *art. cit.* p. 176 ; *eadem*, « Süleyman Çelebi in Rumili and the Ottoman chronicles », *Der Islam*, LX (1983), pp. 268-290.

⁹¹⁶ THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1328 = *MHH*, t. I, n° 27, p. 31, (16 novembre 1408).

⁹¹⁷ Contrairement à ce qu'affirme ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 169, le document *MHH*, t. II, pp. 220-221, par ailleurs identique au document AAV, t. II/5, n° 1413, pp. 211-212 (15 mars 1409), n'indique en aucune façon que Carlo ait demandé la protection des Ottomans.

ambassade réaffirmant que Venise n'était pas concernée par l'assaut sur Angelokastron et offrant soit un versement unique de 1 500 ducats, soit le versement annuel d'un tribut de cent ducats pour régler le contentieux de Naupacte⁹¹⁸. Süleymān choisit la seconde possibilité, conscient qu'une vente clorait le dossier alors qu'une location lui permettrait de passer indéfiniment pour le propriétaire légitime des lieux⁹¹⁹. Parallèlement, on demanda le 15 mars 1409 à Petronella Tocco, sœur de Carlo et épouse de Nicolas Veniero, fils du précédent doge de Venise Antonio Veniero (1382-1400), de mener une ambassade auprès de Carlo⁹²⁰. L'accord proposé prévoyait toujours la cession de la forteresse à ce dernier, ainsi qu'un partage des revenus des pêcheries, plus favorable cependant que celui proposé en septembre 1407. La mission de Petronella fut un succès et le contrat fut signé le 12 mai 1409 à Saint-Georges de Céphalonie par les représentants de Carlo, Niccolò de Podio de Neritono et Matteo Landolfo, lequel s'était emparé d'Anatolikon en 1405. Deux jours plus tard, le 14 mai, c'est le comte lui-même qui apposait sa signature à Sainte-Maure de Leucade⁹²¹. L'application de l'accord posa toutefois par la suite de nombreuses difficultés, notamment parce que les sabotages réalisés par les hommes de Carlo Tocco avaient grandement diminué les revenus de la pêche ; ce qui n'empêcha pas Carlo de contester la comptabilité tenue par les Vénitiens⁹²².

⁹¹⁸ AAV, t. II/5, n° 1419, pp. 217-219 (26 mars 1409) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1347 = JORGA, *Notes...*, *op. cit.*, t. I, pp. 169-171 = ROL IV (1896), p. 301.

⁹¹⁹ *Ibid.*, t. II/6, n° 1576, pp. 69-70 (26 juillet 1410) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1385. Le 26 juillet 1410, la situation de Süleymān Ćelebi était très incertaine du fait de ses revers face à son rival, à tel point que le Sénat suspend le versement du tribut en attendant de savoir qui est le véritable maître de la Grèce.

⁹²⁰ *Ibid.*, t. II/5, n° 1413-1414, pp. 211-212 (15 mars 1409) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1345 = MHH, t. II, pp. 220-221. SAINT-GUILLAIN, *L'archipel des seigneurs...*, *op. cit.*, notice 67, pp. 925-926.

⁹²¹ *Ibid.*, n° 1444, p. 253 (22 juin 1409) ; t. III/23, n° 6547, p. 248 (21 juillet 1457) ; JORGA, *Notes et extraits...*, t. I, p. 173 (14 mai 1409). Concernant les détails de l'accord, SCHIRÒ, *Cronaca...*, *op. cit.*, pp. 41-42 ; *idem*, *Ducato...*, *art. cit.*, p. 368, n. 46 ; ASONITIS, *Nóvio Ióvio...*, *op. cit.*, p. 169. Venise toucherait 1500 ducats pour Naupacte au lieu de 2000 et Carlo 300 pour Anatolikon au lieu de 400.

⁹²² *Ibid.*, t. II/6, n° 1600, pp. 88-89 (27 septembre 1410) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1392 = MHH, t. I, n° 32, pp. 34-36. SCHIRÒ, *ibid.* – Ce document indique que Petronella était décédée à cette date : « *per medium olim domine Petronille sororis sue uxoris tunc domini Nicolai Venerio* » ; cf. SAINT-GUILLAIN, *ibid.*, p. 927.

C) La ligue contre les Tocco (1410-1411)⁹²³

Au cours de la décennie passée, Carlo Tocco avait pu réaliser quasiment sans encombre la conquête de l'Étolie-Acarnanie, qu'il possédait intégralement à l'exception de Naupacte. Il avait eu la chance de n'avoir que rarement à affronter le seigneur d'Arta, Mouriki Boua Spata, donc les forces étaient plus importantes que celles de Sgouros et Paul. La confrontation était cependant inévitable désormais, dans la mesure où le comte de Céphalonie ne semblait pas disposé à laisser son voisin en paix. Une expédition menée par les hommes de Carlo s'empara ainsi d'importantes quantités de bétail qui paissaient dans la région d'Arta. Afin d'éviter toute rencontre avec les hommes de Mouriki, les soldats de Tocco empruntèrent la voie maritime et purent ainsi dérober les animaux en toute impunité⁹²⁴.

Or Mouriki ne comptait pas laisser la puissance de son encombrant voisin augmenter indéfiniment jusqu'à mettre en danger son pouvoir. À la suite du vol de son bétail, Mouriki décida de se venger et de passer à l'offensive, et entreprit à cet effet de conclure une alliance avec le despote de Iôannina. Esau Buondelmonti avait beau être l'oncle de Carlo, il avait aussi été durant six ans l'époux d'Irène, la mère de Mouriki et était le père de la petite Maddalena, demi-sœur de Mouriki décédée accidentellement en 1402. La répudiation d'Irène, mère de Mouriki, ne mit apparemment pas fin à ces bonnes relations⁹²⁵. En effet, les deux seigneurs avaient trop besoin l'un de l'autre. Malgré ses liens de parenté avec Carlo qui auraient pu le pousser à le favoriser, Esau n'avait pas oublié la mauvaise conduite de son neveu envers sa sœur Maddalena lors de son accession à la majorité⁹²⁶. Surtout, Esau ne gouvernait pas dans son intérêt propre mais dans celui de Iôannina, où il vivait depuis plus de vingt ans et qu'il se devait de gérer en tenant compte des réalités locales. Or dans le cas présent, l'intérêt de Iôannina était de maintenir l'équilibre précaire qui avait prévalu depuis vingt ans entre les deux capitales de l'Épire et qui avait évité à la cité-État du nord les trop fréquentes invasions menées par les Albanais quelques décennies plus tôt. Le clan Zenevesi étant désormais incontrôlable, il aurait été fatal de se retrouver pris en tenaille entre les clans du nord et du

⁹²³ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 173-174 ; ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 170-172.

⁹²⁴ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 684-699.

⁹²⁵ *Ibid.*, vv. 700-711.

⁹²⁶ Sur l'opposition entre Carlo et Maddalena à propos de l'alliance génoise des années 1390 et du douaire de Maddalena, cf. ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 145, 151.

sud. De plus, Carlo était un Latin, alors qu'Esau désormais un défenseur de l'Orthodoxie, comme en témoigne le chrysobulle qu'il émit en mars 1408 en faveur de la métropole de Iôannina et qui précisait l'ensemble des biens privilèges détenus par l'institution⁹²⁷. Enfin, le rôle des Ottomans, qui n'avaient toujours pas pu se venger de l'affront reçu à Angelokastron, n'est peut-être pas à négliger dans la décision prise par Esau. En effet, ceux-ci avaient répondu favorablement à l'invitation lancée par Mouriki et ont pu contraindre Esau, qui était leur client, à y participer lui aussi⁹²⁸.

Quoi qu'il en soit, Esau accepta donc l'alliance que lui proposait son voisin du sud. Afin de rétablir l'alliance familiale interrompue par le divorce d'Esau et Irène, on décida de préparer l'avenir en fiançant les héritiers des deux États, à savoir d'une part Georges, fils d'Esau et d'Eudocie et d'autre part la fille de Mouriki et de son épouse Nerata, elle aussi d'origine serbe⁹²⁹. Puis on mit au point un plan de campagne : Esau convint d'apporter à Mouriki toutes les forces dont il disposait, puis on procéda au partage anticipé des conquêtes à venir. L'objectif était ni plus ni moins de s'emparer de toutes les terres de Carlo Tocco en Roumanie : Mouriki aurait ainsi reçu Bonditsa et Esau Leucade⁹³⁰. Puis, conformément au plan initial, on rassembla à Arta au tournant des années 1409/1410 les troupes de Mouriki et celles d'Esau, ainsi que 300 Turcs envoyés par le *beg* de Thessalie en échange de quelques cadeaux. Mais Carlo, qui avait été prévenu de l'arrivée de l'ennemi, rassembla ses propres troupes dans la région de Bonditsa, qui devait être la première attaquée, et envoya un détachement en reconnaissance. De l'autre côté, Mouriki, qui venait de passer en Acarnanie au lieu-dit Kordovitzza, envoya lui aussi des éclaireurs⁹³¹. Les patrouilles se rencontrèrent et s'affrontèrent ; les hommes des Tocco capturèrent un Turc, qui fut amené devant Carlo et lui livra des informations sur l'armée coalisée⁹³². Se sachant surpassé en nombre, Carlo décida de tirer parti du point fort que constituait sa flotte. Il resta ainsi dans Bonditsa assiégée mais ravitaillée par mer, tandis que son frère Leonardo, empruntant lui aussi la voie maritime,

⁹²⁷ ROMANOS, *Περὶ τοῦ Δεσποτάτου...*, *op. cit.*, pp. 168-169 ; VRANOSSIS, *Ἱστορικὰ καὶ τοπογραφικὰ...*, *op. cit.*, p. 461 [29] ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 175-176. Le métropolitain de Iôannina s'appelait alors Joseph. Cf. Annexe II/1, n° 21.

⁹²⁸ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 741-742.

⁹²⁹ *Ibid.*, vv. 712-722. SCHIRÒ, *Evdokia Balšić...*, *art. cit.*, pp. 384-387. Concernant le personnage de Nerata, cf. *ibid.*, vv. 2023-2024 ; *PLP*, t. VIII, n° 20184.

⁹³⁰ *Ibid.*, vv. 723-729.

⁹³¹ *Ibid.*, vv. 737-759. *TIB*, III, pp. 184-185.

⁹³² *Ibid.*, vv. 760-766.

partit piller les terres de Mouriki, capturant les habitants et les revendant en esclavage, notamment aux Catalans⁹³³. Se voyant ainsi perdre son temps à Bonditsa tandis que les Tocco ruinaient ses terres, Mouriki demanda l'aide de Venise, qui lui promit le 15 mars 1410 de le livrer en armes pour assurer sa défense. Le Sénat lui assura aussi que le baile de Corfou ferait office d'intermédiaire entre les belligérants, afin de mettre un terme aux hostilités. Conformément à ses habitudes, la République insistait sur la nécessité d'éviter toute escalade dans le conflit qui aurait pu pousser les Turcs à intervenir. Par ailleurs, la Sérénissime refusa l'offre de Mouriki de placer Riniasa sous sa protection. En effet, cette place, qu'il avait prise à Carlo quelques années plus tôt, se trouvait évidemment menacée au premier chef et le seigneur d'Arta espérait que sa mise sous tutelle vénitienne empêcherait son adversaire de l'attaquer. Mais Venise souhaitait rester officiellement neutre et refusa de s'engager aussi explicitement à ses côtés⁹³⁴. Une maigre compensation fut l'octroi en juin à Mouriki de la citoyenneté vénitienne, qui l'assurait de la possibilité pour lui et sa famille de fuir en territoire vénitien en cas de besoin⁹³⁵. Mais heureusement pour Mouriki, il n'eut pas à en arriver là : après avoir menacé Carlo de représailles en cas de dommages aux commerçants vénitiens qui se trouvaient dans les zones de guerre, le baile obtint finalement au printemps 1410 que les Tocco cessent leurs raids maritimes⁹³⁶.

Ce n'était cependant pas encore la paix : Mouriki, qui s'était retiré de Bonditsa, repartit assiéger cette forteresse, expliquant au baile de Corfou que la trêve ne saurait concerner que la mer puisque les Ottomans ne l'autorisaient pas à interrompre les hostilités sur terre, ce qui signifie tout simplement que Mouriki était désormais le sujet des Turcs. Venise se trouvait alors dans une situation difficile : elle ne pouvait naturellement obtenir de Carlo qu'il interrompe définitivement ses raids maritimes si Mouriki de son côté poursuivait ses incursions terrestres. C'est pourquoi, le 27 septembre, le Sénat donna-t-il comme instructions au nouveau baile de Corfou Roberto Mauroceno de demander au seigneur d'Arta, s'il ne pouvait conclure la paix, d'au moins accepter une longue trêve⁹³⁷. Mais la peste qui se

⁹³³ *Ibid.*, vv. 767-774 ; AAV, t. II/6, n° 1530, p. 24 (15 mars 1410) = *MHH*, t. II, n° 490, p. 234.

⁹³⁴ AAV, t. II/6, n° 1530, pp. 24-27 (15 mars 1410) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1368 = *MHH*, t. II, n° 490, pp. 234-236.

⁹³⁵ JORGA, *Notes et extraits...*, t. I, p. 183 (juin 1410). Mouriki avait demandé cette faveur au mois de mars, mais le Sénat n'avait légalement pas le droit d'accorder ce privilège ; il fallut donc attendre deux mois pour que la procédure légale arrive à son terme.

⁹³⁶ AAV, t. II/6, n° 1600, pp. 86-88 (27 septembre 1410) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1392.

⁹³⁷ *Ibid.*

déclara alors à Corfou retarda le départ de Mauroceno, qui n'arriva à son poste qu'au début de 1411. Or, à cette date, Mouriki et Carlo avaient finalement conclu la paix⁹³⁸. On décida de doubler cette réconciliation d'une alliance matrimoniale entre Carlo, fils de Marchesano de Fiore et d'Irène Spata, et par conséquent demi-frère de Mouriki d'une part, et une bâtarde de Carlo dont nous ignorons le nom d'autre part. Les deux camps étaient manifestement aussi fatigués l'un que l'autre de cette guerre qui les avaient placés tous deux dans une position difficile. Avant tout, chacun craignait désormais une intervention turque massive. Le comte de Céphalonie obtint d'ailleurs que Mouriki lui remette la flotte dont il disposait à Arta afin d'éviter que les Ottomans puissent un jour s'en servir pour attaquer Leucade. Matteo Landolfo fut chargé d'accompagner la promise dans la galère officielle du comte et de la conduire jusqu'à Rhogoi, où le mariage fut célébré en présence de Mouriki mais aussi de sa fille, fiancée au fils d'Esau et venue spécialement de Iôannina pour cette occasion⁹³⁹. C'est au cours des festivités que tomba la nouvelle : Esau Buondelmonti était mort. Cet événement allait avoir pour l'ensemble de l'Épire d'immenses répercussions dont personne ne pouvait alors se douter.

Au terme de la période que nous venons d'étudier, l'Épire avait connu une période de relatif équilibre puisque Arta et Iôannina ne s'étaient pas affrontées durant deux décennies. Mais chacun des Despotats avait connu des pertes territoriales : Iôannina avait dû reconnaître l'indépendance du clan Zenevesi, tandis que le clan Spata avait perdu toutes ses possessions en Étolie-Acarnanie. La puissance montante des Tocco, mais aussi des Zenevesi, allait conduire à de nouveaux déséquilibres et à une recomposition de la carte de l'Épire. En attendant, c'est à cette époque que la fragmentation territoriale et politique de l'Épire est à son maximum.

⁹³⁸ ASONITIS, *Nótio Iónio...*, *op. cit.*, p. 172, en particulier n. 192.

⁹³⁹ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1122-1152, 1161-1162.

Chapitre IX

Carlo I^{er} Tocco

et la réunification du Despotat (1411-1429)

Au début du mois de février 1411, la fête battait son plein au château de Rhogoi, où le seigneur d'Arta Mouriki Spata célébrait dignement le mariage de son demi-frère Carlo Marchesano avec la fille de Carlo Tocco, naguère ennemi du clan Spata. Étaient également présents, la fille de Mouriki, fiancée à Georges Buondelmonti, fils du despote Esau, venue spécialement de Iôannina pour l'occasion, et Matteo de Landolfo, condottiere napolitain au service de Carlo Tocco, qui avait escorté la fiancée jusqu'au château. Au beau milieu de ces festivités, des messagers arrivèrent de Iôannina, apportant la funeste nouvelle : le despote Esau venait de décéder.

C'est ainsi que commence le quatrième chapitre de la *Chronique des Tocco*. À la fin du chapitre précédent, l'auteur, qui venait de raconter le règlement général de la guerre de Carlo Tocco contre les forces qui s'étaient coalisées contre lui, insistait sur la volonté des deux camps que la paix qui venait d'être conclue fût durable. De fait, au cours de la guerre de 1410, la confrontation de Carlo Tocco face à une coalition unissant Arta, Iôannina et les Ottomans s'était soldée par un match nul. Aucun des deux camps ne pouvant espérer l'emporter sur l'autre, l'intérêt objectif des divers seigneurs d'Épire était désormais que la paix dure le plus longtemps possible, ne serait-ce que pour éviter une intervention ottomane. Les trois familles régnautes, à savoir les Buondelmonti, les Tocco et les Spata étaient désormais liées les unes aux autres, ce qui laissait présager une période de stabilité entre les forces en présence. Le clan Zenevesi semblait lui aussi se tenir tranquille.

Les auditeurs de notre conteur anonyme pouvaient donc à bon droit penser que les protagonistes de notre récit étaient réellement convaincus que les noces de Carlo Marchesano, demi-frère de Mouriki Spata, avec une fille naturelle de Carlo Tocco annonçaient la fin des combats et que seul un coup du sort était à même de réduire à néant la bonne volonté des protagonistes. Pourtant, l'insistance sur cette bonne volonté générale semble bien n'être qu'un

procédé narratif destiné à créer du suspense auprès du public. Certes, il est factuellement exact que c'est bien la mort du despote qui allait entraîner une réaction en chaîne remettant en cause l'équilibre précaire et relancer le cycle des conflits militaires. Néanmoins, à la lueur de la suite des événements, il semble bien que Carlo et Mouriki n'attendaient en réalité qu'une occasion pour reprendre le chemin des combats. On peut même se demander si la précarité de cet équilibre ne le vouait pas d'avance à une rapide caducité.

Quoi qu'il en soit, les cinq années qui suivirent furent riches en glorieux événements militaires et en retournements de situation, avant de déboucher sur l'une des périodes les plus glorieuses de l'État épirote, la dernière avant la conquête ottomane. L'anonyme auteur de la *Chronique* n'aurait donc plus besoin de procédés aussi artificiels pour susciter l'intérêt de son public.

A) La succession du despotat de Iôannina

1) Vingt jours qui ébranlèrent l'Épire (6 février-26 février 1411)⁹⁴⁰

Après le décès du despote Esau, c'est naturellement son fils Georges, alors âgé d'environ sept ans, qui était tout indiqué pour lui succéder. Après tout, on avait déjà vu des despotes d'Épire mourir en laissant des enfants en bas âge et ceux-ci avaient succédé à leur père sous la protection de leur mère, appelée à exercer la régence. En l'occurrence, la régente s'appelait Eudocie, demi-sœur du seigneur d'Aulôn (Valona) Mrkša Žarković et fille du seigneur de Zeta, Georges Balšić.

Le court gouvernement d'Eudocie est assez difficile à appréhender. En effet, le récit fait par l'auteur de la *Chronique des Tocco* présente de nombreuses incohérences difficiles à

⁹⁴⁰ *CHRONIQUE DES TOCCO*, chap. IV. SCHIRÒ, *Evdokia...*, art. cit., pp. 387-391 ; *idem*, *Cronaca*, pp. 56-58 ; NICOL, *Despotate II*, op. cit., pp. 174-175. - Les dates de la mort d'Esau et de l'expulsion de sa veuve Eudocie sont données par la *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, manuscrit d'Oxford, éd. Leandros Vranoussis, *Ἱστορικὰ καὶ τοπογραφικὰ...*, op. cit., p. 510 [78]. Les événements relatés dans la *CHRONIQUE DES TOCCO* peuvent paraître trop nombreux pour une vingtaine de jours ; cf. SCHIRÒ, *Cronaca...*, op. cit., p. 54, n. 5 ; NICOL, *Despotate II*, op. cit., p. 175, n. 64. La faible distance entre les différentes parties de l'Épire rend cependant plausible cette durée. De plus, la *Chronique de Iôannina* semble plus crédible que celle des Tocco, manifestement soucieuse de discréditer Eudocie et de faire, jusqu'à la caricature, l'éloge de Carlo Tocco.

résoudre⁹⁴¹. Il mentionne tout d'abord les méfaits d'Eudocie à l'encontre de certains archontes : ils furent exilés, emprisonnés, privés de leurs biens, ces derniers étant attribués aux partisans de la *basilissa*. Cette disgrâce concernait en particulier les conseillers proches d'Esau⁹⁴². Les accusations de l'auteur de la *Chronique* semblent cependant assez vagues. Par exemple, le capitaine et *kephalê* de la ville, Simon Stratégopoulos, fut envoyé en Morée « pour y mourir », ce qui semble quelque peu excessif. D'ailleurs, il suffit à Simon de s'arrêter en route chez Carlo Tocco pour rentrer à Iôannina, manifestement sans souci. Quant au Florentin Matteo Libardi, ancien compagnon d'Esau, il fut certes emprisonné, mais sa captivité dut être brève puisqu'il put rapidement rejoindre Carlo, dont la cour était appelée à devenir, à en croire l'auteur de la *Chronique*, le refuge d'un grand nombre d'habitants de la ville⁹⁴³. De même, lorsque ce dernier accuse Eudocie de mettre en œuvre de nouveaux usages intolérables pour les habitants de Iôannina, il est permis de s'interroger sur leur nature réelle puisque le narrateur tire prétexte de la honte qu'ils lui inspirent pour ne pas les décrire⁹⁴⁴.

Quelles qu'aient été les accusations portées contre elle, cela n'empêcha pas Simon, apparemment revenu sans souci à Iôannina, de participer avec les autres archontes à la proclamation de Georges comme souverain et d'Eudocie, sa mère, comme régente⁹⁴⁵. C'est alors qu'un agent de Carlo Tocco entra en scène. Le neveu d'Esau avait été prévenu de la

⁹⁴¹ Comme il a déjà été dit, les 1121 premiers vers de la *Chronique* doivent être replacés dans un ordre différent de celui choisi par l'éditeur. Les événements énoncés dans les vers 1161 à 1303, qui constituent le chapitre IV, semblent eux aussi parfois être désordonnés ou incomplets. Par exemple, il paraîtrait plus logique que le folio 23v (offensive de Mouriki Boua Spata) suive directement le folio 21v (qui s'achève sur les liens de parenté d'Esau et Mouriki). De même, le serment des archontes, parmi lesquels Simon Stratégopoulos, envers Georges et Eudocie devrait également précéder les mauvaises actions de cette dernière et l'exil de Simon. On ne s'explique pas non plus comment l'agent de Carlo, envoyé au v. 1174 dès la mort d'Esau, n'arrive à Iôannina qu'au v. 1231, alors que Simon Stratégopoulos a eu entre-temps le temps de faire l'aller-retour de Iôannina à Céphalonie. Enfin, il paraît pour le moins étrange que, une fois Eudocie proclamée régente, ce soient les archontes de Iôannina qui demandent à Mouriki de leur envoyer sa fille. Néanmoins, en dehors de ces remarques, nous ne sommes pas en mesure de présenter une solution plus pertinente. Spyros Asonitis, qui prépare actuellement une nouvelle édition à partir des manuscrits originaux, semble considérer l'ordre de l'édition Schirò comme le bon ; cf. ASONITIS, Spyros, « Sull'identità dell'autore della cronaca dei Tocco », *Nέα Πώμη*, V (2008), pp. 381-395. De toute façon, dans ce chapitre on trouve parfois une incohérence, ou à tout le moins une ellipse importante, à l'intérieur même d'un vers, comme par exemple le v. 1210. L'auteur, s'il est vraiment l'agent de Carlo Tocco à Iôannina comme le suggère ASONITIS, *ibid.*, n'a peut-être pas intérêt à présenter tous les détails nécessaires à la pleine et entière compréhension des événements.

⁹⁴² *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1190-1201. Ces mesures rappellent évidemment le règne de Thomas Preljubović.

⁹⁴³ *Ibid.*, vv. 1202-1211.

⁹⁴⁴ *Ibid.*, vv. 1212-1215. Il semble plutôt qu'en réalité les archontes n'aient jamais cessé de gouverner durant le règne d'Eudocie.

⁹⁴⁵ *Ibid.*, vv. 1216-1230.

mort de son oncle par son officier Matteo de Landolfo, qui était présent aux noces de Rhogoi. Aussitôt, le comte de Céphalonie, souhaitant par dessus tout éviter que Mouriki Spata ne mette la main sur le despotat de Iôannina et ne dispose par conséquent de forces désormais supérieures aux siennes, envoya un messenger afin d'inciter les archontes de Iôannina à ne pas céder aux pressions du seigneur d'Arta⁹⁴⁶. Telle n'était de toute façon pas leur intention : les archontes se souvenaient des raids menés par les clans albanais par le passé et n'avaient aucune envie de donner le pouvoir à l'héritier de Gjin Spata⁹⁴⁷. Mais l'agent de Carlo prit manifestement sur lui d'aborder d'autres sujets avec ses interlocuteurs, puisqu'au cours de leur conversation, ceux-ci lui affirmèrent qu'au cas où ils chasseraient Eudocie, ils choisiraient Carlo comme souverain. Fort de ces précieux renseignements, l'agent rentra auprès de son maître⁹⁴⁸.

Mais dans l'immédiat, l'urgence à Iôannina était à l'établissement de bonnes relations avec Mouriki Spata, le puissant voisin du sud. Dans l'immédiat, les archontes envoyèrent donc au seigneur d'Arta une ambassade demandant le retour à Iôannina de sa fille, la fiancée de Georges, afin qu'elle ait rang de souveraine, conformément au vœu du défunt despote Esau⁹⁴⁹. Mais Mouriki ne s'en contenta pas, souhaitant que soit organisée à Photikê (Saint-Donat), à la frontière des deux États, une cérémonie faisant de lui le protecteur du despotat de Iôannina. Finalement, Mouriki rassembla son armée et marcha sur Iôannina, où il fut rejoint par Gjin Zenevesi. Les Albanais pillèrent les environs de la ville puis rentrèrent chez eux⁹⁵⁰. Pendant ce temps, Eudocie tentait de se montrer sous un jour plus avenant auprès des habitants de Iôannina, mais la question de son remariage provoqua sa chute⁹⁵¹. En effet, la venue des Albanais d'Arta et d'Argyrokastron avait montré avec acuité la nécessité d'avoir sur le trône un homme à même de mener la lutte contre les envahisseurs. Or, on apprit qu'Eudocie, souhaitant se remarier, avait envoyé une ambassade en Serbie afin que des prétendants se manifestent. La *basilissa* fut alors accusée de vouloir livrer le pays à des étrangers qui s'empareraient de toutes les richesses et réduiraient tous les habitants en esclavage. La population unanime, à en croire l'auteur de la *Chronique des Tocco*, décida de

⁹⁴⁶ *Ibid.*, vv. 1167-1183.

⁹⁴⁷ *Ibid.*, vv. 1184-1189.

⁹⁴⁸ *Ibid.*, vv. 1231-1241.

⁹⁴⁹ *Ibid.*, vv. 1242-1247.

⁹⁵⁰ *Ibid.*, vv. 1248-1264.

⁹⁵¹ *Ibid.*, vv. 1265-1275.

la chasser et de prendre un autre seigneur. Le 26 février, la foule pénétra dans le palais, refusant d'obéir aux archontes, qui la soutenaient probablement en sous-main, et expulsa Eudocie ainsi que son fils. Ils se réfugièrent chez Gjini Zenevesi, avant de mener une vie d'errance qui les mena, entre autres, à la cour de Constantinople⁹⁵².

2) L'accession de Carlo au despotat de Iôannina⁹⁵³

Dans un premier temps, la situation après la révolte pouvait sembler incontrôlable : après avoir pillé le palais despotique, les émeutiers commençaient à s'en prendre aux autres maisons. Aussi, le capitaine Simon Stratégopoulos dut-il faire un discours pour ramener le calme et accepta de diriger la ville jusqu'à ce qu'un souverain soit désigné⁹⁵⁴.

Pendant ce temps, l'agent de Carlo Tocco avait fait son rapport à son maître, lui indiquant les bonnes dispositions à son égard de la part des archontes de la ville, ainsi que de l'armée, commandée par Simon. C'est pourquoi le comte de Céphalonie le renvoya aussitôt vers Iôannina avec pour mission de poursuivre son lobbying. L'agent se mit donc en route, malgré le danger représenté par les Albanais de Mouriki Spata qui en pillaient les alentours, et apprit en chemin les récents événements. Comprenant que c'était le moment ou jamais de placer son maître sur le trône de la capitale du nord, l'agent gagna l'endroit avec d'autant plus de célérité⁹⁵⁵.

Une fois sur place, il rencontra le capitaine de la ville, qui lui confirma que les archontes, mais aussi l'ensemble du peuple, soutenaient la candidature de Carlo. Aussi proposa-t-il au messager de présenter celle-ci dès le lendemain à la population rassemblée à la métropole⁹⁵⁶. En attendant, l'agent de Carlo marcha dans la ville à la rencontre des archontes et leur fit l'éloge de son maître, vanta ses multiples mérites, entre autres sa noblesse, sa richesse et sa puissance militaire. Notamment, il insista sur le fait que Carlo, depuis

⁹⁵² *Ibid.*, vv. 1276-1303. KORDOSES, *Bυζαντινά Γιάννενα*, pp. 201-202. - Concernant la suite de la vie d'Eudocie et de son fils Georges, cf. GANCHOU, *Giourgès Izaoul...*, *art. cit.*, pp. 172-199.

⁹⁵³ *Ibid.*, vv. 1304-1607. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 176-177.

⁹⁵⁴ *Ibid.*, vv. 1304-1324.

⁹⁵⁵ *Ibid.*, vv. 1325-1340.

⁹⁵⁶ *Ibid.*, vv. 1341-1354.

Céhalonie, avec initialement peu de moyens, avait conquis « la moitié du territoire des Spata ». On pouvait donc penser qu'en ayant en plus sous ses ordres Iôannina, présenté comme une ville de gens courageux et valeureux, véritable « racine du Despotat », alors il ne ferait aucun doute qu'il pourrait refaire l'unité de celui-ci⁹⁵⁷. Dès le lendemain matin, l'assemblée eut lieu au lever du soleil, présidée par le capitaine Stratêgopoulos. L'envoyé du duc tint de nouveau un discours, faisant l'éloge de la façon dont Carlo gérait ses forteresses et ses villes ; promettant de nouveau l'unité du Despotat, qui serait ainsi libéré des Albanais. Puis ce fut au tour du capitaine de Iôannina de mentionner son séjour chez le duc et sa grande honorabilité⁹⁵⁸. Convaincus, les membres de l'assemblée exprimèrent alors leur volonté de voir le duc devenir leur souverain⁹⁵⁹.

Mouriki Spata et Gjin Zenevesi, apprenant la nouvelle, rassemblèrent alors leurs troupes et vinrent assiéger la ville. Mais leur supériorité numérique ne put compenser leur infériorité technique, en particulier dans le domaine poliorcétique, et ils durent à nouveau se retirer⁹⁶⁰. La région restait néanmoins dangereuse, or il fallait bien prévenir Carlo de la proposition qui lui était faite. Simon Stratêgopoulos remit donc des lettres officielles en ce sens au messager de Carlo, qui prit donc la route accompagné d'archontes de Iôannina, mais aussi de Papigo, du Zagori et de Photikê. Au total, à en croire la *Chronique des Tocco*, c'est une cinquantaine de personnes qui arrivèrent à Parga, en terre vénitienne donc, d'où elles purent s'embarquer pour Leucade, où elles arrivèrent le lendemain et accomplirent leur mission auprès du duc⁹⁶¹. Celui-ci se réjouit de la bonne nouvelle et mit en place les préparatifs en vue de son voyage vers Iôannina : il fit préparer des navires pour aller jusqu'à Parga, ainsi qu'une escorte de cent cavaliers afin d'accompagner la petite troupe jusqu'à Saint-Donat, à travers les territoires contrôlés par les Albanais. Par ailleurs, Leonardo II reçut la charge de gouverner le comté de Céhalonie pendant que son frère serait dans le nord, ainsi que la mission de tenir les troupes prêtes pour piller la région d'Arta, au cas où Mouriki attaquerait Iôannina⁹⁶². Enfin, il envoya au devant Matteo Libardi annoncer sa venue à Iôannina et revenir ensuite à Parga accompagné d'un détachement du clan des Mazaraki, alors

⁹⁵⁷ *Ibid.*, vv. 1355-1375.

⁹⁵⁸ *Ibid.*, vv. 1376-1410.

⁹⁵⁹ *Ibid.*, vv. 1411-1417.

⁹⁶⁰ *Ibid.*, vv. 1418-1428.

⁹⁶¹ *Ibid.*, vv. 1429-1474.

⁹⁶² *Ibid.*, vv. 1475-1489.

installé dans la région de Saint-Donat et qui constituait donc la partie du Despotat la plus proche de Parga⁹⁶³.

Une fois l'expédition mise sur pied, Carlo prit la mer, débarqua à Parga, traversa le territoire des Mazaraki et parvint à Saint-Donat, où il fut acclamé comme seigneur par la population, chacun se pressant pour se prosterner devant lui. Il fut ensuite dignement accueilli par les archontes de Iôannina ainsi que par le métropolitain et reçut les clés de la forteresse, où il passa la nuit. Au matin, il reçut la soumission des Malakasi et des Zagorites, puis de l'armée de Iôannina toute entière, commandée par Étienne Bouisavos, gendre du capitaine Stratêgopoulos. Les soldats se prosternèrent devant lui, puis le proclamèrent despote⁹⁶⁴. Les mêmes rituels furent répétés à la forteresse suivante d'Arachovitsa⁹⁶⁵. Enfin, Carlo parvint le 1^{er} avril à Iôannina, où la même cérémonie eut lieu dans la métropole Saint-Michel, avant qu'il ne prenne possession du palais despotique⁹⁶⁶. Après avoir écrit à sa femme et à son frère pour leur raconter les événements, le nouveau souverain de Iôannina commença à gouverner, multipliant les cadeaux, nommant des gouverneurs pour ses nouvelles forteresses et honorant plusieurs archontes, en particulier Simon Stratêgopoulos, qui reçut un château, son fils Paul et enfin son gendre Étienne Bouisavos, qui reçut le titre de *prôtostratôr*, chef des armées⁹⁶⁷.

⁹⁶³ *Ibid.*, vv. 1490-1493 :

Δούκας εἶχε στείλει ὀμπροστὰ ἕως τὰ Ἰωάννινα τὸν Μανθαίαν,
καὶ ἀπέκει νὰ ἐπιστραφῆ ἕως τὴν Πάργαν νὰ τὸν εὔρουν.
Τὸν δὲ Λιμπάρδην ἔστειλεν εἰς τοὺς Μαζαρακαίους
νὰ τοὺς εἰπῆ νὰ ἔλθουσιν ἕως τὴν Πάργαν νὰ τὸν εὔρουν.

Ce passage pose problème. En effet, Carlo donne deux missions distinctes : à « Matteo », il ordonne d'aller à Iôannina puis de venir le trouver à Parga. À Libardi ensuite, il ordonne d'aller chercher les Mazaraki puis de venir le trouver à Parga. Selon le récit fait par SCHIRÒ, *Cronaca*, pp. 54-56, suivi par NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 177, en particulier n. 47, c'est Matteo Landolfo qui partit à Iôannina tandis que Libardi part chercher les Mazaraki. Cette version nous paraît difficilement admissible. En effet, le Μανθαίος du vers 1490 peut tout aussi bien être Libardi que Landolfo. Or, la mission concernant Iôannina, il était plus logique d'y envoyer Matteo Libardi, ancien conseiller d'Esau que Matteo Landolfo, dont la carrière avait été faite au service de Carlo. De plus, la similitude des missions, consistant dans les deux cas à amener des troupes protéger l'arrivée de Carlo à Parga, comme l'indique la répétition de l'hémistiche ἕως τὴν Πάργαν νὰ τὸν εὔρουν, laisse plutôt entendre qu'il s'agit d'une seule et même mission. Quant aux Mazaraki de cet extrait, ils sont manifestement différents des Mazaraki d'Aetos précédemment vaincus par Carlo et doivent être identifiés avec les Mazaraki de la *Chronique de Iôannina*, qui étaient sous les ordres du despote Esau en 1399. Ils étaient alors installés dans la région de Saint-Donat ; cf. *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 2302-2304.

⁹⁶⁴ *Ibid.*, vv. 1494-1529.

⁹⁶⁵ *Ibid.*, vv. 1530-1560.

⁹⁶⁶ *Ibid.*, vv. 1561-1570. *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, manuscrit d'Oxford, éd. Vranoussis, *Ἱστορικὰ καὶ τοπογραφικὰ...*, *op. cit.*, p. 510 [78].

⁹⁶⁷ *Ibid.*, vv. 1571-1597.

Enfin, il fit venir son frère Leonardo à Iôannina et lui exposa son projet d'expansion territoriale⁹⁶⁸.

B) Le conflit final entre Arta et Iôannina

1) La première partie de la guerre jusqu'à la bataille de Kranea (1411-1412)⁹⁶⁹

L'union personnelle du comté de Céphalonie et du despotat de Iôannina créait une nouvelle donne stratégique et le précaire équilibre des forces qui régnait jusqu'à présent en Épire avait été rompu. L'élection de Carlo Tocco en tant que souverain de Iôannina eut en effet comme conséquence immédiate le déclenchement d'une nouvelle phase de guerre sans merci, dont l'issue était tout sauf prévisible. Puisque la coalition de 1410 avait échoué à vaincre Carlo, on pouvait penser que l'union du comté et de Iôannina pourrait facilement venir à bout d'Arta. Néanmoins, le retour à l'état de guerre entre Arta et Iôannina venait réactiver une configuration qui prévalait vingt ans auparavant et qu'Esau avait mis tant de soin à éviter, à savoir la coalition des clans Spata et Zenevesi face au despotat de Iôannina. Vingt ans plus tôt, ce dernier n'avait dû son salut qu'à l'intervention des Ottomans, qui étaient ainsi devenus les arbitres du jeu épirote. Or, Arta et Iôannina étant désormais toutes les deux clientes des Turcs, la conduite qu'adopteraient ces derniers constituait par conséquent plus que jamais une inconnue.

Dans un premier temps, Carlo demanda à Mouriki Spata et à Gjin Zenevesi de restituer à Iôannina les territoires qu'ils avaient occupés au cours des dernières années. En attendant le résultat des négociations, chacun des deux camps réunit ses troupes. Les deux chefs albanais conclurent une alliance militaire mais aussi matrimoniale, puisque Simon, fils de Gjin, épousa la fille de Mouriki, peut-être la fiancée de Georges Buondelmonti, tandis que les deux seigneurs se promettaient de rester toujours unis contre les attaques de Carlo. Peu après, ils joignirent leurs armées. De son côté, Carlo rassembla à Pratoka ses troupes, parmi lesquelles se trouvaient son allié Mouriki Boua ainsi que des Latins venus du Royaume de

⁹⁶⁸ *Ibid.*, vv. 1598-1607.

⁹⁶⁹ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 179-180 ; ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 173-174.

Naples, comme par exemple les frères Niccolò-Franco et Giacomo Scrofa ou bien un neveu de Carlo, nommé Algiasio Tocco. Mais Mouriki et Gjin acceptèrent de restituer une partie des territoires contestés ; le récent souverain de Iôannina, malgré son envie d'en découdre, se rangea à l'avis de ses nouveaux conseillers, accepta la paix au début de l'été 1411⁹⁷⁰. Mais de nombreux Albanais, dont certains au service de Gjin Zenevesi, vinrent trouver Carlo et lui proposèrent leurs services à condition qu'il entre en guerre, ce qu'il se décida finalement à faire⁹⁷¹. C'est ainsi que Leonardo II installa son camp à Lachanokastron, d'où il pilla les terres du clan Zenevesi, faisant de nombreux prisonniers. Pendant ce temps, les troupes du comté de Céphalonie attaquèrent la région d'Arta depuis la mer, tandis que Carlo se tenait prêt à défendre le despotat de Iôannina⁹⁷².

De leur côté, Gjin et Mouriki, constatant leur incapacité à réagir efficacement aux attaques des Tocco, firent appel aux Albanais du sud de l'Albanie, jusqu'à la plaine de la Myzeqeja, dirigée à l'époque par le clan Muzaki. Les divers chefs de clans répondirent à l'appel, réunissant une armée très supérieure en nombre aux troupes des Tocco, et marchèrent sur Iôannina⁹⁷³. Carlo rassembla donc lui aussi ses troupes et les envoya au nord sous la direction de Leonardo, qui s'installa sur une hauteur lui offrant une protection aussi bonne qu'une forteresse. Les Albanais, conscients de ne pouvoir prendre d'assaut cette position, se placèrent aux alentours et multiplièrent les provocations, insultant Leonardo pour le pousser à attaquer. Celui-ci, dans un mouvement très chevaleresque autant que stratégiquement regrettable, quitta sa position et descendit vers la localité de Kranea. La bataille commença par la victoire de l'avant-garde de Leonardo contre celle de Gjin, mais peu à peu les troupes de Iôannina furent noyées sous le nombre : la *Chronique des Tocco* estime le ratio à un contre quatre. Dans ces conditions, la victoire était impossible et presque toute l'armée de Leonardo

⁹⁷⁰ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1608-1643, 1756-1760. *TIB*, III, p. 241 (*Pratokai*). L'alliance matrimoniale mentionnée au vers 1616 concerne manifestement Simon et une fille de Mouriki ; cf. v. 1996. - L'existence d'Algiasio, fils de Guglielmo, cousin de Carlo, est attestée dans *ATM*, n° 177, p. 58. Guglielmo Tocco, tombé en disgrâce auprès de Ladislas, était décédé en 1408 à Manfredonia alors qu'il partait en exil chez son cousin. Ses héritiers poursuivirent leur route jusqu'en Roumanie ; cf. *ASONITIS*, Spyros, « Προσωπογραφικές παρατηρήσεις στο Χρονικό των Τόκκων » [« Remarques prosopographiques sur la *Chronique des Tocco* »]), *Βυζαντιακά* VIII (1988), pp. 139-143; *idem*, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 180. - Concernant Simon Zenevesi, cf. *PLP*, t. III, n° 6522/91933.

⁹⁷¹ *Ibid.*, vv. 1645-1661. Cet épisode montre bien les conditions de recrutement des mercenaires. Il est en effet très difficile pour un seigneur de payer ses troupes autrement qu'avec le produit du pillage. Par conséquent, les Albanais ne souhaitent travailler que pour un seigneur en guerre.

⁹⁷² *Ibid.*, vv. 1662-1680.

⁹⁷³ *Ibid.*, vv. 1681-1695.

fut tuée ou capturée. Outre les Napolitains Algiasio Tocco, Giacomo et Niccolò-Franco, le *prôtostratôr* Paul fut lui aussi capturé. Leonardo put s'enfuir de justesse et regagner Iôannina avec quelques rescapés, parmi lesquels le capitaine Simon Stratégopoulos, qui reçut néanmoins un coup d'épée au visage qui lui laissa une cicatrice jusqu'à la fin de sa vie. Quant aux prisonniers, ils eurent à subir humiliations, tortures et mauvaises conditions de détention durant toute leur captivité, qui dura deux ans⁹⁷⁴.

Le règne de Carlo à Iôannina commençait donc de la pire des façons : alors qu'il avait été choisi pour protéger Iôannina des agressions albanaises et éventuellement vaincre définitivement les clans Zenevesi et Spata, voilà que la cité avait perdu d'un seul coup toute son armée. Il lui était de surcroît quasiment impossible d'en mettre une nouvelle sur pied puisque les clans albanais, qu'il s'agisse de ceux installés de longue date sur le territoire du Despotat ou de ceux venus depuis peu offrir leurs services au nouveau souverain, avaient abandonné Carlo et étaient partis se mettre au service d'autres seigneurs⁹⁷⁵. La situation était donc des plus inquiétantes, d'autant plus que, outre Gjin Zenevesi, Mouriki Spata allait lui aussi passer à l'offensive.

2) Le redressement des Tocco (1413-1414)⁹⁷⁶

Se voyant isolé et sans ressources face à la puissante coalition qui l'attaquait, Carlo décida de chercher de l'aide auprès des Ottomans, représentés alors par Mūsā, qui avait réussi en 1411 à supplanter son frère Süleymān Ćelebi en Roumélie et prétendait à son tour à la succession de leur père Bayezid. Le nouveau chef ottoman en Europe s'était en particulier installé dans la région de Naupacte, qui restait à Venise en échange d'un tribut annuel de 100 ducats, mais devait laisser tout l'arrière-pays aux Ottomans⁹⁷⁷. Carlo offrit à Mūsā l'une de ses filles bâtarde, en échange de quoi Mūsā fit pression sur Gjin et obtint la libération des prisonniers de Kranea. En sus, l'émir fournit au despote de Iôannina un petit contingent de

⁹⁷⁴ *Ibid.*, vv. 1696-1813. *TIB*, III, p. 187 (*Kranea*).

⁹⁷⁵ *Ibid.*, vv. 1814-1818.

⁹⁷⁶ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 180-182 ; ASONITIS, *Nóvio Ióvio... op. cit.*, pp. 174-176.

⁹⁷⁷ *AAV*, t. II/6, n° 1695, pp. 177-179 (7 septembre 1411).

troupes qui lui permit de redresser la situation⁹⁷⁸. On peut également supposer que les Turcs, installés en Acarnanie, ont également fait pression sur Arta. C'est également dans le cadre de cette alliance avec les Ottomans que Carlo exprima au Sénat vénitien son souhait de voir Naupacte cédée à son frère Leonardo à titre de fief, en échange d'une contribution annuelle. Cette demande fut naturellement rejetée, les Vénitiens étant trop attachés à cette position stratégique⁹⁷⁹.

Le répit de Carlo face aux Albanais ne dura cependant que quelques temps, puisque Mūsā fut vaincu par son frère Mehmet I^{er} le 5 juillet 1413 à la bataille de Camurlu en Serbie, ce qui priva Carlo de son protecteur et amena les Albanais à reprendre l'offensive⁹⁸⁰. Mouriki Spata en effet, las des raids menés depuis la mer contre la région d'Arta, décida de s'allier avec le prince d'Achaïe Centurione Zaccaria, qui disposait d'une flotte et était de longue date un ennemi de Carlo Tocco. Les messagers de Mouriki remémorèrent au prince le sac de Clarentza quelques années plus tôt et lui firent miroiter la perspective d'une victoire facile dans les îles Ioniennes, maintenant que l'armée de Carlo était quasiment réduite à néant. Ils n'eurent donc aucun mal à le convaincre d'entrer dans l'alliance et d'y entraîner également ses parents, les seigneurs de Chios et de Mytilène. Conscient du danger, Carlo prit soin d'envoyer son frère Leonardo avec des hommes venus de Iôannina, tandis que la duchesse Francesca de son côté prit en charge la défense du domaine insulaire⁹⁸¹.

Carlo demanda par ailleurs à Venise de protéger les îles, qu'il offrait de placer sous le gouvernement d'un recteur vénitien, faute de quoi il devrait faire appel aux Turcs. Le Sénat fut manifestement très embarrassé : il lui était en effet difficile de prendre parti dans cette guerre dont les intervenants étaient tous citoyens vénitiens. Par conséquent, le 28 juillet 1413, le Sénat refusa dans un premier temps de voter l'envoi de secours pour la défense de

⁹⁷⁸ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1915-1927. Ce passage de la *Chronique* constitue de toute évidence une analepse. La division en chapitres étant le fait de l'éditeur, en réalité ce que le narrateur annonce comme postérieur à la bataille navale contre Centurione Zaccaria n'est pas l'alliance avec Mūsā mais celle avec Mehmet. De toute évidence, la bataille navale menée contre la flotte de Zaccaria n'avait pas encore eu lieu en juillet-août 1413 alors que Mūsā était déjà mort depuis le 5 juillet. - Concernant Mūsā, cf. SHAW, *History of the Ottoman...*, *op. cit.*, t. I, pp. 38-39 ; İNALCIK, *Classical Age...*, *op. cit.*, p. 17.

⁹⁷⁹ AAV, t. II/6, n° 1718, pp. 198-200 (17 mars 1412) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1447.

⁹⁸⁰ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1928-1933. SHAW, *History of the Ottoman...*, *op. cit.*, t. I, p. 39 ; İNALCIK, *Classical Age...*, *op. cit.*, pp. 17-18.

⁹⁸¹ *Ibid.*, vv. 1819-1869 ; AAV, t. II/7, n° 1821, p. 69 (28 juillet 1413) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1498. SCHIRÒ, *Cronaca...*, *op. cit.*, pp. 61-64 ; *idem*, *Ducato...*, *art. cit.*, pp. 369-370. L'envoi dans le comté de Céphalonie de troupes venues de Iôannina semble indiquer que la situation militaire du Despotat s'était quelque peu améliorée depuis la catastrophe de Kranea.

Céphalonie⁹⁸². Mais craignant tout autant que Carlo ne fasse effectivement appel aux Turcs ou que Centurione ne s’empare des îles Ioniennes, le Sénat changea finalement d’avis. Le 11 août, il annonça aux deux parties qu’il offrait sa médiation pour régler le conflit, mais envoya dans les îles une flotte officiellement chargée de protéger les convois vénitiens contre les pirates turcs⁹⁸³. En effet, Venise, qui était alors en négociations avec le frère du prince d’Achaïe, l’archevêque de Patras, afin de prolonger le contrat de location de cette ville, ne pouvait se permettre de se ranger ouvertement aux côtés de Carlo⁹⁸⁴.

Les choses tournèrent finalement à l’avantage des Tocco : Leonardo prit la mer avec l’aide de quelques navires d’origine inconnue, peut-être une flottille vénitienne non officielle, avança vers Clarentza et engagea le combat contre la flotte princière. Alors que la flotte des Tocco avait pris l’avantage, l’arrivée d’une flotte vénitienne acheva de mettre l’ennemi en déroute⁹⁸⁵. Leonardo rentra alors à Leucade, où il resta un temps à veiller aux défenses en compagnie de la duchesse Francesca⁹⁸⁶.

Malgré ce succès, la position de Iôannina restait très précaire, les troupes de Gjin Zenevesi continuant à ravager les terres environnantes⁹⁸⁷. Aussi Carlo, malgré l’aide reçue de la Sérénissime, fut-il contraint de mettre en application le projet exposé aux sénateurs vénitiens et entra sans tarder en contact avec la Porte. Ses fils furent envoyés combattre au service de Mehmet I^{er}, qui accepta sa soumission en tant que tributaire et donna la fille de Carlo, désormais veuve de Mūsā, à Ḥamza, l’un de ses *begs*⁹⁸⁸. Carlo, qui avait prouvé sa

⁹⁸² AAV, t. II/7, n° 1821, p. 69 (28 juillet 1413) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1498. SCHIRÒ, *Ducato...*, *art. cit.*, pp. 370-371.

⁹⁸³ *Ibid.*, n° 1823, pp. 74-76 (11 août 1413) = MHH, t. I, n° 39, pp. 43-44 = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1500.

⁹⁸⁴ *Ibid.*, n° 1825, pp. 77-80 (19 août 1413) = MHH, t. I, n° 40, pp. 45-46 ; GERLAND, *Neue Quellen...*, *op. cit.*, p. 247.

⁹⁸⁵ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1870-1896. Le rôle joué par la flotte vénitienne lors de la bataille de Clarentza n’est pas très clair ; il n’est pas certain qu’elle soit intervenue directement ; cf. ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 175, n. 222.

⁹⁸⁶ *Ibid.*, vv. 1897-1899.

⁹⁸⁷ *Ibid.*, vv. 1900-1912. L’offensive des Albanais contre Carlo n’eut pas forcément lieu à Leucade, comme le pense ASONITIS, *ibid.*, p. 175, qui lie ce passage avec le passage concernant l’action de Leonardo et Francesca dans cette île. En réalité, le mot ἀφέντης, dans la *Chronique des Tocco* tout du moins, désigne toujours un seigneur important comme par exemple Carlo Tocco, Sgouros ou Mouriki Spata, ou bien les *beg* ottomans. Par conséquent l’expression « ὅλους τοὺς ἀφέντες » semble plutôt désigner la coalition regroupant Gjin Zenevesi, Mouriki Spata et Centurione Zaccaria. Par ailleurs, si les vers 1897-1899 concernent bien Leucade, en revanche le passage suivant a une portée générale. Par conséquent, le τόπος ravagé par les Albanais au v. 1907 désigne plutôt Iôannina, qui subissait l’agression de Gjin Zenevesi (v. 1909) que Leucade.

⁹⁸⁸ *Ibid.*, vv. 1959-1972. – Le nom de Ḥamza est donné au vers 3185t. D’après GEGAJ, *L’Albanie...*, *op. cit.*, p. 28, l’un des fils de Gjin Zenebish, envoyé comme otage et ayant pris « le nom turc Hamza », aurait acquis

supériorité navale contre Centurione Zaccaria, était donc à présent en position de force sur terre face aux chefs albanais, ce qui ne manqua pas de semer la confusion chez les adversaires du despote de Iôannina⁹⁸⁹.

Ce fut tout d'abord Carlo Marchesano, demi-frère de Mouriki Spata, qui rejoignit le camp de son beau-frère Carlo Tocco, à qui il fit remettre la ville de Riniasa, dont il était le châtelain. Certes, les archontes de cette forteresse, craignant que le seigneur d'Arta ne la reprenne comme il l'avait fait quelques années plus tôt, choisirent de se replacer sous l'autorité de celui-ci ; cependant cela montrait bien que la détermination de la coalition mise en place par Mouriki commençait à se fissurer⁹⁹⁰. Ce dernier perdit ensuite le soutien du clan Zenevesi, en raison d'un incident causé par son gendre Simon, et dont nous ne connaissons malheureusement pas la nature⁹⁹¹. Toujours est-il que l'alliance des deux chefs albanais prit fin et que Gjijn Zenevesi conclut alors la paix avec Carlo, mettant ainsi fin à la pression sur Iôannina⁹⁹².

Parallèlement, Centurione Zaccaria, constatant l'échec de sa lutte contre le comté de Céphalonie, se résolut à accepter de cesser provisoirement les opérations militaires. Il refusa la paix que Venise souhaitait mettre en place, mais accepta néanmoins une trêve de trois ans. Celle-ci fut signée aux alentours du 12 juillet 1414 ; afin d'en garantir le respect, Venise suggéra que les otages échangés par Centurione et Carlo résident dans ses possessions. Par ailleurs, Venise refusa ce même jour d'offrir sa protection aux îles Ioniennes, considérant que le duc était tout à fait en mesure de les défendre lui-même. Enfin, le Sénat rejeta encore une

« une importante situation dans l'armée ottomane ». Malheureusement, cet auteur ne cite aucune source. Il est d'ailleurs peu probable que ce Hamza soit celui qui nous occupe, dans la mesure où ce dernier combattit en 1418 le clan des Zenevesi. L'auteur de la *Chronique des Tocco*, relativement bien informé, ne manquerait pas de faire une remarque si ce clan avait finalement été battu par l'un de ses propres rejetons. Sans doute Gegaj fait-il allusion à Χαμουζιάς ὁ Ζεβεβίσσας, mentionné par CHALKOKONDYLËS, t. II, p. 228 en tant que premier gouverneur ottoman de Mistra en 1460 ; cf. *PLP*, t. III, n° 6523/91934. Sur Hamza, cf. İNALCIK, Halil, « Ottoman methods of conquest », *Studia Islamica*, II, Paris, 1954 [rééd. in *The Ottoman Empire: Conquest, Organization and Economy*, Londres, 1978], pp. 115-116.

⁹⁸⁹ *Ibid.*, vv. 1973-1981.

⁹⁹⁰ *Ibid.*, vv. 1982-1993.

⁹⁹¹ *Ibid.*, vv. 1994-1999. Le texte de la *Chronique des Tocco* comporte ici une lacune.

⁹⁹² *Ibid.*, vv. 2000-2004.

fois les demandes de Carlo Tocco concernant Naupacte, que ce dernier souhaitait acheter ou louer⁹⁹³.

3) La crise de succession d'Arta (1414-1415) et l'attribution du titre despotique à Carlo Tocco⁹⁹⁴

Sitôt conclue la paix avec le clan Zenevesi, Carlo entama une contre-attaque contre Mouriki Spata, qui restait son seul ennemi. Mais la situation stratégique avait de nouveau changé : alors que Iôannina avait résisté tant bien que mal contre l'alliance des Spata et des Zenevesi et n'avait dû son salut qu'à l'intervention ottomane, c'est désormais Arta qui se trouvait prise en tenailles et qui devrait faire appel aux Turcs pour ne pas sombrer. Quoi qu'il en soit, Carlo entama immédiatement de piller le territoire d'Arta depuis Iôannina, tandis que Leonardo faisait de même par mer depuis le comté de Céphalonie⁹⁹⁵.

Comme si l'isolement dans lequel se trouvait désormais Arta ne suffisait pas, la ville eut de plus à subir une crise de succession. C'est en effet à cette époque que mourut le seigneur Mouriki Spata, affligé des progrès de Carlo Tocco, qui menait ses raids toujours plus près d'Arta. Le comte de Céphalonie, duc de Leucade et souverain de Iôannina se voyait alors déjà ajouter Arta à ses possessions⁹⁹⁶.

À la mort de Mouriki, le pouvoir passa entre les mains de la mère du défunt, Irène Spata, fille de Gjin, ex-épouse d'Esau et mère des deux prétendants possibles, à savoir son frère Ya' kûb et son demi-frère Carlo, fils de Marchesano de Fiore. La veuve de Mouriki, une Serbe nommée Nerata et dont nous ignorons l'origine, n'eut en pratique aucune influence dans la mesure où elle n'avait eu que des filles, et donc aucun fils au nom duquel exercer la régence. De surcroît, elle était semble-t-il assez impopulaire dans la ville et fut par la suite obligée de partir en exil à Corfou⁹⁹⁷.

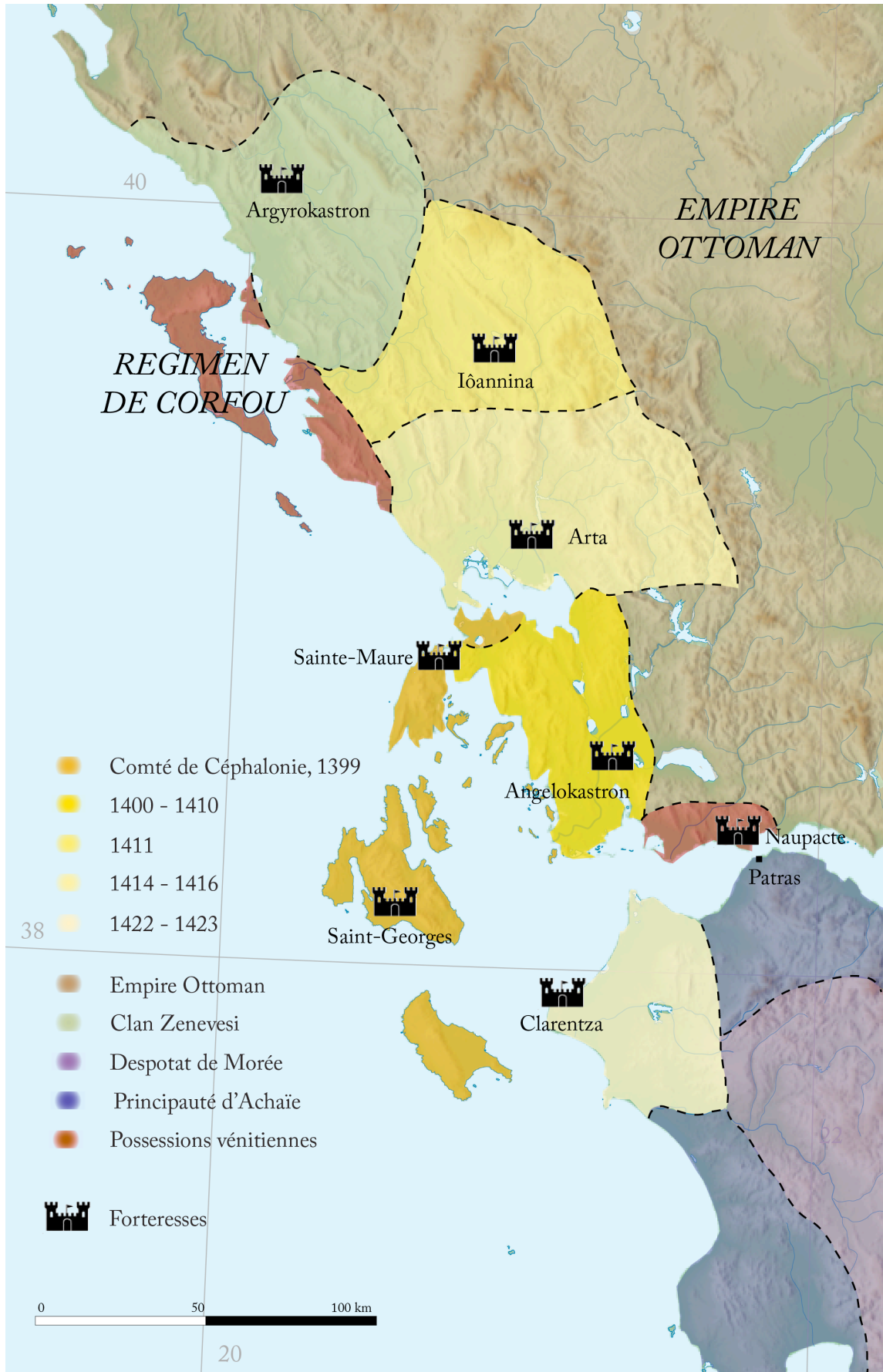
⁹⁹³ AAV, t. II/7, n^{os} 1885-1886, pp. 125-130 (12 juillet 1414) = MHH, t. III, n^{os} 615-616, pp. 61-64 = THIRIET, *Regestes*, t. II, n^{os} 1535-1536. LONGNON, *L'empire latin...*, *op. cit.*, p. 350 ; BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, p. 284.

⁹⁹⁴ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 182-185.

⁹⁹⁵ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 2005-2010.

⁹⁹⁶ *Ibid.*, vv. 2011-2019.

⁹⁹⁷ *Ibid.*, vv. 2020-2026, 2603-2604.



Carte 12 | L'expansion des Tocco (début du XV^{ème} siècle)

La nouvelle de la mort de Mouriki poussa les divers protagonistes à se dépêcher dans l'espoir de prendre le pouvoir. Le plus âgé des prétendants, Ya'kūb, était passé au service des Ottomans et avait embrassé la religion musulmane. Il se trouvait à la cour de Mehmet I^{er} et, dès qu'il apprit la nouvelle, se mit immédiatement en route pour Arta⁹⁹⁸. De son côté, Carlo Marchesano se trouvait à la cour de Carlo Tocco. Ce dernier souhaitait bien évidemment s'emparer d'Arta pour son propre compte, mais comme cela semblait pour le moment impossible, il préférait encore installer sur le trône son gendre et allié. Il se mit donc en route pour Arta avec son armée⁹⁹⁹. Mais les habitants d'Arta ne souhaitaient pour le moment accueillir aucun des deux candidats : il fallut donc que les prétendants – et leurs puissants protecteurs – fassent usage de la force¹⁰⁰⁰.

Carlo et son armée s'emparèrent donc tout d'abord de la forteresse de Bompliana, qui constituait, selon l'expression de l'auteur de la *Chronique des Tocco*, « la clé d'Arta et de son territoire ». La forteresse fut prise d'assaut mais Carlo se montra magnanime : il libéra les prisonniers et obtint en retour la soumission des habitants de la ville, ainsi que des populations alentours. Puis il plaça à la tête de la forteresse un archonte de Iôannina, un certain Michel Kapsokavadês, avec pour mission de harceler Arta sans relâche¹⁰⁰¹.

Les habitants d'Arta, apprenant la nouvelle, pensèrent que la supériorité militaire de Carlo Tocco était telle qu'il valait encore mieux se donner à Carlo Marchesano. Une assemblée du peuple décida donc d'envoyer des messagers en ce sens. Carlo Tocco se réjouit, habilla son gendre de façon convenable pour ce genre d'occasion et l'envoya vers la ville avec une escorte¹⁰⁰².

Malheureusement pour Carlo Tocco, c'est à ce moment précis que Ya'kūb entra lui aussi dans Arta. Irène Spata réussit à réconcilier ses deux fils, l'aîné obtenant Arta tandis que le benjamin recevrait Rhogoi. Les deux demi-frères s'allièrent aussitôt contre le seigneur de Iôannina, à qui ils demandèrent sans succès la restitution de Bompliana¹⁰⁰³.

⁹⁹⁸ *Ibid.*, vv. 2027-2032.

⁹⁹⁹ *Ibid.*, vv. 2033-2036.

¹⁰⁰⁰ *Ibid.*, vv. 2037-2039.

¹⁰⁰¹ *Ibid.*, vv. 2040-2082. Concernant la localisation de Bompliana et la bibliographie afférente, cf. Annexe III/2. - Sur Michel Kapsokavadês, cf. *PLP*, t. V, n° 11590.

¹⁰⁰² *Ibid.*, vv. 2083-2093.

¹⁰⁰³ *Ibid.*, vv. 2094-2107.

Arta ne représentant plus un danger, Carlo put alors se préoccuper de se faire remettre les insignes despotiques. En effet, les archontes de Iôannina lui avaient expliqué cette coutume, qui dut paraître étrange à un Occidental tel que lui, et qui voulait que le despote de Iôannina reçoive son titre de l'empereur byzantin. Or, Manuel II se trouvait alors en Morée, profitant du répit que représentait le règne du sultan Mehmet I^{er} pour visiter la dernière province de son empire et remettre en état les fortifications de l'Hexamilion, situées au niveau de l'isthme de Corinthe. Comme il était bien plus simple et plus rapide d'envoyer une ambassade à Mistra qu'à Constantinople, l'occasion était donc tentante d'envoyer Leonardo auprès de Manuel II¹⁰⁰⁴.

Ce dernier faisait alors face à une révolte dans la région de Kalamata. La délégation de Carlo, qui comportait, outre Leonardo, le Napolitain Niccolò Franco, participa aux combats aux côtés du *basileus*. Le rebelle, nommé Eliavourkos, fut vaincu le 15 juillet 1415 et sa forteresse de Mandinia fut prise d'assaut. Manuel II, reconnaissant, octroya à Leonardo le titre de grand connétable¹⁰⁰⁵. Puis, considérant sans aucun doute qu'accorder le titre de despote à Carlo était encore le meilleur moyen de tenter de l'écarter des Ottomans, il remit à Leonardo les insignes destinés à son frère aîné. Il est d'ailleurs assez savoureux de constater que le *basileus* évoqua alors, dans son éloge de Carlo, la guerre menée par ce dernier en Morée en 1395 contre son propre frère Théodore Paléologue. Enfin, Manuel accorda aux deux frères le nom de Cantacuzène. Leonardo rentra alors à Iôannina ; la cérémonie de remise des *regalia* eut lieu le 6 août 1415, dans une ville remplie d'allégresse¹⁰⁰⁶.

Le titre despotique ne représentait probablement pas grand chose pour Carlo Tocco ; néanmoins ses conseillers de Iôannina lui expliquèrent probablement l'avantage qu'il y avait à le posséder, d'une part pour asseoir son pouvoir à Iôannina, mais également pour convaincre

¹⁰⁰⁴ *Ibid.*, vv. 2108-2132. ZAKYTHINOS, *Despotat...*, *op. cit.*, p. 168 sq. ; SCHIRÒ, Giuseppe, « Manuele II Paleologo incorona Carlo Tocco Despota di Gianina », *Byzantion*, XXIX-XXX (1959-60), pp. 214-218 ; BARKER, John, *Manuel II Palaeologus (1391-1425): A Study in Late Byzantine Statemanship*, New Brunswick-New Jersey, Rutgers University Press, 1961, pp. 310-316.

¹⁰⁰⁵ *Ibid.*, vv. 2133-2154. SCHIRÒ, *Manuele II...*, *art. cit.*, pp. 218-223 ; BARKER, John, « On the Chronology of the Activities of Manuel II Palaeologus in the Peloponnesus in 1415 », *BZ*, LV (1962), pp. 39-55 ; *idem*, *Manuel II Palaeologus...*, *op. cit.*, p. 317. Comme le montre Barker, et contrairement à ce qu'affirme Schirò, il n'y eut qu'une seule bataille.

¹⁰⁰⁶ *Ibid.*, vv. 2155-2178 ; *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, manuscrit d'Oxford, éd. Vranoussis, 'Ιστορικά και τοπογραφικά..., *op. cit.*, p. 510 [78] ; SPANDOUNËS, Théodore, *De la origine deli Imperatori Ottomani, ordini de la corte, forma del guerreggiare loro, religione, rito, et costumi dela natione*, éd. Constantin Sathas, *MHH*, t. IX, p. 150, ll. 3-9. SCHIRÒ, *Manuele II...*, *art. cit.*, pp. 223-228. Cantacuzène constituait, outre un nom de famille, un véritable titre nobiliaire, héréditaire celui-ci, contrairement aux titres auliques byzantins, qui impliquait un lien aussi fort que ceux du sang avec la famille impériale.

les habitants d'Arta, capitale de l'ancien Despotat, de se soumettre à lui. De fait, après l'obtention de ce titre, Carlo consacra toutes ses forces à la conquête de la ville, rendue d'autant plus urgente à ses yeux qu'il craignait que l'installation d'un suppôt des Turcs sur le trône d'Arta n'entraîne tôt ou tard l'installation définitive des Ottomans¹⁰⁰⁷.

De fait, Ya'kūb offrit aux Ottomans de faire d'Arta et de son territoire une nouvelle province, qu'il aurait gouvernée en tant que *beg*¹⁰⁰⁸. Mais les archontes de la ville, qui refusaient cette annexion, le chassèrent dès qu'ils apprirent la nouvelle, plaçant sur le trône son demi-frère Carlo Marchesano¹⁰⁰⁹. Ce dernier, malgré la menace que représentait toujours Ya'kūb, ne chercha pas l'alliance de son beau-père Carlo Tocco. Au contraire, il lui réclama la restitution de la citadelle de Bompliana¹⁰¹⁰. Le despote de Iôannina, se lança donc sans scrupule dans une offensive contre son gendre, pillant les campagnes et s'emparant de la citadelle de Sestrouni¹⁰¹¹. Le seigneur d'Arta fut donc confronté parallèlement à une offensive venue du nord, mais aussi de l'est. Les archontes avaient en effet commis une grave erreur en laissant Ya'kūb rejoindre ses maîtres ottomans, qui mirent à sa disposition un corps de troupes dirigé par un certain Ismaïl, inconnu par ailleurs.

Alors que les troupes ottomanes pillaient les environs d'Arta et que Carlo s'était retranché dans la citadelle, la population se souleva contre les archontes, ouvrit les portes, reconnut Ya'kūb comme son seigneur et fit entrer l'assiégeant. Carlo Marchesano et ses archontes furent alors capturés. Le seigneur d'Arta, s'étant ainsi débarrassé de toute opposition, obtint alors le ralliement de l'ensemble du clan Spata et s'apprêta à entrer en guerre contre le despotat de Iôannina : il souhaitait en effet plus que tout récupérer la forteresse de Bompliana. Lors de sa levée de troupes, il recruta de façon inattendue Mouriki Boua, qui trahit ainsi sa vieille alliance avec Carlo Tocco¹⁰¹². Ce retournement de situation fut l'occasion d'un mariage entre Ya'kūb et une fille de son nouvel allié¹⁰¹³. Il semble que les

¹⁰⁰⁷ *Ibid.*, vv. 2179-2188.

¹⁰⁰⁸ *Ibid.*, vv. 2189-2193.

¹⁰⁰⁹ *Ibid.*, vv. 2194-2201.

¹⁰¹⁰ *Ibid.*, vv. 2203-2216.

¹⁰¹¹ *Ibid.*, vv. 2217-2226. SYNKELLOU, *Η κατάληψη της Άρτας...*, *art. cit.*, p. 200. La forteresse de Systrouni, aujourd'hui Sistrunion, est située à une quarantaine de kilomètres au nord-ouest d'Arta, au sud-est de Saint-Donat ; cf. *TIB*, III, p. 255.

¹⁰¹² *Ibid.*, vv. 2227-2277.

¹⁰¹³ *Ibid.*, vv. 3000. La *Chronique* raconte plus tard que Ya'kūb laissait comme veuve la fille de Mouriki Boua. Or on ne voit pas à quelle autre occasion un tel mariage aurait pu avoir lieu.

troupes turques aient ensuite quitté Arta, puisqu'elles n'y sont plus mentionnées jusqu'à la fin du règne de Ya'kūb.

4) La chute d'Arta (1416)

Le despote de Iôannina, considérant les derniers développements à Arta, prit alors le risque d'une confrontation avec le Sultan. Il réorganisa ses possessions, confiant à son frère Leonardo les îles Ioniennes ainsi que la prééminence sur l'Étolie-Acarmanie, tandis que lui-même se concentrait sur le despotat de Iôannina. Chaque forteresse fut confiée à un chef de guerre expérimenté, à charge pour lui d'organiser ses troupes en vue de l'assaut sur Arta. Les capitaines des territoires du sud, sous la direction de Leonardo, devaient ainsi procéder à des attaques par terre et par mer¹⁰¹⁴.

Conformément aux instructions, le frère du despote partit au printemps 1416 piller la région de Rhogoi. Mais Ya'kūb, apprenant son arrivée, rassembla ses troupes, y compris le clan des Malakasi, et attaqua les envahisseurs, au lieu dit Mazōma. Mal lui en prit : il fut vaincu et prit la fuite, laissant Leonardo capturer de nombreux prisonniers et s'emparer de nombreux chevaux¹⁰¹⁵. Carlo, fort de ce succès, entreprit alors de rassembler une armée à même de s'emparer d'Arta et certains clans albanais, peut-être ceux qui l'avaient abandonné après la bataille de Kranea, exprimèrent le souhait de se placer sous ses ordres. Le despote de Ioannina envoya donc son fils bâtard Torno, qui commandait la forteresse de Saint-Donat, en direction d'Arta afin de prendre leur commandement, à charge pour lui de les amener ensuite à Bathy pour qu'ils fassent leur soumission à Carlo en personne. Mais en chemin, le clan des Alkadii tendit une embuscade à Torno, qui ne s'en sortit que de justesse et parvint à rejoindre son père au lieu convenu. Celui-ci, furieux de la trahison des Albanais, mena une expédition punitive et rentra à Iôannina¹⁰¹⁶.

¹⁰¹⁴ *Ibid.*, vv. 2278-2306, 2335-2335, 2368-2372. Cf. *infra*, p. 371.

¹⁰¹⁵ *Ibid.*, vv. 2307-2334. SYNKELLOU, *Η κατάληψη τής Άρτας...*, *art. cit.*, pp. 202, 210. *TIB*, III, p. 204. La région de Mazōma est probablement située à proximité de Preveza.

¹⁰¹⁶ *Ibid.*, vv. 2337-2367. Concernant le clan des Alkadii, cf. SCHIRÒ, *Cronaca*, p. 72, n. 2. La localisation de Bathy n'est pas identifiée avec certitude ; cf. *TIB*, III, p. 123. SYNKELLOU, *ibid.*, p. 204 et n. 33, la situe entre le fleuve Louros et le mont Xerouvouno, soit à une vingtaine de kilomètres au nord d'Arta.

Dans la guerre qui l’opposait à son rival du nord, Ya‘kūb, malgré son allégeance à la Porte, ne fut pas soutenu efficacement, en raison des difficultés auxquelles faisait alors face Mehmet I^{er}, du fait de la révolte menée par son frère Muṣṭafā Ćelebi¹⁰¹⁷. De fait, la *Chronique des Tocco*, parmi les nombreux combats opposant les troupes de Carlo à celles de Ya‘kūb, ne mentionne qu’une seule opération impliquant des Ottomans, et encore en petit nombre, en Étolie. Selon les chiffres donnés par le chroniqueur, c’est ainsi 400 Turcs qui auraient été vaincus par 60 hommes commandés par Ercole Tocco lors de la bataille du fleuve Ophidarēs¹⁰¹⁸.

Carlo mit ensuite en application son projet d’expédition contre Arta. Une première étape fut la prise de Riniasa durant l’été, grâce à un stratagème imaginé par le despote lui-même : une petite barque se montra à proximité de la forteresse, poussant les meilleurs hommes de la garnison à embarquer à bord d’un navire et à partir à la poursuite du frêle esquif. La galère de Carlo fit alors son apparition et captura facilement l’embarcation ennemie. Puis Leonardo mena une offensive par terre et par mer qui amena à la reddition de la place, grâce à l’intercession d’un prisonnier, qui attesta des bons traitements reçus de la part des Tocco. Dans l’immédiat, la forteresse fut remise à un mercenaire florentin, Loto¹⁰¹⁹.

Les clans albanais des environs furent alors soumis à Carlo, de gré ou de force, et lui apportèrent ainsi des contingents supplémentaires, qu’il utilisa immédiatement pour conquérir

¹⁰¹⁷ C’est en effet au cours des années 1415/16 que le prétendant Muṣṭafā Ćelebi, frère de Mehmet, souleva la Roumélie, avant de se réfugier à Thessalonique chez les Byzantins. Cf. *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 3090-3095 ; HEYWOOD, Colin, *art.* « Muṣṭafā Ćelebi, Düzme », dans *EI*, t. VII, pp. 711-713 ; BARKER, *Manuel II...*, *op. cit.*, pp. 340-344 et *CHRONICA BYZANTINA BREVIORA*, n° 72a/20, t. I, p. 563 ; t. II, pp. 405-406.

¹⁰¹⁸ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 2368-2430. Les Turcs, attaqués par surprise, étaient persuadés que les 60 hommes d’Ercole n’étaient qu’une avant-garde et auraient ainsi pris la fuite. Il est cependant peu vraisemblable que 200 d’entre eux aient été capturés et envoyés ensuite à Céphalonie. Pour ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 175, ce passage constitue une analepse et cette offensive doit être placée juste après la défaite de Mūsā en 1413. Les vers 2373-2375 permettent en effet une telle supposition :

Οἱ Τοῦρκοι ἀκόμη ἐμάχονταν τὸν τόπον τοῦ δεσπότη
ἀπὸ τὴν ἀνακάτωσιν τοῦ ἀμυρᾶ, ὅπου ἐχάθη,
ἐκείνου τοῦ Μωσή-μπεκη, γαβροῦν τὸν τοῦ δεσπότη.

Néanmoins, il nous semble préférable de considérer que l’enchaînement du récit ne doit pas, ici, être modifié, d’une part parce que le narrateur ne donne aucun indice laissant entendre un retour en arrière, d’autre part parce que Carlo est désigné en tant que despote, ce qui laisse entendre que la scène se déroule après 1415, enfin parce que le narrateur ne dit pas explicitement que les Turcs sont alliés à Mouriki. Or, les vers 2368-2430 semblent parfaitement à leur place là où ils sont, puisque l’alliance des Turcs et de Ya‘kūb est alors attestée. – Concernant le lac Ophidarēs, cf. *TIB*, III, p. 218.

¹⁰¹⁹ *Ibid.*, vv. 2441-2502. SYNKELLOU, *Η κατάληψη τῆς Ἀρτας...*, *art. cit.*, pp. 204-211.

la seigneurie d'Arta¹⁰²⁰. Leonardo mit ainsi le siège devant la puissante forteresse de Rhogoi, qu'il échoua à prendre d'assaut. Néanmoins, le sceptre de Saint-Luc, relique du protecteur de la ville, que les habitants avaient placées en haut d'une tour, se décrocha et tomba aux mains des assaillants. Cet épisode fut interprété comme le présage de la chute imminente de la ville¹⁰²¹. Leonardo rejoignit ensuite l'importante armée que Carlo avait rassemblée dans la plaine de Topoliana et marcha sur Arta, dont il pilla les alentours. Les éclaireurs ayant rapporté la présence de Ya'kūb et de Mouriki Boua à l'emplacement du marché, Carlo et Leonardo s'élancèrent à leur rencontre. Mais leurs adversaires se retirèrent aussitôt dans la citadelle, laissant les troupes des Tocco brûler le marché. Maître des alentours de la ville, Carlo s'appliqua alors à les piller méthodiquement, avant de retourner à Iôannina avec toutes son armée¹⁰²².

Avant de reprendre l'offensive, le despote de Iôannina prit le temps de s'occuper de l'administration de sa récente conquête. Ainsi, son frère Leonardo fut chargé d'aller à Riniasa pour réorganiser la place et prendre des otages afin d'éviter que les habitants ne se tournent à nouveau vers le seigneur d'Arta, comme ils l'avaient déjà fait par le passé. Une fois cela fait, la citadelle fut confiée à Leonardo Tocco, le frère d'Algiasio¹⁰²³. Carlo invita ensuite Nerata, veuve de Mouriki Spata exilée à Corfou, à venir s'installer à Iôannina. Mais cette invitation n'était pas gratuite : Nerata amena avec elle sa fille, qui épousa Leonardo au palais despotique de Iôannina. Le nouveau seigneur de Riniasa put ainsi asseoir sa légitimité sur ses terres en se rattachant à la dynastie d'Arta¹⁰²⁴. C'est également dans ce but qu'Ercole, ayant reçu de son

¹⁰²⁰ *Ibid.*, vv. 2503-2509.

¹⁰²¹ *Ibid.*, vv. 2510-2530. SYNKELLOU, *Η κατάληψη της Άρτας...*, *art. cit.*, p. 204.

¹⁰²² *Ibid.*, vv. 2531-2575. SYNKELLOU, *ibid.*, pp. 204-206.

¹⁰²³ *Ibid.*, vv. 2576-2596. Giuseppe Schirò, l'éditeur de la *Chronique*, suivi par NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 190, a commis plusieurs erreurs dans la compréhension de ce passage. Tout d'abord, il identifie Leonardo, neveu de Carlo, avec Carlo II, fils de son frère Leonardo II. En réalité, le Leonardo Tocco en question était le fils de son cousin Guglielmo, resté à Naples. On ne s'expliquerait en effet pas autrement pourquoi Carlo II serait ici dénommé Leonardo, ni pourquoi il aurait grandi à Naples. Surtout, Carlo II était trop jeune en 1430 pour être déjà en activité vers 1415. Par ailleurs, Schirò pense que Carlo fit de Leonardo l'héritier du Despotat, ce qui n'est absolument pas dans le texte de la *Chronique* : l'extrait en question parle bien de Riniasa. Cette erreur en a entraîné une autre : ce n'est en effet pas Algiaso mais bien Leonardo qui a reçu Riniasa ; SCHIRÒ, *Cronaca*, pp. 543, 544, 553. Cf. ASONITIS, Spyros, « Ο τίτλος του πρίγκιπα Αχαΐας και οι Τόκκοι » [« Le titre de prince d'Achaïe et les Tocco »], dans MOSCHOPOULOS, Georgios (éd.), *Πρακτικά του Ε' Διεθνούς Πανιονίου Συνεδρίου Μάιος 1986*), 4 vol., Argostoli, Εταιρεία Κεφαλληνιακών Ιστορικών Ερευνών, 1989, t. I, pp. 72-76.

¹⁰²⁴ *Ibid.*, vv. 2597-2628, 2642-2649.

père l'administration de l'Étolie-Acarnanie, épousa, vraisemblablement à la même période, une fille de Paul Spata, l'ancien seigneur de cette région¹⁰²⁵.

Une fois ces préparatifs achevés, Carlo Tocco se prépara alors à l'offensive finale¹⁰²⁶. Connaissant le désir de Ya'kūb de récupérer la citadelle de Bompliana, il demanda à Michel Kapsokavadēs, commandant cette place, d'envoyer son connétable, un certain Papadopoulos, en mission à Arta. En effet, celui-ci était un parent de plusieurs archontes d'Arta et jouissait de la confiance du seigneur d'Arta, à qui il fit croire que la forteresse était quasiment déserte et qu'il serait donc facile de s'en emparer avec sa complicité¹⁰²⁷. Ya'kūb, trop heureux de pouvoir ainsi restaurer son autorité sur cette place stratégiquement essentielle pour protéger Arta des incursions venues du nord, accepta l'offre de Papadopoulos, qui fit alors un aller-retour entre Kapsokavadēs et Ya'kūb, donnant au premier les détails de l'arrivée du second et donnant au second de fausses informations¹⁰²⁸. Au jour convenu, le seigneur d'Arta s'approcha de Riniasa avec son armée et envoya pendant la nuit des hommes à lui dans la ville afin qu'ils s'y cachent. Il se fit également remettre en otages les enfants de Papadopoulos. Mais au petit matin du jeudi 1^{er} octobre 1416, Kapsokavadēs, qui était censé quitter la forteresse ce jour-là, captura les ennemis infiltrés. Le tumulte dans la forteresse fit croire à Ya'kūb que le plan avait fonctionné comme prévu, mais l'arrivée de l'armée de Iōannina lui fit comprendre son erreur. Le seigneur d'Arta fut capturé durant le rapide affrontement qui s'ensuivit, puis fut amené au despote. Ce dernier, craignant que le fait de le garder prisonnier ne puisse entraîner une intervention ottomane, ordonna sa mise à mort immédiate. Les prisonniers furent quant à eux enfermés dans la forteresse¹⁰²⁹.

Carlo Tocco amena aussitôt ses troupes à Arta, dont les environs furent ravagés. Carlo Marchesano, demi-frère de Ya'kūb, parvint à s'enfuir pour Parga, dans l'espoir de rejoindre l'empereur byzantin en Morée, mais fut capturé quelques temps plus tard par une galère

¹⁰²⁵ *Ibid.*, vv. 2629-2641. Paul Spata, chassé de Naupacte en 1407, s'était réfugié à Mistra. Après sa mort, deux ans après, ses enfants cherchèrent protection auprès de « Spata », vraisemblablement Mouriki, qui la leur refusa. Carlo les accueillit alors chez lui et organisa le mariage entre la fille de Paul et son fils Ercole. Paul étant âgé d'une vingtaine d'années en 1407, ses enfants étaient nécessairement en bas âge lors de sa mort et le mariage de sa fille ne put donc avoir lieu que plusieurs années après.

¹⁰²⁶ *Ibid.*, vv. 2650-2667.

¹⁰²⁷ *Ibid.*, vv. 2667-2708. Concernant le nom de Papadopoulos, cf. SCHIRÒ, *Cronaca...*, *op. cit.*, p. 585.

¹⁰²⁸ *Ibid.*, vv. 2709-2779.

¹⁰²⁹ *Ibid.*, vv. 2780-2867 ; *CHRONIQUE DE IÔANNINA, MANUSCRIT D'OXFORD*, éd. Vranoussis, *Ἱστορικά και τοπογραφικά...*, *op. cit.*, p. 511 [79]. SYNKELLOU, *Η κατάληψη τῆς Ἄρτας...*, *art. cit.*, pp. 206-207.

affrétée spécialement depuis Leucade par Leonardo. Les habitants d'Arta, se sachant désormais sans personne pour les défendre, acceptèrent de négocier avec leur vainqueur. Celui-ci offrit de leur restituer les biens récemment pillés en échange de leur reddition. La mère de Ya'kūb, Irène Spata, ainsi que sa veuve, une fille de Mouriki Boua, se verraient garantir la liberté. Les assiégés consultèrent Irène, qui occupait toujours le palais d'Arta et lui exposèrent la situation ainsi que leur peu d'enthousiasme pour une résistance sans espoir. Irène accepta de se rendre et l'on annonça à Carlo que l'on acceptait ses conditions¹⁰³⁰. Carlo demanda alors à son frère Leonardo, resté à Leucade, de venir à Arta avec ses troupes, sans lui expliquer de quoi il retournait. En attendant, il se rendit à Rhogoi, où les archontes lui signifièrent leur volonté de se soumettre à Leonardo, puis retourna vers Arta, où eut lieu une cérémonie en dehors des remparts, au bord du fleuve Arachtos. Après que les archontes et le peuple se fussent prosternés devant lui, Carlo entra dans la ville le dimanche 4 octobre 1416. Il accorda la liberté à la mère et à la veuve de Ya'kūb, fit hisser son étendard sur la forteresse et accueillit son frère avec qui il fêta dignement son succès¹⁰³¹.

La longue division de l'Épire entre ses capitales du nord et du sud était enfin terminée et le Despotat était enfin réunifié sous la houlette de Carlo Tocco¹⁰³². Une période de stabilité et de relative prospérité pouvait enfin commencer.

C) Le Despotat réunifié (1416-1429)

1) Le nouvel ordre épirote (1416-1418)

La conquête d'Arta était sans aucun doute un succès majeur pour Carlo Tocco, désormais débarrassé d'un ennemi puissant et obstiné. Néanmoins, cette expansion territoriale ne pouvait que susciter l'inquiétude, voire l'hostilité de ses autres voisins¹⁰³³. Le plus urgent

¹⁰³⁰ *Ibid.*, vv. 2868-2963. Carlo Marchesano et sa femme, fille de Carlo Tocco, demeurèrent ensuite à Céphalonie.

¹⁰³¹ *Ibid.*, vv. 2964-3019 ; *CHRONIQUE DE IÔANNINA, MANUSCRIT D'OXFORD*, éd. Vranoussis, *Ἱστορικά καὶ τοπογραφικά...*, *op. cit.*, p. 511 [79].

¹⁰³² *Ibid.*, vv. 3026-3061.

¹⁰³³ *Ibid.*, vv. 3166-3171.

pour lui fut donc de rassurer ses voisins quant à ses intentions, faute de quoi sa domination en Épire pourrait n'être qu'éphémère.

Le despote contacta donc tout d'abord les autres seigneurs albanais d'Épire, Gjini Zenevesi, qui contrôlait toujours Argyrokastron et dont la capacité de nuisance envers Iôannina n'avait pas été amoindrie par les récents événements, ainsi que Mouriki Boua, son ancien allié qui l'avait trahi au profit de Ya'qūb Spata. Il leur fit envoyer des cadeaux et leur proposa de se soumettre à son autorité afin que toute l'Épire fût unie contre les Ottomans si le cas se présentait, ce qu'ils acceptèrent. Mouriki, en particulier, accepta de donner sa fille en mariage à son troisième bâtard, Memnone. Ce mariage permit de régler le problème que constituait le chef albanais au niveau territorial. En effet, en tant qu'ancien traître, il était difficile de le laisser gouverner son territoire, dont nous ignorons malheureusement la localisation. Quant à le lui confisquer, c'était provoquer une nouvelle guerre. On trouva par ce mariage un compromis honorable, puisque la seigneurie de Mouriki constitua la dot de sa fille. Carlo confia pour sa part à son fils la juridiction sur l'ensemble des Xeromera et le couple s'installa à Aetos¹⁰³⁴.

Mais encore plus que les Albanais, c'était bien évidemment les Ottomans qu'il convenait à présent de se concilier, en dépit du fait que Carlo avait refusé de laisser en paix Arta et son seigneur Ya'qūb, sujet du sultan¹⁰³⁵. Malgré la paix signée en 1413 entre Venise et Mehmet I^{er}, l'activité dévastatrice des Turcs autour de Naupacte n'avait pas cessé, d'autant plus que la guerre opposa à nouveau les deux adversaires entre 1416 et 1417. Le Sénat fut donc contraint de consentir à des dépenses supplémentaires pour la défense de la forteresse¹⁰³⁶. Le despote Carlo pour sa part entama donc des négociations avec le *beglerbeg* de Roumélie, Bāyezīd Pasha, frère de Ḥamza, son beau-fils, et obtint la paix, en échange du rétablissement du tribut, désormais étendu au territoire d'Arta¹⁰³⁷.

Provisoirement rassuré sur le plan extérieur, Carlo put s'occuper de ses États. Son frère Leonardo fut chargé de gouverner à Arta, tandis que lui-même restait à Iôannina, que

¹⁰³⁴ *Ibid.*, vv. 3062-3076, 3124-3145.

¹⁰³⁵ *Ibid.*, vv. 3071-3073.

¹⁰³⁶ AAV, t. II/8, n° 2010, pp. 11-12 (6 mars 1416), n° 2019, pp. 29-31 (14 mai 1416) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n°s 1600, 1612 = MHH, t. III, n° 680, p. 128, n° 690, pp. 136-137. ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο*, *op. cit.*, p. 234.

¹⁰³⁷ *Ibid.*, vv. 3077-3089. Au sujet de Bāyezīd Pasha, cf. PLP, t. IX, n° 21246.

l'auteur de la *Chronique des Tocco* présente comme la capitale du Despotat¹⁰³⁸. Les Tocco purent ensuite se préoccuper enfin du développement économique de leurs possessions continentales. La paix était en effet une véritable idée neuve en Épire, après huit décennies de conflits quasi ininterrompues, et l'on assista, à en croire le chroniqueur, à une politique de grands travaux, incluant la consolidation des forteresses et la réfection des routes, ainsi qu'à une expansion économique de grande ampleur¹⁰³⁹.

Le despote pour sa part se préoccupa avant tout de la construction et de la rénovation des châteaux et des tours, en raison de la peur qu'il avait d'une offensive turque imminente. C'est d'ailleurs cette seule crainte qui l'avait empêché de se retourner contre Gjin Zenevesi et d'ajouter Argyrokastron à ses possessions afin de compléter l'unification territoriale de l'Épire¹⁰⁴⁰. Les événements suivants prouvèrent que ses craintes étaient fondées.

2) La conquête d'Argyrokastron par les Ottomans et ses suites¹⁰⁴¹

En effet, malgré les troubles occasionnés par Muṣṭafā Čelebi, les Ottomans se sentaient désormais assez puissants pour ne plus se contenter de pillages et de tributs. Leur présence dans la région se fit de plus en plus pressante, notamment en Albanie, dont la conquête commença en 1415. La seigneurie de Valona, depuis la mort de Mrkša Žarković en 1414, se trouvait sans chef capable de prendre en main les opérations militaires. Sa veuve Regina demanda en vain l'aide de Venise et, durant l'été 1417, les Turcs s'emparèrent de Berat, Kanina, Pyrgos et Valona. L'ancienne seigneurie du sud de l'Albanie devint ainsi un *sandjak* ottoman, dont le gouverneur n'était autre qu'Ḥamza-beg, gendre de Carlo. C'était le premier port de l'Adriatique auxquels les Turcs avaient accès¹⁰⁴².

¹⁰³⁸ *Ibid.*, vv. 3112-3124 ; 3146-3151.

¹⁰³⁹ *Ibid.*, vv. 3096-3111.

¹⁰⁴⁰ *Ibid.*, vv. 3154-3165.

¹⁰⁴¹ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 189-190 ; ASONITIS, *Kéqyvqa 1386-1462*, *op. cit.*, pp. 197-203, dont le récit est différent de celui de la *Chronique des Tocco*.

¹⁰⁴² AAV, t. II/9, n° 2191, pp. 395-396 (19 juillet 1417) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1663, = MHH, t. III, pp. 159-160. SOULIS, *The Serbs...*, *op. cit.*, p. 141 ; BABINGER, Franz, *art.* « Awlonya », dans *EI*, t. I, p. 790 ; İNALCIK, Halil, *art.* « Arnawutluk », dans *EI*, t. I, pp. 675-676.

C'est alors que survint à point nommé la mort du vieux Gjin Zenevesi et que la seigneurie d'Argyrokastron passa alors aux mains de son fils Simon, au début de 1418¹⁰⁴³. Hamza, récemment installé à Valona, en profita donc pour poursuivre son offensive vers le sud¹⁰⁴⁴. À la tête d'une armée aux effectifs importants, il s'empara tout d'abord de Dryinopolis, prit le contrôle de l'ensemble du territoire du clan et mit le siège devant Argyrokastron¹⁰⁴⁵. Mais Simon Zenevesi, qui n'avait pas la trempe de son père, prit aussitôt la fuite accompagné de l'élite du clan Zenevesi et ne trouva pas de meilleur endroit où se réfugier que Iôannina. Le despote et les archontes acceptèrent de les accueillir malgré les mauvais souvenirs qu'ils avaient laissés aux habitants au cours des dernières décennies ; mais leur exil à Iôannina ne dura pas longtemps, puisque la plupart des réfugiés périt assez rapidement de la peste¹⁰⁴⁶.

Inquiet de la présence des troupes ottomanes au nord de ses territoires, Carlo confia à son frère Leonardo la responsabilité de rassembler les troupes et de les conduire jusqu'à Iôannina, puis de là à Papinkon, dans le Zagori. La précaution n'était pas superflue, puisque quelques soldats ottomans avaient jugé bon d'avancer jusque là. Leonardo les affronta et emporta la victoire, en tuant la plupart et capturant les autres¹⁰⁴⁷. Un autre corps de troupes fit irruption dans la plaine de Iôannina. Mais Hamza avait donné l'ordre à ses troupes de ne pas attaquer Carlo, et ce dernier réussit à négocier leur départ moyennant la remise des prisonniers faits à Papinkon¹⁰⁴⁸.

Le siège d'Argyrokastron se poursuivit un temps, jusqu'à ce que le *beg*, estimant que la place était trop bien défendue, ne renonce et lève le siège¹⁰⁴⁹. Simon Zenevesi quitta alors son refuge de Iôannina et rentra dans sa capitale. Toutefois, sans que l'on en connaisse les raisons précises, Simon décida pourtant de remettre sa forteresse aux Turcs et de se retirer

¹⁰⁴³ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 3172-3181.

¹⁰⁴⁴ *Ibid.*, vv. 3183-3184.

¹⁰⁴⁵ *Ibid.*, vv. 3185-3202, 3220-3224. La *Chronique* évoque une armée de 30 000 hommes, ce qui relève bien évidemment de l'hyperbole.

¹⁰⁴⁶ *Ibid.*, vv. 3203-3219.

¹⁰⁴⁷ *Ibid.*, vv. 3224-3241.

¹⁰⁴⁸ *Ibid.*, vv. 3242-3269.

¹⁰⁴⁹ *Ibid.*, vv. 3270-3273.

avec sa famille à Corfou¹⁰⁵⁰. L'administration ottomane put ainsi se mettre en place en Épire du Nord, désormais appelée Zenebish-ili, Argyrokastron devenant même le siège du *sandjak* d'Albanie (Arnawutluk)¹⁰⁵¹. La forteresse d'Argyrokastron fut renforcée, le territoire fut réorganisé conformément aux pratiques ottomanes et les paysans qui avaient fui la conquête furent invités à retourner sur leurs terres. Seuls les Albanais, c'est-à-dire le reste du clan Zenevesi, émigra alors vers la Morée¹⁰⁵².

L'évolution au nord de l'Épire n'était pas réellement rassurante pour le despote Carlo : s'il était définitivement débarrassé du clan Zenevesi, en revanche la présence ottomane était plus qu'inquiétante. Aussi Carlo adopta-t-il un profil bas et prit-il soin de maintenir de bonnes relations avec les dignitaires ottomans¹⁰⁵³. Pour quelques années, le despote décida également de s'abstenir de déclencher quelque guerre que ce soit afin d'éviter que sa situation, désormais enviable, ne coure le moindre danger, à commencer par celui d'une intervention ottomane¹⁰⁵⁴. De toute façon, l'empire ottoman entourait désormais les territoires des Tocco et il était donc devenu impossible de s'étendre, en tout cas dans le prolongement de ses possessions épirotes.

Peu de temps après, Leonardo II, tombé malade, se retira à Zante, qu'il avait reçu en fief, afin de vivre ses derniers instants chez lui en compagnie de ses enfants et mourut entre 1418 et 1419, au grand désespoir de son frère, à en croire l'auteur de la *Chronique des*

¹⁰⁵⁰ *Ibid.*, vv. 3274-3291 ; *CHRONICA BYZANTINA BREVIORA*, n^{os} 60/12, 64/4, t. I, pp. 452, 495 ; t. II, p. 408 – SCHIRÒ, *Cronaca*, p. 81. Les liens des Zenevesi avec Corfou à cette période sont attestés également par un document vénitien du 26 avril 1419 indiquant que le *sebastokrator* Gjini Zenevesi avait fait un dépôt d'argent et d'objets précieux auprès du baile de Corfou afin que ce dernier les remette à ses héritiers ; cf. AAV, t. II/10, n^o 2320, pp. 118-119 = THIRIET, *Regestes*, t. II, n^o 1736 = *MHH*, t. III, n^o 751, pp. 198-199. La *Chronique des Tocco* raconte également le suicide de Simon, qui doit pourtant être rejeté puisque ce personnage fut manifestement encore actif par la suite ; cf. ASONITIS, *Κέρκυρα 1386-1462*, *op. cit.*, p. 201, n. 421.

¹⁰⁵¹ İNALCIK, Halil, *art.* « Arnawutluk », dans *EI*, t. I, p. 675 ; SCHMITT, *Das venezianische Albanien...*, *op. cit.*, p. 76.

¹⁰⁵² *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 3292-3303. L'organisation mise en place par les Ottomans apparaît dans le cadastre (*defter*) réalisé en 1431 ; cf. İNALCIK, *Sancak-i Arvanid...*, *op. cit.* Le régime timariote fut assurément mis en place dans la région d'Argyrokastron ; cf. BOGKAS, Evangelos, « Δύο ιστορικά ένθυμήματα του 15^{ου} αιώνα εκ Βορείου Ηπείρου » [« Deux documents historiques du XV^{ème} siècle originaires d'Épire du Nord »], *ΔΙΕΕ* XIII (1959), pp. 427-430. Ce régime était généralement plus favorable aux paysans que les régimes préexistants à la conquête ottomane ; cf. İNALCIK, Halil, *Classical Age...*, *op. cit.*, p. 13. Selon CHALKOKONDYLËS, t. II, p. 96, le territoire contrôlé par les Zenevesi allait d'Argyrokastron à Kastoria et le chef du clan aurait été vaincu par un certain Θεορίτζης, *beg* de Berroia. On ignore quel personnage le dernier historien byzantin a confondu avec Simon Zenevesi ; cf. *PLP*, t. III, n^o 6524/91935. Concernant Hamza Zenevesi, cf. *supra*, n. 988.

¹⁰⁵³ *Ibid.*, vv. 3305-3314.

¹⁰⁵⁴ *Ibid.*, vv. 3315-3324.

*Tocco*¹⁰⁵⁵. Le comte de Zante, grand connétable de l'empire byzantin, laissait derrière lui un fils, Carlo II, qui devenait ainsi l'héritier du despote¹⁰⁵⁶. Dans l'immédiat, c'est semble-t-il Matteo Landolfo qui succéda à Leonardo en tant que gouverneur d'Arta¹⁰⁵⁷. Quoi qu'il en soit, malgré les consolations de son épouse la *basilissa* Francesca, Carlo tomba malade, faisant craindre une crise de succession aux habitants du Despotat, mais se rétablit finalement et poursuivit durant quelques années sa politique d'apaisement en matière de politique étrangère¹⁰⁵⁸.

3) L'aventure moréote (1422-1428)¹⁰⁵⁹

Ces bonnes résolutions ne durèrent cependant qu'un temps. Au bout de quelques années, Carlo, se sentant en sécurité sur le continent et ayant eu le temps d'organiser efficacement ses possessions, ressentit de nouveau le besoin de se lancer dans de nouvelles conquêtes. L'horizon étant bouché sur le continent par les progrès des Ottomans, cette nouvelle poussée expansionniste s'exerça donc tout naturellement vers la Morée, qui constituait alors le seul territoire à la portée des troupes du despote.

En plus d'être encore libre des Ottomans, la péninsule du Péloponnèse présentait l'avantage d'être extrêmement vulnérable. Sous le gouvernement catastrophique du prince Centurione Zaccaria, l'ancienne principauté des Villehardouin vivait ses dernières années, subissant régulièrement d'importants reculs territoriaux face au despotat byzantin de Mistra. Ce dernier avait notamment déclenché en 1417 une guerre qui semblait sur le point d'aboutir à la disparition de la principauté. Profitant des événements, le condottiere Franco Oliverio s'empara par surprise de Clarenza, capitale de la principauté, au début de 1418. Or, malgré la

¹⁰⁵⁵ *Ibid.*, vv. 3365-3382, 3383-3398. SCHIRÒ, *Cronaca...*, *op. cit.*, pp. 84-85.

¹⁰⁵⁶ *Ibid.*, vv. 3471-3492.

¹⁰⁵⁷ KREKIĆ, *Dubrovnik...*, *op. cit.*, n° 704 (28 septembre 1424) : « *Mateus de Nandolfi, capitaneus Arthe, factor domini despothi* ».

¹⁰⁵⁸ *Ibid.*, vv. 3399-3470.

¹⁰⁵⁹ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 190-191 ; ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 177-183.

trêve et l'alliance conclue en 1418 avec Mistra, Centurione se montra incapable de récupérer sa capitale¹⁰⁶⁰.

Le despote d'Épire ne tarda pas à voir comment il pouvait tirer profit de la situation. Mais avant d'intervenir contre le prince Centurione, il était indispensable de gagner le soutien des deux puissances tutélaires du Péloponnèse latin, à savoir la reine Jeanne II de Naples (1414-1435), suzeraine de la principauté, et le pape Martin V (1417-1431). Ce dernier, récemment élu lors du concile de Constance qui mit fin au Grand Schisme d'Occident, ne pouvait manquer d'être inquiet du sort de l'archevêché de Patras. Or, le titulaire de ce siège n'était autre que le frère du prince et ne manquerait donc pas de pousser le pape à s'opposer à l'entreprise de Carlo. Cependant, l'incapacité manifeste de Centurione à protéger sa propre principauté, ainsi que l'archevêché de Patras, rendait le moment idéal pour tenter une approche diplomatique du souverain pontife, inquiet de voir les possessions latines grignotées petit à petit par le despotat de Mistra. De plus, la bonne entente momentanée qui régnait alors entre la reine et le pape pouvait laisser attendre une issue favorable.

Dès le mois de mai 1418, soit quelques mois à peine après la chute de Clarenza, Carlo envoya une ambassade auprès du pape Martin V, tout en organisant le retour au pays de son neveu Algiasio Tocco, dont on peut penser qu'il joua pour sa part un rôle important auprès de la reine Jeanne II de Naples¹⁰⁶¹. On ignore quel fut le détail des conversations menées en 1418 et les vicissitudes de la vie politique italienne en retardèrent probablement les effets. En effet, alors que le pape avait autorisé en octobre 1419 le couronnement de la reine en échange d'une aide militaire pour reconquérir la ville de Rome, cette promesse ne fut pas tenue et le royaume de Naples retomba rapidement dans les troubles. Martin encouragea le duc Louis III d'Anjou à venir conquérir Naples, tandis que Jeanne faisait appel à Alphonse d'Aragon, qu'elle reconnut comme héritier¹⁰⁶². Malgré les dissensions entre la reine et le pape, Carlo parvint

¹⁰⁶⁰ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 3493-3592 ; ZAKYTHINOS, *Despotat...*, *op. cit.*, t. I, pp. 181-184 ; LONGNON, *L'empire latin...*, *op. cit.*, p. 350 ; BON, *La Morée franque...*, *op. cit.*, pp. 279-286 ; SCHIRÒ *Cronaca...*, *op. cit.*, pp. 85-89 ; PALUMBO, Pier Fausto, « Un personaggio salentino ed uno pugliese nella Cronaca dei Tocco di Cefalonia », *Studi Salentini XLVII-XLVIII* (1975), pp. 41-44 ; *PLP*, t. IX, n° 21041.

¹⁰⁶¹ *AAV*, t. II/10, n° 2247, p. 24 (24 mai 1418) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1693 = *MHH*, t. III, n° 730, p. 174. MAZZELLA, Scipione, *Descrizione del regno di Napoli*, 2 vol., Naples, Cappello, 1597-1601, t. II, pp. 644-645 ; ASONITIS, *Προσωπογραφικές παρατηρήσεις...*, *art. cit.*, pp. 142-146 ; *idem*, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 179-180. Carlo donna à cette occasion à Algiasio des biens à Naples qu'il venait d'acheter à d'autres membres de la famille Tocco, à savoir Gioanella, épouse de Jean Boua et Angela, veuve de Tubia Tocco ; cf. *ATM*, n°s 178-179, p. 58 (8 mai 1418, 21 juin 1418) = ASONITIS, *ibid.*, n°s 6-7, pp. 309-313 = HABERSTRUMPF, *Regesti*, n°s 149, 151, p. 193.

¹⁰⁶² LÉONARD, *Les Angevins...*, *op. cit.*, p. 484.

finalement à obtenir le soutien de l'une et de l'autre dans sa politique moréote et passa à l'action à la fin de 1421 ou au début de 1422. Il envoya sa flotte assiéger Clarentza et convainquit Franco Oliverio de procéder à la vente de la ville¹⁰⁶³. Ce succès permit à Carlo de voir sa légitimité reconnue par les autorités royale et pontificale. Ainsi, le 30 juin 1422, la reine Jeanne et son héritier désigné Alphonse d'Aragon octroyèrent à son neveu Carlo II le titre de prince d'Achaïe¹⁰⁶⁴, tandis que Martin V reconnut la même année la légitimité *de facto* de sa présence en Morée en lui demandant de veiller à la protection de l'archevêché de Patras¹⁰⁶⁵.

Les Byzantins furent naturellement excédés, d'autant plus qu'eux-mêmes tentaient depuis trois ans de s'emparer de la forteresse¹⁰⁶⁶. Ils se lancèrent donc dans une guerre contre Carlo, qui pour sa part envoya son général Matteo Landolfo ainsi que ses fils Ercole et Torno¹⁰⁶⁷. Les combats touchèrent cependant l'ensemble de la péninsule, à tel point que même les biens de l'évêché de Modon, pourtant situé en terre vénitienne, furent pillés, poussant Martin V à demander aux trois belligérants de veiller à les protéger¹⁰⁶⁸. Le 22 juillet 1422, le Sénat de Venise lui aussi protesta et réclama la fin des combats, qui touchaient son propre territoire et pouvaient susciter une intervention ottomane. Par ailleurs, il demanda à Zaccaria de lui céder le titre princier contre toute légalité, puisque ce dernier relevait du royaume de Naples. Enfin, il réclamait à Carlo Tocco la cession immédiate de Clarentza¹⁰⁶⁹.

¹⁰⁶³ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 3593-3636. SCHIRÒ, *Cronaca...*, *op. cit.*, p. 90. Le *terminus ante quem* est un acte vénitien du 22 juillet 1422, cf. *infra*. Il est néanmoins probable que l'événement eut lieu quelques mois plus tôt.

¹⁰⁶⁴ ASONITIS, Spyros, *O τίτλος...*, *art. cit.*, pp. 76-79 = *idem*, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, n° 20, pp. 324-326 = HABERSTRUMPF, *Regesti*, n° 256, p. 205. Cf. ASONITIS, *O τίτλος...*, *art. cit.*, p. 66 ; *idem*, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 181, en particulier nn. 30, 34 ; HABERSTRUMPF, Walter, dans MALTEZOU, Chrysa et ORTALLI, Gherardo (éds.), *Venezia e le isole Ionie*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 2005, pp. 68-69.

¹⁰⁶⁵ PARRINO, Ignazio, *Acta Albaniae Vaticana res Albaniae saeculorum XIV et XV atque cruciatam spectantia*, 1 vol., Cité du Vatican, Biblioteca Apostolica vaticana, 1971 (*Studi e testi*, n° 266), t. I, n° 7, p. 7 = HABERSTRUMPF, *Regesti*, n° 162, p. 194.

¹⁰⁶⁶ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 3637-3646. DJURIĆ, Ivan, *Le crépuscule de Byzance*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1996, p. 252.

¹⁰⁶⁷ *Ibid.*, vv. 3647-3696. Jacopo Scrofa et Leonardo Tocco participèrent également aux opérations militaires ; cf. *ibid.*, vv. 3763-3765,

¹⁰⁶⁸ PARRINO, *Acta Albaniae Vaticana...*, *op. cit.*, n°s 8-10, pp. 7-9 = HABERSTRUMPF, *Regesti*, n° 163, p. 194.

¹⁰⁶⁹ AAV, t. II/10 n° 2610, p. 117 (22 juillet 1422) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1849 = *MHH*, t. I, n° 78, pp. 115-119 = IORGA, *Notes et extraits...*, *op. cit.*, t. I, pp. 322-323. BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, pp. 288-289 ; SCHIRÒ, *Ducato...*, *art. cit.*, pp. 374-375 ; ASONITIS, *O τίτλος...*, *art. cit.*, pp. 67-71 ; *idem*, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 181-182.

Mais le moment lui étant favorable, ce dernier résista aux pressions vénitiennes. L'empire byzantin se trouvait alors en effet en très mauvaise posture du fait des mauvais choix opérés vis-à-vis des Ottomans. En 1416, la révolte de Mustafa Çelebi contre Mehmet I^{er} s'était achevée sur un accord aux termes duquel le prince rebelle demeurerait prisonnier à Constantinople. Mais à la mort de Mehmet, les Byzantins l'avaient relâché, dans le but d'embarrasser le nouveau sultan Murat II (1421-1451). Mustafa entreprit une nouvelle fois de prendre le pouvoir, mais cette tentative fit long feu et Murat vint mettre le siège devant la Reine des villes, qui se trouvait donc dans une situation préfigurant le siège de 1453¹⁰⁷⁰. Les forces du despote Théodore Paléologue (1407-1433) étant privées de tout soutien de la capitale, la guerre tourna tout d'abord à l'avantage des troupes des Tocco¹⁰⁷¹. À l'été ou à l'automne, Centurione Zaccaria accepta donc son sort et se rendit à Leucade, où il fit hommage à son vieil ennemi Carlo Tocco¹⁰⁷². Le conflit opposant désormais les Latins aux Grecs, le pape accorda le 7 septembre 1422 une indulgence aux soldats du despote d'Épire, dont il souhaitait manifestement la victoire, à moins qu'il n'ait souhaité ainsi le décourager de demander l'aide ottomane¹⁰⁷³. C'est pourtant ce que fit le despote, en compagnie de son nouvel allié Centurione. Cette décision peut probablement s'expliquer par la levée du siège de Constantinople, à l'automne 1422, qui permit aux Byzantins d'envoyer des renforts en Morée, ainsi que par l'hostilité vénitienne qui pouvait pousser Carlo à chercher un moyen d'accélérer la fin du conflit¹⁰⁷⁴. Du reste, le despote d'Épire ne fit rien pour calmer cette hostilité puisqu'il fit occuper puis détruire les salines de Naupacte¹⁰⁷⁵.

En attendant l'arrivée des Turcs, Matteo Landolfo et les fils du despote d'Épire multiplièrent les exploits. Partant de Clarentza, ils se rendirent à Patras, qui leur était désormais accessible, puis allèrent jusqu'à Vostitsa, où ils pillèrent sans vergogne les terres du despote de Morée¹⁰⁷⁶. Petit à petit, les Tocco obtenaient la soumission de la population

¹⁰⁷⁰ OSTROGORSKY, *État byzantin...*, *op. cit.*, p. 581.

¹⁰⁷¹ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 3697-3703. DJURIĆ, *Le crépuscule...*, *op. cit.*, p. 252.

¹⁰⁷² *Ibid.*, vv. 3704-3729. SCHIRÒ, *Cronaca...*, *op. cit.*, p. 93.

¹⁰⁷³ MARTIN V, *Acta Martini P. P. V (1417-1431)*, éd. Aloysius L. Täutu, 2 vol., Rome, Pontificia Commissio Codici Iuris Canonici Orientalis Recognoscendo, 1980 (*Fontes*, s. III, vol. XIV), t. I, n° 155a, p. 370 (7 septembre 1422).

¹⁰⁷⁴ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 3730-3748.

¹⁰⁷⁵ *MHH*, t. III, n° 809, p. 242, (4 février 1423), n° 811, p. 245 (31 février 1422, sic) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1867, 1873 = HABERSTUMPF, *Regesti*, n° 164, pp. 194-195.

¹⁰⁷⁶ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 3749-3815.

locale, Grecs et Albanais confondus, et s'emparaient des forteresses byzantines les unes après les autres¹⁰⁷⁷. Face à cela, Théodore Paléologue rassembla ses troupes et mit sur pied une campagne dont l'objectif n'était rien de moins que de s'emparer des terres de Carlo, de Centurione et enfin de l'archevêché de Patras¹⁰⁷⁸. Les Tocco, apprenant cela, organisèrent la défense de la ville, tout en envoyant Ercole à la rescousse du prince Centurione en Arcadie. Le manuscrit de la *Chronique des Tocco* s'arrêtant de manière abrupte à ce moment du récit, nous ignorons quelle fut l'issue précise de la campagne d'Ercole Tocco et de l'offensive de Théodore Paléologue¹⁰⁷⁹. Nous savons néanmoins que Clarentza demeura aux mains de Carlo et que Centurione conserva pour encore quelques temps ses maigres possessions.

En effet, craignant par dessus tout l'intervention ottomane, la Sérénissime obligea en décembre les trois belligérants à envoyer des ambassadeurs à Venise afin de négocier une trêve d'un an, qui fut conclue le 28 février 1423¹⁰⁸⁰. Pourtant, cette trêve ne dura pas plus de trois mois. En effet, il était désormais trop tard pour empêcher les Ottomans de passer à l'action et Carlo, en tant que tributaire, était obligé de coopérer avec eux, notamment en assurant le transport de leurs troupes. Le Sénat, suspectant probablement Carlo de manquer de sincérité, lui proposa donc le 18 avril d'envoyer la flotte du Golfe détruire ses navires, afin qu'il puisse refuser son aide au sultan sans craindre de représailles¹⁰⁸¹. Venise était d'autant plus furieuse de voir Carlo collaborer avec les Ottomans qu'elle-même avait acheté Thessalonique et s'appêtait à entrer en guerre contre les Turcs¹⁰⁸².

On ignore si Carlo accepta cette proposition, en revanche on connaît la suite des opérations en Morée, que les Turcs envahirent finalement par voie terrestre, après avoir forcé le passage de l'Hexamilion le 21 mai 1423. Ils attaquèrent ensuite la forteresse vénitienne de Naupacte au mois de juillet, avec l'aide d'Ercole Tocco¹⁰⁸³. Venise demanda alors au maître

¹⁰⁷⁷ *Ibid.*, vv. 3816-3837.

¹⁰⁷⁸ *Ibid.*, vv. 3838-3871.

¹⁰⁷⁹ *Ibid.*, vv. 3872-3923.

¹⁰⁸⁰ AAV, t. II/11, n° 2685, p. 195, n° 2690, pp. 200-202 (24 et 28 février 1423) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1871, 1873 = MHH, t. I, p. 127 ; t. III, n° 811, p. 245 = HABERSTUMPF, *Regesti*, n° 165-166, p. 195. ZAKYTHINOS, *Despotat...*, *op. cit.*, t. I, pp. 195-196 ; BON, *La Morée franque...*, *op. cit.*, p. 289 ; SCHIRÒ, *Cronaca...*, *op. cit.*, pp. 95-96 ; *idem*, *Ducato...*, *art. cit.*, pp. 375-376.

¹⁰⁸¹ *Ibid.*, n° 2712, pp. 224-225 (18 avril 1423) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1877, pp. 201-202 = IORGA, *Notes et extraits...*, *op. cit.*, t. I, pp. 333-334. SCHIRÒ, *Ducato...*, *art. cit.*, *ibid.*

¹⁰⁸² THIRIET, *ibid.*, n° 1908 (20 octobre 1423) = IORGA, *ibid.*, t. I, p. 347.

¹⁰⁸³ MHH, t. III, n° 823, p. 252 (27 juillet 1423) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1899 ; BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, p. 290 ; ZAKYTHINOS, *Despotat...*, *op. cit.*, t. I, pp. 196-197 ; SCHIRÒ, *ibid.*, p. 375, n. 81 ; DJURIC, *ibid.*

de l'Épire, non seulement de cesser le combat, mais également de changer de camp et de lutter contre l'envahisseur ottoman, mais celui-ci refusa, prétextant le 13 août, par le biais de son ambassadeur auprès du Sénat, que refuser son aide au sultan était trop dangereux pour lui et qu'il serait bientôt obligé de prêter 300 cavaliers¹⁰⁸⁴. En réalité, on peut supposer que Carlo usait de sa sujétion au sultan comme d'un prétexte pour poursuivre ses conquêtes et les Vénitiens ne manquèrent pas de lui faire remarquer, en vain, le danger qu'il y avait à favoriser ainsi les entreprises militaires ottomanes. Carlo, pour toute réponse, envoya son fils Ercole piller les salines de Naupacte. Centurione, se montrant pour sa part plus sensible aux pressions vénitiennes, accepta de changer de camp et retourna du côté des Byzantins contre les Ottomans, qui se retirèrent à l'automne¹⁰⁸⁵.

Le retrait ottoman ne mit pas fin aux hostilités dans la péninsule et il semble bien qu'une guerre de basse intensité opposa les Tocco aux Paléologues durant les années qui suivirent. Quoiqu'il en soit, dès le mois de décembre 1423, Centurione avait repris la lutte contre le despote Théodore, sans doute aux côtés de Carlo Tocco¹⁰⁸⁶. Il est cependant certain qu'en juillet 1424, malgré la capture de Centurione par les Byzantins, la guerre faisait toujours rage entre les deux despotes. Venise, alors en guerre contre les Ottomans, renonça à intervenir directement dans le conflit¹⁰⁸⁷. La République était de toute façon en froid avec le souverain épirote. Le nouveau doge, Francesco Foscari (1423-1457) était en effet le neveu homonyme du seigneur de Dragameston, dont Carlo s'était emparé une vingtaine d'années plus tôt. Le vieux Francesco réclama sans succès au despote la restitution de la forteresse, n'obtenant qu'une indemnisation de mille ducats, jugée nettement insuffisante¹⁰⁸⁸.

Mais Carlo tint bon, tout comme il tint bon sa nouvelle conquête en Morée. À cette époque, les Tocco contrôlaient l'Élide, c'est-à-dire le nord-ouest de la péninsule jusqu'à

Le crépuscule..., *op. cit.*, p. 220. La participation d'Ercole est connue grâce à un document vénitien du 1^{er} septembre 1423 ; cf. *infra*.

¹⁰⁸⁴ AAV, t. II/11, n° 2807, p. 327 (13 août 1423), = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1901 = IORGA, *Notes et extraits...*, *op. cit.*, t. I, p. 344.

¹⁰⁸⁵ *Ibid.*, n° 2811, pp. 331-333 (1^{er} septembre 1423) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1904 = MHH, t. I, n° 91, pp. 151-152 ; *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 3749-3815.

¹⁰⁸⁶ MHH, t. I, n° 89, pp. 159-160 (30 décembre 1423) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1916. ZAKYTHINOS, *Despotat...*, *op. cit.*, t. I, p. 199.

¹⁰⁸⁷ IORGA, *Notes et extraits...*, *op. cit.*, t. I, p. 370 (16 juillet 1424) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1946 (7 juillet).

¹⁰⁸⁸ MALTEZOU, *Προσωπογραφικά...*, *art. cit.*, pp. 7-8 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 184-186, n°s 11-16, pp. 317-322. L'affaire dura encore après la mort de Carlo.

l'Alphée au sud et le mont Pholoê à l'est¹⁰⁸⁹. On ignore cependant le déroulement des événements jusqu'au 3 juin 1426, date à laquelle Carlo se plaignit à Venise des ravages de la piraterie byzantine¹⁰⁹⁰. Par mesure de rétorsion, Ercole Tocco s'attaqua aux Albanais soumis au despote Théodore, capturant plusieurs centaines d'entre eux et s'emparant de plusieurs milliers de tête de bétail¹⁰⁹¹. Venise resta encore une fois dans la neutralité, tout en gardant un œil inquiet sur les opérations¹⁰⁹². En voici les principales étapes : à la fin de 1427, Jean VIII quitta Constantinople pour le Péloponnèse dans le but de vaincre les Tocco¹⁰⁹³ ; à peine arrivé, il entama le siège de Clarentza en décembre 1427¹⁰⁹⁴, mais celui-ci traîna en longueur puisque

¹⁰⁸⁹ ISIDORE DE KIEV, *Άνονημου πανηγυρικὸς εἰς Μανουήλ καὶ Ἰωάννην Ἡ Παλαιολόγους*, éd. Ioannis Vogiatzidis, dans Spyros Lampros (dir.), *Παλαιολόγεια καὶ Πελοποννησιακά*, 4 vol., Athènes, Επὶτροπη ἐκδοσεως των καταλοιπων Σπυριδωνος Λάμπρου, 1912-1930, t. III, p. 195. Texte et traduction en Annexe V/4.

¹⁰⁹⁰ AAV, t. II/12, n° 3048, p. 246 (3 juin 1423) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 2024.

¹⁰⁹¹ MOROSINI, Antonio, *Il codice Morosini : il mondo visto da Venezia, 1094-1433*, 4 vol., Spolète, Centro italiano di studi sull'Alto Medioevo, 2010, t. III, n° 65, §633, pp. 1199-1200 (février 1427) : « *Da le parte de Modom avese mo, vegnudo novelle de VI del mexe de fevrer de M IIII cento XXVI, vegnuda de qua a XVII de marzo, per la qual la Signoria aver abudo molta alegrezza, conta che a XXVI de zener el signor Erchules aver fato una coreria de Chiarenza sul teritorio de dispoti griego, per lo qual lo dito non aver posudo scriver el numero delà dano lo qual l'à fato con la sua zente sovra i suo abitanti ; avixando lo dito signor una prenda de animali, e buo e chavali, preso C milia, e meter albanexi e altro là piado circha da teste M IIII cento, honde el dito dispoti, romaxo molto smarido chon tuti i albanexi, e scrive aver speranza in Dio che se lo dito signor Erchules prospererà de quello là participado, non passera per mexi tre el dito dispoti serà castigado avanti l'incora altro, scrivando, sperando in Dio che la nostra Signoria vorà la soa parte del dito paixe.* » ; ISIDORE DE KIEV, *Άνονημου πανηγυρικὸς*, p. 195, ll. 20-30 ; AAV, t. II/13, n° 3101, p. 16 (24 mars 1427) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 2051 = JORGA, *Notes et extraits...*, op. cit., t. I, p. 451 : « *Et quia de novo habuimus quod Despotus Larte incepit guerizare et inferre multa damna Despoto Misistre propter quod non poterit ita dannificare nostros potest scansari expensa de uno alio ambaxiatore et debeat ambaxiator qui eligetur ire ad dictum Despotum Larte* ». DJURIĆ, *Le crépuscule...*, op. cit., p. 253, n. 2. Les chiffres donnés par Morosini semblent exagérés.

¹⁰⁹² AAV, t. II/13, n° 3121, p. 38 (24 juillet 1427) = THIRIET, *ibid.*, n° 2065 = MHH, t. III, n° 910, p. 324 : « *Et sic recedere debeas inde et venire Mothonum ubi debeas diligenter te informare de progressibus et condicionibus domini despote de Larta e de omnibus informatum debeas in bona gratia repatriare.* »

¹⁰⁹³ MOROSINI, t. III, n° 65, pp. 1264-1265 : le 28 février est arrivée une flotte, « *Per lo qual de fo dado a saver el fradelo de l'inperador, da l'Arta, de Constantinopoli, eser vegnudo con una galia e una galiota in la Morea e là aver sapudo eser levadi i turchi da Coranto e da Patras per andar in Turchia, con ziò sia el Gran Charaman eser vegnudo contra el Turcho in la Danoia. E dixè farà una altra galia per eser contra el dispoti de la Iania. E, a preso, romaxe in bon stado Saluonichi e covalenscia de vituaria. Ma pur non de men, anchora, de' dagnifichar el dispoti de l'Arta, e de' asegurar el paixe. La qual nonvela procederà per avanti, de quello seguirà faremonde mencion per avanti.* »

¹⁰⁹⁴ CHALKOKONDYLËS, t. II, p. 18 ; ISIDORE DE KIEV, *Άνονημου πανηγυρικὸς*, pp. 195-196, ll. 30-2 ; MOROSINI, t. III, n° 65, p. 1274 : « *'Sto dezenbriò pasado l'inperador de Constantinopoli in 'sta Morea, a Coranto zionse da personé C in C XX con galie tre e galiote do, e conduse asai arme, e da puo' tirà per questa pian d'Argo e Napoli e andò al Mocholi, luogo de so inperio, e stete a la Stela, a preso mia XV de qua, e voler eser a Clarentza per ofender quel luogo, ma niente li pote far.* » cf. DJURIĆ, *Le crépuscule...*, op. cit., p. 252, n. 2.

le siège durait encore en avril 1428¹⁰⁹⁵. Une bataille navale au large des îles Échinades décida finalement du vainqueur. La flotte des Tocco, commandée par Torno et renforcée par des navires fournis par le suzerain angevin, fut finalement vaincue par la flotte byzantine commandée par l'amiral Leontarês¹⁰⁹⁶.

Sa flotte vaincue de la sorte, Carlo ne pouvait plus espérer ravitailler Clarentza assiégée, dont la situation était désormais sans espoir. De plus, il était lui-même souffrant et n'avait plus l'énergie nécessaire pour mener une lutte acharnée¹⁰⁹⁷. Aussi accepta-t-il de conclure une paix honorable, loin de l'humiliation parfois décrite et dont les termes étaient les suivants : Creusa, fille de Leonardo II, épouserait le despote Constantin Dragasês, frère de Jean VIII et futur empereur Constantin XI, et l'Élide serait donnée en dot, en échange de vingt mille ducats d'or. Ce mariage était certes prestigieux et la compensation financière conséquente, mais le recul territorial n'en était pas moins sévère. Après que le futur historien Sphrantzês eut pris possession de Clarentza au nom de l'empereur le 1^{er} mai, Creusa, convertie à l'orthodoxie, prit le nom de Théodora et épousa Constantin au mois de juillet 1428¹⁰⁹⁸. La jeune femme mourut à peine plus d'un an plus tard, en novembre 1429¹⁰⁹⁹.

¹⁰⁹⁵ C'est à cette date que parvint à Venise la nouvelle du siège de Clarentza, présenté comme toujours en cours : MOROSINI, t. III, n° 65, p. 1274.

¹⁰⁹⁶ ISIDORE DE KIEV, *Άνωνυμου πανηγυρικός*, pp. 196-197, ll. 2-9. DJURIC, *Le crépuscule...*, *op. cit.*, p. 255, qui confond Torno avec un *Turco* imaginaire. Le *Panegyrique* mentionne la présence de navires marseillais, ce qui n'a rien d'étonnant puisque Jeanne II de Naples avait alors choisi comme successeur Louis III d'Anjou, comte de Provence, nommé capitaine-général de Calabre ; cf. LÉONARD, *Les Angevins...*, *op. cit.*, p. 486. Sur l'ensemble des opérations militaires de 1427, cf. ZAKYTHINOS, *Despotat...*, *op. cit.*, t. I, pp. 199-201.

¹⁰⁹⁷ CARLO TOCCO, Lettre à Francesco Loredano (5 mai 1428), éd. Konstantinos Mertzios, « Trois lettres inédites de Charles Tocco en 1427, 1428 et 1432 », *Akten des XI. Internationalen Byzantinistenkongresses*, Munich, H. Beck, 1960, p. 353.

¹⁰⁹⁸ CHALKOKONDYLËS, t. II, pp. 19-20, qui confond Constantin et Thomas Paléologue : « μετὰ δὲ ταῦτα ἐπιγαμίαν ποιησάμενοι ἐπὶ τῷ βασιλέως παιδὶ τῷ νεωτέρῳ Θωμᾶ, ἀρμυσάμενοι τὴν θυγατέρα τοῦ ἡγεμόνος, καὶ τὴν τε χώραν ἐς φερνὴν αὐτοῦ ἐπέδωκαν τῆς Μεσίνης τε καὶ Ἰθώμης, πλὴν τῆς παραλίου Ἀρκαδίας, σπονδὰς τε ἐποιήσαντο. » ; *CHRONICA BYZANTINA BREVIORA*, n° 34/3, t. I, p. 266 ; t. II, pp. 435-436 : « λη' ἐποιήσεν συμπεθείαν ὁ δεσπότης Κάρουλος καὶ ἐπήρεν ὁ δεσπότης ὁ κῦρ Κωνσταντῖνος τὴν ἀνεψιὰν αὐτοῦ, τὴν βασιλίσσαν, τὴν ἀκριβὴν, καὶ ἔλαβε προίκα τὴν Γλαρέντζα καὶ ὅσον τόπον εἶχεν εἰς τὸν Μωρέαν. » ; SPHRANTZËS, Georges, chap. 16, §1, éd. Vasile Grecu, *Memorii 1401-1477*, Bucarest, Editura Academiei republicii socialiste România, 1966 (*Scriptores byzantini*, 5), p. 24 = éd. Riccardo Maisano, *Cronaca*, Rome, Accademia nazionale dei Lincei, 1990 (*CFHB*, 29), p. 36 : « ὁ δεσπότης κῦρ Κωνσταντῖνος ἐπάρη τὴν ἀνεψιὰν αὐτοῦ δὴ τοῦ Καρούλου δεσπότης εἰς νόμιμον γυναικα καὶ τὰ κάστρο, ὅσα δὴ καὶ εἶχεν εἰς τὸν Μωρέαν, λάβη εἰς προίκαν αὐτῆς. Οὐ δὴ γενομένου τελείου τῆ α-ῆ Μαΐου τοῦ αὐτοῦ ἔτους, σταλεῖς ἐγὼ παρέλαβον τὴν Γλαρέντζαν, καὶ ἄλλοι τὰ ἄλλα. » ; MOROSINI, t. II, pp. 887-888 : « *linperador de Constantinopoly e so fradelo dispoti delà morea, el qual verizava con el dispoti de Larta e la Jania, e quel fi dito aver fato paxie, e contrato noze in una fia fo del Conte Lunardo fradelo del dito dispoti de Larta in uno fradelo del dito Inperador de Constantinopoly, chamado Dragasy, e dali per dota Clarentza e Belverder conpesando i dity luogi per duchati XX mila doro* ». ZAKYTHINOS, *Despotat...*, *op. cit.*, t. I, p. 205 ; PLP, t. IX, n° 21500 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 191 ;

L'annexion de l'Élide par les Byzantins de Mistra fut l'avant-dernière étape de la reconquête de la principauté d'Achaïe. Il ne leur resta ensuite plus qu'à contraindre Centurione Zaccaria à marier sa fille Catherine avec le despote Thomas Paléologue et à lui céder ses dernières terres en dot, ce qui advint en 1430¹¹⁰⁰. Les Tocco jouèrent d'ailleurs un petit rôle dans ce dénouement, puisque Maddalena Tocco, sœur de la *basilissa* Théodora, avait épousé en juin 1429 le fils de Centurione, probablement Giovanni¹¹⁰¹.

Pour Carlo Tocco, il s'agissait de la fin de son ultime aventure guerrière, ainsi que l'un de ses derniers actes connus. Nous ignorons malheureusement tout des événements intérieurs de l'Épire depuis la chute d'Argyrokastro en 1418, jusqu'à sa mort en 1429. Celle-ci intervint alors que le despote était malade depuis un peu plus d'un an déjà. Après une rémission aux alentours du mois de mai 1428, sa santé se dégradait de nouveau et il fit son testament le 4 juin 1429, en compagnie de son secrétaire et notaire Ambrosio¹¹⁰². Il mourut ensuite au mois de juillet à Iôannina, laissant un territoire continental bien plus vaste que le petit domaine insulaire dont il avait hérité¹¹⁰³. Comme nous allons le voir, les Ottomans ne

DJURIĆ, *ibid.*, p. 256 ; HABERSTRUMPF, *Regesti*, n° 202, p. 199. – D'après le PSEUDO-SPHRANTZËS, p. 128, le mariage eut lieu le 1^{er} juillet à Myloi, près de Patras, que les trois despotes de Morée se préparaient à attaquer ; cf. ZAKYTHINOS, *ibid.* ; BON, *La Morée franque...*, *op. cit.*, pp. 658-661 - Ce n'est pas Maddalena, comme on l'a longtemps cru, mais Creusa qui épousa Constantin ; cf. KOLDITZ, Sebastian, « Des letzten Kaisers erste Frau: Konstantin Palaiologos und die Tocco », *JÖB*, LIX (2009), pp. 147-161. - Malgré la perte de tous les territoires en Péloponnèse, Carlo II conserva le titre de prince d'Achaïe, qui fut ensuite transmis à ses héritiers ; cf. BUCHON, *Nouvelles recherches*, t. I, p. 306, n. 3, p. 307, n. 5, t. II, p. 355, n. 1 ; ATM, n° 363, p. 102 (14 septembre 1666), n° 2, p. 148 (XVII^{ème} siècle) ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 183.

¹⁰⁹⁹ SPHRANTZËS, chap. 20, §9, éd. Grecu, pp. 46-48 ; éd. Maisano, p. 68. ZAKYTHINOS, *Despotat...*, *op. cit.*, t. I, p. 211. La princesse défunte reçut les éloges de Jean Eugenikos et de Bessarion ; cf. LAMPROS, *Παλαιολόγεια και Πελοποννησιακά...*, *op. cit.*, t. I, pp. 117-122 ; t. IV, pp. 94-95.

¹¹⁰⁰ ZAKYTHINOS, *Despotat...*, *op. cit.*, t. I, pp. 206-211 ; LONGNON, *L'empire latin...*, *op. cit.*, p. 351 ; BON, *La Morée franque...*, pp. 292-293.

¹¹⁰¹ SPHRANTZËS, chap. XIX, §8, éd. Grecu, p. 42 ; éd. Maisano, p. 60 : « ὁ τοῦ πρίγκιπος υἱὸς προαπήρεν εἰς νόμιμον γυναῖκα τὴν ἀδελφὴν τῆς βασιλίσσης κυρᾶς Θεοδώρας ». KOLDITZ, *Des letzten Kaisers erste Frau*, *art. cit.*, p. 150.

¹¹⁰² CARLO TOCCO, Lettre à Francesco Loredano (5 mai 1428), *Trois lettres...*, *art. cit.*, p. 353. SCHIRÒ, *Cronaca...*, *op. cit.*, pp. 149-150.

¹¹⁰³ SPHRANTZËS, chap. 20, §6, éd. Grecu, p. 46 ; éd. Maisano, p. 66 : « Ἐν τε δ' αὐτῷ Ἰουλίῳ μηνὶ τοῦ αὐτοῦ ἔτους ἀπέθανε καὶ ὁ δεσπότης ὁ Κάρολος εἰς τὰ Ἰωάννινα. » ; *CHRONICA BYZANTINA BREVIORA*, n° 34/4. t. I, p. 266. Sphrantzès indique que Carlo est mort au mois de juillet, tandis que la chronique brève donne l'année 1430. Carlo était encore en vie le 4 juin 1429 lorsqu'il fit son testament, mais était en revanche déjà mort le 3 mars 1430 ; cf. AAV, t. II/14, n° 3327, pp. 30-31 = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 2186, IORGA, *Notes et extraits...*, *op. cit.*, t. I, pp. 513-515. HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. II, p. 107, place le décès de Carlo au 4 juillet et est suivi par la plupart des auteurs postérieurs, y compris ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 186. Il semble néanmoins que, comme l'indique NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 192, n. 49, le δ' dans la phrase de Sphrantzès, soit l'élision de δέ plutôt que le chiffre 4 de la numération milésienne. – Le parcours de Carlo Tocco est évoqué par Isidore de Kiev dans l'*Ἀνονημὸν πανηγυρικὸς*, pp. 194-195, ainsi que par CHALKOKONDYLËS, t. I, pp. 196-200.

tardèrent pas à profiter de la crise de succession qui s'ensuivit et la construction territoriale qu'il avait réussi à mettre en place ne lui survécut pas.

Chapitre X :

La conquête ottomane (1429-1502)

À la mort de Carlo I^{er} Tocco en juillet 1429, l'Épire réunifiée semblait constituer de nouveau un Despotat homogène et fier de son indépendance. Il n'en était en réalité rien, comme les événements suivants allaient le prouver. La défaite face au despotat de Morée avait été un premier recul pour Carlo. Ses successeurs allaient en subir d'autres, face à un adversaire autrement plus puissant, puisqu'il s'agissait de l'empire ottoman, dont l'hégémonie dans la péninsule des Balkans était alors devenue incontestable et qui entourait totalement les possessions des Tocco.

Dorénavant, ceux-ci ne firent plus que subir les événements au rythme imposé par les Turcs. En plus de cela, nous ne disposons plus de sources telles que la *Chronique de Iôannina* ou celle des Tocco, qui permettaient au lecteur d'avoir un point de vue interne à l'Épire. Nos sources principales sont à présent extérieures à la province et une seule chose préoccupait manifestement leurs auteurs, à savoir la menace ottomane. Désormais, plus qu'à l'histoire du Despotat d'Épire, qui vivait là ses dernières années, c'est donc plutôt à l'histoire de la conquête ottomane, dont la certitude ne faisait à présent plus aucun doute, que nous avons à présent affaire.

*

* *



Carte 13 | La conquête ottomane

A) La fin du Despotat (1429-1449)

1) La succession de Carlo I^{er} et la chute de Iôannina¹¹⁰⁴

Quelques semaines avant de mourir, Carlo Tocco, comte de Céphalonie, duc de Leucade et despote de Iôannina et d'Arta, avait rédigé son testament¹¹⁰⁵. Bien que nous ne possédions pas ce document, nous pouvons néanmoins tenter d'en reconstituer les dispositions. Quelles qu'elles aient été, il est de toute façon certain qu'elles ne furent pas respectées, puisque ses héritiers se déchirèrent à sa mort, provoquant ainsi le début de la fin pour leur dynastie. Carlo et Francesca n'avaient jamais eu d'enfants, mais Carlo avait eu de nombreux bâtards. Si certains moururent en bas âge, cinq atteignirent semble-t-il l'âge adulte, dont quatre nous sont connus avec certitude : Ercole, Torno, Memnone et Triano¹¹⁰⁶.

Conformément au droit féodal, Carlo avait laissé à sa veuve Francesca un douaire, composé de l'île de Leucade, avec Bonditza, ainsi que d'une somme de 10 000 ducats¹¹⁰⁷.

¹¹⁰⁴ LAMPROS, Spyridon, « Ἡ ἐλληνικὴ ὡς ἐπίσημος γλῶσσα τῶν σουλτάνων » [« Le grec, langue officielle des sultans »], *NE*, V (1908), pp. 57-64 ; MERTZIOS, Konstantinos, « Ἡ ἀλώσις τῶν Ἰωαννίνων » [« La chute de Iôannina »], *HX*, XII (1938), pp. 117-22 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 198-204 ; DELİLBAŞI, Melek, « Selânik ve Yanya'da Osmanlı egemenliğinin kurulması », *Bellekten* LI (1987), pp. 74-106 ; RIGO, Antonio, « Lo *Horismòs* di Sinân Pascià, la presa di Ioannina (1430) e la « lettera » del sultano Murâd II », *Θησαυρίσματα*, XXVIII (1998), pp. 57-78, qui démontre le caractère inauthentique de la lettre de Murat II.

¹¹⁰⁵ SCHIRÒ, *Cronaca...*, *op. cit.*, pp. 149-150.

¹¹⁰⁶ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1934-1958. HOPF, *CGR*, p. 530, attribue cinq bâtards à Carlo, sans doute à cause de SPANDOUNËS, p. 150, l. 15. Les trois premiers sont Ercole, Torno et Memnone, que Hopf connaissait grâce à CHALKOKONDYLËS, t. II, p. 15. Les deux derniers sont « peut-être Antonio » et Orlando, « seigneur de Rhéniasa 1429-1448, déposé par les Turcs avant 1463 ». L'existence de ce dernier personnage est confirmée par le document vénitien AAV, t. III/25, n° 7448, pp. 184-185 (20 août 1463) : « *domino Rolando de tocho olim domino Renesse* ». NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 185, n. 16, considère donc qu'il s'agit là du cinquième bâtard de Carlo. Néanmoins, si l'on se souvient que Riniassa avait été attribuée par Carlo I^{er} à son neveu Leonardo Tocco (cf. *supra*, p. 269), il n'est pas absurde de faire d'Orlando le fils de Leonardo. En l'absence d'autre document, la prudence est donc de mise. – Chalkokondylès appelle Μέμων le troisième fils de Carlo I^{er}, qui est par ailleurs appelé Μενοῦνος dans la *CHRONIQUE DES TOCCO*, v. 1949. En latin, CYRIAQUE D'ANCÔNE, éd. Laurentius Mehus, *Kyriaci Anconitani Itinerarium*, Florence, Giovanelli, 1742, Lettre VI, pp. 71-72, le nomme *Memno*, tandis qu'un document de l'empereur Sigismond (IORGA, *Notes et extraits...*, *op. cit.*, t. II, p. 318-319) l'appelle *Mennon*. En italien, les deux variantes Memnone et Mennone sont attestées. Par ailleurs, l'univers homérique connaît deux héros aux noms très proches : le héros troyen Ménon (*Iliade*, XII, v. 193) et le roi des Éthiopiens Memnon, combattant lui aussi aux côtés des Troyens (*Odyssée*, XI, v. 522).

¹¹⁰⁷ Ces dispositions avaient été prises dès le 12 juillet 1414 et Carlo I^{er} avait demandé à la République de Venise de s'en porter garante, ce qu'elle avait refusé ; cf. AAV, t. II/7, n° 1886, pp. 129-130 (12 juillet 1414) = *MHH*, t. III, n° 616, p. 64. On ignore si la somme d'argent fut versée ; en revanche Francesca est bien mentionnée

Mais le couple n'ayant jamais eu d'enfant, c'est son neveu Carlo II qui fut son héritier, au grand dam des cinq bâtards du despote, en particulier des plus âgés, Memnone, Torno et Ercole, qui devaient se contenter de se partager l'Étolie-Acarmanie¹¹⁰⁸. Ce territoire était en effet le seul que Carlo I^{er} avait acquis par droit de conquête et, selon la coutume féodale, il était le seul dont il pouvait disposer à sa guise¹¹⁰⁹. Carlo II hérita donc du comté de Céphalonie, mais fut également reconnu comme souverain à Iôannina et à Arta¹¹¹⁰. Le sort des deux bâtards les plus jeunes nous est quant à lui inconnu¹¹¹¹.

La succession de Carlo I^{er} constituait donc une pomme de discorde et deux des bâtards, probablement Ercole et Memnone, se révoltèrent contre leur jeune cousin, qu'ils capturèrent, probablement à la fin de 1429 ou au début de 1430. Connaissant les contacts des fils de Carlo avec les Ottomans, la nouvelle ne put qu'inquiéter le Sénat, qui ordonna donc le 3 mars 1430 qu'on étudie la possibilité d'annexer les îles Ioniennes¹¹¹². Mais l'héritier légitime avait semble-t-il déjà été libéré et les deux parties choisirent de demander l'arbitrage du despote Constantin Dragasês, beau-frère de Carlo II. Cet arbitrage n'aboutit cependant jamais, puisque

comme Dame de Leucade ; AAV, t. II/14 n° 3377-3379, pp. 82-86 (6 juillet 1430), n° 3405, pp. 108-109 (7 septembre 1430) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 2206, 2214 = MHH, t. I, pp. 191-192.

¹¹⁰⁸ CHALKOKONDYLËS, t. II, p. 15.

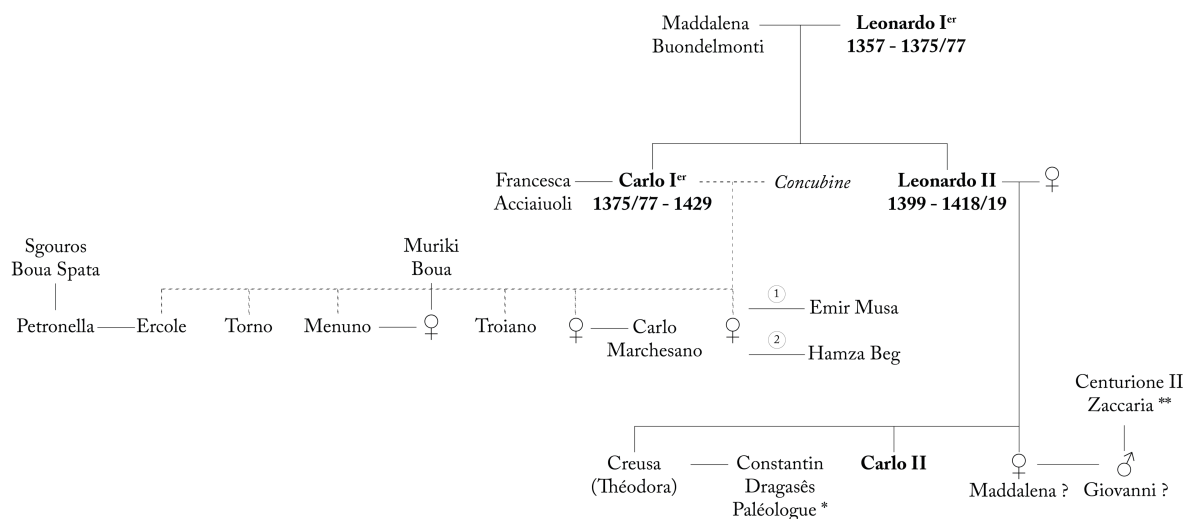
¹¹⁰⁹ L'exemple le plus célèbre de cette coutume concerne le royaume de Naples, conquis en 1442 par Alphonse V le Magnanime et légué à son bâtard Ferdinand en 1458 alors que l'Aragon et la Sicile revenaient à son frère Jean II. Cf. MARIANA, Juan de, *Historia general de España*, 2 vol., Madrid, Joachin de Ibarra, 1780, t. II, livre XXII, §18, p. 420 : « *En él nombró á Don Juan su hermano Rey que era de Navarra, por su sucesor en el reyno de Aragon ; el de Napoles como ganado por la espada mandó á su hijo D. Fernando ocasion en lo de adelante de grandes alteraciones y guerras.* » ; GROTIUS, Hugo, *Grotius, Le droit de la guerre et de la paix*, trad. Jean Barbeyrac, Bâle, chez E. Thourneisen, 1746, p. 141, note 32 : « *Alfonse, Roi d'Arragon, laissa à son Bâtard Ferdinand, le Roiaume de Naples ; comme pouvant en disposer par droit de conquête.* »

¹¹¹⁰ CHALKOKONDYLËS, t. II, p. 15.

¹¹¹¹ Le sort de Troiano est inconnu. Quant à Orlando Tocco, si on le considère comme un bâtard de Carlo I^{er}, il est attesté en tant que « *olim dominus Renesse* » dans le document vénitien AAV, t. III/25, n° 7448, pp. 184-185 (20 août 1463). Enfin, il est difficile d'identifier avec certitude le personnage rencontré en Asie mineure par BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE, *Le Voyage d'Outremer de Bertrandon de la Broquière*, Paris, Leroux, 1892, p. 195 : « *mais bien y estoit le frère du duc de Chifalonie nommé Magnoly lequel se tient tout coy avec ledit Turc comme son serviteur* ». HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. II, p. 107, suivi par BABINGER, Franz, « *Beitrag zur Geschichte von Karli-eli vornehmlich aus osmanischen Quellen* », dans CHARITAKIS, Georges (dir.), *Eis mnēmyn Spvroídwnos Láμπpov*, Athènes, [s. n.], 1935, p. 143, y ont vu Memnon, ce qui paraît difficile compte tenu du fait que Memnon habitait semble-t-il en Morée. Par ailleurs, le Magnoly en question est présenté comme le frère et non comme le cousin de Carlo II.

¹¹¹² AAV, t. II/14, n° 3327, pp. 30-31 (3 mars 1430) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 2186 = IORGA, *Notes et extraits...*, *op. cit.*, t. I, pp. 513-515.

l'historien Sphrantzès, envoyé spécialement par le despote, fut capturé par des pirates catalans, au large des îles Ioniennes le 26 mars, puis revendu à Clarentza¹¹¹³.



* Constantin Dragasès Paléologue (1405 - 1453), futur empereur Constantin XI.

** Centurione II Zaccaria, prince d'Achaïe (1404 - 1430).

Figure 13 | La famille Tocco dans les années 1430
(arbre généalogique simplifié)

Or, c'est quelques jours seulement après la capture de l'envoyé du despote que le sultan Murat II s'empara de Thessalonique le 29 mars 1430. Les Ottomans étaient plus que jamais les maîtres du jeu dans la péninsule balkanique et leurs troupes étaient désormais disponibles pour d'autres expéditions. L'un des bâtards, probablement Ercole, tenta donc sa chance auprès du sultan, qu'il alla trouver à Thessalonique¹¹¹⁴. Murat non seulement accepta de fournir des troupes, mais encore prit lui-même la route de l'Épire dès le mois d'avril¹¹¹⁵. Le

¹¹¹³ SPHRANTZÈS, chap. 21, §1, éd. Grecu, p. 48 ; éd. Maisano, 68. C'est cet auteur qui nous donne les noms d'Ercole et Memnone.

¹¹¹⁴ OSTROGORSKY, *État byzantin...*, op. cit., pp. 581-582 ; NICOL, *Last Centuries...*, op. cit., 2^{de} édition, pp. 348-350 ; GREGORY, Timothy, art. « Thessalonike » dans *ODB*, t. III, p. 2072. CHALKOKONDYLÈS, t. II, p. 15, désigne Memnone, tandis que les Vénitiens mentionnent Ercole ; cf. *AAV*, t. II/14, n° 3375, pp. 80-82 (17 juin 1430) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 2201. Chalkokondylès étant souvent approximatif, on fera plutôt confiance au document vénitien, d'autant plus que, selon la *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1945, 1962-1963, Ercole avait passé quelques temps à la cour ottomane au temps de Mehmet I^{er}. Quant à Troiano, le quatrième fils de Carlo, il avait été élevé à la cour ; *ibid.*, vv. 1955-1958. Selon SPANDOUNÈS, p. 150, ll. 20-23, deux bâtards se rendirent auprès du sultan, deux autres auprès du despote de Morée et un à Venise.

¹¹¹⁵ RIGO, Antonio, « Lo Horismòs di Sinân Pascià, la presa di Ioannina (1430) e la « lettera » del sultano Murâd II », *Θησαυρόσματα*, XXVIII (1998), pp. 69-70. La présence du sultan en Épire, que ne mentionne pas NICOL, *Despotate II*, op. cit., p. 201, est pourtant attestée par un document ragusain du 28 mai 1430 ; cf. KREKIĆ, *Dubrovnik...*, op. cit., n° 775, p. 291 (28 mai 1430), ainsi que par la *CHRONIQUE DES SULTANS TURCS*, éd. Georgios Zoras, *Χρονικὸν περὶ τῶν Τούρκων σουλτάνων*, Athènes, Σπουδαστήριο Βυζαντινῆς καὶ Νεοελληνικῆς Φιλολογίας του Πανεπιστημίου Αθηνῶν, 1958, p. 61, ll. 1-11. Le récit de

sultan divisa son armée en deux parties, envoyant le *beglerbeg* de Roumélie Sinan Pasha assiéger Iôannina, tandis que lui-même se rendait en Étolie-Acarmanie, d'où ses troupes pillèrent Leucade et Ithaque¹¹¹⁶. Le jeune Carlo II, affaibli politiquement et militairement par la défection de ses cousins, qui étaient parmi les principaux chefs militaires de son oncle, ne put opposer de résistance sérieuse, d'autant plus qu'il ne possédait aucun allié solide disposé à venir l'aider. Venise venait en effet d'être défaite par les Turcs à Thessalonique et n'était de toute façon pas prête à se battre pour des princes aussi incontrôlables que les Tocco. La seule activité de la République durant l'offensive ottomane consista à négocier avec Francesca l'annexion des îles Ioniennes, ce que la duchesse douairière refusa¹¹¹⁷. Quant au royaume de Naples, dont dépendait le comté de Céphalonie, il était alors trop affaibli par les luttes dynastiques du règne de Jeanne II pour se permettre de lutter contre l'empire ottoman. Le despotat de Mystra, pour sa part, ne prit pas le risque d'honorer l'alliance conclue en 1428, craignant les représailles du sultan.

Au mois de mai, Murat II remonta avec ses troupes vers Iôannina, où il resta quelques semaines avant de regagner Andrinople, laissant au *beglerbeg* Sinan Pasha la conduite de la fin du siècle¹¹¹⁸. Le siège, qui avait commencé en avril, dura jusqu'en octobre. Le général turc, constatant la résistance de la ville et craignant probablement de devoir passer l'hiver dans une région au climat rigoureux, envoya donc à la fin de l'été un ultimatum au métropolitain et aux

CHALKOKONDYLËS, *ibid.*, ne mentionne pas ce fait, mais cet historien multiplie en l'occurrence les affirmations erronées, que viennent contredire les sources incontestables que représentent les documents officiels vénitiens et ragusains, ainsi que le *horismos* de Sinan Pasha (cf. *infra*). En particulier, Chalkokondylès, suivi par l'auteur de la *Chronique des sultans turcs*, affirme que le siège de Iôannina fut confié à Karadja Pasha (Καρατζίας), ce qui est le produit d'une confusion avec l'activité de ce général en Serbie à cette période ; cf. IORGA, *Notes et extraits...*, *op. cit.*, t. II, p. 294 (7 juillet 1430) ; PLP, t. V, n° 92325 ; RIGO, *Lo Horismòs...*, *art. cit.*, p. 69.

¹¹¹⁶ *CHRONIQUE DES SULTANS TURCS*, *ibid.* ; JEAN ANAGNÔSTËS, *Ἰωάννου Ἀναγνώστου Διήγησις περὶ τῆς τελευταίας ἀλώσεως τῆς Θεσσαλονίκης. Μονωδία ἐπὶ τῇ ἀλώσει τῆς Θεσσαλονίκης*, éd. Giannis Tsaras, Thessalonique, Νικολαΐδης, 1958, §18, p. 54 : « Ταύτη τῶν καθ' ἡμᾶς, ὡς μὴ ὄφελε, συμβεβηκότων καὶ τοιόνδε παρὰ τὰς ὄχθας τοῦ Βαρδαρίου πέρας εἰληφότων, ὁ Μουράτης ἐκεῖθεν διχῆ τὴν στρατιὰν διελὼν τὸ μὲν αὐτῆς ἐπὶ τὰ τῶν Ἰωαννίνων ἐξέπεμψε μέρη, αὐτὸς δὲ μετὰ θάτερου μέρους ἐπ' ἄλλους ἀπῆει καταστρέψων κἀκείνους καὶ ὑπ' αὐτῷ ποιησόμενος. » ; AAV, t. II/14, n° 3375, pp. 80-82 (17 juin 1430) = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 2201 : « *auxiadi como Iturchi son andadi molto possenti ala Janina per subiugar quel luogo, e , ialtri luogi del Despoti Carlo, ad instantia, e requisition de Hercules, chef o fiuol natural de laltro Despoti, E che iditi turchi iera chaulchadi verso S. Maura, e, iera montadi su la Ixola de la luchata, et aueua fato grandissimo dano de prender aneme et altre cosse, e che molto se dubitaua de i luogi de quel despotado.* »

¹¹¹⁷ Concernant la diplomatie vénitienne et le gouvernement de Francesca à Leucade, cf. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 198-199 et ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 189-192.

¹¹¹⁸ IORGA, *Notes et extraits...*, *op. cit.*, t. II, p. 267 (3 juin 1430), 273 (27 mai 1430, 3 juin 1430) ; KREKIĆ, *Dubrovnik...*, *op. cit.*, n° 775, p. 291 (28 mai 1430, 3 juin 1430).

archontes de la ville, à savoir le capitaine Simon Stratégopoulos et son fils Paul, le *prôtostratôr* Étienne Bouïsavos et le *prôtosekretês* Stanitzês. Dans ce document, le célèbre *horismos* dont nous avons conservé le texte, le *beglerbeg* rappela aux habitants les dangers auxquels ils s'exposaient si la ville était prise de force ; il offrait en revanche le maintien de leurs privilèges en cas de soumission volontaire¹¹¹⁹. Les chefs de la ville, voyant la détermination de l'armée ottomane, craignirent de subir le même sort que Thessalonique, impitoyablement mise à sac quelques mois auparavant après avoir refusé les offres du sultan, et se rendirent le 9 octobre 1430¹¹²⁰.

Carlo II ne fut pas consulté au sujet de la ville de Iôannina ; il dut néanmoins se soumettre au sultan et renouveler son statut de tributaire pour être autorisé à se maintenir à la tête de ses autres possessions¹¹²¹. Quant aux bâtards, ils ne gagnèrent finalement rien à l'affaire et durent se contenter de leurs fiefs d'Étolie-Acarmanie¹¹²².

¹¹¹⁹ *HORISMOS DE SINAN PASHA*, disponible en de multiples éditions, cf. Nicol, *op. cit.*, p. 202, n. 17. On se bornera à citer les plus facilement disponibles : *MM*, t. III, pp. 282-283 ; éd. Konstantinos Amantos, « Ἡ ἀναγνώρισις ὑπὸ τῶν Μωαμεθανῶν θρησκευτικῶν δικαιωμάτων τῶν Χριστιανῶν καὶ ὁ ὄρισμος τοῦ Σινᾶν πασᾶ » [« La reconnaissance par les Mohamétans des droits religieux des Chrétiens et le *horismos* de Sinan Pasha »], *HX*, V (1930), pp. 197-210 ; *idem*, « Οἱ προνομιακοὶ ὄρισμοὶ τοῦ μουσουλμανισμοῦ ὑπὲρ τῶν Χριστιανῶν » [« Les *horismoï* de privilèges de l'Islam envers les Chrétiens »], *Ἑλληνικά*, IX (1936), pp. 119-120 ; et la plus récente, éd. Antonio Rigo, *Lo Horismòs...*, *art. cit.*, p. 62, avec traduction et commentaires. Le texte, daté de l'an du monde 6938, est donc antérieur au 1^{er} septembre ; cf. RIGO, *ibid.*, pp. 71-72.

¹¹²⁰ SPHRANTZËS, chap. XXI, §7, éd. Grecu, p. 50 ; éd. Maisano, p. 70 ; *HISTOIRE ABRÉGÉE DES EMPEREURS OTTOMANS, Σύνοψις ἱστορίας τῶν Ὄθωμανῶν βασιλείων, ἀπὸ τῆς ἀρχῆς αὐτῶν ἕως τῆς βασιλείας τοῦ Μουράτ, ἐν ἧ καὶ ἡ τῶν Ἰωαννίνων παράδοσις, καὶ ἐτέρων ἱστοριῶν*, éd. Immanuel Bekker, dans *Historia politica et patriarchica Constantinopoleos*, Bonn, Weber, 1849 (CSHB), p. 246 ; *CHRONIQUE ANONYME*, éd. Immanuel Bekker, dans *Historia politica...*, *op. cit.*, p. 253. La date de 1431 donnée par cette dernière source doit bien entendue être modifiée en raison du changement d'année au 1^{er} septembre. L'*Histoire abrégée* est manifestement une reconstitution a posteriori des événements, postérieure à l'expulsion des Chrétiens du château de Iôannina après la révolte de Dionysos Skylosophos en 1611. Par conséquent, le récit qui y est fait de la conquête de Iôannina (*ibid.*, pp. 242-245) n'est pas très fiable. En particulier, la résistance offerte à l'envahisseur par les habitants dans les monts du Pinde à deux reprises (*ibid.*, p. 242) et leur envoi d'une ambassade à Thessalonique auprès du sultan (*ibid.*, pp. 243-244) paraissent peu crédibles, tandis que la lettre du sultan Murat II qui y est contenue (*ibid.*, pp. 242-243) semble manifestement apocryphe. Cf. RIGO, *Lo Horismòs...*, *art. cit.*, pp. 72-78. Selon le chroniqueur ottoman Oruç, le *beglerbeg* Sinan, assisté de Ishāk-beg, Turakhān-beg et 'Alī-beg, fils d'Ewrenos, prit Iôannina et Kanina en 1432-1433 (an 836 de l'Hégire) ; cf. PULAHA, *Lufta...*, *op. cit.*, p. 44. Voir aussi LAMPROS, Spyridon, « Ἡ παράδοσις τῶν Ἰωαννίνων » [« La reddition de Iôannina »], dans *Ἱστορικὰ Μελετήματα*, Athènes, Ο Παλαμήδης, 1884, pp. 167-172.

¹¹²¹ CHALKOKONDYLËS, t. II, p. 15 ; *CHRONIQUE DES SULTANS TURCS*, p. 60.

¹¹²² Certains membres de la famille Tocco sont attestés par la suite au service des Ottomans, comme par exemple le jeune *sandjak beg* de Iôannina en 1479, présenté comme un parent de Leonardo III Tocco ; SPANDOUNËS, p. 166, ll. 35-44.

2) Le renforcement de Carlo II face à ses cousins (1430-1436)¹¹²³

Provisoirement libéré du danger turc, Carlo II pouvait à présent régner sur les territoires qui lui restaient. Après le décès de sa tante Francesca, qui intervint à une date inconnue, peut-être dès 1431, il put même y ajouter Leucade. Néanmoins, sa situation était loin d'être idéale, du fait de sa sujétion aux Ottomans, mais aussi de l'hostilité de ses cousins, qui n'avaient toujours pas renoncé à leurs prétentions et cherchaient les soutiens même les plus improbables. Ainsi Memnone réussit à se faire attribuer Arta et Iôannina à titre héréditaire le 14 décembre 1433 par l'empereur germanique Sigismond I^{er} (1410-1437)¹¹²⁴.

Face à ces menaces, Carlo II se trouvait bien seul. Le royaume de Naples, dont il était le vassal, était non seulement bien incapable de venir lui porter secours, mais il contribuait bien au contraire à l'empêcher de se rapprocher de Venise, qui seule pouvait constituer un allié efficace. En effet, les aléas de la politique italienne avait placé Naples dans le camp de Milan, ennemi de Venise, qui soutint dès lors Alphonse d'Aragon, prétendant à la couronne de Naples¹¹²⁵. Quant à l'empire byzantin, Carlo eut bien l'intention de demander à l'empereur de Constantinople de lui attribuer le titre despotique, mais le projet ne fut jamais mené à bien¹¹²⁶. De fait, Carlo ne porta jamais le titre de despote, bien qu'il fût désigné comme tel par les chancelleries italiennes¹¹²⁷.

L'une des premières préoccupations de Carlo fut donc de s'attirer les bonnes grâces de la Sérénissime. Dans ce but, il promit à Filippo Foscari, cousin du doge Francesco Foscari, de lui rendre Dragameston dès qu'il l'aurait arrachée des mains d'Ercole. En attendant, Carlo proposa à Filippo de lui verser 1 700 ducats en échange de ses droits sur Dragameston.

Lorsque la place serait reprise, alors Filippo rendrait l'argent et pourrait récupérer la forteresse. S'étant ainsi attiré les faveurs de Venise à peu de frais, puisqu'il avait vendu quelque chose qu'il ne possédait pas, il demanda alors à ce même Filippo Foscari d'intervenir

¹¹²³ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 204-207 ; ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 193-194.

¹¹²⁴ IORGA, *Notes et extraits...*, *op. cit.*, t. II, pp. 318-319 (14 décembre 1433).

¹¹²⁵ ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 192-193.

¹¹²⁶ SPANDOUNËS, p. 150, ll. 17-19 : « *doppo la morte del zio mai volse mandare per la investitura a Constantinopoli a cognominarsi Despoto, ma si chiamava Signor dell'Arta Carlo de Tocco* ».

¹¹²⁷ Cf. *infra*, pp. 481-483.

en sa faveur pour obtenir la confirmation de sa citoyenneté vénitienne¹¹²⁸. Ces efforts furent couronnés de succès puisqu'il obtint, en plus de la citoyenneté, le titre héréditaire de membre du Conseil Majeur, les 14 et 15 mars 1433¹¹²⁹. Malheureusement pour lui, alors qu'il avait demandé à bénéficier également d'une protection militaire en insistant sur son isolement¹¹³⁰, qui mettait en danger les îles Ioniennes, si précieuses pour le commerce vénitien¹¹³¹, il n'obtint à ce sujet qu'une réponse lénifiante¹¹³². L'accord avec Filippo fut signé le 7 septembre de la même année et Carlo commença les versements, qui s'étalèrent jusqu'en 1435. Probablement peu après, il prit d'assaut la forteresse... et ne la restitua pas à Filippo, prétextant probablement qu'il l'avait acquise en l'achetant¹¹³³.

La prise de Dragameston fut également l'occasion pour Carlo II de prouver qu'il était désormais supérieur à ses cousins bâtards en termes militaires. C'est donc probablement à cette date qu'il faut placer la soumission de ces derniers à leur seigneur légitime. En effet, lors de son premier voyage en Grèce en 1436, l'érudit anconitain Cyriaco Pizzecolli, plus connu sous le nom de Cyriaque d'Ancône, visita l'Épire et fut reçu par Carlo II avant de passer sur le continent, où il rencontra successivement les trois bâtards¹¹³⁴. Ercole était à cette date

¹¹²⁸ ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 193.

¹¹²⁹ AAV, t. II/17, n° 3549b, p. 129 (14 mars 1433) = THIRIET, *Regestes*, t. III, n° 2313 = MHH, t. III, n° 1007, pp. 416-417 : « *Quod sit et eligatur noster nobilis Venetiarum, et de nostro majori consilio, cum suis filiis et heredibus, ex eo legitime descendentibus.* » ; t. II/15, n° 3550, pp. 5-6 (15 mars 1433) : « *Notum vobis fieri volumus quod omni juris consiliorum et ordinamentorum nostrorum intégra solemnitate servata eundem Magnificum dominum Karolum secundum cum eius filiis et heredibus ex eo legitime descendentibus in venetos et cives nostros et de nostris nobilibus de nostro majori consilio recepimus ...* » ; MARIN SANUDO LE JEUNE, *Le Vite dei Dogi (1423-1474)*, éd. Angela Caracciolo Aricò, 2 vol., Venise, La Malcontenta, 1999-2004, t. I, p. 126, donne la date du 27 mars : « *In questo anno – a dì 27 marzo 1433 – fo preso parte in Gran Consejo di far nobile nostro il magnifico et potente signor Carlo Secondo del Tocho, Despotti de l'Arta, Duchà di Leucate, Conte paladin della Zafalonia et del Zante, et li sui eriedi.* »

¹¹³⁰ *Ibid.*, t. II/15, n° 3549-3550, pp. 4-6 (14 mars 1433) = THIRIET, *Regestes*, t. III, n° 2313 = MHH, t. III, n° 1007, pp. 416-417 : « *Cum Ambaxiator despoti Caroli secundi exposuerit nostro dominio, quod cum Turchus astulerit eidem dominio Janinam cum magna parte despotatus et ipse dubitet, ne in futurum durripiat eidem Artam et residuum sui status a parte terre, et cum eodem furore et ruina non insurgat contra Leucatem, Zefaloniam, Jacintum, et cetera loca patrimonii sui antiqui.* »

¹¹³¹ *Ibid.* : « *priusquam dicte insule perveniant ad manu saut Turchorum aut Grecorum, aut aliarum nationum, que forte propter commoditatem loci essent impedimento nostro dominio* » ; « *Et sit neccesse multis bonis respectivus providere et dare aliquam spem dicto domino, ut cum Januensibus, au Catellanis, aut Teucris non capiat partitum respectu ipsarum insularum, que optime mercantur cum nostris locis.* »

¹¹³² *Ibid.*

¹¹³³ ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 194.

¹¹³⁴ Concernant les voyages de Cyriaque en Grèce, cf. CYRIAQUE D'ANCÔNE, éd. Laurentius Mehus, *Kyriaci Anconitani Itinerarium*, Florence, Giovanelli, 1742 ; ZIEBARTH, Erich, « Κυριακός ὁ ἐξ Ἀγκῶνος ἐν Ἠπειρῷ » [« Cyriaque d'Ancône en Épire »], *HX*, I (1926), pp. 110-119 ; BABINGER, *Beiträge zur Geschichte von Karli-eli...*, *art. cit.*, p. 140 ; BODNAR, Edward, *Cyriacus of Ancona and Athens*, Bruxelles,

seigneur d'Angelokastron, qu'il avait reçu du temps de son père Carlo I^{er}¹¹³⁵. Torno se trouvait quant à lui à *Oronatium*, peut-être Riniasa¹¹³⁶. Quant à Memnone, c'est finalement en Morée que Cyriaque le rencontra lors de son périple de 1436, grâce aux indications et à la lettre d'introduction fournies par Carlo II¹¹³⁷. Cette précision, outre le fait que Cyriaque ne mentionne aucune dissension entre Carlo et ses cousins et qu'il put passer sans difficulté du territoire de l'un à celui de l'autre, laisse penser que la concorde familiale avait finalement été rétablie¹¹³⁸. Il était malheureusement trop tard pour récupérer Iôannina.

Toujours soucieux de trouver un protecteur et de rompre son isolement, Carlo II dut ensuite prêter un regard attentif à l'évolution de la situation dans le royaume de Naples. En 1435 en effet, la mort de Jeanne II avait placé le « bon roi » René d'Anjou (1435-1442) sur le trône, mais le roi d'Aragon et de Sicile Alphonse le Magnanime revendiqua immédiatement la couronne pour lui-même et une nouvelle guerre de succession commença. Conscient que le prince français, même vainqueur, ne serait jamais à même de venir lui porter secours, Carlo s'écarta radicalement de la politique de ses prédécesseurs et prit le parti des Aragonais contre les Angevins. Ce revirement, effectif au plus tard le 14 juillet 1437, lui assurait le soutien militaire et financier d'un prince ambitieux dont la flotte croisait régulièrement en mer Ionienne. Alphonse lui apporta d'ailleurs immédiatement un soutien financier en payant l'équipage de sa galère¹¹³⁹. C'est probablement à la même époque qu'il faut placer le mariage de Carlo II avec Ramondina de Vintimille, fille de Giovanni, marquis de Gerace et l'un des

Latomus, 1960 (Collection Latomus, XLIII) ; SIMOPOULOS, Kyriakos, *Ξένοι Ταξιδιώτες στην Ελλάδα*, 4 vol. en 3 tomes, Athènes, [s. n.], 1972-1975, t. I, pp. 301-315.

¹¹³⁵ ZIEBARTH, *ibid.*, p. 117.

¹¹³⁶ CYRIAQUE D'ANCÔNE, *Itinerarium...*, *op. cit.*, Lettre V, pp. 68-70. Il est loin d'être sûr que Torno ait été le seigneur de Riniasa. Tout d'abord, l'identification d'*Oronatium* avec cette ville n'est pas certaine ; par ailleurs, le fait que Torno y célèbre le mariage de sa fille ne signifie pas avec une absolue certitude qu'il en était le seigneur. Par ailleurs, Riniasa avait été attribuée par Carlo I^{er} à Leonardo Tocco, fils de son cousin Guglielmo (cf. *supra*, p. 269), et elle appartient ensuite à un certain Orlando Tocco, attesté en tant que « *olim dominus Renesse* » dans le document vénitien AAV, t. III/25, n° 7448, pp. 184-185 (20 août 1463). Par conséquent, les précautions d'usage sont de rigueur. Peut-être Orlando était-il le fils de Torno ?

¹¹³⁷ CYRIAQUE D'ANCÔNE, *ibid.*, Lettre VI, pp. 71-72. D'après Cyriaque, Memnone était installé au village de Χερπινιά, probablement Kerpini, au nord de Kalavryta ; cf. BON, *La Morée franque...*, *op. cit.*, pp. 108-110, 464-465. Il est peut-être l'un des bâtards qui se rendit selon SPANDOUNÈS, p. 150, auprès du despote lors de la querelle successorale.

¹¹³⁸ La soumission d'Ercole à Carlo II est également attestée en 1441 ; cf. PATETTA, Federico, « Argirobullia di Tommaso Paleologo ed altri documenti par la storia degli Italiani n oriente », *NAV*, VIII (1894), p. 268 : « *De lo qualle tenimento ; receuto de manu de lo Magnifico nostro fratre S. Hercules senza indusia et contradicione alguna* » ; cf. Annexe II/1, n° 38. ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 194.

¹¹³⁹ IORGA, *Notes et extraits...*, *op. cit.*, t. II, p. 37 (14 juillet 1437).

principaux généraux d'Alphonse¹¹⁴⁰. Ce choix s'avéra judicieux puisque le Magnanime s'empara de Naples en juin 1442, mettant un terme définitif au pouvoir de la dynastie angevine à Naples¹¹⁴¹.

3) La croisade antiottomane et ses conséquences (1442-1448)¹¹⁴²

C'est en cette même année 1442 que fut lancé par le pape Eugène IV (1431-1447) l'appel à la croisade, qui devait permettre de libérer les Chrétiens d'Orient, désormais unis au Saint-Siège depuis que l'Union des Églises avait été adoptée par les clergés catholique et orthodoxe au concile de Florence en 1439. Cette croisade eut assez peu de succès en Europe occidentale, mais fut en revanche rejointe par plusieurs souverains d'Europe centrale, à commencer par Ladislas III Jagellon, roi de Pologne (1434-1444) et de Hongrie (1440-1444). La république de Venise contribua à la coalition en fournissant une partie de sa flotte, tandis que, parmi les vassaux des Ottomans, le despote de Morée Constantin Dragasès et le seigneur albanais Gjergj Kastriot Skanderbeg entrèrent en rébellion contre la Porte.

Alphonse le Magnanime, après avoir enfin réalisé les séculaires revendications de la maison d'Aragon sur le royaume de Naples, souhaitait également ressusciter l'ancienne domination catalane en Grèce. Il prit donc part lui aussi à la grande coalition et entraîna avec lui son vassal Carlo II, évidemment intéressé au premier chef par la réalisation du projet. Le seigneur d'Arta fit donc réparer une de ses bombardes à Raguse et en acheta une autre en mai 1443¹¹⁴³. Durant l'été, les opérations lancées en Bulgarie par Ladislas III et son général Jean Hunyadi furent couronnées de succès et leurs troupes s'emparèrent de Sofia. Parallèlement, les troupes du despotat de Morée remportèrent, contre toute attente, plusieurs victoires contre

¹¹⁴⁰ *Ibid.*, t. III, p. 183 (20 août 1444) ; HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. II, p. 119B ; *idem*, *CGR*, p. 530 ; VETSIOS, Eleutheros, « Το προικοσύμφωνο γάμου του Λεονάρδου Γ', δεσπότη της Άρτας, και της Μηλίτσας, αρχόντισσας της Σερβίας (1463) » [« Le contrat de mariage de Léonard III, despote d'Arta, et de Miliça, princesse de Serbie »], *Σκουφάς*, XII/97 (2004) pp. 554-563 ; RYDER, Alan, *Alfonso the Magnanimous, king of Aragon, Naples and Sicily, 1396-1458*, Oxford, Clarendon press, 1990, pp. 212, 238.

¹¹⁴¹ LÉONARD, *Les Angevins...*, *op. cit.*, pp. 487-489.

¹¹⁴² OSTROGORSKY, *État byzantin...*, *op. cit.*, pp. 584-589 ; İNALCIK, *Ottoman empire...*, *op. cit.*, pp. 20-21 ; SHAW, *Ottoman Empire...*, *op. cit.*, pp. 51-54 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 207-208 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 194-197 ; *idem*, *Κέρκυρα 1386-1462*, *op. cit.*, pp. 212-218.

¹¹⁴³ IORGA, *Notes et extraits...*, *op. cit.*, t. II, pp. 393-394, (30 mai 1443) = KREKIĆ, *Dubrovnik...*, *op. cit.*, n^{os} 1006 et 1010, pp. 331, 332 (4 et 30 mai 1443).

les Ottomans et s'emparèrent d'Athènes et de Thèbes¹¹⁴⁴. Ce succès des troupes moréotes, paradoxalement, mécontenta le roi Alphonse qui, en tant que roi d'Aragon mais aussi en tant que roi de Naples, revendiquait toujours le duché d'Athènes. Le Magnanime entreprit donc de passer à l'action, de peur de se faire damer le pion par les Paléologues. Il envoya donc une flotte en mer Ionienne, ce qui ne manqua pas d'inquiéter les Vénitiens puisqu'Alphonse avait entre-temps changé de camp et soutenait à présent Milan contre la Sérénissime. Le Sénat ordonna donc au baile de Corfou d'enquêter sur ces opérations¹¹⁴⁵. Or, il s'avéra que la flotte observée par les Vénitiens avait servi à transporter Giovanni de Vintimille et ses troupes jusqu'aux terres de son beau-fils Carlo II. Ce dernier demanda d'ailleurs à la République de le soutenir dans sa lutte contre les Turcs, ce que le Sénat accepta en ordonnant la fourniture à Giovanni de deux galères¹¹⁴⁶. En réalité, en plus de lutter contre les Turcs, Alphonse souhaitait également faire pression sur le despote de Morée, qu'il invita le 27 novembre 1444 à remettre le duché d'Athènes à Giovanni de Vintimille¹¹⁴⁷.

Les Vénitiens étaient officiellement membres de la coalition et leur flotte notamment était impliquée dans les opérations maritimes. Ils se préparèrent donc à ce que leurs possessions continentales soient victimes de représailles, et procédèrent à divers travaux de fortification : la croisade fut ainsi l'occasion du retour en Épire de Simon Zenevesi, fils de Gjin, qui avait cédé Argyrokastron aux Ottomans en 1418. Simon avait vécu entre-temps à Corfou et vint s'installer sur le continent, à Strobili, face à Corfou, pour y construire un château avec l'appui du gouvernement vénitien¹¹⁴⁸. Celui-ci fit également réparer les fortifications de Naupacte, endommagées par un tremblement de terre¹¹⁴⁹. Néanmoins, comme on le sait, les Vénitiens ne firent pas de zèle dans leurs opérations offensives. Ils furent

¹¹⁴⁴ ZAKYTHINOS, *Despotat...*, *op. cit.*, t. I, pp. 230-231.

¹¹⁴⁵ AAV, t. II/18, n° 5005, pp. 229-230 (14 juillet 1444) = IORGA, *Notes et extraits...*, *op. cit.*, t. III, p. 180.

¹¹⁴⁶ IORGA, *Notes et extraits...*, *op. cit.*, t. III, p. 183 (20 août 1444) ; AENEAS SILVIO PICCOLOMINI, *Aeneae Sylvii Piccolominei (Pontificis Pii II.) opera, quae extant omnia, nunc demum post corruptissimas editiones summa diligentia castigata et in unum corpus redacta : his quoque accessit gnomologia ex omnibus Sylvii operibus collecta, et index copiosissimus*, Bâle, Henri Petrina, 1571, chap. XIII, p. 406, cité par NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 208, n. 29. Voir aussi RYDER, *Alfonso the Magnanimous...*, *op. cit.*, p. 303, qui fait par erreur du marquis de Gerace le « son-in-law » de Carlo II ; MARINESCU, Constantin, *La politique orientale d'Alfonse V d'Aragon, roi de Naples (1416-1458)*, Barcelone, Institut d'Estudis Catalans, 1994, p. 193.

¹¹⁴⁷ CERONE, Francesco, « La politica orientale di Alfonso di Aragona », *ASPN*, XXVII (1902), pp. 430-431 ; ZAKYTHINOS, *Despotat...*, *op. cit.*, t. I, p. 231 ; SETTON, *Catalan domination...*, *op. cit.*, p. 214.

¹¹⁴⁸ STEFANO MAGNO, p. 194. *TIB*, III, p. 265 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 195 ; *idem*, *Κέρκυρα 1386-1462*, *op. cit.*, p. 217.

¹¹⁴⁹ AAV, t. II/18, n° 5021, pp. 250-251 (28 août 1444) = THIRIET, *Regestes*, t. III, n° 2662.

notamment accusés par la suite de ne pas avoir empêché les Turcs d'amener leurs renforts d'Anatolie en Europe en passant par le Bosphore. Les louvoiements du gouvernement vénitien dans sa politique épirote témoignent de cette position ambiguë. Soucieux de ne pas causer de dommages irrémédiables à leurs relations avec la Porte et de préparer l'avenir en cas de défaite des croisés, ils n'attaquèrent pas frontalement les possessions ottomanes, se contentant d'étendre leur influence de façon discrète. Ainsi le Sénat ordonna-t-il au recteur de Naupacte d'accepter la soumission des villageois de *Lapochari*, mais en évitant tout conflit avec les Ottomans¹¹⁵⁰. La cession de Bitrinitsa par son seigneur turc au recteur de Naupacte, alors qu'approchaient les troupes du despote Constantin, doit d'ailleurs peut-être être considérée comme l'indice d'une collusion entre les deux prétendus adversaires¹¹⁵¹.

Mais ces succès furent en fin de compte provisoires. Le 10 novembre 1444, Ladislas III fut vaincu à la bataille de Varna. Constantin Paléologue connut encore quelques succès, allant même jusqu'à prendre Bitrinitsa aux Vénitiens, pour la leur rendre avant l'arrivée des Ottomans. Les Vénitiens récupérèrent alors la forteresse, qu'ils s'abstinrent de fortifier pour ne pas provoquer les Turcs¹¹⁵². Le 25 février 1446, ils signèrent un accord de paix avec la Porte, qui renouvelait le tribut annuel de 100 ducats pour Naupacte¹¹⁵³. Le 10 décembre de la même année, les Turcs prenaient la forteresse d'Hexamilion qui protégeait l'entrée du Péloponnèse, contraignant les Byzantins à déposer les armes l'année suivante¹¹⁵⁴.

En ce qui concerne Carlo II, il fut lui aussi contraint de se soumettre, à une date inconnue. Après le départ des troupes de son beau-père, confronté à l'invasion ottomane de ses possessions continentales, il fut obligé de livrer son jeune fils Leonardo III en otage, en garantie de son bon comportement à venir¹¹⁵⁵.

¹¹⁵⁰ PLOUMIDIS, Georgios, « Έγγραφα για τη βενετοκρατούμενη Ναύπακτο (1444-1510) » [« Documents sur Naupacte vénitienne (1444-1510) »], *ΕΕΒΣ*, XXXIX-XL (1972/73), p. 494, n° 1 (19 mai 1444) = *AAV*, t. II/18, n° 4965, p. 177, (19 mai 1444). *TIB*, III, p. 211. Le village de *Lapochari* est inconnu par ailleurs.

¹¹⁵¹ *AAV*, t. II/19, n°s 5089-5090 (20 avril 1445) = THIRIET, *Regestes*, t. III, n° 2686 = IORGA, *Notes et extraits...*, *op. cit.*, t. III, p. 193. ZAKYTHINOS, *Despotat...*, *op. cit.*, t. I, p. 231 ; *TIB*, I, p. 136. Vitrinitsa, aujourd'hui Tolophôn, est située à l'est de Naupacte sur la rive nord du golfe de Corinthe.

¹¹⁵² *Ibid.*, n°s 5089-5090 (20 avril 1445) = THIRIET, *Regestes*, t. III, n° 2686 = IORGA, *Notes et extraits...*, *op. cit.*, t. III, p. 193. *TIB*, I, p. 136 ; ZAKYTHINOS, *Despotat...*, *op. cit.*, t. I, p. 232.

¹¹⁵³ *Ibid.*, n° 5197, pp. 153-156 (25 février 1446).

¹¹⁵⁴ ZAKYTHINOS, *Despotat...*, *op. cit.*, t. I, pp. 233-235.

¹¹⁵⁵ SPANDOUNËS, p. 150, l. 27. ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 196. La capture de Carlo II mentionnée par NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 208, n'apparaît pas dans Spandounès, pas plus que dans LUNZI, *Delle condizione...*, *op. cit.*, p. 170, qui selon ASONITIS, *ibid.*, n. 44 évoquerait une telle hypothèse. En réalité, Lunzi suit ici fidèlement Spandounès. D'après ce dernier, *ibid.*, p. 157, ll ; 34-37, la captivité de Leonardo III dura jusqu'en 1460, ce qui est rigoureusement impossible puisque, comme nous le verrons plus

La fin de son règne fut marquée par les mauvaises relations avec Venise, qui lui réclamait le paiement de vieilles dettes et lui reprochait les actions de piraterie menées par ses sujets, en conséquence de quoi fut prononcée la saisie des biens qu'il possédait à Corfou¹¹⁵⁶.

En 1448, Cyriaque d'Ancône reprit la route de la Grèce et s'apprêtait à revoir Carlo II, qui l'avait si bien accueilli douze ans plus tôt. Mais Cyriaque arriva quelques jours trop tard : Carlo était mort le 30 septembre 1448. Cyriaque put néanmoins assister à la cérémonie qui eut lieu à la cathédrale Saint-Luc de Rhogoi, selon le rite grec¹¹⁵⁷.

4) La succession de Carlo II et la chute d'Arta (1448/49)

Le décès de Carlo II entraîna ses États dans la confusion. L'imprécision de nos sources rend d'ailleurs difficile d'établir précisément le déroulement des événements. En effet, on ignore même si son héritier Leonardo III était encore otage au moment de la mort de son père¹¹⁵⁸. Il est en tout cas évident que la minorité de Leonardo III provoqua une crise politique dont profitèrent les Ottomans, qui s'emparèrent d'Arta le 29 mars 1449, soit six mois après la mort de Carlo, dans des circonstances obscures¹¹⁵⁹. Nos sources ne mentionnent ni bataille ni siège, de sorte que l'on peut supposer, sans toutefois en être sûr, un changement négocié de souveraineté. C'est en tout cas ce que laisse penser le fait que la ville ne changea pas de mains à l'issue du conflit militaire avéré de 1444, mais bien à l'occasion de la crise politique, elle

tard, Leonardo est à Céphalonie en 1449. En réalité il semble bien que Spandounès a confondu la première captivité de Leonardo III avec la seconde, qui intervint en 1460 ; cf. *infra*, p. 305.

¹¹⁵⁶ AAV, t. II/19, n° 5203, p. 161 (22 mars 1446), n° 5266, pp. 218-220 (14 septembre 1446), n° 5323, pp. 272-273 (7 août 1447) ; THIRIET, *Regestes*, t. III, n° 2716 (20 mai 1446), n° 2730 (14 septembre 1446), n° 2754 (7 août 1447) ; IORGA, *Notes et extraits...*, *op. cit.*, t. III, p. 208 (14 septembre 1446). NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 208 ; ASONITIS, *ibid.*, p. 197.

¹¹⁵⁷ CYRIAQUE D'ANCÔNE, *Lettre De morte Caroli regis*, éd. Giuseppe Colucci, *Delle antichità Picene*, 25 vol., Fermo, *dai torchi dell'autore*, 1786-1796, t. XV, p. CX ; éd. Erich Ziebarth, *Κυριακός ὁ ἐξ Ἀγκῶνος...*, *art. cit.*, p. 118. La date donnée par Cyriaque, à savoir le 30 septembre, est entendue comme le 30 septembre 1448 par MILLER, *Latins in the Levant...*, *op. cit.*, p. 424 ; BODNAR, *Cyriacus...*, *op. cit.*, p. 65 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 208. ASONITIS, *ibid.*, p. 197, donne la date de 1447, sans justifier cette modification.

¹¹⁵⁸ C'est l'opinion de BUCHON, *Nouvelles Recherches*, t. I, p. 322, n. 1, suivi par ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 197-198. Toutefois, Buchon se base sur l'œuvre de MAZZELLA, *Descrittione...*, *op. cit.*, p. 646, dont les termes exacts sont : « *Questo Leonardo dopo alcuni anni ne fuggi pur via del ferraglio entro del quale racchiuso dimorava ; rimaso de gli stati del padre, & del titolo del Despoto herede* », ce qui n'implique pas obligatoirement que sa fuite eut lieu après la mort de Carlo II. De plus, la source de MAZZELLA est manifestement SPANDOUNÈS, dont on a déjà que le récit n'est pas fiable.

¹¹⁵⁹ *CHRONIQUE ANONYME*, dans *Historia politica et patriarchica...*, *op. cit.*, p. 253 ; *CHRONICA BYZANTINA BREVIORA*, t. I, n° 58/8, p. 419 ; MAGNO Stefano, *Evènements historiques en Grèce (1479-1497)*. *Extraits d'un recueil sous le nom de Stefano Magno*, MHH, t. VI, Paris, 1885, p. 220, ll. 32-33.

aussi avérée, occasionnée par le décès de Carlo II¹¹⁶⁰. Dans cette hypothèse, on peut imaginer que les Turcs ne relâchèrent Leonardo III qu'en échange de la ville, ou bien qu'ils en négocièrent la reddition directement avec les archontes. De toute façon, après la nouvelle victoire de Murat II sur les Hongrois à la seconde bataille du Kosovo en octobre 1448, le désespoir dut probablement avoir raison de toute velléité de résistance¹¹⁶¹.

Les possessions des Tocco se limitaient désormais à l'Acarnanie, qui n'était en réalité qu'une dépendance du comté de Céphalonie, ainsi qu'à Riniasa, contrôlée par Orlando Tocco, dont on ne connaît pas les liens avec Leonardo¹¹⁶². Par conséquent, malgré le fait que Leonardo III ait porté le titre despotique, la chute de la capitale du Despotat marque en réalité la fin de celui-ci. L'État fondé par Michel I^{er} deux cent cinquante ans plus tôt dans la même ville d'Arta n'existait désormais plus.

B) L'achèvement de la conquête ottomane

1) L'Épire en 1449

Avec l'annexion d'Arta et de sa région, l'empire ottoman contrôlait désormais la majeure partie de l'Épire. Dépendante du *beglerbeg* de Roumélie, l'ancienne province byzantine était désormais divisée en deux *sandjak*, commandés chacun par un *sandjak beg*. Le *sandjak* d'Albanie, dont la capitale était Argyrokastron, comprenait l'ancien territoire contrôlé par le clan des Zenevesi dans le nord-ouest de l'Épire. L'autre *sandjak* comprenait le reste du territoire épirote, avec Iôannina et Arta, et son *beg* était probablement installé à Iôannina¹¹⁶³.

Les seuls territoires qui échappaient encore à la domination ottomane étaient ceux contrôlés par Venise et les dernières possessions des Tocco. Le *regimen* vénitien de Corfou

¹¹⁶⁰ Concernant la situation plus que confuse qui prévalait alors dans les îles Ioniennes, ainsi que les projets vénitiens d'annexion cf. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 209-210 ; ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 197-201.

¹¹⁶¹ OSTROGORSKY, *État byzantin...*, *op. cit.*, pp. 588-589 ; İNALCIK, *Classical Age...*, *op. cit.*, p. 21 ; SHAW, *Ottoman Empire...*, *op. cit.*, pp. 53-54.

¹¹⁶² AAV, t. III/25, n° 7448, pp. 184-185 (20 août 1463).

¹¹⁶³ Cf. *infra*, pp. 375-376.

contrôlait à cette date les châtelainies de Buthrote, Saiada, Parga, Phanarion et Naupacte. Quant à Leonardo III, comte de Céphalonie et duc de Leucade, il ne contrôlait plus à cette date sur le continent que les forteresses de Bonditza, Barnako, Kandêla, Dragameston et Angelokastron, soit l'ensemble de l'Acarnanie¹¹⁶⁴.

Dans l'immédiat, les Ottomans n'avaient pas l'intention de poursuivre leur expansion dans la région, mais cette situation n'était bien évidemment que provisoire.

2) Les premières offensives de Mehmet II et l'échec de la résistance chrétienne (1451-1462)

Deux ans après la prise d'Arta, Mehmet II (1451-1481) succéda à son père Murat II et entreprit immédiatement d'assiéger Constantinople. Le pape Nicolas V (1447-1455) tenta alors évidemment de mettre en place une contre-offensive afin d'obliger le sultan à lever le siège. Néanmoins, la Chrétienté occidentale était trop divisée pour agir de façon réellement efficace. Par exemple, l'activisme d'Alphonse le Magnanime ne pouvait qu'inquiéter Venise. Le roi d'Aragon, de Sicile et de Naples, qui contrôlait déjà la rive occidentale du détroit d'Otrante souhaitait également prendre pied sur la rive orientale.

Il s'ensuivit donc une lutte d'influence entre Vénitiens et Aragonais autour de Leonardo III. Ce dernier, en tant que vassal, parvint en 1452 à se faire confirmer ses titres effectifs de comte de Céphalonie et duc de Leucade, ainsi que ceux, désormais vides, de despote d'Arta et de prince d'Achaïe¹¹⁶⁵. De leur côté, les Vénitiens prirent soin la même année de renouveler l'accord concernant les salines d'Anatolikon¹¹⁶⁶. Mais l'intérêt de Leonardo III pour les deux puissances rivales s'estompa rapidement : du fait de son extrême faiblesse, ses éventuels protecteurs se détournèrent de lui. Ainsi, Alphonse V lui retira son titre de prince d'Achaïe afin de l'octroyer à Giovanni Asan Zaccaria, fils naturel de Centurione, qui avait pris la tête de la révolte des Albanais de Morée en 1454. Entre un prince manifestement inactif et un prétendant susceptible de reconstituer la principauté, Alphonse

¹¹⁶⁴ ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 197 ; *idem*, *Κέρκυρα 1386-1462*, *op. cit.*, p. 317.

¹¹⁶⁵ CERONE, *La politica...*, *art. cit.*, *ASP*, XXVII (1902), pp. 594-595, pp. 831-832 ; ASONITIS, *ibid.* pp. 201-202.

¹¹⁶⁶ AAV, t. III/21, n° 5850, p. 184 (1^{er} juin 1452), t. III/23, n° 6547, pp. 248-249 (1^{er} juin 1452), t. III/22, n° 6017, p. 85 (3 août 1453) ; *MHH*, t. I, p. 214 (1^{er} juin 1452). *TIB*, III, p. 105 ; ASONITIS, *ibid.* p. 202.

avait manifestement choisi la seconde solution¹¹⁶⁷. De même, Venise avait renouvelé en 1457 ses exigences concernant la cession de Dragameston à Filippo Foscari¹¹⁶⁸.

Malgré l'état de guerre qui régnait officiellement entre la Porte et les puissances chrétiennes, il ne semble pas y avoir eu d'opération de grande ampleur en Épire. Les troupes ottomanes étaient en effet concentrées autour de Constantinople. Quant à Leonardo III, il craignait trop de perdre le peu de terres qui lui restaient encore. La République de Venise enfin ne souhaitait pas lutter efficacement contre les Turcs, souhaitant en effet le rétablissement des relations commerciales lorsque la paix reviendrait. Le manque d'ardeur des Vénitiens à secourir Constantinople assiégée fut souvent dénoncé par la suite et il y avait donc peu de raisons qu'ils agissent particulièrement en Épire. C'est à peine si, connaissant la volonté du roi d'Aragon d'étendre son influence plus au nord auprès des Albanais, ils prirent soin en 1453 d'inviter Simon Zenevesi, seigneur du château de Strobili, en face de Corfou, à arborer la bannière de Saint-Marc, de crainte qu'Alphonse n'y installe une garnison¹¹⁶⁹.

Néanmoins, la situation changea lorsque Mehmet I^{er}, qui assiégeait Constantinople depuis le début de son règne, lança comme on le sait l'assaut final le 29 mai 1453. Au soir de ce jour-là, l'empire byzantin avait cessé d'exister¹¹⁷⁰. Cet événement lointain eut des répercussions en Épire, puisque la fin du siège libéra de nombreuses troupes, désormais disponibles pour se livrer au pillage un peu partout dans les Balkans, et en particulier dans les environs de Lépante, où elles sont signalées dès le mois d'août 1453¹¹⁷¹. Au mois d'octobre, le général Turakhān Beg fut envoyé en Péloponnèse avec ses fils Aḥmed et Ömer en tant que *beg* de Thessalie¹¹⁷². Mais l'Étolie-Acarmanie fut également victime des invasions turques. En 1454, Parga subit des dégâts si importants que la République accorda aux habitants de la ville une exemption d'impôts d'une durée de dix ans¹¹⁷³. Alphonse d'Aragon tenta bien d'impliquer

¹¹⁶⁷ ZAKYTHINOS, *Despotat...*, *op. cit.*, p. 254 ; ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 203. Giovanni était peut-être l'époux de Maddalena Tocco, sœur de Carlo II ; cf. KOLDITZ, *Des letzten Kaisers erste Frau...*, *art. cit.* pp. 150, 161.

¹¹⁶⁸ ASONITIS, *ibid.*, p. 204.

¹¹⁶⁹ AAV, t. III/23, n° 6347, p. 60 (19 août 1455). ASONITIS, *Relations...*, *art. cit.*, p. 284. Quelques années avant, les Vénitiens avaient déclaré aux Turcs que Simon Zenevesi ne dépendait pas d'eux (« *homo sui juris* »)

¹¹⁷⁰ OSTROGORSKY, *État byzantin...*, *op. cit.*, pp. 589-593.

¹¹⁷¹ AAV, t. III/22, n° 6023, p. 91 (9 août 1453). ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 202-203.

¹¹⁷² BABINGER, Franz, *art.* « Turakhān Beg », dans *EI*, t. X, p. 724, qui n'adopte pas la même chronologie que ZAKYTHINOS, *Despotat...*, *op. cit.*, p. 246.

¹¹⁷³ *MHH*, t. V, p. 328 (6 septembre 1454) ; THIRIET, *Regestes*, t. III, n° 2979. SYNKELLOU, *Ο πόλεμος...*, *op. cit.*, pp. 199, 237.

les Vénitiens dans ses projets de contre-offensive, mais ce fut peine perdue : ceux-ci, plutôt que de voir leurs possessions ruinées, préférèrent signer leur paix séparée¹¹⁷⁴.

Les forces locales qui cherchaient à contrecarrer l'avancée des Turcs se tournèrent donc au cours des années suivantes vers le roi Alphonse d'Aragon, plus disposé à prendre la tête de la résistance. Ainsi, les habitants de Chimara refusaient de se soumettre aux Turcs et leur évêque contacta donc les Vénitiens en octobre 1454 : les habitants souhaitaient que les Vénitiens les prennent sous leur protection, comme c'était le cas quelques décennies plus tôt, faute de quoi ils répondraient favorablement aux propositions d'Alphonse d'Aragon, qui était devenu suzerain du chef albanais Skanderbeg en 1451¹¹⁷⁵. Mais les Vénitiens hésitèrent, craignant que les Turcs ne le prennent pour une provocation, et répondirent que l'arrivée des Aragonais pourrait causer du tort aux Chimariotes¹¹⁷⁶. Déçus, ces derniers coururent néanmoins ce risque et firent venir des troupes catalanes, qui s'installèrent en 1456 à Chimara et Sopotos¹¹⁷⁷.

Plus au sud, Simon Zenevesi, déçu de l'attitude vénitienne, se tourna également vers Alphonse, qui l'accepta en tant que vassal et avertit les Vénitiens de ce changement¹¹⁷⁸. Parallèlement, il installa une garnison dans le château de Strobili au mois d'août 1455. Les Vénitiens, soucieux de voir partir les Aragonais, offrirent 5000 hyperpères à Simon en échange de son château, sans succès dans un premier temps¹¹⁷⁹. Alphonse tenta également de prendre pied en août 1456 à Panormos et d'y reconstruire la forteresse en ruines, mais le Sénat ordonna au gouverneur de Corfou de faire valoir que la zone était sous juridiction vénitienne. Il semble que les Aragonais aient alors renoncé¹¹⁸⁰.

¹¹⁷⁴ CERONE, *La politica...*, art. cit., pp. 780-82 ; ASONITIS, *Relations...*, art. cit., p. 284.

¹¹⁷⁵ DOUMERC, Bernard, « De Scodrensi obsidione et expugnatione : la fin de l'Albanie vénitienne (1463-1479) », dans DOUMERC, Bernard et PICARD, Christophe, *Byzance et ses périphéries (Mondes grec, balkanique et musulman). Hommage à Alain Ducellier*. Toulouse, CNRS, 2004, (Médiennes), p. 220. Concernant l'ensemble de la politique albanaise d'Alphonse V, cf. MARINESCU, *La politique orientale d'Alfonse V d'Aragon...*, op. cit., pp. 153-189.

¹¹⁷⁶ CERONE, *La politica...*, art. cit., ASPN, XXVIII (1903), p. 177 ; ASONITIS, *Relations...*, art. cit., p. 284.

¹¹⁷⁷ GEGAJ, *L'Albanie...*, op. cit., p. 113 ; MARINESCU, Constantin, « Alphonse V, roi d'Aragon et de Naples, et l'Albanie de Scanderbeg », *Mélanges de l'École Roumaine en France*, I (1923), (existe aussi en tiré à part, Paris, Gamber, 1923), pp. 114-115 ; SOUSTAL, *Sybota und Sopotos...*, art. cit., p. 36 ; *TIB*, III, pp. 136, 262.

¹¹⁷⁸ CERONE, *La politica...*, art. cit., XXVII (1902), p. 849, n. 1, reproduite par ASONITIS, *Relations...*, art. cit., p. 285, n. 79.

¹¹⁷⁹ AAV, t. III/23, n° 6347, pp. 59-61 (15 septembre 1455), n° 6348, pp. 61-62 (16 septembre 1455), n° 6349, p. 62 (16 septembre 1455). ASONITIS, *Relations...*, art. cit., p. 285.

¹¹⁸⁰ *Ibid.*, n° 6466, pp. 172-173 (11 août 1456) ; ASONITIS, *ibid.*

Les succès de Skanderbeg plus au nord incitèrent en effet Alphonse à lui consacrer l'ensemble de ses moyens ; c'est ainsi que la garnison de Strobili abandonna la forteresse¹¹⁸¹. Désormais livré à lui-même, Simon offrit alors de vendre le château aux Vénitiens. Ceux-ci hésitèrent, de peur de vexer le *sandjak beg* d'Argyrokastron, avant d'en arriver à la solution suivante : en 1458, le château fut acheté à Simon puis cédé aux Turcs¹¹⁸². À la mort d'Alphonse V, en 1458, ses royaumes furent partagés entre son frère Jean II (1458-1479), qui reçut l'Aragon et la Sicile, et son fils Ferdinand (1458-1494), qui reçut le royaume de Naples. Or, aucun de ces deux princes ne reprit l'ambitieuse politique orientale de leur prédécesseur. En fin de compte, la concurrence entre Aragonais et Vénitiens ainsi que la pusillanimité de ces derniers se solda donc par un progrès supplémentaire des Ottomans, qui n'avaient pourtant pas besoin d'une telle aide pour poursuivre leur expansion.

En effet, vers la fin de la décennie, Mehmet II, soucieux de mériter pleinement son surnom de Conquérant, tourna son regard vers la Grèce. Il souhaitait en particulier annexer la Morée, ultime vestige de l'empire byzantin. L'offensive fut lancée en 1458 et la guerre dura deux ans, jusqu'à la destruction définitive du Despotat de Mistra¹¹⁸³. Parallèlement aux opérations de Morée, les troupes ottomanes intervinrent également en Étolie-Acarmanie. multiplièrent les pillages des territoires de Leonardo III, ce dont ce dernier se plaignit auprès de Venise et de la Papauté¹¹⁸⁴. Mais la République eut elle aussi à subir des déprédations dans la région de Naupacte¹¹⁸⁵. Sans que nous sachions comment, le comte de Céphalonie se trouva finalement impliqué dans le conflit au plus tard en novembre 1459, date à laquelle Pie II reçut ses appels à l'aide¹¹⁸⁶. Le pontife se trouvait alors à Mantoue, où il animait un congrès en vue de l'organisation d'une croisade, et ordonna l'envoi d'une de ses galères au secours de Leonardo¹¹⁸⁷. Mais le congrès fut comme le sait un échec et l'aide pontificale s'avéra insuffisante. Le comte fut capturé en 1460 dans la région de Corinthe. Leonardo parvint à s'échapper, mais une invasion turque frappa l'Étolie-Acarmanie et Leucade et lui fit perdre

¹¹⁸¹ CERONE, *La politica...*, *art. cit.*, p. 211, n. 1 ; ASONITIS, *ibid.*, p. 286.

¹¹⁸² ASONITIS, *ibid.*, pp. 286-287.

¹¹⁸³ ZAKYTHINOS, *Despotat...*, *op. cit.*, t. I, pp. 256-274.

¹¹⁸⁴ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 211.

¹¹⁸⁵ *TIB*, III, p. 210.

¹¹⁸⁶ Florence, Bibliothèque Laurentine, ms. *Plut.* LXXXX (Sup. Cod. 138), fol. 23 (numérotation à l'encre), 24 (numérotation au crayon), doc. n° 46. Cf. Annexe V/5.

¹¹⁸⁷ Florence, Bibliothèque Laurentine, ms. *Plut.* LXXXX (Sup. Cod. 138), fol. 24 (numérotation à l'encre), 25 (numérotation au crayon), doc. n° 50. Cf. Annexe V/5.

Angelokastron et Barnako¹¹⁸⁸. Au printemps 1462, Leonardo signa vraisemblablement la paix avec le Sultan, reconnaissant de nouveau sa soumission¹¹⁸⁹. Ses possessions continentales se limitaient donc désormais à Dragameston et Bonditza.

3) La première guerre turco-vénitienne (1463-1479)

Le sultan Mehmet II, après avoir ajouté coup sur coup à ses conquêtes la Morée (1460), Trébizonde (1461) et l'Étolie-Acarmanie (1462), ne comptait pas s'arrêter en si bon chemin. Son prochain objectif était de s'emparer de l'empire colonial vénitien, qui comportait de nombreuses îles et places côtières à proximité de son empire. C'est pourquoi, à la fin de 1462 et au début de 1463, ses troupes multiplièrent çà et là les agressions contre les possessions vénitiennes. En Étolie-Acarmanie, les opérations furent confiées à 'Ömer Beg, fils cadet de Turakhān Beg et frère d'Aḥmet, nouveau *beg* de Thessalie. Ses troupes pillèrent méthodiquement les environs de Naupacte en novembre 1462¹¹⁹⁰.

¹¹⁸⁸ Tel est le récit qui nous est fait par STEFANO MAGNO, *Annales*, p. 201. Chaque détail de ce récit est confirmé par d'autres sources, mais aucune ne le confirme en entier. Ainsi, la *CHRONIQUE DES SULTANS TURCS*, p. 98, l. 28, indique qu'un certain Τόκκος, présenté comme Moréote, vint organiser la résistance à Corinthe. SPANDOUNÈS, p. 157, ll. 34-37, confirme que Leonardo s'échappa lors de la campagne de Morée de 1460. Les *CHRONICA BYZANTINA BREVIORA* fournissent des dates très diverses pour la chute d'Angelokastron : 6966 (soit 1457/58) et 1466 pour les deux traditions de la Chr. 58, §12, 6960 (soit 1451/52 et non 1460 comme l'écrit NICOL, *ibid.*, p. 211, n. 42) pour la Chr. 69, §17, et enfin 6966 pour la Chr. 77, §4. Ces multiples dates résultent probablement d'erreurs de conversions entre an du Christ et an du monde. Quoi qu'il en soit, SPHRANTZÈS, chap. XLI, §4, éd. Grecu, p. 124 ; éd. Maisano, p. 168, indique qu'Angelokastron était aux mains des Turcs en août 1460. L'occupation de Leucade n'est mentionnée dans aucune des sources précédentes, mais est attestée par un document pontifical de 1460 (*Archivio Segreto Vaticano, Reg. Lat. 555, f. 173 r^o, ll. 14-17*), par lequel Pie II pourvoyait aux besoins de l'archevêque latin privé de ses revenus : « *nos venerabili fratri nostro Achagio Archiepiscopo Leucadensis asserenti quod ex fructibus ecclesie sue Leucadensis que per Turchos occupata existit [exstitit ?] nichil omnino percepit* ». Nous ne savons pas combien de temps dura cette occupation.

¹¹⁸⁹ LEONARDO III, Lettre au duc de Milan (25 mai 1462), éd. Andrei PIPPIDI, « Lettres inédites de Leonardo III Tocco », *RESEE XXXII* (1994), pp. 71-72. Dans cette lettre, Leonardo affirme s'apprêter à accepter la paix que lui propose la Porte.

¹¹⁹⁰ KRITOPOULOS, Michel, éd. Vasile Grecu, *Din domnia lui Mahomed al II-lea, anii 1451-1467*, Bucarest, Editura Academiei Republicii populare romîne, 1963, IV, §16, p. 309 ; SPHRANTZÈS, chap. XLII, §5, éd. Grecu, p. 128 ; éd. Maisano, p. 172 : « Τὸν δὲ Νοέμβριον τοῦ σα-ου ἔτους ἐπιδραμόντος τοῦ υἱοῦ τοῦ Τουραχάνη, Ἀμάρη, ἀπῆρε πάντας τοὺς περὶ τὸν Ναύπακτον καὶ τὴν αὐτοῦ περιοχὴν τὸν Γαλατᾶν, οὕτω Βενετίκους, ὡς τάχα καὶ Χαρατζαρίους τοῦ τῆς Μικρᾶς Βλαχίας Φλαμπούλου αὐτοῦ. » ; *AAV*, n^o 7305, p. 48 ; n^o 7319, pp. 66-67 (17 mars 1463) ; *CHRONICA BYZANTINA BREVIORA*, n^{os} 34/29, 69/15, t. I, pp. 275, 531 ; t. II, p. 505. BABINGER, *art.* « Turakhān Beg », dans *EI*, t. X, p. 724 ; *TIB*, III, p. 210 ; SAVVIDES, *Ναύπακτος...*, *art. cit.*, pp. 66-67 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 207 ; SYNKELLOU, *Ο πόλεμος...*, *op. cit.*, p. 237. La date fournie par les *Chroniques brèves* est l'an du monde 6971, qui va du 1^{er} septembre 1462 au 31 août 1463. Sphrantzès donne la date de novembre 1462.

Les divers forfaits perpétrés par les Turcs à Naupacte et ailleurs ne lui laissant pas le choix, Venise déclara donc la guerre au sultan le 28 juillet 1463¹¹⁹¹. Si elle fut au début alliée à Matthias Corvin, roi de Hongrie (1458-1490) la République se retrouva rapidement bien seule dans sa longue lutte qui devait durer jusqu'en 1479. Bien qu'étant un théâtre d'opérations secondaire, l'Épire ne fut pas épargnée par le conflit. Ainsi par exemple, le château de Strobili changea souvent de mains au cours du conflit. Repris par les Vénitiens dès le début de la guerre en 1463¹¹⁹², il passa ensuite aux Ottomans à une date inconnue, avant d'être récupéré par les Vénitiens en 1473¹¹⁹³. Plus au nord, Sopotos était en 1470 aux mains des Vénitiens et le demeura jusqu'à la fin de la guerre¹¹⁹⁴. À Naupacte, les Vénitiens avaient pris les devants dès l'année 1462, en renforçant la garnison et en réalisant d'importants travaux de réfection des murailles, afin de pouvoir résister à un assaut¹¹⁹⁵. Les Ottomans furent donc refoulés à deux reprises, en 1467¹¹⁹⁶ puis durant l'été 1477¹¹⁹⁷, grâce à la flotte vénitienne qui parvint à chaque fois à ravitailler efficacement la ville assiégée.

Les Tocco perdirent également deux places sur le continent : Orlando Tocco, seigneur de Riniasa, dut se réfugier à Corfou en 1463 dès le début de la guerre¹¹⁹⁸, tandis que Dragameston passa elle aussi aux mains des Turcs, au plus tard en 1473. Cela n'empêcha pas Leonardo, prompt à offrir ce qu'il ne possédait plus, à promettre à Filippo Foscari de lui remettre la forteresse si un jour elle revenait en son pouvoir¹¹⁹⁹.

Au bout du compte, la Sérénissime, rendue exsangue par une si longue guerre et menacée à Venise même après l'ouverture d'un second front en Frioul, se résolut à traiter avec le sultan. La paix fut conclue en janvier 1479 et impliquait de dramatiques pertes territoriales pour les Vénitiens, qui durent renoncer notamment à l'île d'Eubée ainsi qu'à la

¹¹⁹¹ MILLER, *Latins in the Levant...*, *op. cit.*, pp. 464-465 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 208. Sur l'ensemble de cette guerre, cf. MILLER, *ibid.*, pp. 464-481.

¹¹⁹² *MHH*, t. V, pp. 336-337 (17 septembre 1463). ASONITIS, *Relations...*, *art. cit.*, p. 287 ; *TIB*, III, p. 265.

¹¹⁹³ SPHRANTZËS, chap. XLVII, §2, éd. Grecu, p. 142 ; éd. Maisano, p. 192 ; *TIB*, III, *ibid.*

¹¹⁹⁴ SOUSTAL, *Sybota und Sopotos...*, *art. cit.*, p. 36 ; *TIB*, III, p. 262.

¹¹⁹⁵ *AAV*, t. III/25, n°7277, p. 18 (31 janvier 1463), n° 7282, p. 23 (4 février 1463) ; PLOUMIDIS, *Έγγραφα...*, *art. cit.*, n° 6, p. 494 (11 juin 1462). ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 207.

¹¹⁹⁶ SAVVIDES, *Ναύπακτος...*, *art. cit.*, p. 67 ; SYNKELLOU, *Ο πόλεμος...*, *op. cit.*, p. 237.

¹¹⁹⁷ SPHRANTZËS, chap. XLVIII, §4, éd. Grecu, p. 146 ; éd. Maisano, p. 196, qui indique l'été 6985, soit 1477. MILLER, *Latins in the Levant...*, *op. cit.*, p. 480 ; *TIB*, III, p. 210 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 212 ; SAVVIDES, *Ναύπακτος...*, *art. cit.*, p. 67 ; SYNKELLOU, *ibid.*

¹¹⁹⁸ *AAV*, t. III/25, n° 7448, pp. 184-185 (20 août 1463).

¹¹⁹⁹ ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 211.

plus grande partie de l'Albanie, où ils étaient présents depuis plusieurs siècles¹²⁰⁰. En Épire en revanche, la République parvint à limiter ses pertes : s'il fallut renoncer à Phanarion et détruire Strobili afin d'éviter que les Turcs ne puissent en profiter, les Vénitiens conservèrent en 1479 leurs places de Buthrote, Parga et Naupacte¹²⁰¹.

4) La fin de la domination des Tocco en Romanie

Leonardo III Tocco devait faire les frais de cette paix, en raison de l'hostilité des Ottomans mais aussi des Vénitiens, toujours hostiles à la suzeraineté napolitaine sur le comté de Céphalonie¹²⁰². Pendant la guerre qui venait de s'achever, les Vénitiens avaient utilisé l'île de Zante comme base contre les Ottomans, mais n'inclurent pourtant pas Leonardo III dans le traité de paix conclu avec ces derniers. Venise s'appropriait en effet à annexer le comté afin de compenser les places albanaises cédées aux Turcs, mais fut prise de vitesse par les Ottomans. Ceux-ci justifiaient leur attaque en prétextant que Leonardo n'avait pas respecté deux de ses obligations de tributaire. Tout d'abord, il avait envoyé au nouveau *sandjak-beg* de Iôannina, le *pasha* Faïd, auquel il était apparenté et qui n'avait pas encore dix-sept ans, un panier de fruits au lieu des 500 ducats prévus. Par ailleurs, il avait aidé les Vénitiens pendant la guerre et donc trahi son seigneur¹²⁰³. Surtout, Mehmet II se préparait à une nouvelle guerre, dirigée cette fois-ci contre le royaume de Naples, et ne souhaitait pas que les Napolitains puissent à leur tour utiliser ces îles pour attaquer le Péloponnèse. Aḥmad Paṣha Gedik, alors *sandjak beg* d'Aulôn (Valona) et *kapudan* de la flotte, attaqua donc les possessions des Tocco, s'emparant tout d'abord de Bonditsa puis de Leucade, Céphalonie et Zante¹²⁰⁴. Il s'ensuivit le célèbre épisode d'Otrante (1480), auquel succéda une contre-attaque napolitaine qui rendit aux Tocco

¹²⁰⁰ MILLER, *ibid.*, p. 481 ; DOUMERC, *De Scodrensi obsidione...*, *art. cit.*, pp. 219-235.

¹²⁰¹ STEFANO MAGNO, p. 208 ; *MHH*, t. VI, p. 218, ll. 8-11. *TIB*, III, pp. 210, 226, 233.

¹²⁰² ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, 210-211.

¹²⁰³ SPANDOUNÈS, p. 166, ll. 35-44. – BABINGER, Franz, *Mahomet II le Conquérant et son temps* (traduction française), Paris, Payot, 1954, p. 469, mentionne également le fait que Leonardo aurait dû demander à Mehmet II l'autorisation d'épouser une princesse napolitaine. Comme on le sait, ce précieux ouvrage ne comporte malheureusement aucune note ; cependant sa source est évidemment le récit de Spandounès, dont la lecture attentive montre que ce sont les Vénitiens, et non les Ottomans, qui prirent ombrage de ce mariage. A notre connaissance, aucune source ne mentionne l'obligation de demander au sultan l'autorisation de se marier parmi les obligations inhérentes au statut de tributaire de Leonardo.

¹²⁰⁴ *PLP*, t. I, n° 1711 ; İNALCIK, Halil, *art.* « Aḥmad Paṣha Gedik », dans *EI*, t. I, pp. 301-302.

le contrôle de Zante, Céphalonie et Ithaque, mais les Vénitiens les en chassèrent et négocièrent au mois d'avril 1485 un accord avec le sultan Bayezid II (1481-1512), qui leur laissa Zante en échange du versement d'un tribut¹²⁰⁵.

Les Ottomans fondirent leurs récentes conquêtes dans un *sandjak* dénommé Karfī-īli, en souvenir de Carlo I^{er} Tocco. Ce district fut probablement fondé au début des années 1480, après la conquête des derniers territoires de Leonardo III, et regroupait les territoires conquis depuis 1460, soit l'ensemble de l'Étolie-Acarmanie et Leucade. Son *beg* résidait à Angelokastron¹²⁰⁶. Mais les Turcs, qui souhaitaient achever la conquête de l'Épire, ne pouvaient considérer cet accord que comme provisoire.

5) Le deuxième guerre turco-vénitienne (1499-1502)

L'accord de 1485 dura tant bien que mal une quinzaine d'années, jusqu'à ce que les relations de la République et de la Porte se dégradent à nouveau. En effet, le sultan Bayezid, confronté à une contestation aux motifs religieux, jugea bon d'utiliser son armée contre les infidèles afin d'offrir l'image d'un souverain soucieux de faire avancer l'islam¹²⁰⁷. La guerre fut déclarée en juillet 1499 et Naupacte fut immédiatement assiégée par terre et par mer. L'armée ottomane était dirigée par le *beglerbeg* Muṣṭafā et le *pasha* Faïd, probablement le *sandjak beg* de Iôannina déjà mentionné en 1479. Mais elle comportait également les troupes des *sandjak beg* de Thessalie et de Morée. Surtout, le sultan prit soin d'envoyer une flotte aux effectifs conséquents, forte d'environ 300 navires. Face aux Turcs, les Vénitiens avaient pris soin de renforcer la défense de Naupacte et de ses dépendances, telles que Galatas, Brômiari et Neokastron. La flotte vénitienne était supérieure en nombre et comprenait en outre 22 navires français envoyés en renforts. Malheureusement, elle était commandée par Antonio Grimani, « capitaine de la mer » récemment nommé, qui fit rapidement la preuve de son inexpérience, de sorte que les Vénitiens, contre toute attente, furent défaits à la bataille de Zonchio (25 août 1499). Le provéditeur de Naupacte, Giovanni Moro, après avoir consulté la

¹²⁰⁵ *MM*, t. III, pp. 332-333 (22 juin 1485) [texte grec] ; *MHH*, t. I, pp. 315-316 (22 juin 1494) [texte latin]. L'an du monde étant 6993, il faut suivre la datation de *MM* ; OSSWALD, *L'expansion territoriale...*, art. cit., pp. 358-359.

¹²⁰⁶ Cf. *infra*, p. 376.

¹²⁰⁷ SHAW, *Ottoman Empire...*, op. cit., t. I, p. 75.

population, offrit la reddition aux assiégeants, en échange de la possibilité pour les 7 000 habitants de la ville de partir pour Zante avec leurs biens mobiliers. Les Turcs acceptèrent ces conditions, qu'ils semblent avoir respecté par la suite, et prirent possession de la ville le 28 août¹²⁰⁸.

La guerre se poursuivit, marquée sur la rive occidentale de la péninsule balkanique par la prise des îles de Céphalonie et Leucade par les Vénitiens (1500), contrebalancée l'année suivante par la chute de Dyrrachion au profit des Ottomans (1501). La paix, conclue en 1503, vint consacrer cette nouvelle donne territoriale : Buthrote et Parga seraient désormais les seules possessions vénitiennes sur la côte épirote¹²⁰⁹. À quelques aléas près, cette situation prévalut jusqu'à la chute de la Sérénissime République en 1797. Naupacte, fut quant à elle instituée en un *sandjak* indépendant¹²¹⁰.

C) Les débuts de l'Épire ottomane

Les Ottomans ne parvinrent donc jamais à achever totalement la conquête de l'Épire ; néanmoins les possessions vénitiennes occupaient une superficie négligeable et, à vrai dire, jamais aucun État n'avait réussi à réunir sous sa domination une portion aussi importante du territoire épirote depuis que Michel II en avait aliéné une partie au profit de son gendre Manfred de Sicile. Il convient donc de s'interroger sur les raisons et sur les effets de cette conquête.

1) Un exemple typique de conquête ottomane

Dans son ouvrage *The Ottoman Empire. The Classical Age 1300-1600*, devenu un classique, l'historien Halil İnalcık décrit précisément les différents facteurs qui ont favorisé la

¹²⁰⁸ MARIN SANUDO LE JEUNE, *I diarii di Marino Sanuto, 1496-1533*, éd. Rinaldo Fulin, Federico Stefani, Nicolo Barozzi... [et al.], 58 vol., Venise, Visentini, 1879-1902, t. II, col. 165, 289-294, 790, 979, 1004-1006, 1965-1066, 1230-1238, 1339-1340 ; *CHRONICA BYZANTINA BREVIORA*, n^{os} 36/29, 39/8, 58/24, t. I, pp. 295, 311, 422 ; t. II, pp. 533-535. SHAW, *ibid.* ; SAVVIDES, *Ναύπακτος...*, *art. cit.*, p. 67-68 ; SYNKELLOU, *Ο πόλεμος...*, *op. cit.*, pp. 238-241.

¹²⁰⁹ OSSWALD, *L'expansion territoriale...*, *art. cit.*, p. 359.

¹²¹⁰ cf. *infra*, p. 376.

rapidité et l'étendue des conquêtes ottomanes à la fin du Moyen Age¹²¹¹. Or, on peut constater point par point que l'Épire constitue pour ainsi dire un cas d'école, tant elle peut constituer un parfait exemple des circonstances qui ont permis cette conquête ainsi que du mode opératoire ottoman.

En effet, Inalcik, affirme tout d'abord :

*« It is not difficult to account for the ease of Ottoman conquest in the Balkans. The Ottoman invasion coincided with a time of political fragmentation, when many independent kings, despots and lords of Small Balkan principalities did not hesitate to seek outside help in the settlement of their own local disputes. »*¹²¹²

De fait, comme on a pu le constater, la division politique de l'Épire entre Arta et Iôannina, sans compter les perturbations causées par les Zenevesi et les Tocco, provoqua à plusieurs reprises l'intervention ottomane. C'est pourquoi les seigneurs épirotes, afin de ne pas se voir annexés par leurs rivaux, devinrent volontairement tributaires du Sultan.

Or, et c'est là l'une des forces de ce mode opératoire, un accord avec les Ottomans revêtait toutes les apparences d'un pacte faustien, en ce qu'il ne présentait au début que de faibles désagréments, comparés aux importants avantages qu'il procurait :

*« They at first demanded only a small yearly tribute from vassal princes, as a token of their submission to the Islamic state. They later demanded that a vassal prince's son should be held as hostage, that the prince should come to the Palace once a year to swear allegiance, and that he should send auxiliary troops on the sultan's campaigns. »*¹²¹³

L'histoire épirote présente là encore des exemples permettant d'illustrer ces propos, comme par exemple les séjours d'Esau Buondelmonti, Ya' kûb Spata ou Ercole et Troiano Tocco à la cour du Sultan, le tribut régulièrement payé par Esau Buondelmonti ou Carlo Tocco ou bien la collaboration militaire de Carlo Tocco à l'invasion du Péloponnèse en 1423¹²¹⁴.

Mais les seigneurs n'étaient pas les seuls à trouver attrayante la domination ottomane. En effet, quand une province passait sous administration directe, les paysans, travaillant

¹²¹¹ İNALCIK, Halil, *The Ottoman Empire. The Classical Age 1300-1600*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1973 (History of Civilisation).

¹²¹² *Ibid.*, p. 11.

¹²¹³ *Ibid.*, p. 12.

¹²¹⁴ Sur le statut de tributaire des seigneurs épirotes, en particulier le paiement du *kharādj*, cf. OSSWALD, *L'expansion territoriale...*, art. cit., pp. 356-358.

désormais pour le sultan lui devaient en général une quantité de travail plus faible que celle exigée par ses anciens seigneurs¹²¹⁵.

Enfin, le processus d'intégration était progressif, ce qui permettait un passage en douceur sous domination ottomane :

« *The Ottomanization of a conquered region was not a sudden and radical transformation but a gradual development.* »¹²¹⁶

Là encore, le cas que nous connaissons le mieux, à savoir celui de Iôannina, est exemplaire : la ville, d'abord tributaire, fut annexée selon les termes d'une convention qui lui laissait une large autonomie. Comme l'indique une source du XVII^{ème} siècle, les Chrétiens conservèrent jusqu'à la révolte de Denys le Skylosophe en 1611 le contrôle de la forteresse, les Turcs étant installés en dehors des murs. Quant à la propriété foncière des alentours, elle leur appartenait également en grande partie, les anciennes *pronoiai* byzantines ayant été converties en *timar* ou en *spahilik* ottomans¹²¹⁷.

2) Une période de résilience

Sans vouloir spéculer sur une période encore mal connue de l'histoire de l'Épire et qui demanderait une étude plus approfondie, on peut néanmoins supposer que les débuts de la période ottomane furent une période relativement propice au retour à une certaine forme de prospérité économique. On peut en effet imaginer que la population locale, dans sa majeure partie, fut satisfaite du retour à la paix qu'impliquait le passage sous la domination ottomane, après plusieurs siècles de combats et d'incertitude politique. Outre les paysans, qui évitaient ainsi le passage régulier d'armées hostiles, on peut également supposer que la classe des archontes bénéficia elle aussi de cette pacification. Les archontes, qui comme on l'a vu

¹²¹⁵ *Ibid.*, p. 13.

¹²¹⁶ *Ibid.*, p. 14.

¹²¹⁷ *RÉVOLTE DE DENYS LE SKYLOSOPHE*, Ἀποστασία Διονυσίου τοῦ κοινῶς λεγομένου Σκυλοσόφου, καὶ ἔξωσις τῶν Χριστιανῶν ἀπὸ τὸ κάστρον, éd. Immanuel Bekker, dans *Historia politica... op. cit.*, p. 247 : « οἱ τῆς Ἠπείρου Χριστιανοὶ οὔτε ἀπὸ Τουρκικῆν μάχαιραν κατεκόπησαν οὔτε τὴν πολιτικὴν τῶν δύνάμιν ἔχασαν, ὅτι ὅλη ἡ ἐξουσία ἦτον αὐτῶν. Αὐτοὶ εἶχον τὰ σπαῖλήμια καὶ τιμάρια, αὐτοὶ καὶ διέτασσαν καὶ ἐσύναξαν τοὺς φόρους· καὶ αὐτὴ ἡ πολεμικὴ δύναμις ἦτον ὅλη εἰς χεῖρας τῶν. » Les *pronoiai*, comme les *timar* et les *spahilik* étaient des concessions faites à un particulier par l'empereur ou le sultan.

avaient négocié avec les Ottomans des conditions qui leur étaient favorables, purent bénéficier de cette période de résilience économique. Un bon indice de cette prospérité retrouvée est la construction de nouvelles églises et monastères à la fin du XV^{ème} siècle et au début du XVI^{ème} siècle, comme par exemple celui du Prodrome construit par les frères Apsaras sur l'île de Iôannina grâce à leur important patrimoine foncier¹²¹⁸.

*

* *

Le XV^{ème} siècle fut donc en Épire celui de la conquête ottomane. Cette conquête se fit progressivement, à tous les points de vue. Entamée en 1418 avec la conquête d'Argyrokastron, elle se poursuivit en 1430 par la conquête de Iôannina, en 1449 par celle d'Arta, et s'acheva de 1460 à 1499 par la conquête des diverses places d'Étolie-Acarnanie, en finissant par Naupacte.

Ainsi s'achevait la période d'indépendance, ou tout au moins d'autonomie dont avait joui la province durant la plus grande partie de son histoire depuis la quatrième croisade en 1204. Les contemporains cependant avaient déjà conscience que la domination ottomane, à la différence de celle imposée par les divers conquérants francs, byzantins, italiens, serbes ou albanais, serait durable. Les Ottomans ne quittèrent en effet Naupacte qu'en 1832, Arta qu'en 1881 et Iôannina qu'en 1913.

¹²¹⁸ TOURTA, *Νεκτάριος και Θεοφάνης...*, *op. cit.*, pp. 73-74.

Parvenus au terme de ce parcours chronologique riche en événements et en retournements de situation, le mieux est probablement de comparer la situation au début et à la fin de la période étudiée afin de mesurer le chemin parcouru.

Avant 1204, l'Épire était une province occidentale assez reculée de l'Empire byzantin. Parfaitement intégrée à l'ensemble disparate mais centralisé qu'est l'empire à cette époque-là, de religion orthodoxe dans une théocratie orthodoxe, de population en majorité grecque dans un empire dominé par les Grecs, elle n'envisage probablement pas de prendre son indépendance. C'est en fin de compte la chute brutale de Constantinople qui rendit la province responsable de son propre destin et lui permit d'avoir ses propres dirigeants, dont la raison d'être était la lutte contre les fossoyeurs de l'empire byzantin, principalement latins mais aussi, dans une moindre mesure, bulgares.

À la fin du XV^{ème} siècle, l'Épire est devenue partie intégrante de l'Empire ottoman, empire multiethnique et multiconfessionnel. Province orthodoxe à majorité grecque, elle doit désormais obéir au sultan ottoman, dirigeant une théocratie musulmane. Tout espoir d'indépendance étant évanoui, elle est de nouveau sujette au pouvoir central installé à Constantinople.

Comme on le voit, l'empire ottoman a, ici comme ailleurs, remplacé le vieil empire byzantin, qu'il considérait lui-même avoir régénéré. Successeur de l'empire byzantin, l'empire ottoman avait récupéré la majorité de ses anciennes provinces ainsi que certaines pratiques gouvernementales. De ce point de vue, les deux siècles et demi d'indépendance épirote n'ont pas profondément modifié sa situation. Néanmoins, celle-ci avait radicalement changé sur d'autres plans.

Les Épirotes, qui avait tant combattu contre les Occidentaux catholiques, mais aussi contre des Byzantins qui avaient pourtant la même religion et la même civilisation qu'eux, avaient renoncé à combattre contre les Ottomans, de religion musulmane et de civilisation orientale. Ce paradoxe interroge. De toute évidence, les Turcs étaient des conquérants plus efficaces, militairement plus puissants et politiquement plus habiles que les précédents. Mais le renoncement épirote à l'indépendance s'explique aussi probablement par le lourd prix payé du fait de cette indépendance. Les convoitises extérieures avaient provoqué de nombreuses invasions, et chacune avait peu à peu épuisé les forces vives de la province. De façon symptomatique, depuis le milieu du XIV^{ème} siècle, l'Épire doit importer ses combattants, italiens et serbes mais surtout albanais, et même ses princes, qui appartiennent d'ailleurs aux

mêmes nationalités. La parenthèse de l'indépendance épirote s'est donc refermée parce que les conditions extérieures qui avaient permis son émergence après 1204 n'étaient plus d'actualité au XV^{ème} siècle.

Il convient par ailleurs de remarquer que les conditions intérieures n'étaient également plus les mêmes. L'Épire du XIII^{ème} siècle, prête à lutter pour son indépendance, est aussi une Épire unie qui réserve son hostilité à ses ennemis extérieurs. Deux siècles plus tard, les Ottomans ne furent jamais confrontés à une résistance unie à l'échelle de l'Épire : tout au contraire, ils trouvèrent à l'intérieur de la province des alliés prêts à les accueillir en échange de leur soutien dans leurs querelles intestines, qu'il s'agisse de l'antagonisme entre les villes d'Arta et de Iôannina ou bien de querelles successorales internes à une même famille, comme on put en constater chez les Spata et chez les Tocco. De façon là aussi symptomatique, si la date de création de l'État épirote est unique et concerne la province dans son ensemble, en revanche il n'existe pas de date unique pour son intégration dans l'empire ottoman : chaque portion de territoire fut conquise de façon séparée, parfois même sans combattre, au gré de l'intérêt que pensaient retirer les dirigeants locaux de ce transfert de souveraineté.

La comparaison avec l'Albanie voisine est de ce point de vue éclairante. Ce pays présente une histoire similaire, par certains aspects, à celle de l'Épire durant les trois derniers siècles du Moyen Âge, qui furent émaillés d'invasions le mettant en contact avec les mêmes envahisseurs : Francs, Vénitiens, Napolitains, Byzantins, Serbes et Turcs. Ce sont donc rigoureusement les mêmes puissances extérieures qui sont intervenues dans les deux zones, avec le même résultat final, à savoir l'intégration dans l'empire ottoman. Néanmoins ce pays, avec Skanderbeg, a connu l'apogée de son esprit de résistance et a jeté les bases de son unité nationale à la veille même de sa chute. Il s'agit donc en quelque sorte d'un double inversé de l'Épire.

Il nous reste donc à chercher dans l'histoire de cette dernière les éléments qui ont pu constituer pour elle des facteurs de cohésion mais aussi de divergence, permettant du même coup d'expliquer comment une province *a priori* programmée pour faire partie d'un empire a pu, durant deux cent cinquante ans, vivre de façon autonome dans un environnement hostile, et s'est finalement désagrégée, avant de se soumettre sans combattre.

DEUXIÈME PARTIE :

CONTRIBUTION À LA GÉOGRAPHIE
HISTORIQUE DE L'ÉPIRE

Comme nous venons de le voir dans la partie précédente, l'Histoire politique de l'Épire est plus que complexe et, suivie selon un axe chronologique, n'est pas nécessairement aisée à appréhender de façon synthétique. Une approche plus géographique, c'est-à-dire une étude du *territoire* épirote, permettra éventuellement une compréhension facilitée des enjeux de l'Histoire politique.

Il est bien loin le temps où Michelet pouvait affirmer « *Tel est le pays, tels sont les hommes* » : ce sont bien les hommes et non les montagnes qui ont fait l'Histoire de l'Épire¹. Il est néanmoins essentiel, pour bien comprendre l'activité des hommes, de prendre en considération leur environnement géographique, faute de quoi, pour citer Michelet une fois de plus, « *sans une base géographique, les peuples, ceux qui font l'histoire, semblent marcher dans l'air, comme dans ces peintures chinoises où la terre est absente.* »² Loin de tout déterminisme géographique, nous examinerons donc comment les hommes de l'époque se sont appropriés l'espace épirote et comment les différents pouvoirs l'ont segmenté et y ont agi au cours des siècles qui nous intéressent³.

Notre but étant de détecter les tendances sous-jacentes à l'histoire politique de l'Épire, nous procéderons à l'étude de ce territoire en quatre chapitres. Dans le premier, nous tenterons de définir le territoire épirote, avant de l'examiner sous les trois angles que sont d'une part les subdivisions administratives et politiques, d'autre part l'organisation de l'Église orthodoxe et enfin les constructions architecturales à caractère officiel. Ce faisant, nous espérons également que cette étude de cas contribue modestement à enrichir notre connaissance de la géographie historique byzantine⁴.

¹ MICHELET, Jules, « Préface de 1869 », dans *Histoire de France*, 18 volumes, Paris, Lacroix et Compagnie, 1880, t. I, p. VI. Cf. COURVILLE, Serge, *Introduction à la géographie historique*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1995, p. 12.

² Ibid.

³ Cf. COURVILLE, *Introduction...*, *op. cit.*, pp. 13-15.

⁴ Concernant la géographie historique byzantine en général, cf. AHRWEILER, Hélène, « Les problèmes de la géographie historique byzantine », dans HUSSEY, Joan, OBOLENSKY, Dimitri, RUNCIMAN, Steven, *Proceedings of the XIIIth International Congress of Byzantine Studies, Oxford, 5-10 September 1966*, Londres-New York, Oxford University Press, 1967, pp. 465-473 ; rééd. dans *Byzance : les pays et les territoires*, Londres, Variorum Reprints, 1976 et KODER, Johannes, *To Βυζάντιο ως χώρος* [« Byzance comme espace »], Thessalonique, Βάνιας, 2005.

Chapitre XI :

définir le territoire épirote

Étymologiquement, « définir », « déterminer » et « délimiter » ont des sens très proches, puisqu'il s'agit à chaque fois de placer une fin, un terme ou une limite à un référent. En l'occurrence, nous tenterons de définir le territoire épirote en suivant trois axes distincts : nous chercherons tout d'abord à voir quelles ont pu être les limites – les frontières – de l'Épire durant la période étudiée, puis nous passerons en revue la terminologie utilisée depuis l'Antiquité pour nommer l'Épire et ses différentes composantes et enfin nous présenterons rapidement l'essentiel des caractéristiques géographiques du territoire étudié.

A) Terminologie

1) Pendant l'Antiquité:

Durant l'antiquité, l'Épire (Ἠπειρος) était une région située au nord-ouest de la Grèce, limitée au sud par le golfe Ambracique, à l'est par la chaîne du Pinde et au nord par l'Illyrie. Ce territoire était considéré comme semi-barbare par les Grecs comme par les Romains, qui se méfiaient de ses forêts et de ses montagnes. Certaines parties de l'Épire antique possédaient un nom particulier, comme la Thesprotie (Θεσπρωτία), la Chaonie (Χαονία) ou la Molossie (Μολοσσία), en fonction du peuple qui l'habitait (Thesprotes, Chaones ou Molosses)⁵.

Après la conquête romaine, survenue en 168 av. J.-C. après la victoire de Pydna sur le royaume de Macédoine, l'Épire fit partie de la province de Macédoine. La ville de Nikopolis (« ville de la victoire ») fut fondée par Octave sur l'emplacement de la ville d'Aktion, plus

⁵ BAILLY, Anatole, *Dictionnaire Grec-Français*, Paris, Hachette, 1950, *passim* ; CABANES, Pierre, *L'Épire, de la mort de Pyrrhos à la conquête romaine : 272-167 av. J.C.*, Besançon, Les Belles-Lettres, 1976.



Carte 14 | Carte de la Grèce antique,

extrait de GAFFIOT, Félix, *Dictionnaire Latin-Français*, Paris, Hachette, 1934, p. 720.

connue sous le nom latin d'Actium, pour commémorer sa victoire sur la flotte d'Antoine et de Cléopâtre en 31 av. J.-C. Au IV^{ème} siècle, Dioclétien organisa l'ouest de la péninsule balkanique en deux provinces, l'ancien territoire épirote devenant l'*Epirus vetus* (Παλαιά Ἠπειρος, « ancienne Épire »), avec Nikopolis pour capitale, tandis que la région située au nord des monts Cérauniens ou Acrocérauniens devenait l'*Epirus Nova* (Νέα Ἠπειρος, « nouvelle Épire »), avec Dyrrachion pour capitale⁶.

Entre le golfe Ambracique et le golfe de Patras se trouvaient l'Acarnanie et l'Étolie. La première (Ἀκαρνανία) était située entre la mer Ionienne et le fleuve Achelôos, tandis que la seconde (Αἰτωλία) allait de ce fleuve jusqu'au Pinde. Après la conquête romaine, elles firent partie de la province d'Achaïe.

2) À l'époque byzantine⁷

Le vocabulaire de l'Antiquité fut repris durant tout le Moyen Âge par les auteurs grecs, mais le sens attribué à chaque terme fut parfois sensiblement différent, en fonction des changements politiques. En effet, la province d'*Epirus vetus* ayant disparu au profit du thème de Nikopolis, englobant à la fois l'Épire et l'Étolie-Acarnanie, le terme d'Ἠπειρος disparut en tant qu'entité administrative et les auteurs byzantins hésitent entre un usage archaïque, selon lequel Épire et Étolie-Acarnanie sont distinctes, et un usage contemporain, selon lequel cette dernière appartient politiquement à l'État épirote. On ne retrouve d'ailleurs le mot Ἠπειρος ou son équivalent latin qu'en de rares occasions, puisqu'il est le plus souvent négligé au profit des termes d'Étolie et d'Acarnanie. De fait, il n'est jamais employé officiellement par les souverains épirotes⁸. Quant aux sources occidentales, on en trouve

⁶ BOWDEN, William, *Epirus Vetus. The Archaeology of a Late Antique Province*, Londres, Duckworth, 2003, pp. 12-13 sq ; KODER, Johannes et SOUSTAL, Peter, *Nikopolis und Kephalaonia*, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1981 (Tabula Imperii Byzantini, 3) [ci-après *TIB*, III], p. 48 ; CHRYSOS, Evangelos, « Συμβολή στην ιστορία της Ἠλείου κατά την πρωτοβυζαντινή εποχή » [« Contribution à l'histoire de l'Épire à l'époque protobyzantine »], *HX*, XXIII (1981), p. 13.

⁷ *TIB*, III, pp. 38-40 ; ASONITIS, Spyros, *Το Νότιο Ιόνιο κατά τον Όψιμο Μεσαίωνα* [« Le sud de la mer Ionienne à la fin du Moyen Âge »], Athènes, Ergo, 2005, pp. 43-47.

⁸ DULAJ, Edmond, « Les notions d'« Épire » et d'« épirote » du XIII^e au XVI^e siècle », dans *Problèmes de la formation du peuple albanais, de sa langue et de sa culture*, Tirana, Éditions « 8 Nëntori », 1985, pp. 324-325.

aucune utilisant le terme d'Épire, à l'exception de l'Anonyme de Trani, qui mentionne en 1259 « *lu Despotu de Epiru* »⁹.

Ainsi, au XIII^{ème} siècle, Nikêtas Chôniatês emploie encore la terminologie administrative en usage avant 1204 et raconte que Michel s'est emparé de « *l'Étolie* » et du « *territoire de Nikopolis* », c'est-à-dire du thème de Nikopolis¹⁰. Quelques décennies plus tard, lorsque l'empereur Michel VIII Paléologue raconte avoir soumis en 1259 l'Étolie, l'Acarnanie et les deux Épires, c'est-à-dire l'Ancienne et la Nouvelle, il a en revanche effectué un retour à la terminologie antique¹¹.

L'historien Georges Akropolitês, qui a joué un rôle important dans la confrontation entre les États nicéen et épirote, présente le territoire contrôlé par Michel I^{er} en utilisant lui aussi l'antique expression de Παλαία Ἡπειρος, qu'il détaille néanmoins en précisant que ce territoire comprend les villes d'Arta, Iôannina et Naupacte¹². Akropolitês précise également que ces territoires sont situés ἐπὶ τῆ ἑσπέρα, inaugurant ainsi une longue tradition consistant, comme nous le verrons, à désigner le territoire de l'État épirote comme « l'Ouest ».

Au XIV^{ème} siècle, Nicéphore Grêgoras emploie lui aussi dans son œuvre historique le terme d'Épire de façon archaïsante puisqu'il emploie l'expression manifestement hors d'usage de Παλαία Ἡπειρος, dans laquelle il inclut les îles de Corfou, Ithaque et Céphalonie, à une date où ces îles ne font pas partie de l'État épirote. Il y a cependant un fond d'actualité puisque le territoire contrôlé par Nicéphore I^{er}, souverain de l'Épire, va manifestement au sud jusqu'au golfe de Patras¹³. En réalité, pour Grêgoras, Ἡπειρος, Αἰτωλία et Ἀκαρνανία sont équivalents : Michel II dirige « *l'Épire et l'Acarnanie* », mais il est également qualifié d'Αἰτωλός et son fils Nicéphore I^{er} d'ἄρχων Αἰτωλίας¹⁴. Quant à ses sujets, Grêgoras les

⁹ ANONYME DE TRANI, éd. Domenico Forges Davanzati, *Dissertazione sulla seconda Moglie di Re Manfredi e su'loro figliuolo*, Naples, [s. n.], 1791, pp. 11-12.

¹⁰ CHONIATÊS, Nikêtas, *Historia*, éd. Jan-Louis Van Dieten, 2 vol., Berlin-New York, De Gruyter, 1975 (CFHB XI, Series Berolinensis), p. 638, ll. 3-4.

¹¹ MICHEL VIII PALÉOLOGUE, *Imperatoris Michaelis Palaeologi De vita sua*, éd. Henri Grégoire, *Byzantion*, XXIX-XXX (1959-1960), [avec traduction française] p. 455 : « καὶ ἐπήειν ὑπ' ἐμὲ ποιούμενος τῷ στρατῷ, Ἀκαρνανίαν Αἰτωλίαν » ; « υπεποιησάμην καὶ τὴν ἐκατέραν Ἡπειρον ».

¹² AKROPOLITES, Georges, *Historia. Georgii Acropolitae Opera*, éd. August Heisenberg, 2 vol., Leipzig, Teubner, 1903 ; rééd. Peter Wirth, Stuttgart, Teubner, 1978, §8, pp. 12, 13, 14 ; DULAJ, *Les notions...*, art. cit., p. 33.

¹³ GRÊGORAS, Nicéphore, *Byzantina Historia*, IV, §9, éd. Ludwig Schopen, 3 vol., Bonn, Weber, 1829-1855 (CSHB), t. I, pp. 109-110. NICOL, *ibid.*, p. 10 ; DULAJ, *ibid.*

¹⁴ *Ibid.*, IV, §§3,5, V, §2 = t. I, pp. 90, 92, 98, 130.

qualifie une fois d'Ἀκαρνᾶνες, mais le plus souvent d'Αἰτωλοὶ καὶ Ἀκαρνᾶνες¹⁵. C'est d'ailleurs la même expression qu'il utilise dans son éloge de l'empereur Andronic III¹⁶.

Jean Cantacuzène, qui s'est lui aussi rendu en Épire, mentionne souvent ce territoire dans son œuvre, dans laquelle il n'emploie jamais le mot Ἠπειρος, qu'il délaisse au profit d'Ἀκαρνανία. Pour lui, les despotes Nicéphore I^{er}, Thomas I^{er}, Syméon et Nicéphore II gouvernent l'Acarnanie, c'est-à-dire l'État épirote¹⁷. Le territoire dont Andronic III fait la conquête, et que Cantacuzène appelle Ἀκαρνανία, comprend donc Arta, Thomokastron, Mesopotamon, Sopotos, Chimara, Argyrokastron, Parga, Saint-Donat, Angelokastron, Iōannina, Eulochos et Balton, c'est-à-dire l'ensemble de l'État épirote¹⁸. C'est donc le même territoire que conquiert Étienne Dušan¹⁹. Et lorsque des Ἀκαρνᾶνες passent au service du despotat de Morée, il faut comprendre que ce sont des Épirotes, sans qu'ils proviennent nécessairement de l'Acarnanie antique²⁰.

À la suite d'Akropolitēs, Georges Pachymère préfère les termes génériques de Δύση et δυτικοί afin de montrer que l'État épirote n'est jamais que la partie occidentale de l'empire byzantin. C'est pourquoi Michel II est présenté comme ὁ ἐν τῇ δύσει δεσπότης, son fils Nicéphore I^{er} ὁ ἐν δύσει δεσπότης et la veuve de ce dernier, Anne, comme ἡ κατὰ δύσιν βασίλισσα, tandis que le monastère de Mesopotamon est localisé κατὰ τὴν δύσιν²¹. Il est à noter que ce même monastère est également situé περὶ τὴν δύσιν par le Patriarcat en 1315²². Manuel Philes, lui aussi, use de cette terminologie, qualifiant Michel II de τῆς δυτικῆς

¹⁵ *Ibid.*, IV, §2, VIII, §6, XI, §§6, 9, XXVI, §34, XXVII, §50 = t. I, pp. 83, 318, 544-545, 552-553 ; t. III, pp. 100, 557.

¹⁶ GRÉGORAS, Nicéphore, *Τοῦ σοφωτάτου καὶ λογιωτάτου κυρίου Νικηφόρου τοῦ Γρηγορᾶ λόγος προσφωνηματικὸς εἰς τὸν βασιλέα*, éd. L. Westermann, *Certamina Eruditionis... in annum MDCCLXV. Excerptorum ex bibliothecae Paulinae Lipsiensis libris manu scriptis pars prima*, Leipzig, 1865, p. 23, ll. 49-50, cité par NICOL, Despotate II, op. cit., p. 122.

¹⁷ CANTACUZÈNE, Jean, *Historiae. Ioannis Cantacuzeni eximperatoris Historiarum Libri IV*, éd. Ludwig Schopen, 3 vol., 1828-1832 (CSHB), I, §1 = t. I, p. 13 ; IV, §43 = t. III, pp. 314, 317.

¹⁸ *Ibid.*, II, §34 = t. I, pp. 509-510.

¹⁹ *Ibid.*, IV, §16 = t. III, p. 113.

²⁰ *Ibid.*, IV, §13 = t. III, p. 88.

²¹ PACHYMÉRÈS, Georges, *Relations historiques*, éd. Bekker, Bonn, Weber, 1835 (CSHB), t. I, pp. 81, 126, t. II, pp. 200, 450. FAILLER, Albert, « Signification du terme *duitikoï* dans l'Histoire de Pachymère », dans *XV^e Congrès international d'Etudes Byzantines, Athènes, 1976, Résumés des communications*. Athènes, Association internationale des Études byzantines, 1976, pp. 114-120.

²² *MM*, t. IV, p. vii = HUNGER, Herbert, KRESTEN, Otto *et alii*, *Das Register des Patriarchats von Konstantinopel*, 3 vol. Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1981-2001 (CFHB, XIX) [ci-après *PKR*], t. I, p. 114.

ταγματάρχης²³. L'expression est alors tellement courante qu'un faussaire, forgeant un faux au milieu du XIV^{ème} siècle, croit bon de faire du nord de l'Épire le θέμα τῆς δύσεως²⁴.

Il est à noter que les Épirotes eux-mêmes utilisent à cette période la référence à l'ouest, puisque lors de la controverse ecclésiastique des années 1220, le clergé épirote n'hésite pas à se décrire comme celui de l'ouest, confronté à celui de l'est, façon de mettre sur un pied d'égalité les deux camps, au niveau ecclésiastique mais aussi politique²⁵. Plus tard, les despotes reprendront cette terminologie, puisque Michel II se considérait comme Δεσποτῆς δυσμοκράτωρ²⁶. Son fils Nicéphore I^{er} et l'épouse de ce dernier, Anne, sont désignés en tant que σκηπτοκρατούντων τῶν δυτικῶν φρουρίων²⁷. Quant à Michel Zôrianos, *prôtostratôr* de Thomas I^{er}, il se faisait appeler le δυσμικῆς φάλαγγος ὁ πρωτοστράτωρ²⁸. Enfin, le despote Jean est décrit par Constantin Hermoniakos comme τὴν δύσιν δεσποτεύων²⁹.

L'invasion serbe ne met pas immédiatement fin à cette pratique, puisqu'Étienne Dušan signe l'un de ses actes officiels en tant qu'« *Empereur des Serbes, des Romains et du Despotat des terres occidentales* »³⁰. Néanmoins, l'affaiblissement de l'empire serbe provoqua la disparition de cette terminologie. Désuète chez les Serbes, elle le devint également chez les Byzantins, puisque la discontinuité territoriale entre l'Épire et Constantinople était si

²³ PHILES, Manuel, *Manuelis Philae Carmina*, 2 vol., éd. Emmanuel Miller, Paris, Presses impériales, 1855-1857, t. I, p. 253.

²⁴ ZAKYTHINOS, Dionysis, « Ἀνέκδοτον βυζαντινὸν κητορικὸν ἐκ Βορείου Ἡπείρου » [« Acte de fondation byzantin inédit du nord de l'Épire »], *ΕΕΒΣ*, XIV (1938), pp. 277-294. Sur ce document et sur l'usage du mot « ouest » pour désigner l'Épire en général, cf. NICOL, Donald, *The Despotate of Epiros 1267-1479. A Contribution to the History of Greece in the middle ages*, Cambridge, University Press, 1984 [ci-après *Despotate II*, *op. cit.*], pp. 220-221.

²⁵ Cf. *infra*. NICOL, Donald, « Refugees, mixed population and local patriotism in Epiros and Western Macedonia after the Fourth Crusade », dans *XV^e Congrès International d'Etudes Byzantines, Athènes, 5-11 septembre 1976*, 3 vol., Athènes, Association Internationale des études Byzantines, 1979-1981, pp. 30-31.

²⁶ ORLANDOS, Athanasios, « Βυζαντινὰ Μνημεῖα τῆς Ἄρτας » [« Monuments byzantins d'Arta »], *ABME*, III (1936), pp. 43-44, pp. 48-49 ; PAPAPOPOULOU, Barbara, *Η Βυζαντινὴ Ἄρτα και τα μνημεῖα της* [« Arta byzantine et ses monuments »], Athènes, Ταμεῖο αρχαιολογικῶν πόρων και απαλλοτριωσέων, 2002, pp. 77-78. Cf. Annexe II/3, n° 6.

²⁷ *Idem*, « Μνημεῖα τοῦ Δεσποτάτου τῆς Ἡπείρου : Ἡ Κόκκινη Ἐκκλησία (Παναγία Βελλᾶς) », [« Monuments du Despotat d'Épire : L'église rouge (Panaghia de Bella) »] *HX*, II (1927), p. 166, image n° 21.

²⁸ SOTIRIADIS, Georgios, « Βυζαντινὰ ἐπιγραφὰ ἐξ Αἰτωλίας » [« Inscriptions byzantines d'Étolie »], *Ἐπετηρὶς Παρνασσός*, VII (1903), p. 211.

²⁹ HERMONIAKOS, Constantin, *Ἰλιάδος Ῥαψωδία ΚΔ', La Guerre de Troie, poème du XIV^e siècle en vers octosyllabes*, par Constantin Hermoniakos, éd. Emile Legrand, Paris, Maisonneuve, 1890 (Bibliothèque Grecque Vulgaire, V), v. 9.

³⁰ Cf. *supra*, p. 165, n. 628.

importante qu'il devenait impossible de considérer la province comme le pendant occidental de l'empire. Aussi ne trouve-t-on plus de référence à l'Épire en tant qu'« ouest » par la suite.

Par ailleurs la division de l'Épire, au milieu du XIV^{ème} siècle, autour des deux capitales que sont désormais Arta et Iōannina, provoqua la modification de la terminologie employée par les auteurs byzantins. Ainsi, pour Laonikos Chalkokondylēs, la région contrôlée par Arta, incluant l'Étolie-Acarnanie classique, est l'Ἀκαρνανία, tandis que la région contrôlée depuis Iōannina est appelée tantôt Ἠπειρος, tantôt Αἰτωλία. Ainsi, Thomas Preljubović est-il le souverain de l'Αἰτωλία³¹, tandis que les bâtards de Carlo Tocco se partagent la partie de l'Ἀκαρνανία située autour du fleuve Achelōs³². De façon logique, Chalkokondylēs affirme donc que Carlo Tocco a conquis l'Épire (Iōannina) puis l'Acarnanie (Arta)³³. En outre, selon ce même auteur, connu pour ses approximations, les habitants de Iōannina offrent aux Ottomans, au moment de leur reddition, l'Acarnanie et l'Épire³⁴.

Cette dichotomie entre Arta et Iōannina se retrouve sous une forme légèrement différente dans la *Chronique de Iōannina*. Dans ce texte, l'Épire dans son ensemble, y compris les villes d'Arta, Rhōgoi et Angelokastron, est appelée Αἰτωλία, tandis que la ville d'Arta est appelée Ἀκαρνανία³⁵. Ces emplois étaient relativement courants puisque le titre officiel du métropolite de Naupacte, dont le ressort couvrait à l'origine toute l'Épire, était ὑπερτίμος καὶ ἔξαρχος πάσης Αἰτωλίας³⁶. De même, Arta est mentionnée en latin dans une lettre de Cyriaque d'Ancône, en tant que *civitas Acarnania*³⁷. Il n'y a cependant pas de norme établie et l'unité momentanément rétablie par Carlo Tocco amena par exemple Isidore de Kiev, lui aussi illustre archaïsant, à utiliser le terme Ἠπειρος afin de désigner l'ensemble du

³¹ CHALKOKONDYLĒS, Laonikos, *Laonici Chalcocondylae Atheniensis Historiarum libri decem*, éd. Bekker, Bonn, Weber, 1843 (*CSHB*), t. I, p. 198.

³² *Ibid.*, t. II, p. 15.

³³ *Ibid.* t. I, p. 196 : « προσέσχον τε τῇ Ἠπειρῷ, ἐπαγομένων τῶν Ἠπειρωτῶν, τήν τε χώραν ἐκτίσαντο σφίσις ὑπήκοον καὶ κατὰ βραχὺ τήν τε Ἀκαρνανίαν. »

³⁴ *Ibid.*, t. II, p. 16.

³⁵ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, éd. Leandros Vranoussis, « Τὸ Χρονικὸν τῶν Ἰωαννίνων κατ' ἀνέκδοτον δημῶδη ἐπιτομήν », in *Ἐπετηρὶς τοῦ Μεσαιωνικοῦ Ἀρχείου*, XII (1962), §8, p. 78, §41, p. 101. Texte et traduction en Annexe V/3.

³⁶ DARROUZÈS, Jean, *Notitiae Episcopatum Ecclesiae Constantinopolitanae. Texte critique, introductions et notes*, Paris, Institut français d'études byzantines, 1981 (Géographie ecclésiastique de l'Empire byzantin, I), pp. 396, 416.

³⁷ CYRIAQUE D'ANCÔNE, éd. Laurentius Mehus, *Kyriaci Anconitani Itinerarium*, Florence, Giovanelli, 1742, pp. 63, 64.

territoire continental contrôlé par Carlo, « de l'Étolie jusqu'à la Thesprotie et à la Molossie »³⁸.

Enfin, le terme *δεσποτάτον* connu lui aussi un grand succès. Le lien de la province avec le titre despotique était si important que l'usage de ce mot, sans aucun complément de détermination, était réservé à l'Épire. Le mot *Epirus* est en effet totalement absent des sources occidentales. La *Partitio Romaniae* de 1204, par exemple, ne mentionne aucun nom englobant l'ensemble de ce territoire, dont il se contente d'énumérer les composantes, de même que la *promissio* conclue entre Venise et Michel I^{er} en 1210³⁹. Par la suite, les despotes épirotes étant à cette époque les seuls à gouverner un territoire, le meilleur moyen de désigner celui-ci était l'expression *terra despoti*, utilisée en 1295 par la chancellerie angevine⁴⁰. Les Vénitiens quant à eux utilisaient l'expression équivalente « *partes despoti* »⁴¹. Plus tard, le mariage de 1294 entre Philippe de Tarente et Thamar d'Épire permit aux Angevins de s'attribuer le titre de *despotus Romaniae*⁴². Habités à ce qu'un titre féodal soit associé à un territoire, les Latins forgèrent donc, sur le modèle *comes/comitatus*, *dux/ducatus* et *princeps/principatus*, l'expression *despotatus*, parfois allongée en *despotatus Romanie*, attestée en 1331 dans des documents angevin et vénitien⁴³. Le terme eut ensuite une grande

³⁸ ISIDORE DE KIEV, *Ἀνονυμου πανηγυρικός εἰς Μανουὴλ καὶ Ἰωάννην Ἡ Παλαιολόγους*, éd. Ioannis Vogiatzidis, dans Spyros Lampros (dir.), *Παλαιολόγεια καὶ Πελοποννησιακά*, 4 vol., Athènes, 1912-1930, t. III, p. 194, ll. 12-13 = éd. Ioannis Vogiatzidis, « Συμβολὴ εἰς τὴν μεσαιωνικὴ ἱστορίαν τῆς Ἠπείρου », [« Contribution à l'histoire médiévale de l'Épire »], *HX*, I (1926), p. 79 : « τὴν ἀπ' Αἰτωλῶν μέχρι Θεσπρωτῶν καὶ Μολοττῶν, ἢ τῆς Ἠπείρου μέρος ». Texte et traduction en Annexe V/4.

³⁹ TAFEL, Gottlieb et THOMAS, Georg, *Urkunden zur älteren Handels und Staatsgeschichte der Republik Venedig mit besonderer Beziehungen auf Byzanz und die Levante*, 3 vol., Vienne, aus der kaiserlich-königlichen Hof- und Staatsdruckerei, 1856-1857 (Fontes rerum Austriacarum Abt. II: Diplomata, XII-XIV). [ci-après *TT*], t. I, n° CXXI, pp. 470-473 = CARILE, Antonio, « *Partitio terrarum Imperii Romaniae* », *Studi Veneziani*, VII (1965), pp. 219-220 ; *TT*, t. II, n° CCXXIII-CCXXIV, pp. 119-123 = *Acta et Diplomata res Albaniae mediae aetatis illustrantia* [ci-après *ADA*], 2 vol., éd. L. Thallóczy, C. Jireček, E. Sufflay, Vienne, Holzhausen, 1913-1918, t. I, n° 140. Texte et traduction de la *promissio* en Annexe V/1.

⁴⁰ PERRAT, Charles et LONGNON, Jean, *Actes relatifs à la principauté de Morée, 1289-1300*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1967 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 6), n° 155, p. 142 (1^{er} juillet 1295).

⁴¹ CESSI, Roberto, SAMBIN, Paolo, BRUNETTI, Mario, *Le Deliberazioni del Consiglio dei Rogati (Senato) serie Mixtorum*, 2 vol., Venise, a Spese della deputazione, 1960-1961 (Deputazione di Storia Patria per le Venetie : Monumenti Storici. Nuova serie, XV), t. I, p. 194, n° 216 = *Acta Albaniae Veneta Saeculorum XIV et XV*, éd. J. Valentini, S. J., 3 t. en 24 vol., Palerme-Milan-Rome, 1967-1977 [ci-après *AAV*], t. I/1, n° 42, p. 20 (septembre 1318) : « *Veneti non mittant de suo ad partes despoti et durat quousque despotus fuerit concors cum dannificatis* ».

⁴² ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 46, 85, citant des documents d'archives angevins.

⁴³ LUTTRELL, Anthony, « Guglielmo de Tocco, Captain of Corfu : 1330-1331 », *BMGS*, III (1977), p. 49 ; GIOMO, Giuseppe, *Rubriche dei libri perduti dei Misti*, Venise, 1887, rééd. Amsterdam, Hakkert, 1970, p. 131 ; ASONITIS, *ibid.*, p. 46.

longévité dans les sources latines et fut utilisé jusqu'à la fin du Despotat par Carlo II Tocco, qui, n'ayant jamais obtenu le titre de despote, se considérait comme le *dominus Despotatus*⁴⁴.

Ce mot passa rapidement en grec sous la forme δεσποτάτων, peut-être à l'occasion de la traduction de la *Chronique de Morée*. Alors que la version française ne l'emploie pas, en revanche la version grecque en fait un emploi récurrent, ce qui prouve que le terme était apparu entre l'écriture des deux versions⁴⁵. Sa popularité était telle que l'empereur Jean VI Cantacuzène l'employa dans un document officiel en 1342, sans autre précision géographique : le δεσποτάτων ne pouvait donc désigner que l'Épire⁴⁶. La *Vie de Saint-Niphon*, rédigée probablement dans la décennie 1360, prend quant à elle le soin de préciser la localisation du despotat : τὸ δεσποτάτων τὸ διακείμενον μέσον Ἀχαιῶν καὶ Ἰλλυρικοῦ⁴⁷. La *Chronique de Iôannina* emploie également ce terme, la première fois en précisant qu'il s'agit de l'Épire (« ἐν ὄλῳ τῷ δεσποτάτῳ, ἦτοι τῇ Αἰτωλίᾳ πάσῃ »), la seconde fois tout seul, et enfin deux fois en lui adjoignant un complément de détermination (« τὸ δεσποτάτων τῆς Αἰτωλίας »)⁴⁸. Enfin, il est omniprésent dans la *Chronique des Tocco*, dans laquelle on ne trouve aucun des termes traditionnels tels qu'Épire, Étolie ou Acarnanie⁴⁹.

La *Chronique des Tocco* présente d'ailleurs une autre particularité, qu'elle partage avec la version grecque de la *Chronique de Morée* : le pays étant appelé δεσποτάτων, il était logique qu'apparaisse un nouveau gentilé, celui des Δεσποτάτοι⁵⁰. Mais les transformations politiques eurent une nouvelle fois raison de ces innovations linguistiques : après la conquête ottomane, on n'entendit plus parler ni de δεσποτάτων, ni de Δεσποτάτοι .

⁴⁴ MERTZIOS, Konstantinos, « Trois lettres inédites de Charles Tocco en 1427, 1428 et 1432 », dans DÖLGER, Franz et BECK, Hans-Georg (éds.), *Akten des XI. Internationalen Byzantinistenkongresses*, Munich, H. Beck, 1960, p. 354 (12 juin 1432) : « *Karolus Secundus Dominus Despotatus et cet.* » ; EUGÈNE IV, Lettre à Carlo II Tocco (2 décembre 1432), éd. Ulrich Hüntemann, *Bullarium Franciscanum continens Constitutiones Epistolas Diplomata Romanorum Pontificum Eugenii IV et Nicolai V, (1431-1455)*, Quaracchi, Ex typographia Collegii S. Bonaventurae, 1929, (*Bullarium Franciscanum*, n. s., t. I), n° 85, p. 48 : « *Dilecto filio Nobili viri Carolo II domino Despotatus et Leucatae ac Cephaloniae duci* ».

⁴⁵ *ΧΡΟΝΙΚΟΝ ΜΟΠΕΩΣ*, éd. Petros Kalonaros, Athènes, D. Dêmêtrakos, 1940, vv. 1032, 3097, 3783, 3786, 3789, 6891.

⁴⁶ CANTACUZÈNE, Jean, *Historiae. Ioannis Cantacuzeni eximperatoris Historiarum Libri IV*, éd. Ludwig Schopen, 3 vol., Bonn, Weber, 1828-1832 (*CSHB*), III, §53 = t. II, pp. 321-322.

⁴⁷ *VIE DE SAINT-NIPHON : Vie de Saint-Niphon ermite au Mont Athos*, éd. François Halkin, *AB*, LVIII (1940), p. 12.

⁴⁸ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §2, p. 75, §3, p. 75, §4, p. 76, §7, p. 78.

⁴⁹ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 45, 352, 1366, 1372, 1390, 1392, 2114, 2170, 2580, 2851, 3030, 3040, 3046, 3113, 3407, 3433, 3658, 3669

⁵⁰ *ΧΡΟΝΙΚΟΝ ΜΟΠΕΩΣ*, vv. 3731, 3905 ; *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1841, 3627, 3680, 3813, 3817, 3823, 3825, 3913.

Il est d'ailleurs à remarquer que, alors que l'on avait trouvé à plusieurs reprises les termes d'Αἰτωλοί et Ἀκαρνανες, les Ἡπειρώτες sont les grands absents des sources médiévales, tant grecques que latines. Le terme latin d'*Epirotus* n'apparaîtra qu'au XV^{ème} siècle pour désigner les Albanais et en premier lieu leur chef Skanderbeg⁵¹. Il gardera d'ailleurs ce sens durant plusieurs siècles, puisque le premier dictionnaire bilingue incluant l'albanais fut intitulé *Dictionarium Latino-Epiroticum*⁵².

Inversement, le terme *Albania* fut parfois employé à la fin du Moyen Âge pour désigner l'Épire, à l'époque où les Albanais y tinrent une place importante. C'est le cas en 1395, lorsque Nicolai Marthono situe Parga *a latere Albaniae*⁵³. De façon plus étonnante, Leonardo III fut qualifié en 1474 de « *dyspoth de Albany* »⁵⁴.

3) Terminologie actuelle

De nos jours, la terminologie antique a repris son actualité. Ainsi, le nome d'Étolie-Acarnanie (Αἰτωλοακαρνανία), situé au sud du golfe Ambracique, n'appartient pas à la périphérie d'Épire (Ἡπειρος). Celle-ci, incluant les nomes de Iôannina, Arta, Preveza et Thesprotie, comprend le territoire situé entre le golfe Ambracique et la frontière albanaise. Quant au territoire situé en territoire albanais, au sud des monts Cérauniens, il est appelé « Épire du Nord » ou « Albanie du Sud ».

Les historiens de l'Épire médiévale utilisent aujourd'hui les termes d'Étolie et d'Acarnanie dans leur sens classique, mais entendent en général l'Épire comme le territoire correspondant au thème de Nicopolis et à la province ecclésiastique de Naupacte avant sa division, c'est-à-dire depuis le golfe de Patras jusqu'aux monts Cérauniens. Dans cette acception, Étolie et Acarnanie font partie de l'Épire. Ainsi, l'État apparut après 1204 avec Arta

⁵¹ BARLETIUS, Marinus, *Historia de vita et gestis Scanderbegi Epirotarum principis*, Rome, [s. n.], 1508. DULAJ, Les notions..., *op. cit.*, pp. 325-326.

⁵² BARDHI, Frang, *Dictionarium latino-epiroticum cum nonnulla visitationibus loquendi formulis*, Rome, Typis Sacrae Congregationis de Propaganda Fide, 1635. LLOSHI, Xhevat, « Compiling and Editing Bilingual Dictionaries in Albania », dans MAGAY, T. et ZIGÁNY, J. (éds.), *BudaLEX '88 Proceedings. Papers from the 3rd International EURALEX Congress, Budapest, 4-9 September 1988*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1990, p. 481.

⁵³ MARTHONO, Nicolai, *Liber Peregrinationis ad loca Sancta*, éd. Léon Le Grand, « Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni notaire italien (1394-1395) », *ROL* III (1895), p. 665.

⁵⁴ IORGA, Nicolas, *Notes et extraits pour servir à l'histoire des Croisades au XV^e siècle*, 6 vol., Paris-Bucarest, E. Leroux, 1899-1916, t. IV, p. 347.

pour capitale est appelé alternativement État d'Épire, Despotat d'Épire ou l'équivalent dans les différentes langues employées, nonobstant le fait qu'il ait englobé l'Étolie-Acarmanie⁵⁵.

C'est naturellement dans ce sens que nous utilisons nous aussi le terme d'Épire. Il convient donc à présent d'en discuter la pertinence en évoquant la problématique des frontières de l'Épire médiévale.

B) Les frontières de l'Épire médiévale

1) Les frontières épirotes, typiques des Balkans au Moyen Âge tardif

À la suite de la quatrième croisade, les bouleversements territoriaux dans la péninsule balkaniques furent immenses et les modifications frontalières incessantes. Par conséquent, il convient d'éviter tout anachronisme : les frontières sont dans ce contexte tout sauf une ligne infranchissable⁵⁶. Ce constat ne surprendra certes pas les géographes des frontières, tels Claude Raffestin, qui écrit : « *La frontière, telle que nous la concevons aujourd'hui, doit beaucoup à cette représentation qu'est la carte* »⁵⁷, ou Bernard Guillemain, pour qui « *la frontière linéaire est très récente* »⁵⁸. Il convient par ailleurs de noter que l'histoire des frontières n'est pas la même en Europe occidentale et dans les Balkans. Héritière de l'Empire romain, Byzance avait maintenu tant bien que mal l'antique notion de frontière, c'est-à-dire à la fois « *zone et ligne* », espace à la fois intérieur et extérieur, servant parallèlement à défendre l'Empire et à l'étendre⁵⁹. C'est ce concept que Byzance réactiva probablement avec

⁵⁵ Donald Nicol a ainsi intitulé son ouvrage *The Despotate of Epiros*, tandis que l'Université de Iôannina a baptisé l'un de ses colloques sur la question *Μεσαιωνική Ήπειρος*. Peter Soustal quant à lui, évoquant l'État des Comnène, parle d'« *Epirus als selbständiger Staat* » ; cf. *TIB*, III, p. 59.

⁵⁶ C'est de façon générale le cas de l'ensemble des frontières médiévales. Voir à ce sujet CONSTABLE, Giles, « *Frontiers in the Middle Ages* », dans MERISALO, Outi, *Frontiers. Proceedings of the Third European Congress of Medieval Studies (Jyväskylä, 10-14 June 2003)*, Louvain-la-Neuve, Fédération Internationale des Instituts d'Études Médiévales, 2006 (Textes et Études du Moyen Âge, 35), pp. 3-28.

⁵⁷ RAFFESTIN, Claude, « *Éléments pour une théorie de la frontière* », *Diogène*, XXXIV/134 (1986), p. 6.

⁵⁸ GUILLEMAIN, Bernard, « *De la dynamique des systèmes aux frontières linéaires* », dans STRASSOLDO, Raimondo (éd.), *Confini e regioni : il potenziale di sviluppo e di pace delle periferie : atti del Convegno problemi e prospettive delle regioni di frontiera = Boundaries and regions : explorations in the growth and peace potential of the peripheries : proceedings of the Conference on Problems and Perspectives of Borders Regions, Gorizia, 24-27/3/1972*, Trieste, LINT, 1973 (Pubblicazioni dell'Istituto di sociologia internazionale di Gorizia), p. 259.

⁵⁹ RAFFESTIN, *Éléments...*, art. cit., p. 7.

l'institution de *chartolariats* au nord de la Grèce, probablement destinés à contenir Bulgares et/ou Normands entre les années 1000 et 1200⁶⁰.

Dans le même temps, l'essor de la féodalité en Europe occidentale aboutit à une organisation politique fondée « *moins sur des considérations territoriales que sur des relations personnelles* »⁶¹, de sorte qu'en nouant ou en dénouant un lien féodal, « *on entrait dans une sphère d'influence ou on en sortait* »⁶². Dans ces conditions, on peut comprendre que l'État personnel, tel qu'il existait dans le Moyen Âge occidental, n'avait pas pour base la frontière mais un rapport entre un souverain et un sujet⁶³. Les derniers siècles du Moyen Âge furent néanmoins en Occident ceux de l'émergence de l'État moderne et, parallèlement, des frontières linéaires. L'essor du droit civil y contribua bien évidemment, en poussant à fixer par écrit les droits féodaux touchant les divers territoires⁶⁴.

À l'opposé, la quatrième croisade vient mettre fin dans les Balkans à toute forme de stabilité des frontières et les catastrophes territoriales subies successivement par l'Empire byzantin en 1204, puis à l'époque d'Étienne Dušan, interdisent désormais toute distinction nette entre le territoire impérial et le territoire étranger. Certes, l'ensemble du territoire de l'empire d'avant 1204 constitue un espace perçu en tant que Romanie (Ῥωμανία, pour reprendre le terme employé par la *Chronique de Iôannina*⁶⁵), et chacun des prétendants à sa succession, qu'il s'agisse des Nicéens, des Épirotes, des Latins, des Bulgares, des Serbes ou des Turcs, se considère autorisé à envoyer ses armées à sa conquête.

⁶⁰ MAGDALINO, Paul, « Τα χαρτουλαράτα της Β. Ελλάδας το 1204 » [« Les chartolariats de Grèce septentrionale en 1204 »], dans CHRYSOS, Evangelos, CHRYSOS, Evangelos (éd.), *Πρακτικά Διεθνούς Συμποσίου για το Δεσποτάτο της Ηπείρου (Αρτα, 27-31 Μαΐου 1990)*, Arta, Μουσικοφιλολογικός Σύλλογος Ἀρτης "Ο Σκουφάς", 1992 [ci-après ΣΔΗ], pp. 31-35.

⁶¹ GUILLEMAIN, *De la dynamique...*, art. cit., p. 259.

⁶² RAFFESTIN, *Éléments...*, art. cit., p. 7. Concernant les conceptions byzantines de la frontière durant les périodes proto- et mésobyzantine, cf. DAGRON, Gilbert, « Byzance et la frontière : idéologie et réalité », dans MERISALO, Outi, *Frontiers. Proceedings of the Third European Congress of Medieval Studies (Jyväskylä, 10-14 June 2003)*, Louvain-la-Neuve, Fédération Internationale des Instituts d'Études Médiévales, 2006 (Textes et Études du Moyen Âge, 35), pp. 303-318.

⁶³ BENVENUTI, Francesco, « Evoluzione storica del concetto di confine », dans STRASSOLDO, Raimondo (éd.), *Confini e regioni : il potenziale di sviluppo e di pace delle periferie : atti del Convegno problemi e prospettive delle regioni di frontiera = Boundaries and regions : explorations in the growth and peace potential of the peripheries : proceedings of the Conference on Problems and Perspectives of Borders Regions, Gorizia, 24-27/3/1972*, Trieste, LINT, 1973 (Publicazioni dell'Istituto di sociologia internazionale di Gorizia), p. 16 ; RAFFESTIN, Claude, *Géographie des frontières*, Paris, P. U. F., 1974, p. 18.

⁶⁴ RAFFESTIN, *Éléments...*, art. cit., pp. 7-8.

⁶⁵ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §1, p. 74.

Pour l'auteur de la *Chronique de Iōannina*, l'Épire appartient manifestement à la Ῥωμαϊκῆ γῆ, tandis que la Serbie n'en fait pas partie : Dušan est ainsi accusé d'avoir violé les frontières de la « terre romaine »⁶⁶. La conquête opérée par Dušan a ensuite consisté à soumettre les unes après les autres les différentes villes⁶⁷. Les modifications de frontières durant cette période reviennent donc en réalité à des transferts d'allégeance opérés de gré ou de force par les villes et les forteresses, suivies par leurs arrière-pays.

Les diverses sources dont nous disposons nous fournissent plusieurs exemples de ces transferts : ils peuvent être obtenus par la force, comme par exemple lorsque les troupes de Carlo Tocco s'emparent de la forteresse mal défendue d'Aetos⁶⁸. Mais une forteresse bien fortifiée et bien garnie étant en général quasiment imprenable d'assaut, d'autres méthodes furent souvent utilisées. L'auteur de la *Chronique des Tocco* appelle κλέψια ou φαλτζία l'ensemble de ces procédés qui consistent à pénétrer dans la forteresse ennemie grâce à la ruse ou à une complicité intérieure⁶⁹. Enfin, il était fréquent que les sièges s'interrompent par la négociation de la reddition, comme ce fut le cas par exemple lors du siège d'Arta par Carlo Tocco en 1416⁷⁰, ou de ceux de Iōannina et de Naupacte par les Ottomans en 1430 et 1499⁷¹. Parfois même, les villes se donnaient à de nouveaux maîtres sans qu'il soit nécessaire de les assiéger, par exemple lorsque les villes de Macédoine occidentale passèrent alternativement sous la domination épirote ou nicéenne dans les années 1250, provoquant les commentaires acerbes de Georges Akropolitês, qui estimait que les Grecs de l'Ouest étaient instables par nature, du fait de leur souci de préserver leurs biens des violences guerrières⁷².

Or ces dernières devinrent plus que fréquentes à partir de 1204. La péninsule balkanique fut en effet traversée de toutes parts par des bandes armées, pendant oriental des sinistres routiers bien connus durant la guerre de Cent ans. Chaque souverain se devait en effet d'entretenir des troupes afin de répondre à une éventuelle agression. Or, à une époque où le mercenariat est la règle, le seul moyen de se les attacher est de les rémunérer, ce qui n'est

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 968-996.

⁶⁹ *Ibid.*, vv. 94t, 94, 404, 775t, 853t, 968t.

⁷⁰ *Ibid.*, vv. 2868-2963.

⁷¹ Cf. *supra*, pp. 293, 309-310.

⁷² AKROPOLITÊS, §80, p. 167 : « φύσει γὰρ ὑπάρχει τὸ δυτικὸν γένος πρὸς φυλάξεις ἄστεων μαλθακώτερον » ; « τοιοῦτοι γὰρ εἰσιν οἱ τῶν δυτικῶν οἰκήτορες, ῥαδίως πάσι τοῖς δυναστεύουσιν ὑποπίπτοντες ».

pas sans causer souci dans la mesure où la faiblesse de l'État empêche de financer par l'impôt une armée permanente. Il existe deux modes de rémunération. Le plus évident est de payer une solde, ce qui *ipso facto* coûte de l'argent, alors que le second est d'envoyer la troupe piller le territoire voisin, ce qui ne coûte rien et affaiblit les seigneurs rivaux. En l'absence de rémunération, les mercenaires quittent le souverain et passent au service de ses rivaux. Il s'ensuit donc une succession interminable de guerres et d'invasions, qui ne peut que favoriser la variabilité des frontières⁷³.

Il ressort de ce qui précède que les divers États balkaniques avaient en réalité des frontières très fluides. Plutôt que de contrôler un territoire, les souverains épirotes et leurs adversaires contrôlaient en réalité des forteresses, d'où dépendaient les territoires environnants. Ces forteresses pouvaient d'ailleurs changer facilement d'allégeance, ce qui montre bien l'importance des rapports personnels : il était essentiel pour les divers souverains de s'attacher personnellement les commandants de forteresses ainsi que les populations concernées, car c'était avant tout de leur fidélité que dépendait l'extension territoriale d'un prince ou d'un État, en l'absence de frontières reconnues internationalement.

L'importance du facteur humain était d'autant plus primordiale que la puissance d'un État dépendait avant tout de lui. En effet, alors que nous avons tendance aujourd'hui à voir le monde comme un espace aux ressources finies à partager entre ses habitants, la terrible crise démographique qui frappe les Balkans au XIV^{ème} siècle fait en sorte que la main d'œuvre est insuffisante pour travailler toute la terre disponible. D'où l'importance du facteur migratoire, qui peut enrichir ou appauvrir un seigneur aussi sûrement qu'une avancée ou un recul territorial, et qui pousse donc chaque puissance à tenter d'empêcher l'émigration de ses paysans. Carlo I^{er} Tocco protesta donc contre Venise, qui accueillait ses vilains sur son territoire⁷⁴. De même, les Ottomans prirent soin d'empêcher les paysans de quitter la région d'Argyrokastron après la conquête de ce territoire⁷⁵. La présence en Épire de populations nomades telles que les Vlaques ou les Albanais rendait ce problème encore plus épineux. Les

⁷³ BARTUSIS, Mark, « Brigandage in the Late Byzantine Empire », *Byzantion*, LI (1981), pp. 386-409 ; PATLAGEAN, Évelyne, *Un Moyen Âge grec*. Paris, Albin Michel, 2007, p. 324 ; SYNKELLOU, Efstratia, *Ο Πόλεμος στον δυτικό ελληνικό χώρο κατά τον ύστερο μεσαίωνα (13^{ος} – 15^{ος} αι.)*, [« La guerre dans la Grèce occidentale à la fin du Moyen Âge (XIII^{ème}-XV^{ème} siècles) »], Athènes, Εθνικό Ίδρυμα Ερευνών-Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών, 2008, pp. 200-217.

⁷⁴ AAV, t. I/2, n° 407, pp. 112-114, (12 décembre 1390) = THIRIET, Freddy, *Régestes des délibérations du Sénat*, 3 vol., Paris-La Haye, Mouton, 1958-1961, t. I, n° 782 = HABERSTUMPF, Walter, « Dinasti Italiani in Levante. I Tocco duchi di Leucade: Regesti (Secoli XIV-XVII) », *SV XLV* (2003), n° 42.

⁷⁵ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 3294-3297, 3300-3301.

clans albanais constituaient en effet d'importants viviers de travailleurs mais aussi de soldats. Leurs changements d'allégeance constituaient donc un facteur essentiel de la puissance économique et militaire des seigneurs d'Épire, mais aussi de Morée⁷⁶.

Les remarques faites plus haut, concernant la terminologie servant à désigner l'État épirote dans les sources médiévales, rendent d'ailleurs bien compte du caractère essentiel de l'aspect tout d'abord humain, et non pas territorial, du pouvoir des souverains épirotes. Leur État n'a tout simplement pas de nom officiel. Ce n'est donc pas l'État qui a un souverain mais le souverain qui domine un territoire. Dans ces conditions, il était donc logique que le territoire que le despote contrôlait prenne le nom de δεσποτᾶτον, sans complément de détermination, puisque le despotat n'était pas la forme de gouvernement de l'Épire : c'est l'Épire qui était soumise au despote.

2) Les frontières théoriques de l'Épire médiévale

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, il peut paraître illusoire de chercher à définir des frontières théoriques pour le territoire de l'État épirote, puisque cet État n'aurait pas de « territoire national » reconnu internationalement, ni même revendiqué officiellement. De plus, la grande variabilité des frontières à travers les siècles semble empêcher de définir des frontières « officielles ».

Il paraît néanmoins difficile d'étudier un territoire sans en fixer les limites. Peter Soustal, auteur du volume 3 des *Tabula Imperii byzantini*, intitulé *Nikopolis und Kephallēnia*, souhaitait définir les limites du thème de Nicopolis, unité administrative en vigueur durant l'époque mésobyzantine. Devant l'impossibilité d'en fixer les frontières, il a donc adopté celles de la province ecclésiastique de Nicopolis, elles-mêmes correspondant approximativement à la province d'*Epirus vetus*⁷⁷. Il décrit ensuite les frontières du territoire ainsi obtenu : au nord, ce sont les monts Cérauniens qui en fixent la limite, en passant par le col de Llogora, le mont Mali i Çikës, le plateau de Kurveleshi, puis la vallée de la Vjosa (Βόοσης, aujourd'hui Αώος) jusqu'au massif du Pinde, au niveau du mont Smolikas. Ce massif constituera la limite orientale, suivant le tracé actuel de la frontière entre les

⁷⁶ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §25, p. 92 ; *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 171-172, 1103, 1511-1516, 2075, 2225-2226, 2337-2338, 2362, 2503-2504, 3124-3127, 3819-3820.

⁷⁷ *TIB*, III, p. 37.

périphéries grecques d'Épire et de Macédoine, c'est-à-dire en passant par le mont Lakmos avant d'aller au sud jusqu'au mont Panaitôlikon. La frontière ira enfin jusqu'au golfe de Corinthe en passant par le mont Naupaktias, puis en suivant le fleuve côtier Mornos.

Ces frontières sont-elles pertinentes afin de délimiter l'Épire médiévale ? D'un point de vue ecclésiastique, elles englobent en effet la province de Naupacte puis celle de Iōannina⁷⁸. Par ailleurs elles correspondent à un certain nombre de sources littéraires. Pour Georges Akropolitès, les monts Pyrénées, sans aucun doute confondus avec la chaîne du Pinde, constituent la frontière entre la province d'*Epirus vetus* et celle de Grèce (c'est-à-dire en réalité la Macédoine)⁷⁹. Quant à Nicéphore Grégoras, lorsqu'il évoque le partage des possessions de Michel II entre ses héritiers, il explique que la part de Nicéphore I^{er} consistait en l'*Epirus vetus*, dont les limites étaient les monts Cérauniens et le massif du Pinde. Certes, Grégoras inclut à tort, par archaïsme, les îles Ioniennes dans le domaine de Nicéphore I^{er} ; néanmoins cet extrait révèle bien quelles étaient alors les conventions géographiques en vigueur⁸⁰. Par la suite, la *Chronique de Iōannina* affirme explicitement que l'Étolie (c'est-à-dire l'Épire) a pour villes principales Arta et Iōannina et lorsqu'elle explique que toute l'Étolie est passée sous la domination des Albanais à l'exclusion de Iōannina, cela implique manifestement que l'Épire inclut, en plus de Iōannina, les territoires contrôlés par les Spata et les Zenevesi, c'est-à-dire Argyrokastron, Arta, Rogoi et Angelokastron⁸¹. Enfin, pour l'auteur de la *Chronique des Tocco*, le Despotat est un espace autrefois uni politiquement, sous le gouvernement des « anciens despotes », et ayant vocation à être réunifié⁸². Comportant manifestement Arta et Iōannina, considérées comme ses villes principales⁸³, on peut penser

⁷⁸ Cf. *infra*, pp. 398-429.

⁷⁹ AKROPOLITÈS, §80, p. 166, ll. 5-7 : « μέχρι τῶν οἰκείων ὄρων, εἶπουν τῶν Πυρρηναίων ὄρων, ἃ δὴ διορίζει τὴν παλαιάν τε καὶ τὴν νέαν Ἠπειρὸν τῆς Ἑλληνίδος καὶ ἡμετέρας γῆς. » Cf. KALDELLIS, Anthony, *Hellenism in Byzantium*, Cambridge, University Press, 2007, p. 381.

⁸⁰ GRÉGORAS, t. I, pp. 109-110 : « περιέχει δὲ αὕτη Θεσπρωτοὺς καὶ Ἀκαρνᾶνας καὶ Δόλοπας, καὶ πρὸς τοῦτοις Κερκυραίους καὶ Κεφαλλήνας καὶ Ἰθακησίους· ὁρίζεται δὲ πρὸς μὲν δύσεως Ἀδριατικῶ τε καὶ Ἰονίῳ πελάγει, πρὸς δ' ἄρκτων ὄρεσιν ὑψηλοῖς τῷ τε Πύδνῳ καὶ τοῖς Ἀκροκεραυνίοις ὀνομαζομένοις, ἐκ δ' ἀνατολῶν Ἀχελῷῳ τῷ ποταμῷ, ἐκ δὲ μεσημβρίας τῇ Κερκυραίων νήσῳ καὶ τῇ Κεφαλληνίᾳ ». Selon NICOL, Donald, « The relations of Charles of Anjou with Nikephoros of Epiros », *BF*, IV (1972), pp. 171-172, le texte de Grégoras est trop virtuel, comme en témoigne la mention des îles Ioniennes, pour que l'on puisse affirmer jusqu'où s'étendait le pouvoir de Nicéphore au nord de Iōannina.

⁸¹ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §5, p. 77, §8, p. 79.

⁸² *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 3026-3033.

⁸³ *Ibid.*, vv. 3026.

qu'il incluait dans l'esprit du narrateur l'Étolie-Acarnanie⁸⁴ ainsi que le territoire des Zenevesi autour d'Argyrokastron⁸⁵.

Les îles Ioniennes font-elles parties de l'Épire ? *A priori* non, puisque l'Épire est par définition un territoire continental : tel est en effet le sens premier du mot Ἠπειρος. De plus, si les îles en question ont bien évidemment constamment été en relation avec le continent, elles ont néanmoins connu une histoire politique sensiblement différente, ainsi que nous le verrons en passant rapidement en revue les diverses modifications territoriales qu'a connues l'État épirote et en comparant les frontières théoriques et les frontières réelles.

3) L'évolution des frontières de l'État épirote

Au cours des trois siècles étudiés, l'État épirote et ses incarnations postérieures ont contrôlé un territoire à l'étendue variable. Il peut être instructif de passer rapidement en revue ces variations, afin d'en prendre la mesure.

Durant une première phase, la caractéristique principale des frontières de l'État épirote est leur élasticité. Lors de son installation en Épire en 1205, Michel I^{er} (1205-1215) s'empara du thème de Nicopolis, c'est-à-dire *grosso modo* du territoire situé à l'ouest du Pinde, allant du golfe de Patras jusqu'aux monts Cérauniens, soit les frontières théoriques de l'Épire telles que définies précédemment.

Toutefois cela ne dura pas longtemps puisque Michel fit, dès 1205, la conquête de l'*Épirus nova* jusqu'aux abords de Dyrrachion. Michel et son frère Théodore (1215-1230) procédèrent ensuite à une très importante expansion territoriale. À la veille de la bataille de Klokotnica (1230), l'État n'est plus que fort peu épirote : Théodore fixa sa capitale à Thessalonique et contrôlait un territoire allant de la mer Ionienne à la mer Égée, du golfe de Corinthe à la Maritsa et de Dyrrachion jusqu'aux portes de Constantinople.

Mais cette bataille marqua le début de la décadence pour l'Empire de Thessalonique, tandis que l'Épire dirigée par Michel II (ca. 1230-ca. 1266) prit peu à peu son indépendance. Michel II parvint à étendre sa domination au nord jusqu'à Dyrrachion, tandis qu'il contrôlait également la Thessalie et la Macédoine occidentale, avant de subir plusieurs reculs

⁸⁴ *Ibid.*, *passim*.

⁸⁵ *Ibid.*, vv. 3160-3171, notamment v. 3170 : « ὁ τόπος ἔναι τῶν Ρωμαίων ».

territoriaux. À sa mort, il divisa ses territoires entre deux de ses fils : Nicéphore I^{er} reçut l'Épire, dont les frontières sont alors à peu de choses près les frontières théoriques : il manque néanmoins les terres dotales cédées en 1259 à Manfred de Sicile autour de Buthrote. Nicéphore occupa quelques temps ces terres aux alentours de 1278 mais les restitua bientôt aux Angevins. L'Épire subit une nouvelle amputation lorsque Nicéphore accorda l'Étolie-Acarnanie en dot à Philippe de Tarente, en 1294. Néanmoins ces terres dotales n'ont jamais cessé d'être considérées comme faisant partie de l'Épire : pour les Tarentins, il s'agissait de la première étape de l'annexion du despotat tout entier. Thomas I^{er} en récupéra d'ailleurs une partie vers 1314. Le despote Jean, quant à lui, s'empara de quelques places en Thessalie pour quelques temps, vers 1333, mais cette occupation fut de courte durée. Telle était la situation lors de l'annexion du Despotat à l'Empire byzantin en 1340.

Durant deux décennies, l'Épire fit ensuite partie d'ensembles politiques plus vastes : elle fut dépendante de l'Empire byzantin puis de l'Empire serbe, avant d'être dirigée par Nicéphore II, qui gouvernait également la Thessalie, puis par Syméon, prétendant au trône serbe.

Ce dernier partagea l'Épire entre plusieurs seigneurs et c'est alors le morcellement qui caractérisa le territoire épirote, durant les décennies 1360 à 1410 : Argyrokastron, Iôannina, Arta et Angelokastron devinrent autant de capitales. Malgré ce morcellement politique, les contemporains gardent conscience que l'Épire constitue un ensemble territorial, que chaque seigneur compte d'ailleurs bien réunifier à son profit.

Carlo I^{er} Tocco parvint à réunir sous son autorité Iôannina, Arta et l'Étolie-Acarnanie, néanmoins, il ne parvint jamais, malgré ses efforts, à atteindre les frontières théoriques de l'Épire, puisqu'il ne put jamais s'emparer d'Argyrokastron ni des places vénitiennes, notamment Buthrote, Parga et Naupacte. En revanche, de 1422 à 1428, son pouvoir s'exerça également en dehors de l'Épire, en particulier sur le comté de Céphalonie, ainsi que sur l'Élide.

La conquête ottomane établit ensuite une frontière interne à l'Épire, départageant les territoires annexés et ceux qui ne l'étaient pas encore. Cette frontière ne disparut d'ailleurs jamais totalement puisque Venise ne fut jamais chassée de Buthrote ni de Parga. Néanmoins l'Empire ottoman contrôla, à partir de 1460, l'essentiel du territoire théorique de l'Épire. Cependant ce territoire théorique ne fut jamais totalement réunifié sous l'administration ottomane, puisqu'Argyrokastron fut rattaché à l'Albanie, et l'Étolie-Acarnanie fut, tantôt autonome, tantôt rattachée à la Thessalie. Arta et Iôannina en revanche furent réunies dans le

sandjak de Iōannina. Cette situation prévaut encore aujourd'hui puisqu'Argyrokastron est aujourd'hui située en Albanie, sous le nom de Gjirokaštër, tandis que l'État néohellénique n'a jamais uni administrativement le nome d'Étolie-Acarmanie au reste de l'Épire.

Au cours de la période étudiée, on peut constater que l'Épire fut souvent unie politiquement à deux territoires voisins, à savoir la Thessalie et les îles Ioniennes. Concernant la Thessalie, ce territoire conserva son identité propre et ne fut jamais considéré comme partie intégrante de l'Épire, et inversement. Ainsi, en 1266, Michel II ressentit le besoin de diviser son territoire entre ses deux fils⁸⁶. En 1342, lorsque Jean Cantacuzène confia l'Épire et la Thessalie à Jean Ange, il prit bien soin de stipuler que chaque province demeurerait autonome et que cette situation était provisoire⁸⁷. Enfin, si apparemment Nicéphore II gouverna effectivement les deux provinces, en revanche dès sa mort le *basileus* Syméon accorda l'autonomie à l'Épire et ne gouverna plus directement que la Thessalie⁸⁸.

Concernant les îles Ioniennes, le cas est plus complexe, chaque île présentant un cas particulier. Ainsi, Corfou, conquise par Michel I^{er} vers 1214, fut cédée en 1259 à Manfred de Sicile en tant que dot d'Hélène d'Épire⁸⁹. Leucade, pour sa part, touche quasiment le continent et fut probablement unie à l'État épirote durant la plus grande partie du XIII^{ème} siècle, avant d'être vraisemblablement cédée en dot à Jean I^{er} de Céphalonie lors de son mariage avec la princesse Marie⁹⁰. Les membres de la première dynastie de Céphalonie, devenus despotes à partir de 1318, unirent donc leur comté avec l'Épire, mais perdirent Céphalonie et Zante dès 1325, puis Leucade en 1331⁹¹. Quant à la deuxième dynastie, celle des Tocco, elle ne gouverna Iōannina que de 1411 à 1430 et Arta de 1416 à 1449. Surtout, même durant ces périodes, il semble bien que l'union n'ait été à chaque fois que personnelle : pour chacune des deux dynasties, leur domaine insulaire a en effet toujours gardé des liens

⁸⁶ GRÊGORAS, t. I, p. 110.

⁸⁷ CANTACUZÈNE, III, §53 = t. II, pp. 321-322 : « Ἴνα, ἐὰν ἀποσταλῆ παρὰ τῆς βασιλείας μου εἰς τὸ δεσποτάτον ἢ ὁ περιλόθητος γαμβρὸς αὐτῆς κύριος Νικηφόρος ὁ Δούκας, ἢ ἕτερος, ἔχη φιλίαν μετ' ἐκείνου καὶ χωρῆται ἐκάτερος εἰς τὰ δίκαια αὐτοῦ. Εἰ δ' ἴσως συμβαίῃ διαφορὰ τις καὶ διένεξις ἀνὰ μέσον ἀμφοτέρων, ἀκουμβίξῃ τὰ περὶ τούτου εἰς τὴν βασιλείαν μου καὶ διορθοῖτο τούτο αὐτῇ, καθάπερ ἂν χορηγήσῃ ὁ θεὸς τῇ ταύτης γνώσει. Περισώζῃται δὲ καὶ τὰ σύνορα τῆς Βλαχίας καὶ τοῦ δεσποτάτου, ὡς τὸ πρότερον διὰ τὸ ἀσκανδάλιστον, ἵνα, ἐὰν παραλάβῃ τὰ ἐν τῷ περιορισμῷ τῆς Βλαχίας κάστρα, ἔχη καὶ ταῦτα εἰς τὸ κεφαλατίκιον αὐτοῦ ὡς καὶ τὴν λοιπὴν Βλαχίαν, καθὰ δεδήλωται. »

⁸⁸ CHRONIQUE DE IÓANNINA, §§5-6, p. 77.

⁸⁹ TIB, III, p. 179.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 195. Cf. *supra*, p. 118.

⁹¹ *Ibid.*, pp. 176, 195.

politiques, économiques, culturels et religieux très forts avec l'Italie, quand leur domaine continental conservait ses traditions byzantines⁹². Enfin, parmi nos sources littéraires, seul Nicéphore Grégoras, par archaïsme, place les îles Ioniennes en Épire⁹³, tandis que la *Chronique des Tocco* les sépare nettement du Despotat⁹⁴. On conclura donc de tout cela que, même unie à d'autres territoires, l'Épire conserva toujours son identité propre.

Par ailleurs, ce rappel de l'évolution territoriale de l'État épirote confirme bien la volatilité des frontières évoquée plus haut. Elle permet également de constater qu'il n'y eut quasiment jamais d'adéquation parfaite entre les frontières réelles de l'État épirote et ses frontières théoriques. Il ne s'agit pas pour autant de dénier toute pertinence à ces frontières théoriques. Comme toutes les frontières naturelles, elles n'avaient de toute façon pas nécessairement vocation à entrer en application. En revanche, elles constituaient pour les contemporains, et encore aujourd'hui pour nous, un cadre de référence rendu d'autant plus nécessaire par l'extrême instabilité des frontières réelles.

Nous venons donc d'adopter un cadre qui fera office de contenant ; reste à en présenter le contenu.

C) Présentation du territoire

1) Superficie et population

L'ensemble du territoire étudié englobe aujourd'hui, du côté grec, la périphérie de l'Épire et le nome d'Étolie-Acarnanie, tandis qu'il correspond, du côté albanais, aux districts (Rrethe) de Delvinë (Delbino), Sarandë (Hagioi Saranta), et Gjirokastër (Argyrokastron).

Ce territoire constitue donc un ensemble de 16 885 kilomètres carrés, soit la superficie d'une petite région française, et sa densité actuelle de 41,3 hts/km² est relativement faible, puisque la densité de la Grèce et celle de l'Albanie atteignent respectivement 85,3 et 128 hts/km². Ce relatif sous-peuplement est bien évidemment dû au relief montagneux et il était

⁹² Cf. notamment *infra*, pp. 372-374.

⁹³ Cf. *supra*, p. 324.

⁹⁴ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1841-1842 :

Τοὺς Δεσποτάτους ἔστειλεν ὁ δούκας ὁ ἀφέντης·
καὶ τὰ νησιά ἐφύλαξαν· δὲν ἔπαθαν ζημίαν.

donc probablement déjà d'actualité à l'époque médiévale. Johannes Koder estime en effet la densité de la vallée du Drin au XV^{ème} siècle à 10,2 hts/km². Le même auteur estime que la densité de l'espace byzantin à cette période se trouvait dans une fourchette allant de 9 à 15 hts/km², soit beaucoup plus bas que la France, qui à la même époque avait une densité estimée entre 30 et 40 hts/km²⁹⁵. En arrondissant à 10 hts/km² le chiffre donné pour la vallée du Drin et en l'extrapolant à l'ensemble du territoire étudié, on obtient une population hypothétique d'environ 170 000 personnes. Enfin, les principales villes durant l'époque étudiée étaient, comme aujourd'hui, Arta, Iôannina, Argyrokastron et Naupacte.

Territoire	Superficie (kms²)	Population	Densité
Périphérie de l'Épire	9 203	353 820	38,4
Nome d'Étolie-Acarmanie	5 447	224 429	41,2
Territoires grecs⁹⁶	14 650	578 249	39,5
District de Delvinë	348	12 129	34,8
District de Sarandë	749	48 989	65,4
District de Gjirokastër	1 138	57 272	50,4
Territoires albanais⁹⁷	2 235	118 390	53,0
Total	16 885	696 639	41,3

Tableau 1 | Superficie, population et densité actuelles des territoires correspondant à l'Épire médiévale

⁹⁵ KODER, *To Βυζάντιο ως χώρος...*, *op. cit.*, pp. 202-208, en particulier 206.

⁹⁶ Sources : Recensement de 2001

⁹⁷ Sources : Institut des statistiques de la république albanaise. Projection de la population au 1^{er} janvier 2008.

2) Relief

L'Épire est une région en grande partie montagneuse. La chaîne du Pinde, à l'est, culmine au mont Smolikas (2646 m), mais d'autres sommets dépassent également les 2000 mètres, comme le Grammos (2522 m), le Tymphê (2499 m) le Kakarditsa (2429 m) et le Lakmos (2294 m). Au nord, les monts Cérauniens (Κεραύνια ὄρη) ou Acrocérauniens (Ἀκροκεραύνια ὄρη), dénommés Mali i Kanalit en albanais, culminent au mont Çika (2045 m). D'autres massifs moins élevés couvrent la superficie de l'Épire mais aussi de l'Étolie-Acarnanie, dont le point culminant est le mont Panaitolikôn (1924 m).

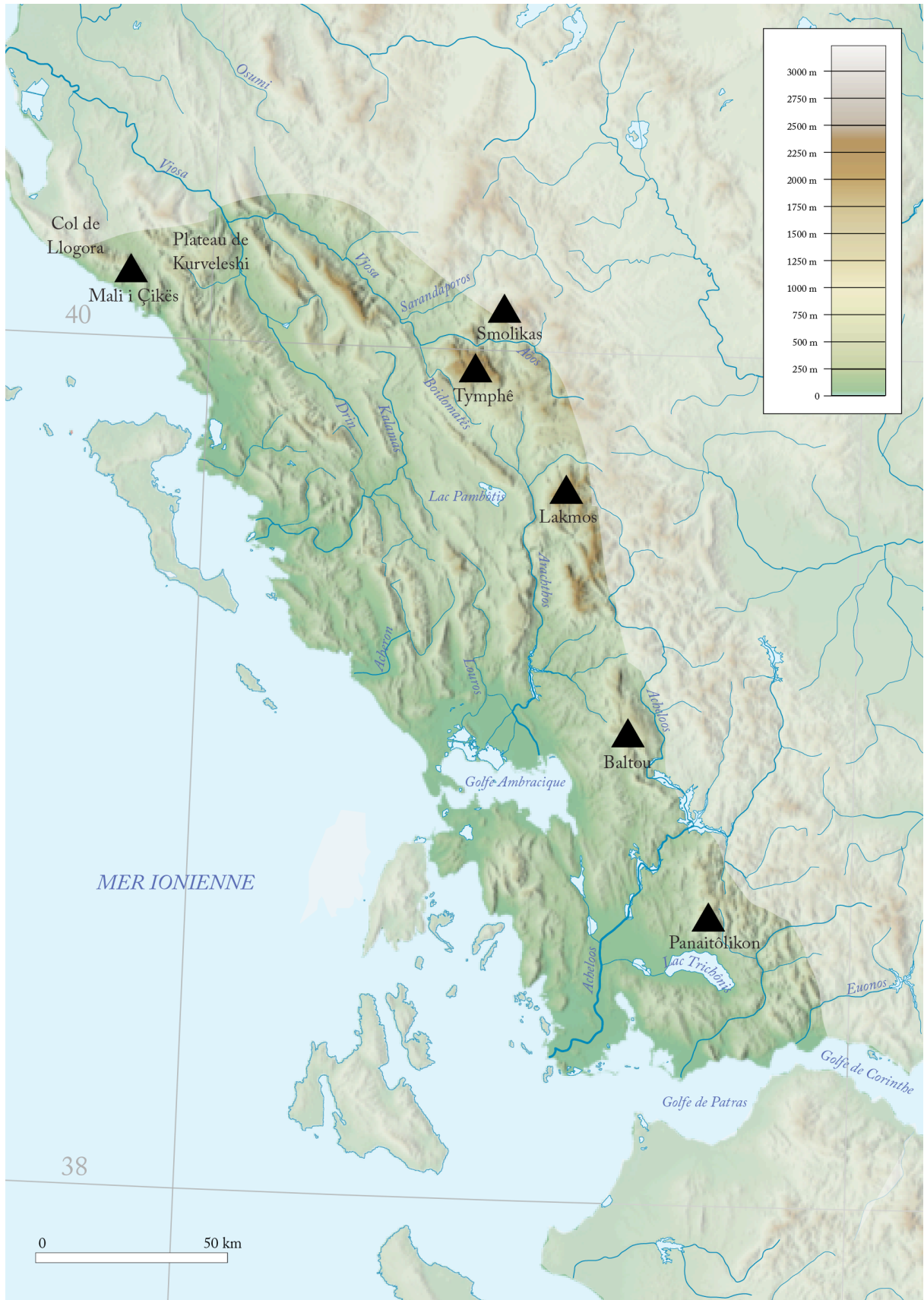
De nombreux fleuves descendent du Pinde vers la mer Ionienne et le golfe de Patras, dont les plus importants sont la Vjosa, au nord et l'Arachtos, qui baigne Arta, au sud. On peut également citer le Drino, affluent de la Vjosa, qui baigne Argyrokastron, et l'Achelôos, qui sépare l'Étolie de l'Acarnanie.

On trouve deux plaines de taille moyenne, l'une étant située autour d'Arta au nord du golfe Ambracique et l'autre en Étolie-Acarnanie dans la vallée de l'Achelôos, mais aussi quelques plaines côtières, par exemple autour de Buthrote, Saiata, Bonditsa, Dragameston, Phanarion. La région de Iôannina, bien qu'entourée de montagnes et située à 500 mètres d'altitude, constitue également une zone relativement plane.

3) Climat

Le climat est méditerranéen le long des côtes et de plus en plus montagnard au fur et à mesure que l'on s'enfonce dans les terres. En particulier, les précipitations atteignent des niveaux très élevés. À Iôannina par exemple, les statistiques sur les cinquante dernières années sont les suivantes :

- température moyenne en janvier : 5°
- température moyenne en juillet : 26°
- température maximale moyenne en juillet : 31°
- température minimale moyenne en janvier : 1°
- précipitations annuelles : 1180 mm



Carte 15 | Le relief épirote et les frontières « naturelles »

- enneigement annuel : 7 jours⁹⁸

Ces données, issues des cinquante dernières années, correspondent probablement à la période la plus chaude du dernier millénaire. On peut par conséquent supposer que le climat était plus rigoureux durant les trois derniers siècles du Moyen Âge, dans la mesure où cette période correspond également à la fin du petit optimum médiéval et au début du petit âge glaciaire. Néanmoins, la plupart des études réalisées sur l'Histoire du climat ayant porté sur l'Europe occidentale, il est hasardeux d'extrapoler leurs résultats pour la péninsule balkanique⁹⁹. Le déclin économique et démographique observé aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles dans l'ensemble du monde byzantin laisse supposer un refroidissement du climat à cette période¹⁰⁰.

4) Économie

Prétendre traiter la question de l'économie de l'Épire médiévale en quelques lignes serait évidemment présomptueux, mais il importe néanmoins d'en présenter les grandes lignes. Le relief montagneux présent dans l'ensemble de la province est naturellement propice au pâturage, mais permet néanmoins d'autres cultures, en particulier celle de la vigne autour d'Arta et de Iôannina. L'agriculture céréalière trouve, quant à elle, un terrain plus propice dans la plaine d'Arta mais aussi, dans une moindre mesure, dans la région de Iôannina. Enfin, les régions côtières permettent la construction de viviers. Des salines sont également attestées à Saiata et à Anatolikon. Les grands centres urbains, en particulier Arta et Iôannina possèdent une importante production artisanale et chacun dispose de son marché (μπόριο). L'exploitation des forêts génère elle aussi une activité économique, notamment grâce à la proximité des îles Ioniennes, que leurs activités maritimes rendent grandes consommatrices d'un bois qu'elles ne produisent qu'en faible quantité.

⁹⁸ Source : Université de Iôannina, Département de Physique, Laboratoire de Météorologie.

⁹⁹ LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Histoire humaine et comparée du climat*, Paris, Fayard, 2004, pp. 8-9, 29.

¹⁰⁰ KODER, *To Βυζάντιο ως χώρας...*, op. cit., p. 65.

5) Communications

Le réseau routier épirote à l'époque byzantine permettait déjà de relier entre elles les principales villes de la région. À l'est, plusieurs chemins permettaient de rejoindre Trikala et la Thessalie en passant par les cols du Pinde, tandis que vers le nord le réseau épirote était raccordé en plusieurs endroits à la célèbre *Via Egnatia* reliant Dyrrachion à Thessalonique en plusieurs endroits, soit en allant plein nord via Berat ou Aulôn, soit en passant par l'est via Metsovo ou Konitsa. Ce réseau routier était bien évidemment influencé par le réseau fluvial, qui imposait certains points de passage obligés. Ainsi le pont d'Arta, qui existait probablement déjà à l'époque byzantine, bien que le pont actuel date de l'époque turque, faisait de la ville l'un des seuls endroits où traverser l'Arachtos. De même, en Étolie-Acarmanie l'Achelôos n'était facilement franchissable qu'à Katoché.

Par ailleurs, l'Épire est baignée par les eaux de la mer Ionienne, par où passait un important trafic maritime. Naupacte et Bonditza étaient les ports les plus importants, suivis de Preveza, Parga et Phanarion, voire du port fluvial d'Arta. Mais les navires empruntant la route de Venise à Constantinople, qui passait par le détroit Corfou, faisaient plutôt escale dans les îles Ioniennes, soit à Corfou, Leucade et Céphalonie, avant de mouiller dans les ports du Péloponnèse. L'Épire était donc certes connectée au trafic international, mais elle était une destination finale plutôt qu'une étape.

*

* *

L'Épire en tant que terme géographique jouit donc d'une certaine stabilité : employé depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, il était également en usage au Moyen Âge ; néanmoins l'identité du territoire correspondant s'est brouillée, puisque d'autres termes furent utilisés pour le désigner et qu'il subit des dilatations, des contractions et des divisions successives. Il conserva néanmoins une identité forte, appuyée sur des frontières naturelles qui n'eurent certes jamais de valeur juridique et furent sans cesse franchies par les voyageurs et les envahisseurs mais contribuaient néanmoins à l'isoler et à le distinguer des territoires voisins.



Carte 16 | Le réseau routier de l'Épire médiévale, d'après Peter Soustal, *Nikopolis und Kephallënia (TIB, III)*

Chapitre XII

Géographie politique et administrative

Les importants bouleversements qui ont marqué l'histoire de l'Épire durant les trois derniers siècles du Moyen Âge ont nécessairement influé sur la façon dont la région a été administrée et gouvernée. Il nous faut donc déterminer de quelle façon l'État épirote fondé en 1204 a géré l'héritage reçu de l'Empire byzantin. Par ailleurs, le morcellement étatique qui prévaudra par la suite pose lui aussi la question de la division territoriale et des critères qui y président. Nous nous proposons donc dans ce chapitre d'étudier l'évolution du contrôle étatique du territoire épirote et nous tenterons d'en voir la corrélation avec les conditions politiques.

A) La tradition byzantine 1204-1340

1) L'état de l'administration byzantine en 1204¹⁰¹

Contrairement à d'autres provinces byzantines, l'Épire présente la particularité d'être particulièrement mal connue avant 1204. En revanche, l'absence de grands bouleversements, à l'exception des invasions normandes de 1082 et 1185, a pu favoriser la stabilité de ses cadres administratifs. En d'autres termes, malgré l'absence de sources, nous pouvons supposer qu'en 1204 l'administration byzantine avait eu le temps de se remettre de la campagne menée par Bohémond de Tarente en 1185 et a pu constituer pour Michel I^{er} une base solide qu'il n'eut pas besoin de modifier fondamentalement.

Lors de la chute de Constantinople le 13 avril 1204, l'organisation administrative byzantine en Épire était pour ainsi dire chimiquement pure. À la différence de nombreuses autres provinces de l'Empire, les tendances centrifuges à l'œuvre dans le monde byzantin n'y avaient donné lieu à aucune expérience séparatiste. Alors que sous la dynastie des Anges

¹⁰¹ *TIB*, III, pp. 56-59.

(1185-1204) des souverainetés indépendantes étaient apparues, tant en Asie qu'en Europe, l'Épire en revanche était demeurée fidèle au pouvoir central de Constantinople¹⁰².

Reste à établir quelle était l'organisation administrative de l'Épire à la veille de la quatrième croisade. Comme on le sait, l'ancien système provincial hérité de l'Empire romain avait été remplacé par le système thématique entre les VII^{ème} et IX^{ème} siècles. Le thème de Nicopolis fut pour sa part fondé assez tardivement, au IX^{ème} siècle, pour répondre aux diverses agressions menées par les Bulgares et les Arabes, et unissait l'Épire et l'Étolie-Acarmanie, qui dépendait depuis l'époque romaine de la province de Grèce¹⁰³. Au début du X^{ème} siècle, la destruction de Nicopolis poussa ensuite le métropolitain à se replier vers Naupacte. Malheureusement, nous ignorons ce qu'il advint de l'administration civile et militaire et ce n'est qu'à titre d'hypothèse que l'on peut avancer qu'Arta, dont l'expansion urbaine à cette période est attestée archéologiquement, devint alors la résidence du gouverneur, comme on pourra le constater en 1204. On peut également envisager que le stratège et le métropolitain aient pris ensemble le chemin de Naupacte, puis que le premier, une fois écarté le danger bulgare, ait quitté l'emplacement excentré que constituait Naupacte au profit d'Arta, située pour sa part à la croisée de routes menant vers le nord de l'Épire, l'Étolie-Acarmanie et les cols du Pinde¹⁰⁴.

Quoi qu'il en soit, les thèmes furent à leur tour remaniés et divisés en entités administratives de taille plus réduite, destinés entre autres à lutter plus efficacement contre les Bulgares et les Normands, contre qui semblent avoir été créés en particulier les divers chartolariats situés au nord de la Grèce, à savoir Dobrochouvista, Sthlanitza, Glavinitza, Vagénétié et Ezeros. Cette nouvelle organisation a d'ailleurs contribué à lier entre elles les

¹⁰² PRINZING, Günter, « Studien zur Provinz und Zentralverwaltung im Machtbereich der Epirotischen Herrscher Michael I. und Theodoros Dukas », *HX*, XXIV (1982), avec résumé en grec moderne, p. 77 ; cf. *supra*, pp. 32-33.

¹⁰³ *TIB*, III, pp. 53-54.

¹⁰⁴ KONIDARIS, Gerasimos, « Πότε παρήμασε και εξέλιξε και έκκλησιαστικώς ως μητρόπολις ή Νικόπολις και άνεδείχθη ή Ναύπακτος », dans KYRIAKIDIS, Stilon, XYNGOPOULOS, Andreas et ZEPOS, Panagiotis (éds.), *Πεπραγμένα του Θ' Διεθνούς Βυζαντινολογικού Συνεδρίου (Θεσσαλονίκη, 12-19 Απριλίου 1953)*, 3 vol., t. II, Athènes, Τυπογραφείον Μυρτίδη, 1955-1956, pp. 150-205 ; LAURENT, Vitalien, *Corpus des sceaux de l'empire byzantin*, t. V : l'Église, 3 vol., Paris, Éditions du CNRS, 1963-1972, t. V/2, p. 504 ; AHRWEILER, Hélène, *Recherches sur l'administration de l'empire byzantin aux IX^{ème}-XI^{ème} siècles*, Athènes-Paris, École française d'Athènes-De Boccard, 1960 [= *BCH*, LXXXIV (1960)], p. 51 ; PRINZING, *Studien zur Provinz und Zentralverwaltung...*, *art. cit.*, pp. 87, 88-89 ; *TIB*, III, p. 210 ; KATSAROS, Vassilis, « Πνευματικός βίος και πολιτισμός τής Βυζαντινής Άρτας » [« Vie culturelle et civilisation d'Arta byzantine »], dans SYNKELLOU, *Η βυζαντινή Άρτα και η περιοχή της. Πρακτικά Β' Διεθνούς αρχαιολογικού και ιστορικού συνέδριου. Άρτα, 12-14 απριλίου 2002*, Arta, Μουσικοφιλολογικός Σύλλογος Άρτης "Ο Σκουφάς", 2008, p. 29.

aristocraties militaires de ces régions, ce qui favorisa probablement l'expansion initiale de l'État épirote¹⁰⁵. Il est donc indispensable d'examiner les sources de la fin du XII^{ème} siècle et du début du XIII^{ème} siècle afin de faire un état des lieux au moment où Michel I^{er} prend le pouvoir à Arta. Malheureusement, ces sources sont toutes d'origine vénitienne et ne brillent pas par leur rigueur. Le manque de soin des copistes a d'ailleurs amené de multiples interprétations contradictoires.

Notre premier document est un chrysobulle octroyé par Alexis III aux Vénitiens en 1198 et conservé en traduction latine. Dans ce document, l'ancien thème de Nikopolis existe toujours et comporte plusieurs domaines (ἐπισκέψεις), appartenant à des personnes privées, mais aussi à l'Église et aux Monastères. La famille impériale semble elle aussi y posséder de nombreux biens, ce qui peut expliquer la fidélité de la province¹⁰⁶. Plus au nord, on trouve les thèmes de Ιόαννινα, Δρυϊνούπολις, Δυρράχιον, Ιερικό et Κανίνα, Δεάβολις et Κολώνεια¹⁰⁷. Par la qualité de ses traductions, ce document semble être le plus fiable.

La *Partitio Romaniae*, rédigée en 1204, est en effet beaucoup plus désordonnée et pose plus de problèmes d'interprétation. Commençons par le plus simple : le thème de Nikopolis est toujours là et le document en précise les *pertinentiae*, qui sont sans aucun doute les ἐπισκέψεις du chrysobulle d'Alexis III : il s'agit d'Arta, Achelōs, Anatolikon, Lesiana, ainsi que certaines propriétés privées et ecclésiastiques¹⁰⁸. C'est au nord que les choses se compliquent, puisque les territoires qui nous intéressent sont séparés en deux groupes. Le premier comprend la province de Κολώνεια et les territoires de *Chilari* et de *Canisia*. Ce

¹⁰⁵ KODER, Johannes et HILD, Friedrich, *Hellas und Thessalia*, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1976 [ci-après *TIB*, I], p. 67 ; MAGDALINO, *Τα χαρτοφυλάκια της Β. Ελλάδας...*, art. cit., pp. 31-35.

¹⁰⁶ *TT*, t. I, n° LXXXV, p. 264 : « *Provincia Nicopolon cum episkepsibus in ea existentibus peronalibus, ecclesiasticis et monasterialibus, et cum ipsis episkepsibus subiaventibus intimis consanguineis Imperij mei, semper felicissimis sevastocratoribus Cesraibus et dilectis Imperij mei filiabus, ac desideratissime ipsi mee Auguste...* »

¹⁰⁷ *Ibid.*, pp. 258-259 : « *Provincia Dirrachij, cum illis, que in ea sunt personarum et ecclesiarum immobilibus. Provincia Jericho et Caninon cum omnibus in ea immobilibus existentibus. Provincia Joanninon. Provincia Drynupoleos ; similiter provincia Dyauleos. Provincia Colonie.* »

¹⁰⁸ *TT*, t. I, n° CXXI, pp. 470-472 : « *Nicopolla, cum pertinentia de Arta, de Achello, de Anatolico, de Lesianis et de ceteris archondorum et monasteriorum.* » ; CARILE, Antonio, « *Partitio terrarum Imperii Romaniae* », *SV*, VII (1965), pp. 219-220, ll. 63-64 : « *Nicopola cum pertinentiis de Arta, de Achelo, de Anatolico, de Lesianis et de ceteris archondorum et monasteriorum.* » Cf. CARILE, *ibid.*, pp. 262-263. Concernant la localisation d'Achelōs, cf. KATSAROS, Vassilis, « Αχελώος, Συμβολή στο πρόβλημα της βυζαντινής πόλης » [« Achelōs, Contribution à la question de la ville byzantine »] *Ιστοριογεωγραφικά*, I (1986), pp. 43-52 ; *idem*, « Η θέση της ἐπισκοπῆς Ἀχελώου καὶ ἡ σχέση μετὰ τὴ βυζαντινὴ πόλη γύρω ἀπὸ τὸ λόφο "ἐπισκοπή" κοντὰ στὸ χωριὸ "Μάστρον" τῆς Αἰτωλίας » [« La localisation de l'évêché d'Achelōs et son rapport avec la ville byzantine autour de la « colline de l'évêché » près du village de Mastron en Étolie »], *Ιστοριογεωγραφικά*, II (1988), pp. 198-201.

groupe a été interprété de diverses façons. S'il est exclu que *Chilari* puisse désigner les Cyclades, comme il a été suggéré, il n'y a malheureusement pas eu de meilleure hypothèse présentée depuis. *Canisia*, dont le statut n'est pas précisé, semble pour sa part désigner Kanina¹⁰⁹. Le second groupe comporte les thèmes (*provinciae*) de « Dyrrachion et Arbanon », dont dépendent les chartolariats de Glavinitzza et Vagénétié, puis les thèmes de Iôannina et Dryinoupolis¹¹⁰.

Ce document est complété par un acte produit en 1205 par le *Podestà* vénitien à Constantinople, Marino Zeno, dans lequel sont mentionnées les possessions confiées par ce dernier au gouvernement direct de Venise, notamment Dyrrachion et les territoires qui, sous administration vénitienne, dépendent théoriquement de cette ville. Il s'ensuit un texte hybride, superposant l'organisation administrative vénitienne, probablement encore virtuelle à cette date, et l'ancienne organisation byzantine, et rendu encore plus confus par les redites occasionnées par ses tentatives d'explicitation. Il convient donc d'étudier en détail le passage en question.

En voici la première étape :

« *dimisimus comuni Venecie prouinciam Dirrachij cum chartolarato Glauenizi, et prouinciam Vagenecie, et Corfu cum tota eius insula.* »¹¹¹

Par cette phrase, le *podestà* définit l'ensemble des territoires cédés à la République : les provinces de Dyrrachion et de Vagénétié, ainsi que l'île de Corfou. Une première précision est apportée concernant les subdivisions administratives : le chartolariat de

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 469 : *Provincia Colonie cum Cycladibus. Nisia.* » ; CARILE, *Partitio terrarum...*, art. cit., p. 219, ll. 54-55 : « *Provincia Colonie, cum Chilari. Canina.* » Cf. CARILE, *ibid.*, pp. 258-259 pour l'ensemble des hypothèses antérieures. DUCCELLIER, Alain, *La façade maritime de l'Albanie au Moyen Age. Durazzo et Valona du XI^e au XV^e siècle*, Thessalonique, Institute for Balkan Studies, 1981, p. 98, refuse cependant de voir dans *Canisia* une forme corrompue de Kanina, notamment parce que Kanina ne saurait être une dépendance de Kolôneia. Le texte de la *Partitio* n'est cependant pas aussi explicite.

¹¹⁰ *TT*, t. I, n° CXXI, pp. 470-473 : « *Provincia Dirachii et Arbani, cum chartolaratis de Glauiniza, de Bagenetia. Prouintia de Gianina. Prouintia Drinopoli.* » ; CARILE, *Partitio terrarum...*, art. cit., p. 220, ll. 65-68 : « *Provincia Dirrachii et Arbani, cum chartolaratis de Glaviniça, de Bagenetia. Provincia de Gianina. Provincia Drinopoli.* » Cf. CARILE, *ibid.*, pp. 263-265. Pour DUCCELLIER, *ibid.*, p. 99, Gianina n'est autre que Kanina car Iôannina n'aurait pas sa place si loin au nord. La lecture de Carile semble néanmoins la bonne pour plusieurs raisons. Tout d'abord, Iôannina a tout à fait sa place à côté de Dryinoupolis et de la Vagénétié, a fortiori dans un document dont Ducellier lui-même reconnaît le grand désordre. Par ailleurs, il serait très étonnant que la province de Iôannina ne soit pas mentionnée dans la *Partitio*.

¹¹¹ *TT*, t. I, n° CLIX, p. 570.

Glavititza dépend de Dyrrachion. Ce document confirme également que Corfou, avant 1204, était indépendante du thème de Vagénétié¹¹². Mais voyons la suite :

« *Hec sunt enim sub Dirrachio, uidelicet Sfinarsa, chartolarato de Glauenitis, quod chartolaratum potest esse cum tribus uel quatuor casalibus, et Ablona : est catepanikum Vagenetie, et habet unum chartolaratum de Gliki cum alijs duabus uillis et duobus agridijs, idem parujs casalibus.* »¹¹³

Les indications administratives byzantines ne permettant pas aux Vénitiens de visualiser clairement les territoires mentionnés, Marino Zeno se sent donc obligé de préciser quelles sont les villes concernées : il s'agit de Spinaritsa et d'Aulôn (Valona). Et il définit ces villes selon la terminologie byzantine : Spinaritsa appartient au chartolariat de Glavititza, tandis qu'Aulôn est un *κατεπανίκιον*, c'est-à-dire une circonscription fiscale, de la province susmentionnée de Vagénétié. D'Aulôn dépend également le chartolariat de Glyky¹¹⁴.

L'ensemble de ces documents, conservés en traduction latine, ne donne pas une image homogène car ils sont parfois contradictoires entre eux ; ces imprécisions sont probablement dues à la méconnaissance qu'avaient les Vénitiens des détails et subtilités de l'administration byzantine. En particulier, la Vagénétié est mentionnée tantôt comme un chartolariat, tantôt comme un thème. Il faut probablement supposer que les Vénitiens, au moment de la *partitio*, ont fait de la Vagénétié un chartolariat par confusion avec le chartolariat de Glyky qui en dépendait. Par ailleurs, le statut du territoire incluant Jericho, Aulôn et Kanina est également très flou. Il constitue une province dans le chrysobulle de 1198, est mentionné sans dénomination précise dans la *Partitio*, à proximité de la province de Kolôneia, et dépend en 1205 de la Vagénétié. Enfin, il n'apparaît tout simplement pas dans un document de 1210 que nous étudierons un peu plus tard. Par conséquent, le texte de 1198 étant isolé, il faut en conclure que la province de Kanina, si elle existait à cette date, avait disparu dès 1204.

Il est également possible de tirer de ces documents quelques conclusions plus générales. Tout d'abord, il convient de noter que l'administration byzantine était restée tout à fait traditionnelle, ce qui n'est pas étonnant étant donnée la stabilité politique qui prévalait dans la région sous la dynastie des Anges¹¹⁵. Nous pouvons ensuite préciser quelles étaient les

¹¹² PRINZING, *Studien zur Provinz und Zentralverwaltung...*, art. cit., HX, XXV (1983), pp. 77-78.

¹¹³ *TT*, t. I, n° CLIX, p. 570.

¹¹⁴ PRINZING, *Studien zur Provinz und Zentralverwaltung...*, art. cit., XXIV (1982), pp. 98-99, 110 ; AHRWEILER, *Recherches sur l'administration...*, op. cit., p. 67. Pour DUCCELLIER, *ibid.*, Spinaritsa et Aulôn n'appartiennent pas au chartolariat de Glavititza et constituent une circonscription distincte.

¹¹⁵ PRINZING, *ibid.*, p. 78.

divisions administratives de l'ouest byzantin au tournant du XIII^{ème} siècle : Nikopolis, Iôannina, Dryinoupolis, Dyrrachion et Kolôneia et la Vagénétié étaient manifestement des thèmes, tandis que Glavititza et Glyky étaient des chartolariats et Aulôn un *κατεπανίκιον*.

Par ailleurs, le thème de Nikopolis était manifestement le plus étendu et comportait plusieurs *pertinentiae* (domaines impériaux). Quoiqu'il en soit, d'après ce que laisse entendre Villehardouin, le prédécesseur de Michel I^{er}, probablement appelé Sénachérin, résidait en « une cité que on appelloit l'Arthe »¹¹⁶.

2) L'administration de l'Épire sous Michel I^{er}¹¹⁷

Toujours si l'on en croit Villehardouin, Michel I^{er} prit le pouvoir assez facilement, après avoir épousé la fille de son prédécesseur. Il bénéficia donc d'une administration byzantine qui n'avait pas subi de grand désordre depuis l'invasion normande de 1185. Même la quatrième croisade ne vint pas troubler l'ordre existant puisque ni Venise, ni le royaume de Thessalonique, n'entreprirent la conquête de l'Épire.

Sans surprise, notre principale source concernant l'administration de l'État épirote à ses débuts vient donc confirmer ce *statu quo*. Il s'agit de la *promissio* conclue entre Michel I^{er} et Venise en 1210, dans laquelle le souverain épirote dresse la liste de ses possessions, à l'exception de l'Argolide sur laquelle Venise n'avait aucune prétention :

« *Nomina quarum provinciarum hec sunt : ducatus de Nicopola, cum pertinentijs de Larta et de Achilo et de Natolico ; et Talisiana de Ceris et arcontorum monasterium. Prouincia Janina ; Grandis ; prouintia de Uagenithia ; provincia Istronopolis et Crete ; provincia Collonie ; cartholoratum et Glauernica.* »¹¹⁸

On peut d'ores et déjà remarquer que le thème de Nikopolis était le cœur du nouveau pouvoir épirote : cité en premier de la liste, il reçoit également le titre de *ducatus*, qui résulte probablement d'une erreur du secrétaire vénitien. En effet, ce dernier croyait que le nom de famille de Michel (Δούκας), était un titre nobiliaire (δούξ), et plaça donc celui-ci à la tête

¹¹⁶ VILLEHARDOUIN, Geoffrey de, *La Conquête de Constantinople*, éd. Edmond Faral, 2 vol., Paris, Les Belles Lettres, 1938-39 (Les Classiques de l'histoire de France au Moyen Age), t. II, § 301, pp. 108-110. *TIB*, III, p. 59 ; PRINZING, *ibid.*, pp. 88-89.

¹¹⁷ PRINZING, *Studien zur Provinz und Zentralverwaltung...*, art. cit., pp. 84-107 ; *ibid.*, « Das Verwaltungssystem im epirotischen Staat der Jahre 1210 bis ca. 1246 », *BF*, XIX (1993), pp. 113-117.

¹¹⁸ *TT*, t. II, n° CCXXIV, p. 121.

d'un duché. Il n'en résulte pas moins que les Vénitiens avaient compris que ce thème était pour Michel le plus important. D'autres sources témoignent elles aussi de cette importance du thème de Nikopolis dans le territoire de Michel, comme par exemple Nikéas Chôniatês, pour qui Michel s'empara d'abord d'« Αἰτωλία καὶ Νικόπολις », avant de se diriger vers Dyrrachion¹¹⁹. De même, dans la *Vie de Sainte Théodora*, Michel prit le pouvoir dans le thème d'« Αἰτωλία καὶ Νικόπολις », dont les habitants étaient les Νικοπολιταί¹²⁰. Cela n'a rien d'étonnant, puisque c'est là qu'était située sa capitale Arta. Par ailleurs, le thème de Nikopolis était le plus ancien et le plus étendu de tous. Comme en atteste la *promissio*, il comprenait encore les *pertinentiae* d'Arta, Achelôos, Anatolikon et Lisiana, ainsi que des domaines privés et monastiques.

Concernant les possessions de Michel situées plus au nord, on trouve les provinces de Iôannina, Grandis (*sic*), Vagénétië, Dryïnoupolis, et Kolôneia, ainsi que le chartolariat de Glavinitza. Comme on peut le constater, Michel I^{er} ne bouleversa pas l'administration du territoire qu'il commanda à partir de 1205 : manifestement, le vocabulaire employé et la dénomination des subdivisions restent les mêmes. On peut néanmoins remarquer quelques anomalies, dues probablement au secrétaire vénitien. Le toponyme *Grandis* est en effet inidentifiable. Il a été proposé de l'assimiler à Graditzion, mais cette hypothèse pose problème, dans la mesure où cette ville, évêché dépendant de Dyrrachion, n'aurait pas sa place entre Iôannina et la Vagénétië¹²¹. Une autre solution serait Ohrid (Ἄχρῖς), mais elle n'est guère plus satisfaisante puisque Michel ne contrôla jamais cette ville¹²². Peut-être s'agit-il d'une explicitation de Iôannina, dont l'une des variantes latines est *Granina* ?¹²³ Pour notre part, nous proposons, sans plus de certitude, que *Grandis* soit une forme particulièrement corrompue de Kanina, qui aurait sa place à proximité de la province de Vagénétië.

Par ailleurs, la *promissio* mentionne les baillis (*baili*) de Michel, chargés entre autres de recevoir les doléances des Vénitiens. On peut émettre l'hypothèse, sans certitude, que par ce terme occidental les Vénitiens pensaient désigner les officiers chargés de l'administration

¹¹⁹ CHÔNIATÊS, Nikéas, p. 638.

¹²⁰ JOB, *Vie de Sainte Théodora d'Arta*, éd. Buchon, *Nouvelles recherches historiques sur la Principauté française de Morée et ses hautes baronnies à la suite de la Quatrième Croisade*, 2 vol. Paris, 1843, t. II, pp. 401-402.

¹²¹ NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 44, n. 15 ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 143 ; p. 157, n. 111.

¹²² PRINZING, *Studien zur Provinz und Zentralverwaltung...*, *art. cit.*, p. 98.

¹²³ CARILE, *Partitio Romanie...*, *art. cit.*, p. 220, l. 67, app. PRINZING, *ibid.*



Carte 17 | L'administration de l'Épire vers 1210

territoriale, c'est-à-dire les hommes de Michel qui gouvernaient les différentes subdivisions territoriales susmentionnées¹²⁴.

On peut donc supposer que Michel, ayant lui-même une expérience concrète d'administration provinciale en tant que gouverneur du thème micrasiatique de Mylasa et Melanoudion, ne perdit pas beaucoup de temps à organiser son administration ni à « apprendre » le métier de gouverneur. Cela explique pourquoi il put donc assez rapidement se consacrer à la lutte contre les Latins.

3) L'administration sous Théodore¹²⁵

Théodore succéda à son frère à la tête de l'État épirote en 1215 et en conserva le système administratif, qu'il étendit aux territoires reconquis sur les Latins et les Bulgares : sous son règne sont attestés les thèmes de Nikopolis, Vagénétié, Iôannina et Kolôneia, auxquels Théodore put bientôt ajouter de nombreux autres, qui ne sont pas ici l'objet de notre propos¹²⁶. Nous bornerons donc notre étude au territoire épirote, au sein duquel, malgré la stabilité générale, plusieurs évolutions peuvent être constatées.

Tout d'abord, à une date inconnue fut créé le thème d'Achelôos, qui consistait auparavant un *διοῦγγος*, c'est-à-dire une subdivision administrative, inclu dans le thème de Nikopolis. Malheureusement, nous n'avons pas d'information concernant son étendue ; il semble néanmoins qu'il ne comportait pas Naupacte, restée dans la juridiction d'Arta¹²⁷. Le duc de ce thème n'était autre que Nicolas Gorianitês, correspondant de Jean Apokaukos¹²⁸. L'expression employée par ce dernier pour désigner Gorianitês, « μεγαλυπέροχος δούξ τῆς

¹²⁴ PRINZING, *Studien zur Provinz und Zentralverwaltung...*, art. cit., pp. 95, 104, mentionne ces « baillis » mais n'apporte pas de précision sur leur fonction. On peut supposer que leur rang était élevé puisqu'il sont censés se porter garants de l'application du serment de Michel.

¹²⁵ PRINZING, *Das Verwaltungssystem...*, art. cit., pp. 117-122.

¹²⁶ La liste des thèmes attestés ou présumés sous le règne de Théodore est établie par PRINZING, *ibid.*, HX, XXV (1983), pp. 50-88.

¹²⁷ CHÔMATËNOS, *Ponemata Diaphora*. éd. Guntër Prinzing, Berlin, De Gruyter, 2002 (Series Berolinensis), n° 118, p. 383. *TIB*, III, p. 101 ; AHRWEILER, *Recherches sur l'administration...*, op. cit., p. 81, n. 8, p. 87, n. 15 ; PRINZING, *ibid.*, pp. 50-52.

¹²⁸ APOKAUKOS, éd. Eleni Bees-Sepherle « Aus dem Nachlaß von N. A. Bees : Unedierte Schriftstücke aus der Kanzlei des Johannes Apokaukos des Metropolitens von Naupaktos (in Aetolien) », *BNJ*, XXI (1976), n° 6, p. 63, ll. 37-38 = LAMPROPOULOS, Kosmas, *Ἰωάννης Ἀπόκαυκος. Συμβολή στην ἔρευνα τοῦ βιοῦ καὶ τοῦ συγγραφικῶν ἔργων τοῦ*, Athènes, Basilopoulos, 1988 (*Ἱστορικὲς Μονογραφίαις*, 6), K3, p. 263. Concernant les échanges épistolaires entre Apokaukos et Nicolas, cf. *ibid.*, pp. 127-128.

ἐπισκέψεως Ἀχελώου », semble indiquer que le ressort du thème était le même que celui de l'ἐπισκέψη du même nom, déjà mentionnée auparavant, notamment dans la *Partitio Romaniae* de 1204, puis dans la *promissio* de 1210¹²⁹.

Le thème de Nikopolis, dont avait été détaché le thème précédemment étudié, continua à exister comme auparavant. Néanmoins, il présenta une originalité, puisqu'il fut confié au propre frère de Théodore, Constantin. Il s'agit donc d'un exemple de gouvernement familial, préfigurant celui exercé plus tard par les Paléologues à partir du XIII^{ème} siècle. Il n'est en effet pas exclu que Constantin, qui fut élevé au rang de despote après la prise de Thessalonique, reçut alors la concession à titre définitif de ce thème, qui constituerait donc une sorte d'apanage¹³⁰.

Le thème de Vagénétié est lui aussi mentionné à plusieurs reprises sous le règne de Théodore, dans l'œuvre de l'archevêque Démétrios Chômatênos, ainsi que dans un chrysobulle établi par Théodore lui-même en 1228. Malheureusement, ces sources ne nous apprennent que peu de choses sur cette province¹³¹. Quant au thème de Iôannina, il n'est mentionné qu'une seule fois durant cette période, dans une note ajoutée au manuscrit Cromwell 11, conservé à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, et par laquelle nous apprenons l'existence d'un δροῦγγος dans la région de Tzoumerka¹³². Enfin, le thème de Dryïnoupolis n'apparaît pas et ne réapparaîtra pas dans les sources postérieures. Un acte de Démétrios Chômatênos mentionne cependant l'évêque de Bela, ainsi que le μεγαλοδοξότατος δούξ τοῦ τόπου, Nicéphore Mykaris. La question se pose donc de savoir si Mykaris était le duc du thème incluant Bela ou bien le duc résidant à Bela. Dans le premier cas, on peut penser qu'il s'agissait du duc de Dryïnoupolis, dans le second que le siège du thème avait été transférée à Bela¹³³.

¹²⁹ Cf. *supra*.

¹³⁰ PRINZING, *Studien zur Provinz und Zentralverwaltung...*, art. cit., *HX*, XXV (1983), pp. 67-70, avec les sources et la bibliographie correspondantes.

¹³¹ CHÔMATÊNOS, n° 37, p. 136, n° 44, p. 161, n° 104, p. 339, n° 133, p. 406 ; *MM*, V, p. 14-16. PRINZING, *ibid.*, pp. 52-54.

¹³² PRINZING, *ibid.*, pp. 64-65. Concernant le manuscrit, cf. CHRYSOS, Evangelos, « Ἱστορικά στοιχεία γιὰ τὴν Ἠπειρο σε σημεῖομα τοῦ κώδικα Cromwell 11 » [« Éléments historiques concernant l'Épire contenus dans une note du codex Cromwell 11 »], *HX*, XXII (1980), pp. 58-65 ; CONSTANTINIDES, Costas, « Ἐνα χειρόγραφο ἀπὸ τὰ Τζουμέρκα τοῦ ἔτους 1225: *Oxford, Cromwell 11* » [« Un manuscrit des Tzoumerka daté de 1225 »], dans *Πράκτικα Ἀπιστημονικου συνέδριου γιὰ τὰ Τζουμέρκα*, Iôannina, Ἱστορικὴ καὶ λαογραφικὴ εἰσαγωγή Τζουμέρκων, 2008, pp. 213-236.

¹³³ CHÔMATÊNOS, n° 83, p. 285, ll ; 24-25. *TIB*, III, p. 123 ; PRINZING, *ibid.*, p. 85.

Mais au-delà de la répartition territoriale des thèmes, l'époque de Théodore est intéressante surtout en raison des informations qu'elle nous apporte concernant la nature du contrôle exercé par l'administration. Nous avons donc confirmation que, comme avant 1204, chaque thème était dirigé par un duc (δούξ), parfois appelé ἐπίτροπος ou ἀρμόζων/ἀρμοστής, exerçant des fonctions civiles et militaires. Pour l'aider à mener à bien sa tâche, ce duc était assisté par des notaires (γραμματικοί) ainsi que des agents, notamment fiscaux, connus sous le nom de πράκτορες ou d'ἐνεργούντες. Il y a donc tout lieu de penser que ces fonctionnaires, identiques à ceux en place au XII^{ème} siècle, étaient déjà là sous le règne de Michel I^{er}¹³⁴. Les attributions du duc étaient en effet suffisamment étendues pour que le métropolitite de Naupacte, Jean Apokaukos, en fût réduit à faire appel à Théodore lors d'un conflit l'opposant à Constantin¹³⁵.

En outre, les thèmes étaient probablement subdivisés en unités de taille inférieure. Comme nous le verrons plus tard, un document de 1319 indique que le thème de Ιὼαννίνα était divisé en cinq districts (ἐνορίες)¹³⁶. Or ce terme apparaît dès le début du XIII^{ème} siècle, puisqu'un acte d'avril 1229 place le monastère de Saint-Démétrios Katsourê dans l'ἐνορία d'Arta¹³⁷. À un niveau inférieur à celui des ἐνορίες se trouvaient les ἀρχοντίες, dont plusieurs sont attestées dans l'empire de Théodore. Trois sont localisées dans le thème de Vagénétié : il s'agit des ἀρχοντίες de Sopotos, de Choteachobon (dans le diocèse de Buthrote) et enfin de Britepon et Maiandria (incluant le village de Raê)¹³⁸. Le thème de Nikopolis englobait pour sa part l'ἀρχοντία de Smokobon, peut-être située dans l'ἐνορία d'Arta¹³⁹. Le δροῦγγος de Tzoumerka, situé dans le thème de Ιὼαννίνα, doit sembler-t-il son

¹³⁴ AHRWEILER, Hélène, *Recherches sur l'administration...*, art. cit., pp. 52-64, 78-88, 92 ; eadem, « L'histoire et la géographie de la région de Smyrne entre les deux occupations turques (1081-1317) particulièrement au XIII^{ème} siècle », *TM*, I (1965), [reéd. dans *Byzance : les pays et les territoires*, Londres, Variorum Reprints, 1976], pp. 125-127 ; PRINZING, *ibid.*, pp. 48-49 ; CHEYNET, « Du stratège de thème au duc : Chronologie de l'évolution au cours du XI^{ème} siècle », *Travaux et Mémoires IX* (1985), pp. 181-194 ; KAZHDAN, Alexander, art. « Doux », dans KAZHDAN, Alexander, art. « Gabalas », dans KAZHDAN, Alexander, TALBOT, Alice-Mary, CUTLER, Anthony (dirs.), *Oxford Dictionary of Byzantium*, 3 vol., New York-Oxford, Oxford University Press, 1991 [ci-après *ODB*], t. I, p. 659 ; *idem*, art. « Grammatikos », dans *ODB*, t. II, p. 866 ; *idem*, art. « Praktor », dans *ODB*, t. III, pp. 1711-1712.

¹³⁵ NICOL, *Despotate I*, op. cit., pp. 54-57.

¹³⁶ *MM*, t. V, p. 85.

¹³⁷ RHALLES, Georgios et POTLES, Michael, *Σύνταγμα τῶν θείων καὶ ιερῶν κανόνων*, 6 vol., Athènes, τυπ. Χαροπόφύλαξ, 1852-9 [ci-après *RP*], t. V, p. 106.

¹³⁸ CHÔMATÉNOS, n° 44, p. 161, l. 1, n° 80, p. 269, l. 85, n° 104, p. 340, l. 14. SOUSTAL, Peter, « Sybota und Sopotos », *HX*, XXII (1980), p. 35 ; PRINZING, *Studien zur Provinz und Zentralverwaltung...*, art. cit., pp. 90-91.

¹³⁹ *RP*, t. V, pp. 106-107. *TIB*, III, pp. 115, 260.

appellation particulière à sa localisation en zone montagneuse¹⁴⁰. Ce territoire sera mentionné en 1319 en tant qu'ἐνορία de Ιόαννινα¹⁴¹. Enfin, une autre unité administrative semble être le κάστρον, soit une forteresse et son environnement immédiat. Au XII^{ème} siècle, un *kastron* était généralement dirigé par un καστροφύλαξ pour les affaires militaires et par un προκαθημένος pour les affaires civiles¹⁴². Malheureusement, nos sources sont insuffisantes à ce sujet : elles se contentent de mentionner un certain Opsaras, probable ancêtre de la famille Apsaras à Ιόαννινα, occupant à l'époque de Jean Apokaukos la charge de καστροφύλαξ de Bonditza¹⁴³.

Les sources relativement abondantes que constituent les œuvres d'Apokaukos et de Chômatênos nous offrent par ailleurs des informations sur le gouvernement central de Théodore, mais celui-ci quitta rapidement Arta pour s'installer à Skopje puis à Thessalonique ; aussi ne nous étendrons-nous pas sur le sujet.

4) La décadence du système thématique (1230-1340)

Après la bataille de Klokotnica, nos informations concernant la géographie administrative de l'Épire se font beaucoup plus rares. Certes, quelques documents permettent de savoir que les despotes épirotes disposent toujours de fonctionnaires, en particulier fiscaux, mais nous ignorons dans quel cadre se déroule leur action. Des cinq thèmes épirotes que nous avons jusqu'à présent identifiés (Nikopolis, Ιόαννινα, Vagénétië, Dryïnoupolis, Achelôos), nous ne savons à peu près rien. Ainsi, le thème de l'Achelôos disparaît de l'Histoire¹⁴⁴. Quant au thème de Nikopolis, il ne fut plus mentionné qu'au XV^{ème} siècle par archaïsme, au même titre que les auteurs du XIII^{ème} siècle mentionnaient la province d'*Epirus vetus*. Les mentions des thèmes épirotes après 1230 se comptent donc sur les doigts d'une seule main.

¹⁴⁰ BARTUSIS, Mark, art. « Droungos », dans *ODB*, t. I, p. 664. Selon AHRWEILER, *Recherches sur l'administration...*, op. cit., p. 81, les δοϋγγοι devaient leur nom à une minorité ethnique jouant un rôle militaire.

¹⁴¹ *MM*, t. V, p. 85.

¹⁴² AHRWEILER, *L'histoire et la géographie de la région de Smyrne...*, art. cit., p. 127 ; KAZHDAN, Alexander, art. « Kastrophylax », dans *ODB*, t. II, pp. 1112-1113 ; *idem*, art. « Prokathemenos » *ibid.*, t. III, p. 1729.

¹⁴³ APOKAUKOS, éd. Bees-Sepherles, n° 105, p. 154, l. 7.

¹⁴⁴ PRINZING, *Studien zur Provinz und Zentralverwaltung...*, art. cit., p. 52.

C'est tout d'abord le thème de Iôannina qui est mentionné, en 1238, dans un document patriarcal¹⁴⁵. Près d'un siècle plus tard, en 1315, un autre acte patriarcal évoque le thème de Vagénétié¹⁴⁶. C'est ensuite le chrysobulle d'Andronic II Paléologue qui cite, en 1321, le thème de Iôannina¹⁴⁷. Enfin, un chrysobulle de Syméon Uroš en faveur de Jean Tsaphas Orsini, daté de 1361, énumère les trois thèmes de Iôannina, Vagénétié et Xeromera, toponyme désignant l'Acarnanie, c'est-à-dire le territoire de l'ancien thème d'Achelôos¹⁴⁸.

Ces quatre sources méritent discussion. S'il est évident qu'en 1238 le système thématique était encore en place, en revanche au XIV^{ème} siècle la question se pose. En effet, après la mort de Michel II, ses successeurs régneront sur un territoire limité à l'Épire. Dans ces conditions, les despotes avaient-ils réellement besoin de déléguer leur pouvoir à des ducs ? Rien n'est moins sûr, d'autant que le document de 1315 est d'origine constantino-politaine et peut donc parfaitement employer une terminologie tout à fait virtuelle, sans rapport avec la réalité du terrain.

Le document de 1321 présente tous les signes d'authenticité et date d'une époque où l'Empereur contrôle réellement Iôannina : on peut donc supposer que le thème de Iôannina, qu'il mentionne, existe alors réellement, d'autant plus que le texte comporte des détails qui dénotent une connaissance réelle du territoire concerné. Le chrysobulle précise en effet que celui-ci était divisé en cinq districts (ἐνοχίεζ), à savoir les districts de Iôannina, du Zagori, de Tzemernikon (Tzoumerka), de Smokobon et de Systrouni¹⁴⁹. Il est néanmoins permis de s'interroger : le système thématique s'est-il maintenu dans l'État épirote ou bien les Byzantins l'ont-ils rétabli lors de l'annexion de Iôannina ? Sans vouloir répondre de façon péremptoire, nous pouvons néanmoins envisager d'une part que les despotes, par conservatisme, n'ont pas touché au système en place et d'autre part qu'Andronic II, lors de l'annexion de Iôannina, n'a pas bouleversé l'organisation du territoire qui s'était volontairement soumis à lui. Nous pouvons donc supposer que le système thématique s'est maintenu, au moins formellement, tout au long du XIII^{ème} siècle.

¹⁴⁵ LAURENT, Vitalien, « Charisticariat et Commende à Byzance (Deux fondations patriarcales en Épire aux XII^o et XIII^o siècles) », *REB*, XII (1954), p. 113.

¹⁴⁶ *MM*, t. IV, p. VIII.

¹⁴⁷ *Ibid.*, t. V, p. 85.

¹⁴⁸ *Ibid.*, t. III, p. 127.

¹⁴⁹ *Ibid.*, t. V, p. 85.

Enfin, le chrysobulle de 1361 a toutes les chances d'être un faux réalisé au XVI^{ème} siècle¹⁵⁰. Néanmoins, il fut probablement réalisé à partir de documents plus anciens, comme l'indique la référence à l'ancien système thématique. Si la situation qu'il décrit est manifestement anachronique en 1361, il semble néanmoins qu'elle évoque un état des choses ayant existé à une époque précise : soit à un moment où le système thématique existait encore, mais où le toponyme Xeromera avait déjà fait son apparition. Or, ce toponyme existait déjà au début du XIV^{ème} siècle, voire à la fin du XIII^{ème}, comme l'indiquent les versions grecque et française de la *Chronique de Morée*¹⁵¹.

Il y a donc tout lieu de penser que le système thématique s'est maintenu durant toute la période de l'histoire du Despotat d'Épire qui va jusqu'à la conquête byzantine de 1340. Il ne semble d'ailleurs pas avoir subi de grande modification territoriale, puisque le thème de Iōannina, si l'on en croit les indications données par le chrysobulle de 1321, laisse toute sa place au thème de Dryīnoupolis/Bela au nord et au thème de Vagénétié à l'ouest. De même, le faux chrysobulle de 1361, qui mentionne les thèmes de Iōannina, Vagénétié et Xeromera (Achelōs) est tout à fait compatible avec un maintien des frontières thématiques du premier tiers du XIII^{ème} siècle.

Une fois posée la grande probabilité d'un maintien du cadre thématique, reste cependant à savoir quelle réalité correspond à ce cadre. En d'autres termes, ce n'est pas parce que les thèmes existent encore à titre géographique, qu'ils ont une réalité administrative. Or, puisqu'aucune source ne mentionne de duc durant cette période, cela montre bien que ceux-ci, ou bien n'existaient plus, ou bien jouaient un rôle négligeable. Il est d'ailleurs tout à fait possible que les contacts de la cour épirote avec la cour angevine, où le mot « duc » avait un tout autre sens, aient contribué à l'abandon de ce terme à la fin du XIII^{ème} siècle. En revanche, nos sources mentionnent à leur place de grands propriétaires terriens, comme par exemple le Vénitien Giacomo Contareno, à qui le despote Thomas octroie un privilège confirmant la propriété héréditaire de ses biens à Vrastova, en Vagénétié. Faut-il comprendre cette

¹⁵⁰ VRANOUSIS, Leandros, *Χρονικά τῆς μεσαιωνικῆς καὶ τουρκοκρατομένης Ἠπείρου. Ἐκδόσεις καὶ χειρόγραφα*, [« Chroniques de l'Épire aux époques médiévale et turque. Éditions et manuscrits »], Iōannina, Ἐκδόσεις Ἐταιρείας Ἠπειρωτικῶν Μελετῶν, 1962, pp. 69-85. Voir aussi LAMPROS, Spyros, « Ἐγγραφα ἐκ τοῦ ARCHIVIO CAPITOLINO » [« Documents de l'Archivio Capitolino »], *NE*, XX (1926), pp. 297-315.

¹⁵¹ *ΧΡΟΝΙΚΟΝ ΜΟΡΕΩΣ* (= *Chronique de Morée*, version grecque). *Τὸ Χρονικὸν τοῦ Μορεῶς*, éd. Petros Kalonaros, Athènes, Dēmētrakos, 1940, vv. 8789, 9229 ; *CHRONIQUE DE MORÉE*, version française, §647, éd. Jean ALEXANDRE Buchon = *Recherches historiques sur la Principauté française de Morée et ses hautes baronnies*, I, Paris, Renouard, 1845, p. 316 ; éd. Jean Longnon, *Livre de la Conquête de la Princesse de l'Amorée. Chronique de Morée (1204-1305)*, Publications pour la Société de l'histoire de France, Paris, Renouard, 1911, p. 257. *TIB*, III, p. 277.

indication de lieu comme géographique ou administrative ? La question est quasiment sans objet puisque Contareno bénéficie d'une exemption qui interdit aux fonctionnaires du Despote d'intervenir dans son domaine¹⁵². Par ailleurs, lorsqu'une révolte se dresse contre l'annexion du Despotat à l'Empire en 1339, Cantacuzène et Grégoras ne mentionnent jamais les chefs rebelles, à savoir Nicolas Basilitzès et Alexis Kabasilas, en tant que ducs ou officiers de la cour despotique : il semble bien au contraire qu'il s'agisse d'aristocrates, grands propriétaires terriens¹⁵³.

De façon générale, l'autorité centrale semble bien s'être affaïssée durant cette période de l'histoire épirote. Le phénomène sera encore amplifié par la suite, mais l'on peut déjà constater l'obligation qu'ont les divers souverains d'offrir des exemptions à leurs administrés. Outre les grands propriétaires comme Contareno, cela concerne aussi une ville comme Iôannina. Cette dernière n'a pas hésité en 1318, et probablement en 1285 déjà, à abandonner le despote pour rejoindre l'Empire¹⁵⁴. En 1330, elle a abandonné ce dernier pour rejoindre le despote Jean. Dans ces conditions, on comprend mieux que l'empereur Andronic II accorde une grande autonomie à Iôannina en 1319¹⁵⁵, puis qu'Andronic III ne puisse obtenir la soumission de l'Épire qu'en rencontrant personnellement les aristocrates locaux, que Nicéphore Grégoras appelle « οἱ ἐκεῖ δυνατοί » et Cantacuzène « οἱ δυνατοί τῶν Ἀκαρνάνων » ou bien « οἱ δυναμένοι ». Le *basileus* dut d'ailleurs distribuer privilèges et honneurs aux villes comme aux aristocrates¹⁵⁶. Du reste, ce processus n'est bien évidemment pas propre à l'Épire : Andronic II accorda des privilèges également à Kanina et à Monemvasia et Michel VIII multiplia les *pronoiai* héréditaires¹⁵⁷. Quant à l'administration

¹⁵² LEMERLE, Paul, « Le privilège du despote d'Épire Thomas I^{er} pour le vénitien Jacques Contareno », *BZ* XLIV (1951) pp. 389-396.

¹⁵³ GRÉGORAS, XI, §6 = t. I, p. 546 ; CANTACUZÈNE, II, §34 = t. I, p. 509. NICOL, *Despotate II, op. cit.*, p. 219.

¹⁵⁴ Cf. *supra*, pp. 114 et 143.

¹⁵⁵ *MM*, t. V, n° 1, pp. 77-84. Cf. p. 143.

¹⁵⁶ CANTACUZÈNE, II, §33 = t. I, pp. 502-503 ; GRÉGORAS, XI, §6 = t. I, p. 545.

¹⁵⁷ *MM*, t. V, pp. 165-168. ALEXANDER, Paul, « A chrysobull of the Emperor Andronicus II in favor of the See of Kanina in Albania », *Byzantion*, XV (1940-1), pp. 167-207 ; MAKSIMOVIC, Ljubomir, « Charakter der sozial-wirtschaftlichen Struktur der spätbyzantinischen Stadt (13.-15. Jh) », *XVI. Internationaler Byzantinistenkongress, Akten, II*, Vienne, 1981, pp. 149-88 ; LAIOU, Angeliki, « The Byzantine Aristocracy in the Palaeologan Period », *Viator* IV (1973), pp. 131-151 ; BARTUSIS, Mark, *art.* « Aristocracy », dans *ODB*, t. I, p. 170 ; *idem*, *art.* « Pronoia », dans *ODB*, t. III, p. 1734.

thématique, on constate son déclin à l'échelle de l'empire tout entier, les ducs dirigeant des circonscriptions de plus en plus petites, avant d'être remplacés par des *κεφαλές*¹⁵⁸.

Pour prendre pleinement la mesure de ce recul du pouvoir central, il convient également d'évoquer ici les abandons territoriaux de Michel II et Nicéphore I^{er} face aux rois Manfred de Sicile et Charles d'Anjou. Les « terres dotales » qui comportaient notamment Buthrote, face à Corfou, et l'Étolie-Acarmanie (Bonditsa, Eulôchos, Angelokastron, Naupacte) constituèrent donc des territoires où le modèle féodal était de mise. S'ils ne furent jamais florissants sous la domination angevine, ils constituèrent cependant un précédent du morcellement territorial qui allait suivre.

Une autre division du territoire du Despotat eut lieu en 1318. Pour quelques années, Iôannina fut alors rattachée à l'Empire byzantin. Nous avons connaissance du système administratif qui était alors en cours. La ville était administrée par un *προκαθημένος*, chargé de l'administration civile de la ville proprement dite, tandis que le territoire de Iôannina constituait un *κεφαλατίκιον*, dirigé par un *κεφαλή*¹⁵⁹. Cette fonction est fréquemment attestée à cette époque dans l'empire byzantin, où elle avait remplacé le duc en tant que chef de l'administration locale civile et militaire depuis le milieu du XIII^{ème} siècle¹⁶⁰. Le *κεφαλατίκιον* de Iôannina mentionné dans le chrysobulle de 1319 correspondait donc probablement à tout le territoire qui passa alors aux Byzantins, c'est-à-dire au thème de Iôannina, voire à ceux de Vagénétié et de Dyrïnoupolis, probablement annexés en même temps. Plus tard cependant viendrait le temps où les *κεφαλές* auraient un ressort territorial bien plus limité. Ce rattachement provisoire de Iôannina à l'empire constitue certes une preuve de l'affaiblissement du pouvoir central, mais aussi un précédent aux événements de 1338-1340.

Au cours de ces années, l'Empire byzantin parvint en effet à annexer l'État épirote qui devint l'une de ses provinces. Quelles que soient ses subdivisions internes, l'Épire constituait alors une juridiction unique confiée au *prôtostratôr* Synadênos, qui avait alors probablement la fonction de *κεφαλή* et dont le siège se trouvait à Arta¹⁶¹. Peu après, Jean VI Cantacuzène

¹⁵⁸ KARAGIANNOPOULOS, Ioannis, *Η πολιτική θεωρία των Βυζαντινών* [« La théorie politique des Byzantins »], Thessalonique, Βάνιας, 1988, p. 75.

¹⁵⁹ *MM*, t. V, p. 82, l. 5, p. 86, l. 13. KORDOSES, *Βυζαντινά Γιάννενα...*, *op. cit.*, pp. 195-196.

¹⁶⁰ BARTUSIS, Mark, *art.* « Kephale » dans *ODB*, t. II, p. 1122.

¹⁶¹ GRÊGORAS, XI, §6 = t. I, p. 546 ; CANTACUZÈNE, II, §33 = t. I, pp. 503-504, 509. TRAPP, Erich (éd.) *Prosopographisches Lexikon der Palaiologenzeit*, 14 vol., Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1976-1996 [ci-après *PLP*], t. XI, n° 27120.

confia au pincerne Jean Ange l'Épire et la Thessalie. D'après le chrysobulle impérial, les deux provinces sont considérées comme autonomes l'une de l'autre. Par ailleurs, la Thessalie est qualifiée dans ce document de *κεφαλατίκιον* (*sic*), ce qui laisse entendre que l'Épire pouvait également être considérée comme telle¹⁶².

5) Une, puis deux capitales

Comme on l'a vu au début de ce chapitre, Arta était déjà la capitale du thème de Nikopolis avant l'arrivée de Michel I^{er}. Or, ce thème fut tout au long du règne de celui-ci le cœur de son pouvoir. L'emplacement de la ville était en effet optimal : située à l'un des rares endroits où il était alors possible de traverser l'Arachthos, elle est donc au carrefour des routes menant vers l'Étolie-Acarmanie, vers le nord et vers la Thessalie, via les cols du Pinde. En outre, la ville se situe au centre de la plus importante plaine d'Épire, c'est-à-dire au cœur de la plus grande région céréalière, ce qui permet de nourrir une grande population. Le port, aujourd'hui recouvert par les eaux, ouvrait encore une voie de communication permettant de rejoindre directement par voie navigable le golfe Ambracique, puis la mer Ionienne.

Délaissée durant le règne de Théodore au profit de Skopje, puis de Thessalonique, en raison de l'expansion vers l'est, elle garda néanmoins un rôle important : c'est notamment là que fut réuni le synode qui procéda à la proclamation impériale de Théodore¹⁶³. Elle retrouva son premier rang lorsque Michel II rentra d'exil.

L'apogée d'Arta se situe d'ailleurs sous les règnes de Michel II et de son fils Nicéphore I^{er}. Ce sont eux en effet qui y firent bâtir les plus belles églises du Despotat¹⁶⁴. C'est également à la même période que furent construites les fortifications du *kastron*¹⁶⁵. D'autres éléments de prestige contribuent à son statut de capitale, à commencer par la résidence du Despote. Contrairement aux souverains occidentaux habitués à la même époque au nomadisme, les souverains byzantins sont traditionnellement sédentaires : Constantinople est la seule capitale envisageable et le souverain ne la quitte normalement qu'à titre

¹⁶² CANTACUZÈNE, III, §53 = t. II, pp. 321-322.

¹⁶³ Cf. *supra*, p. 65.

¹⁶⁴ Cf. *infra*, pp. 433-434, 443, 445.

¹⁶⁵ *Ibid.*

exceptionnel. De même, Arta est le lieu de résidence habituel des souverains épirotes et accueille donc plusieurs bâtiments officiels à l'extérieur du *kastron*, ainsi qu'une résidence à l'intérieur¹⁶⁶. On y trouve également un atelier monétaire, la frappe de monnaie étant considérée comme un élément essentiel de la souveraineté. Cet atelier, ouvert peut-être dès l'époque de Michel I^{er}, fut en activité sous les règnes de Théodore et de Michel II, puis de Jean de Céphalonie¹⁶⁷.

Arta était donc assurément la capitale des Despotates d'Épire jusqu'en 1340 et fit à plusieurs reprises la preuve de sa fidélité envers ses souverains. Ainsi, prise en 1259 par les armées byzantines de Michel VIII Paléologue après la bataille de Pelagonia, elle n'hésita pas à entrer en rébellion pour obtenir le retour de son souverain Michel II¹⁶⁸. Un épisode analogue se déroula en 1338/39 lorsqu'Andronic III prétendit annexer le Despotat. Après le départ de l'empereur et de son armée, les habitants accueillirent favorablement Nicolas Basilitzès lorsque celui-ci prit la ville et captura le gouverneur impérial Théodore Synadênos¹⁶⁹. Cette fidélité, ainsi que l'importance économique et stratégique de la cité, la rendaient éminemment précieuse pour les souverains épirotes, de sorte qu'à en croire la *Chronique de Morée*, lors de l'invasion byzantine de 1290, Nicéphore n'hésita pas à déclarer à ses alliés francs : « *et se je avoie perdue l'Arte, je seroie en doute de perdre le demorant de mon pays.* »¹⁷⁰ Quelques années plus tard, Cantacuzène décrivit naturellement la ville comme la capitale de l'Épire¹⁷¹.

Il convient néanmoins de souligner le rôle important joué par Iôannina à la même époque. De façon remarquable, cette cité censée être secondaire dans l'État épirote est citée au moins aussi souvent qu'Arta dans les sources à notre disposition, pour la période allant de 1204 à 1340¹⁷². La ville, déjà importante avant 1204, était la capitale d'un thème avant que la

¹⁶⁶ *Ibid.* ; KORDOSES, Michael, « Μεσαιωνική Άρτα. Τοπογραφία – Κοινωνία » [« Arta médiévale. Topographie – Société »], *Σκουφάς*, XIV/102 (2011), pp. 182-183.

¹⁶⁷ PETRONOTARIOS, Petros, « Η νομισματοκοπία του Βυζαντινού Κράτους της Ηπείρου (1204-1268) » [« Le monnayage de l'État byzantin d'Épire (1204-1268) »], *HX*, XXIV (1982), pp. 130-150 ; *idem*, « Le monnayage du « Despotat » d'Épire », *Revue Numismatique*, s. 6, XXV (1983), pp. 83-99 ; OIKONOMIDOU, Manto, « Ανασκόπηση της νομισματοκοπίας του « Δεσποτάτου της Ηπείρου », dans CHRYSOS, Evangelos, (éd.), *Πρακτικά Διεθνούς Συμποσίου για το Δεσποτάτο της Ηπείρου (Άρτα, 27-31 Μαΐου 1990)*, Arta, Μουσικοφιλολογικός Σύλλογος Άρτης "Ο Σκουφάς", 1992, pp. 95-99.

¹⁶⁸ Cf. pp. 95-96.

¹⁶⁹ Cf. p. 156.

¹⁷⁰ *CHRONIQUE DE MORÉE*, §636, éd. Buchon, p. 312 ; éd. Longnon, p. 253.

¹⁷¹ CANTACUZÈNE, II, §34 = t. I, p. 509 : « Άρταν μὲν, ἢ τῆς Ἀκαρνανίας ὡς παρὰ κεφάλαιον τῶν πόλεων ἐστι ».

¹⁷² *TIB*, III, pp. 113, 166.

quatrième croisade ne provoque la création de l'État épirote¹⁷³. Pour la ville, l'une des conséquences les plus immédiates de ces événements politiques fut l'afflux de réfugiés, venus en particulier de Constantinople¹⁷⁴.

Ce n'est pas par hasard que Michel I^{er} les installa, pour la plus grande partie, dans cette ville. En effet, sans remettre en cause l'emplacement de sa capitale à Arta, il avait néanmoins conscience de la position excentrée de celle-ci par rapport à l'ensemble de son État. Il lui fallait en effet rééquilibrer l'administration de ce dernier après sa rapide expansion jusqu'aux abords de Dyrrachion. C'est Iôannina qui fut choisie pour remplir ce rôle, en raison de sa situation dans une zone relativement fertile au milieu des montagnes épirotes, mais aussi à la croisée de routes menant vers l'*Epirus Nova*, ainsi que vers la Thessalie et la Macédoine. C'est pourquoi il prit soin d'installer dans la ville des réfugiés constantinopolitains, constitués pour une bonne part d'aristocrates, de fonctionnaires et d'artisans, c'est-à-dire de toutes les personnes dont il avait besoin pour faire émerger un centre administratif et économique important, dans une région trop lointaine pour bénéficier de l'influence d'Arta. On peut également penser qu'en installant l'aristocratie constantinopolitaine dans une zone assurément plutôt rustique, il voulut éviter la rivalité entre celle-ci et l'aristocratie locale, installée surtout à Arta. Outre l'installation des réfugiés, Michel prit soin de refonder symboliquement la cité en faisant construire une enceinte et une nouvelle église cathédrale, dédiée à son homonyme Saint-Michel, promu patron de la ville. Par la suite, la ville devint l'une des plus importantes villes de l'État épirote, au point qu'un document vénitien la qualifie en 1313 de « *regale castrum Ioannina* »¹⁷⁵. Cette appellation devait avoir une valeur officielle puisqu'elle est reprise dans la *Chronique de Morée*, qui parle du « *royal chastel de la Janine* »¹⁷⁶.

Le résultat de ce qui précède fut l'émergence à Iôannina d'un fort particularisme. Se considérant très probablement comme une élite sociale et culturelle, au milieu d'une province considérée comme arriérée, ses habitants voyaient d'ailleurs probablement d'un mauvais œil le rôle de capitale dévolu à Arta, quand leur cité pouvait se prévaloir du patronage du fondateur de l'État épirote. Aussi le parcours politique de la ville est-il différent de sa rivale

¹⁷³ KORDOSES, Michael, « Τα βυζαντινά Ιωάννινα ως το 1204: Εμφάνιση στις πηγές και πρώτη περίοδος ανάπτυξης της πόλης » [« Iôannina byzantine jusqu'en 1204 : apparition dans les sources et première période de croissance de la ville »], *HX*, XXXIX (2005), pp. 259-275.

¹⁷⁴ Cf. *infra*, pp. 525-527.

¹⁷⁵ HOPF, Karl, *Chroniques gréco-romanes inédites ou peu connues (CGR)*, Berlin, Weidmann, 1873, p. 178. KORDOSES, *Βυζαντινά Γιάννενα...*, *op. cit.*, p. 185.

¹⁷⁶ *CHRONIQUE DE MORÉE*, § 983, éd. Buchon, p. 458 ; éd. Longnon, p. 385.

du sud. Si la ville résista et soutint les sièges imposés par l'envahisseur paléologue en 1259, puis en 1290, en revanche elle se livra ensuite à l'Empire, probablement en 1285, puis à coup sûr en 1318¹⁷⁷. Vers 1326/27, livrée à elle-même en raison de la guerre civile byzantine, Iôannina n'accepta de repasser sous l'autorité du despote d'Arta, Jean de Céphalonie, qu'à la condition que celui-ci soit considéré comme κεφαλή de l'empereur. Ensuite, à la mort de Jean, c'est Iôannina qui initia le processus d'annexion de l'Épire en faisant appel au pincerne Jean Ange. La ville ne participa d'ailleurs pas à la révolte antibyzantine de 1339¹⁷⁸.

Comme on peut le constater, le morcellement politique qui entra en vigueur au cours des années suivantes fut donc amplement préparé, avant même la crise du milieu du XIV^{ème} siècle. L'autorité effective du pouvoir central au niveau local s'était peu à peu dégradée et il n'est dès lors pas étonnant de voir se manifester certaines tendances centrifuges. Iôannina notamment ne se sent déjà plus obligée d'obéir à Arta. Le phénomène ne fera que s'amplifier, ainsi que nous allons le voir.

B) La « balkanisation » de l'Épire

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, le nom « balkanisation » désigne le processus consistant à diviser une région en de plus petites entités hostiles entre elles. Force est de constater que cette définition correspond parfaitement au phénomène à l'œuvre en Épire au milieu du XIV^{ème} siècle. Le mot s'applique d'autant mieux que l'Épire a alors vu arriver des populations balkaniques nouvelles, notamment des Serbes et des Albanais, qui ont amplement contribué au processus.

1) Les perturbations des années 1340-1360

Durant la courte période où elle fut rattachée à l'Empire, l'Épire fut confiée comme on l'a vu à un seul et unique gouverneur, qui fut Théodore Synadênos jusqu'à la révolte de 1339,

¹⁷⁷ Cf. *supra*, pp. 95-96, 114, 116-117, 143.

¹⁷⁸ CANTACUZÈNE, II, §34 = t. I, p. 509. Cf. *supra*, p. 156.

puis le pincerne Jean Ange jusqu'à la conquête serbe¹⁷⁹. Cela confirme bien la désuétude du système thématique : au lieu de nommer un duc dans chaque thème, les Byzantins considéraient l'Épire comme une seule division administrative, probablement un κεφαλατίκιον, au même titre que la Thessalie. Aussi, lorsque cette province demanda un gouverneur à Jean VI Cantacuzène en 1342, celui-ci envoya certes le pincerne Jean Ange, déjà gouverneur de l'Épire, dans le but de mieux coordonner les efforts des deux provinces dans le cadre de la deuxième guerre civile, mais prit bien soin de préciser que chaque province serait gouvernée de façon autonome, en attendant que le jeune despote Nicéphore II soit en âge de recevoir son héritage épirote¹⁸⁰. On peut d'ailleurs mesurer ici à quel point la logique des apanages était entrée dans la mentalité byzantine : Cantacuzène, qui avait lui-même tant œuvré pour que l'Épire soit annexée à l'Empire, reconnaissait implicitement la légitimité de la lignée des Comnène à gouverner l'Épire de façon héréditaire.

Quoi qu'il en soit, on ignore tout des frontières de la province byzantine d'Épire à cette période, ainsi que de son administration interne. Ce constat vaut pour les années suivantes, pour lesquelles nous savons uniquement que l'Épire fut gouvernée sous Étienne Dušan par son frère Syméon (ca. 1348-1356), avant que Nicéphore II, ayant enfin atteint l'âge requis, ne s'empare du pouvoir de 1356 à 1359. Il semble néanmoins évident que, dès cette période, les clans albanais qui avaient participé à la conquête de la province aux côtés des armées serbes s'étaient installés et constituaient un contre-pouvoir important. Manifestement, leur présence empêchait Nicéphore de contrôler l'ensemble du territoire épirote et obligea ce prince à les combattre les armes à la main, ce qui mena à son décès sur le champ de bataille d'Achelôos en 1359¹⁸¹.

À son décès, Syméon reprit officiellement le pouvoir en Épire, mais en réalité le pouvoir des clans albanais était désormais tel qu'il fut obligé de leur laisser le gouvernement de la province, leur accordant le titre despotique afin de laisser croire qu'ils gouvernaient en son nom¹⁸².

¹⁷⁹ *Ibid.*, II, §33 = t. I, p. 504 ; *PLP*, t. I, n° 204/91038 ; cf. *supra*, p. 156.

¹⁸⁰ Cf. *supra*, pp. 163 et 337.

¹⁸¹ Cf. *supra*, p. 176.

¹⁸² Cf. *supra*, p. 182.

2) Le morcellement de l'Épire : un processus de féodalisation

Syméon, se sachant incapable de gouverner effectivement l'Épire du fait du pouvoir qu'y avaient acquis les chefs de clans albanais, préféra donc leur confier le pouvoir. Probablement en raison des divisions qui régnaient entre eux, il offrit à deux d'entre eux la dignité de despote et leur confia à chacun un territoire : Arta et Rhôgoi pour Pierre Liosha, Angelokastron pour Gjin Spata. Nous pouvons déjà en conclure que l'autorité de Syméon, ainsi que celle de ces chefs de clan, ne s'exerçait pas au nord de l'Épire. En effet, dans la région d'Argyrokastron, divers clans (Zenevesi, Malakasi, Mazaraki et Zoulanaioi) étaient installés, sans toutefois obéir réellement aux chefs du sud. Enfin, les archontes de Iôannina refusèrent d'obéir à Syméon et de se soumettre aux chefs albanais. La cité demeura donc indépendante et demanda à ce même Syméon un souverain, qui lui fut envoyé en la personne de Thomas Preljubović¹⁸³.

L'Épire, à cette date, n'est donc plus subdivisée administrativement : chaque subdivision est en réalité devenue indépendante. Les thèmes avaient été de fait remplacés par des micro-États, qui évoluèrent au fil des événements, mais que l'on peut au final ramener à quatre « aires de souveraineté », centrées sur les « centres de pouvoir » que furent Arta, Angelokastron, Iôannina et Argyrokastron. Ce n'est pas le lieu de raconter les aléas, les avancées et les reculs de chacune de ces aires, le récit en ayant déjà été fait dans la partie précédente. Nous nous contenterons seulement de rappeler ici qu'en dépit des péripéties et des unions provisoires, chacune de ces unités territoriales fut maintenue jusqu'en 1416. Iôannina résista jusqu'au bout aux Albanais. Gjin Zenevesi, après avoir vaincu le despote de Iôannina à Mesopotamon en 1399, devint le maître incontesté d'Argyrokastron. Arta fut gouvernée par Pierre Liosha, puis par Gjin Spata et ses héritiers, jusqu'en 1416. Enfin, l'Étolie-Acarmanie, bien que Gjin Spata fût devenu le maître d'Arta en 1374, fut aussitôt confiée à son frère Sgouros et donc gouvernée de façon autonome, avant d'être progressivement annexée par Carlo Tocco.

Chacune de ces seigneuries, en elles-mêmes de taille assez réduite, était de surcroît assez mal contrôlée par son seigneur. Au niveau local, le pouvoir appartient à des officiers portant des noms divers, tels que κεφαλές, κεφαλάδες, μεγιστάνοι, καπετάνιοι ou même

¹⁸³ Cf. *supra*, pp. 185-186.

ζουπαναίοι et βοηβόδες¹⁸⁴. On ignore si cette grande diversité de titres reflète une diversité de fonctions ou de réalités locales. Quoi qu'il en soit, le ressort d'un κεφαλή s'était considérablement réduit, se limitant manifestement à un *kastron* et à ses environs. Ce phénomène, constaté également dans l'empire byzantin, se justifiait d'autant plus en Épire que chaque zone ayant auparavant la taille d'un thème était devenue indépendante et disposait de son propre souverain : celui-ci ne pouvait donc déléguer à un κεφαλή qu'une zone bien plus réduite. Dans ces conditions, il semble bien que le κεφαλή avait absorbé les fonctions de καστροφύλαξ et de προκαθημένος, qui ne sont plus mentionnées à cette époque¹⁸⁵.

À Iōannina, la charge de κεφαλή, occupée par Simon Stratêgoroulos, est généralement considérée comme l'équivalente de celle de προκαθημένος¹⁸⁶. Il nous semble pourtant que Simon avait des attributions beaucoup plus larges. D'une part, le terme de κεφαλή désigne ordinairement une fonction à la fois civile et militaire s'exerçant sur un territoire plus large qu'une ville et on ne voit pas pourquoi le terme aurait, à Iōannina, remplacé celui de προκαθημένος. D'autre part, Simon est également désigné dans nos sources par un terme synonyme, celui de καπετάνιος. Ce terme d'origine italienne a étymologiquement le même sens que κεφαλή et les officiers vénitiens de l'époque ont les mêmes attributions. Surtout, le fait que Simon ait des attributions militaires et politiques plus larges que celles du προκαθημένος peut se déduire de sa présence à la bataille de Kranea, ainsi que de son rôle déterminant dans les événements de 1411 et 1430¹⁸⁷.

Nommés initialement par le souverain, tous ces officiers peuvent par la suite faire preuve d'insoumission, sans forcément avoir à craindre de représailles, puisqu'ils sont à l'abri de leurs fortifications. L'unité administrative de base devient en effet à cette époque le *kastron*, dans la mesure où chaque commandant de forteresse jouit d'une très large autonomie. Ce phénomène, qui fait évidemment penser à la féodalité occidentale, touche l'ensemble de l'Épire. On peut, par exemple, citer les cas de Bardas et de Jean Kapsokabadês,

¹⁸⁴ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 504, 946, 1202, 1595, etc. ; *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §23, p. 91 ; POLITIS, Linos, « Ἡ κτιτορικὴ ἐπιγραφή τῆς Μονῆς Ἀγίας Παρασκευῆς Βίτσας καὶ ἡ χρονολογία τῆς » [« L'inscription fondatrice du monastère de Sainte-Paraskeuê de Vitsa et sa datation »], *Ἑλληνικά*, XX (1967), p. 423 = Annexe II/1, n° 18. KORDOSES, *Βυζαντινὰ Γιάννενα...*, *op. cit.*, pp. 193-198.

¹⁸⁵ BARTUSIS, Mark, *art.* « Kephale » dans *ODB*, t. II, p. 1122. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, affirme que chaque *kastron* avait son *kastrophylox* mais reconnaît qu'aucune n'est nommé dans nos sources. Quant au προκαθημένος de Iōannina, il est mentionné dans la *Chronique de Iōannina*, §22, p. 90, mais est absent de la *Chronique des Tocco*, dans laquelle n'est mentionnée que le κεφαλή.

¹⁸⁶ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 222 ; KORDOSES, *Βυζαντινὰ Γιάννενα...*, *op. cit.*, pp. 196-197.

¹⁸⁷ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1202, 1433-1434, 1446, 1715, 1726 ; *HORISMOS DE SINĀN PASHA*, éd. MM, t. III, p. 282.

cités par la *Chronique de Iôannina*. En révolte contre Thomas Preljubović, le premier, qui tenait la forteresse de Photikê (Saint-Donat), refusa de lui obéir, déclarant en quelque sorte son indépendance, tandis que le second s'empara de la tour d'Arachobitsa, disposant désormais lui aussi d'un point d'appui fortifié¹⁸⁸. Ipikernês, qui possédait la forteresse de Riniasa, située dans le territoire d'Arta, n'hésita pas à la vendre à Carlo Tocco et à passer à son service¹⁸⁹. Enfin, lors de la querelle de succession à Arta entre Ya'qūb et son frère Carlo Marchesano, l'accord qui fut finalement trouvé consista tout simplement à diviser la petite seigneurie d'Arta en deux, le premier recevant Arta et le second Rôgoi¹⁹⁰. Même si cette situation dura peu de temps, elle illustre bien à quel point l'unité territoriale de la seigneurie d'Arta n'était plus considérée comme impérative.

C'est cependant le domaine des Tocco que nous connaissons le mieux, grâce à la *Chronique des Tocco*, qui nous livre de nombreuses informations sur la façon dont Carlo gérait son domaine. Comme l'explique la *Chronique* dans ses premiers vers, le jeune Carlo Tocco n'avait au début de son règne que peu de troupes à son service, ce qui laissait son domaine exposé aux raids menés par le clan Spata. Il décida donc d'inviter des soldats à s'installer à Leucade, où il leur concéda des fiefs. Ce faisant, il faisait d'une pierre deux coups : d'une part il rémunérait ses troupes, d'autre part ses soldats n'avaient aucune raison de l'abandonner et étaient au contraire motivés pour la défense du territoire de Carlo, puisque leurs biens s'y trouvaient aussi¹⁹¹. Force est de constater que c'est le même système qui fut adopté pour l'ensemble de ses conquêtes continentales dans les années 1400. Ainsi, après avoir vaincu Gjin Spata, cousin homonyme du despote d'Arta, il laissa aux hommes de son clan une partie des terres sur le continent¹⁹². Quant à la forteresse de Barnako, il la confia à l'un de ses meilleurs soldats, le Sicilien Mano Migliaresi¹⁹³. Après la prise de Katochê, il plaça un châtelain, dont nous ignorons le nom, chargé de défendre la place¹⁹⁴. Quelques

¹⁸⁸ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §10, p. 81.

¹⁸⁹ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 833-839.

¹⁹⁰ *Ibid.*, vv. 2096-2098.

¹⁹¹ *Ibid.*, vv. 134-142. ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 153-154, 261.

¹⁹² *Ibid.*, vv. 818-822.

¹⁹³ *Ibid.*, vv. 946-949.

¹⁹⁴ *Ibid.*, vv. 920-923.

années plus tard, vers 1415, il confia Riniasa, récemment reprise au clan Spata, à son neveu Leonardo Tocco¹⁹⁵.

La *Chronique* fournit un exemple assez parlant du type de hiérarchie mise en place par Carlo Tocco, lorsqu'elle évoque la réorganisation de l'Étolie-Acarmanie avant l'assaut final contre Arta vers 1415/16. Tandis que Carlo demeurait à Iôannina, son frère Leonardo II recevait l'administration du domaine insulaire et de Bonditsa¹⁹⁶. Ce dernier point n'est pas pour nous surprendre, puisque Bonditsa était liée au fief de Leucade depuis l'époque de Gautier de Brienne¹⁹⁷. Mais le plus intéressant est que, dès le vers suivant, le chroniqueur affirme que Bonditsa fut confiée à Giovanni Presa et Barnako à Matteo Landolfo, à titre héréditaire¹⁹⁸. Quant à Dêmos Boua, il reçut Angelokastron et Katochê, ainsi que tout le territoire de l'Achelôos¹⁹⁹. On constate donc que si Leonardo recevait la haute main sur le comté de Céphalonie et l'Étolie-Acarmanie, c'étaient en réalité les chefs militaires de Carlo qui contrôlaient l'échelon local, certains parfois à titre héréditaire. Bien évidemment, cette organisation était autant administrative que militaire. Ce n'est pas un hasard si le territoire est administré par des hommes connus par ailleurs pour leurs activités guerrières. En outre, la *Chronique* affirme explicitement que le but de la réorganisation est que chaque commandant local soit aux ordres de Leonardo pour que celui-ci puisse attaquer Arta²⁰⁰.

Cette organisation semble avoir été efficace puisque l'offensive sur Arta, menée conjointement par Carlo depuis Iôannina et Leonardo depuis l'Étolie-Acarmanie, atteint finalement son but, à savoir la conquête d'Arta et la réunification du Despotat.

3) Une réunification inaboutie

Pourtant, la réunification de l'Épire ne fut pas réellement effective, ce qui permit ensuite aux Ottomans d'en faire la conquête morceau par morceau. Certes, Carlo Tocco

¹⁹⁵ *Ibid.*, vv. 2580-2596.

¹⁹⁶ *Ibid.*, vv. 2280-2281.

¹⁹⁷ LUTTRELL, Anthony, « Vonitza in Epirus and its Lords: 1306-1377 », *RSBN*, nouvelle série, I (XI) (1964), p. 134 ; cf. *supra*, p. 150.

¹⁹⁸ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 2282-2285.

¹⁹⁹ *Ibid.*, vv. 2286-2292.

²⁰⁰ *Ibid.*, vv. 2293-2295.

parvint à réunir de façon assez durable les îles Ioniennes ainsi qu'une grande partie de l'Épire, à savoir l'Étolie-Acarnanie, Arta et Iôannina, mais chacune des « aires » resta cependant autonome. Tout d'abord, Argyrokastron échappa à la domination de Carlo et fut conquise en 1418 par les Ottomans. Quant aux territoires placés sous son autorité, ils furent administrés de façon diverses. Si l'ensemble constituait, pour reprendre le terme employé dans la *Chronique des Tocco*, une μοναφεντία, en revanche, seuls les territoires d'Arta et Iôannina étaient constitutifs du Despotat²⁰¹.

En effet, l'Acarnanie conquise au cours de la décennie 1400 était considérée, non comme une partie du Despotat, mais comme une dépendance des îles Ioniennes. En effet, Carlo l'avait conquise non pas en tant que despote, mais en tant que comte de Céphalonie. Du reste, il s'agissait d'anciens territoires angevins, c'est-à-dire situés dans la mouvance du royaume de Naples dont Carlo était le vassal et donc le représentant dans la région. Même après que Carlo fut devenu despote de Iôannina, la situation ne changea fondamentalement pas, comme le prouve le passage de la *Chronique des Tocco* commenté précédemment : tandis que Carlo demeurait à Iôannina, qu'il gouvernait en tant que despote, son frère gouvernait le comté de Céphalonie et avait sous ses ordres les châtelains d'Acarnanie²⁰². Quant à l'Étolie, elle n'était peut-être pas considérée comme partie intégrante du comté de Céphalonie, mais plutôt de la principauté d'Achaïe, dont le comté avait été séparé en 1396²⁰³. C'est en tout cas ce que laisse entendre le *Panégryrique anonyme* rédigé vers 1428, dans lequel Isidore de Kiev affirme que Carlo gouverne « la partie de l'Achaïe qui va de l'Achelôos à l'Euênos »²⁰⁴. Le fait qu'Ercole Tocco gouverne à la fois l'Étolie et l'Élide plaide également en faveur de cette hypothèse²⁰⁵.

Après 1411, Carlo devint despote de Iôannina, avant de s'emparer d'Arta en 1416 et ainsi de faire disparaître cette seigneurie, qui fut incluse dans le nouveau Despotat. Mais

²⁰¹ *Ibid.*, vv. 3026-3029.

²⁰² *Ibid.*, vv. 2280-2295.

²⁰³ ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 150-151.

²⁰⁴ ISIDORE DE KIEV, *Ἀνονυμου πανηγυρικός...*, *op. cit.*, p. 194 : « ἀλλά τι καὶ τῆς Ἀχαΐας τελεί, ὅσον ἀπ' Ἀγγελφού μέχρις Εὐήνου διήκει ποταμοῦ ». De nombreux documents du XIV^{ème} siècle font de la *civitas Naupacti* une dépendance de la principauté d'Achaïe ; cf. chap. VII. Quant à l'emploi du mot Ἀχαΐα au sens politique de principauté d'Achaïe est attesté par exemple chez CHALKOKONDYLÈS, t. II, p. 19, ll. 20-21 : « πρὸς τὸν τῆς Ἀχαΐας ἡγεμόνα, Ἰταλικὸν Κεντηρίωνα ». De plus, s'il existe bien un fleuve Achelôos en Péloponnèse, le fleuve Euênos n'existe nulle part ailleurs qu'en Étolie, cf. BAILLY, *Dictionnaire grec-français*, p. 834.

²⁰⁵ Ercole, gouvernait Angelokastron avant 1416 et en 1436. Il dirigeait par ailleurs les opérations des Tocco en Élide en 1427 ; cf. *supra*, pp. 269-270, 278, 282.

l'exercice du pouvoir n'était pas le même dans le Despotat et dans le Comté. En effet, il est frappant de constater que l'ensemble des hommes à son service dans le comté sont italiens, le plus souvent napolitains : on se bornera à citer ici ses ambassadeurs à Gênes en 1390²⁰⁶ ou bien Jacopo Ariano, l'un de ses feudataires à Céphalonie²⁰⁷. Il en va de même pour ses administrateurs en Étolie-Acarmanie, qui sont eux aussi pour la plupart italiens, à l'exception de quelques Albanais : Barnako fut confiée à Marino Migliaresi²⁰⁸, puis à Matteo Landolfo²⁰⁹ ; Bonditsa fut confiée à Giovanni Presa²¹⁰. Un Albanais, Dêmos Boua, reçut pour sa part Angelokastron²¹¹. Enfin, l'Étolie fut confiée à son fils Ercole. Quant à Riniasa, située dans le territoire d'Arta, mais conquise à plusieurs reprises depuis l'Étolie-Acarmanie, elle fut confiée successivement à l'Albanais Gjin Boua, frère de Dêmos²¹², puis au florentin Loto²¹³ et enfin au Napolitain Leonardo Tocco²¹⁴.

Or il apparaît que la situation est toute différente au nord de l'Épire. Ainsi, les personnes chargées du gouvernement de Iôannina étaient déjà en place avant l'arrivée de Carlo, qui doit donc, en tant que souverain élu, tenir compte de la situation locale. C'est pourquoi, dès son arrivée dans la ville en 1411, Carlo dut confirmer les positions de ces importants personnages. Simon Stratêgopoulos, capitaine de la ville, qui avait joué un grand rôle dans la nomination de Carlo en tant que despote, fut donc maintenu à son poste et reçut un *kastron* à titre héréditaire²¹⁵. Son gendre Étienne Bouisavos, qui commandait déjà l'armée de Iôannina, fut nommé *prôtostratôr*²¹⁶. Enfin, plusieurs autres aristocrates, dont Paul, fils de Simon Stratêgopoulos, furent nommés *κεφαλάδες*²¹⁷. À ce titre était d'ailleurs, comme on l'a déjà dit, lié un rôle militaire, puisque Paul Stratêgopoulos participa l'année suivante à la

²⁰⁶ GASPARIS, Charalampos, « Il patto di Carlo I Tocco con il Commune di Genova (1389-1390): una conseguenza delle incursioni albanesi ? », dans GASPARIS, Charalampos, *Οι Αλβανοί στο Μεσαίωνα*, Athènes, Εθνικό Ίδρυμα Ερευνών-Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών, 1998, p. 256.

²⁰⁷ ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 256.

²⁰⁸ *CHRONIQUE DES TOCCO*, v. 947.

²⁰⁹ *Ibid.*, vv. 2283-2285.

²¹⁰ *Ibid.*, v. 2282.

²¹¹ *Ibid.*, vv. 2286-2292.

²¹² *Ibid.*, vv. 1033-1044. Cf. *supra*, p. 233.

²¹³ *Ibid.*, vv. 2498-2502. Cf. *supra*, p. 268.

²¹⁴ *Ibid.*, vv. 2576-2596. Cf. *supra*, p. 269.

²¹⁵ *Ibid.*, vv. 1216-1217, 1590-1591.

²¹⁶ *Ibid.*, vv. 1517-1518, 1592-1593.

²¹⁷ *Ibid.*, vv. 1594-1595.

bataille de Kranea²¹⁸. Or on peut constater que ces trois personnages étaient toujours en place en 1430 lorsque la ville se soumit aux Ottomans²¹⁹.

Autant dire que l'influence réelle de Carlo était en réalité très faible. Si nous connaissons peu de noms d'administrateurs mis en place par Carlo dans le Despotat, ils sont néanmoins significatifs. Il s'agit tout d'abord de Torno, deuxième fils de Carlo, placé à la tête du clan albanais des Mazaraki, installé dans la région de Photikê (Saint-Donat)²²⁰. Quant aux deux autres, ils seront plus parlants, puisqu'il s'agit de Michel Kapsokabadès et de Papadopoulos, respectivement archonte et connétable de la citadelle de Bompliana, située à proximité d'Arta mais conquise par Carlo en tant que Despote de Iôannina²²¹. De toute évidence, alors qu'en tant que comte de Céphalonie, vassal du royaume de Naples, Carlo employait grand nombre d'Italiens, en revanche en tant que Despote de Iôannina, c'était à l'aristocratie de la ville, en grande partie grecque, qu'il attribuait les honneurs²²². Un autre indice de cette dualité du pouvoir de Carlo I^{er}, puis de Carlo II, est leur ambiguïté religieuse. En effet, si l'un comme l'autre sont officiellement catholiques en tant que comtes de Céphalonie, en revanche ils se doivent d'être orthodoxes en tant que dirigeants du Despotat. C'est pourquoi Carlo I^{er} et Carlo II furent en relation avec la papauté et considérés comme des défenseurs de l'Église de Rome, tout en fréquentant les églises orthodoxes²²³. Il serait à ce titre intéressant de connaître la politique religieuse menée en Étolie-Acarmanie, terre continentale orthodoxe, dépendant administrativement d'un comté catholique. Malheureusement, nos informations à ce sujet sont trop insuffisantes pour en tirer quelque conclusion que ce soit²²⁴.

Quoi qu'il en soit, la meilleure preuve de la désunion des territoires assemblés par Carlo I^{er} Tocco reste la façon dont chaque « aire de souveraineté » fut annexée séparément par les Ottomans. Ainsi, Iôannina accepta-t-elle l'ultimatum de Sinan Pasha en 1430 ; Arta fut

²¹⁸ *Ibid.*, vv. 1762-1764.

²¹⁹ *HORISMOS DE SINĀN PASHA*, éd. MM, t. III, pp. 282-283. Pour les autres éditions, cf. *supra*, p. 293, n. 1119. Voir aussi *PLP*, t. XI, n^{os} 26899, 26900.

²²⁰ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 2302-2304.

²²¹ *Ibid.*, vv. 2076-2082, 2686-2687. Concernant le nom de Papadopoulos, cf. SCHIRÒ, *Cronaca...*, *op. cit.*, p. 585.

²²² Cf. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, qui ne voit pas le lien entre l'origine ethnique des commandants de Carlo et leur localisation géographique.

²²³ Cf. *infra*, p. 491.

²²⁴ ASONITIS, *Nóvio Ióvio...*, *op. cit.*, p. 242.

conquise dans des conditions inconnues en 1449 ; la plus grande partie de l'Étolie-Acarmanie fut occupée en 1460 et cédée par Leonardo III, par traité, en 1462 ; enfin Bonditza, liée à Leucade depuis le XIV^{ème} siècle, passa-t-elle aux Ottomans en 1479 en même temps que l'île. Mais tout autant que leur désunion, la chronologie de la conquête ottomane montre aussi la remarquable cohésion des « centres de pouvoir » avec leur arrière-pays, qui fait que quand le centre tombe, c'est toute l'aire de souveraineté correspondante qui tombe avec lui. L'étude des premiers temps de l'administration ottomane confirmera cette cohésion.

4) Les débuts de l'administration ottomane (XV^{ème} siècle)

Les Ottomans organisèrent bien évidemment l'Épire selon leurs règles, qui reposaient à cette époque sur la circonscription du *sandjak*. Chaque *sandjak* était dirigé par un *sandjak beg*, lui-même soumis à un *beglerbeg*. À cette époque les deux principaux *beglerbeg* étaient ceux de Roumélie (Europe) et d'Anatolie (Asie). L'Épire dépendait bien évidemment du *beglerbeg* de Roumélie²²⁵.

Quant à sa division en *sandjak*, elle reposa en grande partie sur la situation antérieure à la conquête. En effet, Argyrokastron est attestée en 1431/32 en tant que capitale du *sandjak* d'Arnawutluk, c'est-à-dire du district d'Albanie, puisque la ville avait été conquise en même temps que l'Albanie en 1417 et 1418. Ce *sandjak* fut ensuite subdivisé à plusieurs reprises à partir de 1466²²⁶. En 1506, le *sandjak* d'Argyrokastron fut réuni à celui d'Avlona²²⁷.

Il n'est pas facile de savoir quel fut le sort de Iôannina et d'Arta immédiatement après la conquête de l'une et de l'autre. Le document fiable le moins tardif qui soit à notre disposition indique que les deux villes étaient incluses en 1526/28 dans le *sandjak* de Iôannina²²⁸. Cette ville, conquise en 1430, ne figure pas dans le defter du *sandjak* d'Arnawutluk réalisé en 1431/1432, et c'est donc vraisemblablement dès son annexion qu'elle

²²⁵ İNALCIK, Halil, *The Ottoman Empire. The Classical Age 1300-1600*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1973 (History of Civilisation), pp. 104-105.

²²⁶ *Idem*, *Hicrî 835 Tarihli Sâret-i defter-i Sancak-i Arvanid*, Ankara, Türk Tarih Kurumu Yayınlarından, 1954 (XIV/I) ; *idem*, art. « Arnawutluk », dans *EI*, t. I, pp. 675-676.

²²⁷ MÉNAGE, Valentin, art. « Ergiri », dans *EI*, t. II, pp. 726-727.

²²⁸ PITCHER, Donald, *An Historical Geography of the Ottoman Empire*, Leyde, Brill, 1972, p. 137, et carte XXVI ; GÖKBILGIN, Tayyib, « Kanunî Sultan Süleyman Devri Başlarında Rumeli Eyaleti, Livalari, Şehir ve Kasabalari », *Belleten*, XX (1956), p. 260.

devint la capitale d'un *sandjak*, auquel fut probablement incorporé le territoire d'Arta en 1449. Un passage de Spandounês, auteur certes sujet à caution, suggère qu'un seul *sandjak-beg* était en charge de Ioannina et d'Arta en 1479²²⁹. Peut-être peut-on même imaginer qu'il résida dans un premier temps dans les deux villes, perpétuant ainsi la tradition bipolaire du Despotat. Quoi qu'il en soit, les Tocco étaient sous sa responsabilité : une somme, assez conséquente, de 500 ducats, était exigée de Leonardo III à chaque fois qu'un nouveau *sandjak-beg* était nommé à Ioannina²³⁰.

Enfin, un troisième *sandjak* fut constitué, celui de Karfi-ili, ainsi nommé en souvenir de Carlo I^{er} Tocco. Sa date de fondation n'est pas connue. Nous savons cependant qu'à Angelokastron était en poste en 1460 un *su bashi*, officier subordonné à un *sandjak-beg*, probablement celui de Iôannina ou de Thessalie²³¹. Le *sandjak* fut peut-être fondé dès 1462, si l'on en croit un passage de Sphrantzês mentionnant un *sandjak-beg* de Petite Vlachie²³². Attesté dans des sources ottomanes pour la première fois en 1500, il regroupait les territoires conquis depuis 1460 (Angelokastron, Bonditsa et Leucade)²³³, à l'exception de Naupacte, qui n'avait jamais appartenu aux Tocco et qui constitua après 1499 un *sandjak* indépendant²³⁴.

Il est cependant à croire que l'instabilité fut importante durant tout le XV^{ème} siècle, puisqu'en 1486, par exemple, le *sandjak-beg* de Valona Sinan Pasha semble avoir reçu la

²²⁹ SPANDOUNÊS, Théodore Spandugnino, *Patritio Constantinopolitano, De la origine deli Imperatori Ottomani, ordini de la corte, forma del guerreggiare loro, religione, rito, et costumi dela natione*, éd. Constantin Sathas, *MHH*, t. IX, Paris, Maisonneuve, 1890, p. 166, ll. 28-29) : « ogni volta che andava da nuovo a Janina et l'Arta uno sangiacho ».

²³⁰ *Idem*, p. 167, ll. 28-30.

²³¹ SPHRANTZÊS, chap. XLI, §1 : « ἀπὸ τὸν σούμπασιν Ἀγγελοκάστρου ».

²³² *Ibid.*, chap. XLII, §5 : « τοῦ τῆς Μικρᾶς Βλαχίας Φλαμπούλου ». Cf. SOULIS, Georgios, « Βλαχία - Μεγάλη Βλαχία - ἡ ἐν Ἑλλάδι Βλαχία. Συμβολὴ εἰς τὴν ἱστορικὴν γεωγραφίαν τῆς μεσαιωνικῆς Θεσσαλίας » [« Valachie – Grande Valachie – Valachie hellénique. Contribution à la géographie historique de la Thessalie médiévale »], dans *Γέρας Α. Κεραμόπουλου*, Athènes, [s. n.] 1953, p. 494.

²³³ MÉNAGE, Valentin, article « Karfi-ili », dans *EI*, t. IV, pp. 682-683 ; GÖKBILGIN, *Kanunî Sultan Süleyman...*, *art. cit.*, p. 260 ; GIANNOPOULOS, Ioannis, *Ἡ διοικητικὴ ὀργάνωσις τῆς Στερεᾶς Ἑλλάδος κατὰ τὴν Τουρκοκρατίαν (1393-1821). Συμβολὴ εἰς τὴν μελέτην τῆς Ἐπαρχιακῆς Διοικήσεως τοῦ κυριάρχου Ὄθωμανικοῦ Κράτους* [«L'organisation administrative de la Grèce centrale pendant l'époque turque (1393-1821). Contribution à l'étude de l'administration provinciale de l'État souverain ottoman »], Athènes, *Εθνικὸν καὶ Καποδιστριακὸν Πανεπιστήμιον Ἀθηνῶν*, 1971, p. 72. Ces auteurs sont dans leur ensemble favorables à une fondation vers 1479-1480.

²³⁴ GIANNOPOULOS, *ibid.*, pp. 90 sq. En 1526/28 cependant Naupacte était rattachée au *sandjak* de Trikala (*ibid.*, p. 92 ; PITCHER, *An Historical Geography...*, *art. cit.*, p. 137 ; GÖKBILGIN, *ibid.*, p. 258, mentionnant le toponyme d'İnebahtı (= Naupacte).

juridiction jusqu'à Arta, c'est-à-dire sur les *sandjak* d'Argyrokastron et de Iôannina²³⁵. Cette situation fut cependant, en tout état de cause, provisoire et n'enlève rien au fait que pour les Ottomans, les anciennes divisions politiques de l'Épire servirent de base à la construction de leurs propres unités administratives. C'est ainsi qu'Argyrokastron demeura indépendant de Iôannina. Cette dernière fut unie à Arta, dans une circonscription qui apparaît bien comme l'ultime avatar du Despotat d'Épire. Quant à l'Étolie-Acarmanie, sa dénomination nouvelle de Karlı̇-İli montre bien que, de tous les territoires continentaux des Tocco, c'est sur celui-ci qu'ils exercèrent le plus d'influence. Sans surprise, c'est aussi le seul qu'ils conquièrent véritablement eux-mêmes et donc sur lequel ils avaient le plus d'autorité.

5) Deux, puis une capitale

La fragmentation politique de cette période avait rendu évidente la fracture, déjà apparente auparavant, entre Arta et Iôannina. Les deux villes se considéraient toutes les deux comme l'héritière de l'ancien Despotat et continuèrent d'avoir des parcours très différents.

Ainsi, Arta garda son rang de capitale sous la domination de ses seigneurs albanais, qui se considéraient pour leur part comme les héritiers des anciens despotes, dont ils avaient repris le lieu de résidence. De son côté, Iôannina voulait désormais tenir le rang de capitale, ainsi que l'exprime très clairement l'auteur de la *Chronique des Tocco*²³⁶. Ce dernier n'hésite d'ailleurs pas à refaire l'histoire en affirmant que, traditionnellement, Iôannina était la résidence des despotes, ceux-ci n'allant à Arta que pour chasser²³⁷. Très fière d'être peuplée de Ῥωμαῖοι, la capitale du nord refusa donc obstinément de se soumettre aux seigneurs albanais d'Arta²³⁸.

Mais la grille de lecture ethnique n'est pas la seule qui permette d'expliquer la division de l'Épire entre ses deux capitales. En effet, comme on l'a vu précédemment, Iôannina avait

²³⁵ STEFANO MAGNO, *Evènements historiques en Grèce (1479-1497). Extraits d'un recueil sous le nom de Stefano Magno, MHH*, t. VI, p. 236. DUCCELLIER, Alain, « Aux frontières de la Roumanie : Arta et Sainte-Maure à la fin du Moyen-Âge », *Travaux et Mémoires*, VIII, p. 113. Ce fait n'est pas relaté par BABINGER, Franz, article « Awlonya », dans *EI*, t. I, pp. 790-791, qui mentionne pourtant Sinān Paṣha.

²³⁶ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 3112-3123.

²³⁷ *Ibid.*, vv. 1523-1525 :

« [...] Συνήθειαν τὸ εἶχαν
καὶ τὸ σκαμνὶ τῶν δεσποτῶν τὰ Γιάννινα νὰ εἶναι,
κάπου ἐὰν ἐκάθοντο ὅς τὴν Ἄρταν διὰ κυνήγι »

²³⁸ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §8, p. 79 ; *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1418-1428. Cf. *infra*, p. 532.

une longue tradition d'autonomie remontant au moins au chrysobulle reçu d'Andronic II en 1319 et on peut supposer qu'elle ne souhaitait pas subir la domination de despotes albanais qu'elle n'avait pas choisis. En effet, l'élection du despote, pratiquée en 1367, 1385 et 1411, permettait à l'aristocratie de la ville de conserver la réalité du pouvoir, de sorte qu'on a pu constater la faible influence de Carlo I^{er} dans le gouvernement. Or, en cas de victoire des seigneurs albanais, peu soucieux d'obtenir la soumission de la ville autrement que par la force, il est évident que les archontes de Iôannina auraient perdu une grande partie de ce pouvoir.

Par ailleurs, les positions géographiques des deux villes recourent des choix géostratégiques et idéologiques différents. Ainsi Iôannina, placée à l'intérieur des terres et dirigée par une aristocratie originaire de Constantinople, représente une idéologie byzantine traditionaliste, incarnée par Nicéphore II (1356-1359). Ce dernier appliqua une politique antialbanaise, mais aussi antivénitienne, et unissait politiquement l'Épire avec la Thessalie. Par la suite, tous les seigneurs de Iôannina furent nommés despotes par l'empereur byzantin²³⁹. Esau et Carlo par la suite prendront eux aussi des mesures hostiles au commerce vénitien²⁴⁰.

En revanche, les seigneurs albanais d'Arta optèrent pour une politique plus moderne et plus tournée vers l'Occident. Les Spata n'hésitèrent pas à contracter des unions matrimoniales avec des Italiens²⁴¹ et établirent de fructueuses relations commerciales avec Venise, notamment avec le *regimen* de Corfou qui manquait cruellement d'un blé que la plaine d'Arta pouvait lui fournir²⁴². Quant au fait que les successeurs de Gjini Spata ne jouissent plus du titre despotique, il témoigne de la faiblesse des relations avec l'empire byzantin.

Enfin, d'un point de vue démographique, Iôannina passe très certainement devant Arta à cette époque. Les diverses menaces militaires amenèrent en effet les habitants de la

²³⁹ ASONITIS, Spyros, « Παρατηρήσεις στις πρακτικές πολιτικής σύνδεσης της Κωνσταντινούπολης με την Ήπειρο την εποχή του Δεσποτάτου », [« Remarques sur les pratiques de relation politique de Constantinople avec l'Épire à l'époque du Despotat »], dans SYNKELLOU, Efstratia (éd.), *Πρακτικά του Β' Διεθνούς Αρχαιολογικού και Ιστορικού Συνεδρίου για την Βυζαντινή Άρτα και την περιοχή της, Άρτα 12-14 Απριλίου 2002*, Athènes, Κουλτούρα, 2007, p. 152.

²⁴⁰ On citera par exemple le désaccord à propos de la forteresse de Saiata dans les années 1390 et l'interruption des livraisons de blé pour Corfou en 1416. Cf. ASONITIS, Spyros, « Relations between the Venetian *regimen* *Corphoy* and the Albanians of Epirus (14th-15th centuries) », dans GASPARIS, Charalampos (éd.), *Οι Αλβάνοι στο Μεσαίωνα*, Athènes, Εθνικό Ίδρυμα Ερευνών, Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών, 1998, pp. 275, 288.

²⁴¹ Cf. *supra*, pp. 199, 200.

²⁴² ASONITIS, *Relations...*, *art. cit.*, p. 288.

première, autrefois installés hors les murs, à venir habiter à l'intérieur du *kastron*. Ce phénomène a pu commencer dès la première moitié du XIV^{ème} siècle puisqu'Arta eut à subir deux invasions, en 1304 et 1338/40. Or, le *kastron* de Iôannina occupe une superficie cinq fois supérieures à celui d'Arta : cela permit à la ville d'accueillir des réfugiés, peut-être en grand nombre, quand Arta, à la même époque, semble se vider du fait de la peste de 1374 et des Turcs qui emmenèrent en esclavage leurs prisonniers lors de leur campagne de 1385²⁴³.

Dans ces conditions, l'affrontement entre les deux villes était inévitable. Si Esau Buondelmonti, despote de Iôannina, parvint à maintenir la paix avec Arta de 1390 à 1411, dès l'annonce de sa mort Mouriki Spata, seigneur d'Arta, entreprit de soumettre la capitale du nord, qui élit alors comme souverain Carlo Tocco, c'est-à-dire le pire ennemi de Mouriki. La victoire finale du despote de Iôannina et l'annexion d'Arta posa donc la question de la capitale du Despotat réunifié.

L'auteur de la *Chronique des Tocco* donne parfois l'impression de placer les deux villes sur un pied d'égalité, mais en réalité sa préférence va bien à Iôannina, comme le montre une description de cette ville faite au lendemain de la prise d'Arta. À en croire ces vers, Iôannina était honorée par l'ensemble du Despotat en tant que « *racine des Romains* », son clergé était comparable à celui de Thessalonique et ses habitants supérieurs à tous les autres²⁴⁴. De fait, Iôannina avait gagné la guerre et il était inconcevable qu'elle passe après Arta. Déjà avant la réunification, Carlo avait résidé exclusivement à Iôannina, laissant à son frère Leonardo et à son épouse Francesca le gouvernement du comté de Céphalonie et de l'Étolie-Acarmanie²⁴⁵. Ce choix était bien évidemment dicté par des considérations stratégiques,

²⁴³ KORDOSES, *Μεσαιωνική Άρτα...*, *art. cit.*, pp. 193-197. Cet auteur évoque également un incendie dont l'existence est soumise à caution, puisqu'il n'est mentionné que dans le chrysobulle apocryphe de Syméon Uroš Paléologue ; cf. *MM*, t. III, n° XXX, p. 126. La *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §8, p. 79, mentionne la venue à Iôannina de nombreux nobles originaires de Vagénétié.

²⁴⁴ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 3112-3123 :

« Τὰ Ἰωάννινα ἔχουν τὴν τιμὴν ἐξ ὅλον τοῦ τὸ κράτος·
αὐτοῦ ἔναι ἡ ρίζα τῶν Ρωμαίων, τὸ Δεσποτάτο ὅλο.
Ἐκεῖ εὐρίσκεις ἄρχοντες ἔντιμους καὶ ἀξιόους
νὰ δώσουν λόγον καὶ βουλὴν ἐξ ὅ, τι τοὺς γυρεύσης·
καὶ πάλιν καὶ κλήρα ἔντιμη ὡσὰν τῆς Σαλονίκης·
ὁμοίως ἔναι κατάστασις εἰς τὸ κοινὸν τῆς χώρας
καὶ τάξεις, ἐπιστήμα, καθὼς πρέπει νὰ ἔναι.
Καὶ ἀπὸ τότε ἀνέβηκεν ἡ πόλις <τῶν> Γιαννίνων,
καὶ στέκεται καλύτερα ἀπὸ τὸν τόπον ὅλον.
Κρατῶ οὐδὲν ἐστάθησαν καλύτερα ποτέ τους
ὅσοι εὐρισκόνταν κατοικοῦν εἰς τὰ Γιάννινα ἀπέσω·
μόνον ἂς λέγουσιν· «Θεέ, φύλαγε τὸν δεσπότην »

²⁴⁵ *Ibid.*, vv. 1485, 1846, 1858, 1897-1899, 2280-2281, 2964-2966.

Iôannina étant alors encerclée par les Albanais d'Arta et d'Argyrokastron, mais aussi politiques. En effet, Carlo devait probablement redouter de laisser le champ libre aux puissants archontes de la ville, alors qu'en tant que seigneur héréditaire dans ses possessions méridionales, il était libre de déléguer son autorité à qui lui plaisait.

Une fois le Despotat réunifié, c'est encore Iôannina qui demeura son lieu de résidence. Nos sources sont malheureusement peu nombreuses, mais vont toutes en ce sens. Durant les années 1416-1418, Carlo confia à son frère Leonardo II le gouvernement d'Arta, en plus du comté de Céphalonie²⁴⁶. Cette décision est *a priori* étonnante : Arta occupait une position plus centrale et, en tant que possession récemment conquise, nécessitait plus d'attention que Iôannina. D'après la *Chronique des Tocco*, Carlo se contentait d'aller à Arta auprès de son frère durant les mois d'hiver, afin d'y bénéficier d'un climat moins rigoureux que celui de Iôannina²⁴⁷. Cela montre bien que le despote devait se soumettre à l'énorme influence politique acquise par la ville. Une autre anecdote extraite de la *Chronique* illustre l'influence des conditions climatiques ainsi que l'influence de Iôannina sur les déplacements de Carlo. Peu après la mort de Leonardo II, Carlo, qui se trouvait alors à Arta, tomba malade ; les archontes de Iôannina lui conseillèrent donc de rentrer dans cette ville, où, selon le chroniqueur, il guérit grâce au bon air des montagnes²⁴⁸.

Quoi qu'il en soit, le décès de Leonardo II en 1418 obligea le despote à trouver une nouvelle organisation, qui ne nous est pas explicitement présentée. Carlo semble en tout cas avoir partagé son temps entre Arta et Iôannina, ne se rendant même pas en Morée durant les opérations militaires qui s'y déroulèrent dans les années 1420²⁴⁹. C'est à Iôannina qu'il se trouvait le 21 juin 1418²⁵⁰ et là qu'il décéda en juillet 1429²⁵¹. Heureusement, l'année 1424 nous offre une substantielle moisson documentaire. Ainsi, Carlo était présent à Arta avec son épouse Francesca le 26 avril 1424²⁵². Par la suite, on le retrouve dès le 1^{er} août à Iôannina²⁵³,

²⁴⁶ *Ibid.*, vv. 3147-3151.

²⁴⁷ *Ibid.*, vv. 3315-3317.

²⁴⁸ *Ibid.*, vv. 3450-3459.

²⁴⁹ Sa présence n'y est mentionnée par aucune source.

²⁵⁰ ASONITIS, *Nótió Ióvio...*, *op. cit.*, n° 7, pp. 311-312.

²⁵¹ SPHRANTZËS, chap. 20, §6, p. 46 ; cf. *supra*, p. 284.

²⁵² BUCHON, Jean Alexandre, *Nouvelles recherches historiques sur la Principauté française de Morée et ses hautes baronnies à la suite de la Quatrième Croisade*, 2 vol. Paris, Imprimeurs unis, 1843, t. II, n°s LXII, LXIII, pp. 282-284 ; cf. Annexe II/1, n°s 23 et 31.

²⁵³ ASONITIS, *Nótió Ióvio...*, *op. cit.*, n° 10, p. 317 ; cf. Annexe II/1, n° 24.

où il restera jusqu'en hiver, puisqu'il y signe des lettres à la fin du mois d'août et le 20 novembre²⁵⁴. Francesca est pour sa part retournée à Sainte Maure, d'où elle écrit le 7 décembre²⁵⁵. On peut donc supposer, sur la base de ces documents, que Carlo résidait principalement à Iôannina, tandis que son épouse, chargée du comté de Céphalonie, résidait ordinairement à Leucade, où on la retrouvera en 1430 après la mort de son mari²⁵⁶. Le couple se retrouvait néanmoins parfois à Arta, qui restait donc officiellement une résidence despotique. Il n'est pas exclu que ces déplacements soient saisonniers, puisque Carlo se trouvait à Arta le 8 mai 1425, à Iôannina le 15 août de la même année, puis à Arta le 11 novembre 1427 et le 5 mai 1428²⁵⁷. Sans pouvoir tirer de règle absolue, il semble que le despote passait l'été et l'automne plutôt à Iôannina et l'hiver et le printemps plutôt à Arta.

Étant donné le rôle prédominant de Iôannina dans le Despotat réunifié, il n'y a aucune raison de penser que la ville ait délibérément souhaité rejoindre l'empire ottoman. Néanmoins, sa situation géographique la prédisposait, plus qu'Arta, à être incorporée dans le nouvel espace unifié que les Turcs étaient en train de construire dans la région après la conquête de l'Albanie, de Thessalonique et de la Thessalie. Bien que les Ottomans aient pillé en 1430 l'ensemble des possessions de Carlo II, jusqu'à Leucade, c'est cependant Iôannina qu'ils firent le choix d'annexer, en raison de sa proximité avec leurs propres possessions, mais aussi en raison de son isolement : contrairement à Arta ou à Angelokastron, Iôannina était trop enfoncée dans les terres pour espérer obtenir des secours de Venise ou de Naples. Enfin, on peut supposer que les Turcs aient considéré la ville comme la capitale de l'Épire et donc comme une conquête plus prestigieuse qu'Arta²⁵⁸.

Après la chute de Iôannina, l'Épire se trouvait *de facto* coupée en deux : une partie appartenait aux Ottomans, l'autre aux Tocco. On vit alors réapparaître l'ancienne dichotomie

²⁵⁴ BUCHON, *Nouvelles recherches historiques...*, *op. cit.*, n° LXIV, p. 284, n° LXV, pp. 284-285 ; cf. Annexe II/1, n°s 25, 26.

²⁵⁵ *Ibid.*, n° LXVI, pp. 285-286 ; cf. Annexe II/1, n° 32.

²⁵⁶ Cf. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 198-199 et ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 189-192.

²⁵⁷ KREKIĆ, Barisa, *Dubrovnik (Raguse) et le Levant au Moyen Age*, Paris-La Haye, Mouton, 1961 (Documents et Recherches, V), n° 722 (31 octobre 1425) ; MERTZIOS, Konstantinos, « Μία ανέκδοτη έπιστολή του Καρόλου Α' του Τόκκου προς τον Δόγην Βενετίας γραφείσα έξ Ιωαννίνων τò 1425 » [« Une lettre inédite de Carlo I^{er} Tocco au doge de Venise écrite à Iôannina en 1425 »], dans *Πεπραγμένα του Θ' Διεθνούς Βυζαντινολογικού Συνεδρίου (Θεσσαλονίκη, 12-19 Απριλίου 1953)*, 3 vol., Athènes, Τυπογραφείον Μυριτίδη, 1955-1958, t. II, p. 558 ; *idem*, « Trois lettres inédites de Charles Tocco en 1427, 1428 et 1432 », dans DÖLGER, Franz et BECK Hans-Georg (éds.), *Akten des XI. Internationalen Byzantinistenkongresses*, Munich, H. Beck, 1960, pp. 353, 354 ; cf. Annexe II/1, n°s 27-30.

²⁵⁸ Concernant les opérations ottomanes de 1430, cf. *supra*, pp. 291-293.

entre Arta et Iôannina, chacune de ces villes étant, à sa façon, « la » capitale de l'Épire : chef-lieu du Despotat pour l'une, chef-lieu d'un *sandjak* pour l'autre. On peut, à ce propos, constater que la chute de Iôannina rendit paradoxalement Carlo II plus libre de gouverner le Despotat à sa guise que ne l'était son père : le capitaine d'Arta en 1441 n'était autre que l'Italien Giacomo Scrofa et non un archonte local²⁵⁹.

La chute d'Arta en 1449 marqua une nouvelle réunification du Despotat. Les Turcs ne s'y trompèrent pas, qui laissèrent les deux capitales dans le même *sandjak*, considérant ainsi que les deux villes appartenaient au même espace politique. On peut supposer que la résidence du *beg* resta à Iôannina : en tout cas, c'est indubitablement là qu'elle se trouvait au XVI^{ème} siècle. Iôannina demeura par la suite la capitale de l'Épire à travers les siècles, que l'on considère par exemple l'État d'Ali Pasha (1787-1821), ou bien l'actuelle périphérie d'Épire.

Les trois derniers siècles du Moyen Âge virent donc une lutte acharnée entre les deux principales villes de l'Épire pour abriter la capitale politique de la province. La période de l'indépendance épirote constitue donc, à ce niveau comme à d'autres, une période de transition entre l'époque byzantine, où la position d'Arta n'était pas remise en cause, et l'époque ottomane, où Iôannina régnera de façon incontestée. Entre les deux, l'époque de l'État épirote constitue, du début jusqu'à la fin, une période de rivalité, qui commença dès la fondation de l'État par Michel I^{er}, lequel conféra à Iôannina un statut privilégié en procédant à sa refondation, et ne s'acheva qu'en 1449, lorsqu'Arta fut définitivement ravalée au second rang dans le *sandjak* de Iôannina.

C) Pour une cartographie politique de l'Épire

Nous avons amplement démontré au cours des pages précédentes l'existence dans l'Épire médiévale de quatre sous-régions aux tendances autonomistes très marquées et aux destinées politiques très diverses. Reste à présent à voir s'il est possible, notamment dans une perspective cartographique, d'établir les limites, forcément approximatives, de ces sous-régions. Il n'y a évidemment pas eu de correspondance absolue entre les limites des thèmes du début du XIII^{ème} siècle et les ensembles politiques du début du XV^{ème} siècle. Néanmoins

²⁵⁹ KREKIĆ, *Dubrovnik...*, *op. cit.*, n° 963 (31 août 1441).

nous pouvons tenter, en comparant les différentes sources à notre disposition sur l'ensemble de la période étudiée, d'établir s'il y a lieu des éléments de permanence et d'évolution.

1) Le nord-ouest, autour d'Argyrokastron :

Cette région fut d'abord divisée entre les thèmes de Vagénétié et de Dryinoupolis. Occupée par des clans albanais au milieu du XIV^{ème} siècle, elle fut en partie soumise par le despotat de Iôannina à l'époque de Thomas Preljubović, mais passa ensuite sous la domination de Gjin Zenevesi après la bataille de Mesopotamon (1399). Elle fut finalement annexée par les Turcs en 1418 et comprenait les diocèses de Chimara, Buthrote, Dryinoupolis.

Les sources permettant de définir cette sous-région sont tout d'abord celles concernant les thèmes du XIII^{ème} siècle, selon lesquelles le thème de Vagénétié comportait ainsi, comme nous l'avons vu plus haut, le chartolariat de Glyky ainsi que les ἀρχοντίες de Sopotos, de Choteachobon (située dans le diocèse de Buthrote) et enfin de Britepon et Maiandria (avec le village de Raê). Plus tard, la *Chronique de Morée* y place le château de Saint-Donat (Photikê)²⁶⁰. Des documents du début du XIV^{ème} siècle placent également en Vagénétié les localités de Brastoba, Mesopotamon et Skoupitza²⁶¹. Concernant le thème de Dryinoupolis, nous n'avons aucune information fiable le concernant, mis à part son nom.



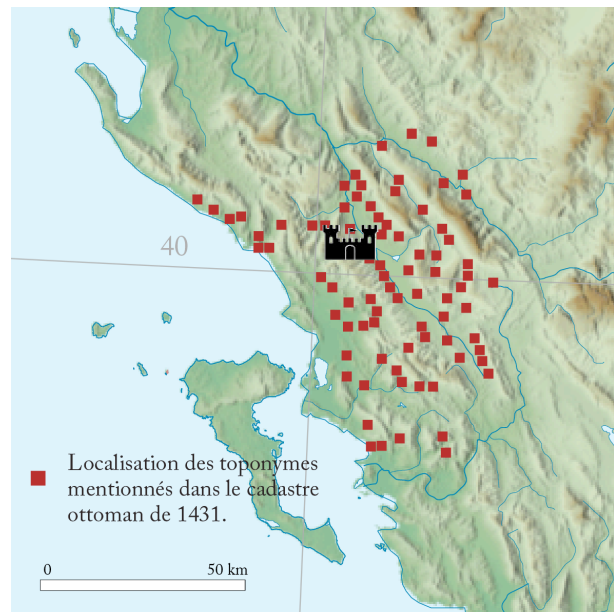
Notre source suivante est le chrysobulle apocryphe de Syméon, prétendument daté de 1361, qui constitue probablement un faux, mais qui est vraisemblablement

²⁶⁰ *CHRONIQUE DE MORÉE* §658, éd. Buchon, p. 324 = éd. Longnon, p. 263 : « que le prince eust le chastel de Saint Donat, ou toute la Vagenetie et appartenances. »

²⁶¹ Pour Brastoba, cf. LEMERLE, *Le privilège...*, art. cit. ; pour Mesopotamon, cf. *MM*, t. I, p. VIII ; pour Skoupitza, cf. *MM*, t. V, p. 83 et *infra*.

inspiré de documents authentiques. Selon cette source, le thème de Vagénétié comportait les toponymes identifiables de Selénianê, Kourtoi, Bariades, Igoumenitsa, Dolianoï, Sôtêr et Nista²⁶². Enfin, d'après la *Chronique des Tocco*, Lachanokastron appartenait en 1411 à Gjin Zenevesi, jusqu'à ce que Carlo Tocco s'en empare, tandis que Dryinoupolis appartenait manifestement au clan Zenevesi lors de la conquête ottomane de 1418²⁶³.

Mais la délimitation de cette sous-région sera de toute façon rendue très facile par le cadastre ottoman de 1431, qui mentionne l'ensemble des localités appartenant aux Vilâyet de *Vayonetya* (Vagénétié) et d'Argirikasrı (Argyrokastron)²⁶⁴. Ces données nous permettent donc de cartographier aisément la sous-région du nord-ouest, qui correspond à la zone ottomane conquise en 1418. Nous pouvons même considérer qu'il s'agit approximativement du territoire contrôlé par Zenevesi après la bataille de Mesopotamon en 1399, les affrontements de 1411-1413 avec Iôannina ayant certes modifié la frontière, mais de façon marginale²⁶⁵. Quoi qu'il en soit, ce cadastre permet de vérifier que Lachanokastron, dont Carlo s'était emparé en 1411, avait par la suite été récupéré par Gjin²⁶⁶.



Carte 19 | Le territoire annexé par les Ottomans en 1418

Il convient enfin de noter que Venise contrôla à partir de 1386 quelques forteresses côtières, à savoir Buthrote, Chimara, Sopotots et Saiata²⁶⁷.

²⁶² *MM*, t. III, pp. 127-128 = SOLOVJEV, Alexandar et MOŠIN, Vladimir *Грчке повеље српских владара* [« Documents grecs des souverains serbes »], Belgrade, Српска краљевска академија, 1936, rééd. Londres, Variorum Reprints, 1974, n° XXXII, p. 234. *TIB*, III, pp. 119-120.

²⁶³ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1667, 3185-3202.

²⁶⁴ İNALCIK, *Sancak-i Arvanid...*, *op. cit.* La liste des toponymes se trouve en Annexe III/3.

²⁶⁵ D'après la *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1633-1643, Mouriki Spata et Gjin Zenevesi acceptèrent en 1411 de restaurer les anciennes frontières, mais ne restituèrent pas la totalité des territoires qu'ils avaient conquis. Aucun autre détail n'est donné. On ignore par ailleurs si Gjin s'empara d'autres terres au cours des années suivantes, notamment après sa victoire à Kranéa.

²⁶⁶ *TIB*, III, p. 191.

²⁶⁷ Cf. *supra*, p. 209.

2) La région de Iôannina

Cette région constituait, dès avant 1204, un thème qui englobait le $\delta\rho\omicron\upsilon\gamma\gamma\omicron\varsigma$ de Tzemernikon (Tzoumerka). Elle rejoignit probablement l'Empire en 1285 et à coup sûr en 1318. Lors de son érection en métropole, elle reçut quatre suffragants (Chimara, Buthrote, Bela et Dryïnoupolis) qui correspondent probablement à la zone ayant alors rejoint l'Empire²⁶⁸. Devenue un Despotat indépendant après l'effondrement de la domination serbe, elle résista aux diverses agressions albanaises. Après avoir contrôlé partiellement le nord-ouest, le Despotat se rétracta en 1399. La région de Iôannina fut annexée par les Turcs en 1430.

Pour définir les contours de cette région, il nous faudra faire appel à plusieurs sources. En premier lieu, les chrysobulles impériaux de 1319 et 1321 offrent de nombreuses indications géographiques. Ainsi, le chrysobulle de 1319 mentionne dix-huit villages appartenant à la cité de Iôannina, qui se situaient donc dans le territoire ayant alors rejoint l'Empire, c'est-à-dire dans la zone d'influence de Iôannina. Parmi ceux-ci, les toponymes identifiables sont Ardomista, Gardiki, Leausista, Sandobitza, Tristianikos, Zelochobista, Dreabopsa, Kopanê, Phreastana, Radotobê et Skoupitza, cette dernière étant située en Vagénétié²⁶⁹. En outre, Adrichobitsa constitue probablement une forme corrompue d'Arachobitsa, village bien connu plus tard pour appartenir à l'aire politique de Iôannina. Quant au village de Noboselê, il est fort tentant de l'identifier avec le village homonyme situé aujourd'hui en Albanie. Nous en reparlerons.



Carte 20 | Données contenues dans le chrysobulle de 1319

²⁶⁸ Cf. *infra*, p. 413.

²⁶⁹ *MM*, t. V, pp. 82-83. *TIB*, III, pp. 111, 145-146, 154, 184, 192, 237-238, 248, 254, 260, 273, 281 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 86, n. 17, qui remarque à juste titre que le Phreastana de 1319 est identique avec le Phreastana de 1321, situé dans le village actuel de Kyparissia, alors que Soustal le situe à Katô Meropê, près de Delvinakion. Le village de Νοβοσέλη n'est identifié ni par Soustal ni par Nicol. Il est pourtant à coup sûr identifiable avec le village actuel de Benj-Novosela ; cf. *TIB*, III, p. 216.

Le chrysobulle de 1321 énumère quant à lui les possessions de la métropole de Iôannina, dont on peut supposer qu'elles se situaient à l'intérieur de son diocèse. Quoi qu'il en soit, le texte précise que les biens en question se situent dans le thème de Iôannina, dont il nomme les cinq districts (ἐνορίες), à savoir ceux de Iôannina, du Zagori, de Tzemernikon (Tzoumerka), de Smokobon et de Systrouni²⁷⁰. Pour ce qui est des biens, ils sont situés dans plusieurs villages, dont on peut aujourd'hui reconnaître Beltsista, Lozetsi, Rapsista, Systrouni, Serbiana, Phreastana, Ioannista, ainsi que le village de Soucha, situé près de Dryïnoupolis²⁷¹.

L'intitulé des cinq districts n'est pas sans poser problème. En effet, si Iôannina, le Zagori et les Tzoumerka sont aisément identifiables, en revanche Smokobon et Systrouni constituent une énigme. Le premier de ces toponymes fait penser à un territoire homonyme, situé dans l'évêché d'Arta en 1229. Malheureusement, nous ignorons où pouvait bien se trouver ce territoire, que ce soit en 1229 ou en 1321²⁷². Pour ce qui est de Systrouni, nous connaissons deux localités portant ce nom, l'une située près de Iôannina, l'autre au



Carte 21 | Données contenues dans le chrysobulle de 1321

nord d'Arta²⁷³. La question se pose donc de savoir laquelle des deux a donné son nom au district. Bien évidemment, on serait tenté de le placer à proximité de Iôannina. Cependant, à la même époque, l'évêché de Buthrote, suffragant de Iôannina, prit le nom de Buthrote-et-Glyky²⁷⁴. Ce changement de nom est sans aucun doute dû au fait que Buthrote était à l'époque

²⁷⁰ *Ibid.*, p. 85. *TIB*, III, pp. 258, 261, 274, 278.

²⁷¹ *Ibid.*, pp. 85-87. *TIB*, III, pp. 124, 166-167, 167-168, 199, 249, 257, 258 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 87, n. 22, qui oublie le village de Soucha. Le toponyme Τοβόλιανη ressemble à Topoliana (cf. *infra*) ; cependant il est improbable qu'ils soient identiques étant donné la localisation géographique du second près d'Arta ; cf. *TIB*, III, p. 271 ; SYNKELLOU, Efstratia, « Η κατάληψη τῆς Ἄρτας ἀπὸ τὸν Κάρολο Α΄ Τόκκο (1416): προβλήματα τοπογραφικά και ιστορικά » [« La prise d'Arta par Carlo I^{er} Tocco (1416) : problèmes topographiques et historiques »], dans SYNKELLOU, Efstratia (éd.), *Πρακτικά του Β' Διεθνούς Αρχαιολογικού και Ιστορικού Συνεδρίου για την Βυζαντινὴ Ἄρτα και την περιοχή της, Ἄρτα 12-14 Ἀπριλίου 2002*, Athènes, Κουλτούρα, 2007, p. 205.

²⁷² *TIB*, III, pp. 260-261.

²⁷³ *Ibid.*, pp. 257-258.

²⁷⁴ Cf. *infra*, p. 413.

passée sous gouvernement angevin, ce qui imposa l'exil à son évêque. Il est cependant révélateur que ce dernier soit à présent responsable de Glyky : il faut sans aucun doute en conclure que la métropole de Iôannina s'étendait au sud jusqu'à cette localité. Dès lors, il devient tentant de penser que l'ἐνοχία de Systrouni mentionnée dans le chrysobulle de 1321 avait bien pour centre la forteresse de Systrouni, située à quelques kilomètres à peine au sud de Glyky. Il est néanmoins, en l'état actuel de nos connaissances, impossible de trancher définitivement cette question.

Les deux chrysobulles de 1319 et 1321 montrent par ailleurs que Iôannina a étendu son influence au-delà de son thème, puisqu'elle contrôle à présent Soucha, près de Dryïnoupolis, et Skoupitza, en Vagénétië. Dans ces conditions, il est tout à fait envisageable qu'elle possède également le village de Noboselê au nord de Dyïnoupolis. Constatons cependant que, dans le cas de Soucha comme dans celui de Skoupitza, ces toponymes sont accompagnés d'une indication géographique, précisément en raison de leur éloignement. Or, Noboselê apparaît dans la liste des villages, sans annotation particulière. Malheureusement, en l'absence d'un toponyme acceptable situé plus près de Iôannina, nous sommes condamnés une fois de plus à nous contenter d'hypothèses.

D'autres sources apportent également quelques informations intéressantes, comme le chrysobulle apocryphe de Syméon Uroš, qui place dans le thème de Iôannina les localités identifiables de Pedanata, Tserbari, Nenkarades et Glina²⁷⁵. Ce dernier toponyme, situé à proximité de Dryïnoupolis, pourrait laisser penser qu'à un moment donné le thème de Iôannina a absorbé celui de Dryïnoupolis. Néanmoins, l'aspect apocryphe du document empêche de tirer de telles conclusions. Le faussaire a probablement été inspiré par le fait que Iôannina contrôlait au début du XIV^{ème} siècle la région de Dryïnoupolis.



Carte 22 | Données contenues dans le chrysobulle de Syméon Uroš

²⁷⁵ *MM*, t. III, pp. 127-128 = SOLOVJEV-MOŠIN, n° XXXII, p. 234. *TIB*, III, p. 167.

D'après la *Chronique de Iôannina*, les localités suivantes appartenait à l'aire d'influence politique de Iôannina : Arachobitsa, Saint-Donat (Photikê), Boursina, Kretzounista, Dragomê, Beltsista et Metsovo et Bimprianê²⁷⁶. En outre, Esau contrôlait avant sa défaite de 1399 les villes de Bela, Dryïnoupolis, Argyrokastron et Papinkon, ainsi que les régions du Zagori et du grand Zagori²⁷⁷. La question se pose donc de l'étendue du recul subséquent à cette défaite. Heureusement, nous avons précédemment défini avec certitude les contours de la domination des Zenevesi en 1418, ce qui permet de conclure que Iôannina possédait toujours à cette date Bela, et donc Bimprianê, Papinkon et le Zagori.



Carte 23 | Données contenues dans la Chronique de Iôannina

Cette conclusion est d'ailleurs confirmée par la *Chronique des Tocco*, qui montre bien que Iôannina contrôlait en 1411 Saint-Donat (Paramythia, Photikê), Papinko et le Zagori, Arachobitsa²⁷⁸. En outre, à en croire cette chronique, Saint-Donat était situé à la frontière des territoires d'Arta et de Iôannina, ce qui explique pourquoi Mouriki Spata entendait y recevoir la soumission de Iôannina et pourquoi cette ville constitue la première étape de Carlo dans le territoire du Despotat après qu'il a débarqué à Parga²⁷⁹. Au cours des années suivantes, malgré les aléas de la guerre



Carte 24 | Iôannina d'après les sources relatives aux années 1411-1414

²⁷⁶ CHRONIQUE DE IÔANNINA, §10, p. 81, §22, p. 90, §23, p. 91, §34, p. 97.

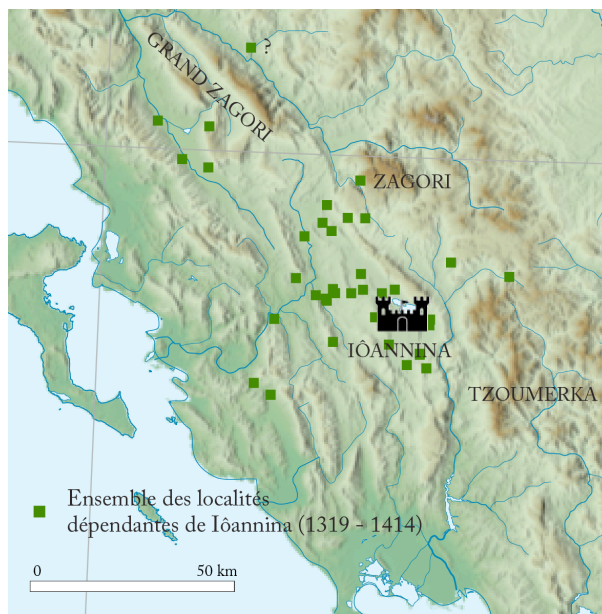
²⁷⁷ Ibid., §25, p. 92, §32, p. 96, §35, p. 97, §39, p. 100.

²⁷⁸ CHRONIQUE DES TOCCO, vv. 1454, 1505, 1454 1513, 1530

²⁷⁹ Ibid., vv. 1250, 1483 : « Ἦτον σιμὰ τὸ σύνορον, ὁ Ἅγιος Δονάτος ».

contre Spata et Zenevesi, Carlo conserva le contrôle de Papinko et de Saint-Donat²⁸⁰. En outre, la domination de Carlo Tocco dans le Zagori durant cette période est confirmée par une source épigraphique, à savoir l'inscription fondatrice du monastère de Sainte-Paraskeuê à Vitsa (Monodendri), qui mentionne Carlo en l'an 6722, soit 1413/14²⁸¹.

On peut donc constater à travers les siècles une certaine stabilité de l'aire d'influence de Iôannina : les Tzoumerka par exemple y sont attestées en 1225 comme en 1321. Malgré des avancées et des reculs, notamment du côté du nord-ouest, nous pouvons néanmoins établir assez précisément ses frontières avec le territoire des Zenevesi, nos sources étant particulièrement cohérentes entre elles.



Carte 25 | Récapitulation des données concernant Iôannina

3) La région d'Arta

La région d'Arta appartenait en 1204 au thème de Nikopolis, dont Arta était la capitale. Dominée à partir du milieu du XIV^{ème} siècle par des chefs albanais, elle fut conquise par les Tocco en 1414-1416, puis par les Turcs en 1449. Elle ne comportait qu'un seul évêché, celui d'Arta.

C'est d'ailleurs par lui que nous pouvons commencer à mesurer l'étendue de son territoire, puisqu'en 1229, puis 1235, une querelle juridictionnelle opposa son évêque aux métropolitains successifs de Naupacte. Le document patriarcal en rapport avec cette affaire mentionne donc plusieurs lieux concernés, dont trois sont identifiables : il s'agit de Nisista et Prinista, ainsi que du monastère de Saint-Démétrios de Katsourê²⁸².

²⁸⁰ *Ibid.*, vv. 2302-2303, 3229-3237.

²⁸¹ POLITIS, Linos, « Η κτιτορική έπιγραφή της Μονής Αγίας Παρασκευής Βίτσας και ή χρονολογία της » [« L'inscription fondatrice du monastère de Sainte-Paraskeuê de Vitsa et sa datation »], *Έλληνικά*, XX (1967), pp. 421-6 ; VRANOUSIS, *Ιστορικά και τοπογραφικά...*, *op. cit.*, p. 512 [80], n. 1.

²⁸² *RP*, t. V, pp. 106-107. *TIB*, III, pp. 215, 243.

Nous ne disposons malheureusement pas d'autant de sources pour Arta que pour Iôannina puisque nous ne trouverons la prochaine indication concernant l'aire d'influence d'Arta qu'au milieu de XIV^{ème} siècle. Et encore cette indication est-elle bien maigre puisque la *Chronique de Iôannina* nous indique seulement que Pierre Liosha reçut vers 1360 le gouvernement d'Arta et de Rhôgoi²⁸³. On se consolera à peine en utilisant les données du chrysobulle apocryphe de Syméon Uroš, qui laisse entendre que Rhôgoi commandait un district comportant de nombreuses localités, parmi lesquelles sont identifiées Maurobounion, Zôrisia, Systrouni, et Glyky, le fleuve Glykys en constituant la limite²⁸⁴. Une autre source, épigraphique celle-ci, nous apprend par ailleurs que l'église de la Pantanassa, à Philippias, était contrôlée par le despote d'Arta Gjin Spata²⁸⁵.



Carte 26 | Données concernant Arta

Heureusement, la *Chronique des Tocco*, rédigée à la gloire des Tocco qui firent la conquête d'Arta, nous fournit quelques informations supplémentaires sur le territoire contrôlé par cette ville, qui englobait manifestement Riniasa, Rhôgoi, Systrouni et Stribina²⁸⁶, ainsi que la forteresse, plus difficilement localisable, de Bompliana, située à proximité d'Arta²⁸⁷. Pour faire tomber Yaq'ub dans son piège, le connétable de Bompliana lui fit d'ailleurs part du sentiment d'appartenance des habitants à la seigneurie d'Arta²⁸⁸. Pour finir, deux lettres de

²⁸³ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §8, p. 79.

²⁸⁴ *MM*, t. III, pp. 127-128 = SOLOVJEV-MOŠIN, n° XXXII, p. 234. *TIB*, III, p. 252.

²⁸⁵ VOKOTOPOULOS, Panagiotis, « Ανασκαφή Παντανάσσης Φιλippiάδος, 1976 » [« Fouilles de la Pantanassa de Philippias »], *AAA*, X (1977), pp. 162-163, 166, 168 ; TOCHAIS, Gilles, « Chronique des fouilles et découvertes archéologiques en Grèce en 1978 », *BCH* CIII (1979), pp. 569 (fig. 103) et 573 ; cf. Annexe II/3, n° 13.

²⁸⁶ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1101-1103, 1146, 1983-1985, 2096-2098, 2196-2197, 2220, 2310, 2431-2502, 2503-2522, 2922-2924, 2978-2992, 3006-3007.

²⁸⁷ *Ibid.*, vv. 2040-2075, 2100-2101, 2105, 2274, 2678-2683. Concernant la localisation de Bompliana, cf. *supra*, p. 264, n. 1001.

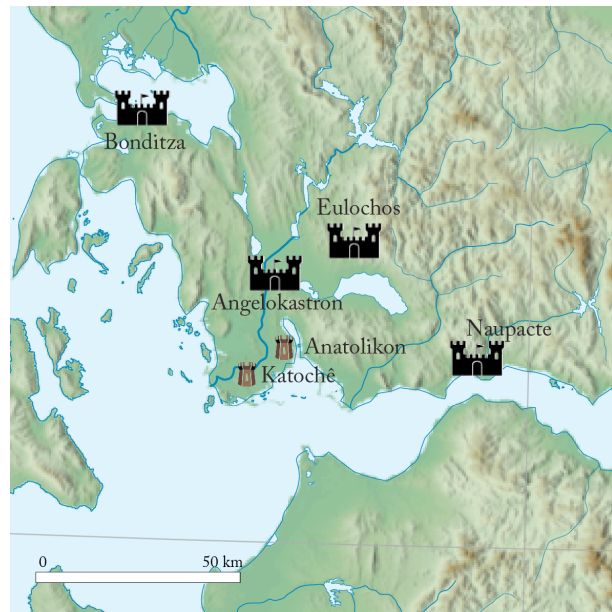
²⁸⁸ *Ibid.*, vv. 2711-2718.

Cyriaque d'Ancône nous apprennent que Carlo II contrôlait le monastère de la Panaghia de Korônêsia ainsi que Rhôgoi, où fut d'ailleurs célébrée sa cérémonie funèbre²⁸⁹.

Comme on peut le constater, les informations concernant l'aire d'influence d'Arta sont assez peu nombreuses. Elles permettent cependant d'établir approximativement l'étendue de ce territoire.

4) L'Étolie-Acarnanie

L'Étolie-Acarnanie appartenait en 1204 au thème de Nikopolis. Cependant sous le règne de Théodore (1215-1230) apparut le thème de l'Achelôos, qui semble s'être étendu sur l'Acarnanie, Naupacte restant du ressort de Nikopolis. Ce thème prit peut-être par la suite le nom de Xêromera. Les Angevins reçurent ce territoire en dot en 1294, mais ne le contrôlèrent efficacement que peu de temps : assez rapidement, il ne leur resta plus que Bonditza et, par éclipses, Naupacte, définitivement perdue en 1378. Contrôlée par le clan Spata à partir du milieu du XIV^{ème} siècle, l'Étolie-Acarnanie fut gouvernée de façon séparée d'Arta par Gjin Spata puis par son frère Sgouros. Carlo Tocco en conquiert la plus grande partie de 1399 à 1410, laissant malgré lui Naupacte aux Vénitiens et l'est de l'Étolie aux Ottomans, présents dès les années 1400. Ces derniers firent la conquête des possessions des Tocco entre 1460 et 1479, puis s'emparèrent de Naupacte en 1499. La région comportait les diocèses de Naupacte, Bonditza, Aetos et Achelôos (Angelokastron ?).



Carte 27 | Les terres dotales de Thamar (1294)

²⁸⁹ CYRIAQUE D'ANCÔNE, éd. Erich Ziebarth, « Κυριακός ὁ ἐξ Ἀγκῶνος ἐν Ἠπειρῷ », *HX*, I (1926), pp. 116, 118.

La dot de la princesse Thamar d'Épire, épouse du prince Philippe de Tarente, était constituée des villes de Bonditsa, Angelokastron, Eulochos et Naupacte²⁹⁰. Il est évident que ces places étaient accompagnées de leur arrière-pays et que c'est donc toute l'Étolie-Acarnanie qui passa alors sous la souveraineté angevine. On sait par exemple que d'Angelokastron dépendait également le casal d'Anatolikon²⁹¹.



Carte 28 | Le thème de Xêromera d'après les données contenues dans le chrysobulle de Syméon Uroš

Cette zone connut par la suite une histoire tourmentée. Il n'y a guère que dans les années 1378-1399 qu'elle fut unifiée sous la domination de Sgouros Spata, qui la contrôlait entièrement à l'exception de Bonditsa, puisque les Tocco ne contrôlèrent jamais ni la zone vénitienne de Naupacte ni l'Étolie orientale, déjà contrôlée par les Ottomans. Ce furent finalement ces derniers qui réalisèrent enfin la réunification politique de la région après la prise de Naupacte en 1499. Pour établir les frontières de cette sous-région, nous pouvons donc utiliser la *Chronique des Tocco*, qui mentionne l'ensemble des places contrôlées par Sgouros Spata, à savoir



Carte 29 | Le domaine de Sgouros Spata d'après la Chronique des Tocco

Angelokastron, Aetos, Anatolikon, Barnakos, Dragameston et Naupacte, ainsi que les zones

²⁹⁰ *CHRONIQUE DE MORÉE* §658, éd. Buchon, pp. 322-324 = éd. Longnon, pp. 262-263 : « c'est assavoir le real chastel de Nepant, le Blecola, Gello-Castro et la Bondonnice ».

²⁹¹ KIESEWETTER, Andreas, « Il trattato del 18 ottobre 1305 fra Filippo I di Taranto e Giovanni I Orsini di Cefalonia per la conquista dell'Epìro », *ASP*, XLVII (1994), p. 203.

de l'Achelôos, des Zaberda (autour de Bonditsa), des Kandêles (autour de Barnakos) et des Xeromera (qui correspond approximativement à l'ensemble de l'Acarnanie)²⁹².

*

* *

L'établissement d'une carte politique de l'Épire à partir des sources à notre disposition s'avère en fin de compte chose relativement aisée : mis à part dans le nord-ouest, où l'influence de Iôannina a alternativement reculé et avancé, on constate que les listes de toponymes ne se chevauchent quasiment jamais. À ce titre, on ne peut d'ailleurs que constater la vraisemblance, à défaut de la véracité, des informations contenues dans le chrysobulle apocryphe de Syméon Uroš.

La période pour laquelle nous sommes le mieux documentés est celle qui prévaut aux alentours de 1400, soit après la bataille de Mesopotamon et avant les conquêtes des Tocco en Étolie-Acarnanie. Il est donc possible d'établir une carte en insérant les possessions des Zenevesi d'après le cadastre de 1431, ainsi que les dépendances de Iôannina, en prenant soin de retirer les territoires perdus au profit des Zenevesi, puis les dépendances d'Arta et enfin celles d'Angelokastron.

Concernant la délimitation des frontières, si le cadastre ottoman de 1431 permet l'établissement d'une frontière précise entre l'aire d'Argyrokastron et celle de Iôannina, il est plus difficile de tracer une ligne frontalière entre Iôannina et Arta et surtout entre Arta et l'Étolie-Acarnanie. En effet, nous manquons cruellement de données concernant la rive orientale du golfe Ambracique, qui semble donc avoir eu assez peu d'importance politique et militaire, ce que semble d'ailleurs confirmer l'absence de vestiges archéologiques²⁹³.

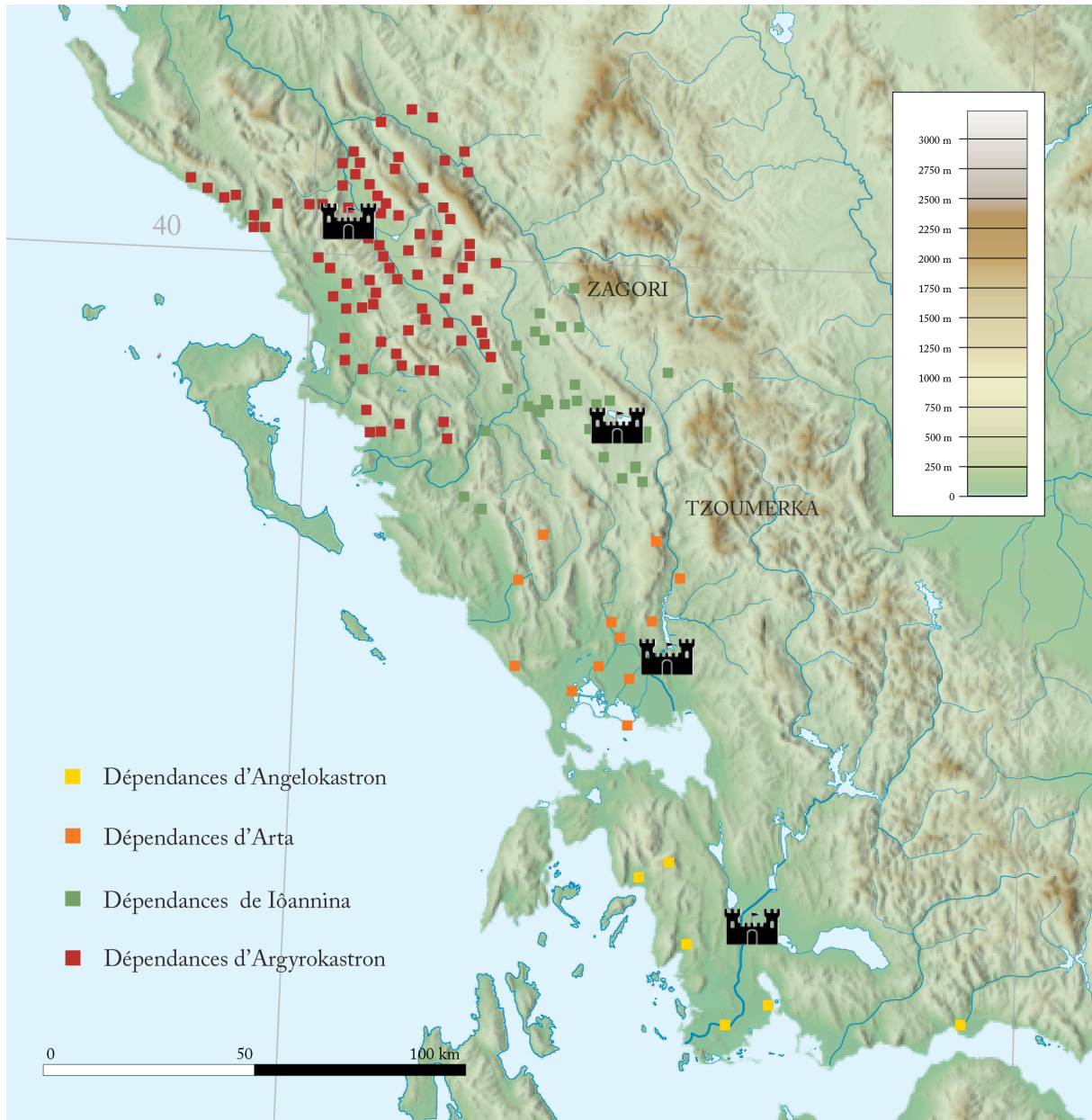
Pour finir, s'il convient de ne pas sacraliser les frontières ainsi établies, qui ne furent ni intangibles ni infranchissables, on ne peut qu'être frappé par la cohérence générale de données s'étalant sur trois siècles : au-delà des fluctuations frontalières, il est bien évident que chaque portion du territoire épirote était perçue comme appartenant à telle ou telle aire

²⁹² *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 46-56, 157-165, 204-205, 211-226, 282-296, 381-386, 403, 406-407, 468-475, 495, 775-790, 853-923, 944-961, 968-972.

²⁹³ Cf. *infra*, pp. 441-443.

d'influence. Il est à cet égard frappant de constater que les cinq « districts » du thème de Iôannina, tels que présentés en 1321, appartiennent toujours à la même zone d'influence un siècle plus tard, malgré les multiples invasions subies entre-temps par l'Épire.

Mais cette stabilité des sous-régions épirotes fut pourtant contemporaine d'une grande instabilité de l'Épire prise dans sa globalité. En effet, les responsables politiques de chaque aire d'influence firent passer leurs propres intérêts avant ceux de la province ; un tel manque de cohésion ne pouvait manquer d'accroître les dangers extérieurs. L'affaiblissement des empires byzantin, serbe et angevin offrit à chaque sous-région, dans les années 1360, l'opportunité de devenir indépendante au détriment de l'unité politique de l'Épire, sans avoir à en subir les conséquences immédiates. L'impérialisme ottoman en fit cependant payer le prix un demi-siècle plus tard.



Carte 30 | Carte politique de l'Épire vers 1400

Chapitre XIII

Géographie ecclésiastique

Comme le déplorait déjà en son temps Vitalien Laurent, « *l'une des difficultés qui gênent le plus ceux qui ont entrepris de reconstituer la géographie ecclésiastique de l'empire byzantin vient de la rareté excessive des informations disponibles.* »²⁹⁴ Les sources sur le sujet ne sont en effet pas aussi loquaces qu'on le souhaiterait, mais il est cependant possible de tracer assez précisément les contours des différentes métropoles en 1204, et de suivre globalement leur évolution au cours des siècles suivants.

La géographie ecclésiastique de l'Épire, à la période qui nous intéresse, subit de nombreuses modifications, ce qui n'est guère étonnant étant donné les profonds bouleversements territoriaux et politiques connus par la province et le mouvement général, à l'échelle de tout le monde byzantin, de multiplication des évêchés et métropoles. Ce mouvement s'explique en grande partie par le rétrécissement de l'Empire, qui entraîne la nécessité de créer de nouveaux sièges afin de satisfaire les besoins de l'aristocratie. Il s'agit également de masquer, par cet artifice, le déclin de l'Empire si ce n'est de l'Orthodoxie.

Le cas particulier de l'Épire a constitué dès le XIII^{ème} siècle un cas d'école dans le cadre de la problématique générale de l'organisation territoriale de l'Église byzantine après la quatrième croisade. Une fois l'Empire abattu, le paradigme ancien faisant reposer l'organisation de l'Église orthodoxe sur l'organisation civile de l'Empire n'était plus viable. Comment alors réorganiser l'Église ? La reconquête de Constantinople opérée par Michel VIII en 1261 ne résolut pas le problème, loin de là : comment le patriarcat pouvait-il administrer un territoire situé hors de la domination impériale, parfois difficile d'accès, parfois soumis à un pouvoir politique hostile ?

Afin de traiter ces questions, nous évoquerons tout d'abord les origines de l'organisation ecclésiastique de l'Épire afin de connaître le mieux possible la situation telle qu'elle était en 1204. Puis nous retracerons les grandes phases de la géographie ecclésiastique

²⁹⁴ LAURENT, Vitalien, « Charisticariat et Commende à Byzance (Deux fondations patriarcales en Épire aux XII^o et XIII^o siècles) », *REB*, XII (1954), p. 100.

de l'Épire, à savoir son organisation interne et ses relations avec le patriarcat de Constantinople, les deux étant bien évidemment liés²⁹⁵.

A) Évolution de la géographie ecclésiastique de l'Épire des origines à 1204

Comme on le sait, les premiers conciles calquèrent l'organisation de l'Église sur l'organisation provinciale de l'État²⁹⁶. C'est donc tout naturellement que l'Église de la côte ouest de la péninsule balkanique fut divisée entre les deux provinces d'*Epirus Vetus*, dont la métropole était Nicopolis, et d'*Epirus Nova*, dont la métropole était Dyrrachion. Malgré les perturbations, le territoire des deux provinces d'Épire restera assez stable, au contraire des îles Ioniennes qui changeront souvent de statut.

1) Antiquité tardive

La présence chrétienne à Nikopolis semble assez ancienne, puisque la ville est mentionnée par Saint Paul comme le lieu d'un prochain séjour²⁹⁷. Comme on l'a dit, elle devint par la suite le chef-lieu de la province d'*Epirus vetus*, tandis qu'au nord, Dyrrachion fut choisie comme chef-lieu de l'*Epirus Nova* en raison de son importance commerciale et stratégique, au débouché de la *Via Egnatia*²⁹⁸.

Les évêchés des deux chefs-lieux de province furent fondés à une date inconnue. Eusèbe de Césarée mentionne la présence au concile de Nicée d'évêques épirotes, ce qui

²⁹⁵ En outre, le lecteur trouvera en Annexe IV les listes ecclésiastiques des diocèses épirotes entre 1200 et 1500.

²⁹⁶ GAUDEMET, Jean *L'Église dans l'Empire romain (IV^e-V^e siècles)*, Paris, Sirey, 1958 (Histoire du Droit et des Institutions de l'Église en Occident, III), pp. 379-381 ; MEYENDORFF, John, *Imperial Unity and Christian Divisions*, New York, St Vladimir Seminary Press, 1989, pp. 54 sq. ; DUCCELLIER, Alain, *L'Église Byzantine. Entre Pouvoir et Esprit (313-1204)*, Paris, Desclée, 1990 (Bibliothèque d'Histoire du Christianisme, 21), p. 46 ; MARAVAL, Pierre, *Le Christianisme de Constantin à la conquête arabe*, Paris, P.U.F., 1997, pp. 194-195 ; KODER, *To Βυζάντιο ως χώρος...*, *op. cit.*, pp. 143-146.

²⁹⁷ SAINT PAUL, *Épître à Tite*, III, §2.

²⁹⁸ CHRYSOS, *Συμβολή στην ιστορία...*, *art. cit.*, p. 14.

implique l'existence d'au moins deux évêchés²⁹⁹. Cette information est confirmée par Théodoret de Cyr, mentionnant la présence des évêques « des Épires » en 342 au concile de Sardique³⁰⁰. Selon toute probabilité, Nicopolis et Dyrrachion, capitales de chacune des deux provinces, en étaient pourvues, d'autant plus qu'un évêque, Héliodore de Nicopolis, semble avoir assisté à ce même concile de Sardique³⁰¹ et que les deux villes sont ensuite mentionnées en 431 à Ephèse, puis en 451 à Chalcédoine³⁰². L'expression « *Νικοπόλεως Ἡπείρου παλαιᾶς* »³⁰³, au concile d'Ephèse, semble indiquer que l'évêque de Nikopolis dirigeait d'ores et déjà la province.

Quoi qu'il en soit, le *Synekdêmos* d'Hiéroclès, antérieur à 535, qui présente l'administration civile de l'Empire au début du règne de Justinien, nous donne enfin une image plus précise de la situation. La province de Παλαιὰ Ἡπειρος comportait alors douze cités, dont la métropole Nicopolis, suivie de : Dodone, Euroia (Ioannina ?), Aknion, Adrianopolis, Appôn, Phoenikè, Anchiasmos (Saranda ?), Buthrote, Phôtikê (Liboni ?), Corfou et Ithaque³⁰⁴. Par ailleurs, la province de Grèce, dont la métropole était Corinthe, contrôlait les cités suivantes : Naupacte, Aigion, « *métropole d'Étolie* », Céphalonie, Panormos et Zante³⁰⁵.

Ce document, de nature civile, ne permet pas d'affirmer que chacune des villes citées soit le siège d'un évêché ; néanmoins un grand nombre d'entre elles sont mentionnées dans

²⁹⁹ EUSÈBE DE CÉSARÉE, *De Vita Constantini*, dans PG, t. XX, col. 1061.

³⁰⁰ THÉODORET DE CYR, *Histoire Ecclésiastique*, 2 vol., Paris, Éditions du Cerf, 2006-2009, (*Sources chrétiennes*, n° 501), t. I, livre II, chap. VIII, §1, l. 5, p. 351.

³⁰¹ LE QUIEN, Michel, *Oriens Christianus in quatuor patriarchatus digestus ; quo exhibentur ecclesiae totius Orientis*, 3 vol., Paris, [s. n.], 1740, rééd. Graz, Akademische Druck und Verlagsanstalt, 1958, t. II, col. 133 ; TURNER, Cuthbert, 2 vol., *Ecclesiae Occidentalis monumenta iuris antiquissima*, Oxford, e Typographeo Clarendoniano, 1899-1939, t. I, pp. 554-555, cité par FEDALTO, Giorgio, *Hierarchia ecclesiastica orientalis*, 3 vol., Padoue, Messaggero, 1988-2006, t. I, p. 473.

³⁰² FESTUGIÈRE, André-Jean, *Ephèse et Chalcédoine. Actes des Conciles*. Paris, Beauchesne, 1982, pp. 192 et 886 ; LE QUIEN, *ibid.*, t. II, col. 133 ; *ACTA CONCILIORUM OECUMENICORUM*, éd. E. Schwartz, 4 vol., Berlin, De Gruyter, 1927-1974, t. I/1, chap. VIII, pp. 27, 29, ; t. II/6, pp. 88, 98.

³⁰³ *ACTA CONCILIORUM OECUMENICORUM*, op. cit., t. I/1, chap. VII, p. 85, l. 15.

³⁰⁴ HIÉROCLÈS, *Synekdêmos*, éd. Gustav Parthey, *Hieroclis Synecdemus et Notitiae Episcopatumum*, Berlin, Nicolai, 1866, rééd. Amsterdam, Hakkert, 1967, p. 14 ; éd. Ernst Honigmann, *Le synekdemus d'Hiéroklès et l'opuscule géographique de Georges de Chypre*, Bruxelles, Institut de philologie et d'histoire orientales et slave, 1939 (Corpus bruxelloise historiae byzantinae), p. 19, dans les deux cas ll. 651-3 à 652-7. HONIGMANN, *ibid.*, p. 7, §6, s'interroge : « *Doit-on distinguer Εὔροια d'Ἀκνίων (Ἀκνίων dans tous les manuscrits) ?* ». Si l'on ne distingue pas les deux cités, alors il n'y a plus que onze cités alors qu'il en est annoncé douze. Par ailleurs, Honigmann identifie Adrianopolis avec Libochovo.

³⁰⁵ *Ibid.*, éd. Parthey, pp. 10 et 13 ; éd. Honigmann, pp. 17-18, dans les deux cas ll. 643-12, 648-4, 648-5 à 648-7. Pour Honigmann, Panormos doit être identifié à Phiskardo, sur Céphalonie.

des listes de présence du V^{ème} siècle, notamment au concile d'Ephèse (431), au conciliabule d'Ephèse (449) et au concile de Chalcédoine. C'est notamment le cas de neuf cités sur douze en *Epirus Vetus* (Nicopolis, Anchiasmos, Phoenikè, Dodone, Buthrote, Adrianopolis, Phôtikê, Euroia et Corfou)³⁰⁶. Dans la province de Grèce, c'est-à-dire de Corinthe, puis d'Athènes, est attesté l'évêché de Naupacte³⁰⁷.

La région, bien qu'appartenant à l'empire d'Orient, relevait de l'autorité ecclésiastique de Rome, ainsi que tout l'Illyricum. Ce n'est qu'au milieu du VIII^{ème} siècle qu'elle passa sous celle du patriarcat de Constantinople³⁰⁸.

2) Période byzantine classique

Au cours de cette période, nos sources sont principalement les diverses *Notitiae episcopatum*. Étudiées et compilées par Jean Darrouzès, elles sont un instrument précieux bien que difficilement maniable³⁰⁹. En effet, elles ne peuvent la plupart du temps pas être considérées comme un état des lieux à une date précise.

La période commence par un événement majeur : le transfert de la métropole de Nikopolis à Naupacte, au tournant du X^{ème} siècle. Comme nous l'avons vu précédemment, nous ignorons où fut alors transféré le siège du thème, mais il est en tout cas certain que Naupacte devint alors le siège de la métropole, comme l'atteste la *Notitia* attribuée au

³⁰⁶ LE QUIEN, *Oriens Christianus...*, *op. cit.*, t. II, col. 137-138, 139, 141, 143, 147 ; *ACTA CONCILIORUM OECUMENICORUM*, *op. cit.*, t. I/1, p. 27, II/6, pp. 81, 86, 88, 89, 92, 104. Concernant Corfou, cf. JANIN, Raymond, article « Corfou », dans BAUDRILLART, Alfred, VOGT, Albert et al. (dirs.), *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique*, 30 vol. à ce jour, Paris, Letouzey et Ané, 1912-2010 [ci-après *DHGE*], t. XIII, coll. 829-831 ; LAURENT, Vitalien, *Corpus des sceaux de l'empire byzantin...*, *op. cit.*, t. V/1, p. 507.

³⁰⁷ *Ibid.*, col. 197 ; *ACTA CONCILIORUM OECUMENICORUM*, *op. cit.*, t. I/1, p. 29 ; TRIANTAPHYLLOPOULOS, Dimitris, « Η Ἐπισκοπή καὶ ἡ Μονὴ Κοζιλῆς στὴν Ἑπίρειο (Συναγωγὴ στοιχείων – προβλήματα) » [« L'évêché et le monastère de Kozilê en Épire (Rassemblement d'éléments – problèmes) »], dans *Actes du XVe congrès international d'Études byzantines, Athènes 1976*, Athènes, Association Internationale des études Byzantines, 1981, t. II, pp. 844-845.

³⁰⁸ Vers 750 pour JANIN, Raymond, article « Épire (Vieille) », dans *DHGE*, vol. XV, col. 638 ; vers 733 pour LAURENT, *Corpus des sceaux de l'empire byzantin...*, *op. cit.*, t. V/1, p. 504.

³⁰⁹ DARROUZÈS, Jean, *Notitiae Episcopatum Ecclesiae Constantinopolitanae*, Paris, Institut français d'Études byzantines, 1981 (Géographie ecclésiastique de l'Empire byzantin, tome I).

patriarche Nicolas I^{er} et à l'empereur Léon VI³¹⁰. Dans ce document, on trouve Naupacte, siège du trône « *de Nikopolis* », au 35^{ème} rang, avec huit suffragants : Bonditza, Aetos, Achelôos, Rhôgoi, Iôannina, Bella (qui a remplacé Photikè), Adrianoupolis et Buthrote³¹¹. Le transfert à Naupacte indique ainsi que l'Étolie était désormais unie à l'Épire, aux dépens de Corinthe, qui contrôlait néanmoins toujours Céphalonie et Zante³¹².

Les *Notitiae* du X^{ème} siècle n'indiquent aucun changement³¹³. Néanmoins, les relations compliquées avec la Bulgarie poussèrent à la création de l'archevêché d'Ohrid. Un chrysobulle de Basile II rattacha ainsi à Ohrid les évêchés de Chimara, Dryinopolis, Buthrote, Iôannina, Kozilè et probablement Bela³¹⁴, . Le métropolitain de Dyrrachion reçut d'ailleurs l'ordre, par le même chrysobulle, de ne pas intervenir dans l'évêché de Chimara. On peut supposer, sans certitude, que cet évêché lui était auparavant soumis, et donc qu'il existait déjà auparavant³¹⁵.

Ce document nous apprend également l'apparition de l'évêché de Kozilè, créé pour combler le vide laissé par le transfert de Nikopolis à Naupacte. D'abord soumis à Naupacte, ce diocèse fut ensuite soumis à Ohrid de 1020 à 1050 environ³¹⁶. Les *Notitiae* postérieures au chrysobulle de Basile II ne semblent pas en tenir compte. Ainsi Kozilè n'apparaît dans aucune d'entre elles, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il ait disparu, puisqu'il réapparaîtra dans nos sources quelques siècles plus tard. Dryinopolis, Bella, Buthrote et Ioannina apparaissent

³¹⁰ Les *Notitiae* antérieures ont beau mentionner parfois la situation en Épire, elles sont souvent fantaisistes et ne peuvent pas être considérées comme fiables. cf. DARROUZÈS, *ibid.*, pp. 28-29, 31 (n° 46), 43. Cf. aussi TRIANTAPHYLLOPOULOS, *Ἡ Ἐπισκοπή καὶ ἡ Μονὴ Κοζύλης...*, art. cit., pp. 843-846.

³¹¹ GELZER, Heinrich, *Ungedruckte und ungenügend veröffentlichte Texte der Notitiae episcopatumum : ein Beitrag zur byzantinischen Kirchen und Verwaltungsgeschichte*, Munich, Verlag der K. Akademie, 1901 (Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe der königlich bayerischen Akademie der Wissenschaften, XXI/3), p. 551, l. 38 ; p. 557, ll. 556-564. DARROUZÈS, *Notitiae...*, op. cit., *Notitia 7* : p. 272, l. 35 ; p. 284, ll. 575-583. La *Notitia 16* est éditée d'après des manuscrits du XIV^{ème} siècle. Bien que l'en-tête attribue la liste à Léon le Sage, elle est en réalité anachronique. cf. DARROUZÈS, *ibid.*, p. 172 : « *la notice est insignifiante pour l'histoire des siècles* ».

³¹² *Ibid.*, p. 556, ll. 476 et 477. GELZER, *ibid.*, *Notitia 7* : p. 282, n° 27, ll. 492-493. Ainion, qui était la « métropole d'Étolie » dans le *Synekdêmos* a disparu.

³¹³ *Ibid.*, p. 570, n° 46 ; GELZER, *ibid.*, *Notitia 8* : p. 291, l. 37 ; *Notitia 9* : p. 302, n° 27, ll. 375-376.

³¹⁴ Le chrysobulle mentionne un évêché dont le nom est illisible.

³¹⁵ DARROUZÈS, *Notitiae...*, op. cit., p. 111, n° 35 ; DÖLGER, Franz, *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches*, 5 vol., Munich-Berlin, R. Oldenburg, 1924-1965 ; rééd. P. Wirth et A. E. Müller, Munich-Berlin, C. H. Beck, 1977-, t. I, n° 807 ; GELZER, Heinrich, « Ungedruckte und wenig bekannte Bistümerverzeichnisse der orientalischen Kirche », *BZ II* (1893), pp. 45-46 ; JANIN, Raymond, article « Chimara », dans *DHGE*, vol. XII, col. 692 ; TRIANTAPHYLLOPOULOS, *Ἡ Ἐπισκοπή καὶ ἡ Μονὴ Κοζύλης...*, art. cit., pp. 839-840.

³¹⁶ TRIANTAPHYLLOPOULOS, *ibid.*, pp. 852-856.

toujours rattachés à Naupacte, qui reçoit Chimara. Concernant cette province, il s'agit d'ailleurs de la seule innovation à relever dans les *Notitiae*³¹⁷.

Dans les *Notitiae* de l'époque des Comnènes, la métropole de Naupacte conserve le 35^{ème} rang³¹⁸. En ce qui concerne ses suffragants, on observe un retour en arrière, puisque Chimara disparaît. Il est cependant difficile de savoir si cette suppression est bien réelle ou bien si les *Notitiae* ont été recopiées à partir de listes antérieures à sa fondation. Quoi qu'il en soit, l'évêché de Chimara sera attesté à des époques postérieures. On notera par ailleurs l'apparition d'Arta, ce qui paraît conforme à l'importance politique croissante de la ville à cette époque³¹⁹. Selon toute probabilité, l'apparition d'Arta s'est faite en lieu et place de Rhôgoi, puisque aucune notice ne fait apparaître les deux en même temps³²⁰.

B) Apogée et déclin de l'État épirote et de son Église

1) L'expansion territoriale

Telle est donc la situation lorsque Michel I^{er} (1205-ca. 1215) arrive en Épire et entreprend d'y établir son État. Du fait de l'étroite implication entre politique et religion dans le monde byzantin, Michel avait besoin d'une organisation ecclésiastique pour asseoir son pouvoir. Le territoire qu'il contrôlait, qui s'étendait de Naupacte au sud aux abords de Dyrrachion au nord, était donc partagé entre deux provinces ecclésiastiques. Néanmoins, le cœur de son État était situé au sud, à Arta, près de la métropole de Naupacte. La métropole de Dyrrachion quant à elle fut occupée dès juillet 1205 par les Vénitiens. On comprend donc mieux l'importance du rôle joué par le métropolitain de Naupacte Jean Apokaukos, unique

³¹⁷ DARROUZÈS, *Notitiae...*, *op. cit.*, *Notitia* 10 : p. 327, n° 35, ll. 531-541. Certains manuscrits de cette tradition mentionnent Arta, Glykos, Dragameston ou Papingo. Cela ne veut pas forcément dire que ces villes ont été des évêchés au XI^{ème} siècle, puisque les manuscrits sont largement postérieurs. Seul Papingo n'est pas attesté par une autre source à une époque postérieure en tant qu'évêché. cf. DARROUZÈS, *ibid.*, p. 112, n. 2 ; *Notitia* 11 : p. 343, l. 37.

³¹⁸ *Ibid.*, *Notitia* 12 : p. 349, l. 35 ; *Notitia* 14 : p. 375, l. 38 ; *Notitia* 15 : p. 381, l. 35.

³¹⁹ *Ibid.*, *Notitia* 13 : p. 363, n° 36 (37), ll. 580-590. La *Notitia* 14 (p. 375, l. 38) précise que Naupacte en possède, selon les traditions, huit ou neuf, probablement selon que l'on compte Chimara ou non.

³²⁰ *Ibid.*, p. 148, n° 35, *Notitia* 10 : p. 327, l. 535, en particulier les notes correspondantes. Cf. GREGORY, Timothy et Ševčenko, Nancy, *art.* « Arta », dans *ODB*, t. I, p. 191 : « *The bishopric of Arta does not appear regularly on the notitiae and may have been combined with that of nearby Rhôgoi.* »

métropolitain présent sur le territoire de Michel et par conséquent le plus haut dignitaire religieux du nouvel État.

Comme on le sait, Michel I^{er} se lança rapidement dans une politique d'expansion territoriale, dont les sièges métropolitains constituaient bien évidemment des cibles privilégiées. Dyrrachion, bien sûr, représentait la priorité, en raison de son importance d'ordre stratégique et commercial, mais aussi parce que Michel en contrôlait l'arrière-pays, qui constituait le territoire de la métropole, traditionnellement placée au 42^{ème} rang³²¹. On ignore quelle fut la situation ecclésiastique à Dyrrachion durant cette première période vénitienne et s'il y eut un titulaire du poste. Quoiqu'il en soit, Michel reprit la ville en 1212 et nomma peu après, vers 1213, un certain Dokéianos en tant que métropolitain de Dyrrachion³²². Ce Dokéianos fut par la suite confirmé par le patriarche Manuel, et fut par ailleurs un correspondant de Jean Apokaukos. La même année que Dyrrachion, Michel s'empara de Larissa, métropole « *de Grèce* », c'est-à-dire de Thessalie, traditionnellement située au 34^{ème} rang³²³. L'État épirote comportait désormais trois métropoles.

Cette expansion provoqua les premières tensions avec le patriarche de Nicée. En effet, Michel I^{er} fit nommer des titulaires pour ses nouvelles métropoles. Mais, conscient du caractère non-canonique de cette procédure, il contacta le patriarcat pour éclaircir la situation. Or, ce dernier ne répondit pas, encourageant ainsi les Épirotes à gérer leur Église de façon autonome³²⁴. Par la suite, le nouveau patriarche Théodore II Eirenikos, élu en 1215, envoya en Épire un exarque patriarcal, Sampson, mais ce dernier fut rapidement mis hors-jeu par l'action de Jean Apokaukos et du nouveau souverain épirote, Théodore Comnène (ca. 1215-1230)³²⁵.

³²¹ *Ibid.*, *Notitia* 12 : p. 349, l. 42, *Notitia* 14 : p. 375, l. 46, *Notitia* 15 : p. 381, l. 42. Dans la *Notitia* 14, il semble que la position de Dyrrachion au 43^{ème} rang soit dû à l'introduction inhabituelle (voire fautive ?) de Dorostolon au 42^{ème} rang ; cf. *ibid.*, p. 154-155.

³²² APOKAUKOS, éd. Vassilievski, « Epirotica Saeculi XIII », *VV*, III (1896), n° 17, p. 270 : « τὸν μὲν Δυρραχίου, ἐνναετηρίδος ἤδη παρωχηκυίας ἀφ' οὗ ἐπεσκόπησεν, ἅπαξ εἶδον ἐν Ἄρτη, χειροτονηθέντα ἐκ θελήματος τοῦ ἀοιδίμου κύρ Μιχαὴλ τοῦ Κομνηνοῦ παρὰ τῶν ὑπ' αὐτὸν ἐπισκόπων ». La période de neuf ans doit être comptée à rebours de la date de la lettre, qui répond à une lettre patriarcale datée de février 1222 (*ibid.*, n° 16).

³²³ DARROUZÈS, *Notitiae...*, *op. cit.*, *Notitia* 12 : p. 349, l. 34.

³²⁴ BREDEKAMP, François, « The "Sampson Incident" (ca. 1215) and the Deterioration of Epirote-Nicaean Orthodox Ecclesiastical Relations », *Βυζαντιακά* IV (1984), pp. 14-15.

³²⁵ *Ibid.*, pp. 15-26.

Ce dernier poursuivit l'expansion territoriale entamée par son frère Michel. La prise d'Ohrid en 1216, puis celle de Thessalonique en 1224, ajoutèrent à son domaine d'autres sièges plus prestigieux : Ohrid constituait un archevêché autocéphale, tandis que Thessalonique, métropole « *de Thessalie* », c'est-à-dire de Macédoine centrale, occupait le 16^{ème} rang. Théodore contrôle à cette époque également Philippopolis (36^{ème} rang), Trajanopolis (37^{ème} rang), Philippes (39^{ème} rang), Andrinople (40^{ème} rang), Néopatras (48^{ème} rang), Serres (51^{ème} rang), soit au total onze métropoles et deux archevêchés autocéphales (Ohrid et Leucade)³²⁶.

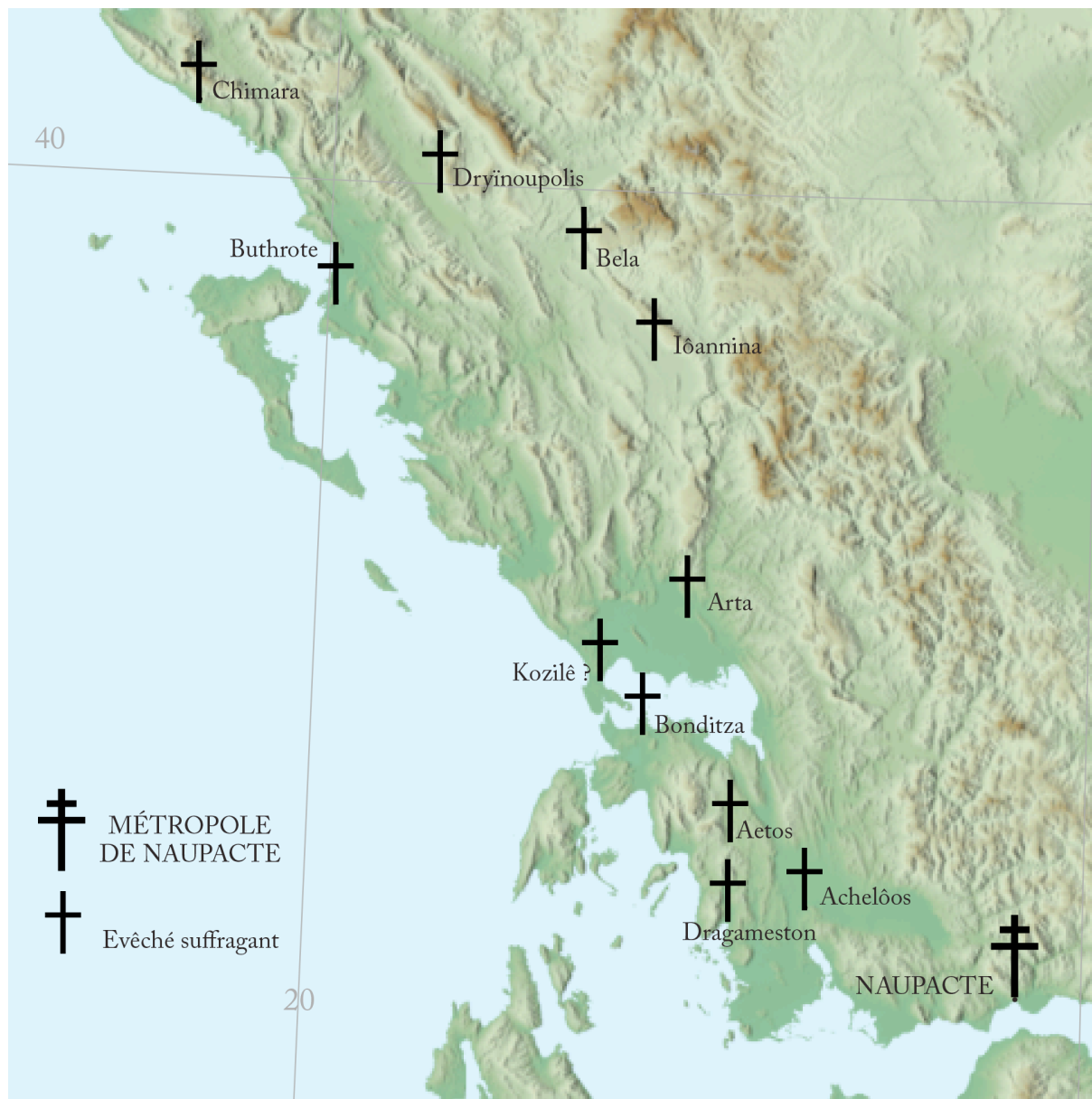


Carte 31 | L'Église de Théodore Comnène avant 1230

En ce qui concerne la métropole de Naupacte à l'époque de Jean Apokaukos, ses suffragants s'étaient assurément maintenus, puisque l'on trouve dans l'œuvre de Jean Apokaukos la mention de ses huit évêchés traditionnels, à savoir Achelôos³²⁷, Aetos³²⁸,

³²⁶ DARROUZÈS, *Notitiae...*, *op. cit.*, *Notitia 12, passim*.

³²⁷ En raison du grand nombre de publications dans lesquelles sont dispersées les œuvres du célèbre métropolitain, et afin d'alléger ces notes, nous nous contenterons de renvoyer le lecteur au catalogue réalisé par LAMPROPOULOS, Kosmas, *Ιωάννης Απόκαυκος. Συμβολή στην έρευνα του βίου και του συγγραφικού έργου του*, [« Jean Apokaukos, Contribution à l'étude de sa vie et de son œuvre écrite »] Athènes, Basilopoulos, 1988 (*Ιστορικές Μονογραφίες*, 6), E126, E134, avec références aux textes édités.



Carte 32 | La métropole de Naupacte à l'époque de Jean Apokaukos

Arta³²⁹, Bela³³⁰, Bonditza³³¹, Buthrote³³², Dryinoupolis (Adrianoupolis)³³³ et Iôannina³³⁴, ainsi que de Chimara³³⁵, qui refait surface après avoir disparu, et enfin de Dragameston, qui fait là

Nous attendons avec impatience l'édition intégrale actuellement en cours de préparation par le professeur Vassilis Katsaros, qui permettra d'accéder et de faire référence beaucoup plus aisément à ces textes.

³²⁸ *Ibid.*, E126.

³²⁹ *Ibid.*, E91, E92, E94, E131, K8.

³³⁰ *Ibid.*, E85, E117, E118, E126.

³³¹ *Ibid.*, E17 E18, E30, E31, E36, E72, E74, E78, E86 E102 E104, E126, E130.

³³² *Ibid.*, E16, E18, E55, E56, E57, E122, E126.

son unique apparition³³⁶. De plus, on notera que c'est à Glyky qu'Apokaukos rencontre l'évêque Démétrios de Buthrote³³⁷ : peut-être cela signifie-t-il que les deux évêchés sont déjà réunis, comme ce sera le cas plus tard. Enfin, Kozilê, attesté en 1020 puis en 1283, existait peut-être à cette époque également. Jean Apokaukos se retira à la fin de sa vie dans le monastère de cette ville, sans jamais en citer l'évêché³³⁸. Quoi qu'il en soit, avec dix, voire onze suffragants se trouvant dans des conditions politiques favorables, la métropole de Naupacte connaît manifestement la période la plus faste de son existence.

2) L'apogée du clergé épirote

En ce qui concerne le clergé épirote, cette époque constitue là aussi un apogée. Certes, les perturbations dues à la quatrième croisade ont conduit à un affaiblissement économique³³⁹, mais la chute de Constantinople a amené de nombreux clercs formés dans la capitale à s'installer dans l'État épirote. Ce dernier bénéficia donc en particulier de la présence de trois hommes d'Église exceptionnels³⁴⁰. Le plus fameux, Jean Apokaukos, avait été nommé vers 1199-1200 au poste de métropolitain de Naupacte, que son oncle Constantin Manassês avait

³³³ *Ibid.*, E13, E64, K6.

³³⁴ *Ibid.*, E115, E119, E120, E148, E151, E152, E153, E154, E155, E156, K17. Voir également KATSAROS, Vassilis, « Ο Ιωάννης Απόκαυκος και η σχέση του με την επισκοπή Ιωαννίνων κατά τα τελευταία χρόνια της ζωής του » [« Jean Apokaukos et ses relations avec l'évêché de Iōannina dans les dernières années de sa vie »], dans CONSTANTINIDES, Costas (éd.), *Μεσαιώνικη Ήπειρος. Πρακτικά επιστημονικού Σύμποσιου*, Iōannina, Πανεπιστήμιο Ιωαννίνων, 2001, pp. 123-150, avec résumé en français.

³³⁵ *Ibid.*, E104, E135.

³³⁶ *Ibid.*, E126 ; *TIB*, III, p. 144.

³³⁷ ΑΠΟΚΑΥΚΟΣ, Lettre à Démétrios, évêque de Buthrote, éd. Sophrone Pétridès, « Jean Apokaukos, lettres et autres documents inédits », *Bulletin de l'Institut archéologique russe à Constantinople*, XIV (1909), n° 12, p. 92 [=tiré à part, Sofia, 1909, p. 24] = LAMPROPOULOS, E56.

³³⁸ ΑΠΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Eduard Kurtz, « Christophoros von Ankyra als Exarch des Patriarchen Germanos II », *BZ*, XVI (1907), pp. 140-141 = LAMPROPOULOS, E152. *TIB*, III, p. 186. TRIANTAPHYLLOPOULOS, *Η Επισκοπή και η Μονή Κοζιλής...*, *art. cit.*, p. 840 ; MITSIOU, Aikaterini, « Η περιοχή της Πρέβεζας από την οπτική γωνία του Πατριαρχείου Κωνσταντινουπόλεως, 13ος έως 15ος αι. », dans BRELLI-ZACHOU, Marina et STAVRAKOS, Christos, *Πρέβεζα Β'. Πρακτικά του Δεύτερου Διεθνούς Συμποσίου για την Ιστορία και τον Πολιτισμό της Πρέβεζας (16-20 Σεπτεμβρίου 2009)*, Preveza, Université de Iōannina, Municipalité de Preveza, Ίδρυμα Ακτία Νικόπολης, 2010, pp. 33-34.

³³⁹ ΑΠΟΚΑΥΚΟΣ, Lettre à Théodore Comnène, éd. Pétridès, n° 9, p. 79 [11] = LAMPROPOULOS, E12.

³⁴⁰ Ces trois personnages sont restés célèbres en tant que « Lettrés du Despotat d'Épire », ce qui constitue une appellation anachronique : cf. THOMADAKIS, Nikolaos, « Οι Λόγιοι του Δεσποτάτου της Ήπειρου » [« Les Lettrés du Despotat d'Épire »], *ΕΕΒΣ*, XXVII (1957), pp. 3-62.

déjà occupé avant lui³⁴¹. Georges Bardanês, ancien *chartophylax* d'Athènes, avait été envoyé en Épire vers 1217-1218 sur recommandation de Michel Chôniatês, qui soutint également sa candidature à la métropole de Corfou, à laquelle il fut élu vers 1219³⁴². Enfin, Démétrios Chômatênos, après une période d'exil à Nicée, avait rejoint en tant que *chartophylax* la métropole d'Ohrid, que son titulaire Jean Kamatêros avait retrouvé après la libération de la ville vers 1215. Après la mort de ce dernier, Chômatênos fut élu pour lui succéder³⁴³. Ces trois hauts dignitaires rédigèrent une œuvre écrite importante, aux niveaux politique, dogmatique et canonique. Notamment, ils constituèrent un soutien important à l'État épirote au cours de sa transformation en empire de Thessalonique.

3) La controverse ecclésiastique

C'est en effet à cette époque que se déroula la fameuse controverse ecclésiastique entre Épirotes et Nicéens au sujet du titre impérial adopté par Théodore, après la prise de Thessalonique. Or cette querelle politique devint rapidement religieuse, le clergé de chaque État soutenant son autorité politique. Les deux positions politiques et ecclésiologiques en présence étaient les suivantes : pour les Nicéens, le Patriarcat et l'Empire de Nicée étaient les seuls légitimes, le clergé épirote devait obéir au patriarche et Théodore devait obéir à l'empereur. Pour les Épirotes, l'empire byzantin étant « suspendu » aussi longtemps que les Latins occuperaient Constantinople, les deux lambeaux d'empire que constituaient les deux États byzantins étaient, pour le moment, séparés et il n'était donc pas possible que l'Église orthodoxe fût unie comme elle l'était auparavant³⁴⁴.

³⁴¹ NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, pp. 77-78 ; LAMPROPOULOS, *Ιωάννης Απόκαυκος...*, *op. cit.*, pp. 60, 62 ; BEES, Nikos, « Manassis, der Metropolit von Naupaktos, ist identisch mit dem Schriftsteller Konstantinos Manassis », *BNJ*, VII (1930), pp. 119-130. Sur le personnage d'Apokaukos, cf. WELLNHOFER, Matthias, *Johannes Apokaukos, Metropolit von Naupaktos in Aetolien (c. 1155-1233): sein Leben und seine Stellung in Despotate von Epirus*, Freising, F.P. Datterer & Cie, 1913 ; POLAKIS, Parthenios, *Ιωάννης Απόκαυκος Μητροπολίτης Ναυπάκτου : σελίδες εκ της ιστορίας του βυζαντινού κράτους κατά το ιγ' αιώνα*, Jérusalem, Τύποις Ι. Κοινού του Π. Τάφου, 1924.

³⁴² KOLOVOU, Fotini, *Michaelis Choniatae Epistulae*, Berlin-New York, De Guyter, 2001, (*CFHB* XLI), pp. 81-82.

³⁴³ PRINZING, *Ponemata Diaphora*, *op. cit.*, pp. 11*-12* ; *idem*, « A Quasi Patriarch in the State of Epiros: The Autocephalous Archbishop of "Boulgaria" (Ohrid) Demetrios Chomatenos », *ZRVI*, XLI (2004), p. 172.

³⁴⁴ L'ensemble de la controverse est étudiée par KARPOZILOS, Apostolos, *The ecclesiastical Controversy between the kingdom of Nicea and the principality of Epirus (1217-1233)*, Thessalonique, Κέντρο Βυζαντινών Ερευνών, 1973. Cf. NICOL, Donald, « Ecclesiastical relations between the Despotate of Epirus and the

Le clergé épirote se constitua donc en une hiérarchie parallèle qui entra en compétition avec le clergé nicéen. Les métropoles les plus prestigieuses de l'Empire byzantin, telles Césarée, Ephèse, Héraclée, Nicée ou Chalcédoine, se trouvaient alors en Asie, aux mains des Nicéens, et la métropole « épirote » la plus prestigieuse était alors Thessalonique, qui n'occupait que le 16^{ème} rang. Néanmoins, cette ville était, en termes de démographie et d'économie, la plus grande du monde byzantin après Constantinople, c'est-à-dire la plus grande du monde byzantin « libre ». Mais c'est surtout l'archevêché d'Ohrid qui joua un rôle déterminant dans la controverse. Grâce à son statut d'autocéphalie ainsi qu'à ses prétentions à être l'ancienne *Justiniana Prima*, qui avait reçu à l'époque de Justinien des privilèges ecclésiastiques importants, le siège d'Ohrid put ainsi prétendre à l'autonomie vis-à-vis du patriarcat et tenter de s'arroger des prérogatives patriarcales. Ainsi, c'est Démétrios Chomaténos qui procéda au couronnement impérial de Théodore Comnène³⁴⁵.

4) La fin du schisme et les années suivantes (1230-1257)

La bataille de Klokotnica avait sonné le glas des ambitions impériales de la dynastie des Comnènes. La fin de ces prétentions amenèrent logiquement la fin du schisme : puisque c'était la division politique qui avait conduit à la division du clergé, la fin de la compétition pour le titre impérial amena à la capitulation ecclésiastique des Épirotes, qui constitua l'un des premiers actes du gouvernement de Manuel. Le patriarche envoya alors Christophe d'Ancyre en tant qu'exarque, afin de reprendre en main le clergé d'occident³⁴⁶. Jean Apokaukos en fit les frais, qui fut destitué de sa métropole et se retira dans un monastère où il finit sa vie dans la solitude³⁴⁷.

Kingdom of Nicaea in the years 1215 to 1230 », *Byzantion*, XXII (1952), pp. 207-228 ; *idem*, *Despotate I*, *op. cit.*, pp. 76-102 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, « Συμβολή στο ζήτημα της αναγόρευσης του Θεόδωρου Δούκα » [« Contribution à la question de la proclamation de Théodore Doukas »], dans *Αφιέρωμα στον Εμμανουήλ Κριάρρα*, Thessalonique, Κέντρο Βυζαντινών Ερευνών, 1988, pp. 58-59.

³⁴⁵ Cf. *supra*, p. 65. Concernant l'archevêché autocéphale d'Ohrid et ses prétentions, cf. PRINZING, Günter, « A Quasi Patriarch in the State of Epiros: The Autocephalous Archbishop of "Boulgaria" (Ohrid) Demetrios Chomatenos », *ZRVI*, XLI (2004), pp. 165-182 [avec résumé en serbe] ; *idem*, « Entstehung und Rezeption der Justiniana-Prima-Theorie im Mittelalter », *Byzantinobulgarica*, V (1978), pp. 269-287.

³⁴⁶ NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, pp. 118-122 ; KARPOZIOS, *Controversy...*, *op. cit.*, pp. 89-95 ; *TIB*, III, p. 86 ; BREDENKAMP, François, *The Byzantine Empire of Thessaloniki (1224-1242)*, Thessalonique, Municipality of Thessaloniki, 1996, pp. 209-217.

³⁴⁷ KATSAROS, *Ο Ιωάννης Αποκαύκος...*, *art. cit.* ; LAMPROPOULOS, *Ιωάννης Αποκαύκος...*, *op. cit.*, pp. 67-68.

Comme il a été vu en première partie, l'empire de Thessalonique s'effondra rapidement, tandis que Michel II parvenait à mettre en place un État puissant contrôlant les métropoles de Dyrrachion, Naupacte, Corfou et Larissa. Ces quatre métropoles pouvaient ainsi constituer une base solide pour soutenir ses ambitions politiques et sa situation était donc plutôt confortable de ce point de vue. Durant encore quelques années, l'Église d'Épire jouit donc d'une situation plutôt confortable. Dyrrachion, après une période militairement agitée, marquée par l'invasion normande de 1185, l'occupation vénitienne entre 1205 et 1212 et l'expédition de Pierre de Courtenay en 1217, connut ensuite quatre décennies de calme relatif. Larissa, elle aussi, connut une période de rémission après la période d'occupation lombarde. Naupacte, quant à elle disposait d'un grand prestige en raison de sa proximité géographique avec Arta, le cœur de l'État épirote, et n'eut pas non plus à subir d'invasion. Malgré le triste sort de Jean Apokaukos, on peut donc penser que l'état de l'Église orthodoxe dans la région à cette période était globalement satisfaisant.

5) Les pertes territoriales et l'anti-unionisme (1257-1294)

Mais cette situation ne dura pas et l'Église orthodoxe eut à subir divers désagréments dus aux revers militaires des Anges Comnènes Doukas. Ainsi, Dyrrachion et Corfou tombèrent aux mains de Manfred de Sicile en 1257, et les despotes d'Épire ne purent jamais les reprendre. Larissa quant à elle échut par héritage à Jean Comnène en même temps que la Thessalie à la mort de Michel II. Naupacte enfin passa provisoirement aux mains des Angevins en 1284/85, puis définitivement en 1294. À cette date, les souverains d'Arta ne maîtrisaient donc plus aucune métropole, et leur territoire, qui correspondait en gros à celui de la province de Naupacte, était désormais privé de sa métropole.

Quant aux évêchés de Naupacte, nombre d'entre eux furent également perdus, puisque Chimara et Buthrote appartenaient aux terres dotales d'Hélène d'Épire, cédées à Manfred de Sicile, en 1259, tandis que les évêchés d'Étolie-Acarmanie, soit Aetos, Bonditza, Achelôos et Dragameston, firent partie des terres dotales de Thamar, cédées en 1294 à Philippe de Tarente³⁴⁸.

³⁴⁸ Cf. *supra*, pp. 90, 118-124.

Il convient également de noter, à cette période, la mention de l'évêché de Kozilê, dont l'existence antérieure n'est pas assurée, mais qui est attesté en 1283, lorsque son titulaire fut envoyé à Constantinople. À vrai dire, nous devons ce renseignement au rôle particulier que joua l'Épire à cette période dans l'Église byzantine. En effet, l'empereur Michel VIII (1259-1282) avait négocié avec la Papauté l'Union des Églises lors du concile de Lyon en 1274. Cette décision ne fit pas l'unanimité au sein de l'Église orthodoxe, notamment en Épire et en Thessalie où les dirigeants séparatistes refusèrent d'appliquer l'Union sur leurs territoires. Lorsque son successeur Andronic II (1282-1328) décida de revenir sur cette Union, il fallut dès lors trouver un prélat n'ayant pas été souillé par l'Union afin de poursuivre la tradition apostolique. La tradition voulant que le patriarche soit intronisé par le métropolitain de Constantinople, on procéda en deux étapes. L'anonyme évêque de Kozilê consacra un nouveau métropolitain d'Héraclée, qui eut ensuite l'honneur d'introniser le patriarche Grégoire de Chypre³⁴⁹. Le sort ultérieur de l'évêché de Kozilê est mystérieux. Tout ce que l'on sait de lui est qu'il était apparemment sous domination latine en 1360. Certains pensent donc que cette domination remonte à 1294³⁵⁰.

Quoi qu'il en soit, cette décadence de la métropole de Naupacte entraîna par contrecoup l'émergence d'une métropole située au nord, à Iôannina.

C) L'Église épirote de 1285 à 1362

1) La création de la métropole de Iôannina (1284/85 ?)

Comme on le sait, la date de l'érection de la métropole de Ioannina fait depuis longtemps l'objet d'un débat. La *praxis* synodale l'établissant ne comporte en effet pas de date³⁵¹ et nous ne pouvons donc la situer que grâce à des documents postérieurs mentionnant cet événement. Or les deux chrysobulles de 1319 et 1321, donnés à la cité et à la métropole de

³⁴⁹ PACHYMÉRÈS, VII, §14 = éd. Bekker, t. II, pp. 44-45 ; GRÉGORAS, VI, §1 = t. I, p. 164. NICOL, *Despotate II, op. cit.*, pp. 17-18, 29-30 ; MITSIOU, *Η περιοχή της Πρέβεζας...*, art. cit., p. 35.

³⁵⁰ TRIANTAPHYLLOPOULOS, *Η Επισκοπή και η Μονή Κοζιλής...*, art. cit., pp. 840-841 ; cf. MITSIOU, *Η περιοχή της Πρέβεζας...*, art. cit., pp. 36-37.

³⁵¹ *MM*, t. I, n° 51, pp. 93-94 = *PKR*, t. I, n° 62, pp. 394-399.

Iōannina par Andronic II, ne mentionnent pas précisément la date de la création³⁵². Enfin, un document rédigé en 1365, sous le deuxième patriarcat de Philothée Kokkinos (1364-1376), affirme que la métropole de Iōannina a été créée quatre-vingts ans auparavant, soit en l'an du monde 6793 (1284/85), parce que les Italiens se sont emparés de Naupacte³⁵³. Mais après avoir été acceptée dans un premier temps³⁵⁴, cette datation a ensuite été rejetée pendant longtemps. Plusieurs arguments ont été avancés en ce sens, dont les principaux sont les suivants : en premier lieu, les documents de l'époque de Philothée relatifs aux événements lointains sont de façon générale approximatifs ; en second lieu Naupacte est passée aux Angevins en 1294 et non en 1285³⁵⁵. La date de 1318/19 a donc été avancée. En effet, la *praxis* synodale érigeant la métropole évoque la soumission volontaire de Iōannina au *basileus*, qui est attestée en 1318 à la mort du despote Thomas I³⁵⁶.

Il faut néanmoins peut-être reconsidérer la question et envisager que c'est bien en 1285 qu'eut lieu la création de la métropole de Iōannina. En effet, le document de 1365

³⁵² *Ibid.*, t. V, pp. 77-87.

³⁵³ *Ibid.*, t. I, n° 212 (mars 1365), p. 469, ll. 18-19 : τὸ ἑξακισχιλιοστὸν ἑπτακοσιοστὸν ἐνενηκοστὸν τρίτον ἔτος ; p. 470, ll. 7-8 : χρόνων δ' ἕξ ἐκείνου μέχρι νῦν παρωχηκότων ἐγγύς που τῶν ὀγδοήκοντα.

³⁵⁴ GELZER, *Texte...*, *op. cit.*, p. 605 ; CIRAC ESTOPAÑAN, Sebastià, *El legado de la basilissa María y de los despotas Thomas y Esaú de Joannina*, 2 vol., Barcelone, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1943, t. I, p. 206 ; BECK, Hans-Georg, *Kirche und theologische Literatur im byzantinischen Reich*, Munich, Beck, 1959, p. 181 ; GERMANOS DE SARDES, « Ἐπισκοπικοὶ κατάλογοι τῶν ἐν Ἠπειρῷ καὶ Ἀλβανίας ἐπαρχιῶν τοῦ πατριαρχείου Κωνσταντινουπόλεως » [« Listes épiscopales des provinces d'Épire et d'Albanie du patriarcat de Constantinople »], *HX*, XII (1937), pp. 11-12, 63-64 ; VRANOUSIS, *Ιστορικά και τοπογραφικά...*, *op. cit.*, pp. 446 [14] et 460 [28] ; *idem*, *Χρονικά τῆς μεσαιωνικῆς καὶ τουρκοκρατουμένης Ἠπειροῦ. Ἐκδόσεις καὶ χειρόγραφα*, [« Chroniques de l'Épire aux époques médiévale et turque. Éditions et manuscrits »], Iōannina, Ἐκδόσεις Ἐταιρείας Ἠπειρωτικῶν Μελετῶν, 1962, p. 64 ; LAURENT, Vitalien, *Les Regestes des Actes du Patriarcat de Constantinople*, t. I/4, n° 1482, p. 272 ; NICOL, Donald, « Refugees, mixed population and local patriotism in Epiros and Western Macedonia after the Fourth Crusade », *XV^e Congrès International d'Etudes Byzantines*, I, Athènes, 1976, p. 21. La position de DÖLGER, *Regesten...*, *op. cit.*, t. IV, est ambiguë, puisque, on trouve la création de la métropole à la fois en 1285 (n° 2109), avant mai 1315 (n° 2361) et vers février 1319 (n° 2411). Cf. CHRYSOS, Evangelos, « Ἡ προαγωγή τῆς ἐπισκοπῆς Ἰωαννίνων σε μητρόπολη » [« La transformation de l'évêché de Iōannina en métropole »], *Δωδώνη*, V (1976), p. 344, n. 5. On citera enfin pour mémoire l'hypothèse du métropolitain ATHÉNAGORAS DE PARAMYTHIA ET PARGA, « Ἡ ἐκκλησία τῶν Ἰωαννίνων » [« L'église de Iōannina »], *HX* III (1928), p. 11, qui hésite entre 1285 et 1307, sans justifier cette dernière date.

³⁵⁵ CHRYSOS, Evangelos, « Ἡ προαγωγή τῆς ἐπισκοπῆς Ἰωαννίνων σε μητρόπολη » [« La promotion de l'évêché de Iōannina en métropole »], *Δωδώνη*, V (1976), pp. 337-348. Les arguments s'opposant à la date de 1285 sont étudiés en détail dans l'article d'ASONITIS, Spyros, « Παρατηρήσεις αναφερόμενες στο πρόβλημα τῆς χρονολόγησῆς τῆς προαγωγῆς τῆς ἐπισκοπῆς Ἰωαννίνων σε μητρόπολη » [Remarques concernant le problème de la datation de la promotion de l'évêché de Iōannina en métropole], *Βυζαντιακά*, XV (1995), pp. 299 sq.

³⁵⁶ DARROUZÈS, Jean, *Le registre synodal du Patriarcat byzantin au XIV^e siècle. Étude Paléographique et diplomatique*, Paris, Institut français d'études byzantines, 1971, pp. 343, 356, 153, 245 ; *idem*, *Notitiae...*, *op. cit.*, p. 182 ; *idem*, *Les Regestes des Actes du Patriarcat de Constantinople*, t. I/5, n° 2094 ; CHRYSOS, *Ἡ προαγωγή τῆς ἐπισκοπῆς...*, *art. cit.*, pp. 337-348 ; ASDRACHA, Catherine, « Deux actes inédits concernant l'Épire », *REB* XXXV (1977), pp. 159-174 ; *TIB*, III, p. 166 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 66, 83.

précise que la ville de Naupacte a été prise de force par les Italiens, tandis que le transfert territorial de 1294 a fait l'objet d'un accord. Or en 1284 l'Épire, alliée à Byzance, est en guerre contre la Thessalie, alliée des Angevins. Rien n'exclut donc une attaque angevine sur Naupacte, d'autant plus qu'on constate peu après que l'Épire est de nouveau dans l'alliance angevine anti-byzantine. En échange, entre autres, de l'érection de la métropole, l'armée byzantine, attestée dans la région à cette époque, a donc pu pousser Iôannina à rejoindre l'Empire, ce qui constituerait un précédent aux événements de 1318³⁵⁷.

On pourrait objecter que la présence de la *praxis* synodale dans le manuscrit *Vindobonensis hist. gr.* 47, réputé être le registre patriarcal original, entre plusieurs documents de l'époque de Jean XIII, laisse à penser que la création date de son patriarcat. Néanmoins, le registre patriarcal comporte plusieurs exemples d'interpolations de documents antérieurs. Par exemple, lorsqu'en 1324 le synode a à se prononcer sur une affaire concernant Mytilène, le registre comporte la copie de plusieurs actes du XIII^{ème} siècle sur le même sujet³⁵⁸. Il n'y a donc rien d'anormal à ce que la chancellerie patriarcale ait cru bon de faire une copie de la *praxis* de 1285 vers 1318, à l'époque où Iôannina revient dans le giron impérial et où la métropole reçoit un chrysobulle impérial. Quant à l'argument selon lequel la chancellerie de Philothée ne peut donner d'informations fiables sur des événements vieux de quatre-vingts ans, on objectera qu'il s'agirait là d'une erreur sur les événements de 1285, mais aussi sur ceux de 1318, soit à peine moins de cinquante ans plus tôt. Enfin, une inscription de 1542 mentionne Iôannina en tant que métropole en 1291/92. Toutefois, cette source étant très postérieure aux événements, elle ne peut être considérée comme probante dans la mesure où il s'agit peut-être d'une anachronisme³⁵⁹.

Quelle que soit la date d'érection de la nouvelle métropole, qu'en est-il de ses suffragants ? Selon toute probabilité, les quatre suffragants mentionnés dans le chrysobulle de 1321³⁶⁰ sont ceux que l'on retrouve dans les *Notitiae* du début de l'époque ottomane, à

³⁵⁷ DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, pp. 260-262 ; ASONITIS, *Μητρόπολη...*, *art. cit.*, pp. 294-319. Une inscription du monastère Philanthropônôn de l'île de Iôannina, donnant 1292 pour date de construction, évoque la métropole de Ioannina. Néanmoins, cet indice ne constitue pas une preuve puisque l'inscription date de 1542. cf. XYNGOPOULOS, Andreas, « Μεσαιωνικά Μνημεία Ἰωαννίνων » [« Monuments médiévaux de Iôannina »], *HX*, I (1926), pp. 137-138 ; PAPADOPOULOU, Barbara, *Τα μοναστήρια του Νησιού των Ἰωαννίνων* [« Les monastères de l'île de Iôannina »], Iôannina, Ἱερά Μονή Ἐλεούσης Νησοῦ, 2004, p. 29.

³⁵⁸ *MM*, t. I, n° 59, pp. 118-126, = *PKR*, I, n° 81-84, pp. 476-497.

³⁵⁹ PAPADOPOULOU, *Τα μοναστήρια...*, p. 29 ; cf. Annexe II/3, n° 20.

³⁶⁰ *MM*, t. V, p. 85.

savoir : Bela, Buthrote-et-Glyky, Dryïnoupolis et Chimara³⁶¹. On notera à ce propos que la transformation du siège de Buthrote en « Buthrote et Glyky » est attestée dès 1336³⁶². Dans la mesure où le chrysobulle de 1321 *confirme* les quatre suffragants, il y a tout lieu de penser qu'ils existaient déjà auparavant, et probablement dès la création de la métropole en 1285. Les quatre évêchés correspondaient vraisemblablement au territoire passé sous la domination byzantine en même temps que Iôannina³⁶³.

Mais cette décision prise pour des raisons politiques, dans le but d'empêcher le despote d'Arta d'intervenir dans la zone désormais byzantine, eut l'effet inverse : à une date inconnue, au plus tard en 1290, Iôannina était en effet de nouveau sous domination épirote, permettant ainsi à Nicéphore I^{er} et à ses successeurs de bénéficier du prestige d'une métropole³⁶⁴.

À l'issue de cette création, qui ne fut pas la seule effectuée par Andronic II, la hiérarchie des métropoles avait été modifiée. C'est ainsi que l'*ekthesis* d'Andronic II place les métropoles de Naupacte et Iôannina respectivement aux 42^{ème} et 53^{ème} rang³⁶⁵. Ce document n'avait probablement pas de valeur officielle, mais il permet néanmoins de voir que la métropole de Ioannina, la plus récente, était alors considérée comme inférieure à l'autre siège épirote³⁶⁶.

L'*ekthesis* d'Andronic III, pour sa part, rétablit les métropoles à leur véritable rang, plaçant ainsi plusieurs métropoles au même rang, mais s'interdisant de décaler vers le bas les métropoles suivantes³⁶⁷. C'est ainsi que, dans cette liste, Naupacte retrouve son traditionnel

³⁶¹ GELZER, *Texte...*, *op. cit.*, p. 635, ll. 251-255 ; DARROUZÈS, *Notitiae...*, *op. cit.*, *Notitia* 21, p. 421, ll. 163-167 ; ASDRACHA, *Deux actes...*, *art. cit.*, p. 173.

³⁶² ASDRACHA, *ibid.*, p. 160.

³⁶³ ASONITIS, *Μητρόπολη...*, *art. cit.*, p. 316. - L'affirmation de DARROUZÈS, *Notitiae...*, *op. cit.*, p. 494, que Iôannina était à l'origine sans suffragants et a pris des suffragants à Naupacte au cours du XV^{ème} siècle provient du fait que les Notices de l'époque considérée ne précisent pas les suffragants. Cela ne prouve en aucun cas qu'il n'y en avait pas.

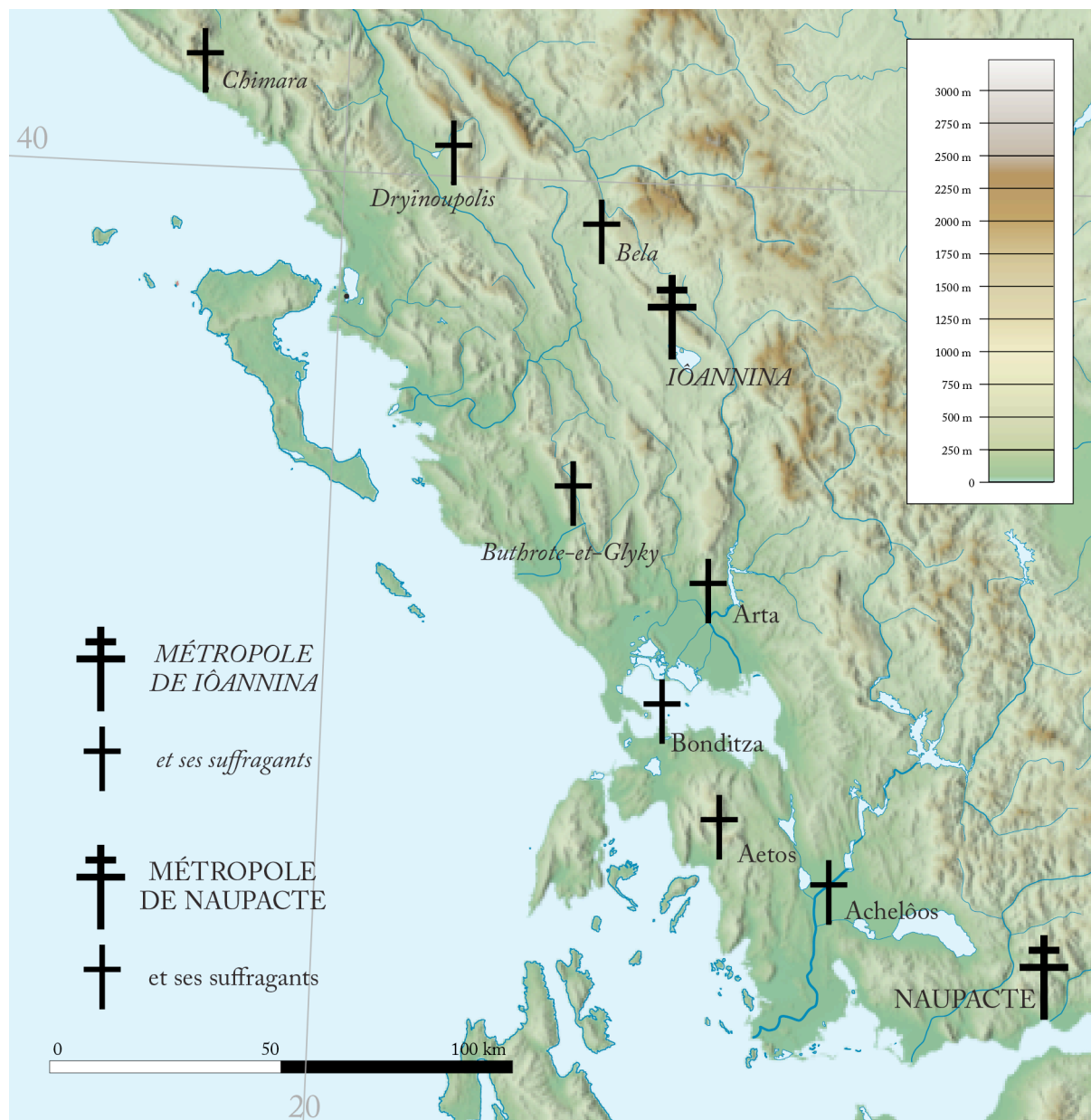
³⁶⁴ ASONITIS, *Μητρόπολη...*, *art. cit.*, p. 317-318.

³⁶⁵ GELZER, *Texte*, p. 598, ll. 43, 54. DARROUZÈS, *Notitiae...*, *op. cit.*, *Notitia* 17 : p. 396, l. 42, p. 397, l. 53, p. 400, *Notitia* 18 : p. 407, ll. 42, 53.

³⁶⁶ DARROUZÈS, *Notitiae...*, *op. cit.*, p. 184.

³⁶⁷ *Ibid.*, pp. 189-191.

35^{ème} rang, tandis que la nouvelle venue, Iôannina, recevait le 43^{ème} rang, juste après Dyrrachion, a égalité avec Smyrne et Mytilène³⁶⁸.



Carte 33 | Les métropoles de Naupacte et de Iôannina au milieu du XIV^{ème} siècle

Pendant ce temps, la métropole de Naupacte connaissait des heures sombres. Dans les faits, son action ne pouvait s'exercer librement qu'à Arta, les évêchés de Kozilê, Aetos,

³⁶⁸ GELZER, *Texte...*, op. cit., p. 608, n° 49, 58, 61. DARROUZÈS, *Notitiae...*, op. cit., Notitia 19 : p. 413, ll. 46, 55, 58.

Bonditsa et Achelôos ayant tous été, à une époque ou à une autre, occupés par les Latins. Il y a donc tout lieu de penser que c'est à Arta que siégeaient les métropolitains de Naupacte³⁶⁹.

2) Les nominations de métropolitains en Épire

La situation ecclésiastique de l'Épire durant la période allant de 1285 à 1362 est particulièrement mal connue. En effet, nous n'avons que quelques documents patriarcaux mentionnant Iôannina et aucun mentionnant Naupacte. Bien sûr, cette situation provient en grande partie d'un problème de conservation des sources. Néanmoins, telle qu'elle est, elle permet de faire un premier constat : rien ne concerne Naupacte, passée sous domination angevine, et les seuls documents conservés concernent Iôannina, qui a périodiquement été rattachée à l'Empire. Il est donc fort tentant de formuler l'hypothèse selon laquelle le patriarcat, aux ordres de l'empereur, procède à un embargo sur les nominations de métropolitains hors de la juridiction impériale.

Force est en effet de constater que la nomination d'un métropolitain orthodoxe à Naupacte en 1300 fut le fait d'un synode épirote³⁷⁰. De fait, à notre connaissance, aucun métropolitain ne fut nommé à ce siège par Constantinople avant 1362. De plus, le texte de 1365 indique que Ioannina a été créée pour que le nombre de métropolitains ne diminue pas : faut-il en conclure qu'aucune nomination n'est prévue à Naupacte ? Même à supposer que ce document tardif ne soit pas crédible concernant les années 1280, une *praxis* synodale de 1362 indique quant à elle que le siège de Naupacte est vacant depuis de nombreuses années³⁷¹.

En ce qui concerne Iôannina, on ignore les noms de ses métropolitains. Si l'on en croit l'acte patriarcal de Philothée Kokkinos, datant de 1365 et déjà cité, la métropole n'a reçu au

³⁶⁹ L'évêché de Kozilê était contrôlé vers 1360 par les Latins : cf. *MM*, t. I, n° 177, p. 411 ; DARROUZÈS, *Regestes*, n° 2439. Concernant la datation de ce document, cf. Annexe II/2, n° 24.

³⁷⁰ MINIERI-RICCIO, Camilio, *Saggio di Codice Diplomatico formato sulle antiche scritture dell'Archivio di Stato di Napoli*, 2 vol., 2 suppl., Naples, Rinaldi-Sellitto, 1878-83, Suppl. 2, pp. 8-9 (9 août 1300) : « *Per literas egregie mulieris Dame Christi fidelis Despina Cominini Ducisse, affinis nostre carissime, nuper nostra Serenitatis intellexit quod Despina eadem archiepiscopum Nepanti, quem iuxta canones ritumque Grecorum creare fecit noviter...* ». ASONITIS, *Μητρόπολη...*, art. cit., p. 316, n. 75 ; *idem*, *Νοτιό Ιονίο...*, op. cit., pp. 239-240 ; MITSIOU, *Η περιοχή της Πρέβεζας...*, art. cit., p. 38. Le terme latin d'*archiepiscopus* traduit plus probablement le grec μητροπολίτης qu'ἀρχιεπίσκοπος.

³⁷¹ *MM*, t. I, n° 179, p. 414 : « ταυτ' ἄρα καὶ ἡ μετριότης ἡμῶν τὴν ἀγιωτάτην μητρόπολιν Ναυπάκτου εἰς πλείστον ὅσον χρόνον εἰδυία στερουμένην ἀρχιερεῶς γνησίου καὶ τὸν ὑπ' αὐτὴν χριστῶνυμων τοῦ κυρίου λαὸν τῆ τούτου ἐρημία περιπλανώμενων »

cours de ses quatre-vingt années d'existence que trois métropolitains, dont aucun n'est connu nommément³⁷². Cet argument a été utilisé pour justifier la date de la création de la métropole en 1318 par Catherine Asdracha, qui déduit de ce passage qu'un métropolitain était présent dans la ville en 1318 et en 1337, « *au moment de la création et de la reconstitution de la métropole* », le troisième devant être placé soit entre 1318 et 1337, soit entre 1337 et 1365³⁷³. Pour Antonio Rigo, qui place lui aussi la création de la métropole en 1318, le premier métropolitain, nommé en 1318, resta en place au moins jusqu'en 1330 ; le second est attesté en 1337/38 et en 1340 et le troisième, qui ne gagna jamais son poste, probablement à l'époque de l'expansion serbe³⁷⁴.

Pour notre part, nous pensons que, si l'on suit l'acte de Philothée concernant ce chiffre de trois métropolitains, alors il n'y a aucune raison de ne pas le suivre concernant la date de 1285. Or, si l'on présume que la métropole a été créée en 1285 et qu'il y eut trois nominations, alors il faut en conclure que le premier métropolitain fut nommé en 1285, le second en 1318 et le troisième en novembre 1340³⁷⁵. On constate alors non seulement qu'à *chaque fois* que cette ville fut rattachée à l'empire byzantin, elle reçut un métropolitain, mais surtout qu'elle n'en reçut jamais aucun lorsqu'elle dépendait du Despotat. Il ne s'agit bien sûr que d'une hypothèse reposant sur deux informations fournies par l'acte contesté de 1365, à savoir la création de la métropole de Iôannina en 1285 et la véracité du nombre de trois métropolitains jusqu'en 1365.

Constatons tout de même que d'autres éléments viennent conforter cette hypothèse. Tout d'abord, l'intervention du patriarche Jean XIII Glykys (1315-1319) dans un conflit entre l'évêque de Chimara et le monastère de Mesopotamon, montre bien que l'éloignement géographique n'était pas un obstacle à l'intervention du patriarcat : pour peu que le territoire concerné fût contrôlé par l'Empire, il s'autorisait à intervenir dans un diocèse en passant par dessus le métropolitain concerné³⁷⁶. Par ailleurs, ce qu'il faudrait bien appeler un boycott des

³⁷² *Ibid.*, n° 212 (mars 1365), p. 470 : « καὶ διαμέσων τῶν τοσούτων χρόνων οὐ πλείονων ἢ τριῶν μητροπολιτῶν χειροτονηθέντων ».

³⁷³ ASDRACHA, *Deux actes... art. cit.*, p. 171. Cet auteur déclare : « *il y en eut au moins trois selon Philothée* » (surligné par nous). Bien sûr, « οὐ πλείονων ἢ τριῶν μητροπολιτῶν χειροτονηθέντων » se traduit par « pas plus de trois métropolitains consacrés ».

³⁷⁴ RIGO, Antonio, « La politica religiosa degli ultimi Nemanja », *Medioevo Greco*, IV (2004), pp. 219-221.

³⁷⁵ Le deuxième document édité par Asdracha doit en effet être daté de 1340 et non 1337. Cf. *PKR*, t. II, n° 133, pp. 256-259.

³⁷⁶ *MM*, t. I, n° 1, pp. 1-2 ; t. IV, pp. VII-IX. *TIB*, III, p. 206 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.* p. 76.

provinces séparatistes ne serait pas spécifique à l'Épire, puisqu'on constate le même phénomène à la même époque dans la Thessalie voisine, où aucun métropolite n'est attesté ni à Larissa, ni à Néopatras³⁷⁷.

Il nous semble donc tout à fait envisageable de conclure à un tel embargo sur les nominations de métropolites par le patriarcat de Constantinople dans les territoires indépendants en Épire. Une telle politique ne serait pas étonnante, étant donnée la soumission du patriarcat aux empereurs. On assista par contre-coup à une sorte d'autocéphalie de la métropole de Naupacte, très probablement encouragée par le précédent des années 1205-1230. Cette situation n'eut cependant qu'un temps, en raison de l'effondrement du pouvoir impérial dans la péninsule balkanique.

D) L'église épirote de 1362 à la conquête ottomane

1) La résurrection de Naupacte au cours des années 1360

Comme on l'a vu, la ville de Naupacte était définitivement tombée aux mains des Angevins en 1294 et sa métropole se trouvait alors dans une situation difficile. C'est alors l'évêque de Céphalonie qui exerçait les responsabilités du métropolite³⁷⁸. Néanmoins, cette situation devait évoluer au cours des années 1360, en raison des transformations géopolitiques dans la région. En effet, l'énorme recul territorial de l'Empire byzantin, à la suite de l'invasion serbe de Stefan Dušan, fit qu'il était désormais impossible pour le basileus d'escompter récupérer à court terme la province d'Épire. Plutôt que de faire pression sur ses dynastes en omettant de nommer des métropolites, mieux valait désormais en nommer afin de promouvoir auprès d'eux l'influence constantinopolitaine³⁷⁹. Du reste, on constate le même phénomène en Thessalie, où un métropolite est nommé à Néopatras en 1371³⁸⁰.

³⁷⁷ *TIB*, I, pp. 198, 223-224.

³⁷⁸ La fusion de Naupacte et d'Arta au quatorzième siècle par les empereurs Jean Paléologue et Jean Cantacuzène, indiquée dans certains ouvrages désormais anciens tels que LE QUIEN, *Oriens Christianus...*, *op. cit.*, col. 197-202, et RÉMY, F., article « Arta », dans *DHGE*, t. IV, col. 766, semble sans fondement.

³⁷⁹ ASONITIS, Spyros, « Παρατηρήσεις στις πρακτικές πολιτικής σύνδεσης της Κωνσταντινούπολης με την Ήπειρο την εποχή του Δεσποτάτου », [« Remarques sur les pratiques de relation politique de Constantinople avec l'Épire à l'époque du Despotat »], dans SYNKELLOU, Efstratia (éd.), *Πρακτικά του Β' Διεθνούς Αρχαιολογικού και Ιστορικού Συνεδρίου για την Βυζαντινή Άρτα και την περιοχή της, Άρτα 12-14 Απριλίου 2002*, Athènes, Κουλτούρα, 2007, pp. 144-145, insiste sur le rôle des relations ecclésiastiques

La guerre civile, puis l'invasion serbe, avaient empêché les contacts entre le patriarcat et les provinces de l'ouest. Mais la décadence serbe rendait possible un rétablissement des communications, en même temps qu'elle créait une opportunité politique. En effet, les Albanais récemment installés dans la région avaient probablement entamé la reconquête des terres occupées par les Latins, restituant ainsi une certaine assise territoriale à la métropole de Naupacte, comme semble en témoigner le retour à l'Orthodoxie de l'évêché de Kozilê, mentionné dans un acte du début des années 1360³⁸¹. De plus, les petits souverains albanais et serbes avaient tout intérêt à légitimer de la sorte leur domination sur la population grecque. Le nominations de métropolitains par le Patriarcat se faisaient donc en général sur recommandation locale, après vérification des compétences requises³⁸².

Par ailleurs, Leonardo I^{er} Tocco, récemment nommé comte de Céphalonie (1357-1375/76), adopta une politique anti-orthodoxe obligeant les évêques orthodoxes des îles Ioniennes à quitter leur siège, ce qui poussa le patriarcat à leur offrir une promotion en les nommant à Naupacte. C'est en effet tout d'abord l'évêque de Céphalonie qui fut transféré par décision du synode patriarcal en septembre 1362 au siège métropolitain de Naupacte. Cette décision synodale n'avait pas bien grande portée, puisque l'évêque en question exerçait déjà les responsabilités de la métropole depuis quelques années et que, malgré cette nomination, il était hors de question de s'installer dans la ville, toujours sous domination latine³⁸³. La charge

entre l'Épire et Constantinople dans le maintien de l'Épire dans l'aire impériale mais ne mentionne pas la longue rupture avec Naupacte.

³⁸⁰ *TIB*, I, p. 224.

³⁸¹ *MM*, t. I, n° 177, p. 411 ; DARROUZÈS, *Regestes*, n° 2439. MITSIOU, *Η περιοχή της Πρέβεζας...*, art. cit., pp. 36-37. Fra Nicolao, évêque latin de Kozilê et Chimara, abjura alors la foi latine et se convertit à l'Orthodoxie. Il semble cependant que les deux sièges n'aient été unis que dans la hiérarchie latine. Il n'y a donc aucune raison de penser que Iōannina ait pu contrôler un jour le siège de Kozilê, comme l'écrit TRIANTAPHYLLOPOULOS, *Η Επισκοπή και η Μονή Κοζίλης...*, art. cit., p. 856. De même, il semble très peu probable que Kozilê ait un jour été unie à Rhôgoi, ainsi que l'ont écrit certains auteurs, tels SÉRAPHIN XENOPOULOS DE BYZANCE, *Δοκίμιον ιστορικής τινος περιλήψεως τής ποτε αρχαίας και εγκρίτου Ηπειρωτικού πόλεως Άρτης και τής ώσαύτως ... Πρεβέζης*, Athènes, Καλλούς, 1884 (rééd. Arta, Σκουφας, 1986), p. 94 et OIKONOMOS, Photios, *Η Εκκλησία τής Ηπείρου*, 2 vol., Athènes, [s. n.], 1982, t. I, pp. 38-39. Cf. MITSIOU, *Η περιοχή της Πρέβεζας...*, art. cit., p. 36.

³⁸² *Ibid.*, n° 235 (juillet 1367), p. 493 = DARROUZÈS, *Regestes*, n° 2530 : « ή γάρ [...] άγιωτάτη μητρόπολις Ναυπάκτου [...] ψήφω συνοδική τόν έαυτής ποιμένα και πρόεδρον είληφεν, άνδρα συνετόν και πολλάκις ύπερ εύσεβείας διηγοισμένον τε και παθόντα, ώς έδειξεν ή ήμίν ύπερ αυτού πεμφθείσα κοινή παρά τών έκεισε τοπαρχών, έτι δέ και τών άλλων πάντων έγκρίτων τε και λογάδων και τών του κλήρου έγγραφος μαρτυρία... » ; *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §33, p. 96 : « και ύποψήφιον αυτόν έπωνόμασαν και έτίμησαν· ός και του άρχιερατικού θρόνου επέβη ύστερον » ; §34, p. 97 : « κοινή βουλή πάντων στέλλεται ό ύποψήφιος εις Κωνσταντινούπολιν ». MITSIOU, *ibid.*, p. 40.

³⁸³ *Ibid.*, p. 413-415, n° 179. DARROUZÈS, *Le registre synodal...*, op. cit., p. 258, n° 179, p. 360 ; *idem*, *Regestes*, n° 2488. ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, op. cit., p. 130, n. 21. – En raison des multiples éditions des documents patriarcaux de cette période et afin de ne pas alourdir inutilement les notes de bas de page, nous

n'était pas pour autant totalement sans objet, puisqu'il fallait s'occuper des suffragants, ainsi que de la partie du diocèse restée hors de l'occupation latine. Par ailleurs, c'est à cette période que s'organise la domination albanaise en Épire, autour de deux despotes, Gjini Boua à Angelokastron et Pierre Liosha à Arta. Le métropolitain résida probablement à la cour de l'un ou de l'autre, chaque ville ayant des arguments à faire valoir : Arta était une ville prestigieuse, mais déjà pourvue d'un évêque, tandis que Angelokastron était plus proche de Naupacte.

C'est très probablement à cette période que plusieurs évêchés, dont au moins Bela et Dryinoupolis, ont été rendus de Iôannina à Naupacte à une date indéterminée. En effet, cet événement a eu lieu nécessairement entre 1318 et 1367³⁸⁴, et très probablement à un moment où le siège de Naupacte était pourvu, ce dont on n'a la certitude que dans la période qui va de 1362 à 1365. Or, la modification pouvait alors se justifier, à des fins d'harmonisation politique, dans la mesure où les deux évêchés sont alors sous domination albanaise. Il est à noter que nous n'avons aucun document décrivant complètement la décision. Rien n'interdit donc de penser qu'elle ait également concerné les évêchés de Chimara et Buthrote-et-Glykys, eux aussi sous domination albanaise.

Quoi qu'il en soit, le métropolitain de Naupacte fut déposé en mars 1365 pour cause de défection et son *topos* confié à Sébastien, métropolitain de Ioannina nouvellement nommé³⁸⁵. Cette *épidosis* de *topos*, pour reprendre la terminologie de Jean Darrouzès, était considérée comme provisoire, « aussi longtemps que Naupacte serait occupée par les Latins », et ne précisait pas si le métropolitain de Ioannina jouirait désormais du rang hiérarchique de Naupacte, mais spécifiait qu'il avait pour mission d'administrer ses évêchés, ce qui revenait en fait à lui attribuer une juridiction exarchale³⁸⁶. Le métropolitain de Ioannina reçut en prime, au mois de mai, l'*épidosis* de Leucade, ce qui semble indiquer que l'archevêché de Leucade n'avait pas de titulaire, ni sur place ni ailleurs³⁸⁷. Cette *épidosis simple*, pour reprendre là

citerons en priorité les références aux *Regestes des Actes du Patriarcat de Constantinople*. Pour le détail des différentes éditions, nous renvoyons le lecteur à l'annexe II/2.

³⁸⁴ On peut en effet le déduire d'un document de 1367. Cf. *infra*.

³⁸⁵ *MM*, t. I, n° 212, p. 468-472 ; DARROUZÈS, *Le registre synodal...*, *op. cit.*, p. 364 ; *idem*, *Regestes*, n° 2488 ; ASDRACHA, *Deux actes...*, *art. cit.*, p. 172 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 130, n. 21.

³⁸⁶ DARROUZÈS, *Le registre synodal...*, *op. cit.*, n° 212, p. 273-274.

³⁸⁷ *MM*, t. I, n° 213, p. 472, DARROUZÈS, *Le registre synodal...*, *op. cit.*, p. 267, n° 213, p. 364 ; *idem*, *Regestes*, n° 2490.

encore les termes de Darrouzès, lui conférait tous les droits du titulaire hormis celui de s'installer sur le siège³⁸⁸.

En juillet 1367, le synode patriarcal décida de confier la métropole de Naupacte à l'évêque Matthieu de Leucade, lui aussi probablement chassé par les Tocco, ce qui signifie d'une part que l'*epidosis* reçue par Iôannina sur Leucade avait été de courte durée, d'autre part que l'île avait reçu un archevêque, et enfin que cet archevêque avait lui aussi été victime de la politique anti-orthodoxe des Tocco. Il est précisé que la résidence du métropolitain serait à Arta³⁸⁹. On peut à ce propos se demander où siégeait le précédent titulaire : il est fort probable qu'il siégeait déjà à Arta. On notera par ailleurs que ce document attribue à Matthieu sa métropole avec « tous ses évêchés », à l'exception de Bella et de Dryïnopolis, selon toute probabilité pour être rendus à Iôannina³⁹⁰. Mais cette précision laisse plusieurs points en suspens, en premier lieu, le sort des sièges de Chimara et de Buthrote-et-Glykys et en second lieu, les raisons de cette décision, dans la mesure où les deux évêchés restitués à Iôannina sont à cette date *a priori* toujours sous domination albanaise. On ne peut que formuler, sans certitude, l'hypothèse d'un nouveau pouvoir politique albanais au nord, indépendant des despotes du sud, par exemple celui du clan Zenevesi. A moins que ce ne soit la nomination du despote Thomas Preljubović à Iôannina la même année qui ait incité le patriarcat à renforcer la métropole de la ville.

Quoi qu'il en soit, cette assignation de Matthieu de Leucade dans la capitale de Pierre Liosha laisse penser que les relations entre la hiérarchie orthodoxe et le prince albanais étaient plutôt bonnes. On peut d'ailleurs se demander si la précision du caractère provisoire de la décision de juillet 1365, « *aussi longtemps que Naupacte serait occupée par les Latins* », ne permet pas de supposer dès cette date une offensive albanaise contre Naupacte, avec la bénédiction du clergé orthodoxe.

Quelle qu'en ait été la date, cette offensive albanaise eut de toute façon lieu et fut manifestement au goût du clergé, puisqu'en septembre 1371 est attestée la présence d'un métropolitain orthodoxe à Naupacte, désormais sous domination albanaise³⁹¹. C'est ainsi que la

³⁸⁸ DARROUZÈS, *Le registre synodal...*, *op. cit.*, p. 263.

³⁸⁹ *MM*, t. I, n° 235, p. 494 ; DARROUZÈS, *Le registre synodal...*, *op. cit.*, p. 260, n° 235, p. 368 ; *idem*, *Regestes*, n°s 2529, 2530 ; ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 130, n. 21. Jean Darrouzès se demande si le métropolitain de Iôannina conservait le rang honorifique de celui de Naupacte en siégeant juste après lui.

³⁹⁰ *Ibid.*, p. 494 ; ASDRACHA, *Deux actes...*, *art. cit.*, p. 172.

³⁹¹ *Ibid.*, n° 324, p. 587 ; DARROUZÈS, *Le registre synodal...*, *op. cit.*, p. 371 ; *idem*, *Regestes*, n° 2649 ; ASDRACHA, *Deux actes...*, *art. cit.*, p. 172 ; ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 130-131.

métropole de Naupacte put réintégrer son siège. Il faut néanmoins noter qu'elle semble n'avoir jamais été vraiment florissante : la ville de Naupacte fut momentanément reprise en 1378 par les Latins, puis le siège semble avoir été confié au métropolite de Iôannina en 1382. Enfin, en 1407, les Vénitiens s'en emparèrent. Malheureusement, nous ne connaissons le nom d'aucun de ses titulaires à cette époque.

2) L'exil des métropolitites de Iôannina (1367-1385)

Dès le début de son règne, Thomas Preljubović entra en conflit avec la métropole de Iôannina, principalement pour des raisons financières, mais aussi probablement parce que le Métropolite représentait un contre-pouvoir potentiellement dangereux. Le résultat fut que les différents métropolitites furent empêchés de siéger dans leur résidence durant tout le règne de Thomas³⁹².

C'est ainsi que le métropolite Sébastien, tout en restant titulaire, quitta la ville en 1367-1368 et se réfugia dans un monastère, probablement en Thessalie³⁹³. Le patriarcat prit dans un premier temps parti contre Sébastien, lui enjoignant en septembre 1371, de rejoindre sa métropole ou bien de venir comparaître à Constantinople afin de s'expliquer, en compagnie du métropolite de Naupacte s'il le souhaitait³⁹⁴. Cette dernière précision est donnée sans explications : elle peut s'expliquer par deux hypothèses : soit le métropolite de Iôannina s'est réfugié dans un monastère du ressort de Naupacte³⁹⁵ ; soit le métropolite de Naupacte est à même de témoigner, tout simplement par proximité géographique. Sébastien se rendit alors au synode, où sa présence est attestée en 1372, contrairement à celle de son collègue de Naupacte, peut-être en raison des difficultés afférentes à la récupération par Naupacte de ses évêchés en 1367³⁹⁶. Sébastien fut manifestement maintenu en place, bien qu'il ne retournât probablement jamais à Ioannina. Libéré de fait de ses obligations, il effectua certaines missions pour le compte du synode patriarcal, dont il fut un membre actif notamment de 1379

³⁹² MATANOV, Christo, « The phenomenon Thomas Preljubović », dans CHRYSOS, Evangelos, (éd.), *Πρακτικά Διεθνούς Συμποσίου για το Δεσποτάτο της Ηπείρου (Αρτα, 27-31 Μαΐου 1990)*, Arta, Μουσικοφιλολογικός Σύλλογος Άρτης "Ο Σκουφάς", 1992, p. 67.

³⁹³ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, pp. 80-81, §10, ll. 6-23. DARROUZÈS, *Regestes*, n° 2629.

³⁹⁴ DARROUZÈS, *ibid.*

³⁹⁵ *Idem*, *Le registre synodal...*, *op. cit.*, p. 371.

³⁹⁶ *Idem*, *Regestes*, n° 2649.

à 1380, époque à laquelle il signe de son nom le registre patriarcal à deux reprises³⁹⁷. Il participa notamment au synode de juin 1380, qui érigea l'évêché de Kernitza en métropole³⁹⁸.

C'est d'ailleurs cette érection qui provoqua quelques transferts épiscopaux intéressants notre métropole. En effet, les protestations du métropolitain de Patras amenèrent à la décision d'annuler la décision concernant Kernitza. Il fallait donc transférer Matthieu dans un autre siège métropolitain. Le siège de Ioannina était théoriquement pourvu, mais Sébastien l'avait en réalité depuis longtemps quitté. À une date inconnue il fut donc décidé de transférer Sébastien à Cyzique³⁹⁹, puis en mars 1381, Matthieu à Ioannina⁴⁰⁰, ce qui permettait de satisfaire les trois métropolitains de Patras, Kernitza et Ioannina, désormais chacun pourvu d'un siège effectif et incontesté.

La *Chronique de Iôannina* indique que Matthieu avait également reçu le siège de Naupacte⁴⁰¹. Dans la mesure où il est théoriquement impossible de détenir deux sièges, il faut donc retenir l'hypothèse d'une *epidosis de topos*, c'est-à-dire la gestion temporaire de la métropole de Naupacte. Le chroniqueur, probablement peu rompu aux subtilités de la chancellerie patriarcale, écrivit donc probablement « *ἐπέχων καὶ τὸν Ναυπάκτου θρόνον* » en lieu et place de l'expression canonique habituelle « *τόπον ἐπέχων* ». Quoi qu'il en soit, cette *epidosis* n'est guère étonnante dans la mesure où Matthieu était manifestement en bons termes avec Gjijn Boua Spata, despote d'Arta et seigneur de Naupacte, située à proximité de Kernitza⁴⁰².

On notera au passage que la *Chronique de Iôannina*, indiquant clairement que Iôannina aurait dû être le lieu de résidence principal de Matthieu, et surtout l'acte synodal de mars 1381 interdisent absolument de penser que Matthieu était un métropolitain de Naupacte qui aurait reçu Iôannina en *epidosis* à la mort de Sébastien⁴⁰³.

Quoi qu'il en soit, Matthieu vint à Iôannina prendre possession de son trône le 8 septembre 1382, mais la *Chronique de Ioannina* nous informe que, du fait des mauvaises

³⁹⁷ *Ibid.*, t. I/6, n^{os} 2696, 2704, 2705, 2707, 2861.

³⁹⁸ *Ibid.*, n^o 2704.

³⁹⁹ *Ibid.*, n^{os} 2714, 2861.

⁴⁰⁰ *Ibid.*, n^o 2714.

⁴⁰¹ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, p. 93, §26, ll. 1-5.

⁴⁰² DARROUZÈS, *Regestes*, n^o 2708.

⁴⁰³ C'est notamment ce que pense ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 241, qui ne semble pas considérer le Sébastien de Cyzique comme le même que celui de Iôannina.

relations avec le despote Thomas, il passa la plupart du temps à Arta, à tel point qu'en septembre 1384, Thomas officialisa son exil et confia l'Eglise à un certain Sénachérin, inconnu par ailleurs⁴⁰⁴. On ignore d'ailleurs l'étendue du rôle administratif, économique ou religieux joué par ce dernier, qui ne pouvait théoriquement pas porter le titre métropolitain.

Cette situation ne dura de toute façon pas longtemps, puisque Thomas Preljubović fut assassiné dès la fin du mois de décembre 1384 et que l'une des premières décisions de son successeur, Esaü, fut de rappeler Matthieu⁴⁰⁵. Et c'est ainsi que s'acheva la période d'exil des métropolitains de Iôannina, qui ne modifia pas à proprement parler la géographie ecclésiastique, mais perturba sans aucun doute le fonctionnement temporel et spirituel de la métropole. Celui-ci avait également à souffrir de la lutte acharnée entre Iôannina et les Albanais, qui ne pouvait que gêner les communications entre Iôannina et ses suffragants passés sous domination albanaise. Néanmoins, après la conquête de certains de ces territoires par le despotat de Iôannina en 1382, les deux évêques de Bela et Dryinopolis participèrent de nouveau à la vie de leur métropole, notamment en étant présents en 1386 auprès de leur métropolitain, lors de l'investiture despotique d'Esau Buondelmonti⁴⁰⁶.

3) La situation à la fin du XIV^{ème} siècle et au début du XV^{ème} siècle

Après la fin de l'exil des métropolitains de Iôannina, intermède révélateur de la pratique gouvernementale de Thomas Preljubović, la situation ecclésiastique de l'Épire semble être revenue à la normale. Ainsi, l'*Ekthesis Nea*, manuel de chancellerie du patriarcat de Constantinople rédigé à la fin du XIV^{ème} siècle, reprend le classement traditionnel et place donc le métropolitain de Naupacte au 35^{ème} rang, avec le titre d'exarque de toute l'Étolie⁴⁰⁷. Mais la liste s'arrête au 40^{ème} rang et Iôannina est citée sans mention de rang⁴⁰⁸. Rien n'indique donc une modification concernant ces sièges. On notera simplement que Naupacte était comptée parmi les quarante métropoles valant à leur titulaire le titre d'« ἑξαρχοὶ καὶ ὑπέροτιμοι », tandis que le métropolitain de Iôannina faisait partie du groupe n'ayant droit qu'à

⁴⁰⁴ CHRONIQUE DE IÔANNINA, p. 93, § 26, ll. 14-23, §27, ll. 10-15. NICOL, *Despotate II*, op. cit., p. 153.

⁴⁰⁵ *Ibid.*, p. 95, §31, ll. 16-8.

⁴⁰⁶ *Ibid.*, p. 96, § 32, ll. 11-15.

⁴⁰⁷ DARROUZÈS, *Notitiae...*, op. cit., *Notitia* 20 : p. 417, l. 35 ; *idem*, « Ekthesis Nea. Manuel des Pittakia du XIV^{ème} siècle », *REB* XXVII (1969), p. 45, l. 46.

⁴⁰⁸ *Ibid.*, pp. 194-196, p. 417, l. 47/23 ; *idem*, *Ekthesis Nea...*, art. cit., p. 46, l. 72.

celui d'« *ὑπέροτιμοι* ». Gageons néanmoins que la situation de la métropole de Iôannina était à l'époque plus enviable que celle de Naupacte.

Néanmoins, malgré la nomination régulière de métropolités, force est de constater que Iôannina n'entretient pas vraiment des contacts réguliers avec le patriarcat. Lorsque, le 14 septembre 1394, le synode patriarcal propose de confier les *epidosis* de Leucade et de Corfou au métropolitain de Corinthe, sous réserve que Iôannina ne les ait pas déjà, cette dernière précision laisse entendre que le patriarcat lui-même ne sait pas vraiment ce qui se passe à l'ouest des Balkans⁴⁰⁹. La métropole sera pourtant occupée durant toute le premier tiers du XV^{ème} siècle : le métropolitain est notamment mentionné en 1408, en 1411 et en 1430, soit jusqu'à la conquête ottomane⁴¹⁰.

Quant à la métropole de Naupacte, nous ne savons que très peu de choses sur elle. Le patriarcat continua à nommer des titulaires et nous pouvons penser que Venise les autorisa à résider dans la ville, mais c'est à peu près tout ce que nous pouvons en dire⁴¹¹.

E) Après la conquête ottomane

1) Le maintien des structures existantes

Les Ottomans laissèrent comme on le sait l'Église orthodoxe poursuivre ses activités. Néanmoins, la chute de l'empire byzantin a manifestement poussé les auteurs de notices à modifier leurs habitudes et à réactualiser leurs listes. En effet, la fameuse « *notice d'époque turque* », que l'on date habituellement de la deuxième moitié du XV^{ème} siècle⁴¹², comporte

⁴⁰⁹ *Idem*, *Registre*, p. 271, n° 465, pp. 385, 301 ; *idem*, *Regestes*, n° 2969.

⁴¹⁰ ROMANOS, Ioannis, *Περὶ τοῦ Δεσποτάτου τῆς Ἠπείρου ἱστορικὴ πραγματεία* [« *Traité historique sur le Despotat d'Épire* »], Corfou, Ἐρμης, 1895 (rééd. Arta, Μουσικοφιλολογικὸς Σύλλογος Ἄρτης "Ὁ Σκουφάς", 2002), pp. 168-169 ; *CHRONIQUE DES TOCCO*, v. 1506 ; *HORISMOS DE SINĀN PAŞHA*, éd. MM, t. III, pp. 282-283.

⁴¹¹ ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 242. Cf. Annexe IV, Listes ecclésiastiques.

⁴¹² GELZER, *Texte...*, *op. cit.*, p. 614 : « *Aus alle dem lässt sich mit ziemlicher Sicherheit annehmen, dass unsere Notitia in der zweiten Hälfte des XV. Jahrhunderts abgefasst wurde.* » PAPADOPOULLOS, Theodoros, *Studies and Documents relating to the History of the Greek Church and People under Turkish Domination*, Bruxelles, [s. n.], 1952 [rééd. Londres, Variorum, 1990], p. 103. DARROUZÈS, *Notitiae...*, *op. cit.*, pp. 197-198, ne se prononce pas sur la datation, insistant sur le fait que les manuscrits datent pour la plupart du XVII^{ème} siècle.

beaucoup moins de métropoles qu'auparavant. Dyrrachion et Corfou ont ainsi disparu, tandis que Naupacte et Iôannina se retrouvent désormais aux 25^{ème} et 40^{ème} rangs⁴¹³. Par ailleurs, Naupacte ne compte désormais plus que quatre suffragants (Bonditza, Aetos, Achelôos, Rhôgoi), de même que Iôannina (Bela, Buthrote-et-Glykys, Dryïnoupolis et Chimara), tandis que Corinthe possède toujours Céphalonie et Zante⁴¹⁴.

Il est tentant de s'expliquer l'absence de Dyrrachion par le fait qu'elle est en dehors de l'empire ottoman et de spéculer ensuite sur la présence de Leucade, Céphalonie et Zante en datant le document de la période allant de 1479 (chute des îles Ioniennes) à la prise de Dyrrachion en 1501. Mais alors on ne comprendrait pas la présence de Naupacte, vénitienne jusqu'en 1499, sauf à dater la notice entre 1499 et 1501, ce qui serait quasiment miraculeux. Malheureusement, il est difficile de savoir à quelle réalité correspond notre document. En effet, les approximations courantes dans les *notitiae* d'époques byzantines n'ont pas cessé à l'époque ottomane, sans compter que l'archaïsme est toujours présent : on trouve par exemple Rhôgoi, qui a pourtant depuis longtemps déjà été remplacé par Arta. Enfin le document édité n'a pas bénéficié d'une édition critique complète permettant d'avoir plus de certitudes, notamment en comparant les centaines de versions existantes. On remarquera cependant qu'en ce qui concerne la métropole de Iôannina, il correspond exactement à la situation telle que nous la connaissons en l'année 1543⁴¹⁵.

2) Le problème de l'archevêché de Pôgônianê

L'*ekthesis* d'Andronic III mentionne l'archevêché de Pôgônianê, avec siège à Depalitsa (aujourd'hui Molyvdoskepasto), au 25^{ème} rang. Certains auteurs considèrent donc que l'existence de cet archevêché est attestée au XIV^{ème} siècle, voire dès 1298⁴¹⁶. Cette date

⁴¹³ *Ibid.*, pp. 628-630, ll. 32, 40. DARROUZÈS, *Notitiae...*, *op. cit.*, pp. 419-420, ll. 30, 38.

⁴¹⁴ *Ibid.*, pp. 634-635, ll. 201-202, 238-242 et 251-255. DARROUZÈS, *Notitiae...*, *op. cit.*, *Notitia* 21, pp. 420-421, ll. 113-114, 150-154 et 163-167.

⁴¹⁵ *VV*, I (1894), p. 749, compte-rendu de PANAGIOTIDES, D. A., « Θεσπρωτικά », *Νεολόγον Έβδομ. Έπιθ.* III (1894), pp. 335-336, 343-345.

⁴¹⁶ NICOL, Donald, *The churches of Molyvdoskepastos*, *ABSA* XLVIII (1953), pp. 141, 151-153 ; *idem*, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 238 ; PAPADOPOULOU, Barbara, « Η Κόνιτσα και η ευρύτερη περιοχή της κατά την βυζαντινή περίοδο » [« Konitsa et son territoire à l'époque byzantine »], dans DIMITRIADIS, Evangelos (dir.), *Η επαρχία Κόνιτσας στο χωρο και το χρόνο* [« La province de Konitsa dans l'espace et le temps »], Konitsa, Πνευματικό Κέντρο Δήμου Κόνιτσας, 1996, p. 78.

paraît plausible : à cette période le pouvoir byzantin, qui contrôle la région de Berat, s'oppose à l'État épirote et aurait pu chercher à séparer la région de Pôgônianê de la métropole de Iôannina, contrôlée par ce dernier.

Malheureusement, en dehors de cette *Notitia*, dont on sait que comme les autres elle ne permet pas de donner de date précise, nous n'avons que peu d'informations et il est donc difficile de déterminer les dates d'existence de cet archevêché, ni les raisons qui ont poussé à sa création. Pour Jean Darrouzès, cette création ne doit pas être antérieure à 1453, puisqu'on ne la trouve que dans les recensions les plus récentes de la *Notitia* 18 (*ekthesis* d'Andronic III), ainsi que dans la *Notitia* 21 (réputée d'époque ottomane)⁴¹⁷. L'archevêché de Pôgônianê, attesté à l'époque ottomane, mieux documentée, ne peut donc pas être daté avec assurance de l'époque byzantine. Quant à la date de 1298 qui est parfois donnée pour la construction de l'église des Saints-Apôtres, siège cathédral de l'archevêché, elle ne peut servir de preuve : outre qu'elle ne concerne que la construction du bâtiment, qui a pu devenir cathédrale ultérieurement, elle provient d'une source dont il est permis de douter⁴¹⁸.

Nous en sommes donc réduits aux supputations : la création de Pôgônianê à l'époque byzantine est tout à fait plausible, mais les preuves en sont malheureusement insuffisantes.

*

* *

Comme on peut le constater, la géographie de l'Église épirote et ses relations avec le patriarcat de Nicée, puis de Constantinople, furent grandement influencées par leurs autorités temporelles respectives. Au début du XIII^{ème} siècle, l'indépendance de fait de l'État épirote entraîna l'indépendance de fait de son Église, malgré les protestations du patriarche de Nicée. L'empire de Thessalonique contrôlait ainsi une dizaine de métropoles et son clergé, dirigé par l'archevêque autocéphale d'Ohrid, connut alors sa plus belle période, en partie grâce à l'action de clercs formés à Constantinople avant la quatrième croisade. En Épire proprement dite, la métropole de Naupacte connut alors son apogée : dirigée par un chef exceptionnel en la personne de Jean Apokaukos, elle avait alors un grand nombre de suffragants et son fonctionnement n'était nullement perturbé par des invasions ou occupations étrangères.

⁴¹⁷ DARROUZÈS, *Notitiae...*, *op. cit.*, p. 188, *Notitia* 18, p. 410, l. 158, *Notitia* 21, p. 420, l. 81.

⁴¹⁸ MYSTAKIDES, N., « Αρχιεπίσκοποι Πωγωνιάνης », [« Les archevêques de Pôgônianê »], *Ἡπειρωτικός Ἀσκήρ*, I (1904), pp. 132-135 ; cf. *TIB*, III, p. 141 : « nach unsicherer Quelle wurde sie 1298 errichtet ».

La défaite de Théodore Comnène en 1230 mit un terme à l'indépendance du clergé épirote, qui fut alors soumis au patriarcat de Constantinople. Par ce biais, l'empire de Nicée pensait pouvoir contrecarrer l'influence bulgare prépondérante après la bataille de Klokotnica et préparer la réunification politique des Grecs d'Orient et d'Occident. Mais si cette démarche fut couronnée de succès à Thessalonique, en revanche elle échoua en Épire et en Thessalie, qui demeurèrent indépendantes. Le maintien de cette indépendance politique mit l'Église épirote dans une situation marginale vis-à-vis de l'Église byzantine. Bien que son orthodoxie ne fût jamais remise en question, elle ne participa pas à l'Union des Églises de 1274 et ne reçut dans les années suivantes que très peu de métropolitains venus de Constantinople. La métropole de Naupacte dut donc très probablement fonctionner de nouveau de façon autonome.

Par la suite, à la fin du XIII^{ème} et au début du XIV^{ème} siècle, les tendances centrifuges des sous-régions épirotes, que nous avons constatées au chapitre précédent, se manifestèrent également au niveau ecclésiastique. Ainsi la rivalité d'Arta et de Iôannina, qui eut pour conséquence le ralliement provisoire du nord de l'Épire à l'Empire byzantin, entraîna l'éclatement de la province de Naupacte en deux provinces, l'une au nord et l'autre au sud. La protection impériale et patriarcale assura la prospérité à la nouvelle métropole de Iôannina, tandis que la métropole de Naupacte vivait des heures sombres, en raison de l'annexion de son siège par les Latins, ainsi que de nombre de ses suffragants. Il semble par ailleurs que le patriarcat ait omis de nommer des métropolitains dans les métropoles épirotes qui échappaient au pouvoir politique de l'empereur, souhaitant ainsi mettre sous pression les souverains locaux et contribuer à la fin du séparatisme épirote.

Cette situation prit fin avec l'expansion serbe des années 1340. L'empire byzantin ayant perdu tout espoir de réintégrer la province occidentale, prit désormais soin d'y envoyer des métropolitains afin de préserver son caractère byzantin. La conquête ottomane ne modifia pas les choses de ce point de vue. Les métropoles de Naupacte et de Iôannina purent ainsi continuer à fonctionner normalement, peut-être même plus facilement maintenant que la plus grande partie des sièges épiscopaux avaient été repris aux Latins. Quant aux relations avec le patriarcat, elles furent favorisées par le fait que l'Épire se trouvait à nouveau dans le même ensemble politique que celui-ci. La cohésion entre les deux niveaux fut donc accrue, comme en témoigne l'élection du patriarche Joasaph II (1556-1565), originaire de Iôannina.

Mais cette unité retrouvée à l'époque ottomane ne saurait faire oublier que les temps de l'indépendance épirote furent pour l'Épire, à l'intérieur, une période de division entre les

provinces de Naupacte et de Iôannina et, à l'extérieur, une période de séparation d'avec le patriarcat. Les deux phénomènes furent bien évidemment liés, en raison des liens privilégiés entretenus par Iôannina avec l'empire byzantin.

Chapitre XIV

Géographie historique des bâtiments officiels

De tout temps, les pouvoirs publics ont été les constructeurs les plus prolifiques de leurs pays. Bien évidemment, cela s'explique de façon pragmatique par le fait qu'ils disposent en général de moyens financiers, humains et matériels plus importants que les particuliers. Mais surtout, construire répond à des besoins essentiels pour les gouvernants. Il s'agit tout d'abord d'exhiber sa puissance : on montre ainsi que l'on dispose de moyens importants, que l'on agit concrètement pour le bien de l'État et des gouvernés et également que l'on a une vision d'avenir car un bâtiment solide aura une longue durée de vie. On manifeste ainsi la solidité de l'État, mais aussi la volonté de laisser une trace dans l'Histoire. Il y a aussi des buts plus pratiques : la construction est l'un des moyens par lesquels on applique une politique d'État. L'étude des bâtiments officiels constitue donc un prisme par lequel on peut voir quelles sont les priorités des gouvernants. Pour ne prendre que des exemples choisis parmi les plus célèbres, les Pyramides d'Égypte montrent l'importance de la religion dans la société égyptienne et le rôle des Pharaons dans cette religion. Quant à la Grande Muraille de Chine, elle montre pour sa part comment l'Empire du Milieu percevait géographiquement la dichotomie entre civilisation et barbarie, mais aussi comment les empereurs manifestaient à leurs sujets le soin qu'ils avaient de les protéger. La construction de grands ensembles d'habitat social au XX^{ème} siècle enfin montre l'apparition de nouvelles responsabilités attribuées à l'État, désormais en charge du bien-être matériel de la population.

Évoquant l'action de la puissance publique dans l'espace urbain, le spécialiste de sociologie urbaine Yves Grafmeyer écrit :

*« La puissance publique se réclame de fins collectives qui transcendent les intérêts particuliers, et qui légitiment son autorité sur les agents privés et son contrôle de leurs initiatives. Aussi n'est-elle pas seulement source d'effets sur la ville, mais aussi porteuse d'intentionnalités qui peuvent se saisir de l'espace urbain comme cible et comme instrument de son action. »*⁴¹⁹

⁴¹⁹ GRAFMEYER, Yves, *Sociologie urbaine*, Paris, Armand Colin, 2005 (Collection 128), p.99.

Les souverains épirotes n'ont évidemment pas dérogé à cette règle. Autant dire qu'à travers les pratiques architecturales des souverains épirotes transparaissent des choix, qui montrent le projet de société porté par les gouvernants. En tant qu'héritiers des empereurs byzantins, leur action architecturale fut répartie en trois grands ensembles : la construction de bâtiments religieux, militaires et palatiaux. Nous allons donc étudier ces trois points successivement en nous basant à la fois sur les vestiges archéologiques mais aussi, dans le cas de bâtiments aujourd'hui disparus, sur les sources écrites. Une telle étude n'est évidemment pas gratuite : laissant aux historiens de l'art, archéologues et autres architectes le soin d'étudier ces monuments pour eux-mêmes, notre démarche sera celle de l'historien et notre but sera d'observer la répartition géographique des divers types de construction, afin d'en tirer des conclusions sur l'aménagement du territoire tel que l'ont pratiqué les souverains épirotes. Toute étude de géographie historique se devant d'être diachronique, la chronologie des constructions permettra également d'évaluer l'activité, et donc d'une certaine façon la puissance, de ces mêmes souverains.

A) Les bâtiments ecclésiastiques

1) Remarques préliminaires

Pour diverses raisons, les bâtiments ecclésiastiques sont ceux qui ont le mieux traversé le temps et ce sont quasiment les seuls bâtiments de l'époque médiévale à être demeurés encore accessibles. Leur étude comporte de nombreux avantages : outre leur intérêt propre, ils montrent à leur façon la puissance financière de leurs commanditaires et la vie culturelle de leur zone d'implantation.

La construction d'églises constitue un attribut essentiel des souverains, suivant une tradition inaugurée par le roi Salomon et dont l'exemple le plus illustre est bien évidemment Justinien construisant Sainte-Sophie, ce qui lui valut d'être honoré encore plusieurs siècles plus tard dans la célèbre mosaïque de la porte sud du narthex de la basilique. À travers de tels travaux, le souverain byzantin jouait son rôle de pasteur chargé de mener son peuple vers le paradis. Il serait donc anachronique de considérer la construction d'églises comme de l'argent dépensé dans un domaine moins urgent que la lutte contre les envahisseurs. Dans une société chrétienne telle que l'était la société byzantine, construire une église était plutôt considéré comme un investissement rentable à long terme, d'une part en assurant la pérennité des

valeurs chrétiennes de la société mais aussi du caractère chrétien du territoire, d'autre part en facilitant à ses commanditaires et à ses usagers l'accès au paradis.

Nous étudierons donc dans cette partie les différentes églises de l'Épire à l'époque byzantine tardive, qu'elles aient été construites, reconstruites, améliorées ou tout simplement conservées et utilisées à cette époque, afin d'évaluer la place des bâtiments religieux à travers les siècles et le rôle joué par les souverains épirotes vis-à-vis d'eux.

Le territoire étudié est une très ancienne terre chrétienne, dans laquelle on a retrouvé de nombreuses basiliques d'époque paléochrétienne. Néanmoins, celles-ci sont en grande partie situées dans des lieux abandonnés : les invasions slaves ont manifestement changé l'implantation de l'habitat⁴²⁰. Dans certains cas, cependant, les restes de basiliques paléochrétiennes ont été retrouvées sous des églises plus tardives⁴²¹. Quoi qu'il en soit, les bâtiments ayant joué un rôle durant les trois siècles qui nous intéressent furent pour l'essentiel construits soit à l'époque mésobyzantine, soit durant la période étudiée.

Une énumération et une présentation de toutes les églises épirotes des trois derniers siècles du Moyen Âge seraient ici fastidieuses ; aussi se reportera-t-on à l'annexe correspondante, notamment en ce qui concerne la bibliographie *ad hoc*. Nous ne proposerons donc ici qu'un résumé sous forme de tableaux synoptiques.

2) Tableaux synoptiques

On se gardera bien évidemment de considérer que les tableaux ci-dessus constituent un catalogue complet des infrastructures religieuses en Épire durant les XIII^{ème}, XIV^{ème} et XV^{ème} siècle. Les vicissitudes de l'histoire ont en effet provoqué la perte de nombreux monuments qui n'ont pas laissé de trace identifiable. Par exemple, il est probable que nombre d'églises présentes en 1204 ont été réutilisées pendant la période qui nous intéresse ; de même, certains bâtiments construits durant l'époque ottomane, et ne figurant donc pas dans nos listes, étaient très probablement situés à la place d'églises plus anciennes. Par ailleurs,

⁴²⁰ KODER, Johannes, « Προβλήματα της σλαβικής εποίκησης και τοπωνυμίας στη μεσαιωνική Ήπειρο » [« Problèmes de la colonisation et de la toponymie slave dans l'Épire médiévale »], *HX*, 1982 (XXIV), pp. 11-12.

⁴²¹ KATSAROS, Vassilis, « Παρατηρήσεις σε ορισμένες παλαιοχριστιανικές βασιλικές με φάσεις βυζαντινής περιόδου στη δυτική Στερεά Ελλάδα. » [« Remarques sur certaines basiliques paléochrétiennes présentant des phases de construction de l'époque byzantine en Grèce centrale occidentale »], *Κληρονομία*, XIII/2 (1981), pp. 431-465.

nous mentionnerons séparément les églises attestées uniquement à l'époque mésobyzantine. Pour la plupart, elles étaient probablement encore utilisées au cours des siècles suivants, mais on ne peut en tout cas pour le moment y déceler de travaux significatifs à l'époque qui nous intéresse.

a) Arta et sa région

Nom	Localisation	Datation ⁴²²	Remarques	Dimensions ⁴²³
Άγία Θεοδώρα τῆς Ἄρτης (monastère)	Arta	milieu du XII ^{ème} siècle.	Importants remaniements au XIII ^{ème} siècle.	11 x 11 (nef) 4 x 11 (narthex) Ensemble entouré d'un portique de 4 mètres de large.
Παναγία Παρηγορήτισσα	Arta	avant le XIII ^{ème} siècle	Reconstruction de fond en comble à la fin du XIII ^{ème} siècle par la famille régnante.	22 x 20
Ἅγιος Βασίλειος τῆς Ἄρτης (ἢ τῆς ἀγορᾶς)	Arta	XIII ^{ème} siècle	Plusieurs phases de construction jusqu'au XV ^{ème} siècle.	4,08 x 9,38
Ἅγιος Βασίλειος παρὰ τὴν γέφυραν	Arta	IX ^{ème} siècle	Rénovation importante au XIII ^{ème} siècle.	8,65 x 5,95
Ἅγιος Λουκάς	Arta	XIV ^{ème} ou XV ^{ème} siècle	Aujourd'hui en ruines	Dimensions initiales inconnues
Παναγία Ελεούσα	Arta	XIII ^{ème} ou XIV ^{ème} siècle	Aujourd'hui en ruines	<i>idem</i>
Μεταμόρφωση τοῦ Σώτηρος	Arta	débuts du XIV ^{ème} siècle	Profondément remaniée à l'époque turque	<i>idem</i>
Θεοτόκος Περιβλέπτος (monastère)	Arta (probablement dans le quartier de Περιλήφτη)	inconnue, avant le XIII ^{ème} siècle.	Aujourd'hui disparu.	Dimensions initiales inconnues

Tableau 2 | Les églises de la ville d'Arta

⁴²² Il s'agit de la date du premier bâtiment, même si le bâtiment a subi d'importantes modifications ultérieures.

⁴²³ En mètres.

Nom	Localisation	Datation	Remarques	Dimensions
Μονή Ἁγίου Ἰωάννη Προδρόμου	au sud de l'Arachtos	années 1220 ?	Remplacé par la mosquée de Faïk-pacha	Dimensions initiales inconnues
Ἅγιος Δημήτριος Κατσούρη	Kamos	fin VIII ^{ème} -début IX ^{ème} siècle	Rénovation de fond en comble au XIII ^{ème} siècle	11 x 11
Ἅγιος Νικόλαος τῆς Ῥοδιάς	Kirkizates	fin du XIII ^{ème} siècle		5,25 x 5,67
Παναγία τῆς Ῥοδιάς	Vigla	attestée au XIII ^{ème} siècle.	Bâtiment actuel du XIX ^{ème} siècle.	
Παναγία τοῦ Μπρυώνη	Neochorakio	1238	Rénovée au XIX ^{ème} siècle.	6 x 9 (nef)
Βλαχερναί (monastère)		fin du IX ^{ème} ou début du X ^{ème} siècle.	Travaux au début du XIII ^{ème} siècle, reconstruit au milieu de ce même siècle.	12,90 x 12,60
Κάτω Παναγία, Παναγία Βρύσεως	2 kms au sud d'Arta	milieu du XIII ^{ème} siècle	Fondée par Michel II	11,45 x 15,10
Παναγία τῆς Κορωνησίας, Θεοτόκος Κορακονήσια	Koronêsia	fin du X ^{ème} siècle	Décorations aux XIII ^{ème} , XVII ^{ème} et XVIII ^{ème} siècle.	5 x 10
Παντανάσσα Φιλιπιάδος	Philippiada	milieu du XIII ^{ème} siècle	Fondée par Michel II	25 x 15 (nef seule) 32 x 25 (ensemble)
Κόκκινη Ἐκκλησία Παναγία Βέλλας	Palaiochori	1295/1296		16 x 9,15
Ἁγία Αἰκατερίνα	Kampi	?	Bâtiment actuel d'époque turque	Dimensions initiales inconnues
Ἅγιος Λούκας	Rhōgoi	? Attestée en 1448		<i>idem</i>
Ἅγιος Νικολάος	Preveza	?	Transformé à l'époque turque	<i>idem</i>
Ἅγιος Γεωργίος	Zyrmi	attesté en 1476		<i>idem</i>
Κοίμησις Θεοτόκου	Kozilê	?	Remaniée à plusieurs reprises	16,00 x 5,50
Ἅγιοι Ταξιάρχαι	Zalongon	?	En ruines	4 x 9
Ἁγία Παρασκευὴ τοῦ Δράκου (monastère)	Kampi	deuxième moitié du XI ^{ème} siècle		10,85 x 6,70
Ἅγιοι Πάντες	?	? Attestée à l'époque d'Apokaukos	?	Dimensions initiales inconnues

Tableau 3 | Les églises des environs d'Arta

b) Étolie-Acarnanie

Nom	Localisation	Datation	Remarques	Dimensions
Κοίμησις Θεοτόκου	Megali Chôra	Basilique paléo-chrétienne	Importante phase de travaux vers 1300, attribuée à Anne Paléologue	8,50 x 18,20
Ἅγιος Νικόλαος καὶ Ταξιάρχες	Mokista	ca. 1300	Deux églises accolées, fondées par Kosmas Andritzopoulos et Michel Zorianos	11,10 x 5,35 4,40 x 3,80
Ἀγία Σοφία	Mokista	ca. 1300	Fondée par Anne Paléologue	13,20 x 8,40
Ἅγιος Δημήτριος	Baresoba	?		11 x 10 (naos) 4 x 10 (pronaos)
Ἅγιος Νικόλαος (ouest)	Baresoba	?		8 x 3,80
Ἅγιος Νικόλαος (sud)	Baresoba	?		9,50 x 6,15
Ἅγιος Πέτρος	Baresoba	? entre le XIII ^{ème} et le XV ^{ème} s.		8,05 x 4,85
Ἅγιος Γεώργιος	Baresoba	ca. 1000	Travaux à l'époque du Despotat, puis à l'époque turque	Dimensions initiales inconnues
Ἅγιος Νικόλαος ὁ Κρεμάστος	Sibista	ca. 1000	Fresques du début du XIII ^{ème} siècle	église rupestre
Μονὴ τῆς Θεοτόκου Φανερωμένης	Myrtia	?	Fresques ca. 1200 Fresques de 1491	13 x 6
Ἀγία Ἐλέουσα	Myrtia	?	Fresques de la première moitié du XV ^{ème} siècle	église rupestre
Ἅγιοι Ἀπόστολοι	Neromanna	1372/73	Le naos fut agrandi au XVI ^{ème} siècle	5,77 x 2,56 (naos initial)
Μονὴ Βαρνάκοβας	Barnakoba	1077	Reconstruite en 1148 ; Exonarthex rénové en 1228/29 par la despote Constantin Reconstruit au XIX ^{ème} siècle	7, 70 (largeur) longueur approximative : 20
Ἅγιος Ἰωάννης Πρόδρομος	Galatas	?	Mentionnée en 1217. Fresques d'époque paléologue	?

Tableau 4 | Les églises d'Étolie

Nom	Localisation	Datation	Remarques	Dimensions
Παναγίτσα	Prostovas	?	Fresques de la fin du XIV ^{ème}	?
Ἐπισκοπή Μάστρου	Mastron	? entre 650 et 850	Nombreux travaux postérieurs Fresques du XII ^{ème} ou XIII ^{ème}	17 x 14
Ἅγιος Γεωργίος	Angelo-kastron	deuxième moitié du XIII ^{ème} s.		8,80 x 8,20
Κοίμησις Θεοτόκου	Koubelo	basilique paléo-chrétienne	Remaniée au milieu du X ^{ème} , puis au XIII ^{ème} siècle	16,75 x 7, 45
Ἅγιος Γεώργιος	Kainourgion	? entre le XI ^{ème} et le XIII ^{ème} s.	Reconstruite à l'époque contemporaine	Dimensions initiales inconnues
Θεοτόκος, métropole	Naupacte	mentionnée par Jean Apokaukos	Disparue. Travaux de rénovation mentionnés à l'époque d'Apokaukos	<i>idem</i>
Μεταμόρφωσις τοῦ Σώτηρος	Chrysobon	?	Fresques de 1270 Fresques ca. 1500	13,30 x 5,15 7,95 x 4 (dimensions intérieures du naos)
Ἅγιοι Θεοδώροι	Lykobitsi	? époque byzantine tardive		5,65 x 4
Παναγία Προυσιώτισσα	Prousos	?	Détruite ; il ne reste que la crypte. Fresques du XIII ^{ème} -XIV ^{ème} s.	4,00 x 2,70 (crypte)

Tableau 4 | Les églises d'Étolie (suite)

Nom	Localisation	Datation	Remarques	Dimensions
Άγια Τριάς ου Παντοκράτωρ	Mavrika ou Angelo-kastron	ca. 900	En activité en 1238 ; aujourd'hui en ruines	Dimensions initiales inconnues
Παναγία Ἐρημίτου ή Τρημιτοῦ	près de l'Euênos	ca. 1000	En activité en 1238	13,50 x 10,50
Ἄγιοι Πάτερεις	Baresoba	ca. 1000	En activité en 1218/19	église rupestre
Παναξιότισσα Γαυρολίμνης	Baresoba	ca. 1000		11 x 11 (naos) 11 x 4 (pronaos)
Deux églises	Stamna	Xème s.	en ruine	Dimensions initiales inconnues
Ἄγιος Γεωργίος	Naupacte	mentionnée par Jean Apokaukos	Disparue	<i>idem</i>
Ἄγιος Δημητρεῖος	Naupacte	<i>idem</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>
Église au nom inconnu	Naupacte	<i>idem</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>
Ἄγιος Στέφανος	Naupacte	<i>idem</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>
Ἄγιος Κῆρυκος	Naupacte	<i>idem</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>
Ἄγιοι Ἀσώματοι	Anatolikon	<i>idem</i>	recouverte par une chapelle postérieure	<i>idem</i>
Μονή Παναγίας Μυροδοτούσης	Anatolikon	<i>idem</i>	remplacée au XIX ^{ème} siècle par une autre église.	<i>idem</i>

Tableau 4 | Les églises d'Étolie (antérieures à 1200)

Nom	Localisation	Datation	Remarques	Dimensions
Παναγία Παλαιοκατούνας	Lesini	fin du XIII ^{ème} s.		13,50 x 11,50
Γράβεις	Astakos	Basilique paléo-chrétienne	Travaux à l'époque byzantine tardive Aujourd'hui en ruines	Dimensions initiales inconnues
Παντοκρατῶρ	Monastiraki	ca. 1300		13,10 x 9,10 (naos) 18,30 x 16,80 (avec le déambulatoire)
Ἄγιος Στέφανος Ρίβτιου	Rivios	XIIIème s., probablement première moitié		6,90 x 4,90

Tableau 5 | Les églises d'Acarnanie

Nom	Localisation	Datation	Remarques	Dimensions
Παναγία Πρεβεντζάς	Baltos	deuxième moitié du XIII ^{ème} s.		12,50 x 5,20
Cathédrale	Aetos	?	?	?
Παναγία Αλιγιώτισσα	Bonditza	ca. 1300 ?		13,50 x 11,50
Άγιος Ανδρέας ὁ Ἐρημίτης	Chalkiopoulos	ca. 1280	Fondée par sainte Théodora d'Arta	église rupestre
Église sans nom	Kordobitza	?	Le bâtiment comportait des marbres du XII ^{ème} Aujourd'hui détruite	idem
Άγια Ἐλεούσα Μύτικα	Mytikas	XII ^{ème} s.		église rupestre
Ἐπισκοπή Θεοτόκου	Bonditza	mentionnée par Jean Apokaukos	Disparue	?
Άγία Ἐλέουσα	Kandêles	?	Fresques du XII ^{ème} siècle	église rupestre

Tableau 5 | Les églises d'Acarnanie (suite et fin)

c) Iōannina

Toutes les églises du *kastron* sont aujourd'hui perdues : après l'échec de la révolte de Dionysis Skylosophos en 1611, les Chrétiens furent expulsés de la forteresse et leurs églises remplacées par des moquées. On connaît néanmoins ces églises grâce à certains témoignages écrits.

Nom	Localisation	Datation	Remarques	Dimensions
Μητρόπολη τοῦ Ἀρχαγγέλου Μιχαήλ	Iōannina	Début du XIII ^{ème} siècle	Fondée par Michel I ^{er} Détruite par les Ottomans	?
18 églises ?	Iōannina	?	Détruites par les Ottomans. Nombre établi d'après une liste postérieure à 1611.	?

Tableau 6 | Les églises du *kastron* de Iōannina

À l'époque de l'État épirote, l'île de Iôannina devint elle aussi un important lieu de monachisme, soutenu par les riches familles de la ville, d'origine constantinopolitaine, comme les Stratégopouloi ou les Philanthropênoi.

Nom	Localisation	Datation	Remarques	Dimensions
Μονή Ἀγίου Νικολάου Σπάνου ἢ Φιλανθρωπηῶν	île de Iôannina	?	Rénové en 1291/92 par Michel Philanthropênos Reconstruit au XVIème siècle	?
Μονή Ντίλιου ἢ Στρατηγοπούλου	île de Iôannina	XIII ^{ème} siècle	Fondé par la famille Stratégopoulos	5 x 10 (<i>naos</i>) 4 x 5 (<i>pronaos</i>)
Μονή Ἀγίου Παντελεημόνος	île de Iôannina	? Attesté au XV ^{ème} siècle	Reconstruit au XIXème siècle	?

Tableau 7 | Les monastères de l'île de Iôannina

Nom	Localisation	Datation	Remarques	Dimensions
Μονή Ἀγίας Παρασκευῆς	Vitsa	1413/14	Construit par le voïvode Michel Therianos	8 x 3,70
Ἅγιοι Ταξιάρχαι	Kôstanianê	première moitié du XIII ^{ème} s.		11,60 x 7,70
Ἅγιος Νικόλαος	Raikon	?	Fresques du XIVème siècle.	11,30 x 4,30
Ἅγιος Γεωργίος	Beltsista	Attesté en 1321	Reconstruit à l'époque turque	?
Κοιμήσις Θεοτόκου	Toskesê	?		5 x 9
Προφήτης Ἡλίας	Platania	?	Une partie de l'église date de l'époque byzantine tardive	Dimensions initiales inconnues
Κοιμήσις Θεοτόκου	Mouspina	XIII ^{ème} s.	Remanié par la suite	<i>idem</i>
Μονή Σωσινοῦ	Bimprianê	?	Reconstruit en 1598	<i>idem</i>
Μονή Ἀγίου Ἰωάννη Προδρόμου	Kastritsa	?	Reconstruit à l'époque turque	<i>idem</i>
Cathédrale	Bela	?	Disparue	<i>idem</i>
Μονή Ἀγίου Νικολάου ?	Metsovo	?	Le bâtiment actuel date de l'époque ottomane	<i>idem</i>
Μονή Κηπίνας	Kêpina	époque byzantine tardive ?		église rupestre

Tableau 8 | Les églises de la région de Iôannina

Nom	Localisation	Datation	Remarques	Dimensions
Μονή Κοιμησέως Θεοτόκου	Molybdoskepastos	XIII ^{ème} ou XIV ^{ème} s.		12 x 5 (naos)
Άγιοι Απόστολοι	Molybdoskepastos	1298 ?	Restauré au XVI ^{ème} siècle.	14 x 10 (naos), 5 x 10 (pronaos)
Κοιμήσις Θεοτόκου	Kretzounista	époque byzantine ?	Bâtiment actuel d'époque contemporaine	Dimensions initiales inconnues
Μονή τῆς Παναγίας Ντουραχάνης	Longades	1434 ?	Bâtiment actuel postérieur	<i>idem</i>
Άγιος Νικόλαος	Tserbari	?	Fresques de la fin du XV ^{ème} ou du début du XVI ^{ème} siècle.	15 x 4,60
Κοίμησις Θεοτόκου	Katô Meropê	?	Fresques de la deuxième moitié du XV ^{ème} siècle	12 x 6
Église au nom inconnu	Zarobina	?	Fresques du XIV ^{ème} siècle.	Église rupestre
Άγιος Δημήτριος	Molybdoskepastos	XI ^{ème} s. ?		10 x 5,50 (naos)

Tableau 8 | Les églises de la région de Ióannina (suite et fin)

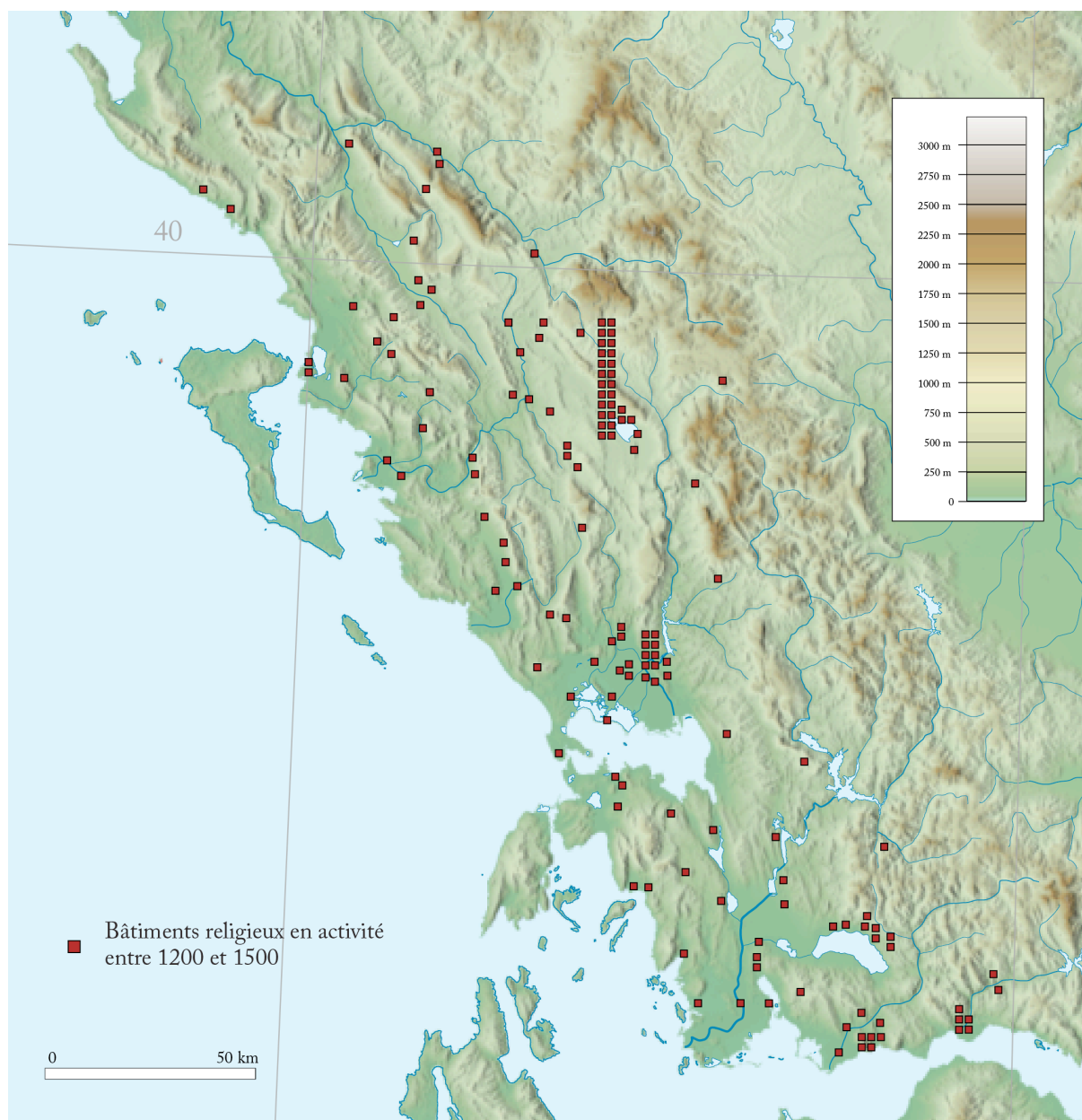
d) Nord-ouest de l'Épire

Nom	Localisation	Datation	Remarques	Dimensions
Κοιμήσις Θεοτόκου	Petrovitsa	XIII ^{ème} s.		9,45 x 7,80
Μεταμόρφωσις τοῦ Σώτηρος	Osdina	?	Fresques du XIII ^{ème} siècle	7,80 x 5,70
Κοίμησις Θεοτόκου	Dhërmiu	XIII ^{ème} ou XIV ^{ème} s.		<i>idem</i>
Άγιος Δημητρίος	Dragomê	?	Une partie du bâtiment date du XIII ^{ème} siècle	<i>idem</i>
Μονή τῆς Κοιμησέως τῆς Θεοτόκου	Geromerion	fin du XIII ^{ème} s. ou début du XIII ^{ème} s.	Fondé par Saint Nil	<i>idem</i>
Άγιος Νικόλαος	Mesopotamon	?	<i>Katholikon</i> de la fin du XII ^{ème} ou du début du XIII ^{ème} s.	17,70 x 11,12
Μονή Παῖς	Ragion	époque byzantine ?	Bâtiment actuel d'époque turque	<i>idem</i>

Tableau 9 | Les églises du nord-ouest de l'Épire

Nom	Localisation	Datation	Remarques	Dimensions
Γενέθλια Θεοτόκου	Peshkëpia	première moitié du X ^{ème} siècle	Adjonction d'une pièce additionnelle au XIII ^{ème} ou XIV ^{ème} siècle	16,10 x 13,20 (y compris le pronaos)
Κοίμησις Θεοτόκου	Labova	X ^{ème} siècle ?	Travaux au XII ^{ème} ou au XIII ^{ème} siècle.	12,30 x 12,30
Άγια Κυριακή	Gardiki	deuxième moitié du XIII ^{ème} siècle		12,05 x 5,86
Άγιος Δημήτριος	Tourkopaloukon	1242	Fondé par Michel II. Remanié à plusieurs reprises	11,25 x 13,15 (environ)
Église de Lekli	Lekli	époque méso-byzantine		6,4 x 5,2
Αγία Μαρίνα	Mile	?	Fresques du XII ^{ème} siècle	église rupestre
Παναγία	Cërcka	?	Fresques à situer entre le XI ^{ème} et le XIII ^{ème} s. Remaniée par la suite	Dimensions initiales inconnues
Deux églises	Buthrote	XIII ^{ème} ou du XIV ^{ème} siècle	En ruines	<i>idem</i>
Άγιοι Σέργιος και Βάκχος	Chimara	époque byzantine tardive ?	Bâtiment actuel du XIX ^{ème} siècle	<i>idem</i>
Μονή Ἰωάννου τοῦ Θεολόγου ἐν Μαλτσιανῇ	Malsiani	XI ^{ème} siècle ? Attesté en 1422	Bâtiment actuel d'époque turque	<i>idem</i>
Κοίμησις Θεοτόκου	Zërvati	époque byzantine tardive ?	Reconstruit à l'époque turque	<i>idem</i>
Cathédrale Άγιος Δονάτος	Glyky	basilique paléochrétienne	Reconstruite à l'époque classique Reconstruite au XVIII ^{ème} s.	Dimensions initiales inconnues
Άγιος Νικόλαος	Kastrion	époque méso-byzantine	En ruines	<i>idem</i>
Άγια Φωτεινή	Paramythia	ca. 1000	En ruines	<i>idem</i>
Κοίμησις Θεοτόκου	Kosina	XII ^{ème} siècle		?
Μονή Αγίου Κηρύκου καί Ιουλίττας	Dhuvjan	?		?

Tableau 9 | Les églises du nord-ouest de l'Épire (suite et fin)



Carte 34 | Localisation des églises d'Épire à la fin du Moyen Âge

3) Analyse géographique

Un simple coup d'œil permet de se rendre compte que l'Épire dans son ensemble était pourvue d'églises ; il n'y eut donc pas de zone défavorisée. Néanmoins, on peut constater que certaines zones, notamment à l'est du golfe Ambracique, ne présentent pas une grande concentration de bâtiments religieux, même monastiques. Dans la mesure où ces zones sont également absentes de nos sources écrites, on peut en conclure que la densité de leur

population devait être très faible à l'époque. On trouve également de grandes concentrations de fondations monastiques et de lieux d'érémisme, comme par exemple dans la région de la montagne de Baresoba, en Étolie, ou bien sur l'île de Iôannina.

Par ailleurs, il est à constater que si les constructions religieuses couvrent l'ensemble du territoire, elles ne le couvrent pas de façon égale : les villes de Iôannina, même si le chiffre de 19 églises est probablement à revoir à la baisse, et d'Arta arrivent sans surprise en tête du classement : ces cités étant les plus peuplées d'Épire, il est en effet normal que plusieurs églises y soient construites, afin de répondre aux besoins d'une importante population, quand dans les autres agglomérations une seule église suffit pour la communauté des croyants. La bipolarisation de l'Épire s'observe donc également en ce domaine.

Les deux capitales de l'Épire présentent néanmoins des caractéristiques différentes. D'un côté, les fondations d'églises couvrent Arta et son arrière-pays, alors que de l'autre, en dehors du *kastron* et de l'île de Iôannina, on trouve assez peu de constructions. Cela confirme l'image de Iôannina, îlot de réfugiés constantinopolitains repliés dans leur *kastron*, quand Arta semble plus ouverte sur sa région proche. Il serait bien évidemment plus aisé de comparer les deux villes si les églises de Iôannina avaient été préservées. Notamment, il aurait été intéressant de savoir si les églises de Iôannina étaient aussi fastueuses que celles d'Arta. C'est en effet dans cette ville et dans ses environs que se trouvent les églises les plus grandes d'Épire, telles notamment celles de la Parêgorêtissa ou de la Pantanassa.

Bien évidemment, les églises concernées doivent leur édification à la volonté des souverains épirotes, seuls à même de la financer. C'est en effet autour d'Arta que ceux-ci multiplièrent les fondations. On peut à cet égard citer la Katô Panagia et la Pantanassa, fondées par Michel II, la Parêgorêtissa ou Sainte-Théodora, qui bénéficia des largesses de son illustre pensionnaire⁴²⁴. C'est également dans la région d'Arta qu'ils se firent enterrer. On peut mentionner le monastère de Sainte Théodora, à Arta, où se trouvent les restes de la sainte souveraine ainsi que de son fils Nicéphore I^{er}, et le monastère des Blachernes, où repose Michel II et l'un de ses fils⁴²⁵. Une autre nécropole se trouve à Barnakoba, où se trouvent les tombes de Constantin Doukas et de sa sœur Anne, ainsi que celle d'un gendre de Michel II⁴²⁶. Certaines églises ne furent pas fondées par les souverains, mais par certains de leurs officiers,

⁴²⁴ Cf. Tableaux 1 et 2 ; Annexe III/1 ; Annexe II/3, n^{os} 5, 8, 10.

⁴²⁵ Cf. Tableau 2 ; Annexe III/1, Annexe II/3, n^{os} 6, 7.

⁴²⁶ Cf. Annexe III/1, Annexe II/3, n^o 3, 7.

là encore dans la région d'Arta⁴²⁷. *A contrario*, Iôannina ne semble pas être aussi choyée par la famille régnante et il lui faudra attendre d'avoir ses propres despotes pour recueillir leurs tombes, telles celle de Thomas Preljubović⁴²⁸.

Pour finir, il convient de noter que les aléas de la transmission jusqu'à nous des vestiges du passé empêchent de tirer des conclusions trop tranchées. Le cas d'Argyrokastron en particulier pose problème, puisque le site fut entièrement réaménagé à plusieurs reprises, de sorte qu'il ne reste aujourd'hui aucune église de la période byzantine à l'intérieur du *kastron* : or il est évident que cette ville, capitale d'une puissante seigneurie, possédait une, voire plusieurs églises. Nous sommes malheureusement privé de tout matériel qui pourrait nous donner des indications sur la politique de Gjin Zenevesi à ce sujet. De même, la destruction des églises de Iôannina constitue une perte irrémédiable concernant les pratiques de Michel I^{er} et de Carlo I^{er} Tocco notamment.

4) Analyse diachronique

Tout d'abord, on ne peut que constater, qu'en 1204, lors de la création de l'État épirote, l'Épire était loin d'être un désert religieux. Néanmoins, cela n'empêcha pas la période suivante d'être d'une très grande fécondité, d'un point de vue quantitatif mais aussi qualitatif. L'autonomie de l'Épire a manifestement conduit à la construction de nouvelles églises ainsi qu'à la rénovation d'anciennes. Il n'y a à cela rien d'étonnant : le nouveau gouvernement, désormais installé sur place, se devait de mettre en place une politique de prestige le légitimant. Par comparaison avec la période antérieure, il est bien évident que les nombreuses églises construites par les despotes d'Épire ne l'auraient pas été par les empereurs de Constantinople, qui détournaient comme on le sait par leur politique fiscale une grande partie des richesses provinciales au profit de la capitale.

Il est à cet égard flagrant qu'il n'existe à ce jour *aucune* église en Épire qui puisse être attribuée avec certitude à Théodore Comnène, qui fut pourtant, et de loin, le souverain épirote le plus puissant. L'axe majeur de sa politique étant la reconquête de Constantinople, sur la

⁴²⁷ La Κόκκινη Ἐκκλησία, à Boulgareli (tableau 2), fut fondée par le *prôtostratôr* Théodore Tzimiskês. Les églises des Ἅγιος Νικόλαος καὶ Ταξιάρχης, à Mokista (tableau 4) furent fondées entre autres par le *prôtostratôr* Michel Zôrianos.

⁴²⁸ VRANOUSIS, *Ἱστορικά καὶ τοπογραφικά...*, *op. cit.*, p. 495 ; cf. Annexe II/3, n° 17.

base de l'idéologie impériale byzantine traditionnelle, l'empereur de Thessalonique n'avait donc que peu de moyens financiers à sa disposition pour embellir ses territoires. Le projet de Théodore était donc avant tout militaire.

À l'opposé, son prédécesseur Michel I^{er}, qui procéda à la construction de la future métropole de Iôannina⁴²⁹, prit soin d'asseoir de cette façon sa légitimité en tant que protecteur des réfugiés. Il leur assura, dans la mesure du possible, la possibilité de mener une vie aussi proche que possible de celle qui était la leur avant l'arrivée des Latins. Or, un retour à une telle « normalité » byzantine passait prioritairement par la religion orthodoxe, si possible dans une église aussi fastueuse que possible, à même de leur rappeler les églises de Constantinople.

Mais c'est surtout avec Michel II que commence un grand mouvement de construction d'églises. De façon flagrante, la construction ou la rénovation d'un grand nombre d'églises se situe durant la seconde moitié du XIII^{ème} siècle. En effet, il devient évident, à partir de cette époque, que les souverains épirotes resteront dans leur province. Ils se lancent donc dans une frénésie de constructions destinées à normaliser leur pouvoir. Après la parenthèse que représente le règne de Théodore, Michel II, Nicéphore Ier et Thomas Ier s'installent. Les deux premiers, surtout, souhaitent donc faire d'Arta une capitale digne d'eux et y construisent nombre de bâtiments religieux prestigieux, faisant appel à des artistes venus de Constantinople mais aussi d'Italie. Le mouvement se poursuivit jusqu'au règne de Thomas I^{er}, avant de s'essouffler, probablement dès l'époque de la branche de Céphalonie.

Les bouleversements du milieu du XIV^{ème} siècle viennent freiner les constructions d'églises. Celles-ci reprendront cependant leur cours, puisque des travaux sont attestés dans le Despotat de Iôannina⁴³⁰ comme dans les territoires contrôlés par le clan Spata⁴³¹. Mais à vrai dire, les constructions et les rénovations attestées à cette époque sont très loin, sur un plan quantitatif comme qualitatif, d'égaler celles de la fin du XIII^{ème} siècle.

Il n'est à cet égard pas inintéressant de noter que la conquête ottomane fut loin d'être fatale aux bâtiments chrétiens. En effet, les monastères de Drobianê et de Malsiani, dans le nord-ouest de l'Épire, conclurent par exemple des accords avec leurs nouveaux seigneurs afin

⁴²⁹ Cf. Tableau 6 ; Annexe III/1.

⁴³⁰ Μονή Αγίας Παρασκευής, Vitsa (tableau 8).

⁴³¹ Παναγίτσα, Prostovas, Άγιοι Απόστολοι, Neromanna (tableau 4). L'église d'Άγία Ἐλέουσα à Myrtia date du début du XV^{ème} siècle : on ignore sous quel régime politique eurent lieu les travaux.

de poursuivre leurs activités⁴³². Cette relative bienveillance, assortie de la fin des épisodes guerriers en Épire, semble avoir permis un nouvel essor des bâtiments religieux : certaines constructions et rénovations sont en effet attestées dès le XV^{ème} siècle⁴³³. Turakhān beg lui-même semble y avoir contribué en faisant construire le monastère qui porte son nom⁴³⁴. Le mouvement sera encore plus visible au XVI^{ème} siècle, qui constitua par exemple l'âge d'or des monastères de l'île de Iōannina. Il convient cependant de ne pas avoir une vision trop idyllique de la période ottomane, au cours de laquelle nombre de temples chrétiens furent détruits et transformés en mosquée, comme ce fut par exemple le cas à Arta dans les années suivant la conquête⁴³⁵.

5) Conclusion

La construction de bâtiments religieux constitua donc durant les trois derniers siècles du Moyen Âge une activité assurément importante en Épire, impulsée par ses souverains, mais aussi par des particuliers. Tout un pan de la société y était lié, à commencer par les artistes chargés de la décoration des bâtiments. Il y avait des artistes locaux mais l'on faisait également venir des artistes thessaloniens, constantinopolitains ou italiens. Le rôle des souverains épirotes et de leur entourage fut déterminant. Bien évidemment, leurs résultats ne se comparent pas aux constructions contemporaines réalisées par des empereurs byzantins, notamment à Constantinople. Néanmoins, leur production est loin d'être négligeable, puisque pour ce qui concerne la période étudiée, c'est en Épire que se trouvent la plus grande église actuellement située sur le territoire actuel de la Grèce, à savoir la Pantanassa de Philippias⁴³⁶.

⁴³² BONKAS, Evangelos, « Δύο ιστορικά ένθυμήματα του ιε' αιώνας έν Βορείου Ήπειρου » [« Deux documents historiques du XV^{ème} siècle originaires d'Épire du Nord »], *ΔΙΕΕ* XIII (1959), pp. 427-430.

⁴³³ Μεταμόρφωσης του Σώτηρος, Chrysobon, Μονή της Θεοτόκου Φανερωμένης, Myrtia (Tableau 4), Άγιος Νικόλαος, Tserbari, Κοιμήσις Θεοτόκου, Κατό Meropê (Tableau 8). L'église de Saint-Jean Baptiste de Bounila, à Anatoli, près de Iōannina, fut fondée d'après la tradition en 1473 ; cf. OIKONOMOS, *Η ιστορία...*, *op. cit.*, t. I, p. 110.

⁴³⁴ Μονή της Παναγίας Ντουραχάνης, Longades (tableau 8). Le récit de cette fondation est certes légendaire, mais le *beg* de Thessalie est également connu pour la fondation de l'église de Ternavos près de Larissa ; cf. BABINGER, Franz, *art.* « Turakhān beg », dans *EI*, t. X, p. 724.

⁴³⁵ C'est par exemple le cas du monastère Άγίου Ίωάννη Προδρομού (cf. Tableau 2).

⁴³⁶ VOKOTOPOULOS, Panayotis, « Το καθολικό της Μονής Παντανάσσης Φιλιπιάδος » [« Le *katholikon* du monastère de la Pantanassa de Philippias »], dans SYNKELLOU, Efstratia (éd.), *Πρακτικά του Β' Διεθνούς Αρχαιολογικού και Ιστορικού Συνεδρίου για την Βυζαντινή Άρτα και την περιοχή της, Άρτα 12-14 Απριλίου 2002*, Athènes, Κουλτούρα, 2007, p. 302.

Ce soin apporté par les souverains épirotes à cette activité est assurément lié à une volonté de créer des bâtiments religieux dignes de l'image qu'ils souhaitaient donner. Par conséquent, il diminua avec le temps lorsque la capitale, Arta, fut considérée comme suffisamment équipée, avant d'être interrompu par les vicissitudes politiques et militaires du milieu du XIV^{ème} siècle. Les bâtiments ecclésiastiques furent également un enjeu politique pour les Ottomans : en autorisant leur construction, le pouvoir ottoman pouvait rassurer et s'attacher les populations chrétiennes, tandis qu'en interdisant leur construction, en les détruisant ou bien en édifiant des mosquées à leur place il affirmait sa toute-puissance.

B) Constructions militaires

1) Remarques préliminaires

L'édification de fortifications constituait l'autre « grand chantier » des souverains épirotes. Il s'agit là encore d'une attribution traditionnelle des empereurs byzantins. Sur la mosaïque déjà citée représentant Justinien à Sainte-Sophie, son voisin n'est autre que Constantin, loué pour avoir construit la cité à laquelle il a donné son nom. Or, sur cette représentation, la ville est symbolisée par ses murailles, puisque seules celles-ci apparaissent. C'est dire si, dans les mentalités médiévales et byzantines en particulier, c'est l'enceinte fortifiée qui fait la ville⁴³⁷. Cela est vrai notamment à Iōannina, où selon les mots de Jean Apokaukos, Michel I^{er} transforma un *πολίδιον* en *κάστρον*⁴³⁸. Les fortifications ont donc un sens politique très marqué : il s'agit de faire apparaître le souverain comme le protecteur du peuple face à d'éventuelles invasions. Or, ces dernières passèrent rapidement du stade de l'éventualité à celui de la réalité. On comprend mieux dans ces conditions pourquoi les fortifications constituent elles aussi une partie importante de ce chapitre.

⁴³⁷ FOSS, Clive et CUTLER, Anthony, *art.* « Cities », dans *ODB*, t. I, p. 466 ; FOSS, Clive, *art.* « Kastron », *ibid.*, t. II, p. 1112.

⁴³⁸ APOKAUKOS, éd. Papadopoulos-Kerameus, « Περί συνοικισμού τῶν Ἰωαννίνων μετὰ τὴν φραγκικὴν κατακτησὶν τῆς Κωνσταντινουπόλεως », [« Au sujet du peuplement de Iōannina après la conquête franque de Constantinople »] *ΔΙΕΕ*, III (1889-91), p. 453. Texte et traduction en annexe V/2.

Selon leur importance, les lieux fortifiés pouvaient être qualifiés de κάστρον (château), de γουλάς (donjon) ou de simple πύργος (tour). Ces vocables se trouvent en abondance dans la *Chronique de Iôannina* et surtout dans celle des Tocco.

2) Tableaux synoptiques

Afin d'éviter une fastidieuse énumération, nous présenterons les informations nécessaires sous forme de tableau synoptique. Les détails supplémentaires, notamment bibliographiques, sont disponibles en annexe⁴³⁹.

Nom	Datation	Remarques
Arta	Construction au XIII ^{ème} siècle. Attestée jusqu'au XV ^{ème} siècle.	Ville fortifiée. Existe encore aujourd'hui.
Bompliana	Attestée au début du XV ^{ème} siècle.	
Parga	Probablement une forteresse byzantine tardive. Forteresse vénitienne du XV ^{ème} s.	
Sestrouni	Attestée au début du XV ^{ème} siècle.	Tour existant encore aujourd'hui.
Phanarion	Attestée à la fin du XIV ^{ème} siècle et au XV ^{ème} siècle.	Vestiges.
Riniasa	Attestée à la fin du XIV ^{ème} siècle et au XV ^{ème} siècle.	Vestiges.
Rhôgoi	Forteresse d'origine antique. Travaux attestés à la période byzantine tardive.	Acropole existant encore aujourd'hui.
Preveza	Fortifications probablement édifiées en 1486/87 par les Ottomans.	Aucune vestige d'époque byzantine.

Tableau 10 \ Les forteresses de la région d'Arta

⁴³⁹ Annexe III/2.

Nom	Datation	Remarques
Angelokastron	Attesté de la fin du XIII ^{ème} jusqu'au XV ^{ème} siècle.	Acropole existant encore.
Naupacte	Existait probablement déjà à l'époque byzantine classique. La forteresse actuelle est essentiellement d'époque vénitienne.	Acropole existant encore.
Aetos	Attestée à la fin du XIV ^{ème} siècle et au XV ^{ème} siècle.	Pas de vestiges.
Bonditza	Existait probablement déjà à l'époque byzantine classique. Attestée du XIII ^{ème} au XV ^{ème} siècle. Travaux attestés à la fin du XIV ^{ème} siècle.	Vestiges.
Ambrakia	Vestiges du XV ^{ème} siècle.	N'est citée dans aucune source.
Anatolikon	Existait probablement déjà au XIII ^{ème} siècle. Travaux attestés au XV ^{ème} siècle.	Pas de vestiges.
Barnako	Attestée à la fin du XIV ^{ème} siècle et au XV ^{ème} siècle.	Vestiges.
Katochê	Premier bâtiment datant peut-être de la fin du XIII ^{ème} . Le bâtiment actuel date de la deuxième moitié du XIV ^{ème} siècle. La tour est attestée à la fin du XIV ^{ème} siècle et au XV ^{ème} siècle.	Vestiges.
Kophtra	Vestiges d'époque byzantine.	N'est citée dans aucune source.
Lykobitsi	Petite forteresse d'époque mésobyzantine.	N'est citée dans aucune source.
Galatas	Probablement construite au XV ^{ème} siècle par les Vénitiens. Attestée en 1451.	Vestiges.

Tableau 11 | Les forteresses d'Étolie-Acarnanie

Nom	Datation	Remarques
Iôannina	XI ^{ème} siècle. Travaux vers 1205 et vers 1370.	Ville fortifiée existant encore.
Bela	Époque byzantine tardive.	Quelques vestiges
Saint-Donat	Attestée aux XIV ^{ème} et XV ^{ème} siècles.	Quelques vestiges
Reunikon	Attestée au XIV ^{ème} siècle.	Quelques vestiges
Boursina	Attestée au XIV ^{ème} siècle.	Quelques vestiges
Dragomê	Attestée au XIV ^{ème} siècle.	Quelques vestiges
Arachobitsa	Attestée aux XIV ^{ème} et XV ^{ème} siècles.	Pas de vestiges
Kretzounista	Attestée au XIV ^{ème} siècle.	Quelques vestiges
Beltsista	Attestée au XIV ^{ème} siècle.	Quelques vestiges

Tableau 12 | Les forteresses de la région de Iôannina

Nom	Datation	Remarques
Argyrokastron	Site occupé depuis la fin du XII ^{ème} ou le début du XIII ^{ème} siècle. Forteresse attestée au début du XIV ^{ème} siècle.	Ville fortifiée existant encore. Bâtiment actuel datant du début du XIX ^{ème} s.
Dryinoupolis	Forteresse attestée dès l'époque proto-byzantine, rénovée à l'époque méso-byzantine. Peut-être encore en usage en 1418.	Vestiges
Panormos	Attestée en 1279.	Tout actuelle d'époque turque.
Buthrote	Forteresse d'origine antique, à l'abandon à la fin du XII ^{ème} siècle. Vestiges des XIII ^{ème} et XIV ^{ème} siècles. Importants travaux au XV ^{ème} siècle.	
Saiata	Attestée à la fin du XIV ^{ème} siècle et au XV ^{ème} siècle.	Pas de vestiges
Chimara	Forteresse d'origine antique. Attestée en 1280.	Vestiges.
Çifliku	Forteresse d'origine antique. Rénovation à la fin du XIII ^{ème} siècle.	N'est citée dans aucune source
Sopotos	Mentionnée au XIII ^{ème} siècle	Vestiges
Gardiki	Construction d'époque inconnue, entre le XI ^{ème} et le XIII ^{ème} siècle.	Enceinte fortifiée dotée de cinq tours, encore existante
Delbino	Première phase à l'époque classique, deuxième phase au XIII ^{ème} ou XIV ^{ème} siècle.	Vestiges
Kleisura	Époque byzantine.	La plupart des vestiges actuels sont d'époque turque
Lachanokastron	Attestée à la fin du XIV ^{ème} siècle et au XV ^{ème} siècle	Vestiges

Tableau 13 | Les forteresses du nord-ouest de l'Épire

3) Analyse géographique

La localisation des forteresses en Épire rend bien compte de l'organisation politique et militaire du territoire. Sans surprise, les *kastra* d'Arta et de Iôannina rendent bien compte de leur importance politique respective. Il convient néanmoins de remarquer que la superficie de celui de Iôannina entourait la plus grande partie de la ville tandis que celui d'Arta, de taille beaucoup plus réduite, ne constituait qu'une acropole. Quant à Argyrokastron, la superficie actuelle de la forteresse d'Ali Paşa laisse penser qu'il s'agissait là aussi d'un *kastron* aux dimensions comparables à celui d'Arta et donc proportionnel au poids politique et militaire acquis par Gjini Zenevesi.

Viennent ensuite des forteresses d'étendue moyenne, comme par exemple Angelokastron, ce qui laisse entendre que, malgré son statut de capitale de Sgouros Spata, elle

n'avait pas la même importance que les trois villes mentionnées précédemment. *A contrario*, la superficie comparable de la ville fortifiée de Rhôgoi montre l'importance politique et militaire de cette ville située dans l'aire politique d'Arta. Les fortifications des villes de Naupacte et de Buthrote montrent elles aussi l'importance de ces villes, au moins à l'époque vénitienne. Bonditza enfin constituait une forteresse très bien protégée, ce qui explique comment elle put demeurer aussi longtemps aux mains des Angevins puis des Tocco.

On trouve enfin une multitude de forteresses de troisième ordre, parfois réduites à une simple tour fortifiée, réparties sur l'ensemble du territoire épirote. Cette implantation montre bien qu'il ne s'agissait pas uniquement de défendre l'Épire contre des invasions venues de l'extérieur : de même que les forteresses, la menace est désormais répartie sur l'ensemble de l'espace épirote, ce qui n'est pas étonnant quand l'on connaît l'éclatement politique et les nombreux conflits opposant les uns aux autres les seigneurs épirotes.

4) Analyse diachronique

Contrairement aux constatations que nous avons pu faire au sujet des bâtiments religieux, remarquons tout d'abord que très peu de fortifications antérieures à 1204 sont attestées en Épire, exception faite des fortifications d'époque antique. Les souverains épirotes du début du XIII^{ème} siècle se trouvèrent donc face à la nécessité de protéger leurs villes et leur territoire en construisant des forteresses nombreuses et parfois étendues. Sont ainsi attestées au cours du XIII^{ème} siècle des travaux de fortifications autour des deux villes principales, Arta et Iôannina. Outre un rôle militaire, ces fortifications jouaient également un rôle politique, les murailles étant comme on l'a vu un attribut essentiel d'une ville et donc *a fortiori* d'une capitale. Nos sources mentionnant généralement l'existence d'une forteresse lors d'une invasion et non lors de sa construction, il est assez difficile de savoir si les forteresses épirotes furent construites immédiatement sur l'ensemble du territoire ou bien si elles furent dans un premier temps réservées aux zones côtières et frontalières. Quoi qu'il en soit, l'Épire était déjà assez largement recouverte de forteresses lors des opérations byzantines de 1338/1340, puisque les rebelles avaient à leur disposition de nombreuses places où se retrancher. Les différentes perturbations du milieu du XIV^{ème} et le morcellement politique qui s'ensuivit ne firent qu'accentuer le phénomène. Les forteresses sont ainsi très souvent mentionnées dans nos sources de la fin du XIV^{ème} et du début du XV^{ème} siècle. Elles étaient devenues en quelque

sorte un mode d'aménagement du territoire, puisque l'administration était désormais confiée à leurs commandants. Il n'y a donc aucune surprise à les voir à cette époque réparties de façon assez uniforme sur l'ensemble du territoire, ni à trouver la mention de nombreux travaux.

L'implantation vénitienne à la fin du XIV^{ème} siècle impulsa pour sa part une dernière phase de construction ou de réfection de forteresses, concentrée sur les côtes. La République, et en particulier le *Regimen* de Corfou, y mena de nombreux travaux fort coûteux. Mais il s'agissait pour Venise d'une part de s'assurer des lieux sûrs pour le trafic maritime et d'autre part d'assumer son rôle de protecteur des populations locales fuyant devant l'avancée ottomane. Les forteresses les plus considérables de ce point de vue furent Buthrote et surtout Naupacte, qui avait reçu de nombreux réfugiés lors de la conquête du Péloponnèse en 1460 et dont la population atteignait en 1499, lors de la conquête ottomane, le nombre assez élevé de 7 000 habitants⁴⁴⁰. Les Ottomans eux-mêmes participèrent à cette dernière phase puisqu'ils construisirent par exemple la forteresse de Preveza, dans le but de disposer eux aussi d'une base navale fiable, mais aussi d'une fonderie destinée à équiper leurs flottes et leurs armées dans la perspective de leurs affrontements avec les Vénitiens⁴⁴¹.

5) Conclusion

L'observation de la localisation et de la chronologie de l'implantation des forteresses en Épire n'est pas sans intérêt pour l'étude de l'exercice du pouvoir politique dans cette région. On peut en effet observer, à travers la hiérarchie des fortifications, une hiérarchie du pouvoir dont disposaient les différents seigneurs épirotes. Cette hiérarchie correspond en grande partie à l'image donnée par nos sources écrites. Ainsi, par exemple la taille moyenne de la forteresse d'Angelokastron montre bien que la seigneurie qui y était installée était la plus faible des quatre seigneuries épirotes ; sans surprise, elle fut la première à disparaître dès 1407. De même, l'aspect imposant de la forteresse de Rhôgoi montre bien l'importance de cette ville, située au second rang dans l'aire politique d'Arta, ce dont témoignent également nos sources écrites. Ainsi, la *Chronique de Iôannina* prend soin de la mentionner aux côtés

⁴⁴⁰ Cf. *supra*, p. 310 et n. 1208.

⁴⁴¹ STAVRAKOS, Christos, « A Foundry at Preveza. The processing of metals in Preveza during the 15th century », dans BRELLI-ZACHOU, Marina et STAVRAKOS, Christos, *Πρέβεζα Β'. Πρακτικά του Δεύτερου Διεθνούς Συμποσίου για την Ιστορία και τον Πολιτισμό της Πρέβεζας (16-20 Σεπτεμβρίου 2009)*, Preveza, Université de Iôannina, Municipalité de Preveza, Ίδρυμα Ακτία Νικόπολις, 2010, pp. 87-93.



Carte 35 | Les forteresses de l'Épire du XIII^{ème} au XV^{ème} siècle

d'Arta lorsqu'elle définit le territoire contrôlé par Pierre Liosha⁴⁴². De même, cette cité était considérée comme suffisamment importante pour constituer une seigneurie autonome, lorsque la seigneurie d'Arta fut partagée entre Ya'kūb et son demi-frère Carlo Marchesano⁴⁴³. Enfin, Rhôgoi était jugée suffisamment prestigieuse au sein du Despotat d'Arta pour accueillir la cérémonie funéraire de Carlo II Tocco⁴⁴⁴.

Par ailleurs, d'un point de vue chronologique, elle n'est pas sans offrir des correspondances avec les constructions de bâtiments religieux. Ainsi, assez peu de constructions militaires sont attestées au début du XIII^{ème} siècle, quand les constructions religieuses sont pour leur part en plein essor. Ainsi, Michel II, au début de son règne, ne juge pas prioritaire de fortifier sa capitale Arta ; il préfère au contraire entreprendre la construction de monastères, tels ceux de la Pantanassa ou de la Katô Panagia, ou celui de Tourkopaloukos, fondé en 1242. L'invasion de 1259 semble cependant avoir convaincu les souverains épirotes de renforcer les fortifications de leur capitale, sans pour autant qu'ils renoncent à leurs chantiers religieux, dont l'apogée se situe à la fin du XIII^{ème} siècle. Au XIV^{ème}, les constructions religieuses se font de plus en plus rares, tandis que les forteresses occupent une place de plus en plus importante dans la société épirote. Après la conquête ottomane en revanche, les travaux militaires se feront plus rares, à l'exception des zones côtières. tandis que l'architecture religieuse connaîtra alors un nouveau départ.

C) Les palais

L'étude des palais despotiques épirotes sera assurément plus rapide que celles des constructions religieuses et militaires ; en effet, seules les villes d'Arta et de Iôannina furent dotées de telles résidences. L'analyse sera d'autant plus succincte qu'aucun vestige n'en a été conservé, que ce soit dans l'une ou l'autre ville.

Il n'est cependant pas inutile de noter que les palais des Despotes sont mentionnés à plusieurs reprises dans nos sources littéraires. À Arta tout d'abord, à la fin du XIII^{ème} siècle, le

⁴⁴² *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §8, p. 79.

⁴⁴³ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 2096-2098.

⁴⁴⁴ *CYRIAQUE D'ANCÔNE*, éd. Erich Ziebarth, « Κυριακός ὁ ἐξ Ἀγκῶνος ἐν Ἠπειρῷ » [« Cyriaque d'Ancône en Épire »], *HX*, I (1926), p. 118. BODNAR, Edward, *Cyriacus of Ancona and Athens*, Bruxelles, Latomus, 1960 (Collection Latomus, XLIII), p. 65.

palais était situé à l'intérieur du *kastron*, comme l'atteste la *Chronique de Morée*⁴⁴⁵. Il y a donc tout lieu de penser qu'il s'agit du même palais mentionné ensuite à l'époque des Tocco dans des lettres de Carlo I^{er} et Carlo II⁴⁴⁶. Il y a dans le *kastron* deux endroits susceptibles d'avoir abrité le palais despotique : ou bien la citadelle interne, c'est-à-dire le γουλάς, où demeurait apparemment Irène Spata en 1416 si l'on en croit la *Chronique des Tocco*⁴⁴⁷, ou bien le bâtiment en ruines situé sur le point le plus élevé du *kastron*. Selon Michael Kordoses, en l'état actuel de nos connaissances, on peut supposer que le palais se trouvait initialement dans le bâtiment situé au sommet du *kastron*. Puis, l'installation des habitants à l'intérieur du *kastron* poussa le Despote à déménager dans le γουλάς, conservant toutefois l'ancien bâtiment en tant que lieu de cérémonie et d'hébergement des visiteurs⁴⁴⁸.

À Iōannina, on ignore quand fut fondé le palais. Il n'est pas impossible que Michel I^{er} y ait veillé dès le début du XIII^{ème} siècle, mais nous n'en avons aucune preuve⁴⁴⁹. Toujours est-il que les Despotes et leur famille résidaient probablement régulièrement à Iōannina, à l'instar de Thomas I^{er} et de sa mère Anne Paléologue, qui s'y replièrent en 1304 lors de l'invasion de la région d'Arta par les Angevins⁴⁵⁰. Par ailleurs, le titre de « *regale castrum* » ou de « *royal chastel* » que l'on trouve dans les sources occidentales contemporaines semble indiquer que la ville occupait un rang très important dans le Despotat et avait une relation particulière avec ses souverains⁴⁵¹.

Toutefois c'est à partir de 1367 et de l'arrivée de Thomas Preljubović que la ville devient une résidence despotique permanente. Par conséquent, si d'aventure il n'existait pas de palais auparavant, alors il est certain qu'il fut construit par Thomas, ainsi que l'indique la

⁴⁴⁵ *CHRONIQUE DE MORÉE*, §§622-623, éd. Buchon, p. 307, éd. Longnon, p. 248. L'« *ostel dou prince* », où logeait Florent de Hainaut était comme son nom l'indique un logement fourni au prince d'Achaïe pour la circonstance et n'était pas le palais du despote ; cf. *ibid.*, §649, éd. Buchon, p. 317, éd. Longnon, p. 259. Il n'y a donc pas de raison de penser, comme le fait KORDOSES, *Μεσαιωνική Άρτα...*, *art. cit.*, p. 183, que le palais du despote se trouvait en ville.

⁴⁴⁶ BUCHON, *Nouvelles recherches...*, *op. cit.*, t. II, p. 283, n^{os} LXII et LXIII : « *Data in castro civitatis nostre Arte* » (bis) ; MERTZIOS, *Trois lettres inédites...* *art. cit.*, pp. 353, 354 (formule équivalente) ; KREKIĆ, *Dubrovnik...*, *op. cit.*, n^o 1133.

⁴⁴⁷ *CHRONIQUE DES TOCCO*, v. 2947.

⁴⁴⁸ KORDOSES, *Μεσαιωνική Άρτα...*, *art. cit.*, pp. 258-261.

⁴⁴⁹ *Idem*, *Βυζαντινά Γιάννενα...*, *op. cit.*, pp. 97-98.

⁴⁵⁰ *CHRONIQUE DE MORÉE*, éd. Buchon, p. 458

⁴⁵¹ *Ibid.* ; HOPF, Karl, *Chroniques gréco-romanes inédites ou peu connues (CGR)*, Berlin, Weidmann, 1873, p. 178. KORDOSES, *Βυζαντινά Γιάννενα...*, *op. cit.*, p. 185.

version démotique de la *Chronique de Iôannina*⁴⁵². Ce palais était situé sur l'une des deux acropoles du *kastron*, très probablement l'acropole du nord-est, peut-être à l'emplacement actuel de la *medrese*⁴⁵³. Il s'agit là du point le plus élevé du *kastron*.

On peut donc constater qu'à Arta comme à Iôannina, la localisation du palais despotique prenait en considération la sécurité ainsi que l'altitude, les deux étant bien évidemment liés. Il s'agissait donc d'une part de protéger le despote du mieux possible, mais aussi, en plaçant sa résidence au-dessus de la ville, de matérialiser sa position au sommet de la hiérarchie politique et sociale.

Les villes d'Argyrokastron et d'Angelokastron, en tant que capitales de Gjin Zenevesi et de Sgouros Spata, devaient également posséder des résidences seigneuriales, mais elles ne sont pas mentionnées dans les sources. En outre, il est fort probable qu'aucune de ces deux villes ne disposait du raffinement culturel attesté à Arta et Iôannina.

*

* *

Comme on a pu le constater tout au long de ce chapitre, les souverains épirotes successifs ont voulu, par leurs divers bâtiments officiels, se placer dans la plus pure tradition byzantine. Assumant le rôle traditionnellement dévolu aux empereurs, ils se sont architecturalement mis en scène en tant que protecteurs du peuple et de la société, assurant le salut des corps et des âmes par des bâtiments militaires et religieux. Enfin, ils prirent soin de résider dans des bâtiments palais prestigieux et raffinés rappelant le palais impérial de Constantinople, afin d'exposer leur magnificence à leur peuple.

L'ensemble de ces bâtiments fut réparti sur le territoire épirote en fonction de critères qui ne doivent rien au hasard : sur les trois plans religieux, militaire et palatial, on constate en effet que les villes d'Arta et de Iôannina reçurent les investissements les plus importants. S'il est bien évidemment impossible de comparer quantitativement ceux reçus dans l'une et l'autre ville, on peut néanmoins constater que par la taille et la solidité de ses remparts, par le nombre et le faste probable de ses églises, par la vraisemblable magnificence de son palais despotique, Iôannina n'avait manifestement rien à envier à sa rivale du sud. Le lent

⁴⁵² *CHRONIQUE DE IÔANNINA, VERSION DÉMOTIQUE*, p. 80.

⁴⁵³ KORDOSES, *Βυζαντινά Γιάννενα...*, *op. cit.*, pp. 96-97 ; 314-315.

basculement du centre de gravité politique d'Arta à Iôannina durant les trois siècles de la période étudiée trouva donc également sa traduction architecturale.

Les autres centres urbains n'ont pas pour autant été abandonnés et l'ensemble de l'Épire a ainsi été couvert d'églises et de fortifications. Néanmoins, aucune autre ville n'a emble-t-il atteint le même niveau que les deux capitales. Cela est particulièrement évident pour Angelokastron ; concernant Argyrokastron en revanche nous en sommes réduits aux supputations du fait du manque de sources, archéologiques ou littéraires.

Mais par-delà les rivalités entre les diverses régions de l'Épire, l'étude de ces bâtiments montre aussi la puissance matérielle des souverains épirotes et l'usage qu'ils en font. Michel I^{er}, mis à part les travaux réalisés à Iôannina, semble avoir utilisé l'essentiel de ses ressources à la lutte militaire, ce en quoi il fut suivi par son frère Théodore. Suivit ensuite une période au cours de laquelle les souverains épirotes furent assez puissants pour mener de front des travaux de fortification mais aussi d'embellissement de leur territoire, notamment au moyen d'églises qui restent parmi les plus belles de Grèce.

À partir du XIV^{ème} siècle, les ressources furent manifestement plus réduites et les détenteurs de la puissance publique préférèrent manifestement privilégier les travaux militaires, la guerre constituant désormais le pivot de la société. On pourrait presque affirmer sous forme de boutade que, durant cette période, « l'architecture, ça sert d'abord à faire la guerre », pour reprendre la célèbre formule d'Yves Lacoste. Enfin, la conquête ottomane mit un terme au pouvoir des différents seigneurs régnant en Épire et la société épirote, désormais privée du pouvoir politique, consacra de nouveau ses ressources à la construction de bâtiments religieux, ceux-ci étant désormais la meilleure façon de défendre la civilisation byzantine.

Au terme de ces quelques chapitres consacrés à la géographie historique de l'Épire durant la période de son indépendance du XIII^{ème} au XV^{ème} siècle, nous pouvons constater que l'ensemble des angles d'approche adoptés ont permis d'observer une tendance profonde aux divisions internes, à tel point que l'on pourrait presque parler d'un séparatisme dans le séparatisme. Cette tendance amena donc à la constitution d'entités politiques indépendantes qui non seulement ne firent preuve d'aucune solidarité contre la menace ottomane, non seulement ne s'abstinrent pas de lutter entre elles mais en plus participèrent activement à l'introduction du loup dans la bergerie puisqu'aussi bien Arta que Iôannina firent alternativement appel aux Turcs dans leurs luttes fratricides.

Force est donc de constater que, si l'échec de l'indépendance épirote procède certes de facteurs exogènes, au premier chef la montée en puissance de l'empire ottoman, il relève également manifestement de facteurs endogènes, au premier chef les divisions internes de la province. Il nous reste donc à tenter de déterminer comment les conditions politiques de l'Épire ont contribué à son unité politique avant de provoquer sa désagrégation puis son absorption dans l'espace ottoman.

TROISIÈME PARTIE :

UNE IDIOSYNCRASIE ÉPIROTE ?

L'État épirote, sous ses différentes formes depuis sa création en 1204 jusqu'à sa disparition à la chute d'Arta en 1449, n'a jamais cessé d'être byzantin. Il convient bien évidemment de distinguer plusieurs phases durant cette longue période. À ses débuts la province, qui venait en quelque sorte d'être privée de capitale, présentait toutes les caractéristiques de la civilisation byzantine, que ce soit au niveau administratif¹, social², religieux³, juridique⁴, artistique⁵, culturel⁶ et idéologique. Par la suite, la séparation politique a naturellement conduit à des évolutions parfois divergentes entre l'Épire et le reste du monde byzantin, la province occidentale adoptant des traits plus originaux. Néanmoins, dans la plupart des domaines mentionnés, la permanence des cadres byzantins est flagrante, notamment au niveau linguistique puisque la prédominance du grec en tant que langue officielle n'a jamais été remise en question, malgré les nombreux souverains étrangers qui ont régné sur la province.

¹ Cf. *supra*, pp. 347-358.

² Voir par exemple STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, « Η κοινωνία της Ηπείρου στο κράτος του Θεοδώρου Δούκα », dans CHRYSOS, Evangelos, (éd.), *Πρακτικά Διεθνούς Συμποσίου για το Δεσποτάτο της Ηπείρου (Άρτα, 27-31 Μαΐου 1990)*, Arta, Μουσικοφιλολογικός Σύλλογος Άρτης "Ο Σκουφάς", 1992, pp. 313-333 ; KIOUSOPOULOU, Antonia, « Νέοι και γέροι στην κοινωνία της Ηπείρου κατά την ύστερη εποχή », dans CHRYSOS, *ibid.*, pp. 335-343 ; *eadem*, *Ο θεσμός της οικογένειας στην Ήπειρο κατά τον 13ο αιώνα*, Athènes, Σάκκουλας, 1991.

³ Voir par exemple SOUSTAL, Peter, et KODER, Johannes, *Nikopolis und Kephalaenia*, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1981 [ci-après *TIB*, III], pp. 85-87 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, « Από την εκκλησιαστική οργάνωση του κράτους της Ηπείρου. Εκκλησιαστικά οφίγια και υπηρεσίες του κλήρου τον 13ο αι. », dans SYGKELLOU, *Βυζαντινή Άρτα...*, *op. cit.*, pp. 161-196. Cf. *supra*, pp. 397-428.

⁴ Voir par exemple TROIANOS, Spyros, « Δημήτριος ό Χωματιανός κατά Θεοδώρου του Βαλσαμών : Εΐναι γνήσια τὰ τέκνα από ιερολογημένη μνηστεία ; », dans CHRYSOS, *Πρακτικά Διεθνούς Συμποσίου...*, *op. cit.*, pp. 345-353 ; PITSAKIS, Konstantinos, « Ζητήματα κωλυμάτων γάμου από την νομολογία και την πρακτική του «δεσποτάτου» της Ήπείρου », dans CHRYSOS, *ibid.*, pp. 355-374.

⁵ Voir par exemple ORLANDOS, Athanasios, « Η Παρηγορίτσα της Άρτης », *ΑΔ*, V (1919), pp. 1-82 ; « Μνημεία του Δεσποτάτου της Ήπείρου : Η Κόκκινη Έκκλησία (Παναγία Βελλάς) », *ΗΧ*, II (1927), pp. 153-169 ; « Η Πόρτα-Παναγία της Θεσσαλίας », *ΑΒΜΕ*, I/1 (1935), pp. 5-40 ; « Βυζαντινά Μνημεία της Άρτης », *ΑΒΜΕ*, II (1936) ; *Η Παρηγορίτσα της Άρτης*, Athènes, Société archéologique d'Athènes, 1963 (Βιβλιοθήκη της έν Άθηναις αρχαιολογικής εταιρίας, n° 52) ; « Βυζαντινά Μνημεία της Αιτωλοακαρνανίας », *ΑΒΜΕ*, vol. IX/1, (1969) ; PALIOURAS, Athanasios, *Βυζαντινή Αιτωλοακαρνανία*, 2^{ème} édition, Athènes, Αρσινοή, 1985 ; PAPADOPOULOU, Barbara, *Η Βυζαντινή Άρτα και τα μνημεία της* [« Arta byzantine et ses monuments »], Athènes, Ταμείο αρχαιολογικών πόρων και απαλλοτριώσεων, 2002 ; *eadem*, *Τα μοναστήρια του Νησιού των Ιωαννίνων* [« Les monastères de l'île de Iðannina »], Ιδαννίνα, Ιερά Μονή Ελεούσης Νησού, 2004. Ces indications bibliographiques sont bien évidemment loin d'être exhaustives.

⁶ Voir par exemple TOMADAKIS, Nikolaos, « Οι Λόγιοι του Δεσποτάτου της Ήπείρου », *ΕΕΒΣ*, XXVII, 1957, pp. 3-62 ; CONSTANTINIDES, Costas, « Από την πνευματική ζωή του κράτους της Ήπείρου (1204- ca. 1340) [« La vie culturelle de l'État d'Épire »], dans CONSTANTINIDES, Costas (éd.), *Μεσαιώνικη Ήπειρος. Πρακτικά επιστημονικού Σύμποσιου*, Ιδαννίνα, Πανεπιστήμιο Ιωαννίνων, 2001, pp. 231-256 ; KATSAROS, Vassilis, « Πνευματικός βίος και πολιτισμός της Βυζαντινής Άρτας », dans *Βυζαντινή Άρτα...*, *op. cit.*, pp. 25-41.

Néanmoins, la séparation politique entre cette dernière et le reste du monde byzantin interpelle : imposée par l'interposition des Latins entre les Etats épirote et nicéen, elle n'avait plus de raison d'être après la restauration impériale menée par les Paléologues. L'idéologie impériale, qu'avait d'ailleurs reprise Théodore Comnène, aurait normalement dû entraîner le rattachement à l'autorité de Constantinople. Il n'en a rien été et les *basileis* n'ont jamais réussi à récupérer de façon durable la province qu'il faut bien qualifier de séparatiste. Par ailleurs, de nombreux mouvements migratoires vinrent bouleverser la composition ethnique et l'organisation sociale de la province.

Il convient donc à présent de résoudre le problème de l'idiosyncrasie épirote en examinant les évolutions subies par l'Épire afin de voir si ce qui était, au début de la période étudiée, une province byzantine « comme les autres » est devenu du fait de son indépendance prolongée un territoire particulier, différent des autres provinces du monde byzantin. En d'autres termes, nous tenterons de savoir si cette indépendance a débouché sur un modèle politique et social alternatif.

Nous étudierons donc dans cette troisième partie tout d'abord le modèle politique mis en place en Épire après 1204 et son évolution ; puis nous nous pencherons sur la composition ethnique de ce territoire.

Chapitre XV

Le Despotat, un modèle politique original

Province sans histoire de l'empire byzantin en 1204, *a priori* peu rebelle à l'autorité impériale, l'Épire devint indépendante sans vraiment l'avoir voulu, du simple fait qu'elle se trouva privée du pouvoir central après la chute de Constantinople. Pourtant, après les succès décisifs de Michel VIII Paléologue en 1259 à Pelagonia et en 1261 à Constantinople, le patriotisme byzantin aurait pu conduire la province occidentale à intégrer l'Empire restauré. Or il n'en fut rien. Force est donc de conclure à l'émergence d'un modèle politique différent du modèle impérial traditionnel. C'est ce modèle qu'il nous faut à présent étudier.

A) Le titre despotique

Il convient tout d'abord de nous pencher sur le titre associé traditionnellement aux souverains épirotes, à tel point que leur État prit le nom, créé spécialement pour lui, de Despotat.

1) Les origines (avant 1204)

Les origines du titre de despote (δεσπότης, « maître ») ont déjà fait l'objet de plusieurs recherches et nous nous contenterons donc de les retracer à grands traits. Le titre était originellement attribué à l'empereur depuis l'époque de Justinien I^{er} (527-565) qui fut le premier à exiger d'être appelé ainsi. Le titre suivant immédiatement le *basileus* était alors *césar* (καίσαρ), que l'on attribuait depuis l'époque de la tétrarchie dioclétienne au successeur désigné. La situation demeura identique jusqu'à l'époque d'Alexis I^{er} Comnène (1081-1118), qui créa le titre de *sebastokratôr* (σεβαστοκράτωρ), contraction des épithètes impériales σεβαστός et αὐτοκράτωρ, lequel vint se placer entre le *basileus* et le *césar*. Alexis créa aussi d'autres titres inférieurs à celui de *césar*, à savoir ceux de *panhypersebastos* (πανυπερσέβαστος), *prôtosebastos* (πρωτοσέβαστος) et *sebastos* (σεβαστός). On peut

d'ailleurs noter que les détenteurs des titres de *sebastokratôr*, *césar* et *panhypersebastos* pouvaient se faire appeler despotes ou même *basileus*⁷.

Le titre de despote apparut finalement en 1163, sous le règne de Manuel I^{er} Comnène (1143-1180), qui le créa pour Béla de Hongrie, fiancé de sa fille Marie. En tant qu'héritier du trône de Hongrie, Béla était qualifié d'*urum* ; aussi Manuel, qui pensait qu'il hériterait aussi un jour du trône de Byzance, créa pour lui un titre équivalent, à savoir celui de despote. Après la naissance en 1169 du futur Alexis II (1180-1183), Béla perdit son statut d'héritier et le titre qui y était lié, mais le titre de despote, situé au second rang juste après celui de *basileus*, était né. Il demeurera à ce rang jusqu'à la fin de l'empire en 1453⁸.

Après Béla, les premiers détenteurs du titre de despote furent tous des gendres d'Alexis III Ange (1195-1203). Le premier fut Alexis Paléologue, époux d'Irène, fille aînée de l'empereur ; à l'instar de Béla, il fut désigné comme héritier du trône. Le second fut Théodore Laskaris, époux de la cadette Anne, qui porta son titre despotique à Nicée quelques temps encore après la chute de Constantinople, avant de se faire couronner *basileus* en 1206. Le troisième enfin fut Léon Sgouros, seigneur de Corinthe, qui épousa la benjamine Eudocie⁹. Dans la droite ligne du premier usage qui en avait été fait, le despote était donc à cette époque un gendre impérial, susceptible d'accéder un jour au trône en tant qu'époux de l'héritière¹⁰. Il est d'ailleurs à noter que les épouses des despotes portaient le titre supérieur de *βασίλισσαι*, car c'était bel et bien elles qui étaient héritières du pouvoir impérial, que leur époux n'était appelé à exercer qu'à titre de délégation¹¹.

Cet usage survécut un temps à la chute de Constantinople, puisqu'il fut utilisé également à Nicée. Le titre despotique fut ainsi attribué à Andronic Paléologue, gendre de

⁷ BRÉHIER, Louis, « L'origine des titres impériaux à Byzance. Βασιλεὺς et δεσπότης. », *BZ*, XV (1906), pp. 161-178, en particulier pp. 164, 168, 174, 176 ; GUILLAND, Rodolphe, « Études sur l'histoire administrative de l'Empire byzantin. Le despote », *REB* XVII (1959), pp. 52-53 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, « Το αξίωμα του «Δεσπότη» και τα δεσποτικά έγγραφα της Ηπείρου » [« La dignité de « Despote » et les documents despotiques de l'Épire »], dans CONSTANTINIDES, Costas, (éd.), *Μεσαιωνική Ήπειρος, πρακτικά επιστημονικού Συμποσίου (Ιωάννινα 17-19 Σεπτεμβρίου 1999)*, Ιωάννινα, Université de Ιωάννινα, 2001, pp. 74-79.

⁸ OSTROGORSKY, Georges, « Urum-Despotes. Die Anfänge der Despoteswürde in Byzanz », *BZ*, XLIV (1951), pp. 448-454 ; GUILLAND, *ibid.*, pp. 53-54 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, *To αξίωμα...*, *art. cit.*, pp. 77-81.

⁹ GUILLAND, *ibid.*, pp. 55-56.

¹⁰ OSTROGORSKY, *Urum-Despotes...*, *art. cit.*, p. 459 ; GUILLAND, *ibid.*, p. 56 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, *To αξίωμα...*, *art. cit.*, pp. 81-82.

¹¹ WILSON, Nigel et DARROUZÈS, Jean, « Restes du cartulaire de Hiéra-Xérochoraphion », *REB*, XXI (1968), p. 24, ll. 10-12 : « Ἀλεξίου δεσπότη καὶ Μαρίας τῆς εὐσεβέστατης βασιλίσσης καὶ πορφυρογεννήτου ». STAVRIDOU-ZAFRAKA, *ibid.*, p. 79, n. 42, p. 83

Théodore I^{er} Laskaris. À la mort de ce dernier, sa veuve Irène épousa Jean Vatatzès, qui ne reçut pas le titre de despote mais succéda néanmoins à Théodore en tant que Jean III (1221-1254)¹².

2) L'installation du titre en Épire (1204-1256)

Le premier despote d'Épire ne fut pas, comme on l'a longtemps cru, Michel I^{er} (1205-ca. 1215), prétendument nommé par Alexis III Ange après son rachat¹³. Michel et son frère Théodore, au début de son règne, ne portèrent donc aucun titre, ou plutôt leur titre était leur lien de parenté avec leur père, le *sebastokratôr* Jean Doukas. À cette époque en effet, il n'était pas courant de donner des titres aux membres de la famille impériale et le rappel de leur ascendance valait titre de noblesse : c'est pourquoi tant Michel que Théodore sont désignés dans des actes officiels en tant que « *fils du sebastokratôr Jean Doukas* »¹⁴.

Les premiers despotes de l'État épirote apparurent donc plus tard et ne furent désignés ni par les empereurs de Constantinople, ni par ceux de Nicée, mais bien par Théodore Comnène, empereur de Thessalonique. Celui-ci, après s'être fait couronné *basileus* en 1227, attribua en effet les titres traditionnels de la cour byzantine à son entourage, afin de recréer une cour impériale autour de lui. À ce sujet, Georges Akropolitès affirme que Théodore créa despotes, *sebastokratores*, grands domestiques, *protobestiarioi* et autres sans tenir compte des traditions impériales, « *à la manière des Bulgares* »¹⁵. Malgré la volonté manifeste de dénigrement dont fait preuve ici l'historien nicéen, il faut néanmoins admettre qu'il n'a pas totalement tort, puisque les despotes que créa Théodore ne correspondent pas vraiment aux critères appliqués par Manuel I^{er}, Alexis III et Théodore I^{er}. À sa décharge, on se contentera de

¹² AKROPOLITÈS, Georges, *Historia. Georgii Acropolitae Opera*, éd. A. Heisenberg, 2 vol., Leipzig, Teubner, 1903, p. 26, l. 17 ; GUILLAND, *Le despote...*, art. cit., p. 57 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, *ibid.*, p. 82. L'Alexis Paléologue mentionné par GUILLAND, *ibid.*, qui cite AKROPOLITÈS, p. 69, est introuvable.

¹³ Cf. *supra*, pp. 38 et 41, en particulier n. 36.

¹⁴ TAFEL, Gottlieb et THOMAS, Georg, *Urkunden zur älteren Handels und Staatsgeschichte der Republik Venedig mit besonderer Beziehungen auf Byzanz und die Levante*, 3 vol., Vienne, aus der kaiserlich-königlichen hof und Staatsdruckerei, 1856-57 [ci-après *TT*], t. II, n° CCXXIII, p. 119 [Texte et traduction en Annexe V/1] ; *Corpus Inscriptionum Graecarum*, éd. Boeckh, 4 vol., Berlin, Reimer, 1828-1877, rééd. Hildesheim-New York, G. Olms, 1977 [ci-après *CIG*], t. IV, p. 344, n° 8750. Annexes II/1, n°1 ; II/3, n° 1. STAVRIDOU-ZAFRAKA, *To αξίωμα...*, art. cit., pp. 84-85, en particulier n. 75, qui présente d'autres sources mais confond la *promissio* de 1210 avec l'accord conclu par Michel avec l'empereur Henri de Constantinople, dont le texte est perdu.

¹⁵ AKROPOLITÈS, §21, pp. 33-34.

signaler qu'il ne fut ni le premier ni le dernier *basileus* à innover en fonction des circonstances.

Théodore Comnène avait en effet deux fils susceptibles de lui succéder et n'avait donc aucune raison de nommer ses gendres despotes. En revanche, il fut l'un des premiers à nommer ses frères à des postes de gouverneurs provinciaux. On sait en effet que Constantin était gouverneur du thème de Nikopolis, tandis que Manuel fut probablement nommé en Thessalie. C'est probablement à ce titre, en tant que ducs et membres de la famille impériale, qu'ils reçurent le titre despotique¹⁶. Il s'agissait là de pratiques radicalement nouvelles dans le monde byzantin : d'une part l'empereur confiait à ses proches parents un gouvernement territorial, d'autre part il associait à ce gouvernement le titre despotique. Jean Vatatzès, qui refusait de reconnaître son homologue épirote, réagit en offrant à Théodore le second rang dans l'Empire et de lui laisser le gouvernement des territoires qu'il détenait¹⁷. Peut-être faut-il considérer que ce « *second rang* » était celui de despote¹⁸. Quoiqu'il en soit, Vatatzès venait d'offrir à Théodore Comnène le droit de gouverner de façon autonome une partie de l'empire des Romains. Il s'agit là encore d'une nouveauté dans le monde byzantin.

Après la bataille de Klokotnica et la capture de Théodore Comnène par les Bulgares, Manuel gouverna à Thessalonique en tant que régent, au nom de son frère l'empereur Théodore. Il conserva durant quelques temps son titre de despote, qui correspondait parfaitement au second rang qui était le sien dans la hiérarchie étatique, avant de prendre le titre impérial entre 1234 et 1235. Mais comme on le sait, son règne dura peu de temps et il fut renversé par Théodore, qui plaça sur le trône son fils Jean Doukas¹⁹. Mais l'empire de Thessalonique n'était plus que l'ombre de lui-même et lorsque Jean Vatatzès renouvela son offre en 1242 auprès de Jean Doukas, fils de Théodore Comnène, il n'était plus question de refuser. C'est ainsi que l'autonomie territoriale d'un despote devint une réalité dans l'empire de Nicée après l'avoir été dans celui de Thessalonique. Différence de taille, alors que Théodore Comnène avait confié à ses frères une portion de territoire qui lui appartenait, en revanche Vatatzès venait certes d'obliger Jean Doukas à reconnaître sa souveraineté, mais aussi de confirmer à ce dernier la possession d'un territoire qu'il possédait auparavant, à titre

¹⁶ PRINZING, Günter, « Studien zur Provinz und Zentralverwaltung im Machtbereich der Epirotischen Herrscher Michael I. und Theodoros Dukas », *HX*, XXV (1983), pp. 70, 95-96 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, *To αξίωμα...*, art. cit., pp. 85-86, notamment n. 84.

¹⁷ AKROPOLITËS, §21, p. 34, ll. 13-16.

¹⁸ STAVRIDOU-ZAFRAKA, *To αξίωμα...*, art. cit., p. 87.

¹⁹ Cf. *supra*, pp. 71-75.

héréditaire. Une étape avait été franchie dans la féodalisation du monde byzantin. Alors qu'auparavant tout gouvernement territorial procédait de l'empereur et de lui seul, Thessalonique appartenait désormais à la dynastie épirote par la volonté de l'empereur mais aussi par héritage. Il est bien évident que dans l'esprit de Vatatzès il s'agissait d'un pis-aller, qui permettait de déclasser dans l'immédiat l'empire rival de Thessalonique en attendant d'avoir les moyens militaires de l'annexer définitivement, ce qui advint d'ailleurs dès 1246. Néanmoins, un précédent était désormais constitué, qui s'appliquerait bientôt à l'Épire proprement dite.

En effet, l'annexion de Thessalonique rendait Michel II, le fils de Michel I^{er}, tout à l'ouest de la péninsule balkanique, totalement indépendant. Il dirigeait désormais l'Épire, l'Albanie, la Thessalie et l'ouest de la Macédoine. La question de son titre despotique ne fait pas l'unanimité parmi les historiens. En effet, si la plupart d'entre eux considère que Michel possédait dès 1238 le titre despotique, un document dont la date généralement acceptée est 1251, semble montrer le contraire : en effet, rien dans ce privilège accordé aux Ragusains ne correspond aux pratiques diplomatiques des despotes²⁰.

Quoi qu'il en soit, il est certain que Michel II et son fils Nicéphore II reçurent en 1252 le titre de despote à l'occasion des fiançailles de Nicéphore avec la princesse Marie Laskaris²¹. Il s'agissait là d'un mélange entre deux acceptions du sens de ce titre. D'une part, on élevait en effet à ce rang Nicéphore, en tant que gendre impérial, d'autre part Michel II en tant que gouverneur autonome d'un territoire qu'il possédait héréditairement. À cette occasion furent émises à Arta des monnaies représentant l'investiture de Nicéphore par Jean III, ce qui revenait pour Michel II à reconnaître sa soumission face à l'Empire²². En 1256, lorsque le mariage eut effectivement lieu, le titre despotique fut confirmé une seconde fois à Nicéphore²³.

²⁰ MM, t. III, n° XII, pp. 58-59. FERJANČIĆ, Božidar, *Деспоти у Византији и јужнословенским земљама* [« Les Despotes à Byzance et dans les pays yougoslaves »], Belgrade, 1960, pp. 65-66. NICOL, *Despotate I, op. cit.*, p. 129 ; BREDENKAMP, François, *The Byzantine Empire of Thessaloniki (1224-1242)*, Thessalonique, Municipality of Thessaloniki, 1996, p. 250 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, *To αξίωμα...*, art. cit., pp. 90-91, sont d'un avis différent. Néanmoins, aucun n'explique l'absence dans le privilège de 1251 de la formule traditionnelle « ἡ βασιλεία μου ».

²¹ AKROPOLITÉS, §49, pp. 91-92, ll. 17-14 ; SKOUTARIÔTÊS, p. 502, ll. 6-22 ; ÉPHRAÏM, vv. 8705-8722 ; GRÉGORAS, II, §8 = t. I, pp. 48-49, ll. 21-7. STAVRIDOU-ZAFRAKA, *ibid.*, p. 91.

²² PETRONOTARIOS, Petros, « Le monnayage du « Despotat » d'Épire », *Revue Numismatique*, s. 6, XXV (1983), pp. 96-98.

²³ AKROPOLITÉS, § 63, pp. 132-133, ll. 30-18 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, *To αξίωμα...*, art. cit., p. 91.

3) Le maintien d'une tradition

Michel II fut donc le premier souverain épirote à porter le titre de despote. Son fils Nicéphore I^{er}, titulaire du même honneur, lui succéda à la tête de l'État et régna jusqu'à la fin du XIII^{ème} siècle. Mais le titre despotique n'était ni héréditaire ni lié au gouvernement de l'Épire et son attribution était une prérogative impériale²⁴. Si Nicéphore obtint avant de mourir que son jeune fils Thomas, son héritier présumé, reçoive cet honneur, les différents souverains qui régnèrent par la suite sur la province occidentale furent dans l'obligation de la demander au *basileus*, qui ne l'attribua qu'en fonction de ses propres intérêts.

Thomas I^{er} reçut le titre de despote à une date inconnue. Les sources afférentes sont en effet ou peu explicites ou peu fiables. Par exemple, le jeune souverain épirote est qualifié de despote dans la *Chronique de Morée*, lors de l'invasion d'Arta en 1304 par les troupes de Florent de Hainaut. Néanmoins, ce texte ne constitue pas une preuve car pour les Francs, habitués à la féodalité, le titre était considéré comme héréditaire, ainsi que le prouve l'usage qu'en fit, à la même époque, le prince de Philippe de Tarente²⁵. Par conséquent, le rédacteur de la *Chronique* considérait peut-être Thomas comme un despote, du simple fait qu'il régnait sur l'Épire. Par ailleurs, le seul document dans lequel Thomas porte incontestablement le titre de despote date probablement de l'extrême fin de son règne : il s'agit du privilège qu'il semble avoir octroyé en 1318 au Vénitien Giacomo Contareno²⁶. Quant au passage de Pachymérès qui raconte comment Thomas reçut le titre, il est loin d'être fiable²⁷. Les sources archéologiques viennent heureusement à notre rescousse. Le péristyle de l'église de la Pantanassa comportait ainsi une fresque représentant le couple formé par Nicéphore et Anne, accompagnés de leurs enfants. Malheureusement, la récente reconstitution de cette fresque ne permet pas d'être sûrs concernant le statut de Thomas : le personnage est en effet quasiment

²⁴ PSEUDO-KODINOS, *Traité des offices*, éd. Jean Verpeaux, Paris, CNRS, 1976 (Le Monde byzantin, I), p. 167 : « Ὁ δεσπότης μὲν, ὁ σεβαστοκράτωρ καὶ ὁ καίσαρ οὐδεμίαν ὑπηρεσίαν ἔχουσιν, ἐὰν μὴ ταχῶσιν εἰς ἡγεμονίαν. »

²⁵ Philippe de Tarente et son épouse Thamar prirent en 1302 les titres de « despote » et de « despine ». ASONITIS, Spyros, « Παρατηρήσεις στις πρακτικές πολιτικής σύνδεσης της Κωνσταντινούπολης με την Ἡπειρο την εποχή του Δεσποτάτου », [« Remarques sur les pratiques de relation politique de Constantinople avec l'Épire à l'époque du Despotat »], dans SYNKELLOU, Efstratia (éd.), *Πρακτικά του Β' Διεθνούς Αρχαιολογικού και Ιστορικού Συνεδρίου για την Βυζαντινή Ἄρτα και την περιοχή της, Ἄρτα 12-14 Απριλίου 2002*, Athènes, Κουλτούρα, 2007, p. 150 ; cf. *supra*, p. 130 et n. 471.

²⁶ LEMERLE, Paul, « Le privilège du despote d'Épire Thomas I^{er} pour le vénitien Jacques Contareno », *BZ*, XLIV (1951), pp. 389-396. Concernant la datation de ce document, cf. *supra*, p. 139, n. 526 et Annexe II/1, n° 15.

²⁷ Cf. Annexe I/10.

disparu et il n'en reste plus qu'un fragment de couronne. Cette couronne est peut-être despotique mais la tête semble dépourvue de nimbe, contrairement à celles de ses parents²⁸. Néanmoins, l'inscription fondatrice de la Parégorëtissa mentionne Nicéphore et Thomas comme despotes, ce qui semble impliquer qu'ils étaient tous deux despotes simultanément, c'est-à-dire du vivant de Nicéphore²⁹. On peut d'ailleurs émettre l'hypothèse que ce titre ait été attribué vers 1291 dans le cadre de la réconciliation entre Nicéphore et Andronic II après la campagne byzantine infructueuse de 1290³⁰.

Quoi qu'il en soit, quelques années plus tard, probablement vers 1307, Thomas épousa la princesse Anne Paléologue, fille du co-empereur Michel IX³¹. Ce mariage venait confirmer le lien qui existait traditionnellement, comme on l'a vu, entre le titre despotique et le statut de gendre impérial. De plus, on peut supposer qu'après la prise du titre despotique par Philippe de Tarente, le *basileus*, soucieux de contrecarrer l'influence angevine, ait souhaité resserrer les liens entre l'Épire et Constantinople. Dans ce but, l'envoi à Arta d'une princesse paléologue et la réactivation d'un titre impliquant la soumission au *basileus* constituait la meilleure méthode³².

C'est ainsi que l'institution despotique fut liée à la dynastie épirote pour la troisième fois et pour une génération supplémentaire. Après l'assassinat du despote Thomas par son neveu Nicolas de Céphalonie, celui-ci prit le pouvoir à Arta, mais la question de sa légitimité se posait bien évidemment. Celle-ci lui venait de son statut de petit-fils de Nicéphore I^{er}, mais aussi d'époux d'Anne Paléologue, veuve de Thomas. Il est cependant évident qu'à cette époque déjà, le titre de despote était associé au gouvernement de l'Épire, *a fortiori* pour Nicolas, habitué à la féodalité en tant que comte de Céphalonie. Il était donc tout à fait dans son intérêt d'obtenir la dignité despotique, afin de conforter son pouvoir usurpé dans le sang. L'empereur Andronic III fut dans un premier temps hostile à cette demande : il vit dans les événements d'Épire l'occasion d'annexer la province séparatiste, d'autant plus que Iōannina s'était spontanément livrée à lui. Mais Philippe de Tarente conféra à son fils Philippe le titre

²⁸ VOKOTOPOULOS, Panagiotis, « Η κτιτοική τοιχογραφία στο περιστώο της Παντανάσσης Φιλίππιάδος » [« La fresque fondatrice du péristyle de la Pantanassa de Philippias »], *ΔΧΑΕ* XXIX (2008), pp. 73-80, avec résumé en anglais, qui considère comme certain que Thomas était alors despote.

²⁹ ORLANDOS, Athanasios, *Ἡ Παρηγορήτισσα τῆς Ἄρτης* [« La Parégorëtissa d'Arta »]. Athènes, Société archéologique d'Athènes, 1963 (Βιβλιοθήκη τῆς ἐν Ἀθηναῖς ἀρχαιολογικῆς ἐταιρείας, n° 52), pp. 96-99, images n° 104-108 (reproduction), p. 154 (transcription). Cf. Annexe II/3, n° 8.

³⁰ Cf. *supra*, pp. 118-119 ; Annexe I/10.

³¹ Cf. *supra*, p. 135.

³² ASONITIS, *Πολιτική σύνδεση...*, *art. cit.*, p. 150.

de « despote » le 19 avril 1319 et entreprit des préparatifs angevins en vue d'une campagne épirote³³. Ces événements persuadèrent probablement le *basileus* de se mettre d'accord avec Nicolas. Ce dernier étant en concurrence avec un « despote » angevin, un moyen simple de le soutenir était de lui conférer la dignité despotique à laquelle il pouvait d'ailleurs prétendre en tant qu'époux d'Anne Paléologue et de ce fait, en tant que gendre impérial³⁴. Ce mouvement diplomatique ne fut néanmoins pas un réel succès : l'expédition angevine fut retardée et Nicolas ne tarda pas à rompre son engagement envers l'empereur et à marcher sur Iôannina, sans succès cependant.

Comme on l'a vu, cet échec militaire de Nicolas signa sa perte et il fut à son tour assassiné par son frère Jean. Ce dernier, se trouvant lui aussi en situation de déficit de légitimité, se mit donc en tête de l'obtenir du côté des Byzantins. Il épousa une autre Anne Paléologue, fille d'Andronic Paléologue, qui était le fils de Michel Koutroulès et donc le petit-fils de Nicéphore I^{er} mais aussi de Michel VIII Paléologue. Cette seconde Anne Paléologue n'était donc pas une fille d'empereur, mais était cependant, d'un point de vue dynastique, assez proche du *basileus* pour justifier l'octroi du titre despotique³⁵. Il faut dire que dans la pratique des Paléologues, les usages concernant l'octroi de ce titre s'étaient modifiés : désormais, quasiment tous les fils d'empereur y avaient droit³⁶. Jean de Céphalonie n'était certes ni le fils ni le gendre d'Andronic III ; néanmoins, il était apparenté à la famille impériale et dirigeait une province que l'empereur considérait comme appartenant à l'Empire. Ce dernier décida donc de lui octroyer le titre despotique, afin de maintenir l'Épire dans une dépendance théorique³⁷.

C'est ainsi que pendant près d'un siècle, les souverains de l'Épire indépendante portèrent tous le titre de despote, donné par les empereurs byzantins. On aurait pu penser qu'après l'annexion de l'Épire en 1340, puis l'effondrement de l'Empire au cours de la décennie suivante, ce paradigme disparaîtrait. Il n'en fut pourtant rien comme on va le voir.

Après la mort du despote Jean, l'empereur Andronic III, profitant de la minorité de son successeur Nicéphore II, occupa et annexa l'Épire (1338-1340). Afin de neutraliser l'opposition, il intégra le jeune prince dans le système politique impérial en lui promettant le

³³ Cf. *supra*, pp. 142, 149-150.

³⁴ ASONITIS, *Πολιτική σύνδεση...*, *art. cit.*, pp. 150-151 ; cf. *supra*, p. 144.

³⁵ Cf. *supra*, pp. 107-108, 148-149.

³⁶ GUILLAND, *Le despote...*, *art. cit.*, pp. 61-63.

³⁷ Cf. *supra*, p. 149.

titre de despote, en le fiançant à Marie Cantacuzène, fille du Grand Domestique et en l'emmenant avec lui à Constantinople. Une fois privé de sa justification dynastique, le séparatisme épirote, espérait-il, s'éteindrait peu à peu. Dans un premier temps donc, l'Épire fut gouvernée par le pincerne Jean Ange, tandis que le futur despote Nicéphore vivait à la cour impériale : on s'orientait donc à première vue vers un retour à la « normalité » byzantine, puisque d'une part l'Épire n'était plus gouvernée par un despote autonome et héréditaire mais par un *κεφαλή* nommé et révocable et que d'autre part le titre despotique était de nouveau conféré à une personne uniquement en raison de sa position dynastique et de ses liens de fidélité avec le *basileus*³⁸.

Mais ce retour au paradigme classique dura ce que durent les bonnes résolutions par temps de guerre civile : dans le contexte de son combat pour le trône, Jean VI Cantacuzène se devait de tout faire pour garder le soutien des provinces occidentales, qui lui étaient fidèles. Or l'Épire était désormais à ce point liée à l'institution despotique qu'elle était couramment désignée par l'expression « le Despotat »³⁹. L'usurpateur se devait donc d'en tenir compte. Durant des décennies, le titre despotique avait été lié à l'Épire indépendante afin de maintenir la fiction d'une province dépendante de l'Empire. Maintenant qu'elle appartenait à l'Empire, Cantacuzène entreprit d'utiliser à nouveau ce titre afin de rétablir fictivement l'indépendance de la province. En effet, dès 1342, il avait donné à Nicéphore II sa fille Marie en mariage, ainsi que le titre despotique ; ce faisant il renouait avec la tradition liant cette dignité aux gendres impériaux. Puis il confia l'Épire et la Thessalie à Jean Ange, en précisant dans son chrysobulle que l'Épire devait être gérée de façon autonome et que Nicéphore la gouvernerait dès qu'il en aurait l'âge⁴⁰. Il s'agissait donc ni plus ni moins de programmer le retour à la situation antérieure à 1340. Après l'invasion serbe de 1347/48, les nouveaux maîtres de la province utilisèrent exactement les mêmes procédés : bien que la province fût partie intégrante de l'empire de Dušan, celui-ci la confia à son frère Syméon, à qui il conféra évidemment le titre de despote. Syméon ayant épousé Thomais, sœur de Nicéphore II, il s'agissait là encore d'affirmer que l'Épire était gouvernée par sa propre dynastie⁴¹.

³⁸ ASONITIS, *Πολιτική σύνδεση...*, *art. cit.*, p. 151 ; cf. *supra*, p. 157.

³⁹ Cf. *supra*, pp. 328-330.

⁴⁰ CANTACUZÈNE, Jean, *Historiae. Ioannis Cantacuzeni eximperatoris Historiarum Libri IV*, éd. Ludwig Schopen, 3 vol., Bonn, Weber, 1828-1832 (*CSHB*), t. III, §53 = II, pp. 321-322. Cf. *supra*, p. 163.

⁴¹ Cf. *supra*, p. 168.

Ainsi, même durant la période durant laquelle l'Épire perdit son indépendance, elle n'en resta pas moins liée au titre despotique, ce qui explique la facilité avec laquelle elle redevint un Despotat indépendant à la mort de Dušan. En effet, le despote Syméon quitta alors l'Épire et se fit proclamer empereur. Le despote Nicéphore II parvint alors à s'emparer de la province. Après sa défaite à la bataille d'Achelôos et sa mort (1359), Syméon reprit le contrôle de l'Épire, mais renonça à la gouverner directement et la confia à deux despotes albanais, Pierre Liosha et Gjin Spata. On ignore à quel titre ces deux chefs de clan avaient reçu le titre de despote. Peut-être était-ce uniquement dû au fait qu'ils gouvernaient l'Épire ; toutefois on ne peut exclure qu'ils aient contracté des alliances matrimoniales avec la famille de Syméon. En effet, dans la pratique de ce dernier, le titre despotique était encore associé à des liens familiaux, puisqu'il l'octroya à son gendre Thomas Preljubović, époux de sa fille Marie, descendante de la dynastie épirote, qui devint souverain de Iôannina (1367). Celui-ci était donc despote à trois titres : en tant que gendre impérial, en tant que souverain de l'Épire et en tant que parent de la dynastie épirote⁴².

Ce fut la dernière fois que la dignité despotique était donnée à un gendre impérial. En effet, si Marie Angeline Paléologue était la fille de Syméon, en revanche vis-à-vis des empereurs byzantins elle n'était que l'arrière-arrière-arrière-petite-fille de Michel VIII⁴³. Or lorsque le frère de Marie, le *basileus* Ivan Uroš, abdiqua au début des années 1380, Thomas se trouvait désormais sans caution impériale à son titre despotique. Il demanda donc et obtint en 1382 de Manuel Paléologue la confirmation de son titre, bien qu'il n'ait que de très distants liens familiaux avec la dynastie byzantine⁴⁴. La même remarque vaut pour Esau Buondelmonti, lui aussi époux de Marie Angeline, qui obtint la dignité despotique en 1386⁴⁵. Enfin, Carlo Tocco, dernier despote d'Épire à avoir reçu légitimement ce titre des mains de l'empereur en 1415, n'était même pas marié à une princesse byzantine⁴⁶. La seule et unique motivation de leur titre était le fait qu'ils gouvernaient l'Épire et qu'ils avaient fait formellement leur soumission à l'Empire. Ce dernier ayant perdu toute possibilité matérielle de rétablir sa puissance dans la péninsule balkanique, n'avait en effet plus que ce moyen pour

⁴² Cf. *supra*, pp. 185-186.

⁴³ La mère de Syméon était Marie Paléologue, fille du César Jean Paléologue, lui-même fils du despote Constantin, lui-même fils de Michel VIII. Cf. TRAPP, Erich (éd.) *Prosopographisches Lexikon der Palaiologenzeit*, 14 vol., Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1976-1996 [ci-après *PLP*], t. IX, nos 21391, 21392, 21479, 21492.

⁴⁴ Cf. *supra*, p. 201.

⁴⁵ Cf. *supra*, p. 212.

⁴⁶ Cf. *supra*, p. 265.

maintenir un semblant d'influence en Épire. Il ne s'agissait donc plus d'obtenir la soumission d'une province rebelle, mais plutôt le maintien de l'unité culturelle et idéologique du monde byzantin, ainsi que la constitution d'un front uni contre les Ottomans⁴⁷. Sur ce dernier point, ce fut un échec complet puisque les trois despotes en question firent tous leur soumission au sultan.

Trois remarques restent à faire concernant l'attribution du titre despotique aux souverains épirotes. La première concerne les souverains albanais d'Arta. Comme on l'a vu, les chefs de clan Pierre Liosha et Gjini Spata avaient reçu leur titre de *basileus* Syméon Uroš Paléologue vers 1360. Si nous manquons de sources concernant le premier, il est en revanche acquis que le second fit usage de son titre jusqu'à sa mort en 1399⁴⁸. Les Albanais se situaient donc eux aussi dans la tradition byzantine ; néanmoins après la disparition de l'empire serbe de Thessalie, il n'est pas certain qu'ils parvinrent à obtenir de Manuel II Paléologue la légitimation de leur pouvoir. En 1380, Gjini entra en contact avec le Patriarcat en se présentant comme despote, mais l'on ignore si ce titre fut finalement reconnu à Constantinople⁴⁹. En 1415 néanmoins, Manuel prit manifestement le camp de Iôannina contre Arta, ce qui n'est guère étonnant étant donné le rôle joué par les grandes familles originaires de Constantinople installées à Iôannina⁵⁰.

La deuxième remarque concerne les conditions nécessaires pour devenir despote. Il est tout à fait évident, en ce qui concerne les premières attributions du titre aux souverains épirotes, que celles-ci sont, à chaque fois, liées à des mariages, le plus souvent avec une fille d'empereur⁵¹. Plus tard, comme on vient de le voir, ce lien matrimonial obligatoire, sinon entre le despote et l'empereur, du moins entre le despote et une princesse byzantine, disparaît. Cette évolution se retrouve dans les manuels diplomatiques byzantins du XIV^{ème} siècle : alors que, dans celui du Pseudo-Kodinos, datant du début du siècle, il n'est pas envisagé qu'un despote puisse ne pas appartenir à la famille impériale, en revanche dans l'*Ekthesis nea* le cas est très clairement envisagé, ce texte prévoyant même le cas de despotes « *barbares* », c'est-à-dire non byzantins⁵². On notera tout de même que la notion de parenté byzantine n'avait pas

⁴⁷ ASONITIS, *Πολιτική σύνδεση...*, *art. cit.*, pp. 151-153.

⁴⁸ Annexe II/3, n° 13 ; *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 51, 68, 74t.

⁴⁹ *MM*, t. II, n° 336, p. 11 : « Μπούα δεσπότη του Σπάτα ».

⁵⁰ ASONITIS, *Πολιτική σύνδεση...*, *art. cit.*, p. 152.

⁵¹ *Ibid.*, pp. 153-155.

⁵² PSEUDO-KODINOS, p. 133 ; DARROUZÈS, Jean, « Ekthesis Néa. Manuel des pittakia du XIV^e siècle », *REB*, XXVII (1969), p. 56, n° 43. GUILLAND, *Le despote...*, *art. cit.*, p. 65.

totale­ment disparu puisque Manuel II prit soin en 1415, de décréter l'appartenance de Carlo I^{er} et de Leonardo II à la famille Cantacuzène, dans le but explicite de donner à Carlo le titre despotique⁵³.

La dernière remarque enfin concerne le rôle de l'investiture impériale. Il est tout à fait clair, au regard des diverses sources byzantines, que le titre despotique ne pouvait être attribué que par un empereur, qu'il n'était pas héréditaire et qu'il n'était primitivement pas lié à un territoire. Si besoin était, ceci est rappelé par un passage de Théodore Spandounès⁵⁴. Néanmoins, comme on l'a dit, l'Épire était à partir du XIV^{ème} siècle tellement liée à ce titre qu'elle portait le nom de Δεσποτάτον. C'est pourquoi, si officiellement seul l'empereur était habilité à le conférer aux souverains épirotes, en réalité les habitants de Iôannina considéraient dans leur majorité, lorsqu'ils choisissaient un souverain, que celui-ci était immédiatement despote. C'est ce qui apparaît notamment dans la *Chronique de Iôannina*, dans laquelle Esau est explicitement proclamé despote dès son arrivée dans la ville en janvier 1385 et sans attendre une quelconque investiture impériale.⁵⁵ L'auteur de la *Chronique des Tocco*, pour sa part, est plus respectueux des formes et ne qualifie Carlo I^{er} de « despote » qu'après son investiture par Manuel II en 1415⁵⁶. Néanmoins à travers son œuvre transparaît très clairement que, dans l'usage courant, le souverain de Iôannina était despote dès sa nomination : c'est notamment le cas de Georges, le jeune fils d'Esau Buondelmonti, puis de Carlo I^{er}⁵⁷. Dans ces conditions, on comprend bien que l'investiture impériale n'était plus à cette époque qu'une formalité faisant office de confirmation. Du reste, contrairement aux espoirs de Manuel II, cette investiture n'empêcha nullement Carlo d'entrer par la suite en conflit armé avec les Byzantins du despotat de Morée.

⁵³ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 2172-2174.

⁵⁴ SPANDOUNÈS, Théodore, *De la origine deli Imperatori Ottomani, ordini de la corte, forma del guerreggiare loro, religione, rito, et costumi dela natione*, éd. Constantin Sathas, dans *Μνημεία Ἑλληνικῆς Ἱστορίας. Monumenta Hellenicae Historiae. Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge*, 9 vol, Paris, Maisonneuve, 1880-96 [ci-après *MHH*], t. IX, p. 150.

⁵⁵ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, éd. Leandros Vranoussis, « Τὸ Χρονικὸν τῶν Ἰωαννίνων κατ' ἀνέκδοτον δημῶδη ἐπιτομήν » [« La chronique de Iôannina dans une version démotique inédite »], *EMA*, XII (1962), pp. 57-115, existe aussi en tiré à part, Athènes, Ἀκαδημία Ἀθηνῶν, 1965 [Texte et traduction en Annexe V/3], §30, p. 95, ll. 2-5 : « δέχονται τοῦτον οἱ Ἰωαννίται ὑπὲρ τῆς ὄλαις χερσὶ καὶ δεσπότην αὐτὸν ἐπευφημοῦσι μὴνὶ Ἰανουαρίῳ τῆ λα΄. »

⁵⁶ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 2108-2178.

⁵⁷ *Ibid.*, v. 1228 : « καὶ τὸν υἱὸν τῆς νὰ ἔχουσιν ἀφέντη καὶ δεσπότην » ; v. 1523 : « ὡς δεσπότην τὸν φήμισαν ».

4) Les caractéristiques du titre despotique

Le titre de despote était accompagné d'un certain nombre de traditions et de coutumes. Il s'agissait tout d'abord, selon l'étiquette byzantine, de porter certains insignes envoyés par l'empereur en même temps que le titre. Les sources épirotes sont peu explicites à ce sujet : la *Chronique de Iôannina* se contente d'évoquer les δεσποτικά ἀξιώματα, tandis que la *Chronique des Tocco* ne mentionne qu'une couronne⁵⁸. Cependant, les sources byzantines permettent d'en savoir plus. Voici la description qu'en fait Rodolphe Guiland, à partir des informations contenues dans le *Traité des offices* :

« Le despote portait une coiffure garnie de perles fines, sur laquelle le nom de despote était brodé en lettres d'or. Son costume était écarlate avec broderies et parements. Ses souliers étaient blancs et pourpre avec des aigles brodés de perles fines. Le harnachement de son cheval était également blanc et pourpre avec des aigles brodés en perles fines. Quant aux étriers et aux diverses pièces du harnachement, ils étaient à peu près semblables à ceux de l'empereur. La housse de son cheval était blanche, semée de petits aigles écarlates. Enfin, le pavillon de sa tente était blanc avec des aigles rouges. »⁵⁹

Il s'agissait donc d'un costume dérivé de celui de l'empereur, avec quelques modifications comme par exemple le remplacement de la couleur rouge par la couleur pourpre, souvent liée au blanc, que ce soit pour le costume, la coiffe, les souliers et le harnachement⁶⁰. Reste à savoir si tout cet attirail était véritablement envoyé jusqu'en Épire, où si l'empereur, comme l'affirme la *Chronique des Tocco*, se contentait d'envoyer la couronne (στέμμα), nécessaire à la cérémonie d'intronisation. Quant au reste du costume, il est probable qu'il n'était porté que par les despotes de Constantinople ou de Morée. En effet, dans la cérémonie telle qu'elle est décrite dans le *Traité des offices*, l'objet le plus important était le στέμμα, également appelé στέφανος ou στεμματογύριον, et qui n'est probablement autre que la coiffure (σκιάδιον) mentionnée précédemment⁶¹.

La cérémonie d'investiture par l'empereur eut lieu à chaque attribution du titre despotique. Néanmoins, il n'impliquait pas toujours le *basileus* en personne. Certes,

⁵⁸ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §26, p. 93, ll. 11-12 ; §32, p. 96, l. 10 ; *CHRONIQUE DE IÓANNINA, MANUSCRIT D'OXFORD*, éd. Vranoussis, « Ἱστορικά καὶ τοπογραφικά τοῦ μεσαιωνικοῦ κάστρου τῶν Ἰωαννίνων » [« Histoire et topographie du *kastron* médiéval de Iôannina »], dans *Χαριστήριον εἰς Ἀναστάσιον Κ. Ὁρλάνδου*, [« Hommage à Anastasios Orlandos »], 4 vol., Athènes, Société archéologique d'Athènes, 1967-68, t. IV, p. 510 ; *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 2175.

⁵⁹ GUILLAND, *Le despote...*, art. cit., pp. 65-66. Cf. PSEUDO-KODINOS, pp. 141-146.

⁶⁰ FAILLER, Albert, « Les insignes et la signature du despote », *REB*, XL (1982), pp. 172-180, 186.

⁶¹ PSEUDO-KODINOS, pp. 274-275.

Nicéphore I^{er} reçut directement ses insignes lors de son mariage à Thessalonique en 1252. De même, Nicéphore II les reçut probablement lui aussi des mains de l'empereur en 1342, puisqu'il vivait à cette époque dans l'entourage de Jean VI Cantacuzène. On peut également imaginer que Syméon procéda lui-même aux cérémonies d'investiture de Pierre Liosha et Gjijn Spata, en Épire, ainsi que de son gendre Thomas Preljubović, en Thessalie. Les autres investitures eurent probablement lieu par procuration, le *basileus* envoyant les insignes, qui étaient remis par ses émissaires aux souverains épirotes. Il s'ensuivit donc que la remise des insignes despotiques devint un rituel politique en Épire, ayant probablement lieu à Arta avant 1340. En 1382, 1386 et 1415, la cérémonie eut lieu en la métropole de Iôannina, en présence du métropolite⁶². La cérémonie suivait un rituel théoriquement très précis, impliquant la prestation par le futur despote d'un serment d'obéissance à l'empereur puis la remise des insignes despotiques par l'empereur ou son représentant⁶³. Ce serment est mentionné par plusieurs sources, concernant les despotes Nicéphore II, Thomas I^{er} et Nicolas⁶⁴.

Le nouveau titulaire devenait un despote, généralement sans complément de détermination. Il n'y avait en effet pas de lien officiel entre le titre et un territoire : le souverain de l'Épire recevait donc le titre de despote, chacun de ces deux attributs demeurant indépendant⁶⁵. Il n'y eut donc jamais, à proprement parler de « despote d'Épire ». Cette expression n'apparaît d'ailleurs qu'une seule fois, dans une source occidentale, en 1259, ce qui n'est pas étonnant puisque les titres nobiliaires occidentaux, contrairement aux titres byzantins, étaient fréquemment liés à un territoire⁶⁶. De même, l'expression δεσπότης τῆς

⁶² *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §26, p. 93, §32, p. 96 ; *CHRONIQUE DE IÔANNINA, MANUSCRIT D'OXFORD*, p. 510.

⁶³ PSEUDO-KODINOS, pp. 274-275. STAVRIDOU-ZAFRAKA, *To αξίωμα...*, art. cit., p. 83 ; ASONITIS, *Πολιτική σύνδεση...*, art. cit., p. 148.

⁶⁴ LÉNERTZ, Raymond-Jean, « Mémoire d'Ogier, protonotaire, pour Marco et Marchetto, nonces de Michel VIII Paléologue auprès du pape Nicolas III (1278, printemps-été) », *OCP*, XXXI (1965), p. 390, rééd. in *BFG*, t. I, p. 552 : « *qui ut subditi, servi et submanuales imperii sacramentum domino meo sancto imperatori fidelitatis et ligii homagii multotiens prestiterunt de parendis preceptis et mandatis suis, a quo dignitates et officia quibus nominati sunt hactenus acceperunt* » ; *Diplomatarium Veneto-Levantinum, sive Acta et Diplomata res Venetas, Graecas atque Levantis illustrantia a 1330-1454*, I-II, éd. Georg Thomas et Riccardo Predelli (Monumenti Storici pubblicati dalla R. Deputazione Veneta di Storia Patria, series prima. Documenti, t. V, IX, Venise, 1880, 1889 [ci-après *DVL*], t. I, n° 77, p. 146 = *Acta Albaniae Veneta Saeculorum XIV et XV*, éd. J. Valentini, S. J., 3 t. en 24 vol., Palerme-Milan-Rome, 1967-1977 [ci-après *AAV*], t. I/1, n° 55, p. 37 (1320) : « *dicit dominus imperator [...] quod ipsa terra est jurisdictionis Imperii sui, et qui tenet eam juramento vassalagii astringitur Imperio suo, et si contrarium faciunt imperium suum movet guerram, contra eos, ut contra apostatas, sicut fecit suis temporibus cum quidam Thomas fecerit multa mala, et inventus fuerit contrarius Imperii sui.* » ; *MM*, t. I, p. 171 : « *ὁ κόντος κύρ Νικόλαος ἐκείνος, ὃς καὶ δεσποτικῶ ἔφθασε τιμηθῆναι ἀξιῶματι, ἀθετήσας τοὺς οὖς ὠμοσεν ὄρκους...* »

⁶⁵ GUILLAND, *Le despote...*, art. cit., pp. 67-68.

⁶⁶ ANONYME DE TRANI, éd. Domenico Forges Davanzati, *Dissertazione sulla seconda Moglie di Re Manfredi e su' loro figliuolo*, Naples, [s. n.], 1791, pp. 11-12.

Ἑλλάδος, que l'on a parfois pu trouver chez les auteurs modernes, est totalement sans fondement⁶⁷.

Une autre expression occidentale, beaucoup plus courante celle-là, est « *Despotus Romanie* »⁶⁸. C'est en effet non seulement le titre utilisé pour désigner les despotes épirotes, mais aussi celui dont se parèrent les Angevins de la maison de Tarente. L'adjonction d'un complément de détermination à caractère territorial n'est certes pas étonnant, mais on peut s'interroger sur la pertinence du territoire désigné. En effet, les despotes ne régnaient que sur l'Épire et non sur l'ensemble du monde byzantin, ce que les Angevins savaient très bien. C'est pourquoi il a été suggéré que le titre de « *Despotus Romanie* » porté par Nicolas de Céphalonie impliquait une volonté de régner, non pas seulement sur l'Épire, mais aussi sur toute la Grèce⁶⁹. Il nous semble pour notre part qu'il n'en est rien ; il s'agit plus probablement d'une simple traduction latine de l'expression grecque δεσπότης τῶν Ῥωμαίων, calquée sur le célèbre βασιλεύς τῶν Ῥωμαίων. La version longue du titre despotique est certes rare, mais elle est néanmoins attestée, il est vrai principalement sous sa forme féminine, à propos des impératrices byzantines : on trouve ainsi les expressions δέσποινα Ῥωμαίων chez Akropolitès et Doukas, δέσποινα τῶν Ῥωμαίων chez Pachymérès et Ῥωμαίων δεσπότης chez Cantacuzène⁷⁰. Néanmoins, l'équivalent masculin est lui aussi attesté en grec, en une occurrence d'autant plus intéressante qu'elle nous concerne au premier chef : pour parler du temps révolu où l'Épire était unifiée, l'auteur de la *Chronique des Tocco* évoque en effet « ἡ ἀρχὴ τῶν δεσποτῶν ἐκείνων τῶν Ῥωμαίων ». Il y a donc tout lieu de penser que les Latins, au moment de traduire cette expression, ont tout naturellement remplacé l'ethnique par un nom de territoire, conformément à l'usage alors en vigueur.

La titulature employée par Carlo I^{er} Tocco semble confirmer cette opinion. En effet, bien qu'il soit la plupart du temps qualifié dans les sources latines de despote de Romanie, de

⁶⁷ ZIANGOS, Nikos, *Φεουδαρχικὴ Ἡπειρος καὶ Δεσποτάτο τῆς Ἑλλάδας. Συμβολὴ στό Νέο Ἑλληνισμό* [« Épire féodale et Despotat de Grèce. Contribution à l'Hellénisme moderne »], Athènes, [s. e.] 1974. ORLANDOS, *Ἡ Παρηγορήτισσα τῆς Ἄρτης*, *op. cit.*, p. 154, propose de reconstruire une inscription avec l'expression Κομνη[νοὶ Ἑλ]λάδος α[ὐ]τάνακτες], qui semble éminemment douteuse.

⁶⁸ *TIB*, III, p. 38.

⁶⁹ NICOL, Donald, *The Last Centuries of Byzantium, 1261-1453*, 2nde édition, Cambridge University Press, 1993, p. 179.

⁷⁰ AKROPOLITÈS, §44, p. 77 ; PACHYMÉRÈS, Georges, *Relations historiques*, éd. Bekker, Bonn, Weber, 1835 (*CSHB*), éd. Failler (Albert), 5 vol., Paris, Institut français d'études byzantines, 1984-2000 (*CFHB* XXIV, Series Parisiensis), t. I, p. 117, l. 6 ; CANTACUZÈNE, t. III, p. 261 ; DOUKAS, *Istoria Turco-Byzantină (1341-1462)*, éd. Vasile Grecu avec traduction roumaine, Bucarest, Editura Academiei republicii socialiste Române, 1958, chap. XX, §7, l. 5.

Iōannina ou d'Arta⁷¹, ce dernier signait pourtant « *Despotus Romeorum* »⁷². Or Carlo connaissait et comprenait mieux l'original grec que ses correspondants italiens. Il faut donc en conclure que la traduction employée par Carlo était plus proche de l'original, ce qui confirme que le titre en vigueur en Épire était bien δεσπότης τῶν Ῥωμαίων.

Les exemples que nous venons de mentionner amènent d'ailleurs à s'intéresser aux épouses des souverains épirotes. Comme on vient de le voir, le mot δεσπότης avait pour féminin δέσποινα et δεσπότης ou δεσποτίσσα⁷³. Le premier d'entre eux était certainement en usage en Épire, comme en témoigne le fait que c'est le mot *despine* ou *despina* que l'on trouve dans les sources occidentales⁷⁴. Nicéphore Grégoras lui aussi utilise δέσποινα pour désigner Anne Paléologue, épouse du despote Jean de Céphalonie⁷⁵. Néanmoins, force est de constater que le terme le plus souvent employé était celui de βασίλισσα, que l'on trouve dans la plupart des sources byzantines à propos des souveraines épirotes. Ce titre était ordinairement réservé aux impératrices et on peut à bon droit s'étonner qu'il fût de mise pour les épouses de despotes⁷⁶. Il faut probablement y voir un héritage de la période où les despotes étaient des gendres impériaux, éventuellement amenés à hériter du trône du fait de leur épouse. Il était alors d'usage de donner à la fille de *basileus* le titre de *basilissa*, tandis que

⁷¹ Cf. ASONITIS, Spyros, *Το Νότιο Ιόνιο κατά τον Όψιμο Μεσαίωνα*. Athènes, Ergo, 2005, n° 6, p. 309, n° 7, p. 311 : « *despotus Romaniae* » ; AAV, t. II/10, n°s 2685, 2690, 2807, 2713, n° 2712, 2807, 2811, 2689, 3152-3154 : « *despotus Janine* » ; *ibid.*, n° 2610 : « *dominus Lartae despotus* », n° 3121 : « *dominus despotus de Larta* ».

⁷² AAV, t. II/10, n° 2247, p. 24 (24 mai 1418) = MHH, t. III, n° 730, p. 174 = THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1693 : « *magnificus dominus Duca Cefaloniae, qui se intitulat Karolum dispotum Romeorum* » ; MERTZIOS, Konstantinos, « Μία ανέκδοτη επιστολή του Καρόλου Α' του Τόκκου προς τον Δόγην Βενετίας γραφείσα ἐξ Ἰωαννίνων τὸ 1425 » [« Une lettre inédite de Carlo I^{er} Tocco au doge de Venise écrite à Iōannina en 1425 »], dans *Πεπραγμένα τοῦ Ὁ' Διεθνoῦς Βυζαντινολογικοῦ Συνεδρίου (Θεσσαλονίκη, 12-19 Ἀπριλίου 1953)*, 3 vol., Athènes, Τυπογραφίον Μυρτίδη, 1955-1958, t. II, , pp. 557-558 ; *idem*, « Trois lettres inédites de Charles Tocco en 1427, 1428 et 1432 », dans DÖLGER, Franz et BECK Hans-Georg (éds.), *Akten des XI. Internationalen Byzantinistenkongresses*, Munich, H. Beck, 1960, pp. 352-354. Cf. Annexe II/1, n°s 22, 23, 25, 26.

⁷³ GUILLAND, *Le despote...*, *art. cit.*, p. 66.

⁷⁴ Pour ne donner que deux exemples : PERRAT, Charles et LONGNON, Jean, *Actes relatifs à la principauté de Morée, 1289-1300*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1967 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 6), n° 21, p. 39 : « *vir dominus Nichiforus, despotus, et domina ... uxor eius, despina* » ; *CHRONIQUE DE MORÉE*, version française, §978, éd. Jean Alexandre Buchon, *Recherches historiques sur la Principauté française de Morée et ses hautes baronnies*, t. I, Paris, Renouard, 1845, p. 458 ; éd. Jean Longnon, *Livre de la Conquête de la Princée de l'Amorée. Chronique de Morée (1204-1305)*, Paris, Renouard, 1911 (Publications pour la Société de l'histoire de France), p. 383 : « *la despine estoit fame* ».

⁷⁵ GRÉGORAS, *Byzantina Historia*, éd. Ludwig Schopen, 3 vol., Bonn, Weber, 1829-1855 (*CSHB*, XIX), XI, §6 = t. I, p. 545, l. 14.

⁷⁶ BREHIÉR, *Les Institutions...*, *op. cit.*, p. 30 ; Mc CORMICK, Michael, *art.* « Empress » dans KAZHDAN, Alexander, *art.* « Gabalas », dans KAZHDAN, Alexander, TALBOT, Alice-Mary, CUTLER, Anthony (dirs.), *Oxford Dictionary of Byzantium*, 3 vol., New York-Oxford, Oxford University Press, 1991 [ci-après *ODB*], t. I, p. 694.

son époux recevait le titre inférieur de despote. C'est ainsi que Théodora Petraliphina, elle-même nièce par alliance du *basileus* Théodore Comnène et épouse du despote Michel II, est qualifiée de βασιλίτσα dans son hagiographie⁷⁷. Les princesses byzantines qui épousèrent des despotes épirotes portèrent également ce titre⁷⁸, ainsi que Marie Angeline Paléologue, épouse du despote Thomas Preljubović et fille du *basileus* Syméon Uroš Paléologue, qui régna à Iôannina après l'invasion serbe. Finalement, le titre était si bien intégré aux traditions épirotes que Francesca Acciaiuoli, qui n'avait aucun lien de parenté avec la famille impériale byzantine, put elle aussi le porter du seul fait qu'elle était l'épouse du despote Carlo⁷⁹.

Il n'est bien évidemment pas innocent que les épouses des despotes portent un titre supérieur à celui de leur mari : les empereurs byzantins espéraient ainsi augmenter l'influence des princesses byzantines envoyées en Épire. À Constantinople, les épouses de despotes n'étaient, comme on l'a vu, que des δέσποιναι ou des δεσποτίσσαι. D'ailleurs, une particularité lexicale remarquable est le fait que le mot δεσπότης, obligatoirement masculin au singulier, devient épïcène au pluriel : Nicéphore I^{er} et son épouse Anne sont ainsi qualifiés ensemble de δεσπότης dans l'inscription fondatrice de l'Église rouge de Boulgareli, alors que, pris séparément, il était despote et elle *basilissa*⁸⁰. La même remarque vaut pour le despote Jean II de Céphalonie et son épouse Anne Paléologue⁸¹.

⁷⁷ JOB, *Vie de Sainte Théodora d'Arta*, éd. Jean Alexandre Buchon, *Nouvelles recherches historiques sur la principauté française de Morée et ses hautes baronnies, à la suite de la quatrième croisade, faisant suite aux « Éclaircissements historiques, généalogiques et numismatiques sur la principauté française de Morée »*, 2 vol., Paris, Comptoir des éditeurs réunis, 1843, t. II, p. 401.

⁷⁸ C'est par exemple le cas d'Anne Paléologue Cantacuzène, fille de Jean Cantacuzène et d'Irène Paléologue, sœur de l'empereur Michel VIII et épouse de Nicéphore II ; cf. PACHYMÉRÈS, IX, §4 = éd. Bekker, t. II, p. 59 : « ἡ ἐκ δυτικῶν Ἄννα ἡ καὶ βασιλίτσα ». Voir STAVRIDOU-ZAFRAKA, *To αξίωμα...*, art. cit. p. 92.

⁷⁹ BUCHON, *Nouvelles recherches...*, op. cit., t. II, n° XLVII, p. 254 : « Η ΒΑΣΙΣΣΑ » : n° LXIII, pp. 283, 284 : « Η ΒΑΣΙΣΣΑ », « *vasilissa Romanorum* » ; n° LXII, pp. 285, 286 : « *Francisca, Dei gratia, vasilissa Romeorum* », « Φραγγησχα η βασισισσα » ; LAMPROS, Spyros, « Ἑλληνίδες βιβλιογράφοι καὶ κύριαι κωδίκων κατὰ τοὺς μέσους αἰῶνας καὶ ἐπὶ τουρκοκρατίας » [« Femmes grecques auteurs de livres et Dames de *codices* aux époques médiévale et turque »], Athènes, P. D. Sakellarios, 1903, n° 14, pp. 24, 25 : « Φραγγήσχα διὰ τῆς τοῦ θεοῦ χάριτος βασιλίσσης Ῥωμαίων » [sic] ; « ΦΡΑΝΓΓΗΣΧΑ ΧΑΡΙΤΗ ΘΕΟΥ ΒΑΥ[ΛΙ]ΚΑ ΡΩΜΑΙΩΝ » ; cf. Annexe II/1, n°s 32-35.

⁸⁰ Cf. Annexe II/3, n° 9 : « ΝΙΚΗΦΟΡΥ.ΑΝΝΗC.....ΚΟΜΝΗΝΟΦΥΩΝ. ΔΕCΠΟΤΩΝ ». Voir aussi STAVRIDOU-ZAFRAKA, *To αξίωμα...*, art. cit. p. 92.

⁸¹ HERMONIAKOS, Constantin, *Ἰλιάδος Ῥαψωδία ΚΔ', La Guerre de Troie, poème du XIV^e siècle en vers octosyllabes*, par Constantin Hermoniakos, éd. Emile Legrand, Paris, Maisonneuve, 1890 (Bibliothèque Grecque Vulgaire, V), v. 6 : « ἐξ ἀξίωσιν δεσπότης » ; v. 17 : « τῆς ὠραίας καὶ βασιλίσσης » ; v. 20 : « τῶν ὠραίων δεσποτῶν μου » ; ARAVANTINOS, Panagiotis, « Περὶ τοῦ Οσίου Νείλου τοῦ Ἐριχιώτου », [« Au sujet de Saint-Nil Erichiotès »], *Νέα Πανδώρα*, XV (1864-1865), p. 474 = KRAPSITIS, Vassilis, *Θεσπροτικά*, Athènes, [s. n.], 1973, p. 335 : « τῶν ὀρθοδόξων καὶ εὐσεβῶν Δεσποτῶν ἡμῶν ».

La seule ligne rouge à ne pas franchir pour les despotes épirotes était donc l'usage du titre de *basileus*. En dehors de cela, ils avaient presque toutes les autres prérogatives impériales, à commencer par celui de parler d'eux-mêmes en employant la périphrase ἡ βασιλεία μου⁸².

5) Un titre féodal ?

La constance avec laquelle les souverains épirotes ont demandé et obtenu le titre despotique montre bien l'importance que celui-ci avait en Épire et dans le monde byzantin. Mais ce titre eut également beaucoup de succès chez les Latins, puisqu'on le retrouve dans de nombreuses sources angevines et vénitiennes, ainsi que dans la chronique de Morée. Avant de voir le sens que les Occidentaux attribuaient à ce titre, rappelons que, malgré les évolutions sociales et politiques du monde byzantin à la fin du Moyen Âge, le titre despotique n'eut jamais un caractère féodal, puisqu'il était lié à une personne et non à une terre, qu'il ne pouvait être attribué que par l'empereur et était de ce fait intransmissible de façon héréditaire.

Mais les Angevins souhaitaient tellement s'appropriier l'Épire qu'ils prétendirent lui donner une signification allant dans le sens de leurs intérêts, afin de se l'approprier, puis de justifier ainsi leurs prétentions territoriales. Comme on le sait, le mariage de Philippe de Tarente et de la princesse Thamar avait été assorti de clauses par lesquelles les Angevins espéraient bien hériter un jour de l'Épire toute entière, les terres dotales d'Étolie-Acarmanie n'étant qu'un avant-goût. C'est pourquoi, lorsqu'ils estimèrent que la partie épirote avait rompu ses obligations, prétextèrent-ils de l'ascendance de la Thamar pour faire entrer le titre de *Despotus Romanie* dans la titulature de la maison de Tarente, afin de légitimer leurs revendications territoriales. Philippe et Thamar devinrent donc respectivement despote et *despine* de Romanie dès 1304⁸³.

Pour les Angevins, ce titre se comprenait donc dans un sens différent de celui qu'il avait en grec. En effet, pour des Occidentaux habitués à la féodalité, un titre de noblesse ne pouvait être qu'héréditaire et associé à un fief. C'est pourquoi, lors de la traduction du titre en latin, le δεσπότης τῶν Ῥωμαίων devint-il *despotus Romanie* : alors que le titre grec avait un

⁸² Cf. par exemple *MM*, t. IV, p. 350 ; Annexe II/1, n° 14.

⁸³ Cf. *supra*, p. 130.

sens purement politique, lié à l'empire byzantin (βασιλεία τῶν Ῥωμαίων), il prit en latin un sens territorial, sans aucun lien avec une quelconque investiture impériale.

Dans ces conditions, le titre pouvait donc se transmettre de génération en génération, en dépit de tout réalisme, dans la mesure où l'Épire résistait envers et contre tout aux tentatives militaires angevines. Philippe, fils de Philippe de Tarente et de Thamar, fut proclamé *Despotus Romaniae* le 19 avril 1319⁸⁴. Après les décès successifs du jeune Philippe et de son père en 1330-1331, Robert de Tarente (1331-1364) en hérita⁸⁵, puis son frère Philippe II de Tarente (1364-1373)⁸⁶. Ce prince fut le dernier rejeton de la maison de Tarente ; aussi à sa mort ses droits passèrent-ils à son parent par alliance Jacques des Baux (1373-1383), qui fut par ailleurs le dernier empereur titulaire de Constantinople et qui porta le titre de Despote de Romaniae jusqu'en 1383⁸⁷.

Mais dès 1385, le titre fut de nouveau porté par un Italien, à savoir Esau Buondelmonti. Ce dernier fut en effet invité à assumer le gouvernement de Iôannina et fut investi par Manuel II de façon tout à fait régulière dès l'année suivante. Ce fut également le cas de son neveu Carlo I^{er} Tocco, investi par Manuel II en 1415. Bien que Carlo fût, comme on l'a déjà dit, le dernier despote officiellement investi par le *basileus*, le titre ne quitta pas la famille pour autant. En effet, les correspondants italiens de son successeur Carlo II continuèrent à le qualifier de Despote. Celui-ci, qui régnait à Arta, demeura fidèle aux

⁸⁴ Cf. *supra*, p. 142.

⁸⁵ ANNALIUM PHILIPPI CRASSULLI DE REBUS TARENTINIS, éd. Alessio Aurelio Pelliccia, *Raccolta di varie croniche, diarij, et altri opuscoli così italiani come latini appartenenti alla storia del regno di Napoli*. t. V, Naples, Bernardo Perger, 1782, p. 112 (1352) : « Robertus Imperator Romaniae Despotus Princeps Achayae » ; MINIERI-RICCIO, *Notizie tratte da 62 registri Angioini dell' Archivio di Stato di Napoli, che fanno seguito agli studi storici fatti sopra 84 registri Angioini*, Naples, Tip. R. Rinaldi e G. Sellitto, 1879, pp. 49, 156 ; MONTI, Gennaro, *Nuovi Studi Angioini*, Trani, Vecchi, 1937, p. 640 : « Robertus Dei gracia Constantinopolitanus Imperator Romaniae Despotus Achayae et Tarenti Princeps » ; ROMANOS, Ioannis, « Ἀνδηγαυϊκὸν δῖπλωμα τοῦ Ταρντίνου ἡγεμόνος Φιλίππου τοῦ Β΄ περιέχον μετάφρασιν χρυσοβούλλου Μιχαήλ τοῦ Β΄ δεσπότης τῆς Ἠπειροῦ », *ΔΙΕΕ* II (1885) [= *Κερκυραϊκά Χρονικά* VII (1959)], p. 604 : « domino nostro Roberto dei gratia Imperatore Constantinopolitano, Romaniae despoto, Achaie et Tarenti principe ». ASONITIS, Spyros, « Ο “δεσπότης τῆς Ρωμανίας” Φίλιππος καὶ οἱ αξιώσεις τῶν Ταρναντίνων κυρίων τῆς Κέρκυρας ἐπὶ τῶν ἠπειρωτικῶν κτήσεων τῶν Ορσίνι (1318-1331) » [« Le “despote de Romaniae” Philippe et les revendications des seigneurs tarentins de Corfou sur les possessions épirotes des Orsini (1318-1331) »], *Βυζαντιακά* XII (1992), p. 142, n. 86.

⁸⁶ ROMANOS, *Ἀνδηγαυϊκὸν δῖπλωμα...*, *art. cit.*, p. 588 ; ASONITIS, *ibid.*, p. 143, n. 87.

⁸⁷ BISSON DE SAINTE-MARIE, René, « Testament de Jacques de Tarente, dernier empereur de Constantinople, en faveur de Louis d'Anjou (15 juillet 1383) », *BEC*, XLV (1884), pp. 192 : « Romaniae Dispoti ». LÉNERTZ, Raymond-Jean, « Hospitaliers et Navarrais en Grèce (1376-1383). Regestes et documents », *OCP*, XXII (1956), n^{os} 37-38, pp. 340-341, n^o 66, p. 349 [= rééd. in *BFG*, t. I, pp. 349-350, 358] ; ASONITIS, *ibid.* Le titre de despote de Romaniae passa ensuite à Henri de Bretagne (†1400), beau-frère du roi de Naples Louis I^{er} d'Anjou ; cf. MARTÈNE, Edmond et DURAND, Ursin, *Thesaurus novus anecdotorum*, 5 vol., Paris, [s. n.], 1717, t. I, col. 1612 A-B ; LÉNERTZ, *ibid.*, p. 349 [359], n^o 68.

traditions byzantines et ne porta jamais le titre de despote, se contentant de celui de « seigneur du Despotat » (*dominus Despotatus*) ou de « seigneur de la ville d'Arta »⁸⁸. Son successeur, Leonardo III, n'eut pas cette pudeur. Après la chute d'Arta aux mains des Turcs en 1449, le Despotat en tant qu'État n'existait plus et ses traditions avec lui. En 1453, ce fut Constantinople qui tomba, et avec lui l'empire byzantin. Il n'y avait donc plus personne pour reprocher à Leonardo d'utiliser le titre despotique de façon abusive. Aussi n'eut-il aucun scrupule à se l'attribuer et à le transmettre à ses héritiers, qui le conservèrent durant plusieurs siècles à la manière de la noblesse occidentale⁸⁹. Sans doute espéraient-ils reprendre possession de l'Épire à la faveur de leurs suzerains napolitains ; mais ce rêve ne devint jamais réalité.

6) Conclusion

À l'origine, le titre despotique fut le fruit d'un compromis entre les souverains épirotes et les empereurs de Nicée, puis de Constantinople. Il s'agissait en effet pour les uns d'obtenir un titre prestigieux légitimant leur pouvoir et pour les autres de montrer leur ascendant sur des princes rebelles, qu'ils entendaient bien soumettre. Ce compromis arrangeait toutes les parties, ce qui explique qu'il fut reconduit à chaque génération. Cette extraordinaire longévité eut pour conséquence que le titre despotique fût très rapidement attaché au territoire épirote, que ce soit dans l'esprit de ses habitants comme de ses envahisseurs, en dépit des règles officielles qui voulaient qu'il fût lié en priorité à une relation d'homme à homme entre les souverains épirotes et les empereurs byzantins. Le compromis initial devint une tradition, respectée par tous, Byzantins, Serbes ou Occidentaux. Ces derniers furent même à l'origine du changement de nom de l'Épire, qui prit le nom de Despotat. La réussite de ce mot montre

⁸⁸ MERTZIOS, Konstantinos, « Trois lettres inédites de Charles Tocco en 1427, 1428 et 1432 », dans DÖLGER, Franz et BECK Hans-Georg (éds.), *Akten des XI. Internationalen Byzantinistenkongresses*, Munich, H. Beck, 1960, p. 354 (juin 1432) : « *Dominus Despotatus* » ; *MM*, t. V, p. 69 : « ἀυθέντης πόλεως Ἄρτης ». NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 198.

⁸⁹ *MM*, t. V, n^{os} V-VIII, pp. 70-73 : « ἀυθέντης δεσποτάτου » ; « *Leonardus despotus* » ; « *Dominus despotus* » ; « Δεσπότης τῆς Ἄρτης καὶ τῶν ἐξῆς » ; MAGNO Stefano, *Evènements historiques en Grèce (1479-1497). Extraits d'un recueil sous le nom de Stefano Magno*, *MHH*, t. VI, Paris, 1885, p. 218, l. 22 : « *Lunardo Despoti de Larta* » ; p. 220, ll. 32-33 : « *Lunardo di Tocho despota de Arta* » ; p. 228, l. 25 : « *Lunardo Dispoti de Arta* » ; p. 230, ll. 38-39 ; p. 234, l. 5. PATLAGEAN, Évelyne, *Un Moyen Âge grec*, Paris, Albin Michel, 2007, p. 345 ; ALLOCATI, Antonio, *Archivio privato di Tocco di Montemiletto, Inventario*, Rome, Pubblicazioni dell'Archivio di Stato di Napoli, 1978, p. 66, n^o 212, p. 68, n^o 219, p. 118, n^o 3, p. 120, n^o 20, etc.

en outre que l'Épire était alors caractérisée avant tout par son régime politique, basé sur l'obéissance à un souverain, le despote, dont il nous faut à présent examiner les attributions.

B) Le despote : un petit *basileus* en sa province

1) Un appareil impérial

Pour les souverains comme pour les habitants de l'Épire d'après 1204, le modèle politique obligé était le modèle impérial⁹⁰. C'est pourquoi nombreux sont les points communs entre le gouvernement du despote et celui du *basileus*. Tout d'abord, contrairement aux souverains occidentaux, le despote n'était pas itinérant et était associé à une capitale, Arta, où il possédait son palais, équivalent du palais des Blachernes de Constantinople.

Par ailleurs, comme on vient de le voir, le souverain épirote utilisait certaines prérogatives impériales, telles l'émission de *horismos* et de chrysobulles. Le premier d'entre eux, Michel I^{er}, qui n'avait pas le titre de despote, fut également le premier à émettre des actes dont aucun ne nous est malheureusement parvenu. Deux sources mentionnent néanmoins un *sigillion* et un *prostagma* argyrobulle octroyés aux marchands ragusains. Peut-être s'agit-il d'ailleurs du même acte⁹¹. Par la suite, ses successeurs, notamment ceux qui portaient le titre despotique, cultivèrent plus ou moins la ressemblance avec les actes impériaux, notamment en émettant des chrysobulles alors qu'aux despotes étaient ordinairement réservés les argyrobulles⁹². Dans ces documents, les despotes se désignent généralement eux-mêmes par la périphrase *ἡ βασιλεία μου*. La signature en lettres rouges, théoriquement réservée à l'empereur, ne fut semble-t-il pratiquée que par Manuel Comnène, en tant que régent de l'Empire de Thessalonique. Les despotes épirotes utilisèrent pour leur part semble-t-il une

⁹⁰ DUCCELLIER, Alain, *Le drame de Byzance. Idéal et échec d'une société chrétienne*, Paris, Hachette, 1976, rééd. 1997 (Pluriels), pp. 139-163 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, *Νίκαια και Ἡπειρος τον 13' αιώνα. Ιδεολογική αντιπαράθεση στην προσπάθειά τους να ανακτήσουν την αυτοκρατορία* [« Nicée et l'Épire au XIII^{ème} siècle. La controverse idéologique dans leur tentative de rétablir l'empire »], Thessalonique, Βάνιας, 1990, p. 37 ; KARAGIANNPOULOS, Ioannis, *Η πολιτική θεωρία των Βυζαντινών* [« La théorie politique des Byzantins »], Thessalonique, Βάνιας, 1988, pp. 7-24.

⁹¹ Cf. Annexe II/1, n° 1 bis.

⁹² LEMERLE, *Le privilège...*, art. cit., p. 393 ; « Trois actes du Despote d'Épire Michel II concernant Corfou connus en traduction latine », *Προσφορά εἰς Στ. Π. Κυριακίδη = Ἑλληνικὸν Παράρτημα IV* (1953), Thessalonique, 1953, pp. 407-414 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, *Το αξίωμα...*, art. cit., pp. 92-96. Cf. Annexe II/1 ; FAILLER, *Les insignes et la signature du despote...*, art. cit., p. 181.

encre pourpre (soit rouge foncé), distincte du rouge vif utilisé par les empereurs⁹³. Nos sources ne permettent pas toujours de distinguer le rouge du pourpre, surtout lorsque l'original est perdu⁹⁴ ou que le temps a atténué la couleur de l'encre⁹⁵. Néanmoins, l'usage d'un rouge foncé est attesté aux XIII^{ème} et XV^{ème} siècles⁹⁶.

Nicéphore II, Thomas II Preljubović, Carlo I^{er} et son épouse Francesca Ces actes étaient émis par une chancellerie, probablement dirigée par un πρωτασηκρήτης, se voulait l'équivalent de la chancellerie impériale⁹⁷.

Comme on le sait, le *basileus* était traditionnellement désigné en théorie par les diverses institutions qu'étaient le peuple, le Sénat, l'Armée et l'Église⁹⁸. Concernant les souverains épirotes, nos sources sont disparates, mais permettent de conclure à un processus analogue. Au XIII^{ème} siècle, Théodore Comnène, avant de se faire couronner empereur à Thessalonique, prit bien évidemment soin de se faire proclamer successivement par l'armée, l'Église et le Sénat⁹⁹.

⁹³ FAILLER, *ibid.*, p. 186.

⁹⁴ Concernant Michel II : LEMERLE, *Trois actes...*, *art. cit.*, p. 418. L'acte original de Michel II en question, antérieur à son titre despotique, comportait probablement une signature noire. Néanmoins, on peut considérer que si les secrétaires angevins ont jugé bon d'inscrire que la signature était en rouge, alors cela signifie que Michel II a utilisé la signature rouge après avoir reçu son titre. Concernant Carlo I^{er} : KREKIĆ, Barisa, *Dubrovnik (Raguse) et le Levant au Moyen Age*, Paris-La Haye, Mouton, 1961 (Documents et Recherches, V), p. 282, n° 722 ; cf. Annexe II/1, n° 8, 27.

⁹⁵ Concernant Nicéphore II : Sofianos, Dimitris, « Τὰ ὑπὲρ τῆς Μονῆς τῆς Παναγίας τῆς Λυκουσάδος τοῦ Φαναριοῦ Καρδίτσας παλαιὰ βυζαντινὰ (Π' καὶ ΙΔ' αἰ.) ἔγγραφα (χρυσόβουλλα κ.ά.). Διπλωματικὴ ἔκδοσις » [= « Les anciens documents byzantins (XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles) sur le monastère de la Vierge de Lykousada de Phanari de Karditsa (chrysoboullas et autres) »], *ΕΕΒΣ*, LII (2004-2006), n° 4, p. 510, app., l. 29. L'éditeur mentionne un rouge vif : « *cinnabari (rubra) scripta* ». Concernant Thomas Preljubović : *Actes de Lavra*, éd. Germaine Rouillard, Paul Collomp [et al.], 4 tomes en 7 volumes, Paris, P. Lethielleux, 1970-1982 (*Archives de l'Athos*, t. V, VIII, X-XI), t. III, n° 146, p. 104. L'éditeur mentionne une encre « *rouge très palie* ». Concernant Francesca Acciaiuoli : BUCHON, *Nouvelles recherches*, t. II, n° XLVII, p. 254, n° LXIII, p. 283, n° LXVI, p. 286. L'éditeur parle de « *lettres rouges* » ou de « *lettres de cinabre* ». Concernant Carlo I^{er} : PATETTA, Federico, « Argirobulli di Tommaso Paleologo ed altri documenti par la storia degli Italiani in oriente », *NAV*, VIII (1894), p. 267 : « *Illud de Rubeo propria manu nostras* ». Cf. Annexe II/1, n°s 18, 29, 32, 33, 35.

⁹⁶ Concernant Michel II : *MM*, t. IV, p. 346, ll. 7-12 : « *διὰ τε τῶν ὀξέων γραμμάτων* », où l'ὀξύς est distinct du rouge impérial ; cf. FAILLER, *Les insignes et la signature du despote...*, *art. cit.*, p. 181. Concernant Francesca : LAMPROS, Spyros, « Ἑλληνίδες βιβλιογράφοι καὶ κύρια κωδίκων κατὰ τοὺς μέσους αἰῶνας καὶ ἐπὶ τουρκοκρατίας » Athènes, P. D. Sakellarios, 1903, n° 14, pp. 24-25 [tiré à part de l'Ἐπετηρίς τοῦ Ἐθνικοῦ Πανεπιστημίου VII (1903), pp. 251-252], où il est question de la couleur de la cire, distincte du rouge classique (έρυθρος). Cf. Annexe II/1, n°s 12, 34.

⁹⁷ BRÉHIER, Louis, *Les institutions de l'empire byzantin*, Paris, Albin Michel, 1949, rééd. 1970, pp. 140-142. Sur le titre de πρωτασηκρήτης en Épire, cf. *infra*.

⁹⁸ *Ibid.*, pp. 14-19 ; KARAGIANNPOULOS, *ibid.*, pp. 47-53.

⁹⁹ STAVRIDOU-ZAFRAKA, pp. 155-160.

Mais il semble bien que par la suite une procédure analogue fut adoptée pour les souverains épirotes successifs, qui ne briguaient pourtant pas le titre impérial. La *Chronique de Iôannina* décrit ainsi l'arrivée au pouvoir d'Esau Buondelmonti. Le conseil des archontes, équivalent du Sénat, délibéra tout d'abord afin de l'inviter, puis à son arrivée il fut acclamé par le peuple de la ville, puis épousa la *basilissa* Marie, ce qui montre au passage l'importance de l'aspect dynastique, dont nous reparlerons plus tard. L'Église intervint donc dans deux étapes-clés de l'investiture d'Esau, à savoir son mariage puis la remise des insignes despotiques qui intervint un an plus tard¹⁰⁰.

La *Chronique des Tocco*, quant à elle, évoque un processus analogue concernant Georges, le fils d'Esau Buondelmonti et d'Eudocie Balšić. Georges reçut ainsi les serments des archontes du Sénat, puis du peuple, avant qu'Eudocie ne soit proclamée régente¹⁰¹. Le rituel est décrit de façon encore plus précise concernant Carlo I^{er}. Ce dernier avait pris contact avec Simon Stratégopoulos, capitaine de la ville et donc chef des archontes, et lui envoya un émissaire. Simon invita ensuite cet émissaire à présenter sa candidature au cours d'une assemblée populaire¹⁰². La candidature ayant été acceptée, une cinquantaine d'archontes venus de tout le despotat partirent pour Leucade, où ils « *le firent souverain et lui donnèrent Iôannina avec toute la souveraineté* »¹⁰³. Carlo se mit donc en route et parvint à Saint-Donat, première étape située dans le despotat de Iôannina, où il reçut la soumission de la population, qui effectua devant lui le rituel de la proskynèse, en présence des archontes et du métropolite. Puis il plaça sa bannière sur la forteresse, signifiant ainsi sa prise du commandement militaire¹⁰⁴. Le lendemain, c'est l'ensemble des troupes de Iôannina qui fit acte de soumission, avec à leur tête Étienne Bouïsavos, se livrant elles aussi au rituel de la proskynèse¹⁰⁵. Des

¹⁰⁰ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §§29-30, 32, pp. 94-95, 96.

¹⁰¹ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1221-1230 :

« Τὴν κλήραν εἶχεν συγγενεῖς ἀπὸ τῆς γυναικὸς του.
Πολλὰ τὸν ἠγαπήσασι καὶ ἔστεργαν οἱ πάντες.
Ἦσαν καὶ ἄλλοι ἄρχοντες ἔντιμοι τῆς συγκλήτου.
Καὶ τὸν λαὸν ἰλάρωσαν νὰ στέρξουν τὴν κυρὰν τους,
καὶ ὄρκους νὰ ποιήσουσι, τὰ βάρη νὰ τοὺς λείψουν·
ὁ καθεὶς νὰ ἡστέκεται εἰς τάξιν ὅπου πρέπει
καὶ λείψουν οἱ δυνάστειες, τὰ ἄδικα τὰ μεγάλα·
καὶ τὸν υἱὸν τῆς νὰ ἔχουσι ἀφέντη καὶ δεσπότην·
αὐτὴν πάλιν <δὲ ὡς> κυρὰν καὶ μάννα τοῦ ἀφεντός τους.
Καὶ οὕτως ἐκατέστησαν. Ἐπίασαν τοὺς ὄρκους. »

¹⁰² *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1341-1417

¹⁰³ *Ibid.*, vv. 1429-1474.

¹⁰⁴ *Ibid.*, vv. 1500-1510.

¹⁰⁵ *Ibid.*, vv. 1511-1529.

scènes semblables se déroulèrent lors de l'étape suivante, à Arachobitsa, mêlant à la fois les habitants, les archontes et les troupes de la ville¹⁰⁶. À Iôannina enfin, Carlo se rendit immédiatement à la métropole, où eut lieu une cérémonie en présence des archontes et du clergé, avec à sa tête le métropolitain. Puis il prit possession du γουλᾶς, c'est-à-dire à la fois de la forteresse et du palais despotique, et commença à recevoir les hommages de nombreux habitants, auxquels il distribua des cadeaux¹⁰⁷.

Il y avait donc deux investitures successives. La première était uniquement le fait des institutions locales (archontes, peuple, clergé et armée) et permettaient de désigner le nouveau souverain (αὐθέντης) de la ville, même si comme on l'a déjà dit plus haut, la population employait déjà couramment le mot de despote à ce stade du processus. Ensuite seulement avait lieu l'investiture en tant que despote, effectuée par la seule volonté du *basileus*. À la façon de ce dernier, traditionnellement couronné à Sainte-Sophie, le despote était ensuite investi des insignes de son rang au cours d'une cérémonie religieuse, dont nous savons qu'elle se déroulait, pour les despotes de Iôannina, dans la métropole et en présence du métropolitain. Il est plus que probable que les archontes et la population renouvelaient à cette occasion leur soumission au nouveau despote.

Cette manifestation de soumission se faisait très probablement au moyen du rituel de la proskynèse (προσκύνησις), ordinairement en vigueur en présence du *basileus*. C'est en tout cas le terme qu'emploie Nicéphore Blemmydès au début d'une lettre destinée à Michel II¹⁰⁸. Au début du XV^{ème} siècle, l'auteur de la *Chronique des Tocco* utilise quant à lui fréquemment le verbe προσκυνῶ. Cette abondance pose d'ailleurs problème puisqu'il est très souvent appliqué à propos de personnes n'ayant aucun rapport avec la dignité despotique, ce qui laisse penser qu'il n'a parfois pour l'auteur que le sens politique de « se soumettre ». Néanmoins, on peut supposer que, dans un contexte « byzantin » comme celui de l'investiture despotique, ce verbe désignait encore le rituel traditionnel, toujours en usage à Constantinople, de la proskynèse¹⁰⁹. Par ailleurs, l'iconographie des despotes épirotes cultive

¹⁰⁶ *Ibid.*, vv. 1530-1560.

¹⁰⁷ *Ibid.*, vv. 1561-1598.

¹⁰⁸ NICÉPHORE BLEMMYDÈS, Lettre à Michel II, éd. John Bury, « Inedita Nicephori Blemmydae », *BZ*, VI (1897), p. 528 ; éd. Nicola Festa, *Theodori Ducae Lascaris Epistulae CCXVII*, Florence, Carnesecchi e figli, 1898, Appendice III, p. 320 : « Τῇ δεσποτικῇ μου συμπνοίᾳ καὶ συμφυίᾳ προσάγω τὴν προσκύνησιν ἀδιαίρετον. »

¹⁰⁹ *Ibid.*, vv. 1436, 1503, 1512, 1522, 1526, 1560, 1561, 1576, 2075, 2226, 2253, 2338, 2362, 2488, 2491, 2495, 2504, 2705, 2996, etc.

souvent la ressemblance avec celle des *basileis*¹¹⁰. Déjà avant de recevoir le titre despotique, Michel II se faisait représenter sur son sceau à la manière d'un empereur, en majesté, tenant le sceptre d'une main et le globe de l'autre¹¹¹. Ses successeurs quant à eux n'hésiteront pas à faire usage du nimbe, ordinairement réservé aux saints et aux empereurs¹¹². Un autre exemple intéressant est fourni par la représentation de Sainte-Théodora et de son fils (Nicéphore I^{er}?) sur son sarcophage, dans laquelle les deux personnages sont représentés avec des couvre-chefs et des costumes tout à fait semblables aux équivalents impériaux. Leur sceptre en forme de croix est, lui aussi, tout à fait conforme à celui porté par les Paléologues à la même époque. Enfin, la main de Dieu sortant du *segmentum caeli* est particulièrement ambiguë, puisque ce motif se retrouve aussi bien dans les représentations de saints que dans celles d'empereurs¹¹³.

Par ailleurs, les despotes épirotes ne rechignaient pas à donner à leurs courtisans des titres honorifiques inspirés de ceux de la cour byzantine. La liste de ces titres est évidemment bien plus courte que celle ayant cours à Constantinople, le despote ne pouvant entretenir une cour aussi fastueuse. Sont néanmoins attestés à la cour épirote les titres suivants, dans l'ordre donné par le *Traité des offices* du pseudo-Kodinos : πρωτοβεστιάριος, titre honorifique porté par Michel Apsaras sous le règne de Thomas Preljubović¹¹⁴ ; πρωτοστράτωρ, titre lié au commandement des troupes et au port du bâton (ραβδὸν) en guise d'insigne officiel, porté par Michel Zôrianos, vers 1300 et par Étienne Bouïsavos en 1411 et 1430¹¹⁵ ; ἐπὶ τῆς

¹¹⁰ VOJVODIĆ, Dragan, « Imperial insignia and iconography of independent dignitaries and princes in the late middle ages. Byzantium and its neighbourhood », dans ILIEV, Iliya et al., *Proceedings of the 22nd International Congress of Byzantine Studies. Sofia, 22-27 August 2011*, 3 vol. Sofia, Bulgarian Historical Heritage Foundation, 2011, t. III, p. 69. Cf. BRÉHIER, *Les institutions...*, op. cit., p. 74.

¹¹¹ NICOL, *Despotate I*, op. cit., pp. 209-210. Cf. Annexe II/1, n^{os} 9 et 13.

¹¹² On mentionnera ici notamment les représentations de Nicéphore I^{er} et de son épouse Anne Paléologue dans le péristyle de la Pantanassa, de la *basilissa* Marie Angeline Paléologue, épouse de Thomas Preljubović, sur les icônes qu'elle offrit aux Météores, ainsi que la représentation d'un Spata se trouvant dans la Parégorëtissa d'Arta. VOKOTOPOULOS, Panagiotis, « Η κτιτορική τοιχογραφία στο περιστώο της Παντανάσσης Φιλιπιάδος » [« La fresque fondatrice du péristyle de la Pantanassa de Philippias »], *ΔΧΑΕ* XXIX (2008), pp. 73-80, avec résumé en anglais ; SOFIANOS, Dimitris, « Οι Σέρβοι ήγεμόνες τῶν Τρικάλων καὶ οἱ μονές τῆς περιοχῆς (ΙΔ' αἰώνας) » [« Les souverains serbes de Trikkala et les monastères de l'époque (XIV^{ème} siècle) »], dans PAPADOPOULOU, Eftychia, et KOMENI-DIALETI, Dora (éds.), *Βυζάντιο καὶ Σερβία κατά τον ΙΔ' αἰώνα*, Athènes, Εθνικό Ίδρυμα Ερευνών, Ινστιτούτο Βυζαντινῶν Ερευνῶν, 1996, planches 77 et 78 ; PAPADOPOULOU, Barbara, « Επιτύμβια παράσταση στο ναό της Παναγίας Παρηγορητίσσης στην Άρτα » [« Une fresque funéraire dans l'église de la Panaghia Parégorëtissa à Arta »], *ΔΧΑΕ*, XXV (2004), pp. 142-146 ; *eadem*, *Εικόνες της Άρτας*, Arta, Ιερά Μητρόπολη Άρτης, 2008, pp. 59-60. Cf. WEIL-CARR, Annemarie et KAZHDAN, Alexander, art. « Nimbus », dans *ODB*, t. III, p. 1487.

¹¹³ ORLANDOS, *Βυζαντινά Μνημεῖα τῆς Άρτης*, art. cit., pp. 105-115 ; PAPADOPOULOU, Barbara, *Η Βυζαντινή Άρτα καὶ τα μνημεῖα τῆς* [« Arta byzantine et ses monuments »], Athènes, Ταμείο αρχαιολογικῶν πόρων καὶ ἀπαλλοτριωσέων, 2002, p. 15, image n^o 6.

¹¹⁴ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §11, p. 82, §16, p. 86, §29, p. 94 ; cf. PSEUDO-KODINOS, pp. 133, 137. KAZHDAN, Alexander, art. « Protovestiarios », dans *ODB*, t. III, p. 1749.

¹¹⁵ SOTIRIADIS, Georgios, « Βυζαντιναὶ ἐπιγραφὰὶ ἐξ Αἰτωλίας », [« Inscriptions byzantines d'Étolie »],

τραπέζης, titre honorifique porté par Michel Zôrianos vers 1300¹¹⁶, et enfin πρωτασηκρήτις, c'est-à-dire chef de la chancellerie, titre porté par Georges Philanthrôpênos, décédé en 1357, Manuel Philanthrôpênos, sous le règne de Thomas Preljubović et un certain Stanitzês en 1430¹¹⁷.

2) De larges attributions

Les attributions des souverains épirotes étaient très larges, conformément au modèle que représentait le *basileus* byzantin. On peut regrouper ces attributions en suivant la théorie de la trifonctionnalité chère à Georges Dumézil, dont les travaux de Georges Duby ont prouvé la pertinence concernant le Moyen Âge occidental¹¹⁸. Cette nature multiple du pouvoir des despotes se retrouve d'ailleurs dans les rituels associés à sa désignation, rituels qui impliquaient les fonctions religieuse, militaire et civile en faisant intervenir à tour de rôle, comme on vient de le voir, le métropolitain, l'armée, les archontes et le peuple. Responsable des corps comme des âmes, le despote se devait donc d'intervenir dans de nombreux domaines.

a) la fonction religieuse

Comme on le sait, le *basileus* était considéré comme le représentant de Dieu sur terre et avait de très larges attributions en matière religieuse, imposant régulièrement ses vues à

Ἐπετηρίς Παρνασσός, VII (1903), p. 211 : « Ὁ ταξιάρχης τοῦ Μιχαήλ Δεσπότη καὶ δυσμικῆς φάλαγγος ὁ πρωτοστράτωρ ὁ Ζωριανὸς Μιχαήλ » (Annexe II/3, n° 12) ; *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1592-1593 :

« καὶ τὸν γαβρόν του ἔκαμεν ἀρχὴν εἰς τὰ φουσσάτα,
πρωτοστράτορα ἐποίησεν καὶ τὸ ραβδὶν τοῦ ἐδώκε. »

Cf. PSEUDO-KODINOS, p. 137. KAZHDAN, Alexander, *art.* « Protostrator », dans *ODB*, t. III, p. 1748 ; NICOL, *Despotate II, op. cit.*, p. 221, n. 16.

¹¹⁶ Annexe II/3, n° 12 ; cf. PSEUDO-KODINOS, p. 138. KAZHDAN, Alexander, *art.* « Epi tes trapezes », dans *ODB*, t. I, pp. 722-723.

¹¹⁷ NICOL, *Despotate II, op. cit.*, p. 242 ; *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §22, p. 90 ; *MM*, t. III, p. 282. Cf. PSEUDO-KODINOS, p. 138. KAZHDAN, Alexander, *art.* « Protasekretis », dans *ODB*, t. III, p. 1742. Michel Philanthrôpênos est désigné en tant que πρωτασηκρήτις de Ióannina. *A priori*, Nicéphore II gouvernait en 1357 toute l'Épire. Nous connaissons néanmoins très peu de choses sur son gouvernement. Par ailleurs, la source qui le cite datant de 1542, on peut craindre une déperdition d'informations ; cf. Annexe II/3, n° 21.

¹¹⁸ DUMÉZIL, Georges, *L'Idéologie tripartite des Indo-Européens*, Paris, Latomus, 1958 ; DUBY, Georges, *Les trois ordres ou L'imaginaire du féodalisme*, Paris, Gallimard, 1978.

l'Église byzantine, y compris en matière de dogme, et ayant notamment toute autorité concernant l'organisation des métropoles et des archevêchés¹¹⁹.

Le souverain épirote ne disposait évidemment pas d'autant de pouvoirs. Néanmoins, son rôle dans la vie religieuse de son État était loin d'être négligeable. On mentionnera tout d'abord, d'un point de vue matériel, la construction de nombreuses églises, destinées à manifester sa piété comme à favoriser celle de son peuple¹²⁰. Certaines de ces églises jouèrent un rôle politique tout particulier en tant que nécropoles despotiques. Michel II fut ainsi enterré aux Blachernes, tandis que son épouse Théodora trouva sa dernière demeure à Arta dans le monastère qui prit son nom après sa canonisation¹²¹.

Par ailleurs, les souverains épirotes jouèrent un rôle important vis-à-vis du clergé épirote et en particulier de ses métropolitains. Comme on le sait, les relations ecclésiastiques entre le patriarcat de Constantinople et la province occidentale furent loin d'être suivies, en particulier en raison des vicissitudes politiques. Or, il était de la responsabilité politique du despote de veiller à la continuité des activités religieuses. En l'absence de métropolitain de Naupacte nommé par le patriarcat, la régente Anne Cantacuzène Paléologue prit donc sur elle de réunir un synode métropolitain et de faire élire un métropolitain¹²².

Un autre aspect de l'autorité du despote sur le clergé transparaît à travers les retournements de situation de la métropole de Iôannina sous les règnes de Thomas Preljubović et d'Esau Buondelmonti. Comme on le sait, Thomas confisqua les biens d'Église afin de financer sa politique militaire et contraignit le métropolitain à partir en exil à Arta, allant jusqu'à nommer un prêtre gérant de la métropole en lieu et place du métropolitain légitime¹²³. Après la mort de Thomas, Esau mena une politique différente et, dès son accession au pouvoir en 1385, autorisa le retour du prélat et lui rendit les biens d'Église¹²⁴.

Enfin, le despote pouvait manifester son souci du bien-être matériel de l'Église par des donations. La tradition de soutien financier inaugurée par Théodora fut bien prolongée jusqu'à la fin de l'État épirote. On connaît par exemple les offrandes d'objets liturgiques

¹¹⁹ BALSAMON, *Commentaire sur les Canons*, éd. Jacques-Paul Migne, PG, t. CXXXVIII, col. 1017 : « Ὅτι δὲ τῶν μὲν αὐτοκρατόρων ἡ ἀρωγὴ πρὸς φωτισμὸν καὶ σύστασιν ἐπεκτείνεται ψυχῆς τε καὶ σώματος ». BRÉHIER, *Les institutions...*, *op. cit.*, pp.345-352.

¹²⁰ Cf. *supra*, pp. 430-446.

¹²¹ cf. *supra*, p. 442.

¹²² cf. *supra*, p. 415.

¹²³ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §10, p. 90 ; §§26-27, p. 93.

¹²⁴ *Ibid.*, §31, p. 95.

faites aux Météores ou au Mont Athos par le couple despotique formé par Thomas Preljubović et son épouse Marie Angeline¹²⁵. Mais il convient également de mentionner les donations de biens profanes destinés à fournir des revenus à l'Église. Le couple susmentionné offrit donc au monastère athonite de la Grande Lavra des biens situés à Vodena ; Joasaph, frère de Marie et higoumène aux Météores reçut, outre des objets liturgiques, des troupeaux de moutons et de buffles¹²⁶. Quant aux despotes Jean de Céphalonie et Esau Buondelmonti, chacun d'entre eux jugea bon d'offrir, respectivement en 1330 et en 1408, un chrysobulle par lequel ils confirmaient les différentes possessions de la métropole de Iôannina¹²⁷. Par un tel geste, les despotes souhaitaient bien évidemment imiter le *basileus* Andronic II qui avait émis de semblables documents en 1319 et 1321¹²⁸.

En tant que protecteur de l'Église, le despote se devait donc théoriquement d'être le gardien de l'Orthodoxie et, *ipso facto*, d'être lui-même d'une parfaite orthodoxie. Ce qui apparaît comme évident dans une société qui se voulait théocratique ne fut pourtant pas sans poser problème dans les faits, puisqu'à plusieurs reprises des catholiques accédèrent au trône. Le premier fut Nicolas de Céphalonie, en 1318, dont la conversion est attestée¹²⁹. Son frère et successeur, Jean, se convertit lui aussi très probablement. Du moins était-il considéré comme un souverain orthodoxe puisque le despote et son épouse Anne furent loués pour leur orthodoxie par l'ermite Saint-Nil¹³⁰. Le cas suivant fut celui d'Esau Buondelmonti, qui se

¹²⁵ VATOPEDINOS, Alexandros, « Ἐπιγραφὰὶ ἱερῶς Μονῆς Βατοπεδίου » [« Documents du monastère de Vatorédi »], *Μεσαιωνικὰ Γράμματα*, II (1934-5), p. 219 ; SOFIANOS, Σέρβοι ἡγεμόνες τῶν Τριχάλων..., *art. cit.*, p. 194 ; CIRAC ESTOPAÑAN, Sebastiàn, *El legado de la basilissa María y de los despotas Thomas y Esau de Joannina*, 2 vol., Barcelone, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1943, t. I, pp. 1-32.

¹²⁶ *ACTES DE LAVRA*, éd. Germaine Rouillard, Paul Collomp [et al.], 5 tomes en 9 volumes, Paris, P. Lethielleux, 1970-1982 (*Archives de l'Athos*, t. V, VIII, X-XI), t. III (*Archives de l'Athos*, t. X), n° 146, pp. 100-4, tab. 186-188 (Charte) ; t. IV, n° 147, pp. 105-107, tab. 189 (Inventaire) ; *CHRONIQUE DES MÉTÉORES*, éd. Léon Heuzey, *Discours historique sur les couvents des Météores*, « Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France », IX (1875), p. 242 ; éd. Antonio Rigo, *La « Cronaca delle meteore », la storia dei monasteri della Tessaglia tra XIII e XVI secolo*, Florence, 1999, II. 94-101 : « Ἐν ὑστέροις γούν ἦλθεν ὁ κύρ Ἰωάσαφ ὁ Παλαιολόγος ἀπὸ τὸ Ἅγιον Ὄρος ἐκ τὴν φυγὴν, καὶ ἐξήτησεν ἀπὸ τὴν ἀδελφὴν αὐτοῦ κύραν Ἀγγελίναν καὶ δέσποιναν Ἰωαννίνων βοήθειαν: καὶ ἠύξησε τὸν ναὸν τοῦ Μετεώρου, καθὼς ὑπάρχει καὶ φαίνεται: καὶ ἄλλα τινὰ σκευὴ ἐδωρήσατο αὐτῷ ἐκ τοῦ μοναστηρίου τῶν Ἰωαννίνων, ἐκ τοῦ ἀνδρὸς αὐτῆς κύρ Ἰωμά δεσπότη, ἀλλὰ δὴ καὶ πρόβατα καὶ βουβάλια: κατὰ διαδοχὴν καὶ οὗτος πατὴρ Μετεώρου ἐπονομάσθη καὶ οὐχὶ ἡγούμενος. »

¹²⁷ ROMANOS, Ioannis, *Περὶ τοῦ Δεσποτάτου τῆς Ἡπείρου ἱστορικὴ πραγματεία* [« *Traité historique sur le Despotat d'Épire* »], Corfou, Ἐρμης, 1895 (rééd. Arta, Μουσικοφιλολογικὸς Σύλλογος Ἄρτης "Ὁ Σκουφάς", 2002), pp. 132, 168-169.

¹²⁸ *MM*, t. V, cap. III, n°s 1-2, pp. 77-87 ; cf. Annexe II/1, n°s 4, 6.

¹²⁹ Cf. *supra*, p. 141 ; voir aussi ASONITIS, *Πολιτικὴ σύνδεση...*, *art. cit.*, p. 149.

¹³⁰ ARAVANTINOS, *Περὶ τοῦ Οσίου Νείλου...*, *art. cit.*, p. 474 = KRAPSITIS, *Θεσπρωτικά, op. cit.*, p. 335 : « τῷ εὐσεβεὶ καὶ πανευγενεστάτῳ Δεσπότη Κυρίῳ Ἰωάννῃ Ἀγγέλῳ τῷ Δούκα » ; « τῇ χριστιανικότητι Βασιλίσση Κυρία Ἄννη τῇ Παλαιολογίνῃ » ; « τῶν ὀρθοδόξων καὶ εὐσεβῶν Δεσποτῶν

comporta comme un souverain orthodoxe, notamment lors des diverses cérémonies à caractère politique qui se déroulèrent à la métropole de Iôannina auxquelles il participa¹³¹. Ses successeurs, Carlo I^{er} et Carlo II, se trouvèrent pour leur part dans une situation plus compliquée, en raison de la double nature de leur pouvoir. C'est ainsi qu'en tant que comte de Céphalonie ils furent en relation avec la papauté et veillaient sur le culte catholique¹³², tandis qu'en tant que despotes, ils se devaient d'être officiellement orthodoxes. C'est ainsi que Carlo I^{er} participa à plusieurs reprises à des cérémonies situées à la métropole de Iôannina, tandis que Carlo II se fit enterrer selon le rite orthodoxe en l'ancienne cathédrale Saint-Luc de Rhôgoi¹³³. Il est bien évidemment impossible de savoir quelle était sincèrement la foi de ces deux personnages ; toutefois l'ambiguïté dont ils firent preuve à ce sujet montre bien qu'au début du XV^{ème} siècle l'antilatinisme flamboyant des débuts du XIII^{ème} siècle s'était suffisamment affaibli pour que le système politique tolère une conversion qui n'était très probablement qu'approximative.

b) la fonction militaire

Comme on le sait, le *basileus* resta jusqu'à la fin de l'empire byzantin le successeur de l'*imperator* romain¹³⁴. C'est les armes à la main que Constantin I^{er} devint empereur, c'est les armes à la main que Constantin XI mourut. Dans l'administration thématique en cours avant la chute de Constantinople en 1204, le gouverneur avait lui aussi un rôle avant tout militaire, comme l'indique son titre de δούξ, inspiré du latin *dux*. En tant qu'héritiers des ducs et

ήμων » ; « Ἐτι τέ ἀξιῶ πάντα χριστιανὸν Ὁρθόδοξον συγχωρήσαι, καὶ τὰς ἀγίας αὐτοῦ χαρίσασθαι (μοι) εὐχὰς... »

¹³¹ Probablement à l'occasion de son mariage avec Eudocie Balšić, Esau fit fabriquer un voile liturgique portant les armoiries du couple et présentant toutes les caractéristiques de l'orthodoxie ; cf. BOJČEVA, Juliana, « L'épithaphios du despote de Ioannina Esau Bouondelmonti et de son épouse Eudokia Balšić à Blagoevgrad », *ΔΧΑΕ*, XXVI (2005), pp. 273-282 ; GANCHOU, Thierry, « Giourgès Izaoul de Ioannina, fils du despote Esau Buondelmonti, ou les tribulations balkaniques d'un prince d'Épire dépossédé », *Medioevo Greco* VII (2008), pp. 169-171.

¹³² MARTIN V, *Acta Martini P. P. V (1417-1431)*, éd. Aloysius L. Täutu, 2 vol., Rome, Pontificia Commissio Codici Iuris Canonici Orientalis Recognoscendo, 1980 (*Fontes*, s. III, vol. XIV), t. I, n° 155a, p. 370 (7 septembre 1422) ; EUGÈNE IV, éd. Ulrich Hüntemann, *Bullarium Franciscanum continens Constitutiones Epistolas Diplomata Romanorum Pontificum Eugenii IV et Nicolai V, (1431-1455)*, Quaracchi, Ex typographia Collegii S. Bonaventurae, 1929, (*Bullarium Franciscanum*, n. s., t. I), n° 85, p. 48 (2 décembre 1432).

¹³³ Concernant les cérémonies d'investiture despotique d'Esau et de Carlo I^{er}, cf. *supra*, p. 476 ; concernant la cérémonie funèbre de Carlo II, cf. *supra*, p. 300.

¹³⁴ Cf. ANGELOV, Dimiter, *Imperial Ideology and Political Thought in Byzantium, 1204-1330*, Cambridge, University Press, 2007, pp. 82-83, 195-197.

imitateurs des *basileus*, les souverains épirotes se devaient donc eux aussi de se consacrer au métier des armes.

L'histoire de l'État épirote fournit ainsi de nombreux exemples de souverains menant eux-mêmes leurs troupes à la bataille. On citera ici le rôle de Michel I^{er} à la bataille de Kountoura vers 1205, celui de Théodore à la bataille de Klokotnica en 1230, de Michel II et Nicéphore I^{er} à Pelagonia en 1259 et de Thomas I^{er} en 1304 lors du siège d'Arta. Nicolas et Jean de Céphalonie entrèrent l'un et l'autre en conflit avec l'empire byzantin et l'on peut supposer qu'ils menèrent eux-mêmes leurs troupes. Nicéphore II pour sa part mourut à la bataille d'Achelôos en 1359. Durant l'époque du morcellement politique de l'Épire qui suivit cette bataille, les despotes Pierre Liosha, Gjini Spata et Thomas Preljubović furent eux aussi des chefs de guerre, que ce soit les uns contre les autres ou bien contre les Hospitaliers, dans le cas de Spata. Esau Buondelmonti fut vaincu en 1389 par Gjini Spata, puis capturé à Mesopotamos en 1399 par Gjini Zenevesi, tandis que la *Chronique des Tocco* raconte avec force détails les combats menés par Carlo I^{er} Tocco, Mouriki Spata et le petit-fils de ce dernier Ya' kûb Spata. Cette longue liste nous amène à une conclusion évidente : il n'y a pas un seul souverain épirote qui ne se soit un jour trouvé sur le champ de bataille¹³⁵.

Mais la fonction militaire se rencontre également dans le soin apporté par les souverains épirotes à la construction de forteresses : Michel I^{er}, par ses travaux au *kastron* de Iôannina, inaugura une tradition qui fut poursuivie jusqu'à l'époque des Tocco¹³⁶. Un dernier aspect de ces attributions militaires est incarné enfin par l'activité diplomatique menée par les souverains épirotes dans le but de disposer d'alliés susceptibles d'intimider les ennemis potentiels ou d'être en mesure de répliquer efficacement à leurs agressions.

c) la fonction économique et sociale

Comme on le sait, le *basileus* se devait d'apporter à son peuple la prospérité et le confort, notamment alimentaire¹³⁷. Si nous disposons bien évidemment de nombreuses informations concernant la vie économique et sociale de l'Épire durant les trois siècles

¹³⁵ Ces combats sont racontés dans la première partie.

¹³⁶ Cf. *supra*, pp. 446-452.

¹³⁷ ANGELOV, *Imperial Ideology...*, *op. cit.*, pp. 193-195.

étudiés, il est en revanche difficile d'évaluer l'influence des souverains. Il est néanmoins possible d'établir une typologie de leurs interventions.

Le tout premier souverain épirote, Michel I^{er}, nous fournit un premier exemple d'une telle intervention, en veillant personnellement à l'installation des réfugiés de Constantinople à Iôannina, prenant ainsi en charge les conditions de vie de son peuple dans ses aspects les plus concrets¹³⁸.

Un autre type d'intervention étatique dans l'économie était bien évidemment la fiscalité. La soumission politique au despote allait en effet de pair avec le paiement des taxes, comme le montre la *Chronique de Iôannina*, qui raconte comment l'expansion territoriale du despote Thomas Preljubović alla de pair avec le recensement (ἀναγραφή) des nouvelles terres¹³⁹. Dans un autre passage, cette même source décrit l'inventivité fiscale de Thomas, qui n'hésita pas à créer ou à augmenter taxes et corvées de façon drastique¹⁴⁰.

Le droit de lever des taxes avait également pour corollaire celui d'accorder des exemptions fiscales. La ville de Iôannina reçut ainsi de telles exemptions de la part de l'empereur Andronic II en 1319 : elles furent maintenues par la suite lorsque la ville retourna dans l'État épirote, notamment grâce au chrysobulle accordé par le despote Jean vers 1330¹⁴¹. Par ailleurs, les commerçants étrangers, notamment vénitiens et ragusains, reçurent eux aussi des privilèges les exemptant notamment du paiement du *kommerkion*, la taxe portant sur les activités commerciales. Ainsi Michel I^{er}, suivi par son fils Michel II, octroyèrent aux marchands ragusains plusieurs privilèges, dans le but de les attirer sur leur territoire et ainsi de stimuler l'activité économique¹⁴².

Mais les marchands vénitiens jouèrent un rôle encore plus essentiel dans les relations commerciales de l'Épire. Dans ces conditions, les relations entretenues entre le souverain épirote et la République ne pouvaient qu'influer sur les relations commerciales entre les deux États et, *in fine*, sur l'activité économique de l'Épire. C'est ainsi que les relations furent à plusieurs reprises interrompues, le plus souvent à l'initiative des Vénitiens, qui soumirent

¹³⁸ ΑΠΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Papadopoulos-Kerameus, « Περί συνοικισμού τῶν Ἰωαννίνων μετὰ τὴν φραγκικὴν κατακτησὶν τῆς Κωνσταντινουπόλεως », [« Au sujet du peuplement de Iôannina après la conquête franque de Constantinople »] *ΔΙΕΕ*, III (1889-91), pp. 453-455. Texte et traduction en annexe V/2.

¹³⁹ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §25, p. 92.

¹⁴⁰ *Ibid.*, §12, p. 83.

¹⁴¹ Cf. *supra*, pp. 143, 149.

¹⁴² Cf. Annexe II/1, n^{os} 1 bis, 9, 13.

parfois l'Épire à un embargo, par exemple en 1284 ou en 1318¹⁴³. Parfois, c'est le souverain épirote qui interrompait lui-même certains échanges commerciaux avec les marchands vénitiens, dans le but évident de contrecarrer la puissance économique et politique de la République. Un tel exemple est attesté en 1416, lorsque Carlo I^{er} interrompit les livraisons de blé à destination de Corfou, préférant confier ce trafic aux Ragusains¹⁴⁴.

Enfin, le simple fait de protéger la population des malheurs de la guerre peut être considéré comme une action en faveur du bien-être économique. L'auteur de la *Chronique des Tocco* ne s'y trompe pas, qui attribue à Carlo I^{er} le rétablissement de l'unité épirote et, *ipso facto*, la période de paix et de prospérité économique qui s'ensuivit, évoquant notamment la construction de routes et l'enrichissement généralisé de la population¹⁴⁵.

3) Un gouvernement monarchique en perte de vitesse

Il convient enfin d'observer la nature monarchique du régime politique épirote : le despote était le chef de l'État et il était manifestement habilité à prendre toute sorte de décisions sans avoir à rendre de comptes, comme le montre en particulier le cas de Thomas Preljubović. Néanmoins, l'assassinat de ce dernier montre bien les limites d'une pratique tyrannique du pouvoir. À ses débuts, l'État épirote était un État puissant, dont le souverain pouvait se permettre de gouverner à la façon des *basileus* de l'époque Comnène. En revanche, au fil des siècles, les despotes épirotes, tout comme les empereurs byzantins d'ailleurs, virent leur pouvoir réel diminuer, en raison notamment des exemptions et privilèges accordés aux villes et aux propriétaires fonciers.

À partir des années 1360, le morcellement politique de l'Épire compliqua par conséquent les conditions d'exercice du pouvoir despotique. En effet, le despote était auparavant situé au-dessus des différentes cités de son État. Dorénavant, l'étendue de son autorité se confondait avec une seule ville, à savoir Arta ou Iôannina. Au lieu donc d'être placés au-dessus de chacune de ces cités, les despotes d'Arta et de Iôannina étaient désormais devenus des acteurs internes à la vie politique de leur capitale. En d'autres termes, le despote

¹⁴³ Cf. *supra*, pp. 114, 139.

¹⁴⁴ ASONITIS, Spyros, « Relations between the Venetian *regimen Corphoy* and the Albanians of Epirus (14th-15th centuries) », dans GASPARIS, Charalampos (éd.), *Οι Αλβάνοι στο Μεσαίωνα*, Athènes, Εθνικό Ίδρυμα Ερευνών, Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών, 1998, p. 288.

¹⁴⁵ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 3096-3111.

n'était plus que le premier magistrat d'une cité où le rôle des institutions urbaines était déterminant. Les despotes ou seigneurs d'Arta et de Iôannina, des années 1360 à 1430, sont donc des souverains que l'on peut qualifier d'élus et révocables.

Cela est particulièrement évident à Iôannina : Thomas Preljubović, Esau Buondelmonti et Carlo I^{er} Tocco, sont tous venus à l'invitation des habitants. En cas de désaccord avec son souverain, la population, ou en tout cas une partie de celle-ci, n'hésita pas à s'en débarrasser, que ce soit par l'assassinat dans le cas de Thomas ou par la révolution dans le cas de Georgio Buondelmonti et de sa mère la régente Eudocie. L'équivalent peut être constaté également à Arta, où la mort de Mouriki provoqua une grande instabilité politique, les archontes soutenant Carlo Marchesano tandis que le peuple soutenait Ya' k̄ub Spata.

La division territoriale de l'Épire en cités-États amena donc à la réactivation des conceptions politiques en vigueur dans les cités antiques. Comme on le sait, Aristote a défini trois types de constitutions : monarchique lorsque le pouvoir appartient au roi, aristocratique lorsqu'il est confié à un groupe de personnes choisies, démocratique lorsque c'est le peuple qui prend les décisions¹⁴⁶. Le régime despotique était bien évidemment d'essence principalement monarchique. Néanmoins, dans la pratique, le régime se teinta après 1360 de fortes composantes aristocratiques et démocratiques.

Les archontes représentaient en effet une force politique essentielle dans l'une comme l'autre ville : leur assemblée (βουλή) exerçait le pouvoir en cas de vacance du trône despotique et était parfois même qualifiée de Sénat (σύγκλητος)¹⁴⁷. Quant au peuple, désigné par les termes de λάος et de κοινό, il jouait parfois lui aussi un rôle significatif. À Iôannina notamment, la *Chronique de Iôannina* évoque la tenue d'assemblées (συνάξεις) à l'occasion des événements politiques du printemps 1411¹⁴⁸. Mais le peuple d'Arta intervint également dans la vie politique de la ville, notamment en chassant Carlo Marchesano du pouvoir, au profit de Ya' k̄ub Spata¹⁴⁹.

¹⁴⁶ Ces conceptions sont présentées dans ARISTOTE, *Politique*, éd. Jean Aubonnet, 5 vol. en 3 tomes, Paris, Les Belles Lettres, 2002, notamment dans le Livre II.

¹⁴⁷ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §29, p. 94 ; *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1223, 1242 (Iôannina), 2194-2197 (Arta). KORDOSES, Michael, *Ta Byzantiná Iwánnina* [« Iôannina byzantine »], Athènes, Διον. Νότη Καραβία, 2003, pp. 188-193 ; *idem*, « Μεσαιωνική Άρτα. Τοπογραφία – Κοινωνία » [« Arta médiévale. Topographie – Société »], *Σκουφάς*, XIV/102 (2011), pp. 204-209.

¹⁴⁸ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1296-1297. KORDOSES, *Byzantiná Iwánnina...*, *op. cit.*, pp. 199-202.

¹⁴⁹ *Ibid.*, vv. 2251-2252.

Dans ces conditions, le pouvoir monarchique des souverains épirotes se trouvait à cette époque incontestablement de plus en plus faible par rapport aux pouvoirs aristocratique et démocratique. La violence des changements de régime à Arta comme à Iôannina montre néanmoins que ces deux villes étaient loin d'avoir trouvé un équilibre viable entre les trois composantes monarchique, aristocratique et démocratique. La réunification de l'Épire par Carlo I^{er} mit certes un terme à ces violences politiques ; malheureusement nous ne disposons que de peu d'informations sur les événements postérieurs de la vie politique, tant à l'interne de Iôannina et d'Arta, qu'à l'échelle de l'Épire. Malgré la rareté des données, on peut néanmoins affirmer que le rôle des archontes demeura prépondérant, puisque le premier geste de Carlo après la conquête d'Arta fut de renforcer leur rôle, tandis qu'à Iôannina les principaux archontes étaient toujours en place en 1430 lors de la capture de la ville par les Ottomans¹⁵⁰. La conquête ottomane interrompt donc un processus de stabilisation des institutions épirotes qui semblaient alors avoir trouvé un point d'équilibre. Elle ne mit cependant pas un terme à l'autonomie de Iôannina ni au rôle prépondérant de ses archontes : comme on le sait, cette situation demeura jusqu'en 1611.

C) Un régime dynastique

Comme on le sait, l'époque des Paléologues fut celle du triomphe des conceptions dynastiques de la monarchie byzantine¹⁵¹. Il en fut manifestement de même en Épire, puisque la légitimité de ses premiers souverains fut en grande partie fondée sur leurs liens avec la famille impériale¹⁵².

1) Comnène, Doukas ou Ange ? Le choix du nom dynastique

a) La première génération

La première génération de la dynastie épirote était constituée, pour ce qui nous concerne, de quatre frères, fils du *sebastokratôr* Jean Doukas : Michel, Théodore, Manuel et

¹⁵⁰ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 3105-3106 ; *HORISMOS DE SINAN PASHA*, éd. MM, t. III, p. 282.

¹⁵¹ ANGELOV, *Imperial Ideology...*, *op. cit.*, pp. 105sq.

¹⁵² CHÔMATËNOS, p. 375, par exemple, insiste sur le sang royal de Théodore, fils du sébastokratôr et descendant du basileus Alexis I^{er} Comnène. Cf. STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, *Νίκαια και Ήπειρος τον 13' αιώνα. Ιδεολογική αντιπαράθεση στην προσπάθειά τους να ανακτήσουν την αυτοκρατορία* [« Nicée et l'Épire au XIII^{ème} siècle. La controverse idéologique dans leur tentative de rétablir l'empire »], Thessalonique, 1990, pp. 140sq.

Constantin. Par leur père, ils étaient donc les cousins des empereurs de la dynastie des Anges. Nos quatre frères méritent d'ailleurs de porter les trois noms impériaux : Comnène, Ange, Doukas. En effet, le *sebastokratôr* Jean était le fils de Constantin Ange et de Théodora Comnène, mais fut toujours appelé Doukas, probablement en raison de sa grand-mère l'impératrice Irène Doukaina¹⁵³. Néanmoins, l'exemple du père des quatre frères montre bien qu'un nom de famille n'est pas porté au hasard. Jean pouvait porter les trois noms impériaux ; il n'en porta qu'un. Ses quatre fils ne portèrent pas eux non plus les trois noms indifféremment. En effet, du fait de la mauvaise réputation des Anges, jugés responsables de la chute de Constantinople face aux Latins, les dynastes épirotes n'utilisèrent jamais ce nom, qui leur fut en revanche attribué par les sources nicéennes. C'est par exemple le cas de Nicéphore Grégoras à propos de Michel I^{er}, Théodore et Michel II¹⁵⁴. Georges Akropolitès fait preuve de plus de subtilité : il parle de Théodore comme d'un Comnène jusqu'à la funeste campagne menant à la défaite de Klokotnica, à partir de laquelle il le transforme en Ange¹⁵⁵. Cet auteur donne également à Manuel le nom d'Ange¹⁵⁶. Quant aux autres membres de la famille, leur patronyme n'est pas précisé mais ils sont en général désignés par leur lien familial avec « Théodore Ange ». Skoutariôtês suit Akropolitès en tout point à ce propos¹⁵⁷. En réalité, la dynastie régnante d'Épire évita soigneusement de porter le nom de famille Ange et utilisa quasi exclusivement les noms de Comnène et de Doukas.

En tant que fils du *sebastokratôr* Jean Doukas, Michel I^{er} porta tout d'abord naturellement le nom de Doukas, jusqu'en 1204. C'est en tout cas sous ce nom qu'il est désigné dans les documents impériaux¹⁵⁸. De même, nous connaissons de ce personnage trois

¹⁵³ Cf. Annexe I/1.

¹⁵⁴ GRÉGORAS, t. I, p. 47, ll. 14-15 : « Μιχαήλ ὁ νόθος υἱὸς τοῦ πρώτου ἀποστάτου Μιχαήλ τοῦ Ἀγγέλου » ; p. 25, l. 23 : « ὁ τοῦ Ἀγγέλου Μιχαήλ ἀδελφὸς Θεόδωρος » ; p. 26, ll. 13-14 : « τοῦ τυραννοῦντος Ἀγγέλου » (à propos de Théodore) ; p. 27, l. 16 : « Ὁ γὰρ Ἀγγελος Θεόδωρος » ; p. 28, l. 5 : « τὸ δὲ νῦν τοῦτο τοῦ Ἀγγέλου μικροῦ πᾶν ».

¹⁵⁵ AKROPOLITÊS, §14, p. 26, l. 6 ; §21, p. 33, l. 14 ; §22, p. 35, l. 14 ; §24, p. 38, l. 21 ; p. 39, ll. 10, 14, 16-17 ; p. 40, ll. 10-11, 14, 20 ; p. 41, ll. 6-7 ; §25, p. 41, ll. 11-12 (avant la campagne de Klokotnica) ; *ibid.*, l. 18 ; p. 42, l. 4 ; §26, p. 43, ll. 14-15 ; §38, p. 60, ll. 12, 20 ; §39, p. 64, l. 23 ; §40, p. 65, ll. 9-10 ; p. 67, l. 14 ; §46, p. 84, ll. 21-22 ; §49, p. 89, ll. 6, 22 ; p. 92, l. 11 (après la campagne de Klokotnica).

¹⁵⁶ *Ibid.*, §26, p. 43, l. 20, p. 44, l. 2.

¹⁵⁷ SKOUTARIÔTÊS, *Ἀνονύμου Σύνοψις Χρονική*, éd. Konstantinos Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. VII, Venise, Τύποι τοῦ φοίνικος – Paris, Jean Maisonneuve, 1894, p. 468, l. 20 ; p. 472, ll. 13, 23-24 ; p. 473, ll. 13, 21 ; p. 474, l. 1 (Théodore, avant Klokotnica) ; p. 475, l. 8 ; p. 484, l. 5 ; p. 502 l. 20 (Théodore, après Klokotnica), p. 475, l. 18 (Manuel).

¹⁵⁸ *MM*, t. IV, pp. 321, 322, 327. Cf. BARZOS, Konstantinos, *Ἡ γενεαλογία τῶν Κομνηνῶν*, 2 vol., Thessalonique, Κέντρο Βυζαντινῶν Ερευνῶν, 1984, t. II, p. 669, n. 2, 3, 4. Une erreur est à corriger : le Michel Doukas du document *MM* t. III, p. 59 n'est pas Michel I^{er} mais Michel II.

sceaux antérieurs à 1204 et qui portent tous le nom de Doukas¹⁵⁹. Un seul exemple d'emploi du nom Comnène est attesté avant la chute de Constantinople : en janvier 1204, il est désigné dans une requête présentée par des moines de son ancien gouvernement d'Asie Mineure en tant que « ὁ Κομνηνὸς κὺρ Μιχαήλ ὁ Δούκας »¹⁶⁰, ce qui laisse penser que Michel avait l'habitude d'utiliser ce nom en province. L'empereur, dans sa réponse, se contente néanmoins de le désigner par le nom de Doukas.

Après avoir fondé son État, Michel put désormais utiliser à sa guise le nom de Comnène, plus porteur politiquement, combiné à celui de Doukas. C'est en tout cas ainsi qu'il se présenta aux Vénitiens en 1210¹⁶¹. Les sources favorables le mentionnent la plupart du temps sous le nom de Comnène, seul ou combiné à celui de Doukas¹⁶². Parfois néanmoins, seul le nom de Doukas est mentionné¹⁶³. Quant aux sources hostiles, qu'elles soient latines ou grecques, elles emploient alternativement les noms de Doukas, Comnène ou Ange¹⁶⁴.

Le successeur de Michel I^{er} fut Théodore. Comme son père et ses frères, ce dernier utilisa soit le nom Δούκας soit la combinaison Κομνηνὸς ὁ Δούκας¹⁶⁵. Il était en effet normal qu'il porte le nom de Doukas, puisque son père portait ce nom¹⁶⁶, tandis que le nom de Comnène était politiquement plus porteur, surtout dans la perspective d'accéder au rang

¹⁵⁹ LAURENT, Vitalien, « Les Bulles métriques dans la sigillographie byzantine », *Ἑλληνικά*, IV-VIII (1931-1935), n^{os} 375, 474, 475.

¹⁶⁰ *MM*, t. IV, p. 328.

¹⁶¹ *TT*, III, p. 119 : « *Michael Comnanus Dux* », où *Dux* est une erreur de traduction pour Δούκας (cf. PRINZING, Günter, « Studien zur Provinz und Zentralverwaltung im Machtbereich der Epirotischen Herrscher Michael I. und Theodoros Dukas », *HX*, XXIV (1982), p. 93). Cf. Annexe II/1, n^o 1.

¹⁶² CHÔMATÊNOS, *Ponemata Diaphora*. éd. Günter Prinzing, Berlin, De Gruyter, 2002 (Series Berolinensis), p. 55, l. 21 : « τοῦ μακαρίστοῦ Κομνηνοῦ Μιχαήλ » ; APOKAUKOS, éd. Vassilievski, « Epirotica Saeculi XIII », *VV*, III (1896), p. 270 : « τοῦ ἀοιδίμου κὺρ Μιχαήλ τοῦ Κομνηνοῦ » ; JOB, pp. 401, 402 : « Μιχαήλ ὁ Κομνηνὸς » (*bis*) ; MICHEL II, chrysobulle pour Corfou, éd. Nicola Barone, « Notizie storiche tratte dai registri di Cancelleria di Carlo III di Durazzo con aggiunta di altri documenti », *ASPN* XII (1887), Appendice, pp. 59-65 : « *domini patris nostri Comnini Michaelis Ducis* » ; *idem*, chrysobulle aux Ragusains éd. *MM*, t. III, p. 67 : « τοῦ ἀοιδίμου αὐθέντου καὶ πατρὸς μου τοῦ Κομνηνοῦ Μιχαήλ τοῦ Δούκα ».

¹⁶³ JOB, p. 403 : « Μιχαήλ ὁ Δούκας ».

¹⁶⁴ SKOUTARIÔTÊS, p. 454 : « Μιχαήλ τὸν Δούκαν » ; GRÊGORAS, t. I, p. 13 : « ὁ ἐξ Ἀγγέλων οὗτος ἦν Κομνηνὸς Μιχαήλ » ; par cette phrase, cet auteur souhaitait rappeler la funeste origine des dynastes épirotes tout en désignant Michel par le nom qu'il utilisait en réalité ; INNOCENT III, éd. Theodosy Halučšynskyj, *Innocentii III papae Acta*, Rome, 1944, series III, vol. II, p. 369 : « *nobile viro Michalicio (Cummano) Romaniae* » ; *idem*, éd. Migne, *PL*, t. CCXVI, coll. 106-107, ann. XII, n^o XCVI, Lettre à Michel Comnène (17 août 1209) : « *nobile viro Michalicio Cuminiano Romaniae* » ; DANDOLO, Andrea *Chronicum Venetum*, *RIS*, t. XII, rééd. CARDUCCI, Giosue, FIORINI, Vittorio et FEDELE, Pietro, t. XII/1, Bologne, Zanichelli, 1942, p. 284 : « *Michael Comniano* ».

¹⁶⁵ BARZOS, *Γενεαλογία...*, *op. cit.*, t. II, p. 548, n. 2.

¹⁶⁶ *Ibid.* ; LËNERTZ, Raymond-Jean, « Aux origines du despotat d'Épire et de la principauté d'Achaïe », *Byzantion*, XLIII (1973), pp. 362-363 ; STIERNON, Lucien, « Les origines du Despotat d'Épire. À propos d'un livre récent », *REB*, XVII (1959), pp. 113-116.

impérial. Avant sa proclamation impériale, on le voit ainsi signer tantôt Θεοδῶρος ὁ Δούκας¹⁶⁷, tantôt Θεοδῶρος Κομνηνός ὁ Δούκας¹⁶⁸. De même, ses monnaies portent exclusivement les mots Θεοδῶρος Δούκας¹⁶⁹. Après cet événement, il signe tantôt Θεόδωρος ἐν Χριστῷ τῷ Θεῷ βασιλεὺς καὶ αὐτοκράτωρ Ῥωμαίων ὁ Δούκας¹⁷⁰, tantôt Θεόδωρος ἐν Χριστῷ τῷ Θεῷ πιστὸς βασιλεὺς καὶ αὐτοκράτωρ Ῥωμαίων Κομνηνός ὁ Δούκας¹⁷¹, et utilise parfois le nom « Θεοδῶρος ὁ Κομνηνός »¹⁷². Concernant sa famille, il mentionne dans un même document son grand-père « Alexis Comnène » (« τοῦ αἰοιδίμου προπάππου τῆς βασιλείας μου κὺρ Ἀλεξίου τοῦ Κομνηνοῦ »)¹⁷³, et son frère « Constantin Doukas » (« τοῦ πανευτυχεστάτου δεσπότη καὶ περιποθίτου ἀταδέλφου τῆς βασιλείας μου κὺρ Κωνσταντίνου τοῦ Δούκα »)¹⁷⁴. Enfin, dans ses monnaies, il utilise les dénominations Θεοδῶρος δεσπότης Κομνηνός ὁ Δούκας ou Θεόδωρος ἐν Χριστῷ τῷ Θεῷ πιστὸς βασιλεὺς καὶ αὐτοκράτωρ Ῥωμαίων ὁ Δούκας¹⁷⁵.

Les sources qui lui sont favorables peuvent le qualifier aussi bien de Doukas¹⁷⁶ que de Comnène¹⁷⁷, à moins qu'ils n'utilisent la combinaison des deux noms¹⁷⁸. Une fois même,

¹⁶⁷ THÉODORE COMNÈNE, éd. Vassilievski, *Epirotica saeculi XIII*, art. cit., n° 7, p. 253 ; CHÔMATÊNOS, n° 22, pp. 87-89 ; cf. Annexe II/1, n°s 2, 2 bis.

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ PETRONOTARIOS, Petros, « Le monnayage du « Despotat » d'Épire », *Revue Numismatique*, s. 6, XXV (1983), pp. 89-91.

¹⁷⁰ THÉODORE COMNÈNE, Chrysobulle pour la métropole de Naupacte, éd. Vassilievski, *Epirotica saeculi XIII*, art. cit., n° 29, p. 299 ; cf. Annexe II/1, n° 3.

¹⁷¹ *Idem*, Chrysobulle pour la métropole de Corfou, éd. *MM*, t. V, p. 15 ; cf. Annexe II/1, n° 4.

¹⁷² *Idem*, éd. Athanasios Papadopoulos-Kerameus, *Noctes Petropolitanae*, Saint-Pétersbourg, Kiršbaum, 1913, rééd. Leipzig, Zentralantiquariat der Deutschen Demokratischen Republik, 1976 (Subsidia Byzantia : lucis ope iterata, 21), p. 291 : « Πρόσταγμα τοῦ βασιλέως Θεοδώρου τοῦ Κομνηνοῦ ».

¹⁷³ *Idem*, Chrysobulle pour la métropole de Naupacte, éd. Vassilievski, *Epirotica saeculi XIII*, art. cit., n° 29, p. 296, l. 26.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 298, ll. 8-10.

¹⁷⁵ PETRONOTARIOS, *Le monnayage...*, art. cit., p. 89.

¹⁷⁶ CHÔMATÊNOS, p. 371, ll. 23-24 ; MANUEL I^{er} SARANTÊNOS, Lettre à Apokaukos, éd. Vassilievski, *Epirotica saeculi XIII*, art. cit., p. 264 : « τῷ πανευγενεστάτῳ Δούκα καὶ υἱῷ αὐτῆς κατὰ πνεῦμα κυρῷ Θεοδώρῳ » ; CHÔNIATÊS, Michel, Lettre à Jean Apokaukos, éd. Vassilievski, *Epirotica saeculi XIII*, art. cit., p. 254 : « τοῦ μεγαλοργοῦ Δούκα » ; *idem*, *Μιχαὴλ Ἀγομνάτου τοῦ Χωνιάτου τὰ σωζόμενα*, 2 vol., éd. Spyridon Lampros, Athènes, 1879-1880, t. II, Lettre 165 (ρξε'), p. 326 : « Τῷ κρατίστῳ κὺρ Θεοδώρῳ τῷ Δούκα » ; « Δουκάδων δόξα ».

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 57 ? ll. 4-5 : « κραταιότητα καὶ θεοκυβέρνητε Κομνηνέ » ; p. 87, l. 110, p. 398, l. 16 : « ὁ κραταιὸς Κομνηνός » ; p. 263, ll. 22-23 ; p. 363, l. 3 ; APOKAUKOS, éd. Sophrone Pétridès, « Jean Apokaukos, lettres et autres documents inédits », *Bulletin de l'Institut archéologique russe à Constantinople*, XIV, (1909), tiré à part, Sofia, 1909, pp. 23, 26, 31 ; *idem*, éd. Athanasios Papadopoulos-Kerameus, « Συνοδικὰ γράμματα τοῦ Ἀποκαύκου » [« Lettres synodales d'Apokaukos »], *Βυζαντις*, I (1909), pp. 9-10 ; éd. Vassilievski, *Epirotica saeculi XIII*, art. cit., pp. 241-242, 243, 244, 246, 262, 266 : « τὸν Ἥλιον Κομνηνόν » ;

Chômatênos va jusqu'à utiliser les trois noms de famille¹⁷⁹. De façon intéressante, Théodore est également désigné parfois en tant que Grand Comnène, à l'instar de la dynastie de Trébizonde. Cet honneur tient très probablement à son titre impérial, puisqu'il fut le seul de sa famille à en bénéficier¹⁸⁰. Les sources latines suivirent les usages adoptés par Théodore et sa cour, puisqu'elles utilisent la plupart du temps le nom de Comnène, parfois associé à Doukas¹⁸¹. On peut enfin remarquer que son épouse, Marie Petraliphina, reçut par son mariage le nom de Doukaina¹⁸².

On peut donc supposer qu'avant 1204, Théodore se faisait surtout appeler Doukas, comme son père et sa mère, et qu'il transmet ce nom à son épouse. C'est peut-être lorsqu'il rejoint son frère, devenu monarque indépendant en Épire, qu'il ajouta à son premier nom celui de Comnène. Il est en tout cas certain qu'il ne porta jamais le nom d'Ange, devenu très

« τοῦ μεγαλοουργοῦ Κομνηνοῦ » (ou équivalent), p. 271 : « τοῦ τῶν ἡμετέρων κράτορος καὶ νικητοῦ Κομνηνοῦ » ; p. 276 : « τοῦ παρ' ἡμῖν κρατοῦντος ἀριστοουργοῦ Κομνηνοῦ » ; « τὸν ἀριστοεργὸν ἡμέτερον Κομνηνόν » ; p. 280 : « ὁ κραταιὸς Κομνηνός » ; p. 281 : « τῷ μὲν [...] Κομνηνῷ » ; éd. Papadopoulos-Kerameus, *Noctes Petropolitanae...*, *op. cit.*, pp. 259, 263, 276 : « Πρὸς τὸν κραταιὸν Κομνηνόν » ; pp. 259, 263, 264, 266, 269 : « κράτιστε Κομνηνέ » ; pp. 266, 269 : « Μεγαλοουργέ Κομνηνέ » ; pp. 262, p. 288 : « Θεομεγάλυντε Κομνηνέ » ; p. 288 : « πρὸς τὸν Κομνηνὸν κύρ Θεόδωρον » ; p. 272 : « πρὸς τὸν κρατοῦντα. Μέγιστε βασιλεὺ καὶ βασιλέων ὑπέρτερε » ; MANUEL I^{er} SARANTËNOS, Lettre à Apokaukos, éd. Vassilievski, pp. 270, 271, 276 : « τὸν Κομνηνὸν κύρ Θεόδωρον » ; « τοῦ Κομνηνοῦ ». BARDANËS, Lettre à Jean Apokaukos, éd. Vassilievski, *Epirotica saeculi XIII, art. cit.*, n° 5, p. 249, l. 25 : « τοῦ μεγάλου Κομνηνοῦ » ; p. 250, l. 13 : « τοῦ θεοφρουρήτου Κομνηνοῦ » - Dans le codex Petropolitanus 250, une de ses lettres est désignée comme « Τοῦ Κομνηνοῦ » ; cf. THÉODORE COMNÈNE, éd. Papadopoulos-Kerameus, *Noctes Petropolitanae...*, *op. cit.*, p. 249.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 57, l. 1 ; p. 263, ll. 7-8 ; p. 426, l. 128 ; CHÔNIATËS, Michel, Lettre à Jean Apokaukos, éd. Vassilievski, *Epirotica saeculi XIII, art. cit.*, pp. 260-261 : « τοῦ παρ' ἡμῖν κρατοῦντος μεγάλου Κομνηνοῦ κύρ Θεοδώρου τοῦ Δούκα » ; APOKAUKOS, Lettre à Théodore Comnène, éd. Papadopoulos-Kerameus, *Noctes Petropolitanae...*, *op. cit.*, p. 254 : « πρὸς τὸν Κομνηνόν » ; « Κράτιστε Δούκα καὶ αὐθέντα ἄγιε » ; *CIG*, t. IV, p. 99 : « Θεόδωρος [...] Δουκάς Κομνηνός » (Annexe II/3, n° 1). BARDANËS, éd. Raymond-Jean Lœnertz, « Lettre de Georges Bardanès, métropolitane de Corcyre au patriarche œcuménique Germain II », *EEBS*, XXXIII (1964), p. 116, §17, l. 180 : « ὁ Κομνηνοδόυκας ».

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 434, ll. 36-37 : « Θεοδώρος ὁ ἐκ Δουκῶν καὶ Ἀγγέλων καὶ Κομνηνῶν ».

¹⁸⁰ BARDANËS, Georges, éd. Vassilievski, *Epirotica saeculi XIII, art. cit.*, pp. 260-261 : « τοῦ παρ' ἡμῖν κρατοῦντος μεγάλου Κομνηνοῦ κύρ Θεοδώρου τοῦ Δούκα » ; pp. 248-249 : « τοῦ μυριονίκου καὶ κραταιοῦ κυρίου ἡμῶν, τοῦ κρατίστου μεγάλου Κομνηνοῦ » ; CHÔMATËNOS, p. 85, l. 43 : « τοῦ κρατίστου κυρίου ἡμῶν τοῦ εὐσεβους μεγάλου Κομνηνοῦ » ; p. 118, ll. 6-7 ; p. 165, ll. 55-56, p. 305, ll. 3-4 : « τοῦ κραταιοῦ καὶ αἰγίου ἡμῶν αὐθέντου τοῦ μεγάλου Κομνηνοῦ » ou équivalent ; p. 122, l. 122 : « τοῦ κραταιοῦ μεγάλου Κομνηνοῦ » ; p. 426, ll. 127-128 : « τοῦ εὐσεβεστάτου καὶ φιλοχρίστου κυρίου ἡμῶν τοῦ κρατίστου μεγάλου Κομνηνοῦ κυροῦ Θεοδώρου τοῦ Δούκα ».

¹⁸¹ HONORIUS III, éd. César Auguste Horoy, *Honorii III opera omnia*, 5 vol., Paris, Imprimerie de la Bibliothèque ecclésiastique, 1879-1882 (Medii aevi Bibliotheca patristica), p. 481 : « ad Theodorum Comnenum » ; éd. Aloysius Täutu, *Acta Honorii III (1216-1227) et Gregorii IX (1227-1241)*, Rome, 1950, p. 43 : « Cum nobilis vir Theodorus Comninus dux » ; PRESSUTTI, *Regesta Honorii Papae III*, 2 vol., Rome, Typographia Vaticana, 1888-1895, n° 1261 : « nobili viro Theodoro Cominiano » ; n° 3877 : « ad Theodorum Cominianum » ; PREDELLI, Riccardo, *Il Liber Communis (Liber Plegiorum)*, Venise, 1872, Appendix, pp. 184-185 : « domino Teodero, imperatore Comiano Duca » (cf. Annexe II/1, n° 4 bis) ; DANDOLO, col. 340 : « Theodorus Lascarus Comnenus ». Dandolo confond les actions de Théodore Comnène et de Théodore Laskaris mais savait que Théodore s'appelait Comnène.

¹⁸² APOKAUKOS, éd. Vassilievski, p. 241 : « πρὸς τὴν κραταιὰν Δούκαιναν ».

impopulaire, bien que les sources nicéennes le lui attribue pour des raisons déjà évoquées. Une lettre attribuée à Théodore a pu faire penser que ce dernier a utilisé ce patronyme, mais il s'est depuis avéré que ce document était un faux forgé à la fin du XV^{ème} siècle¹⁸³.

Le troisième frère était Manuel, qui succéda à Théodore au gouvernement de Thessalonique et porta tout au long de sa vie le nom de Doukas¹⁸⁴, que lui donnent aussi les sources grecques qui lui sont favorables, en y ajoutant parfois celui de Comnène¹⁸⁵. Il est par ailleurs probable que son sceau portait le nom composé Κομνηνοδούκας¹⁸⁶. Seule une source latine lui donne le nom de Comnène sans mentionner celui de Doukas¹⁸⁷. Enfin, le dernier membre de la fratrie fut Constantin, qui n'accéda jamais au gouvernement suprême et n'employa apparemment jamais le nom de Comnène, se contentant de celui de Doukas¹⁸⁸.

Pour conclure sur la période de l'Empire de Thessalonique, il convient enfin de mentionner un chrysobulle de l'empereur Jean, fils de Théodore, signé « Ἰωάννης ἐν Χριστῷ τῷ Θεῷ πιστὸς βασιλεὺς καὶ αὐτοκράτωρ Ῥωμαίων Κομνηνὸς ὁ Δούκας »¹⁸⁹.

¹⁸³ NESSERIS, Elias, « Ο Θεοδώρος Κομνηνός Δούκας της Ηπείρου (1215-1230). Η περίπτωση μιας πλαστής επιστολής » [« Théodore Comnène Doukas d'Épire (1215-1230). Le cas d'une lettre falsifiée »], *HX*, XXXIX (2005), pp. 425-433 ; cf. Annexe II/1, n° 4 *quatuor*.

¹⁸⁴ *MM* t. III, p. 59 : « Πιττάκιον τοῦ πανευτυχεστάτου δεσπότη κυροῦ Μανουὴλ τοῦ Δούκα » ; p. 67 : « Μανουὴλ δεσπότης ὁ Δούκας ». Cf. Annexe II/1, n° 5 et 6. Cf. aussi BARZOS, *Γενεαλογία...*, *op. cit.*, p. 637, n. 2.

¹⁸⁵ GERMAIN II, éd. *MM*, t. III, p. 62 : Lettre « πρὸς τὸν δεσπότην κῦρ Μανουὴλ τὸν Δούκαν » ; éd. Kurtz, *Christophoros von Ankyra...*, *art. cit.*, p. 137 : « τοῦ Κομνηνοῦ κυροῦ Μανουὴλ τοῦ Δούκα » (Annexe II/2, n° 10-11) ; THÉODORE COMNÈNE, *Prostagma*, éd. Papadopoulos-Kerameus, *Noctes Petropolitanae...*, *op. cit.*, pp. 291-292 = éd. Athanasios Papadopoulos-Kerameus, *Ἀνάλεκτα Ἱεροσολυμιτικῆς Σταχυολογίας*, 5 vol., Saint-Pétersbourg, [s. n.], 1891-8, rééd. Bruxelles, Culture et Civilisation, 1963, t. IV, n° 37, pp. 118-119 (Annexe II/1, n° 4 *ter*) ; CHÔMATËNOS, p. 398, ll. 15-16 : « ὁ πανευτυχεστάτος Μανουὴλ Δούκας » ; BARDANËS, éd. Eduard Kurtz, « Christophoros von Ankyra als Exarch des Patriarchen Germanos II », *BZ*, XVI (1907), p. 134 : « *felicissimi Ducae domini Emmanuelis* ».

¹⁸⁶ Un faux chrysobulle mentionne en effet un sceau de Manuel ; or le faussaire avait probablement un vrai sceau sous les yeux. La légende de ce sceau est « Μανουὴλ δεσπότης Κομνηνοδούκας » ; cf. LEMERLE, *Trois actes...*, *art. cit.* p. 410. De plus, selon BARZOS, *Γενεαλογία...*, *op. cit.*, p. 637, le sceau édité par LAURENT, *Bulles métriques*, *art. cit.*, n° 243, et attribué par l'éditeur à un autre Manuel Comnène, appartient probablement à celui qui nous intéresse ici. Sa légende est : « Μάρτυς, Μανουὴλ Κομνηνοδούκαν σκέποις ».

¹⁸⁷ GRÉGOIRE IX, Lettre à Manuel Comnène (1^{er} avril 1231), éd. Lucien Auvray, *Les Registres de Grégoire IX*, 4 tomes en 3 vol., Paris, Fontemoing puis De Boccard, 1896-1955 (BEFAR), t. I, n° 786, coll. 491-493 (à la date du 1^{er} avril 1232) = éd. Tautu, p. 232, n° 176 : « *Nobili viro Manueli Cominiano* ».

¹⁸⁸ APOKAUKOS, éd. Pétridès, p. 28 : « ὁ πανευγενέστατος Δούκας κυρὸς Κωνσταντῖνος », éd. Vassilievski, n° 17, p. 271 : « τὸν πανευτυχεστάτον [...] κῦρ Κωνσταντῖνον τὸν Δούκαν » ; n° 20, p. 281 : « ὁ πανευτυχεστάτος κύριός μου κῦρ Κωνσταντῖνος ὁ Δούκας » ; THÉODORE COMNÈNE, éd. Vassilievski, n° 29, p. 298 : « τοῦ πανευτυχεστάτου δεσπότη καὶ περιποθῆτου αὐταδέλφου τῆς βασιλείας μου κῦρ Κωνσταντῖνου τοῦ Δούκα » (Annexe II/1, n° 3).

¹⁸⁹ LAURENT, Vitalien, *Bulle et Monnaies inédites de Jean Ducas Comnène*, tiré à part de *Cronica Numismatică si Arheologică*, Bucarest, 1943, n° 125-126 ; cf. Annexe II/1, n° 7 bis.

b) Michel II et ses successeurs directs

Les trois souverains qui régnèrent ensuite sur l'Épire utilisèrent eux aussi les mêmes noms de famille. C'est notamment le cas de Michel II, qui portait le nom de Doukas¹⁹⁰, parfois associé à celui de Comnène¹⁹¹. Dans sa famille, sa sœur portait les noms de Comnène et d'Angeline, tandis que son épouse Théodora Petraliphina reçut par son mariage le nom de Doukaina¹⁹². Son gendre Alexis, pour sa part, portait le nom de Κομνηνοδούκας¹⁹³. Enfin, dans les traductions latines de ses actes, Michel est appelé *Dux*, qui remplace probablement un Δούκας original¹⁹⁴.

Nicéphore I^{er}, quant à lui, est désigné sous le nom de Κομνηνοδούκας sur les murs de la Parêgorêtissa d'Arta, tandis que son fils Thomas I^{er} y est associé au nom de Comnène et peut-être d'Ange¹⁹⁵. Dans l'inscription, très lacunaire, de l'église de la Panagia Bellas, Nicéphore et son épouse Anne sont mentionnés sous le nom de Comnène¹⁹⁶. Néanmoins, le caractère lacunaire de ces inscriptions interdit de conclure que le nom Ange n'y figurait pas. En effet, la fresque du péristyle de la Pantanassa comporte les trois noms Ange, Comnène et Doukas¹⁹⁷. Le sceau de Thomas I^{er} semble pour sa part faire référence auxANGES, tandis que la traduction latine de l'un de ses actes mentionne les noms Comnène et Doukas¹⁹⁸.

¹⁹⁰ *MM*, t. III, pp. 59, 68 (Annexe II/1, n^{os} 9 et 13) ; *JOB*, p. 404.

¹⁹¹ *Ibid.*, t. IV, pp. 345, 349 (Annexe II/1, n^o 12).

¹⁹² *Ibid.*, p. 345 : « Μαρία Κομνηνή ἢ Ἀγγελίνη » ; ORLANDOS, *Βυζαντινὰ Μνημεῖα τῆς Ἄρτης*, *art. cit.*, pp. 43-44, pp. 48-49 : « ἡ βασίλισσα Δούκαινα Θεοδώρα » (Annexe II/3, n^o 6).

¹⁹³ ORLANDOS, Anastasios, Ἡ Μονὴ Βαρνάκοβας [« Le monastère de Barnakoba »], Athènes, Ἐκδόσις τῆς ἐν Ἀθῆναις Δωρικῆς Ἀδελφότητος, 1922, pp. 14-15 ; KALONAROS, Petros, Ἡ ἱερὰ μονὴ τῆς ὑπεραγίας Θεοτόκου ἢ ἐπιλεγομένη Βαρνάκοβα. Ἱστορία-Τέχνη-ἔγγραφα, [« Le monastère de la très sainte Theotokos appelé Barnakoba »], Amfissa, [s. n.], 1957, p. 134 (Annexe II/3, n^o 7).

¹⁹⁴ BARONE, *Notizie storiche...*, *art. cit.*, pp. 59-67 ; *MHH*, t. I, n^o 41, pp. 46-51, ROMANOS, *Ἀνθηγαυικὸν δῖπλωμα...*, *art. cit.*, p. 596 ; LEMERLE, *Trois actes...*, *art. cit.*, pp. 414-423 (Annexe II/1, n^{os} 8, 10 et 11).

¹⁹⁵ ORLANDOS, *Ἡ Παρηγορήτισσα τῆς Ἄρτης*, *op. cit.* p. 154 ; cf. Annexe II/3, n^o 8.

¹⁹⁶ *Idem*, *Μνημεῖα τοῦ Δεσποτάτου τῆς Ἠπείρου*, pp. 164-167 ; image n^o 21 ; YANNOULIS, Dimitris, *Οἱ τοιχογραφίες τῶν Βυζαντινῶν μνημείων τῆς Ἄρτας κατὰ τὴν περίοδο τοῦ Δεσποτάτου τῆς Ἠπείρου*, *Ἰδαννίνα, Ἐταιρεία Ἠπειρωτικῶν Μελετῶν*, 2010, p. 313 ; cf. Annexe II/3, n^o 9.

¹⁹⁷ VOKOTOPOULOS, Panagiotis, « Η κτιτορική τοιχογραφία στο περιστώο της Παντανάσσης Φιλίππιδος » [« La fresque fondatrice du péristyle de la Pantanassa de Philippias »], *ΔΧΑΕ XXIX* (2008), p. 74 ; VELENIS, Georgios, « Γραπτές επιγραφές από το περιστώο του ναού της Παντανάσσης στη Φιλίππίδα » [« Inscriptions peintes du péristyle du temple de la Pantanassa à Philippias »], *ΔΧΑΕ XXIX* (2008), p. 83 ; cf. Annexe II/3, n^o 10.

¹⁹⁸ SEIBT, Werner, « Ein Goldsiegel des despoten Thomas von Epirus aus dem Frühen 14. Jh. », *HX*, XXXII (1994), pp. 71-76 : « Ἀγγελολόγουνος σφράγισμα Θῶμα δεσπότη » ; LEMERLE, *Le privilège...*, *art. cit.*, p. 396 : « *Thomas despoti Comnino duxa* » (Annexes II/1, n^o 15 et 15 bis).

Il convient d'ajouter que, malgré ses confusions concernant les prénoms de ces souverains, la version grecque de la *Chronique de Morée* les associe aux trois noms impériaux, à savoir Doukas, Comnène et Ange¹⁹⁹. Enfin, comme on peut s'y attendre, les auteurs favorables aux Paléologues ne les mentionnent qu'en les qualifiant de façon péjorative. Ainsi Michel II est-il le plus souvent désigné en tant que rebelle (ἀποστάτης) ; seul Grégoras daigne lui donner un nom, qui est sans surprise celui d'Ange²⁰⁰.

Malgré le nombre relativement faible de sources à notre disposition, on peut néanmoins constater la continuité flagrante entre les choix onomastiques effectués par les souverains de cette époque et leurs prédécesseurs. Tout au plus peut-on remarquer la réapparition de la référence aux Anges. On peut donc supposer qu'à cette époque, la mauvaise réputation de cette dynastie s'était atténuée et que son emploi apportait donc de nouveau une valeur ajoutée à celui qui le portait. Par ailleurs, il est tout à fait remarquable que, malgré leurs unions avec des princesses apparentées aux familles Laskaris, Cantacuzène et Paléologue, les souverains épirotes n'adoptèrent pas pour autant ces noms : la dynastie tenait en effet à marquer sa différence avec celle régnant à Constantinople.

c) La branche de Céphalonie

Pour qualifier la dynastie régnant sur l'Épire après l'assassinat de Thomas I^{er} par son neveu Nicolas de Céphalonie, les historiens ont coutume d'évoquer la famille Orsini. Rappelons tout d'abord que le lien entre la dynastie de Céphalonie et la famille Orsini est plus qu'hypothétique²⁰¹. À tout le moins, les membres de cette dynastie ne l'utilisèrent jamais en tant que comtes de Céphalonie et encore moins en tant que souverains épirotes. Bien au contraire, ils prirent bien soin d'employer les trois noms traditionnels de la dynastie épirote, afin de montrer la continuité de leur pouvoir avec celui de leurs prédécesseurs, et ainsi

¹⁹⁹ *ΧΡΟΝΙΚΟΝ ΜΟΡΕΩΣ*, vv. 3090, 3478 : « κύρ Θεόδωρος ὁ Δούκας » ; vv. 3537-3540 :

« Εἶχεν γὰρ ὁ κύρ Θεόδωρος, ἐκείνος ποῦ σέ λέγω,
υἱοὺς τρεῖς καὶ ἐξαίρετους ὅπου ἄρματα ἐβαστοῦσαν·
ὁ πρῶτος ἄκω Κομνηνὸς καὶ ὁ δεῦτερος ὁ Δούκας
καὶ ὁ τρίτος ἄκω Ἄγγελος, οὕτως τὸν ὀνομάζαν. »

²⁰⁰ GRÉGORAS, t. I, p. 47, ll. 14-15 ; p. 48, ll. 18-19.

²⁰¹ Cf. *supra*, p. 31, n. 6.

atténuer la rupture que constituait l'assassinat de Thomas. Si aucun document ne permet de l'attester concernant Nicolas, en revanche ce fait est tout à fait sûr concernant Jean²⁰².

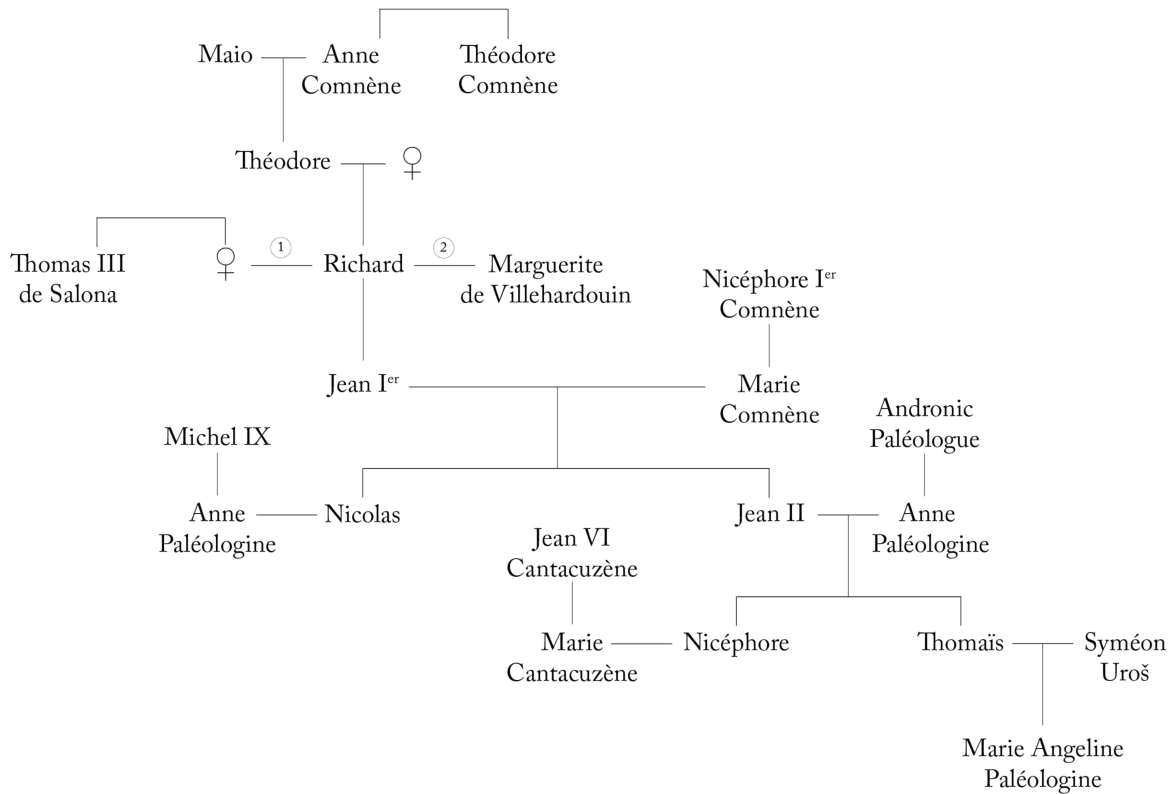


Figure 14 | La première dynastie des comtes de Céphalonie
(arbre généalogique simplifié)

Du reste, force est de constater que, si Jean peut à bon droit être regardé comme un usurpateur étant données les conditions dans lesquelles il accéda au trône, en revanche ses prétentions aux trois noms impériaux des dynastes d'Épire étaient tout à fait fondées puisqu'il avait parmi ses ascendants deux princesses épirotes, dont sa propre mère Marie. Par la suite, Nicéphore II, fils du despote Jean et de la princesse Anne Paléologine, porta très

²⁰² ARAVANTINOS, *Περὶ τοῦ Οσίου Νείλου...*, art. cit., p. 474 = KRAPSITIS, *Θεσπρωτικά*, op. cit., p. 335 : « τῷ εὐσεβεῖ καὶ πανευγενεστάτῳ Δεσπότη Κυρίῳ Ἰωάννῃ Ἀγγέλῳ τῷ Δούκα » ; HERMONIAKOS, vv. 6-8 :

« ἐξ ἀξίωσιν δεσπότη
Κομνηνοῦ Ἀγγελοδοῦκα
Ἰωάννου τοῦ ἠρώου »

probablement les trois noms Comnène, Ange et Doukas²⁰³. L'empereur Jean VI Cantacuzène pour sa part le considère comme un Doukas, de même que la *Chronique de Iōannina*²⁰⁴. Grégoras en revanche, préfère considérer Nicéphore comme le fils du comte de Céphalonie²⁰⁵.

d) Après Nicéphore II

La nièce de Nicéphore, Marie, portait les noms d'Angeline, de Doukaina et de Paléologue : de cette façon, elle revendiquait son double héritage, Ange et Doukas du côté de sa mère Thomaïs, Paléologue du côté de son père Syméon Uroš²⁰⁶. Comme on le sait, c'est grâce à leur mariage avec Marie que Thomas Preljubović et Esau Buondelmonti régnèrent sur Iōannina. Toutefois, elle ne semble pas leur avoir transmis ses noms de famille. En effet, Thomas portait bien le nom de Comnène, mais il s'agit précisément du seul nom traditionnel de la dynastie épirote que son épouse ne portait pas. Il semble au contraire que Thomas avait acquis ce nom par sa mère, apparentée à la dynastie bulgare où ce patronyme était courant²⁰⁷. Quoi qu'il en soit, Thomas porta toujours le nom de Comnène en premier, éventuellement suivi de celui de Preljub, qui lui venait de son père²⁰⁸. Il lui était en effet politiquement bien

²⁰³ SOFIANOS, Dimitris, « Τὰ ὑπὲρ τῆς μονῆς τῆς Λυκουσάδας τοῦ Φαναρίου Καρδίτσας βυζαντινὰ ἔγγραφα (ΙΓ'-ΙΔ' αἰ.) καὶ τὰ προβλήματα χρονολόγησης καὶ ταύτισης τους » (« Les documents byzantins au sujet du monastère de Lykousada à Phanarion de Karditsa (XIII-XIV^{ème} siècle) et les problèmes concernant leur datation et leur identification »), *Βυζαντινά*, XXI (2000), *Αφιέρωμα στη μνήμη του καθηγητῆ Ἰωάννη Ε. Καραγιαννόπουλου* (« Hommage à la mémoire du professeur Ioannis Karagiannopoulos »), n° 5, pp. 133-135 ; *idem*, *Τὰ ὑπὲρ τῆς Μονῆς τῆς Παναγίας τῆς Λυκουσάδος...*, *art. cit.*, n° 4, p. 510. Le document étant incomplet, seuls les noms Ange et Doukas apparaissent. Cf. Annexe II/1, n° 18.

²⁰⁴ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §7, p. 74 ; CANTACUZÈNE, III, §53 = t. II, p. 321, IV, §43 = t. III, p. 315, où le mot δούξ est très certainement à remplacer par Δούκας puisque Nicéphore ne portait pas le titre de duc.

²⁰⁵ GRÉGORAS, XXXVII, §50 = t. III, p. 556.

²⁰⁶ *ACTES DE LAVRA*, t. III, n° 146, p. 104 ; BEES, Nikos, « Σερβικὰ καὶ Βυζαντινὰ γράμματα Μετεώρου » (« Lettres serbes et byzantines du Météore »), *Βυζαντινίς* II (1910-1911), pp. 20-23, n° 5, planche 5, = SOLOVJEV, Alexandar et MOŠIN, Vladimir *Грчке новеље српских владара* (« Documents grecs des souverains serbes »), Belgrade, Српска краљевска академија, 1936, rééd. Londres, Variorum Reprints, 1974, pp. 290-297, n° XXXIX ; *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §9, p. 80 ; §16, p. 86 ; §31, p. 95 ; §36, p. 98. La *Chronique* semble privilégier le nom d'Angeline pour des raisons littéraires, en raison des connotations laudatives du mot lui-même. Cf. Annexe II/1, n°s 19-20.

²⁰⁷ VRANOUSIS, Leandros, « Τὸ Δεσποτάτο τῆς Ἠπείρου. Ἕνα σημαντικό κεφάλαιο τῆς ἱστορίας μας θέμα Διεθνoῦς Συνεδρίου » (« Le Despotat d'Épire. Un chapitre important de notre histoire, thème d'un congrès international »), *Νέα Εστία*, CXXVIII (1990), pp. 1366-1367. Contrairement à ce que laisse entendre Vranoussis, la mère de Thomas n'était pas d'origine grecque mais bulgare. La grand-mère maternelle de Thomas était la princesse Hélène de Bulgarie. Le nom Comnène était courant à la cour de Bulgarie, ce dont témoigne l'exemple du despote de Kanina Jean Alexandre Comnène, frère du tsar bulgare.

²⁰⁸ *Idem*, *Ἱστορικὰ καὶ τοπογραφικά...*, *art. cit.*, p. 495 (Annexe II/3, n° 17) ; *ACTES DE LAVRA*, III, n° 146, p. 104 (Annexe II/1, n° 19). La *Chronique de Iōannina* fut longtemps connue sous le nom de *Chronique de Comnène et Proclos*, qui n'est qu'une déformation de Κομνηνὸς Προεαλίμπος ; cf. VRANOUSIS, Leandros,

plus profitable de mettre l'accent sur son héritage byzantin que sur son héritage serbe. De plus, en tant que Comnène, il pouvait ainsi se rattacher à la déjà longue tradition des despotes épirotes.

Esau, pour sa part, n'avait dans son ascendance aucun nom dynastique byzantin et ne semble pas avoir pris l'un des noms de sa première épouse. Néanmoins, sur un voile liturgique qu'il fit commander à un atelier italien, il fit représenter ses armoiries, parties des armes des Buondelmonti et de celles des Paléologue²⁰⁹. Il est pourtant difficile de savoir si la présence de l'aigle bicéphale est dû ici au nom de sa première épouse, ou tout simplement à la dignité de despote qu'il avait reçue de Manuel II. Enfin, par un étrange retournement de situation, Carlo I^{er} Tocco était connu en tant que Δούκας, ce qui désignait bien évidemment son titre de duc de Leucade. Il serait néanmoins intéressant de savoir dans quelle mesure ses sujets épirotes avaient conscience du réel sens de ce mot et ne le considéraient pas comme un nom de famille²¹⁰. Quant aux seigneurs albanais d'Arta, aucun indice ne permet d'affirmer qu'ils avaient adopté un patronyme dynastique byzantin.

2) La perpétuation du principe dynastique

En dépit de la disparition des noms dynastiques traditionnels à partir de la fin du XIV^{ème} siècle, nous sommes contraints de constater la force du principe dynastique en Épire. Un simple coup d'œil sur l'arbre généalogique des souverains de l'Épire indépendante permet en effet de constater la continuité dynastique depuis les premiers jusqu'aux derniers d'entre eux²¹¹. Entre les deux, presque tous tirèrent leur légitimité de leur ascendance. Les seules exceptions furent les Albanais des familles Liosha et Spata.

Et encore ces exceptions ne font-elles que confirmer l'importance du principe dynastique, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, en raison des lacunes de nos connaissances généalogiques, on ne peut exclure *a priori* l'existence de liens familiaux entre elles et la

« Deux historiens byzantins qui n'ont jamais existé : Comnénos et Proclos », *Επετηρίς τοῦ Μεσαιωνικοῦ Ἀρχείου*, XII (1962), pp. 23-29.

²⁰⁹ BOJČEVA, *L'épithaphos du despote de Iōannina...*, art. cit., p. 277 ; GANCHOU, *Giourgès Izaoul...*, art. cit., p. 170.

²¹⁰ POLITIS, Linos, *Ἑλληνικά*, XX (1967), pp. 421-6 = VRANOSSIS, *Ἱστορικά καὶ τοπογραφικά...*, op. cit., p. 512 [80], n. 1 (Annexe II/3, n° 19) ; *CHRONIQUE DES TOCCO*, passim.

²¹¹ Cf. Annexe VI.

dynastie épirote. En effet, nous ignorons qui furent les épouses de Pierre Liosha et de Gjin Spata. L'octroi du titre despotique étant, comme on l'a vu, traditionnellement lié à un mariage, on peut tout à fait imaginer que ces deux despotes albanais ont conclu des alliances matrimoniales avec Syméon Uroš Paléologue²¹². Surtout, on ne peut que remarquer la volonté des souverains albanais de se raccrocher à la dynastie épirote. Des unions matrimoniales furent ainsi conclues ou tout au moins projetées à quatre reprises : entre Jean, fils de Pierre Liosha et Irène, fille de Thomas Preljubović, entre Gjin Spata et Héléne, sœur de ce même Thomas, entre Irène Spata et Esau Buondelmonti et enfin entre la fille de Mouriki Spata et Georgio Buondelmonti²¹³. Par ailleurs, le mariage de Paul Spata avec une fille bâtarde du despote de Morée Théodore Paléologue répondait à ce besoin de légitimation dynastique²¹⁴. Enfin, il convient de noter que l'hérédité fut également la règle en matière de transmission du pouvoir dans les territoires dirigés par les Albanais, que ce soit à Arta, en Étolie-Acarmanie ou à Argyrokastron.

Cette continuité dynastique n'avait pas échappé aux contemporains. Elle était bien évidemment mise en avant par les personnes concernées, tout d'abord au plan onomastique. C'est ainsi que Démétrios, fils de Michel II, adopta le prénom de son père lorsqu'il fit défection et rallia Constantinople, exprimant ainsi ses prétentions dynastiques²¹⁵. De même, en dépit de la tradition qui voulait que l'on donne au fils aîné le nom de son grand-père paternel, Nicéphore II reçut le nom de son arrière-grand-père, afin d'être ainsi raccroché à la tradition épirote.

Par ailleurs, les contemporains eux-mêmes mettaient en avant la notion de continuité dynastique et considéraient comme naturel, ou en tout cas souhaitable, que le pouvoir se transmette par cette voie, ce qui apparaît notamment dans le testament de Saint-Nil²¹⁶. Quelques décennies plus tard, la *Chronique de Ióannina* offre d'autres exemples. Elle associe en effet le mariage de Syméon et de Thomaïs, fille du précédent souverain Jean, avec sa nomination au poste de gouverneur d'Épire, en tant qu'héritier des ancêtres de sa femme

²¹² Irène Spata, fille de Gjin, est probablement née au début des années 1360, soit peu après l'octroi du titre despotique à son père ; cf. SCHIRÒ, Giuseppe, « La genealogia degli Spata tra il XIV e XV sec. e due Bua sconosciuti », *RSBN*, XVIII-XIX (1971-72), p. 75.

²¹³ Cf. *supra*, pp. 188, 191, 219, 246.

²¹⁴ Cf. *supra*, p. 235.

²¹⁵ Cf. *supra*, pp. 107-108.

²¹⁶ ARAVANTINOS, *Περὶ τοῦ Οσίου Νείλου...*, *art. cit.*, p. 474 = KRAPSITIS, *Θεσπρωτικά, op. cit.*, p. 335 : « τοὺς δὲ παῖδας αὐτῶν ἐπεύχομαι φυλάττεσθαι ἀπὸ Θεοῦ, καὶ κληρονομοδιαδόχους γενέσθαι τῆς κυριαρχίας καὶ δεσποτείας αὐτῶν ».

(« ὡς κληρονόμον ἐκ προγόνων αὐτῆς »)²¹⁷. Au paragraphe suivant, elle explique comment l'Épire constituait pour Nicéphore II un héritage paternel (« τὴν πατρῶαν ἀρχὴν »)²¹⁸. Par la suite, elle présente Marie Angeline, *basilissa* de Iōannina, comme φυσικὴ κυρία, son mari Thomas Preljubović ne gouvernant qu'en tant que son époux²¹⁹. De même, après l'assassinat de Thomas, le conseil des archontes choisit le nouveau souverain de la ville, qui ne pouvait être que le nouveau mari de sa veuve²²⁰.

La dynastie et l'État épirotes, tous deux fondés par Michel I^{er}, étaient bien évidemment associés. Aussi la fidélité à la dynastie était bien évidemment liée au séparatisme politique. C'est pourquoi Andronic II, lorsqu'il octroya son chrysobulle à Iōannina en 1319, prit soin de nier le rôle de Michel I^{er} dans le choix de son saint homonyme comme patron de la ville, en affirmant que l'Archange Saint-Michel protégeait la cité depuis toujours. Mais le lien entre la fidélité dynastique et la volonté d'indépendance d'une partie de la population épirote réapparut en 1338 lors de la révolte contre Andronic III, lorsque les rebelles souhaitèrent que Nicéphore II les gouverne à titre héréditaire²²¹. La fin de l'indépendance épirote en 1340 ne mit d'ailleurs pas fin au rôle de la dynastie dans la province. En effet, de même que les pouvoirs byzantin et serbe confirmèrent le lien entre l'Épire et le titre de despote, ils confirmèrent également le lien de la province avec sa dynastie. Jean VI Cantacuzène évoqua en effet dans son chrysobulle de 1342 la possibilité de confier dans l'avenir le gouvernement de l'Épire à Nicéphore II. Quelques années plus tard, alors que Nicéphore était toujours à la cour de Cantacuzène, Étienne Dušan répliqua comme on vient de le dire en faisant épouser à la sœur de Nicéphore son frère Syméon Uroš, parallèlement à sa nomination en tant que gouverneur d'Épire.

Notons enfin que ce modèle dynastique ne fut pas immuable tout au long de l'existence de l'État épirote. Sans être systématique, la primogéniture mâle fut le mode le plus courant de transmission du pouvoir jusqu'à la mort de Nicéphore II. Par la suite, si les liens

²¹⁷ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §2, pp. 74-75.

²¹⁸ *Ibid.*, §3, p. 75. Cf. CIRAC ESTOPAÑAN, *El legado...*, *op. cit.*, t. I, p. 201.

²¹⁹ *Ibid.*, §16, p. 86 ; §28, p. 94.

²²⁰ *Ibid.*, §29, p. 94.

²²¹ CANTACUZÈNE, II, §32 = t. I, p. 499 : « οἱ μὲν οὖν μὴ δέχεσθαι ταῖς πόλεσιν ἡξίουν, μηδὲ τῆς παλαιᾶς εὐνοίας τῆς πρὸς τοὺς Ἀγγέλους ἀποστάντας, πολὺν ἤδη χρόνον ἄρξαντας αὐτῶν, ὑπὸ βασιλεῖ ὑποχειρίους γίνεσθαι, ἀλλὰ τῇ δεσπότην Ἰωάννου γυναικὶ τῇ βασιλίσῃ Ἄννῃ [...], καὶ Νικηφόρῳ τῷ ἐκείνου παιδὶ τὴν πίστιν τηρεῖν βεβαίαν. » ; II, §34 = t. I, p. 510 : « ἐκείνοι δὲ οἱ ἀποστάντες βασιλέως [...] Νικηφόρον τε τὸν παῖδα ἠτούντο δεσπότην ὡς σφῶν ἄρξοντα κατὰ πατρῶον κληρον ». »

familiaux demeuraient importants, il fut néanmoins considéré comme normal à Iôannina ou à Arta que le monarque soit choisi, certes au sein de la dynastie, par les instances aristocratiques ou démocratiques. Ainsi, le morcellement territorial eut pour effet non seulement l'affaiblissement du caractère monarchique de l'État, mais également celui du principe dynastique, qui conférait de fait une part de plus en plus grande au principe électif.

D) Un modèle politique original

1) Justification de l'expression « Despotat d'Épire »

Nous pensons avoir amplement montré que l'État épirote, au-delà des mutations et des bouleversements qu'il connut tout au long de son histoire, constitua un régime politique relativement stable, en vertu de traditions conservées sur une durée de plusieurs siècles. Ce régime politique, il faut bien le qualifier de Despotat, en dépit du fait que tous les souverains épirotes n'aient pas porté le titre despotique.

L'expression « Despotat d'Épire » a aujourd'hui mauvaise presse dans l'historiographie. Elle apparaît en effet liée aux erreurs commises par le passé concernant les premiers souverains épirotes, qui ne portaient en effet pas le titre de despotes, mais qui firent pourtant l'objet de livres traitant du « Despotat d'Épire ». Ces ouvrages d'Antonios Miliarakis et de Donald Nicol ne traitaient, en effet, que de la période allant de 1204 aux années 1260, alors que l'Épire ne fut gouvernée par un despote indépendant qu'à partir de 1252²²². En raison de critiques formulées à juste titre, Alexander Kazhdan alla jusqu'à affirmer que l'Épire ne pouvait à proprement parler être qualifiée de despotat :

*« Under the Palaiologoi, despots were active both in Constantinople and at the head of the largest appanages – Thessalonike, Epiros, and Morea. Only Morea, however – and even it not without doubts – can properly be called a despotate; for Epiros the term was employed only in sources from the late 14th. C. onwards, predominantly of Western origin. »*²²³

²²² MILIARAKIS, Antonios, *Ιστορία του βασιλείου της Νίκαιας και του δεσποτάτου της Ηπείρου : 1204-1261*, Athènes-Leipzig, Τυπογραφείον Αδελφών Πέτρου-In Commission bei M. Spirgatis, 1898 ; NICOL, *Despotate I, op. cit.*

²²³ KAZHDAN, Alexander, *art. « Despotes »*, dans *ODB*, t. I, p. 614.

Ce jugement nous semble à son tour quelque peu excessif, pour plusieurs raisons. En premier lieu, il est tout à fait impossible de considérer l'Épire comme un apanage. En effet, cette dénomination doit être réservée à des territoires confiés par un souverain à des membres de sa famille, comme c'est effectivement le cas de Thessalonique et de la Morée, mais ne peut être appliqué à l'Épire, où le territoire avait été détaché de l'empire antérieurement à toute décision des empereurs paléologues²²⁴. En second lieu, la première mention du mot δεσποτᾶτον en grec concernant l'Épire date de 1342, ce qui est loin d'être la fin du XIV^{ème} siècle, et ne provient pas d'une source occidentale, mais du chrysobulle de Jean VI Cantacuzène déjà mentionné, c'est-à-dire d'un document byzantin comptant parmi les plus officiels. Le terme apparaît par la suite dans d'autres sources grecques, certes peut-être influencées par l'italien, mais qui reflètent en tout cas la réalité du vocabulaire employé alors en Épire²²⁵.

Autant dire qu'au terme de quelques décennies, l'Épire était bel et bien devenue un Despotat : c'est en tout cas comme ceci que les contemporains la considéraient, d'un point de vue géographique mais aussi politique. Nous avons déjà dit que l'emploi du terme de Despotat, sans complément de détermination, pour désigner l'Épire, signifiait le lien profond, perçu par les contemporains, entre ce territoire et son régime politique, défini avant tout par l'obéissance à un souverain, ce dernier étant généralement considéré comme despote par les Occidentaux, mais aussi par la population locale, même s'il n'avait pas reçu officiellement le titre des mains d'un empereur, ainsi que nous l'avons montré plus haut. Par conséquent, indépendamment du sens théorique qu'ont pu avoir les termes « despote » et « despotat » du point de vue de l'empire de Constantinople, le Despotat d'Épire constitua un modèle politique autochtone et original à plus d'un titre.

2) Un modèle politique novateur

Original, le Despotat d'Épire le fut car des trois États byzantins fondés après la quatrième croisade, il fut le seul à renoncer au titre impérial. Or, ce renoncement ne semble pas être uniquement dû à la supériorité militaire nicéenne, puisque Michel I^{er} ne prit jamais le

²²⁴ Cf. BARKER, John, « The Problem of Appanages in Byzantium during the Palaiologan period », *Βυζαντινά*, III (1971), pp. 103-122.

²²⁵ Cf. *supra*, pp. 328-330.

titre de *basileus* après 1204, alors que Nicée n'exerçait en pratique aucune influence sur l'Épire. De même son fils Michel II, pourtant délivré de toute tutelle entre la chute de l'empire de Thessalonique en 1242 et sa première défaite face à Vatatzès en 1251-52, ne se proclama-t-il jamais empereur. En revanche, le père comme le fils furent particulièrement jaloux de leur indépendance politique. C'est-à-dire qu'à la différence de leurs rivaux de Nicée et de Trébizonde, les souverains d'Arta envisageaient tout à fait sereinement qu'un état byzantin durable puisse ne pas être dirigé par un *basileus*.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le titre despotique fit son apparition en Épire approximativement au moment où ce modèle politique devint une sorte de doctrine officielle. Michel I^{er} semble avoir en grande partie improvisé dans la tourmente suivant la quatrième croisade. Son successeur Théodore tenta ensuite d'accéder à la grandeur impériale. Mais son échec cuisant à Klokotnica suivi de la décadence de l'Empire de Thessalonique mit fin aux prétentions impériales de la dynastie²²⁶. Enfin, Michel II ne tenta jamais de devenir empereur mais refusa pourtant de se soumettre à Michel VIII Paléologue, que la prise de Constantinople en 1261 rendait définitivement légitime. Autant dire que ce que Miliarakis et Nicol ont étudié dans leurs ouvrages respectifs n'était pas le Despotat d'Épire, mais plutôt sa genèse ; on pourrait presque parler de protodespotat, puisqu'il s'agit des années durant lesquelles se mirent en place les conditions favorables à l'émergence de ce nouveau modèle politique qu'était le despotat.

Ce modèle, basé sur l'absence d'empereur, prit donc en conséquence des traits caractéristiques. En premier lieu bien évidemment le titre despotique, qui répondait à un véritable besoin institutionnel : les titres d'ἀρχὼν ou d'αὐθέντης étaient trop vagues et insuffisamment prestigieux pour des souverains de haut lignage contrôlant un territoire relativement étendu.

En second lieu, c'est la volonté farouchement affichée d'autonomie politique. En renonçant au titre impérial, les souverains épirotes ne faisaient que traduire la volonté de leurs sujets de ne plus appartenir à l'empire universel. Cette volonté se manifesta à plusieurs reprises au cours de l'histoire épirote. En effet, alors que l'idéologie de l'empire universel constituait le modèle dominant, les habitants de l'Épire résistèrent à plusieurs reprises contre

²²⁶ STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, « The Empire of Thessaloniki (1224-1242), Political Ideology and Reality », *Bυζαντιακά* XIX (1999), pp. 211-222 ; PRINZING, Günter, « Das Kaisertum im Staat von Epeiros : Propagierung, Stabilisierung und Verfall », dans CHRYSOS, Evangelos, (éd.), *Πρακτικά Διεθνούς Συμποσίου για το Δεσποτάτο της Ηπείρου (Άρτα, 27-31 Μαΐου 1990)*, Arta, Μουσικοφιλολογικός Σύλλογος Άρτης "Ο Σκουφάς", 1992, pp. 17-30.

la volonté des Paléologues de les annexer, notamment en 1259, en 1290 et en 1338/39. Les révoltes de 1259 et de 1338/39 sont d'autant plus remarquables qu'elles éclatèrent en l'absence de toute coordination par le despote : en 1259, Michel II n'avait plus d'armée et était en exil à Céphalonie ; en 1338 Nicéphore II n'était qu'un enfant, exilé pour sa part en Péloponnèse. Il est à ce propos remarquable que le récit fait par Cantacuzène mentionne l'opinion des rebelles, proclamant, outre le droit de Nicéphore II à régner sur l'Épire, leur volonté d'être gouvernés de façon autonome²²⁷. Ce séparatisme n'est certes pas une particularité épirote : comme on l'a vu il avait déjà touché plusieurs provinces de l'Empire avant la quatrième croisade. L'Épire en avait semble-t-il été épargnée à cette période, mais avait ensuite pris goût à son indépendance, ou tout au moins à son autonomie politique. Les Paléologues non seulement ne parvinrent pas à mettre un terme à cet autonomisme, mais furent même contraints par la suite de s'en inspirer.

3) Un modèle politique influent

En effet, le paradigme associant le titre despotique et le gouvernement autonome d'un territoire se retrouva par la suite dans d'autres régions plus ou moins éloignées de l'Épire. Ainsi, peu après l'emploi du terme *Δεσποτάτον* dans des circonstances officielles par l'empereur Jean VI Cantacuzène en 1342, d'autres « despotats » apparurent dans la péninsule balkanique. Dans l'empire serbe d'Étienne Dušan (1346-1355), deux despotes reçurent un gouvernement territorial : ce furent Syméon Uroš en Épire mais aussi Jean Alexandre Comnène à Aulôn (Valona) et dans le sud de l'Albanie. À la même époque, en 1349, Jean VI confia le gouvernement de la province de Morée à son fils Mathieu, qui reçut le titre de despote et y régna jusqu'en 1380. Thessalonique fut elle aussi confiée en 1403 à Jean VII Paléologue, qui la gouverna avec le titre de despote. On pourrait également citer le despotat serbe de Serrès. Enfin, le prince de Serbie Étienne Lazarević porta à partir de 1402 le titre de despote. Il n'est point ici question d'étudier en détail les heurs et malheurs de ces formations étatiques aux fortunes diverses²²⁸.

²²⁷ CANTACUZÈNE, II, §32 = t. I, p. 499 (cf. *supra*, n. 221) ; p. 501 : « ἔπειτα, εἰ μὲν οἶόν τε ἢ, αὐτονόμους ἔσῃν, τὴν ἰδίαν ἀρχὴν ἢ βούλονται διοικεῖν αὐτοί » ; II, §33 = t. I, p. 502 : « αὐτονόμους δὲ αὐτοὺς ἔχοντας Ἀκαρνανίας τὴν ἀρχὴν, οὐκ ἂν παρόψεσθαι, ἀλλ' ἐπιχειρήσειν παντὶ τῷ τρόπῳ καταδουλοῦν καὶ ὑπάγειν ἑαυτῶ. »

²²⁸ On se reportera à ce sujet à la monographie de FERJANČIĆ, Božidar, *Деспотии у Византиии и јужнословенским земљама* (« *Les Despotes à Byzance et dans les pays yougoslaves* »), Belgrade, Académie

Il nous faut néanmoins remarquer que le titre despotique avait alors changé de sens. Que ce soit dans l'empire serbe ou dans l'empire byzantin, sa valeur était alors, pour reprendre la formule d'Évelyne Patlagean, « *la souveraineté territoriale subordonnée d'un parent de l'empereur, par le sang ou l'alliance.* »²²⁹ Alors que le titre évoquait initialement un lien familial fort avec l'empereur, doublé d'un serment de fidélité, la situation bâtarde des souverains de l'Épire s'étendit peu à peu à d'autres dignitaires, parents de l'empereur serbe ou byzantin, qui reçurent ainsi le gouvernement d'une province.

Il est également à noter que les despotats créés au milieu du XIV^{ème} siècle n'étaient pas tout à fait semblables à celui d'Épire, ou plus exactement qu'ils correspondaient à un certain aspect de celui-ci. En effet, dans les faits, les souverains épirotes contrôlaient l'Épire avant de recevoir le titre despotique. Cependant, conformément à l'idéologie byzantine, l'Épire n'avait jamais cessé d'être une province impériale et était donc concédée aux despotes en tant que membres de la famille impériale puisque, comme on l'a vu, le titre despotique était généralement lié à un mariage avec une princesse byzantine. Autrement dit, les despotats créés par Dušan ou par Cantacuzène étaient conformes au modèle épirote si l'on accepte la fiction selon laquelle l'Épire dépendait toujours de l'Empire.

Néanmoins, si l'on se place du point de vue épirote, la province occidentale était indépendante et transmissible héréditairement sans que l'empereur n'ait à donner son avis, et l'attribution du titre despotique n'impliquait que la reconnaissance purement formelle de la supériorité du *basileus*. Par conséquent, ces nouveaux despotats étaient relativement différents du despotat d'Épire et étaient plutôt comparables aux apanages occidentaux, dans la mesure où les empereurs confiaient à ces despotes des territoires dont ils disposaient réellement auparavant, et qui gardaient un fort lien politique avec l'empereur. Par conséquent, il est impossible de comparer l'influence politique majeure exercée par les empereurs de Constantinople dans le despotat de Morée et l'impact purement symbolique qu'ils eurent en Épire, où leur rôle se limitait à confirmer les nominations décidées sur place.

Mais le modèle épirote allait une nouvelle fois imposer de nouveaux changements à la cour byzantine. Ainsi, Manuel II accorda-t-il le titre de despote aux souverains de Iôannina Thomas Preljubović puis Esau Buondelmonti, alors que leurs liens familiaux avec la famille

serbe des sciences et des arts, 1960 (Византолошки институт, књига 8). Quant au despotat de Morée, l'ouvrage de référence reste celui de ZAKYTHINOS, Denis, *Le Despotat grec de Morée*, 2 vol., Paris, Les Belles Lettres, 1932.

²²⁹ PATLAGEAN, *Un Moyen Âge grec...*, op. cit., p. 326 ; cf. *ibid.*, p. 343.

impériale étaient plus qu'éloignés. Une quinzaine d'années plus tard, ce précédent se répéta lorsque Manuel II donna le titre despotique au prince serbe Étienne Lazarević, avec qui il n'était pourtant pas apparenté de façon proche²³⁰. Bien évidemment, en attribuant ainsi les titres despotiques de façon moins stricte, l'empereur tentait de maintenir le peu d'influence qu'il avait encore auprès des princes orthodoxes des Balkans. Mais il était devenu évident pour tout le monde que ces derniers étaient en réalité totalement indépendants.

*

* *

L'Épire fut donc après 1204 le lieu d'une expérience politique originale dans le monde byzantin. Totalement byzantin car basé sur l'Orthodoxie et la monarchie absolue, ce nouveau modèle différait néanmoins du modèle traditionnel byzantin en ce qu'il se plaçait délibérément en marge de l'empire universel qui constituait alors la seule idéologie imaginable. La longévité de cette expérience malgré l'annexion de l'Épire par les Byzantins puis par les Serbes durant une vingtaine d'années au milieu du XIV^{ème} siècle prouve à quel point ce modèle répondait à merveille aux nouvelles conditions politiques, sociales, stratégiques et militaires de l'espace byzantin. De même, le succès de l'innovation politique que constituait le Despotat peut se mesurer au fait qu'elle s'imposa ailleurs dans la péninsule balkanique, s'imposant même au sein de l'empire byzantin lui-même, qui en fut réduit à réutiliser le mot et le modèle politique correspondant pour ses propres besoins de politique intérieure.

L'autonomie politique de l'Épire ne fut certes pas un cas isolé dans le monde byzantin postérieur à la quatrième croisade ; néanmoins la province fut à ce point associée par les contemporains à cette idéologie qu'elle reçut un nom géographique créé spécialement pour elle et dérivé de son régime politique, qui lui était alors propre. En effet, lorsque le mot apparut en latin puis en grec, dans les années 1330-40, seule l'Épire était alors gouvernée par un despote.

Cette idéologie prônant un État indépendant aux marges de l'empire byzantin universaliste était cependant inégalement répartie dans la province. Comme on l'a vu, toutes

²³⁰ STANOJEVIC ALLEN, Jelisaveta, *art.* « Stefan Lazarević, dans *ODB*, t. III, p. 1947.

les régions de l'Épire ne combattirent pas avec autant d'énergie pour le maintien de cette indépendance, tandis que dans les villes de Iôannina comme d'Arta, la question du rattachement à l'Empire fut à certaines occasions l'objet d'âpres débats. Cependant, à Iôannina, les partisans du rattachement entendaient bien profiter de celui-ci pour obtenir des privilèges économiques et politiques qui prolongeaient de fait l'indépendance locale malgré la soumission officielle. Force est de constater que la soumission aux Ottomans se fit dans les mêmes conditions.

Il y eut donc dans l'histoire de l'État épirote plusieurs tendances relatives à l'appartenance étatique, plus ou moins fortes selon les régions et les époques. Certains souhaitaient l'union avec l'Empire, certains souhaitaient un État autonome à l'échelle de l'Épire, quand d'autres enfin faisaient passer leur cité avant la province. Dès le début du XIII^{ème} siècle, le patriarche Germain II (1223-1240) déplorait le séparatisme des Grecs d'Occident en remarquant qu'il était anormal qu'un même peuple soit divisé en plusieurs États²³¹. Tout ceci n'est donc évidemment pas sans rapport avec les problématiques de nation et de nationalités, sur lesquelles il nous faut à présent nous pencher.

²³¹ BLEMMYDÈS, Nicéphore, éd. Joseph Munitiz, *Nicephori Blemmydae Autobiographia sive Curriculum vitae necnon Epistula universalior*, Turnhout-Louvain, Brepols-Leuven University Press, 1984 (CC, series graeca 13), I, 14, chap. 23, ll. 8-9 = LAURENT, Vitalien, *Les Regestes des Actes du Patriarcat de Constantinople*, t. I : *Les Actes des Patriarches*, fascicule IV : *Les Regestes de 1208 à 1309*, Paris, IFEB, 1971, n° 1239. ANGELOV, *Imperial Ideology...*, *op. cit.* p. 95.

Chapitre XVI

Nation et nationalités

L'Empire byzantin en 1204 n'était pas un État-Nation ; au contraire il se concevait comme nécessairement multiethnique puisqu'il prétendait à l'universalisme. Mais il se percevait dans le même temps comme le lieu d'une certaine unité, que l'on pourrait presque qualifier de « nationale », en donnant à cet adjectif un sens très large puisque la « Nation » byzantine était fondée non sur des critères ethniques mais religieux et politiques, en l'occurrence l'Orthodoxie et l'obéissance à l'empereur, cette dernière étant d'ailleurs matérialisée par le versement de l'impôt²³². Comme nous venons de le voir, le paradigme de l'empire universel se montra de moins en moins pertinent dans la province d'Épire, qui refusa de rejoindre l'empire des Paléologues et préféra se constituer en État indépendant. La question se pose donc : émergea-t-il l'équivalent d'une « Nation » épirote ? Par ailleurs, quel fut le nouveau paradigme concernant la diversité ethnique ? Ces questions ne peuvent être traitées en éludant les importants phénomènes migratoires que connut l'Épire durant la période de son indépendance. De même, l'étude d'une province balkanique durant cette période se doit d'intégrer la perspective de l'émergence de l'identité nationale grecque, que l'historiographie dominante place à la fin du Moyen Âge. Nous étudierons donc tout d'abord les évolutions de la composition ethnique de l'Épire, puis nous tenterons de voir quel modèle émergea relativement au concept d'identité nationale²³³.

²³² DAGRON, Gilbert, « Byzance et la frontière : idéologie et réalité », dans MERISALO, O., *Frontiers. Proceedings of the Third European Congress of Medieval Studies (Jyväskylä, 10-14 June 2003)*, Louvain-la-Neuve, Fédération Internationale des Instituts d'Études Médiévales, 2006 (Textes et Études du Moyen Âge, 35), p. 306, lie ces deux critères à la notion de *citoyenneté*.

²³³ Ce chapitre reprend en grande partie l'un de nos travaux antérieurs ; cf. OSSWALD, Brendan, « The Ethnic composition of Medieval Epirus », dans ELLIS, Steven et KLUSÁKOVÁ, Lud'a (éds.), *Imagining frontiers, contesting identities*, Pise, Edizioni Plus, Pisa University Press, 2007, pp. 125-154.

A) Une grande diversité ethnique

Comme nous l'avons dit, le modèle traditionnel byzantin n'envisageait pas la notion d'ethnicité comme nous le faisons aujourd'hui à travers le prisme de l'État-Nation. En premier lieu, il n'employait pas, pour désigner cette réalité, le mot *έθνος*, utilisé dans la Bible pour désigner Gentils et Païens. Adapté à l'idéologie byzantine, ce mot était en général appliqué aux populations extérieures à l'Empire byzantin et à l'*οἰκουμένη* orthodoxe. Par exemple, au XIII^{ème} siècle, le métropolite de Naupacte, Jean Apokaukos, considérait les envahisseurs latins comme des *έθνη*²³⁴. Dans nos sources, le mot utilisé se rapprochant le plus de notre notion moderne d'ethnie était donc *γένος*. Ce concept était donc basé sur l'idée d'héritage ou d'hérédité vis-à-vis d'ancêtres supposés communs, mais c'était bien évidemment des critères linguistiques ou culturels qui permettaient d'identifier au mieux le *γένος* d'un individu ou d'une communauté. En conséquence, l'apprentissage du grec, indispensable à toute ascension sociale, favorisait l'assimilation progressive d'une part non négligeable des élites des minorités ethniques, dont l'histoire de l'Empire byzantin avant 1204 fournit de nombreux exemples. Reste à voir si ce paradigme, qui favorisait l'assimilation sans pour autant la rechercher explicitement, se reproduit en Épire après la quatrième croisade.

1) Évaluation de la situation en 1204

Il est bien évidemment impossible de fournir des données chiffrées concernant la composition de la population épirote en 1204. L'étude de l'histoire antérieure de la province permet néanmoins de s'en faire une idée. Tout d'abord, l'Épire était durant l'Antiquité une région considérée par les Grecs comme semi-barbare, en raison de son organisation politique en royautes plutôt qu'en cités-États comme dans les régions plus méridionales. Ses contacts avec l'Illyrie étaient très importants et d'importants échanges de populations eurent lieu dès cette époque. Il serait néanmoins erroné d'affirmer que les Épirotes étaient des Illyriens, comme a pu l'affirmer l'historiographie officielle albanaise²³⁵. Quoi qu'il en soit, la

²³⁴ APOKAUKOS, éd. Papadopoulos-Kerameus, *Περί συνοικισμού...*, *art. cit.*, pp. 453-455, *passim* : « *έθναρχίαι αίμοχαρείς* », « *τή έπιδρομή των έθνών* », « *της άνδροφόνου έθνικής χειρός* », « *έκ των χειρών των έθνών* ».

²³⁵ CABANES, Pierre, et CABANES, Bruno, *Passions albanaises*, Paris, Odile Jacob, 1999, p. 196 : « *Naturellement, le genre de vie des Épirotes était fort différent de celui des Athéniens ou des Grecs des rives de*

singularité de l'Épire par rapport au reste du monde grec disparut par la suite, puisque l'expansion macédonienne imposa le modèle monarchique illustré par les royaumes hellénistiques. L'Épire et le reste du monde grec furent ensuite intégrés dans l'empire romain et sa population était alors, ou grecque, ou au moins culturellement et linguistiquement hellénisée.

Durant l'Antiquité tardive, la population fut probablement bouleversée par l'installation massive d'envahisseurs slaves aux VI^{ème} et VII^{ème} siècles²³⁶, ainsi que par l'intégration probable du nord de la province dans l'empire bulgare durant les IX^{ème} et X^{ème} siècles²³⁷. Néanmoins, il est difficile d'évaluer l'importance de ce peuplement slave, d'autant plus que nos premières sources littéraires n'apparaissent qu'au XIII^{ème} siècle. Le témoignage de Théophylacte de Bulgarie, archevêque d'Ohrid, témoignant de la présence d'éléments slaves en Macédoine septentrionale au début du XI^{ème}, est malheureusement sans équivalent en Épire, ce qui n'autorise pas pour autant à conclure à l'absence totale de Slaves en Épire avant 1204. Sur 450 toponymes en Épire et dans les îles Ioniennes, 180 sont en effet d'origine slave et sont situés majoritairement dans l'intérieur des terres²³⁸. Néanmoins, les toponymes constituent comme on le sait un outil dangereux, puisqu'ils ne fournissent pas une certitude absolue concernant la nationalité de la population du territoire concerné. Par exemple, le toponyme slave de Preveza fut probablement apporté au XIV^{ème} siècle par les migrations albanaises²³⁹. Néanmoins, la cité de Bonditza (ou Vonitsa) portait déjà ce toponyme d'origine bulgare au début du XIII^{ème} siècle, ce qui permet de conclure à une présence bulgare antérieure à cette époque²⁴⁰. L'analyse linguistique des toponymes slaves d'Épire permet

la mer Égée : la vie pastorale tenait une grande place, le cadre de la vie collective était davantage la communauté, l'ethnos, que la cité-État comme en Grèce égéenne, la femme bénéficiait d'une place juridique mieux reconnue qu'à Athènes. Mais, de là à en faire des Illyriens, il y a une marge importante qu'aucun texte ancien ne permet de franchir. »

²³⁶ KODER, Johannes, « Προβλήματα της σλαβικής εποίκησης και τοπωνυμίας στη μεσαιωνική Ήπειρο » [« Problèmes de la colonisation et de la toponymie slave dans l'Épire médiévale »], *HX*, 1982 (XXIV), pp. 9-19.

²³⁷ *TIB*, III, p. 55.

²³⁸ KODER, *Προβλήματα...*, *art. cit.*, p. 9, se basant sur les toponymes du *TIB*, III.

²³⁹ *Ibid.*, p. 25.

²⁴⁰ APOKAUKOS, éd. Vassilievski, *Epirotica saeculi XIII*, *art. cit.*, n° 5, p. 249, ll. 3-4; n° 6, p. 250, ll. 33-34. GRÉGOIRE, Henri, « Deux étymologies : Vonditza et Vardar », *Byzantion*, XXII (1952), pp. 265-271 ; NICOL, Donald, « Refugees, mixed population and local patriotism in Epiros and Western Macedonia after the Fourth Crusade », dans *XV^e Congrès International d'Etudes Byzantines, Athènes, 5-11 septembre 1976*, 3 vol., Athènes, Association Internationale des études Byzantines, 1979-1981, t. I, p. 23.

d'ailleurs de les situer à une date relativement ancienne, antérieure à la venue d'éléments serbes et albanais après 1204²⁴¹.

Il y a néanmoins tout lieu de penser que ces éléments slaves avaient déjà en très grande partie été assimilés au début du XIII^{ème} siècle, contrairement à d'autres régions de l'empire, puisque vers 1220, Jean Apokaukos et Georges Bardanês considéraient Grevena, en Macédoine occidentale, comme une ville barbare et bulgarophone alors que Bonditza, en Acarnanie, était considérée comme hellénophone²⁴². Aucune autre source ne mentionne la présence de Slaves en Épire avant l'expansion serbe du XIV^{ème} siècle. Tout au plus trouve-t-on la mention en 1321 d'un paysan nommé Vladimir dans la région de Iôannina, ce qui ne permet malheureusement de tirer aucune conclusion²⁴³. Par conséquent, quelle qu'ait été l'ampleur de l'immigration slave durant le Haut Moyen-Âge, l'Épire n'était assurément plus considérée comme une terre slave, mais bien comme une terre grecque, lorsqu'elle devint indépendante au lendemain de la quatrième croisade. ce qui ne veut pas dire qu'elle était exempte de minorités.

2) Les Vlaques

Les Vlaques n'apparaissent dans les sources concernant les Balkans qu'à une date tardive, à partir du X^{ème} siècle, après le rétablissement de l'autorité byzantine face aux Bulgares²⁴⁴. Cette population étant alors déjà installée, il est difficile d'avoir des certitudes en ce qui concerne l'ethnogenèse de ce peuple de langue latine et de religion orthodoxe²⁴⁵. Leur

²⁴¹ KODER, *Προβλήματα...*, art. cit., pp. 12-13.

²⁴² APOKAUKOS, éd. Vassilievski, *Epirotica saeculi XIII* cit., n° 6, p. 252, ll. 3-6 ; BARDANÊS, *ibid.*, n° 10, p. 257, ll. 2-3, 13-14 ; NICOL, *Refugees...*, art. cit., p. 23.

²⁴³ *MM*, t. V, p. 85. – Vladimir est mentionné dans un chrysobulle impériale sans mention de nationalité alors que les Juifs et les Vlaques le sont.

²⁴⁴ SKYLITZÊS, éd. Hans Thurn, *Ioannis Scylitzae synopsis historiarum*, Berlin, De Gruyter, 1973 (*CFHB*), §11, l. 28. SOULIS, Georgios, « Βλαχία - Μεγάλη Βλαχία - ή εν Ἑλλάδι Βλαχία. Συμβολή εις την ιστορικὴν γεωγραφίαν τῆς μεσαιωνικῆς Θεσσαλίας » [« Valachie – Grande Valachie – Valachie hellénique. Contribution à la géographie historique de la Thessalie médiévale »], dans Γέρας Α. Κεραμόπουλου, Athènes, [s. n.] 1953, pp. 489-490.

²⁴⁵ On trouvera plusieurs opinions à ce sujet dans les travaux suivants : LÉNERTZ, Raymond-Jean, « Aux origines du despotat d'Épire et de la principauté d'Achaïe », *Byzantion*, XLIII (1973), pp. 368-370 ; NASTUREL, Petre, « Les Valaques Balcaniques Xe-XIIIe siècles. Mouvements de population et colonisation dans la Roumanie grecque et latine ». *BF*, VII (1979), pp. 89-112 ; TRIFON, Nicolas, *Les Aroumains, un peuple qui s'en va*, Paris, Acratie, 2005 ; LAZAROU, Achilleas, *Βαλκάνια και Βλάχοι*, Athènes, Φιλολογικός Σύλλογος Παρνασσός, 1993 ; *idem*, « Latinité hellénique et sa survivance », *HX*, XXXIII (1998-1999), pp. 9-48 ; WINNIFRITH, Tom, *The Vlachs: The History of a Balkan people*. Londres, Duckworth, 1987, pp. 53-55.

présence est attestée depuis le dernier quart du XI^{ème} siècle en Épire, où ils sont encore présents, notamment dans le massif du Pinde, autour de Metsovo²⁴⁶. Leur présence est également attestée en Étolie, qui est probablement la « Petite Valchie » mentionnée par Sphrantzês, tandis que l'ancienne région de Dolopie, traversée par le fleuve Achelôos, était appelée « Haute Vlachie »²⁴⁷.

Les Vlaques sont mentionnés à plusieurs reprises durant l'histoire de l'État épirote, notamment pour leur rôle militaire à l'époque de Michel II. Néanmoins il s'agissait pour la plupart de Vlaques de Thessalie : cette région était alors appelée Βλαχία et il n'est plus question des cavaliers vlaques dans l'armée épirote après la mort de Michel II, décès qui occasionna la scission de l'Épire et de la Thessalie. On trouve néanmoins d'autres informations concernant des Vlaques installés en Épire ou en Étolie-Acarnanie. Ainsi, en 1221, Apokaukos reçut une plainte déposée contre un Vlaque nommé Constantin Aurelianos, accusé de viol sur une jeune Grecque et d'agression contre le père de cette dernière²⁴⁸. Plus tard, en 1228, il eut à juger un seigneur grec accusé d'avoir accidentellement tué l'un de ses paysans vlaques en raison de son insolence²⁴⁹. Cet épisode eut lieu en « Βλαχία », sans autre précision. Il est cependant probable qu'il ne s'agisse pas de la Thessalie, qui n'appartenait pas au territoire de la métropole de Naupacte, mais peut-être plutôt de l'Étolie ou des montagnes du Pinde²⁵⁰. Un siècle plus tard, le chrysobulle d'Andronic en 1321 décrit les obligations de quelques communautés vlaques envers la métropole de Iôannina²⁵¹.

²⁴⁶ KEKAUMENOS, éd. Vassilievski-Jernstedt, *Cecaumeni Strategicon et incerti scriptoris De officiis regis libellus*, Saint-Petersbourg, Typis Academiae Caesariae Scientiarum, 1896, rééd. Amsterdam, Hakkert, 1965, p. 74, l. 23. *TIB*, III, p. 56.

²⁴⁷ SPHRANTZÊS, éd. Roberto Maisano, *Cronaca*, Rome, Accademia nazionale dei Lincei, 1990, (*CFHB* XXIX), p. 172 ; *SCHOLIA IN THUCYDIDEM AD OPTIMOS CODICES COLLATA*, éd. Hude, Leipzig, Teubner, 1927, rééd. 1973, II, chap. 102, §2, l. 3. SOULIS, *Βλαχία...*, art. cit., p. 494 ; PSIMOULI, Vaso, *Σούλι και Σουλιώτες*, Athènes, Εστία, 1998, p. 36.

²⁴⁸ APOKAUKOS, éd. Bees, « Unedierte Schriftstücke aus der Kanzlei des Johannes Apokaukos des Metropolitens von Naupaktos (in Aetolien) », *BNJ*, XXI (1976), n° 5, p. 61, l. 22 corrigée p. 171 ; LAMPROPOULOS, Kosmas, *Ιωάννης Απόκαυκος. Συμβολή στην έρευνα του βιοῦ και του συγγραφικου έργου του*, [« Jean Apokaukos, Contribution à l'étude de sa vie et de son œuvre écrite »] Athènes, Basilopoulos, 1988 (*Ιστορικέες Μονογραφίεες*, 6), n° 12 p. 271. NĀSTUREL, *Valaques Balcaniques...*, art. cit., pp. 94-95, 98-99.

²⁴⁹ *Idem*, éd. Papadopoulos-Kerameus, « Ιωάννης Απόκαυκος και Νικήτας Χωνιάτης » [« Jean Apokaukos et Nikêtas Chônîatês »], *Τεσσαρακονταετηρίς της καθηγεσίας Κ. Κόντου, Φιλολογικαί διατριβαί*, Athens, 1909, pp. 379-382 = LAMPROPOULOS, K21.

²⁵⁰ NĀSTUREL, *Valaques Balcaniques...*, art. cit., p. 110 ; LAMPROPOULOS, *Ιωάννης Απόκαυκος...*, op. cit., p. 281.

²⁵¹ *MM*, t. V, pp. 84-87.

Les Vlaques peuplèrent également les montagnes du Zagori, mais il est malheureusement impossible de dater ce peuplement puisqu'aucun Vlaque n'est mentionné dans cette région dans le chrysobulle de 1319. Reste donc à savoir quand eut lieu cette installation : elle put avoir lieu tout aussi bien plusieurs siècles plus tôt que plusieurs siècles plus tard. De nos jours, on constate une nette domination des toponymes vlaques dans le nord et l'est, à proximité de la Thessalie, tandis que les toponymes albanais dominent plutôt dans le sud et l'ouest. Ces zones sont cependant très approximatives. De toute façon, ces toponymes albanais et vlaques peuvent tout à fait être postérieurs à l'époque médiévale²⁵². Il est donc impossible de connaître la nationalité des soldats Zagorites mentionnés en 1399 et 1411 aux côtés d'Esau Buondelmonti et de Carlo I^{er} Tocco²⁵³. Quoi qu'il en soit, il semble que Vlaques et Albanais aient vécu dans le Zagori de façon relativement imbriquée. Il n'y aurait en effet rien d'étonnant à ce que ces populations au mode de vie similaire aient vécu en bonne intelligence. De fait, l'armée albanaise qui attaqua Ióannina en 1379 comportait quelques Vlaques²⁵⁴. Par ailleurs, quelques individus sont qualifiés dans nos sources de βουλγαροαλβανιτόβλαχος ou de σερβοαλβανιτοβουλγαρόβλαχος. Ces expressions savoureuses donnent peut-être une idée de la réalité des mariages mixtes, mais il est également tout à fait possible qu'elles résultent de la confusion et du mépris qu'entretenaient les auteurs grecs à propos de ces populations²⁵⁵. La confusion dura jusqu'à l'époque contemporaine, où certains savants confondirent les Albanais et les Vlaques mentionnés dans les sources byzantines²⁵⁶.

La cohabitation entre Vlaques et Grecs est elle aussi un fait attesté, mais cette cohabitation n'était manifestement pas toujours pacifique. Comme le montrent les affaires judiciaires traitées par Apokaukos, les conflits étaient probablement courants. Mais cette hostilité des Grecs envers les Vlaques est attestée également en dehors de l'Épire²⁵⁷. Bien évidemment, il ne faudrait pas donner trop d'importance à des sources judiciaires qui par

²⁵² ΟΙΚΟΝΟΜΟΥ, Konstantinos, *Τοπωνυμικό της περιοχής Ζαγόριου*, Ióannina, Université de Ióannina, 1991, carte 9, p. 975.

²⁵³ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §39, p. 100, l. 9 ; *CHRONIQUE DES TOCCO*, v. 1513.

²⁵⁴ *Ibid.*, §20, p. 88, ll. 11-12.

²⁵⁵ *Ibid.* §41, p. 101, l. 9 ; JEAN KATRAPES, *Εἰς τὸν φιλοσόφους φιλόσοφον καὶ ῥητορικώτατον Νεόφυτον ἀνακρεόντειοι*, éd. P. Matranga, *Anecdota Graeca*, 2 vol., Rome, Bertinelli, 1850, rééd. New York, Olms-Hildesheim, 1971, pp. 676-677. SOULIS, Georgios, « Περὶ τῶν μεσαιωνικῶν Ἀλβανικῶν φύλων τῶν Μαλακασίων, Μπουίῶν, καὶ Μεσαρίτων » [« Les tribus médiévales albanaises des Malakasi, Boua et Mesarites »], *ΕΕΒΣ*, XXIII (1953), p. 216 ; NĀSTUREL, *Valaques Balcaniques...*, *art. cit.*, p. 111.

²⁵⁶ SOULIS, *ibid.*, pp. 213-16.

²⁵⁷ ΚΕΚΑΥΜΕΝΟΣ, p. 74, ll. 4sq.

nature ne mentionnent que des litiges, mais ces dernières semblent néanmoins témoigner assez bien de l'incompréhension mutuelle entre les Grecs sédentaires et les Vlaques semi-nomades, souvent exploités par des propriétaires grecs. Pourtant, nos sources montrent que les Vlaques étaient bien intégrés, parfois à leur désavantage, dans le système politique, social et économique en vigueur en Épire. Les documents de 1228 et 1321 déjà cités montrent en effet des Vlaques vivant en zones rurales et travaillant des terres appartenant aux Grecs de la ville. Dans le chrysobulle de 1321, un groupe de Vlaques est exempté de service militaire, ce qui implique probablement que les autres Vlaques mentionnés dans ce document servaient dans l'armée de Iôannina. Quoi qu'il en soit, il n'y a aucune trace de rébellion des Vlaques contre les Grecs en Épire. De façon symptomatique, ils ne sont pas présents dans le chrysobulle octroyé en 1319 à la ville de Iôannina, qui mentionne les privilèges de la population de la ville. En tant qu'habitants de la campagne, ils ne pouvaient être considérés comme citoyens, sans que leur nationalité soit ici en cause. Réciproquement, ils sont mentionnés dans le chrysobulle de 1321, non en tant que Vlaques, mais en tant que paysans soumis à leur propriétaire terrien, en l'occurrence la métropole de Iôannina. Le facteur majeur de discrimination à leur égard semble donc avoir été, non pas leur nationalité, mais leur statut social.

3) Les Juifs

Nous savons peu de choses au sujet des Juifs épirotes, en dehors du fait qu'ils étaient présents à Arta, Achelôos, Naupacte, Parga et Iôannina, ainsi que dans les îles de Corfou et Leucade. L'origine de ces communautés est mal connue, mais il est possible qu'elles remontent au début de notre ère, puisque Philon d'Alexandrie écrit vers 40 que des communautés juives se trouvaient en Étolie, tandis que Saint Paul dit avoir passé un hiver à Nikopolis²⁵⁸. Les communautés d'Épire étaient Romaniotes, c'est-à-dire qu'elles n'étaient ni Sépharades ni Ashkénazes, mais avaient leurs propres traditions et utilisaient la langue grecque²⁵⁹. Les trois communautés d'Arta, Achelôos et Naupacte sont mentionnées pour la

²⁵⁸ PHILON D'ALEXANDRIE, éd. Leopold Cohn, Paul Wendland et Siegfried Reiter, 6 vol., *Philonis Alexandrini opera quae supersunt*, Berlin, Reimer, 1896-1915, rééd. 1962, t. VI, p. 172, §281, l. 8 ; SAINT PAUL, Épître à Tite, chap. 3, §12. TSILIGIANNIS, Konstantinos, *Η εβραϊκή κοινότητα της Άρτας* [«La communauté juive d'Arta »], Athènes, Κεντρικό Ισραηλιτικό Συμβούλιο Ελλάδας, 2005, p. 9, affirme que les Juifs d'Arta vinrent au X^{ème} siècle du Péloponnèse, sans pourtant apporter de sources convaincantes.

²⁵⁹ DALVEN, *The Jews of Ioannina*, Philadelphia, Cadmus Press, 1990, pp. xi-xii.

première fois dans les années 1160 ou 1170 dans l'*Itinéraire* de Benjamin de Tudela, qui dit qu'il y avait une centaine de Juifs à Arta, dix à Achelôos, aucun à Anatolikon et une centaine à Naupacte ; Benjamin donne en outre le nom du rabbin de chacune des communautés. Malheureusement, nous n'avons aucune information les concernant avant la fin du Moyen Âge²⁶⁰.

Nous disposons d'un peu plus de données concernant la communauté de Iôannina, qui semble avoir été présente quasiment dès la fondation de la ville. Iôannina est en effet mentionnée pour la première fois en 879, tandis qu'une source aujourd'hui perdue évoque la fondation d'une synagogue à la fin du IX^{ème} siècle²⁶¹. La communauté est ensuite mentionnée en 1319 et 1321 dans les deux chrysobulles impériaux : le premier leur donne les mêmes droits que les autres habitants, tandis que le second attribue à la Métropole la « possession » de trois d'entre eux, sans que nous sachions quel était leur statut exact²⁶². Nous ignorons malheureusement le nombre de Juifs présents à Iôannina, ainsi que l'endroit où ils habitaient, notamment s'ils vivaient *intra* ou *extra muros*²⁶³. Quoi qu'il en soit, les sources grecques ne

²⁶⁰ BENJAMIN DE TUDELA, éd. Adolf Asher, *The Itinerary of Rabbi Benjamin of Tudela*, Londres-Berlin, Asher and co, 1840, p. 46 ; éd. Marcus Adler, *The Itinerary of Benjamin of Tudela*, Londres, Frowde, 1907 (rééd. New-York, Feldheim, 1965) ; STARR, Joshua, *The Jews in the Byzantine Empire (641-1204)*, Athènes, Verlag der "Byzantinisch-Neugriechischen Jahrbücher", 1939 (*Texte und Forschungen zur Byzantinisch-Neugriechischen Jahrbücher*, XXX), p. 229 ; cf. p. 233 note relative au §b). – Les noms des rabbins sont Shelahiah et Heraklès à Arta, Shabbetai à Achelôos, Guri, Shalom et Abraham à Naupacte. – Il a été envisagé que Benjamin ne parle pas d'Arta mais de Leucade ; cf. TSILIGIANNIS, *Κοινότητα της Άρτας...*, *op. cit.*, pp. 229-233, n. 14. Le principal argument en faveur de Leucade est le fait qu'Arta est située loin de la mer et du trafic maritime. Cet argument doit cependant être rejeté puisque l'Arachtos était navigable. – Concernant l'identification de *Kifto* avec Naupacte, cf. CHRISTOPOULOS, Ph., « Η εβραϊκή κοινότης Ναυπάκτου » [« La communauté juive de Naupacte »], *ΕΕΣΜ*, I (1969), pp. 278-283 ; *TIB*, III, pp. 57, 210. Les chiffres donnés par Benjamin concernent probablement les Juifs mais aussi leurs familles.

²⁶¹ KORDOSES, *Βυζαντινά Γιάννενα...*, *op. cit.*, p. 39. Selon une tradition orale, les Juifs vinrent à Iôannina dès 70 ap. J.-C., après la destruction du temple, ce qui est impossible puisque la ville n'existait pas à l'époque. Selon ARAVANTINOS, Panagiotis, *Χρονογραφία τής Ἠπείρου* [« Chronographie de l'Épire »], 2 vol, Athènes, Vlastos, 1856, t. II, p. 214, n. 2, une synagogue détruite à la fin du XVIII^{ème} siècle portait une inscription attribuant sa fondation aux derniers siècles du IX^{ème} siècle. Il n'y a malheureusement aucun moyen de vérifier cette information. Cf. OSSWALD, *Ethnic composition...*, *art. cit.*, p. 49, n. 38.

²⁶² *MM*, t. V, pp. 83, 86. BOWMAN, Steven, *The Jews of Byzantium 1204-1453*, University of Alabama, 1985, pp. 25-26, 73-74, doc. n^{os} 36, 43, pp. 243-244, 248-249 ; BEES, Nikos, « Übersicht über die Geschichte des Judentums von Janina (Epirus) », *BNJ*, II (1921), pp. 159-177 ; CHARANIS, Peter, « The Jews in the Byzantine Empire under the First Palaeologi », *Speculum*, XXII (1947), pp. 75-77 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 86, 88. – Le chrysobulle de 1319 ordonne que les Juifs reçoivent le statut d'ἐποίκοι, ce qui pousse Bowman à les considérer comme des nouveaux-venus à Iôannina, tandis que ceux mentionnés en 1321 seraient là depuis plus longtemps. Cette interprétation semble erronée puisque dans ce texte le terme d'ἐποίκος ne signifie plus « colon » mais tout simplement « habitant », comme le comprennent en général les autres savants ; cf. *MM*, t. V, p. 80, où ἐποίκος ne peut être compris que dans ce sens. Voir aussi CHARANIS, Peter, « On the social structure and economic organization of the Byzantine Empire in the thirteenth century and later », *Byzantinoslavica* XII (1951), p. 120. – Les trois Juifs appartenant à la métropole sont « les enfants de Lamerês [Namer], David and Samarias [Shemarya] »

²⁶³ KORDOSES, *Βυζαντινά Γιάννενα...*, *op. cit.*, p. 149, pense qu'ils vivaient à l'intérieur, tandis que CONSTANTINIDES, COSTAS, *Οι Άπαρχές τής οικονομικής και πνευματικής ανάπτυξης τών*

les mentionnent plus jusqu'à la fin du Moyen Âge. Ils demeurèrent néanmoins dans la cité puisqu'on retrouve leur trace dans un manuscrit hébreu en 1432²⁶⁴.

Enfin, une communauté juive est mentionnée en 1496 dans le port vénitien de Parga²⁶⁵. Sans surprise, communautés juives attestées en Épire se situaient donc dans les principaux lieux de commerce, dans des villes dotées de fortifications sécurisantes. Si les données dont nous disposons pour l'époque médiévale sont très faibles, en revanche, la période ottomane est mieux documentée. Or chacune des communautés médiévales est attestée par la suite, ce qui laisse penser que les Juifs demeurèrent dans ces villes sans interruption²⁶⁶. Quant au statut légal des Juifs d'Épire, il est très mal connu : certes, des données sont disponibles concernant la situation des Juifs dans les Balkans à cette époque, mais extrapoler ces données au cas particulier de l'Épire ne saurait être que purement spéculatif²⁶⁷.

4) Les réfugiés grecs

L'Épire n'était en 1204 qu'une province reculée de l'empire byzantin, dépourvue d'attrait particulier. Néanmoins, la chute de Constantinople et la création de l'État épirote par Michel I^{er} en fit la destination d'un grand nombre de Grecs cherchant à échapper au joug des Latins. Nos sources mentionnent ainsi la venue de nombreux réfugiés, à tel point que Théodore Comnène fut qualifié de « *collecteur de réfugiés* » et l'empire de Thessalonique de « *jardin ouvert à tous* »²⁶⁸.

Ἰωαννίνων (13⁰⁵-15⁰⁵ αἰ.), Iōannina, 2006, p. 17, pense le contraire. À Thessalonique ils vivaient à l'extérieur des murs. Selon ARAVANTINOS, *Χρονογραφία τῆς Ἠπείρου...*, *op. cit.*, t. I, p. 240, la communauté juive de Iōannina étaient installée à l'extérieur des murs au début du XIV^{ème} siècle. La Vieille Synagogue qui se trouve encore aujourd'hui dans la rue Justinien est située à l'intérieur de l'enceinte d'Ali Pacha, qui recouvre à peu près la même surface que l'ancienne enceinte byzantine. Mais sa date de fondation est inconnue. Selon DALVEN, *The Jews of Ioannina...*, *op. cit.*, p. 71, qui ne fournit pas de sources, ses origines remontent à l'époque byzantine.

²⁶⁴ Le Ms. Heb 35 conservé dans la Houghton Library de Harvard était en 1432 la propriété des frères Shabbetai et Menahem, de Iōannina ; cf. BOWMAN, *The Jews of Byzantium...*, *op. cit.*, p. 122, n. 64.

²⁶⁵ BOWMAN, *ibid.*, doc. n° 150, p. 326 ; pp. 74-75.

²⁶⁶ DALVEN, *The Jews of Ioannina...*, *op. cit.*, pp. 17 sq.

²⁶⁷ *Ibid.*, pp. 8 sq. ; BOWMAN, *The Jews of Byzantium...*, *op. cit.*, p. 73, qui doute que la taxation spécifique aux Juifs imposée à Thessalonique par Théodore Comnène ait été appliquée en Épire.

²⁶⁸ APOKAUKOS, éd. Vassilievski, *Epirotica saeculi XIII*, *art. cit.*, p. 293 : « συναγωγή τῶν σκορπισθέντων » ; BARDANĒS, éd. Lœnertz, *Lettre de Georges Bardanès...*, *art. cit.*, p. 116 rééd. in BFG, t. I, p. 499 : « κυπαρίπτων μὲν γὰρ καὶ ῥόδων φυταλιὰ κατακόμος παρ' ἡμῖν ἠδέων μὲν ἰδεῖν οὐ

Dêmétrios Chômatênos, affirme ainsi qu’au moins la moitié des réfugiés de Constantinople trouvèrent refuge en Épire et mentionne également le grand nombre de réfugiés venus du Péloponnèse²⁶⁹. Le plus célèbre de ces réfugiés fut Alexis III, mais d’autres cas nous connus, comme ceux de Théodore Makrembolitês, qui quitta Constantinople pour Corfou ou Théodore Demnitês qui fuit l’Anatolie pour venir s’installer à Achelôos. De même, Jean Chamarêtos, seigneur grec de Laconie, s’enfuit en Épire, d’où il écrivit à sa famille que l’Épire était remplie de réfugiés venue de la péninsule, parmi lesquels se trouvaient de nombreuses personnes riches et nobles²⁷⁰. L’œuvre d’Apokaukos nous permet également d’apprendre que Nicolas, évêque de Vonitsa, était originaire d’Eubée, que Théodore offrit un champ d’oliviers à un soldat venu de Corinthe, d’où s’était probablement réfugié également Léon Makros, évêque de Bella²⁷¹.

Jean Apokaukos joua un rôle important dans ces migrations : il invita ainsi plusieurs de ses amis à venir le rejoindre, tandis que certains candidats à l’émigration entraient en contact avec lui. Par exemple, Euthyme Tornikês, lui aussi originaire de la Ville, répondit à son invitation²⁷², de même qu’un moine d’Hosios Loukas, près de Thèbes, qui vint lui aussi le rejoindre à Naupacte²⁷³. Un moine de Laconie le contacta afin de se rendre dans un monastère près d’Anatolikon²⁷⁴. Il fit également venir des artistes, tels le peintre Nicolas d’Eubée, qui participa à la nouvelle décoration de la cathédrale de la Vierge à Naupacte²⁷⁵. Enfin, Michel Chôniatês ne vint jamais en Épire, mais utilisa ses relations privilégiées avec le métropolite Apokaukos et le souverain Théodore Comnène afin de favoriser l’émigration de plusieurs réfugiés²⁷⁶.

περιπατήσαι δέ, δρέψασθαι τὰ πρὸς ὄσφραν καὶ σικίας βαθείας μεταλαχεῖν τῷ γε καλῶς βουλομένῳ ῥάσπην ἐνδιδοῦσα τὴν εἴσοδον. »

²⁶⁹ CHÔMATÊNOS, n° 22, p. 88, ll. 148-152.

²⁷⁰ *Ibid.*, pp. 84-92. MAGDALINO, Paul « A Neglected Authority for the History of the Peloponnese in the early Thirteenth Century: Demetrios Chomatianos, Archbishop of Ochrid », *BZ LXX* (1977), p. 316.

²⁷¹ APOKAUKOS, éd. Bees-Sepherles, pp. 72, 131, 154.

²⁷² *Ibid.*, p. 111 ; *idem*, éd. Papadopoulos-Kerameus, *Ἀναλέκτα Ἱεροσολυμιτικῆς Σταχυολογίας*, p. 119 ; « Συνοδικὰ γράμματα τοῦ Ἀποκαύκου » [« Lettres synodales d’Apokaukos »], *Βυζαντίς*, I (1909), p. 8 ; CHÔNIATÊS, Michel, t. II, pp. 281, 637.

²⁷³ *Ibid.*, pp. 188-189 ; NICOL, *Despotate I, op. cit.*, p. 77.

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 93.

²⁷⁵ *Ibid.*, pp. 153, 235 ; cf. pp. 284-285.

²⁷⁶ CHÔNIATÊS, Michel, t. II, n° 175, p. 350 : « ἢ τε πατρὶς ἀσεβῶν χώρα ἀπετελέσθη βαρβαρωθεῖσα » ; n° 167, p. 332-333. Sur l’ensemble de ces réfugiés, cf. NICOL, *Refugees...*, *art. cit.*, pp. 17-18 ; KORDOSES, *Southern Greece under the Franks, 1204-1262 : a study of the Greek population and the Orthodox Church under the Frankish dominion*, Iōannina, University of Ioannina, 1987, pp. 32-35 ; *idem*, « Ἡ Κατάκτηση τῆς Νότιας Ἑλλάδας ἀπὸ τοῦς Φράγκους. Ἱστορικά καὶ τοπογραφικά προβλήματα » [« La conquête de la

Une grande partie d'entre eux, et en particulier certains membres de l'aristocratie constantinopolitaine, semblent s'être installés à Iōannina, qui devint pour eux, à la faveur de Michel I^{er}, une véritable arche de Noé. Michel entreprit également d'importants travaux et transforma en κάστρον une ville qui n'était auparavant, à en croire Apokaukos, qu'un πολίδιον. L'arrivée des réfugiés semble pourtant ne pas avoir fait l'unanimité parmi les autochtones, puisqu'après la défaite de Théodore à Klokotnica en 1230 et l'affaiblissement du pouvoir impérial thessalonicien qui s'ensuivit, ceux-ci tentèrent d'expulser les nouveaux-venus, menaçant même de déterrer les corps enterrés dans le *kastron*. Apokaukos dut donc intervenir en faveur des réfugiés et émettre une *diagnōsis* en 1232, par laquelle il ordonnait que les dispositions prises par Michel I^{er} soient conservées²⁷⁷. Il semble que sa décision ait été respectée, puisque par la suite nos sources mentionnent à Iōannina la présence de puissantes familles constantinopolitaines, telles les Stratégoupoloi et les Philanthrōpenoi. Probablement grâce à l'influence de ces réfugiés, dont un grand nombre étaient des nobles, des artistes ou des artisans, la ville connut un développement spectaculaire, devenant en peu de temps un centre économique, culturel, politique et religieux équivalent à Arta. Comme on l'a déjà dit, Iōannina entra en rivalité avec Arta et montra à plus d'une occasion sa volonté de rejoindre l'empire byzantin. Il y a tout lieu de penser que l'origine constantinopolitaine d'une partie de ses archontes ne fut pas pour rien dans cette orientation politique.

Enfin, il convient de noter que l'Épire accueillit encore à d'autres occasions ultérieures des réfugiés grecs, comme par exemple lorsque Naupacte, alors sous domination vénitienne, fut la destination d'habitants du Péloponnèse fuyant l'arrivée des Turcs en 1460²⁷⁸.

Grèce méridionale par les Francs. Problèmes historiques et topographiques »], *Ιστοριογεωγραφικά*, I (1986), pp. 126-136.

²⁷⁷ APOKAUKOS, éd. Papadopoulos-Kerameus, *Περὶ συνοικισμοῦ...*, *art. cit.*, pp. 453-455. CONSTANTINIDES, *Ἀπαρχές...*, *art. cit.*, pp. 10-12.

²⁷⁸ SPHRANTZËS, Georges, *Memorii 1401-1477*, éd. Vasile Grecu, Bucarest, Editura Academiei republicii socialiste România, 1966 (Scriptores byzantini, 5), chap. 42, §6 : « Ὅπερ μαθὼν ὁ τῶν Βενετικῶν κατέργων καπετάνος καὶ πρὸς βοήθειαν δραμῶν, εἰς τὴν ἀντίπερα πόλιν τοῦ ἀμηρᾶ Βοσιτίτζαν περάσας ἔκαυσε καὶ αἰχμαλώτευσσε πᾶσαν ἄνευ μόνον τοῦ κουλά· καὶ φέρων τοὺς Βοσιτιτζιάνους ἐν τῷ Ναυπάκτῳ μὲ τοὺς αὐτοῦ ἐναλλαγὴν ἐποιήσατο, καὶ δὴ προμελετωμένης οὔσης μάχης τοῦ γενέσθαι μετὰ τοῦ ἀμηρᾶ παρὰ τῆς αὐθεντίας τῶν Βενετιῶν, διὰ τὸ πᾶσι τρόποις χρήσασθαι τυχεῖν τῆς ἀρχῆς καὶ ἐξουσίας τοῦ Μορέως. » ; KRITOPOULOS, Michel, éd. Vasile Grecu, *Din domnia lui Mahomed al II-lea, anii 1451-1467*, Bucarest, Editura Academiei Republicii populare române, 1963, III, chap. 5, §2 : « οἱ δὲ ἐν ταῖς Πάτραις τὴν κατ' αὐτῶν ἔφοδον τοῦ βασιλέως μαθόντες ἐκπλήξει καὶ φόβῳ ληφθέντες εὐθὺς ἐκλιπόντες τὴν τε πόλιν καὶ τὰ ἑαυτῶν ὄχοντο φεύγοντες σὺν γυναιξὶ καὶ τέκνοις, οἱ μὲν ἐς τὰς ἐντὸς πόλεις Πελοποννήσου τῶν Ἑνετῶν, οἱ δὲ ἐς Ναυπάκτον διαπεραιωθέντες, μόνην τὴν ἀκρόπολιν καταλιπόντες ἐν φυλακῇ. » Contairement à ce que laisse entendre NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 17, suivi par KORDOSES, *Μεσαιωνικὴ Ἄρτα...*, *art. cit.*, p. 223, il n'y a pas de traces de l'arrivée en Épire d'opposants à la politique religieuse de Michel VIII lorsque fut proclamée l'Union de Lyon (1274) ; cf. NICOL, Donald, « The Greeks and the Union of the Churches. The report of Ogerius, Protonotarius of Michael VIII Palaiologos in 1280 »,

5) Les Albanais

Les Albanais apparaissent dans les sources au cours du XI^{ème} siècle²⁷⁹, ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils étaient de nouveaux venus dans la péninsule balkanique, puisqu'ils semblent être les héritiers des anciens Illyriens²⁸⁰. Aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles, leur présence est attestée dans le petit territoire de l'Arbanon, situé entre les rivières Devolli et Shkumbi. L'Albanie était alors divisée entre l'Orthodoxie au sud, dans l'ancienne province romaine d'*Epirus nova*, et le Catholicisme au nord, dans l'ancienne *Prevalitas*. La plus grande partie de l'Albanie était pleinement intégrée dans l'empire byzantin : la capitale de l'administration byzantine était située à Dyrrachion et la principauté d'Arbanon, bien qu'autonome, était fidèle à l'empire. Les intérêts des Byzantins et des Albanais étaient en effet communs : ils étaient également menacés par les expansionnismes latin à l'ouest et bulgare à l'est. La *Via Egnatia* par ailleurs, qui reliait Dyrrachion à Thessalonique, jouait un grand rôle dans l'extension de la civilisation byzantine vers ces régions éloignées²⁸¹.

Après 1204, l'Albanie passa tout naturellement dans le camp du successeur de l'empire byzantin dans la région, à savoir l'État épirote²⁸². Les Albanais constituèrent ainsi de

Proceedings of the Royal Irish Academy, LXIII, Section C, N° 1, Dublin, 1962, p. 8, qui ne mentionne que Trébizonde et la Thessalie.

²⁷⁹ Vers 1040 selon DUCCELLIER, Alain, « L'Arbanon et les Albanais au XI^e siècle », *Travaux et Mémoires*, III (1968) pp. 353-368 ; « Nouvel essai de mise au point sur l'apparition du peuple albanais dans les sources historiques byzantines », *Studia Albanica* IX (1972), pp. 299-306 ; vers 1080 selon VRANOUSI, Era, « Οι όροι “Αλβανοί” και “Αρβανίται” και η πρώτη μνεία του ομονύμου λαού της Βαλκανικής εις τας πηγές του ΙΑ' αιώνας », *Σύμμεικτα* II (1970), pp. 207-254 ; « Les termes Αλβανοί et Αρβανίται et la première mention des Albanais dans les sources du XI^{ème} siècle », *Actes du II^e congrès international des études du sud-est européen*, Athènes 7-13 mai 1970, t. II, Athènes 1972, pp. 387-396.

²⁸⁰ Les Illyriens disparaissent des sources à la fin de l'Antiquité tandis que les Albanais apparaissent au XI^{ème} siècle. L'identité des Albanais et des Illyriens devint une affaire politique aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, en raison de l'usage par les peuples balkaniques de l'argument du *jus primi occupantis*. L'opinion aujourd'hui dominante est celle de la continuité entre Illyriens et Albanais ; cf. ANAMALI, Skëndër, KORKUTI Muzafer et GJINARI, Jorgji, *Les Illyriens et la genèse des Albanais : travaux de la session du 3-4 mars 1969*, Tirana, Université de Tirana, Institut d'histoire et de linguistique, 1971 ; DUCCELLIER, Alain, « Les Albanais du XI^e au XIII^e siècle : nomades ou sédentaires ? », *BF* VII (1979), pp. 23-24 ; « Conférence nationale sur la Formation du peuple albanais, de sa langue et de sa culture », *Studia Albanica*, XIX (1982), t. 2. Certains de ces travaux ne sont pas exempts d'arrière-pensées politiques ; cf. CABANES-CABANES, *Passions albanaises*, op. cit., pp. 181-198. L'origine illyrienne des Albanais ne fait par ailleurs toujours pas l'unanimité : cf. POPOVIĆ, Vladimir, « Албанија у касној антици » [« L'Albanie pendant la Basse Antiquité »], dans GARAŠANIN, Milutin (éd.), *Илири и Албанци : серија предавања одржаних од 21. маја до 4. јуна 1986. године. Les Illyriens et les Albanais. Serie de conferences tenues du 21 mai au 4 juin 1986*, Belgrade, САНУ, 1988, (Одељење историјских наука, 10), pp. 277-278 ; HILL, Stephen, « Byzantium and the Emergence of Albania », dans WINNIFRITH, Tom (éd.), *Perspectives on Albania*, New York, St Martin's Press, 1992, pp. 51-52.

²⁸¹ DUCCELLIER, Alain, « L'Arbanon et les Albanais au XI^e siècle », *Travaux et mémoires* III (1968), pp. 353-368.

²⁸² NICOL, *Despotate I*, op. cit., pp. 48-49.

précieux alliés au cours des combats livrés pour le contrôle de la ville de Dyrrachion. L'embuscade qui permit la capture de l'empereur latin de Constantinople, Pierre de Courtenay, eut notamment lieu dans le territoire de l'Arbanon²⁸³. En 1252, le prince Golem d'Arbanon fit sa soumission à l'empire de Nicée, mais dès 1257/58 l'Arbanon rejoignit le camp de Michel II et entra en rébellion contre les Nicéens. À la même époque, les Siciliens s'emparèrent de la zone côtière allant de Dyrrachion à Aulôn (Valona) et commença à coloniser l'Albanie. Ce fut la fin des liens politiques entre l'État épirote et l'Albanie, qui fut ensuite l'objet d'une âpre lutte entre Angevins et Byzantins²⁸⁴.

Pour des raisons diverses, quelques éléments de la population albanaise, qui selon toute probabilité était initialement sédentaire, entamèrent un mouvement migratoire à la fin du XIII^{ème} et au début du XIV^{ème} siècle²⁸⁵. L'une de ces raisons fut probablement les guerres continuelles qui ravagèrent la région à partir des années 1260 et ce jusqu'à la seconde guerre turco-vénitienne (1499-1502). Épirotes, Byzantins, Angevins, Serbes, Vénitiens et Ottomans se disputèrent en effet la région dans une lutte sans merci. Une autre raison fut l'exploitation coloniale de l'Albanie tout d'abord par les Angevins, puis par les Vénitiens, qui amena les seigneurs albanais à exproprier leurs paysans, poussant ainsi ces derniers à chercher un meilleur sort sous des cieux plus cléments, non seulement vers la Grèce, mais aussi vers l'Italie ou la Dalmatie²⁸⁶. Les pressions religieuses exercées par la hiérarchie catholique purent également convaincre certains d'émigrer vers des terres orthodoxes²⁸⁷. La propension des Albanais pour le métier des armes, qui les encouragea à s'enrôler dans toutes les armées de la péninsule, les incita également à essaimer un peu partout, au fur et à mesure des campagnes menées par leurs employeurs, qui les rétribuèrent parfois en leur octroyant des terres ici ou là. De façon naturelle, les chefs albanais souhaitèrent ensuite gouverner par eux-

²⁸³ Cf. *supra*, pp. 54-55.

²⁸⁴ Cf. *supra*, pp. 86, 92-93, 109-110 et Annexe I/8.

²⁸⁵ DUCCELLIER, Alain, « Les Albanais du XIe au XIIIe siècle : nomades ou sédentaires ? », *BF*, VII (1979), pp. 23-36 ; DUCCELLIER, Alain, DOUMERC, Bernard, IMHAUS, Brühnhilde et MICELI, Jean de, *Les chemins de l'exil. Bouleversements de l'Est européen et migrations vers l'ouest à la fin du Moyen Âge*, Paris, Armand Colin, 1992, pp. 85-89, 91-94.

²⁸⁶ *Idem*, « L'économie albanaise au Moyen Âge : une traite coloniale », *Albanie XI* (1981), 1981, pp. 28-31 ; KREKIĆ, Barisa, « Albanians in the Adriatic Cities: Observations on some Ragusan, Venetian and Dalmatian sources for the History of the Albanians in the Late Middle Ages », dans GASPARI, Charalampos (éd.), *Οι Αλβάνοι στο Μεσαίωνα*, Athènes, Εθνικό Ίδρυμα Ερευνών, Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών, 1998, pp. 209-233.

²⁸⁷ *Idem*, *Nomades ou sédentaires...*, *art. cit.*, p. 29 ; « Aux frontières de la romanité et de l'orthodoxie au Moyen Âge: le cas de l'Albanie », dans *L'Histoire à Nice: Actes du Colloque international "Entre l'Occident et l'Orient"* (Antibes – Juan les Pins, 29-31 octobre 1981), pp. 3-4.

mêmes ces terres qu'ils avaient conquises pour d'autres²⁸⁸. Enfin, une dernière raison favorable à cette émigration fut la crise démographique générale de la péninsule balkanique au XIV^{ème} siècle. Cette crise était due à de multiples facteurs, en particulier la Peste noire de 1347/48, qui fut suivie d'autres épisodes épidémiques, et conduisit à une sous-population de nombreuses zones. Or l'épidémie toucha en priorité les zones côtières, tandis que les hautes terres de l'Albanie étaient relativement épargnées. Ce vide démographique occasionna un appel d'air, les Albanais cherchant des terres pour leur subsistance, tandis que les divers États et seigneuries cherchaient à attirer sur leurs terres désertées ces populations qui représentaient à la fois une main d'œuvre et un potentiel militaire²⁸⁹.

Les Albanais arrivèrent en Épire dans les années 1330, depuis l'Albanie mais aussi depuis la Thessalie²⁹⁰. En effet, certains clans étaient arrivés dans cette province dès la première décennie du XIV^{ème} siècle, lorsque les Byzantins les utilisèrent contre les Catalans²⁹¹. En 1334, les trois clans des Malakasi, Boua et Mesaritai sont attestés en Thessalie²⁹². Or nous retrouverons par la suite deux de ces trois clans en Épire. La première apparition des Albanais sur le territoire épirote eut néanmoins lieu depuis l'Albanie, lorsqu'ils envahirent en 1337 la province byzantine de Berat puis descendirent vers le sud et s'emparèrent de Skrepario, Timôro et Kleisoura²⁹³. Andronic III marcha contre eux accompagné de mercenaires turcs et les contraignit à se retirer, mais il fallut peu de temps avant qu'ils ne reviennent. En effet, l'armée impériale entreprit ensuite la soumission de l'État épirote, ce qui dissuada les Albanais d'intervenir jusqu'en 1340. Mais dès la mort d'Andronic III, en 1341, ils s'emparèrent de Libisda et de Pogonianê ; Jean Cantacuzène entendait bien marcher contre eux, mais en fut empêché par le déclenchement de la guerre civile²⁹⁴. Très peu de temps après, la révolte d'Anne Paléologue à Arta obligea Jean Ange, gouverneur cantacuzéniste de

²⁸⁸ MAGDALINO, Paul, « Between Romaniae : Thessaly and Epirus in the Later Middle Ages », dans ARBEL, Benjamin, HAMILTON, Bernard et JACOBY, David (éds.), *Latins and Greeks in the Eastern Mediterranean after 1204*, Londres, Cass, 1989, pp. 103-104 ; PSIMOULI, Σούλι και Σουλιώτες..., *op. cit.*, p. 32.

²⁸⁹ Cf. notamment PSIMOULI, *ibid.*, p. 38 ; VRANOSSIS, *Τὸ Δεσποτάτο τῆς Ἠπείρου...*, *art. cit.*, p. 1367.

²⁹⁰ VRANOSSIS, *ibid.*, pp. 1367-1368 ; PSIMOULI, *ibid.*, p. 36.

²⁹¹ MAGDALINO, *Between Romaniae...*, *art. cit.*, pp. 103-104. Les liens du général Syrgiannês Paléologue avec les Albanais sont bien connus ; cf. PSIMOULI, *ibid.*, p. 30.

²⁹² CANTACUZÈNE, II, §28 = t. I, p. 474.

²⁹³ *Ibid.*, II, §32 = t. I, pp. 495-497.

²⁹⁴ *Ibid.*, III, §12 = t. II, pp. 81-82 : « Καὶ Ἀλβανοὺς τοὺς περὶ Πογωνιανὴν καὶ Λιβίσδαν νεμομένους ληϊσάμενος καὶ δίκας τῆς ἀδικίας ἐπιθεῖς, (ἵστε γὰρ δήπου καὶ αὐτοὶ, ὡς καὶ περιόντος βασιλέως καὶ μετὰ τὴν ἐκείνου τελευτὴν πολλὰ τὰς τῆς Ἀκαρνανίας πόλεις καὶ Βαλάργριτα ἐκάκωσαν ὁσημέραι κατατρέχοντες καὶ ληϊζόμενοι)... »

Thessalie et d'Épire, à envahir le sud de l'Épire²⁹⁵. Il est fort probable qu'il utilisa à cette occasion des troupes albanaises de Thessalie, qui étaient installés à Phanarion à proximité de l'Épire, et qui étaient ses alliés²⁹⁶. Les origines diverses des Albanais installés en Épire explique ainsi pourquoi, au cours des décennies suivantes, nous trouverons certains clans installés au nord et d'autres au sud, Iôannina étant exposée aux attaques venues du nord comme du sud.

Comme nous venons de le voir, le mouvement migratoire albanais en direction de l'Épire avait déjà commencé avant qu'Étienne Dušan n'entame la conquête de la province et il serait donc erroné de considérer l'installation des Albanais en Épire comme une simple conséquence des conquêtes du *kral* de Serbie, qui les aurait en quelque sorte emmenés dans ses bagages. Certes, il est indéniable que les clans d'Albanie reconnurent son autorité et qu'une partie des Albanais installés en Épire étaient probablement des mercenaires recrutés après la conquête de l'Albanie et envoyés par la suite à la conquête de l'Épire. Néanmoins, il est impossible de déterminer la part des Albanais installés avant et pendant l'occupation serbe. Les migrations albanaises et les conquêtes serbes ne constituent certes pas des phénomènes indépendants l'un de l'autre, mais les unes ne sont pas les conséquences des autres. Les deux phénomènes sont en effet des conséquences de la faiblesse byzantine sur le plan politique, militaire et démographique. Des raisons intérieures, notamment la deuxième guerre civile (1341-1347) et la Peste noire (1347-48) permettent largement d'expliquer pourquoi Serbes et Albanais ont pu ainsi s'engouffrer dans la brèche.

Comme on l'a vu, Nicéphore II prit le pouvoir en Épire après la mort de Dušan et gouverna de 1356 à 1359, se fixant pour but l'expulsion des Albanais²⁹⁷. Mais il échoua par manque de troupes et fut vaincu et tué à la bataille d'Achelôos en 1359²⁹⁸. Syméon récupéra alors la Thessalie et l'Épire, mais délégua rapidement son autorité sur cette dernière aux Albanais. Au début des années 1360, l'Épire fut en effet divisée entre les chefs de clan : Pierre Liosha et Gjin Spata tenaient respectivement Arta et Rhôgoi pour l'un, Angelokastron pour l'autre, chacun ayant reçu de Syméon le titre de despote²⁹⁹. Au nord et à l'ouest de la ville étaient installés les clans Zenebisi, Zoulani, Mazaraki, Malakasi, dont il est difficile de

²⁹⁵ Cf. *supra*, pp. 163-164.

²⁹⁶ PSIMOULI, *Σούλι και Σουλιώτες...*, *op. cit.*, p. 34.

²⁹⁷ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, p. 76, §4, ll. 30-32.

²⁹⁸ Cf. *supra*, p. 176.

²⁹⁹ Cf. *supra*, p. 182.

déterminer précisément le territoire. Tout au plus savons-nous que les Zenevesi occupaient la Vagénétié et les villes de Dryïnoupolis et de Bela³⁰⁰. Dans toute l'Épire, seule Iôannina était encore gouvernée par des Grecs³⁰¹.

Cette résistance se comprend probablement mieux si l'on prend en considération le fait que les archontes de Iôannina se considéraient comme membres de la haute aristocratie byzantine et méprisaient une population albanaise considérée comme barbare. La ville fit donc appel successivement à trois despotes, Thomas Preljubović (1367-1384), Esau Bondelmonti (1385-1411) et Carlo Tocco (1411-1429). Ce n'est pas un hasard si chacun d'entre eux était étranger à la cité : la ville attendait d'eux qu'ils apportent un secours militaire qui viendrait s'ajouter à ses propres forces. Mais les troupes de Iôannina, malgré ces renforts, se retrouvèrent à chaque fois en infériorité face aux Albanais, ce qui contraignit chacun de ces trois despotes à faire appel aux Turcs.

Le premier d'entre eux adopta le surnom d'Ἀλβανιτόκτονος et se livra à une guerre sans merci contre les Albanais, allant jusqu'à torturer ses prisonniers afin d'effrayer les assaillants³⁰². Esau Buondelmonti, pour sa part, s'était illustré en tant qu'hospitalier puis frère de Maddalena, régente de Céphalonie, dans la lutte contre les Albanais d'Étolie-Acarnanie. Devenu despote, il fut défait à deux reprises, mais parvint à éviter les guerres incessantes de l'époque de Thomas et alla même jusqu'à s'allier à Mouriki Spata, seigneur d'Arta, contre son propre neveu Carlo Tocco, en 1410³⁰³. Ce dernier, en tant que comte de Céphalonie, avait détruit au cours de la première décennie du XIV^{ème} siècle la seigneurie albanaise d'Étolie-Acarnanie et avait pour cette raison été élu souverain de Iôannina. Après son élection, il fut constamment en lutte contre les Zenevesi d'Argyrokastron et les Spata d'Arta, jusqu'à obtenir la prise de cette ville en 1416. En 1418, Argyrokastron passa aux Ottomans et il n'y avait dès lors plus aucun souverain albanaise sur le territoire épirote³⁰⁴.

La destruction de la puissance albanaise en Épire poussa certains d'entre eux à reprendre le chemin de l'émigration. Par exemple, après la chute d'Argyrokastron, Simon Zenevesi se rendit à Corfou, tandis que les membres de son clan partirent pour le

³⁰⁰ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §25, p. 92, ll. 10-13. Cf. *supra*, p. 183.

³⁰¹ *Ibid.*, §8, p. 79, ll. 16-18.

³⁰² *Ibid.*, §§20-21, p. 88-90.

³⁰³ Cf. *supra*, pp. 193-194, 196, 204, 212-215, 219, 226-227, 245-246.

³⁰⁴ Cf. *supra*, pp. 274-275.

Péloponnèse³⁰⁵. Carlo Tocco lui-même encouragea leur installation en Élide³⁰⁶. De là, certains passèrent au service du despotat de Mystra ou des autorités vénitiennes de Modon et Coron³⁰⁷. Un autre cas assez bien connu est celui du clan des Boua. Attesté comme on l'a vu en Thessalie en 1334, ils régnèrent ensuite en Étolie-Acarmanie et dans la région d'Arta depuis les années 1360 jusqu'en 1416. Ils sont ensuite mentionnés en 1423 dans les territoires vénitiens du Péloponnèse³⁰⁸. Combattant les Ottomans pour le compte des Vénitiens, ils furent installés par ces derniers à Zante durant la guerre turco-vénitienne (1463-1479). Lors de la conquête de cette île par les Turcs en 1479, ils partirent pour l'Italie, où ils poursuivirent leur carrière de mercenaires, dont le plus célèbre fut Mercurio Boua³⁰⁹.

Néanmoins, il serait là encore erroné de considérer la poursuite des migrations albanaises après les conquêtes de Carlo Tocco comme le produit d'une expulsion massive par ce dernier³¹⁰. En effet, Carlo I^{er} avait combattu les chefs albanais afin d'imposer son propre pouvoir, mais il n'avait aucun besoin de chasser cette population dans son ensemble. Cette nouvelle émigration s'explique plutôt par la volonté, parmi les chefs albanais, de profiter ailleurs d'opportunité qui avaient disparu en Épire. En effet, la réunification provisoire de l'Épire par Carlo Tocco signifiait la fin des guerres qui agitaient perpétuellement la province au temps de sa division en seigneuries. Par conséquent, il était logique que les Albanais partent pour le Péloponnèse, qui devint à son tour, au cours de la décennie 1420, un champ de bataille permanent entre Carlo Tocco, le prince d'Achaïe Centurione Zaccaria et les Byzantins du despotat de Morée, puis entre ces derniers, les Vénitiens de Coron et Modon, et les Ottomans désormais installés en Thessalie.

Par conséquent, si Carlo I^{er} mena bel et bien une politique antialbanaise, celle-ci ne visait en réalité que les chefs politiques. Dès ses débuts, Carlo employa des troupes

³⁰⁵ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 3274-3303 ; cf. p. 275.

³⁰⁶ *Ibid.*, vv. 3659, 3670.

³⁰⁷ Concernant l'immigration albanaise dans les terres du Despotat de Mistra, qui commença dès les années 1350, cf. ZAKYTHINOS, *Despotat...*, *op. cit.*, pp. 29-36 ; VRANOUSI, Era, « Deux documents byzantins inédits sur la présence albanaise dans le Péloponnèse au XVe siècle », dans GASPARI, Charalampos (éd.), *Οι Αλβάνοι στο Μεσαίωνα*, Athènes, Εθνικό Ίδρυμα Ερευνών, Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών, 1998, pp. 293-294, avec la bibliographie afférente.

³⁰⁸ DUCELLIER, Alain, « Les Albanais dans les colonies vénitiennes au XVe siècle », *Studi Veneziani X* (1968), pp. 55, 60-61; *MHH*, t. I, n° 90, p. 151.

³⁰⁹ OSSWALD, Brendan, « L'expansion territoriale ottomane en Épire et dans les îles Ioniennes (XIV-XV^e siècles) », *HX*, XL (2006), pp. 358-359.

³¹⁰ BOUTSIKAS, Andreas, *Η φραγκοκρατία στην Ηλεία (1205-1428)*, Athènes, Στέλιος Ηλιάδης, 1985, p. 143.

composées majoritairement d'Albanais³¹¹. Les troupes de Iôannina étaient elles aussi composées d'Albanais, que ce soit sous le règne d'Esau comme sous celui de Carlo³¹². Ce dernier fit même à plusieurs reprises alliance avec des chefs albanais tels que Mouriki Boua ou Carlo Marchesano, qui reçurent à cette occasion des terres en tant que fiefs³¹³. Et s'il favorisa effectivement leur départ pour le Péloponnèse, ce n'était pas par hostilité envers eux, mais au contraire parce qu'il avait besoin d'eux pour ses activités guerrières en Péloponnèse³¹⁴.

De fait, nombre d'Albanais étaient encore en Épire dans les années 1420 puisqu'Isidore de Kiev, écrivait vers 1428 que les Albanais occupaient alors tout l'intérieur des terres, tandis que les Grecs n'avaient que les côtes et les deux villes d'Arta et de Iôannina³¹⁵. Il ne faut certainement pas prendre au pied de la lettre ces assertions écrites par un auteur qui n'était jamais allé en Épire, mais elles impliquent néanmoins de façon indéniable que les Albanais étaient encore présents en grand nombre à cette époque.

Il est néanmoins certain que l'immigration albanaise du XIV^{ème} siècle fut bien plus importante que celle des Serbes ou des Italiens. Elle concerna de toute évidence plusieurs dizaines de milliers de personnes puisque le clan Boua attesté en 1423 en Péloponnèse comptait un ou deux mille individus. Or, il ne s'agit là que d'un clan parmi tous ceux que comptait l'Épire. À titre indicatif, la population albanaise en 1453 en Péloponnèse était estimée par les Vénitiens à 30 000 individus³¹⁶. Or une grande partie des Albanais de la péninsule avaient auparavant fait étape en Épire. Ce chiffre permet donc d'avoir un ordre de grandeur de la population albanaise installée sur un territoire épirote qui comportait probablement moins de 200 000 habitants³¹⁷. L'aspect massif de leur présence est en tout cas souligné par nos sources, qui les présentent comme un problème politique et social du fait de la difficulté de leur assimilation et soulignent le fossé culturel entre les deux populations.

³¹¹ *CHRONIQUE DES TOCCO*, v. 137.

³¹² *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, p. 100, § 35, ll. 6-7 ; *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1511-1514.

³¹³ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 818-823, v. 1040.

³¹⁴ Cf. *supra*, p. 533.

³¹⁵ ISIDORE DE KIEV, *Ἀνονημιου πανηγυρικὸς εἰς Μανουὴλ καὶ Ἰωάννην Ἡ Παλαιολόγους*, éd. Ioannis Vogiatzidis, dans Spyros Lampros (dir.), *Παλαιολόγεια καὶ Πελοποννησιακά*, 4 vol., Athènes, Επίτροπη ἐκδόσεως τῶν καταλοίπων Σπυρίδωνος Λάμπρου, 1912-1930, t. III, p. 194, ll. 14-16 ; ll. 29-30, reproduit dans VOGIATZIDIS, Ioannis, « Συμβολὴ εἰς τὴν μεσαιωνικὴν ἱστορίαν τῆς Ἠπείρου » [« Contribution à l'histoire médiévale de l'Épire »], *HX*, I (1926), p. 80. Texte et traduction en Annexe V/4.

³¹⁶ STEFANO MAGNO, *Annali Veneti*, éd. Hopf, *CGR*, p. 199. ZAKYTHINOS, *Despotat...*, *op. cit.*, t. II, p. 32, évoque l'arrivée, sous Manuel II, de 10 000 Albanais avec leur famille.

³¹⁷ Cf. *supra*, pp. 341-342.

En effet, l'organisation sociale archaïque des Albanais avait peu à voir avec la société byzantine. La structure clanique était basée sur la *katund*, un agrégat de cinquante à cent familles ; le clan était pour sa part formé de plusieurs *katund*, quatre dans le cas du clan Boua dans le Péloponnèse en 1423³¹⁸. Les Albanais étaient semi-nomades, bergers et soldats, c'est-à-dire pillards³¹⁹, alors que les Grecs étaient sédentaires et avaient un système politique basé sur la cité. Les Albanais ne parlaient pas le grec et ne participaient donc pas du prestigieux héritage culturel byzantin. Cette dichotomie entre Grecs et Albanais est très clairement exposée dans le *Panegyrique* d'Isidore de Kiev, qui décrit clairement les villes d'Arta et de Iōannina comme peuplées de Grecs, alors que les Albanais occupent le reste de l'Épire, et décrit ensuite leur mode de vie barbare :

« νομαδικὸν γὰρ τὸ γένος καὶ λυπρόβιον, οὐ πόλεσιν, οὐ φρουρίοις, οὐ κόμαις, οὐκ ἀγροῖς, οὐκ ἀμπελώσιν, ἀλλ' ὄρεσι χαίρον καὶ πεδιάσιν »³²⁰.

L'auteur de la *Chronique des Tocco*, qui était probablement un Grec de Iōannina, souligne lui aussi ce fossé culturel :

« Ἐπίστευσαν ἔς τὰ Ἰωάννινα εἶναι ἀρβανιτζέλια,
χοιροβοσκοὶ παρόμοιοι τοὺς καὶ νὰ τοὺς προσκυνήσουν·
καὶ ἐκεῖ ἦσαν ἄρχοντες ρωμαῖοι, στρατιῶτες ἀνδρειωμένοι. »³²¹

Cette même chronique multiplie d'ailleurs les jugements méprisants à propos des personnages albanais ou des Albanais en général³²², évoquant fréquemment leur manque d'éducation au moyen des termes ἀμάθητοι (« *incultes* »), ἀπαιδευσία (« *manque d'éducation* »), ἀγνωσία (« *manque de connaissances* »)³²³, leur manque de valeurs morales, utilisant alors les mots λείξουροι, λείξευροι, (« *méchants* »), σκληροί (« *cruels* »),

³¹⁸ DUCCELLIER, *Les Albanais dans les colonies vénitiennes...*, art. cit., pp. 60-61.

³¹⁹ BARTUSIS, Mark, « Brigandage in the Late Byzantine Empire », *Byzantion*, LI (1981), pp. 386-409, en particulier la conclusion.

³²⁰ ISIDORE DE KIEV, *Ἀνωνύμου πανηγυρικός*, p. 194, ll. 27-29.

³²¹ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1424-1426. DUCCELLIER et al., *Les chemins de l'exil...*, op. cit., p. 97.

³²² SANSARIDOU-HENDRICKX, Thekla, « The World View of the Anonymous Author of the Chronicle of the Tocco: the antagonists as groups », *Βυζαντιακά XXI* (2001), rééd. dans *eadem*, *Ἀνωνύμου το Χρονικόν των Τόκκων. Ἕλληνες, Ἰτάλοι, Ἀλβανοὶ καὶ Τούρκοι στο Δεσποτάτο της Ηπείρου (14ος-15ος αἰώνας). Η Κοσμοθεορία του Ἄγνωστου Συγγραφέα*, Thessalonique, Stamoulis, 2008, pp. 237-238 ; DUCCELLIER et al., *Les chemins de l'exil...*, op. cit., *ibid.*

³²³ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 195, 1778, 1786, 1813, 2198, 3163, 3286.

κακόγνωμοι (« méchanceté »), ἐπίοργοι (« parjures »), κλέπται (« voleurs »)³²⁴, ou enfin leur langage grossier, évoquant alors leur χονδροτότητα (« grossièreté ») ou leur παχύτητα, (« impolitesse »)³²⁵, toutes ces caractéristiques étant les conséquences de leur « nature albanaise »³²⁶.

Cette même source est pourtant capable de dresser un portrait flatteur de quelques Albanais, ou au moins de ne pas user à leur intention de termes péjoratifs. C'est bien évidemment le cas lorsqu'il s'agit d'alliés de Carlo Tocco³²⁷, mais aussi, par exemple, de Gjin Spata, despote d'Arta, qui fut pourtant fréquemment en guerre contre Iôannina et contre les Tocco³²⁸. Ces portraits ne sauraient pourtant faire oublier que, la plupart du temps, la *Chronique* décrit et proclame une hostilité irréversible entre les deux populations³²⁹. La *Chronique de Iôannina* se montre moins agressive, mais évoque néanmoins la δυστροπία (« irascibilité ») et la κακογνωμία (méchanceté) des Albanais³³⁰.

Il ne faudrait cependant pas oublier que ces sources, ainsi que les autres sources byzantines relatives aux Albanais, ne nous présentent qu'une partie de la réalité. Comme on l'a déjà dit, la cité de Iôannina employait des Albanais comme soldats, mais tirait également profit d'eux au niveau économique : le premier acte de Thomas Preljubović, après sa victoire sur les Albanais en 1380, fut d'effectuer un recensement des tribus albanaises nouvellement soumises afin d'organiser leur taxation³³¹. Nous pouvons donc supposer que les Albanais, qui partageaient le même mode de vie que les Vlaques mentionnés dans les chrysobulles de 1319-1321, étaient également économiquement exploités, comme ils le furent ensuite dans le Péloponnèse. On sait que les différents États étaient en concurrence pour attirer les Albanais sur leur territoire³³². Autant dire qu'en dépit des graves accusations lancées contre ces populations, l'élite grecque avait en réalité tout à gagner à leur présence, qui permettait la mise en valeur de terres autrement laissées à l'abandon. Il n'y avait donc pas à proprement parler d'hostilité entre Grecs et Albanais, mais plutôt une volonté de l'élite grecque de

³²⁴ *Ibid.*, vv. 194, 509, 1179, 1180, 3163.

³²⁵ *Ibid.*, vv. 2198-1786 ; cf. v. 1779 : « ἀσχημολόγησέν τους » ; v. 1782 : « ἄσχημα τοὺς ὑβρίζει ».

³²⁶ *Ibid.*, v. 1784 : « Τὸ φυσικόν του ἔδειξεν τὸ ἀλβανικόν του. »

³²⁷ SANSARIDOU-HENDRICKX, *The antagonists as groups...*, art. cit., pp. 230-231.

³²⁸ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 50-53.

³²⁹ *Ibid.*, vv. 1184-1189.

³³⁰ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, p. 76, §4, ll. 27-28.

³³¹ *Ibid.*, p. 92, §25, ll. 11-12: « καὶ τὸν τόπον αναγράφει ».

³³² DUCCELLIER, *Les Albanais dans les colonies vénitiennes...*, art. cit., pp. 56-57.

conserver son contrôle du pouvoir politique, économique et social, menacé par l'arrivée de seigneurs albanais aux puissants moyens militaires.

Les Albanais constituaient donc une population nombreuse, représentant une proportion importante dans l'ensemble de la population de l'Épire. De façon remarquable, ils furent les seuls à faire l'objet, dans les sources épirotes, de généralisation et de caractérisations. Ils constituaient donc, par excellence, le peuple allogène dont la description négative permit aux Grecs, par contraste, de se dresser un autoportrait flatteur.

On considère traditionnellement l'ethnicité comme un mélange de plusieurs critères plus ou moins déterminants, parmi lesquels on peut retenir l'origine ethnique, le territoire, la profession, la langue, la culture, la religion et l'État³³³. Or les sources épirotes, notamment la *chronique des Tocco*, fournissent une image assez homogène de l'ethnicité albanaise, basée sur un certain nombre de ces critères. Les Albanais d'Épire avaient donc une origine ethnique commune et distincte de celle des Grecs. Leur activité professionnelle était décrite principalement comme pastorale ; pourtant, s'ils faisaient la guerre ils étaient présentés comme pillards plutôt que comme soldats. Leur territoire en revanche est mal déterminé, d'une part car il s'agit d'une population migrante et d'autre part parce qu'ils vivent sur un territoire, l'Épire, perçu comme byzantin et qui ne peut donc participer de la définition d'un groupe ethnique allogène. La question de la langue n'est pas directement abordée dans les sources. Le maintien de dialectes albanais d'origine médiévale dans certains villages de Grèce prouve que les Albanais ont continué à parler leur langue après leur émigration. Cependant, malgré les reproches récurrents de manque d'éducation, les sources ne mentionnent pas de problème d'intercompréhension entre Albanais et Grecs. Il semble donc que les Albanais d'Épire, ou tout au moins leurs chefs, maîtrisaient le grec. Cela en revanche ne faisait pas d'eux des gens civilisés aux yeux de l'auteur de la *Chronique des Tocco*, puisque leur manque d'éducation est sans cesse mis en avant : leur culture est donc tout à fait différente de celle des Grecs. Leur religion était orthodoxe, mais ce point est davantage mis en avant par la *Chronique de Iôannina* que par la *Chronique des Tocco*³³⁴. Enfin, leur appartenance étatique était celle des diverses seigneuries albanaises basées à Arta, Angelokastron et Argyrokastron. Il faut d'ailleurs noter que l'emploi de l'ethnonyme « Albanais » chez les chroniqueurs gêne parfois la compréhension du texte. Par exemple, en parlant d'invasions albanaises, l'auteur de

³³³ VEIKOS, Theophilos, *Εθνικισμός και εθνική ταυτότητα*, Athènes, Argyropoulos, 1993, pp. 28-44.

³³⁴ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §26, p. 93, §38, p. 99.

la *Chronique de Iôannina* empêche de savoir si les clans albanais ont tous attaqué Iôannina en même temps ou à tour de rôle³³⁵.

Néanmoins, l'anthropologie a prouvé qu'aucun critère n'est véritablement opérant à lui seul pour définir une ethnie, puisque chaque individu peut partager un ou plusieurs critères avec d'autres ethnies, tout en se différenciant très fortement de sa propre ethnie sur un nombre parfois important de caractéristiques³³⁶. Ce fut manifestement le cas pour les Albanais, puisque nombre d'entre eux étaient au service de seigneurs qui n'étaient pas albanais. Par ailleurs, les seigneurs albanais avaient adapté leur comportement au modèle politique en vigueur et s'exprimaient manifestement en grec. Enfin, l'image négative qui est faite des Albanais est censée, par contraste, rehausser celle des Grecs de Iôannina et de leur chef Carlo I^{er} Tocco. Or ce dernier, sur la base de nombreux critères, ne pouvait être considéré comme Ἰωαννῖνος, ni comme épirote : son origine ethnique n'était pas grecque, sa culture et sa langue non plus. Né et ayant grandi à Céphalonie, il était géographiquement parlant moins épirote que ses rivaux albanais issus de la deuxième, voire troisième génération de l'immigration. Il se montrait tout aussi prompt au pillage que les Albanais et, à la différence de ceux-ci, n'était même pas orthodoxe. Autant dire que le seul critère « ethnique » à mettre à son crédit était son statut politique, celui de souverain élu de Iôannina. Par conséquent, on voit bien que dans la *Chronique des Tocco*, c'est bel et bien avant tout le critère politique de l'opposition à la cité-État de Iôannina qui détermine en grande partie la (di)vision ethnique du monde.

6) Les Serbes

Comme on le sait, Étienne Dušan commença son expansion vers le sud à la faveur de la seconde guerre civile byzantine et s'empara entre autres de l'Épire. Nous n'avons que très peu d'éléments concernant l'installation de Serbes dans la région à l'époque de Dušan. Certes, son demi-frère Syméon fut nommé despote et gouverneur de la province, mais on ignore combien de Serbes s'installèrent avec lui. Ses troupes étaient probablement en majorité albanaises, puisque la *Chronique de Iôannina* nous affirme que la Thessalie fut victime des Serbes et l'Épire des Albanais³³⁷. Après la défaite de Nicéphore II, Syméon récupéra

³³⁵ *Ibid.*, §§12-13, p. 84.

³³⁶ ERIKSEN, Thomas Hylland, *Ethnicity and Nationalism*, Londres, Pluto Press, 1993, rééd. 2002, pp. 36-37.

³³⁷ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, p. 76, §4, ll. 24-28.

provisoirement l'Épire, qu'il confia très rapidement aux despotes albanais qu'il avait nommés pour l'occasion. Nous pouvons donc en conclure que la présence des Serbes était très faible, mais pas inexistante pour autant.

En effet en 1367, les habitants de Iôannina, en proie à la menace albanaise, demandèrent à Syméon de leur envoyer un souverain, ce qu'il accepta. C'est ainsi que Thomas Preljubović devint despote de Iôannina et se rendit dans cette ville accompagné d'un certain nombre de Serbes, difficile à évaluer. La *Chronique de Iôannina* nous informe que Thomas vint accompagné d'un corps de troupes, probablement important, mais dans lequel nous ignorons la proportion de Serbes³³⁸. Par ailleurs, Thomas amena avec lui un certain nombre de nobles qui reçurent d'importantes fonctions dans son gouvernement. Après la peste qui frappa la ville en 1368, Thomas obligea les veuves des archontes grecs à épouser ses courtisans serbes, afin que ceux-ci prennent le contrôle des biens des Grecs décédés³³⁹. Ceci montre comment Thomas tenta de favoriser l'implantation de Serbes, afin d'établir sa propre autorité. Toutefois, en l'absence de chiffres précis, il nous faut nous contenter d'estimations très approximatives ; on peut supposer que Thomas était accompagné d'une dizaine de courtisans, soit une centaine de personnes si l'on compte leurs familles et leurs serviteurs. En tout, l'installation de Serbes à Iôannina ne concerna probablement pas plus d'un millier de personnes, en grande partie des soldats³⁴⁰.

Il n'y a donc pas lieu de parler de Serbocratie à Iôannina dans la mesure où le peuplement serbe ne bouleversa aucunement l'équilibre démographique de la région et où le régime politique demeura byzantin. Ce sont en effet les Grecs de Iôannina qui invitèrent Thomas à régner ; de plus, Thomas, qui portait le patronyme Comnène, se considérait comme un prince byzantin, peut-être encore plus que Dušan, qui avait pris le titre d'empereur

³³⁸ *Ibid.*, p. 80, §9, ll. 21-22. Concernant la taille du corps de troupes, cf. p. 186, n. 698. Les troupes rassemblées par Syméon en 1355 étaient composées de soldats Grecs, Albanais et Serbes. Il devait probablement en être de même pour ce corps de troupes. Cf. *ibid.*, p. 76, §4, ll. 5-7.

³³⁹ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, p. 83, §12, ll. 6-12.

³⁴⁰ BARTUSIS, Mark, « The Settlement of Serbs in Macedonia », dans AHRWEILER, Hélène et LAIOU, Angeliki (éds.), *Studies on the Internal Diaspora of the Byzantine Empire*, Harvard, University Press, 1998, p. 156, estime le nombre de Serbes installés en Macédoine à cinq mille, principalement des soldats. Or l'Épire était plus éloignée de la Serbie que la Macédoine.

romain³⁴¹. Le seul élément serbe du gouvernement de Thomas est le titre de « joupan » qu'il accorda à certains de ses favoris et qui semble être une simple traduction du grec κεφαλή³⁴².

L'assassinat de Thomas en 1384 ne mit pas fin à la présence des Serbes à Iôannina, puisque la Chronique de Iôannina ne mentionne pas leur expulsion. Au contraire, la présence serbe se poursuivit sous le règne du despote suivant, Esau Buondelmonti, qui épousa en 1402 la princesse serbe Eudocie Balšić. Encore faut-il préciser ce que serbe signifie dans ce cas précis puisqu'Eudocie avait toujours vécu en Albanie et était apparentée par sa mère à la famille impériale byzantine. Quant à son prénom, il était étymologiquement grec et n'était donc pas particulièrement discriminant. Eudocie devint régente de Iôannina à la mort de son mari en 1411, mais cette régence dura peu de temps : son gouvernement autoritaire ne faisait manifestement pas l'unanimité et une révolution se déclencha lorsqu'on apprit son intention de chercher un nouveau mari en Serbie. Ce nouveau changement de régime ne mit, là non plus, pas fin à la présence serbe en Épire, comme en témoigne le fait que l'un des personnages les plus haut placés de Iôannina, le *prôtostratôr* Étienne Bouïsavos, était probablement serbe, si l'on en croit son nom. Cette hypothèse est renforcée par son prénom, typiquement serbe à cette époque, et sa fonction, puisque l'on a vu que la plupart des Serbes de Iôannina étaient des militaires³⁴³. Le règne de Carlo Tocco, dont l'armée comportait elle aussi des soldats serbes, ne changea pas grand chose de ce point de vue³⁴⁴. En 1430, lors de la prise de Iôannina par les Ottomans, Bouïsavos était toujours en place³⁴⁵.

³⁴¹ VRANOUSIS, *Tò Δεσποτάτο τῆς Ἠπείρου...*, art. cit., pp. 1366-1367. L'auteur va cependant trop loin en affirmant que Thomas ne devrait pas être appelé Preljubović. Les racines grecques de sa mère étaient en effet très lointaines et Thomas porta toujours le nom serbe de son père. Sa signature était « Θωμάς δεσπότης Κομνηνός ὁ Προεάλιμπος ».

³⁴² *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, p. 91, §23, ll. 15-16.

³⁴³ Bouïsavos est cité dans la *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1518, 1592 et dans le *HORISMOS DE SINĀN PASHA*, éd. MM, III, pp. 282-283. Le v. 1516 de la *Chronique* indique clairement qu'il dirigeait l'armée de Iôannina et non uniquement des Malakasi et des Zagorites. Cette fonction lui fut confirmée par l'octroi du titre de πρωτοστράτωρ ; cf. *ibid.*, vv. 1592-1593 ; KORDOSES, *Βυζαντινά Γιάννενα* cit., p. 234. Il n'y a par conséquent aucune raison d'affirmer, comme le font SCHIRÒ, *Cronaca...*, op. cit., p. 127, le *PLP*, t. VIII, n° 19769 et RIGO, Antonio, (« Lo *Horismòs* di Sinân Pascià, la presa di Ioannina (1430) e la « lettera » del sultano Murâd II », *Θησαυροίσματα*, XXVIII (1998), p. 64, qu'il était du clan des Malakasi et par conséquent un Albanais. Il est donc plus probable qu'il ait été un Serbe, dans la mesure, comme le pensent NICOL, *Despotate II*, op. cit., p. 203 et KORDOSES, *ibid.*, p. 148. D'autres Serbes obtinrent des postes haut placés à Iôannina, alors qu'il n'y a pas d'autre exemple d'Albanais dans ce cas.

³⁴⁴ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 137, 202.

³⁴⁵ *HORISMOS DE SINĀN PASHA*, éd. MM, t. III, p. 282.

7) Les Italiens

Les contacts entre l'Épire et l'Italie sont très anciens et on peut les faire remonter jusqu'au roi Pyrrhus. À l'époque médiévale, on peut également citer l'invasion normande de 1082, au cours de laquelle Iôannina tomba aux mains de Bohémond de Tarente. L'expédition de 1185 semble cependant ne pas avoir touché le territoire épirote³⁴⁶. Dans la continuité des Normands, les rois Staufen et Angevins tentèrent eux aussi de s'étendre de l'autre côté de la mer Ionienne. Le besoin d'alliances militaires des souverains épirotes les poussa donc à accorder en dot certains territoires, notamment à Buthrote et en Étolie-Acarmanie. Dans ces territoires, une administration italienne et donc un peuplement italien se mirent en place, mais les Angevins échouèrent finalement à annexer l'Épire toute entière.

Leurs vassaux, Nicolas et Jean, comtes de Céphalonie, parvinrent à régner à Arta et à devenir despotes, ce qui s'explique surtout par leurs liens familiaux avec la dynastie épirote. Jean portait ainsi les noms traditionnels de cette dernière et se comporta en tout point comme un souverain épirote et orthodoxe. Il n'y a donc pas lieu de parler de domination italienne ou franque sous leur règne, d'autant plus qu'ils refusèrent de prêter hommage au roi de Naples et se virent confisquer pour cette raison leur fief de Céphalonie. Nicéphore II, fils de Jean et d'une princesse paléologue, peut être considéré comme tout à fait byzantin. L'assimilation de cette dynastie fut donc totale et aucune source n'indique d'immigration italienne en Épire sous leur règne. Tout au plus peut-on supposer qu'ils amenèrent avec eux certains serviteurs et soldats venus de leur comté de Céphalonie.

Un autre dynaste italien en Épire fut Esau Buondelmonti, citoyen florentin devenu Hospitalier et vivant à ce titre depuis longtemps en Roumanie lorsqu'il fut choisi pour régner à Iôannina. Il semble toutefois qu'Esau ait régné en monarque tout à fait byzantin. Aucun élément ne vient rappeler son origine italienne dans sa pratique gouvernementale, mis à part le fait que sa rançon fut payée par des parents florentins après sa capture en 1399. Notamment, Esau semble n'avoir aucunement fait usage de son nom italien et avait au contraire adopté tout le décorum et les traditions byzantines³⁴⁷. De même, aucune source ne mentionne la venue de courtisans italiens à Iôannina : tout au plus peut-on citer Matteo

³⁴⁶ *TIB*, III, pp. 165-166

³⁴⁷ GANCHOU, *Giourgès Izaoul...*, art. cit., pp. 167, 169-171.

Libardi, lui aussi Florentin, nommé archonte par Esau, et qui joua un rôle important après sa mort³⁴⁸.

Après Esau, son neveu Carlo I^{er} Tocco devint à son tour souverain de Iôannina. Comme il a été dit, Carlo était initialement comte de Céphalonie et employa de nombreux Italiens comme soldats, mais aussi comme officiers et administrateurs dans les territoires conquis en Étolie-Acarmanie³⁴⁹. Nommé souverain de Iôannina en 1411 en raison de ses succès contre les Albanais, il gouverna cette ville en tant que souverain byzantin, feignant même la conversion à l'Orthodoxie. Aucune source n'atteste d'immigration italienne à Iôannina. En revanche, la situation était probablement différente à Arta, que Carlo contrôla à partir de 1416 et où il avait probablement plus de pouvoir qu'à Iôannina, où il avait été élu. De plus, Arta, proche de la mer et des routes commerciales de la mer Ionienne, attirait plus de commerçants italiens.

Il convient à ce propos de mentionner les marchands vénitiens, déjà présents en Épire déjà avant la quatrième croisade, puisque dès le règne de Manuel I^{er} Comnène (1143-1180), si ce n'est avant, ils avaient le droit de se déplacer et de commercer librement en Épire et disposaient de bâtiments spécifiques³⁵⁰. Leur présence est confirmée par de nombreuses sources et leur nombre était suffisamment important pour qu'un consul soit attesté à Arta en 1315³⁵¹. Leur rôle économique et politique était important, à tel point que plusieurs acquirent des seigneuries, à l'instar de Giacopo Contareno ou de Francesco Foscarini³⁵². Toutefois les incertitudes liées à la situation politique troublée les incitèrent à acquérir plusieurs points d'appui le long des côtes épirotes, notamment à Buthrote, Parga, Phanarion et Naupacte. On trouvait donc dans ces villes une importante population italienne, faite de marchands, de soldats et d'administrateurs³⁵³.

Par conséquent, on trouve tout au long de la période étudiée des Italiens venus s'installer en Épire. Un grand nombre d'entre eux participèrent ainsi à la colonisation de territoires gouvernés par des puissances italiennes. Cependant force est de constater que,

³⁴⁸ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1206-1209.

³⁴⁹ *Ibid.*, vv. 137, 202 ; cf. *supra*, p. 373.

³⁵⁰ *TT*, t. II, n° CCXXIV, p. 119.

³⁵¹ *AAV*, t. I/1, pp. 23-24 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 77, n. 49. Le consul s'appelait Marco Venerio.

³⁵² Cf. *supra*, p. 139, n. 526, p. 210.

³⁵³ ASONITIS, Spyros, *Η Κέρκυρα και τα ηπειρωτικά παράλια στα τέλη του Μεσαίωνα (1386-1462)*, Thessalonique, University Studio Press, 2009, *passim*.

indépendamment de toute souveraineté italienne, des Italiens provenant des différents États de la péninsule ont vécu ou voyagé en Épire, en tant que marchands, soldats ou artistes. Ainsi on trouve, en plus des Vénitiens, des marchands florentins, probablement favorisés par Esau Buondelmonti et Carlo Tocco³⁵⁴. Certaines églises épirotes, telles la Pantanassa ou la Parégorêtissa, dénotent une évidente influence italienne, qui laisse à penser que des artistes italiens participèrent à leur construction³⁵⁵. Quant aux soldats, ils étaient pour la plupart au service des Tocco, mais pas exclusivement, puisque l'on trouve la mention en 1395 d'un capitaine napolitain au service de Gjijn Spata³⁵⁶. Mais manifestement, l'ensemble de ce peuplement italien forme une communauté restreinte, comparée au peuplement albanais.

Enfin, pour être tout à fait complet sur la question de la présence d'étrangers en Épire, convient-il de ne pas oublier les commerçants ragusains, spécialisés dans le commerce avec Arta, ainsi que les Catalans qui s'illustrèrent notamment par leurs actes de piraterie, et enfin les Turcs, qui vinrent tout d'abord en tant que mercenaires puis en tant que conquérants³⁵⁷.

B) Nationalités et politique

Comme il a déjà été dit, la tradition politique byzantine ne connaissait pas le modèle de l'État-Nation. Néanmoins, la fin du Moyen Âge est généralement regardée, en Occident comme en Orient, comme l'époque à laquelle commence à émerger les sentiments nationaux et une volonté de les traduire en termes politiques. Voyons donc ce qu'il en est en Épire.

1) Quel regard sur la diversité ethnique ?

Les sources principales, concernant le regard que portaient les habitants de l'Épire sur le caractère multiethnique de leur société, sont la *Chronique de Iôannina* et celle des Tocco.

³⁵⁴ KORDOSES, *Μεσαιωνική Άρτα...*, art. cit., p. 226.

³⁵⁵ *Ibid.*

³⁵⁶ MARTHONO, Nicolai, *Liber Peregrinationis ad loca Sancta*, éd. Léon Le Grand, « Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni notaire italien (1394-1395) », *ROL* III (1895), p. 665 : « *Homines cujusdam castrî dispoti de Arta, quod vocatur Arevessa* » ; « *Capitaneus dicti castrî, qui erat Neapolitanus* ».

³⁵⁷ KREKIĆ, *Dubrovnik...*, op. cit., n^{os} 441, 443, 448 (1393), 528, 529 (1406) ; DUCELLIER, Alain, « Aux frontières de la Roumanie : Arta et Sainte-Maure à la fin du Moyen-Âge », *Travaux et Mémoires*, VIII, p. 117 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, op. cit., pp. 277-282 ; OSSWALD, *L'expansion territoriale...*, art. cit., pp. 341-364.

Comme on vient de le voir, ces chroniques nous laissent entrevoir une grande diversité ethnique et leurs auteurs attachent souvent une grande importance à l'appartenance ethnique de leurs personnages. Il convient également de remarquer que l'universalisme byzantin semble avoir disparu puisque, dans l'une comme dans l'autre de ces sources, les Albanais, bien qu'orthodoxes, sont manifestement distincts des Ἑνωμαῖοι, qui semblent donc ne pouvoir désigner que les Grecs, dans un sens national et non plus politique. Les nouveaux venus, qu'ils soient Albanais, Serbes ou Italiens, sont-ils donc d'une nature différente des Ἑνωμαῖοι ? Leur présence en Épire est-elle perçue comme positive ou négative ? Telles sont les questions auxquelles il nous faut à présent répondre.

a) à Arta : les Albanais

Commençons tout d'abord par évoquer le cas d'Arta, gouvernée durant plusieurs décennies par des seigneurs albanais. Comme il a été dit plus haut, les auteurs épirotes, notamment celui de la *Chronique des Tocco*, font l'éloge des Ἑνωμαῖοι et méprisent les Albanais du fait de leur faible éducation. Remarquons tout de même que ces auteurs proviennent d'un milieu très spécifique, à savoir la ville de Iôannina, où dominaient des archontes dont certains étaient d'origine constantinopolitaine et se considéraient supérieurs, non seulement aux Albanais, mais aussi aux autres Grecs d'Épire. Leur point de vue concernant les Albanais est d'ailleurs assez analogue, comme on l'a vu, à celui d'un Isidore de Kiev, vivant alors à Mystra dans un milieu là encore très lié à Constantinople. Rien n'indique pourtant que l'ensemble de la population grecque d'Épire ait partagé ces préjugés. Nous manquons malheureusement de sources originaires d'Arta pour en savoir plus concernant les relations des Grecs avec leurs seigneurs albanais. Nous ne sommes néanmoins pas totalement dépourvus d'informations. La population grecque d'Arta était en effet restée dans la ville et, bien qu'elle fut probablement rejointe par des Albanais, elle demeura à coup sûr majoritaire, si l'on en croit le texte d'Isidore de Kiev déjà cité. Il y a même tout lieu de penser que sous le règne de ses souverains albanais, les archontes grecs restèrent en place, bien qu'ils aient probablement été rejoints par des notables albanais³⁵⁸.

Or aucune source ne mentionne une quelconque rébellion contre les Spata. Au contraire, l'auteur de la *Chronique de Iôannina* plaint les habitants d'Arta à cause de la prise de pouvoir de Bogoês à la mort de Gjini en 1399, ce qui implique que ce dernier ne gouvernait

³⁵⁸ KORDOSES, *Μεσαιωνική Ἄρτα...*, art. cit., pp. 204-211.

pas de façon exagérément tyrannique³⁵⁹. Les habitants de Parga firent alors appel aux Vénitiens, ce qui implique à l’opposé qu’ils étaient relativement satisfaits de leur sort antérieur³⁶⁰. De façon significative, les Grecs du despotat d’Arta ne firent aucunement appel au despotat de Iôannina et le petit-fils de Gjini, Mouriki, parvint finalement à chasser l’usurpateur³⁶¹. Plus tard, à la mort de Mouriki en 1414, alors qu’Arta était en guerre contre Iôannina, la ville se divisa entre partisans des deux frères du défunt. Deux révolutions eurent lieu : l’une, menée par les archontes, chassa son frère Ya’kūb au profit de son demi-frère Carlo Marchesano, avant que l’autre, menée par le peuple, ne le rétablisse sur le trône. Autant dire qu’à Arta, les principales forces politiques hésitaient entre deux demi-frères de la dynastie des Spata mais que très peu de gens souhaitaient la soumission à Carlo Tocco, qui signifiait pourtant l’union avec la ville grecque de Iôannina. On peut donc en conclure que les habitants d’Arta considéraient les Spata comme leurs seigneurs légitimes, en dépit du titre despotique de Carlo Tocco et en dépit de la différence ethnique entre Grecs et Albanais mise en avant par la *Chronique des Tocco*³⁶².

Il nous faut par conséquent admettre que grille de lecture « ethnique » ne permet pas d’expliquer l’attitude des habitants d’Arta. Plus que l’intérêt national grec, ces derniers semblent au contraire avoir privilégié leurs intérêts locaux. L’éviction des Spata conduisit finalement à la soumission de la ville aux intérêts de Iôannina et il y a tout lieu de penser que les habitants d’Arta en avaient conscience déjà auparavant. De fait, les seigneurs albanais offrirent à la ville un demi-siècle de sécurité militaire, des années 1360 aux années 1410, au cours duquel aucune invasion ne fut à déplorer, à l’exception de l’offensive hospitalière de 1378, qui s’acheva par un triomphe de Gjini Spata. Quant à la réunification de l’Épire en 1416, seul l’auteur de la *Chronique des Tocco*, et avec lui les habitants de Iôannina, semble s’en être réjoui, puisque l’enthousiasme des habitants d’Arta à se soumettre à Carlo I^{er} fut loin d’être débordant ; du reste ceux-ci prirent soin, en négociant leur reddition, de veiller à la sauvegarde de sa mère et de sa veuve³⁶³.

³⁵⁹ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §41, p. 101.

³⁶⁰ ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 154-155.

³⁶¹ Cf. *supra*, p. 230.

³⁶² Cf. *supra*, pp. 262-264, 265-266.

³⁶³ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 2997-3000 :

« Ταὐτὸν ἐσυμβιβάσθησαν — ἤθελαν οὐκ ἠθέλαν—
τὴν Ἄρταν νὰ τοῦ δώσουσιν, νὰ γένουν ἐδικοί του,
νὰ ἔχη δὲ ἐλευθεριὰν ἢ μάννα τοῦ Γιαγούπη,
ὁμοίως καὶ ἡ γυναῖκα του, Μουρίκη Μπούα ἢ θυγατέρα. »

Cette fidélité doit d'autant moins nous étonner que les souverains albanais d'Épire firent tout leur possible pour se conformer aux traditions byzantines. Pierre Liosha et Gjin Spata reçurent ainsi leur titre de despote des mains de l'empereur Syméon Uroš Paléologue, dont l'autorité était alors reconnue également à Iôannina, et même les habitants de cette ville semblent avoir reconnu la légalité de ces titres³⁶⁴. La même remarque peut être faite à propos de Gjin Zenevesi qui porta celui de *sebastokratôr*.³⁶⁵

Les seigneurs albanais vivaient dans des villes et tenaient probablement des cours à la façon byzantine, se plaçant manifestement dans la continuité des anciens despotes. L'un d'entre eux, probablement Gjin Spata, est d'ailleurs représenté sur une fresque de l'église Parêgorêtissa dans un costume de despote très proche du costume impérial³⁶⁶. Le même Gjin Spata apposa également sa signature, comportant le titre de despote, sur un mur de l'église de la Pantanassa, fondée plus d'un siècle plus tôt par le despote Michel II³⁶⁷. D'un point de vue religieux, les seigneurs albanais, à l'exception de Ya'kūb, converti à l'islam, étaient tous d'une parfaite orthodoxie et combattirent aussi bien contre les Latins que contre les Turcs. Gjin Spata accueillit notamment le métropolite de Naupacte dans les années 1360, avec l'accord du patriarcat, avant de lui permettre de regagner son siège en reprenant la ville aux Angevins au début des années 1370. Plus tard, il hébergea le métropolite de Iôannina chassé par Thomas Preljubović³⁶⁸.

Les seigneurs albanais d'Arta se comportaient donc en parfaits héritiers des anciens despotes et la vie quotidienne ne semble pas avoir changé considérablement durant leur règne, puisque la ville resta un important centre commercial et religieux. Contrairement aux stéréotypes déjà en vigueur à l'époque, les Albanais n'étaient donc nullement synonyme de destruction, de retour à la barbarie et de fin de la civilisation byzantine. Une anecdote montre

³⁶⁴ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §§8, 15, 16, 41, pp. 79, 85, 101. L'auteur de la *CHRONIQUE DES TOCCO*, v. 51, affirme que Gjin avait reçu son titre du peuple albanais, ce qui est évidemment faux, mais le désigne plus loin en tant que despote (v. 174t).

³⁶⁵ *AAV*, t. I/2, n° 328, p. 44 (1^{er} mai 1387) ; t. II/10, n° 2320, pp. 118-119 (26 avril 1419) = *MHH*, t. II, n° 751, pp. 198-199 = *THIRIET, Regestes*, t. II, n° 1736.

³⁶⁶ PAPAPOPOULOU, *Επιτύμβια παράσταση...*, *art. cit.*, pp. 146-150. L'identification des deux Spata représentés est difficile. Selon l'auteur, l'un d'eux serait Paul, tandis que l'autre, représenté sous les atours despotiques, pourrait être Gjin, Sgouros ou Mouriki. Notons cependant que, de ces trois seigneurs, seul Gjin porta à notre connaissance le titre despotique. De plus, après la vente de Naupacte aux Vénitiens en 1407, Paul s'enfuit en Morée ce qui semble empêcher que Paul se soit rendu à Arta à cette date.

³⁶⁷ VOKOTOPoulos, Panagiotis, « Άνασκαφή Παντανάσσης Φιλπιάδος, 1976 » [« Fouilles de la Pantanassa de Philippias »], *AAA*, X (1977), pp. 162-163, 166, 168 ; TOCHAIS, Gilles, « Chronique des fouilles et découvertes archéologiques en Grèce en 1978 ». *BCH*, CIII (1979), pp. 569 et 573 ; cf. Annexe II/3, n° 13.

³⁶⁸ Cf. *supra*, pp. 421-423.

assez bien le décalage entre ces stéréotypes et la réalité. Dans le récit de son pèlerinage à Jérusalem, Nicolai Martoni raconte comment, en 1395, après une étape à Leucade où on lui raconta les raids albanais contre l'île, son bateau fut endommagé et dut s'arrêter à *Arevessa* (Preveza ou Riniasa ?), ce qui provoqua chez lui une grande frayeur « *eo quod erant ibi Albanenses* ». Pourtant, le capitaine de la forteresse, un Napolitain, hébergea les naufragés le temps des réparations³⁶⁹.

Par ailleurs, l'auteur de la *Chronique de Iôannina*, bien qu'il fût au courant des dégâts récurrents causés à sa ville par les Albanais, condamne néanmoins la politique anti-albanaise de Thomas Preljubović, la volonté de se faire appeler le « tueur d'Albanais » prouvant bien selon lui la méchanceté de Thomas³⁷⁰. L'auteur, qui approuve au contraire la politique d'apaisement menée par Esau Buondelmonti³⁷¹, semble plutôt regretter que Iôannina se soit alliée aux Turcs au lieu de les combattre, comme le faisaient alors les Albanais³⁷². Bien qu'il ne souhaite aucunement que sa ville passe aux mains des Albanais, notamment lorsqu'il raconte l'attaque de 1379, il est symptomatique qu'il s'abstienne de toute critique des Albanais en tant que peuple, ainsi que de leurs seigneurs³⁷³. Le positionnement de cet auteur vis-à-vis des Albanais est évidemment à rapprocher de son attitude hostile envers Thomas Preljubović. Au contraire, le positionnement anti-albanais de l'auteur de la *Chronique des Tocco* est tout à fait lié à la politique étrangère de son maître Carlo Tocco. Autrement dit, le regard porté sur les Albanais change en fonction de critères politiques : selon que le Grec qui parle d'eux est favorable ou défavorable au souverain qui les combat, son opinion changera. De même, comme on l'a déjà dit à propos de la *Chronique des Tocco*, la présentation des personnages albanais ne sera pas la même selon que ceux-ci sont fidèles ou opposés à Carlo. Allons même plus loin : Thomas, l'« Albanitoccone » ne souhaitait pas plus exterminer les Albanais que son prédécesseur Basile II ne souhaitait exterminer les Bulgares. Il s'agit par ce titre de mettre en valeur son efficacité en tant que chef de guerre, ainsi que de proclamer sa volonté de détruire les Albanais – comme autrefois les Bulgares – en tant que puissance politique rivale. Une fois soumis, les Bulgares furent intégrés dans l'empire de Basile ;

³⁶⁹ MARTHONO, p. 665.

³⁷⁰ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §20, pp. 88-89.

³⁷¹ *Ibid.*, §31, p. 96.

³⁷² *Ibid.*, §33, pp. 96-97 ; §38, p. 99.

³⁷³ *Ibid.*, §§18-19, pp. 87-88.

Thomas procéda de la même façon avec les tribus albanaises qu'il soumit et qui participèrent ensuite à la puissance de Iôannina en tant que contribuables fiscaux et en tant que soldats³⁷⁴.

De fait, malgré que l'une soit officiellement « albanaise » et l'autre non, on ne peut donc que constater le parallélisme des situations d'Arta et de Iôannina. Toutes deux avaient pour soldats une majorité d'Albanais et menèrent l'une contre l'autre une guerre où la cruauté fut également répartie, bien que la *Chronique des Tocco* prétende que Carlo Tocco ait profondément regretté les ravages subis par l'arrière-pays d'Arta³⁷⁵. Toutes deux obéirent à des souverains étrangers et de ce point de vue Iôannina alla encore plus loin qu'Arta, puisqu'elle alla jusqu'à choisir des Latins qui n'étaient même pas orthodoxes et n'étaient pas originaires d'Épire alors que les successeurs de Gjin Spata étaient tous nés en Épire. Toutes deux n'hésitèrent pas à faire appel aux Ottomans pour intervenir dans leur guerre, et de ce point de vue c'est Arta qui alla plus loin que Iôannina, puisqu'elle accueillit un souverain qui était devenu musulman. Enfin, bien que chacune souhaite la réunification du Despotat, aucune n'était prête à accepter de bon cœur que cette réunification se face au bénéfice de l'autre. Le fait que les seigneurs d'Arta soient albanais ne semble donc pas suffire pour parler de domination albanaise, de même qu'à juste titre on ne parle pas de domination serbe, florentine ou napolitaine pour les règnes de Thomas, Esau ou Carlo à Iôannina. Les Albanais ne souhaitaient aucunement rattacher l'Épire à une quelconque « Grande Albanie » et souhaitaient au contraire conserver les traditions politiques préexistantes. Il n'est pas inintéressant à ce propos de se pencher sur le cas des Albanais de Morée. La révolte albanaise de 1453 a en effet été autrefois analysée comme un conflit ethnique opposant Grecs et Albanais, mais il a depuis longtemps été démontré qu'une telle analyse n'avait pas lieu d'être³⁷⁶. En Épire comme en Morée, c'est le rôle militaire déterminant des Albanais qui leur

³⁷⁴ On ne peut d'ailleurs que constater, *mutatis mutandis*, la similarité du traitement des Albanais en Épire avec celui des Bulgares quelques siècles plus tôt. Les sources byzantines présentaient ces derniers de façon très négative, pointant en particulier leur rusticité, leur pauvreté et leur manque d'obéissance envers l'Empire. Cf. KOLIA-DERMITZAKI, Athina, « Η εικόνα των Βουλγάρων και της χώρας τους στις βυζαντινές πηγές του 11^{ου} και 12^{ου} αιώνα » [« L'image des Bulgares et de leur pays dans les sources byzantines des XI^{ème} et XII^{ème} siècles »], dans NIKOLAOU Katerina, et TSIKNAKIS, Kostas, *Βυζάντιο και Βούλγαροι (1018-1185)*, Athènes, Εθνικό Ίδρυμα Ερευνών, Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών, 2008 (*Διέθνη Συμπόσια* 18), pp. 59-89.

³⁷⁵ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1020-1021, 2537-2538 ; 2568-69. DUCCELLIER et al., *Les chemins de l'exil...*, *op. cit.*, pp. 96-97.

³⁷⁶ MILLER, William, *Essays on the Latin Orient*, Cambridge, University Press, 1921, rééd. Amsterdam, Hakkert, 1964, p. 103 ; STADTMÜLLER, Georg, « Die Geschichte », dans FREYBERG, Bruno von, et al., *Der Peloponnes. Landschaft, Geschichte, Kunststätten*. Athènes, Wehrmacht, 1944, p. 135 ; ZAKYTHINOS, *Despotat...*, *op. cit.*, t. II, pp. 35-36 ; DUCCELLIER et al., *Les chemins de l'exil...*, *op. cit.*, p. 102.

permet d'exercer une action politique ; celle-ci ne semble pas pour autant avoir été dictée par des préoccupations d'ordre national.

b) à Iôannina : Serbes et Italiens

L'attitude des Grecs de Iôannina envers les Serbes est à première vue ambiguë. Étienne Dušan avait évidemment été perçu comme un envahisseur. Néanmoins, juste après sa mort, le despote Nicéphore II envisagea sérieusement d'épouser une princesse serbe, suscitant d'ailleurs l'hostilité des Albanais plus que des Grecs. Plus tard, en 1359, Arta comme Iôannina reconnurent l'autorité du *basileus* Syméon Uroš Paléologue. En 1367, c'est auprès de lui que les habitants de Iôannina demandèrent un souverain, en l'occurrence Thomas Preljubović. En 1402, le despote Esau Buondelmonti, avec l'assentiment de ses sujets, épousa Eudocie Balšić. Plus tard, c'est probablement un Serbe, Étienne Bouïsavos, qui fut nommé *prôtostratôr*. Tous ces éléments montrent bien que les Grecs ne nourrissaient pas, *a priori*, d'hostilité particulière envers les Serbes.

D'un autre côté, plusieurs éléments semblent, aux yeux de l'historiographie dominante, montrer le contraire : on peut citer l'assassinat de Thomas Preljubović en décembre 1384 et la révolution contre Eudocie Balšić en février 1411, ainsi que l'hostilité des auteurs de la *Chronique de Iôannina* et de la *Chronique des Tocco* contre ces deux personnages et contre les Serbes de leur entourage. Il faudrait donc en conclure que les Grecs détestaient les Serbes et les considéraient comme des éléments étrangers et tyranniques, non seulement parce qu'ils étaient étrangers à la cité, mais aussi en raison d'une nationalité différente et honnie³⁷⁷.

Selon nous, cette dernière opinion ne repose pas sur un témoignage explicite des sources, mais plutôt sur une conception de la nationalité plus typique du vingtième siècle que du Moyen Âge byzantin. En l'occurrence, on peut parler de raisonnement circulaire en ce sens que le même élément, absent des sources, sert à la fois de cause et de conséquence. En d'autres termes, la haine des Grecs envers Thomas et Eudocie en particulier, s'explique par leur hostilité envers les Serbes en général, tandis que l'hostilité envers les Serbes en général s'explique par leur haine de Thomas et Eudocie en particulier.

³⁷⁷ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 175 ; PREKA, Maria, « Η εθνικότητα στο Χρονικό των Τόκκο » [« La nationalité dans la *Chronique des Tocco* »], dans CHRYSOS, Evangelos, (éd.), *Πρακτικά Διεθνούς Συμποσίου για το Δεσποτάτο της Ηπείρου (Άρτα, 27-31 Μαΐου 1990)*, Arta, Μουσικοφιλολογικός Σύλλογος Άρτης "Ο Σκουφάς", 1992, pp. 306 et 307.

Aucune des deux chroniques pourtant n'émet de jugement envers « les Serbes » en général, contrairement à ce que l'on peut pourtant observer à propos des Albanais ou des Turcs. Ainsi, les Serbes présentés sous un jour défavorable par l'auteur de la *Chronique de Iôannina*, sont toujours ceux de l'entourage de Thomas, que ce soit de façon explicite ou implicite³⁷⁸. Dans la *Chronique des Tocco*, les mots en rapport avec les Serbes n'apparaissent que cinq, peut-être six fois. Les deux premières occurrences nous apprennent que Carlo Tocco avait recruté des Serbes parmi ses troupes³⁷⁹. Plus loin, l'auteur parle de l'entourage d'Eudocie en utilisant la forme inhabituelle « τὸν σερβιῶν »³⁸⁰, que Maria Preka considère comme un mot de genre neutre désignant les Serbes d'une façon méprisante³⁸¹. Cette interprétation nous semble erronée pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le mot étant au génitif, il est impossible d'affirmer avec certitude qu'il est neutre, sauf à le trouver ailleurs à un cas où le neutre serait reconnaissable. Or force est de constater qu'une occurrence de *τὸ Σερβίον est à notre connaissance introuvable. À l'opposé, le mot masculin σέρβιος est attesté chez Constantin Manassês, qui l'utilise au sens d'« esclave » afin d'expliquer le mot latin « *servus* »³⁸². L'œuvre de Manassês étant écrite en vers politiques, tout comme la *Chronique des Tocco*, il n'est d'ailleurs pas interdit de penser que l'auteur de la *Chronique des Tocco* la connaissait. C'est pourquoi nous préférons suivre l'éditeur de la *Chronique*, Giuseppe Schirò, qui voit là un italianisme venant de *servo* et signifiant donc « esclave » et par extension « serviteur »³⁸³. On pourrait à la rigueur y voir un sens ethnique, puisque la forme masculine Σέρβιοι est attestée chez Cinnamos, mais il serait étrange que l'auteur utilise ici cette forme rare alors qu'il utilise ailleurs la forme habituelle Σέρβοι³⁸⁴. Quoiqu'il en soit, à supposer qu'il faille comprendre « Serbe » et non « serviteur », ce mot nous informerait uniquement sur la nationalité desdits serviteurs et ne serait nullement, en soi, dépréciatif. La même chose peut être dite au sujet des occurrences suivantes, dans un passage expliquant qu'Eudocie a envoyé des « Serbes » en « Serbie » pour lui chercher un mari et

³⁷⁸ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §10, p. 81, ll. 40-41 ; §12, p. 83, l. 10 ; §23, p. 91, l. 25 ; §33, p. 96, ll. 7-8.

³⁷⁹ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 137, 202.

³⁸⁰ *Ibid.*, v. 1197.

³⁸¹ PREKA, *H εθνικότητα...*, *art. cit.*, p. 307, n. 18.

³⁸² MANASSËS, Constantin, *Compendium Chronicum*, ed. Immanuel Bekker, Bonn, Weber, 1837 (*CSHB*), v. 1648.

³⁸³ SCHIRÒ, Giuseppe, *Cronaca...*, *op. cit.*, p. 570. Selon PREKA, *H εθνικότητα...*, *art. cit.*, p. 303, n. 2, la *Chronique des Tocco* n'utiliserait que peu d'italianismes, ce qui est démenti par SCHIRÒ, *ibid.*, pp. 189-191.

³⁸⁴ KINNAMOS, éd. August Meineke, Bonn, Weber, 1836 (*CSHB*), pp. 12, 286, 299 ; cf. *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 137, 202, 1277.

ensuite « *pour leur donner* » (*i.e.* aux Serbes) toutes les richesses et leur soumettre tous les hommes de Iôannina³⁸⁵. La dernière occurrence concerne Nerata, veuve de Mouriki Spata, qui venait « *de Serbie* » et était sujette à l’hostilité des archontes d’Arta. Néanmoins, son origine était donnée à titre indicatif et non comme explication de cette hostilité³⁸⁶. Il semble donc difficile d’affirmer que l’auteur de l’une ou l’autre chronique était hostile aux Serbes en tant que Serbes.

Leur hostilité semble au contraire avoir des raisons principalement politiques. Un premier élément en faveur de cette interprétation est le fait que, selon l’auteur de la *Chronique de Iôannina*, même certains Serbes fuirent Iôannina pour échapper à Thomas Preljubović, qu’ils craignaient autant que les Grecs, cependant qu’il n’a pas de mots assez durs pour critiquer le Grec Michel Apsaras, présenté comme le conseiller principal du despote serbe et qui fut, à en croire la *Chronique*, le seul personnage exilé après la mort de Thomas, tandis qu’aucun mot n’est dit à propos d’un éventuel exil des Serbes³⁸⁷. Surtout, la *basilissa* Maria Angelina, qui constitue le personnage le plus positif de la *Chronique*, était elle aussi serbe, malgré son ascendance grecque. De même, son père Syméon Uroš Paléologue et son frère Jean, connu sous le nom monastique de Joasaph, ne sont jamais présentés sous un jour négatif³⁸⁸. Enfin, il n’est pas inintéressant de remarquer que la nationalité de Thomas n’est jamais mentionnée, pas plus d’ailleurs que celle d’Eudocie Balšić dans aucune de nos deux chroniques³⁸⁹. Ainsi, le chapitre 4 de la *Chronique des Tocco*, qui raconte sa régence et est habituellement utilisé en tant que démonstration de l’hostilité du peuple de Iôannina contre les

³⁸⁵ *CHRONIQUE DES TOCCO*, v. 1277.

³⁸⁶ *Ibid.*, vv. 2024-2026.

³⁸⁷ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §10, p. 81 ; §11, p. 82, §16, p. 86, §21, p. 89, §29, p. 94.

³⁸⁸ Concernant Marie, cf. *ibid.*, §16, p. 86 ; §28, p. 94 ; §29, p. 94 ; §31, p. 95 ; §36, p. 98. Concernant Joasaph, cf. *ibid.*, §§28-29, p. 94, §31, p. 95. Concernant Syméon, cf. *supra*. Il est intéressant de remarquer que Joasaph est qualifié de *basileus* en 1385 alors qu’il était déjà moine. La *Chronique* l’appelle donc « *le basileus Joasaph* », liant ainsi son nom de moine et son titre impérial, qui lui est donné par politesse. Cet usage se retrouve dans un document thessalien ; cf. LÉNERTZ, Raymond-Jean, « Notes sur le règne de Manuel II à Thessalonique – 1381/82-1387 », *BZ*, L (1957), p. 391. La *Chronique*, qui ne précise à aucun moment que Joasaph est devenu moine, ne conteste donc absolument sa légitimité en tant qu’empereur. De tous les Serbes ayant porté le titre impérial, Dušan est donc le seul à être considéré comme un usurpateur, alors qu’il fut pourtant le plus puissant d’entre eux. Cet apparent paradoxe ne doit pas nous surprendre puisque Dušan était initialement un rebelle à l’empire byzantin, tandis que ses successeurs étaient ses héritiers, donc légitimes. La condamnation des rebelles, même couronnés de succès, est un *topos* de la littérature chrétienne du Moyen Âge, basé sur l’*Épître aux Romains*. Par exemple, MALALAS, éd. Ludwig Dindorf, *Ioannis Malalae Chronographia*, Bonn, Weber, 1831 (*CSHB*), considérait déjà César comme un rebelle (pp. 215-216) et Auguste comme son successeur légitime (pp. 218, 225).

³⁸⁹ *CHRONIQUE DE IÔANNINA, MANUSCRIT D’OXFORD*, éd. Leandros Vranoussis, *Ἱστορικὰ καὶ γεωγραφικά...*, *op. cit.*, pp. 510-511 ; *CHRONIQUE DES TOCCO*, en particulier dans le portrait très négatif des vv. 1190-1201.

Serbes, fournit pourtant bien assez de raisons purement politiques à la révolution qui chassa la régente. L'auteur critique tout d'abord le caractère autocratique de son gouvernement et les mauvais traitements réservés à ses habitants. Voilà assurément des pratiques qui ne pouvaient plaire dans une ville qui jouissait depuis 1319 de privilèges importants et avait la liberté pour valeur cardinale. Le facteur déclenchant de la révolution fut finalement sa décision de prendre un mari en Serbie. Ce dernier détail peut dans une certaine mesure être considéré comme une marque de xénophobie ; néanmoins force est de constater qu'il constitue également un critère politique. Il est en effet bien évident que le nouvel époux de la régente exercerait le pouvoir à Iôannina, comme cela avait été le cas lors du remariage de Marie Angeline avec Esau Buondelmonti. Or les habitants, ou tout du moins les archontes, qui avaient pris l'habitude de choisir eux-mêmes leur souverain, ne pouvaient accepter qu'une décision aussi importante soit prise sans eux. Les habitants de Iôannina refusèrent certes d'être gouvernés par un Serbe, mais surtout d'être gouvernés par un étranger qu'ils n'auraient pas choisi.

À l'inverse des Serbes, les Italiens passent pour avoir été populaires à Iôannina. Ainsi Carlo Tocco aurait bénéficié du précédent constitué par Esau Buondelmonti. Donald Nicol affirme ainsi :

« *The clear message transmitted by the people of Ioannina was that they disliked the Serbians almost as much as they loathed the Albanians, and that if they must have a foreign master they would prefer an Italian. After long years of rule by the Orsini family and then by Esau Buondelmonti they knew where they were with Italians.* »³⁹⁰

Il nous semble cependant impossible de retrouver cette grille de lecture ethnique dans la *Chronique des Tocco*. De même qu'Eudocie avait été chassée pour des raisons politiques, Carlo fut choisi pour des raisons tout aussi politiques et présentées comme telles. On peut ainsi citer les pratiques tyranniques de la régente Eudocie, l'efficace activité diplomatique de Carlo et surtout ses victoires contre les Albanais d'Étolie-Acaranie³⁹¹. De fait, le mariage d'Esau avec Eudocie avait été conclu en 1402, soit trois années après la défaite de Mesopotamos face à Gjini Zenevesi. L'alliance avec Mrkša Žarković, seigneur de Valona, pouvait ainsi permettre de prendre les Zenevesi à revers ; mais une décennie plus tard, force était de constater que les Zenevesi n'avaient toujours pas été soumis et l'alliance avec la lointaine Serbie ne pouvait laisser espérer un quelconque secours contre les Albanais. À l'opposé, Carlo Tocco pouvait alors être considéré comme le seigneur le plus efficace dans ce combat.

³⁹⁰ NICOL, *Despotate II*, op. cit., p. 175.

³⁹¹ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1391-1392.

Selon nous, les deux chroniqueurs ne détestaient donc pas les Serbes en tant que groupe ethnique. Certes, ils percevaient les Serbes comme appartenant à une catégorie distincte, tout comme les Albanais ou les Italiens. Mais l'anthropologie nous apprend que, tandis que certains groupes ethniques se contentent d'établir une différence entre « nous » et « les autres », dont ils cherchent à tout prix à se dissocier, d'autres perçoivent plusieurs degrés de différence et par conséquent plusieurs degrés d'acceptabilité³⁹². La minorité serbe de Iôannina n'était numériquement pas très importante et contrairement au stéréotype des Albanais vivant quasiment à l'état de nature, elle ne devait pas se distinguer véritablement du reste de la population. La plupart d'entre eux étaient des soldats, dont la ville avait besoin pour se défendre contre les offensives des Spata et des Zenevesi. Le cas de l'Épire semble donc confirmer l'analyse faite par Mark Bartusis concernant la Macédoine :

« I think that of all the foreign peoples the Byzantines encountered in the late period, the Serbs were the easiest to assimilate. Unlike almost all other peoples the Byzantines encountered, they already had the "correct" religion, and the correct form of that religion. Ethnically speaking, the border between Byzantium and Serbia was always fluid and indistinct. Furthermore, there was a desire on the part of the Serbs to appropriate Byzantine culture in all its aspects; they looked up to the Byzantines culturally. Unlike Latins, Muslims and even the Bulgarians, the Serbs had fewer political, cultural, and historical traditions that might hinder assimilation. Quickly enough they adopted the Byzantines' political ideology, administrative forms, titles, clothing, artistic styles, and sometimes even their language. And unlike Vlachs and Cumans and other tribal and semi-tribal peoples, hundred years of cultural tutelage made it easier for the Byzantine, in turn, to accept the Serbs. According to Nikephoros Gregoras, Stephen Dusan, "having proclaimed himself emperor of the Romans, exchanged barbarian ways for Roman manners". I would suggest that the majority of Serbs who came to Byzantine Macedonia did just that, and that it was not difficult for them to do so »³⁹³.

On est tenté d'ajouter que Thomas Preljubović, ayant vécu une grande partie de son enfance et de son adolescence en Thessalie, à une époque où Dušan puis son demi-frère Syméon avaient déjà pris le titre d'empereur des Romains, n'eut même pas à échanger « *ses mœurs barbares contre les manières des Romains* ».

c) Iôannina et le groupisme

La grille de lecture ethnique des événements historiques de l'Épire dans les derniers siècles du Moyen Âge n'est certes pas totalement inopérante et recoupe en partie des préoccupations qui étaient celles des hommes du temps, à en juger l'abondance de termes

³⁹² ERIKSEN, *Ethnicity and Nationalism...*, op. cit., pp. 66-67 ; PAGE, Gill, *Being Byzantine : Greek Identity before the Ottomans*, Cambridge, University Press, 2008, pp. 18-19.

³⁹³ BARTUSIS, *The Settlement of Serbs...*, art. cit., p. 159.

ethniques apparaissant dans les sources. Néanmoins, il ne faudrait pas commettre d'anachronismes et donner à cette grille plus d'importance qu'elle n'en a. Il ressort en effet de ce qui précède que les décisions prises et les alliances conclues par les contemporains se faisaient en fonction de critères politiques et stratégiques tout à fait cohérents. Par ailleurs, au niveau individuel, force est de constater que les membres de chaque groupe ethnique agissaient sans tenir compte de considérations nationales. Le meilleur exemple en est la composition des armées des différents seigneurs : la plus grande partie des soldats de toutes les armées étaient Albanais, ce qui implique que Carlo Tocco et Esau Buondelmonti amenèrent des Albanais se battre contre d'autres Albanais³⁹⁴. À l'inverse, Gjijn Spata, à l'époque où il pille Leucade, emploie un capitaine napolitain, c'est-à-dire de la même nationalité que Carlo Tocco, duc de cette île. Enfin on trouve en effet des Serbes aussi bien dans l'armée de Iōannina que dans celle des Tocco. Le cas épirote vérifie donc le caractère généralement inopérant de ce que le sociologue américain Rogers Brubaker, spécialiste des questions de nationalité et d'ethnicité, appelle le « groupisme » (*groupism*) :

*« In the domain of ethnicity, nationalism and race, I mean by « groupism » the tendency to treat ethnic groups, nations and races as substantial entities to which interests and agency can be attributed. I mean the tendency to reify such groups [...], as if they were internally homogenous, externally bounded groups, even unitary collective actors with common purposes. I mean the tendency to represent the social and cultural world as a multichrome mosaic of monochrome ethnic, racial or cultural blocs. »*³⁹⁵

Outre le manque de « solidarité nationale » de chaque groupe ethnique, il convient également de noter qu'ils étaient loin d'être hermétiquement clos. L'usage de termes tels que βουλγαροαλβανιτόβλαχος ou σερβοαλβανιτοβουλγαρόβλαχος, cités plus hauts, montre bien le *melting pot* qu'était alors l'Épire, ainsi que l'ensemble de la péninsule balkanique. Il est d'ailleurs remarquable que les Grecs qui créèrent ces néologismes, sans aucun doute

³⁹⁴ Selon SCHIRÒ, Giuseppe, *Το Χρονικό των Τόκκων. Τα Ιωάννινα κατά τας αρχάς του ΙΕ αιώνας* [= « La Chronique des Tocco. Iōannina aux débuts du XV^{ème} siècle »], Iōannina, Εταιρεία Ηπειρωτικών Μελετών, 1965, p. 13, la chronique montre un front uni des Romains alors que les Albanais sont divisés et servent chacun des seigneurs sans tenir compte de sa nationalité. Si ce dernier point est acquis, le premier est éminemment subjectif : telle est en effet l'image que veut donner le chroniqueur, mais rien n'indique que l'ensemble des Romains souhaitaient l'éviction des Spata.

³⁹⁵ BRUBAKER, Rogers, « Ethnicity without groups », dans *Selected Works*, Los Angeles, University of California, 2002, p. 164. Cet auteur se place notamment dans la continuité de la conception ouverte de l'ethnicité telle que la présente l'anthropologue norvégien BARTH, Fredrik, « Introduction », dans BARTH, Fredrik (éd.), *Ethnic groups and boundaries : the social organization of culture difference*, Bergen-Oslo-Londres, Universitetsforlaget-George Allen and Unwin, 1969, pp. 9-37 ; rééd. Long Grove (Illinois), Waveland Press, 1998 ; trad. en français dans POUTIGNAT, Philippe et STREIFF-FENART, Jocelyne, *Théories de l'ethnicité*, suivi de *Les groupes ethniques et leurs frontières*, Paris, P.U.F., 1995. Si l'on se place dans ce courant de pensée, les identités ethniques sont potentiellement fluides et changeantes et ne débouchent pas nécessairement sur un nationalisme caractéristique des États-Nations apparus en Europe à la fin du XVIII^{ème} siècle. En d'autres termes, il est erroné de considérer que l'ethnicité est intrinsèquement liée au nationalisme.

péjoratifs, n'aient pas jugé bon d'y inclure leur propre nationalité. Il est pourtant certain que, dans l'aristocratie tout au moins, les Grecs participaient, autant que les autres si ce n'est plus, aux mariages interethniques³⁹⁶.

Dès lors, il apparaît que l'hostilité des sources grecques, et en particulier la *Chronique des Tocco*, envers « les Albanais », recoupe deux phénomènes distincts mais liés entre eux. Tout d'abord, en fustigeant une population rurale, semi-nomade et non-hellénophone, ces sources reflètent le mépris traditionnel, non des Grecs pour les non-Grecs, mais des supposés civilisés, incluant probablement les Italiens et les Serbes, envers les non-civilisés. La majorité des Albanais avait un mode de vie différent et leur statut social, semblable à celui des Vlaques, était inférieur à celui des citoyens de Iôannina. Nous retrouvons donc la vieille dichotomie entre ville et campagne³⁹⁷. La véritable ligne de démarcation était donc initialement probablement plus sociale qu'ethnique : comme on l'a dit les mariages mixtes étaient courants dans l'aristocratie et il devait en être de même, notamment entre Vlaques et Albanais, plus bas dans l'échelle sociale. Or ce brassage dans l'aristocratie n'était pas considéré comme gênant, tout simplement parce que celle-ci demeurait culturellement conforme à la civilisation byzantine, dont la domination demeurait incontestée³⁹⁸.

Dans un second temps, on ne peut que constater l'utilisation des catégories ethniques par les auteurs grecs dans un but tout à fait politicien. Compte tenu de ce qui a été dit plus haut, il est en effet particulièrement significatif que l'auteur de la *Chronique des Tocco* oppose dans un passage déjà cité les « ἄρχοντες ρωμαῖοι, στρατιῶτες ἀνδρειωμένοι » de Iôannina aux « ἀρβανιτζέλια, χοιροβοσκοὶ »³⁹⁹ en désignant Mouriki Spata et Gjin Zenevesi, soit deux seigneurs connus et reconnus pour leurs qualités guerrières plutôt que pour leurs aptitudes pastorales. En maniant ainsi l'injure raciste, l'auteur de la *Chronique* manifeste ici une volonté de propagande politique tout à fait claire en faveur de Carlo Tocco contre ses rivaux. Cette confusion sciemment organisée entre groupes ethniques, groupes politiques et groupes sociaux n'a rien de surprenant : elle est à la base de ce que Brubaker appelle le *group-making* et qui vise à transformer des catégories (ici, les Albanais et les Romains) en groupes, conçus comme hermétiques et homogènes⁴⁰⁰. Comme nous l'avons déjà

³⁹⁶ NĀSTUREL, *Valaques Balcaniques...*, art. cit., p. 111.

³⁹⁷ DUCCELLIER, Alain, *Le drame de Byzance. Idéal et échec d'une société chrétienne*, Paris, Hachette, 1976, rééd. 1997 (Pluriel), pp. 96-99.

³⁹⁸ *Idem*, *Oi Ἀλβάνοι στὴν Ελλάδα...*, op. cit., pp. 50-51.

³⁹⁹ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1424-1426.

⁴⁰⁰ BRUBAKER, *Ethnicity...*, op. cit., pp. 170-171.

dit, Arta et Iôannina n'étaient pas structurellement différentes et l'enjeu principal de leur lutte était le contrôle du pouvoir politique par l'une ou l'autre partie de l'aristocratie épirote, toutes ethnies confondues, plutôt que la prétendue défense de la culture ou de la civilisation byzantine, dont les seigneurs d'Arta semblent s'être occupés tout aussi bien que leurs homologues de Iôannina.

Mais les hommes du temps n'étaient pas prêts à justifier idéologiquement une lutte au nom d'intérêts si locaux. Iôannina avait quitté le Despotat pour l'Empire au nom de l'idéologie universaliste ; elle avait ensuite prétendu résister aux despotes albanais d'Arta par fidélité à la dynastie des Commènes, dont la dernière représentante fut Marie Angeline. Mais la nationalité des rivaux régnant à Arta permettait d'ajouter encore une justification idéologique susceptible de fédérer l'ensemble de la communauté de Iôannina. Thomas Preljubović tenta, le premier, d'en faire usage en multipliant les violences verbales ou physiques envers les Albanais, non en tant qu'envahisseurs mais en tant qu'Albanais, ce qui ne faisait pas l'unanimité dans la cité puisque l'auteur de la *Chronique de Iôannina* lui reproche cette attitude. On peut donc reprendre la conclusion de Rogers Brubaker à propos de la crise du Kosovo dans les années 1990 : « *In this sense, group crystallization and polarization were the result of violence, not the cause* »⁴⁰¹.

À l'époque de la *Chronique des Tocco*, l'argument dynastique était usé puisque d'une part Carlo n'avait aucun lien direct avec l'ancienne dynastie et d'autre part il avait chassé du trône son propre cousin Giorgio Buondelmonti. L'argument ethnique fut donc particulièrement mis en avant, et ce d'autant plus facilement qu'il s'inscrivait dans une longue tradition byzantine. Les stéréotypes péjoratifs concernant les Albanais sont en effet tout à fait conformes au *topos*, traditionnel à Byzance, de la mauvaise éducation des étrangers et de leur incapacité à dominer leurs passions⁴⁰². Cette xénophobie était souvent, parfois chez le même auteur dans le même texte, compensée par des considérations concernant l'égalité des Chrétiens entre eux⁴⁰³. La *Chronique des Tocco* ne fait d'ailleurs pas vraiment exception puisqu'elle considère que les Chrétiens, y compris les Albanais, constituent une communauté dont il serait souhaitable qu'elle s'unisse contre les Turcs⁴⁰⁴. Il est d'ailleurs significatif que le chroniqueur, qui vantait après la chute d'Arta l'union de tous les Ῥωμαῖοι du Despotat, évoque, après la prise d'Argyrokastro par les Ottomans, l'ensemble des Χριστιανοί du

⁴⁰¹ *Ibid.*, p. 171.

⁴⁰² DUCÉLLIER, *Le drame de Byzance...*, *op. cit.*, pp. 161-171.

⁴⁰³ *Ibid.* pp. 176-177.

⁴⁰⁴ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 422-425, 498-500, 3152-3157, 3286-3287, 3738.

Despotat, ce qui permettait de désigner tous les sujets de Carlo I^{er}, y compris les Albanais⁴⁰⁵. Manifestement, après la prise d'Arta, le chroniqueur poursuit son activité de *group-making* : au lieu d'opposer Grecs et Albanais, il faut désormais opposer Turcs et Chrétiens. Plus tard, lors de la guerre d'Élide contre le Despotat byzantin de Morée, c'est-à-dire contre d'autres Ῥωμαῖοι, il lui fallut mettre en avant d'autres groupes.

2) Ῥωμαῖοι ou Δεσποτάτοι ?

Après avoir étudié le regard porté sur ses minorités par la majorité grecque de la population épirote, il nous faut à présent nous pencher sur le regard porté par cette majorité sur elle-même. Comme on l'a vu, le terme Ἠπειρώτες n'apparaît jamais dans les sources ; quant aux Αἰτωλοί et Ἀκαρονᾶνες, ils ne sont mentionnés que dans des sources byzantines extérieures à l'Épire. Durant le premier siècle de l'État épirote, le terme le plus couramment employé, que ce soit par les Épirotes ou par les Byzantins de Nicée et de Constantinople, est celui de δυτικοί, c'est-à-dire d'habitants de l'Ouest (Δυσή)⁴⁰⁶. Cela implique que les Épirotes étaient définis par leur situation géographique par rapport au reste du monde byzantin. Ils étaient donc les Ῥωμαῖοι de l'Ouest⁴⁰⁷. Peu à peu apparut par la suite le nom géographique Δεσποτάτων, à partir duquel fut forgé le gentilé Δεσποτάτοι désignant les habitants du Despotat. Utilisé d'abord dans la *Chronique de Morée*, on le trouve également dans la *Chronique des Tocco*, c'est-à-dire dans une source épirote, ce qui montre qu'il était en usage en Épire mais aussi à l'extérieur⁴⁰⁸.

Il est particulièrement flagrant que ce terme n'apparaisse que dans un contexte militaire, dans chacune de ces deux chroniques. Dans la *Chronique des Tocco*, il est tout d'abord utilisé dans le contexte de la guerre de 1413 contre Centurione Zaccaria pour désigner les soldats venus du Despotat de Iōannina pour défendre le comté de Céphalonie, ce qui confirme au passage la dualité du pouvoir de Carlo I^{er}⁴⁰⁹. Les autres occurrences sont en rapport avec la guerre d'Élide face au Despotat de Mystra⁴¹⁰. Ce terme s'appliquait donc

⁴⁰⁵ *Ibid.*, vv. 3409, 3433, 3435.

⁴⁰⁶ Cf. *supra*, pp. 325-326.

⁴⁰⁷ DUCCELLIER, Alain, *Byzance et le monde orthodoxe*, Paris, Armand Colin, 1986, pp. 397-398.

⁴⁰⁸ Cf. *supra*, pp. 329-330.

⁴⁰⁹ *CHRONIQUE DES TOCCO*, v. 1841.

⁴¹⁰ *Ibid.*, vv. 3627, 3680, 3813, 3817, 3823, 3825, 3913.

manifestement aux soldats originaires du Despotat de Iōannina et incluait donc des allogènes, en particulier des Albanais, dont on sait qu'ils constituaient la majeure partie des troupes du Despotat. Le terme de Δεσποτᾶτοι était donc purement politique ou géographique et ne désignait pas une nationalité en particulier. Lors de la guerre d'Élide, les adversaires des Δεσποτᾶτοι étaient les soldats du Despotat de Morée, parfois qualifiés de Μοραῖοι, de Μοραῖτες τοῦ Μυζηθρᾶ ou de Μυζηθριῶται⁴¹¹ ou bien ceux venus de Constantinople, qualifiés de Πολίτες⁴¹². Mais de façon surprenante, l'auteur utilise également fréquemment le terme de Ῥωμαῖοι, ce qui nous impose de nous pencher sur les significations que ce terme pouvait bien avoir pour les Grecs d'Épire.

À cette fin, il n'est pas inutile d'en observer les usages à l'échelle du monde byzantin, à la fin du Moyen Âge, ainsi que les conceptions ethniques et politiques qui en découlent. Ces questions sont complexes et ont suscité, jusqu'à récemment, diverses analyses parfois diamétralement opposées. Nous ne prétendons donc pas ici rendre intégralement compte des éléments de ce débat, qui a déjà fait l'objet de livres entiers et mériterait à coup sûr encore d'autres contributions. Disons pour simplifier que, pour l'ensemble des historiens grecs modernes, menés par Apostolos Vakalopoulos, les événements de 1204 marquent le début du sentiment national grec moderne, visible grâce aux références érudites à la Grèce antique. La fin de l'empire multiethnique aurait ainsi permis la « libération » du peuple grec, désormais conscient de lui-même. Il faudrait donc chercher dans les derniers siècles de Byzance les origines de la nation grecque⁴¹³. Selon cette conception, Ῥωμαῖοι serait peu à peu devenu synonyme de Ἕλληνες, terme que l'on retrouve de plus en plus souvent après 1204. À l'opposé, pour la plupart des autres historiens, le modèle universaliste aurait survécu à 1204 et l'héritage grec antique ne serait revendiqué que tardivement par quelques auteurs byzantins peu nombreux⁴¹⁴. Certains ouvrages récents tentent de dépasser quelque peu ces deux

⁴¹¹ *Ibid.*, vv. 3681, 3689, 3698, 3865.

⁴¹² *Ibid.*, v. 3698.

⁴¹³ VAKALOPOULOS, Apostolos, *Ἱστορία τοῦ Νέου Ἑλληνισμοῦ* [« Histoire de l'Hellénisme contemporain »], 8 vol., Thessalonique, Nikolaïdis-Sfiakanakis, 1961-1988, t. I, pp. 61-91 ; *idem*, *Origins of the Greek Nation: The Byzantine Period, 1204-1461*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1970 ; MOLES, Ian, « Nationalism and Byzantine Greece », *GRBS*, X (1969), pp. 95-197 ; AHRWEILER, *L'idéologie politique...*, *op. cit.*, pp. 110-111.

⁴¹⁴ MANGO, Cyril, « Byzantinism and Romantic Hellenism », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, XXVIII (1965), pp. 29-43 ; MANGO, Cyril, Revue de VAKALOPOULOS, Apostolos, *The Origins of the Greek Nation 1204-1461*, *Journal of Hellenic Studies* LXXXVIII (1968), pp. 256-258 010-037 ; IRMSCHER, Johannes, « Nikäa als Zentrum des griechischen Patriotismus », *RESEE*, VIII (1970), pp. 33-47 ; *idem*, « Nikäa als "Mittelpunkt des griechischen Patriotismus" », *BF*, IV (1972), pp. 114-137 ; DUCCELLIER, *Le drame de Byzance...*, *op. cit.*, p. 75 ; *idem*, *Byzance et le monde orthodoxe...*, *op. cit.*, pp. 397-398.

conceptions traditionnelles. Ainsi, pour Anthony Kaldellis, les Ῥωμαῖοι se considéraient comme un peuple, mais pas comme des Grecs, et considéraient leur empire comme celui d'un seul peuple⁴¹⁵. Pour Gill Page, si l'existence de l'identité ethnique à Byzance est indéniable, en revanche, l'empire byzantin n'était pas un État-Nation et n'eut jamais aucune vocation à l'être. Il est donc impossible de voir dans la fin de l'empire byzantin les origines de la nation grecque. Quant à l'empire byzantin, même finissant, il ne cessa jamais d'être romain et plaça toujours au premier plan le critère politique. Quant au terme « Ῥωμαῖοι », contrairement à la position de Kaldellis, il avait d'après Page deux sens, la plupart du temps politique mais parfois aussi ethnique, s'opposant avant tout dans les deux cas au βάρβαρος, qui est pour sa part défini avant tout par des critères culturels⁴¹⁶.

Comme on a pu le constater, les Grecs d'Épire se considéraient eux-mêmes comme des Ῥωμαῖοι ; néanmoins le sens de ce mot évolua au cours des siècles. Au lendemain de 1204, ils se considéraient comme des « Romains de l'Ouest », c'est-à-dire comme des habitants de l'empire byzantin à restaurer. C'est pourquoi, après avoir repris Thessalonique aux Latins, Théodore Comnène se proclama βασιλεὺς τῶν Ῥωμαίων. À la même époque, chez Apokaukos par exemple, la définition donnée par Gill Page semble relativement opérante : pour le métropolite de Naupacte, les Ῥωμαῖοι sont parfois un groupe ethnique, mais avant tout un groupe constitué sur la base politique de la fidélité à l'idéologie impériale, malgré la division entre les États épirotes et nicéens⁴¹⁷. Néanmoins, après les victoires des Nicéens en 1259 et en 1261, la logique aurait voulu que les Épirotes reconnaissent la victoire des Paléologues et rejoignent l'Empire. Or il n'en fut rien. Il y avait donc un hiatus entre l'autodésignation des Épirotes en tant que Ῥωμαῖοι et ce refus permanent d'intégrer l'Empire. Ce hiatus fut provisoirement comblé lors de la courte annexion à l'Empire de 1340 à 1348, avant de se rouvrir ensuite de façon définitive.

La *Chronique de Iôannina* donne probablement une assez bonne indication du moment auquel le terme changea de sens, puisqu'il a encore un sens politique au tout début du texte, où il est utilisé en rapport avec l'Empereur, l'Empire ou le territoire impérial⁴¹⁸. Par la suite, l'expansion d'Étienne Dušan sépara de nombreux Grecs de l'empire byzantin et en fit

⁴¹⁵ KALDELLIS, Anthony, *Hellenism in Byzantium*, Cambridge, University Press, 2007, pp. 360-361. Selon cet auteur, la référence à l'Hellénisme était rare et prenait chaque auteur un sens différent ; cf. pp. 368-372, 383.

⁴¹⁶ PAGE, *Being Byzantine...*, *op. cit.*, pp. 42-52.

⁴¹⁷ STAVRIDOU-ZAFRAKA, *Νίκαια και Ἡπειρος...*, *op. cit.*, pp. 212-214.

⁴¹⁸ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §1, p. 74, ll 4, 7, 9, 15 ; §2, p. 75, l. 13 ; §6, p. 79.

les sujets de seigneurs qui n'étaient pas l'empereur de Constantinople. Par la suite, Ῥωμαῖοι est toujours utilisé dans un sens ethnique ; de façon symptomatique, il apparaît systématiquement à proximité des Serbes et des Albanais, qui sont les principales autres nationalités⁴¹⁹.

Dans la *Chronique des Tocco*, le terme a tout d'abord un sens purement ethnique, notamment lorsqu'il s'applique aux Grecs d'Épire⁴²⁰. Mais il change de sens lorsque l'action se situe en Morée. On pourrait être tentés d'y voir là aussi un sens ethnique, désignant tout simplement les Ῥωμαῖοι de Morée ou de Constantinople⁴²¹. Néanmoins, certaines occurrences obligent à donner à ce terme un sens politique, notamment, lorsque les troupes des Tocco vont piller le τόπος τῶν Ῥωμαίων⁴²². Un passage particulièrement intéressant voit Ercole Tocco réunir une armée composée de Φράγκοι, de Ρωμαῖοι et de Δεσποτάτοι, auxquels il propose d'envahir le τόπος τῶν Ῥωμαίων. Il n'y a qu'une seule façon de comprendre ce passage : Ercole avait réuni des Francs et des Grecs recrutés sur place parmi ses nouveaux sujets d'Élide, ainsi que des Épirotes⁴²³. Dans cette phrase, le mot Ρωμαῖοι désigne donc les Grecs de Morée, soit dans un sens géographique s'ils sont soumis aux Tocco, soit dans un sens politique s'ils sont soumis au Despotat de Mistra.

On voit donc bien que, dans la *Chronique des Tocco*, le sens des mots varie en fonction des considérations politiques de l'auteur. Souhaitant tout d'abord unir les habitants de Iōannina derrière Carlo Tocco contre les Spata d'Arta, il avait opposé les Ῥωμαῖοι (« nous ») aux Ἀλβανῖται (« eux »). Espérant éviter de donner l'impression d'une guerre fratricide entre Ῥωμαῖοι, l'auteur applique une nouvelle fois la stratégie du *group-making* et oppose donc cette fois-ci les Δεσποτάτοι (« nous ») aux Ῥωμαῖοι, Μοραῖοι, et autres Μυζηθριώται (« eux »). Quant à la similitude ethnique ressentie entre ces derniers et les Grecs d'Épire, elle n'empêche absolument pas l'auteur d'associer aux Ῥωμαῖοι des stéréotypes négatifs, de même nature que ceux véhiculés par la version grecque de la *Chronique de Morée*, bien qu'ils ne soient certes pas aussi violents⁴²⁴. Les Moréotes sont ainsi

⁴¹⁹ *Ibid.*, §4, p. 76, ll. 6, 23.

⁴²⁰ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 137, 202, 549, 636, 985, 1179, 1390, 1426, 3027, 3030, 3113, 3170.

⁴²¹ *Ibid.*, vv. 2166 (Morée), 3506, 3511 (Constantinople)

⁴²² *Ibid.*, vv. 3645, 3745, 3819, 3815, 3828, 3833, 3860t, 3885, 3894.

⁴²³ *Ibid.*, vv. 3910-3916.

⁴²⁴ ILIEVA, Aneta, « The image of the Morea (Frankish and Byzantine) in the Mentality of the Gianniotas: The Author of the Tocco Chronicle », dans CHRYSOS, Evangelos (éd.), *Πρακτικά Διεθνούς Συνέδριου για το Δεσποτάτο της Ηπείρου*, Arta, Σκουφάς, 1992, pp. 311-312.

fréquemment désignés par le pronom ἐκείνοι, probablement connoté ici de façon négative, puisqu'il est fréquemment employé dans la *Chronique des Tocco* à propos des ennemis des Tocco, notamment les Albanais⁴²⁵. Ils ont des « dents de fer » et leur trahison est mise en avant⁴²⁶. Quant à la comparaison entre eux et les Épirotes, elle tourne systématiquement à l'avantage de ces derniers. Ainsi, lors d'une bataille, les Moréotes purent constater « *de qui [les Épirotes] étaient les enfants et qui était leur père* »⁴²⁷. À la toute fin de la *Chronique*, lorsqu'Ercole Tocco harangue ses troupes avant la bataille, il ne manque pas de leur faire remarquer qu'il serait particulièrement déshonorant de prendre la fuite face aux Moréotes⁴²⁸.

Force est donc de constater la dualité de l'identité des Grecs d'Épire, à la fois Ῥωμαῖοι et Δεσποτάτοι, et l'inadaptation à leur cas de la notion d'identité nationale telle que nous la connaissons aujourd'hui. De façon symptomatique, nous sommes obligés de les appeler « Grecs d'Épire » afin de rendre compte de cette dualité, quand l'auteur de la *Chronique des Tocco* parle lui de Ῥωμαῖοι τοῦ Δεσποτάτου. D'un point de vue ethnique, les Grecs d'Épire se considéraient donc comme des Ῥωμαῖοι, ce qui impliquait un certain nombre de critères les rapprochant des autres Ῥωμαῖοι et les distinguant donc des βάρβαροι, comme l'appartenance au même γένος, la vie citadine et le statut social afférent, l'emploi et la parfaite maîtrise de la langue grecque, signe d'une bonne instruction mais aussi d'une bonne éducation, ainsi que la religion orthodoxe⁴²⁹. Ils étaient manifestement fiers d'être originaires du Despotat, alors que Serbes et Albanais étaient des nouveaux venus, et avaient conscience que ce territoire avait autrefois appartenu à la Ῥωμαίικη γῆ, mais à la différence des Byzantins de l'entourage impérial, ne considéraient pas l'obéissance au *basileus* comme un critère nécessaire à la définition de leur ethnicité⁴³⁰. D'un point de vue politique, ils étaient

⁴²⁵ *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 3645, 3671, 3702, etc.

⁴²⁶ *Ibid.*, v. 3674 : « Καὶ ἐκεῖ ἦσαν ἀρχοντόπουλα μὲ σιδερένια δόντια » ; v. 3824 : « Ἦσαν γὰρ ἄνθρωποι ψευδοὶ καὶ ἔσφαλαν τοὺς ὄρκους. »

⁴²⁷ *Ibid.*, vv. 3702-3703 :

« Οἶδαν καλὰ οἱ ἀρχοντες ἐκεῖνοι τοῦ Μορέως
τὸ τίνοσ ἦσαν τὰ παιδιὰ καὶ ποιὸν εἶχαν πατέρα. »

⁴²⁸ *Ibid.*, vv. 3919-3920 : « οὐδὲν ἦτον τιμὴ μας / τὲς πλάτες νὰ γυρίσωμεν ἐμεῖς τῶν Μοραΐτων. »

⁴²⁹ DUCCELLIER, *Le drame de Byzance...*, *op. cit.*, pp. 73-74, 237-254 ; PAGE, *Being Byzantine...*, *op. cit.*, pp. 40-63.

⁴³⁰ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §1, p. 74, ll. 14-15. KAZHDAN, Alexander, « Some notes on the "Chronicle of the Tocco" », *Bisanzio e l'Italia. Raccolta di Studi in memoria di Agostino Pertusi*, Milan, Pubblicazioni della Università Cattolica del Sacro Cuore, 1982, p. 174 ; SANSARIDOU-HENDRICKX, *Antagonists as groups...*, *art. cit.*, pp. 247-248.

des Δεσποτάτοι, caractéristique qu'ils partageaient avec d'autres groupes ethniques, en particulier les Albanais.

Il est remarquable que l'évolution du vocabulaire ethnique en Épire soit distincte de celle que l'on connaît dans les cercles byzantins. Il est hors de propos d'étudier ici l'usage de la terminologie à Constantinople ou à Mistra, mais il est flagrant de constater que pour Isidore de Kiev, les Grecs d'Épire sont des Ἕλληγνες, mot absolument inconnu dans la province⁴³¹. D'un côté comme de l'autre, une réalité ethnique a émergé et les Grecs sont distincts du reste de la population. Mais en Épire le groupe ethnique des Romains ne se conçoit que face aux autres groupes ethniques, tandis qu'à Mistra, il commence à se concevoir en rapport avec les anciens Ἕλληγνες et est envisagé comme ayant vocation à être réuni sous le sceptre impérial.

Ce qui nous amène à nous interroger sur les aspects proprement politiques de la question. En Épire, les habitants du Despotat, qu'ils soient ou non Grecs, étaient des Δεσποτάτοι. Pour les Byzantins, les Ῥωμαίοι étaient les sujets du *basileus*. Ceci implique que le titre de Δεσπότης Ῥωμαίων avait des significations différentes pour les uns et les autres. En l'octroyant aux souverains épirotes, l'empereur souhaitait les intégrer dans l'espace politique byzantin. Au début, comme on l'a vu, il s'agissait littéralement de les soumettre. Après l'invasion serbe, on espérait maintenir de la sorte une relation théorique. Pour les Épirotes en revanche, ce titre impliquait certes la reconnaissance du prestige impérial, mais surtout il constituait à lui tout seul un programme politique en deux points. Δεσπότης impliquait l'autonomie politique de la province tandis que Ῥωμαίων impliquait son caractère essentiellement byzantin. Après l'expansion serbe, l'autonomie épirote n'était plus menacée par l'Empire byzantin ; en revanche le maintien de la civilisation byzantine était désormais mis en péril par l'installation massive d'Albanais perçus comme culturellement inférieurs. C'est dans ce contexte que les liens très forts entre la cour despotique de Ióannina et la cour impériale de Constantinople ou de Mistra prennent tout leur sens.

Face à l'immigration albanaise, ce titre de « despote des Romains » signifiait que le chef de l'État comptait bien maintenir les traditions politiques, religieuses, sociales et culturelles byzantines. Dans cette optique, il n'était pas nécessaire que le despote soit lui-même ethniquement grec : l'essentiel était qu'il gouverne en suivant les traditions byzantines⁴³². D'ailleurs, des nombreux souverains « étrangers » ayant régné sur l'Épire

⁴³¹ ISIDORE DE KIEV, *Ἄνονημου πανηγυρικός*, p. 194.

⁴³² Cf. DUCCELLIER, Alain, « Les Albanais ont-ils envahi le Kosovo ? », *Albanie XIII* (1981) = *L'Albanie entre Byzance et Venise, X^e-XV^e siècles*, Londres, Variorum Reprints, 1987, X, pp. 1-2 : « On ne répétera jamais assez

durant les trois derniers siècles du Moyen Âge, aucun, à l'exception des sultans ottomans, ne prétendit jamais y instaurer un pouvoir « étranger » : cela vaut non seulement pour les Preljubović, Buondelmonti, Tocco et autres Spata, mais même pour le puissant Étienne Dušan, qui avait pris le titre de *basileus* des Romains et de seigneur du Despotat⁴³³. Quant aux membres de la dynastie tarentine, ils prétendirent régner sur l'Épire non avec le titre de prince de Tarente mais bien avec celui de *Despotus Romanie*.

Du point de vue impérial, les Épirotes auraient dû se considérer comme sujets du *basileus*, puisque gouvernés par un despote lui ayant prêté serment de fidélité. Or la preuve fut apportée à plusieurs reprises qu'il n'en était rien, que ce soit lors des nombreux conflits opposant les troupes despotiques et impériales. Un exemple assez révélateur en est la guerre d'Élide, à propos de laquelle l'auteur de la *Chronique des Tocco* ne s'offusque guère de la trahison caractérisée du serment de fidélité prêté en 1415, lors de la remise du titre despotique.

On voit donc bien là une distinction avec la théorie qui veut que le XV^{ème} soit le temps de l'émergence du nationalisme grec moderne, selon lequel aurait émergé alors la volonté de créer un État-Nation pour les Grecs, enfin libérés de l'empire multiethnique. Si cette évolution existe bel et bien dans les cénacles de Mistra, où les gens étaient suffisamment lettrés pour réfléchir sur la continuité entre Grecs anciens et Byzantins, on peine en revanche à trouver les traces d'un tel sentiment en Épire. Tout d'abord, le mot Ἑλληνας est totalement absent de la *Chronique des Tocco*, texte le plus contemporain d'un auteur tel que Georges Pléthon. Mieux, l'auteur de la chronique préfère parler de ἡ γλῶσσα τῶν Ρωμαίων⁴³⁴, alors que, durant l'époque byzantine classique, il n'y avait guère que la langue que l'on pouvait qualifier de grecque, sans lui donner une connotation très négative liée au paganisme⁴³⁵.

Par ailleurs, on ne retrouve absolument pas l'idée d'une unité nationale des Grecs au sein d'un seul État. La *Chronique de Iōannina* ne conteste jamais la légitimité de Syméon, qui était pourtant synonyme de détachement de l'empire paléologue. De même, elle ne mentionne

que le nationalisme est une invention moderne, heureusement inconnue des peuples médiévaux qui n'étaient pas aussi sensibles que nous au caractère « étranger » de ceux qui pouvaient les dominer temporairement. »

⁴³³ Cf. *supra*, pp. 165, 324. NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 251, voit les choses différemment puisqu'il considère les Despotes de Iōannina comme les successeurs des Despotes d'Épire face aux Albanais qui seraient irrémédiablement considérés étrangers et destructeurs pour la tradition byzantine : « *it was to protect their land against the Albanians that the Despots of Epiros first called on the help of the Turks.* »

⁴³⁴ *CHRONIQUE DES TOCCO*, v. 3431.

⁴³⁵ Cf. par exemple BARDANĒS, Lettre à Jean Apokaukos, éd. Vassilievski, *Epirotica saeculi XIII*, *art. cit.*, n° 11, p. 257 : « τὴν εὐγενῆ καὶ ἐλληνίδα φθογγὴν ».

aucunement la lutte de Manuel II contre les Ottomans, qu'elle aurait pourtant pu célébrer par solidarité nationale. Quant à la *Chronique des Tocco*, elle évoque bien l'idée d'unité des Romains, mais il ne s'agit que des Romains du Despotat, c'est-à-dire des Grecs d'Épire⁴³⁶. La seigneurie d'Esau ou de Carlo Tocco n'est jamais contestée, puisque ces derniers, en tant que « despotes des Romains », gouvernaient en respectant les traditions byzantines. Or le maintien de ces traditions n'était incompatible ni avec le maintien de l'indépendance, ni avec la guerre ouverte avec les Grecs de Mistra⁴³⁷. Le regard que les Grecs d'Épire portaient sur le monde après le milieu du XIV^{ème} siècle ne dépassait en réalité pas les frontières de l'Épire⁴³⁸. L'aurait-il fait, il aurait pu constater que la faiblesse des Paléologues rendait chimérique, à moyen terme, tout projet de réunification des Ῥωμαῖοι sous le sceptre du *basileus*.

Dans le cadre relativement étroit de ces frontières, le but de l'ensemble des forces politiques en présence était la μοναφεντία, c'est-à-dire l'unité politique autour d'un seul seigneur. Ce but est défendu par l'auteur de la *Chronique des Tocco*, mais il était recherché également par les seigneurs d'Arta, qui souhaitaient l'atteindre à leur profit en s'emparant de Iōannina⁴³⁹. On peut donc considérer qu'il s'agissait de l'idéologie dominante en Épire. Loin de vouloir créer un État-Nation, les Grecs épirotes du début du XV^{ème} siècle souhaitaient au contraire prolonger l'existence de leur État, déjà vieux de deux siècles, et qui était désormais connu sous le nom de Despotat. Un passage de la *Chronique des Tocco* est extrêmement révélateur du projet idéologique de son auteur :

« Τὴν Ἄρταν καὶ τὰ Ἰωάννινα, ὅπου ἦσαν χωρισμένα
ἐκ τὴν ἀρχὴν τῶν δεσποτῶν ἐκείνων τῶν Ῥωμαίων,
νὰ τὰ ἐνώσωσιν αὐτοὶ καὶ νὰ γενοῦν τὸ ἕναν,
μὲ τὰ νησίᾳ νὰ γενοῦν ὅλα μοναφεντία·
νὰ συναχθοῦσιν οἱ Ῥωμαῖοι ὅλοι τοῦ Δεσποτάτου·
κληρονομίαι, κτήματα οἱ πάντες νὰ τὰ ἔχουν,
ὅπου τοὺς ἔλειψαν καλὰ χρόνους διακοσίους,
καὶ τώρα τὰ ὑπόταξαν ὅλοι μὲ τὸν δεσπότην. »⁴⁴⁰

L'idée principale de cet extrait est manifestement l'unité, rappelée par les prédicats ἐνώσωσιν et γενοῦν τὸ ἕναν, συναχθοῦσιν, le substantif μοναφεντία et les adjectifs ὅλα ,

⁴³⁶ *Ibid.*, v. 3030.

⁴³⁷ *Ibid.*, vv. 3493-3923.

⁴³⁸ L'assertion de PREKA, *Η εθνικότητα στο Χρονικό των Τόκκο...*, art. cit., p. 306, visiblement inspirée de VAKALOPOULOS, *Origins of the Greek Nation...*, op. cit., pp. 115-116, selon laquelle la domination de Carlo Tocco était vue comme un premier pas vers l'unité nationale ne nous semble pas recevable et n'est en tout cas basée sur aucune source. Cf. KAZHDAN, *Some Notes...*, art. cit., p. 174 ; SANSARIDOU-HENDRICKX, *The antagonists as groups...*, art. cit., pp. 232-233.

⁴³⁹ *CHRONIQUE DES TOCCO*, v. 3029. ASONITIS, *Πολιτική σύνδεση...*, art. cit., pp. 151-152.

⁴⁴⁰ *Ibid.*, vv. 3026-3032. Cf. SCHIRÒ, *Τα Ιωάννινα κατά τας αρχάς...*, op. cit., p. 12.

ὅλοι, πάντες. Cette unité concerne Arta et Iôannina, ainsi que les Grecs, mais uniquement ceux du Despotat. Les Grecs, qui sont la seule nationalité mentionnée jouent en effet un rôle majeur dans cet État, caractérisé par son souverain, le Despote. Enfin, un dernier point important est une tendance réactionnaire, au sens premier du terme, assez marquée : il s'agit de restaurer le pouvoir des anciens Despotes, afin que les Romains puissent récupérer leurs biens patrimoniaux perdus « *depuis deux-cents ans* ». Il n'est pas exclu que ce projet d'unification politique et de restauration de la grandeur de l'ancien Despotat ait été partagé par certains Grecs d'Arta partisans des Spata.

Quoi qu'il en soit, cette mise en avant d'un groupe défini par un passé commun et souhaitant se réunir autour d'un projet politique rassembleur, n'est pas sans rappeler la célèbre définition de la Nation par Ernest Renan :

*« Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. »*⁴⁴¹

Bien évidemment, on pourrait disserter longtemps sur le contexte historique de la défaite de 1870 qui poussa Renan à définir de la sorte la Nation. L'auteur de la *Chronique des Tocco* n'était lui non plus pas exempt d'arrière-pensées politiques très liées aux circonstances. Car, comme on le sait, Iôannina n'avait auparavant pas toujours fait preuve d'autant d'attachement au Despotat que la ville d'Arta. Mais le chroniqueur, qui souhaitait manifestement faire œuvre de propagande en faveur de Carlo I^{er} Tocco, se devait de soutenir idéologiquement le pouvoir de ce dernier en promouvant, à Arta comme à Iôannina, l'idée d'une unité que l'on serait tenté de qualifier de nationale, si l'on ne craignait de sombrer dans l'anachronisme.

*

* *

La déconstruction de l'image des nationalités dans l'État épirote amène donc à questionner les sources grecques, tant épirotes que byzantines, afin de prendre en

⁴⁴¹ RENAN, Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Calmann-Lévy, 1882, p. 28. Cf. DETIENNE, Marcel, *L'identité nationale, une énigme*, Paris, Gallimard, 2010 (Folio Histoire), pp. 47-48.

considération les stéréotypes sociaux qu'elles reprenaient et les intérêts politiques qu'elles servaient. Par conséquent, une histoire des mentalités ne devrait pas tenter d'unifier une production intellectuelle hétérogène, en y voyant de façon anachronique un groupe – au sens où l'entend Brubaker. Autrement dit, pour ce qui concerne la problématique des nationalités, on ne saurait en premier lieu étendre à l'Épire les évolutions théoriques de l'élite byzantine de Mistra. Ainsi, les auteurs byzantins pouvaient, grâce à leur culture humaniste, conceptualiser l'idée de renaissance nationale grecque, et non plus byzantine, de même que, du fait de leur proximité avec le pouvoir impérial, ils pouvaient conceptualiser l'idée d'unité nationale, sous l'égide du *basileus* bien évidemment. Une telle évolution n'eut cependant pas lieu en Épire, d'une part parce que la culture byzantine y était beaucoup plus conservatrice et d'autre part parce que l'élite culturelle y était liée à des seigneurs d'envergure régionale. Cette élite épirote restait par ailleurs imprégnée des traditions indépendantistes solidement ancrées dans la province. En second lieu, les Grecs d'Épire ne constituaient probablement pas eux non plus un groupe homogène : par exemple, leur opinion concernant les Albanais n'était pas la même selon qu'ils vivaient à Arta ou à Iôannina, selon leur statut social, voire selon leurs options politiques personnelles.

Inversement, les souverains serbes, albanais ou italiens qui régnèrent en Épire ne souhaitèrent jamais la rendre albanaise, serbe ou italienne et tous eurent à cœur de se conformer au modèle traditionnel qui y était en vigueur. Malgré les perturbations sociales qu'impliqua l'immigration des Albanais et, dans une moindre mesure, des Serbes, on ne peut véritablement parler de domination albanaise ou serbe, d'autant plus que ni les Albanais ni les Serbes ne souhaitaient annexer l'Épire à un quelconque État national⁴⁴².

Conformément à l'ancien modèle byzantin, les identités ethniques étaient très fluides, parfois changeantes, et n'avaient que peu d'influence sur les allégeances politiques : pour reprendre la formule de Gilbert Dagron, « *cette diversification des critères d'appartenance [...] fait perdre beaucoup de sa cohérence à ce que qu'on appelle un peu trop vite une nation, mais donne beaucoup d'épaisseur à la personne.* »⁴⁴³ En tout état de cause, le consensus

⁴⁴² VAKALOPOULOS, *Origins of the Greek Nation...*, *op. cit.*, pp. 112-113 et pp. 115-116, qui emploie des formules telles que « *the Serbian hold* » ou « *the Albanian yoke* » a bien sûr un point de vue différent. Pour cet auteur, Thomas Preljubović était un prince serbe dont le but était la fin de la civilisation grecque (ou byzantine ?) en Épire : « *Then, the Serbian Despot, Thomas Preljubović, sought to crush his Greek subjects forever. To this end, he tried to extirpate the authority of the Church in Epirus...* ». Les Albanais quant à eux sont présentés ainsi : « *the rampaging Albanians, with their uncontrollable eagerness for pillage...* »

⁴⁴³ DAGRON, *Byzance et la frontière...*, *art. cit.*, p. 303.

officiel autour de l'idéologie de l'unité et de l'indépendance épirote n'empêcha en vérité ni le morcellement de l'Épire ni, *in fine*, la perte de son indépendance.

L'étude des aspects idéologiques de l'État épirote permet donc d'entrevoir des mutations assez importantes au cours des trois siècles étudiés. Les fondements idéologiques dominants, concernant la forme de l'État mais aussi la conception de la nationalité, furent tout d'abord conformes au modèle byzantin classique, ce que confirment notamment les écrits de Jean Apokaukos. En revanche, la province connut par la suite de multiples bouleversements politiques et migratoires, qui firent émerger de nouveaux paradigmes idéologiques dans ces domaines. Bien que nous ne disposions pas d'une œuvre idéologiquement aussi cohérente et explicite que celle du métropolite de Naupacte, il est néanmoins possible grâce à nos diverses sources de mettre à jour ces nouveaux paradigmes.

Or il apparaît à travers eux que l'Épire, confrontée comme l'ensemble de la péninsule balkanique à des bouleversements inouïs, mit en place des solutions idéologiques à la fois originales et représentatives de phénomènes communs à toute la zone. En premier lieu, elle fut la première à théoriser l'existence d'un régime politique ayant vocation à se maintenir durablement en dehors de l'empire universel. Par la suite, son exemple fut d'ailleurs suivi par d'autres régions balkaniques. En second lieu, elle mit en place une nouvelle conception de l'ethnicité et de la nationalité, à la fois différente de la conception traditionnelle byzantine en ce qu'elle refusait la nécessité de l'union avec l'Empire, mais semblable en ce qu'elle plaçait la fidélité politique à un État ou à un souverain au-dessus de l'appartenance à un groupe ethnique donné.

Malgré ces nouveaux paradigmes, il nous paraît cependant essentiel d'insister sur le fait qu'en dépit de sa séparation de l'Empire, en dépit de sa volonté plusieurs fois démontrée d'en demeurer séparée et en dépit de l'apparition d'une fidélité politique envers le Despotat, l'Épire demeura toujours fidèle à son identité byzantine, qu'elle revendiqua jusqu'à la fin. La persistance de cette identité est d'ailleurs d'autant plus remarquable que, non seulement elle ne fut pas mise en péril par l'arrivée d'éléments étrangers, mais qu'en plus elle parvint à assimiler ces populations et notamment leurs chefs, qui firent tout pour se conformer aux traditions byzantines. On peut d'ailleurs y voir également la persistance d'une certaine unité culturelle du monde balkanique qui persista chez les Serbes et chez les Albanais longtemps après leur détachement de l'empire byzantin.

Enfin, un dernier point important est la nécessaire attention que l'historien doit apporter à la diversité des situations locales et individuelles. Les conditions matérielles de la transmission des données font que nous travaillons à partir de sources partielles et partiales : seule une catégorie de la population a écrit pour donner sa vision des choses, et parmi ces

témoignages écrits, un grand nombre a été perdu. Chaque source ne nous permet donc d'étudier qu'un regard sur le monde à la fois ; par conséquent une telle étude ne saurait être que « microhistorique » et ses résultats ne sauraient être généralisés qu'avec précaution. Concernant le cas concret de l'Épire, il nous faut donc nous méfier de catégories générales telles que « les Grecs » ou « les Albanais » dans lesquelles nous pourrions répartir la population épirote à l'exclusion de tout autre critère, notamment géographique ou social, et qui permettraient d'expliquer de façon déterministe la succession des événements politiques.

Conclusion

Parvenus au terme de ce travail de recherche, quelles conclusions pouvons-nous tirer ?

Rappelons tout d'abord les grandes phases de l'histoire épirote durant cette période. Créé aux lendemains de la quatrième croisade, l'État épirote tenta tout d'abord de reprendre Constantinople afin de restaurer l'Empire ; après quelques succès initiaux, il eut à subir l'expansionnisme de son rival de Nicée, qui reprit la Ville et tenta d'annexer la province occidentale à l'Empire restauré. Ayant résisté tant bien que mal, l'État épirote succomba finalement en 1340. Mais la guerre civile des années suivantes provoqua la chute définitive de la puissance byzantine dans la majeure partie de la péninsule balkanique, tandis qu'elle permit l'expansion serbe et l'immigration albanaise. Les événements politiques importants se jouèrent désormais à l'intérieur même de la province, fragmentée en plusieurs micro-États, avant d'être réunifiée sous l'égide du despote Carlo Tocco. Finalement, les Ottomans procédèrent à la conquête méthodique de son territoire.

Comme nous l'avons dit en introduction, les deux aspects les plus marquants de cette période de l'histoire épirote sont autant l'autonomie que l'hétérogénéité de cette province. La tendance à l'autonomie, voire à la fragmentation politique, est commune à cette époque à l'ensemble des Balkans et l'Épire ne fut certes pas la première région à se séparer du gouvernement central byzantin. Néanmoins, elle fut probablement l'une de celles qui resta le plus longtemps indépendante, puisque de 1204 à 1449, elle ne fut réellement rattachée à un empire, qu'il soit byzantin ou serbe, que durant quinze ans de 1340 à 1355, ce qui est sans équivalent dans la péninsule ; dans le monde byzantin, seule Trébizonde fit mieux. Cette indépendance fut consciemment souhaitée par une grande partie des Épirotes, qui eurent en effet à plusieurs reprises la possibilité de se rattacher à l'empire restauré. Elle tira au début sa justification dans la fidélité à la dynastie des Comnènes, avant d'être ensuite justifiée par la tradition. Peu à peu se mit en place un régime spécifique, le Despotat, qui en dehors de sa composante autonomiste était en tout point conforme au modèle byzantin. Ce dernier resta dominant en Épire jusqu'à la conquête ottomane.

Un lieu commun de l'historiographie voudrait d'ailleurs que cette dernière ait été facilitée par la fragmentation politique de la péninsule balkanique, dont l'Épire serait l'un des exemples les plus tristement célèbres. Cette idée demande pourtant à être relativisée puisque

l'Épire fut l'une des dernières régions à succomber, quand dans le même temps l'Empire byzantin lui-même avait été incapable de résister aux Ottomans en Asie mineure et avait même permis, voire favorisé leur passage en Europe. La centralisation byzantine avait, par le passé, été d'une grande efficacité, en grande partie parce qu'elle avait été contrebalancée par la mise en place du système thématique. Mais Constantinople reprit progressivement un poids trop important, dont se plaignaient les contemporains eux-mêmes, à l'instar d'un Michel Chôniatès, métropolite d'Athènes, critiquant à la fin du XII^{ème} siècle les excès de la fiscalité impériale dans les provinces⁴⁴⁴. Les événements de 1204 n'entraînèrent malheureusement aucune prise de conscience et les paroles d'un ministre de Michel VIII, exprimant son pessimisme au milieu de l'allégresse régnant à Nicée lorsque fut connue la nouvelle de la reconquête de Constantinople en 1261, s'avérèrent finalement prophétiques. Le petit empire de Nicée avait su reprendre Constantinople, mais l'Empire byzantin restauré ne sut pas défendre Nicée, ni aucune autre de ses provinces, y compris l'Épire annexée en 1340 et perdue moins d'une décennie plus tard.

Il ne faudrait pourtant pas tomber dans l'excès inverse et attribuer toutes les vertus à l'indépendantisme épirote. C'est en effet une Épire indépendante qui fut finalement annexée par les Ottomans. Cet échec final est réputé être dû à la trop grande hétérogénéité de l'Épire, en particulier sur le plan ethnique. Le morcellement politique suivant la crise du milieu du XIV^{ème} siècle est en effet souvent attribué à l'irruption des Albanais en Épire, à partir des années 1340, qui aurait ensuite provoqué un affrontement entre les Grecs retranchés dans Iôannina et les Albanais occupant le reste de l'Épire. Cet affrontement aurait favorisé la conquête turque, tout d'abord en raison de l'invitation lancée par les souverains de Iôannina à intervenir en Épire contre leurs rivaux albanais, ensuite en affaiblissant collectivement l'ensemble de la province, de sorte que les Tocco n'auraient, par la suite, pas été en mesure de résister efficacement aux Ottomans.

Notre étude a cependant mis en évidence que la diversité ethnique, même si elle est déterminante, ne représente que l'un des multiples aspects de l'hétérogénéité de la province. On pourrait par exemple citer l'opposition entre partisans de l'autonomie et partisans de l'union à l'Empire byzantin ou bien la rivalité entre Arta et Iôannina, mais aussi la difficulté du contrôle de ces deux capitales sur la Vagénétie et l'Étolie-Acarnanie. Les sous-régions

⁴⁴⁴ CHÔNIATÈS, Michel, Lettre 50, édition Spyridon Lampros, *Μιχαήλ Ἀχομινάτου τοῦ Χωνιάτου τὰ σωζόμενα*, 2 vol., Athènes, 1879-1880, t. II, p. 83, ll 4-24. Cf. AHRWEILER, Hélène, *L'idéologie politique de l'Empire byzantin*, Paris, P. U. F., 1975, pp. 91-101.

étaient elles aussi traversées par des divisions politiques qui se manifestèrent à de multiples reprises, notamment à l'occasion de guerres de succession. Enfin, les structures sociales et économiques, que nous n'avons malheureusement pas eu le loisir d'étudier, révéleraient elles aussi d'importants clivages, notamment entre ville et campagne ou entre circuits économiques concurrents. Les lignes de fracture ethniques, comme nous l'avons vu, recourent bien souvent d'autres lignes de fracture que nous venons d'énumérer. Or ces divisions étaient, pour nombre d'entre elles, présentes bien avant l'irruption des Albanais. Quant à la conquête ottomane, elle eut lieu après que le « problème albanais » ait été résolu. Enfin, on constatera que les Turcs intervinrent à plusieurs reprises dans le cadre de conflits successoraux au sein d'une même famille, dans lesquels on peinera à voir la moindre querelle ethnique.

En réalité, de même que le séparatisme épirote fut certes remarquable mais pas exceptionnel, l'incapacité de la province à se défendre face aux Ottomans ne constitue pas un phénomène exceptionnel dans les Balkans et est due à des facteurs démographiques, sociaux et politiques plus qu'ethniques. Ces facteurs furent d'ailleurs communs à l'ensemble de la péninsule et, dans cette perspective, l'Épire résista peut-être mieux que d'autres régions moins marquées par la diversité ethnique. Du reste, les Albanais d'Épire se montrèrent généralement plus combattifs que les Grecs ou les Italiens. Il n'est d'ailleurs pas interdit de penser que si Iôannina avait accepté la domination des seigneurs albanais d'Arta, ceux-ci auraient pu régénérer un Despotat dont la résistance aux Ottomans eût été plus efficace. Mais il n'y eut pas de Skanderbeg épirote. Il ne pouvait d'ailleurs pas y en avoir, dans la mesure où, loin de l'esprit de la ligue de Lezhë, chaque sous-région de l'Épire préféra se soumettre séparément aux Ottomans. Pourquoi l'Albanie réussit-elle à s'unir contre ces derniers au moment même où l'Épire rendait les armes dans la désunion ? Cette question concerne à vrai dire plutôt l'Albanie, dont la résistance si tardive est étonnante, que l'Épire, dont le renoncement final paraît plus aisément explicable.

Il serait néanmoins présomptueux de prétendre avoir fait avec cette thèse le tour de ces questions. D'autres thèmes importants auraient en effet dû être abordés, tels que l'histoire culturelle de l'Épire, actuellement en pleine réévaluation grâce aux travaux de Messieurs les Professeurs Constantinides et Katsaros, ou l'histoire économique, chère à Monsieur le Professeur Ducellier. Il est bien évident qu'il nous faudra par la suite nous consacrer à ces sujets pour espérer avoir une vue d'ensemble de l'Épire médiévale. Cette province, suscite en effet encore de nombreux questionnements et notre tâche est donc loin d'être terminée.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

➤ DOCUMENTATION INÉDITE

Rome, *Archivio Segreto Vaticano, Reg. Lat. 555*

Florence, Bibliothèque Laurentine, ms. *Plut. LXXXX* (Sup. Cod. 138)

➤ RECUEILS DE DOCUMENTS

a) grecs

- *ACTA CONCILIORUM OECUMENICORUM*, éd. Eduard Schwartz et Johannes Straub, 4 vol., Berlin, De Gruyter, 1927-1974.

- *ACTES DE LAVRA*, éd. Germaine Rouillard, Paul Collomp [et al.], 4 tomes en 7 volumes, Paris, P. Lethielleux, 1970-1982 (*Archives de l'Athos*, t. V, VIII, X-XI).

- *ACTES DE VATOPÉDI*, éd. Jacques Bompaire, Jacques Lefort, Vassiliki Kravari [et al.], 2 tomes en 4 volumes, Paris, P. Lethielleux, 2001-2006 (*Archives de l'Athos*, t. XXI et XXII).

- BEES, Nikos, « Σερβικά καὶ Βυζαντινικά γράμματα Μετεώρου » [« Lettres serbes et byzantines du Météore »], *Βυζαντίς*, II (1911), pp. 1-100.

- CAPASSO, Bartholomeus, *Historia diplomatica Regni Siciliae inde ab anno 1250 ad annum 1266*, Naples, Ex Typographia Regiae Universitatis, 1874 [rééd. Battipaglia, Laveglia & Carlone, 2009].

- *CORPUS INSCRIPTIONUM GRAECARUM*, éd. Boeckh, 4 vol., Berlin, Reimer, 1828-1877, rééd. Hildesheim-New York, G. Olms, 1977 [*CIG*].

- DARROUZÈS, Jean, *Notitiae Episcopatum Ecclesiae Constantinopolitanae*. Texte critique, introductions et notes, Paris, Institut français d'études byzantines, 1981 (*Géographie ecclésiastique de l'Empire byzantin*, t. I).

- DARROUZÈS, Jean et LAURENT, Vitalien, *Dossier grec de l'Union de Lyon (1273-1277)*, Paris, Institut français d'études byzantines, 1976 (*Archives de l'Orient chrétien*, 16).

- *EPIROTICA. DE REBUS EPIRI*, éd. Immanuel Bekker, *Historia politica et patriarchica Constantinopoleos*, Bonn, Weber, 1849 (*CSHB*), pp. 205-79.

- GELZER, Heinrich, *Ungedruckte und ungenügend veröffentlichte Texte der Notitiae episcopatum : ein Beitrag zur byzantinischen Kirchen und Verwaltungsgeschichte*, Munich, Verlag der K. Akademie, 1901 (*Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe der königlich bayerischen Akademie der Wissenschaften*, XXI/3).

- GELZER, Heinrich, « Ungedruckte und wenig bekannte Bistümerverzeichnisse der orientalischen Kirche », *BZ I* (1892), pp. 245-282 ; *II* (1893), pp. 22-72.

- HUNGER, Herbert, KRESTEN, Otto *et alii*, *Das Register des Patriarchats von Konstantinopel*, 3 vol. Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1981-2001 (CFHB, XIX) [PKR].
- KURTZ, Eduard, « Christophoros von Ankyra als Exarch des Patriarchen Germanos II », *BZ*, XVI (1907), pp. 120-142.
- LAMPROS, Spyridon, *Παλαιολόγεια καὶ Πελοποννησιακά*, 4 tomes, Athènes, Επίτροπη έκδοσεως των καταλοίπων Σπυριδωνος Λάμπρου, 1912-30.
- MIGNE, Jacques-Paul, *Patrologiae cursus completus. Series graeco-latina*, 161 t. en 166 vol., Paris, Imprimerie Catholique, 1857-66 [PG].
- MIKLOSICH, Franz, et MÜLLER, Joseph, *Acta et Diplomatica graeca medii aevi sacra et profana*, 6 vol., Vienne, 1860-1890, rééd. Athènes, 1996 [MM].
- PAPADOPOULOS-KERAMEUS, Athanasios, *Ἀνάλεκτα Ἱεροσολυμιτικῆς Σταχυολογίας*, 5 vol., Saint-Pétersbourg, [s. n.], 1891-1898 [rééd. Bruxelles, Culture et Civilisation, 1963].
- PAPADOPOULOS-KERAMEUS, Athanasios, « Ἀθηναϊκὰ ἐκ τοῦ ἰβ' καὶ γ' αἰῶνος », *Ἄρμονία*, III (1902), pp. 209-224, 273-293.
- PAPADOPOULOS-KERAMEUS, Athanasios, « Δυσραχηνά », *BZ*, XIV (1905), pp. 572-574.
- PAPADOPOULOS-KERAMEUS, Athanasios, « Συμβολὴ εἰς τὴν ἱστορίαν τῆς ἀρχιεπισκοπῆς Ἀχρίδος », [« Contribution à l'histoire de l'archevêché d'Ohrid »], *Сборник Статей Посвященных В. И. Ламанскому (Sbornik Statej Posvjasesennyh V.J. Lamanskomu)*, I, Saint-Pétersbourg, 1907, pp. 227-250.
- PAPADOPOULOS-KERAMEUS, Athanasios, « Συνοδικὰ γράμματα τοῦ Ἀποκαύκου » [« Lettres synodales d'Apokaukos »], *Βυζαντίς*, I (1909), pp. 3-30.
- PAPADOPOULOS-KERAMEUS, Athanasios, « Ἰωάννης Ἀπόκαυκος καὶ Νικήτας Χωνιάτης » [« Jean Apokaukos et Nikêtas Chôniateis »], *Τεσσαρακονταετηρὶς τῆς καθηγεσίας Κ. Κόντου, Φιλολογικαὶ διατριβαί*, Athènes, 1909, pp. 373-382.
- PAPADOPOULOS-KERAMEUS, Athanasios, *Noctes Petropolitanae*, Saint-Pétersbourg, Kiršbaum, 1913, pp. 249-294, rééd. Leipzig, Zentralantiquariat der Deutschen Demokratischen Republik, 1976 (Subsidia Byzantia : lucis ope iterata, 21).
- PARTHEY, Gustav, *Hieroclis Synecdemus et Notitiae Graecae episcopatum. Accedunt Nili Doxopatrii Notitia patriarchatum et locorum nomina immutata*, Berlin, 1866.
- PETRIDÈS, Sophrone, « Jean Apokaukos, lettres et autres documents inédits », *Bulletin de l'Institut archéologique russe à Constantinople*, XIV, (1909), pp. 69-100, tiré à part, Sofia, 1909, pp. 1-32.
- RHALLES, Georgios et POTLES, Michael, *Σύνταγμα τῶν θείων καὶ ιερῶν κανόνων*, 6 vol., Athènes, τυπ. Χαροφύλαξ, 1852-1859.
- SATHAS, Constantin, *Ἑλληνικά Ἀνέκδοτα*, 2 vol., Athènes, Τύποις του Φωτός, 1867.
- SATHAS, Constantin, *Μεσαιωνικὴ Βιβλιοθήκη*, 7 vol., Venise-Paris, Maisonneuve, 1872-1894 [MB].
- SATHAS, Constantin, *Μνημεῖα Ἑλληνικῆς Ἱστορίας. Monumenta Hellenicae Historiae. Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge*, 9 vols, Paris, Maisonneuve, 1880-96 [MHH].

- SOLOVJEV, Alexandar et MOŠIN, Vladimir *Грчке повеље српских владара* (« Documents grecs des souverains serbes »), Belgrade, Српска краљевска академија, 1936, rééd. Londres, Variorum Reprints, 1974 [SOLOVJEV-MOŠIN].
- THALLÓCZY, Lajos von, et BARABÁS, Samu, *Codex diplomaticum comitum de Blagay*, Budapest, Kiadja a Magyar Tudományos Akadémia, 1897 (Monumenta Hungariae Historica, Diplomataria, XXVIII).
- VASSILIEVSKI, V., « Epirotica Saeculi XIII », *VV*, III (1896), pp. 241-99.

b) italiens

- AUVRAY, Lucien, *Les Registres de Grégoire IX*, 4 tomes en 3 vol., Paris, Fontemoing puis De Boccard, 1896-1955 (BEFAR).
- BERGER, Élie, *Les Registres d'Innocent IV*, 4 vol., Paris, Thorin, 1884-1921.
- CESSI, Roberto, SAMBIN, Paolo, BRUNETTI, Mario, *Le Deliberazioni del Consiglio dei Rogati (Senato) serie Mixtorum*, 2 vol., Venise, a Spese della deputazione, 1960-1961 (Deputazione di Storia Patria per le Venzie : Monumenti Storici. Nuova serie, XV).
- CHRYSOSTOMIDES, Julian, *Monumenta Peloponnesiaca*, Camberley, Porphyrogenitus 1995.
- COULON, Auguste, *Lettres secrètes et curiales du pape Jean XXII (1316-1334) relatives à la France*, 3 vol., Paris, Fontemoing puis De Boccard, 1900-1965 (BEFAR).
- HOROY, César Auguste, *Honorii III opera omnia*, 5 vol., Paris, Imprimerie de la Bibliothèque ecclésiastique, 1879-1882 (Medii aevi Bibliotheca patristica).
- HÜNTEMANN, Ulrich, *Bullarium Franciscanum continens Constitutiones Epistolas Diplomata Romanorum Pontificum Eugenii IV et Nicolai V*, Quaracchi, Ex typographia Collegii S. Bonaventurae, 1929 (*Bullarium Franciscanum*, n. s., t. I).
- IORGA, Nicolas, *Notes et extraits pour servir à l'histoire des Croisades au XV^e siècle*, 6 vol., Paris-Bucarest, E. Leroux, 1899-1916 ; aussi dans *ROL*, IV (1896), pp. 25-118, 226-320, 503-622 ; V (1897), pp. 108-212, 311-388 ; VI (1898), pp. 50-143, 370-434 ; VII (1900), pp. 38-107, 375-429 ; VIII (1900-01), pp. 1-115, 267-310.
- MERTZIOS, Konstantinos, « Μία ανέκδοτη έπιστολή του Καρόλου Α΄ του Τόκκου προς τον Δόγην Βενετίας γραφείσα έξ Ιωαννίνων τò 1425 » [« Une lettre inédite de Carlo I^{er} Tocco au doge de Venise écrite à Idannina en 1425 »], dans *Πεπραγμένα του Θ΄ Διεθνούς Βυζαντινολογικού Συνεδρίου (Θεσσαλονίκη, 12-19 Απριλίου 1953)*, 3 vol., Athènes, Τυπογραφίον Μυρτίδη, 1955-1958, t. II, pp. 556-559.
- MERTZIOS, Konstantinos, « Trois lettres inédites de Charles Tocco en 1427, 1428 et 1432 », dans DÖLGER, Franz et BECK Hans-Georg (éds.), *Akten des XI. Internationalen Byzantinistenkongresses*, Munich, H. Beck, 1960, pp. 352-354.
- MIGNE, Jacques-Paul, *Patrologiae Cursus Completus, Series Latina*, 221 vol., Paris, Garnier, 1844-55 [PL].
- PARRINO, Ignazio, *Acta Albaniae Vaticana res Albaniae saeculorum XIV et XV atque cruciatam spectantia*, 1 vol., Cité du Vatican, Biblioteca Apostolica vaticana, 1971 (*Studi e testi*, n° 266).

- PERRAT, Charles et LONGNON, Jean, *Actes relatifs à la principauté de Morée, 1289-1300*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1967 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 6) [PERRAT-LONGNON].
- PICCOLOMINI, Aeneas Sylvius, Pie II, *Aeneae Sylvii Piccolominei (Pontificis Pii II.) opera, quae extant omnia, nunc demum post corruptissimas editiones summa diligentia castigata et in unum corpus redacta : his quoque accessit gnomologia ex omnibus Sylvii operibus collecta, et index copiosissimus*, Bâle, Henri Petrina, 1571.
- PIPPIDI, Andrei, « Lettres inédites de Leonardo III Tocco », *RESEE* XXXII (1994), pp. 67-72.
- TĂUTU, Aloysius, *Acta Honorii III (1216-1227) et Gregorii IX (1227-1241)*, Rome, 1950.
- TĂUTU, Aloysius, *Acta Urbani PP. V (1362-1370)*, Rome, Typis Pontificiae Universitatis Gregorianae, 1964.
- TĂUTU, Aloysius, *Acta Martini P. P. V (1417-1431)*, 2 vol., Rome, Pontificia Commissio Codici Iuris Canonici Orientalis Recognoscendo, 1980 (*Fontes*, s. III, vol. XIV).
- THALLÓCZY, Ludwig von, JIREČEK, Konstantin, SUFFLAY, Milan, *Acta et Diplomata res Albaniae mediae aetatis illustrantia*, 2 vol., Vienne, Holzhausen, 1913-1918 [ADA].
- HALUČŠYNSKYJ, Theodosyj, *Innocentii III papae Acta*, Rome, 1944.
- THOMAS, Georg, PREDELLI, Riccardo, *Diplomatarium Veneto-Levanticum, sive Acta et Diplomata res Venetas, Graecas atque Levantis illustrantia a 1330-1454*, 2 vol., (Monumenti Storici pubblicati dalla R. Deputazione Veneta di Storia Patria, series prima. Documenti, vol. V, IX, Venise, 1880, 1889 [DVL].
- VALENTINI, Giuseppe, *Acta Albaniae Veneta Saeculorum XIV et XV*, 3 t. en 24 vol., Palerme-Milan-Rome, Joseph Tosini-P. I. M. E. , 1967-1977 [AAV].
- MURATORI, Ludovico, *Rerum Italicarum Scriptores*, 25 vol., Milan, 1723-51 ; *Rerum Italicarum Scriptores. Nuova edizione riveduta, ampliata e corretta*, éd. Giosuè Carducci et Vittorio Fiorini, Citta di Castello-Bologne, S. Lapi-N. Zanichelli, depuis 1900 ; reproduction anastatique de la première édition, Milan, A. Forni, 1975-1983 [RIS].

c) divers

- BUCHON, Jean Alexandre, *Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises pendant le XIII^e siècle*, Paris, Mairat, 1841.
- BUCHON, Jean Alexandre, *Recherches et Matériaux pour servir à une histoire de la domination française dans les provinces démembrées de l'Empire grec*, 2 vol. en un tome, Paris, A. Desrez, 1840.
- BUCHON, Jean Alexandre, *Nouvelles recherches historiques sur la Principauté française de Morée et ses hautes baronnies à la suite de la Quatrième Croisade*, 2 vol. Paris, Imprimeurs unis, 1843.
- BUCHON, Jean Alexandre, *Recherches historiques sur la Principauté française de Morée et ses hautes baronnies*, 2 vol., Paris, Renouard, 1845.
- DELISLE, Léopold, *Recueil des Historiens de Gaule et de France*, 19 vol., Paris, Victor Palmé, 1869-1880 [RHGF].

- HOPF, Karl, *Chroniques gréco-romanes inédites ou peu connues (CGR)*, Berlin, Weidmann, 1873.
- HUIILLARD-BRÉHOLLES, Jean-Louis, *Historia Diplomatica Friderici Secundi*, 6 vol., Paris, Plon, 1852-61 ; rééd. Turin, Bottega D'Erasmus, 1963.
- MANSI, Gian Domenico, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, 58 vol., Paris-Leipzig-Arnheim, Welter, 1901-1927.
- MARKOVIĆ, Miroslav, « Византиске повеље Дубровачког архива » (« Les sources byzantines des Archives de Dubrovnik »), *ZRVI*, I (1952), pp. 205-262.
- *MONUMENTA GERMANIAE HISTORICA*, Hanovre-Leipzig, 1826- [MGH].
- RUBIO I LLUCH, Antonio, *Diplomatari de l'Orient Català (1301-1409)*, Barcelone, Institut d'Estudis Catalans, 1947.
- TAFEL, Gottlieb et THOMAS, Georg, *Griechische Original-Urkunden zur Geschichte des Freistaates Ragusa*, Vienne, Braumueller, 1851.
- TAFEL, Gottlieb et THOMAS, Georg, *Urkunden zur älteren Handels und Staatsgeschichte der Republik Venedig mit besonderer Beziehungen auf Byzanz und die Levante*, 3 vol., Vienne, aus der kaiserlich-königlichen hof und Staatsdruckerei, 1856-57 (Fontes rerum Austriacarum Abt. II: Diplomata, XII-XIV) [TT].
- THEINER, Augustin, *Vetera monumenta historica Hungariam sacram illustrantia*, 2 vol., Rome, Typis Vaticanis, 1859-1860.

➤ REGESTES

a) sources grecques

- DARROUZÈS, Jean, GRUMEL, Venance et LAURENT, Vitalien, *Les Regestes des Actes du Patriarcat de Constantinople*, t. I : *Les Actes des Patriarches*, 7 fascicules, Paris, Institut français d'Études byzantines, 1971-1991.
- DÖLGER, Franz, *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches*, 5 vol., Munich-Berlin, R. Oldenburg, 1924-1965 ; rééd. P. Wirth et A. E. Müller, Munich-Berlin, C. H. Beck, 1977-.
- MAZAL, Olivier, *Die Prooimien der byzantinischen Patriarchenurkunden (Byzantina Vindobonensia VII)*, Vienne, 1974.

b) sources angevines

- ALLOCATI, Antonio, *Archivio privato di Tocco di Montemiletto, Inventario*, Rome, Pubblicazioni dell'Archivio di Stato di Napoli, 1978 [ATM].
- BARONE, Nicola, *Notizie storiche tratte dai registri di Cancelleria di Carlo III di Durazzo con aggiunta di altri documenti*, Naples, 1887 = ASPN XII (1887), pp. 5-30, 184-208.

- CAMERA, Matteo, *Annali delle due Sicilie*, 2 vol., Naples, Stamperia del Fibreno, 1841-1860
- DE APREA, Antonio, *Syllabus membranarum ad Regiae Siclae Archivum pertinentium*, 2 tomes en 3 vol., Naples, Regia Typographia, 1824-1845
- DEL GIUDICE, Giuseppe, « La Famiglia di Re Manfredi », *ASPN*, III (1878)
- DE LELLIS, Carlo, *Gli Atti perduti della Cancelleria Angioina*, 2 vols, Rome, Istituto storico italiano per il medio evo, 1939-1942 (Regesta Chartarum Italiae, 25, 31).
- DURRIEU, Paul, *Les Archives angevines de Naples. Étude sur les registres du roi Charles Ier (1265-1285)*, 2 vol., Paris, Thorin, 1886-1887 (BEFAR).
- FILANGIERI, Riccardo, *I Registri della Cancelleria Angioina, ricostruiti da Riccardo Filangieri con la collaborazione degli Archivisti Napoletani* Naples, Accademia Pontaniana, depuis 1950 (Testi e Documenti di Storia Napoletana pubblicati dall'Accademia Pontaniana) [RCA].
- GIOMO, Giuseppe, *Rubriche dei libri perduti dei Misti* (Venise, 1887) ; aussi dans *Archivio Veneto*, XVII (1879), 126-32 ; XVIII (1879), 40-338 ; XIX (1880), 90-117 ; XX (1880), 81-95.
- HABERSTUMPF, Walter, « Dinasti Italiani in Levante. I Tocco duchi di Leucade: Regesti (Secoli XIV-XVII) », *SV XLV* (2003), pp. 163-211.
- MINIERI-RICCIO, Camilio, « Il Regno di Carlo I° d' Angiò dal 2 gennaio 1273 al 7 gennaio 1285 », *ASI*, série 3, XXII (1875), 3-36, 235-63 ; XXIII (1876), 34-60, 223-41, 423-40 ; XXIV (1876), 226-42, 373-406 ; XXV (1877), 19-42, 181-194, 404-416 ; XXVI (1877), 3-25, 204-24, 417-26 ; série 4, I (1878), 1-13, 225-47, 421-44 ; II (1878), 192-205, 353-64 ; III (1879), 3-22, 161-70 ; IV (1879), 3-18, 173-83, 349-60 ; V (1880), 177-86, 353-66 ; VII (1881), 3-24, 304-12.
- MINIERI-RICCIO, Camilio, *Genealogia di Carlo II. di Angiò*, Naples, 1882 ; Aussi dans *ASPN*, VII (1882), 5-67, 201-62, 465-96, 653-84 ; VIII (1883), 5-33, 197-226, 381-96.
- MINIERI-RICCIO, Camilio, *Saggio di Codice Diplomatico formato sulle antiche scritture dell'Archivio di Stato di Napoli*, 2 vol., 2 suppl., Naples, Rinaldi-Sellitto, 1878-83.
- MINIERI-RICCIO, Camilio, *Studi storici fatti sopra 84 registri angioini*, Naples, 1876.
- MINIERI-RICCIO, Camilio, *Studi storici su' fascioli angioini dell' Archivio della Regia Zecca di Napoli*, Naples, Detken, 1863.
- PLACIDO, Pasquale, *Illustrazione di tre diplomi bizantini che si conservano nel grande archivio di Napoli*, Naples, G. Cataneo, 1862.

c) sources vénitiennes

- PREDELLI, Riccardo, *I Libri Commemorativi della Repubblica di Venezia : Regesti*, 6 vol., Venise, Deputazione di storia patria per le Venezie, 1876-78.
- PREDELLI, Riccardo, *Il Liber Communis (Liber Plegiorum)*, Venise, 1872.
- THIRIET, Freddy, *Délibérations des Assemblées Vénitiennes concernant la Roumanie*, 2 vol., Paris, Mouton, 1966-1971 (Documents et Recherches, 8 et 11).

- THIRIET, Freddy, *Régestes des délibérations du Sénat*, 3 vol., Paris-La Haye, Mouton, 1958-1961.

d) sources pontificales

- POTTHAST, August, *Regesta Pontificum Romanorum inde ab anno 1198 ad annum 1304*, 2 vol., Berlin, 1874-1875.

- PRESSUTTI, Pietro, *I Regesti del Pontefice Onorio III*, Rome, Befani, 1884.

- PRESSUTTI, Pietro, *Regesta Honorii Papae III*, 2 vol., Rome, Typographia Vaticana, 1888-1895.

e) sources ragusaines

- KREKIĆ, Barisa, *Dubrovnik (Raguse) et le Levant au Moyen Age*, Paris-La Haye, Mouton, 1961 (Documents et Recherches, V).

➤ CHRONIQUES ET TEXTES LITTÉRAIRES

a) sources byzantines, autres qu'épirotes

- AKROPOLITÊS, Georges, *Historia. Georgii Acropolitae Opera*, éd. August Heisenberg, 2 vol., Leipzig, Teubner, 1903 ; rééd. Peter Wirth, Stuttgart, Teubner, 1978 ; éd. Spyros Spyropoulos, *Χρονική Συγγραφή*, Thessalonique, Zitros, 2004.

- ANAGNÔSTÊS, Jean, *Ἰωάννου Ἀναγνώστου Διήγησις περὶ τῆς τελευταίας ἀλώσεως τῆς Θεσσαλονίκης. Μονωδία ἐπὶ τῇ ἀλώσει τῆς Θεσσαλονίκης*, éd. Giannis Tsaras, Thessalonique, Νικολαΐδης, 1958.

- BLEMMYDÊS, Nicéphore, éd. August Heisenberg, *Nicephori Blemmydae curriculum vitae et carmina*, Leipzig, Teubner, 1896 ; éd. Joseph Munitiz, *Nicephori Blemmydae Autobiographia sive Curriculum vitae necnon Epistula universalior*, Turnhout-Louvain, Brepols-Leuven University Press, 1984 (CC, series graeca 13).

- CANTACUZÈNE, Jean, *Historiae. Ioannis Cantacuzeni eximperatoris Historiarum Libri IV*, éd. L. Schopen, 3 vol., 1828-1832 (CSHB).

- CHALKOKONDYLÊS, Laonikos, *Laonici Chalcocondylae Atheniensis Historiarum libri decem*, éd. Bekker, Bonn, 1843 (CSHB) ; éd. Jacques-Paul Migne, PG, t. CXLIX ; *Laonici Chalcocondylae Historiarum Demonstrationes*, éd. E. Darkó, 2 vol., Budapest, 1922-27. Traduction française de Blaise de Vigenaire, reproduite dans *Histoire générale des Turcs, contenant l'Histoire de Chalcocondyle, traduite par Blaise de Vigenaire, avec les illustrations du mesme auteur, et continuée jusques en l'an MDCXII par Thomas Artus ; et en cette Edition, par le Sieur De Mézeray, jusques en l'année 1661*. Paris, 1662.

- CHÔNIATÈS, Michel, éd. Spyridon Lampros, *Μιχαήλ Ἀκομινάτου τοῦ Χωνιάτου τὰ σωζόμενα*, 2 vol., Athènes, 1879-1880 ; *Michaelis Choniatae Epistulae*, éd. Fotini Kolovou, Berlin-New York, De Guyter, 2001, (CFHB XLI).
- CHÔNIATÈS, Nikêtas, *Historia*, éd. Immanuel Bekker, Bonn, Weber, 1835 (CSHB) ; éd. Van Dieten, 2 vol., Berlin-New York, De Gruyter, 1975 (CFHB XI, Series Berolinensis).
- *CHRONICA BYZANTINA BREVIORA*, éd. Peter Schreiner, *Die Byzantinischen Kleinchroniken*, 3 vol., Vienne, Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1975-1979 (CFHB, XII).
- *ΧΡΟΝΙΚΟΝ ΜΟΡΕΩΣ* [= *Chronique de Morée*, version grecque]. *Τὸ Χρονικὸν τοῦ Μορεῶς*, éd. Petros Kalonaros, Athènes, D. Dêmêtrakos, 1940 ; éd. John Schmitt, *The Chronicle of Morea*, Londres, Methuen, 1904.
- *CHRONIQUE DES MÉTÉORES*, éd. Léon Heuzey, *Discours historique sur les couvents des Météores*, « Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France », IX (1875), pp. 232-251, avec traduction française ; éd. Antonio Rigo, *La « Cronaca delle meteore », la storia dei monasteri della Tessaglia tra XIII e XVI secolo*, Florence, 1999, avec traduction italienne.
- *CHRONIQUE DES SULTANS TURCS*, éd. Georgios Zoras, *Χρονικὸν περὶ τῶν Τούρκων σουλτάνων*, Athènes, Σπουδαστήριον Βυζαντινῆς καὶ Νεοελληνικῆς Φιλολογίας τοῦ Πανεπιστημίου Αθηνῶν, 1958 ; traduction anglaise par M. Philippides, *Byzantium, Europe, and the early Ottoman Sultans 1373-1513. An anonymous Greek Chronicle of the Seventeenth Century (Codex Barberinus Graecus 111)*, New York, 1990.
- DARROUZÈS, Jean, « Ekthésis Néa. Manuel des pittakia du XIV^e siècle », *REB*, XXVII (1969), pp. 5-127.
- DARROUZÈS, Jean, « Le traité des transferts. Édition critique et commentaire », *REB* XLII (1984), pp. 147-214.
- DOROTHÉE DE MONEMVASIA, *Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises pendant le XIII^e siècle*, Paris, Mairêt, 1841, éd. Jean Alexandre Buchon, pp. XXVII-XLII, Paris, 1841.
- DOUKAS, *Historia Turco-byzantina*, éd. Ismael Boulliau, Paris, Cramoisy, 1649 ; éd. Immanuel Bekker, Bonn, Weber, 1834 (CSHB) ; éd. Vasile Grecu, *Istoria Turco-Byzantină (1341-1462)*, Bucarest, Editura Academiei republicii socialiste Romîne, 1958, avec traduction roumaine ; éd. Francisco Ortola Salas et Fernando Alconchel Pérez, Madrid, A. Machadi libros, 2006, avec traduction espagnole.
- ÉPHRAÏM, *Chronographia*, éd. Immanuel Bekker, Bonn, Weber, 1840 (CSHB) ; éd. Migne, *PG*, t. CXLIII, col. 11-349 ; éd. Odysseus Lampsidis, Athènes, Ακαδημία Αθηνῶν, 1990 (CFHB, 27).
- EUSÈBE DE CÉSARÉE, *De Vita Constantini*, éd. Jacques-Paul-Migne, dans *PG*, XX, col. 905-1233.
- GRÊGORAS, *Byzantina Historia*, éd. Ludwig Schopen, 3 vol., Bonn, Weber, 1829-1855 (CSHB) ; traduction allemande et commentaire par Jan Louis van Dieten, *Rhomaïsche Geschichte, Historia Rhomaike*, 6 t. en 7 vol., Stuttgart, Anton Hiersemann, 1973-2007 (Bibliothek der griechischen Literatur, n^{os} 4, 8, 9, 24, 39, 59, 66].
- GRÊGORAS, Nicéphore, *Discours en l'honneur de l'empereur Andronic III Paléologue* : « Τοῦ σοφωτάτου καὶ λογιωτάτου κυρίου Νικηφόρου τοῦ Γρηγορᾶ λόγος

προσφωρηματικὸς εἰς τον βασιλέα », éd. L. Westermann, *Certamina Eruditionis... in annum MDCCCLXV. Excerptorum ex bibliothecae Paulinae Lipsiensis libris manu scriptis pars prima*, Leipzig, 1865, pp. 21-26.

- HIERAX, *Χρονικὸν περὶ τῆς τῶν Τούρκων βασιλείας*, éd. Constantin Sathas, *MB*, t. I, Venise, Τύποι τοῦ φοίνικος – Paris, Maisonneuve, 1872, pp. 243-268.

- HIÉROCLËS, *Synekdêmos*, éd. Gustav Parthey, *Hieroclis Synecdemus et Notitiae Episcopatum*, Berlin, Nicolai, 1866, rééd. Amsterdam, Hakkert, 1967 ; éd. Ernst Honigmann, *Le synekdêmos d'Hiéroklès et l'opuscule géographique de Georges de Chypre*, Bruxelles, Institut de philologie et d'histoire orientales et slave, 1939 (*Corpus bruxellense historiae byzantinae*).

- ISIDORE DE KIEV, *Ἄνωνυμου πανηγυρικὸς εἰς Μανουήλ καὶ Ἰωάννην Ἡ Παλαιολόγους*, éd. Ioannis Vogiatzidis, dans Spyros Lampros (dir.), *Παλαιολόγεια καὶ Πελοποννησιακά*, 4 vol., Athènes, Επίτροπη ἐκδοσεως των καταλοίπων Σπυριδωνος Λάμπρου, 1912-1930, t. III, pp. 132-199.

- KATRAPËS, Jean, *Εἰς τὸν φιλοσόφους φιλόσοφον καὶ ῥητορικώτατον Νεόφυτον ἀνακρεόντεις*, éd. Pietro Matranga, *Anecdota Graeca*, 2 vol., Rome, Bertinelli, 1850, rééd. New York, Olms-Hildesheim, 1971.

- KEKAUMENOS, éd. Vassilievski-Jernstedt, *Cecaumeni Strategicon et incerti scriptoris De officiis regis libellus*, Saint-Pétersbourg, Typis Academiae Caesariae Scientiarum, 1896, rééd. Amsterdam, Hakkert, 1965.

- KINNAMOS, éd. August Meineke, Bonn, Weber, 1836 (*CSHB*)

- KRITOPOULOS, Michel, éd. Vasile Grecu, *Din domnia lui Mahomed al II-lea, anii 1451-1467*, Bucarest, Editura Academiei Republicii populare romîne, 1963.

- MALALAS, Jean, éd. Ludwig Dindorf, *Ioannis Malalae Chronographia*, Bonn, Weber, 1831 (*CSHB*) ; éd. Hans Thurn, Berlin-New York, De Gruyter, 2000.

- MANASSËS, Constantin, *Compendium Chronicum*, éd. Immanuel Bekker, Bonn, Weber, 1837 (*CSHB*).

- MICHEL VIII PALÉOLOGUE, *Imperatoris Michaelis Palaeologi De vita sua*, éd. H. Grégoire, *Byzantion XXIX-XXX* (1959-1960), pp. 447-476. [avec traduction française].

- PACHYMÉRËS, Georges, *Relations historiques*, éd. Bekker, Bonn, Weber, 1835 (*CSHB*), éd. Failler (Albert), 5 vol., Paris, Institut français d'études byzantines, 1984-2000 (*CFHB XXIV*, Series Parisiensis)

- PHILES, Manuel, *Manuelis Philae Carmina*, 2 vol., éd. Emmanuel Miller, Paris, Presses impériales, 1855, 1857 ; *Manuelis Philae Carmina Inedita*, éd. Ae. Martini, Naples, typ. acad., 1900.

- PHILON D'ALEXANDRIE, éd. Leopold Cohn, Paul Wendland et Siegfried Reiter, 6 vol., *Philonis Alexandrini opera quae supersunt*, Berlin, Reimer, 1896-1915, rééd. 1962.

- PSEUDO-KODINOS, *Traité des offices*, éd. Immanuel Bekker, Bonn, Weber, 1839 ; éd. Jean Verpeaux, Paris, CNRS, 1976 (*Le Monde byzantin*, I).

- *SCHOLIA IN THUCYDIDEM AD OPTIMOS CODICES COLLATA*, éd. Hude, Leipzig, Teubner, 1927, rééd. 1973.

- SKYLITZËS, Jean, éd. Immanuel Bekker, 2 vol., Bonn, Weber, 1838-1839 (*CSHB*) ; éd. Hans Thurn, *Ioannis Scylitzae synopsis historiarum*, Berlin, De Gruyter, 1973 (*CFHB*).

- SKOUTARIOTËS, *Ἀνονύμου Σύνοψις Χρονική*, éd. Constantin Sathas, *MB*, t. VII, Venise, Τύποι τοῦ φοίνικος – Paris, Maisonneuve, 1894 ; voir aussi Akropolitês, éd. Heisenberg, vol. 1, pp. 275 sq.
- SPHRANTZËS, Georges, *Paleologo, grandezza e caduta di Bisanzio*, éd. Riccardo Maisano, Palerme, Sellerio, 2008 (La città antiqua, 32) ; *Cronaca*, éd. Riccardo Maisano, Rome, Accademia nazionale dei Lincei, 1990 (CFHB, 29) ; *Memorii 1401-1477*, éd. Vasile Grecu, Bucarest, Editura Academiei republicii socialiste România, 1966 (Scriptores byzantini, 5) ; éd. Immanuel Bekker, Bonn, Weber, 1838 (CSHB, 36).
- THÉODORE II LASKARIS, *Theodori Ducae Lascaris Epistulae CCXVII*, éd. Nicola Festa, Florence, Carnesecchi e figli, 1898.
- *VIE DE SAINT-ATHANASE* : *Βίος καὶ πολιτεία τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Ἄθανασίου, ἀσκήσαντος ἐν τοῖς Σταγοῖς, ἐν τῷ λίθῳ τῷ ὑπ' αὐτοῦ Κλημέντι Μετεώρῳ*, éd. Nikos Bees, *Βυζαντίς*, I (1909-1910), pp. 237-260.
- *VIE DE SAINT-NIPHON* : *Vie de Saint-Niphon ermite au Mont Athos*, éd. François Halkin, *AB*, LVIII (1940).

b) sources originaires de l'État épirote

- CHÔMATËNOS, *Ponemata Diaphora*. éd. Gunter Prinzing, Berlin, De Gruyter, 2002 (CFHB, Series Berolinensis) ; éd. Jean Baptiste Pitra, *Analecta Sacra Spicilegio Solesmensi parata*, 8 vol. (dont vol. 7 jamais paru), Paris, A. Jouby et Roger, 1876-1891, t. VI.
- *CHRONIQUE DE GALAXIDI*, éd. Constantin Sathas, *Χρονικὸν ἀνέκδοτον Γαλαξειδίου*, Athènes, I. Kassandreos, 1865 ; éd. Georgios Valetas, *Χρονικὸ τοῦ Γαλαξειδίου*, Athènes, 1944.
- *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, éd. François-Charles-Hugues-Laurent Pouqueville, *Voyage de la Grèce*, 5 vol., Paris, 1820-1821, t. V, pp. 200-309 ; éd. Andreas Moustoxydis, *Ἑλληνομνήμων ἢ σύμμικτα ἑλληνικά : σύγγραμμα ἑλληνικόν*, VIII-IX (1845), pp. 489-561 ; éd. Immanuel Bekker, Bonn, Weber, 1849 (CSHB), pp. 209-239 ; éd. Gabriel Destounis, Saint-Pétersbourg, Académie impériale des sciences, 1858 ; éd. Jevta Avramović, Гласник српског Ученог Друштва, XIV (1862), pp. 233-275 ; éd. Sebastiàn Cirac Estorañan, *El legado de la basilissa María y de los despotas Thomas y Esaú de Joannina*, 2 vol., Barcelone, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1943, t. II, pp. 35-54 ; éd. Leandros Vranoussis, « Τὸ Χρονικὸν τῶν Ἰωαννίνων κατ' ἀνέκδοτον δημῶδη ἐπιτομήν » [« La chronique de Iôannina dans une version démotique inédite »], *EMA*, XII (1962), pp. 57-115, existe aussi en tiré à part, Athènes, Ακαδημία Αθηνών, 1965.
- *CHRONIQUE DE IÔANNINA, VERSION DÉMOTIQUE*, éd. Leandros Vranoussis, « Τὸ Χρονικὸν τῶν Ἰωαννίνων κατ' ἀνέκδοτον δημῶδη ἐπιτομήν », [« La chronique de Iôannina dans une version démotique inédite »], dans *EMA*, XII (1962), pp. 57-115, existe aussi en tiré à part, Athènes, Ακαδημία Αθηνών, 1965.
- *CHRONIQUE DE IÔANNINA, MANUSCRIT D'OXFORD*, éd. Leandros Vranoussis, dans « Ἱστορικὰ καὶ τοπογραφικὰ τοῦ μεσαιωνικοῦ κάστρου τῶν Ἰωαννίνων » [« Histoire et topographie du *kastron* médiéval de Iôannina »], dans *Χαριστήριον εἰς Ἀναστάσιον Κ. Ὁρλάνδον*, [« Hommage à Anastasios Orlandos »], 4 vol., Athènes, Société archéologique d'Athènes, 1967-68, t. IV, pp. 510-511, disponible également en tiré à part, Athènes, Société archéologique d'Athènes, 1968.

- *CHRONIQUE DES TOCCO*, éd. Giuseppe Schirò, *Cronaca dei Tocco di Cefalonia di anonimo. Prolegomeni, testo critico e traduzione*, Rome, Accademia Nazionale dei Lincei, 1975 (CFHB, X) ; édition reproduite dans SANSARIDOU-HENDRICKX, Thekla, Έλληνες, Ιταλοί, Αλβανοί και Τούρκοι στο δεσποτάτο της Ηπείρου (14ος-15ος αιώνας): Η κοσμοθεωρία του άγνωστου συγγραφέα, Thessalonique, Σταμούλη, 2008, pp. 33-177.
- HERMONIAKOS, Constantin, Ἰλιάδος Ἑρμωδία ΚΔ', *La Guerre de Troie, poème du XIV^e siècle en vers octosyllabes, par Constantin Hermoniakos*, éd. Émile Legrand, Paris, Maisonneuve, 1890 (*Bibliothèque Grecque Vulgaire*, V).
- JOB, *Vie de Sainte Théodora d'Arta*, éd. Jean Alexandre Buchon, *Nouvelles recherches historiques sur la principauté française de Morée et ses hautes baronnies, à la suite de la quatrième croisade*, 2 volumes, Paris, Comptoir des éditeurs réunis, 1843, t. II, pp. 401-406 ; éd. Migne, PG, t. CXXVII, cols. 903-8 ; éd. Moustoxidis, Ἑλληνομήμων ἢ Σύμμεικτα Ἑλληνικά, I (1843) [réimpression Athènes, 1965], pp. 42-47.

c) sources françaises

- ALBÉRIC DE TROIS-FONTAINES, *Chronica*, éd. Scheffer-Boichorst, MGH, *Scriptores*, t. XXIII, pp. 631-950.
- ANNALIUM PHILIPPI CRASSULLI DE REBUS TARENTINIS, éd. Alessio Aurelio Pelliccia, *Raccolta di varie croniche, diarj, et altri opuscoli così italiani come latini appartenenti alla storia del regno di Napoli*. t. V, Naples, Bernardo Perger, 1782, pp. 111-125.
- BAUDOUIN D'AVESNES, *Chronique*, éd. Kervyn de Lettenhove, *Istore et Croniques de Flandres* [Collection de chroniques belges inédites], t. II, Bruxelles, Hayez, 1880, pp. 555-696 (extraits).
- BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE, *Le Voyage d'Outremer de Bertrandon de la Broquière*, Paris, Leroux, 1892.
- *CHRONIQUE DE MORÉE*, version française, éd. J. A. Buchon = *Recherches historiques sur la Principauté française de Morée et ses hautes baronnies*, I, Paris, Renouard, 1845 ; éd. J. Longnon, *Livre de la Conquête de la Princesse de l'Amorée. Chronique de Morée (1204-1305)*, Publications pour la Société de l'histoire de France, Paris, Renouard, 1911.
- ERNOUL, *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, éd. Louis Mas-Lâtrie, Société de l'Histoire de France, Paris, 1871= *L'Estoire de Eracles Empereur*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1859 (Recueil des Historiens des Croisades : Historiens occidentaux, II
- *EX ANDRENSIS MONASTERII CHRONICO*, éd. Léopold Delisle, RHGF, t. XVIII, pp. 568-583.
- *EX BREVI CHRONICO TURONENSI*, éd. Léopold Delisle, RHGF, t. XVIII, pp. 321-322.
- *EX JOANNIS IPERII CHRONICO SYTHIENSI SANCTI BERTINI*, éd. Léopold Delisle, RHGF, t. XVIII, pp. 593-610.
- HENRI DE VALENCIENNES, *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople*, éd. Jean Alexandre Buchon, *Recherches et Matériaux pour servir à une histoire de la domination française dans les provinces démembrées de l'Empire grec*, 2 vol. en un tome, Paris, A. Desrez, 1840, t. II, pp. 171-213 ; éd. Jean Longnon, Paris, Geuthner, 1948 (Documents

relatifs à l'histoire des Croisades, publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, II).

- PHILIPPE MOUSKES, *Chronique Rimée*, éd. Reiffenberg, *Collection de chroniques*, 2 vol., Bruxelles, Hayez, 1836-1838,
- ROBERT DE CLARI, *La Conquête de Constantinople*, éd. Jean Dufournet, Champion Classiques, Paris, 2004.
- *SANCTI MARIANI AUTISSIODORENSIS CHRONICON*, éd. O. Holder-Egger, in *MGH, Scriptores*, t. XXVI, pp. 219-287.
- THÉODORET DE CYR, *Histoire Ecclésiastique*, 2 vol., Paris, Éditions du Cerf, 2006-2009, (*Sources chrétiennes*, n° 501).
- VILLEHARDOUIN, Geoffrey de, *La Conquête de Constantinople*, éd. Jean-Alexandre Buchon, *Recherches et Matériaux pour servir à une histoire de la domination française dans les provinces démembrées de l'Empire grec*, 2 vol. en un tome, Paris, A. Desrez, 1840, t. II, pp. 33-168 ; éd. Edmond Faral, *Les Classiques de l'histoire de France au Moyen Age*, 2 vol., Paris, 1938-39.

d) sources italiennes

- *ANNALES CECCANENSES* (= *CHRONIQUE DE FOSSA NOVA*), éd. Pertz, *MGH, Scriptores*, t. XIX, pp. 275-302.
- BARONIUS, Caesar, RAYNALDUS, Odoricus et LADERCHIUS, Jacobus, *Annales Ecclesiastici*, éd. Theiner, 37 vol., Bar-le-Duc-Paris-Fribourg, Guérin, 1864-1883.
- BARTHOLOMEUS SCRIBA, *MGH, Scriptores*, t. XVIII, pp. 156-225.
- BONINCONTRO, Lorenzo, *Laurentii Bonincontrii Miniatisensis Annales*, éd. Muratori, *RIS*, t. XXI, coll. 1-162.
- *CRONACA DI MOREA* [= *Chronique de Morée*, version italienne], éd. Carl Hopf, « Versione Italiana inedita della Cronaca di Morea », *CGR*, pp. 414-68.
- CYRIAQUE D'ANCÔNE, éd. Laurentius Mehus, *Kyriaci Anconitani Itinerarium*, Florence, Giovanelli, 1742.
- DANDOLO, Andrea, *Chronicum Venetum*, éd. Muratori, *RIS*, t. XII, pp. 1-523 ; rééd. CARDUCCI, Giosue, FIORINI, Vittorio et FEDELE, Pietro, t. XII/1, Bologne, Zanichelli, 1942.
- DE LECTIS, Giovanni, *Translatione e miracoli di Sant Tommaso apostole*, Naples, [s. n.], 1607.
- *DIARIA NEAPOLITANA*, éd. Muratori, *RIS*, t. XXI, coll. 1027-1138.
- *DIARIO D'ANONIMO FIORENTINO*, éd. Alessandro Gherardi, *Cronache dei secoli XIII et XIV*, Florence, Vieusseux, 1876 (*Documenti di storia italiana*, VI).
- FRÉDÉRIC II, *Lettres grecques*, éd. Gustav Wolff, *Vier griechische Briefe Kaisers Friedrichs des zweiten*, Berlin, Julius Springer, 1855 ; éd. MM, III, pp. 68-76 ; éd. Nicola Festa, « Le lettere greche di Federigo II », *ASI*, s. 5, XIII (1894), pp. 1-34 ; éd. Erasmo Merendino, « Quattro lettere greche di Federico II », *Atti dell' Accademia di Scienze Lettere e Arti di Palermo*, ser. IV, XXXIV (1974-75), deuxième partie, pp. 291-344.

- *HISTORIA TRANSLATIONIS SANCTI THOMAE APUD ORTONAN*, éd. Ughelli, *Italia Sacra, sive De episcopis Italiae, et insularum adjacentium*, 10 tomes en 9 vol., Venise, Coleti, 1717-1722.
- MARCO ANTONIO SABELLICO, *M. Antonii Sabellici Historiae rerum Venetarum ab Urbe condita Libri XXIII*, éd. Giuseppe Lovisa, *Degl'istorici delle cose Veneziane i quali hanno scritto per publico decreto*, Venise, Lovisa, 1718-1722, t. I/1
- MARIN SANUDO LE JEUNE, éd. Muratori, *Vitae Ducum Venetorum*, *RIS*, t. XXII, pp. 399- 1252 ; éd. Angela Caracciolo Aricò, *Le Vite dei Dogi (1423-1474)*, 2 vol., Venise, La Malcontenta, 1999-2004.
- MARIN SANUDO LE JEUNE, *I diarii di Marino Sanuto, 1496-1533*, éd. Rinaldo Fulin, Federico Stefani, Nicolo Barozzi... [et al.], 58 vol., Venise, Visentini, 1879-1902.
- MARTHONO, Nicolai, *Liber Peregrinationis ad loca Sancta*, éd. Léon Le Grand, « Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni notaire italien (1394-1395) », *ROL III* (1895), pp. 566-699.
- MARTIN DA CANAL, éd. Alberto Limentani, *Les estoires de Venise*, Florence, Leo S. Olschki, 1973 (Civiltà Veneziana, Fonti e Testi, XII, Serie Terza, 3) ; éd. Galvani, *La Chronique des Veniciens*, *ASI*, VIII (1845), pp. 268-706.
- MATTEO SPINELLI DA GIOVENAZZO, éd. Muratori, *Diurnali*, *RIS*, VII, Milan, 1725 ; éd. Carlo d'Agostini, *I diurnali di messer Matteo Spinelli da Giovinazzo*, Bari, Tipografia Canonne, 1865 ; éd. Gennaro Vigo et Giuseppe Dura, *Annali di Matteo Spinelli da Giovenazzo*, Naples, Giuseppe Dura, 1872 ; éd. Camillo Minieri Riccio, *I Notamenti di Matteo Spinelli*, Naples, Rinald & Sellitro, 1874.
- MOROSINI, Antonio, *Il codice Morosini : il mondo visto da Venezia, 1094-1433*, 4 vol., Spolète, Centro italiano di studi sull'Alto Medioevo, 2010.
- PTOLÉMÉE DE LUCQUES, éd. Muratori, *Ptolemaei Lucensis Historia Ecclesiastica*, *RIS*, t. XI, col. 741-1242.
- RICHARD DE SAN GERMANO, *Chronica Regni Sicilie*, éd. Muratori, *RIS*, t. VII ; éd. Garufi, Bologne, Zanichelli, 1936-1938, t. VII/2.
- SAN GEORGIO, *Historia Montisferratis*, éd. Muratori, *RIS*, t. XXIII, col. 311-762.
- SPANDOUNËS, *Théodore Spandugnino, Patritio Constantinopolitano, De la origine deli Imperatori Ottomani, ordini de la corte, forma del guerreggiare loro, religione, rito, et costumi dela natione*, éd. Constantin Sathas, *MHH*, t. IX, Paris, Maisonneuve, 1890, pp. 133-261.
- STEFANO MAGNO, *Estratti degli Annali Veneti di Stefano Magno*, éd. Hopf, *CGR*, pp. 179-209.
- STEFANO MAGNO, *Evènements historiques en Grèce (1479-1497). Extraits d'un recueil sous le nom de Stefano Magno*, *MHH*, t. VI, Paris, 1885, pp. 214-43.
- UGHELLI, Ferdinando, *Italia Sacra Sive De Episcopis Italiae Opus*, 10 vol., Rome, Tanus, 1644-1662 = *Italia Sacra, sive De episcopis Italiae, et insularum adjacentium*, 10 tomes en 9 vol., Venise, Coleti, 1717-1722 [= Vaduz, Kraus Reprint, 1970].
- VILLANI, Giovanni, *Nuova Cronica*, éd. Giovanni Porta, Parme, Fondazione Pietro Bembo/Guanda, 1991, reproduite par Letteratura Italiana Einaudi, disponible à l'adresse http://www.letteraturaitaliana.net/pdf/Volume_2/t48.pdf.

e) autres sources littéraires

- ANONYMI DESCRIPTIO EUROPAE ORIENTALIS, éd. Olgierd Gorka, Cracovie, Academia litterarum Gebethner et socii, 1916.
- BARLETIUS, Marinus, *Historia de vita et gestis Scanderbegi Epirotarum principis*, Rome, [s. n.], 1508.
- BENJAMIN DE TUDELA, éd. Adolf Asher, *The Itinerary of Rabbi Benjamin of Tudela*, Londres-Berlin, Asher and co, 1840 ; éd. Marcus Adler, *The Itinerary of Benjamin of Tudela*, Londres, Frowde, 1907 ; rééd. New-York, Feldheim, 1965.
- HISTORIA DE EXPEDITIONE FRIDERICI (1187-1195), éd. Chroust, *MGH, Scriptorum*, t. V, Berlin, 1928.
- LIBRO DE LOS FECHOS ET CONQUISTAS DEL PRINCIPADO DE LA MOREA (= *Chronique de Morée*, version aragonaise), éd. A. Morel-Fatio, Genève, Fick, 1885.
- MUNTANER, Ramon, *Crònica*, éd. Escartí, 2 vol., Valence, Institució Alfons el Magnànim, 1999, *L'expedició dels Catalans a Orient*, Barcelone, 1926 (Els Nostres Clàssics) ; éd. Ferran Soldevila, *Les quatre grans cròniques*, Barcelone, Selecta, 1971 (Biblioteca Perenne, 26), pp. 665-1000 ; éd. Escartí, *Crònica*, 2 vol., Valence, Institució Alfons el Magnànim, 1999. Traduction anglaise par Lady Goodenough, *The Chronicle of Ramon Montaner*, 2 vol., Londres, 1920-1921 ; Traduction française partielle par Jean-Marie Barberà, *Les Almogavres. L'expédition des Catalans en Orient*, Toulouse, Anacharsis, 2002.
- VIE D'ÉTIENNE NEMANJA, éd. Pavel Jozef Šafárik, *Památky dřevního písemnictví Jihoslovanův*, Prague, 1873 ; éd. Vladimir Ćorović, « Žitije Simeona Nemanje od Stevana Prvovenčanog », *Светосавски зборник, књ. 2, Извори*, Belgrade, Српска краљевска академија, 1939 ; trad. allemande et commentaire par Stanislaus HAFNER, *Stefan Nemanja nach den Viten des hl. Sava und Stefans des Erstgekrönten*, Serbisches Mittelalter, Altserbische Herrscherbiographien, Band 1, Verlag Styria, Graz-Vienne-Cologne, 1962.

➤ AUTRES SOURCES

- BARDHI, Frang, *Dictionarium latino-epiroticum cum nonnulla visitationibus loquendi formulis*, Rome, Typis Sacrae Congregationis de Propaganda Fide, 1635.
- İNALCIK, Halil, *Hicrî 835 Tarihli Sûret-i defter-i Sancak-i Arvanid*, Ankara, Türk Tarih Kurumu Yayınlarından, 1954 (XIV/I).

Bibliographie secondaire

➤ DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPÉDIES

- BAILLY, Anatole, *Dictionnaire Grec-Français*, Paris, Hachette, 1950.
- BAUDRILLART, Alfred, VOGT, Albert et al. (dirs.), *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique*, 30 vol. à ce jour, Paris, Letouzey et Ané, 1912-2010. [DHGE]
- GAFFIOT, Félix, *Dictionnaire Latin-Français*, Paris, Hachette, 1934.
- GIBB, Hamilton, KRAMERS, Johannes, LÉVI-PROVENÇAL, Évariste et al., *Encyclopédie de l'Islam*, 2^{ème} édition, 12 vol., Leyde-Paris, Brill-Maisonnette & Larose, 1960–2005 (existe aussi en version anglaise) [EI].
- KAZHDAN, Alexander, TALBOT, Alice-Mary, CUTLER, Anthony (dirs.), *Oxford Dictionary of Byzantium*, 3 vol., New York-Oxford, Oxford University Press, 1991. [ODB]
- PAULY, August et WISSOWA, Georg (dirs.), *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, 68 vol. en 2 séries, Stuttgart, Metzlerschler puis Druckenmüller, 1893-1972. [RE]
- PINTOR, Fortunato, GHISALBERTI, Alberto Maria et al., *Dizionario Biografico degli Italiani*, 25 vol. à ce jour, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1960-2010. [DBI]
- TRAPP, Erich et al. (éd.) *Prosopographisches Lexikon der Palaiologenzeit*, 14 vol., Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1976-1996. [PLP]

➤ AUTRES

- ACCONCIA-LONGO, Augusta, « Per la Storia di Corfù nel XIII secolo », *RSBN XXI/XXIII* (1985/86), pp. 209-243.
- ACHEIMASTOU-POTAMIANOU, Myrtali, « Νέα στοιχεία περὶ τῆς Μονῆς τοῦ Ντίλιου εἰς τὴν Νῆσον τῶν Ἰωαννίνων » [Nouveaux éléments concernant le monastère de Dil sur l'île de Iôannina », *AΔ*, XXIV/A (1969), pp. 152-75.
- ACHEIMASTOU-POTAMIANOU, Myrtali, « Νέα στοιχεία περὶ τῆς Μονῆς τῶν Φιλανθρωπηῶν εἰς τὴν Νῆσον τῶν Ἰωαννίνων » [« Nouveaux éléments concernant le monastère Philanthrôpênôn sur l'île de Iôannina, *AAA*, VI (1973), pp. 457-63.
- ACHEIMASTOU-POTAMIANOU, Myrtali, « Βυζαντινὲς τοιχογραφίαι στὴ Μονὴ Βλαχερνῆς τῆς Ἄρτας » [« Les fresques byzantines du monastère des Blachernes à Arta », *AAA*, VIII (1975), pp. 208-216. (= « The byzantine wall paintings of Vlacherna Monastery (Area of Arta) », *Actes du XV^e congrès international d'études byzantines, Athènes 1976*, t. II,1, Athènes, 1981, pp. 1-14).
- AHRWEILER, Hélène, *Recherches sur l'administration de l'empire byzantin aux IX^{ème}-XI^{ème} siècles*, Athènes-Paris, École française d'Athènes-De Boccard, 1960 [= *BCH*, LXXXIV

- (1960), pp. 1-111] [rééd. dans *Études sur les structures administratives et sociales de Byzance*, Londres, Variorum Reprints, 1971].
- AHRWEILER Hélène, « L'histoire et la géographie de la région de Smyrne entre les deux occupations turques (1081-1317) particulièrement au XIII^{ème} siècle », *TM*, I (1965), pp. 2-204 [rééd. dans *Byzance : les pays et les territoires*, Londres, Variorum Reprints, 1976].
 - AHRWEILER, Hélène, *Byzance et la mer : la marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance aux VIIe-XVe siècles*, Paris, P.U.F., 1966.
 - AHRWEILER, Hélène, « Les problèmes de la géographie historique byzantine », dans HUSSEY, Joan, OBOLENSKY, Dimitri, RUNCIMAN, Steven, *Proceedings of the XIIIth International Congress of Byzantine Studies, Oxford, 5-10 September 1966*, Londres-New York, Oxford University Press, 1967, pp. 465-473 [rééd. dans *Byzance : les pays et les territoires*].
 - AHRWEILER, Hélène, *Études sur les structures administratives et sociales de Byzance*, Londres, Variorum Reprints, 1971.
 - AHRWEILER, Hélène, *L'idéologie politique de l'Empire byzantin*, Paris, P. U. F., 1975.
 - AHRWEILER Hélène, *Byzance : les pays et les territoires*, Londres, Variorum Reprints, 1976.
 - ALEXANDER, Paul, « A chrysobull of the Emperor Andronicus II in favor of the See of Kanina in Albania », *Byzantion*, XV (1940-1), pp. 167-207.
 - AMANTOS, Konstantinos, « Ἡ ἀναγνώριση ὑπὸ τῶν Μωαμεθανῶν θρησκευτικῶν δικαιωμάτων τῶν Χριστιανῶν καὶ ὁ ὀρισμός τοῦ Σινᾶν πασά » [« La reconnaissance par les Mohamétans des droits religieux des Chrétiens et le *horismos* de Sinan Pasha »], *HX*, V (1930), pp. 197-210.
 - AMANTOS, Konstantinos, « Οἱ προνομιακοὶ ὀρισμοὶ τοῦ μουσουλμανισμοῦ ὑπὲρ τῶν Χριστιανῶν » [« Les *horismoi* de privilèges de l'Islam envers les Chrétiens »], *Ἑλληνικά*, IX (1936), pp. 103-66.
 - ANAMALI, Skëndër, KORKUTI Muzafer et GJINARI, Jorgji, *Les Illyriens et la genèse des Albanais : travaux de la session du 3-4 mars 1969*, Tirana, Université de Tirana, Institut d'histoire et de linguistique, 1971.
 - ANGELOV, Dimiter, *Imperial Ideology and Political Thought in Byzantium, 1204-1330*, Cambridge, University Press, 2007.
 - ANGOLD, Michael, *A Byzantine Government in Exile. Government and Society under the Lascarids of Nicaea (1204-1261)*, Oxford, University Press, 1975.
 - ARAVANTINOS, Panagiotis, *Χρονογραφία τῆς Ἠπείρου* [« Chronographie de l'Épire »], 2 vols, Athènes, Vlastos, 1856.
 - ARAVANTINOS, Panagiotis, « Περὶ τοῦ Οσίου Νείλου τοῦ Ἐριχιώτου », [« Au sujet de Saint-Nil Erichiôtês »], *Νέα Πανδώρα*, XV (1864-1865), pp. 470-4.
 - ARISTOTE, *Politique*, éd. Jean Aubonnet, 5 vol. en 3 tomes, Paris, Les Belles Lettres, 2002.
 - ASDRACHA, Catherine, « Deux actes inédits concernant l'Épire », *REB* XXXV (1977), pp. 159-174.

- ASONITIS, Spyros, « Προσωπογραφικές παρατηρήσεις στο Χρονικό των Τόκκων » [« Remarques prosopographiques sur la *Chronique des Tocco* »], *Βυζαντιακά* VIII (1988), pp. 133-147.
- ASONITIS, Spyros, « Ο τίτλος του πρίγκιπα Αχαΐας και οι Τόκκοι » [« Le titre de prince d'Achaïe et les Tocco »], dans MOSCHOPOULOS, Georgios (éd.), *Πρακτικά του Έδιεθνούς Πανιωνίου Συνεδρίου Μάιος 1986*, 4 vol., Argostoli, Εταιρεία Κεφαλληνιακών Ιστορικών Ερευνών, 1989, t. I, pp. 59-80.
- ASONITIS, Spyros, « Πελαγονία 1259: Μια νέα θεώρηση » (Pélagonia 1259 : une nouvelle vision), *Βυζαντιακά*, XI (1991), pp. 129-165.
- ASONITIS, Spyros, « Κατοχή: Μιά κτήση του πριγκιπάτου της Αχαΐας στη δυτική Στερεά » [« Katoché : une possession de la principauté d'Achaïe en Grèce centrale de l'Ouest »], *Ιστοριογεωγραφικά* III (1991), pp. 93-107.
- ASONITIS, Spyros, « Ο “δεσπότης της Ρωμανίας” Φίλιππος και οι αξιώσεις των Ταραντίνων κυρίων της Κέρκυρας επί των ηπειρωτικών κτήσεων των Ορσίνι (1318-1331) » [« Le “despote de Romanie” Philippe et les revendications des seigneurs tarentins de Corfou sur les possessions épirotes des Orsini (1318-1331) »], *Βυζαντιακά* XII (1992), pp. 119-154.
- ASONITIS, Spyros, « Παρατηρήσεις αναφερόμενες στο πρόβλημα της χρονολόγησης της προαγωγής της επισκοπής Ιωαννίνων σε μητρόπολη » [Remarques concernant le problème de la datation de la promotion de l'évêché de Ióannina en métropole], *Βυζαντιακά*, XV (1995), pp. 293-319.
- ASONITIS, Spyros, « Το πρόβλημα της χρονολόγησης της βυζαντινής επιχείρησης κατά της Ηπείρου » [« Le problème de la datation de l'entreprise byzantine contre l'Épire »], *Βυζαντιακά*, XVIII (1998), pp. 121-129.
- ASONITIS, Spyros, « Relations between the Venetian *regimen Corphoy* and the Albanians of Epirus (14th-15th centuries) », dans GASPARI, Charalampos (éd.), *Οι Αλβάνοι στο Μεσαίωνα*, Athènes, Εθνικό Ίδρυμα Ερευνών, Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών, 1998, pp. 271-291.
- ASONITIS, Spyros, *Η Ανδηγαυική Κέρκυρα* [«Corfou angevine»], Corfou, Απόστροφος, 1999.
- ASONITIS, Spyros, *Το Νότιο Ιόνιο κατά τον Όψιμο Μεσαίωνα* [« Le sud de la mer Ionienne à la fin du Moyen Âge »], Athènes, Ergo, 2005.
- ASONITIS, Spyros, « Παρατηρήσεις στις πρακτικές πολιτικής σύνδεσης της Κωνσταντινούπολης με την Ήπειρο την εποχή του Δεσποτάτου », [« Remarques sur les pratiques de relation politique de Constantinople avec l'Épire à l'époque du Despotat »], dans SYNKELLOU, Efstratia (éd.), *Πρακτικά του Β' Διεθνούς Αρχαιολογικού και Ιστορικού Συνεδρίου για την Βυζαντινή Άρτα και την περιοχή της, Άρτα 12-14 Απριλίου 2002*, Athènes, Κουλτούρα, 2007, pp. 141-160.
- ASONITIS, Spiros, « Sull'identità dell'autore della cronaca dei Tocco », *Νέα Ρώμη*, V (2008), pp. 381-395.
- ASONITIS, Spyros, *Η Κέρκυρα και τα ηπειρωτικά παράλια στα τέλη του Μεσαίωνα (1386-1462)*, Thessalonique, University Studio Press, 2009.
- ATHÉNAGORAS DE PARAMYTHIA ET PARGA, « Ἡ ἐκκλησία τῶν Ἰωαννίνων » [« L'église de Ióannina »], *HX* III (1928), pp. 3-49.

- BABINGER, Franz, « Beiträge zur Geschichte von Karli-eli vornehmlich aus osmanischen Quellen », dans CHARITAKIS, Georges (dir.), *Εἰς μνήμην Σπυρίδωνος Λάμπρου*, Athènes, [s. n.], 1935, pp. 140-149.
- BABINGER, Franz, *Mahomet II le Conquérant et son temps*, traduction française, Paris, Payot, 1954.
- BAÇE, Apollon, « Qyeti i fortifiknar i Beratit (La ville fortifiée de Berat) », *Monumentet*, II (1971), pp. 43-58.
- BAÇE, Apollon, « Vështrim mbi qendrat e banuara antike dhe mesjetare në luginen e Drinos (Gjirokastër) [« Aperçu sur les agglomérations antiques et moyenâgeuses de la vallée du Drinos (Gjirokastër) »], avec résumé en français, *Monumentet*, IV (1972), pp. 103-139.
- BAÇE, Apollon, « Kështjellat e Kardhiqit dhe Delvinës » [« Les forteresses de Kardhiq et de Delvin »], avec résumé en français, *Monumentet*, XIII (1977), pp. 55-69.
- BALUZE, Etienne, *Vitae paparum Avenionensium*, éd. Guillaume Mollat, 4 vol., Paris, Letouzey et Ané, 1914-1927.
- BARIŠIĆ, Franjo, « Писмо Михаила II Анђела дубробачком кнезу из 1237 » [« Lettre de Michel II Ange au comte de Dubrovnik en 1237 »], *ZRVI*, IX (1966), pp. 1-24.
- BARISIĆ, Franjo, « Михаило Мономах, епарх и велики коноставл » [« Michel Monomaque, évêque et grand connétable »], *ZRVI*, XI (1968), pp. 215-34, avec résumé en latin.
- BARIŠIĆ, Franjo, « Веридбени прстен краљевића Стефана Дуке Радослава Немањића » [« L'anneau nuptial du kralović Stefan Doukas (Radoslav Nemanjić) »], *ZRVI*, XVIII (1978), pp. 257-69, avec résumé en latin.
- BARKER, John, « On the chronology of the activities of Manuel II Palaeologus in the Peloponnese in 1415 », *BZ*, LV (1962), pp. 39-55.
- BARKER, John, *Manuel II Palaeologus (1391-1425): A Study in Late Byzantine Statesmanship*, New Brunswick-New Jersey, Rutgers University Press, 1969.
- BARKER, John, « The Problem of Appanages in Byzantium during the Palaiologan period », *Βυζαντινά*, III (1971), pp. 103-122.
- BARONE, Nicola, *Notizie storiche tratte dai registri di Cancelleria di Carlo III di Durazzo con aggiunta di altri documenti*, Naples, 1887.
- BARTH, Fredrik, « Introduction », dans BARTH, Fredrik (éd.), *Ethnic groups and boundaries : the social organization of culture difference*, Bergen-Oslo-Londres, Universitetsforlaget-George Allen and Unwin, 1969, pp. 9-37 ; rééd. Long Grove (Illinois), Waveland Press, 1998 ; trad. en français dans Poutignat, Philippe et Streiff-Fenart, Jocelyne, *Théories de l'ethnicité*, suivi de *Les groupes ethniques et leurs frontières*, Paris, P.U.F., 1995.
- BARTUSIS, Mark, « Brigandage in the Late Byzantine Empire », *Byzantion*, LI (1981), pp. 386-409.
- BARTUSIS, Mark, « The Settlement of Serbs in Macedonia », dans Ahrweiler, Hélène et LAIOU, Angeliki (éds.), *Studies on the Internal Diaspora of the Byzantine Empire*, Harvard, University Press, 1998, pp. 151-159.
- BARZOS, Konstantinos, *Η γενεαλογία τῶν Κομνηνῶν*, 2 vol., Thessalonique, Κέντρο Βυζαντινῶν Ερευνῶν, 1984.

- BECK, Hans-Georg, *Kirche und theologische Literatur im byzantinischen Reich*, Munich, Beck, 1959
- BEES, Nikos, « Σερβικά και Βυζαντινικά γράμματα Μετεώρου » [« Lettres serbes et byzantines du Météore »] *Βυζαντίς*, II (1911), pp. 1-100.
- BEES, Nikos, « Übersicht über die Geschichte des Judentums von Janina », *BNJ*, II (1921), pp. 159-77.
- BEES, Nikos, « Ein politisches Treubekentniss von Benedictus , dem römisch-katholischen Bischof von Kefalonia (1228) », *BNJ* III (1922), Abt. I, pp. 166-176.
- BEES, Nikos, « Λέων-Μανουήλ Μακρός » [« Léon-Manuel Makros »], *ΕΕΒΣ*, II (1925), pp. 122-148.
- BEES, Nikos, « Manassis, der Metropolit von Naupaktos, ist identisch mit dem Schriftsteller Konstantinos Manassis », *BNJ*, VII (1930), pp. 119-130.
- BEES, Nikos, « Fragments d'un chrysobulle du couvent de Lycousada (Thessalie) », *Mélanges offerts à Octave et Melpo Merlier*, 3 vol., Athènes, [s. n.], 1956-1957, t. III, pp. 479-86.
- BEES-SEIPHERLES, Eleni, « Aus dem Nachlaß von N. A. Bees : Unedierte Schriftstücke aus der Kanzlei des Johannes Apokaukos des Metropoliten von Naupaktos (in Aetolien) », *BNJ*, XXI (1976), pp. 1-243.
- BEES-SEIPHERLES, Eleni, « Ὁ χρόνος τῆς στέψεως τοῦ Θεοδώρου Κομνηνοῦ » [« La date du couronnement de Théodore Comnène »], *BNJ*, XXI (1976), pp. 272-279.
- BEES-SEIPHERLES, Eleni, « Νικόλαος, ἕνας ἀνύπαρκτος μητροπολίτης Θεσσαλονίκης τοῦ ΙΓ΄ αἰώνα (1227-1234) », [« Nicolas, un métropolit de Thessalonique du XIII^{ème} siècle (1227-1234) qui n'a jamais existé »], *BNJ*, XXI (1976), pp. 280-286.
- BELLAS, Michael, « Ἡ πολιτικὴ τοῦ αὐτοκράτορα Φρειδερίκου Β΄ στὴν Ἀδριατικὴ. Ἡ περίπτωση τῆς Κέρκυρας », [« La politique de l'empereur Frédéric II en Adriatique. Le cas de Corfou »] *HX* XXVII (1985), pp. 29-103.
- BENAITEAU, Michèle, « Una famiglia nobile di origine beneventana nella "Romania" medievale », *Samnium*, LXI (1988), pp. 20-32.
- BENVENUTI, Francesco, « Evoluzione storica del concetto di confine », dans STRASSOLDO, Raimondo (éd.), *Confini e regioni : il potenziale di sviluppo e di pace delle periferie : atti del Convegno problemi e prospettive delle regioni di frontiera = Boundaries and regions : explorations in the growth and peace potential of the peripheries : proceedings of the Conference on Problems and Perspectives of Borders Regions, Gorizia, 24-27/3/1972, Trieste, LINT, 1973 (Pubblicazioni dell'Istituto di sociologia internazionale di Gorizia)*, p. 16
- BERG, Beverly, « Manfred of Sicily and the Greek East », *Βυζαντινά* XIV (1988), pp. 263-89.
- BERTEAUX, Émile, « Les Français d'Outre-mer en Apulie et en Épire au temps des Hohenstaufen d'Italie », *Revue Historique*, LXXXV (1904), pp. 225-51.
- BERTELÈ, Tommaso, « Una moneta dei despoti di Epiro », *BZ* XLIV (1951), pp. 25-26, Taffel III = « Una moneta dei despoti di Epiro », *Rivista Numismatica* XVII (1951-1952), pp. 17-18.
- BEVERE, Riccardo, « Notizie storiche tratte dai documenti conosciuti col nome di Arche in carta bambagina », *ASPN*, XXV (1900), pp. 241-275 ; 389-407.

- BINON, Stéphane, « À propos d'un Prostagma inédit d'Andronic III Paléologue », *BZ*, XXXVIII (1938), pp. 133-55, 377-407.
- BISSON DE SAINTE-MARIE, René, « Testament de Jacques de Tarente, dernier empereur de Constantinople, en faveur de Louis d'Anjou (15 juillet 1383) », *BEC*, XLV (1884), pp. 189-195.
- BLUM, Wilhelm, *Die Chronik. Georgios Akropolites (1217-1282); übersetzt und erläutert*, Stuttgart, A. Hiersemann, 1989 (Bibliothek der griechischen Literatur, 28).
- BODNAR, Edward, *Cyriacus of Ancona and Athens*, Bruxelles, Latomus, 1960 (Collection Latomus, XLIII).
- BOJČEVA, Juliana, « L'épithaphios du despote de Ioannina Esaou Bouondelmonti et de son épouse Eudokia Balšić à Blagoevgrad », *ΔΧΑΕ*, XXVI (2005), pp. 273-282.
- BON, Antoine, *La Morée franque*, Paris, De Boccard, 1969.
- BONKAS, Evangelos, « Δύο ιστορικά ἐνθυμήματα τοῦ 15^{ου} αἰῶνος ἐκ Βορείου Ἠπείρου » [« Deux documents historiques du XV^{ème} siècle originaires d'Épire du Nord »], *ΔΙΕΕ* XIII (1959), pp. 427-430.
- BORCHGRAVE, Émile de, « Henri de Flandre, empereur de Constantinople (1206-1216) et le roi Étienne I^{er} Némanié de Serbie », *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire ou Recueil de ses bulletins*, s. 5, V (1895), pp. 360-372.
- BORGHESE, Gian Luca, *Carlo I d'Angiò e il Mediterraneo. Politica, diplomazia e commercio internazionale prima dei Vespri*. Rome, École française de Rome, 2008 (BEFAR).
- BORSARI, Silvano, « Federico II e l'Oriente bizantino », *RSI*, LXIII (1951), pp. 279-91.
- BOSIO, Giacomo, *Dell'Istoria della sacra religione et illustrissima milita di San Giovanni Gerosolimitano*, 2 vol., Rome, Stampa apostolica vaticana, 1594-1602.
- BOUTSIKAS, Andreas, *Η φραγκοκρατία στην Ηλεία (1205-1428)*, Athènes, Στέλιος Ηλιάδης, 1985.
- BOWDEN, William, *Epirus Vetus. The Archaeology of a Late Antique Province*, Londres, Duckworth, 2003.
- BOWMAN, Steven, *The Jews of Byzantium 1204-1453*, University of Alabama, 1985.
- BRAND, Charles, *Byzantium confronts the West, 1180-1204*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press, 1968.
- BREDENKAMP, François, « The "Sampson Incident" (ca. 1215) and the Deterioration of Epirote-Nicaean Orthodox Ecclesiastical Relations », *Βυζαντιακά* IV (1984), pp. 9-31.
- BREDENKAMP, François, *The Byzantine Empire of Thessaloniki (1224-1242)*, Thessalonique, Municipality of Thessaloniki, 1996.
- BRÉHIER, Louis, « L'origine des titres impériaux à Byzance. Βασιλεὺς et δεσπότης. », *BZ*, XV (1906), pp. 161-178.
- BRÉHIER, Louis, *Le monde byzantin*, 3 vol., Paris, Albin Michel, 1950 (L'évolution de l'humanité), t. III, *La civilisation byzantine*, pp. 136-137 ; rééd. 1970.
- BRUBAKER, Rogers, « Ethnicity without groups », dans *Selected Works*, Los Angeles, University of California, 2002, pp. 163-189.

- BRYER, Anthony, *The Empire of Trebizond and the Pontos*, Londres, Variorum Reprints, 1980.
- BURY, John, « Inedita Nicephori Blemmydae », *BZ*, VI (1897), pp. 526-537.
- CABANES, Pierre, *L'Épire, de la mort de Pyrrhos à la conquête romaine : 272-167 av. J.C.*, Besançon, Les Belles-Lettres, 1976.
- CABANES, Pierre, et CABANES, Bruno, *Passions albanaises*, Paris, Odile Jacob, 1999.
- CAGGESE, Romolo, *Roberto d'Angio e i suoi tempi*, 2 vol., Florence, Bemporad, 1921-1930.
- CARILE, Antonio, « Partitio terrarum Imperii Romanie », *Studi Veneziani*, VII (1965), pp. 217-222.
- CARILE, Antonio, *La Cronachistica veneziana (secoli XIII-XVI) di fronte alla spartizione della Romania nel 1204*, Florence, Leo S. Olschki, 1969
- CARILE, Antonio, et CAVALLO, Guglielmo, « L'inedito crisobollo di Andronico III Paleologo per il monastero di Licusada », *Atti dell'Accademia di Scienze dell' Istituto di Bologna*, Classe di Scienze morali, rendiconti, LXVIII (1974-5), pp. 86-101 ; trad. grecque Katerina Desli-Apostolaki, « Το ανέκδοτο χρυσόβουλο του Ανδρονίκου Γ' Παλαιολόγου για τη Μονή της Λυκουσάδας », *Θεσσαλικό Ημερολόγιο*, XV (1989), pp. 33-63.
- CASTELLAN, Georges, *Histoire des Balkans*, Paris, Fayard, 1991.
- CERONE, Francesco, « La politica orientale di Alfonso di Aragona », *ASPN*, XXVII (1902), pp. 3-93, 380-456, 555-634, 774-852 ; XXVIII (1903), pp. 154-212.
- CERONE, Francesco, *Cinque documenti inediti concernenti la marina napoletana (1294-1308) al tempo di Carlo II*, Naples, 1911.
- CHARANIS, Peter, « The Jews in the Byzantine Empire under the First Palaeologi », *Speculum*, XXII (1947), pp. 75-77.
- CHARANIS, Peter, « On the social structure and economic organization of the Byzantine Empire in the thirteenth century and later », *Byzantinoslavica* XII (1951), pp. 94-153.
- CHEYNET, Jean-Claude, « Le rôle de l'aristocratie locale dans l'État (X^e-XII^e siècle) », *BF*, XIX (1993), pp. 105-112.
- CHEYNET, Jean-Claude, « Du stratège de thème au duc : Chronologie de l'évolution au cours du XI^{ème} siècle », *Travaux et Mémoires* IX (1985), pp. 181-194.
- CHIONIDIS, Georgios, *Ίστορία τῆς Βεροίας τῆς πόλεως καὶ τῆς περιοχῆς* [« Histoire de Berroia (ville et territoire) »], 2 vol., Berroia-Thessalonique, Pysou-Nikolaïdis, 1960-1970.
- CHRISTOPOULOS, Ph., « Η εβραϊκή κοινότης Ναυπάκτου » [« La communauté juive de Naupacte »], *ΕΕΣΜ*, I (1969), pp. 277-300.
- CHRISTOPHILOPOULOU, Aikaterini, *Ἐκλογή, ἀναγόρευσις καὶ στέψις τοῦ Βυζαντινοῦ αὐτοκράτορος* [« Élection, proclamation et couronnement de l'empereur byzantin »], Athènes, Γραφείον Δημοσιεύματων τῆς Ἀκαδημίας Ἀθηνῶν, 1956, rééd. 2003 (Πραγματεῖαι τῆς Ἀκαδημίας Ἀθηνῶν, t. 22, n°2).
- CHRYSOS, Evangelos, « Ἡ προαγωγή τῆς ἐπισκοπῆς Ἰωαννίνων σε μητρόπολη » [« La promotion de l'évêché de Idannina en métropole »], *Δωδώνη*, V (1976), pp. 337-348.

- CHRYSOS, Evangelos, « Ἱστορικά στοιχεία γιὰ τὴν Ἡπειρο σε σημεῖομα τοῦ κώδικα Cromwell 11 » [« Éléments historiques concernant l'Épire contenus dans une note du codex Cromwell 11 »], *HX*, XXII (1980), pp. 58-65.
- CHRYSOS, Evangelos, « Συμβολὴ στὴν ἱστορία τῆς Ἡπείρου κατὰ τὴν πρωτοβυζαντινὴ εποχὴ » [« Contribution à l'histoire de l'Épire à l'époque protobyzantine »], *HX*, XXIII (1981), pp. 9-113.
- CHRYSOSTOMIDES, Julian, « An unpublished letter of Nerio Acciaiuoli (30 October 1384) », *Byzantina*, VII (1975), pp. 111-128.
- CHRYSOSTOMIDES, Julian, « Corinth 1394-1397 : some new facts », *Byzantina*, VII (1975), pp. 81-110.
- CHRYSOSTOMIDES, Julian, « Italian women in Greece in the late fourteenth and fifteenth centuries. » *RSBS* II (1982), Miscellanea Agostino Pertusi, pp. 119-132.
- CIRAC ESTOPAÑAN, Sebastià, *El legado de la basilissa María y de los despotas Thomas y Esaú de Joannina*, 2 vol., Barcelone, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1943.
- ĆIRKOVIĆ, Sima, « Between Kingdom and Empire: Dušan's State 1346-1355 Reconsidered », dans PAPAĐOPOULOU, Eftychia, et KOMENI-DIALETI, Dora (éds.), *Βυζάντιο και Σερβία κατὰ τον ΙΔ' αἰώνα*, Athènes, Εθνικό Ἰδρυμα Ερευνών, Ἰνστιτούτο Βυζαντινῶν Ερευνῶν, 1996, pp. 110-120.
- CONSTABLE, Giles, « Frontiers in the Middle Ages », dans MERISALO, Outi, *Frontiers. Proceedings of the Third European Congress of Medieval Studies (Jyväskylä, 10-14 June 2003)*, Louvain-la-Neuve, Fédération Internationale des Instituts d'Études Médiévales, 2006 (Textes et Études du Moyen Âge, 35), pp. 3-28.
- CONSTANTINIDES, Costas, « Προσωπογραφικὰ τῆς οἰκογένειας Φιλανθρωπηῶν: ὁ στρατηγὸς Ἀλέξιος καὶ ὁ ἱερεὺς Μιχαὴλ οἱ Φιλανθρωπηνοί (13ος-14ος αἰ.) » [« Éléments prosopographiques concernant la famille des Philanthropênoi : le général Alexis et le prêtre Michel Philanthropênoi (XIII^{ème}-XIV^{ème} siècles) »], dans GARIDIS, Miltos et PALIOURAS, Athanasios (éds.), *Μοναστήρια νήσου Ἰωαννίνων. Πρακτικὰ Συμποσίου. 700 χρόνια 1292-1992. 29-31 Μαΐου 1992*, Ἰόαννινα, Éditions des monastères de l'île de Ἰόαννινα-Université de Ἰόαννινα, 1999, pp. 517-527.
- CONSTANTINIDES, Costas, « Ἀπὸ τὴν πνευματικὴ ζωὴ τοῦ κράτους τῆς Ἡπείρου (1204-ca. 1340) » [« La vie culturelle de l'État d'Épire »], dans CONSTANTINIDES, Costas (éd.), *Μεσαιώνικη Ἡπειρος. Πρακτικὰ επιστημονικοῦ Σύμποσιου*, Ἰόαννινα, Πανεπιστήμιο Ἰωαννίνων, 2001, pp. 231-256.
- CONSTANTINIDES, Costas, *Οἱ Ἀπαρχές τῆς οἰκονομικῆς καὶ πνευματικῆς ἀνάπτυξης τῶν Ἰωαννίνων (13^{ος}-15^{ος} αἰ.)*, Ἰόαννινα, 2006.
- CONSTANTINIDES, Costas, « Ἐνα χειρόγραφο ἀπὸ τὰ Τζουμέρκα τοῦ ἔτους 1225: *Oxford, Cromwell 11* » [« Un manuscrit des Tzoumerka daté de 1225 »], dans *Πράκτικα Ἀπιστημονικοῦ συνέδριου γιὰ τα Τζουμέρκα*, Ἰόαννινα, Ἱστορικὴ καὶ λαογραφικὴ εταιρεία Τζουμέρκων, 2008, pp. 213-236.
- COURVILLE, Serge, *Introduction à la géographie historique*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1995.
- DAGRON, Gilbert, « Byzance et la frontière : idéologie et réalité », dans MERISALO, Outi, *Frontiers. Proceedings of the Third European Congress of Medieval Studies (Jyväskylä, 10-*

- 14 June 2003), Louvain-la-Neuve, Fédération Internationale des Instituts d'Études Médiévales, 2006 (Textes et Études du Moyen Âge, 35), pp. 303-318.
- DAKARIS, Sotiris, « Τὸ κάστρο τῶν Ρωγῶν » [« Le château de Rhogoi »], *Δωδώνη*, VI (1977), pp. 201-234, avec résumé en anglais.
 - DALVEN, *The Jews of Ioannina*, Philadelphia, Cadmus Press, 1990.
 - DARROUZÈS, Jean, *Le registre synodal du Patriarcat byzantin au XIV^e siècle. Étude Paléographique et diplomatique*, Paris, Institut français d'études byzantines, 1971.
 - DELAVILLE LE ROULX, Joseph, *Les Hospitaliers à Rhodes jusqu'à la mort de Philibert de Naillac (1310-1421)*, Paris, Ernest Leroux, 1913 (rééd. Londres, Variorum Reprints, 1974).
 - DEL GIUDICE, *La Famiglia di Re Manfredi*, Naples, [s. n.], 1896, rééd. Bologne, Forni, 1988, également disponible dans *ASPN*, III (1878), pp. 3-80, IV (1879), pp. 35-110 et 291-362, V (1880), pp. 21-95, 262-323, 470-547.
 - DELILBASI, Melek, « Selânik ve Yanya'da Osmanli egemenliğinin kurulmasi », *Belleten* LI (1987), pp. 74-106, avec résumé substantiel en anglais.
 - DENDIAS, Michel, « Ἑλένη Ἀγγελίνα Δούκαινα, βασίλισσα Σικελίας καὶ Νεαπόλεως », [« Hélène Angeline Doukaina, reine de Sicile et de Naples »], *HX*, I (1926), pp. 219-294.
 - DENDIAS, Michel, « Le Roi Manfred et la bataille de Pélagonie », *Mélanges Charles Diehl*, 2 vol., Paris, Leroux, 1930, t. I, pp. 55-60.
 - DENNIS, Georges, *The Reign of Manuel II Palaeologus in Thessalonica, 1382-1387*, Rome, Pontificio Instituto orientaliun studiorum, 1960 (*Orientalia Christiana Analecta*, 159).
 - DETIENNE, Marcel, *L'identité nationale, une énigme*, Paris, Gallimard, 2010 (Folio Histoire).
 - DINIĆ, Mihailo, « За хронологију Душанових освајања византиских градова » (« Pour la chronologie des conquêtes des villes byzantines par l'empereur Dušan »), *ZRVI* IV (1956), pp. 1-11, avec résumé en français.
 - DINIĆ, Mihailo, « Српска владарска титула за време Цартсва » [« Les titres seigneuriaux serbes à l'époque de l'Empire »], *ZRVI* V (1958), avec résumé en allemand, pp. 9-19.
 - DJURIC, Ivan, « Световни достојанственици у “Ектесис Неа” » [« Les nobles laïcs dans l'Éthesis Nea »], *ZRVI* XVIII (1978), pp. 189-211, avec résumé en anglais.
 - DJURIĆ, Ivan, *Le crépuscule de Byzance*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1996.
 - DOUMERC, Bernard, « De Scodrensi obsidione et expugnatione : la fin de l'Albanie vénitienne (1463-1479) », dans DOUMERC, Bernard et PICARD, Christophe, *Byzance et ses périphéries (Mondes grec, balkanique et musulman). Hommage à Alain Ducellier*. Toulouse, CNRS, 2004, (Médiennes), pp. 219-235.
 - DOUMERC, Bernard, « Les flottes d'État, moyen de domination coloniale pour Venise (XV^e siècle) », dans *Coloniser au Moyen Âge*, éd. Balard, Michel et Ducellier, Alain, Paris, Armand Colin, 1995, pp. 115-126.
 - DUBY, Georges, *Les trois ordres ou L'imaginaire du féodalisme*, Paris, Gallimard, 1978.
 - DU CANGE, Charles, *Histoire de l'Empire de Constantinople sous les Empereurs français*, Paris, 1652, rééd. Buchon, 2 vol., Paris, Verdière, 1826 (Collection des Chroniques nationales françaises).

- DUCELLIER, Alain, « Observations sur quelques monuments de l'Albanie », *Revue Archéologique* 1965/II, pp. 153-207 [rééd. dans *L'Albanie entre Byzance et Venise, X^{ème}-XV^{ème} siècles*, Londres, Variorum Reprints, 1987].
- DUCELLIER, Alain, « L'Arbanon et les Albanais au XI^e siècle », *Travaux et Mémoires* III (1968) pp. 353-368 [rééd. dans *L'Albanie entre Byzance et Venise*].
- DUCELLIER, Alain, « Nouvel essai de mise au point sur l'apparition du peuple albanais dans les sources historiques byzantines », *Studia Albanica* IX (1972), pp. 299-306 [rééd. dans *L'Albanie entre Byzance et Venise*].
- DUCELLIER, Alain, « Les Albanais du XI^{ème} au XIII^{ème} siècle : Nomades ou sédentaires ? », *BF*, VII (1979), pp. 23-36 [rééd. dans *L'Albanie entre Byzance et Venise*].
- DUCELLIER, Alain, « Les Albanais dans les colonies vénitiennes au XV^e siècle », *Studi Veneziani* X (1968), pp. 47-64 [rééd. dans *L'Albanie entre Byzance et Venise*].
- DUCELLIER, Alain, *Le drame de Byzance. Idéal et échec d'une société chrétienne*, Paris, Hachette, 1976, rééd. 1997 (Pluriel).
- DUCELLIER, Alain, « Aux frontières de la Roumanie : Arta et Sainte-Maure à la fin du Moyen-Âge », *Travaux et Mémoires*, VIII (1981), pp. 113-124 [rééd. dans *L'Albanie entre Byzance et Venise*].
- DUCELLIER, Alain, « Les Albanais ont-ils envahi le Kosovo ? », *Albanie* XIII (1981), pp. 10-15 [rééd. dans *L'Albanie entre Byzance et Venise*, X, pp. 1-8].
- DUCELLIER, Alain, « Aux frontières de la romanité et de l'orthodoxie au Moyen Age: le cas de l'Albanie », *L'Histoire à Nice: Actes du Colloque international "Entre l'Occident et l'Orient"* (Antibes – Juan les Pins, 29-31 octobre 1981), pp. 129-150 [rééd. dans *L'Albanie entre Byzance et Venise*].
- DUCELLIER, Alain, « L'économie albanaise au Moyen Age : une traite coloniale », *Albanie* XI (1981), 1981, pp. 28-31 [rééd. dans *L'Albanie entre Byzance et Venise*].
- DUCELLIER, Alain, *La façade maritime de l'Albanie au Moyen Age. Durazzo et Valona du XI^e au XV^e siècle*, Thessalonique, Institute for Balkan Studies, 1981.
- DUCELLIER, Alain, *L'Albanie entre Byzance et Venise, X^{ème}-XV^{ème} siècles*, Londres, Variorum Reprints, 1987.
- DUCELLIER, Alain, *L'Église Byzantine. Entre Pouvoir et Esprit (313-1204)*, Paris, Desclée, 1990 (Bibliothèque d'Histoire du Christianisme, 21).
- DUCELLIER, Alain, DOUMERC, Bernard, IMHAUS, Brühilde et MICELI, Jean de, *Les chemins de l'exil. Bouleversements de l'Est européen et migrations vers l'ouest à la fin du Moyen Âge*, Paris, Armand Colin, 1992.
- DUCELLIER, Alain, *Byzance et le monde orthodoxe*, Paris, Armand Colin, 1997.
- DULAJ, Edmond, « Les notions d'« Épire » et d'« épirote » du XIII^e au XVI^e siècle », dans *Problèmes de la formation du peuple albanais, de sa langue et de sa culture*, Tirana, Éditions « 8 Nëntori », 1985, pp. 321-333.
- DUMÉZIL, Georges, *L'Idéologie tripartite des Indo-Européens*, Paris, Latomus, 1958.
- ERIKSEN, Thomas Hylland, *Ethnicity and Nationalism*, Londres, Pluto Press, 1993, rééd. 2002.

- ESZER, Ambrosius, *Das abenteuerliche Leben des Johannes Laskaris Kalopheros*, Wiesbaden, Harrasowitz, 1969.
- EUSTRATIADES, Sōfrónios, « Ἐπιστολαὶ τοῦ Πατριάρχου Γρηγορίου τοῦ Κυπρίου » [« Lettres du patriarche Grégoire de Chypre »], *Ἐκκλησιαστικός Φάρος*, IV (1909).
- EVANGELIDIS, Dimitris, « Βυζαντινὰ Μνημεῖα τῆς Ἡπείρου » [« Monuments byzantins d'Épire »], *HX*, VI (1931), pp. 258-276.
- EVANGELIDIS, Dimitris, « Ἡ βυζαντιακὴ ἐκκλησία τῆς Ἁγίας Κυριακῆς τοῦ Γαρθικίου (Παραμυθίας) », *Ἀφιέρωμα εἰς τὴν Ἡπειρον. Εἰς μνήμην Χριστοῦ Σούλη (1892-1951)*, Athènes, 1956, pp. 129-136.
- FAILLER, Albert, « Signification du terme *dutikoi* dans l'Histoire de Pachymère », *XV^{ème} Congrès international d'Études Byzantines*, Athènes, 1976, *Résumés des communications*. Athènes, Association internationale des Études byzantines, 1976.
- FAILLER, Albert, « Chronologie et composition dans l'Histoire de Georges Pachymère », Première partie, *REB XXXVIII* (1980), pp. 5-103 [*Chronologie I*] ; II, *REB XXXIX* (1981), pp. 145-249 [*Chronologie II*] ; III, *REB, XLVIII* (1990), pp. 5-87.
- FAILLER, Albert, « Les insignes et la signature du despote », *REB*, XL (1982), pp. 171-186.
- FAILLER, Albert, « L'anticipation comme procédé littéraire et comme indice rédactionnel dans l'Histoire de Georges Pachymères », *REB LXVIII* (2010), pp. 165-178.
- FEDALTO, Giorgio, *Hierarchia ecclesiastica orientalis*, 3 vol., Padoue, Messaggero, 1988-2006.
- FELS, Edwin, « Die Vielfältigkeit griechischer geographischer Namen », *BZ*, XLIV (1951), pp. 135-142.
- FERJANČIĆ, Božidar, *Деспоти у Византији и јужнословенским земљама* (« *Les Despotés à Byzance et dans les pays yougoslaves* »), Belgrade, Académie serbe des sciences et des arts, 1960 (Византолошки институт, књига 8).
- FERJANČIĆ, Božidar, « Porodica Maliasina u Tesaliji », [« La famille Melissène en Thessalie »], *ZFFB VII/1* (1963), pp. 241-49.
- FERJANČIĆ, Božidar, « Почети солунске краљевине (1204-1209) » [« Les débuts du royaume de Thessalonique (1204-1209) »], *ZRVI*, VIII/2 (1964), pp. 111-116.
- FERJANČIĆ, Božidar, « Када је умро Деспот Михаило II Анђео ? » [« Quand est mort le despote Michel II ? »], *ZRVI*, IX, (1966), pp. 29-32, avec résumé en français.
- FERJANČIĆ, Božidar, « Rapports entre Grecs et Latins après 1204 », *ZRVI*, X (1967), pp. 171-176.
- FERJANČIĆ, Božidar, *Тесалија у XIII и XIV веку* (« La Thessalie aux XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles »), Belgrade, Византолошки институт САНУ, 1974 (Monographies, n° 15).
- FERJANČIĆ, Božidar, « Солунски Цар Манојло Анђео (1230-1237) » [« L'empereur de Thessalonique Manuel Ange »], *ZFFB*, XIV (1979), pp. 93-101.
- FERJANČIĆ, Božidar, « Србија и византијски свет у првој половини XIII века (1204-1261) » [« La Serbie et le monde byzantin dans la première moitié du XIII^e siècle (1204-1261) »], *ZRVI XXVII/XXVIII* (1988/89), pp. 103-148, avec résumé en français.
- FESTUGIÈRE, André-Jean, *Ephèse et Chalcédoine. Actes des Conciles*. Paris, Beauchesne, 1982.

- FORGES-DAVANZATI, Domenico, *Dissertazione sulla seconda Moglie di Re Manfredi e su'loro figliuolo*, Naples, 1791.
- GANCHOU, Thierry, « Giourgès Izaoul de Ioannina, fils du despote Esau Buondelmonti, ou les tribulations balkaniques d'un prince d'Épire dépossédé », *Medioevo Greco VII* (2008), pp. 159-199.
- GARIDIS, Miltos et PALIOURAS, Athanasios (dirs.), *Monastères de l'île de Iōannina. Peintures*, Iōannina, Éditions des monastères de l'île de Iōannina, 1993 [existe aussi en version grecque, *Μοναστήρια νήσου Ιωαννίνων. Ζωγραφική*].
- GASPARIS, Charalampos, « Il patto di Carlo I Tocco con il Commune di Genova (1389–1390): una conseguenza delle incursioni albanesi ? », dans GASPARIS, Charalampos, *Οι Αλβανοί στο Μεσαίωνα*, Athènes, Εθνικό Ίδρυμα Ερευνών-Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών, 1998, pp. 249-259.
- GAUDEMET, Jean, *L'Église dans l'Empire romain (IV^e-V^e siècles)*, Paris, Sirey, 1958 (Histoire du Droit et des Institutions de l'Église en Occident, III).
- GEANAKOPOLOS, Deno John, « Greco-Latin relations on the eve of the Byzantine Restoration: the Battle of Pelagonia – 1259 », *DOP*, VII (1953), pp. 99-141.
- GEANAKOPOLOS, Deno John, *Emperor Michael Palaeologus and the West*, Harvard University Press, Cambridge, Massachussets, 1959.
- GEGAJ, Athanase, *L'Albanie et l'invasion turque au XV^{ème} siècle*, Paris-Louvain, Bureaux du recueil, Bibliothèque de l'Université-Librairie Orientaliste, Paul Geuthner, 1937.
- GELZER, Heinrich, « Ungedruckte und wenig bekannte Bistümerverzeichnisse der orientalischen Kirche », *BZ*, I (1892), 245-82 ; II (1893), 22-71.
- GERLAND, Ernst, *Neue Quellen zur Geschichte des lateinischen Erzbistums Patras*, Leipzig, Teubner, 1903.
- GERMANOS DE SARDES, « Ἐπισκοπικοὶ κατάλογοι τῶν ἐν Ἠπειρῷ καὶ Ἀλβανίας ἐπαρχιῶν τοῦ πατριαρχείου Κωνσταντινουπόλεως » [« Listes épiscopales des provinces d'Épire et d'Albanie du patriarcat de Constantinople »], *HX*, XII (1937), pp. 11-103.
- GERMANOS DE SARDES, *Συμβολὴ εἰς τοὺς πατριαρχικοὺς καταλόγους Κωνσταντινουπόλεως ἀπὸ τῆς ἀλώσεως καὶ ἐξῆς* [Contribution aux listes patriarcales de Constantinople à partir de la chute], 2 vol., Constantinople, [s. n.], 1938.
- GIAKOUMIS, Georgios et GIAKOUMIS, Konstantinos, *Ορθόδοξα Μνημεία στη βόρειο Ἠπειρο* [« Monuments orthodoxes de l'Épire du Nord »], Iōannina, Ίδρυμα Βορειοηπειρωτικῶν μελετῶν, 1994.
- GIANNOPOULOS, Ioannis, *Ἡ διοικητικὴ ὀργάνωσις τῆς Στερεᾶς Ἑλλάδος κατὰ τὴν Τουρκοκρατίαν (1393-1821). Συμβολὴ εἰς τὴν μελέτην τῆς Ἐπαρχιακῆς Διοικήσεως τοῦ κυριάρχου Ὄθωμανικοῦ Κράτους* [«L'organisation administrative de la Grèce centrale pendant l'époque turque (1393-1821). Contribution à l'étude de l'administration provinciale de l'État souverain ottoman »], Athènes, Εθνικὸν καὶ Καποδιστριακὸν Πανεπιστήμιον Ἀθηνῶν, 1971.
- GIBBON, Edward, *The History of the Decline and Fall of the Roman Empire*, éd. John Bury, 7 vol., Londres, Methuen, 1896-1900.
- GÖKBILGIN, Tayyib, « Kanunî Sultan Süleyman Devri Başlarında Rumeli Eyaleti, Livalari, Şehir ve Kasabalari », *Belleten*, XX (1956), pp. 247-285.

- GOUDIAS, Michael, « Βυζαντιακά έγγραφα τῆς ἐν Ἄθῳ ἱερᾶς Μονῆς Βατοπεδίου » [« Documents byzantins du monastère athonite de Vatopédi »], *ΕΕΒΣ* III (1926), pp. 113-134 ; IV (1927), pp. 211-248.
- GRÉGOIRE, Henri, « Deux étymologies : Vonditza et Vardar », *Byzantion*, XXII (1952), pp. 265-271.
- GRÉGOIRE, Henri, « Imperatoris Michaelis Palaeologi De Vita Sua », *Byzantion*, XXIX-XXX (1959-60), pp. 447-475.
- GROTIUS, Hugo, Grotius, *Le droit de la guerre et de la paix*, trad. Jean Barbeyrac, Bâle, chez E. Thourneisen, 1746
- GRUMEL, Venance, *Traité d'études byzantines*, I, *La chronologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1958 (*Traité d'études byzantines*, 1).
- GUILLAND, Rodolphe, « Etudes sur l'histoire administrative de l'Empire byzantin. Le despote », *REB* XVII (1959), pp. 52-89.
- GUILLEMAIN, Bernard, « De la dynamique des systèmes aux frontières linéaires », dans STRASSOLDO, Raimondo, *Confini e regioni : il potenziale di sviluppo e di pace delle periferie : atti del Convegno problemi e prospettive delle regioni di frontiera = Boundaries and regions : explorations in the growth and peace potential of the peripheries : proceedings of the Conference on Problems and Perspectives of Borders Regions, Gorizia, 24-27/3/1972*, Trieste, LINT, 1973 (Pubblicazioni dell'Istituto di sociologia internazionale di Gorizia), pp. 259-264.
- HABERSTUMPF, Walter, dans MALTEZOU, Chrysa et ORTALLI, Gherardo (éds.), *Venezia e le isole Ionie*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 2005, pp. 57-70.
- HALUCKI, *Un empereur byzantin à Rome*, Varsovie, Société des Sciences et des Lettres, 1930 [= rééd. Londres, Variorum Reprints, 1972]
- HATZIANTONIOU, Elizavet, *Η μητρόπολη Θεσσαλονίκης από τα μέσα του 8ου αι. έως το 1430: ιεραρχική τάξη - εκκλησιαστική περιφέρεια - διοικητική οργάνωση*. Thessalonique, Κέντρο Βυζαντινών Ερευνών, 2007.
- HEUZEY, Léon, *Excursion dans la Thessalie turque en 1858*, Collection de l'Institut Néo-Hellénique de l'Université de Paris, Fasc. 5, Paris, 1927.
- HILL, Stephen, « Byzantium and the Emergence of Albania », dans Winnifrith, Tom (éd.), *Perspectives on Albania*, New York, St Martin's Press, 1992, pp. 40-57.
- HOECK, Johannes, et LÆNERTZ, Raymond-Joseph, « Nikolaos-Nektarios von Otranto Abt von Casole », *Studia Patristica et Byzantina*, XI, Ettal, 1965.
- HOFFMANN, Jürgen, *Rudimente von Territorialstaaten im byzantinischen Reich (1071-1210)*, Munich, Institut für Byzantinistik und Neugriechische Philologie der Universität, 1974.
- HOPF, Karl, *Geschichte Griechenlands vom Beginn des Mittelalters bis auf die neuere Zeit*, 2 vol., dans ERSCH, Johann et GRUBER, Johann, *Allgemeine Encyclopädie der Wissenschaften und Künste*, 167 vol., Leipzig, Brockhaus, 1818-1889, tt. LXXXV et LXXXVI ; rééd. Burt Franklin, New York, 1960.
- HUNGER, Herbert, « Urkunden und Memoirentext : Der Chrysoboullos Logos des Johannes Kanatakuzenos für Johannes Angelos », *JÖB*, XXVII (1978), pp. 107-125.

- ILIEVA, Aneta, « The image of the Morea (Frankish and Byzantine) in the Mentality of the Gianniotes: The Author of the Tocco Chronicle », dans CHRYSOS, Evangelos (éd.), *Πρακτικά Διεθνούς Συμπόσιου για το Δεσποτάτο της Ηπείρου*, Arta, Σκουφάς, 1992, pp. 309-312.
- İNALCIK, Halil, *The Ottoman Empire. The Classical Age 1300-1600*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1973 (History of Civilisation).
- İNALCIK, Halil, « Ottoman methods of conquest », *Studia Islamica*, II, Paris, 1954, pp. 104-129 [rééd. dans *The Ottoman Empire: Conquest, Organization and Economy*, Londres, Variorum Reprints, 1978].
- İNALCIK, Halil, *The Ottoman Empire: Conquest, Organization and Economy*, Londres, Variorum Reprints, 1978.
- IRMSCHER, Johannes, « Nikäa als "Zentrum des griechischen Patriotismus" », *RESEE*, VIII (1970), pp. 33-47.
- IRMSCHER, Johannes, « Nikäa als Mittelpunkt des griechischen Patriotismus », *BF*, IV (1972), pp. 114-137.
- IRMSCHER, Johannes, « L'Empire de Trébizonde entre l'Orient et l'Occident », *BF*, XXV (1999), pp. 243-248.
- JACOBY, David, « Catalans, Turcs et Vénitiens en Roumanie (1305-1332) », *Studi medievali*, s. 3, XV/1 (1974), pp. 217-61.
- JAMISON, Evelyn, « Documents from the angevin registers of Naples: Charles I », *Papers of the British School at Rome*, XVII (1949), pp. 87-180.
- JANIN, Raymond, *Les églises et les monastères des grands centres byzantins*, Paris, Institut français d'Études byzantines, 1975 (Géographie ecclésiastique de l'Empire byzantin).
- JIREČEK, Konstantin, *Geschichte der Serben*, 2 vol., Gotha, Perthes, 1911-1918.
- JIREČEK, Konstantin, « Skutari und sein Gebiet im Mittelalter », dans THALLÓCZY, Ludwig von (éd.), *Illyrisch- Albanische Forschungen*, 2 vol., Munich-Leipzig, 1916, t. I, pp. 94-125.
- JIREČEK, Konstantin, et THALLÓCZY, Ludwig von, « Zwei Urkunden aus Nordalbanien », *Archiv für slavische Philologie*, XXI (1899), pp. 96-98 [rééd. dans THALLÓCZY, Ludwig von (éd.), *Illyrisch- Albanische Forschungen*, 2 vol., Munich-Leipzig, 1916, t. I, pp. 125-151.
- JIREČEK, Konstantin, « Die Witwe und die Söhne des Despoten Esau von Epirus », *BNJ*, I (1920), pp. 1-16.
- KALDELLIS, Anthony, *Hellenism in Byzantium*, Cambridge, University Press, 2007.
- KALONAROS, Petros, Ἡ ἱερά μονή τῆς ὑπεραγίας Θεοτόκου ἢ ἐπιλεγομένη Βαρνάκοβα. Ἱστορία-Τέχνη-ἔγγραφα, [« Le monastère de la très sainte Theotokos appelé Barnakoba »], Amfissa, [s. n.], 1957 .
- KAPONIS, Nikolaos, « Η αραβική πολιορκία της Αμβρακίας-Άρτας τον 9^ο αιώνα [« Le siège d'Ambracie-Arta par les Arabes »], dans SYNKELLOU, Efstratia (éd.), *Πρακτικά του Β' Διεθνούς Αρχαιολογικού και Ιστορικού Συνεδρίου για την Βυζαντινή Άρτα και την περιοχή της, Άρτα 12-14 Απριλίου 2002*, Athènes, Κουλτούρα, 2007, pp. 43-51.

- KARAGIANNOPOULOS, Ioannis, *Η πολιτική θεωρία των Βυζαντινών*, Thessalonique, Βάνιας, 1988.
- KARAIKAI, Gjerak, « Muret rrethuese të Butrintit në mesjetë shek. VIII-XV » [« Les murs d'enceinte de Butrint au Moyen âge (VII^e-XV^e s.) », avec résumé en français, *Monumentet*, XX (1980), pp. 5-36.
- KARPOZILOS, Apostolos, *The Ecclesiastical Controversy between the Kingdom of Nicaea and the Principality of Epiros (1217-1233)*, Thessalonique, Κέντρο Βυζαντινών Ερευνών, 1973.
- KARPOZILOS, Apostolos, « The Date of Coronation of Theodoros Doukas Angelos », *Βυζαντινά*, VI (1974), pp. 251-261.
- KATSAROS, Vassilis, « Συμβολή στην ιστορία και μνημειακή τοπογραφία του χωριού Κατοχή Άκαρνανίας. Νέα στοιχεία από το χρονικό των Τόκκων », *Ελληνικά*, XXX (1977-78), pp. 307-21.
- KATSAROS, Vassilis, « Μια άκομη μαρτυρία για τη βυζαντινή Μονή του Κρεμαστού » [« Encore un témoignage au sujet du monastère byzantin du Pendu »], *Κληρονομία*, XII (1980), pp. 367-388
- KATSAROS, Vassilis, « Παρατηρήσεις σε ορισμένες παλαιοχριστιανικές βασιλικές με φάσεις βυζαντινής περιόδου στη δυτική Στερεά Ελλάδα. » [« Remarques sur certaines basiliques paléochrétiennes présentant des phases de construction de l'époque byzantine en Grèce centrale occidentale »], *Κληρονομία*, XIII/2 (1981), pp. 431-465.
- KATSAROS, Vassilis, « Προβλήματα βυζαντινής τοπογραφίας στη Δυτική Στερεά (12^{ος}-13^{ος} αι.), πηγές και δεδομένα » [« Problèmes de topographie byzantine en Grèce centrale occidentale (XII^{ème}-XIII^{ème} siècles) »], *Βυζαντινά XIII* (1985), pp. 1503-1539.
- KATSAROS, Vassilis, « Αχελώος, Συμβολή στο πρόβλημα της βυζαντινής πόλης » [« Achelôos, Contribution à la question de la ville byzantine »] *Ιστοριογεωγραφικά*, I (1986), pp. 43-52.
- KATSAROS, Vassilis, « Η θέση της επισκοπής Αχελώου και η σχέση με τη βυζαντινή πόλη γύρω από το λόφο "ἐπισκοπή" κοντά στο χωριό "Μάστρον" της Αιτωλίας [« La localisation de l'évêché d'Achelôos et son rapport avec la ville byzantine autour de la « colline de l'évêché » près du village de Mastron en Étolie »], *Ιστοριογεωγραφικά*, II (1988), pp. 198-201.
- KATSAROS, Vassilis, « Από την καθημερινή ζωή στο "Δεσποτάτο" της Ήπειρου. Η μαρτυρία του μητροπολίτη Ναυπάκτου Ιωάννη Αποκαύκου » [« La vie quotidienne dans le « Despotat » d'Épire. Le témoignage du métropolite de Naupacte Jean Apokaukos »], dans *Πρακτικά του συμποσίου "Η καθημερινή ζωή στο Βυζάντιο"*, Athènes, Κέντρο Βυζαντινών Ερευνών – Εθνικό Ίδρυμα Ερευνών, 1989, pp. 631-674.
- KATSAROS, Vassilis, « Ο Ιωάννης Απόκαυκος και η σχέση του με την επισκοπή Ιωαννίνων κατά τα τελευταία χρόνια της ζωής του » [« Jean Apokaukos et ses relations avec l'évêché de Iôannina dans les dernières années de sa vie »], dans CONSTANTINIDES, Costas (éd.), *Μεσαιώνικη Ήπειρος. Πρακτικά επιστημονικού Σύμποσιου*, Ιôannina, Πανεπιστήμιο Ιωαννίνων, 2001, pp. 123-150.
- KATSAROS, Vassilis, « Πνευματικός βίος και πολιτισμός της Βυζαντινής Άρτας » [« Vie culturelle et civilisation d'Arta byzantine »], dans SYNKELLOU, *Η βυζαντινή Άρτα και η περιοχή της. Πρακτικά Β' Διεθνούς αρχαιολογικού και ιστορικού συνέδριου*.

Άρτα, 12-14 απριλίου 2002, Arta, Μουσικοφιλολογικός Σύλλογος Άρτης "Ο Σκουφάς", 2008, pp. 25-42.

- KAZHDAN, Alexander, « Some notes on the "Chronicle of the Tocco" », *Bisanzio e l'Italia. Raccolta di Studi in memoria di Agostino Pertusi*, Milan, Pubblicazioni della Università Cattolica del Sacro Cuore, 1982, pp. 169-76.

- KIESEWETTER, Andreas, « Il trattato del 18 ottobre 1305 fra Filippo I di Taranto e Giovanni I Orsini di Cefalonia per la conquista dell'Épiro », *ASP*, XLVII (1994), pp. 177-213.

- KIESEWETTER, Andreas, « Bemerkungen zur Chronologie von Buch IX des Geschichtswerks des Georgios Pachymeres (De Andronico Palaeologo III) », *BZ LXXXIX* (1996), pp. 45-54.

- KIESEWETTER, Andreas, « Das ende des Livre de la conquete de l'amorée (1301-1304). Ein Beitrag zur Geschichte des Fränkischen Griechenland zu beginn des 14. Jahrhunderts », *Βυζαντιακά*, XVI (1996), pp. 143-190.

- KIESEWETTER, Andreas, *Dokumente zum Totenkult in Neapel*, dans ENDERLEIN, Lorenz, *Die Grablegen des Hauses Anjou in Unteritalien*, Worms am Rhein, Wernersche Verlagsgesellschaft, 1997, pp. 209-230.

- KIESEWETTER, Andreas, *Die Anfänge der Regierung König Karls II. von Anjou (1278-1295)*, Husum, Matthiesen Verlag, 1999 (Historische Studien, 451).

- KIESEWETTER, Andreas, « I Principi di Taranto e la Grecia (1294-1373/83) », *ASP*, LIV (2001), pp. 53-100.

- KIESEWETTER, Andreas, « Megareites di Brindisi, Maio di Monopoli e la signoria sulle isole ionie (1185-1250) », *ASP*, LIX (2006) pp. 45-90.

- KIESEWETTER, Andreas, « Preludio alla Quarta Crociata? Megareites di Brindisi, Maio di Cefalonia e la signoria sulle isole ionie (1185-1250) », dans ORTALLI, Gherardo, RAVEGNANI, Giorgio, SCHREINER, Peter (éds.), *Quarta crociata. Venezia - Bisanzio - Impero Latino*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 2007, pp. 317-358.

- KISSAS, Konstantin, « Ο времени склапања брака Стефана Радослава са Аном Комнином » (« O vremenu sklapan'a braka Stefana Radoslava sa Anom Komninom »), [*« Au sujet de la date du mariage de Stefan Radoslav avec Anne Comnène »*], *ZRVI XVIII* (1978), pp. 131-139, avec résumé en anglais.

- KODER, Johannes et HILD, Friedrich, *Hellas und Thessalia*, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1976 (*TIB*, I).

- KODER, Johannes, « Besprechung der Edition der Chronik der Tocco », *JÖB XXIX* (1980), pp. 408-411.

- KODER, Johannes, « Προβλήματα της σλαβικής εποίκησης και τοπωνυμίας στη μεσαιωνική Ήπειρο » [*« Problèmes de la colonisation et de la toponymie slave dans l'Épire médiévale »*], *HX*, 1982 (XXIV), pp. 9-35.

- KODER, Johannes, *Το Βυζάντιο ως χώρος* [*« Byzance comme espace »*], Thessalonique, Βάνιας, 2005.

- KOLDITZ, Sebastian, « Des letzten Kaisers erste Frau: Konstantin Palaiologos und die Tocco », *JÖB*, LIX (2009), pp. 147-161.

- KOLIA-DERMITZAKI, Athina, « Η εικόνα των Βουλγάρων και της χώρας τους στις βυζαντινές πηγές του 11^{ου} και 12^{ου} αιώνα » [« L'image des Bulgares et de leur pays dans les sources byzantines des XI^{ème} et XII^{ème} siècles »], dans Nikolaou Katerina, et Tsiknakis, Kostas, *Βυζάντιο και Βούλγαροι (1018-1185)*, Athènes, Εθνικό Ίδρυμα Ερευνών, Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών, 2008 (*Διέθνη Συμπόσια 18*), pp. 59-89.
- KONIDARIS, Gerasimos, « Πότε παρήκμασε και έξέλιξε και έκκλησιαστικώς ως μητρόπολις ή Νικόπολις και άνεδείχθη ή Ναύπακτος », dans KYRIAKIDIS, Stilpon, XYNGOPOULOS, Andreas et ZEPOS, Panagiotis (éds.), *Πεπραγμένα του Θ' Διεθνούς Βυζαντινολογικού Συνεδρίου (Θεσσαλονίκη, 12-19 Απριλίου 1953)*, 3 vol., t. II, Athènes, Τυπογραφείον Μυρτίδη, 1955-1956, pp. 150-205.
- KONSTANTAKOPOULOU, Angeliki, *Βυζαντινή Θεσσαλονίκη. Χώρος και ιδεολογία*, [« Thessalonique byzantine. Espace et idéologie »], Ιόαννινα, Université de Ιόαννινα, 1996.
- KORDOSES, Michael, « Σχέσεις του Μιχαήλ Άγγελου Δούκα με την Πελοπόννησο » [« Relations de Michel Ange Doukas avec le Péloponnèse »], *HX*, XXII (1980), pp. 49-57.
- KORDOSES, Michael, *Σύμβολη στην ιστορία και τοπογραφία της περιοχής Κορίνθου στους μέσους χρόνους*, [« Contribution à l'histoire et à la topographie du territoire de Corinthe au Moyen Âge »], Athènes, Βιβλιοπωλείο Διονύσιου Νότη Καραβιά, 1981.
- KORDOSES, Michael, « Η Κατάκτηση της Νότιας Ελλάδας από τους Φράγκους. Ιστορικά και τοπογραφικά προβλήματα » [« La conquête de la Grèce méridionale par les Francs. Problèmes historiques et topographiques »]. *Ιστοριογεωγραφικά*, I (1986), pp. 53-194.
- KORDOSES, Michael, *Τα Βυζαντινά Ιωάννινα* [« Ιόαννινα byzantine »], Athènes, Διον. Νότη Καραβιά, 2003.
- KORDOSES, Michael, « Τα βυζαντινά Ιωάννινα ως το 1204: Εμφάνιση στις πηγές και πρώτη περίοδος ανάπτυξης της πόλης » [« Ιόαννινα byzantine jusqu'en 1204 : apparition dans les sources et première période de croissance de la ville »], *HX*, XXXIX (2005), pp. 259-275.
- KORDOSES, Michael, « Μεσαιωνική Άρτα. Τοπογραφία – Κοινωνία » [« Arta médiévale. Topographie – Société »], *Σκουφάς*, XIV/102 (2011).
- KRAPSITIS, Vassilis, *Θεσπρωτικά*, Athènes, [s. n.], 1973.
- KREKIĆ, Barisa, « Ко је био сур Дόβрос из писма Михаила II Епирског Дубровнику 1237. г. » (« Qui était le sur Dóvros de la lettre de Michel II d'Épire à Dubrovnik en 1237 »), *ZRVI*, IX (1966), pp. 25-28.
- KREKIĆ, Barisa, « Albanians in the Adriatic Cities: Observations on some Ragusan, Venetian and Dalmatian sources for the History of the Albanians in the Late Middle Ages », dans GASPARI, Charalampos (éd.), *Οι Αλβάνοι στο Μεσαίωνα*, Athènes, Εθνικό Ίδρυμα Ερευνών, Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών, 1998, pp. 209-233.
- KRESTEN, Otto, « Marginalien zur Geschichte von Ioannina unter Kaiser Andronikos III. Palaiologos », *HX* XXV (1983), pp. 113-132, avec résumé en grec moderne.
- LAIOU, Angeliki, *Constantinople and the Latins. The Foreign Policy of Andronicus II, 1282-1328*, Cambridge (Massachussets), Harvard University Press, 1972.
- LAIOU, Angeliki, « The Byzantine Aristocracy in the Palaeologan Period », *Viator* IV (1973), pp. 131-151.

- LAIOU, Angeliki, « Thessaloniki and Macedonia in the Byzantine Period », dans BURKE, John, et SCOTT, Roger, *Byzantine Macedonia. Identity, Image and History*, Melbourne, Australian Association for Byzantine Studies, 2000 (Byzantina Australiensia), pp. 1-11.
- LAMBRIDIS, Ioannis, *Ἡπειρωτικά Μελετήματα*, Athènes, Αναστάσιος Τρίμης, 1887-1889 ; rééd. Iōannina, Ἐκδόσεις Ἐταιρείας Ἡπειρωτικῶν Μελετῶν, 1993.
- LA MONTE, John, « Chronologie de l'Orient latin », *Bulletin of International Committee of Historical Sciences*, XII/2 (1943).
- LAMPROPOULOS, Kosmas, *Ἰωάννης Ἀπόκαυκος. Συμβολὴ στην ἔρευνα τοῦ βιοῦ καὶ τοῦ συγγραφικῶν ἔργου τοῦ*, [« Jean Apokaukos, Contribution à l'étude de sa vie et de son œuvre écrite »] Athènes, Basilopoulos, 1988 (Ιστορικές Μονογραφίες, 6).
- LAMPROPOULOS, Kosmas : « Ο χρόνος στέψης του ηγεμόνα της Ηπείρου Θεοδώρου Κομνηνού », [« La date du couronnement du souverain de l'Épire Théodore Comnène »] *HX*, XXIX (1988-89), pp. 133-144.
- LAMPROS, Spyridon, « Ἡ παράδοσις τῶν Ἰωαννίνων » [« La reddition de Iōannina »], dans *Ἱστορικὰ Μελετήματα*, Athènes, Ο Παλαμήδης, 1884, pp. 167-172.
- LAMPROS, Spyros, « Ἑλληνίδες βιβλιογράφοι καὶ κύριαι κωδίκων κατὰ τοὺς μέσους αἰῶνας καὶ ἐπὶ τουρκοκρατίας » [« Femmes grecques auteurs de livres et Dames de *codices* aux époques médiévale et turque »], Athènes, P. D. Sakellarios, 1903 [tiré à part de *Ἐπετηρίς τοῦ Ἐθνικοῦ Πανεπιστημίου VII* (1903)].
- LAMPROS, Spyridon, « Ἄννα ἡ Καντακουζηνή. Βυζαντιακὴ ἐπιγραφή ἐξ Αἰτωλίας » [« Anne Cantacuzène. Inscription byzantine d'Étolie »], *NE*, I (1904), pp. 36-42.
- LAMPROS, Spyridon, « Ἡ Παναγία Βελλᾶ ἐν Τζουμέρκαις » [« La Panaghia de Bella dans les Tzoumerka »], *NE*, II (1905), pp. 289-298.
- LAMPROS, Spyridon, « Ἡ ἑλληνικὴ ὡς ἐπίσημος γλῶσσα τῶν σουλτάνων » [« Le grec, langue officielle des sultans »], *NE*, V (1908), pp. 40-78.
- LAMPROS, Spyridon, « Ἡ μονὴ Βαρνάκοβας » [« Le monastère de Barnakoba »], *NE*, VI (1909), pp. 382-392.
- LAMPROS, Spyridon, « Ἐνθυμήσεων ἤτοι χρονικῶν σημειωμάτων· συλλογὴ πρώτη » [« *Enthymêseis* ou notes chronologiques : première collection »], *NE*, VII (1910), pp. 8-313.
- LAMPROS, Spyridon, « Ἡ λίμνη τῶν Ἰωαννίνων καὶ αἱ ἐπὶ τῆς νησίδος αὐτῆς μοναὶ » [« Le lac de Iōannina et les monastères de l'île »], *NE*, XI (1914), pp. 3-27.
- LAMPROS, Spyridon, « Ἡ ὑπὸ τοῦ Ριχάρδου Ὄρσίνη παραχώρησις τῆς Ἰθάκης » [« La concession d'Ithaque par Richard Orsini »], *NE*, XI (1914), pp. 414-16.
- LAMPROS, Spyridon, « Χρυσόβουλλον Ἀνδρονίκου Α΄ Παλαιολόγου ὑπὲρ τῆς Ἐκκλησίας Ἰωαννίνων » [« Chrysobulle d'Andronic I^{er} Paléologue pour l'Église de Iōannina »], *NE*, XII (1915), pp. 36-40.
- LAMPROS, Spyros, « Ἐγγραφα ἐκ τοῦ ARCHIVIO CAPITOLINO » [« Documents de l'Archivio Capitolino »], *NE*, XX (1926), pp. 297-315.
- LANE, Frederic, *Venise, une république maritime*, Paris, Champs Flammarion, 1999.
- LANGDON, John, « Byzantium in Anatolian Exile: Imperial Viceregency Reaffirmed During Byzantino-Papal Discussions at Nicea and Nymphaion », *BF* XX (1994), pp. 197-233.

- LASKARIS, Michel, *Византиске принцезе у средњевековној Србији прилог историји византиско-српских односа од краја XII до средине XV века* [« Les princesses byzantines dans la Serbie médiévale pour une histoire byzantino-serbe du début du XII^e au milieu du XV^e siècle »], Belgrade, Књижарица фрање баха, 1926.
- LASKARIS, Michel, « Byzantinoserbica saeculi XIV. Deux chartes de Jean Uroš, dernier Némanide (Novembre 1372, indiction XI) », *Byzantion*, XXV-XXVII (1955-7), pp. 277-323.
- LAURENT, Vitalien, *Les bulles métriques dans la sigillographie byzantine*, Athènes, 1932, également disponible dans *Ἑλληνικά*, IV (1931) à VIII (1935).
- LAURENT, Vitalien, *Bulle et Monnaies inédites de Jean Ducas Comnène*, tiré à part de *Cronica Numismatică si Arheologică*, Bucarest, 1943.
- LAURENT, Vitalien, « Charisticariat et Commende à Byzance (Deux fondations patriarcales en Épire aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles) », *REB*, XII (1954), pp. 101-113.
- LAURENT, Vitalien, « La succession épiscopale de la métropole de Thessalonique dans la première moitié du XIII^{ème} siècle », *BZ*, LVI (1963), pp. 284-296.
- LAURENT, Vitalien, *Corpus des sceaux de l'empire byzantin*, t. V : l'Église, 3 vol., Paris, Éditions du CNRS, 1963-1972.
- LAURENT, Vitalien. « À propos de la métropole de Santa Severina en Calabre. Quelques remarques », dans *REB*, XXII (1964), pp. 176-183
- LAZAROU, Achilleas, *Βαλκάνια και Βλάχοι*, Athènes, Φιλολογικός Σύλλογος Παρνασσός, 1993.
- LAZAROU, Achilleas, « Latinité hellénique et sa survivance », *HX*, XXXIII (1998-1999), pp. 9-48.
- LAZZARINI, Vittorio, « L'acquisto di Lepanto (1407) », *Nuovo Archivio Veneto*, XV (1898), pp. 267-87.
- LEMERLE, Paul, « Le privilège du despote d'Épire Thomas I pour le vénitien Jacques Contareno », *BZ* 44 (1951) pp. 389-396.
- LEMERLE, Paul, « Trois actes du Despote d'Épire Michel II concernant Corfou connus en traduction latine », *Προσφορὰ εἰς Στ. Π. Κυριακίδην = Ἑλληνικῶν Παράρτημα IV* (1953), Thessalonique, 1953, pp. 405-426.
- LÉONARD, Émile, *Les Angevins de Naples*, Paris, 1954.
- LE QUIEN, Michel, *Oriens Christianus in quatuor patriarchatus digestus ; quo exhibentur ecclesiae totius Orientis*, 3 vol., Paris, [s. n.], 1740, rééd. Graz, Akademische Druck und Verlagsanstalt, 1958.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Histoire humaine et comparée du climat*, Paris, Fayard, 2004
- LLOSHI, Xhevat, « Compiling and Editing Bilingual Dictionaries in Albania », dans MAGAY, T. et ZIGÁNY, J. (éds.), *BudaLEX '88 Proceedings. Papers from the 3rd International EURALEX Congress, Budapest, 4-9 September 1988*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1990, pp. 480-487.
- LÖNERTZ, Raymond-Joseph, « Pour l'histoire du Péloponnèse au XIV^e siècle (1382-1404) », *Études Byzantines [REB]*, I (1943), pp. 152-96 [rééd. dans *Byzantina et Franco-Graeca*, 2 vol., Rome, Edizioni di storia e letteratura, 1970-1978 (Raccolta di Studi e Testi, 118, 145) [BFG], t. I, pp. 227-65].

- LÆNERTZ, Raymond-Joseph, « Athènes et Neopatras » : I, *Archivum Fratrum Praedicatorum*, XXV (1955), pp. 100-212, 428-431 ; II, *Archivum Fratrum Praedicatorum*, XXVIII (1958), pp. 5-91 [rééd. dans *BFG*, t. II, pp. 183-303 et 305-393].
- LÆNERTZ, Raymond-Joseph, « Hospitaliers et Navarrais en Grèce (1376-1383). Regestes et documents », *OCP*, XXII (1956), pp. 319-360 [rééd. dans *BFG*, t. I, pp. 329-369].
- LÆNERTZ, Raymond-Joseph, « Notes sur le règne de Manuel II à Thessalonique – 1381/82-1387 », *BZ*, L (1957), pp. 390-396.
- LÆNERTZ, Raymond-Joseph, « Ordre et désordre dans les mémoires de Jean Cantacuzène », *REB*, XXII (1964), pp. 222-37 [rééd. dans *BFG*, t. I, pp. 113-30].
- LÆNERTZ, Raymond-Joseph, « Lettre de Georges Bardanês, métropolitain de Corcyre au patriarche œcuménique Germain II », *EEBΣ*, XXXIII (1964), pp. 87-118, [rééd. dans *BFG*, t. I, pp. 467-501].
- LÆNERTZ, Raymond-Joseph, « Mémoire d'Ogier, protonotaire, pour Marco et Marchetto, nonces de Michel VIII Paléologue auprès du pape Nicolas III (1278, printemps-été) », *OCP*, XXXI (1965), pp. 374-408 [rééd. dans *BFG*, t. I, pp. 537-72].
- LÆNERTZ, Raymond-Joseph, « Aux origines du despotat d'Épire et de la principauté d'Achaïe », *Byzantion*, XLIII (1973), pp. 360-394.
- LONGNON, Jean, *L'empire latin de Constantinople et la Principauté de Morée*, Paris, Payot, 1949.
- LONGNON, Jean : « La reprise de Salonique par les Grecs en 1224 », dans *Actes du VI^e congrès d'Etudes byzantines*, 2 vol., Paris, École des Hautes études, 1950, t. I, pp. 141-146.
- LONGNON, Jean, et TOPPING, Peter, *Documents sur le régime des terres dans la principauté de Morée au XIV^e siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1969.
- LUNZI, Ermanno, *Della condizione politica delle isole Jonie sotto il dominio Veneto preceduta da un compendio della storia delle isole stesse dalla divisione dell'impero Bizantino*, Venise, Tipografia del Commercio, 1858.
- LUTTRELL, Anthony, « Interessi fiorentini nell'economia e nella politica dei Cavalieri Ospedalieri di Rodi nel Trecento », *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa, Lettere, Storia e Filosofia*, ser. II, XXVIII (1959), pp. 317-326.
- LUTTRELL, Anthony, « The Principality of Achaia in 1377 », *BZ*, LVII (1964), pp. 340-45.
- LUTTRELL, Anthony, « Vonitza in Epirus and its Lords: 1306-1377 », *RSBN*, nouvelle série, I (XI) (1964), pp. 131-41.
- LUTTRELL, Anthony, « Jean and Simon de Hesdin, Hospitallers, theologians, classicists », *recherches de Théologie ancienne et médiévale*, XXXI (1964), pp. 137-140 [= rééd. *The Hospitallers in Cyprus, Rhodes, Greece and the West : Collected Studies*, Londres, Variorum Reprints, 1978, XVIII]
- LUTTRELL, Anthony, « Aldobrando Baroncelli in Greece : 1378-1382 », *OCP*, XXXVI (1970), pp. 273-300.
- LUTTRELL, Anthony, « Guglielmo de Tocco, Captain of Corfu : 1330-1331 », *BMGS*, III (1977), pp. 45-56.
- LUTTRELL, Anthony, « The Hospitallers at Rhodes: 1306-1421 », dans *A History of the Crusades*, éd. Kenneth. Setton, 6 vol., Madison, The University of Wisconsin, 1969-1989, t. III, pp. 278-313 [=rééd. Londres, Variorum Reprints, 1978, I].

- MACHAIRAS, Konstantinos, Τὸ ἐν Λευκάδι φρούριον τῆς Ἁγίας Μαύρας [« La forteresse de Sainte Maure à Leucade »], Athènes, 1956.
- MACRIDES, Ruth, *George Akropolites: The History. Introduction, translation and commentary*, Oxford University Press, 2007, pp. 185-188 et 246-249.
- MAGDALINO, Paul, « A neglected authority for the history of the Peloponnese in the early thirteenth century: Demetrios Chômaténos, Archbishop of Bulgaria », *BZ*, LXX (1977), pp. 316-323.
- MAGDALINO, Paul, « Between Romaniae : Thessaly and Epirus in the Later Middle Ages », dans ARBEL, Benjamin, HAMILTON, Bernard et JACOBY, David (éds.), *Latins and Greeks in the Eastern Mediterranean after 1204*, Londres, Cass, 1989, pp. 87-110.
- MAGDALINO, Paul, « Τα χαρτουλαράτα της Β. Ελλάδας το 1204 » [« Les chartolariats de Grèce septentrionale en 1204 »], dans CHRYSOS, Evangelos, CHRYSOS, Evangelos (éd.), *Πρακτικά Διεθνούς Συμποσίου για το Δεσποτάτο της Ηπείρου (Άρτα, 27-31 Μαΐου 1990)*, Arta, Μουσικοφιλολογικός Σύλλογος Άρτης "Ο Σκουφάς", 1992 [ci-après ΣΔΗ], pp. 31-35.
- MAKSIMOVIC, Ljubomir, « Последниe године протостратора Теодора Синадена » [« Les dernières années du Protostrator Théodore Synadénos »], *ZRVI*, X (1967), pp. 177-85 [avec résumé en anglais].
- MAKSIMOVIC, Ljubomir, « Грци и Романија у српској владарској титули » [« Les Grecs et la Romanie dans le titre souverain serbe »], *ZRVI*, XII (1970), pp. 61-78 [avec résumé en anglais].
- MAKSIMOVIĆ, Ljubomir, « Το Χρονικό των Ιωαννίνων ως ιστορική πηγή » [« La Chronique de Ioannina comme source historique »], dans CHRYSOS, Evangelos, (éd.), *Πρακτικά Διεθνούς Συμποσίου για το Δεσποτάτο της Ηπείρου (Άρτα, 27-31 Μαΐου 1990)*, Arta, Μουσικοφιλολογικός Σύλλογος Άρτης "Ο Σκουφάς", 1992, pp. 53-62.
- MAKUŠEV, Vikentij, *Историческія разысканія о славянахъ въ Албаніи въ средніе вѣка* (« Recherche historique sur les Slaves en Albanie au Moyen Age »), Varsovie, въ типографіи Варшавскаго учебнаго округа, 1871.
- MALTEZOU, Chrysa, « Οι ιστορικές περιπέτειες τῆς Κορίνθου στὰ τέλη τοῦ ΙΔ' αἰώνα » [« Les péripéties historiques de Corinthe à la fin du XIV^{ème} siècle »], *Σύμμεικτα*, III (1979), pp. 29-51.
- MALTEZOU, Chrysa, « Προσωπογραφικά βυζαντινῆς Πελοποννήσου καὶ ξενοκρατούμενου ἑλληνικοῦ χώρου με ἀφορμὴ τὸν φάκελο Foscarri τῆς Βενετίας » [« Éléments prosopographiques concernant le Péloponnèse byzantin et les territoires grecs sous domination étrangère, à partir du dossier Foscarri de Venise »], *Σύμμεικτα*, V (1983), pp. 1-27.
- MANGO, Cyril, Revue de VACALOPOULOS, Apostolos, *The Origins of the Greek Nation 1204-1461*, *Journal of Hellenic Studies* LXXXVIII (1968), pp. 256-258.
- MANGO, Cyril, « Byzantinism and Romantic Hellenism », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, XXVIII (1965), pp. 29-43.
- MARAVAL, Pierre, *Le Christianisme de Constantin à la conquête arabe*, Paris, P.U.F., 1997.
- MARIANA, Juan de, *Historia general de España*, 2 vol., Madrid, Joachin de Ibarra, 1780.

- MARINESCO, Constantin, « Du nouveau sur Constance de Hohenstaufen, impératrice de Nicée », *Byzantion*, I (1924), pp. 451-468.
- MARINESCO, Constantin, « Alphonse V, roi d'Aragon et de Naples, et l'Albanie de Scanderbeg », *Mélanges de l'École Roumaine en France*, I (1923), pp. 7-135 [existe aussi en tiré à part, Paris, Gamber, 1923].
- MARINESCU, Constantin, *La politique orientale d'Alfonse V d'Aragon, roi de Naples (1416-1458)*, Barcelone, Institut d'Estudis Catalans, 1994.
- MARTÈNE, Edmond et DURAND, Ursin, *Thesaurus novus anecdotorum*, 5 vol., Paris, [s. n.], 1717.
- MARTIN, Albert, « Inscription grecque de Corcyre de 1228 », *Mélanges d'archéologie et d'histoire* II (1882), pp. 379-389.
- MAS-LATRIE, Louis de, « Documents concernant divers pays de l'Orient latin. 1382-1413 », *BEC*, LVIII (1897), pp. 78-125.
- MATANOV, Christo, « The phenomenon Thomas Preljubović », dans CHRYSOS, Evangelos, (éd.), *Πρακτικά Διεθνούς Συμποσίου για το Δεσποτάτο της Ηπείρου (Άρτα, 27-31 Μαΐου 1990)*, Arta, Μουσικοφιλολογικός Σύλλογος Άρτης "Ο Σκουφάς", 1992, pp. 63-68.
- MAVROMATIS, Leonidas, « À propos des liens de dépendance en Épire à la fin du XIV^e siècle », *ZRVI*, XIX (1980), pp. 275-81.
- MAZAL, Olivier, *Die Prooimien der byzantinischen Patriarchenurkunden. Byzantina Vindobonensia*, VII : Vienne, 1974.
- MAZZELLA, Scipione, *Descrittione del regno di Napoli*, 2 vol., Naples, Cappello, 1597-1601.
- MEHUS, Laurentius, *Kyriaci Anconitani Itinerarium*, Florence, Giovanelli, 1742.
- MEKSI, Aleksandër, « Arkitektura e kishës së Mesopotamit (L'architecture de l'église de Mesopotam) », *Monumentet* III (1972), pp. 47-94 [avec résumé en français].
- MEKSI, Aleksandër, « Të dhëna të reja për kishën e Mesopotami (Nouvelles données sur l'église de Mésopotame) », *Monumentet* X (1975), pp. 151-9 [avec résumé en français].
- MEKSI, Aleksandër, « Dy Bazilika mesjetare të panjohura » [« Deux basiliques inconnues »], avec résumé en français, *Monumentet*, XIII (1977), pp. 71-84.
- MERENDINO, Erasmo, « Manfredi fra Epiro e Nicea », dans *Actes du XV^{ème} congrès International d'Etudes Byzantines, Athènes, 5-11 septembre 1976 = Πρακτικά του ΙΕ' διεθνούς συνεδρίου βυζαντινών σπουδών, Αθήναι, Σεπτέμβριος 1976*, 4 vol., Athènes, 1979-1981, t. IV, pp. 245-252.
- MERTZIOS, Konstantinos, « Ἡ ἀλώσις τῶν Ἰωαννίνων » [« La chute de Iōannina »], *HX*, XII (1938), pp. 117-22.
- MERTZIOS, Konstantinos, « Τὸ ἐν Βενετία κρατικὸν Ἀρχεῖον » [« L'Archivio di Stato di Venezia »], *HX*, XV (1940), pp. 23-24.
- MERTZIOS, Konstantinos, « Τὸ δεύτερον χρυσόβουλλον Ἀνδρονίκου τοῦ Β' του Παλαιολόγου ὑπὲρ τῆς Ἐκκλησίας τῶν Ἰωαννίνων », [« Le second chrysobulle d'Andronic II Paléologue en faveur de l'Église de Iōannina »], *Ἡπειρωτικὴ Ἑστία* I/2 (1952), pp. 115-118.

- MEYENDORFF, John, *Imperial Unity and Christian Divisions*, New York, St Vladimir Seminary Press, 1989.
- MICHELET, Jules, *Histoire de France*, 18 volumes, Paris, Lacroix et Compagnie, 1880.
- ΜΗΧΑΛΙΤΣΙ, Rade, « Битка код Ахелоја / Bitka kod Aheloja [« La bataille d'Achelōs] », *Зборник филозофског факултета*, XI, Belgrade, 1970, pp. 271-6 ; traduction en grec moderne par Sotiriou, Konstantinos, *ΕΕΣΜ*, III (1971-72), pp. 365-371.
- MILIARAKIS, Antonios, *Ιστορία τοῦ βασιλείου τῆς Νίκαιας καὶ τοῦ δεσποτάτου τῆς Ἠπείρου : 1204-1261*, Athènes-Leipzig, Τυπογραφεῖον Ἀδελφῶν Πέτρου-Ἰν Commission bei M. Spirgatis, 1898.
- MILLER, William, *The Latins in the Levant*, Londres, J. Murray, 1908.
- MILLER, William, « Valona », *Journal of Hellenic Studies*, XXXVII (1917), pp. 184-194.
- MILLER, William, *Essays on the Latin Orient*, Cambridge, University Press, 1921, réed. Amsterdam, Hakkert, 1964.
- MINIERI-RICCIO, Camilio, *Studi storici su' fascicoli angioni dell'archivio della Regia Zecca di Napoli*, Naples, Detken, 1863.
- MINIERI-RICCIO, Camilio, *Studi storici fatti sopra 84 registri angioini dell'Archivio di Stato di Napoli*, Naples, 1876
- MINIERI-RICCIO, Camilio, « Genealogia di Carlo II d'Angiò Re di Napoli », *ASP*, VII (1882), pp. 5-67, 201-62, 465-96, 653-84 ; VIII (1883), pp. 5-33, 197-226, 381-96, 587-600.
- MIOLO, Alfonso, « Notizia d'un Codice della Biblioteca Nazionale di Napoli », *ASP*, V (1880), pp. 394-412.
- MITSIOU, Aikaterini, « Η περιοχή της Πρέβεζας από την οπτική γωνία του Πατριαρχείου Κωνσταντινουπόλεως, 13ος έως 15ος αι. », dans BRELLI-ZACHOU, Marina, STAVRAKOS, Christos, *Πρέβεζα Β'. Πρακτικά του Δεύτερου Διεθνούς Συμποσίου για την Ιστορία και τον Πολιτισμό της Πρέβεζας (16-20 Σεπτεμβρίου 2009)*, Preveza, Université de Iōannina, Municipalité de Preveza, Ίδρυμα Ακτία Νικόπολις, 2010, pp. 33-44.
- MOLES, Ian, « Nationalism and Byzantine Greece », *GRBS*, X (1969), pp. 95-197.
- MONTI, Gennaro, *Nuovi Studi Angioini*, Trani, Vecchi, 1937.
- MORAVCSIK, Gyula, « Zur Quellenfrage der Helenaepisode in Goethes Faust », *BNJ*, VIII (1931), pp. 41-56.
- MORDTMANN, Andreas, « Plombs byzantins de la Grèce et du Péloponnèse », *Revue archéologique*, n. s., XXXIII (1877), pp. 289-298, t. XXXIV (1877), pp. 47-60.
- MOSCHONAS, Nikos, « Η επιδρομή του Καρόλου Α Τocco στην Αργολίδα το 1395 » [« L'expédition de Carlo I^{er} Tocco en Argolide »], *Δίπτυχα* (1982-3), pp. 242-248
- MOUSELIMIS, Spyros, « Ἡ μονή Τουρκοπαλούκου », [« Le monastère de Tourkopaloukon »], *HE*, XIX, (1970), pp. 693-700.
- MOUSTOXIDIS, Andreas, « Περὶ τινῶν πονηματίων καὶ ὑπομνημάτων ἀναφερομένων εἰς τὴν ἱστορίαν τῆς Ἠπείρου, Αἰτωλίας, Ἀκαρνανίας καὶ τῶν παρακειμένων νησῶν » [« Au sujet de quelques récits et légendes relatives à l'histoire de l'Épire, de l'Étolie, de l'Acarnanie et des îles voisines »], *Ἑλληνομνημῶν ἢ σύμμικτα ἑλληνικά : σύγγραμμα ἑλληνικόν*, I (1843), pp. 41-59.

- MUSTOXIDI, Andreas, *Delle Cose Corciresi*, Corfou, Tipografia del Governo, 1848.
- MYSTAKIDIS, N., « Ἀρχιεπίσκοποι Πωγωνιάνης », [« Les archevêques de Pôgônianê »], *Ἡπειρωτικός Ἀσκήρ*, I (1904), pp. 132-135.
- MYSTAKIDIS, B. A., *Ἐπισκοπικοὶ κατάλογοι*, *ΕΕΒΣ* XII (1936), pp. 139-238.
- NÄSTUREL, Petre, « Les Valaques Balcaniques Xe-XIIIe siècles. Mouvements de population et colonisation dans la Romanie grecque et latine ». *BF*, VII (1979), pp. 89-112.
- NESSERIS, Elias, « Ο Θεοδώρος Κομνηνός Δούκας της Ηπείρου (1215-1230). Η περίπτωση μιας πλαστής επιστολής » [« Théodore Comnène Doukas d'Épire (1215-1230). Le cas d'une lettre falsifiée »], *HX*, XXXIX (2005), pp. 421-436.
- NESSERIS, Elias, « Η εικόνα του Μιχαήλ Α' Κομνηνό Δούκα της Ηπείρου και η δολοφονία του (τέλη 1214/αρχές 1215): πολιτικές επιδιώξεις και ιδεολογική εκμετάλλευση », [« L'image de Michel Ier Comnène Doukas d'Épire et son assassinat (fin 1214/début 1215) : objectifs politiques et exploitation idéologique »], *HX*, XL (2006), pp. 441-465.
- NICOL, Donald, « Ecclesiastical relations between the Despotate of Epirus and the Kingdom of Nicaea in the years 1215 to 1230 », *Byzantion*, XXII (1952), pp. 207-228.
- NICOL, Donald, « The Churches of Molyvdoskepastos », *ABSA*, XLVIII (1953), pp. 141-153.
- NICOL, Donald, « The Date of the Battle of Pelagonia », *BZ* XLIX (1956), pp. 68-71.
- NICOL, Donald, *The Despotate of Epiros*, Oxford, Basil Blackwell, 1957. [*Despotate I*]
- NICOL, Donald, « The Greeks and the Union of the Churches. The report of Ogerius, Protonotarius of Michael VIII Palaiologos in 1280 », *Proceedings of the Royal Irish Academy*, LXIII, Section C, N° 1, Dublin, 1962, pp. 1-16.
- NICOL, Donald, *Meteora. The Rock Monasteries of Thessaly*, Londres, Chapman & Hall, 1963 [rééd. Londres, Variorum Reprints, 1975].
- NICOL, Donald, « The Fourth Crusade and the Greek and Latin Empires », dans BURY, John, HUSSEY, Joan, et al., *Cambridge Medieval History*, 8 t. en 9 vol., Cambridge, University Press, 1964-1967, t. IV/1, pp. 275-330 [repr. dans Variorum Reprints, Londres, 1972]
- NICOL, Donald, « The relations of Charles of Anjou with Nikephoros of Epiros », *BF*, IV (1972), pp. 170-194.
- NICOL, Donald, *The Last Centuries of Byzantium, 1261-1453*, Londres, Hart-Davies, 1972, rééd. Cambridge University Press, 1993.
- NICOL, Donald, « Refugees, mixed population and local patriotism in Epiros and Western Macedonia after the Fourth Crusade », dans *XV^e Congrès International d'Études Byzantines, Athènes, 5-11 septembre 1976*, 3 vol., Athènes, Association Internationale des études Byzantines, 1979-1981, t. I, pp. 1-33.
- NICOL, Donald, « Πρόσφατες έρευνες για τις άπαρχές του Δεσποτάτου της Ἡπείρου », *HX*, XXII (1980), pp. 39-48.
- NICOL, Donald, « The date of the death of Nikephoros I of Epiros », *RSBS*, I (1981), pp. 251-257.

- NICOL, Donald, *The Despotate of Epiros 1267-1479. A Contribution to the History of Greece in the middle ages*, Cambridge, University Press, 1984 [*Despotate II*].
- NICOL, Donald, « Thomas, Despot of Epiros and the foundation Date of the Paregoritissa at Arta », *Βυζαντινά* XIII/2 (1985), pp. 751-758.
- NICOL, Donald, « The End of the Livre de la Conqueste: a chronological note », *BF*, XII (1987), pp. 211- 220.
- NICOL, Donald, « The fate of Peter of Courtenay, Latin Emperor of Constantinople, and a treaty that never was », dans CHRYSOSTOMIDES, Julian (éd.), *Καθηγήτρια. Essays presented to Joan Hussey for her 80th birthday*, Athènes, Porphyrogenitus, 1988, pp. 377-383.
- NICOL, Donald, *Byzantium and Venice*, Cambridge, University Press, 1988.
- NICOL, Donald, « Το Δεσποτάτο της Ηπείρου », *HX*, XXX (1992), pp. 47-60.
- NICOL, Donald, « Το Δεσποτάτο της Ηπείρου », dans CHRYSOS, Evangelos, (éd.), *Πρακτικά Διεθνούς Συμποσίου για το Δεσποτάτο της Ηπείρου (Αρτα, 27-31 Μαΐου 1990)*, Arta, Μουσικοφιλολογικός Σύλλογος Άρτης "Ο Σκουφάς", 1992, pp. 13-15.
- NICOL, Donald, « La Quarta Crucia », dans *Storia di Venezia, dalle origini alla caduta della Serenissima*, 12 vol., Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1992-1998, t. II, pp. 155-181.
- NIKAROUSIS, A., « Χρονολογικά έρευναι » [« Recherches chronologiques »], *ΔΙΕΕ*, X/4 (1929), pp. 136-150.
- NORDEN, Walter, *Papsttum und Byzanz*, Berlin, Behr, 1903, pp. 297-301
- NOUTSOS, Panayotis, *Χρονογραφία Ίεράς Μονής Τσουκάς Ίωαννίνων* [« Chronologie du monastère de Tsouka à Ioannina »], [s. l.], [s. n.], 1968.
- NYSTAZOPOULOU, Maria, « Γράμμα του ιερέως και νονικού των Παλατιών Νικήτα Καραντηνού προς τον ήγούμενον της έν Πάτμω μονής Ίωάννου του Θεολόγου (1256) », dans *Χαριστήριο εν Άναστάσιον Κ. Όρλάνδον* II (1966), pp. 286-308.
- OIKONOMOS, Photios, *Ή Ίστορία των τοπικών έκκλησιών της Ήπείρου*, 2 vol., Athènes, [s. n.], 1974.
- OIKONOMOS, Photios, *Ή Έκκλησία της Ήπείρου*, Athènes, [s. n.], 1982.
- OIKONOMOU, Konstantinos, *Τοπωνυμικό της περιοχής Ζαγόριον*, Ιδαννina, Université de Ιδαννina, 1991.
- OIKONOMIDOU, Manto, « Ανασκόπηση της νομισματοκοπίας του « Δεσποτάτου της Ηπείρου », dans CHRYSOS, Evangelos, (éd.), *Πρακτικά Διεθνούς Συμποσίου για το Δεσποτάτο της Ηπείρου (Αρτα, 27-31 Μαΐου 1990)*, Arta, Μουσικοφιλολογικός Σύλλογος Άρτης "Ο Σκουφάς", 1992, pp. 95-99.
- ORLANDOS, Athanasios, « Ή Παρηγορίτιστα της Άρτης » [« La Parêgorêtissa d'Arta »], *ΑΔ*, V (1919), pp. 1-82.
- ORLANDOS, Anastasios, *Ή Μονή Βαρνάκοβας* [« Le monastère de Barnakoba »], Athènes, Έκδόσις της έν Άθήναις Δωρικης Άδελφοτήτος, 1922.
- ORLANDOS, Athanasios, « Μνημεία του Δεσποτάτου της Ήπείρου : Ή Κόκκινη Έκκλησία (Παναγία Βελλάς) » [« Monuments du Despotat d'Épire : L'église rouge (Panaghia de Bella) »], *HX*, II (1927), pp. 153-169.

- ORLANDOS, Athanasios, « Ἐκ τοῦ βυζαντινοῦ κάστρου τῶν Ἰωαννίνων », *HX*, IV (1929), pp. 7-8.
- ORLANDOS, Athanasios, « Ὁ Ἅγιος Δημήτριος τῆς Βαράσοβας » [« Saint-Dimitris de Varesova »], *ABME*, I/2 (1935), pp. 105-120.
- ORLANDOS, Athanasios, « Βυζαντινὰ Μνημεῖα τῆς Ἄρτης » [« Monuments byzantins d'Arta »], *ABME*, II (1936).
- ORLANDOS, Athanasios, *Ἡ Παρηγορίτιστα τῆς Ἄρτης* [« La Parêgorêtissa d'Arta »], Athènes, Société archéologique d'Athènes, 1963 (Βιβλιοθήκη τῆς ἐν Ἀθηναῖς ἀρχαιολογικῆς ἐταιρείας, n° 52).
- ORLANDOS, Athanasios, « Βυζαντινὰ Μνημεῖα τῆς Αἰτωλοακαρνανίας » [« Monuments byzantins d'Étolie-Acarnanie »], *ABME*, vol. IX/1, (1969), pp. 3-112.
- OSSWALD, Brendan, « L'expansion territoriale ottomane en Épire et dans les îles Ioniennes (XIV-XV^e siècles), *HX*, XL (2006), pp. 341-364.
- OSSWALD, Brendan, « The Ethnic composition of Medieval Epirus », dans ELLIS, Steven et KLUSÁKOVÁ, Lud'a (éds.), *Imagining frontiers, contesting identities*, Pise, Edizioni Plus, Pisa University Press, 2007, pp. 125-154.
- OSTROGORSKY, Georg, « Urum-Despotes. Die Anfänge der Despoteswürde in Byzanz », *BZ* XLIV (1951), pp. 448-460.
- OSTROGORSKY, Georg, « Das chrysobull des Despoten Johannes Orsini für das Kloster von Lykusada », *ZRVI*, XI (1968), pp. 205-13.
- OSTROGORSKY, Georges, *Histoire de l'Etat byzantin*, Paris, Payot, 1996.
- OSTROGORSKY, Georg et SCHWEINFURTH, Philip, « Das Reliquar der Despoten von Epirus », *Seminarium Kondakovianum*, IV (1931), pp. 165-172.
- OUTREMAN, Philippe d', *Constantinopolis Belgica*, Tournai, Ex officina A. Quinque, 1643.
- PAGE, Gill, *Being Byzantine : Greek Identity before the Ottomans*, Cambridge, University Press, 2008.
- PALIOURAS, Athanasios, *Βυζαντινὴ Αἰτωλοακαρνανία*, 2^{ème} édition, Athènes, Ἀρσινοή, 1985.
- PALUMBO, Pier Fausto, « Un personaggio salentino ed uno pugliese nella Cronaca dei Tocco di Cefalonia », *Studi Salentini*, XLVII-XLVIII (1975), pp. 41-44.
- PAOLI, Cesare, « Nuovi documenti intorno a Gualtieri VI di Brienne duca d'Atene e signori di Firenze », *ASI*, 3^{ème}, XVI (1872), pp. 22-62.
- PAPACHRYSSANTHOU, Denise, « À propos d'une inscription de Syméon Uroš », *TM*, II (1966).
- PAPADOPOULLOS, Theodoros, *Studies and Documents relating to the History of the Greek Church and People under Turkish Domination*, Bruxelles, [s. n.], 1952 [rééd. Londres, Variorum, 1990].
- PAPADOPOULOS-KERAMEUS, Athanasios, « Περὶ συνοικισμοῦ τῶν Ἰωαννίνων μετὰ τὴν φραγκικὴν κατακτησὶν τῆς Κωνσταντινουπόλεως », [« Au sujet du peuplement de Iôannina après la conquête franque de Constantinople »] *ΔΙΕΕ*, III (1889-91), pp. 451-455.

- PAPADOPOULOU, Barbara, « Βυζαντινά Ανάγλυφα αρχιτεκτονικά μέλη στην αρχαιολογική συλλογή Ναυπάκτου » [« Reliefs architecturaux byzantins appartenant à la collection archéologique de Naupacte »], *Ναυπακτιακά* VII (1992-1993), pp. 179-199, également en tiré à part, Athènes, 1994.
- PAPADOPOULOU, Barbara, « Η Κόνιτσα και η ευρύτερη περιοχή της κατά την βυζαντινή περίοδο » [« Konitsa et son territoire à l'époque byzantine »], dans DIMITRIADIS, Evangelos (dir.), *Η επαρχία Κόνιτσας στο χώρο και το χρόνο* [« La province de Konitsa dans l'espace et le temps »], Κόνιτσα, Πνευματικό Κέντρο Δήμου Κόνιτσας, 1996.
- PAPADOPOULOU, Barbara, *Οδοιπορικό στην Άρτα*, Arta, Έκδοση Δήμου Αρταίων, 2002.
- PAPADOPOULOU, Barbara, *Η Βυζαντινή Άρτα και τα μνημεία της* [« Arta byzantine et ses monuments »], Athènes, Ταμείο αρχαιολογικών πόρων και απαλλοτριώσεων, 2002.
- PAPADOPOULOU, Barbara, *Τα μοναστήρια του Νησιού των Ιωαννίνων* [« Les monastères de l'île de Iōannina »], Ιδαννίνα, Ιερά Μονή Ελεούσης Νησού, 2004.
- PAPADOPOULOU, Barbara, « Επιτύμβια παράσταση στο ναό της Παναγίας Παρηγορητίσσας στην Άρτα » [« Une fresque funéraire dans l'église de la Panaghia Parêgorêtissa à Arta »], avec résumé en anglais, *ΔΧΑΕ*, XXV (2004), pp. 141-154.
- PAPADOPOULOU, Barbara, « Η βυζαντινή μονή Παναγίας Περιβλέπτου. Συμβολή στη μνημειακή τοπογραφία της βυζαντινής Άρτας » [« Le monastère byzantin de la Panagia Peribleptos. Contribution à la topographie byzantine d'Arta »], *ΔΧΑΕ* XXVI (2005), pp. 283-302.
- PAPADOPOULOU, Barbara, « Αρτά. Οι βυζαντινές τοιχογραφίες της μονής Κάτω Παναγίας » [« Arta, les fresques byzantines du monastère de la Katô Panaghia »], *Βυζαντινά*, XXVII (2007), pp. 369-396.
- PAPADOPOULOU, Barbara, « Τò βυζαντινò τέμπλο του ναού τῆς Ἀγίας Θεοδώρας στὴν Ἄρτα » [« L'iconostase de l'Église de Sainte-Théodora à Arta »], *ΔΧΑΕ* XXIX (2008), pp. 233-246, avec résumé en anglais.
- PAPADOPOULOU, Barbara, *Εικόνες της Άρτας* [« Icônes d'Arta »], Arta, Ιερά Μητρόπολη Άρτης, 2008.
- PAPADOPOULOU, Barbara et TSOURIS, Konstantinos, « Late Ceramics From Arta : Some Examples », dans GELICHI, Sauro (éd.), *La Ceramica nel mondo bizantino tra XI e XV secolo e I suoi rapporti con l'Italia. Atti del Seminario, Certosa di Pontignano (Siena), 11-13 marzo 1991*, Florence, Ed. All'Insegna del Giglio, 1993 (Quaderni del Dipartimento di archeologia e storia delle arti. Sezione archeologica / Università di Siena, 34), pp. 241-261.
- PAPAGEORGIU, Kostas, « Οι δύο τούρκικες κατακτήσεις του γιαννιωτικού κάστρου » [« Les deux conquêtes turques du château de Iōannina »], *HE*, IV (1955), pp. 419-26.
- PAPATRECHAS, Gerasimos, « Χρονικό τών Τόκκων. Μία εκδοχή για τον τόπο καταγωγής του συγγραφέα-στιχουργού », *Ιστοριογεωγραφικά* III (1991), pp. 289-292.
- PATETTA, Federico, « Argirobulla di Tommaso Paleologo ed altri documenti par la storia degli Italiani in oriente », *NAV*, VIII (1894), pp. 251-271.

- PATLAGEAN, Évelyne, « Une sainte souveraine grecque : Theodora impératrice d'Épire (XIII^e siècle) », *Byzantinoslavica*, LVI (1995), pp. 453-460.
- PATLAGEAN, Évelyne, *Un Moyen Âge grec*, Paris, Albin Michel, 2007.
- PAVLIKIANOV, Cyril, *The Athonite Monastery of Vatopedi from 1462 to 1707. The Archive Evidence*, Sofia, St. Kliment Ohridski University Press, 2008, (Университетска библиотека, 481).
- PAVLIKIANOV, Cyril, « Unkown dependency of the Athonite monastery of Vatopedi in the vicinity of Preveza », dans BRELLI-ZACHOU, Marina, STAVRAKOS, Christos, *Πρόβεζα Β΄. Πρακτικά του Δεύτερου Διεθνούς Συμποσίου για την Ιστορία και τον Πολιτισμό της Πρόβεζας (16-20 Σεπτεμβρίου 2009)*, Preveza, Université de Iōannina, Municipalité de Preveza, Ίδρυμα Ακτία Νικόπολις, 2010, pp. 95-100.
- PETRIDÈS, Sophrone, « Le moine Job », *Echos d'Orient*, XV, 1912, pp. 40-48.
- PITCHER, Donald, *An Historical Geography of the Ottoman Empire*, Leyde, Brill, 1972
- PITSAKIS, Konstantinos, « Ζητήματα κωλυμάτων γάμου από την νομολογία και την πρακτική του « δεσποτάτου » τής Ἡπείρου » (« Questions d'empêchement de mariage dans la législation et la pratique du « despotat » d'Épire », dans CHRYSOS, Evangelos (éd.), *Πρακτικά Διεθνούς Συμποσίου για το Δεσποτάτο της Ηπείρου (Άρτα, 27 – 31 Μαΐου 1990)*, pp. 355-374.
- PLOUMIDIS, Georgios, « Έγγραφα για τη βενετοκρατούμενη Ναύπακτο (1444-1510) » [« Documents sur Naupacte vénitienne (1444-1510) »], *ΕΕΒΣ*, XXXIX-XL (1972/73), pp. 493-501.
- POLAKIS, Parthenios, *Ιωάννης Απόκαυκος Μητροπολίτης Ναυπάκτου : σελίδες εκ της ιστορίας του βυζαντινού κράτους κατά το ιγ' αιώνα*, Jérusalem, Τύποις Ι. Κοινού του Π. Τάφου, 1924.
- POLEMIS, Demetrios, *The Doukai. A Contribution to Byzantine Prosopography*, Londres, Athlone, 1968.
- POLITIS, Linos, « Ἡ κτιτορική ἐπιγραφή τῆς Μονῆς Ἀγίας Παρασκευῆς Βίτσας καὶ ἡ χρονολογία της » [« L'inscription fondatrice du monastère de Sainte-Paraskeuê de Vitsa et sa datation »], *Ἑλληνικά*, XX (1967), pp. 421-6 .
- POPOVIĆ, Vladimir, « Албанија у касној антици » [« L'Albanie pendant la Basse Antiquité »], dans GARASANIN, Milutin (éd.), *Илири и Албанци : серија предавања одржаних од 21. маја до 4. јуна 1986. године. Les Illyriens et les Albanais. Série de conférences tenues du 21 mai au 4 juin 1986*, Belgrade, САНУ, 1988, (Одељење историјских наука, 10), pp. 202–283.
- POUQUEVILLE, François-Charles-Hugues-Laurent Pouqueville, *Voyage de la Grèce*, 5 vol., Paris, 1820-1821
- PREKA, Maria, « Η εθνικότητα στο Χρονικό των Τόκκο » [« La nationalité dans la *Chronique des Tocco* »], dans CHRYSOS, Evangelos (éd.), *Πρακτικά Διεθνούς Συμποσίου για το Δεσποτάτο της Ηπείρου (Άρτα, 27 – 31 Μαΐου 1990)*, pp. 303-308.
- PRINZING, Günter, *Die Bedeutung Bulgariens und Serbiens in den Jahren 1204–1219*, Munich, 1972 (Miscellanea Byzantina Monacensia, 12)
- PRINZING, Günter, « Der Brief Kaiser Heinrichs von Konstantinopel vom 13. Januar 1212 Ueberlieferungsgeschichte neuedition und kommentar », *Byzantion*, XLIII (1973), pp. 395-431.

- PRINZING, Günter, « Entstehung und Rezeption der Justiniana-Prima-Theorie im Mittelalter », *Byzantinobulgarica*, V (1978), pp. 269-287.
- PRINZING, Günter, « Die *Antigraphe* des Patriarchen Germanos II. An Erzbischof Demetrios Chomatenos von Ohrid und die Korrespondenz zum nikäisch-epirotischen Konflikt 1212-1233 », *RSBS* III (1983), pp. 21-64.
- PRINZING, Günter, « Studien zur Provinz und Zentralverwaltung im Machtbereich der Epirotischen Herrscher Michael I. und Theodoros Dukas », *HX*, XXIV (1982), pp. 73-120 ; XXV (1983), pp. 37-112, avec résumé en grec moderne.
- PRINZING, Günter, « Das Kaisertum im Staat von Epeiros : Propagierung, Stabilisierung und Verfall », dans CHRYSOS, Evangelos, (éd.), *Πρακτικά Διεθνούς Συμποσίου για το Δεσποτάτο της Ηπείρου (Άρτα, 27-31 Μαΐου 1990)*, Arta, Μουσικοφιλολογικός Σύλλογος Άρτης "Ο Σκουφάς", 1992, pp. 17-30.
- PRINZING, Günter, « Das Verwaltungssystem im epirotischen Staat der Jahre 1210 bis ca. 1246 », *BF*, XIX (1993), pp. 113-126.
- PRINZING, Günter, « A Quasi Patriarch in the State of Epiros: The Autocephalous Archbishop of "Boulgaria" (Ohrid) Demetrios Chomatenos », *ZRVI*, XLI (2004), pp. 165-182 [avec résumé en serbe].
- PROTONOTARIOS, Petros, « Η νομισματοκοπία του Βυζαντινού Κράτους της Ηπείρου (1204-1268) » [« Le monnayage de l'État byzantin d'Épire (1204-1268) »], *HX*, XXIV (1982), pp. 130-150.
- PROTONOTARIOS, Petros, « Le monnayage du « Despotat » d'Épire », *Revue Numismatique*, s. 6, XXV (1983), pp. 83-99.
- PSIMOULI, Vaso, *Σούλι και Σουλιώτες*, Athènes, Εστία, 1998.
- PULAHA, Selami, *Lufta Shqiptaro-Turke në shekullin XV, Burime Osmane* [« La guerre albano-turque au XV^{ème} siècle, sources ottomanes »], Tirana, Universiteti Shtetëror i Tiranës, Instituti i Historisë dhe i Gjuhësisë, 1968.
- RADIĆ, Radivoj, « Ο Συμεών Ούρσεσης Παλαιολόγος και το κράτος του μεταξύ της βυζαντινής και της σερβικής αυτοκρατορίας » [« Syméon Uroš Paléologue et son État entre les empires byzantin et serbe »], dans PAPAPOPOULOU Eftychia et KOMENI-DIALETI Dora (éds.), *Βυζάντιο και Σερβία κατά τον ΙΔ΄ αιώνα*, Athènes, Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών, 1996, pp. 195-211.
- RAFFESTIN, Claude, *Géographie des frontières*, Paris, Presses Universitaires de France, 1974.
- RAFFESTIN, Claude, « Éléments pour une théorie de la frontière », *Diogène*, XXXIV/134 (1986), pp. 3-21.
- RAPATOUT, Aude, « Charles I^{er} d'Anjou, roi d'Albanie », *Hypothèses* I (2005), pp. 261-269.
- RAVEGNANI, Giorgio, « La Romània veneziana », dans DEL NEGRO, Piero et PRETO, Paolo (dir.), *Storia di Venezia, dalle origini alla caduta della Serenissima*, Istituto della Enciclopedia Italiana, 12 vol., Rome, 1992-1998, t. II, pp. 183 sq.
- RAVEGNANI, Giorgio, « La conquista veneziana di Corfù », dans MALTEZOU, Chrysa et ORTALLI, Gherardo (éds.), *Venezia e le isole Ionie*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 2005, pp. 101-112.

- RECOURA, Georges, *Les Assises de Romanie*, Paris, Champion, 1930 (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 258).
- RENAN, Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Calmann-Lévy, 1882
- RIANI, Paul-Édouard-Didier, *Exuviae Sacrae Constantinopolitanae : fasciculus documentarum, ad byzantina lipsana in Occidentum saeculo XIIIe translata, spectantium, et historiam quarti belli sacri imperijque gallo-graeci illustratum*, 2 vol., Genève, Fick, 1877-78, rééd. Durand, Jannic, Paris, Éditions du CTHS, 2004 (CTHS-Histoire, XIX).
- RIGO, Antonio, « Lo *Horismòs* di Sinân Pascià, la presa di Ioannina (1430) e la « lettera » del sultano Murâd II », *Θησαυροίσματα*, XXVIII (1998), pp. 57-78.
- RIGO, Antonio, « La politica religiosa degli ultimi Nemanja », *Medioevo Greco* IV (2004), pp. 203-225.
- RINALDI, Pasquale, « Un documento probante Sulla localizzazione in Atene della Santa Sindone dopo il saccheggio di Constantinopoli », dans COPPINI, L., CAVAZZUTI, F. (éds.), *La Sindone, Scienza e Fede. Atti del II Convegno Nazionale di Sindonologia, Bologna, 27-29 novembre 1981*, Bologne, Cooperativa Libreria Universitaria Editrice Bologna, 1983, pp. 109-113.
- ROMANOS, Ioannis, *Γρατιανὸς Ζώρξης, ἀθθέντης Λευκάδος*, Corfou, Η Ιόνια, 1870 [= trad. et introduction de HOPF, Karl, article « Giorgi », dans dans ERSCH, Johann et GRUBER, Johann, *Allgemeine Encyclopädie der Wissenschaften und Künste*, 167 vol., Leipzig, Brockhaus, 1818-1889, t. LXVII, pp. 382-390]
- ROMANOS, Ioannis, « Ἀνδηγαυϊκὸν δίπλωμα τοῦ Ταρντίνου ἡγεμόνος Φιλίππου τοῦ Β΄ περιέχον μετάφρασιν χρυσοβούλλου Μιχαήλ τοῦ Β΄ δεσπότης τῆς Ἡπείρου » [« Diplôme angevin du prince de Tarente Philippe II comportant la traduction d'un chrysobulle de Michel II, despote d'Épire »], *ΔΙΕΕ*, II (1885), pp. 587-608 [= *Κερκυραϊκά Χρονικά*, VII (1959)]
- ROMANOS, Ioannis, « Περὶ Βουθρωτοῦ », [« Au sujet de Buthrote »], *ΔΙΕΕ*, III (1889), pp. 548-59, rééd. dans *Κερκυραϊκά Χρονικά*, VII (1959), pp. 107-115.
- ROMANOS, Ioannis, *Περὶ τοῦ Δεσποτάτου τῆς Ἡπείρου ἱστορικὴ πραγματεία* [« *Traité historique sur le Despotat d'Épire* »], Corfou, Ἔρμης, 1895 (rééd. Arta, Μουσικοφιλολογικὸς Σύλλογος Ἄρτης "Ὁ Σκουφάς", 2002).
- RODD, Rennell, *The Princes of Achaia and the Chronicles of Morea. A Study of Greece in the Middle Ages*, 2 vol., Londres, Arnold, 1907.
- RUNCIMAN, Steven, *La civilisation byzantine. 330-1453* (traduction française par E. Lévy), Paris, Payot, 1934.
- RYDER, Alan, *Alfonso the Magnanimous King of Aragon, Naples and Sicily, 1396-1458*, Oxford, Clarendon press, 1990.
- SAINT-GUILLAIN, Guillaume, *L'archipel des seigneurs. Pouvoirs, société et insularité dans les Cyclades à l'époque de la domination latine (XIII^e-XV^e siècle)*, Thèse de doctorat inédite.
- SAKELLAROPOULOS, S. C., « À propos du moine Job Mélès », *Échos d'Orient*, XVII (1914), pp. 54-55.
- SANSARIDOU-HENDRICKX, Thekla, « The World View of the Anonymous Author of the Chronicle of the Tocco : the antagonists as groups », *Βυζαντιακά*, XXI (2001), pp. 193-242 ; rééd. dans *Έλληνες, Ιταλοί, Αλβανοί και Τούρκοι στο δεσποτάτο της Ηπείρου*

(14ος-15ος αιώνας): *Η κοσμοθεωρία του άγνωστου συγγραφέα*, Thessalonique, Σταμούλη, 2008, pp. 207-253.

- SANSARIDOU-HENDRICKX, Thekla, « Ages of Life in the Anonymous *Chronicle of the Tocco* (14th-15th Centuries », *Εκκλησιαστικός Φάρος*, LXXXIII (2001), pp. 130-146 ; rééd. dans *Έλληνες, Ιταλοί, Αλβανοί και Τούρκοι στο δεσποτάτο της Ηπείρου (14ος-15ος αιώνας): Η κοσμοθεωρία του άγνωστου συγγραφέα*, Thessalonique, Σταμούλη, 2008, pp. 255-270.

- SAVVIDES, Alexis, « Η Ναύπακτος από τα πρωτοβυζαντινά χρόνια ως την οθωμανική κατάκτηση του 1499 » [« Naupacte de l'époque protobyzantine jusqu'à la conquête ottomane de 1499 »], *Ναυπακτικά*, V (1990-1991), pp. 45-76 (= « Η Ναύπακτος από τα πρωτοβυζαντινά Χρόνια ως την οθωμανική κατάκτηση του 1499, Ιστορικό διάγραμμα », dans *Πρακτικά Α΄ Αρχαιολογικού και Ιστορικού συνεδρίου Αιτωλοακαρνανίας* (« Actes du premier congrès archéologique et historique d'Étolie-Acarmanie »), Agrinio, 1991, pp. 246-271).

- SAVVIDES, Alexis, « Τα προβλήματα για την οθωμανική κατάληψη και την εξάπλωση των κατακτητών στο θεσσαλικό χώρο » [« Les problèmes de la conquête ottomane et l'expansion des conquérants dans l'espace thessalien »], *Θεσσαλικό Ημερολόγιο* XXVIII (1995), pp. 33-64.

- SAVVIDES, Alexis, « Splintered Medieval Hellenism: The Semi-autonomous State of Thessaly (A.D. 1213/1222 to 1454/1470) and its place in History », *Byzantion*, LXVIII (1998), pp. 406-418 ; existe également en version grecque : *idem*, « Περί του βυζαντινού κρατιδίου της Θεσσαλίας » (« Sur l'état byzantin de Thessalie »), dans *Πρακτικά Β΄ Συνεδρίου Λαρισαϊκών Σπουδών* (« Actes du Deuxième congrès d'études larissiennes »), Larissa, 1994, pp. 73-80, avec résumé en anglais (= *idem*, *Από το Βυζάντιο στην Τουρκοκρατία. Μεσαιωνικά, μεταβυζαντινά και ισλαμικά ιστορικά θέματα. Ανατύπωση άρθρων 1987-1997* (« De Byzance à l'époque turque. études historiques médiévales, postbyzantines et islamiques. Réimpression d'articles 1987-1997 »), Athènes, 1997, n° 13, pp. 195-202).

- SCHIRO, Giuseppe, « Manuele II Paleologo incorona Carlo Tocco Despota di Gianina », *Byzantion*, XXIX-XXX (1959-60), pp. 209-230.

- SCHIRÒ, Giuseppe, « Una cronaca in versi inedita del secolo XV "sui Duchi e i Conti di Cefalonia" », *Akten des XI. internationalen Byzantinisten-Kongresses*, 1958, Munich, 1960, pp. 531-538.

- SCHIRÒ, Giuseppe, « Struttura e contenuto della cronaca dei Tocco », *Byzantion* XXXII (1962), pp. 203-250.

- SCHIRÒ, Giuseppe, « Evdokia Balšić Vasilissa di Gianina », *ZRVI*, VIII/2 (1964) (= *Mélanges Georges Ostrogorsky*, t. II), pp. 383-91.

- SCHIRÒ, Giuseppe, *Το Χρονικό των Τόκκων. Τα Ιωάννινα κατά τας αρχάς του ΙΕ αιώνας* [= « La Chronique des Tocco. Iōannina aux débuts du XV^{ème} siècle »], Ιόαννινα, Εταιρεία Ηπειρωτικών Μελετών, 1965.

- SCHIRO, Giuseppe, « L'editio princeps di una cronaca in greco demotico ». *RSBN*, XII-XIII (1965-66), pp. 119-128.

- SCHIRO, Giuseppe, « Un' apografo della cronaca dei Tocco prodotto da Nicola Sofianos », *RESEE*, VII (1969), pp. 209-219.

- SCHIRÒ, Giuseppe, « La genealogia degli Spata tra il XIV e XV sec. e due Buasconosciuti », *RSDN*, XVIII-XIX (1971-72), pp. 67-85.
- SCHIRÒ, Giuseppe, « Il ducato di Leucade e Venezia fra il XIV e XV secolo. » *Atti dell'Istituto Veneto Sc. Let. ed Arti*, CXXXII (1973-74), = *BF*, V (1977), pp. 353-378.
- SCHLUMBERGER, Gustave, *Numismatique de l'Orient latin*, Paris, Leroux, 1878-1882.
- SCHLUMBERGER, Gustave, *Sigillographie de l'Empire byzantin*, Paris, Leroux, 1884.
- SCHMITT, Oliver Jens, *Das venezianische Albanien (1392-1479)*, Munich, R. Oldenbourg, 2001.
- SEIBT, Werner, « Ein Goldsiegel des despoten Thomas von Epirus aus dem Frühen 14. Jh. », *HX*, XXXII (1994), pp. 71-76.
- SÉRAPHIN XENOPOULOS DE BYZANCE, Δοκίμιον ιστορικής τινος περιλήψεως τῆς ποτε ἀρχαίας καὶ ἐγκρίτου Ἑπειρωτικοῦ πόλεως Ἄρτης καὶ τῆς ὠσαύτως ... Πρεβέζης, Athènes, Καλλοῦς, 1884 (rééd. Arta, Σκουφάς, 1986).
- SETTON, Kenneth, *Catalan Domination of Athens 1311-1388*, edition révisée, Londres, Variorum reprints, 1975.
- SETTON, Kenneth, *The Papacy and the Levant (1204-1571)*, 2 vol., Philadelphie, 1976-1978.
- SHAW, Stanford Jay, *History of the Ottoman empire and modern Turkey*, 2 vol., Cambridge University Press, 1976-1977
- SIMOPOULOS, Kyriakos, *Ξένοι ταξιδιώτες στην Ελλάδα*, 4 vol. en 3 tomes, Athènes, [s. n.], 1972-1975.
- SINOGOWITZ, Bernhard, « Zur Eroberung Thessalonikes im Herbst 1224 », *BZ* XLII (1952), p. 28.
- SOFIANOS, Dimitris, « Οἱ Σέρβοι ἡγεμόνες τῶν Τρικάλων καὶ οἱ μονῆς τῆς περιοχῆς (ΙΔ' αἰώνας) » [« Les souverains serbes de Trikkala et les monastères de l'époque (XIV^{ème} siècle) »], dans PAPAPOPOULOU, Eftychia, et KOMENI-DIALETI, Dora (éds.), *Βυζάντιο καὶ Σερβία κατὰ τὸν ΙΔ' αἰώνα*, Athènes, Εθνικὸ Ἰδρυμα Ἐρευνῶν, Ἰνστιτούτο Βυζαντινῶν Ἐρευνῶν, 1996, pp. 180-194.
- SOFIANOS, Dimitris, « Τὰ ὑπὲρ τῆς μονῆς τῆς Λυκουσάδας τοῦ Φαναρίου Καρδίτσας βυζαντινὰ ἔγγραφα (ΙΓ'-ΙΔ' αἰ.) καὶ τὰ προβλήματα χρονολόγησής καὶ ταύτισής τους » [« Les documents byzantins au sujet du monastère de Lykousada à Phanarion de Karditsa (XIII-XIV^{ème} siècle) et les problèmes concernant leur datation et leur identification »], *Βυζαντινά*, XXI (2000), *Αφιέρωμα στη μνήμη του καθηγητῆ Ἰωάννη Ε. Καραγιαννόπουλου*, pp. 123-135.
- SOFIANOS, Dimitris, « Τὰ ὑπὲρ τῆς Μονῆς τῆς Παναγίας τῆς Λυκουσάδος τοῦ Φαναρίου Καρδίτσας παλαιὰ βυζαντινὰ (ΙΓ' καὶ ΙΔ' αἰ.) ἔγγραφα (χρυσόβουλλα κ.ά.). Διπλωματικὴ ἔκδοσις » [= « Les anciens documents byzantins (XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles) sur le monastère de la Vierge de Lykousada de Phanari de Karditsa (chrysobulles et autres). Édition diplomatique »], *ΕΕΒΣ*, LII (2004-2006), pp. 478-513.
- SOLOVJEV, Alexandar, « Un beau-frère du Tsar Etienne Douchan », *Revue internationale des études balkaniques*, I (Belgrade, 1935), pp. 180-87.
- SOTIRIADIS, Georgios, « Βυζαντινὰ ἐπιγραφὰ ἐξ Αἰτωλίας », [« Inscriptions byzantines d'Étolie »], *Ἐπετηρὶς Παρνασσός*, VII (1903), pp. 208-215.

- SOTIRIOU, Georgios, « Τὸ κάστρο τῶν Ῥωγῶν » [« Le château de Rhogoi »], *HX*, II (1927), pp. 98-109.
- SOULIS, Georgios, « Ἡ πρώτη περίοδος τῆς Σερβοκρατίας ἐν Θεσσαλίᾳ, 1348-1358 » [« La première période de la domination serbe en Thessalie »], *ΕΕΒΣ*, XX (1950), pp. 56-73.
- SOULIS, Georgios, « Βλαχία - Μεγάλη Βλαχία - ἡ ἐν Ἑλλάδι Βλαχία. Συμβολὴ εἰς τὴν ἱστορικὴν γεωγραφίαν τῆς μεσαιωνικῆς Θεσσαλίας » [« Valachie – Grande Valachie – Valachie hellénique. Contribution à la géographie historique de la Thessalie médiévale »], dans *Γέρας Α. Κεραμόπουλου*, Athènes, 1953, pp. 489-497.
- SOULIS, Georgios, « Περὶ τῶν μεσαιωνικῶν Ἀλβανικῶν φύλων τῶν Μαλακασίων, Μπουίῶν, καὶ Μεσαρίτων » [« Les tribus médiévales albanaises des Malakasi, Boua et Mesarites »], *ΕΕΒΣ*, XXIII (1953), pp. 213-16.
- SOULIS, Georgios, *The Serbs and Byzantium during the reign of Tsar Stephen Dusan (1331-1355) and his successors*, Washington D. C., Dumbarton Oaks, 1984.
- SOUSTAL, Peter, « Sybota und Sopotos », *HX*, XXII (1980), pp. 35-38.
- SOUSTAL, Peter, *Nikopolis und Kephalaonia*, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1981 (*TIB*, III).
- SOUSTAL, Peter, *Thrakien*, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1991 (*TIB* VI).
- STADTMÜLLER, Georg, « Die Geschichte », dans FREYBERG, Bruno von, et al., *Der Peloponnes. Landschaft, Geschichte, Kunststätten*. Athènes, Wehrmacht, 1944, pp. 42-158.
- STARR, Joshua, *The Jews in the Byzantine Empire (641-1204)*, Athènes, Verlag der « Byzantinisch-Neugriechischen Jahrbücher », 1939 (Texte und Forschungen zur Byzantinisch-Neugriechischen Jahrbücher, XXX).
- STAVRAKOS, Christos, « A Foundry at Preveza. The processing of metals in Preveza during the 15th century », dans BRELLI-ZACHOU, Marina et STAVRAKOS, Christos, *Πρέβεζα Β΄. Πρακτικά του Δεύτερου Διεθνούς Συμποσίου για την Ιστορία και τον Πολιτισμό της Πρέβεζας (16-20 Σεπτεμβρίου 2009)*, Preveza, Université de Ióannina, Municipalité de Preveza, Ίδρυμα Ακτία Νικόπολις, 2010, pp. 87-93.
- STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, « Συμβολὴ στο ζήτημα τῆς ἀναγόρευσης τοῦ Θεόδωρου Δούκα » [« Contribution à la question de la proclamation de Théodore Doukas »], dans *Αφιέρωμα στον Εμμανουήλ Κριάρια*, Thessalonique, Κέντρο Βυζαντινῶν Ερευνῶν, 1988, pp. 37-62.
- STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, « Ἡ μητρόπολη Θεσσαλονίκης 1227-1235. Ἐνα ζήτημα πολιτικοεκκλησιαστικό » [« La métropole de Thessalonique 1227-1235. Une question politico-ecclésiastique »], *Ἰ Πανελλήνιο Ἱστορικό Συνέδριο (1989) Πρακτικά*. Thessalonique, Ἑλληνικὴ Ἱστορικὴ Εταιρεία, 1989, pp. 43-58.
- STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, *Νίκαια καὶ Ἡπειρος τὸν 13΄ αἰῶνα. Ἰδεολογικὴ ἀντιπαράθεση στὴν προσπάθειά τους νὰ ἀναστήσουν τὴν αυτοκρατορία* [« Nicée et l'Épire au XIII^{ème} siècle. La controverse idéologique dans leur tentative de rétablir l'empire »], Thessalonique, Βάνιας, 1990.
- STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, « Ἡ κοινωνία τῆς Ἠπείρου στὸ κράτος τοῦ Θεοδώρου Δούκα », dans CHRYSOS, Evangelos, (éd.), *Πρακτικά Διεθνούς Συμποσίου για τὸ Δεσποτάτο τῆς Ἠπείρου (Ἄρτα, 27-31 Μαΐου 1990)*, Arta, Μουσικοφιλολογικὸς Σύλλογος Ἄρτης "Ὁ Σκουφάς", 1992, pp. 313-333.

- STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, « Η Αυτοκρατορία της Θεσσαλονίκης επί Μανουήλ Δούκα (1230-1237). Η εξωτερική πολιτική » [« L'empire de Thessalonique sous Manuel Doukas (1230-1237). La politique étrangère »], dans *ΙΓ΄ Πανελλήνιο Ιστορικό Συνέδριο (29-31 Μαΐου 1992) Πρακτικά*. Thessalonique, Βάνιας, 1993, pp. 157-178.
- STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, « Η χρονολόγηση επιστολών και εγγραφών του Ιωάννη Απόκαυκου » [« La datation de lettres et documents de Jean Apokaukos »], *Εγνατία*, IV (1993-94), pp. 143-168.
- STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, « The Empire of Thessaloniki (1224-1242), Political Ideology and Reality », *Βυζαντιακά XIX* (1999), pp. 211-222.
- STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, « Το αξίωμα του «Δεσπότη» και τα δεσποτικά έγγραφα της Ηπείρου » [« La dignité de « Despote » et les documents despotiques de l'Épire »], dans CONSTANTINIDES, Costas, (éd.), *Μεσαιωνική Ήπειρος, πρακτικά επιστημονικού Συμποσίου (Ιωάννινα 17-19 Σεπτεμβρίου 1999)*, Ιδαννίνα, Université de Iōannina, 2001, pp. 73-96.
- STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, « Από την εκκλησιαστική οργάνωση του κράτους της Ηπείρου. Εκκλησιαστικά οφίγια και υπηρεσίες του κλήρου τον 13ο αι. », dans SYNKELLOU, Efstratia (éd.), *Πρακτικά του Β' Διεθνούς Αρχαιολογικού και Ιστορικού Συνεδρίου για την Βυζαντινή Άρτα και την περιοχή της, Άρτα 12-14 Απριλίου 2002*, Athènes, Κουλτούρα, 2007, pp. 161-196.
- STIERNON, Lucien, « Les origines du Despotat d'Épire. A propos d'un livre récent », *REB*, XVII (1959), pp. 90-126.
- STIERNON, Lucien, « Les origines du despotat d'Épire (suite). La date du couronnement de Théodore Doukas. » *Actes du XII^{ème} Congrès International des Etudes byzantines*, vol. II, Belgrade, 1964, pp. 197-202.
- STRAZIMIRI, Gani, « Gjirokastra dhe vlerat e saj kulturele » [« Gjirokaster et ses valeurs culturelles »], avec résumé en français, *Monumentet*, II (1971), pp. 85-102.
- SYNKELLOU, Efstratia, « Βομπλιανά: συμβολή στην ιστορία και την τοπογραφία της περιοχής της Άρτας » [« Vobliana : contribution à l'histoire et à la topographie de la région d'Arta »], *Ιστοριογεωγραφικά X* (2004), pp. 157-167<
- SYNKELLOU, Efstratia, « Η κατάληψη τής Άρτας από τον Κάρολο Α΄ Τόκκο (1416): προβλήματα τοπογραφικά και ιστορικά » [« La prise d'Arta par Carlo I^{er} Tocco (1416) : problèmes topographiques et historiques »], dans SYNKELLOU, Efstratia (éd.), *Πρακτικά του Β' Διεθνούς Αρχαιολογικού και Ιστορικού Συνεδρίου για την Βυζαντινή Άρτα και την περιοχή της, Άρτα 12-14 Απριλίου 2002*, Athènes, Κουλτούρα, 2007, pp. 197-212.
- SYNKELLOU, Efstratia, *Ο Πόλεμος στον δυτικό ελλαδικό χώρο κατά τον ύστερο μεσαίωνα (13^{ος} – 15^{ος} αι.)*, [« La guerre dans la Grèce occidentale à la fin du Moyen Age (XIII^{ème}-XV^{ème} siècles) »], Athènes, Εθνικό Ίδρυμα Ερευνών-Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών, 2008.
- TARNANIDIS, Ioannis, « Byzantine-Bulgarian ecclesiastical relations during the Reign of Ioannis Vatatzis and Ivan Asen II up of the year 1235 », *Cyrillomethodianum III* (1975), pp. 28-52.
- THIRIET, Freddy, « Les interventions vénitiennes dans les îles ioniennes au XIV^e siècle », *Actes du III^{ème} Congrès Panionien, 1965*, Athènes, 1967, pp. 374-85 [rééd. dans THIRIET,

Freddy, *Études sur la Romanie gréco-vénitienne (Xe-XVe siècles)*, Variorum Reprints, Londres, 1977].

- THIRIET, Freddy, *Études sur la Romanie gréco-vénitienne (Xe-XVe siècles)*, Variorum Reprints, Londres, 1977.

- TOMADAKIS, Nikolaos, « Οι Λόγιοι του Δεσποτάτου τῆς Ἡπείρου » [« Les Lettrés du Despotat d'Épire »], *ΕΕΒΣ*, XXVII (1957), pp. 3-62.

- TOURTA, Anastasia, « Νεκτάριος καὶ Θεοφάνης οἱ Ἀψαράδες καὶ ἡ μονὴ τοῦ Προδρόμου στὸ Νησὶ τῶν Ἰωαννίνων » [« Nectaire et Théophane Apsaras et le monastère du Prodrome dans l'île de Iôannina »], *HX*, XXII (1980), pp. 66-88.

- TRIANTAPHYLLOPOULOS, Dimitris, « Ἡ Ἐπισκοπὴ καὶ ἡ Μονὴ Κοζίλης στὴν Ἡπειρο (Συναγωγὴ στοιχείων – προβλήματα) » [« L'énêché et le monastère de Kozilê en Épire (Rassemblement d'éléments – problèmes) »], dans *Actes du XVe congrès international d'Études byzantines, Athènes 1976*, Athènes, Association Internationale des études Byzantines, 1981, t. II, pp. 839-862.

- TRIFON, Nicolas, *Les Aroumains, un peuple qui s'en va*, Paris, Acratie, 2005.

- TSELIKAS, Agamemnonas, « Νικολάου Σπαρμιώτη, νομικοῦ Κορυφῶν. “Ἐγγραφοὺν ἐλευθερίας” 1391 » [« Document de liberté de Nicolas Sparmiôtês, notaire de Corfou »], *Δελτίον Ἰονίου Ἀκαδημίας*, II (1986), pp. 168-187.

- TSIAPALI, Mariza, « Μία τοιχογραφία ἀπὸ τὸ νάο τοῦ Ἁγίου Βασιλείου τῆς Ἄρτας », *HX*, XXX (1992), pp. 95-99.

- TSILIGIANNIS, Konstantinos, *Ἡ εβραϊκὴ κοινότητα τῆς Ἄρτας* [« La communauté juive d'Arta »], Athènes, Κεντρικὸ Ἰσραηλιτικὸ Συμβούλιο Ἑλλάδας, 2005.

- TSOURIS, Kostas, « Ἡ βυζαντινὴ ὀχύρωση τῶν Ἰωαννίνων » [« Les fortifications byzantines de Iôannina »], *HX*, XXV (1983), pp. 133-157.

- TURNER, Cuthbert, 2 vol., *Ecclesiae Occidentalis monumenta iuris antiquissima*, Oxford, e Typographeo Clarendoniano, 1899-1939.

- USPENSKIJ, Porfirij, *Восток Христианский. Путешествие в Метеорские и Осолимпийские монастыри в Фессалии архимандрита Порфирия Успенского в 1859 году*, Saint-Pétersbourg, Académie impériale des sciences, 1896.

- VAKALOPOULOS, Apostolos, *Ἱστορία τοῦ Νέου Ἑλληνισμοῦ* [« Histoire de l'Hellénisme contemporain »], 8 vol., Thessalonique, Nikolaïdis-Sfiakanakis, 1961-1988.

- VACALOPOULOS, Apostolos, *The Origins of the Greek Nation: The Byzantine Period, 1204-1461*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1970.

- VALOIS, Noël, *La France et le grand schisme d'Occident*, 4 vol., Paris, Picard, 1896-1902

- VAN TRICHT, Filip, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216 » Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation, *Le Moyen Age*, CVII (2001), pp. 219-238, pp. 409-438.

- VAN TRICHT, Filip, *The Latin renovatio of Byzantium : the Empire of Constantinople (1204-1228)* (trad. du néerlandais), Leyde-Boston, Brill, 2011

- VANDERHEYDE, Catherine, « Les reliefs de l'église Saint-Donat à Glyki (Épire) », *BCH*, CXXI/2 (1997), pp. 697-719.

- VANDERHEYDE, Catherine, *La sculpture architecturale byzantine dans le theme de Nikopolis*. BCH, supplément XLV, Athènes, 2005.
- VASILIEV, Aleksandr Aleksandrovitch, « The foundation of the Empire of Trebizond », *Speculum*, XI/1 (1936), pp. 3-37.
- VATOPEDINOS, Alexandros, « Ἐπιγραφὰὶ ἱερῶς Μονῆς Βατοπεδίου », *Μεσαιωνικά Γράμματα*, II (1934-5), p. 219.
- VEIKOS, Theophilos, *Εθνικισμός και εθνική ταυτότητα*, Athènes, Argyropoulos, 1993.
- VELENIS, Georgios, « Σχόλια και παρατηρήσεις σε πολύπτυχες πλίνθινες επιγραφές », dans KATSAROS, Vassilis (éd.), *Αντίφωνον : αφιέρωμα στον καθηγητή Ν. Β. Δρανδάκη*, Thessalonique, Pournaras, 1994, pp. 266-281.
- VELENIS, Georgios, « Γραπτές επιγραφές από το περιστώο του ναού της Παντανάσσης στη Φιλιπιάδα » [« Inscriptions peintes du péristyle du temple de la Pantanassa à Phlippias »], *ΔΧΑΕ* XXIX (2008), pp. 81-86, avec résumé en anglais.
- VELLA, Michael, « Ἡ πολιτική τοῦ αὐτοκράτορα Φρειδερίκου Β΄ στην Ἄδριατική. Ἡ περιπτώση τῆς Κέρκυρας », *ΗΧ*, XXVII (1985), pp. 29-103.
- VERSAKIS, Friderikos, *Βυζαντιακὸς ναὸς ἐν Δελβίνῳ*, *ΑΔ* 1, p. 28-44 (1915)
- VERSAKIS, Friderikos, « Βυζαντιακοὶ ναοὶ Βορείου Ἡπείρου » [« Églises byzantines d'Épire du Nord »], *Αρχαιολογικὴ Εφημέρις* (1916), p. 108-117.
- VETSIOS, Eleutheros, « Το προικοσύμφωνο γάμου του Λεονάρδου Γ΄, δεσπότη της Ἄρτας, και της Μηλίτσας, αρχόντισσας της Σερβίας (1463) » [« Le contrat de mariage de Léonard III, despote d'Arta, et de Miliça, princesse de Serbie »], *Σκουφάς*, XII/97 (2004) pp. 554-563.
- VLACHOPOULOU, Fotini, *Λέων Σγουρός. Ο βίος και η πολιτεία του βυζαντινού άρχοντα της βορειοανατολικής Πελοποννήσου στις άρχες του 13^{ου} αιώνα* [« Léon Sgouros. Vie et œuvre de l'archonte byzantin du Péloponnèse du nord-est au début du XIII^{ème} siècle »]. Thessalonique, Ηροδότος, 2002.
- VLACHOS, Th., « Ὁ τύραννος τῆς Κύπρου Ἰσαάκιος Κομνηνὸς (1184-1191) » [« Le tyran de Chypre Isaac Comnène »], *Βυζαντινά*, VI (1974), pp. 169-177.
- VOGIATZIDIS, Ioannis, « Τὸ Χρονικὸν τῶν Μετεώρων, ἱστορικὴ ἀνάλυσις καὶ ἐρμηνεία », *ΕΕΒΣ*, I (1924), pp. 139-75 ; II (1925), pp. 149-82.
- VOGIATZIDIS, Ioannis, « Συμβολὴ εἰς τὴν μεσαιωνικὴ ἱστορίαν τῆς Ἡπείρου », *ΗΧ*, I (1926), pp. 72-80.
- VOJVODIĆ, Dragan, « Imperial insignia and iconography of independent dignitaries and princes in the late middle ages. Byzantium and its neighbourhood », dans ILIEV, Pliya et al., *Proceedings of the 22nd International Congress of Byzantine Studies. Sofia, 22-27 August 2011*, 3 vol. Sofia, Bulgarian Historical Heritage Foundation, 2011, t. III, p. 69.
- VOKOTOPOULOS, Panagiotis, « Μεσαιωνικά Μνημεία τοῦ Μύτικα Ἀκαρνανίας » [« Monuments médiévaux du Mytikas en Acarnanie »], *ΑΑΑ*, I/2 (1968), pp. 152-153.
- VOKOTOPOULOS, Panagiotis, « Παρατηρήσεις ἐπὶ τῆς Παναγίας του Μπρωῶνη » [« Remarques sur la Panaghia de Bryonê »], *ΑΔ*, XXVIII (1973), *Μελέται Α΄*, pp. 159-68, et *ΑΔ*, XXIX (1974), *Χρονικά Β2*, pp. 614-615.
- VOKOTOPOULOS, Panagiotis, « Ἀνασκαφὴ Παντανάσσης Φιλιπιάδος, 1976 » [« Fouilles de la Pantanassa de Philippias »], *ΑΑΑ*, X (1977), pp. 149-168.

- VOKOTOPOULOS, Panagiotis, « Η Αγία Παρασκευή του Δράκου » [« Sainte Paraskeû du Dragon »], *ΔΧΑΕ*, IV-XIV (1987-88), pp. 49-60 [avec résumé en anglais].
- VOKOTOPOULOS, Panagiotis, « Το καθολικό της Μονής Παντανάσσης Φιλιπιάδος » [« Le *katholikon* du monastère de la Pantanassa de Philippias »], dans SYNKELLOU, Efstratia (éd.), *Πρακτικά του Β' Διεθνούς Αρχαιολογικού και Ιστορικού Συνεδρίου για την Βυζαντινή Άρτα και την περιοχή της, Άρτα 12-14 Απριλίου 2002*, Athènes, Κουλτούρα, 2007, pp. 269-302.
- VOKOTOPOULOS, Panagiotis, *Παντανάσσα Φιλιπιάδος*, Athènes, Société archéologique d'Athènes, 2007.
- VRANOUSI, Era, « Οί ὄροι « Ἀλβανοί » καί « Ἀρβανίται » καί ἡ πρώτη μνεία τοῦ ὁμονύμου λαοῦ τῆς Βαλκανικῆς εἰς τὰς πηγὰς τοῦ ΙΑ' αἰῶνος », *Σύμμεικτα* II (1970), pp. 207-254.
- VRANOUSI, Era, « Les termes Ἀλβανοί et Ἀρβανίται et la première mention des Albanais dans les sources du XI^{ème} siècle », *Actes du II^e congrès international des études du sud-est européen, Athènes 7-13 mai 1970, t. II*, Athènes 1972, pp. 387-396.
- VRANOUSI, Era, « Deux documents byzantins inédits sur la présence albanaise dans le Péloponnèse au XV^e siècle », dans GASPARI, Charalampos (éd.), *Οι Ἀλβάνοι στο Μεσαίωνα*, Athènes, Εθνικό Ίδρυμα Ερευνών, Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών, 1998, pp. 293-305.
- VRANOUSIS, Leandros, *Χρονικά τῆς μεσαιωνικῆς καὶ τουρκοκρατουμένης Ἠπείρου. Ἔκδοσεις καὶ χειρόγραφα*, [« Chroniques de l'Épire aux époques médiévale et turque. Éditions et manuscrits »], Ioannina, Εκδόσεις Εταιρείας Ηπειρωτικών Μελετών, 1962.
- VRANOUSIS, Leandros, « Deux historiens byzantins qui n'ont jamais existé : Comnénos et Proclos », *Επετηρίς τοῦ Μεσαιωνικοῦ Ἀρχείου*, XII (1962), pp. 23-29, existe aussi en tiré à part, Athènes, 1965.
- VRANOUSIS, Leandros, « Ἱστορικά καὶ τοπογραφικά τοῦ μεσαιωνικοῦ κάστρου τῶν Ἰωαννίνων » [« Histoire et topographie du *kastron* médiéval de Iôannina »], dans *Χαριστήριο εἰς Ἀναστάσιον Κ. Ὀρλάνδον*, [« Hommage à Anastasios Orlandos »], 4 vol., Athènes, Société archéologique d'Athènes, 1967-68, t. IV, pp. 439-515, disponible également en tiré à part, Athènes, Société archéologique d'Athènes, 1968.
- VRANOUSIS, Leandros, « Τὸ Δεσποτάτο τῆς Ἠπείρου. Ἕνα σημαντικό κεφάλαιο τῆς ἱστορίας μας θέμα Διεθνούς Συνεδρίου » [« Le Despotat d'Épire. Un chapitre important de notre histoire, thème d'un congrès international »], *Νέα Εστία*, CXXVIII (1990), pp. 1362-1378.
- WELLNHOFER, Matthias, Johannes Apokaukos, Metropolit von Naupaktos in Aetolien (c. 1155-1233): sein Leben und seine Stellung in Despotate von Epirus, Freising, F.P. Datterer & Cie, 1913.
- WINNIFRITH, Tom, *The Vlachs: The History of a Balkan people*. Londres, Duckworth, 1987.
- WOLFF, Robert Lee, « The Second Bulgarian Empire. Its origin and history to 1204 », *Speculum* XXIV (1949), pp. 167-206.
- WOLFF, Robert Lee, « Politics in the Latin Patriarchate of Constantinople, 1204-1261 », *DOP*, VIII (1954), pp. 228-303.

- WOLFF, Robert Lee, « The Latin Empire of Constantinople, 1204-1261 », dans SETTON (Kenneth M.), *A History of the Crusades*, 6 vol., Madison, University of Wisconsin Press, 1969-1989, t. II, pp. 187-233.
- XYNGOPOULOS, Andreas, « Μεσαιωνικά Μνημεία Ἰωαννίνων » [« Monuments médiévaux de Iôannina »], *HX*, I (1926), pp. 53-62, 133-47, 295-303.
- XYNGOPOULOS, Andreas, « Νέαι προσωπογραφίαι τῆς Μαρίας Παλαιολογίνας καὶ τοῦ Θωμᾶ Πρελιουμποβίτς » [« Nouveaux portraits de Marie Paléologue et de Thomas Preljubović »], *ΔΧΑΕ*, ser. 4, IV (1964-65), pp. 53-70, tab. 18-24, avec résumé en français.
- YANNELOS, Kostas, *Τα Βυζαντινά Μνημεία τῆς Ἄρτας* [« Les monuments byzantins d'Arta »], Arta, Δήμος Ἀρταίων, 1990, 2^{ème} édition, Arta, Νομαρχιακή Αυτοδιοίκηση Ἄρτας, 2002.
- YANNOULIS, Dimitris, *Οἱ τοιχογραφίες τῶν Βυζαντινῶν μνημείων τῆς Ἄρτας κατὰ τὴν περίοδο τοῦ Δεσποτάτου τῆς Ἠπείρου*, Ἰωάννινα, Εταιρεία Ἡπειρωτικῶν Μελετῶν, 2010.
- YARENIS, Elias, « Τα κράτη τῆς Νικαίας, τῆς Ἠπείρου καὶ τῆς Τραπεζούντας εὖς το 1230. Δράση, ἀντιπαραθέσεις, ἀνοχῆς συμβιβασμοί » [« Les États de Nicée, d'Épire et de Trébizonde jusqu'en 1230. Action, controverses, compromis forcés »], dans MOSCHONAS Nikos (éd.), *Ἡ Τετάρτη Σταυροφορία καὶ ὁ Ἑλληνικὸς κόσμος*, Athènes, 2008, pp. 251-267.
- ZACHARIADOU, Elisavet, « Οἱ χίλιοι στίχοι στὴν ἀρχὴ τοῦ Χρονικοῦ τῶν Τόκκο » [« Les mille vers au début de la Chronique des Tocco »], *HX*, XXV (1983), pp. 158-181.
- ZACHARIADOU, Elisavet, « Süleyman Çelebi in Rumili and the Ottoman chronicles », *Der Islam*, LX (1983), pp. 268-290.
- ZAKYTHINOS, Denis, *Le Despotat grec de Morée*, 2 vol., Paris, Les Belles Lettres, 1932.
- ZAKYTHINOS, Dionysis, « Ἀνέκδοτον βυζαντινὸν κτητορικὸν ἐκ Βορείου Ἠπείρου » [« Acte de fondation byzantin inédit du nord de l'Épire »], *ΕΕΒΣ*, XIV (1938), pp. 277-294.
- ZECEVIC, Nada, « The Italian Kin of the Tocco Despot : some notes about the relatives of Carlo I Tocco », *ZRVI*, XXXIX (2001/2002), pp. 237-248.
- ZECEVIC, Nada, « The genoese citizenship of Carlo I Tocco of December 2, 1389 », *ZRVI*, XLI (2004), pp. 361-376 [avec résumé en serbe].
- ZIANGOS, Nikos, *Φεουδαρχικὴ Ἠπειρος καὶ Δεσποτάτο τῆς Ἑλλάδας. Συμβολὴ στό Νέο Ἑλληνισμό* [« Épire féodale et Despotat de Grèce. Contribution à l'Hellénisme moderne »], Athènes, [s. e.] 1974.
- ZIEBARTH, Erich, « Κυριακὸς ὁ ἐξ Ἀγκῶνος ἐν Ἠπείρῳ » [« Cyriaque d'Ancône en Épire »], *HX*, I (1926), pp. 110-119.
- ZLATARSKI, Vasil Nikolov, *История на българската държава прѣз срѣднитѣ вѣкове*, [« Histoire de l'État bulgare au Moyen Âge »] 3 vol., Sofia, Българска Академия на науките, 1918-1940.

ANNEXES

Annexe I

Notes détaillées

Annexe I/1 : le *sebastokratôr* Jean Doukas

Jean Doukas est l'ancêtre de toute la dynastie des Comnènes d'Épire qui régnèrent de 1205 jusqu'en 1359. Le lien de filiation entre Jean et Michel ne fait aucun doute et est pleinement attesté par les sources suivantes : l'*Historia de expeditione Friderici*¹, l'*Histoire* de Nikêtas Chônîatês², la *promissio* de Michel à Venise³ ; une lettre d'Apokaukos⁴, une bulle métrique de Michel I^{er}⁵. Cette filiation est confirmée par le fait que Michel est également attesté en tant que cousin germain de l'empereur Isaac II⁶, cousin germain de l'empereur Alexis III⁷ ainsi que comme oncle d'Alexis IV⁸. En revanche, le nom de la mère de Michel est totalement inconnu. Par ailleurs, Théodore, Manuel et Constantin ne sont jamais mentionnés en tant que fils de Jean, mais toujours en tant que frères de Michel I^{er}. Cela s'explique par le fait que Michel, l'aîné, est le seul à être actif avant 1204 et le seul personnage pour lequel nous ayons vraiment des renseignements avant 1215. Lorsque ses frères entrent en scène, nos sources les mentionnent alors en référence avec lui plutôt qu'avec leur père, qui est alors mort depuis longtemps.

¹ *HISTORIA DE EXPEDITIONE FRIDERICI*, éd. Chroust, *MGH, Scriptores, Nova series*, V, Berlin, 1928, p. 65 : « *Michaelem filium (...) sevostratoris Ioannis Duca* ».

² CHÔNÎATÊS, Nikêtas, *Historia*, éd. I. Bekker, Bonn, Weber, 1835 (*CSHB*), p. 700 = éd. Jan-Louis Van Dieten, 2 vol., Berlin-New York, De Gruyter, 1975 (*CFHB XI, Series Berolinensis*), *CFHB*, p. 529 : « Μιχαήλ δέ τις ἐκ νοθείας υἱὸς Ἰωάννου τοῦ σεβαστοκράτορος » ; éd. *CSHB*, p. 841 = *CFHB*, p. 638 : « ὁ Μιχαήλ [...], ὃν ἐκ σπερμάτων σκοτίων ὁ σεβαστοκράτωρ ἐφύτευσεν Ἰωάννης ὁ Δούκας. »

³ TAFEL, Gottlieb et THOMAS, Georg, *Urkunden zur älteren Handels und Staatsgeschichte der Republik Venedig mit besonderer Beziehungen auf Byzanz und die Levante*, 3 vol., Vienne, aus der kaiserlich-königlichen hof und Staatsdruckerei, 1856-57 (Fontes rerum Austriacarum Abt. II: Diplomata, XII-XIV), [ci-après *TT*], t. II, p. 119, n° 223 : « *Ego Michael Comnanus Dux, filius quondam Seuastocratoris Joannis Ducis* »

⁴ ΑΠΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Papadopoulos-Kerameus, « Περὶ συνοικισμού τῶν Ἰωαννίνων μετὰ τὴν φραγκικὴν κατακτησὶν τῆς Κωνσταντινουπόλεως », [« Au sujet du peuplement de Iōannina après la conquête franque de Constantinople »] *ΔΙΕΕ*, III (1889-91), pp. 454-455 : « τοῦ δουκὸς κυροῦ Μιχαήλ τοῦ περιποθῆτου υἱοῦ τοῦ περιβοήτου καὶ ἀειμακαρίστου σεβαστοκράτορος »

⁵ LAURENT, Vitalien, *Les bulles métriques dans la sigillographie byzantine*, Athènes, 1932, également disponible dans *Ἑλληνικά*, IV (1931) à VIII (1935), n° 475 : « Σφράγισμα γραφῶν Μιχαήλ Δούκα φέρω σεβαστοκρατοροῦντος εὐθαλοῦς κλάδου ».

⁶ MIKLOSICH, Franz, et MÜLLER, Joseph, *Acta et Diplomatica graeca medii aevi sacra et profana*, 6 vol., Vienne, 1860-1890, rééd. Athènes, 1996, [ci-après *MM*], t. IV, p. 327 : « Ὁ δοῦλος καὶ ἐξάδελφος τοῦ κραταιοῦ καὶ ἀγίου ἡμῶν αὐθέντου καὶ βασιλέως (...) Μιχαήλ Δούκας » ; *ibid.*, p. 321 : « ὁ περιπόθητος ἐξάδελφος τῆς κραταιᾶς καὶ ἀγίας βασιλείας σου κύρ Μιχαήλ ὁ Δούκας »

⁷ *Ibid.*, p. 322 : « ὁ περιπόθητος ἐξάδελφος τῆς βασιλείας μου, κύρ Μιχαήλ ὁ Δούκας » ; AKROPOLITES, Georges, *Historia. Georgii Acropolitae Opera*, éd. August Heisenberg, 2 vol., Leipzig, Teubner, 1903 ; rééd. Peter Wirth, Stuttgart, Teubner, 1978, §8, p. 13 : « [ὁ βασιλεὺς Ἀλεξίος], πρὸς τὸν πρωτεξάδελφον αὐτοῦ Μιχαήλ τὰς κινήσεις ποιούμενος » ; SKOUTARIÔTÊS, Ἄνωνύμου *Σύνοψις Χρονικῆ*, éd. Constantin Sathas, *Μεσαιωνικὴ Βιβλιοθήκη*, vol. VII, Venise, Τύποι τοῦ φοίνικος – Paris, Jean Maisonneuve, 1894, p. 454 : « [ὁ βασιλεὺς Ἀλεξίος], πρὸς τὸν ἐξάδελφον αὐτοῦ Μιχαήλ τὸν Δούκανβουλόμενος ἀπελθεῖν ».

⁸ *Ibid.*, p. 328 : « ὁ περιπόθητος θεῖος τῆς ἀγίας βασιλείας σου, ὁ Κομνηνὸς κύρ Μιχαήλ ὁ Δούκας ».

Jean, fils de Constantin Ange et de Théodora Comnène, fut toujours appelé Doukas. Lucien Stiernon⁹ émet l'hypothèse que Jean reçut le nom de Doukas en l'honneur de sa grand-mère l'impératrice Irène Doukaina. Jean était donc le cousin de Manuel Comnène¹⁰. Bien que citant Stiernon, R.-J. Lœnertz¹¹ fait de Jean le fils d'Andronic et donc le frère des empereurs Anges. L'origine de cette confusion se trouve probablement dans un document impérial du 6 mars 1166 mentionnant à la fois un *Jean Doukas*, fils du *sebastokratôr* Andronic et un *Jean*, fils de Constantin Ange¹².

La vie du *sebastokratôr* Jean, né et mort à des dates inconnues, est relativement bien renseignée¹³. Mentionné tout d'abord dans des documents des 2 et 6 mars 1166¹⁴, il apparaît ensuite à plusieurs reprises dans l'œuvre de Nikêtas Choniâtês. Ainsi il commanda l'avant-garde lors de la bataille de Myriocephalon en 1176¹⁵, avant de partir à l'assaut en vain sur l'ordre de l'empereur Manuel Comnène¹⁶. Il joua un rôle important dans l'accession d'Isaac Ange au trône en septembre 1185, étant l'un des premiers à le rejoindre lors de sa fuite à Sainte-Sophie, puis intervenant en faveur de son couronnement¹⁷. Nommé *sebastokratôr*, il dirigea avec succès les opérations contre les Bulgares en 1186¹⁸, avant qu'Isaac ne le démette de ses fonctions, par crainte qu'il n'aie des vues sur le trône. Accusé d'être lié à la rébellion d'Alexis Branas en 1187, notamment à la suite du mariage d'un de ses fils à la fille du rebelle, il parvint à convaincre Isaac de son innocence¹⁹. Revenu en grâce, il commanda l'arrière-garde lors de la bataille de Beroia contre les Bulgares en 1190-1191, au cours de laquelle il parvint à sauver ses troupes du désastre. Rallié à Alexis III, il participa à la cérémonie de couronnement

⁹ STIERNON, Lucien, « Les origines du Despotat d'Épire. À propos d'un livre récent », *REB*, XVII (1959), p. 114.

¹⁰ MIGNE, Jacques-Paul, *Patrologiae cursus completus. Series graeco-latina*, 161 t. en 166 vol., Paris, Imprimerie Catholique, 1857-66 [ci-après *PG*], t. CXL, coll. 236C et 253B.

¹¹ LœNERTZ, Raymond-Jean, « Aux origines du despotat d'Épire et de la principauté d'Achaïe », *Byzantion*, XLIII (1973), pp. 362 et 393.

¹² *PG*, t. CXL, coll. 252D, 253B.

¹³ POLEMIS, Demetrios, *The Doukai. A Contribution to Byzantine Prosopography*, Londres, Athlone, 1968, n° 40, pp. 87-88 ; BARZOS, Konstantinos, *Ἡ γενεαλογία τῶν Κομνηνῶν*, 2 vol., Thessalonique, Κέντρο Βυζαντινῶν Ερευνῶν, 1984, t. I, pp. 641-649.

¹⁴ *PG*, t. CXL, coll. 236C [et non B comme indiqué chez Polemis], 253B.

¹⁵ CHÔNIATÊS, Nikêtas, éd. *CSHB*, p. 233 = éd. *CFHB*, p. 180.

¹⁶ *Ibid.*, éd. *CSHB*, p. 245 = éd. *CFHB*, p. 188-189.

¹⁷ *Ibid.*, éd. *CSHB*, pp. 447, 450 = éd. *CFHB*, pp. 343, 345.

¹⁸ *Ibid.*, éd. *CSHB*, pp. 482-483, 489 = éd. *CFHB*, pp. 369, 374.

¹⁹ *Ibid.*, éd. *CSHB*, p. 501 = éd. *CFHB*, p. 385.

en avril 1195²⁰. Il est mentionné pour la dernière fois en 1199 lors d'une réunion au sujet de l'éventuelle succession d'Alexis III, alors malade²¹. On ignore tout de ses dernières années. Selon Stiernon, les diverses assertions voulant que Jean Doukas soit devenu moine à la fin de sa vie sont erronées²².

En plus de Michel, né d'une concubine, Jean avait quatre enfants légitimes. Son épouse était peut-être Zoé, fille d'Anne Comnène et de Constantin Doukas, comme l'indique Philippe d'Outreman²³, dont le sceau indique qu'elle eut pour belle-mère Théodora Comnène²⁴. Cela ne constitue néanmoins pas une preuve, puisque Jean avait trois frères. Le premier fils légitime de Jean fut Isaac, qui accompagna son père à Sainte-Sophie pour soutenir Isaac Ange. Époux de la fille d'Alexis Branas²⁵, il disparut à une date inconnue, probablement avant 1210, puisqu'il ne réapparaît pas dans les sources au moment où ses frères apparaissent.

D'après Nicol²⁶, qui ne donne pas de sources, le *sebastokratôr* Jean aurait à un moment ou à un autre gouverné l'Épire et la Thessalie. Cette information, qui n'est pas reprise par les différents prosopographes qui se sont intéressés à lui²⁷ ni dans les *Tabula Imperii Byzantini* des provinces correspondantes²⁸, semble trouver son origine dans un passage douteux de la *Geschichte Griechenlands* de Karl Hopf²⁹. Ce dernier a probablement tiré cette conclusion à l'attribution par Miklosich et Müller d'un privilège de Michel II à Michel I^{er}³⁰. Or, ce prostagma fait référence à un prostagma argyrobulle du père du donateur, que Hopf a peut-

²⁰ *Ibid.*, éd. *CSHB*, pp. 604-605 = éd. *CFHB*, pp. 458-459.

²¹ *Ibid.*, éd. *CSHB*, pp. 660-661 = éd. *CFHB*, p. 498.

²² STIERNON, *Les origines...*, art. cit., p. 116.

²³ PHILIPPE D'OUTREMAN, *Constantinopolis Belgica, sive de Rebus gestis a Balduino et Henrico, impp. constantinopolitanis ortuvalentianensibus Belgis, libri quinque*, Tournai, 1643, p. 288, cité par POLEMIS, *The Doukai...*, op. cit., p. 87, n. 12.

²⁴ LAURENT, *Bulles métriques...*, op. cit., n° 149.

²⁵ CHÔNIATÈS, Nikêtas, éd. *CSHB*, p. 501 = éd. *CFHB*, p. 385.

²⁶ NICOL, Donald, *The Despotate of Epiros*, Oxford, Basil Blackwell, 1957 [ci-après *Despotate I*], p. 11.

²⁷ POLEMIS, *The Doukai...*, op. cit., pp. 87-88 ; BARZOS, *Γενεαλογία...*, op. cit., t. I, p. 649.

²⁸ KODER, Johannes et HILD, Friedrich, *Hellas und Thessalia*, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1976 (*TIB*, I) [ci-après *TIB*, I], pp. 64-68 ; SOUSTAL, Peter, et KODER, Johannes, *Nikopolis und Kephalaenia*, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1981 (*TIB*, III) [ci-après *TIB*, III], pp. 58-59.

²⁹ HOPF, Karl, *Geschichte Griechenlands vom Beginn des Mittelalters bis auf die neuere Zeit*, 2 vol., dans ERSCH, Johann et GRUBER, Johann, *Allgemeine Encyclopädie der Wissenschaften und Künste*, 167 vol., Leipzig, Brockhaus, 1818-1889, tt. LXXXV et LXXXVI [rééd. Burt Franklin, New York, 1960], t. I, p. 211 [145].

³⁰ *MM*, t. III, p. 58-59.

être cru être Jean Doukas³¹. Il n'est cependant pas exclu que ce dernier soit l'un des *sebastokratores* mentionnés par Alexis III dans son privilège à Venise en 1198, et qui possédaient des biens dans le thème de Nikopolis³².

³¹ Cf. PRINZING, Günter, « Studien zur Provinz und Zentralverwaltung im Machtbereich der Epirotischen Herrscher Michael I. und Theodoros Dukas », *HX*, XXIV (1982), pp. 73-120 ; XXV (1983), p. 80.

³² *Ibid.*, p. 81.

Si le fondateur de l'État épirote est l'un des souverains dont le règne est le moins bien documenté, il est en revanche, de tous les fils du *sebastokratôr* Jean Doukas, celui dont nous savons le plus de choses concernant le parcours avant 1204³³. De nombreuses questions se posent néanmoins.

Né à une date inconnue, Michel fut livré comme otage à Frédéric II par Isaac II en 1190³⁴. Puis, nommé par le même Isaac à un poste de duc et d'*anagrapheus* (receveur des impôts), avec le titre de πανσεβάστος, σεβαστός, dans le thème de Mylasa et Mélanoudion, où il exerça à un moment donné entre 1190 et 1195, il fut ensuite relevé de son poste quelques temps avant la fin du règne d'Isaac³⁵. Il fut ensuite rétabli par Alexis III vers 1201 dans le même thème de Mylasa et Mélanoudion, avant de se révolter et, une fois vaincu, de se réfugier chez Rukneddin, sultan d'Iconium³⁶.

Un épisode de sa vie soumis à caution est son éventuelle nomination comme gouverneur du Péloponnèse, mentionnée par deux sources de la fin du XIII^{ème} siècle. Ainsi, la *Vie de Sainte Théodora d'Arta*, du moine Job, indique que Michel fut nommé à ce poste par Alexis III³⁷, tandis que Skoutariôtês mentionne Michel comme maître de l'Achaïe en même

³³ BARZOS, *Γενεαλογία...*, *op. cit.*, pp. 669-672.

³⁴ *HISTORIA DE EXPEDITIONE FRIDERICI*, p. 65 : « *preterea domnum Michaelem filium patris sui sevostratoris* » ; cf. aussi *GESTA FEDERICI IMPERATORIS*, *MGH, Scriptores*, XVIII, p. 379.

³⁵ *MM*, t. IV, p. 327 : « τοῦ πανσεβάστου, σεβαστοῦ δουκὸς καὶ ἀναγραφέως Μυλάσσης καὶ Μελανουδίου » ; « δούξ θέματος Μυλάσσης καὶ Μελανουδίου καὶ Κανστροβιγολοῦ, Μιχαὴλ ὁ Δούκας ». Michel est ensuite mentionné comme ancien duc dans le même thème dans deux documents datant de la fin du règne d'Isaac II, soit peu avant avril 1195, et du début du règne d'Alexis III, en août de la même année (*MM*, t. IV, pp. 321 et 322). Cette charge exercée par Michel dans le thème de Mylasa et Mélanoudion pendant le premier règne d'Isaac II est mentionnée également dans un document datant du second règne de ce dernier, en janvier 1204 (*MM*, t. IV, p. 328).

³⁶ CHÔNIATÊS, Nikêtas, pp. 700-701 : « Καὶ Μιχαὴλ δὲ τις ἐκ νοθείας υἱὸς Ἰωάννου τοῦ σεβαστοκράτορος, τῆς ἐπαρχίας Μυλάσσης φορολόγος ἀποσταλείς, νέος ὢν καὶ αὐθάδης τοῦ βασιλέως ἀφίσταται. Πόλεμος δὲ ἡττηθεὶς καὶ φυγὼν τῷ Ῥουκνατίνῳ προσρῦεται, καὶ τῷ πρὸς βασιλέα μίσει προσδεχθεὶς ἀσμενέστατα, στρατιὰν ἐξ ἐκείνου δεχόμενος τὰς Μαιανδρικὰς πόλεις πολυτρόπως εἰσίνετο, χείρων τῶν ἀλλοφύλων καὶ νηλεέστερος ἀνδροφόνος δεικνύμενος. » Nikêtas ne mentionne que le terme de φορολόγος. Il est donc possible de penser qu'il fut subordonné au duc, ce qui l'aurait poussé à se révolter contre l'empereur. Néanmoins, il est plus probable que Nikêtas emploie φορολόγος dans le sens d'ἀναγραφεύς, fonction généralement confondue avec celle de duc à cette période. Cf. STIERNON, *Les origines...*, *art. cit.*, p. 121, notamment n. 46. NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 22, n. 11, considère que le Michel d'Asie mineure n'est pas le même que celui d'Épire et que Chôniatês confond deux Michel, fils de deux sébastokratôrs Jean. Cette hypothèse est cependant très improbable, comme le montre Stiernon.

³⁷ JOB, *Vie de Sainte Théodora d'Arta*, éd. Jean Alexandre Buchon, *Nouvelles recherches historiques sur la principauté française de Morée et ses hautes baronnies, à la suite de la quatrième croisade*, 2 volumes, Paris, Comptoir des éditeurs réunis, 1843, t. II, p. 401 : « Ἀλεξίου τοῦ ἐκ φυλῆς τῶν Κομνηνῶν κατηγμένου Ῥωμαίων βασιλεύοντος, Μιχαὴλ μὲν ὁ Κομνηνός, ὁ καὶ πρὸς γένους αὐτῷ τε τῷ βασιλεῖ καὶ τοῖς ἀγγελωνύμοις βασιλεῦσι διαφέρων, τὴν ἀρχὴν τῆς Πελοποννήσου πιστεύεται ». Bien qu'on l'ait

temps que de l'Épire au moment du rachat d'Alexis III³⁸. On a pu interpréter ces deux passages comme des réminiscences de la tentative de Michel de s'emparer de cette province en 1205 contre les Croisés, ainsi que de son rôle en Argolide après la mort de Léon Sgouros³⁹. Néanmoins, certains épisodes de la vie de Michel, et en particulier ceux en rapport avec la péninsule, se comprennent mieux dans l'hypothèse où il en aurait réellement été gouverneur. En effet, le parcours de Michel aux côtés de Boniface jusqu'au Péloponnèse, puis sa capacité à fédérer les troupes byzantines éparses contre Villehardouin, prendraient ainsi tout leur sens.

L'indication de Skoutariôtês est donc tout à fait vraisemblable ; quant au témoignage de Job, il mérite d'être examiné de plus près : malgré les graves erreurs contenues dans cette œuvre et qui interdisent de croire aveuglément en certaines informations invérifiables par ailleurs, la *Vie de Sainte Théodora d'Arta* n'est pas aussi postérieure qu'on a pu le penser et elle peut donc avoir un fond de vérité. S'il est exclu que Michel ait été nommé dans le Péloponnèse entre sa nomination en Asie Mineure et la chute d'Alexis III (soit entre 1201 et 1203), deux hypothèses sont néanmoins envisageables. Dans la première, Michel, déposé de son poste en Asie Mineure par Isaac II peu avant l'éviction de ce dernier, a pu être nommé par Alexis III, conformément au récit de Job, à un moment donné entre 1195 (accession d'Alexis III) et 1201 (nomination de Michel en Asie Mineure).

Dans la seconde, on peut envisager que le moine a confondu cet empereur avec son frère et successeur Isaac II, qui avait pour sa part tout intérêt, après avoir renversé son frère, à prendre à son service d'anciens opposants. La logique narrative du récit hagiographique a en effet pu tendre à simplifier des événements complexes. C'est ainsi qu'Isaac II n'est jamais mentionné, tandis que les relations d'Alexis III et de Michel, dont la rébellion est passée sous silence, apparaissent toujours au beau fixe. Dans cette hypothèse, Michel aurait été nommé gouverneur du Péloponnèse après la chute d'Alexis III en août 1203 et aurait toujours été en

longtemps attribuée au XVII^{ème} siècle, il semble aujourd'hui que la *Vie de Sainte Théodora d'Arta* soit à dater de la fin du XIII^{ème} siècle ; cf. MOUSTOXIDIS, Andreas, « Περί τινῶν πονημάτων καὶ ὑπομνημάτων ἀναφερομένων εἰς τὴν ἱστορίαν τῆς Ἠπείρου, Αἰτωλίας, Ἀκαρνανίας καὶ τῶν παρακειμένων νησῶν » [« Au sujet de quelques récits et légendes relatives à l'histoire de l'Épire, de l'Étolie, de l'Acarnanie et des îles voisines »], *Ἑλληνομνήμων ἢ σύμμικτα ἑλληνικά : σύγγραμμα ἑλληνικόν*, I (1843), p. 41 ; PETRIDÈS, Sophrone, « Le moine Job », *Échos d'Orient*, XV (1912), pp. 40-48 ; SAKELLAROPOULOS, S. C., « À propos du moine Job Mélès », *Échos d'Orient*, XVII (1914), pp. 54-55 ; VRANOSSIS, Leandros, *Χρονικά τῆς μεσαιωνικῆς καὶ τουρκοκρατουμένης Ἠπείρου. Ἐκδόσεις καὶ χειρόγραφα* [« Chroniques de l'Épire aux époques médiévale et turque »], Idannina, Ἐκδόσεις Ἐταιρείας Ἠπειρωτικῶν Μελετῶν, 1962, pp. 49-54. PATLAGEAN, Évelyne, « Une sainte souveraine grecque : Théodora impératrice d'Épire (XIII^{ème} siècle) », *Byzantinoslavica*, LVI (1995), pp. 453-460, propose néanmoins d'en retarder la rédaction au XIV^{ème} siècle.

³⁸ SKOUTARIÔTÊS, p. 454, l. 3.

³⁹ BON, Antoine, *La Morée franque*, Paris, De Boccard, 1969, p. 62, n. 2.

poste en avril 1204 lors de la chute de Constantinople⁴⁰. A l'appui de cette hypothèse, un document émis par Alexis IV, fils d'Isaac et co-empereur, mentionne Michel dans des termes qui laissent penser qu'il est alors bien en cour⁴¹. Cependant, une telle nomination n'aurait pu être que virtuelle puisque l'autorité impériale en Péloponnèse était, depuis 1201, inexistante⁴². Or, le rôle ultérieur joué par Michel dans la péninsule laisse plutôt entendre qu'il y a réellement exercé une autorité.

Par conséquent, il semble préférable, si l'on suit la *Vie de Sainte Théodora* sur ce point, de la suivre totalement : si Michel a bien été gouverneur du Péloponnèse, alors il l'a été sous Alexis III, à un moment donné entre 1195 et 1201. Quoiqu'il en soit, le récit de Job étant de toute façon invérifiable, on se gardera d'émettre des affirmations péremptoires sur le sujet.

⁴⁰ KORDOSES, Michael, « Σχέσεις του Μιχαήλ Ἀγγέλου Δούκα μέ τήν Πελοπόννησο » [« Les relations de Michel Ange Doukas avec le Péloponnèse »], *HX*, XXII (1980), p. 53.

⁴¹ *MM*, t. III, p. 328 : « ὁ περιπόθητος θεῖος τῆς ἁγίας βασιλείας σου, ὁ Κομνηνὸς κὺρ Μιχαήλ ὁ Δούκας » (requête présentée par des moines du thème de Mylasa et Mélanoudion) ; « τοῦ περιποθήτου θεῖου τῆς βασιλείας μου τοῦ Δούκα » (réponse de l'empereur).

⁴² BRAND, Charles, *Byzantium confronts the West, 1180-1204*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press, 1968, pp. 152-153.

Annexe 1/3 : les mariages de Michel I^{er}

La situation matrimoniale du premier dirigeant épirote est assez mal connue, en raison de sources obscures et parfois contradictoires. Comme on l'a vu plus haut, Job nous donne le récit le plus complet, mais celui-ci ne peut pas toujours être pris pour argent comptant.

D'après Job, Michel et Sénachérin auraient épousé deux cousines, de la famille des Mélissène. Buchon émet à ce propos l'hypothèse que l'épouse de Michel aurait été la fille du grand-duc Alexis Mélissène. Quoi qu'il en soit, Michel, veuf avant 1205, aurait épousé après son arrivée à Arta la veuve de Sénachérin⁴³. Villehardouin, beaucoup moins disert, se contente de dire que Michel s'est rendu à Arta où il épousa la fille du gouverneur : « *et s'en ala a une cité que on appelloit l'Arthe, et prist la file a un riche Grieu, qui tenoit la terre de par l'empereor, et se saisi de la terre* »⁴⁴.

Bien que Villehardouin soit généralement plus crédible que Job, Donald Nicol préfère pourtant suivre ce dernier. Constatant que le mariage de Michel avec la veuve de Sénachérin, cousine de sa première femme, aurait posé des problèmes canoniques, l'historien britannique propose donc d'en faire, non pas sa femme, mais sa « maîtresse »⁴⁵.

Or, nos deux sources (dont l'une, Villehardouin, hostile à Michel) parlant d'un mariage, une telle hypothèse est exclue : d'une part cela transparaîtrait dans nos sources et d'autre part cela n'aurait été d'aucun bénéfice politique pour Michel. Par ailleurs, la question de l'objection canonique n'est pas de premier ordre : elle ne se pose que si l'on prend pour argent comptant le récit de Job. Si on décide de lui faire confiance sur ce point, alors force est de constater qu'elle constitue un argument de plus en faveur de l'hypothèse du mariage avec la fille du gouverneur plutôt qu'avec sa veuve : la parenté augmentant alors d'un degré, le problème canonique aurait été moindre. De toute façon, les conditions exceptionnelles faisaient que ni le Patriarcat ni le clergé local n'étaient alors en mesure de manifester une quelconque opposition.

⁴³ JOB, p. 401. BUCHON, Jean Alexandre, *Nouvelles recherches historiques sur la Principauté française de Morée et ses hautes baronnies à la suite de la Quatrième Croisade*, 2 vol. Paris, Imprimeurs unis, 1843, p. 402, n. 3. Voir aussi LÉNERTZ, *Aux origines...*, art. cit., pp. 366-367 et 377.

⁴⁴ VILLEHARDOUIN, Geoffrey de, *La Conquête de Constantinople*, éd. Edmond Faral, Les Classiques de l'histoire de France au Moyen Age, 2 vol., Paris, 1938-39, t. II, § 301, pp. 108-110. Cf. LÉNERTZ, *ibid.*, p. 377.

⁴⁵ NICOL, *Despotate I*, op. cit., p. 13.

Quant à l'historien grec Konstantinos Barzos, il semble considérer le récit de Villehardouin comme plus fiable⁴⁶. Pourtant, un peu plus loin, il affirme que la mère de Michel II était considérée par Akropolitês comme une concubine en raison de la nullité du second mariage de Michel I, qui serait due au cousinage de ses deux épouses successives⁴⁷. Dans cette hypothèse, il faut alors donner raison à Job plutôt qu'à Villehardouin. Toutefois, Barzos surinterprête quelque peu le texte d'Akropolitês, qui ne fait qu'affirmer que Michel II était un bâtard né d'une concubine. De plus, la même source affirme un peu plus loin que Michel fut assassiné alors qu'il dormait avec son épouse⁴⁸. Rien n'oblige donc à penser qu'Akropolitês considérait la seconde épouse de Michel comme un concubine : Michel a tout simplement pu avoir une concubine en plus de son épouse légitime.

Quant au récit de Job, selon lequel la mère de Michel II était l'épouse de Michel I^{er}, il est loin d'être probant, en raison de sa très grande confusion, notamment puisqu'il dédouble Michel I^{er} en deux dirigeants successifs.

⁴⁶ BARZOS, *Γενεαλογία...*, *op. cit.*, t. II, pp. 673-674.

⁴⁷ AKROPOLITÊS, §14, p. 24, ll. 19-21. BARZOS, *ibid.*, pp. 688-689.

⁴⁸ *Ibid.*, §14, p. 25, l. 5.

Annexe 1/4 : la bataille de Kountoura

Michel, qui avait probablement été gouverneur du Péloponnèse avant 1204, livra en 1205 un combat dans cette province contre l'envahisseur latin. La version grecque de la *Chronique de Morée* nous dit d'ailleurs qu'elle fut la seule bataille qui fut menée lors de la conquête de la péninsule⁴⁹. Alors qu'il avait quitté peu avant le siège de Nauplie auprès de Boniface de Montferrat pour rejoindre Arta et y prendre le pouvoir, Michel revint rapidement dans la presqu'île de Pélopes, parvint à rassembler les forces byzantines de Nikli, Veligosti et Sparte et livra bataille contre Guillaume de Champlitte et Geoffroy de Villehardouin⁵⁰.

L'historien Villehardouin, homonyme du conquérant, est la seule source mentionnant la présence de Michel, désigné par le nom de *Michalis*, qui dans le contexte ne peut être que le *Michalis* parti pour Arta peu de temps avant⁵¹. Les versions grecque⁵² et italienne⁵³ de la *Chronique de Morée*, quant à elles, ne mentionnent pas la présence de Michel, mais indiquent l'origine des assaillants ainsi que le lieu de la bataille. Enfin, la version française de la

⁴⁹ *ΧΡΟΝΙΚΟΝ ΜΟΡΕΩΣ* [= *Chronique de Morée*, version grecque]. *Τὸ Χρονικὸν τοῦ Μορεῶς*, éd. Petros Kalonaros, Athènes, D. Dêmétrakos, 1940, §113, vv. 1737-38, p. 75 :

« Αὐτὸν καὶ μόνον τὸν πόλεμον ἐποῖκαν οἱ Ρωμαῖοι
εἰς τὸν καιρὸν ποῦ ἐκέρδισαν οἱ Φράγκοι τὸν Μορέαν. »

⁵⁰ Sur l'ensemble de la campagne de Villehardouin et Champlitte : VILLEHARDOUIN, §§ 325-330, pp. 134-140 ; *CHRONIQUE DE MORÉE*, version française, §§ 103-117, éd. Jean-Alexandre Buchon, *Recherches historiques sur la Principauté française de Morée et ses hautes baronnies*, 2 vol., Paris, Renouard, 1845, t. I, pp. 37-46 = éd. Jean Longnon, *Livre de la Conquête de la Princée de l'Amorée. Chronique de Morée (1204-1305)*, Paris, Renouard, 1911 (Publications pour la Société de l'histoire de France), pp. 33-40 ; *CRONACA DI MOREA* [= *Chronique de Morée*, version italienne], éd. Hopf, « Versione Italiana inedita della Cronaca di Morea », *Chroniques gréco-romanes inédites ou peu connues*, Berlin, Weidmann, 1873 [ci-après, *CGR*], pp. 423-427 ; *ΧΡΟΝΙΚΟΝ ΜΟΡΕΩΣ*, §§99-117, vv. 1505-1807, pp. 64-78. BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, pp. 59-64.

⁵¹ VILLEHARDOUIN, §§ 328-329, p. 138 : « *Michalis oï qu'il estoient a si pou de gent en la terre : si amassa grant gent, et ce fu une mervoille de gent, et chevaucha après als si cum cil qui les cuidoit avoir toz pris et avoir en sa main.* »

⁵² *ΧΡΟΝΙΚΟΝ ΜΟΡΕΩΣ*, §113, vv. 1714-1738, pp. 73-75, en particulier vv. 1714-1716 :

« Ὡς τὸ ἔμαθαν γὰρ οἱ Ρωμαῖοι ἀπ' ἔσω ἀπὸ τὸ Νίκλι,
ἐκεῖνοι τῆς Βελίγостης, τῆς Λακοδαμονίας,
ὄλοι ὁμοῦ ἐσωρεύτησαν, πεζοὶ καὶ καβαλλάροι »

et vv. 1723-1724 :

« Ἐκείσε ἐπαρεσύρθησαν, τὸ λέγουν Κηπησιάνους
ὅπου τὸ κράζουν ὄνομα στὸν Κούντουραν ἐλαιῶνα. »

⁵³ *CRONACA DI MOREA*, p. 426 : « *Inteso, ch'ebbero questi successi de Franchi li Greci de Nicli, che è una campagna sotto Castel Tornese, e quelli di Ligosti, Lacedemonia, Zigo e Melingo, lochi de Lacedemonia, si ridussero a Ressonera e intendendo, che li Franchi andavano minacciando li lochi loro, se ridusseno a Capo Schienò, che vien interpretato Condurolona* » ; cf. LONGNON, *Livre de la Conquête... op. cit.*, p. 38, n. 1.

Chronique de Morée raconte elle aussi la chevauchée de Villehardouin et Champlitte, mais ne mentionne ni la bataille ni Michel⁵⁴.

Dans un article de 1973, R.-J. Lœnertz a contesté que le « *Michalis* » mentionné par Villehardouin au § 328 soit le même que celui mentionné au § 301⁵⁵. Les principaux arguments de Lœnertz sont les suivants : d'une part il est inconcevable que Michel ait été à deux reprises en guerre contre les Francs d'Achaïe, en 1205 puis en 1207-1209 et d'autre part Michel, occupé à organiser son État, avait mieux à faire que d'intervenir dans le Péloponnèse. Or, d'une part, on ne voit pas de raison de s'interdire de penser que Michel est intervenu à deux reprises en Morée ; quant au second argument il néglige le fait que les Francs étaient alors en pleine conquête de la péninsule et étaient donc eux aussi en position de faiblesse : il pouvait paraître logique de les attaquer à un moment où le théâtre des opérations était encore contrôlé par ce qu'il restait de l'appareil byzantin. Par ailleurs, M. Kordoses a réfuté en 1980 l'hypothèse des deux *Michalis*, l'un en Épire, l'autre dans le Péloponnèse⁵⁶.

Quoi qu'il en soit, la bataille eut lieu à Kountoura, près de Kapsikia⁵⁷, à une date difficile à déterminer⁵⁸. L'avantage numérique de Michel, probablement exagéré par les sources d'origine latine, n'empêcha pas la défaite⁵⁹. Michel Comnène, si c'est bien lui, retourna donc en Épire.

⁵⁴ Cf. BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, pp. 61-63.

⁵⁵ LŒNERTZ, *Aux origines...*, *art. cit.*, pp. 377-389.

⁵⁶ KORDOSES, *Σχέσεις...*, *art. cit.* pp. 51-55 ; cf. aussi *idem*, « Η Κατάκτηση της Νότιας Ελλάδας από τους Φράγκους. Ιστορικά και τοπογραφικά προβλήματα » [«La conquête de la Grèce méridionale par les Francs. Problèmes historiques et topographiques»]. *Ιστοριογεωγραφικά*, I (1986), pp. 102-106.

⁵⁷ La localité de Kapsikia, identifiée par BUCHON, *Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises pendant le XIIIe siècle*, Paris, Mairet, 1841, p. 42, n. 7, lui-même repris par NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 22, n. 14, avec le village de Kapsia, entre Tripoli et Livadia, doit plutôt être située dans la plaine de Messénie ; cf. SCHMITT, John, *The Chronicle of Morea*, Londres, Methuen, 1904, p. 635 ; MILLER, *The Latins in the Levant*, Londres, J. Murray, 1908, p. 38 ; LONGNON, *Livre de la Conquête...* *op. cit.*, p. 38, n. 1 ; BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, pp. 421-422 ; KORDOSES, *Σχέσεις...*, *art. cit.*, p. 50 ; *idem*, *Κατάκτηση...*, *art. cit.*, pp. 101-102.

⁵⁸ Concernant la datation de cette bataille, ou tout du moins sa chronologie, l'incertitude est de rigueur, du fait de la non-concordance des sources que constituent Villehardouin et la *Chronique de Morée*. Pour STIERNON, *Aux origines...*, *art. cit.*, p. 104, n° 23), l'attaque eut lieu avant le départ de Boniface de Morée en mars 1205 ; pour BON, *ibid.*, p. 62, la bataille eut lieu à la fin de l'été. KORDOSES, *Σχέσεις...*, *art. cit.*, p. 49 ; *idem*, *Κατάκτηση...*, *art. cit.*, p. 101.

⁵⁹ VILLEHARDOUIN, § 329, p. 138 : « *et fu a trop grant meschief, qu il n'avoient mie plus de .VC. homes a cheval, et cil en avoit bien plus de .VM. Ensi cum les aventures avienent si cum Dieu plaist, se combatirent as Grioux, et les desconfirent et vainquirent ; et i perdirent mult li Grieu.* » Villehardouin exagère probablement l'avantage numérique des Grecs (5000 contre 500), le *XPONIKON MOPEΩΣ*, §113, vv. 1725, 1730-31, p. 74, ne mentionnant que 4000 Grecs contre 700 Latins (« *Ἦσαν χιλιάδες τέσσαρες, πεζοὶ καὶ καβαλλάρου. (...) Κ' οἱ Φράγκου γὰρ οὐκ ἦσαν, πεζοὶ καὶ καβαλλάρου, / μόνου ἑφτακόσιοι μοναχοί, τόσους τοὺς ἐγνωμάσαν.* ») La *CRONACA DI MOREA* confirme le chiffre de 4000 Grecs : « *e furon in tutto tra cavalli e*

pedoni^m₄ per ostar a Franchi, e vennero alle man ivi Franchi e Greci, e Greci vinsero con occision di molti, e pochi scamparono. »

Annexe 1/5 : la conquête de Dyrrachion et de Larissa par Michel I^{er} vers 1212

La capture des métropoles de Dyrrachion et de Larissa par les Grecs d'Épire constitue assurément un événement marquant pour les contemporains, en raison de l'importance politique, stratégique et religieuse de ces deux villes. Or, ce n'est malheureusement que par des sources peu explicites que nous pouvons tenter de la dater. Pour ajouter à la confusion, les sources sont souvent contradictoires entre elles et il faut donc les livrer à une nécessaire critique.

Nombreux sont les témoignages qui attribuent la prise de Dyrrachion à Théodore⁶⁰. Les auteurs concernés sont, d'une part, l'auteur nicéen Akropolitès et ses suiveurs Skoutariôtès et Ephraïm, d'autre part le Vénitien Stefano Magno. Or Akropolitès comme Stefano Magno n'ont probablement gardé en mémoire, concernant la prise de Dyrrachion, que celle effectuée par Théodore, le frère de Michel, après l'expédition de Pierre de Courtenay.

Il existe cependant des sources plus proches des événements, à la fois géographiquement et chronologiquement, et qui doivent donc avoir notre préférence : il s'agit de deux témoignages épirotes et d'un témoignage serbe. Tous indiquent que c'est bel et bien Michel qui, le premier, s'est emparé de Dyrrachion. Dans l'une de ses lettres au patriarche Manuel, Jean Apokaukos affirme que les métropolités Dokeianos de Dyrrachion et Kalospitès de Larissa ont été mis en place par Michel au cours d'un synode advenu neuf ans avant la lettre, qui date d'avril 1222, soit en 1213⁶¹. La prise de Dyrrachion est quant à elle mentionnée dans une lettre de Georges Bardanès au patriarche Germain II⁶². Enfin, la *Vie de Stepan*

⁶⁰ STEFANO MAGNO, *Estratti degli Annali Veneti di Stefano Magno*, éd. Hopf, CGR, p. 180 ; AKROPOLITÈS, §14, p. 25, l. 12 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 461, ll. 4-5 ; ÉPHRAÏM, *Chronographia*, éd. I. Bekker, CSHB, Bonn, Weber, 1840, v. 7673.

⁶¹ APOKAUKOS, Lettre au patriarche Manuel, éd. Vassilievski, *Epirotica Saeculi XIII...*, art. cit., VV, III (1896), n° 17, p. 270 = LAMPROPOULOS, Kosmas, *Γεωργίου Αποκαυκος. Συμβολή στην έρευνα του βιοῦ και του συγγραφικου έργου του*, [« Jean Apokaukos, Contribution à l'étude de sa vie et de son œuvre écrite »] Athènes, Basilopoulos, 1988 (Ιστορικές Μονογραφίες, 6), Ε70. NICOL, *Despotate I*, op. cit., p. 41 et n. 31 ; DUCCELLIER, Alain, *La façade maritime de l'Albanie au Moyen Age. Durazzo et Valona du XI^e au XV^e siècle*, Thessalonique, Institute for Balkan Studies, 1981, p. 150.

⁶² BARDANÈS, éd. Andrea Mustoxidi, *Delle Cose Corciresi*, Corfou, Tipografia del Governo, 1848, appendice, p. LIV = éd. Raymond-Jean Loenertz, « Lettre de Georges Bardanès, métropolitte de Corcyre au patriarche œcuménique Germain II », *ΕΕΒΣ*, XXXIII (1964), p. 112, §12, ll. 256-263 [rééd. in *BFG*, t. I, p. 494].

Nemanja indique que Michel, lors de son expédition vers Skutari, est parti de Dyrrachion, ce qui confirme que la ville était bien entre ses mains⁶³.

Ces sources ne nous apprennent malheureusement presque rien sur la façon dont se déroula la prise de la ville. Seule la lettre du métropolite de Corfou mentionne la présence d'une forte garnison italienne :

« Ἀγαπα γὰρ ὁ κραταιὸς βασιλεὺς ἡμῶν [Théodore] τὰς πύλας Δυρραχίου ὑπὲρ πάντα τὰ ὑπήκοα φρούρια. Οὐ γὰρ ἀπονητὶ κατεκτήσατο τὴν πόλιν ἐκείνην, οὔτε πρόην ὁ τοῦ βασιλέως μακαριστὸς αὐτοῦ ὁμαίμων, ὁ τρισαριστεὺς Κομνηνός [Michel I^{er}], οὔθ' ὕστερον αὐτὸς οὔτος ὁ αὐτοκράτωρ, ἀλλ' ἐκεῖ προσβαλὼν Ἰταλικαῖς μυριάσιν, ὡς νοσιᾶν καταλήψεσθαι διαπειλομέναις οὐχ ὅπως Ἐπίδαμνον ἀλλ' ἤδη καὶ τὰ προσωτέρω καὶ ὑπερκείμενα, συνέτριψε τὰ κράτη τῶν τόξων, ὄπλον καὶ ὁμοφαίαν καὶ πόλεμον. »⁶⁴

Concernant cet extrait, Alain Ducellier affirme que « *la mention des « troupes italiennes innombrables » qu'il a fallu repousser ne s'applique certainement pas à l'époque de Michel Doukas* »⁶⁵. On se permettra néanmoins de remarquer que, si la proposition mentionnant les troupes italiennes (Ἰταλικαῖς μυριάσιν) concerne à coup sûr Théodore, rien n'interdit de supposer qu'elle ne concerne pas aussi Michel dans la mesure où la phrase est bâtie, non sur une antithèse, mais sur un parallélisme οὔτε ... οὔτε : « ni Michel, ni Théodore n'ont pu s'emparer de la ville sans effort, non sans avoir à lutter contre des troupes italiennes. » Reste que cette affirmation de Bardanês peut cependant être purement rhétorique : l'absence de source vénitienne laisse en effet entendre que la République n'a pas consacré beaucoup de moyens à sa défense⁶⁶.

⁶³ VIE D'ÉTIENNE NEMANJA, éd. Pavel-Jozef Šafárik, *Památky dřevního písemnictví Jihoslovanův*, Prague, 1873, §18, p. 24 = HAFNER, Stanislaus, *Stefan Nemanja nach den Viten des hl. Sava und Stefans der Erstgekrönten*, Graz-Vienne-Cologne, Styria, 1962, pp. 118 (traduction allemande). Cf. JIREČEK, Konstantin, « Skutari und sein Gebiet im Mittelalter », dans THALLÓCZY, Ludwig von, (éd.) *Illyrisch-Albanische Forschungen*, 2 vol., Munich-Leipzig, Verlag von Duncker und Humblot, 1916, I, pp. 104-105 ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 151 ; NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 38 ; RAVEGNANI, Giorgio, « La conquista veneziana di Corfù », dans MALTEZOU, Chrysa et ORTALLI, Gherardo (éds.), *Venezia e le isole Ionie*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 2005, p. 107.

⁶⁴ Cf. *supra*, n. 62.

⁶⁵ DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 150.

⁶⁶ NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, pp. 37-38 ; LÉNERTZ, *Lettre de Georges Bardanês...*, *art. cit.*, p. 99 ; DUCCELLIER, *ibid.*, pp. 150-151, nn. 151 et 152. La réfutation de la prise de Dyrrachion par VAN TRICHT, Filip, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation », *Le Moyen Age*, CVII (2001), p. 237, n. 82, n'est pas recevable. Le premier argument, selon lequel le frère de l'empereur Théodore mentionné par Bardanês peut être au choix Michel, Manuel ou Constantin, est incompatible avec l'adjectif μακαριστὸς habituellement réservé aux défunts. Quant au second argument, selon lequel la nomination d'un métropolite n'implique pas la possession effective de son siège, cf. *infra*. L'auteur enfin semble ignorer le témoignage de la *Vie d'Étienne Nemanja*, qu'il cite pourtant plus loin au sujet des expéditions serbes de Henri de Flandre.

Quoi qu'il en soit, il ressort de ces sources que Dyrrachion appartenait à l'État épirote dès le règne de Michel, plus précisément avant 1213. Il est d'ailleurs à noter que l'une d'entre elles mentionne également la métropole de Larissa. Manifestement, les deux métropolitains sont toujours mentionnés ensemble dans les lettres échangées par Jean Apokaukos et le patriarche Manuel, ce qui laisse entendre qu'ils ont été nommés ensemble et donc que les villes ont été reprises à peu près à la même époque⁶⁷.

Une autre source permet peut-être d'avancer cette date à 1212. En effet, une décision synodale, datée de juin, indiction 15, mentionne la présence du chartophylax Léon-Manuel Makros à la métropole de Larissa⁶⁸. La mention de ce chartophylax permet de raccrocher à ce document une lettre de Jean Apokaukos destinée au métropolitain de Larissa, qui était donc en place à cette époque⁶⁹. L'éditeur de ces deux documents, Nikos Bees, les place en 1212 ; cette datation est suivie par l'ensemble des historiens postérieurs⁷⁰. Il semble donc raisonnable de considérer que Larissa était tombée dès le mois de mai-juin 1212 et que la chute de Dyrrachion eut lieu à une date voisine. L'évêque de Larissa mentionné en 1212 est-il Kalospitês ? Il est impossible de le savoir avec certitude, mais quoi qu'il en soit il est tout à fait possible que sa nomination par Michel ait eu lieu avant sa confirmation par le synode d'Arta qui eut lieu en 1213⁷¹.

Cette chronologie ne fait pourtant pas consensus parmi les historiens : ainsi, Johannes Koder, dans le premier tome des *Tabulae Imperii Byzantini*, ne mentionne aucune conquête de la Thessalie avant 1218 et n'évoque à aucun moment le rôle éventuel de Michel I^{er}⁷². Or, les auteurs donnés en note à l'appui de cette version mentionnent bel et bien ce dernier. Tout

⁶⁷ MANUEL I^{er}, éd. Vassilievski, *Epirotica Saeculi XIII...*, art. cit., pp. 268-269 et APOKAUKOS, éd. Vassilievski, *ibid.*, pp. 270-278. DUCCELLIER, *ibid.*, p. 150 et n. 146.

⁶⁸ APOKAUKOS, éd. Bees, « Aus dem Nachlaß von N. A. Bees : Unedierte Schriftstücke aus der Kanzlei des Johannes Apokaukos des Metropolitens von Naupaktos (in Aetolien) », *BNJ*, XXI (1976), n° 13, pp. 72, l. 8 (= LAMPROPOULOS, K1).

⁶⁹ APOKAUKOS, Lettre au métropolitain de Larissa, éd. Bees, *ibid.*, n° 68, pp. 125-127 (= LAMPROPOULOS, E1α).

⁷⁰ Contrairement à ce qu'affirme Van Tricht, l'éditeur BEES, Nikos, « Λέων-Μανουήλ Μακρός », *ΕΕΒΣ*, II (1925), p. 125, place très clairement la lettre en 1212 et exclut 1227 pour des raisons internes au document (cf. *ibid.*, pp. 138-140). Cette datation est reprise par BEES-SEPHERLES, Eleni, « Aus dem Nachlaß von N. A. Bees : Unedierte Schriftstücke aus der Kanzlei des Johannes Apokaukos des Metropolitens von Naupaktos (in Aetolien) », *BNJ*, XXI (1976), p. 212 ; NICOL, *Despotate I*, op. cit., pp. 40-41, nn. 30-32, p. 79 ; FERJANČIĆ, Božidar, *Тесалија у XIII и XIV веку* [« La Thessalie aux XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles »], Belgrade, Византолошки институт САНУ, 1974 (Monographies, n° 15), pp. 39-44, 48-49 ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, op. cit., p. 150 et n. 147 ; LAMPROPOULOS, *Ιωάννης Αποκαύκος...*, op. cit., pp. 172, 262.

⁷¹ DUCCELLIER, *ibid.*, ne se prononce pas. LAMPROPOULOS, *ibid.*, pense qu'il s'agit de Kalospitês.

⁷² *TIB*, I, p. 70 (voir aussi pp. 145, 148, 198-199).

d'abord, Božidar Ferjančić, au passage cité par Koder, reprend tout le raisonnement de Nicol sans le contredire⁷³. Le résumé français donné en fin d'ouvrage, malgré une erreur de traduction, est néanmoins explicite :

« *Bien que les sources narratives mentionnent très peu les expéditions des premiers souverains d'Épire en direction de l'Orient, on peut constater que déjà le fondateur de l'État d'Épire, Michel I Ange (1205-1214), vers la fin de son règne, avait envahi quelques régions de la Thessalie centrale et occidentale. On ne peut pas suivre non plus la restauration du pouvoir grec en Thessalie d'après les données qui concernent la restauration de l'organisation de l'église grecque dans les anciens centres épiscopaux, centres qui existaient aussi avant 1204 (Larissa, Dimitriade et autres).* »⁷⁴

La deuxième phrase comporte bien évidemment une erreur de traduction. Outre qu'elle contredit manifestement la phrase précédente ainsi que le texte serbe original, elle est de plus incorrecte puisqu'aucune négation ne vient justifier ce « *non plus* ». Il faut donc en conclure que Ferjančić considère que Michel a bien commencé la conquête de la Thessalie achevée ensuite par son frère.

Quant à la seconde référence donnée par Koder, renvoyant à un texte de Kenneth Setton, elle est elle aussi inadéquate⁷⁵. En effet, si le texte cité parle bien de l'offensive de Théodore en 1218⁷⁶, il est en revanche l'œuvre de Donald Nicol, lequel écrit quelques pages plus haut :

« *In 1212 he drove the remaining Lombard barons out of central Thessaly, and occupied Larissa and the surrounding district, thus severing communications between Thessalonica and the French Duchy of Thebes and Athens.* »⁷⁷

Dans un article plus récent, Filip Van Tricht a remis en cause cette vision des choses, affirmant, en parlant de Donald Nicol : « *Un examen en profondeur de ses arguments prouvera que ses conclusions ne sont pas très solides, qu'elles ne tiennent pas.* »⁷⁸ Pour justifier cette opinion, l'auteur utilise les contre-arguments suivants :

⁷³ FERJANČIĆ, *Tecauja...*, *op. cit.*, pp. 39 sq. = pp. 39-44.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 285.

⁷⁵ SETTON, Kenneth, « The Latins in Greece and the Aegean from the Fourth Crusade to the end of the Middle Ages », dans *Cambridge Medieval History*, t. IV/1, p. 306 (sic).

⁷⁶ NICOL, Donald, « The Fourth Crusade and the Greek and Latin Empires », dans BURY, John, HUSSEY, Joan, et al., *Cambridge Medieval History*, 8 t. en 9 vol., Cambridge, University Press, 1964-1967, t. IV/1, p. 306.

⁷⁷ *Ibid.*, pp. 299-300.

⁷⁸ VAN TRICHT, *La politique étrangère...*, *art. cit.*, p. 228.

1) Les lettres de mai-juin 1212 peuvent également être datées de 1227, ce que mentionne l'éditeur Nikos Bees.

2) Kalospitês n'a pas été nommé en 1212 mais en 1213.

3) « L'argumentation selon laquelle la simple mention d'un métropolitain de Larissa impliquerait que la ville se trouvait nécessairement sous domination grecque, ne tient pas. »

4) Michel n'est pas en guerre contre l'empire latin dans les années 1212-1216⁷⁹.

Or, ces contre-arguments ne sont absolument pas probants. On reconnaîtra certes à l'auteur que les lettres d'Apokaukos datées de l'indiction 15 peuvent bien dater de 1227, mais il n'en reste pas moins que Kalospitês avait été nommé à coup sûr au plus tard en 1213. Et contrairement à ce qu'affirme Van Tricht, ce dernier point est absolument décisif. Certes, on trouve des exemples de prélats, latins ou grecs, portant leur titre même si leur siège est occupé par le camp opposé. Cependant, il s'agit à chaque fois de prélats chassés de leur siège ou bien de prélats nommés à titre honorifique pour maintenir la fiction que le siège existe toujours. Or, les métropolitains de Larissa et de Dyrrachion n'appartiennent à aucun de ces cas. Manifestement, Kalospitês et Dokeianos ne sont pas en exil. Quant à une nomination de prestige, elle ne pourrait être le fait que d'un patriarche. Une telle usurpation de prérogatives ne pouvait se justifier que par nécessité pratique. L'absence d'une telle nécessité aurait constitué une circonstance aggravante que le patriarche Manuel n'aurait pas manqué de mentionner dans sa lettre envoyée à Apokaukos⁸⁰. Surtout, on ne voit pas très bien quelle raison aurait eu Michel de nommer des métropolitains s'il ne contrôlait pas politiquement les sièges correspondants : si ces nominations étaient gratuites, à ce compte-là, pourquoi ne pas nommer d'autres métropolitains ? Comme par hasard, les nominations incriminées ne sont que deux et l'une d'entre elles concerne Dyrrachion, ville dont on ne peut avoir aucun doute sur le fait qu'elle est effectivement tombée aux mains de Michel. On ne peut donc que conclure à la similarité du sort de Larissa.

Quant à l'argument du contexte politique des années 1212-1216, il est tout à fait recevable, à ceci près que la conclusion d'une paix entre le souverain épirote et l'empereur latin n'exclue en rien la conquête de la Thessalie centrale au début 1212. Bien au contraire, Van Tricht ayant fixé lui-même à mai-juin 1212 la date à laquelle Michel reconnut la suzeraineté de Henri de Flandres⁸¹, il est donc tout à fait possible que Larissa soit tombée dès

⁷⁹ *Ibid.*, pp. 228-229.

⁸⁰ MANUEL I^{er}, éd. Vassilievski, *Epirotica Saeculi XIII...*, art. cit., p. 268-269.

⁸¹ VAN TRICHT, *La politique étrangère...*, art. cit., p. 236.

avril-mai 1212, comme l'affirment Nicol et les historiens postérieurs, et que Michel soit ensuite resté en paix avec l'empire latin jusqu'à la fin du règne de Michel.

Bien plus, cette date de mai-juin 1212 correspond parfaitement avec d'autres sources concernant la chute de Demetrias, tombée d'après Donald Nicol aux mains de Michel. Aux alentours de mai 1212, l'évêque latin de la ville demanda à être relevé de son poste, qu'il ne pouvait occuper⁸². Van Tricht a beau affirmer que cet empêchement peut avoir d'autres causes (« *Peut-être est-ce l'indication d'une certaine rivalité au sein du clergé latin ou d'un manque de revenus pour pouvoir remplir correctement sa tâche.* »), on n'imagine pas de meilleure cause à cet empêchement que la conquête de la ville par les Grecs, surtout si l'on sait que Larissa est, au même moment, manifestement aux mains de Michel. Si, de fait, « *aucune référence à une quelconque invasion grecque n'est vraiment faite dans cette lettre* », aucune référence n'est faite non plus aux autres causes invoquées par l'auteur. En revanche, une telle coïncidence dans les dates ne peut être que suspecte ; on préférera supposer au contraire que si l'empereur venait de conclure un accord avec le souverain épirote, alors l'évêque titulaire de Demetrias n'avait plus aucune chance de retrouver son siège et ne pouvait que demander à être libéré de sa charge.

Van Tricht met ensuite en avant le fait que dès le mois de juin le diocèse de Demetrias fut confié à l'évêque de Gardiki⁸³ : *qui nimis probat nihil probat !* C'est en effet un curieux raisonnement que celui qui considère que la nomination d'un métropolitain de plein exercice n'a rien à voir avec le contrôle effectif d'une ville, tandis que l'attribution d'un diocèse à un évêque d'un autre siège prouverait au contraire le contrôle effectif dudit diocèse. Bien au contraire, il était tout à fait logique que l'évêché, qui n'existait plus qu'en théorie, soit confié à un prélat qui continuerait à gérer les affaires du clergé diocésain désormais en exil.

Quant à la confirmation par Arsène, évêque de Demetrias, de la fondation de Constantin Mélissène à Makrinitza, mentionnée dans un document daté du mois de février, indiction 3, on peut certes supposer, comme le fait Van Tricht, qu'il faille la dater de 1230 plutôt que de 1215 : outre que cela ne change rien à tout ce qui précède, il restera alors à expliquer pourquoi Constantin Mélissène est présenté comme « *ὁ ἐπ'ἀνεψιᾷ γαμβρὸς τοῦ κυροῦ Θεοδώρου Κομνηνοῦ τοῦ Ἀγγέλου* », sans que ce dernier n'ait droit à son titre de

⁸² INNOCENT III, éd. Jacques-Paul Migne, *Patrologiae Cursus Completus, Series Latina*, 221 vol., Paris, Garnier, 1844-55 [ci-après *PL*], t. CCXVI, col. 575, n° XLII (7 mai 1215).

⁸³ *Ibid.*, col. 596, n° LXXII (25 mai 1215).

basileus, comme il se devrait pourtant en février 1230, un mois avant la bataille de Klokotnitsa⁸⁴.

Enfin, la mention d'un évêque grec de Domokos en 1215 n'est certes pas convaincante pour Van Tricht, mais pour les raisons déjà débattues ci-dessus, elle a pourtant toutes les chances d'être liée à la reconquête de cette ville⁸⁵. Force est donc d'en conclure que la conquête de la Thessalie centrale eut bien lieu sous Michel I^{er}, probablement vers 1212.

⁸⁴ *MM*, t. IV, pp. 382-383. NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, pp. 37, 41 ; VAN TRICHT, *La politique étrangère...*, *art. cit.*, p. 230. Concernant la datation de ce document, cf. aussi FERJANČIĆ, Božidar, « Породица Малјасина у Тесалији » [« La famille Melissène en Thessalie »], *ZFFB* VII/1 (1963), pp. 242-243.

⁸⁵ NICOL, *ibid.*, p. 41 ; VAN TRICHT, *ibid.*, pp. 230-231.

Annexe I/6 : le titre impérial de Manuel Comnène

Les sources concernant l'exercice du pouvoir par Manuel Comnène sont assez peu nombreuses et, pendant longtemps, seul le récit de l'historien nicéen Akropolitès a été pris en compte. En voici une traduction :

« Et donc (...) Manuel Ange, qui avait été honoré de la dignité despotique par son frère et qui s'était enfui, alors que l'armée romaine était en déroute, parvint à Thessalonique et se fit appeler despote, gouvernant la ville et les territoires alentour, signant ses écrits en lettres rouges. Se moquant de lui, l'un des ambassadeurs envoyés par l'empereur Jean lui dit : « Il te convient bien, le titre que l'on chante pour le Christ, *À l'empereur et au despote.* »⁸⁶

On a donc pendant longtemps considéré que Manuel n'avait jamais porté d'autre titre que celui de despote mais qu'il avait exercé certaines prérogatives impériales⁸⁷.

Un document du tribunal de Démétrios Chômaténos à Ohrid datant de mai 1235⁸⁸ a néanmoins permis à Božidar Ferjančić d'établir que Manuel s'était attribué le titre impérial⁸⁹. Le *terminus post quem* de la proclamation doit quant à lui être placé en mars 1234, date à laquelle Manuel signe en tant que despote un privilège pour les Ragusains⁹⁰. Il faudrait donc placer entre ces deux dates l'aveuglement de Théodore par le tsar bulgare et la proclamation impériale de Manuel. Cette hypothèse, appuyée par quelques émissions monétaires, a été acceptée par la plupart des historiens⁹¹. Il est peut-être possible de resserrer la datation en

⁸⁶ AKROPOLITÈS, §26, pp. 43-44, repris par SKOUTARIÔTÈS, p. 475 et ÉPHRAÏM, vv. 8111-8122. Le mot δεσπότης, signifiant « maître », est fréquemment attribué au Christ.

⁸⁷ NICOL, *Despotate I*, op. cit., pp. 113-114 ; LÆNERTZ, *Lettre de Georges Bardanès...*, art. cit., p. 94 [474].

⁸⁸ CHÔMATÉNOS, *Ponemata Diaphora*. éd. Günter Prinzing, Berlin, De Gruyter, 2002 (CFHB, Series Berolinensis), n° 106, p. 346 : « τοῦ ἐν ἡμῖν κρατοῦντος κρατίστου δεσπότη καὶ βασιλέως κυροῦ Μανουήλ τοῦ Δούκα » ; p. 350 : « τοῦ κρατίστου δεσπότη καὶ βασιλέως τοῦ Δούκα κυροῦ Μανουήλ ».

⁸⁹ FERJANČIĆ, Božidar, *Деспоти у Византии и јужнословенским земљама* (« *Les Despotates à Byzance et dans les pays yougoslaves* »), Belgrade, Académie serbe des sciences et des arts, 1960 (Византолошки институт, књига 8), pp. 59-60 ; *idem*, « Солунски Цар Манојло Анђео (1230-1237) » [*L'empereur de Thessalonique Manuel Ange*], *ZFFB*, XIV (1979), p. 100.

⁹⁰ cf. Annexe II/1, n° 6.

⁹¹ SIMON, Dieter, « Witwe Sachlikina gegen Witwe Horaia », *Fontes Minores*, VI, Francfort-sur-le-Main, Löwenklau Gesellschaft, 1984 (Forschungen zur Byzantinischen Rechtsgeschichte, 11), p. 351, n. 16 ; PRINZING, *Demetrii Chomateni Ponemata Diaphora*, p. 216* ; BREDENKAMP, François, *The Byzantine Empire of Thessaloniki (1224-1242)*, Thessalonique, Municipality of Thessaloniki, 1996, pp. 219-220, 223-224, 241.

tenant compte de l'acte émis en novembre 1234 par Théodore, qui semble donc jouir encore à cette date de ses prérogatives impériales⁹².

La dénomination officielle de Manuel pose néanmoins problème car, dans le document de mai 1235, Manuel est qualifié de δεσπότης καὶ βασιλεύς, ce qui constitue une confirmation du texte assurément malveillant d'Akropolitès. Il est d'ailleurs à noter que le titre de δεσπότης était fréquemment porté par les empereurs⁹³. L'emploi conjoint des deux titres, βασιλεύς et δεσπότης, constituait certes une innovation : elle sera néanmoins reprise quelques décennies plus tard à la cour de Constantinople⁹⁴.

Pour justifier cet intitulé inhabituel, François Bredenkamp explique que Manuel qui gouvernait au nom de Théodore s'intitula « *despote et basileus* », unissant ainsi le titre qui était le sien *de jure* et la fonction qu'il exerçait *de facto*, avant de pouvoir prendre le titre impérial après l'aveuglement de Théodore⁹⁵. Malheureusement, cette explication n'est pas tout à fait convaincante puisque Bredenkamp semble confondre les périodes antérieures et postérieures à la proclamation.

⁹² Cf. Annexe II/1, n° 4 *ter*.

⁹³ GUILLAND, Rodolphe, « Études sur l'histoire administrative de l'Empire byzantin. Le despote », *REB* XVII (1959), pp. 52, 54.

⁹⁴ *ibid.*, pp. 54-55.

⁹⁵ BREDEKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, p. 238.

Annexe I/7 : le titre despotique de Michel II

Il est certain que Michel II Comnène reçut le titre despotique de Jean III Doukas Vatatzès en 1252. Néanmoins, la question se pose de savoir si le souverain épirote portait déjà ce titre auparavant.

Selon Donald Nicol, Michel « *established himself as a Despot* » dès son retour du Péloponnèse au début des années 1230⁹⁶. Cette opinion est probablement basée sur un source génoise précisant qu'une ambassade fut envoyée par la république ligurie durant l'été 1231 au « despote Michel Comnène », ce qui ne semble pouvoir s'appliquer qu'à Michel II d'Épire⁹⁷. Il y a néanmoins tout lieu de penser qu'il y a une confusion entre Michel et son oncle Manuel⁹⁸. En effet, l'ambassade devant également rencontrer l'empereur Vatatzès, il paraît plus logique que Gênes ait souhaité entrer en contact avec les deux Empires de Thessalonique et de Nicée. De surcroît, certains documents postérieurs laissent entendre qu'à ses débuts Michel II ne portait pas le titre despotique. C'est notamment le cas des deux privilèges octroyés à Raguse et qualifiés de *horismos* et de *prostagma*. Dans ces documents, conservés en originaux dans les Archives de Dubrovnik, toutes les caractéristiques d'un tel titre sont absents : on ne trouve ni le titre lui-même, ni l'expression typique ἡ βασιλεία μου⁹⁹. Ces deux actes sont datés d'octobre, indiction 9 et de juin, indiction 11 ; ils sont traditionnellement datés d'octobre 1237 et de juin 1251¹⁰⁰.

Sur cette base, Božidar Ferjančić a affirmé que Michel II n'avait jamais porté le titre despotique avant 1252¹⁰¹. L'historien serbe en vint donc à rejeter le témoignage d'autres documents produits par le souverain épirote, en particulier les trois privilèges concernant Corfou qui ne nous parvenus qu'en traduction latine et donc pas sous leur forme originale. Ces trois documents présentent tous Michel comme un despote, mais on peut penser que ce

⁹⁶ NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 129.

⁹⁷ BARTHOLOMEUS SCRIBA, *MGH, Scriptores*, t. XVIII, p. 177, ll. 29-32 : « *Ipsa quippe anno destinati fuerunt legati duo, videlicet Nichola Embriacus et Guido Policinus, ad partes Romanie in una galea bene armata causa loquendi et firmandi pacem et conventionem cum Vathatio imperatore Romanie, et cum Michaele despote Commiano* ».

⁹⁸ HOECK-LCENERTZ, *Nikolaos-Nektarios...*, *art. cit.*, p. 170, repris par BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, p. 200, n. 679.

⁹⁹ Le contraste avec le privilège émis par Manuel Comnène en mars 1234 est à cet égard instructif ; cf. Annexe II/1, n° 6.

¹⁰⁰ *MM*, t. III, n° XII, pp. 58-59 ; n° XV, pp. 67-68. Cf. Annexe II/1, n°s 9 et 13.

¹⁰¹ FERJANČIĆ, *Деспоту у Византији...*, *op. cit.*, pp. 65-66.

titre a été ajouté au moment de la traduction et ne figurait pas dans l'original. C'est notamment le cas du premier, daté de décembre 1236, dont le dispositif est plus que suspect¹⁰². Les deux suivants, datés de janvier et février 1246, peuvent également présenter une signature altérée lors de la traduction¹⁰³. De même, le chrysobulle pour Constantin Maliasênos Comnène, daté de mai 1246, n'est connu que dans une copie postérieure à 1261, ne reproduisant ni la signature ni le sceau¹⁰⁴.

Il semble néanmoins que le savant serbe ait négligé une source qui vient démentir la thèse d'une investiture tardive de Michel II, à savoir le témoignage de Nicéphore Blemmydês, qui se rendit en Épire vers 1238/39. Or nous conservons une lettre à Michel II dans laquelle celui-ci est explicitement qualifié de despote et son épouse de *basilissa*¹⁰⁵. Quant aux trois documents de 1246, ils ne prouvent pas que Michel portait le titre, mais ils ne l'excluent pas, voire le suggèrent très fortement. Le chrysobulle pour Constantin Maliasênos notamment comporte à plusieurs reprises l'expression caractéristique ἡ βασιλεία μου. De plus, il est inséré dans un document, certes postérieur, mais qualifiant néanmoins explicitement Michel de despote et expliquant qu'il avait déjà ce titre au moment de l'émission de l'acte¹⁰⁶.

Reste l'acte présumé de juin 1251. Malheureusement, l'imprécision dans la date empêche de considérer sa datation comme une valeur absolue. Sa ressemblance avec l'acte d'octobre 1237 impose qu'ils aient un auteur commun, et semble même indiquer que leurs datations soient également à rapprocher. Dans cette hypothèse, il faudrait l'acte de juin, indiction 9 en 1236 et non en 1251. Bien sûr, cette datation n'est pas sans poser problème

¹⁰² BARONE, Nicola, *Notizie storiche tratte dai registri di Cancelleria di Carlo III di Durazzo con aggiunta di altri documenti*, Appendice, pp. 59-65, cité par LEMERLE, Paul, « Trois actes du Despote d'Épire Michel II concernant Corfou connus en traduction latine », *Προσφορά εἰς Στ. Π. Κυριακίδην = Ἑλληνικῶν Παράρτημα* IV (1953), Thessalonique, 1953, p. 407, n. 6 ; cf. pp. 414-418. Cf. Annexe II/2, n° 8. Cf. BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, p. 230.

¹⁰³ BARONE, *Ibid.*, Appendice, pp. 65-66, cité par LEMERLE, *ibid.*, p. 419, n. 43 ; *MHH*, t. I, n° 41, pp. 48-49, ll. 23-20 ; ROMANOS, Ioannis, « Ἀνδηγαυικὸν δίπλωμα τοῦ Ταρντίνου ἡγεμόνος Φιλίππου τοῦ Β' περιέχον μετὰφρασιν χρυσοβούλλου Μιχαὴλ τοῦ Β' δεσπότης τῆς Ἠπείρου », *ΔΙΕΕ* II (1885), pp. 594-596 [= *Κερκυραϊκά Χρονικά* VII (1959)]. Cf. LEMERLE, *ibid.*, pp. 418-423. Cf. Annexe II/1, n° 10 et 11.

¹⁰⁴ *MM*, t. IV, pp. 346-349.

¹⁰⁵ NICÉPHORE BLEMMYDÊS, Lettre à Michel II, éd. John Bury, « Inedita Nicephori Blemmydae », *BZ* VI (1897), pp. 526-531 ; éd. Nicola Festa, Theodori Ducae Lascaris Epistulae CCXVII, Florence, Carnesecchi e figli, 1898, Appendice III, pp. 320-324 : « τοῦ Βλεμμίδου ἐπιστολὴ πρὸς τὸν κυρὸν Μιχαὴλ τὸν δεσπότην » ; « Τῇ δεσποτικῇ μου συμπνοίᾳ καὶ συμφυίᾳ προσάγω τὴν προσκύνησιν ἀδιαίρετον. » Cf. BREDENKAMP, *Empire of Thessaloniki...*, *op. cit.*, p. 250 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, Alkmini, « Το ἀξίωμα του «Δεσπότη» καὶ τα δεσποτικά ἐγγράφα της Ἠπείρου » [« La dignité de « Despote » et les documents despotiques de l'Épire »], dans CONSTANTINIDES, Costas, (éd.), *Μεσαιωνικὴ Ἠπειρος, πρακτικὰ ἐπιστημονικοῦ Συμποσίου (Ιωάννινα 17-19 Σεπτεμβρίου 1999)*, Ιωάννινα 2001, p. 90 et n. 103.

¹⁰⁶ *MM*, t. IV, p. 345 : « τοῦ δεσπότης ἐκείνου Κομνηνοῦ κυροῦ Μιχαὴλ τοῦ Δούκα » ; p. 346 : « ἤδη γὰρ παρὰ τῆς βασιλικῆς ἀρχῆς τὸ τῶν δεσποτῶν ἀξίωμα ἔλαβε ».

puisque l'acte de l'indiction 9 offre plus d'exemptions que celui de l'indiction 11 ; or, on ne voit pas pourquoi Michel aurait diminué les privilèges de Raguse. Le problème n'a donc pas de solution réellement satisfaisante. Mais la datation de 1251 était loin de résoudre tous les problèmes afférents à ces documents, à tel point que Paul Lemerle écrivait en 1953 : « *Cet acte fait difficulté. [...] On ne saurait trop redire que toute la documentation concernant le Despotat grec d'Épire demande à être réétudiée d'ensemble.* »¹⁰⁷

Par conséquent, dans le doute, nous préférons néanmoins faire confiance à la lettre de Blemmydès, dont la date est connue, plutôt qu'un privilège à la datation incertaine. Il vaut mieux donc penser que Michel II porta le titre entre octobre 1237 et 1238/39. Reste à savoir dans quelles conditions. Alkmini Stavridou-Zafraka pense à ce propos que Michel prit ce titre de sa propre autorité¹⁰⁸. Cette hypothèse nous paraît cependant douteuse en raison de l'absence totale d'autre exemple de despote autoproclamé avant le XV^{ème} siècle. Peut-être vaut-il mieux mettre en rapport le titre despotique de Michel II avec la réorganisation de l'Empire de Thessalonique à la suite du retour de Théodore Comnène puis de celui de son frère Manuel. Dans ce contexte, on peut penser que l'empereur Jean ait offert ce titre à Michel, poursuivant ainsi la tradition entamée par Constantin Doukas, despote et gouverneur du thème de Nikopolis. Mais ce n'est bien sûr qu'une hypothèse.

¹⁰⁷ LEMERLE, *Trois actes...*, art. cit., p. 413, n. 28.

¹⁰⁸ STAVRIDOU-ZAFRAKA, *Το αξίωμα του «Δεσπότη»...*, art. cit., p. 90.

Annexe I/8 : L'intervention sicilienne en Albanie

La mise en place de la coalition contre Michel VIII Paléologue a joué un rôle déterminant dans les événements menant à la bataille de Pelagonia en 1259. Par ailleurs, le passage de plusieurs places de l'Albanie méridionale sous le contrôle de Manfred de Sicile préfigurera quant à lui le royaume angevin d'Albanie. Paradoxalement, malgré les importantes conséquences de ces deux événements, nos sources sont assez peu prolixes et bien des zones d'ombre subsistent, empêchant ainsi de dater et d'expliquer précisément ces deux événements : bien qu'ils soient liés l'un à l'autre, on ignore même dans quel ordre ils se sont déroulés. Plusieurs réponses contradictoires ayant jusqu'à présent été apportées par les historiens et en l'absence manifeste de consensus, il convient donc de reprendre les événements et les sources à la base :

1) Septembre-octobre 1256 : épisode de Thessalonique¹⁰⁹. Akropolitès prend entre décembre et février le contrôle de Dyrrachion¹¹⁰, mais les Nicéens n'ont pas le temps de mettre en place leur administration¹¹¹.

2) février 1257 : insurrection albanaise¹¹². Le sort de Dyrrachion entre dans l'obscurité. Michel II, après avoir conclu une alliance secrète avec la Serbie, déclenche son offensive¹¹³.

3) 23 février 1258 : acte mentionnant le contrôle de Manfred sur Dyrrachion, Berat, Avlona, Spinartza et les provinces environnantes depuis moins d'un an¹¹⁴.

¹⁰⁹ AKROPOLITÈS, §63, pp. 132-133, ll. 30-18.

¹¹⁰ *ibid.*, §67, p. 140, ll. 4-20.

¹¹¹ PACHYMÉRÈS, Georges, *Relations historiques*, éd. Failler (Albert), 5 vol., Paris, Institut français d'études byzantines, 1984-2000 (CFHB XXIV, Series Parisiensis), I, §10 = t. I, p. 45, ll. 15-20, nous apprend que Michel Paléologue a reçu la charge de gouverneur de Dyrrachion et le soin d'y escorter le nouveau métropolitain. Or, le futur empereur n'est jamais arrivé à destination, ce qui prouve que l'administration nicéenne n'avait pas encore été mise en place dans la ville lorsque éclata au début de 1257 la révolte de l'Arbanon. DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 172.

¹¹² AKROPOLITÈS, §68, p. 140-143.

¹¹³ *ibid.*, §68, p. 142, ll. 3-5.

¹¹⁴ *MM*, t. III, p. 240 = *ACTA ET DIPLOMATA RES ALBANIAE MEDIAE AETATIS ILLUSTRANTIA*, 2 vol., éd. Ludwig von Thallóczy, Konstantin Jireček, Milan Sufflay, Vienne, Holzhausen, 1913-1918 [ADA], I, n° 246. Il s'agit du contrat de vente d'un vignoble dressé par le notaire de la métropole de Dyrrachion.

4) été 1258 : mariage d'Anne d'Épire avec Guillaume de Villehardouin¹¹⁵ ; probablement vers la même époque, fiançailles d'Hélène d'Épire avec Manfred de Sicile.

5) 1259 : bataille de Pelagonia avec un contingent sicilien.

6) 2 juin 1259 : arrivée d'Hélène à Trani¹¹⁶.

7) Années suivantes : diverses manifestations de l'alliance de Michel et de Manfred¹¹⁷.

La première question à résoudre est celle du sort de Dyrrachion entre février 1257 et février 1258. Pour expliquer ce qui s'est passé entre ces deux dates, deux hypothèses ont été avancées. Dans l'une d'elles, les Épirotes auraient récupéré la ville ainsi que toute la côte albanaise en 1257 et Manfred aurait profité de la guerre entre Byzantins pour s'emparer de ces terres situées juste en face de son propre royaume. Michel II, souhaitant éviter le conflit sur les deux fronts, aurait alors offert sa fille à Manfred ainsi que Corfou, en échange d'une alliance contre Nicée¹¹⁸. Dans l'autre, Manfred aurait pris le grand port albanais aux Nicéens et se serait allié aux Épirotes contre eux. Afin de tenter de trancher, il nous faut donc examiner ces deux possibilités et leurs implications.

Évoquons tout d'abord la première hypothèse : après une reprise de Dyrrachion par les Épirotes, puis une courte guerre menée par Manfred contre ces derniers, Michel II serait ensuite rapidement parvenu à obtenir l'alliance du régent, puis roi, de Sicile. Tous ces événements sont certes plausibles, en dépit du silence des sources, qui s'expliquerait d'une part par la captivité d'Akropolitês qui le priva d'informations durant cette période et d'autre part par le fait que la côte albanaise n'était alors pas au cœur des préoccupations des historiens nicéens.

¹¹⁵ *CHRONIQUE DE MORÉE*, § 216, éd. Buchon, p. 99, éd. Longnon, p. 78 ; *ΧΡΟΝΙΚΟΝ ΜΟΡΕΩΣ*, §216, vv. 3111-3137.

¹¹⁶ ANONYME DE TRANI, pp. 11-12, reproduit par DEL GIUDICE, *La Famiglia...*, art. cit., pp. 54-55, et par BUCHON, *Nouvelles Recherches...*, op. cit., t. I, p. 195, n. 2.

¹¹⁷ PACHYMÉRÈS, I, §32 = t. I, p. 125, ll. 22-23 ; I, §32 = I, p. 127, ll. 3-4 ; II, §26 = I, p. 191, ll. 10-12 ; GRÉGORAS, IV, §3 = I, pp. 91-92, ll. 22-8.

¹¹⁸ BERTAUX, Émile, « Les Français d'Outre-mer en Apulie et en Épire au temps des Hohenstaufen d'Italie », *Revue Historique*, LXXXV (1904), pp. 239-240 ; GEANAKOPOLOS, Deno John, « Greco-Latin relations on the eve of the Byzantine Restoration: the Battle of Pelagonia – 1259 », *DOP*, VII (1953), pp. 103-104 et p. 107, n. 32 ; NICOL, *Despotate I*, op. cit., pp. 166-167 et p. 168, n. 13, qui prend des précautions ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, op. cit., pp. 172-173 ; MERENDINO, Erasmo, « Manfredi fra Epiro e Nicea », dans *Actes du XV^{ème} congrès International d'Etudes Byzantines, Athènes, 5-11 septembre 1976 = Πρακτικά του ΙΕ' διεθνούς συνεδρίου βυζαντινών σπουδών, Αθήναι, Σεπτέμβριος 1976*, 4 vol., Athènes, 1979-1981, t. IV, p. 248.

Cette hypothèse nous semble cependant à rejeter car elle pose plus de problèmes qu'elle n'en résout, pour des raisons d'ordre méthodologique : la prise hypothétique de Dyrrachion aux Épirotes par les Siciliens nécessite la prise hypothétique de Dyrrachion aux Nicéens par les Épirotes puis une guerre hypothétique entre Manfred et Michel. Au lieu d'une simple hypothèse, il s'agit en réalité de trois hypothèses ajoutées les unes aux autres. Or, l'hypothèse d'une guerre entre Manfred et Michel pose elle-même plusieurs soucis.

En premier lieu, pourquoi Manfred aurait-il attaqué les Épirotes ? Certes, on avancera l'appât d'un gain territorial facile, mais c'est laisser de côté le fait que Manfred, déjà en délicatesse avec Théodore Laskaris au sujet de sa sœur Constance, avait au contraire tout intérêt à se rapprocher de Michel II, ennemi du même Laskaris.

En second lieu, un tel retournement d'alliance ne serait certes pas sans équivalent dans l'Histoire, mais il ne semble pourtant pas très vraisemblable. En effet, l'appui militaire durable de Manfred à Michel II fut assez important pour permettre à ce dernier de remporter plusieurs victoires sur les troupes nicéennes et ne prit fin qu'avec la mort de Manfred. Il s'agissait d'une alliance solide et, partant, sincère, au contraire par exemple de l'alliance avec le prince de Morée. Il paraît donc difficile, de supposer qu'une telle alliance ait pu être conclue au terme de négociations de paix effectuées dans l'urgence, entre deux princes ennemis guidés par leur intérêt à court terme. Au contraire, il semble *a priori* plus vraisemblable de considérer que l'accord entre Michel et Manfred n'a pas été passé à la suite d'un conflit, et donc que Manfred n'a pas pris Dyrrachion aux Épirotes, mais bien aux Nicéens.

Bien plus, il semble quasiment impossible qu'un conflit ouvert entre Michel II et Manfred, qui plus est suivi d'un aussi spectaculaire renversement d'alliances, soit passé inaperçu. Les auteurs nicéens, si prompts à railler les vicissitudes de leurs ennemis, n'auraient pas manqué d'attirer l'attention sur de tels événements. Akropolitès, en particulier, a été un témoin direct des faits. S'il est envisageable qu'en raison de sa captivité il n'ait pas connu en détail le sort de l'Albanie, en revanche il n'aurait pas pu manquer d'être au courant d'un événement aussi remarquable qu'une guerre entre Michel et Manfred, parallèlement au conflit macédonien. Après 1259, l'Albanie étant repassée sous autorité byzantine, Akropolitès et les autres auteurs byzantins ont forcément eu les moyens de savoir quel avait été le passé récent de cette province. Si aucun d'eux n'en parle, c'est donc qu'il ne s'y était rien passé de suffisamment marquant.

En réalité, l'hypothèse d'un intermède épirote entre les périodes nicéenne et sicilienne repose principalement sur les trois prémisses suivantes : tout d'abord, la domination nicéenne à Dyrrachion s'est achevée peu après février 1257 ; la domination sicilienne ensuite a commencé peu avant février 1258 ; enfin, Manfred et Michel ne se sont alliés qu'à l'été 1258. Placés ensemble, ces trois éléments imposent une période intermédiaire, qu'on a supposé épirote.

Or, si la première prémisse est incontestable, on ne peut pas en dire autant des deux suivantes. En effet, notre source du 23 février 1258, daté de *la première année* de la domination de Manfred à Dyrrachion et qui est à la base de la deuxième prémisse, est tout à fait compatible avec une succession immédiate des périodes nicéenne et sicilienne.

Pour toutes les raisons évoquées plus haut, il nous semble donc préférable de considérer la seconde hypothèse, selon laquelle, au contraire, Manfred, déjà en conflit avec Laskaris au sujet de sa sœur, aurait attaqué Dyrrachion après que les Nicéens s'en furent emparé, sans entrer en conflit avec Michel II, voire à son invitation¹¹⁹. En effet, l'aide des armées siciliennes lui aurait permis de se lancer immédiatement à l'attaque en Macédoine. L'attaque sur Dyrrachion aurait donc eu lieu peu après le début de la guerre entre Épirotes et Nicéens. Cette hypothèse présente l'avantage de ne nécessiter aucune autre hypothèse supplémentaire ; au contraire elle ne peut qu'être confortée par le fait que l'alliance siculo-épirote est, elle, avérée.

Étudions donc les implications de cette hypothèse. Manfred a certes pu prendre le contrôle de Dyrrachion en 1257 et ne s'être allié avec Michel qu'à l'été 1258, date communément retenue pour cet événement¹²⁰. Néanmoins, il convient d'observer que cette deuxième date est tout à fait gratuite : elle n'est en réalité fournie par aucune source. C'est pourquoi Thallóczy, Jireček et Sufflay ne datent pas avec précision l'alliance et proposent le

¹¹⁹ DENDIAS, Michel, « Ἑλένη Ἀγγελίνα Δούκαινα, βασίλισσα Σικελίας καὶ Νεαπόλεως », [« Hélène Angeline Doukaina, reine de Sicile et de Naples »], *HX*, I (1926), pp. 225-226 ; BERG, Beverly, « Manfred of Sicily and the Greek East », *Βυζαντινά* XIV (1988), p. 274. Ces deux auteurs envisagent une troisième hypothèse, selon laquelle les habitants de Dyrrachion auraient eux-mêmes appelé Manfred. Néanmoins, nous préférons penser que, si Dyrrachion avait fait appel à un souverain étranger, cela aurait été au despote d'Épire, son souverain naturel depuis un demi-siècle, ainsi que l'indique DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, pp. 172-173.

¹²⁰ NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 171 ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 173.

début de l'année 1258¹²¹, la plaçant ainsi avant les fiançailles de Manfred et d'Hélène ainsi qu'avant l'attaque sicilienne sur Dyrrachion¹²².

De fait, si la date de 1258 fait consensus, c'est uniquement parce que Akropolitês¹²³, Pachymérês¹²⁴ et Grêgoras¹²⁵ mentionnent l'alliance militaire en même temps que les mariages des deux filles de Michel ; nous savons pourtant qu'Anne épousa le prince d'Achaïe à l'été 1258¹²⁶. Or, le mariage d'Hélène et de Manfred n'eut lieu qu'en juin 1259, soit un an plus tard. On a donc supposé que les auteurs nicéens ont confondu le mariage avec les fiançailles, supposées concomitantes avec la conclusion de l'alliance militaire¹²⁷. En réalité, rien ne prouve que les fiançailles siciliennes soient exactement contemporaines du mariage achéen et rien ne prouve que Michel et Manfred n'étaient pas déjà alliés lorsque le projet de mariage fut lancé.

Au contraire, les noces d'Hélène et de Manfred ne sont évoquées à cet endroit des récits respectifs d'Akropolitês, Pachymérês et Grêgoras que parce qu'elles permettent d'expliquer les événements conduisant à la bataille de Pelagonia, où les troupes nicéennes ont pour la première fois combattu les troupes siciliennes. De la même façon, Akropolitês ne mentionne l'alliance avec la Serbie qu'au moment où l'armée serbe se prépare à attaquer l'armée byzantine¹²⁸.

Une fois posé le fait que les fiançailles ne sont que le *terminus ante quem* de l'alliance siculo-épirote, il devient donc possible et même souhaitable d'avancer la date de cette dernière. En effet, lorsqu'Akropolitês mentionne Manfred, le mariage et l'alliance, il insère l'incise « καθὼς προειρήκειμεν »¹²⁹, mais il s'agit en réalité de *la première fois* qu'il en parle. Or, si l'auteur pense avoir déjà mentionné ces événements, c'est vraisemblablement

¹²¹ ADA, t. I, n° 245.

¹²² *Ibid.*, n° 246.

¹²³ AKROPOLITÊS, §76, p. 157, suivi par SKOUTARIÔTÊS, p. 538 et ÉPHRAÏM, v. 9393.

¹²⁴ PACHYMÉRÊS, I, §30 = t. I, p. 117.

¹²⁵ GRÉGORAS, III, §5, = t. I, pp. 71-72. SANUDO TORSELLO, Marino, *Istoria del Regno di Romania*, éd. Karl Hopf, CGR, p. 107, qui écrit un siècle après les faits, présente lui aussi les faits de cette façon.

¹²⁶ La *CHRONIQUE DE MORÉE*, § 216, éd. Buchon, p. 99, éd. Longnon, p. 78 et le *XPONIKON MOPEΩΣ*, §216, vv. 3111-3137 placent explicitement le mariage d'Anne et de Guillaume à l'été précédant la bataille de Pelagonia.

¹²⁷ BERG, *Manfred of Sicily...*, art. cit., pp. 275-276, qui conteste la vision des auteurs nicéens.

¹²⁸ AKROPOLITÊS, §68, p. 142, ll. 3-5 pour l'alliance avec Michel II ; §70, pp. 145-146, ll. 16-12 pour l'attaque serbe sur Prilep.

¹²⁹ AKROPOLITÊS, §76, p. 157, l. 22.

qu'il y avait lieu de l'avoir fait et donc qu'ils sont en réalité, tout du moins en partie, antérieurs au moment où ils sont placés dans le récit.

Bien qu'il n'y ait aucune preuve explicite, il nous semble néanmoins qu'un faisceau de présomptions pousse à privilégier une date relativement haute, peut-être même avant le déclenchement des hostilités par Michel II¹³⁰. D'abord, si nous acceptons que Manfred a pris Dyrrachion aux Nicéens, alors il est tout à fait vraisemblable qu'il s'est allié avec Michel avant cette opération ou bien peu après, les deux souverains étant engagés dans un conflit contre le même ennemi. Ensuite, le déclenchement des hostilités en 1257 a été soigneusement planifié, comme en témoignent la capture de Chabarôn, l'organisation de la révolte albanaise, la conclusion d'une alliance secrète avec la Serbie. Il semble donc probable que Michel, ayant invité, avant le déclenchement de la guerre, les Serbes à attaquer les Nicéens, ait fait de même avec Manfred, dans le but de pouvoir concentrer ses troupes sur l'offensive en Macédoine. Enfin, le *casus belli* officiel de Manfred envers Théodore Laskaris était la détention de sa sœur Constance ; or ce problème était déjà d'actualité en 1257 et Michel II apportera d'ailleurs par la suite une aide directe dans la résolution de ce problème¹³¹.

Bien évidemment, cet exposé des faits soulève plusieurs problèmes ; aucun n'est insoluble. Tout d'abord, le décalage entre l'alliance et les fiançailles s'explique peut-être par le fait que Manfred n'était pas encore veuf : nous ignorons en effet la date exacte de la mort de Béatrice de Savoie¹³². Quant à l'étrange invitation du loup sicilien dans la bergerie balkanique, elle s'explique elle aussi facilement par le fait que Michel, en 1257, n'a offert à Manfred que des territoires contrôlés alors par Nicée. Bien évidemment, il en sera différemment au sujet des territoires dotaux accordés en 1259 à Manfred, mais le contexte est alors différent : Michel, réellement en difficulté, a un besoin vital de l'alliance sicilienne. Pour ce qui est du silence des sources nicéennes, il n'est pas réellement surprenant : celles-ci se focalisent sur les grandes opérations militaires impliquant des troupes nicéennes. Or, nous le

¹³⁰ BERG, *Manfred of Sicily...*, art. cit., pp. 276-277, qui considère comme plausible que Michel ait invité Manfred à prendre Dyrrachion en 1257 affirme pourtant pour sa part que Michel n'a pas demandé l'aide de Manfred avant le début du printemps 1259.

¹³¹ *Ibid.*, pp. 266-267.

¹³² Tout juste pouvons-nous présumer qu'elle était déjà décédée en août 1258 puisqu'elle n'est pas mentionnée lors du sacre de Manfred ; DEL GIUDICE, « La Famiglia di Re Manfredi », *ASPN*, III (1878), p. 8, n. 2 ; DENDIAS, *Ἐλένη Ἀγγελίνα Δούκαινα...*, art. cit., pp. 232-233. NICOL, *Despotate I*, op. cit., p. 171 et p. 183, n. 6, suivi par DUCCELLIER, *Façade maritime...*, op. cit., p. 173, indique que Manfred était veuf depuis janvier 1258, mais donne pour référence les deux auteurs précédents, qui avouent pour leur compte ignorer la date de la mort de Béatrice de Savoie. Bien que nous n'ayons pas trouvé confirmation de cette date, elle permettrait d'expliquer pourquoi le mariage ne fut pas envisagé dès le début de la collaboration entre Manfred et Michel.

savons, l'administration nicéenne à Dyrrachion n'était pas encore en place et les troupes siciliennes n'ont vraisemblablement pas rencontré une grande résistance. Surtout, dans le cadre de leurs récits, les historiens nicéens devaient mentionner l'alliance de Manfred et de Michel et décrire les opérations du théâtre principal situé en Macédoine. Mais quelle importance pouvait bien avoir le débarquement d'un corps de troupes sicilien dans un territoire dépourvu de troupes nicéennes et, dans le contexte de 1257, sans grande importance stratégique ?

Annexe 1/9 : les échanges diplomatiques du printemps 1279 : historique d'une erreur

L'activité diplomatique entre le despote Nicéphore et la cour angevine de Naples fut particulièrement intense au printemps 1279 et déboucha sur des résultats concrets importants et eut des conséquences sur le long terme. En effet, outre la mise en place d'une alliance entre les deux États, ces négociations débouchèrent sur une soumission théorique de l'Épire aux Angevins, qui exercèrent ensuite des revendications territoriales durant tout le XIV^{ème} siècle. La complexité des sources et des éditions oblige donc à se pencher sur les faits d'un peu plus près, d'autant plus que le récit fait par Donald Nicol de ces événements nécessite quelques révisions¹³³.

Alors que, au tournant des années 1278-79, Angevins et Épirotes sont alors en guerre contre l'empire byzantin, le despote Nicéphore I^{er} ressentit le besoin de conclure une alliance avec le puissant roi de Naples. Il lui envoya donc une délégation formée de « *Kirius Magulcus, frater Iacobus Ordinis Minorum et Nicolaus Andricopulus* »¹³⁴. Il n'est pas surprenant de trouver ici un moine franciscain, quand on sait le rôle que jouèrent les membres de cet ordre dans les relations entre l'Italie du Sud et l'Épire, déjà à l'époque de Georges Bardanês. Quant à « *Nicolaus Andricopulus* », il appartenait manifestement à la famille épirote Andritsopoulos, connue par d'autres sources¹³⁵.

Voyons tout d'abord à quel moment cette ambassade apparaît dans nos sources. Selon Donald Nicol, citant un document angevin édité par Del Giudice en 1879, Nicéphore fit hommage à Charles d'Anjou le 14 mars 1279¹³⁶. Or, le document en question date du 10 avril 1279 et ne peut assurément pas justifier une telle assertion. À la décharge de l'historien anglais, il faut bien reconnaître qu'il n'est que le troisième maillon d'une chaîne d'erreurs remontant plus d'un siècle avant lui. En effet, la référence erronée à Del Giudice se trouve à l'origine dans le regeste de cet acte du 10 avril publié en 1913 dans les *Acta et Diplomata res*

¹³³ NICOL, Donald, « The relations of Charles of Anjou with Nikephoros of Epiros », *BF*, IV (1972), pp. 185-188 ; *idem*, *The Despotate of Epiros 1267-1479. A Contribution to the History of Greece in the middle ages*, Cambridge, University Press, 1984, pp. 23-25.

¹³⁴ MINIERI-RICCIO, Camilio, « Il Regno di Carlo I^o d' Angiò dal 2 gennaio 1273 al 7 gennaio 1285 », *ASI*, s. 4, II (1878), p. 198 = FILANGIERI, Riccardo, *I Registri della Cancelleria Angioina, ricostruiti da Riccardo Filangieri con la collaborazione degli Archivisti Napoletani* Naples, Accademia Pontaniana, depuis 1950 (Testi e Documenti di Storia Napoletana pubblicati dall'Accademia Pontaniana) [ci-après *RCA*], t. XXI, reg. LXXXVII, n^o 158, p. 42.

¹³⁵ NICOL, *Relations...*, art. cit., p. 186, n. 38 ; *idem*, *Despotate II*, op. cit., p. 23, n. 47.

¹³⁶ NICOL, *Relations...*, art. cit., p. 185 ; *Despotate II*, op. cit., p. 23 ; DEL GIUDICE, *La Famiglia...*, art. cit., *ASPN*, IV (1879), n^o 6, pp. 361-362, n. 2.

Albaniae mediae aetatis illustrantia de Thallóczy, Jireček et Sufflay¹³⁷. Ces derniers écrivent en effet :

« *Alia huc pertinentia documenta e reg. Andegavensibus edidit Del Giudice l. c. 361 nota 2, citat Makušev o. c. 28, e quibus die 14. martii 1279 (Reg. Ang. vol. 37, fol. 38) Nicephorum se Caroli vassallum declarasse, die 10. aprilis a Carolo nuntios missos esse, iuramentum fidelitatis recepturos (Reg. Ang. 37, fol. 29 v) patet.* »

Or, comme on l'a déjà dit, Del Giudice n'édite ni ne cite absolument aucun document du 14 mars 1279. C'est en revanche le cas de Vikentij Makušev, un auteur russe qui publia en 1871 un ouvrage que Nicol n'a vraisemblablement pas consulté, où il cite effectivement en note deux actes angevins du 14 mars 1279 (« vol. XXXVII f. 38 »), ainsi que du 12 avril (« vol. XXX f. 29 v° »)¹³⁸. Thallóczy, Jireček et Sufflay ont donc commis deux erreurs : tout d'abord, ils ont attribué à Del Giudice une citation qui n'apparaît que chez Makušev, ensuite ils ont transféré l'acte du 12 avril du registre angevin n° 30 au n° 37.

Il est néanmoins étrange et regrettable que notre document en date du 14 mars 1279 ait échappé à l'attention des divers historiens ayant travaillé aux Archives angevines de Naples avant leur destruction en 1943 et qu'il n'en existe aucune transcription ni aucun regeste plus détaillé que celui fait par Makušev. Mais ce dernier ayant lui aussi commis une erreur, notre document n'est heureusement pas perdu pour l'éternité. En effet, un répertoire d'actes angevins publié dans la série des *Registri Angioini Ricostruiti* ne laisse planer aucun doute : le document situé au folio 38 du registre 37 date du 9 mars 1280, tandis que le folio 39v comporte un document en date du 14 mars de la même année¹³⁹. Probablement en raison d'une confusion dans le calcul de l'indiction, l'historien russe a donc daté de 1279 un document de 1280. Le prétendu hommage du 14 mars 1279 n'est par conséquent en réalité que celui mentionné dans un document, connu de Nicol par ailleurs, du 14 mars 1280¹⁴⁰.

S'il est vraisemblable que la délégation épirote arriva dès le mois de mars, en revanche il n'est pas possible d'affirmer qu'elle offrit d'emblée aux Angevins une soumission inconditionnelle. Une négociation eut lieu, au cours de laquelle Charles I^{er} présenta ses conditions, que nous pouvons reconstituer grâce aux documents postérieurs : pour obtenir un

¹³⁷ ADA, t. I, n° 390, pp. 113-114.

¹³⁸ MAKUŠEV, Vikentij, *Историческія разысканія о славянахъ въ Албаніи въ средніе вѣка* (« Recherche historique sur les Slaves en Albanie au Moyen Age »), Varsovie, въ типографіи Варшавскаго учебнаго округа, 1871, p. 28.

¹³⁹ RCA, t. XLII, pp. CCIX-CCXX.

¹⁴⁰ NICOL, *Relations...*, art. cit., p. 189, n. 47 ; *Despotate II*, op. cit., p. 25, n. 58.

soutien militaire, le despote devrait se déclarer son vassal¹⁴¹, lui remettre diverses places ayant autrefois appartenu à Manfred (Buthrote, Sybota, Panormus)¹⁴² et enfin lui livrer en tant qu'otage son fils Michel¹⁴³.

Les négociations arrivant à leur terme, le roi de Naples prit les devants afin de préparer la ratification et l'application des accords. Ainsi, le 5 avril, il ordonna « à son serviteur *Henri de Nice* » de faire préparer les divers armements nécessaires à la défense de Buthrote et Sybota¹⁴⁴. Puis, le 8 avril, il anticipa le départ des ambassadeurs épirotes et ordonna que le maître portulan de Pouilles prenne les dispositions nécessaires à leur embarquement¹⁴⁵.

Le 10 avril, le roi ratifia le premier les accords conclus et nomma ses procureurs l'archevêque Roger de Santa Severina et le chevalier Louis de Royer afin de recevoir l'hommage et la ratification du despote¹⁴⁶. Louis de Royer était un noble connu par d'autres sources pour son activité au service du roi¹⁴⁷, tandis que Roger, en tant que titulaire d'un

¹⁴¹ DEL GIUDICE, *La Famiglia...*, art. cit., ASPN, IV (1879), n° 6, pp. 361-362, n. 2 = MINIERI-RICCIO, MINIERI-RICCIO, Camilio, *Saggio di Codice Diplomatico formato sulle antiche scritture dell'Archivio di Stato di Napoli*, 2 vol., 2 suppl., Naples, Rinaldi-Sellitro, 1878-83, t. I, n° CLXXXIII, p. 174 = *idem*, *Il Regno...*, art. cit., ASI, s. 4, II (1878), p. 199 = RCA, t. XXI, reg. LXXXVIII, n° 40, p. 64 (10 avril 1279) = ADA, I, n° 390, pp. 113-114. Cf *infra* pour le texte.

¹⁴² DEL GIUDICE, *ibid.*, n° 6, pp. 361-362 = ADA, t. I, n° 390, pp. 113-114 (qui donnent la date du 10 avril 1279) = MINIERI-RICCIO, *Saggio...*, op. cit., n° CLXXXV, t. I, p. 175 = *idem*, *Il Regno...*, art. cit., ASI, s. 4, II (1878), p. 199 = RCA, t. XXI, reg. LXXXVIII, n° 41, p. 64 (qui donnent la date du 12 avril 1279). Cf *infra* pour le texte et le commentaire concernant la date de ce document.

¹⁴³ Michel fut rendu à son père en 1281 ; MINIERI-RICCIO, *Il Regno...*, art. cit., ASI, s. 4, IV (1879), p. 17 ; DEL GIUDICE, *La Famiglia...*, art. cit., ASPN, V (1880), pp. 295-296, n. 1.

¹⁴⁴ JAMISON, Evelyn, « Documents from the angevin registers of Naples: Charles I », *Papers of the British School at Rome*, XVII (1949), n°s 113, 144, pp. 121, 130 = RCA, t. XXI, reg. 88, n° 39, pp. 63-64 (5 avril 1279) : « *Scriptum est Henrico de Nicia servienti etc. Cum pro munitione castrorum nostrorum Butrunto et Subuto sitorum in Romania subscripta arma providerimus oportuna vid. : balistas de torno de cornu III, balistas de cornu ad duos pedes VI, balistas ad unum pedem de cornu XVIII, balistas ad duos pedes de fuste VI, balistas ad unum pedem de fuste XVIII, cornos II, quarellas de cornu CL, quarellas ad duos pedes M et D, quarellorum ad unum pedem VI milia, baldererias XLII et pro quolibet omnium balistarum ipsarum cordas III, duas vid. tirantes et unam falsam...* » [...] « *Datum ap. Turrim Sancti Herasmi, V aprilis.* » MINIERI-RICCIO, *ibid.*, ASI, s. 4, II (1878), p. 199.

¹⁴⁵ MINIERI-RICCIO, *ibid.*, ASI, s. 4, II (1878), p. 198 = RCA, t. XXI, reg. LXXXVII, n° 158, p. 42.

¹⁴⁶ DEL GIUDICE, *La Famiglia...*, art. cit., ASPN, IV (1879), n° 6, pp. 361-362, n. 2 = MINIERI-RICCIO, *Saggio...*, op. cit., t. I, n° CLXXXIII, p. 174 = *idem*, *Il Regno...*, art. cit., ASI, s. 4, II (1878), p. 199 = RCA, t. XXI, reg. LXXXVIII, n° 40, p. 64 (10 avril 1279) = ADA, I, n° 390, pp. 113-114 : « *Scriptum est universis presentibus etc. De prudentia et legalitate venerabilis patris Rogerii Archiepiscopi Sancte Severine et Lodovici de Bonis militis familiaris et fidelis nostri plenam fiduciam obtinentes recipiendi nomine nostro a magnifico viro Nichiforo Despoto Comnino Duce homagium ligium et juramentum fidelitatis nec non et juramentum etiam de observandis conventionibus inter nos et ipsum habitis prout in eisdem conventionibus continentur plenam et liberam concedimus eisdem Archiepiscopo et Lodovico tenore presentium potestatem etc... Datum apud Turrim S. Herasmi, die X Aprilis* ».

¹⁴⁷ DURRIEU, Paul, *Les Archives angevines de Naples. Étude sur les registres du roi Charles Ier (1265-1285)*, 2 vol., Paris, Thorin, 1886-1887 (BEFAR), t. II, p. 375 ; RCA, t. XX, reg. LXXXVI, p. 222, n° 580 (18 mai 1279).

archevêché de rite grec, était accoutumé à parler grec et connaissait bien les coutumes orthodoxes¹⁴⁸.

Le même jour, Charles ordonna au vicaire général de Corfou Giordano di San Felice et à son serviteur Henri de Nice de prendre possession des places concernées par l'accord¹⁴⁹. Ce point laisse penser que le transfert territorial faisait partie de l'offre apportées par les messagers de Nicéphore, sans quoi il aurait pu paraître prématuré de donner cet ordre sans attendre la ratification du despote.

Le 12 avril, le roi ordonna au bailli de Barletta de trouver vingt chevaux de selle et de somme pour transporter les ambassadeurs du despote et leurs affaires jusqu'à Brindisi¹⁵⁰. La délégation épirote partit donc peu après pour le voyage du retour et annonça à Nicéphore la conclusion de l'accord, que le despote accepta manifestement de ratifier. Deux lieux ont été suggérés pour la cérémonie de ratification de l'accord et la prestation de l'hommage : Arta¹⁵¹ et Clarenza¹⁵². Cette dernière hypothèse nous paraît la plus probable, notamment parce que la délégation épirote et son homologue angevine ne partirent manifestement pas ensemble. On

¹⁴⁸ Santa Severina, près de Crotone en Calabre, était restée byzantine jusqu'en 1074 et avait conservé nombre de traditions byzantines ; cf. LAURENT, Vitalien. « À propos de la métropole de Santa Severina en Calabre. Quelques remarques », dans *REB*, XXII (1964), pp. 176-183.

¹⁴⁹ DEL GIUDICE, *ibid.*, n° 6, pp. 361-362 = *ADA*, t. I, n° 390, pp. 113-114 (qui donnent la date du 10 avril 1279) = MINIERI-RICCIO, *Saggio...*, *op. cit.*, n° CLXXXV, t. I, p. 175 = *idem*, *Il Regno...*, *art. cit.*, *ASI*, s. 4, II (1878), p. 199 = *RCA*, t. XXI, reg. LXXXVIII, n° 41, p. 64 (qui donnent la date du 12 avril 1279) : « *Scriptum est universis presentes etc. (...) De prudentia et fidelitate nobilis viri Jordani de Sancto Felice Militis Capitanei et Vicarii generalis in insula de Corpho, ac Henrici de Nicia servientis nostri, plenam fiduciam obtinentes, recipiendi nomine nostro a Magnifico viro domino Nichiforo Despoto Commino Duce Castrum Bothronton et alia omnia castra, casalia et terras que de terris et pertinentiis terrarum quas tenuerunt olim Manfridus Princeps Tarentinus et Philipus Chinardus, ad manus ipsius Despoti devenerunt. et que debet nobis facere assignari secundum quod in conventionibus inter nos et ipsum habitis continetur. plenam et liberam concedimus eisdem Jordano et Henrico et eorum cuilibet tenore presentium potestatem. ratum habituri et firmum quicquid per eosdem Jordanum et Henricum factum fuerit in predictis. In cuius etc, ut supra in aliis, factis Archiepiscopo etc.* » - NICOL, *Relations...*, *art. cit.*, pp. 186-187 et n. 40 et *Despotate II*, *op. cit.*, p. 23 et n. 49, donne la date du 10 avril et indique de façon erronée que Minieri-Riccio et *ADA* donnent la date du 10 avril, tandis que seul Del Giudice donnerait la date du 12 avril. En réalité, Del Giudice et *ADA* donnent la date du 10 avril, tandis que Minieri-Riccio et *RCA* donnent celle du 12 avril. Le document angevin (Reg. 1278C n° 30, fol. 29v), aujourd'hui perdu, ne comportait pas de date. Pour Del Giudice, dont l'article est postérieur à celui de Minieri-Riccio, c'est par erreur que ce dernier a daté ce document au même jour que la lettre envoyée au bailli de Barletta, alors qu'il aurait fallu le dater au même jour que la lettre à l'archevêque de Santa Severina. – Concernant Giordano di San Felice, cf. DURRIEU, *Les archives angevines...*, *op. cit.*, t. II, p. 385.

¹⁵⁰ MINIERI-RICCIO, *Saggio...*, *op. cit.*, t. I, n° CLXXXIV, p. 174 = *idem*, *Il Regno...*, *art. cit.*, *ASI*, s. 4, II (1878), p. 199 = *RCA*, t. XXI, reg. LXXXVII, n° 42, p. 65. NICOL, *Relations...*, *art. cit.*, p. 188 ; *idem*, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 24, pense de façon erronée qu'il s'agit d'une autre ambassade épirote, quand il s'agit manifestement de la même : l'ordre du 8 avril est envoyé avant celui du 12 car il faut plus de temps pour préparer des bateaux que des chevaux.

¹⁵¹ HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. I, p. 323 (256).

¹⁵² GEANAKOPOLOS, Deno John, *Emperor Michael Palaeologus and the West*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 1959, p. 328 ; NICOL, *Relations...*, *art. cit.*, p. 186.

peut donc supposer qu'elles n'avaient pas la même destination : tandis que Magulcus, Jacques et Nicolas faisaient route vers l'Épire, Louis et Roger se rendirent probablement en Morée, où ils attendirent que Nicéphore, ou bien ses représentants, vienne prêter l'hommage et remettre Michel comme otage.

Annexe I/10 : Quelques remarques sur un paragraphe de Georges Pachymérès

L'historien byzantin Pachymérès mentionne dans son œuvre¹⁵³ une proposition de mariage entre Thamar et Michel IX Paléologue, fils d'Andronic II, qui demeure, telle quelle, inexplicable. Cette anecdote a pourtant été reprise par plusieurs historiens¹⁵⁴, qui ne semblent pas s'être interrogés sur les multiples problèmes que pose le texte. En voici un résumé :

Le despote d'Occident Nicéphore Ange est mort¹⁵⁵. Sa veuve Anne, en charge de ses enfants Thomas et Thamar, ainsi que du gouvernement de l'Épire¹⁵⁶, est inquiète en raison de l'hostilité des enfants de Jean de Thessalie¹⁵⁷. Elle envoie donc une ambassade auprès de l'empereur¹⁵⁸, offrant de lui remettre l'Épire et de venir accompagnée de son fils à Constantinople¹⁵⁹. La question fut examinée par l'empereur ainsi que par le patriarche : en raison de leur parenté au sixième degré, la proposition fut rejetée¹⁶⁰. On accorda cependant en compensation le titre despotique à Thomas¹⁶¹. Craignant toujours pour sa sécurité, Anne se tourna alors vers les Angevins, mariant sa fille à Philippe de Tarente, au prix de villes et de territoires remis à titre de dot¹⁶².

Le problème le plus évident est celui de la datation de cet épisode. La demande semble avoir été faite vers 1298, juste après la mort de Nicéphore, ce qui est rigoureusement impossible puisque Thamar était alors déjà mariée à Philippe de Tarente. Plus précisément, d'après le texte, Anne Paléologue semble avoir agi après le couronnement de Michel, en mai

¹⁵³ PACHYMÉRÈS, IX, §4 = t. III, p. 225.

¹⁵⁴ MILLER, *Latins...*, *op. cit.*, p. 179 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 45-46 ; *idem*, *Thomas...*, *art. cit.*, pp. 756-757.

¹⁵⁵ PACHYMÉRÈS, IX, §4 = t. III, p. 225 : « Ἀλλὰ φθάνει καὶ ὁ ἐν δύσει δεσπότης ὁ ἐξ Ἀγγέλων Νικηφόρος τελευτῆσαι τὸν βίον ».

¹⁵⁶ *ibid.* : « καὶ περὶ τοῖς παισὶ καὶ τῇ ἀρχῇ ἐδεδοίκει ».

¹⁵⁷ *ibid.* : « τοὺς τοῦ Ἰωάννου παιδας δύο, τὸν Δούκαν τε καὶ τὸν Ἄγγελον (...), γυνὴ ἀπόλεμος φύσει ἄνδρας καὶ πολέμοις ἐσχολακότας ἐκτόπως ὑπόπτει »

¹⁵⁸ *ibid.* : « ἔγνω γὰρ ἀποστέλλειν πρὸς βασιλέα ».

¹⁵⁹ *ibid.* : « καὶ πᾶσαν χώραν καὶ ἑαυτὴν καὶ παῖδα ὡς ἀρχαῖα ἐλλείμματα Ῥωμαῖδος ἐγχειρίζειν χαιρούσαν ὡς εἰ καὶ αὐτὴ ἐπ' ἐκείνοις τόσα λαβεῖν ἔμελλε »

¹⁶⁰ *ibid.* : « καὶ λιπαρεῖν μὲν αὐτὸν λιπαρεῖν δὲ πατριάρχην καὶ ἐκκλησίαν παριδεῖν νόμους κειμένους » ; « τὸ οὖν συνάλλαγμα, ὃ συνιστάν ἤθελεν, ἐκτου ἦν βαθμοῦ καὶ ἐξ αἵματος, καὶ παντός γε μάλλον ἀπεκωλύετο. »

¹⁶¹ *ibid.* : « ὅθεν καὶ τῷ μὲν Θωμᾷ τὸ δεσποτικὸν ἀξίωμα ζητήσασα καὶ λαβοῦσα ».

¹⁶² *ibid.* : « τὴν δ' ἐντεῦθεν ἀσφάλειαν ἀπελίπασα, πρὸς Ἰταλοὺς ἀφορᾷ, καὶ τὸν ἔκγονον τοῦ Καρούλου ἐπιγαμβρεύεται Φίλιππον, οὐκ ὀλίγα τῶν τῆς χώρας καὶ πόλεις ἐς προῖκα δοῦσα τῇ θυγατρὶ. »

1294¹⁶³ et avant le mariage de Thamar, en automne de la même année. On peut bien évidemment supposer que Pachymérès ne se trompe que sur la date de la mort de Nicéphore¹⁶⁴. Malheureusement, si l'on corrige cette erreur, le texte perd toute cohérence interne : si Nicéphore est encore vivant, alors non seulement Anne n'a aucune raison d'agir de la sorte, mais surtout elle n'en a pas les moyens. Par ailleurs, affirmer que la *despoina* ne s'est tournée vers les Angevins qu'après le couronnement de Michel IX constitue de toute évidence une contre-vérité puisque les négociations au sujet du mariage de Thamar ont commencé en 1291. Ces faits seuls suffisent à disqualifier le récit de Pachymérès.

Néanmoins, cela n'a pas empêché Donald Nicol de le prendre pour argent comptant et d'émettre plusieurs hypothèses qui elles aussi posent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent. Ainsi, tout d'abord, l'affaire doit être réglée entre mai et octobre 1294, ce qui est un délai tout à fait insuffisant pour que Michel soit couronné, que les messagers d'Anne fassent leur proposition, que l'empereur puis le patriarche examinent la demande, que les messagers rentrent à Arta et que Anne et Thamar partent en Italie. Surtout, cette période correspond aux derniers préparatifs du mariage de Thamar et de Philippe de Tarente. Il faudrait donc supposer que la *despoina* négocie en cachette de son époux¹⁶⁵. Or, cette hypothèse romanesque est à rejeter absolument car, encore une fois, Anne n'avait aucunement les moyens de livrer les enfants de Nicéphore, et encore moins son territoire, à Andronic¹⁶⁶. Par ailleurs, l'hypothèse d'une Anne prête à tout pour une alliance byzantine alors que Nicéphore aurait été partisan de l'alliance angevine ne concorde pas avec le fait que, d'après notre texte, c'est Anne, déçue, qui contacta d'elle-même les Angevins.

Il faut donc se résoudre au fait que les informations apportées par Pachymérès sont, en partie tout au moins, inexactes. L'erreur manifeste de Pachymérès sur la date de la mort de Nicéphore en implique d'autres, puisqu'évidemment les événements narrés n'ont pas la même signification selon que Nicéphore est mort ou vivant ; de fait, Pachymérès confond donc plusieurs événements de plusieurs époques. Le premier est une hypothétique demande de

¹⁶³ PACHYMÉRÈS précise que la proposition concerne Michel IX après son couronnement (« τὸν νέον βασιλέα »). Cela n'empêche pas MILLER, *Latins...*, *op. cit.*, p. 179, de placer l'épisode en 1292.

¹⁶⁴ NICOL *Despotate II*, *op. cit.*, p. 50.

¹⁶⁵ NICOL, *ibid.*, pp. 45-46. Pour MILLER, *Latins...*, *op. cit.*, p. 179, le refus d'Andronic II aurait été perçu par Nicéphore comme un affront, ce qui aurait contribué à déclencher la guerre de 1290 entre Épirotes et Byzantins, que Miller place en 1292. Quoi qu'il en soit, Miller ne pense donc pas qu'Anne et Nicéphore mènent des politiques étrangères parallèles et concurrentes.

¹⁶⁶ Les considérations tout à fait pertinentes de VAN DIETEN, Jan-Louis, *Rhömische Geschichte, Historia Rhomaike*, 6 t. en 7 vol., Stuttgart, Anton Hiersemann, 1973-2007, t. I, (Bibliothek der griechischen Literatur, 4), pp. 274-275, au sujet du rôle politique d'Anne Paléologue, ne doivent pas conduire à exagérer ce dernier.

mariage entre Thamar et Michel, qui, si elle a effectivement eu lieu, est à placer plutôt vers 1291, soit juste après le mariage de Marie, et qui pourrait expliquer le rapide aller-retour en Italie de l'ambassadeur angevin Pierre de l'Isle aux alentours du 18 septembre 1291 et l'expression *pro expressis et arduis negotiis que incumbunt* employée pour qualifier ses négociations¹⁶⁷. Rien n'interdit d'ailleurs de suivre Pachymérès quand il affirme que le titre despotique fut accordé à Thomas à titre de compensation après l'échec du projet. En effet, l'inscription fondatrice de l'église de la Parégorétissa d'Arta mentionne à la fois Nicéphore I^{er} et son fils Thomas, probablement accompagné du titre de despote, ce qui impliquerait que Thomas avait déjà reçu cette dignité du vivant de son père¹⁶⁸. Le second événement est le mariage de Thamar et de Philippe, survenu de source sûre en 1294. Le troisième est une vraisemblable demande de secours envoyée par Anne, régente d'Épire, après la mort de Nicéphore. En effet, l'hostilité des Thessaliens à cette époque est historiquement avérée. Cette demande peut probablement être rattachée au rapprochement attesté vers 1299.

¹⁶⁷ PERRAT, Charles et LONGNON, Jean, *Actes relatifs à la principauté de Morée, 1289-1300*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1967 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 6), n° 26, p. 44. KIESEWETTER, Andreas, « Bemerkungen zur Chronologie von Buch IX des Geschichtswerks des Georgios Pachymeres (De Andronico Palaeologo III) », *BZ* LXXXIX (1996), pp. 47-48 ; ASONITIS, Spyros, *Το Νότιο Ιόνιο κατά τον Όψιμο Μεσαιώνα* [« Le sud de la mer Ionienne à la fin du Moyen Âge »], Athènes, Ergo, 2005, p. 74.

¹⁶⁸ ORLANDOS, Athanasios, *Ἡ Παρηγορίτισσα τῆς Ἄρτης* [« La Parégorétissa d'Arta »], Athènes, Société archéologique d'Athènes, 1963 (Βιβλιοθήκη τῆς ἐν Ἀθηναίς ἀρχαιολογικῆς ἐταιρείας, n° 52), p. 154.

Annexe I/11 : la date de la campagne angevine de l'été 1304

La table chronologique incluse à la fin du manuscrit de Bruxelles de la version française de la *Chronique de Morée* donne la date de juin 1303, indiction 2¹⁶⁹. L'éditeur Jean Longnon explique en note que cette date correspond en réalité à l'année 1304 selon notre style, ce que confirme le tableau de correspondance des indictions¹⁷⁰. Pourtant, le même Longnon reprend la date de juin 1303 sans correction¹⁷¹. Donald Nicol préfère, sans doute à juste titre, décaler d'un an cette expédition, pour les raisons vues ci-dessus, et la placer en juin 1304, avec l'argument supplémentaire que la date donnée par la chronique est en réalité juin 1304¹⁷². Cette datation est reprise par Kieseewetter¹⁷³, qui a néanmoins proposé ensuite une autre date, en raison du lien supposé entre l'offensive angevine et le privilège accordé à Giacomo Contareno¹⁷⁴. Ce privilège étant daté par Lemerle du mois d'août 1303¹⁷⁵, Kieseewetter pense donc le privilège constitue un *terminus post quem* pour l'offensive franque, puisque Thomas est à Arta lors de l'offensive et que le privilège, concernant la Vagénétié, a probablement été fait à Iôannina, où la présence de Thomas est attestée par la *Chronique de Morée*, avant même l'arrivée de l'armée franque à Arta¹⁷⁶. Ce raisonnement n'est néanmoins pas absolument probant et Spyros Asonitis reprend la date de 1304, d'autant plus que ce même auteur considère que le privilège pour Giacomo Contareno doit être daté de 1318¹⁷⁷.

¹⁶⁹ *CHRONIQUE DE MORÉE*, éd. Buchon, p. 472 ; éd. Longnon, p. 401.

¹⁷⁰ GRUMEL, Venance, *Traité d'études byzantines*, t. I, *La chronologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1958, p. 260.

¹⁷¹ LONGNON, Jean, *L'empire latin de Constantinople et la Principauté de Morée*, Paris, Payot, 1949, p. 286.

¹⁷² NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 57, n. 93 ; *idem*, « The End of the Livre de la Conqueste: a chronological note », *BF*, XII (1987), pp. 215 et 217.

¹⁷³ KIESEWETTER, Andreas, « Il trattato del 18 ottobre 1305 fra Filippo I di Taranto e Giovanni I Orsini di Cefalonia per la conquista dell'Epiro », *ASP*, XLVII (1994), p. 190, n. 67.

¹⁷⁴ LEMERLE, Paul, « Le privilège du despote d'Épire Thomas I^{er} pour le Vénitien Jacques Contareno », *BZ*, XLIV (1951), pp. 390-391 ; BON, *Morée franque...*, *op. cit.*, p. 177, n. 1.

¹⁷⁵ LEMERLE, *ibid.*, p. 396.

¹⁷⁶ *CHRONIQUE DE MORÉE*, §983, éd. Buchon, p. 458 ; éd. Longnon, p. 385). KIESEWETTER, Andreas, « Das ende des Livre de la conqueste de l'amorée (1301-1304). Ein Beitrag zur Geschichte des Fränkischen Griechenland zu beginn des 14. Jahrhunderts », *Βυζαντιακά*, XVI (1996), pp. 183-184, 185.

¹⁷⁷ ASONITIS, *Nότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 86, n. 109, p. 97. Cf. Annexe II/1, n° 15.

Annexe 1/12 : Quelques remarques sur la généalogie des Spata

Carl Hopf, dans son histoire de la Grèce médiévale, fait l'historique des ancêtres de Gjini Boua Spata. Il indique ainsi l'existence d'un certain Nicolas Boua ou « *Buchia* », de son frère Michel et de son fils Tripa, soit trois personnages, manifestement au service d'Étienne Dušan, qui devraient selon lui être rattachés à la généalogie de Gjini¹⁷⁸. Giuseppe Schirò a cependant déjà indiqué qu'il était tout à fait hasardeux de les rattacher à la généalogie des Spata dans la mesure où tous les Boua ne sont pas des Spata¹⁷⁹.

Hopf mentionne ensuite un certain Pierre Boua, peut-être le père de Gjini (« *vielleicht sein Vater* »), qui aurait vécu en 1354 sous la domination serbe, et qui aurait possédé Angelokastron. Malheureusement, comme à son habitude, Hopf ne cite aucune source, si ce n'est un texte rédigé au XVI^{ème} siècle par Jean de Coronée à la gloire de Muriki, Boua, célèbre condottiere plus connu sous le nom de Mercurio Bua (1478-1542), qui s'illustra dans presque tous les camps au cours des guerres d'Italie, descendant du clan des Boua Spata d'Épire¹⁸⁰. Cette épopée en vers mentionne bien un Pierre Boua, seigneur d'Angelokastron, mais ne fournit pas la date de 1354. Le fait qu'on le voit lutter contre Carlo Tocco semble au contraire indiquer que le Pierre mentionné par Jean de Coronée n'est autre que le neveu de Gjini et de Sgouros, chef de la forteresse de Katochê, réfugié à Angelokastron du fait des attaques du comte de Céphalonie¹⁸¹.

Dans un autre ouvrage, l'historien allemand place pourtant dans le même arbre généalogique Nicolas, Michel, Tripa, Pierre et Gjini Spata, et faisant de Gjini le fils de Pierre Spata, sans prendre aucune précaution¹⁸². Cette affirmation fut par la suite reprise sans discussion par Giuseppe Schirò puis par Donald Nicol¹⁸³. De plus, dans ce même arbre

¹⁷⁸ HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. II, p. 37.

¹⁷⁹ SCHIRÒ, Giuseppe, « La genealogia degli Spata tra il XIV e XV sec. e due Bua sconosciuti », *RSBN*, XVIII-XIX (1971-72), p. 69.

¹⁸⁰ Né à Nauplie, il fit partie des célèbres estradiots albanais de l'armée vénitienne et est qualifié sur son épitaphe d'« *Epirotarum ductor* ». Cf. SATHAS, Constantin, *Ἑλληνικά Ἀνέκδοτα*, 2 vol., Athènes, Τύποις του Φωτός, 1867, t. I, p. ρκγ' ; KISSLING, Hans-Joachim, article « Mercurio Bua », *DBI*, t. XIV.

¹⁸¹ TZANES KORŌNAIOS, *Ἀνδραγαθήματα Μεραουρίου Μπούα*, éd. Hopf, *CGR*, pp. 367-370 ; éd. Sathas, *Ἑλληνικά Ἀνέκδοτα...*, *op. cit.*, t. I, pp. 4-7. ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 291, n. 4. L'œuvre de Korōnaios est parfois fantaisiste mais elle laisse entendre que Mercurio est un descendant du despote d'Arta.

¹⁸² HOPF, *CGR*, p. 531.

¹⁸³ SCHIRÒ, *Genealogia degli Spata...*, *art. cit.*, pp. 69-70 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, pp. 142, 255.

généalogique, Hopf affirme également que Pierre Spata aurait gouverné Delvino, en plus d'Angelokastron, sans qu'on en connaisse la source¹⁸⁴.

Il y a donc tout lieu de mettre sérieusement en doute l'existence de ce Pierre Spata, seigneur d'Angelokastron en 1354. Néanmoins, le fait que Hopf fournisse la date de 1354 laisse penser que le savant allemand disposait d'une autre source, malheureusement inconnue. Il n'est donc pas interdit d'accepter en tant qu'hypothèse qu'un Pierre Spata ait bien été mentionné en 1354 à Angelokastron. Il est en revanche nécessaire de ne pas présenter cette hypothèse comme une certitude.

Par ailleurs, la *Chronique des Tocco* affirme que les Spata étaient quatre frères : nous connaissons avec certitude les deux premiers, qui étaient Gjin et Sgouros. En revanche, les noms des deux derniers nous sont inconnus. On peut cependant supposer que l'un d'eux se nommait Muriki : tel est en effet le nom qui figure dans les *Annali Veneti* de Marino Sanudo, qui indique que Naupacte appartient en 1373 « au despote d'Arta et de Iôannina Mauritio Spata »¹⁸⁵. Cette assertion est manifestement fautive puisque Arta et Iôannina ont à cette période deux despotes différents et que le despote d'Arta est à cette époque Pierre Liosha, tandis que Naupacte, située en Étolie-Acarmanie, appartenait au clan Spata, dirigé à l'époque par le despote Gjin Boua Spata. Elle n'empêche cependant pas Hopf d'inventer un « Moritios Sguros » tout à fait imaginaire¹⁸⁶.

Néanmoins, le nom de « Mauritio Spata » ne figure manifestement pas par hasard dans le texte de Sanudo. Le fait que l'un des petit-fils de Gjin ainsi que le célèbre condottiere soient nommés Muriki prouve que ce prénom appartenait à l'onomastique familiale. Dès lors, on peut tout à fait supposer que l'un des frères Spata se soit appelé Muriki, qu'il ait, vers 1373, gouverné la ville de Naupacte et que sa nièce Irène ait nommé d'après lui l'un de ses enfants nés à la fin de la décennie 1370.

Quant au dernier frère, Hopf émet l'hypothèse de son identification avec Comneno Spata, présent à Dyrrachion à la fin du XIV^{ème} siècle¹⁸⁷. S'il est tout à fait envisageable que ce personnage soit apparenté avec les Spata du sud de l'Épire du fait d'ancêtres communs,

¹⁸⁴ Cette information est reprise par SCHIRÒ, *ibid.*

¹⁸⁵ MARINO SANUDO, *Estratti degli Annali Veneti*, éd. Hopf, CGR, p. 182 : « *Lepantum paret Despotae Artae et Ianinae Mauritio Spata.* »

¹⁸⁶ HOPF, *Geschichte Griechenlands...*, *op. cit.*, t. II, p. 37.

¹⁸⁷ *Ibid.*, pp. 93-94.

antérieurs au départ d'Albanie du clan, en revanche supposer qu'un frère de Gjin soit parti s'installer en Albanie relève de la pure spéculation.

Annexe 1/13 : Note sur un document vénitien du 5 septembre 1357.

On a longtemps cru que la Sérénissime avait officiellement accordé à Nicéphore II sa protection le 5 septembre 1357, avec la confirmation de sa citoyenneté vénitienne ainsi que la reconnaissance de son titre de comte de Céphalonie. Cette mesure aurait notamment été négociée dans le cadre d'un accord sur la libération de Graziano Zorzi, prisonnier du despote d'Épire. Elle pouvait également répondre aux objectifs de la diplomatie vénitienne dans la mesure où, l'achat des îles Ioniennes aux Angevins ayant échoué, les Vénitiens espéraient peut-être que Nicéphore, désormais leur vassal, s'en emparerait¹⁸⁸. Malheureusement, le document vénitien sur lequel se base cette affirmation ne permet pas de maintenir une telle hypothèse, aussi séduisante soit-elle.

Cette hypothèse n'est basée que sur une surinterprétation du document Misti, 28, fol. 13) du 5 septembre 1357 en raison du regeste qu'en a fait Freddy Thiriet¹⁸⁹ :

« Réponses à l'ambassadeur du despote Nicéphore II, comte de Céphalonie : le despote doit accepter un noble vénitien comme recteur de ses domaines (...) ; il peut lever la bannière de Saint-Marc à son gré puisqu'il est citoyen vénitien. »

Or, en réalité, Thiriet emploie ici l'expression « Nicéphore, comte de Céphalonie » sans guillemets, non pas pour citer le texte mais pour préciser au lecteur qui est selon lui le *despotus* mentionné. Cette hypothèse de lecture, certes légitime, ne saurait cependant en aucun cas être invoqué comme preuve d'une quelconque reconnaissance des prétentions de Nicéphore II sur les îles Ioniennes. En effet, le texte original, édité par Valentini, est le suivant :

« *Quod Respondeatur Ambaxat. domini despoti, Regratiando ei, cum uerbis decentibus, de bona dispositione quam erga nos habere uidetur, et quoad ea que ipse requisiiuit a nobis. Prouidimus et declarauimus, cum nostris consilijs ob Amorem specialem, quem habemus ad ipsum, Quod possit accipere, vnum ex nobilibus nostris, pro Rectore locorum suorum, licet hoc sit prohibitum, omnibus alijs circauicinis nostris, ita quod super hoc potest disponere et prouidere, sicut ei uidetur quia ulterius, in petitione sua, non possumus nos intromittere, de facto leuandi insignia nostra sancti marci, non oportet quod sibi concedamus, uel prohibeamus, quia est ciuis noster, et est sapiens, et potest in hoc facere sicut ei uidetur, de ligno autem et Cordis, que petit a nobis, pro sua pecunia, Concedamus ei sicut ipse petit si erit in arsenatu, res que faciat pro eo, cum condicione sicut ipse offert, quod quandocumque nos, seu Capitanei, et Rectores nostri, ipsum lignum requirerent, pro nostris*

¹⁸⁸ NICOL, *Despotate II*, op. cit., pp. 137-138 et ASONITIS, *Nótio Iónio...*, op. cit., pp. 119-121.

¹⁸⁹ THIRIET, *Regestes*, t. I, n° 317, p. 86 (5 septembre 1357).

seruicijs, ipsum mittere et dare debeat, secundum requisicionem eorum soluentibus nobis precium ipsius, de tempore, quo stetisset, ad nostrum seruitium. »¹⁹⁰

De fait, le personnage concerné par cette décision, s'il est bel et bien despote, n'est nulle part qualifié de comte de Céphalonie, que ce soit en latin (*comes Cephalonie*) ou en grec (κόμης Κεφαλληνίας), comme il a pu être écrit¹⁹¹. Une fois posé que la République n'a pas reconnu Nicéphore en tant que comte de Céphalonie, reste à voir si elle l'a reconnu en tant que citoyen vénitien.

Que dit ce texte ? Le Sénat affirme que le *despotus*, en tant que citoyen vénitien, peut compter sur la protection de la République et placer sur ses terres la bannière de Saint-Marc, en échange de quoi il doit recevoir un recteur vénitien pour ses terres. Le despote n'étant pas nommé, il est bien sûr impossible d'affirmer avec certitude qu'il ne s'agit pas de Nicéphore. Notons toutefois qu'aucune autre source relative au court règne de ce dernier ne fait mention d'une décision aussi importante que celle de se placer sous la protection de Venise et qu'elle serait même antithétique avec son projet de restaurer le despotat de ses ancêtres.

De fait, il est bien plus probable que ce texte désigne en réalité Jean Comnène Asên, despote d'Aulôn (Valona), comme le pensent les autres éditeurs et auteurs s'étant penchés sur ce document¹⁹². Il y a à cela plusieurs raisons, liées non à des supputations, mais à des documents bien précis. Nous savons tout d'abord que ce despote est connu par ailleurs en tant que citoyen vénitien, qualité qu'il avait reçue quelques années plus tôt, le 2 mai 1353¹⁹³. Surtout, la délibération du Sénat en date du 5 septembre est manifestement liée à une autre délibération, adoptée celle-ci moins d'une semaine plus tôt, le 31 août, par le Conseil Majeur, et qui autorisait les citoyens vénitiens à exercer la fonction de recteur pour les terres du « despote », sans qu'il y ait aucune ambiguïté sur l'identité de ce dernier puisque le texte précise qu'il traite du « *locus Avalone et alia loca despotatus* »¹⁹⁴. Manifestement, le despote de Valona était à Venise un personnage suffisamment d'actualité à la fin de l'été 1357 pour que le secrétaire du Sénat omette de préciser son identité. De plus, les deux délibérations ont

¹⁹⁰ AAV, t. I/1, n° 169, pp. 152-153 (5 septembre 1357).

¹⁹¹ ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 119 et n. 179.

¹⁹² ADA, t. II, p. 33, n° 128, SOLOVJEV, Alexandar, « Un beau-frère du Tsar Etienne Douchan », *Revue internationale des études balkaniques*, I (Belgrade, 1935), pp. 184-185 et AAV, t. I/1, n° 169, n. 2, p. 152.

¹⁹³ ADA, t. II, n° 97, p. 28 ; AAV, *ibid.*, n° 153, p. 141 (2 mai 1353) ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 487 ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 132, n. 36.

¹⁹⁴ ADA, t. II, n° 127, p. 33 ; AAV, *ibid.*, n° 167-168, pp. 151-152 (31 août 1357) ; DUCCELLIER, *Façade maritime...*, *op. cit.*, p. 524.

manifestement le même sujet. Une loi de novembre 1356 interdisait aux Vénitiens de servir comme recteurs des souverains étrangers, à certaines exceptions près. Or, le Vénitien Zanino Zorzi, servant comme recteur pour le despote de Valona, tombait sous le coup de cette réglementation. Consultés sur la même question, les deux assemblées vénitiennes ont chacune statué dans le même sens, avec des arguments différents : pour le Conseil Majeur, l'interdiction n'est pas valable « en dehors du Golfe », soit en dehors de la mer Adriatique ; pour le Sénat, elle n'est pas valable puisque le despote Jean Comnène Asên, étant citoyen vénitien, ne peut être considéré comme un seigneur étranger¹⁹⁵.

Il est donc à nos yeux manifestement erroné de voir dans ce document un lien quelconque avec le despote d'Épire Nicéphore II. Dès lors, il est malheureusement impossible de connaître les détails des tractations menées entre ce dernier et la République au cours de l'été 1357.

¹⁹⁵ DUCCELLIER, *ibid.*

Annexe 1/14 : la datation des attaques albanaises contre les possessions des Tocco

Les premiers paragraphes de la *Chronique des Tocco* évoquent successivement la mort de Leonardo I^{er}, généralement fixée vers 1375/76¹⁹⁶, un voyage de la famille Tocco à Naples¹⁹⁷ puis une invasion de Leucade par les soldats du clan Spata¹⁹⁸, marquant le début de nombreuses offensives contre les possessions des Tocco. Malheureusement, le texte de la *Chronique* est trop vague pour permettre une datation plus précise de ces événements. Par conséquent, il est quasiment impossible de fixer des dates fiables pour le voyage à Naples ainsi que pour les attaques albanaises et, *ipso facto*, de savoir si ces événements précèdent ou suivent l'expédition menée par les Hospitaliers en 1378, que, de façon remarquable, le chroniqueur ne mentionne pas.

Quelques éléments de réflexion peuvent néanmoins être formulés. Ainsi, la *Chronique* affirme que la famille Tocco alla voir « le roi d'Italie ». Or, en 1375/76 régnait à Naples la reine Jeanne I^{ère} (1344-1381). L'éditeur de la *Chronique*, Giuseppe Schirò, suggère donc que le chroniqueur, écrivant longtemps après les faits, a oublié qui était à l'époque sur le trône¹⁹⁹. Elisavet Zachariadou, pour sa part, suggère que le voyage eut lieu sous le règne du successeur de Jeanne, le roi Charles III de Duras (1381-1386), qui l'avait fait mettre à mort. Ce changement dynastique brutal aurait ainsi rendu nécessaire le voyage de Naples afin de prouver au nouveau roi la fidélité de la famille²⁰⁰. Néanmoins, nous observerons pour notre

¹⁹⁶ *CHRONIQUE DES TOCCO*, éd. Giuseppe Schirò, *Cronaca dei Tocco di Cefalonia di anonimo. Prolegomeni, testo critico e traduzione*, Rome, Accademia Nazionale dei Lincei, 1975 (CFHB, X), vv. 1-18. Aucune source ne fournit la date exacte du décès, mais Leonardo est manifestement déjà mort en 1377. MAZZELLA, Scipione, *Descrittione del regno di Napoli*, 2 vol., Naples, Cappello, 1601, t. II, p. 647 ; LUTTRELL, Anthony, « Interessi fiorentini nell'economia e nella politica dei Cavalieri Ospedalieri di Rodi nel Trecento », *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa*, Lettere, Storia e Filosofia, ser. II, XXVIII (1959), pp. 322-323 ; *idem*, « Vonitza in Epirus and its Lords: 1306-1377 », *RSBN*, nouvelle série, I (XI) (1964), p. 141, n. 2 ; ASONITIS, *Nóttio Iónio...*, *op. cit.*, p. 133.

¹⁹⁷ *Ibid.*, vv. 19-40.

¹⁹⁸ *Ibid.*, vv. 41-56.

¹⁹⁹ SCHIRÒ, *Cronaca...*, *op. cit.*, p. 29, n. 1. Il est impossible de considérer Othon de Brunswick, époux de Jeanne à partir de 1376, comme roi de Naples puisqu'il ne fut que prince consort.

²⁰⁰ ZACHARIADOU, Elisavet, « Οι χίλιοι στίχοι στην άρχη του Χρονίκου των Τόκκο » [« Les mille premiers vers de la *Chronique des Tocco* »], *HX*, XXV (1983), p. 170, n. 17, suivie par SANSARIDOU-HENDRICKX, Thekla, « Ages of life in the anonymous Chronicle of the Tocco (14th-15th centuries) ; rééd. dans *Έλληνες, Ιταλοί, Αλβανοί και Τούρκοι στο δεσποτάτο της Ηπείρου (14ος-15ος αιώνας): Η κοσμοθεωρία του άγνωστου συγγραφέα*, Thessalonique, Σταμούλη, 2008, p. 260.

part que la *Chronique* ne dit pas que les Tocco allèrent à Naples du fait de l'accession d'un nouveau roi, mais bien pour renforcer le pouvoir hérité de Leonardo²⁰¹. En effet, les *Assises de Romanie* fixaient un délai d'un an et d'un jour pour qu'un vassal fasse confirmer son fief par son suzerain²⁰². Il semble donc plus logique, si l'on considère la position des Tocco, que le voyage ait été consécutif à la mort de Leonardo.

Or, si l'on prend en compte la situation du clan des Spata, les sources plaident également pour une datation précoce de ces événements. En effet, Laonikos Chalkokondylès, lorsqu'il évoque l'expédition des Hospitaliers, la présente comme consécutive aux attaques albanaises²⁰³. Par ailleurs, il convient de noter que la plus longue période de paix attestée entre Gjin Spata et Iôannina fut de 1375 à 1379, période pour laquelle nous ne savons rien de ses activités en dehors de 1378. À l'inverse, de nombreux conflits impliquant le despote d'Arta sont mentionnés au cours des années suivantes. Il nous semble donc plus logique de placer l'offensive albanaise avant l'expédition hospitalière, faute de quoi il faudrait supposer que Gjin Spata fut inactif de 1375 à 1378, ce qui semble peu conforme à son caractère, tandis qu'il se serait ensuite opposé simultanément à Iôannina et aux Tocco. Par ailleurs, l'expédition de Juan de Heredia se comprendrait bien mieux ainsi : le Grand-Maître, locataire de la principauté d'Achaïe, se devait de protéger le comté vassal de Céphalonie.

Il y a donc tout lieu de penser que l'offensive sur Leucade, la première mentionnée par la *Chronique des Tocco*, eut lieu vers 1376/77. Cependant, les offensives albanaises semblent s'être étalées sur plusieurs années. On peut néanmoins placer la prise de Dragameston avant 1386, date à laquelle la place fut cédée au Vénitien Francesco Foscari. Quant à l'assaut sur Bonditsa, la *Chronique* nous apprend d'une part que lorsqu'il eut lieu le comte était encore un enfant d'une dizaine d'années et d'autre part qu'il précéda les préparatifs menés par Carlo afin de prendre sa revanche²⁰⁴. Or, ces préparatifs étaient manifestement en cours en décembre 1390 lorsque Carlo, manifestement majeur depuis peu, demanda aux Vénitiens de rester

²⁰¹ *CHRONIQUE DES TOCCO*, §2, vv. 22 : « νὰ στερεώση τὴν ἀρχὴν, τὸ κράτος τοῦ πατροῦ τους ».

²⁰² RECOURA, Georges, *Les Assises de Romanie*, Paris, Champion, 1930 (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 258), n° 61, pp. 203-204 ; ASONITIS, p. 149, n. 18.

²⁰³ CHALKOKONDYLES, Laonikos, *Laonici Chalcocondylae Historiarum Demonstrationes*, éd. E. Darkó, 2 vol., Budapest, 1922-27, t. I, p. 197 : « καὶ τὴν χώραν ταύτην ὑφ' αὐτοῖς ποιησάμενοι τὴν τῶν ἐσπερίων χώραν ἐδήρουν, οὐδὲν ἔτι ἐς ἡσυχίαν ἐνδιδόντες. Μετὰ δὲ ταῦτα οἱ τῆς Νεαπόλεως ἄρχοντες, [...] καὶ παρασκευασάμενοι στρατόν, ἔεντο ἐπὶ τὴν Ἀκαρνανίαν ὡς τοὺς τε Ἀλβανοὺς τὴν χώραν ἀφαιρησόμενοι καὶ Ἄρτην τῆς Ἀκαρνανίας καταστρεψόμενοι λαβόντες. » ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, p. 134, n. 56.

²⁰⁴ *CHRONIQUE DES TOCCO*, v. 115 : « Μὲ ὅσον ἦτον ἀκομὴ νέος, πολλὰ παιδάκι ». SANSARIDOU-HENDRICKX, *Ages of life...*, *art. cit.*, p. 263.

neutres dans la guerre qu'il entendait mener contre les Albanais²⁰⁵. On peut donc situer l'attaque sur Bonditsa quelques années avant 1390.

²⁰⁵ *ACTA ALBANIAE VENETA SAECULORUM XIV ET XV*, éd. Giuseppe Valentini, S. J., 3 t. en 24 vol., Palerme-Milan-Rome, 1967-1977 [ci-après *AAV*], I/2, n° 407, pp. 112-114 (12 décembre 1390) = THIRIET, Freddy, *Régestes des délibérations du Sénat*, 3 tomes, Paris-La Haye, Mouton, 1958-1961, t. I, n° 782 = HABERSTUMPF, Walter, « Dinasti Italiani in Levante. I Tocco duchi di Leucade: Regesti (Secoli XIV-XVII) », *SV XLV* (2003), n° 42.

Annexe 1/15 : Remarques concernant un paragraphe de Chalkokondylès

L'historien byzantin Laonikos Chalkokondylès, au cours de son récit des derniers temps précédant la conquête du monde byzantin par les Ottomans, évoque l'expédition de Juan Fernandez de Heredia en 1378 puis l'assassinat de Thomas Preljubović. Or, sa narration diffère sensiblement de celle que l'on peut trouver dans la *Chronique de Iôannina*.

En effet Chalkokondylès affirme sans détour que Thomas est venu en aide à Gjin Spata lors de l'invasion hospitalière, ce que la *Chronique* ne mentionne absolument pas²⁰⁶. C'est donc très probablement par inadvertance que Donald Nicol affirme dans son ouvrage *The Despotate of Epiros 1267-1479* que, selon Chalkokondylès, Preljubović fut capturé par les Albanais²⁰⁷. L'historien anglais discute d'ailleurs cette même source de façon tout à fait adéquate quelques pages plus loin²⁰⁸.

Que le despote Thomas vole au secours de son ennemi albanais constituerait sans aucun doute un événement remarquable et unique en son genre, puisqu'il constituerait la seule occurrence d'une collaboration entre Preljubović et les Albanais. Cette information est d'autant plus difficile à croire qu'elle contredit totalement la *Chronique de Iôannina*. Cette source, *a priori* bien informée, ne mentionne en effet absolument pas cet épisode qui, s'il eut réellement lieu, fut sans aucun doute marquant pour les contemporains.

Y a-t-il donc lieu de rejeter en bloc cette affirmation ou bien faut-il soupçonner la *Chronique de Iôannina* d'avoir voulu passer sous silence un épisode défavorable à ses positions politiques ? N'oublions pas que l'auteur de la *Chronique*, ennemi farouche de Thomas Preljubović, est un partisan déclaré de la *basilissa* Marie et du despote suivant, Esau Buondelmonti. Or, ces deux personnages sont mentionnés dans le récit de Chalkokondylès, pas forcément sous leur meilleur jour. En effet, d'après cet auteur, Thomas aurait, durant de sa campagne, capturé Esau Buondelmonti, qui combattait dans les rangs hospitaliers, et l'aurait

²⁰⁶ CHALKOKONDYLÈS, t. I, p. 198 : « συνεπελάβετο δὲ αὐτοῖς ἐς τόνδε τὸν πόλεμον καὶ Προάλουπας » ; « ὡς συνεπελάβετο ὁ Προάλουπας τῷ τε Σπάτα καὶ τοῖς Ἀλβανοῖς ἐς τὸν πρὸς Ἰταλοῦς πόλεμον, πολιορκοῦντας Ἄρτην μητρόπολιν τῆς Ἀκαρνανίας χώρας ».

²⁰⁷ NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 148, n. 27.

²⁰⁸ *Ibid.*, pp. 157-158.

amené en captivité à Iôannina. C'est alors qu'Esau et Marie seraient devenus amants et auraient complété en vue de l'assassinat de Thomas²⁰⁹.

Force est cependant de constater que le récit de Chalkokondylês n'est pas incompatible avec la *Chronique de Iôannina*. En particulier, une intervention de Thomas aux côtés de Spata en 1378 serait loin d'être incohérente avec ce que nous dit le chroniqueur des relations entre ces deux princes : d'après lui en effet, la paix régnait à cette époque entre les deux despotes, Spata étant même fiancé à la sœur de Preljubović²¹⁰. Par ailleurs, les rumeurs colportées par Chalkokondylês ne sont pas sans écho dans la *Chronique*, puisque cette source mentionne les médisances de Michel Apsaras au sujet de Marie²¹¹.

Quoi qu'il en soit, il est, *a priori*, impossible de savoir quel récit est le plus fiable : la *Chronique* est certes incontestablement mieux renseignée que Chalkokondylês, mais elle est néanmoins beaucoup plus sujette à caution concernant son objectivité, l'auteur étant manifestement impliqué dans la vie politique de Iôannina. C'est probablement pourquoi il n'y a pas consensus parmi les historiens : si Donald Nicol, comme nous l'avons vu, considère l'hypothèse d'une intervention de Thomas comme plausible, Anthony Luttrell la tient pour acquise, tandis que Spyros Asonitis ne la mentionne même pas²¹².

²⁰⁹ CHALKOKONDYLËS, t. I, pp. 198-199, notamment : « Συγγινομένη τοίνυν τῷ νεανία, καὶ ἐπιμαιομένη αὐτῷ ἐς τὸν ἔρωτα, συντίθεται αὐτῷ ἐπὶ τῷ ἀνδρὶ ἐπιβουλήν. Καὶ ἐξηγουμένης τῆς γυναικὸς ἐς τὴν κοίτην, ὡς ἀνεπαύετο Πρεάλουπας ὁ ἡγεμὼν, ἀνείλε τε αὐτὸν ἅμα σὺν τῇ γυναικί. »

²¹⁰ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §16, ll. 7-15, p. 85.

²¹¹ *Ibid.*, §16, ll. 21-27, p. 86.

²¹² LUTTRELL, Anthony, « The Hospitallers at Rhodes: 1306-1421 », dans SETTON, Kenneth (éd.), *A History of the Crusades*, 6 vol., Madison, The University of Wisconsin Press, 1969-1989, t. III, [= rééd. Londres, Variorum Reprints, 1978, I], pp. 302-303 ; ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, pp. 135-136.

Annexe II

Catalogues de sources

Annexe II/1 : Actes des souverains épirotes

Concernant la période qui va jusqu'en 1318, quinze actes ont été recensés et numérotés par Paul Lemerle en fonction de leur ordre chronologique supposé²¹³ ; cette liste a ensuite été complétée par Lucien Stiernon²¹⁴. Par souci de commodité et de clarté, nous avons conservé ici la numérotation de Lemerle. Les documents ajoutés à la liste ont reçu des numéros *bis*, *ter*, etc. Pour la période postérieure, nous avons tout simplement poursuivi la numérotation.

MICHEL I^{er}

1) *Promissio sigillo aureo impressa*, 20 juin 1210.

Texte latin, édité par *TT*, t. II, pp. 119-123.

Commentaires : *ADA*, t. I, n° 140 ; LEMERLE, *Trois actes*, p. 407, n° 1 ; Prinzing, *Studien zur Provinz und Zentralverwaltung...*, *op. cit.*, pp. 92-102.

Il s'agit du traité conclu avec Venise. Il y a là en réalité deux documents : A) le premier, p. 119-120, est daté du dimanche 20 juin indiction 13, et constitue l'engagement de Michel (« *Ego, Michael Comnanus Dux, filius quondam Sevastocratoris Joannis Ducis, juro ...* ») à respecter les accords passés précédemment avec Venise, et contenus dans une *concessio* du Doge Petro Ziani et dans une *promissio* de Michel ; B) le second est le texte de cette *promissio*, sans date, signature ni sceau.

1 bis) *Sigillion* ou *prostagma argyrobulle*, date inconnue

Cet acte en faveur des marchands ragusains est cité dans deux privilèges de Michel II, ci-dessous n^{os} 9 et 13.

²¹³ LEMERLE, Paul, « Trois actes du Despote d'Épire Michel II concernant Corfou connus en traduction latine », *Προσφορά εις Στ. Π. Κυριακίδη = Ἑλληνικὸν Παράρτημα IV* (1953), Thessalonique, 1953, pp. 407-414.

²¹⁴ STIERNON, Lucien, « Les origines du Despotat d'Épire. À propos d'un livre récent », *REB*, XVII (1959), p. 93.

THÉODORE

2) *Gramma*, septembre 1219

Cod. Petr. Gr. 250-1, (250 folio 1v, 251 folio 6v)

Éditions : VASSILIEVSKI, *Epirotica saeculi XIII*, n° 7, pp. 252-253 ; PAPADOPOULOS-KERAMEUS, *Noctes Petropolitanae*, n° 1, pp. 249-250.

Lettre à Jean Apokaukos, datée de Septembre, indiction 8 (1219), et signée Θεόδωρος ὁ Δούκας. Mention (ancienne ?) de l'expéditeur : Θεόδωρος Κομνήνος ὁ Δούκας. Théodore invite par cette lettre le métropolitain de Naupacte à se rendre à Arta, à propos de la vacance du siège métropolitain de Corfou, dont nous savons qu'il sera donné peu après à Georges Bardanês.

2 bis) *Gramma*, décembre 1222

Éditions : PITRA, *Analecta*, t. VI, 1891, n° 22, pp. 92-94 ; PRINZING, *Ponemata Diaphora*, n° 22, pp. 87-89.

Lettre de décembre, indiction 11 (1222), insérée dans un acte de Dêmétrios Chômatênos. Signature : Θεόδωρος ὁ Δούκας.

3) *Chrysobulle*, 1228

Cod. Petr. Gr. 250 (folio 67, r)

Éditions : VASSILIEVSKI, *Epirotica saeculi XIII*, n° 29, pp. 296-299 ; PAPADOPOULOS-KERAMEUS, *Noctes Petropolitanae*, n° 2, pp. 250-254.

Chrysobulle accordé à la métropole de Naupacte, daté de mai, indiction 1, 6736 (1228), et signé : Θεόδωρος ἐν Χριστῷ τῷ Θεῷ βασιλεὺς καὶ αὐτοκράτωρ Ῥωμαίων ὁ Δούκας. Le sceau est inconnu car nous n'avons qu'une copie.

4) *Chrysobulle*, juin 1228

Copie épigraphique conservée sur un marbre du musée du Capitole à Rome.

Éditions : MUSTOXIDI, *Delle cose Corciresi*, pp. 410, 423, 688 et Appendice V, p. LVI ; MM, t. V, p. 14-16 ; MARTIN, Albert, « Inscription grecque de Corcyre de 1228 », *Mélanges d'archéologie et d'histoire* II (1882), pp. 379-389, pl. XIII, avec traduction française.

Commentaire : LAMPROS, « Πλαστὰ χρυσόβουλλα », *NE*, XVII (1923), p. 336, avec bibliographie mais sans édition.

Chrysobulle accordé à la métropole de Corfou, daté de Juin, ind. 1, 6736 (1228), signé Θεόδωρος ἐν Χριστῷ τῷ Θεῷ πιστὸς βασιλεὺς καὶ αὐτοκράτωρ Ῥωμαίων Κομνηνὸς ὁ Δούκας. Le sceau est là encore inconnu car nous ne disposons que d'une copie épigraphique.

4 bis) Trêve, 1228

Texte latin,

Édition : PREDELLI, *Liber Communis*, Appendix, pp. 184-185.

Regestes : CESSI, *Deliberazioni del Maggior Consiglio di Venezia*, t. I, n° 140, pp. 209-210 ; THIRIET, *Délibérations*, t. I, n° XXIII.

« *Narzotus de Tuciaco Cesar, potestas et ordinator et baiulus imperii Constantinopolis, et ceteri barnes iuramus [...] ut habeamus treugam tecum altissimo imperatore grecorum domino Teodero, imperatore Comiano Duca, et convenimus per pressens nostrum sacramentale scriptum, ut teneatur treugua intre imperium tuum et nos per annum I computatum a festo S. Crucis, videlicet a XIII die presentis mensis septembris, secunde indictionis. [...] Homines terrarum de Vizoi de Brixi de Genna, si voluerint reverti ad casas eorum, non invenient impedimentum ex parte tui imperii.* »

Trêve conclue avec les Latins de Constantinople.

4 ter) Prostagma, novembre 1234 ?

Codex Hierosolymitanus 276, fol. 183 ; *codex Petropolitanus* 250.

Éditions : PAPADOPOULOS-KERAMEUS, *Ανάλεκτα Ἱεροσολυμιτικῆς Σταχυολογίας*, t. IV, n° 37, pp. 118-119, d'après le *Hier.* 276, et PAPADOPOULOS-KERAMEUS, *Noctes Petropolitanae*, pp. 291-292, d'après le *Petr.* 250.

Commentaires : NICOL, *Despotate I*, p. 125, n. 3 ; STIERNON, *Les origines*, p. 110, n. 31 ; *idem*, *REB*, XXVIII (1970), p. 305.

Date : novembre, indiction 8. Signature : inconnue.

Théodore parle de lui en tant que ἡ βασιλεία μου et désigne son frère en tant que ὁ πανευτυχέστατος δεσπότης καὶ περιπόθητος ἀντάδελφος τῆς βασιλείας μου κὺρ Μανουὴλ ὁ Δούκας.

Cet acte pose problème. L'éditeur propose 1234. Pour Donald Nicol, il faut placer ce document en 1219, mais cette datation est impossible car Théodore n'était pas encore empereur à cette date. Stiernon note en 1959 : « *J'ai laissé la date proposée par Papadopoulos-Kerameus, 1234 ; dans ce cas il faut admettre que Théodore Doukas, revenu en Thessalie après son emprisonnement en Bulgarie, remonta sur le trône impérial.* » Puis, en 1970 le même écrit : « *Nous ignorons la situation réelle de Théodore Doukas à cette époque. Ce qui est sûr, c'est qu'en novembre 1234 il intervient par-dessus l'autorité de son frère, le despote Manuel Doukas, auprès du métropolite de Larissa pour que soit consacré un certain évêque de Domoko* ». Il semble aujourd'hui que Théodore, malgré sa captivité en Bulgarie, était toujours empereur en titre et était donc habilité à intervenir dans les affaires de l'Empire de Thessalonique.

4 *quatuor*) Faux *gramma*, prétendument daté de 1205, forgé à la fin du XV^{ème} siècle

Original disparu avec les Archives angevines de Naples. Copie manuscrite du XIX^{ème} siècle.

Texte latin, édité par RINALDI, « Un documento probante sulla localizzazione in Atene della Santa Sindone dopo il saccheggio di Constantinopoli », p. 111, reproduit p. 113 ; NESSERIS, « Ο Θεόδωρος Κομνηνός Δούκας της Ηπείρου (1215-1230). Η περίπτωση μιας πλαστής επιστολής », p. 427 ; reproduit p. 434.

Signature : *Theodorus Angelus*

Cette lettre fut forgée à la fin du XV^{ème} siècle, probablement dans le but de rehausser le prestige de la famille italienne des Angeli. Mais son caractère de faux interdit de considérer que Théodore ait jamais porté ce nom de famille.

MANUEL I^{er}

5) *Pittakion*, avant août 1232

Codex Vindobonensis theol. 276, fol. 42v à 43v.

Édition : *MM*, t. III, n° XIII, pp. 59-62.

Pittakion au patriarche Germain II antérieur au mois d'août 1232 ; date et signature inconnues. Cette lettre par laquelle Manuel accepte la fin du schisme est une réponse à une lettre de Germain II, aujourd'hui perdue²¹⁵.

5 bis) *Gramma*, probablement 1233

Codex Petropolitanus 250, fol. 42v à 43v.

Édition : KURTZ, *Christophoros von Ankyra*, pp. 131-134.

Gramma adressé au patriarche Germain II. Cette lettre est elle aussi relative à la fin du schisme, et répond à celle de Germain II mentionnée plus haut²¹⁶, qui répond elle-même à la lettre précédente de Manuel.

6) *Prostagma*, 1234

Original sur parchemin, Archives de Dubrovnik.

Éditions : *TTR*, pp. 524-526 ; *MM*, t. III, pp. 66-67 ; MARKOVIĆ, *Византиске повеље*, n° 1, p. 211-219, avec description, commentaire et reproduction pl. 1.

Regestes : KREKIĆ, *Dubrovnik*, n° 3.

Commentaire : LEMERLE, *Trois actes*, p. 410 et n. 20 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, *Το Αξιόμα του « Δεσπότη »*, p. 93.

Prostagma en faveur des marchands ragusains, daté de mars ind. 7 (1234). Nous disposons de l'original sur parchemin. Signature à l'encre rouge : Μανουήλ δεσπότης) ὁ Δούκας. Sceau de cire encore en place, endommagé en haut : d'un côté, le despote avec l'inscription [ΜΑΝΟΥΗΛΔΕ]ΣΠΟΤΗΣ ΚΟΜΝΗΝΟΔΟΥΚΑΣ ; de l'autre, le Christ en buste bénissant, accompagné d'une inscription dont Marković propose la lecture suivante : ΙΣ ΧΣ δεσπότης Μανουήλ. Lemerle pour sa part récuse cette lecture et propose ΙΣ ΧΣ ΟΕΜΜΑΝΟΥΗΛ, en se basant sur le document suivant.

²¹⁵ Cf. Annexe II/2, n° 6.

²¹⁶ Cf. Annexe II/2, n° 10.

7) Faux chrysobulle, XVII^e siècle

Édition : MARMORA, Andrea, *Della historia di Corfù descritta da Andrea Marmora nobile corcirese libri otto*, Venise, 1672.

Commentaire : *MM*, t. III, pp. XX-XXI ; LEMERLE, *Trois actes*, pp. 410-411.

Chrysobulle en faveur de Georges Marmora, daté du 12 juillet ind. 7, 6732 (=1224 : désaccord avec l'indiction) et signé « Εμμανουήλ Κομνηνός Δούξ ». L'intérêt de ce document est qu'Andrea Marmora, le faussaire qui l'a fabriqué ou fait fabriquer au XVII^{ème} siècle a fait suivre l'édition qu'il en donne du dessin d'une bulle d'or afin de l'authentifier. Ce dessin reproduit une bulle authentique de Manuel, ce qui permet d'après Paul Lemerle de confirmer la lecture qu'il fait de la bulle du document n° 6.

JEAN

7 bis) Sceau issu d'un chrysobulle inconnu, sans date

Édition : LAURENT, Vitalien, *Bulle et Monnaies inédites de Jean Ducas Comnène*, tiré à part de *Cronica Numismatică si Arheologică*, Bucarest, 1943, n^{os} 125-126.

Ce chrysobulle porte la mention « Ἰωάννης ἐν Χριστῷ τῷ Θεῷ πιστὸς βασιλεὺς καὶ αὐτοκράτωρ Ῥωμαίων Κομνηνὸς ὁ Δούκας ».

MICHEL II²¹⁷

8) Chrysobulle, 1236

Traduction latine d'un document perdu, incluse dans un document angevin, disparu avec les Archives angevines de Naples et dont la référence était Reg. 359, fol. 49. Une copie manuscrite intégrale faite par Camillo Minieri Riccio est conservée aux Archives de Naples.

²¹⁷ GOUDIAS, Michael, « Βυζαντιακά έγγραφα τῆς ἐν Ἄθῳ ἱεράς Μονῆς Βατοπεδίου » [« Documents byzantins du monastère athonite de Vatopédi »], *ΕΕΒΣ* IV (1927), pp. 216-217, a vu dans un chrysobulle de 1247 conservé au monastère de Vatopédi et signé Μιχαήλ ἐν Χριστῷ τῷ θεῷ πιστὸς βασιλεὺς καὶ αὐτοκράτωρ Ῥωμαίων Δούκας Ἄγγελος Κομνηνός ὁ Παλαιολόγος l'œuvre de Michel II d'Épire. Cette attribution, reprise par NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 156, n. 9 et pp. 210-211 était douteuse dès l'origine puisqu'on ne s'explique pas pourquoi Michel aurait porté le titre impérial ainsi que le nom de Paléologue. La signature indique en effet clairement que le signataire est l'empereur Michel VIII Paléologue (cf. par exemple *Actes de Lavra*, t. II, doc. n° 71, pp. 5-11 ; signature p. 11). Ce dernier a en effet, à une date inconnue, émis une version augmentée de la *diataxis* émise en 1247 lors de la fondation du monastère de Boreinê, près de Philadelphie, en Asie Mineure. cf. *Actes de Vatopédi*, t. I, n° 15, pp. 136-162.

Édition : BARONE, Nicola, *Notizie storiche tratte dai registri di Cancelleria di Carlo III di Durazzo con aggiunta di altri documenti*, Naples, 1887, Appendice, pp. 59-65.

Description et commentaire : LEMERLE, *Trois actes*, pp. 414-418 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, *To Αξιόμα του « Δεσπότη »*, p. 94.

Chrysobulle pour Corfou, daté de Décembre ind. 10, 6745 (1236), conservé en traduction latine dans un acte angevin confirmant le chrysobulle original. Mention faite d'une signature en noir *Dux Michael* et en rouge *Michael despota*, et description d'un sceau qui d'après Lemerle est identique à celui de l'acte n° 13.

L'acte angevin, dressé par le Juge royal et le Notaire public de Brindisi sous le règne du roi de Naples Charles II d'Anjou transcrit la traduction latine de l'acte de Michel II d'Épire, dont les Corfiotes demandaient confirmation.

9) *Horismos*, octobre 1237 ?

Original conservé aux Archives de Dubrovnik.

Éditions : *TTR*, pp. 528-529 ; *MM*, t. III, n° XV, pp. 67-68 ; MARKOVIĆ, *Византиске повеље*, n° 2, pp. 220-224, pl. 3 (texte) ; *TTR*, p. 518 ; MARKOVIĆ, *ibid.*, pl. 4 ; BERTELE, Tommaso, « Una moneta dei despoti di Epiro », *BZ XLIV* (1951), pp. 25-26, pl. III C (sceau).

Regestes : KREKIĆ, *Dubrovnik*, n° 5.

Commentaires : STAVRIDOU-ZAFRAKA, *Η Αυτοκρατορία της Θεσσαλονίκης επί Μανουήλ Δούκα (1230-1237)*, p. 175 ; *eadem*, *To Αξιόμα του « Δεσπότη »*, pp. 94-95.

Privilège pour les marchands ragusains, daté d'octobre ind. 11 (1237 ?), signé *Μιχαήλ ό Δούκας*. Sceau de plomb, figurant d'un côté Michel, portant globe et sceptre, avec l'inscription latérale *MIXAHΛKOMNHNOC / OΔOYKAC*, de l'autre l'archange Michel désigné par les lettres APX (ἄγγελος) Μ(ι)Χ(αήλ). L'acte se réfère à un sigillion de Michel I^{er}, qu'on a longtemps pensé être le n° 13 (cf. *infra*) mais qui serait en fait perdu. Par ailleurs l'acte étonne par son silence sur l'acte n° 6. Enfin, les expressions « διὰ τοῦ παρόντος ἡμῶν ὀρισμοῦ », « δι' ὀρισμοῦ ἡμετέρου » et « ὁ παρῶν ἡμῶν ὀρισμός » laissent penser que l'émetteur de ce document ne porte pas le titre de despote.

10) Chrysobulle, janvier 1246

Traduction latine d'un document perdu, conservée par deux sources, l'une angevine et l'autre vénitienne.

- Acte du roi Charles III du 16 septembre 1382. Original perdu dans l'incendie des Archives de Naples.
Édition : BARONE, *Notizie storiche tratte dai registri di Cancelleria di Carlo III di Durazzo*, pp. 65-66.

- Acte du doge Michel Steno du 16 septembre 1413. Original conservé dans les *Libri Commemoriali*, vol. X, fol. 199, Archives de Venise. Description : PREDELLI, *Libri Commemoriali*, III, livre X, n° 186, p. 369.
Édition : *MHH*, t. I, n° 41, pp. 46-51, qui indique à tort *Commemoriali*, vol. V, au lieu de *Commemoriali*, vol. X.
Traduction de l'acte grec : pp. 48-49, ll. 23-20.

Commentaires : LEMERLE, *Trois actes*, pp. 418-421 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, *To Αξιόμα του « Δεσπότη »*, p. 94.

Chrysobulle en faveur des trente-deux prêtres de la *civitas* de Corfou, daté de janvier, ind. 4, 6754 (1246). Signature : *Michael despota dux*. Ni description ni mention du sceau. Par ailleurs, on notera que par cet acte Michel II confirme des actes de son aïeul Manuel I Comnène (1143-1180) et de son oncle Manuel Doukas qui ne sont pas reproduits.

Les deux versions sont assez semblables car elles recopient la même traduction latine initiale. L'acte a été confirmé le 1^{er} février 1354, indiction 7, par Robert de Constantinople ; le 23 avril 1365, indiction 3, par Philippe de Constantinople ; le 3 juin 1376, indiction 14, par Jeanne de Naples ; par Charles III et enfin par le doge de Venise.

11) Chrysobulle, février 1246

Traduction latine d'un document disparu, contenue dans un acte angevin.

Original conservé à Athènes à la Société historique et ethnologique de Grèce, où il est de nouveau consultable, alors que Lemerle en 1953 en déplorait l'inaccessibilité.

Édition et description : ROMANOS, *Ανδηγαυικὸν δίπλωμα*, pp. 594-596.

Commentaires : LEMERLE, *Trois actes*, pp. 421-423 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, *To Αξιόμα του « Δεσπότη »*, p. 94.

Chrysobulle en faveur des prêtres de Corfou, daté de février ind. 4, 6754 (1246) ; signature : *Michael despotus Comninus dux*, sceau inconnu.

Le document angevin de Philippe II de Constantinople, délivré à Tarente le 19 avril 1365, confirme un acte de Robert de Constantinople, confirmant lui-même le chrysobulle de Michel II d'Épire dont la traduction, déjà présente dans les actes perdus de Robert, est reproduite.

12) Chrysobulle, mai 1246

Original perdu. Texte recopié dans le cartulaire de Makrinitissa.

Édition : *MM*, t. IV, pp. 346-349.

Commentaire : STAVRIDOU-ZAFRAKA, *Το Αξιόμα του « Δεσπότη »*, p. 94.

Chrysobulle pour Constantin Maliasênos Comnène. Mutilé au début et à la fin ; daté de mai ind. 4, 6754 (1246) ; signature et sceau inconnus ; nous disposons uniquement d'une copie. Un commentaire du compilateur permet de savoir que le sceau était en or et la signature pourpre.

13) *Prostagma* argyrobulle, juin 1236 ou 1251 ?

Archives de Dubrovnik

Éditions : *TTR*, pp. 526-528 ; *MM* t. III, n° XII, pp. 58-59 ; MARKOVIĆ, *Византиске повеље...*, n° 3, pp. 260-261.

Regestes : KREKIĆ, *Dubrovnik*, n° 7.

Commentaires : MARKOVIĆ, *ibid.*, pp. 225-238 ; LEMERLE, *Trois actes*, pp. 412-413 ; NICOL, *Despotate I, op. cit.*, p. 193 et p. 195, n. 13 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, *Το Αξιόμα του « Δεσπότη »*, p. 95.

Prostagma pour les marchands ragusains, daté de juin, ind. 9 ; signé Μιχαήλ ὁ Δούκας. Document parvenu en original sur parchemin. Sceau d'argent conservé, attaché par un cordonnet de soie rouge : d'un côté, le despote tenant le globe et le sceptre, avec à gauche et à droite l'inscription ΜΙΧΑΗΛ ΚΟΜΝΗ Ι ΝΟΣΟΔΟΥΚΑΣ, et en cercle sur le pourtour : ΕΠΙΜΙΧΑΛΩΔΕΚΟΜΝΗΝΟΔΟΥΚΑΝ ; de l'autre, archange debout désigné par les lettres ΑΡΧ (ἀγγελος) Μ(ι)Χ(αήλ), et en cercle sur le pourtour l'inscription métrique : ΠΑΡΕΜΒΟΛΗΚΑΘΑΠΕΡΑΓΓΕΛΟΥ-ΚΥΚΛΩ.

L'acte est présenté par *TTR* comme un argyrobulle de Michel I^{er} et daté de 1206. *MM* ne conteste pas cette attribution. Miroslav Marković a cependant constaté que la signature était identique à celle de l'acte n° 9 et propose la date de 1251. Donald Nicol propose la date de 1266.

L'attribution à Michel II pose cependant plus de problèmes qu'elle n'en résout, puisque du coup l'acte de Michel I se retrouve perdu. Par ailleurs, Michel II cite un acte de Michel I, qui est peut-être le même que celui mentionné par le document n° 9, mais ne mentionne pas cet acte n° 9. La chronologie est donc peut-être à revoir. Il faudrait donc

d'après Lemerle réexaminer ce groupe de trois documents destinés aux marchands ragusains. On pourrait supposer que cet acte est postérieur à celui d'octobre 1237 car il reprend les mêmes dispositions, auxquelles il ajoute, entre autres, l'exemption du *kommerkion* pour les chevaux et les armes, ce qui correspond bien à la politique militaire de Michel II. Néanmoins, ce document ne présente aucune des caractéristiques d'un document despotique, ce qui rend peu crédible une datation aussi tardive que 1251²¹⁸.

NICÉPHORE I^{er}

14) *Horismos* argyrobulle, septembre 1266

Édition : *MM*, t. IV, pp. 349-352.

Commentaires : STAVRIDOU-ZAFRAKA, *To Axiώμα του « Δεσπότη »...*, art. cit., p. 95.

Horismos pour Nicolas Maliasēnos Comnène, daté de septembre ind. 10, a.m. 6775 (1266) ; signature et sceau inconnus. Nicéphore rappelle l'acte n°12 établi par son père Michel II au profit de Constantin Maliasēnos, père de Nicolas.

THOMAS I^{er}

15) Chrysobulle, 1303 ou 1318 ?

Traduction latine, document manuscrit du XIV^{ème} siècle conservé aux Archives de Venise.

Édition et commentaire : LEMERLE, *Le privilège du despote d'Épire Thomas I^{er}*, pp. 389-396.

Commentaires : STAVRIDOU-ZAFRAKA, *To Axiώμα του « Δεσπότη »*, pp. 95-96 ; cf. ASONITIS, *To Νότιο Ιόνιο*, p. 97.

Chrysobulle en faveur du Vénitien Jacques Contareno, daté d'août ind. 1, a.m. 68[11] (1303 ?). Cet acte est qualifié de *sigillum aureum verbum* et signé *Thomas despoti Comnino ducha* ; le sceau est inconnu. Spyros Asonitis considère que cet acte doit être daté de 1318.

²¹⁸ Cf. Annexe I/7.

15 bis) Sceau issu d'un chrysobulle inconnu

Édition et commentaire : SEIBT, *Ein Goldsiegel*, pp. 71-76.

Ce sceau porte la mention : ΑΓΓΕ-ΛΟΓΟ-ΝΟΥ – ΣΦΡΑ/ΓΙΣΜ-Α ΘΩΜ-Α ΔΕ-ΣΠΟ-ΤΟΥ.

JEAN (= Jean II de Céphalonie)

16) Chrysobulle, juin 1330

Manuscrit autrefois en la possession de Ioannis Romanos.

Résumé : ROMANOS, *Περὶ τοῦ Δεσποτάτου*, p. 132. Pas d'édition.

Chrysobulle de juin 1330 en faveur de Iōannina.

17) Bulle confirmant le testament de Saint Nil Erichiôtês, décembre 1336

Copie du XIX^{ème} siècle.

Éditions : ARAVANTINOS, *Περὶ τοῦ Ὁσίου Νείλου τοῦ Ἐριχώτου*, p. 474 ; KRAPSITIS, *Θεσπρωτικά*, p. 335.

Commentaire : NICOL, *Despotate II*, p. 244, n. 47.

Signature inconnue. On suppose que le souverain qui confirma le testament est le despote Jean, mentionné dans ce dernier texte. Ce document constituerait donc un *terminus post quem* pour la mort de Jean.

NICÉPHORE II

18) Acte en faveur du couvent de Lykousada

Document conservé sous forme de fragments au monastère du Grand Météore.

Description : HEUZÉY, *Excursion dans la Thessalie turque en 1858*, pp. 182-183.

Éditions : BEES, *Fragments d'un chrysobulle du couvent de Lycousada*, pp. 484-486 ; SOFIANOS, *Τὰ ὑπὲρ τῆς Μονῆς τῆς Παναγίας τῆς Λυκουσάδος*, *ΕΕΒΣ*, LII (2004-2006), n° 4, pp. 508-510, tab. 10-12.

Commentaires : BEES, *ibid.*, pp. 481-486 ; DÖLGER, Franz, *BZ*, LI (1958), pp. 432-433 ; OSTROGORSKI, *Das Chrysobull des Despoten Johannes Orsini*, pp. 205-13 ; CARILE-CAVALLO, *L'inedito crisobollo di Andronico III Paleologo*, pp. 86-87, 99-101 ; FERJANČIĆ, *Tecalija*, pp. 196-197 ; NICOL, *Despotate II*, pp. 102-103 ; SOFIANOS, *Tà úpèr tḗs monḗs tḗs Ankoussádas, Byzantiná*, XXI (2000), n° 5, pp. 133-135 ; *idem*, *Tà úpèr tḗs Monḗs tḗs Panagías tḗs Ankoussádos, EEBΣ*, LII (2004-2006), n° 5, pp. 495-498.

Signature en lettres de cinabre : seule la partie Ἄγγελος ὁ Δούκας est lisible.

Date inconnue.

Ce chrysobulle en faveur du couvent de Lykousada, conservé sous forme fragmentaire, a longtemps posé des problèmes d'attribution. Léon Heuzey, Franz Dölger, Antonio Carile et Guglielmo Cavallo l'ont attribué à Nicéphore II, tandis que l'éditeur Nikos Bees y a vu l'œuvre d'Andronic III Paléologue. Ostrogorski l'a pour sa part attribué à Jean II et a été suivi par Božidar Ferjančić et Donald Nicol. Les études les plus récentes, de Dimitris Sofianos, semblent entériner définitivement, grâce à de nouveaux arguments, la première hypothèse de Léon Heuzey. Par ailleurs, selon cet auteur, on peut légitimement supposer que la signature comportait également la mention Κομνηνός.

THOMAS II PRELJUBOVIĆ

19) Charte et inventaire, mai 1375

Édition : *Actes de Lavra*, t. III, n° 146, pp. 100-4, tab. 186-188 (Charte) ; *Actes de Lavra*, t. III, n° 147, pp. 105-107, tab. 189 (Inventaire).

Commentaire : LASKARIS, Michael, *Хиландарски Зборник*, I (1966), p. 9, n° 3.

Charte établie à Ioannina par le notaire de la métropole, datée de mai, indiction 13, a.m. 6883 (1375), signé à l'encre « *rouge très palie* » Θωμας δεσπότης Κομνηνός ο Προάλυμπος et Μαρία βασίλισσα Ἀγγελίνα Δούκαινα ἢ Παλαιολογίνα évoquant le don fait au monastère de la Grande Lavra au Mont Athos de l'église de la Vierge Gabaliôtissa à Vodéna ; pas de trace de sceau. En complément se trouve un inventaire des biens se trouvant à l'intérieur de ladite église. Ce document indique que Thomas (ou plus probablement son père) a reçu des biens par deux chrysobulles de Stefan et de son fils Uroš.

MARIE ANGELINE

20) Gramma, mai 1386

Original conservé au monastère du Grand Météore.

Éditions : USPENSKIJ, *Πυγμασεντβιε β Μετεορσκιε υ Οσοολιμπιυϊσκιε*, pp. 464-465, n° 3 (édition incomplète) ; BEES, *Σερβικὰ καὶ Βυζαντινιακὰ γράμματα Μετεώρου*, pp. 20-23, n° 5, planche 5, SOLOVJEV-MOŠIN, pp. 290-297, n° XXXIX ; CIRAC ESTOPAÑAN, *Byzancio y España*, t. II, pp. 31-32.

Reproduction : SOFIANOS, *Οι Σέρβοι ἡγεμόνες τῶν Τρικάλων*, planche 75b et 76.

Lettre de Maria Angeline au monastère du Grand Météore, signée Μαρία βασίλισσα Ἀγγελίνα Δούκενα ἢ Παλαιολογίνα, par laquelle Marie confie à la garde de son frère Joasaph et des autres moines plusieurs biens de valeur. La date est incluse dans le document.

ESAU BUONDELMONTI

21) Chrysobulle, mars 1408

Original autrefois en la possession de Romanos.

Présentation (sans édition) : ROMANOS, *Περὶ τοῦ Δεσποτάτου*, pp. 168-9.

Chrysobulle daté de Mars, indiction I, an du monde 6916 (=1408), en faveur de la métropole de Ioannina, confirmant ses biens et ses droits.

CARLO I^{er} TOCCO

22) Lettre, mai 1418

Texte perdu, mentionné dans un document vénitien.

Éditions : AAV, t. II/10, n° 2247, p. 24 (24 mai 1418) ; MHH, t. III, n° 730, p. 174.

Regeste : THIRIET, *Regestes*, t. II, n° 1693.

Date et lieu inconnus.

Signature : *Karolus, despotus Romeorum*

Lettre de Carlo demandant à Venise de recommander son ambassadeur auprès du Pape. Le texte est perdu mais un document vénitien mentionne le « *magnificus dominus Duca Cefaloniae, qui se intitulat Karolum dispotum Romeorum* ».

23) Lettre, 26 avril 1424

Édition : BUCHON, *Nouvelles recherches*, t. II, n° LXII, pp. 282-283.

Date : *Data in castro civitatis nostre Arte, die 26 aprilis, indictione secunda.*

Signature : *Dei gratia, despotus Romeorum.*

Cette lettre est destinée à Nerio Acciaiuoli.

24) Concession de bien féodaux, 1^{er} août 1424

Copie conservée aux Archives Générales d'État de Grèce, *codex* 45, fol. 33r.

Édition : ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο*, n° 10, p. 317.

Date : *Datum in castro civitatis nostre Ioannine, anno Domini 1424, die primo mensis augusti*

Signature : *Carolus despotus*

Carlo, désigné également de *dominus despotatus*, concède des biens féodaux à Jacopo d'Ariano. Ces biens étaient situés à Céphalonie²¹⁹.

25) Lettre, août 1424 ?

Édition : BUCHON, *Nouvelles recherches*, t. II, n° LXIV, p. 284.

Date : *Data in civitate nostra Joannine* ; Adresse : A dì 7 Settembre 1424.

Signature : *Karolo, Dei gracia, despota Romeorum.*

Cette lettre est destinée à Nerio Acciaiuoli.

²¹⁹ Cf. ASONITIS, *Νότιο Ιόνιο...*, *op. cit.*, n° 19, p. 323.

26) Lettre, 20 novembre 1424

Édition : BUCHON, *Nouvelles recherches*, t. II, n° LXV, pp. 284-285.

Date : *Scripta in castro civitatis nostre Joannine, die 20 mensis Novembris secunde indictionis.*

Signature : *Dei gratia, despotus Romeorum.*

Cette lettre est elle aussi destinée à Nerio Acciaiuoli.

27) Lettre, 8 mai 1425

Document perdu, mentionné dans un acte ragusain.

Regestes : KREKIĆ, *Dubrovnik*, p. 282, n° 722

Lettre à Johannes Richi, pharmacien à Raguse, écrite à Arta le 8 mai 1425, confirmant qu'il est bien le représentant de Carlo I^{er}, comportant la « *souscription en lettres grecques rouges* », comme a l'habitude de faire toujours le despote. Johannes Richi représente Carlo dans un contentieux avec les héritiers de Nalchus Djurdjević au sujet d'un stock de millet.

28) Lettre, 15 août 1425

Édition : MERTZIOS, *Μία ανέκδοτη έπιστολή*, pp. 557-558.

Lettre au doge de Venise au sujet de Dragameston, revendiquée par la famille Foscari.

Date : *Data in castro Civitatis mee Johanine die XV mensis augusti III indictione.*

Signature : *Vester civis et devotus ut filius Karolus Despotus Romeorum etc.*

29) Privilège, 30 août 1425

Original sur parchemin.

Édition : PATETTA, *Argirobulla di Tommaso Paleologo*, pp. 264-267.

Privilège en faveur d'Egidio da Leonessa, qui se voit confirmer le fief moréote de Kavallarianiko, reçu du prince d'Achaïe Centurione Zaccaria.

Date : *Dat. in castro Civitatis nostre Iohanine. Sub anno dominj Millesimo quatercentesimo vicesimo quinto. Men[se] Augusti die penultimo tercie Indictionis*

Titulature : *Karolus dei gracia. Despotus Romeorum. Dux Leucathe. Comesque Cefalonie Pallatinus. et caetera.*

Signature en rouge (*Illud de Rubeo propria manu nostras*) : *Karolus despotus etc.*

30) Lettre, 11 novembre 1427

Édition : MERTZIOS, *Trois lettres inédites*, pp. 352-353.

Lettre au doge de Venise au sujet de Dragameston, revendiquée par la famille Foscari.

Date : *Datum in castro civitatis mee Arte die XI mensis novembris ind. sexta MCCCCXXVII.*

Signature : *Eiusdem Serenitatis devotus filius et creatura Karolus despotus Romeorum.*

31) Lettre, 5 mai 1428

Édition : MERTZIOS, *Trois lettres inédites*, pp. 353-4.

Lettre au Vénitien Francesco Loredano. Carlo y mentionne sa maladie.

Date : *Datum in castro civitatis nostre Arte die V mensis Maii indictione VII*

Signature : *K. dei gratia et cetera Despotus Romeorum.*

FRANCESCA ACCIAIUOLI

32) Lettre, avril 1424 ?

Édition : BUCHON, *Nouvelles recherches*, t. II, n° LXIII, pp. 283-284.

Date : *Data in castro civitatis nostre Arte, die 28, indictione 2* ; adresse : *A di 12 di Magio 1424.*

Signature en lettres rouges : *H ΒΑΣΙΙΣΣΑ* ; *Dei gratia, vasilissa Romeorum.*

Cette lettre est adressée à Nerio Acciaiuoli.

33) Acte de cession d'un esclave, 7 décembre 1424

Édition : BUCHON, *Nouvelles recherches*, t. II, n° LXVI, pp. 285-286.

Date : *Datum in castro nostro Sancte Maure de insula nostra Luchate, die septima mensis Decembris M CCC XXIV* (sic).

Signature : *Francisca, Dei gratia, vasilissa Romeorum, etc.* ; Φραγγησχα η βασισσοα. (en lettres de cinabre).

Par cet acte, Francesca cède à Nerio Acciaiuoli une esclave nommée Eudocie et originaire du Despotat.

34) Acte de cession immobilière, 28 mai 1428

Lettre conservée au Museo Civico de Venise, collection Cicogna, n° MMCXXXII (2835), Mazzo III.

Commentaire (sans édition) : LAMPROS, *Ἑλληνίδες βιβλιογράφοι καὶ κύριοι κωδίκων κατὰ τοὺς μέσους αἰῶνας καὶ ἐπὶ τουρκοκρατίας*, n° 14, pp. 23-25 [251-253] ; cf. *idem*, *Ἄννα ἢ Καντακουζηνή*, p. 41.

Signature : ΦΡΑΓΓΗCΧΑ ΧΑΡΙΤΗ ΘΥ ΒΑCΥCΑ (en lettres de la couleur de la cire, c'est-à-dire rouge foncé). Date précisée dans le document : 28 mai, indiction 6, a. m. 6936 (soit 1428). Lampros ne précise pas le lieu.

Par ce document, Francesca cède un bien immobilier à Céphalonie.

35) Lettre, 28 septembre 1428 ?

Édition : BUCHON, *Nouvelles recherches*, t. II, n° XLVII, pp. 253-254.

Commentaire : NICOL, *Despotate II*, p. 167 ; ASONITIS, *To Nóτιο Ιόνιο*, pp. 287-288.

Date : *Datum in castro nostro Sancte Maure, die 28 Septembris, indictione sexta*.

Signature (en lettres de cinabre) : Η ΒΑΣΙCΣΣΑ ; *Dei gratia. Vasilissa Romeorum*.

L'éditeur date ce premier document de l'an 1394, ce qui est évidemment faux puisque Carlo n'était pas encore despote et que l'année 1394 ne correspond pas à l'indiction 6. Nicol accepte cette datation et en tire des conclusions erronées. Asonitis propose la date de 1413 en se basant sur les données contenues dans le texte de la lettre mais n'apporte pas de preuve évidente. Il nous semble pour notre part préférable, en raison d'une part de la ressemblance évidente de cette lettre avec les deux suivantes et d'autre part du fait que Carlo ne reçut officiellement le titre de despote qu'en 1415, de placer cette lettre en 1428.

CARLO I^{er} ou CARLO II TOCCO

36) Horismos, après 1416.

Original perdu, fragment recopié dans un acte datant du règne de Leonardo III, dont l'original est lui-même perdu.

Édition : *MM*, t. V, pp. 69-70.

Horismos accordant un terrain à Noutzos Sgouros sur l'île de Zante. Cet acte est recopié partiellement dans un acte du 13 avril 1461 par lequel la veuve de Noutzos donne le terrain à l'église Saint-Sauveur de Zante. Le Κάρολος, qualifié d'αὐθέντης πόλεως Ἄρτης, auteur de ce horismos, peut être soit Carlo I^{er}, en tout cas après la prise d'Arta en 1416, soit Carlo II. La mention dans le document de Nicolafranco, personnage apparaissant par ailleurs dans la *Chronique des Tocco*, laisse penser qu'il s'agit de Carlo I^{er}. Cependant, le titre correspond mieux à Carlo II qu'à Carlo I^{er}, qui portait le titre despotique. Le document n'étant pas connu dans son intégralité, il est difficile d'être affirmatif.

CARLO II TOCCO

37) Lettre, 12 juin 1432

Édition : MERTZIOS, *Trois lettres inédites*, p. 354.

Date : *Datum in castro nostre civitatis Arte die duodecima mensis Junii Ind. X.*

Signature : *Karolus Secundus Dominus Despotatus et cet.*

Lettre à Philippo Foscari au sujet de Dragameston.

38) Privilège, 6 mars 1441

Édition : Édition : PATETTA, *Argirobulli di Tommaso Paleologo*, pp. 267-269.

Privilège en faveur de Nicolò da Leonessa, qui se voit confirmer un fief.

Date : *Dat. in Castro Civitatis nostre Arta die VJ°. mensis Marcij Ind. IIIJ. Anno dominj M°CCCC°XXXXJ°*

Titulature : *Karolus Secundus Arte Despotatus etc. Dux Leucathe. Comesque Cefalonie Pallatinus.*

Signature (*Sotoscripto de nostra manu propria*) : *Karolus secundus etc.*

Annexe II/2 : Sources patriarcales

Les actes patriarcaux ont été édités et répertoriés dans de nombreux ouvrages. Le seul comportant la plus grande partie de ceux qui nous intéressent étant les *Regestes des Actes du Patriarcat de Constantinople*, établis par Venance Grumel, Vitalien Laurent et Jean Darrouzès, nous désignons les documents originaux que nous citons par leur numéro dans ce catalogue, afin d'éviter d'alourdir inutilement les notes de bas de page. Néanmoins, afin de fournir au lecteur les références au texte original et à la bibliographie afférente, voici un répertoire établissant la correspondance entre les *Regestes* et les principales éditions ou présentations disponibles. Certaines éditions anciennes ne sont pas mentionnées : on pourra les retrouver en compulsant les *Regestes*.

➤ PREMIÈRE PARTIE

(= Sources antérieures au registre patriarcal conservé à Vienne)

n°	Datation	Manuscrit/Codex	Éditions	Regestes ²²⁰
1	ca. déc. 1219	<i>Texte perdu</i>		1222
2	1219	<i>Petropolitanus 250</i>	Vassilievski ²²¹ , n° 14.	1224
3	1222	<i>Petropolitanus 250</i>	Vassilievski, n° 16.	1231
4	1226/1227	<i>Texte perdu</i>		1243
5	ca. 1227	<i>Monacensis 62</i>	Pitra ²²² , cap. 113, cols. 483-86 ; Prinzing ²²³ .	1244
6	1231/1232	<i>Texte perdu</i>		1254
7	Juin 1232	?	<i>RP</i> ²²⁴ , t. V, pp. 110-112 ; <i>PG</i> , CXIX, 804A-806B.	1259

²²⁰ LAURENT, Vitalien, *Les Regestes des Actes du Patriarcat de Constantinople*, t. I : *Les Actes des Patriarches*, fascicule IV : *Les Regestes de 1208 à 1309*, Paris, IFEB, 1971.

²²¹ VASSILIEVSKI, Epirotica Saeculi XIII..., art. cit., pp. 241-99.

²²² PITRA, Jean Baptiste, *Analecta Sacra Spicilegio Solesmensi parata*, 8 vol. (dont vol. 7 jamais paru), Paris, A. Jouby et Roger, 1876-1891, t. VI.

²²³ PRINZING, Günter, « Die *Antigraphe* des Patriarchen Germanos II. an Erzbischof Demetrios Chomatenos von Ohrid und die Korrespondenz zum nikäisch-epirotischen Konflikt 1212-1233 », *RSBS* III (1984), pp. 21-64.

8	1232	<i>Vindobonensis theol. 276</i>	<i>MM</i> , t. III, n° XIII, p. 65.	1261
9	1232	<i>Texte perdu</i>		1263
10	1232	<i>Vindobonensis theol. 276</i>	<i>MM</i> , t. III, n° XIII, pp. 62-65.	1255
11	1233	<i>Petropolitanus 250</i>	Kurtz ²²⁵ , n° 3, pp. 136-137.	1264
12	1233	<i>Petropolitanus 250</i>	Kurtz, n° 4, pp. 137-139.	1265
13	1235		<i>RP</i> , t. V, pp. 106-109 ; <i>PG</i> , t. CXIX, col. 797A-802 ; Séraphin ²²⁶ , p. 369.	1283
14	1238	<i>Athenensis 1377</i> , fol. 8v.	Laurent ²²⁷ , p. 108.	1288
15	juillet 1250	<i>Vaticanus gr. 2410</i> , fol. 247 ²²⁸ .	<i>RP</i> , t. V, pp. 114-116 ; <i>PG</i> , CXIX, 807C-812B.	1315
16	1261-1264	<i>Texte perdu</i>		1369
17	1285		Eustratiades ²²⁹ , pp. 5-11.	1480-1481

MANUEL I^{er} SARANTÉNOS (1217-1222)

1) *Gramma*, ca. déc. 1219

Lettre destinée à Théodore Doukas, mentionnée dans le document n° 2 ainsi que dans une lettre d'Apokaukos²³⁰.

²²⁴ RALLES, Georgios et POTLES, Michael, *Σύνταγμα τῶν θείων καὶ ιερῶν κανόνων*, 6 vol., Athènes, τυπ. Χαρτοφύλαξ, 1852-1859 [ci-après *RP*].

²²⁵ KURTZ, Eduard, « Christophoros von Ankyra als Exarch des Patriarchen Germanos II », *BZ*, XVI (1907), pp. 120-142.

²²⁶ SERAPHIN XENOPOULOS DE BYZANCE, *Δοκίμιον ιστορικήσ τινος περιλήψεως τῆσ ποτε ἀρχαίας καὶ ἐγκρίτου Ἡπειρωτικοῦ πόλεως Ἄρτης καὶ τῆσ ὠσαύτως ... Προβέξης*, Athènes, Καλλοῦς, 1884 (rééd. Arta, Σκουφάς, 1986). Cette édition présente des différences significatives par rapport aux deux premières ; cf. NICOL, *Despotate I, op. cit.*, p. 212, n. 14.

²²⁷ LAURENT, Vitalien, « Charisticariat et Commende à Byzance (Deux fondations patriarcales en Épire aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles) », *REB*, XII (1954), pp. 101-113.

²²⁸ Manuscrit utilisé par *RP*. D'autres manuscrits sont recensés dans les *Regestes*.

²²⁹ EUSTRATIADES, Sophronios, « Ἐπιστολαὶ τοῦ Πατριάρχου Γρηγορίου τοῦ Κυπρίου » [« Lettres du patriarche Grégoire de Chypre »], *Ἐκκλησιαστικὸς Φάρος*, IV (1909).

²³⁰ APOKAUKOS, éd. Vassilievski, *Epirotica saeculi XIII...*, *art. cit.*, n° 15, p. 265.

2) *Gamma*, 1219

Lettre destinée à Jean Apokaukos.

GERMAIN II (1222-1240)

3) *Gamma*, 1222

Lettre destinée à Jean Apokaukos

4) *Gamma*, 1226/1227

Lettre destinée au clergé d'Occident, mentionnée dans le document n° 5 ainsi que dans une lettre de Georges Bardanès²³¹.

5) *Gamma*, ca.1226/1227

Lettre à Démétrios Chomatênos.

6) *Gamma*, 1231/1232

Lettre au despote Manuel Doukas, mentionnée dans la réponse de Manuel²³².

7) *Sigillion*, juin 1232

Règlement des monastères, à faire respecter dans l'éparchie de Naupacte.

8) *Entalma*, 1232

Commission de l'évêque Christophe d'Ancyre en tant qu'exarque patriarcal.

²³¹ LÆNERTZ, Raymond, « Lettre de Georges Bardanès, métropolitain de Corcyre au patriarche œcuménique Germain II », *ΕΕΒΣ*, XXXIII (1964), pp. 104-105.

²³² Cf. Annexe II/1, n° 5.

9) *Gramma*, 1232

Lettre au clergé d'Occident, mentionnée dans la réponse synodale rédigée par Bardanês²³³.

10) *Antigramma*, 1232

Réponse au despote Manuel Doukas.

11) *Antigramma*, 1233

Réponse au clergé épirote au sujet de l'entretien de l'exarque patriarcal Christophe.

12) *Gramma*, 1233

Lettre au clergé épirote concernant les fondations patriarcales en Occident.

13) *Sêmeiôma*, 1235

Ayant reçu de l'évêque Jean d'Arta un *sêmeiôma* en 1233-1235²³⁴, le patriarche adresse sa réponse au clergé épirote concernant deux affaires²³⁵.

14) *Stavropégion*, 1238

Regeste de la consécration d'une église du thème de Nikopolis, Saint-Michel de Ptéri, identifiée avec la Panagia Bryoni²³⁶.

²³³ KURTZ, *Christophoros von Ankyra...*, art. cit., n° 2, pp. 134-136 = HOECK, Joachim, et LËNERTZ, Raymond-Jean, « Nikolaos-Nektarios von Otranto Abt von Casole », *Studia Patristica et Byzantina*, XI, Ettal, 1965, pp. 191-193.

²³⁴ LAURENT, *Regestes*, n° 1266

²³⁵ Cf. ORLANDOS, Athanasios, « Βυζαντινὰ Μνημεῖα τῆς Ἄρτης » [« Monuments byzantins d'Arta »], *ABME*, II (1936), p. 58.

²³⁶ Cf. *ibid.*, p. 56 ; Annexe II/3, n° 4.

MANUEL II (1244-1254)

15) Solutions synodales, juillet 1250

Le patriarche répond au métropolite de Dyrrachion, qui a reçu une liste de questions de l'évêque de Bella.

ARSÈNE I^{er} AUTORIANOS (2nd pontificat, 1261-1265)

16) Acte synodal, date inconnue

Rétablissement de l'évêque Nicolas de Bonditsa, démissionnaire, sur son siège, après plusieurs années passées en tant que supérieur du monastère de l'Archange saint Michel à Anaplous (Bosphore).

GRÉGOIRE II KYPRIOS (1283-1289)

17) *Gamma*, 1285

Le patriarche intervint par cette lettre auprès du sebastokratôr Jean Doukas de Thessalie afin qu'il mette un terme aux hostilités à l'encontre de l'Épire, gouvernée par son frère Nicéphore I^{er}.

➤ **DEUXIÈME PARTIE**

(= ms. V 47, *MM*, t. I, *Regestes*, vol. V)

n°	Datation	V ²³⁷	MM ²³⁸	PG ²³⁹	PKR ²⁴⁰	Registre ²⁴¹	Mazal ²⁴²	Regestes ²⁴³
18	1285 ou 1318 ?	46v-47r	51	1157-1158	I, 62	p. 97 (n° 62), 153, p. 245 (n° 51), p. 343.	337	2094
19	1315		t. IV, p. vii		I, p. 114			
20	juillet 1337- février 1338	85r	x ²⁴⁴	x	II, 108	p. 42 ; p. 100, n° 2, n. 4 ; pl. 6		2173
21	juillet 1337- février 1338	88r-89r	76	1217-1220	II, 110	p. 100, n° 4.		2180
22	avant nov. 1340	x	x	x	x	x	x	x
23	novembre 1340	108r.	x ²⁴⁵	x	II, 133	pp. 101 (n° 28), 194-195		2181
24	4 décembre 1361 ?	215r-v	177		III, 252-3	pp. 109 (n° 46),		2439
25	septembre 1362	215v-216r	179	1366-1368	III, 254	p. 258, n° 179, p. 360.	364	2446
26	mars 1365	241v-	212	1400-	x	pp. 112 (n° 20),	369	2488

²³⁷ Codex Vindobonensis hist. gr. 47.

²³⁸ *MM*, t. I.

²³⁹ *PG*, t. CLII.

²⁴⁰ HUNGER, Herbert, KRESTEN, Otto *et alii*, *Das Register des Patriarchats von Konstantinopel*, 3 vol. Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1981-2001 (*CFHB*, XIX) [ci-après *PKR*].

²⁴¹ DARROUZÈS, Jean, *Le registre synodal du Patriarcat byzantin au XIV^e siècle. Étude Paléographique et diplomatique*, Paris, Institut français d'études byzantines, 1971.

²⁴² MAZAL, Olivier, *Die Proimien der byzantinischen Patriarchenurkunden (Byzantina Vindobonensia VII)*, Vienne, 1974.

²⁴³ DARROUZÈS, Jean, *Les Regestes des Actes du Patriarcat de Constantinople, t. I : Les Actes des Patriarches*, vol. V : *Les Regestes de 1310 à 1376*, Paris, IFEB, 1977.

²⁴⁴ *editio princeps* = ASDRACHA, Catherine, « Deux actes inédits concernant l'Épire », *REB* XXXV (1977), pp. 160-161.

²⁴⁵ *editio princeps* = ASDRACHA, *ibid.*, p. 161.

		242v		1403		273-274, 364.		
27	mai 1365	242v	213	1403	x	pp. 112 (n°21), 273-274, 364		2490
28	22 juin 1367	251r	231	x	x	p. 112 (n° 39)		2529
29	juillet 1367	253r- 253v	235	1412- 1413	x	pp. 113 (n° 43), 260 (n° 235), 368	373	2530
30	novembre 1370	274v.	280		x	p. 115 (n° 91)		2599
31	septembre 1371	300r	324	x	x	p. 117 (n° 139), 371.		2629
32	après avril 1372	307v	330	x	x	p. 117 (n° 48), 371.	380	2649

GRÉGOIRE II KYPRIOS (1283-1289) OU JEAN XIII GLYKYS (1315-1319)

18) Praxis synodale, sans date (ca. 1285 ou ca. 1318 ?) :

Confirmation du *prostagma* impérial ordonnant la création de la métropole de Iôannina. Document non daté et non signé, à l'origine d'une controverse concernant la date d'érection de la métropole de Iôannina. La plupart des auteurs récents considèrent que cette érection eut lieu vers 1318 ; nous pensons néanmoins, à l'instar de Spyros Asonitis, que la métropole de Iôannina fut érigée en 1285, conformément à l'acte n° 26²⁴⁶.

JEAN XIII GLYKYS (1315-1319)

19) Stavropêgion, 1315 :

Document en faveur du monastère Saint-Nicolas de Mesopotamon situé en Vagénétié, rattachant directement à l'autorité patriarcale cette communauté dépendant auparavant de l'évêque de Chimara.

JEAN XIV KALEKAS (1334-1347)

²⁴⁶ Cf. chap. XIII.

20) *Gramma*, sans date (entre juillet 1337 et février 1338) :

Lettre concernant une querelle entre l'higoumène d'un monastère épirote et l'évêque de Buthrote-et-Glyky. Ce document constitue la première mention de cet évêché sous ses deux noms. Le manuscrit comporte la date de mai 1336, considérée comme correcte par C. Asdracha²⁴⁷ mais récusée par Caroline Cupane et Ewald Kislinger²⁴⁸, qui pensent que la date se rapporte au document suivant figurant dans le manuscrit et qui propose donc la datation de juillet 1337 à février 1338.

21) *Diagnôsis synodale*, sans date (entre juillet 1337 et février 1338) :

Ce document assez long présente un résumé précieux de l'histoire récente de Iôannina au moment où il a été écrit. Il s'agit en effet d'un jugement prononcé à l'encontre des clercs de Iôannina (dont on suppose donc qu'ils n'ont pas de métropolitain) qui ne se seraient pas ralliés à l'autorité impériale.

22) *Praxis synodale*, sans date (avant novembre 1340) :

Le texte de cette *praxis* est perdu, mais celle-ci est mentionnée dans le *gramma* de novembre 1340. Elle précède le chrysobulle impérial concernant la hiérarchie ecclésiastique épirote.

23) *Gramma*, après chrysobulle, novembre 1340 :

Ce *gramma* traite des ordinations en Épire, un chrysobulle impérial ayant ordonné la reconstitution de la hiérarchie ecclésiastique de la province. Ce document est daté par Catherine Asdracha de novembre 1337²⁴⁹, ce qui constituerait une indication indirecte concernant la date de la campagne d'Épire contre les Albanais puis l'annexion du Despotat.

²⁴⁷ ASDRACHA, *Deux actes...*, art. cit., p. 161

²⁴⁸ PKR, t. II, pp. 84-87.

²⁴⁹ ASDRACHA, *Deux actes...*, art. cit., p. 161.

Mais Caroline Cupane et Ewald Kislinger corrigent *ἐκτης* en *ἐνάτης*, ce qui place le document en 1340²⁵⁰.

CALLISTE I^{er} (2nd pontificat 1355-1363)

24) Lettre d'abjuration, 4 décembre 1360, 1361, 1363 ? :

Renonciation de fra Nicolas, évêque latin de Chimara et Kozylè, à son évêché, et abjuration de la foi catholique au profit de la foi orthodoxe.

La date de ce document pose problème. En effet, on trouve les trois éléments suivants, qui sont contradictoires : 1) an de l'incarnation 1363, 2) indiction 14, an du monde 6869, soit 1360, 3) le vendredi 4 décembre, qui tombe en 1361.

25) Praxis synodale, métathésis, septembre 1362 :

Nomination de l'évêque de Céphalonie à la métropole de Naupacte.

PHILOTHÉE KOKKINOS (2nd pontificat 1364-76)

26) Praxis synodale, epidosis de topos, mars 1365 :

Sébastien est nommé à la métropole de Ioannina, avec le topos de Naupacte.

27) Praxis synodale, epidosis, mai 1365 :

Le métropolitain Sébastien de Ioannina reçoit l'épidosis de Leucade.

28) Diagnôsis synodale, 22 juin 1367 :

Condamnation du prohigoumène du monastère de l'Anastasis. Mention de la présence de l'archevêque de Leucade, qui a donc été nommé après mai 1365.

²⁵⁰ PKR, t. II, pp. 256-259.

29) Praxis synodale, metathesis, juillet 1367 :

L'archevêque de Leucade est en difficulté. On le nomme à Naupacte avec résidence à Arta. Il reçoit tous ses évêchés, « à l'exception de Bela et Dryinoupolis ».

30) Rapport d'enquête canonique, novembre 1370 :

Il s'agit d'un rapport d'enquête canonique sur la situation de l'évêque d'Achelôos, préalable à sa nomination comme métropolitite de Corinthe. Nous y apprenons qu'il a été excommunié puis réintégré par le métropolitite de Iôannina, soit entre 1365 et 1367.

31) Pittakion, septembre 1371 :

Le métropolitite de Iôannina est en fuite dans un monastère et doit rejoindre sa métropole. La fuite du métropolitite s'explique aisément par son conflit avec Thomas Preljubović. En revanche, le lieu de son exil n'est pas précisément connu. La concomitance avec le retour d'une mission en Thessalie peut laisser penser qu'il était dans un monastère près de Trikkala. Néanmoins, la mention du fait qu'il peut venir se justifier à Constantinople en compagnie du métropolitite de Naupacte peut inciter à croire qu'il était auprès de ce dernier²⁵¹. Ce dernier point pousse Spyros Asonitis à considérer que le métropolitite de Naupacte a retrouvé son siège et donc que la ville est à cette date tombée entre les mains de Gjin Spata. Or, le document n'affirme pas explicitement que le métropolitite de Iôannina est chez son collègue de Naupacte et encore moins que ce dernier n'est pas encore en résidence à Arta.

32) Praxis synodale, metathesis, sans date, ca. avril 1372 :

Transfert de l'évêque de Maroneia à la métropole de Mesembria. Signature des métropolitites de Cyzique et de Iôannina. Ce document non daté doit être placé peu après avril 1372.

²⁵¹ ASDRACHA, *Deux actes...*, art. cit., p. 172.

➤ **TROISIÈME PARTIE**

(= ms. V 48, *MM*, t. II, *Regestes*, vol. VI ; cf. Tableau p. 16)

n°	Datation	V ²⁵²	MM ²⁵³	PG ²⁵⁴	Registre ²⁵⁵	Mazal	Regestes ²⁵⁶
33	septembre 1379	1r-2v	332	x	pp. 118 (n° 1), 374, pl. 43.		2696
34	juin 1380	4r	335	x	pp. 118 (n°5), 374.	381	2704
35	juin 1380	5r-6v	337	x	pp. 118 (n°7), 374.		2705
36	juin 1380	2v-3r	332	x	pp. 118 (n°2), 374, pl. 43,		2706
37	juin 1380	7r-v	338	x	pp. 118 (n°8), 374.	382	2707
38	septembre 1380	4v	336	x	pp. 118 (n° 6), 374.		2708
39	mars 1381	9r	342	x	pp. 118 (n° 12), 261 (n° 342), 373	x	2714
40	juillet 1389	52r-v	409	x	pp. 122 (n° 12), 228, 251, 381	x	2861
41	21 août 1389	53v	413	x	p. 122 (n° 16), 288, 381	x	2870
42	14 septembre 1394	84v.	465	x	p. 126 (n° 55), 271, 385.	x	2969

²⁵² *Codex Vindobonensis hist. gr.* 48

²⁵³ *MM*, t. II

²⁵⁴ *PG*, t. CLII

²⁵⁵ DARROUZÈS, *Le registre synodal...*, *op. cit.* On consultera pour plus de précision l'index des citations des actes à la fin de cet ouvrage.

²⁵⁶ *Idem*, *Les Regestes des Actes du Patriarcat de Constantinople*, t. I : *Les Actes des Patriarches*, vol. VI : *Les Regestes de 1377 à 1410*, Paris, IFEB, 1979.

VACANCE ENTRE MACAIRE ET NIL (1379)

33) *Diagnôsis* synodale, septembre 1379

Jugement concernant le métropolite d'Ikonion. Signature de Sébastien de Iôannina.

NIL (1379-1388)

34) *Praxis* synodale, juin 1380

Érection de la métropole de Kernitza. L'évêque Matthieu est promu au rang de métropolite. Le métropolite de Iôannina est présent.

35) *Praxis* synodale, juin 1380

Élection du métropolite de Kiev, en présence des métropolites de Iôannina et Kernitza.

36) *Praxis* synodale, juin 1380

Décision concernant le métropolite d'Ikonion. Signatures de Sébastien de Iôannina et de Matthieu de Kernitza.

37) *Praxis* synodale, métathésis, juin 1380

Transfert de l'évêque de Poimaninon à la métropole d'Andrinople, en présence des métropolites de Iôannina et Kernitza.

38) Déposition écrite, septembre 1380

Le métropolite de Kernitza fait une déposition concernant des tractations avec le despote de Naupacte Gjin Boua Spata.

39) Praxis synodale, metathesis, mars 1381

Transfert de Matthieu de Kernitza à la métropole de Iôannina. Annulation de la métropole de Kernitza. Présence du métropolite de Cyzique.

ANTOINE IV (1^{er} pontificat, 1389-1390, 2nd pontificat, 1391-1397)

40) Diagnôsis synodale, juillet 1389

Jugement en faveur de l'évêque de Méthone. Celui-ci, déposé par le métropolite de Patras, avait été innocenté sous le patriarcat de Philothée par une enquête menée entre autres par le métropolite de Iôannina, mort depuis en tant que métropolite de Cyzique.

41) Rapport, 21 août 1389

Rapport de l'évêque de Méthone proposant d'aller en ambassade auprès de la duchesse de Leucade au sujet de l'archevêché de cette île.

42) Praxis synodale, epidosis, 14 septembre 1394

Le métropolite de Corinthe reçoit l'*epidosis* de Corfou et de Leucade, sous réserve que Iôannina ne les ait pas déjà.

Annexe II/3 : Sources épigraphiques

THÉODORE

1) Inscription métrique

Inscription située sur une tour de la forteresse de Dyrrachion, notée en 1850 et perdue depuis.

Éditions : *CIG*, t. IV, p. 344, n° 8750 ; KATSAROS, *Πνευματικός βίος*, p. 36.

† Μαθών, θεατά τίς ὁ πήξας ἐκ βέθρων
τὸν πύργον, ὄνπερ καθορᾶς, κτίσμα ξένον
θαύμαζε τούτου τὴν ἀριστοβουλίαν.
παῖς οὗτος ἀνδρὸς εὐτυχοῦς Ἰωάννου,
σεβαστοκρατοροῦντος, ἄνθους πορφύρας,
Θεόδωρος, μέγιστος ἐν στρατηγίαις,
Δουκᾶς, Κομνηνός, εὐσθενής, βριαρόχειρ,
ἐχθροῖς ἀπροσμάχητος, ἀκάμας πόνοις,
ἔτους τρέχοντος ἑξάδι μὲν χιλίων
σὺν τοῖς ἑκατὸν ἑπτα ... κύκλοις
τριπλῆ δεκάδι καὶ μοναπλῆ τριάδι,
τρισκαιδεκάτης ἰνδικτιῶνος δρόμου
λήξιν φέροντος ἐν θεῷ παντεργάτη. †

Dans cette inscription, portant l'an du monde 6733, ind. 13 (= sept. 1224-août 1225), on rappelle que Théodore Comnène est le fils du sébastocrator Jean et l'on vante ses exploits militaires.

2) Inscription retrouvée à Corfou

Cf. ci-dessus, Annexe II/1, n° 4.

Cette inscription reprend un chrysobulle de Théodore Comnène.

CONSTANTIN

3) Inscription funéraire

Monastère de Barnakoba.

Édition : ORLANDOS, *Ἡ Μονὴ Βαρνάκοβας*, p. 12 ; KALONAROS, *Ἡ ἱερά μονή*, p. 133.

Photographie dans KALONAROS, *ibid.*, p. 103.

Ἦγαγεν ἡμᾶς ᾧ δε θανάτου νόμ[ος]
Σεβαστοκράτωρ Ἄννα καὶ Κωνσταντίν[ος]
Καὶ λοισθον δ' αὐτον δεσπότην Κωνσταντίνον
[Π]ρὸ τῆς δίκης ρύσαι με τῆς καταδίκης

Cette épitaphe indique que le tombeau contenait les dépouilles du despote Constantin ainsi que sa sœur Anne.

GERMAIN II

4) *Stavropégion, 1238*

Église de la Panagia Bryonê.

Éditions : ORLANDOS, Athanasios, *Βυζαντινὰ Μνημεῖα τῆς Ἄρτης*, p. 56 ; PAPADOPOULOU, *Η Βυζαντινὴ Ἄρτα*, p. 90.

« Στα(υ)ρωπίγιο(ν) πατριαρχηκὸν τὸ ἀγι(α)σθὲν παρὰ Γερμανοῦ καὶ οἰκο[υμενικοῦ πατριάρχου] »

Cette inscription date assurément de la visite du patriarche Germain II en Épire en 1238²⁵⁷.

MICHEL II

5) *Inscription fondatrice*

Monastère de la Katô Panagia d'Arta

Éditions : ORLANDOS, *Βυζαντινὰ Μνημεῖα τῆς Ἄρτης*, p. 87 ; VELENIS, *Σχόλια καὶ παρατηρήσεις*, pp. 266-281 ; PAPADOPOULOU, *Η Βυζαντινὴ Ἄρτα*, p. 98 ; KATSAROS, *Πνευματικὸς βίος*, p. 37.

Πύλας ἡμῖν ἄνοιξον, ὦ θεοῦ μήτερο,
τῆς μετανοίας, τοῦ φωτὸς οὔσα πύλη.

Ἐκ βάθρων [σῶ]ν πάναγνε ἰστώ/ [με]ν δόμον.

Par ailleurs, on trouve le monogramme ΔΜΠΡ signifiant probablement Δεσπότη Μιχαὴλ παράσχου ρύσιν ἁμαρτημάτων.

²⁵⁷ Cf. Annexe II/2, n° 14.

Le tympan sud comportait également une inscription de deux lignes dont il ne reste que les premiers mots (éd. *ibid.*, p. 80).

6) Inscriptions funéraires

Monastère des Blachernes près d'Arta ; aujourd'hui au Musée Archéologique de la Parégorëtissa.

Éditions : ORLANDOS, *Βυζαντινὰ Μνημεῖα τῆς Ἄρτης*, pp. 43-44, pp. 48-49 ; PAPADOPOULOU, *Ἡ Βυζαντινὴ Ἄρτα*, pp. 77-78 ; KATSAROS, *Πνευματικός βίος*, p. 37 (plaque des deux enfants de Théodora).

Les plaques de marbre situées sur les tombeaux comportent des inscriptions funéraires partiellement conservées.

La première plaque recouvrait le tombeau de deux fils de Michel II et de Théodora Petraliphina. Nous disposons de la moitié des 32 vers qu'elle comportait : un vers sur deux a en effet disparu. Le texte mentionnait notamment Théodora, désignée en tant que ἡ βασίλισσα Δούκαινα Θεοδώρα.

La seconde plaque recouvrait le tombeau de Michel II. Beaucoup plus incomplète que la précédente, elle désigne ce dernier en tant que Μιχαὴλ δεσποτῆς puis en tant que δεσποτῆς δυσμοκράτωρ. Par ailleurs, elle mentionne un certain Μανουὴλ αὐτοκρά[τωρ] : s'agit-il de Manuel Doukas, éphémère empereur de Thessalonique et oncle de Michel, ou bien de Manuel I^{er} Comnène, empereur de 1143 à 1180 et lointain parent du despote ?

7) Inscription funéraire

Monastère de Barnakoba.

Édition : ORLANDOS, *Ἡ Μονὴ Βαρνάκοβας*, p. 14 ; KALONAROS, *Ἡ ἱερά μονή*, p. 134.

Commentaire : ORLANDOS, *ibid.*, pp. 14-15.

[Τὸ πλήρωμα ἦ]νωσεν ἡμᾶς τοῦ χρόνου + Κομνηνοδούκ[ας]
... περικλείει τάφοις + Ἀλέξιον μὲν Ρ[αοῦλ]
ἀνυμνεῖν + τὴν Εὐδοκίαν + στα. ε...
ανανου καὶ νοῶν + τῶν συμπλοη

Il s'agit probablement de l'épithaphe d'Alexis Raoul, gendre de Michel II²⁵⁸. Le nom de la fille de ce dernier est inconnu²⁵⁹ ; peut-être est-ce Eudocie ?

²⁵⁸ PACHYMÉRÈS, IX, §22 = t. II, p. 319.

NICÉPHORE I^{er}

8) Inscription fondatrice

Église de la Parêgorêtissa d'Arta.

Éditions : ORLANDOS, *Ἡ Παρηγορήτισσα τῆς Ἄρτης* (1963), pp. 96-99, n° 104-108 (reproduction), p. 154 (transcription)²⁶⁰ ; PAPADOPOULOU, *Ἡ Βυζαντινὴ Ἄρτα*, p. 150 ; KATSAROS, *Πνευματικὸς βίος*, p. 37 ; VELENIS, *Γραπτὲς ἐπιγραφές*, p. 84.

« Κομνηνοδούκας δεσπότης Νι[κηφ]όρος
Ἄννα βασίλ[ισσ]α Κομνην[οδουκαίνα]
Κομνηνόβλαστος δ[εσπότης Θ]ωμάς μέγας
Κομνη[νοὶ Ἑλ]λάδος α[ὐτάνακτες] »
ou bien « Κομνην[ῶν κ]λάδος Ἀ[γγελωνύμων] »

L'emploi du mot Ἑλλάς pour désigner l'état épirote n'apparaissant jamais au Moyen Âge, la première solution nous paraît peu vraisemblable. Par ailleurs, Velenis propose Κομνηνοδουκῆνη au lieu de Κομνηνοδουκαίνα en se basant sur une inscription de la Pantanassa.

9) Inscription fondatrice, 1281 ou 1296 ?

Église Rouge (Παναγία Βέλλας)

Éditions et commentaires : LAMPROS, *Ἡ Παναγία Βελλᾶ ἐν Τζουμέρκοις*, pp. 289-298 ; ORLANDOS, *Μνημεῖα τοῦ Δεσποτάτου τῆς Ἠπείρου*, reproduite en annexe, image n° 21, retranscrite p. 166, discutée pp. 161-167 ; YANNOULIS, *Τοιχογραφίες*, p. 313.

Lampros considère que les fondateurs sont Nicéphore et Anne. Orlandos a cependant montré que les images du narthex ne représentent pas les fondateurs en habit de *basileus*, comme c'est le cas pour les despotes. Le fondateur est en effet Théodore Tzimiskês, représenté avec son épouse Marie, son frère Jean et de l'épouse de ce dernier, Anne.

Cette inscription datée de l'indiction 9 (1281 ou 1296) mentionne donc le fondateur, le *prôtostratôr* Théodore, ainsi que Nicéphore et Anne.

²⁵⁹ DEL GIUDICE, *La famiglia di Re Manfredi...*, art. cit., p. 102.

²⁶⁰ On trouvera la liste complète des éditions précédentes à la page 153 de cet ouvrage. L'auteur a déjà édité l'inscription en 1919 (*Ἡ Παρηγορήτισσα τῆς Ἄρτης*, *ΑΔ*, V (1919), reproduction p. 76, transcription p. 79) mais un marbre a entre-temps été retrouvé, qui impose d'en modifier la lecture.

ΝΑΟΣ.ΑΓΙΟΣΕΟΣ.ΤΟΥ.....ΕΙΣ.ΟΝΟΜΑ ΤΕΘΗΤΟ.ΤΗΣ
 ΘΚΧΕΙΚΛΙΧΝCVNHΡΜΟΣΤΩΤΗCΠΑΝJVMNHΤΥΤΟΝΔΟΜJΟΝΔΟCΤICEΔΕΙΜΑΤΟΘΕΟΔΩΡΟΣΤJΖΗΜΗCΚΗCΠΕ
 ΛΟ.CVN.TH.CVNEVNΩ.ΤΗ.ΤΑΠVNH.ΜΑΡΙΑ.ΧΜΙ ΟΝΤΟΙ ΖΗΛΩ.....Ν.ΑΙCΙΩC.ΠΥΚΝΟΙC.Α
 ΝΑΛΛΟΜΑCΙΝ.ΕΙC ΚΑΛΟC.ΤΟCΟΝ ΚΑΘΩΡΑΪCΑC.ΕΙΚΟΝJΩΝ.....ΒΡΗΗΝΙC.ΟC.ΕΞ.ΙCΟV
 CΘΑΙ.ΤΩ.ΑΝΩΤΑJΤΩ.....ΤΟC.ΤΩΝ.ΠΑΝΤΩΝ ΔΕCJΠΟΙΝΑJ ΚΑΜJΕ.....JΤΑΤΩΝ.ΑΝΕΛΟ.....
 ΤΩΝ. ΜΑ.....Ν. ΤΟ. ΣΜΗΝΟC.ΑΠΑΝ.ΤΩΝ.ΔΙΚΑΙΩΝ.ΑΞΙΩΝ.ΑΛΛ' Ω ΘΡΟΝΕ.ΠΡΟΚ.....
ΝΤΕ.ΤΟV.ΜΟΝΟV.ΒΑCΙΛΕΩC.ΠΑΡΑCΧΕ.ΤΙCΤΛΗΜΟCΙΝ.ΑΜΦΟΙJΝJ.....
IACIC :ΒΑΑΒΗC ΑΝΤΙ.ΔΕ.ΤΥΤΥ.ΤΥ ΤΡΙCΟΛΒΙΟV.ΔΟΜΟJΥ.....
 ΚΑΙ.ΑΞΙΩCΟJΝ..... ΑJΩΝΙΥC.ΜΟΝΑC.ΔΙΚΑΙΩΝ.ΕΙC ΕΔΕΜ.ΤΟ ΧΩΡΙΟΝ.....
 CΚΗΠΤΡΟΚΡΑJΤΟVΝJΤΩΝ ΤΩΝ ΔΥΤΙΚΩΝ.ΦΡΟVΡΙΩΝ.ΝΙΚΗΦΟΡΥ.ΑΝΝΗC.....
ΚΟΜΝΗΝΟΦVΩΝ. ΔΕCΠΟΤΩΝ.ΑΪΔΟΙΜΩΝ.ΕΤΥC.....
ΙΝΔ' Θ

10) Fresque et inscriptions fondatrices, années 1290

Péristyle de la Pantanassa de Philippias.

Édition : VOKOTOPOULOS, *Η κτιτορική τοιχογραφία*, pp. 73-80 (fresque) ; VELENIS, *Γραπές επιγραφές*, pp. 81-86 (inscriptions)

Ἡ παμβασιλὶς τοῦ Θεοῦ Μήτηρ λόγου
 ὡς ἐκ νεφῶν ὑπερθεν οὐρανοδρόμος
 πλήθους στρατηγὸς ἀγγέλων ἀρχηγέτης
 κάτεισιν ἄνω τῷ στέφει.....μένη
 τεχνουργικοῖς χρώμασιν ἱστορουμένη
 κόπος...ε.....εὐλαβεστάτου
 τρισεύκαλων τε εὐαρεστάτων τύπων
συντεταγμένοι
 ἰλῶς κροταφίζουσι εὐσεβεῖς πέρι
 ταῖς δεσποτικαῖς ἀξίαις ἐστεμμένοι
 τρόμῳ παρ.....
 Κομνηνοδογκόβλαστος ἡ συζυγία
 σὺν τοῖς νεθοῦσι εὐθαλεστάτοις κλάδοις
 ἄμφω κρατοῦντες δεσπότη κλη.....
σοὶ τὸ κράτος
 ταρσῷ σκέποις ἄνασσα ἐν θείᾳ δίκῃ
ς
 Νικηφόρῳ νέμουσα πανσθένει σθένει
 μ.....
 εἰς τὴν μονὴν εὐχαιο.....

Ἐν Χριστῷ τῷ Θεῷ πιστὸς
 δεσπότης, Κομνηνὸς Δούκας
 Ἀγγελώνυμος Νικηφόρος

Ἄννα ἐν Χριστῷ τῷ Θεῷ εὐσεβεστάτη
Κομνηνοδουκένη ἡ Παλαιολογήνα.

Cette fresque récemment reconstituée représentait la famille despotique. Le personnage féminin à droite est Anne Komnênodoukaina Paléologine mais il ne reste que des fragments des autres personnages. Le personnage de gauche était obligatoirement le despote Nicéphore I^{er} et celui du milieu leur fils Thomas. La princesse Thamar se tenait probablement tout à droite. Les deux souverains portent une auréole, mais pas leur fils. On peut donc se demander s'il était déjà despote lors de l'exécution de la fresque. Les deux éditeurs tiennent cependant pour acquis que l'enfant était despote et, suivant la chronologie de Donald Nicol, situent donc l'exécution de la fresque en 1294, entre le moment où Thomas devint despote et celui où Thamar partit pour l'Italie.

ANNE CANTACUZÈNE (épouse de Nicéphore I^{er})

11) Inscription fondatrice, ca. 1300

Église Sainte-Sophie de Mokista.

Éditions : LAMPROS, *Ἄννα ἡ Καντακουζηνή*, pp. 36-39 ; PALIOURAS, *Βυζαντινὴ Αἰτωλοακαρνανία*, p. 232.

[AN]NA BACIΛIC[CA]
KANTAKYZ[HNH]
[ΠΑΛΑΙΟ]ΛΟΓΤΕ

MICHEL ZÔRIANOS (prôtostratôr de Thomas I^{er})

12) Inscription fondatrice, ca. 1300

Église de Saint-Nicolas-et-Taxiarques, Mokista,

Éditions : SOTIRIADIS, *Βυζαντινὰ ἐπιγραφαὶ ἐξ Αἰτωλίας*, p. 211 ; PALIOURAS, *Βυζαντινὴ Αἰτωλοακαρνανία*, p. 224.

† Ὁ ταξιάρχης τοῦ Μεγάλου Δεσπότη
καὶ δυσμικῆς φάλαγγος ὁ πρωτοστράτωρ
ὁ Ζωριανὸς Μιχαὴλ ὦδε, ξένοι,
πολλῶν ἐπεβράβευσε τὴν χορηγίαν,

πρὸς ἀνέγερσιν τοῦ σεβασμίου δόμου
Ὅθεν ποθούντες αὐτὸν ἀπὸ καρδίας
ἐκλιπαροῦμεν τὸν πανάγαθον Λόγον
τούτῳ παρασχεῖν πᾶν ἀγαθόν

GJIN SPATA

13) Graffite, date inconnue

Église de la Pantanassa à Philippias, près d'Arta.

Édition, commentaire et reproduction : VOKOTOPOULOS, *Ἀνασκαφή Παντανάσσης Φιλιπιάδος*, pp. 162-163, 166, 168 ; TOCHAI, *BCH CIII* (1979), pp. 569 (fig. 103) et 573 ; PAPADOPOULOU, *Η Βυζαντινή Ἄρτα*, p. 116.

Ce graffite, gravé sur un mur de l'église, porte les mots suivants : Ἰω[άννης] Δεσπότη[η]ς Σπάτας, ce qui confirme l'usage par Gjin Spata de cette église... et du titre de despote.

THOMAS II PRELJUBOVIĆ

14) Inscription commémorative

Inscription située sur une tour du *kastron* de Iōannina près de la Porte principale (Πυλὴ).

Éditions : ORLANDOS, *Ἐκ τοῦ βυζαντινοῦ κάστρου τῶν Ἰωαννίνων*, p. 8 ; VRANOUSIS, *Ἱστορικά καὶ τοπογραφικά*, p. 73 [505].

On trouve uniquement le mot Θωμάς. On peut donc se demander s'il s'agit de Thomas I^{er} ou de Thomas II. Les sources historiques attestant que Thomas Preljubović a réalisé d'importants travaux de fortification laissent penser que c'est ce dernier qui est mentionné.

15) Inscription commémorative

Inscription se trouvant sur trois morceaux de pierre retrouvés à Its-Kale, citadelle de Iōannina, aujourd'hui conservés au Musée Byzantin de Iōannina.

Édition : VRANOUSIS, *Ἱστορικά καὶ τοπογραφικά*, pp. 64-74 [496-506].

[Θω]μάς ὁ καὶ Ἀλβανητ[οκτόνος, ἐπικλ]ηθεῖς

Cette inscription confirme l'information contenue dans la *Chronique de Iôannina*, selon laquelle Thomas se faisait appeler Ἀλβανιτοκτόνος²⁶¹.

16) Inscription

Calice situé dans le monastère de Vatopedi au Mont Athos.

Édition : VATOPEDINOS, *Ἐπιγραφὰὶ ἱερᾶς Μονῆς Βατοπεδίου*, p. 219.

Θωμάς δεσπότης Κομνήνος ὁ Πρελούβος.

17) Inscription funéraire

Pierre tombale retrouvée à Its-Kale en 1795, perdue depuis.

Édition : VRANOUSSIS, *Ἱστορικά καὶ τοπογραφικά*, p. 495.

Θωμάς [Κομνήνος οὐ τυγχάνω] Πρεάλιπος δεσπότης
.....
τάφον ἐγκαλλωπίσας καὶ μαρμαρώσας
.....

MARIE ANGELINE

18) Inscription

Icône portative de la Vierge, entre 1372 et 1384

Éditions : XYNGOPOULOS, *Νέαι προσωπογραφίαι*, p. 53 ; SOFIANOS, *Σέρβοι ἡγεμόνες τῶν Τρικάλων*, p. 194, n. 61, planche 77.

ΜΑΡΙΑ ΕΥΣΕΒΕΙΣΤΑΤΗ ΒΑΣΙΛΙΣΑ | ΑΓΓΕΛΙΝΑ ΚΟΙΜΝΗΝΗ
ΔΟΥΚΕΝΑΙ Η ΠΑΛΑΙΟΛΟΓΙΝΑ.

Cette icône fut offerte par Marie, épouse de Thomas, au monastère du Grand Météore. La donatrice est représentée et nommée.

²⁶¹ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §20, p. 89, l. 19.

MICHEL THERIANOS

19) Inscription fondatrice, 1413/14

Monastère de Sainte-Paraskeuê, Vitsa

Éditions et commentaires : POLITIS, *Ἡ κτιτορικὴ ἐπιγραφή*, pp. 421-6 (texte p. 423) ; VRANOUSSIS, *Ἱστορικά καὶ τοπογραφικά*, p. 80 [512], n. 1.

† Ἀνηγέρθη(η) καὶ ἀνηστορήθη(η) ὁ θεῖος ναὸς οὗτος τῆς ἀγίας
μεγαλ(ο)μάρτυρος τοῦ Χ(ριστο)ῦ Παρασκεβῆς δι' ἐξόδου (τε) καὶ πληρόσεως τοῦ
εὐγ(ε)νεστάτου κυρίου Μηχ(α)ήλ βοηβώνδα τοῦ Θερίανου · ἦν δέδωκεν ἐν τῷ ναῷ,
[.....] καὶ τῆς γενεᾶς καὶ ἀδελφότη(η)τ(ος) αὐτοῦ, καὶ πάντων ὄλων τῶν Βεζητζηνῶν,
κληρονόμων κτητόρων μηκρῶν τ(ε) καὶ μηζῶνων, ἐπὶ τῆς βασιλείας τοῦ πανυψιλοτ(ά)τ(ου)
δεσπότη ἡμ(ῶν) Κάρουλα τοῦ Δουκός · [.....] ἐν ἔτ(ει) ςϰβ', ἰνδικτιῶνος] ζ / [...]
παρεδρέβωντος ἐν τῇ μον(ῇ) Μμανουήλ ι(ερέως) τοῦ Φεγγαρούδ(η) [.....]

Cette inscription est datée de l'a. m. 6922, indiction 7, soit 1413/14 ap. J.-C., et mentionne le duc Carlo Tocco, devenu seigneur de Iôannina en 1411 mais qui n'avait pas encore obtenu le titre de despote.

JOASAPH PHILANTHROPËNOS (higoumène du monastère Philanthropênôn)

20) Inscription fondatrice, 1542

Monastère Philanthropênôn, île de Iôannina.

Édition et reproduction : PAPADOPOULOU, *Τα Μοναστήρια*, p. 29.

† Ἀνεκαινίσθη ὁ θεῖος οὗτος καὶ πάνσεμπος ναὸς τοῦ ἐν ἀγίοις π(ατ)ρ(ὸ)ς
ἡμῶν Νικολάου ἀρχιε/πισκόπου Μύρω[ν] τῆς Λυκίας τοῦ θαυματουργοῦ. διὰ
ση[ν]δρομῆς τε παρὰ τοῦ τιμωτ(ά)του ἱερέ(ως) κυρῶ / Μιχαήλ, καὶ οἰκονόμου τῆς
ἀγιοτ(ά)της Μ(ητ)ροπόλε(ως), Ἰωαννίν(ων). τοῦ Φιλα(ν)θρωπινού, ςω'. Ἔτι δὲ μετὰ
παρέλευσιν / χρόν(ων) C. M. ἀνεκ(αι)νίσθη τὸ δεύτερ(ον) πάλιν οὗτος ὁ θεῖο[ς] ναός.
διὰ τε θῶλον τὸν ὄροφον / καὶ ἀνηστορήθη. διὰ σι[ν]δρομῆς κόπου τε καὶ ἐξόδου.
ὑπὸ τοῦ ἐν ἱερομονάχ(οις) κυρῶ, Ἰωάσαφ, τοῦ / Φιλανθρωπινού. καὶ τῶν αὐτοῦ
φητοιτῶν, ἐπὶ, ἔτει, ςZ^ω, N, Ἰνδ(ικτιῶν)ος Α'.

Cette inscription nous apprend que le monastère fut rénové en 1291/92 par Michel Philanthrôpênos, présenté comme économiste de la métropole de Iôannina, ce qui laisse entendre que cette dernière existait déjà à la fin du XIII^{ème} siècle. Néanmoins, l'inscription datant du XVI^{ème} siècle, elle ne peut prouver que Iôannina était déjà une métropole avant 1318.

21) Fresque des fondateurs, 1542

Monastère Philanthropônôn, île de Iôannina.

Édition et reproduction : PAPAPOPOULOU, *Ta Μοναστήρια*, pp. 26, 45.

† ἐκοιμοίθη ὁ δούλος τοῦ / Θ(εο)ῦ Μιχαήλ ὁ Φιλανθορο/πηνός, κ(αὶ) μέγας οἰκονόμος, ἔτι δὲ κ(αὶ) ὑποψίφιος τῆς ἀγιωτ(ά)τ(ης) μ(ητ)ροπόλεως Ἰωαννήνων. ἐπὶ ἔτους / ςων.

† ἐκοιμοίθη ὁ δούλ(ος) τοῦ / Θ(εο)ῦ, Γεώργιος ὁ Φιλαν/θοροπινός. κ(αὶ) προ/τασुकροίτης Ἰωαννή/νων. ἐπὶ ἔτει / ςω.ξε

† ἐκοιμοίθη ὁ δούλ(ος) τοῦ / Θ(εο)ῦ / Μακάριος μο(να)χ(ός) ὁ Φιλαν/θοροπινός. / Ζ^οΙΓ.

† ἐκοιμοίθη ὁ δούλ(ος) τοῦ / Θ(εο)ῦ, Νεόφιτος / ἱερομόναχος / ὁ Φιλανθορο/πινός. ἐπὶ ἔτει., / Ζ^ο.μ.

† ἐκοιμοίθη ὁ δούλ(ος) τοῦ / Θ(εο)ῦ Μουρίκης / ὁ Φιλανθοροπινός, κ(αὶ) [σα]κελάριος / Ἰωαννήνων, ὁ διὰ τοῦ ἀγγελικοῦ σχί/ματος. μετονομασθῆς μανθέος. / Ζ^ο.μβ.

Cette inscription nous informe en particulier sur Michel et Georges, deux membres de la famille des Philanthrôpênoi ayant vécu au milieu du XIV^{ème} siècle.

II/4 : Actes impériaux

Ils ont été répertoriés par Franz Dölger dans les *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches*, t. III : 1204-1282 (2^e édition, P. Wirth: Munich, 1977); t. IV : 1282-1341 (Munich-Berlin, 1960) ; t. V : 1341-1453, Munich-Berlin, 1965. Les actes regardant l'histoire de l'Épire sont les suivants :

ANDRONIC II PALÉOLOGUE

1) *Prostagma*, ca. 1285 ou ca. 1318 ?

Regesten, t. IV, n° 2411

Prostagma perdu, mentionné dans la *praxis* synodale (cf. Annexe II/2, n° 18) établissant la métropole de Iôannina²⁶².

2) Chrysobulle, février 1319

Original à la Bibliothèque nationale de Grèce, n° 1463.

Éditions : MUSTOXIDI, *Ἑλληνομνήμων*, p. 464-488 ; ARAVANTINOS, *Χρονογραφία*, t. II, pp. 307-311 ; *MM*, t. V, cap. III, n° 1, pp. 77-84 reprenant Mustoxidi.

Commentaire : NICOL, *Despotate II*, pp. 84-86.

Regesten, t. IV, n° 2412

Andronic II, afin de récompenser la ville de Iôannina qui vient de rejoindre l'Empire, lui accorde un certain nombre de privilèges.

3) Chrysobulle, date inconnue

Texte perdu.

Mentionné dans le chrysobulle de juin 1321, *MM*, t. V, p. 86, ll. 14-16.

Regesten, t. IV, n° 2454

²⁶² Cf. ASDRACHA, *Deux actes...*, *art. cit.*, p. 169.

Andronic II garantit la possession héréditaire du monastère de Mêrdeastana au sébaste Sgouros, *prokathêmenos* de Ioannina.

« ἐδόθη δὲ κατὰ λόγον προσενέξεως πρὸς τὴν αὐτὴν ἀγιωτάτην ἐκκλησίαν καὶ παρὰ τοῦ προκαθημένου τῆς θεοσώστου πόλεως τῶν Ἰωαννίνων, σεβαστοῦ τοῦ Σγούρου, τὸ μονύδριον τῶν Μηρδεαστάνων, ὅπερ εἶχεν ἅπὸ γονικότητος καὶ διὰ τοῦ χρυσοβούλλου τῆς βασιλείας μου. »

4) Chrysobulle, juin 1321

Original au British Museum, n° Additional 24382.

Reproduction dans *The New Palaeographical Society, Facsimilies of ancient Manuscripts. II Series.* Londres, 1913-1930, plat. 80.

Nombreuses éditions : MUSTOXIDI, *Ἑλληνομνήμων*, p. 489 ; ARAVANTINOS, *Χρονογραφία*, t. II, pp. 307-311. *MM*, t. V, cap. III, n° 2, pp. 84-87, reprenant Mustoxidi ; LAMPROS, *NE XII* (1915), pp. 36-40, qui reproduit le texte avec ses erreurs mais oublie trois phrases complètes ; MERTZIOS, *Τὸ δεύτερον χρυσόβουλλον*, pp. 115-118. Cf. VRANOUSIS, *Χρονικά τῆς μεσαιωνικῆς καὶ τουρκοκρατουμένης Ἠπείρου*, pp. 58-68.

L'empereur accorde un chrysobulle à la métropole de Ioannina, confirmant et étendant ses possessions.

ANDRONIC III PALÉOLOGUE

5) *Prostagma*, avant novembre 1340.

Texte perdu.

Cet acte doit être supposé comme précédent la *praxis* synodale mentionnée par le patriarche Jean XIV²⁶³.

6) Chrysobulle, avant novembre 1340.

Texte perdu.

Cet acte est mentionné en novembre 1340 dans un *gramma* du patriarche Jean XIV²⁶⁴.

²⁶³ Cf. Annexe II/2 n° 22 ; ASDRACHA, *Deux actes...*, art. cit., pp. 161 et 165-166 ; DARROUZÈS, *Le Registre...*, op. cit., pp. 194-195.

JEAN V CANTACUZÈNE

7) Chrysobulle, 1342

Éditions : CANTACUZÈNE, III, §53 = éd. *CSHB*, t. II, pp. 312-322 = HUNGER, *Der Chrysoboullos Logos des Johannes Kantakuzenos für Johannes Angelos*, pp. 107-25 (texte et traduction allemande).

L'empereur nomme Jean Ange gouverneur de Thessalie. Il s'agit du premier document officiel grec employant le mot δεσποτάτον, ici dans un sens géographique et administratif. Le passage le plus important en ce qui concerne l'Épire est le suivant :

« ἵνα, ἐὰν ἀποσταλῆ παρὰ τῆς βασιλείας μου εἰς τὸ δεσποτάτον ἢ ὁ περιπόθητος γαμβρὸς αὐτῆς κύριος Νικηφόρος ὁ δούκας, ἢ ἕτερος, ἔχη φιλίαν μετ' ἐκείνου καὶ χωρῆται ἐκάτερος εἰς τὰ δίκαια αὐτοῦ. εἰ δ' ἴσως συμβαίῃ διαφορὰ τις καὶ διένεξις ἀνὰ μέσον ἀμφοτέρων, ἀκουμβίζῃ τὰ περὶ τούτου εἰς τὴν βασιλείαν μου καὶ διορθοῖτο τοῦτο αὐτῇ, καθάπερ ἂν χορηγήσῃ ὁ θεὸς τῇ ταύτης γνώσει. περισώζεται δὲ καὶ τὰ σύνορα τῆς Βλαχίας καὶ τοῦ δεσποτάτου, ὡς τὸ πρότερον διὰ τὸ ἀσκανδάλιστον, ἵνα, ἐὰν παραλάβῃ τὰ ἐν τῷ περιορισμῷ τῆς Βλαχίας κάστρα, ἔχη καὶ ταῦτα εἰς τὸ κεφαλαττίκιον αὐτοῦ ὡς καὶ τὴν λοιπὴν Βλαχίαν, καθὰ δεδήλωται. »

²⁶⁴ Cf. Annexe II/2 n° 23 ; ASDRACHA, *Deux actes...*, art. cit., pp. 161 et 165-166 ; DARROUZÈS, *Le Registre...*, op. cit., pp. 194-195.

Annexe III

Répertoires topographiques

Annexe III/1 : les Églises d'Épire

A) Arta et sa région

1) Ville d'Arta²⁶⁵

- Sainte-Théodora d'Arta (Ἁγία Θεοδώρα τῆς Ἄρτης)²⁶⁶

Cette église située au cœur de la ville d'Arta est l'ultime vestige d'un monastère initialement dénommé Saint-Georges, où la sainte patronne d'Arta, Théodora Petraliphina, prit le voile après le décès de son époux Michel II et où elle fut enterrée²⁶⁷. L'église fut remaniée de façon importante sous l'impulsion de sa bienfaitrice et constitua un lieu important de la mise en scène du pouvoir des princes d'Épire, en tant que lieu d'inhumation de Théodora, puis probablement de son fils Nicéphore I^{er} dans un tombeau de marbre²⁶⁸. La nef forme un carré approximatif d'environ 11 x 11 mètres, complété par un narthex d'environ 4 mètres de large, le tout entouré d'un portique de la même largeur. Très richement décorée, cette église est remarquable notamment par la présence de nervures sur les croisées de l'exonarthex, qui dénotent une influence italienne de la fin du XIII^{ème} siècle, probablement liée à l'alliance conclue avec les Angevins en 1294.

²⁶⁵ TIB, III, pp. 114-115.

²⁶⁶ ORLANDOS, Athanasios, « Βυζαντινά Μνημεία τῆς Ἄρτης », *ABME*, II (1936), pp. 88-104 ; *idem*, « Τὸ τέμπλον τῆς Ἁγίας Θεοδώρας Ἄρτης », [« L'iconostase de Sainte-Théodora d'Arta »], *EEBS*, XXXIX-XL (1972-73), pp. 476-492 ; NICOL, *Despotate I, op. cit.*, pp. 201-203 ; PAPAPOPOULOU, Barbara, *Η Βυζαντινὴ Ἄρτα καὶ τὰ μνημεία τῆς*, Athènes, Ταμείο ἀρχαιολογικῶν πόρων καὶ ἀπαλλοτριωσέων, 2002, pp. 45-55 ; *eadem*, « Τὸ βυζαντινὸ τέμπλο τοῦ ναοῦ τῆς Ἁγίας Θεοδώρας στὴν Ἄρτα » [« L'iconostase de l'Église de Sainte-Théodora à Arta »], *ΔΧΑΕ* XXIX (2008), pp. 233-246, avec résumé en anglais ; YANNOULIS, Dimitris, *Οἱ τοιχογραφίες τῶν Βυζαντινῶν μνημείων τῆς Ἄρτας κατὰ τὴν περίοδο τοῦ Δεσποτάτου τῆς Ηπειροῦ*, Ιδαννίνα, Εταιρεία Ἡπειρωτικῶν Μελετῶν, 2010, pp. 277-310.

²⁶⁷ JOB, p. 405.

²⁶⁸ ORLANDOS, *Βυζαντινά Μνημεία...*, *art. cit.*, pp. 105-115 ; PAPAPOPOULOU, *ibid.*, pp. 51-52.

- Monastère de la Theotokos Peribleptos (Μονή τῆς Θεοτόκου Περιβλέπτου)²⁶⁹

Situé à l'intérieur de la ville, ce monastère aujourd'hui disparu était probablement situé dans le quartier actuel de Περιλήφτη. Il était le lieu préféré de Jean Apokaukos lors de ses séjours à Arta.

- Panaghia Parêgorêtissa (Παναγία Παρηγορήτισσα)²⁷⁰

Le joyau de l'architecture du Despotat d'Épire fut bâti sur l'emplacement d'une petite église d'environ 5 x 10 mètres, antérieure à l'époque du Despotat et datant peut-être du XII^{ème} siècle. Le bâtiment actuel, occupant une surface au sol d'environ 22 x 20 mètres, fut construit sur un plan presque carré à la fin du XIII^{ème} siècle. Il s'agit de la plus grande église byzantine à Arta *intra muros*, d'autant plus impressionnante qu'elle comporte trois niveaux, ainsi que quatre coupes, dont la principale culmine à environ 24 mètres. Une inscription mentionnant Nicéphore, Anne et Thomas nous indique qu'elle fut construite à la fin du règne de Nicéphore I^{er}, après la naissance de son fils Thomas, dont on sait qu'il était très jeune lors du décès de son père. Par ailleurs, les nombreux éléments décoratifs italiens ajoutés à la structure typique des églises constantinopolitaines laissent à penser qu'il faut situer cette partie des travaux à l'époque de l'alliance angevine. En particulier, la visite effectuée par la princesse Thamar en février 1295 a pu être l'occasion pour des artistes venus du royaume de Naples de faire le voyage d'Arta²⁷¹. Après avoir été détériorée et transformée en étable aux premiers temps de la période ottomane, elle fut rendue au culte sous le règne de Bayezid II (1481-1512) au début du XVI^{ème} siècle²⁷².

²⁶⁹ TIB, III, p. 115 ; KATSAROS, *Πνευματικός βίος...*, art. cit., p. 36 ; PAPADOPOULOU, Barbara, « Η βυζαντινή μονή Παναγίας Περιβλέπτου. Συμβολή στη μνημειακή τοπογραφία της βυζαντινής Άρτας » [« Le monastère byzantin de la Panagia Peribleptos. Contribution à la topographie byzantine d'Arta »], *ΔΧΑΕ* XXVI (2005), pp. 283-302.

²⁷⁰ ORLANDOS, Athanasios, « Ἡ Παρηγορήτισσα τῆς Ἄρτης » [« La Parêgorêtissa d'Arta »], *ΑΔ*, V (1919), pp. 1-82 ; *idem*, *Ἡ Παρηγορήτισσα τῆς Ἄρτης*, Athènes, Société archéologique d'Athènes, 1963 (Βιβλιοθήκη τῆς ἐν Ἀθηναῖς ἀρχαιολογικῆς ἐταιρείας, n° 52), 1963 ; NICOL, Donald, « Thomas Despot of Epiros and the Foundation Date of the Paregoritissa at Arta », *Byzantina* XIII (1985), pp. 753-8 ; PAPADOPOULOU, *Η Βυζαντινή Άρτα...*, op. cit., pp. 131-161 ; YANNOULIS, *Τουχογραφίες...*, op. cit., pp. 338-351.

²⁷¹ MAGDALINO, Paul, « Between Romaniae : Thessaly and Epirus in the Later Middle Ages », dans ARBEL, Benjamin, HAMILTON, Bernard et JACOBY, David (éds.), *Latins and Greeks in the Eastern Mediterranean after 1204*, Londres, Cass, 1989, p. 89.

²⁷² KAIROPHYLAS, Kostas, « Ἱστορικά σημειώματα περὶ Ἄρτης », *ΗΧ*, IV (1929), p. 80 ; ORLANDOS, *Ἡ Παρηγορήτισσα...*, op. cit., pp. 162-163.

- Saint-Basile d'Arta ou du marché (Άγιος Βασιλείος τῆς Ἄρτης ἢ τῆς ἀγορᾶς)²⁷³

Cette petite église, située à proximité de Sainte-Théodora, date probablement de l'époque du Despotat. Elle comporte une nef rectangulaire de 4,08 x 9,38 mètres, flanquée de deux ailes (παρεκκλήσιες) d'environ 4 mètres de large. Ses éléments de décor, notamment deux icônes en céramique sur le mur oriental (représentant le Christ en croix et les Trois Hiérarques) ainsi que les bandes de couleur de la façade, sont manifestement dus à une influence italienne²⁷⁴. Il est difficile de dater avec précision la construction de cette église, qui connut probablement plusieurs phases du XIII^{ème} au XIV^{ème} siècle, les ailes étant postérieures à la nef.

- Saint-Basile du Pont d'Arta (Ὁ παρὰ τὴν γέφυραν τῆς Ἄρτης Ἅγιος Βασιλείος)²⁷⁵

Cette église, présentant la particularité d'avoir un plan en croix latine, fut un temps attribuée à la première moitié du XV^{ème} siècle, mais des travaux plus récents ont permis de dater la première construction de la deuxième moitié du IX^{ème} et sa rénovation, notamment la peinture des fresques, du XIII^{ème} siècle. De dimensions modestes, la nef est longue de 8,65 mètres, tandis que le transept mesure environ 5,95 mètres de long.

- Panaghia Eleousa (Παναγία Ελεούσα)²⁷⁶

Cette église aujourd'hui en ruines date probablement de la fin du XIII^{ème} ou du début du XIV^{ème} siècle.

²⁷³ ORLANDOS, *Βυζαντινὰ Μνημεῖα...*, *art. cit.*, pp. 115-130 ; PAPADOPOULOU, *Η Βυζαντινὴ Ἄρτα...*, *op. cit.*, pp. 125-130 ; YANNOULIS, *Τοιχογραφίες...*, *op. cit.*, pp. 333-338.

²⁷⁴ PAPADOPOULOU, Barbara et TSOURIS, Konstantinos, « Late Ceramics From Arta : Some Examples », dans GELICHI, Sauro (éd.), *La Ceramica nel mondo bizantino tra XI e XV secolo e I suoi rapporti con l'Italia. Atti del Seminario, Certosa di Pontignano (Siena), 11-13 marzo 1991*, Florence, Ed. All'Insegna del Giglio, 1993 (Quaderni del Dipartimento di archeologia e storia delle arti. Sezione archeologica / Università di Siena, 34), pp. 254-258.

²⁷⁵ ORLANDOS, *Βυζαντινὰ Μνημεῖα...*, *op. cit.*, pp. 148-150 ; VOKOTOPOULOS, *Ἡ ἐκκλησιαστικὴ ἀρχιτεκτονικὴ...*, *op. cit.*, pp. 45-50, 183-185 ; TSIAPALI, Mariza, « Μια τοιχογραφία ἀπὸ τὸ νᾶο τοῦ Ἁγίου Βασιλείου τῆς Ἄρτας », *HX*, XXX (1992), pp. 95-99 ; PAPADOPOULOU, *Η Βυζαντινὴ Ἄρτα...*, *op. cit.*, pp. 33-37 ; YANNOULIS, *Τοιχογραφίες...*, *op. cit.*, pp. 181-207.

²⁷⁶ ORLANDOS, *Βυζαντινὰ Μνημεῖα...*, *op. cit.*, p. 178 ; YANNOULIS, *Τοιχογραφίες...*, *op. cit.*, p. 352.

- Église Saint-Luc (Άγιος Λουκάς)²⁷⁷

Cette petite église en ruines date vraisemblablement du XIV^{ème} ou du XV^{ème} siècle.

- Église de la Transfiguration du Sauveur (Μεταμόρφωση του Σώτηρος)²⁷⁸

Cette église que l'on a longtemps crue du XVII^{ème} siècle semble aujourd'hui avoir une origine plus ancienne, certaines de ses fresques datant probablement des débuts du XIV^{ème} siècle. Le *naos* mesure aujourd'hui 5,10 x 8,72 mètres, mais devait présenter un aspect fort différent à l'époque byzantine.

2) Autour d'Arta.

- Monastère de Saint-Jean le Précurseur (Άγιος Ἰωάννης Προδρόμος)²⁷⁹.

D'après la tradition, la mosquée de Faik Pasha, située sur les rives de l'Arachtos, en aval d'Arta, à proximité des églises Saint-Dimitris de Katsourês et Saint-Nicolas de Rhodia, fut construite dans la seconde moitié du XV^{ème} siècle à la place du monastère de Saint-Jean le Précurseur. Il s'agit peut-être du monastère édifié par Constantin Doukas dans l'ἀρχοντία de Smokobon et cité dans un document d'avril 1229, bien que cette identification ne fasse pas l'unanimité. Peut-être vaut-il mieux le placer près du village de Smokobon (aujourd'hui Loutropigi) situé en Thessalie occidentale, puisqu'Apokaukos parle en 1222 d'un monastère appelé Μονή τοῦ Τιμίου Προδρόμου, qu'il situe κατὰ τὴν Ἑλλάδα²⁸⁰. Il ne serait en effet pas absurde que Constantin ait gouverné une partie de la Thessalie, qu'il avait contribué à conquérir vers 1218.

²⁷⁷ YANNELOS, Kostas, *Τα Βυζαντινά Μνημεία της Ἄρτας* [« Les monuments byzantins d'Arta »], Arta, Ἐκδοση του δήμου Ἀρταίων, 1990, p. 33.

²⁷⁸ ORLANDOS, *Βυζαντινὰ Μνημεία...*, *op. cit.*, pp. 173-174 ; YANNOULIS ; *Τοιχογραφίες...*, *op. cit.*, pp. 331-332.

²⁷⁹ ORLANDOS, *ibid.*, p. 131 ; SERAPHIN XENOPOULOS DE BYZANCE, *Δοκίμιον ἱστορικῆς τιμῆς περιλήψεως τῆς ποτε ἀρχαίας καὶ ἐγκρίτου Ἡπειρωτικοῦ πόλεως Ἄρτης καὶ τῆς ὡσαύτως ... Πρεβέξης*, Athènes, Καλλοῦς, 1884 (rééd. Arta, Σκουφας, 1986), pp. 369-370 ; NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 72, n. 22, p. 199 ; *TIB*, III, p. 115.

²⁸⁰ ΑΠΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Papadopoulos-Kerameus, « Συνοδικὰ Γράμματα Ἰωάννου τοῦ Ἀποκαύκου μητροπολίτου Ναυπάκτου » [« Lettres synodales de Jean Apokaukos, métropolitain de Naupacte »], *Βυζαντις*, I (1909), n° 2, p. 10. *TIB*, I, p. 259.

- Saint-Dimitris de Katsourês (Ἅγιος Δημήτριος Κατσούρη)²⁸¹

Situé à 5 kilomètres au sud-ouest d'Arta, vers l'actuel village de Kampos, se trouvait le monastère de Saint-Dimitris, fondé probablement à la fin du VIII^{ème} ou au début du IX^{ème} siècle, dont seule subsiste encore aujourd'hui l'église, rénovée de fond en comble au XIII^{ème} siècle et occupant une superficie d'environ 11 x 11 mètres. L'église est mentionnée pour la première fois en avril 1229²⁸².

- Saint-Nicolas de Rhodia (Ἅγιος Νικόλαος τῆς Ῥοδιάς)²⁸³

Située dans le village de Kirkizates, cette église construite à la fin du XIII^{ème} siècle à proximité de Saint-Dimitris de Katsouris occupe une superficie de 5,25 x 5,67 mètres, prolongée d'un narthex large de 2,5 mètres.

- Monastère de la Panaghia de Rodia (Μονὴ τῆς Παναγιάς τῆς Ῥοδιάς)²⁸⁴

Situé dans le village de Vigla. D'après la tradition, le bâtiment actuel, du XIX^{ème} siècle, aurait été construit sur l'emplacement d'un bâtiment d'époque byzantine, ce qu'aucun élément archéologique n'a pu prouver jusqu'à présent. L'existence du monastère est cependant certaine, puisqu'il possédait l'église de Saint-Nicolas de Rodia, située dans un village proche.

²⁸¹ ORLANDOS, *Βυζαντινὰ Μνημεῖα...*, *art. cit.*, pp. 57-69 ; NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 199 ; VOKOTOPOULOS, *Ἡ ἐκκλησιαστικὴ ἀρχιτεκτονικὴ εἰς τὴν Δυτικὴν Στερεὰν Ἑλλάδα καὶ τὴν Ἑπειρον, ἀπὸ τοῦ τέλους τοῦ 7ου μέχρι τοῦ τέλους τοῦ 10ου αἰώνου*, Thessalonique, Κέντρο Βυζαντινῶν Ερευνῶν, 1992 (2^{ème} édition) (*Βυζαντινὰ Μνημεῖα*, 2), pp. 56-69, 181-183 ; TIB, III, p. 140 ; PAPADOPOULOU, *Ἡ Βυζαντινὴ Ἄρτα...*, *op. cit.*, pp. 25-33 ; YANNOULIS, *Τοιχογραφίες...*, *op. cit.*, pp. 111-179.

²⁸² *RP*, t. V, pp. 106-107.

²⁸³ ORLANDOS, *Βυζαντινὰ Μνημεῖα...*, *op. cit.*, pp. 131-147 ; NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, p. 212, n. 14 ; TIB, III, p. 213 ; PAPADOPOULOU, *Ἡ Βυζαντινὴ Ἄρτα...*, *op. cit.*, pp. 62-69 ; YANNOULIS, *Τοιχογραφίες...*, *op. cit.*, pp. 27-110.

²⁸⁴ TIB, III, p. 204, « Maurobunion » ; PAPADOPOULOU, Barbara, *Οδοιπορικὸ σὴν Ἄρτα*, Arta, Ἐκδοσὴ Δήμου Ἀρταίων, 2002, pp. 52-53.

- Panaghia de Mpryonê (Παναγία τοῦ Μπρυώνη)²⁸⁵

Située à six kilomètres à l'est d'Arta, cette église de taille modeste, dont la nef occupe une superficie approximative de 6 x 9 mètres, fut fondée sous le patronage du patriarche Germain II (1222-1240). Aujourd'hui appelée Notre-Dame de Mpryonê, elle doit probablement être identifiée avec Saint-Michel de Ptéri, inaugurée par Germain II en 1238²⁸⁶.

- Monastère des Blachernes (Βλαχερναί)²⁸⁷

Situé en dehors de la ville d'Arta, ce monastère fut probablement édifié à la fin du IX^{ème} ou au début du X^{ème} siècle. Initialement masculin, il fut transformé par Jean Apokaukos en monastère féminin à la demande de Theodora Doukaina²⁸⁸. L'église fut modifiée partiellement sous le règne de Michel I^{er}, puis en profondeur sous celui de Michel II, qui y est enterré avec deux de ses fils. Thomas I^{er} s'y est réfugié lors du siège d'Arta en 1304. Une tradition locale en fait la plus ancienne des trois églises principales, par conséquent antérieure à Paliochôri et à la Parêgorêtissa. Sa surface au sol occupe un carré approximatif de 12,90 x 12,60 mètres, conformément au plan habituel de cette époque.

²⁸⁵ ORLANDOS, *Βυζαντινά Μνημεία...*, art. cit., pp. 51-56 ; NICOL, *Despotate, I, op. cit.*, pp. 198-199 ; VOKOTOPOULOS, Panagiotis, « Παρατηρήσεις επί τῆς Παναγίας του Μπρυώνη » [« Remarques sur la Panaghia de Bryonê »], *ΑΔ*, XXVIII (1973), Μελέται Α', pp. 159-68, et *ΑΔ*, XXIX (1974), Χρονικά Β2, pp. 614-615 ; *TIB*, III, p. 224 ; PAPADOPOULOU, *Η Βυζαντινή Άρτα...*, op. cit., pp. 87-91.

²⁸⁶ LAURENT, Vitalien, « Charisticariat et Commende à Byzance (Deux fondations patriarcales en Epire aux XII^e et XIII^e siècles) », *REB*, XII (1954), pp. 108-109.

²⁸⁷ ORLANDOS, *Βυζαντινά Μνημεία...*, art. cit., pp. 3-50, 180 ; ACHEIMASTOU-POTAMIANOU, Myrtali, « Βυζαντινές τοιχογραφίες στὴ Μονὴ Βλαχερνῆς τῆς Άρτας » [« Les fresques byzantines du monastère des Blachernes à Arta »], *AAA*, VIII (1975), pp. 208-216. (= « The byzantine wall paintings of Vlacherna Monastery (Area of Arta) », *Actes du XV^e congrès international d'études byzantines, Athènes 1976*, t. II/1, Athènes, 1981, pp. 1-14) ; NICOL, *Despotate, I, op. cit.*, pp. 197-198 ; VOKOTOPOULOS, *Η ἐκκλησιαστικὴ ἀρχιτεκτονικὴ...*, op. cit., pp. 20-28, 186-187 ; PAPADOPOULOU, *Η Βυζαντινή Άρτα...*, op. cit., pp. 69-87 ; VANDERHEYDE, Catherine, *La sculpture architecturale byzantine dans le theme de Nikopolis. BCH*, supplément XLV, Athènes, 2005, pp. 82-83 ; *TIB*, III, pp. 125-126 ; YANNOULIS, *Τοιχογραφίες...*, op. cit., pp. 227-276.

²⁸⁸ APOKAUKOS, *Συνοδικά Γράμματα...*, art. cit., n° 3, pp. 14-20.

- Monastère de la Panaghia (Μονή τῆς Παναγιᾶς, aujourd’hui Κάτω Παναγιᾶς, dite aussi Παναγία Βρύσεως)²⁸⁹

Situé à deux kilomètres au sud d’Arta, cet ensemble monastique comporte une église de 11,45 x 15,10 mètres. La *Vie de Sainte-Théodora d’Arta* en fait une fondation de Michel II, ce que vient confirmer la présence sur sa façade du monogramme de Michel II²⁹⁰. Les fresques, réalisées par des artistes probablement originaires d’un grand centre urbain, datent elles aussi du milieu du XIII^{ème} siècle²⁹¹. Des reliefs en plâtre, aujourd’hui conservés à la Parêgorêtissa, venaient compléter les décorations²⁹². Une source manuscrite très postérieure donne la date de 1251²⁹³.

- Monastère de la Panaghia de Korônêsia (Παναγία τῆς Κορωνησίας dite aussi Θεοτόκος Κορακονήσια)²⁹⁴

Mentionné dans un manuscrit dès 1193²⁹⁵, ce monastère date probablement de la fin du X^{ème} siècle. C’est probablement dans ce monastère que Carlo II et Cyriaque d’Ancône ont assisté à la messe puis été hébergés après le célèbre épisode de la chasse²⁹⁶. L’église mesure environ 5 mètres de large pour 10 mètres de long, y compris le *pronaos*.

²⁸⁹ ORLANDOS, *Βυζαντινὰ Μνημεῖα...*, *art. cit.*, pp. 70-87 ; NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, pp. 199-201 ; *TIB*, III, p. 223 ; PAPAPOPOULOU, *Η Βυζαντινὴ Ἄρτα...*, *op. cit.*, pp. 91-104 ; YANNOULIS, *Τοιχογραφίες...*, *op. cit.*, pp. 210-226.

²⁹⁰ JOB, p. 405.

²⁹¹ PAPAPOPOULOU, Barbara, « Ἀρτά. Οἱ βυζαντινὲς τοιχογραφίες τῆς μονῆς Κάτω Παναγιᾶς » [« Arta, les fresques byzantines du monastère de la Katô Panaghia »], *Βυζαντινά*, XXVII (2007), pp. 369-396.

²⁹² VANDERHEYDE, *La sculpture architecturale byzantine...*, *op. cit.*, p. 86.

²⁹³ ΚΑΙΡΟΦΥΛΑΣ, *Ἱστορικὰ σημειώματα...*, *op. cit.*, pp. 80-81

²⁹⁴ ORLANDOS, Athanasios, « Ἡ ἐπὶ τοῦ Ἀμβρακικοῦ μονῆ Παναγιᾶς τῆς Κορακονησίας », [« Le monastère de la Panaghia de Korakonêsia au bord du golfe Ambracique »], *ABME*, XI/1 (1969), pp. 3-56 ; VOKOTOPOULOS, *Ἡ ἐκκλησιαστικὴ ἀρχιτεκτονικὴ...*, *op. cit.*, pp. 51-56 ; *TIB*, III, pp. 269-270 ; PAPAPOPOULOU, *Η Βυζαντινὴ Ἄρτα...*, *op. cit.*, pp. 38-44.

²⁹⁵ BEES, Nikos, *Κατάλογος τῶν ἐλληνικῶν χειρογράφων κωδίκων τῆς ἐν Πελοποννήσῳ μονῆς τοῦ Μεγάλου Σπηλαίου*, Athènes, [s. n.], 1915, rééd. *ΕΜΑ*, VII (1957), p. 21.

²⁹⁶ CYRIAQUE D’ANCÔNE, éd. Erich Ziebarth, « Κυριακὸς ὁ ἐξ Ἀγκῶνος ἐν Ἠπειρῷ » [« Cyriaque d’Ancône en Épire »], *HX*, I (1926), p. 116.

- Monastère de la Pantanassa de Philippias (Μονή Παντανάσσης Φιλιπιάδος)²⁹⁷

Situé à Philippias, ce monastère fut d'après la *Vie de Sainte Théodora* fondé par Michel II²⁹⁸. Il est aujourd'hui en ruine, mais constituait assurément un splendide ensemble conventuel. L'église, dans cet ensemble, occupait une surface au sol d'environ 32 x 25 mètres, tandis que la nef à elle seule mesure environ 25 x 15 mètres. La hauteur de l'ensemble n'est pas connue, mais la coupole atteignait vraisemblablement une attitude supérieure à celle de la Parégorëtissa. C'est dans cette église que se trouve un graffiti du despote Gjijn Spata²⁹⁹. Des trois chapelles, il ne reste qu'une seule, dédiée à Saint Basile et qui, par ses influences romanes, témoigne probablement de relations avec l'Italie.

- l'Église rouge (Κόκκινη Ἐκκλησία) ou Panaghia de Bella (Παναγία Βέλλας)³⁰⁰

Située à Palaiochori, à trois kilomètres de Boulgareli et à 29 kilomètres au nord d'Arta, cette église consacrée à la naissance de la Vierge fut fondée sous le règne de Nicéphore I^{er}, par le *prôtostratôr* Théodore, frère de Jean Tzimiskês. L'inscription fondatrice indique l'indiction 9, soit 1280/81 ou 1295/96. Le décor, notamment les fresques et les reliefs en plâtre, conservés actuellement dans la Parégorëtissa, laisse plutôt penser à la date la plus tardive. Cette église privée fut construite avec relativement peu de moyens, mais les donateurs ont cependant pu faire appel à des artistes renommés, puisqu'on suppose qu'ils ont travaillé plus tard à Saint-Clément d'Ohrid. Le bâtiment mesure 16 mètres de long pour 9,15 de large.

²⁹⁷ VOKOTOPOULOS, Panayotis, « Ἀνασκαφή Παντανάσσης Φιλιπιάδος 1976 », *AAA*, X (1977), pp. 149-68 ; *idem*, « Ἀνασκαφή τοῦ καθολικοῦ τῆς μόνης Παντανάσσης Φιλιπιάδος », *Πρακτικά τῆς ἐν Ἀθῆναις Ἀρχαιολογικῆς Ἐταιρείας* CXLVI (1991 [1994]), pp. 169-177; CXLVIII (1993 [1996]), pp. 111-116, CXLIX (1994 [1997]), pp. 117-122 ; *idem*, « Το καθολικό της Μονῆς Παντανάσσης Φιλιπιάδος » [« Le *katholikon* du monastère de la Pantanassa de Philippias »], dans SYNKELLOU, Efstratia (éd.), *Πρακτικά του Β' Διεθνούς Αρχαιολογικού και Ιστορικού Συνεδρίου για την Βυζαντινή Ἄρτα και την περιοχή της, Ἄρτα 12-14 Ἀπριλίου 2002*, Athènes, Κουλτούρα, 2007, pp. 269-302 ; *idem*, *Παντανάσσα Φιλιπιάδος*, Athènes, Société archéologique d'Athènes, 2007 ; PAPADOPOULOU, *Η Βυζαντινή Ἄρτα...*, *op. cit.*, pp. 114-118.

²⁹⁸ JOB, p. 405.

²⁹⁹ TOCHAS, Gilles, « Chronique des fouilles et découvertes archéologiques en Grèce en 1978 », *BCH*, CIII/2 (1979), pp. 569 et 573.

³⁰⁰ ORLANDOS, Athanasios, « Μνημεῖα τοῦ Δεσποτάτου τῆς Ἠπείρου: Ἡ Κόκκινη Ἐκκλησία (Παναγία Βέλλας) », *HX*, II (1927), pp. 153-169 ; NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, pp. 210, 214 ; VOKOTOPOULOS, *ΑΔ*, XXII/B/2 (1967) [1969], pp. 357-358 ; *TIB*, III, p. 131 ; VANDERHEYDE, *La sculpture architecturale...*, *op. cit.*, p. 87 ; KALOPISSI-VERTI, Sophia, *Dedicatory Inscriptions and Donor Portraits in Thirteenth-Century Churches of Greece*, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1992 (*VTIB*, V), p. 55 ; PAPADOPOULOU, *Η Βυζαντινή Ἄρτα...*, *op. cit.*, pp. 118-125 ; YANNOULIS, *Τοιχογραφίες...*, *op. cit.*, pp. 311-330.

- Sainte-Catherine (Άγία Αικατερίνα), Kampi³⁰¹

Cette église est située à une dizaine de kilomètres d'Arta dans le village de Strivina (aujourd'hui Kampi). Il s'agit probablement d'une église byzantine transformée à l'époque turque, et dont la datation s'avère malaisée.

- Sainte-Paraskeuê du Dragon (Άγία Παρασκευή του Δράκου), Kampi³⁰²

Située elle aussi à proximité du village de Kampi, cette petite église à coupole et plan en croix date probablement de la deuxième moitié du XI^{ème} siècle. Ses dimensions sont de 10,85 x 6,70 mètres. L'Église est située à la sortie d'une grotte d'où, d'après la légende, sortait un dragon qui fut tué par Sainte-Paraskeuê.

- Saint-Luc (Άγιος Λούκας), Rhôgoi³⁰³

Cette église est mentionnée dans une lettre de Cyriaque d'Ancône. Elle était peut-être l'ancienne cathédrale. L'église située actuellement dans les ruines du château de Rhôgoi est d'époque turque, mais comporte les restes d'une chapelle byzantine, peut-être liée à l'ancienne église Saint-Luc.

- Monastère de la Κοίμησις Θεοτόκου, Kozilê³⁰⁴

Cette église constitua probablement la cathédrale de l'évêché de Kozilê, avant de devenir le katholikos du monastère de la Dormition de la Vierge. Elle est bâtie sur un plan rectangulaire et ses dimensions sont de 16,00 x 5,50 mètres. Selon la tradition, c'est ici que serait mort Jean Apokaukos.

³⁰¹ TRIANTAPHYLLOPOULOS, Dimitris, *ΑΔ*, XXIX/B/2 (1973-74) [1979], pp. 622-623 ; *TIB*, III, p. 265 ; VOKOTOPOULOS, Panagiotis, « Η Αγία Παρασκευή του Δράκου » [« Sainte Paraskeuê du Dragon »], *ΔΧΑΕ*, IV-XIV (1987-88), pp. 49-60.

³⁰² PAPAPOPOULOU, *Οδοιπορικό...*, *op. cit.*, pp. 75-76 ; *idem*, *Η Βυζαντινή Άρτα...*, *op. cit.*, pp. 37-38.

³⁰³ CYRIAQUE D'ANCÔNE, éd. Erich Ziebarth, p. 118. BODNAR, Edward, *Cyriacus of Ancona and Athens*, Bruxelles, Latomus, 1960 (Collection Latomus, XLIII), p. 65 ; SOTIRIOS, Georgios, « Τὸ κάστρο τῶν Ῥωγῶν » [« Le château de Rhôgoi »], *HX*, II (1927), pp. 99-101 ; *TIB*, III, p. 252.

³⁰⁴ TRIANTAPHYLLOPOULOS, *Ἡ Ἐπισκοπή καὶ ἡ Μονὴ Κοζίλης...*, *art. cit.*, pp. 839-862 ; *TIB*, III, pp. 186-187.

- Église de tous les Saints (Άγιοι Πάντες)³⁰⁵

Mentionnée dans une lettre d'Apokaukos, cette église était située dans le diocèse d'Arta, mais nous ignorons sa localisation et la forme sous laquelle elle se présentait.

- Saint-Nicolas, Preveza³⁰⁶

Si la forme actuelle de ce bâtiment date de l'époque turque, il est en revanche probable que cette église existait déjà à l'époque byzantine.

- Saint-Georges, Zyrmi, aujourd'hui Vrysoula, à 30 kms au nord de Preveza³⁰⁷.

Cette église est attestée dans un document athonite de 1476.

B) Étolie-Acarnanie

1) Étolie

- Église de la Dormition de la Vierge (Κοίμησις Θεοτόκου), Megali Chôra³⁰⁸

Située sur l'emplacement d'une basilique paléochrétienne dans le village de Zapanti, aujourd'hui Megali Chôra, cette église connut plusieurs transformations au fil des siècles. La troisième phase date de la fin du XIII^{ème} ou du début du XIV^{ème} siècle et est attribuée à Anne Paléologue, veuve de Nicéphore I^{er}. Dans sa forme actuelle, la basilique occupe un plan rectangulaire d'environ 8,50 x 18,20 mètres.

³⁰⁵ ΑΠΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Papadopoulos-Kerameus, *Συνοδικά Γράμματα...*, art. cit., n° 5, p. 21 ; *TIB*, III, p. 115.

³⁰⁶ TRIANTAPHYLLOPOULOS, Dimitris, *ΑΔ*, XXIX/2 (1973-74) [1979], p. 623 ; *TIB*, III, p. 242.

³⁰⁷ PAVLIKIANOV, Cyril, *The Athonite Monastery of Vatopedi from 1462 to 1707. The Archive Evidence*, Sofia, St. Kliment Ohridski University Press, 2008, (Университетска библиотека, 481), pp. 40-41 et 140-141, actes n° 3, ll. 22-24 ; *idem*, « Unkown dependency of the Athonite monastery of Vatopedi in the vicinity of Preveza », dans BRELLI-ZACHOU, Marina, STAVRAKOS, Christos, *Πρέβεζα Β'. Πρακτικά του Δεύτερου Διεθνούς Συμποσίου για την Ιστορία και τον Πολιτισμό της Πρέβεζας (16-20 Σεπτεμβρίου 2009)*, Preveza, Université de Iōannina, Municipalité de Preveza, Ίδρυμα Ακτία Νικόπολις, 2010, pp. 95, 98-99.

³⁰⁸ ORLANDOS, Athanasios, « Βυζαντινά Μνημεία τῆς Αἰτωλοακαρνανίας », *ΑΒΜΕ*, vol. IX/1, (1969), pp. 43-53 ; LAZARIDIS, Pavlos, *ΑΔ*, XVI/B (1960) [1962], p. 196 ; PALIOURAS, Athanasios, *Βυζαντινή Αἰτωλοακαρνανία*, 2^{ème} édition, Athènes, Αρσινοή, 1985, pp. 170-172 ; *TIB*, III, p. 280.

- Monastère de la Sainte-Trinité, Mavrika, près d’Agrinio ou bien monastère du Pantokratôr, Angelokastron³⁰⁹

Ce monastère était en activité en 1238, époque à laquelle il est mentionné dans un manuscrit. Deux hypothèses s’affrontent quant à sa localisation. Il a ainsi été identifié avec les ruines de la petite église de la Trinité, situées à quelques kilomètres d’Agrinio et qui remontent probablement à la fin du IX^{ème} ou au début du X^{ème} siècle, puis avec le monastère du Pantokratôr à Angelokastron.

- Παναγία Τριμυτού³¹⁰

Cette église, au plan rectangulaire d’environ 13,50 x 10,50 mètres, date probablement du X^{ème} ou du XI^{ème} siècle et est située à proximité de l’Euênos. Elle est identifiée par certains avec le monastère τῶν Ἐρημιτῶν mentionné dans le *stavropégion* de l’église Saint-Michel de Ptéri en 1238, mais cette identification ne fait pas l’unanimité.

- Saint-Pères (Ἅγιοι Πάτερεις), Baresoba³¹¹

La montagne de Baresoba, située à proximité du golfe de Patras, était un lieu important du monachisme épirote, mentionné notamment par Jean Apokaukos en 1218/19. La petite église rupestre des Saints-Pères, ornée de fresques, date probablement du X^{ème} ou du XI^{ème} siècle.

- Églises de Saint-Nicolas (Ἅγιος Νικόλαος), Baresoba³¹²

Ces deux petites églises rupestres, l’une située à l’ouest et l’autre au sud de la montagne de Baresoba, sont dédiées à Saint-Nicolas dans la montagne. Leurs dimensions sont

³⁰⁹ VOKOTOPOULOS, *Ἡ ἐκκλησιαστικὴ ἀρχιτεκτονικὴ...*, *op. cit.*, pp. 50-51, 107-109 ; PALIOURAS, *ibid.*, pp. 172-173 ; *TIB*, III, p. 272 ; LAURENT, *Charisticariat...*, *art. cit.*, pp. 101-108 ; KATSAROS, Vassilis, « Προβλήματα βυζαντινῆς τοπογραφίας στη Δυτικὴ Στερεά (12^{ος}-13^{ος} αι.), πηγές και δεδομένα » [« Problèmes de topographie byzantine en Grèce centrale occidentale (XII^{ème}-XIII^{ème} siècles) », *Βυζαντινά* XIII (1985), pp. 1513-1515.

³¹⁰ VOKOTOPOULOS, *ibid.*, pp. 29-35, 95-105, 189-191 ; PALIOURAS, pp. 173-176 ; *TIB*, III, pp. 223-224 ; LAURENT, *ibid.*, p. 108 ; KATSAROS, *Προβλήματα βυζαντινῆς τοπογραφίας...*, *art. cit.*, pp. 1530-1533.

³¹¹ APOKAUKOS, éd. Bees-Sepherles, *BNJ*, XXI (1976), pp. 67-71, 132, 174 ; VOKOTOPOULOS, *ΑΔ*, XXII/B/2 (1967), p. 325 ; PALIOURAS, *ibid.*, pp. 176-178 ; *TIB*, III, p. 121.

³¹² VOKOTOPOULOS, *ΑΔ*, XXV/B/2 (1970), p. 300-301 ; PALIOURAS, *ibid.*, pp. 180-182 ; *TIB*, III, p. 121.

d'environ 8 x 3,80 mètres pour la première et 9,50 x 6,15 mètres pour la seconde. Leur date de construction est inconnue.

- Saint-Dimitris (Άγιος Δημήτριος), Baresoba³¹³

Cette autre petite église de la montagne de Baresoba date probablement de la fin du X^{ème} ou du début du XI^{ème} siècle. Le *naos* en forme de croix mesure environ 11 x 10 mètres et est précédé d'un *pronaos* d'environ 4 mètres de profondeur.

- Saint-Pierre (Άγιος Πέτρος), Baresoba³¹⁴

De ce monastère, situé à l'ouest de la montagne, datant probablement de l'époque byzantine tardive, reste notamment la petite église de Saint-Pierre, mesurant environ 8,05 x 4,85 mètres.

- Saint-Georges (Άγιος Γεώργιος), village de Saint-Georges, près de la montagne de Baresoba³¹⁵

Cette église, qui ne semble pas avoir fait partie d'un ensemble conventuel, remonte probablement au X^{ème} ou au XI^{ème} siècle. Le bâtiment a subi des transformations à l'époque du Despotat avant de prendre sa forme actuelle à l'époque ottomane.

- Panaxiotissa de Gavrolimnê (Παναξιώτισσα Γαυρολίμνης)³¹⁶

Cette église, dédiée à la Dormition de la Vierge, a une structure rectangulaire de 10,95 x 13,78 mètres, y compris un *pronaos* d'environ 3 mètres de profondeur, et est située à

³¹³ ORLANDOS, Athanasios, « Ὁ Ἅγιος Δημήτριος τῆς Βαράσοβας » [« Saint-Dimitris de Varesova »], *ABME*, I/2 (1935), pp. 105-120 ; PALIOURAS, *ibid.*, pp. 178-180 ; *TIB*, III, p. 121.

³¹⁴ VOKOTOPOULOS, *ibid.*, p. 300 ; PALIOURAS, *ibid.*, pp. 182-183 ; *TIB*, III, p. 122.

³¹⁵ *Idem*, *AA*, XXII/B/2 (1967) [1969], pp. 325-327 ; XXIV/B/2 (1969) [1970], p. 241 ; PALIOURAS, *ibid.*, pp. 185-187 ; *TIB*, III, pp. 155-156.

³¹⁶ ORLANDOS, « Ἡ Παναξιώτισσα τῆς Γαυρολίμνης », *ABME*, I/2 (1935), pp. 121-124 ; *idem*, « Βυζαντινὰ Μνημεῖα τῆς Αἰτωλοακαρνανίας », *ABME*, IX (1961), pp. 9-11, 14-15, 17, 19 ; PALIOURAS, *ibid.*, pp. 183-185 ; *TIB*, III, pp. 151-152 ; KONSTANTIOS, Dimitris, « Νεότερα Στοιχεῖα σε βυζαντινοὺς νάους τῆς Αἰτωλοακαρνανίας », *HX*, XXIII (1981), pp. 266-269.

proximité de la montagne de Baresoba. Elle fut probablement construite à la fin du X^{ème} ou au début du XI^{ème} siècle.

- Saint-Nicolas le Pendu (Άγιος Νικόλαος ὁ Κρεμάστος), près de Sibista, aujourd'hui Hellênika³¹⁷

Cette église rupestre, richement ornée de fresques, est située au nord du golfe de Patras et est probablement celle mentionnée dans une lettre de Jean Apokaukos. Elle date probablement des environs de l'an mil et reçut de nouvelles fresques jusqu'au XIII^{ème} siècle, peut-être à l'époque de Michel I^{er}.

- Monastère de la Théotokos Phanerômenê (Μονὴ τῆς Θεοτόκου Φανερωμένης), Myrtia³¹⁸

Ce monastère situé dans le village de Gouritsa, aujourd'hui Myrtia, fut construit à une époque inconnue et connut plusieurs phases de construction. Une partie des fresques date du XII^{ème} ou du XIII^{ème} siècle, tandis qu'une inscription permet d'en attribuer d'autres à l'année 1491. Dans sa forme actuelle, le bâtiment est un assemblage de plusieurs parties. Dans sa plus grande longueur, du pronaos à l'abside, il mesure environ 13 mètres, pour 6 mètres dans sa plus grande largeur.

- Chapelle de Sainte Eleousa (Ἁγία Ἐλέουσα), Myrtia³¹⁹

Cette chapelle rupestre comporte des fresques de la première moitié du XV^{ème} siècle.

³¹⁷ APOKAUKOS, *Unedierte...*, art. cit., n° 6, pp. 62-64 ; VOKOTOPOULOS, *AΔ*, XXII/B/2 (1967), pp. 327-328 ; KATSAROS, Vassilis, « Μιὰ ἀκόμη μαρτυρία γιὰ τὴ βυζαντινὴ Μονὴ τοῦ Κρεμαστοῦ » [« Encore un témoignage au sujet du monastère byzantin du Pendu »], *Κληρονομία*, XII (1980), pp. 367-388 ; PALIOURAS, *ibid.*, pp. 187-196 ; KATSAROS, *Προβλήματα βυζαντινῆς τοπογραφίας...*, art. cit., pp. 1515-1517.

³¹⁸ ORLANDOS, *Βυζαντινὰ Μνημεῖα τῆς Αἰτωλοακαρνανίας*, art. cit., pp. 74-112 ; VOKOTOPOULOS-TSIGARIDAS, *AΔ*, XXIII/B/2 (1968) [1969], pp. 284-285 ; VOKOTOPOULOS, *AΔ*, XXVII/B (1972) [1977], p. 441 ; PALIOURAS, *ibid.*, pp. 209-219 ; *TIB*, III, p. 161.

³¹⁹ LAZARIDIS, Pavlos, *AΔ*, XVI/B (1960), p. 198 ; PALIOURAS, *ibid.*, pp. 232-238 ; *TIB*, III, *ibid.* ; KATSAROS, *Προβλήματα βυζαντινῆς τοπογραφίας...*, art. cit., pp. 1509-1513.

- Saints-Apôtres (Άγιοι Απόστολοι), Neromanna³²⁰

Si l'on en croit son inscription fondatrice, ce monastère fortifié fut construit en 1372/73. Le naos initial de taille réduite (5,77 x 2,56 mètres) fut agrandi au XVI^{ème} siècle.

- Monastère de Barnakoba (Μονή Βαρνάκοβας)³²¹

Ce monastère fut fondé en 1077, date à laquelle une première église fut construite avant d'être remplacée en 1148 par une basilique à trois nefs, probablement dotée d'une coupole³²². En 1228-1229, grâce au despote Constantin Doukas, l'exonarthex fut rénové et repeint, comme l'indique la chronique du monastère³²³. Le monastère servit un temps de nécropole pour la famille régnante, comportant notamment la tombe du despote Constantin Doukas et de sa sœur Anne, puis celle d'Alexis Raoul, gendre de Michel II³²⁴. Le monastère semble ensuite être entré en décadence au XIV^{ème} siècle, lorsque la région passa aux Latins. Le bâtiment fut largement modifié lors de sa reconstruction au XIX^{ème} siècle, mais le bâtiment originel avait probablement la même largeur de 7,70 mètres. La longueur d'origine n'est pas connue, mais était probablement proche de la longueur actuelle, qui est de 21,30 mètres, dont 4,75 mètres pour le *pronaos* et de 15,90 mètres pour le *naos*.

- Saint-Nicolas et les Taxiarches (Άγιος Νικόλαος και Ταξιάρχες), Mokista³²⁵

Ces deux églises rectangulaires sont accolées l'une à l'autre. La plus grande mesure 11,10 x 5,35 mètres, tandis que la plus petite mesure 4,40 x 3,80. Trois inscriptions ont été

³²⁰ LAZARIDIS, *AΔ/B* (1960) [1962], p. 197 ; VOKOTOPOULOS, *AΔ*, XXIV/B/2 (1969), pp. 243-245 ; *idem*, *AΔ*, XXVII/B (1972) [1977], pp. 440-441 ; PALIOURAS, *ibid.*, 219-223 ; *TIB*, III, pp. 109-110.

³²¹ LAMPROS, Spyridon, « Ἡ μονή Βαρνάκοβας » [« Le monastère de Barnakoba »], *NE*, VI (1909), pp. 382-392 ; ORLANDOS, Anastasios, *Ἡ Μονή Βαρνάκοβας* [« Le monastère de Barnakoba »], Athènes, Ἐκδόσις τῆς ἐν Ἀθήναις Δωρικῆς Ἀδελφότητος, 1922 ; KALONAROS, Petros, *Ἡ ἱερά μονή τῆς ὑπεραγίας Θεοτόκου ἢ ἐπιλεγομένη Βαρνάκοβα. Ἱστορία-Τέχνη-ἔγγραφα*, [« Le monastère de la très sainte Theotokos appelé Barnakoba »], Amfissa, [s. n.], 1957 ; *TIB*, III, p. 122.

³²² *CIG*, IV, n° 8730, p. 337.

³²³ LAMPROS, Spyros, *NE*, VI (1909), pp. 383-384, reproduit par KALONAROS, pp. 139-140 : « + Ἀνηγέθη ἐκ βάρου καὶ ἐξωγραφήθη ὁ νάρθηξ ἔξω τῆς Ὑπεραγίας Θεοτόκου τῆς Βερνικόβου, τῆς πλησίον τοῦ Ἐπάχτου, παρὰ τοῦ πανευφημιστάτου δεσπότη, κὺρ Κωνσταντίνου τοῦ Δούκα, βασιλεύοντος τοῦ εὐσεβεστάτου καὶ φιλοχρίστου κὺρ Θεοδώρου τοῦ Δούκα, ἐπὶ τοῦ Παναγιώτατου καὶ Οἰκουμενικοῦ Πατριάρχου κὺρ Γερμανοῦ, ἐπὶ τοῦ Ὀσιοτάτου καθηγουμένου, κὺρ Τιμοθέου, ἔτους, στυλζ', ἰνδ. γ' . »

³²⁴ cf. Annexe II/3, n° 7.

³²⁵ LAZARIDIS, *AΔ XVI/B* (1960) [1962], p. 198 ; VOKOTOPOULOS, *AΔ*, XXVII/B (1972) [1977], p. 441 ; PALIOURAS, *Αιτωλοακαρνανία*, pp. 223-229 ; *TIB*, III, p. 208 ;

retrouvées, mentionnant deux fondateurs, Kosmas Andritzopoulos et Michel Zorianos, ce dernier se présentant comme général et *prôtostratôr* du Despote. La proximité avec l'église Sainte-Sophie laisse à penser que l'église date de la régence d'Anne Cantacuzène. L'église date donc de la fin du XIII^{ème} ou du début du XIV^{ème} siècle et le despote en question peut être Nicéphore I^{er} ou son fils Thomas.

- Sainte-Sophie (Ἁγία Σοφία), Mokista³²⁶

Cette église aujourd'hui en ruines mesure 13,20 mètres de long pour 8,40 de large. Elle comporte une inscription fondatrice mentionnant Anne Cantacuzène, veuve de Nicéphore I^{er} et date donc, comme la précédente, de la fin du XIII^{ème} ou du début du XIV^{ème} siècle. Manifestement, Anne et les deux officiers de la cour despotique ont ainsi voulu créer un ensemble architectural, peut-être un monastère.

- Saint-Jean le Précurseur (Ἅγιος Ἰωάννης Προδρομος), Galatas³²⁷

La date de construction de cette petite église est inconnue mais il faut probablement l'identifier avec le monastère du Prodrome dans le golfe de Kalydôn mentionné par Michel Chôniatês en 1217. Par ailleurs, certaines fresques datent de l'époque paléologue.

- Panagitsa (Παναγίτσα), Prostovas, aujourd'hui Kallithea³²⁸

La construction de cette église rectangulaire de forme allongée ne peut être datée précisément, mais certaines de ses fresques peuvent être rapprochées d'autres fresques de la fin du XIV^{ème} siècle, notamment de celles de l'église voisine des Saints-Apôtres de Neromanna (1372/73).

³²⁶ *Ibid.* ; VOKOTOPOULOS, *ΑΔ*, XXVII/B (1972) [1977], p. 441 ; PALIOURAS, *ibid.*, pp. 230-232 ; *TIB*, III, p. 208 ; LAMPROS, Spyros, « Ἄννα ἡ Καντακουζηνή. Βυζαντιακὴ ἐπιγραφή ἐξ Αἰτωλίας », *NE*, I (1904), pp. 36-42 ; KONSTANTIOS, *Νεότερα Στοιχεῖα...*, *art. cit.*, pp. 270-275.

³²⁷ MICHEL CHÔNIATÊS, éd. Lampros, p. 333 ; éd. Kolovou, p. 267 ; VOKOTOPOULOS, *ΑΔ*, XXVII/B (1972) [1977], p. 440 ; PALIOURAS, *ibid.*, pp. 238-239 ; *TIB*, III, p. 165 ; KATSAROS, *Προβλήματα βυζαντινῆς τοπογραφίας...*, *art. cit.*, pp. 1529-1530.

³²⁸ PALIOURAS, *ibid.*, pp. 239-243 ; *TIB*, III, p. 244.

- Évêché de Mastron (Ἐπισκοπή Μάστρου)³²⁹

Le surnom de cette église provient du fait qu'elle a probablement servi de cathédrale pour l'évêque d'Achelōs. Occupant une superficie d'environ 17 x 14 mètres, elle est l'une des plus anciennes d'Épire encore conservée. Il n'y a cependant pas de consensus sur la date initiale d'érection du bâtiment, les dates suggérées allant de la fin du VII^{ème} au début du IX^{ème} siècle. Les nombreuses modifications ultérieures rappellent d'autres monuments datant du XI^{ème} au XIII^{ème} siècle. Les fresques, notamment, semblent dater du XII^{ème} ou XIII^{ème} siècle.

- Monastère de la Παναγία Μυροδοτούσα³³⁰

Ce monastère mentionné dans une lettre de Jean Apokaukos se trouvait probablement à l'emplacement de l'actuelle église de la Παναγία à Anatolikon.

- Saint-Georges (Ἅγιος Γεωργίος), Angelokastron³³¹

Située dans le *kastron* d'Angelokastron, l'église Saint-Georges occupe une superficie d'environ 8,80 x 8,20 mètres. Elle date probablement de la deuxième moitié du XIII^{ème} siècle.

- Deux églises en ruines, Stamna³³²

Ces deux églises datent probablement du X^{ème} siècle et présentent des similitudes avec l'Évêché de Mastron.

³²⁹ VOKOTOPOULOS, ΑΔ, XXII/B/2 (1967), pp. 328-330 ; *idem*, ΑΔ, XXIV/B/2 (1969) [1970], p. 240 ; *idem*, Ἡ ἐκκλησιαστικὴ Ἀρχιτεκτονική..., *op. cit.*, pp. 11-20 ; KATSAROS, Vassilis, « Παρατήρησεις σε ορισμένες παλαιοχριστιανικὲς βασιλικὲς με φάσεις βυζαντινῆς περιόδου στη Δυτικὴ Στερεὰ Ελλάδα » [« Remarques sur certaines basiliques paléochrétiennes comportant des ajouts d'époque byzantine en Grèce central occidentale »], *Κληρονομία*, XIII (1981), pp. 443-449 ; PALIOURAS, *Αιτωλοακαρνανία...*, *op. cit.*, pp. 197-200 ; *TIB*, III, p. 202.

³³⁰ ΑΠΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Bees-Sepherles, n° 17, p. 77, ll. 13-14. KATSAROS, *Προβλήματα βυζαντινῆς τοπογραφίας...*, *art. cit.*, pp. 1504-1506.

³³¹ ORLANDOS, *Βυζαντινὰ Μνημεῖα τῆς Αἰτωλοακαρνανίας...*, *art. cit.*, pp. 68-73 ; PALIOURAS, *Αιτωλοακαρνανία...*, *op. cit.*, pp. 202-204.

³³² VOKOTOPOULOS, Ἡ ἐκκλησιαστικὴ Ἀρχιτεκτονική..., *op. cit.*, pp. 41-44, 187-188 ; PALIOURAS, *ibid.*, pp. 200-202 ; *TIB*, III, p. 264.

- Église de la Dormition de la Vierge (Κοίμησις Θεοτόκου), forteresse de Koubelo, aujourd'hui Parabola³³³.

Ce bâtiment, tout en longueur, est de forme rectangulaire et couvre une surface d'environ 16,75 x 7,45 mètres. La basilique paléochrétienne initiale fut remaniée une première fois, probablement au milieu du X^{ème} siècle, puis une nouvelle fois au XIII^{ème} siècle.

- Saint-Georges (Άγιος Γεώργιος), Kainourgion³³⁴

Cette église contemporaine reprend l'abside d'un bâtiment plus ancien attribué à la période byzantine, entre le XI^{ème} et le XIII^{ème} siècle.

- Θεοτόκος, Métropole de Naupacte³³⁵

Son emplacement n'est pas connu avec certitude ; néanmoins son existence est attestée. Divers fragments d'époque byzantine (XI^{ème}-XIII^{ème} siècle) ont été retrouvés dans les murs de la ville, sans que l'on puisse dire précisément de quels bâtiments ils provenaient. Les monuments sont cependant connus par les sources. Nous savons ainsi que la métropole de Naupacte était consacrée à la Theotokos, qu'elle était située en hauteur et qu'elle était en mauvais état, du fait du temps et des tremblements de terre, lorsque Jean Apokaukos la fit rénover à l'aide de nombreux artistes³³⁶.

- Saint Georges, Naupacte³³⁷

Cette église, également mentionnée par Apokaukos, était située dans un faubourg du même nom.

³³³ LAZARIDIS, *ΑΔ*, XVI/B (1960) [1962], p. 197 ; PALIOURAS, *ibid.*, pp. 204-207 ; *TIB*, III, p. 189.

³³⁴ PALIOURAS, *ibid.*, pp. 207-208 ; *TIB*, III, p. 169.

³³⁵ *TIB*, III, p. 211 ; KATSAROS, *Προβλήματα βυζαντινής τοπογραφίας...*, *art. cit.*, pp. 1522-1526 ; *idem*, « Από την καθημερινή ζωή στο «Δεσποτάτο» της Ήπειρου. Η μαρτυρία του μητροπολίτη Ναυπάκτου Ιωάννη Αποκαύκου » [« La vie quotidienne dans le « Despotat » d'Épire. Le témoignage du métropolite de Naupacte Jean Apokaukos »], dans *Πρακτικά του συμποσίου «Η καθημερινή ζωή στο Βυζάντιο»*, Athènes, Κέντρο Βυζαντινών Ερευνών – Εθνικό Ίδρυμα Ερευνών, 1989, pp. 642-646 ; PAPAPOPOULOU, Barbara, « Βυζαντινά Ανάγλυφα αρχιτεκτονικά μέλη στην αρχαιολογική συλλογή Ναυπάκτου » [« Reliefs architecturaux byzantins appartenant à la collection archéologique de Naupacte »], *Ναυπακτιακά* VII (1992-1993), pp. 189-190.

³³⁶ ΑΠΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Bees-Sepherles, n° 58, p. 115, ll. 20-28 ; n° 68, p. 125, ll. 5-7 ; n° 103, p. 153, ll. 7-8 n° 104, p. 154, ll. 7-10.

³³⁷ KATSAROS, *Προβλήματα βυζαντινής τοπογραφίας...*, *art. cit.*, pp. 1526-1529 ; *TIB*, III, p. 156 ; PAPAPOPOULOU, *Βυζαντινά Ανάγλυφα...*, *art. cit.*, p. 190.

- Église Saint Dêmétrios ?, Naupacte³³⁸

Lors de la destruction de l'église Saint Dêmétrios, on a trouvé les restes d'une église plus ancienne, qui était peut-être consacrée au même saint.

- Église au nom inconnu, Naupacte³³⁹

Cette petite église d'époque mésobyzantine se trouvait adossée à la muraille du *kastron*, à faible distance de l'actuelle église du prophète Elias.

- Saint-Étienne ?, Naupacte³⁴⁰

Les vestiges d'une ancienne église ont été retrouvés dans l'actuelle église Saint-Etienne.

- Saint Kêrykos, Naupacte³⁴¹

Cette église est mentionnée par la tradition, selon laquelle elle fut brûlée par les Turcs.

- Άγιοι Άσώματοι³⁴²

Ce monastère, qui se trouve à proximité d'Anatolikon, est mentionné par Jean Apokaukos. Il en reste aujourd'hui des vestiges situés sous une chapelle d'époque postérieure.

- Église de la Transfiguration, Chrysobon³⁴³

Cette église rénovée au XX^e siècle date de la fin de l'époque byzantine. Elle comporte notamment des fresques dont la première phase est datée de 1270 et la suivante du XV^e ou

³³⁸ PAPADOPOULOU, *ibid.*

³³⁹ KONSTANTIOS, *AΔ*, XXXVI/B, (1981), p. 293 ; *AΔ* XXXVII/B (1982), p. 278 ; PAPADOPOULOU, *ibid.*, p. 191.

³⁴⁰ PAPADOPOULOU, *ibid.*, p. 191.

³⁴¹ *Ibid.*, p. 191.

³⁴² APOKAUKOS, éd. Bees-Sepherles, pp. 94, 190sq. ; *TIB*, III, p. 117 ; KATSAROS, *Προβλήματα βυζαντινής τοπογραφίας...*, *art. cit.*, pp. 1507-1509.

³⁴³ LAZARIDIS, *AΔ*, XXI/B (1966) [1968], pp. 269-272 ; *TIB*, III, p. 138.

du XVI^{ème} siècle. Elle est bâtie sur un plan rectangulaire et ses dimensions extérieures sont de 13,30 x 5,15 mètres, tandis que les dimensions intérieures du *naos* sont de 7,95 x 4 mètres.

- Saints-Théodores de Lykobitsi³⁴⁴

Cette église en ruine date probablement de la fin de l'époque byzantine. Ses dimensions, plutôt réduites, sont de 5,65 x 4 mètres.

- Monastère de la Panaghia Prousiôtissa, Prousos, à 25 kilomètres au nord-est d'Agrinion³⁴⁵

Crypte de 4,00 x 2,70 mètres. Fresques du XIII^{ème}-XIV^{ème} siècle.

2) Acarnanie

- Panaghia de Palaiokatouna, aujourd'hui Lesini (Παναγία Παλαιοκατούνας)³⁴⁶

Cette église date de la fin du XIII^{ème} siècle et couvre une superficie intérieure d'environ 13,50 x 11,50 mètres. Son architecture est comparable à celle des Blachernes et à celle de la Katô-Panaghia.

- Basilique de Graves, Astakos (emplacement médiéval de Dragameston)³⁴⁷

Cette basilique paléochrétienne aujourd'hui en ruines est située près de Dragameston. Elle présente quelques traces de travaux à l'époque byzantine tardive.

³⁴⁴ VOKOTOPOULOS, AΔ, XXII/B/2 (1967) [1969], p. 331 ; *TIB*, III, p. 200.

³⁴⁵ LAZARIDIS, AΔ, XVI (1960) [1962], pp. 199-200 et AΔ, XXI/B (1966) [1968], p. 275 ; *TIB*, III, p. 244.

³⁴⁶ ORLANDOS, Athanasios, « Βυζαντινά Μνημεία τής Αιτωλοακαρνανίας », *ABME*, vol. IX/1, (1969), pp. 21-42 ; PALIOURAS, *Βυζαντινή Αιτωλοακαρνανία...*, *op. cit.*, pp. 308-311 ; *TIB*, III, p. 220.

³⁴⁷ VOKOTOPOULOS, AΔ, XXVII/B (1972) [1977], p. 441 ; *TIB*, III, p. 144 ; PALIOURAS, *ibid.*, pp. 299-300.

- Kordobitza³⁴⁸

Ce lieu-dit situé dans les monts d'Acarnanie est cité dans la *Chronique des Tocco*. On y trouvait jusqu'en 1960 les restes d'une église plus ancienne, qui comportait des sculptures en marbre datant du XII^{ème} siècle.

- Pantokratôr (Παντοκρατώρ), Monastiraki, près de Bonditsa³⁴⁹

Le *naos* mesure approximativement 13,10 x 9,10 mètres et semble avoir été construit à la fin du XIII^{ème} siècle ou au début du XIV^{ème}. Il faut peut-être l'identifier avec le Σωτήρ τῶν Σφετῶν mentionné dans une lettre d'Apokaukos, mais il n'y a pas de consensus dans la communauté scientifique. Avec le déambulatoire aujourd'hui perdu, le bâtiment atteignait une superficie de 18,30 x 16,80 mètres.

- Panaghia de Prevedza (Παναγία Πρεβεντζάς)³⁵⁰

Située dans la région du Baltos, cette église présente de nombreuses similarités avec plusieurs églises d'Arta telles que Sainte Théodora, Saint-Basile ou la Katô-Panaghia. Elle fut donc probablement construite à la même époque. Ses dimensions sont de 12,50 x 5,20 mètres environ.

- Sainte Eleousa du Mytikas (Ἅγια Ἐλεούσα Μύτικα)³⁵¹

Cette église rupestre comporte des fresques remontant probablement au XII^{ème} siècle. Elle était donc probablement encore en usage à l'époque du Despotat.

³⁴⁸ *Idem*, *ΑΔ*, XXII/B (1967) [1969], pp. 334-335 ; *TIB*, III, pp. 184-185.

³⁴⁹ *Idem*, « Ὁ Νάος τοῦ Παντοκράτορος στὸ Μοναστηράκι Βόνισης » [« L'église du Pantokratôr à Monastiraki près de Bonditsa »] *ΔΧΑΕ*, X (1980-81), pp. 357-378 ; PALIOURAS, *Βυζαντινὴ Αἰτωλοακαρνανία...*, *op. cit.*, pp. 292-298 ; *TIB*, III, p. 262 ; KATSAROS, *Προβλήματα βυζαντινῆς τοπογραφίας...*, *art. cit.*, pp.1520-1521.

³⁵⁰ VOKOTOPOULOS-TSIGARIDAS, *ΑΔ*, XXIII/B/2 (1968) [1969], pp. 284-285, *ΑΔ* XXIV (1969) [1970], p. 242 ; *ΑΔ*, XXV (1970), p. 300 ; *TIB*, III, p. 242 ; PALIOURAS, *ibid.*, pp. 302-304.

³⁵¹ VOKOTOPOULOS, Panayotis, « Μεσαιωνικά Μνημεία τοῦ Μύτικα Ἀκαρνανίας » [« Monuments médiévaux du Mytikas en Acarnanie »], *ΑΑΑ*, I/2 (1968), pp. 152-153 ; *TIB*, III, p. 170 ; PALIOURAS, *ibid.*, pp. 300-301.

- Cathédrale de la Vierge (Ἐπισκοπή Θεοτόκου), Bonditza³⁵²

La cathédrale de Bonditza n'a pas laissé de vestiges, mais elle est mentionnée par Jean Apokaukos et l'on suppose qu'elle était consacrée à la Vierge.

- Saint-Étienne de Rivios (Ἅγιος Στέφανος Ρίβιου)³⁵³

Située à proximité du lac d'Ambracie, à 22 kilomètres au nord-ouest d'Agrinion, cette petite église à coupole en forme de croix mesure environ 6,90 x 4,90 mètres sans l'abside et date du XIII^{ème} siècle, probablement de la première moitié. Certaines de ses caractéristiques, en particulier ses décorations en céramique, la renvoient à d'autres églises épirotes du XIII^{ème} siècle, telles que la Panaghia de Mpryônê, la Katô-Panaghia ou les Blachernes.

- Panaghia Alichniôtissa³⁵⁴

À trois kilomètres au nord de Bonditza se trouve cette église mesurant 13,50 x 11,50 mètres qui peut, avec précaution, être attribuée au XIV^{ème} siècle. Elle présente en effet des éléments caractéristiques d'époques variées et comporte d'importantes similitudes avec d'autres églises de la fin du XIII^{ème} siècle.

- Aetos³⁵⁵

En tant qu'évêché, Aetos était obligatoirement pourvu d'une église cathédrale. Néanmoins les églises qui se trouvent actuellement dans le village datent de la période turque.

³⁵² ΑΠΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Bees-Sepherles, pp. 61, 78, 129, 152 ; *TIB*, III, p. 128 ; KATSAROS, *Προβλήματα βυζαντινής τοπογραφίας...*, art. cit., pp. 1518-1519.

³⁵³ FELS, Edwin, « Die Vielfältigkeit griechischer geographischer Namen », *BZ*, XLIV (1951), p. 136 ; KONSTANTIOS, *Νεοτέρα Στοιχεία...*, art. cit. pp. 275-283 ; PALIOURAS, *Βυζαντινή Αιτωλοακαρνανία...*, op. cit., pp. 304-308 ; *TIB*, III, p. 250.

³⁵⁴ ORLANDOS, *ABME*, IX/1 (1961), pp. 11-19 ; *TIB*, III, p. 128 ; PALIOURAS, *Βυζαντινή Αιτωλοακαρνανία...*, op. cit., pp. 311-313.

³⁵⁵ VOKOTOPOULOS *AΔ XXII/B/2* (1967) [1969], pp. 332-333 ; PALIOURAS, *ibid.*, pp. 322-333 ; *TIB*, III, p. 103.

- Saint André l'Ermitte, près de Kanala Valtou, Chalkiopoulos³⁵⁶

Cette église fut construite en l'honneur de l'ermite Saint André, actif dans la région sous le règne de Michel II et au début du règne de Nicéphore I^{er}. Après sa mort, au début des années 1280, Sainte Théodora, manifestement encore active, fit construire cette église rupestre.

- Église Sainte Eleousa, Kandêles³⁵⁷

Cette petite église rupestre est ornée de fresques du XII^{ème} siècle et était probablement en activité à l'époque du Despotat.

- Άγιοι Ταξιάρχαι, Zalongon³⁵⁸.

Située à 21 kilomètres au nord de Preveza, cette église est aujourd'hui en ruines. On peut néanmoins constater que ses dimensions sont de 4 x 9 mètres et qu'elle date de l'époque byzantine.

C) Iōannina

1) kastron de Iōannina

- Métropole de l'Archange Saint-Michel (Μητρόπολη, Αρχάγγελος Μιχαήλ, Πρωτάγγελος Μιχαήλ, Αρχιστράτηγος τῶν Ἄνω Δυνάμεων, Ταξιάρχης)³⁵⁹

Située dans la citadelle aujourd'hui appelée Its-Kale, elle fut construite par Michel I^{er} et consacrée à l'Archange Saint-Michel, promu saint patron de la ville. À une date inconnue après la conquête turque de 1430, la métropole fut transférée à l'église du Pantokratôr et le

³⁵⁶ TIB, III, p. 107 ; PALIOURAS, *ibid.*, pp. 313-316 ; KISSAS, Sotirios, « Όσιος Ανδρέας ο ερημίτης ο εκ Μονοδένδρου. Ιστορία, λατρεία, τέχνη », dans ΣΔΗ, pp. 205-237.

³⁵⁷ VOKOTOPOULOS, AAA, I (1968), pp. 152-154 ; TIB, III, p. 170.

³⁵⁸ VITALIS, Filaretos, *Η ιερά Μονή Ζαλόγγου*, Athènes, Ιερά Μητρόπολη Πρεβέζης, 1959 ; TIB, III, p. 280.

³⁵⁹ VRANOUSIS, *Ιστορικά και τοπογραφικά...*, *op. cit.*, pp. 459-469 [27-37] ; KORDOSES, *Βυζαντινά Γιάννενα...*, *op. cit.*, pp. 105-118 ; TIB, III, p. 167.

bâtiment détruit peut-être vers 1596/97. À sa place fut construite la Fātih Cami (« mosquée de la conquête »).

- Autres églises³⁶⁰.

Ces églises sont mentionnées dans des sources postérieures à la destruction des églises du *kastron*, en 1611. Leandros Vranoussis estime leur nombre à dix-huit à l'intérieur du *kastron*, en plus de la métropole, ainsi que cinq monastères. Il faut bien sûr prendre ces chiffres avec précaution, comme le fait lui-même Vranoussis.

2) Île de Iōannina³⁶¹

- Monastère Saint-Nicolas Σπάνου ou Φιλανθρωπηῶν³⁶²

Ce monastère existait déjà avant l'année 1291/92, lorsqu'il fut rénové par Michel Philanthropēnos³⁶³. Le bâtiment fut reconstruit au XVI^{ème} siècle et les fresques de l'époque byzantine ne subsistent qu'à l'état de vestiges difficiles à dater.

³⁶⁰ VRANOUSSIS, *Ἱστορικά καὶ τοπογραφικά...*, *op. cit.*, pp. 470-478 [38-46] ; *TIB*, III, p. 167.

³⁶¹ GARIDIS, Miltos et PALIOURAS, Athanasios (dir.), *Monastères de l'île de Iōannina. Peintures*, Iōannina, Éditions des monastères de l'île de Iōannina, 1993 ; idem (éd.), *Μοναστήρια νήσου Ἰωαννίνων. Πρακτικά Συμποσίου. 700 χρόνια 1292-1992. 29-31 Μαΐου 1992*, Iōannina, Éditions des monastères de l'île de Iōannina-Université de Iōannina, 1999.

³⁶² LAMPROS, Spyridon, « Ἡ λίμνη τῶν Ἰωαννίνων καὶ αἱ ἐπὶ τῆς νησίδος αὐτῆς μοναί » [« Le lac de Iōannina et les monastères de l'île »], *NE*, XI (1914), pp. 6-9 ; XYNGOPOULOS, Andreas, « Μεσαιωνικὰ Μνημεῖα Ἰωαννίνων » [« Monuments médiévaux de Iōannina »], *HX*, I (1926), pp. 133-141 ; ACHEIMASTOU-POTAMIANOU, Myrtali, « Νέα στοιχεία περὶ τῆς Μονῆς τῶν Φιλανθρωπηῶν εἰς τὴν Νῆσον τῶν Ἰωαννίνων » [« Nouveaux éléments concernant le monastère Philanthropēnos sur l'île de Iōannina »], *AAA*, VI (1973), pp. 457-63 ; PAPAPOPOULOU, Barbara, *Τα μοναστήρια τῶν Νησιῶν τῶν Ἰωαννίνων*, Iōannina, Ἱερά Μονὴ Ἐλεούσης Νησοῦ, 2004, pp. 24-57 ; GARIDIS-PALIOURAS, *Monastères de l'île de Iōannina...*, *op. cit.*, pp. 24-220.

³⁶³ CONSTANTINIDES, Costas, « Προσωπογραφικὰ τῆς οἰκογένειας Φιλανθρωπηῶν: ὁ στρατηγὸς Ἀλέξιος καὶ ὁ ἱερεὺς Μιχαὴλ οἱ Φιλανθρωπηνοὶ (13ος-14ος αἰ.) » [« Éléments prosopographiques concernant la famille des Philanthropēnoi : le général Alexis et le prêtre Michel Philanthropēnoi (XIII^{ème}-XIV^{ème} siècles »)], dans GARIDIS, Miltos et PALIOURAS, Athanasios (éd.), *Μοναστήρια νήσου Ἰωαννίνων. Πρακτικά Συμποσίου. 700 χρόνια 1292-1992. 29-31 Μαΐου 1992*, Iōannina, Éditions des monastères de l'île de Iōannina-Université de Iōannina, 1999, pp. 517-527, propose de décaler la date de 1291/92 à 1301/02.

- Monastère de Saint-Nicolas Ντίλιου ou Στρατηγοπούλου³⁶⁴

Ce monastère fut probablement fondé au XIII^{ème} siècle par la puissante famille des Stratégopouloi. Les fresques actuelles datent du XVI^{ème} et du XVII^{ème} siècle, mais le bâtiment semble être d'origine. Large d'environ 5 mètres, il comporte un *naos* d'environ 10 mètres de long et un *pronaos* d'environ 4 mètres de profondeur.

- Monastère Saint-Pantélémon³⁶⁵

L'existence de ce monastère est attestée depuis le XV^{ème} siècle. Le bâtiment actuel date du XIX^{ème} siècle.

3) Autour de Iōannina

- Monastère de Sainte-Paraskevê, (Μονή Αγίας Παρασκευής), Vitsa³⁶⁶

Ce monastère, situé à Bezêtza, aujourd'hui Vitsa, près de Monodendri, à 25 kilomètres au nord-ouest de Iōannina, se trouve à l'entrée des gorges de Vikos. Il fut construit en 1413/14 sous le règne de Carlo I^{er} Tocco par le « voïvode » Michel Therianos, représenté avec sa femme Théodora et ses deux enfants. Le *naos* est de dimensions très réduites.

- Église des Taxiarches, (Άγιοι Ταξιάρχαι), Kōstanianê³⁶⁷

Cette église, située près de l'ancien sanctuaire de Dodone, richement décorée de fresques, fut édifïée durant la première moitié du XIII^{ème} siècle et était originellement dédiée

³⁶⁴ XYNGOPOULOS, *Μεσαιωνικά Μνημεία Ιωαννίνων...*, *art. cit.*, pp. 141-143 ; ACHEIMASTOU-POTAMIANOU, Myrtali, « Νέα στοιχεία περί της Μονής του Ντίλιου εις την Νήσον των Ιωαννίνων » [Nouveaux éléments concernant le monastère de Dil sur l'île de Iōannina], *ΑΔ*, XXIV/A (1969), pp. 152-75 ; PAPAPOPOULOU, *Τα μοναστήρια...*, *op. cit.*, pp. 59-73 ; GARIDIS-PALIOURAS, *Μοναστήρια de l'île de Iōannina...*, *op. cit.*, pp. 221-273.

³⁶⁵ LAMPROS, *Η λίμνη των Ιωαννίνων...*, *art. cit.*, pp. 9-10, 11-12 ; XYNGOPOULOS, *ibid.*, pp. 60-62 ; pp. PAPAPOPOULOU, *Τα μοναστήρια...*, *op. cit.*, pp. 115 ; GARIDIS-PALIOURAS, *ibid.*, pp. 312-321.

³⁶⁶ POLITIS, Linos, « Ἡ κτητορικὴ ἐπιγραφή τῆς μόνης Αγίας Παρασκευῆς Βίτσας καὶ ἡ χρονολογία τῆς » [« L'inscription fondatrice du monastère de Sainte Paraskevê de Vitsa et sa datation »], *Ἑλληνικά*, XX (1967), pp. 421-6 ; VRANOSSIS, *Ἱστορικά καὶ τοπογραφικά...*, *op. cit.*, p. 512 [80], n. 1 ; VOKOTOPOULOS, *ΑΔ*, XXI/B (1966) [1968], pp. 304-305 ; *TIB*, III, p. 125. La famille Therianos est bien connue en Épire jusqu'à l'époque contemporaine ; cf. LAMPRIDIS, Ioannis, *Ἡπειρωτικά Μελετήματα*, IX : *Ζαγοριακά* (2), Athènes, Αναστάσιος Τρίμης, 1889, p. 22, n. 1 (rééd. Iōannina, Ἐκδόσεις Ἐταιρείας Ἡπειρωτικῶν Μελετῶν, 1993).

³⁶⁷ EVANGELIDIS, Dimitris, « Βυζαντινὰ Μνημεία τῆς Ἠπείρου » [« Monuments byzantins d'Épire »], *HX*, VI (1931), pp. 258-274 ; *TIB*, III, p. 186 ; VANDERHEYDE, *La sculpture architecturale...*, *op. cit.*, p. 85.

à l'archange Michel, patron de la dynastie épirote. Elle comportait également des reliefs en plâtre, désormais conservés au musée byzantin de Iôannina, et est bâtie sur un plan rectangulaire de 11,60 x 7,70 mètres.

- Saint-Nicolas, Raikon³⁶⁸

Cette église comporte des fragments de fresque du XIV^{ème} siècle.

- Monastère Saint-Georges, Beltsista³⁶⁹

Ce monastère est cité dans le chrysobulle de 1321. Le bâtiment actuel date de l'époque turque.

- Église de la Dormition de la Vierge (Κοιμήσις Θεοτόκου), Toskesê, aujourd'hui Achladeai³⁷⁰

Cette église ne comporte qu'une seule pièce et ses dimensions sont de 5 x 9 mètres. Elle est potentiellement d'époque byzantine.

- Église du Prophète Élie³⁷¹

Une partie de cette église située à 12 kilomètres au sud-ouest de Iôannina, près de Platania, remonte à l'époque byzantine tardive.

- Église de la Dormition de la Vierge (Κοιμήσις Θεοτόκου), Mouspina³⁷²

Située aujourd'hui dans le village de Mouspina, aujourd'hui Lyngos, à 12 kilomètres au sud-ouest de Iôannina, cette église fut probablement bâtie initialement au XIII^{ème} siècle et comporte des fresques ainsi que des reliefs en plâtre.

³⁶⁸ CHATZINIKOLAOU, Anna, *AA*, XXI/B/2 (1966) [1968], p. 296 ; *TIB*, III, p. 249.

³⁶⁹ *MM*, t. V, pp. 84-85 ; *TIB*, III, p. 124.

³⁷⁰ *TIB*, III, pp. 271-272.

³⁷¹ VOKOTOPOULOS, *AA*, XXVII/B/2 (1972) [1977], pp. 471-472 ; *TIB*, III, p. 243.

³⁷² GALLET DE SANTERRE, Hubert, « Chronique des fouilles et découvertes archéologiques en Grèce en 1952 », *BCH*, LXXVII (1953), pp. 223-224 ; *TIB*, III, p. 209 ; VANDERHEYDE, *ibid.*, p. 86.

- Monastère de Sosinou (Μονή Σωσινού)³⁷³

Ce monastère était situé à proximité de la forteresse de Bribianê, à 5 kilomètres au sud-ouest de Bela. Le katholikon date de 1598, mais est probablement basé sur un bâtiment de l'époque byzantine.

- Monastère de Saint-Jean Précurseur, Kastritsa³⁷⁴

Ce monastère, ayant pris sa forme actuelle à l'époque turque, trouve probablement son origine à la période byzantine.

- Cathédrale de Bela³⁷⁵

La ville de Bela, en tant qu'évêché, disposait nécessairement d'une église, qui n'a cependant pas laissé de traces.

- Monastère de Metsovo³⁷⁶

Le monastère de Metsovo est attesté dans la *Chronique de Iôannina* ; il est peut-être à rattacher à l'actuel monastère de Saint-Nicolas, qui dans son état actuel date de l'époque ottomane.

- Monastère de Kipina Μονή Κηπίνας³⁷⁷

Ce monastère montagnard et son église rupestre ne comportent plus aujourd'hui de vestiges qui permettent de les faire remonter à une date antérieure à la période ottomane.

³⁷³ VRANOUSIS, « Ἡ ἐν Ἠπειρῷ Μονὴ Σωσίνου » [« Le monastère de Sosinos en Épire »], *Επετηρίς του Μεσαιωνικου Αρχείου*, VI (1956), pp. 72-129 ; *TIB*, III, p. 130.

³⁷⁴ ACHEIMASTOU-POTAMIANOU, Myrtali, *ΑΔ*, XXIX/B (1973-1974), pp. 599-602 ; *TIB*, III, p. 173.

³⁷⁵ *TIB*, III, p. 124.

³⁷⁶ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §23, p. 91 ; *TIB*, III, p. 207. Cf. DAUX, Georges, « Chronique des fouilles et découvertes archéologiques en Grèce en 1960 », *BCH* LXXXV (1961), pp. 759-760.

³⁷⁷ SERAPHIN XENOPOULOS DE BYZANCE, *Δοκίμιον ιστορικής τινος περιλήψεως τῆς ποτε ἀρχαίας καὶ ἐγκρίτου Ἠπειρωτικοῦ πόλεως Ἄρτης καὶ τῆς ὡσαύτως ... Προβέζης*, Athènes, Καλλούς, 1884 (rééd. Arta, Σκουφας, 1986), pp. 31-32, qui situe la fondation en 1212 ou 1222 ; SOULIS, Christos, « Συμβολὴ εἰς τὴν Ἱστορίαν τῶν Καλαριτῶν » [« Contribution à l'Histoire des Kalarites »], *HX* VII (1932), pp. 149-156, n. 3, qui la place au XIV^{ème} siècle, sans date plus précise ; KARABERIDI, Argyro et KASKANIS, Vassilis, « Ἱερά μονή Κηπίνας – Ἱστορία καὶ τεχνή » [« Monastère de Kipina – Histoire et art »], dans *Πράκτικα Ἀπιστημονικῆ συνέδριου γιὰ τὰ Τζουμέρκα*, Ιδαννίνα, Ἱστορικὴ καὶ λαογραφικὴ εἰσαγωγὴ Τζουμέρκων, 2008, pp. 129-148, en particulier 129-130.

Néanmoins, la tradition locale attribue sa fondation à la période byzantine tardive. Certains auteurs modernes, ayant peut-être eu accès à des sources qui nous sont aujourd'hui perdues, confirment cette hypothèse.

- Saint Dimitris, Depalitsa, aujourd'hui Molyvdoskepastos³⁷⁸

Cette église, aujourd'hui en ruine, semble avoir été construite au XI^{ème} siècle. Elle était donc probablement encore en activité à l'époque du Despotat.

- Monastère de la Dormition de la Vierge, Depalitsa, aujourd'hui Molyvdoskepastos³⁷⁹

Ce monastère fut fondé à une date inconnue. L'essentiel du bâtiment semble dater du XIII^{ème} ou du XIV^{ème} siècle.

- Église des Saints-Apôtres³⁸⁰

Cette église fut construite, selon une source postérieure, en 1298. Cette date concorde avec l'architecture du bâtiment, bien que ce dernier ait ensuite été rénové aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles.

- Église de la Dormition de la Vierge, Kretzounista³⁸¹

L'église actuelle, d'époque contemporaine, semble comporter des vestiges d'époque byzantine.

- Église rupestre, Zarobina³⁸²

Cette grotte ornée de fresques du XIV^{ème} siècle est située à 38 kilomètres au nord-ouest de Ióannina.

³⁷⁸ NICOL, Donald, « The Churches of Molyvdoskepastos », *Annual of the British School of Athens*, XLVIII (1953), pp. 146-147.

³⁷⁹ *Ibid.*, pp. 141-146 ; *TIB*, III, pp. 140-141.

³⁸⁰ *Ibid.*, pp. 147-152.

³⁸¹ *TIB*, III, p. 188.

³⁸² *TIB*, III, pp. 280-281.

- Monastère de Tourakhan (Μονή τῆς Παναγίας Ντουραχάνης ou Δουραχάνης), Longades³⁸³.

D'après la légende, en 1434, le beglerbeg Tourakhan s'engagea sur le lac gelé avec son armée en pensant qu'il s'agissait d'un terrain enneigé. Lorsqu'il s'aperçut de son erreur, il demanda l'aide de la Vierge et, une fois sauvé, fit bâtir ce monastère. Le bâtiment actuel est cependant très postérieur.

- Άγιος Νικόλαος, Tserbari, aujourd'hui Kalybia Elaphotopou³⁸⁴

Cette église située dans le Zagori a été rénovée à l'époque contemporaine. On ignore sa date de fondation, mais elle comporte des fresques de la deuxième moitié du XV^{ème} siècle ou du début du XVI^{ème}.

- Église de la Κοιμήσις Θεοτόκου, Phreastona, aujourd'hui Katô Meropê³⁸⁵

Cette petite église fut construite à une date inconnue. Elle comporte des fresques de la deuxième moitié du XV^{ème} siècle, exécutées par le peintre Xenos Digenês.

D) Nord-ouest

- Église de la Dormition de la Vierge (Κοιμήσις Θεοτόκου), Petrovitsa³⁸⁶

Située à 19 kilomètres à l'est d'Igoumenitsa, cette église fut construite à une époque inconnue mais comporte des reliefs en plâtre similaires à ceux des églises de Mouspina et de Kostanianê, distantes d'une vingtaine de kilomètres et elles-mêmes construites au XIII^{ème} siècle. Les dimensions extérieures sont de 9,45 x 7,80 mètres.

³⁸³ NOUTSOS, Panayotis, *Χρονογραφία Ἱερῶς Μονῆς Τσοῦκας Ἰωαννίνων* [« Chronologie du monastère de Tsouka à Ioannina »], [s. l.], [s. n.], 1968 ; OIKONOMOS, *Η ιστορία...*, *op. cit.*, t. I, pp. 102-103 ; PAPADOPOULOU, *Τα μοναστήρια...*, *op. cit.*, p. 15.

³⁸⁴ VOKOTOPOULOS, *ΑΔ*, XXI (1966) [1968], pp. 310-311 ; *TIB*, III, p. 274.

³⁸⁵ *Idem*, *ΑΔ*, XXIV/B/2 (1969) [1970], pp. 256-257 ; *TIB*, III, p. 238.

³⁸⁶ PETSAS, Photios, « Εἴδησεις ἐκ τῆς 10^{ης} ἀρχαιολογικῆς περιφερείας (Ἠπείρου) » [« Informations de la 10^{ème} région archéologique (Épire) »], *ΑΕ*, 1952 [1955], pp. 12-15. ; *TIB*, III, p. 232 ; VANDERHEYDE, *ibid.*, p. 86.

- Église de la Transfiguration du Sauveur, Osdina, aujourd'hui Pente Ekkliésies³⁸⁷

Cette église contient des fresques qui peuvent être datées du XIII^{ème} siècle. Les dimensions intérieures sont de 7,80 x 5,70 mètres.

- Saint-Nicolas, Kastrión³⁸⁸

Cette église en ruine date de la période mésobyzantine. Elle était peut-être toujours en usage à l'époque du Despotat.

- Sainte-Photeinê (Άγια Φωτεινή), Saint-Donat (aujourd'hui Paramythia)³⁸⁹

Cette basilique semble être postérieure à l'an mil et fut peut-être en usage à l'époque du Despotat.

- Église de la Dormition de la Vierge, Dhërmiu³⁹⁰

Cette petite église en pierre, bâtie sur un plan carré, semble avoir été construite au XIII^{ème} ou XIV^{ème} siècle.

- Monastère de la Dormition de la Vierge (Μονή τῆς Κοιμησέως τῆς Θεοτόκου), Geromerion³⁹¹

Ce monastère fut fondé par Saint Nil (ca. 1250-1336/37), originaire de Constantinople, à la fin du XIII^{ème} siècle ou au début du XIV^{ème} siècle. Dans son testament, Saint-Nil plaça le monastère sous la protection du despote Jean, de sa femme Anne Paléologue et des archontes

³⁸⁷ TSIGARIDAS, Efthimis, « Εἰδήσεις ἐκ Θεσπρωτίας » [« Informations de Thesprotie »], AAA, II (1969), pp. 43-44 ; *TIB*, III, p. 219.

³⁸⁸ VOKOTOPOULOS, AΔ, XXVII/B/2 (1972), p. 474 ; *TIB*, III, p. 212.

³⁸⁹ *TIB*, III, p. 236.

³⁹⁰ MEKSI, *Disa kapela bizantine...*, art. cit., pp. 75-76 87, 97 ; *TIB*, III, p. 141.

³⁹¹ ARAVANTINOS, Panayotis, « Περὶ τοῦ Ὁσίου Νεῖλου τοῦ Ἐριχιώτου » [« Au sujet de Saint-Nil Erichiôtês »], *Πανδώρα*, XV (1864-1865), pp. 470-474 ; KRAPSITIS, Vassilis, *Θεσπρωτικά*, Athènes, [s. n.], 1973, pp. 328-346 ; TRIANTAPHYLLOPOULOS, Dimitris, AΔ, XXIX/B/2 (1973-74) [1979], pp. 624-625 ; *TIB*, III, pp. 156-157 ; PAPAPOPOULOU, Barbara, « Αμφίγραπτη εικόνα του 14ου αι. στη μονή Γηρομερίου Θεσπρωτίας », *Βυζαντινά*, XXV (2005), pp. 375-389.

locaux Aristarque Kapandritès et Nicolas Opsaras³⁹². Il contient notamment une icône remarquable, probablement réalisée à Iôannina au début du XIV^{ème} siècle.

- Saint Dimitris, Dragomê, aujourd'hui Zervochôrion³⁹³

Cette église est composée de différentes parties construites à des époques diverses. Une partie remonte au XIII^{ème} siècle.

- Monastère de Saint-Georges, Dibrê³⁹⁴

Ce monastère rupestre présente quatre phases de décoration, dont la première est probablement d'époque byzantine tardive, sans plus de précision.

- Monastère Saint-Nicolas, Mesopotamon³⁹⁵

Ce monastère fut fondé, selon la *Vie de saint Niphon*, par l'empereur Constantin Monomaque au XI^{ème} siècle, ce qui n'a pu être confirmé par l'archéologie. Il n'en reste aujourd'hui que le *katholikon*, qui date probablement de la fin du XII^{ème} ou du début du XIII^{ème} siècle. Le bâtiment, de forme rectangulaire, mesure 17,70 mètres de long pour 11,12 de large. Le décor de l'imposte des chapiteaux daterait du XIII^{ème}. La très grande ressemblance avec

³⁹² TOURTA, Anastasia, « Νεκτάριος καὶ Θεοφάνης οἱ Ἀψαράδες καὶ ἡ μονὴ τοῦ Προδρόμου στὸ Νησι τῶν Ἰωαννίνων » [« Nectaire et Théophane Apsaras et le monastère du Prodrome dans l'île de Iôannina »], *HX*, XXII (1980), pp. 68-69.

³⁹³ VOKOTOPOULOS, *ΑΔ*, XXII/B (1967) [1969], p. 351 ; TRIANTAPHYLLOS, *ΑΔ*, XXIX (1973/74), pp. 625-626 ; *TIB*, III, p. 145.

³⁹⁴ *TIB*, III, p. 142.

³⁹⁵ *VIE DE SAINT-NIPHON*, p. 13 ; VERSAKIS, Friderikos, « Βυζαντιακός ναός εν Δελβινφ » [« L'église byzantine de Delvino »], *ΑΔ*, I (1915) [1916], pp. 28-44 ; DUCCELLIER, Alain, « Observations sur quelques monuments de l'Albanie », dans *L'Albanie entre Byzance et Venise*, pp. 188-190 ; MEKSI, Aleksandër, « Arkitektura e kishës së Mesopotamit » [« L'architecture de l'église de Mesopotam »], avec résumé en français, *Monumentet* III (1972), pp. 47-94 ; *idem*, « Të dhëna të reja për kishën e Mesopotami » [« Nouvelles données sur l'église de Mésopotame »], avec résumé en français, *Monumentet* X (1975), pp. 151-9 ; MARAÇI, Petro, « Rilevimi fotogrametrik i kishës së Mesopotamit » [« Relevé photogrammétrique de l'église de Mesopotam »], avec traduction en français, *Monumentet*, XIV (1977), pp. 169-180 ; KOSTA, Sotir, « Restaurimi i Mozaikëve të Mesopotamit dhe Bylisit », [« Restauration des mosaïques de Mesopotam et de Bylis »], avec résumé en français, *Monumentet*, XVII (1979), pp. 59-70 ; *TIB*, III, p. 207 ; GIAKOUMIS, Georgios et GIAKOUMIS, Konstantinos, *Ορθόδοξα Μνημεία στη βόρεια Ἑπιρω* [« Monuments orthodoxes de l'Épire du Nord »], Iôannina, Ἴδρυμα Βορειοηπειρωτικῶν μελετῶν, 1994, pp. 33-35 ; VANDERHEYDE, *La sculpture architecturale byzantine...*, *op. cit.* p. 79.

certaines techniques utilisées pour la Parêgorêtissa laisse penser que les mêmes artistes y auraient travaillé.

- Monastère de Raê, aujourd'hui Ragion³⁹⁶

Ce monastère est situé à 8 kilomètres au nord d'Igoumenitsa. Le bâtiment actuel date de l'époque turque, mais il est fort probable que l'installation monastique date de l'époque byzantine.

- Église de la Naissance de la Vierge (Γενέθλια Θεοτόκου), Episkopê, aujourd'hui Peshkëpia³⁹⁷

Cette église mesure dans son ensemble 16,10 x 13,20 mètres, y compris le pronaos. Le naos pris séparément est construit sur un plan carré d'environ 13 mètres de côté et est surmonté d'une coupole. Sa construction originelle semble dater de la première moitié du X^{ème} siècle, bien qu'une inscription évoque une fondation sous le règne de Manuel Comnène (1143-1180). Quoi qu'il en soit, elle reçut au XIII^{ème} ou XIV^{ème} siècle l'adjonction d'une pièce additionnelle. Son nom vient probablement du fait qu'elle a servi d'église cathédrale pour l'évêché de Dryinoupolis.

- Dormition de la Vierge, Labova³⁹⁸

Cette église est basée sur un plan carré de 12,30 mètres de côté et est surmontée d'une coupole. Les différentes périodes de construction rendent difficile la datation de l'édification initiale, qui remonte peut-être au X^{ème} siècle. Certains éléments cependant remontent assurément au XII^{ème} voire au XIII^{ème} siècle.

³⁹⁶ CHÔMATENOS, n° 104, ll. 13, 24, 94, pp. 340, 342 ; *TIB*, III, p. 248.

³⁹⁷ VERSAKIS, Friderikos, « Βυζαντιακοὶ ναοὶ Βορείου Ἠπείρου » [« Églises byzantines d'Épire du Nord »], *Αρχαιολογικὴ Εφημέρις* (1916), pp. 114-117 ; MEKSI, Aleksandër, « Dy Kisha Bizantine në rreth të Gjirokastrës » [« Deux églises byzantines proches d'Argyrokastron »], avec résumé en français, *Monumentet*, IX (1975), pp. 77-82, 93, 95-97, 103-104 ; VOKOTOPOULOS, *Εκκλησιαστικὴ Αρχιτεκτονικὴ...*, *op. cit.*, pp. 74-80, 188-189 ; *TIB*, III, pp. 230-231 ; GIAKOUMIS-GIAKOUMIS, *Ορθόδοξα Μνημεία...*, *op. cit.*, p. 31

³⁹⁸ VERSAKIS, *ibid.* pp. 108-114 ; MEKSI, *ibid.*, pp. 82-92, 104-105 ; VOKOTOPOULOS, *ibid.*, pp. 86-92, 193-196 ; *TIB*, III, pp. 190-191 ; GIAKOUMIS-GIAKOUMIS, *Ορθόδοξα Μνημεία...*, *op. cit.*, pp. 29-31.

- Saint-Donat, Glyky³⁹⁹

Cette très ancienne église, qui fut la cathédrale de l'évêché de Glyky, est d'origine paléochrétienne et fut probablement reconstruite à l'époque byzantine classique, avant d'être remaniée encore une fois au XVIII^{ème} siècle.

- Sainte Dominique (Άγία Κυριακή) de Gardiki (Paramythia)⁴⁰⁰

Cette église présente des similitudes avec les églises d'Arta de la deuxième moitié du XIII^{ème} siècle, ainsi qu'avec celle, proche, de Tourkopaloukon, de la même époque. Les dimensions intérieures de cette église rectangulaire sont de 12,05 x 5,86 mètres. Les techniques de construction présentent une grande similitude avec d'autres églises telles que celles d'Arta, celle de Dil sur l'île de Iôannina ou celle de Tourkopaloukon.

- Saint-Dimitris, Άγιος Δημήτριος, Tourkopaloukon, aujourd'hui Kypseli⁴⁰¹

Ce monastère fut fondé en 1242 sous le règne de Michel II, qui y laissa son monographe ainsi que la date de fondation. Le monastère fut ensuite remanié à plusieurs reprises mais a probablement gardé son aspect originel.

- Église du Prophète Élie, Buhali, au nord-est d'Argyrokastron⁴⁰²

Cette église présente sa forme actuelle depuis le XIX^{ème} siècle, mais fut probablement construite à l'emplacement d'une église byzantine, peut-être du XI^{ème} ou du XII^{ème} siècle.

³⁹⁹ TIB, III, p. 158 ; VANDERHEYDE, Catherine, « Les reliefs de l'église Saint-Donat à Glyki (Épire) », *BCH*, CXXI/2 (1997), pp. 697-719 ; *eadem*, *La sculpture architecturale...*, *op. cit.*, p. 21 sq.

⁴⁰⁰ EVANGELIDIS, Dimitris, « Ἡ βυζαντινὴ ἐκκλησία τῆς Ἁγ. Κυριακῆς τοῦ Γαρδικιοῦ (Παραμυθιάς) » [« L'église byzantine de Saint-Dominique de Gardiki »], dans VRANOSSIS, Leandros (éd.), *Ἀφιέρωμα εἰς τὴν Ἡπειρὸν, εἰς μνήμην Χρίστου Σούλη*, Athènes, Μυρτίδη, 1956, pp. 129-136 ; TIB, III, p. 154.

⁴⁰¹ MOUSELIMIS, Spyros, « Ἡ μονὴ Τουρκοπαλούκου », [« Le monastère de Tourkopaloukon »], *HE*, XIX, (1970), pp. 693-700 ; EVANGELIDIS, Dimitris, « Σταυρεπίστεγος ἐκκλησία παρὰ τὸν Ἀχέρωντα » [« Église en forme de croix près de l'Acherdon »], dans KYRIAKIDIS, Stílron, XYNGOPOULOS, Andreas, ZEPOS, Panayotis (éds.), *Πεπραγμένα τοῦ Θ' Διεθνoῦς Βυζαντινολογικοῦ Συνεδρίου : Θεσσαλονίκη, 12-19 Ἀπριλίου 1953*, 4 vol., Athènes, Μυρτίδη, 1955-1958, t. I, pp. 182-183 ; CHATZINIKOLAOU, AΔ, XXI/B (1966), pp. 295 ; TIB, III, p. 140.

⁴⁰² MEKSI, Aleksandër, « Disa Kapela bizantine të vendit tonë » [« Certaines chapelles byzantines de notre pays »], *Monumentet*, X (1975), pp. 80-81, 95, 98 ; TIB, III, p. 130.

- Église de Lekli⁴⁰³

Le village de Lekli possède une petite église datant probablement de l'époque mésobyzantine et mesurant 6,4 x 5,2 mètres.

- Église rupestre de Sainte-Marine⁴⁰⁴

Située à 16 kilomètres au sud de Hagioi Saranta, cette petite église rupestre comporte des fresques datant probablement du XII^{ème} siècle.

- Église de la Panaghia, Cërcka⁴⁰⁵

Cette église remaniée par la suite comporte des fresques d'époque byzantine, dont la datation remonte entre le XI^{ème} et le XIII^{ème} siècle.

- Monastère de la Dormition de la Vierge, Kosina⁴⁰⁶

La date de construction de ce monastère n'est pas connue avec précision mais le bâtiment semble remonter au XII^{ème} siècle.

- Deux églises byzantines, Buthrote⁴⁰⁷

Ces églises aujourd'hui en ruine semblent dater du XIII^{ème} ou du XIV^{ème} siècle, avant l'occupation vénitienne.

- Saint-Serge et Bacchus, Chimara⁴⁰⁸

Cette église datant, sous sa forme actuelle, du XIX^{ème} siècle est construite sur un bâtiment plus ancien, dont certains éléments remontent probablement à l'époque byzantine tardive. C'est donc probablement là que se trouvait la cathédrale de l'évêché de Chimara.

⁴⁰³ *TIB*, III, p. 193.

⁴⁰⁴ *Ibid.*, p. 201.

⁴⁰⁵ *Ibid.*, p. 135.

⁴⁰⁶ *Ibid.*, pp. 182-183.

⁴⁰⁷ MEKSI, *Disa Kapela bizantine...*, art. cit., pp. 79, 92, 97 ; *TIB*, III, p. 134.

⁴⁰⁸ MEKSI, *Disa Kapela bizantine...*, art. cit., pp. 79-80, 92, 95, 97-98 ; *TIB*, III, p. 137.

- Monastère de Saint-Jean l'Évangéliste, Malsiani (Μονὴ Ἰωάννου τοῦ Θεολόγου ἐν Μαλτσιανῇ)⁴⁰⁹

Ce monastère fut probablement fondé au XI^{ème} siècle et est en tout cas attesté en 1422 dans un firman ottoman. Le bâtiment actuel date de l'époque turque.

- Monastère de Δρόβιανη (aujourd'hui Dhuvjan)⁴¹⁰

Cité dans un document de 1456, ce monastère doit peut-être être identifié avec l'actuel monastère des Saints-Kêrykos-et-Juliette, situé dans le village de Dhuvjan.

- Κομήσις Θεοτόκου, Zërvati⁴¹¹

Cette église, qui se trouve à cinq kilomètres au sud de Peshkëpia, est assurément d'époque turque, mais recouvre probablement un ancien bâtiment d'époque byzantine tardive.

⁴⁰⁹ BONKAS, Evangelos, « Δύο ιστορικά ἐνθυμήματα τοῦ 15^{ου} αἰῶνος ἐκ Βορείου Ἠπείρου » [« Deux documents historiques du XV^{ème} siècle originaires d'Épire du Nord »], *ΔΙΕΕ* XIII (1959), pp. 429-430 ; *TIB*, III, p. 165.

⁴¹⁰ BONKAS, *Δύο ιστορικά ἐνθυμήματα...*, *art. cit.*, pp. 427-428.

⁴¹¹ *TIB*, III, p. 281.

Annexe III/2 : les forteresses épirotes

A) Région d'Arta

- Arta⁴¹²

Il existait une fortification antique réalisée par les Ambraciotes, comportant des pierres de taille impressionnante, déjà mentionnée par Cyriaque d'Ancône⁴¹³. Une muraille est également mentionnée dès l'époque du siège par les Arabes⁴¹⁴. D'après la *Vie de Sainte-Théodora d'Arta*, du moine Job, Arta « n'avait pas encore de murailles » lors du mariage de Michel II et de Théodora⁴¹⁵. Il y a cependant tout lieu de penser que la ville disposait déjà de murailles avant 1204, en tant qu'évêché sinon en tant que capitale du thème de Nikopolis. Quoi qu'il en soit, des fortifications sont mentionnées dans la version grecque de la *Chronique de Morée* en 1288, à l'époque de Nicéphore I^{er}⁴¹⁶, puis dans la version française de cette chronique, en 1304, lors du siège par Raymond de Candolles⁴¹⁷. S'il est difficile de croire que la ville était absolument sans défenses en 1230, comme l'écrit Job, en revanche on peut penser que ce dernier, écrivant à la fin du XIII^{ème} siècle, gardait le souvenir de travaux de rénovation plus récents, ayant donc eu lieu sous le règne de Michel II (ca. 1230-ca. 1267) ou sous celui de son fils Nicéphore I^{er} (ca. 1267-ca. 1297). Selon Orlandos et Kordoses, Michel II est probablement le responsable de ces travaux⁴¹⁸. Force est néanmoins de constater qu'en 1259, la ville tomba sans résistance face à l'invasion des armées de Michel VIII Paléologue, contrairement à Iôannina qui était déjà fortifiée à cette date⁴¹⁹. Quoi qu'il en soit, le *castrum* mentionné et représenté sur les deniers tournois de Jean II de Céphalonie (1323-ca. 1337)

⁴¹² ORLANDOS, *Βυζαντινά Μνημεία...*, *op. cit.*, pp. 151-160 ; KORDOSES, *Μεσαιωνική Άρτα...*, *art. cit.*, pp. 178-192 ; PAPAPOPOULOU, *Βυζαντινή Άρτα...*, *op. cit.*, pp. 105-113.

⁴¹³ CYRIAQUE D'ANCÔNE, éd. Erich Ziebarth, *HX I* (1926), p. 112.

⁴¹⁴ KAPONIS, Nikolaos, « Η αραβική πολιορκία της Αμβρακίας-Άρτας τον 9^ο αιώνα [« Le siège d'Ambracie-Arta par les Arabes »], dans SYNKELLOU, Efstratia (éd.), *Πρακτικά του Β' Διεθνούς Αρχαιολογικού και Ιστορικού Συνεδρίου για την Βυζαντινή Άρτα και την περιοχή της, Άρτα 12-14 Απριλίου 2002*, Athènes, Κουλτούρα, 2007, pp. 44-45.

⁴¹⁵ JOB, p. 404 : « εις Ακαρνανίαν ἀτείχιστον τότε οὔσαν ».

⁴¹⁶ *ΧΡΟΝΙΚΟΝ ΤΟΥ ΜΟΡΕΩΣ*, v. 9156 : « Νὰ ὑπάγουν νὰ πολεμήσουσιν τῆς Άρτας γὰρ τὸ κάστρον ».

⁴¹⁷ *CHRONIQUE DE MORÉE*, § 977-995, éd. Buchon, pp. 456-462 ; éd. Longnon, pp. 382-389.

⁴¹⁸ ORLANDOS, *Βυζαντινά Μνημεία...*, *op. cit.*, p. 157 ; KORDOSES, *Μεσαιωνική Άρτα...*, *art. cit.*, p. 180.

⁴¹⁹ Cf. *supra*, pp. 95-96.

n'est autre que le *kastron* d'Arta⁴²⁰. De même, l'enceinte était toujours présente en 1338/39 lors du siège de la ville par Andronic III⁴²¹. Enfin, la forteresse est mentionnée dans la *Chronique des Tocco*, notamment à l'occasion du récit des événements menant à sa capture par Carlo I^{er} Tocco⁴²². Le *kastron* n'englobait qu'une petite partie de la ville : le marché (μπόρσιο) notamment se trouvait à l'extérieur. À l'intérieur du *kastron* se trouvait une forteresse intérieure, le γουλάς, qui comprenait une tour, le πύργος⁴²³. Les fortifications furent rénovées en certains points vers le XVII^{ème} ou XVIII^{ème} siècle par les Ottomans. Il existe encore aujourd'hui et mesure 280 mètres dans sa plus grande longueur, 175 mètres dans sa plus grande largeur. L'emplacement du γουλάς est encore visible.

- Bompliana⁴²⁴

Cette forteresse était située à une intersection routière et constituait, pour reprendre les mots de la *Chronique des Tocco*, la « clé d'Arta ». Carlo Tocco, en s'en emparant en 1414, s'assura assurément une position favorable pour la suite de ses opérations militaires en vue de la capitale du sud. Plusieurs localités ont été proposées pour situer ce toponyme : Kastri Ammotopou, à 14 kilomètres au nord-ouest, puis d'autres plus proches d'Arta, telles Chanopoulos, Peta, Grimpobo ou enfin Vouliana, près de Progoni, à quelques kilomètres au nord d'Arta, qui semble le plus probable.

- Sestrouni⁴²⁵

Cette tour (πύργος) mentionnée dans la *Chronique des Tocco* est toujours en place. Elle contrôlait la route menant d'Arta à Saint-Donat (Paramythia).

⁴²⁰ SCHLUMBERGER, Gustave, *Numismatique de l'Orient latin*, 2 vol., Paris, Leroux, 1878-1882, t. I, p. 374, pl. XIII, 16.

⁴²¹ CANTACUZÈNE, II, §34 = t. I, p. 512, l. 7.

⁴²² *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 364, 2558.

⁴²³ *Ibid.*, vv. 2190, 2235, 2255, 2947, 29-59, 2960.

⁴²⁴ *TIB*, III, pp. 126-127 ; SYNKELLOU, Efstratia, « Βομπλιανά: συμβολή στην ιστορία και την τοπογραφία της περιοχής της Άρτας » [« Bompliana : contribution à l'histoire et à la topographie de la région d'Arta »], *Ιστοριογεωγραφικά X* (2004), pp. 157-167 ; *eadem*, « Η κατάληψη της Άρτας από τον Κάρολο Α΄ Τόκκο (1416): προβλήματα τοπογραφικά και ιστορικά » [« La prise d'Arta par Carlo I^{er} Tocco (1416) : problèmes topographiques et historiques »], dans SYNKELLOU, Efstratia (éd.), *Πρακτικά του Β' Διεθνούς Αρχαιολογικού και Ιστορικού Συνεδρίου για την Βυζαντινή Άρτα και την περιοχή της, Άρτα 12-14 Απριλίου 2002*, Athènes, Κουλτούρα, 2007, pp. 199-200 ; KORDOSES, Michael, « Μεσαιωνική Άρτα. Τοπογραφία – Κοινωνία » [« Arta médiévale. Topographie – Société »], *Σκούφας*, XIV/102 (2011), pp. 200-203.

⁴²⁵ *CHRONIQUE DES TOCCO*, v. 2220 ; *TIB*, III, p. 257.

- Parga⁴²⁶

Cette citadelle a connu son heure de gloire à l'époque vénitienne à partir du XV^{ème} siècle. Il semble cependant que les fortifications vénitiennes soient basées sur de plus anciennes, d'époque byzantine tardive.

- Phanarion⁴²⁷

Cette *castellanaria*, souvent citée sous le nom de Vilichi dans les documents vénitiens, était située à l'embouchure du fleuve Glykys et a laissé quelques vestiges.

- Riniasa, aujourd'hui Riza⁴²⁸

À proximité du village de Riza se trouvent les vestiges d'une forteresse qui semble bien être celle mentionnée dans la *Chronique des Tocco*.

- Rhôgoi⁴²⁹

Ce site est fortifié depuis l'Antiquité. On ne trouve cependant aucune trace de travaux entre l'époque romaine et l'époque byzantine tardive, dont date l'actuelle enceinte entourant un espace d'environ 200 mètres de long pour 50 de large.

- Preveza⁴³⁰

Cette ville est évoquée par la *Chronique de morée*, qui ne mentionne pas de forteresse. La ville fut probablement fortifiée pour la première fois par les Ottomans en 1486/87.

⁴²⁶ ACHEIMASTOU POTAMIANOU, Myrtali, *ΑΔ*, XXVII (1972), p. 455 ; *TIB*, III, p. 226.

⁴²⁷ AAV, t. II/6, n° 1562, p. 60 ; DAUX, Georges, *BCH*, LXXXIII (1959), pp. 665-669 ; *TIB*, III, pp. 232-233.

⁴²⁸ *TIB*, III, p. 251.

⁴²⁹ SOTIRIOU, Georgios, *Τὸ κάστρο τῶν Ῥωγῶν...*, *art. cit.*, pp. 98-109 ; DAKARIS, Sotiris, « Τὸ κάστρο τῶν Ρωγῶν » [« Le château de Rhôgoi »], *Δωδώνη*, VI (1977), pp. 201-234, avec résumé en anglais ; *TIB*, III, pp. 252-252.

⁴³⁰ *TIB*, III, p. 242.

B) L'Étolie-Acarnanie

- Angelokastron⁴³¹

Cette citadelle est mentionnée pour la première fois en 1294, lorsque la version française de la *Chronique de Morée* indique qu'Angelokastron fut cédée à Philippe de Tarente en dot de Thamar⁴³². Elle devint ensuite la capitale de Gjin Spata, puis de son frère Sgouros, avant que Carlo Tocco ne s'en empare. Elle fut ensuite visitée par Cyriaque d'Ancône, qui la cite dans son sonnet à Ercole Tocco. Elle s'étale en haut d'une crête montagneuse sur une cinquantaine de mètres de long pour une largeur d'une vingtaine de mètres environ.

- Naupacte⁴³³

Ce *kastron* est un bastion octogonal dont la largeur atteint environ 49 mètres. L'essentiel de la forteresse actuelle date du XV^{ème} siècle, c'est-à-dire à l'époque où les Vénitiens fortifient la place pour résister à un éventuel assaut ottoman. Néanmoins, il est certain que des fortifications s'y trouvaient déjà à l'époque byzantine.

- Aetos⁴³⁴

Ce *kastron* est attesté dans la *Chronique des Tocco*.

- Bonditza⁴³⁵

Cette forteresse, d'une très grande importance stratégique, contrôlait l'entrée du golfe d'Arta. Dotée sous Théodore d'un *kastrophylax*, elle fut l'une des quatre villes données aux Angevins à titre de dot en 1294, mais fut la seule à rester durablement contrôlée par les

⁴³¹ CHALKOKONDYLËS, t. I, p. 200. ORLANDOS, Athanasios, « Βυζαντινὰ Μνημεῖα τῆς Αἰτολοακαρνανίας » [« Monuments byzantins d'Étolie-Acarnanie »], *ABME*, vol. IX/1, (1969), pp. 54-68 ; *TIB*, III, p. 108.

⁴³² *CHRONIQUE DE MORÉE* §658, éd. Buchon, p. 324 = éd. Longnon, p. 262.

⁴³³ *AA*, XXI/B (1966) [1968], pp. 265-267 ; VOKOTOPOULOS, *AA*, XXVII/B/2 (1972) [1977], p. 440 ; LAZARIDIS, *AA*, XXVIII/B/2, 1973 [1977], pp. 397-398 ; *TIB*, III, p. 211.

⁴³⁴ *TIB*, III, p. 10.

⁴³⁵ *Ibid.*, p. 128.

Napolitains sans interruption depuis cette date jusqu'en 1479, en dépit des divers assauts dont elle fut l'objet. La *Chronique des Tocco* mentionne des travaux de fortifications menés par Carlo I^{er} Tocco vers 1390. Il reste aujourd'hui les restes de fortifications d'époque byzantine, ainsi que des vestiges postérieurs, potentiellement de l'époque des Tocco.

- Ambrakia⁴³⁶

Cette forteresse n'est *a priori* citée dans aucune source d'époque, mais a laissé quelques vestiges remontant au XV^{ème}.

- Anatolikon⁴³⁷

Ce toponyme est mentionné dès la fin du XIII^{ème} siècle lorsque le casal d'Anatolikon passa aux Angevins avec la dot de Thamar. La tour est mentionnée pour la première fois à l'époque des Tocco au XV^{ème} siècle, où elle avait pour fonction de protéger les pêcheries. Les fortifications existaient probablement avant son passage aux Angevins.

- Barnako⁴³⁸

Cette forteresse contrôlait la région des Kandêles, en Acarnanie. Attestée dans la *Chronique des Tocco*, elle a laissé des vestiges archéologiques.

- Katochê⁴³⁹

Cette tour est mentionnée dans la *chronique des Tocco* et fut longtemps disputée entre Carlo I^{er} et les clans albanais. Un premier bâtiment fut peut-être construit dès les années 1284/85, époque où Katochê passa sous occupation franque et constituait alors le seul point

⁴³⁶ *Ibid.*, p. 104.

⁴³⁷ *Ibid.*, pp. 105-106.

⁴³⁸ *Ibid.*, p. 170.

⁴³⁹ KATSAROS, « Συμβολή στην Ίστορία και μνημειακή τοπογραφία του χωριού Κατοχή Ακαρνανίας », *Ελληνικά*, XXX (1977/78), pp. 307-320 ; ASONITIS, Spyros, « Κατοχή: Μιά κτήση του περιγιάτου της Αχαΐας στη δυτική Στερεά » [« Katochê : une possession de la principauté d'Achaïe en Grèce centrale de l'Ouest »], *Ιστορικογεωγραφικά* III (1991), pp. 93-107 ; *TIB*, III, p. 174.

d'appui angevin en Étolie-Acarnanie. Les vestiges de la tour sont toujours visibles et semblent remonter à la deuxième moitié du XIV^{ème}.

- Kophtra⁴⁴⁰

Ce lieu-dit situé à proximité du lac de Trichônis possède encore les restes de fortifications datant probablement de la période médiévale.

- Lykobitsi⁴⁴¹

Cette petite forteresse d'époque mésobyzantine a pu servir encore quelques temps à l'époque tardive.

- Galatas, près de Varasova⁴⁴²

Cette forteresse est mentionnée pour la première fois en 1451. Il semble qu'elle ait été construite par les Vénitiens pour protéger les abords de Naupacte.

C) La région de Iôannina

- Le *kastron* de Iôannina⁴⁴³

Les fortifications de Iôannina remontent probablement au moins à l'époque de l'invasion normande de 1082, au cours de laquelle Bohémond de Tarente construisit une forteresse, dont les vestiges situés dans l'actuel site de Its-Kale sont probablement les restes. Michel I^{er} agrandit probablement la superficie fortifiée, englobant désormais l'ensemble de la péninsule, mais nous avons peu d'informations à ce sujet. La forteresse actuelle date de l'époque d'Ali-Pasha (début du XIX^{ème} siècle) mais reprend probablement en grande partie le

⁴⁴⁰ *TIB*, III, p. 184.

⁴⁴¹ *Ibid.*, p. 200.

⁴⁴² *Ibid.*, p. 152.

⁴⁴³ XYNGOPOULOS, Andreas, *Μεσαιωνικά Μνημεία Ίωαννίνων...*, art. cit., pp. 295-296 ; ORLANDOS, Athanasios, « Ἐκ τοῦ βυζαντινοῦ κάστρου τῶν Ἰωαννίνων », *HX* IV (1929), pp. 7-8 ; VRANOSSIS, *Ἱστορικά καὶ τοπογραφικά...*, op. cit. ; KORDOSES, *Βυζαντινά Γιάννενα...*, op. cit., pp. 68-88, 225-232 ; TSOURIS, Kostas, « Ἡ βυζαντινὴ ἀχύρωσις τῶν Ἰωαννίνων » [« Les fortifications byzantines de Iôannina »], *HX*, XXV (1983), pp. 133-157 ; *TIB*, III, pp. 165-167.

tracé de l'enceinte telle qu'elle fut renforcée par Thomas Preljubović au XIV^{ème} siècle : c'est probablement lui qui laissa son monogramme sur la « tour de Thomas ». Le *kastron* étant situé sur une presqu'île, il était très difficile de s'en emparer et les diverses tentatives des Albanais des clans Spata et Zenevesi échouèrent toutes.

- Bela⁴⁴⁴

Quelques vestiges archéologiques témoignent de la présence de fortifications, rendues nécessaires par les diverses invasions attestées au XIV^{ème} siècle.

- Saint-Donat (ancienne Photikê, aujourd'hui Paramythia)⁴⁴⁵

Des vestiges de fortifications semblent correspondre à la forteresse mentionnée par la *Chronique de Iôannina*.

- Reunikon⁴⁴⁶

La forteresse citée dans la *Chronique de Iôannina* doit probablement être identifiée avec les vestiges retrouvés à Kastraki, au sud-ouest du Zagori.

- Boursina⁴⁴⁷

Cette forteresse attestée dans la *Chronique de Iôannina* a laissé quelques vestiges archéologiques.

- Dragomê⁴⁴⁸

Cette forteresse est elle aussi attestée dans cette même chronique et a elle aussi laissé quelques traces.

⁴⁴⁴ TIB, III, p. 124.

⁴⁴⁵ CHRONIQUE DE IÔANNINA, §10, p. 81, §23, p. 91 ; TRIANTAPHYLLOPOULOS, ΑΔ, XXIX/B/2 (1973/74), pp. 623-624 ; TIB, III, p. 236.

⁴⁴⁶ PETSAS, Fotis, « Το Κατράκι στο δυτικό Ζαγόρι » [« Kastraki dans le Zagori occidental »], dans VRANOUSIS, Leandros (éd.), *Ἀφιέρωμα εἰς τὴν Ἠπειρόν, εἰς μνήμην Χριστοῦ Σουλῆ*, Athènes, Μυρτίδη, 1956, pp. 129-136 *Ἀφιέρωμα στην Ηπειρό*, pp. 81-94 ; TIB, III, p. 250.

⁴⁴⁷ CHRONIQUE DE IÔANNINA, §§22-23, pp. 90-91 ; TIB, III, pp. 131-132.

⁴⁴⁸ *Ibid.*, §23, p. 91 ; TIB, III, p. 145.

- Arachobitsa⁴⁴⁹

Cette tour (πύργος) est mentionnée à partir du XIV^{ème} siècle.

- Kretzounista⁴⁵⁰

Citée dans la *Chronique de Iôannina*, cette forteresse a laissé quelques vestiges.

- Beltsista

Cette forteresse est citée dans la *Chronique de Iôannina* et a laissé quelques vestiges.

D) Nord-ouest

- Argyrokastron⁴⁵¹

La citadelle actuelle, fortifiée à l'époque Ali Pacha, reprend les bases d'une construction plus ancienne, probablement le puissant *kastron* mentionné par la *Chronique des Tocco*, qui raconte le siège qu'en firent les Ottomans en 1418 et affirme que ceux-ci n'auraient jamais pu s'en emparer si les Zenevesi ne s'étaient pas rendus⁴⁵². On ignore cependant de quand date la construction de l'ancienne forteresse. Des fouilles archéologiques ont cependant montré l'occupation du site depuis la fin du XII^{ème} ou le début du XIII^{ème} siècle.

- Dryinoupolis⁴⁵³

Cette ville antique a vu ses fortifications rénovées à l'époque mésobyzantine. Elle était probablement encore fortifiée lorsqu'elle fut prise par les Turcs en 1418.

⁴⁴⁹ *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, §10, p. 81 ; *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1530-1560 ; *TIB*, III, p. 110.

⁴⁵⁰ *TIB*, III, p. 188.

⁴⁵¹ STRAZIMIRI, Gani, « Gjirokastra dhe vlerat e saj kulturele » [« Gjirokaster et ses valeurs culturelles »], avec résumé en français, *Monumentet*, II (1971), pp. 85-102 ; BAÇE, Apollon, « Vështrim mbi qendrat e banuara antike dhe mesjetare në luginen e Drinos (Gjirokastër) » [« Aperçu sur les agglomérations antiques et moyenâgeuses de la vallée du Drinos (Gjirokastër) »], avec résumé en français, *Monumentet*, IV (1972), pp. 119-121, 123, 137 ; *TIB*, III, p. 112.

⁴⁵² *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 3220-3291, à vérifier.

⁴⁵³ BAÇE, *Vështrim...*, art. cit., pp. 119, 137.

TIB, III, p. 147.

- Panormos⁴⁵⁴

Cette citadelle située sur la côte de la mer Ionienne est mentionnée en 1279. On trouve aujourd'hui à son emplacement une forteresse datant de l'époque turque.

- Buthrote⁴⁵⁵

Le site de Buthrote est occupé depuis la plus haute antiquité et était déjà fortifié depuis une époque avancée, puisqu'il est qualifié en 1191 de *castellum desertum*. Cette forteresse avait une importance stratégique de premier ordre car, faisant face à Corfou, elle permettait de contrôler le détroit entre l'île et le continent. C'est pourquoi les Staufen, les Angevins puis les Vénitiens prirent soin de toujours lier la possession de l'île à celle de la forteresse continentale. Celle-ci d'ailleurs, en raison des contraintes du relief environnant, avait d'ailleurs plus de relations avec l'île qu'avec le reste du continent, ce qui ne l'empêcha pas d'être menacée à de nombreuses reprises. La forteresse actuelle date de l'époque d'Ali Pacha et comporte de nombreux éléments de la période vénitienne. Néanmoins, il reste encore des vestiges des murailles des XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles. Il convient en particulier de noter la muraille de l'Hexamilion, à laquelle les Vénitiens consacrèrent beaucoup de moyens.

- Saiata⁴⁵⁶

Cette forteresse, située à proximité de la mer Ionienne, est connue également sous le nom de Castri dans les sources vénitiennes. La raison d'être de cette forteresse était de protéger les salines de Saiata, concurrentes de celles de Corfou et donc responsables de l'hostilité entre les autorités vénitiennes de Corfou et les divers seigneurs du continent. Elle n'a cependant semble-t-il laissé aucune trace.

- Chimara⁴⁵⁷

Cette forteresse est attestée depuis l'Antiquité. Elle fit probablement partie de la dot d'Hélène d'Épire puisqu'elle est, en 1280, une possession de Charles I^{er} d'Anjou et resta

⁴⁵⁴ ADA, t. I, n° 390, p. 113 ; TIB, III, p. 224.

⁴⁵⁵ KARAIŠKAJ, Gjerak, « Muret rrethuese të Butrintit në mesjetë shek. VIII-XV » [« Les murs d'enceinte de Butrint au Moyen âge (VII^e-XV^e s. »], avec résumé en français, *Monumentet*, XX (1980), pp. 5-36 ; TIB, III, pp. 132, 151.

⁴⁵⁶ TIB, III, pp. 135, 253.

⁴⁵⁷ *Ibid.*, pp. 136-137.

quelques temps sous domination angevine avant de passer par la suite sous diverses souverainetés. Quelques vestiges archéologiques médiévaux sont encore disponibles.

- Çifliku⁴⁵⁸

Cette forteresse située au sud-est de Buthrote remonte à l'Antiquité, mais fut remaniée à diverses reprises. Elle fut notamment rénovée à la fin du XIII^{ème} siècle, probablement sous l'effet des modifications territoriales qui la plaça à proximité des Angevins et des Paléologues.

- Sopotos⁴⁵⁹

Cette forteresse est mentionnée depuis le XIII^{ème} siècle. Elle fit notamment partie de la dot d'Hélène d'Épire, épouse de Manfred de Sicile, et a laissé des vestiges archéologiques.

- Gardiki, aujourd'hui Kardhiq⁴⁶⁰

Située à 11 kilomètres au nord-ouest d'Argyrokastron, cette forteresse remonte probablement au XI^{ème} ou XII^{ème} siècle pour les uns, à la fin du XIII^{ème} siècle pour les autres. Elle est attestée dans le cadastre ottoman de la province d'Albanie en 1431. Les observations archéologiques font état d'une forteresse de forme pentagonale d'un périmètre de 280 mètres, possédant une tour à chaque pointe. Cette citadelle gardait l'accès à Argyrokastron en aval du Drino.

- Delbino⁴⁶¹

Cette forteresse comporte plusieurs phases de construction. La première date vraisemblablement du XI^{ème} ou du XII^{ème} siècle, tandis que la seconde date vraisemblablement

⁴⁵⁸ MEKSI, Aleksandër, « Dy Basilika mesjetare të panjohura » [« Deux basiliques inconnues »], avec résumé en français, *Monumentet*, XIII (1977), pp. 74-76, 79-80, 82-84 ; *TIB*, III, p. 138.

⁴⁵⁹ ARAVANTINOS, Panagiotis, *Xρονολογία της Ἠπείρου* [« Chronographie de l'Épire »], 2 vol., Athènes, Vlastos, 1856, t. II, p. 154 ; *TIB*, III, p. 262 ; SOUSTAL, Peter, « Sybota und Sopotos », *HX*, XXII (1980), pp. 35-38.

⁴⁶⁰ İNALCIK, Halil, *Hicrî 835 Tarihli Sûret-i defter-i Sancak-i Arvanid*, Ankara, Türk Tarih Kurumu Yayınlarından, 1954 (XIV/I), pp. 11, 19 ; BAÇE, *Vështrim...*, *art. cit.*, pp. 121-123, 137 ; *idem*, « Kështjellat e Kardhiqit dhe Delvinës » [« Les forteresses de Kardhiq et de Delvin »], avec résumé en français, *Monumentet*, XIII (1977), pp. 55-62, 67-68 ; *TIB*, III, p. 153.

⁴⁶¹ BAÇE, *Kështjellat...*, *op. cit.*, pp. 62-66, 68 ; *TIB*, III, p. 139.

des XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles, sans plus de précision. Cette forteresse avait pour but de garder le col de Muzine, permettant de passer de la plaine côtière de Saranda à la vallée du Drino.

- Kleisoura⁴⁶²

Ce village est mentionné dans plusieurs sources médiévales et était considéré comme situé à la frontière entre l’Ancienne et la Nouvelle Épire. Son nom lui-même signifie « fermeture ». On y trouve aujourd’hui les restes de fortifications d’époque turque, ainsi que les vestiges de fortifications antérieures, peut-être de l’époque du Despotat.

- Lachanokastron, aujourd’hui Oraioastron⁴⁶³

Cette forteresse est mentionnée dans la *Chronique des Tocco* et doit peut-être être identifiée avec Opa, mentionnée pour sa part dans la *Chronique de Iôannina*. Il en reste aujourd’hui quelques vestiges.

⁴⁶² ZAKYTHINOS, Dionysis, « Ἀνέκδοτον βυζαντινὸν κτητορικὸν ἐκ βορείου Ἠπείρου » [« Acte de fondation byzantin inédit du nord de l’Épire »], *ΕΕΒΣ*, XIV (1938), pp. 285-293 ; *TIB*, III, p. 182.

⁴⁶³ *CHRONIQUE DE IÔANNINA*, §23, p. 91 ; *CHRONIQUE DES TOCCO*, vv. 1667-1668 ; *TIB*, III, p. 191.

Annexe III/3 : Les localités mentionnées dans le
defter ottoman de 1431

Qolorci (auj. Kollorca)	Kurelas (auj. Kurveleshi)
Balasa (auj. Palasa)	Lavdani (auj. Labdane)
Bodrista (auj. Bodrishta)	Lesniga (auj. Leshnica)
Bondiqati (auj. Pontikatai)	Libahova (auj. Libohova)
Catiste (auj. Catista)	Litizda (auj. Lidisda)
Cerqovica	Lopeste (auj. Liopesi)
Chimara (auj. Himara)	Luzat (auj. Luzati)
Chlomos (auj. Hllomoja)	Masqulari (auj. Mashkullora)
Delbinon (auj. Delvina)	Mavropul (auj. Mauropulon)
Dimoqori (auj. Dimokorion)	Nivyani (auj. Nivani)
Divreceni (auj. Dervicani)	Noqova (auj. Nokova)
Drimados (auj. Drymades)	Novosele (auj. Benj-Novosele)
Sofrati (auj. Sofratika)	Pepeli
Ffterane (auj. Fterra)	Petrani
Gardik (auj. Kardhikaqi)	Phoinike (auj. Finiqi)
Gardik (auj. Kardhiqi)	Phreastana (auj. Frastani)
Glina	Pica (auj. Peca)
Goriga (auj. Gorica)	Piluri
Grazdani (auj. Grazhdani)	Plasoviga (auj. Plesibitza/Plaision)
Guveri (auj. Gkuberi)	Politzai (auj. Poliçani ?)
Hasqova (auj. Haskova)	Premeti (auj. Permeti)
Hormova	Qamaniga (auj. Kamenica)
Gosteva (auj. Hoshteva)	Qamiceni (auj. Kamitsanê)
Humeliga (auj. Humelica)	Qaqosi (auj. Kakozi)
Hundequki (auj. Hundëkuqi)	Qlparos (auj. Qeparoi)
Kerasove (auj. Kerasobon?)	Qokinolisar (auj. Kokkinolitharion)
Kleisura (auj. Kelcyra)	Qomati (auj. Komati)
Kranea (auj. Mullamnuqi)	Qonispoli (auj. Konispoli)
Krine (auj. Krina)	Qostani (auj. Kastanê)

Qrongi (auj. Krongjia)
Qudesi (auj. Kudhësi)
Rabani
Rahova (auj. Arachova)
Saiata (auj. Sagiada)
Selcani (auj. Senicani)
Soboki (auj. Sopiku)
Sopotos (auj. Sopotì)
Sqoryadis (auj. Skoreja)
Sradinista (auj. Stratinista)
Stegopoli (auj. Stegopulli)
Stravoskezi (auj. Stavroskiadon)

Sucha (auj. Suha)
Tirbuki (auj. Terbuqi)
Valtiga (auj. Baltista)
Velahova
Vergos (auj. Vergoja)
Vostina (auj. pogoniane)
Vuna (auj. Vunoi)
Yeromi (auj. Jerma)
Zelye (auj. Zheji)
Zminig (auj. Zmineci)
Zoqsade (auj. Dhoksati)
Zuladis (auj. Zhulati)

Annexe IV : Listes ecclésiastiques orthodoxes de 1204 à 1500

Les listes ecclésiastiques orthodoxes de la période sont très largement lacunaires : nous sommes sans nouvelles d'un grand nombre de sièges durant de longues périodes. De plus, même lorsque nous savons qu'un siège est occupé, nous ne connaissons pas obligatoirement le nom du titulaire. Enfin, nous mentionnons les dates auxquelles les sièges sont mentionnés comme actifs, et où ils sont donc censés avoir un titulaire. En raison des nombreuses éditions des documents patriarcaux, nous ne donnons que leur numéro dans les *Regestes des Actes du Patriarcat de Constantinople*⁴⁶⁴. Le lecteur trouvera les références complètes en utilisant les tableaux que nous fournissons en Annexe II/2.

A) Métropole de Naupacte :

1) Naupacte⁴⁶⁵ :

- **Jean Apokaukos**⁴⁶⁶, 1199/1200?-1232⁴⁶⁷

- **Georges Chôniatês**, 1232/1234-?⁴⁶⁸

⁴⁶⁴ DARROUZÈS, Jean, GRUMEL, Venance et LAURENT, Vitalien, *Les Regestes des Actes du Patriarcat de Constantinople*, t. I : *Les Actes des Patriarches*, 7 fascicules, Paris, Institut français d'Études byzantines, 1971-1991 [ci-après *Regestes*].

⁴⁶⁵ LE QUIEN, Michel, *Oriens Christianus in quatuor patriarchatus digestus ; quo exhibentur ecclesiae totius Orientis*, 3 vol., Paris, [s. n.], 1740, rééd. Graz, Akademische Druck und Verlagsanstalt, 1958, t. II, coll. 197-200 ; TROWBRIDGE, Mary et OLDFATHER, William, art. « Naupaktos » dans PAULY, August et WISSOWA, Georg (dirs.), *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, 68 vol. en 2 séries, Stuttgart, Metzlerschler puis Druckenmüller, 1893-1972 [ci-après *RE*], t. XVI/2, coll. 1979-2002 ; LAURENT, Vitalien, *Corpus des sceaux de l'empire byzantin*, t. V : l'Église, 3 vol., Paris, Éditions du CNRS, 1963-1972, t. V/1, pp. 513-515 ; FEDALTO, Giorgio, *Hierarchia ecclesiastica orientalis*, 3 vol., Padoue, Messaggero, 1988-2006, t. I, pp. 513-514 ; SERAPHIN XENOPOULOS DE BYZANCE, *Δοκίμιον ιστορικής τινος περιλήψεως τής ποτε ἀρχαίας καὶ ἐγκρίτου Ἡπειρωτικοῦ πόλεως Ἄρτης καὶ τής ὡσαύτως ... Πρεβέζης*, Athènes, Καλλούς, 1884 (rééd. Arta, Σκουφάς, 1986), pp. 99 sq.

⁴⁶⁶ LAURENT, *Regestes*, t. I/4, n^{os} 1224, 1230, 1266, 1283.

⁴⁶⁷ NICOL, *Despotate I*, *op. cit.*, pp. 77-78 ; LAMPROPOULOS, *Ἰωάννης Ἀπόκωνκος...*, *op. cit.*, pp. 60, 62.

- **Jean Xéros**, 1250/1254-après 1277⁴⁶⁹
- **X de Céphalonie (épidosis)**, ?-1362 (septembre)
- puis (titulaire) 1362 (septembre)-1365 (mars)⁴⁷⁰
- **Sébastien de Iôannina (épidosis)**, 1365 (mars)-1367 (juillet)⁴⁷¹
- **Mathieu de Leucade**, 1367 (juillet)- après 1371 (septembre)⁴⁷²
- **Matthieu de Kernitza**, 1382-1386, en épidosis⁴⁷³
- **Martyrios** (?-14 février 1437)⁴⁷⁴
- **Matthieu**, 1467⁴⁷⁵

⁴⁶⁸ Le nom de famille est donné dans une lettre du despote Manuel en 1232 ; cf. *MM*, t. III, p. 61. On a longtemps cru que ce personnage, neveu du métropolite d'Athènes, avait pour prénom Nikêtas, comme son autre oncle l'historien byzantin ; cf. LAURENT, Vitalien, « Charisticariat et Commende à Byzance (Deux fondations patriarcales en Epire aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles) », *REB*, XII (1954), pp. 102-103 ; *idem*, *Regestes*, t. I/4, n^{os} 1263, 1266 et 1283. Cette erreur est due à une lettre d'APOKAUKOS, éd. Vassilievski, *Epirotica saeculi XIII...*, art. cit., n^o 18, p. 279, ll. 9-10, comportant l'expression « Καὶ σὺ δέ μοι νίκα φερνύμωϋς ». En réalité, son prénom était Georges, ainsi que l'atteste une autre lettre d'APOKAUKOS, éd. Athanasios Papadopoulos-Kerameus, « Ἀθηναϊκὰ ἐκ τοῦ ἰβ' καὶ ἰγ' αἰῶνος », *Ἀρμονία*, III (1902), n^o 7, p. 289 = LAMPROPOULOS, E150, destinée à son successeur. Le prénom Georges peut en effet être lui aussi associé à la victoire de Saint Georges sur le dragon. Cf. KARPOZILOS, Apostolos, *The Ecclesiastical Controversy between the Kingdom of Nicaea and the Principality of Epiros (1217-1233)*, Thessalonique, Κέντρο Βυζαντινῶν Ερευνῶν, 1973, p. 94 ; LAMPROPOULOS, *ibid.*, p. 157.

⁴⁶⁹ Jean Xéros a été transféré du siège d'Ezéros, suffragant de Larissa, sous le règne de Théodore Laskaris ; cf. DARROUZÈS, Jean, « Le traité des transferts. Édition critique et commentaire », *REB* XLII (1984), n^o 65, p. 185 ; LAURENT, *Regestes*, t. I/4, n^{os} 1316-1317). La même source nous précise qu'il est resté à Naupacte jusque sous le patriarcat de Jean Bekkos. Entre-temps, il est attesté vers 1257 (AKROPOLITÈS, §49, p. 98, l. 20) et en mai 1265 au synode déposant le patriarche Arsénios (PACHYMERÈS, IV, §6, éd. Bekker, t. I, p. 266 ; éd. Failler, t. II, p. 349, l. 1). C'est probablement lui qui est mentionné en 1274 pendant le concile de Lyon ; MANSI, Gian Domenico, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, 58 vol., Paris-Leipzig-Arnheim, Welter, 1901-1927, t. XXIV, col. 75 : « metropolitanus Naupacti superhonoratus », ce dernier mot traduisant l'adjectif grec *ὑπέριτιμος*. Enfin, il est le destinataire d'une lettre vers 1277-1278 ; DARROUZÈS, Jean et LAURENT, Vitalien, *Dossier grec de l'Union de Lyon (1273-1277)*, Paris, Institut français d'études byzantines, 1976 (Archives de l'Orient chrétien, 16), pp. 99-104, 540-541 et 549-552. Son sceau nous est connu ; cf. MORDTMANN, Andreas, « Plombs byzantins de la Grèce et du Péloponnèse », *Revue archéologique*, n. s., XXXIV (1877), p. 55, pl. X, 37) ; SCHLUMBERGER, Gustave, *Sigillographie de l'Empire byzantin*, Paris, Leroux, 1884, p. 175. Cf. *PLP*, t. VIII, n^o 20921.

⁴⁷⁰ DARROUZÈS, *Regestes*, t. I/5, n^{os} 2446, 2488.

⁴⁷¹ *Ibid.*, n^{os} 2488, 2530.

⁴⁷² *Ibid.*, n^o 2530. Matthieu est probablement le métropolite de Naupacte cité en septembre 1371 ; *ibid.*, n^o 2629. Cf. *PLP*, t. VII, n^o 17370.

⁴⁷³ *Ibid.*, n^o 2714 ; *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, § 26, p. 93 ; § 33, pp. 96-97. Cf. *PLP*, t. VII, n^o 17364.

⁴⁷⁴ LAMPROS, Spyridon, « Ἐνθυμήσεων ἤτοι χρονικῶν σημειωμάτων· συλλογὴ πρώτη » [« *Enthymêseis* ou notes chronologiques : première collection »], *NE*, VII (1910), p. 156, n^o114 ; MYSTAKIDIS, B. A., *Ἐπισκοπικοὶ κατάλογοι*, *ΕΕΒΣ* XII (1936), p. 205 ; SAVVIDES, Alexis, « Η Ναύπακτος ἀπὸ τὰ πρωτοβυζαντινὰ χρόνια ὡς τὴν οθωμανικὴν κατάκτησιν τοῦ 1499 » [« Naupacte de l'époque protobyzantine jusqu'à la conquête ottomane de 1499 »], *Ναυπακτικὰ*, V (1990-1991), p. 63. Cf. *PLP*, t. VII, n^o 17207

- Néophyte, 1476⁴⁷⁶

- Dorothee, juin 1477⁴⁷⁷

2) Bonditsa⁴⁷⁸ :

- Georges, 1218⁴⁷⁹

- Nicolas, 1218⁴⁸⁰-1227

- Jean, 1227⁴⁸¹-après 1229 (avril)⁴⁸²

- Nicolas, entre 1261 et 1264⁴⁸³

⁴⁷⁵ GERMANOS DE SARDES, *Συμβολή εις τούς πατριαρχικούς καταλόγους Κωνσταντινουπόλεως ἀπὸ τῆς ἀλώσεως καὶ ἐξῆς* [Contribution aux listes patriarcales de Constantinople à partir de la chute], 2 vol., Constantinople, [s. n.], 1938, t. I, p. 16, qui ne donne aucune source.

⁴⁷⁶ PAVLIKIANOV, Cyril, *The Athonite Monastery of Vatopedi from 1462 to 1707. The Archive Evidence*, Sofia, St. Kliment Ohridski University Press, 2008 (Университетска библиотека, no. 481), pp. 40-41 et 140-141, acte n° 3, ll. 22-24 ; *idem*, « Unkown dependency of the Athonite monastery of Vatopedi in the vicinity of Preveza », dans BRELLI-ZACHOU, Marina, STAVRAKOS, Christos, *Πρόβλεξα Β΄. Πρακτικά του Δεύτερου Διεθνούς Συμποσίου για την Ιστορία και τον Πολιτισμό της Πρόβεζας (16-20 Σεπτεμβρίου 2009)*, Preveza, Université de Ióannina, Municipalité de Preveza, Ίδρυμα Ακτία Νικόπολις, 2010, pp. 95, 98-99.

⁴⁷⁷ GERMANOS DE SARDES, « Ἐπισκοπικοὶ κατάλογοι τῶν ἐν Ἠπειρῷ καὶ Ἀλβανίας ἐπαρχιῶν τοῦ πατριαρχείου Κωνσταντινουπόλεως » [« Listes épiscopales des provinces d'Épire et d'Albanie du patriarcat de Constantinople »], *HX*, XII (1937), p. 13.

⁴⁷⁸ LE QUIEN, *Oriens Christianus...*, *op. cit.*, t. II, col. 139-140 ; JESSEN, Otto, *art.* « Dodona », *RE*, V, col. 1257-1264 ; JANIN, Raymond, *art.* « Dodone », *DHGE*, XIV, col. 550 ; LAURENT, *Corpus des sceaux...*, *op. cit.*, t. V/1, pp. 515-516 ; FEDALTO, *Hierarchia...*, *op. cit.*, t. I, p. 479 ; SÉRAPHIN XENOPOULOS DE BYZANCE, *Δοκίμιον...*, *op. cit.*, p. 96. Certains de ces auteurs voient en Bonditsa le successeur de Dodone, ce qui est évidemment fautif ; cf. BEES-SEPHERLES, Eleni, « Νικόλαος, ἕνας ἀνύπαρκτος μητροπολίτης Θεσσαλονίκης τοῦ ΙΓ΄ αἰῶνα (1227-1234) », [« Nicolas, un métropolitain de Thessalonique du XIII^{ème} siècle (1227-1234) qui n'a jamais existé »], *BNJ*, XXI (1976), pp. 285-286.

⁴⁷⁹ APOKAUKOS, éd. Sophrone Pétridès, « Jean Apokaukos, lettres et autres documents inédits », *Bulletin de l'Institut archéologique russe à Constantinople*, XIV, (1909), n° VII, pp. 76-77 = LAMPROPOULOS, E17.

⁴⁸⁰ BEES-SEPHERLES, *Νικόλαος...*, *art. cit.*, p. 286 ; LAMPROPOULOS, *Ἰωάννης Ἀπόκανκος...*, *op. cit.*, p. 151 ; E30, E31, E72, E74, E78, E86, E102 ; STAVRIDOU-ZAFRAKA, « Η χρονολόγηση επιστολῶν καὶ εγγραφῶν του Ἰωάννη Ἀπόκανκου » [« La datation de lettres et documents de Jean Apokaukos »], *Εγνατία*, IV (1993-94), pp. 166-167.

⁴⁸¹ APOKAUKOS, n° 17, p. 77, ll. 9-10 = LAMPROPOULOS, E126 mentionne un candidat (ὑποψήφιος) à l'énêché de Bonditsa en 1227. Ce candidat doit être Jean, à qui APOKAUKOS, *ibid.*, n° 105, pp. 154-155 = LAMPROPOULOS, E130, écrit en 1229.

⁴⁸² *PG*, t. CXIX, col. 800A = *RP*, t. V, p. 107 ; LAURENT, *Regestes*, t. I/4, n° 1283.

⁴⁸³ LAURENT, *Regestes*, t. I/4, n° 1369. Le document, non daté, date du second patriarcat d'Arsène Autoreianos. Nicolas, évêque, avait démissionné et pris la tête d'un monastère près de Constantinople. Le patriarche lui imposa de reprendre son poste.

3) Aetos⁴⁸⁴ :

- **X**, 1227⁴⁸⁵

- **Nicodème**, 1229 (avril)⁴⁸⁶

4) Achelôos⁴⁸⁷ :

- **X**, actif en 1227⁴⁸⁸, mort avant le mois d'août 1227⁴⁸⁹

- **Jean**, évêque d'Ἀχελῶου καὶ Ἄρτης, avant août 1227-avant avril 1228⁴⁹⁰

- **Eustathe**, avant avril 1228- ?⁴⁹¹

- **X**, avant juillet 1367⁴⁹²-4 déc. 1370⁴⁹³

⁴⁸⁴ LE QUIEN, *Oriens Christianus...*, *op. cit.*, t. II, col. 149 ; FEDALTO, *Hierarchia...*, *op. cit.*, t. I, p. 476 ; PÉTRIDÈS, Sophrone, *art.* « Aetus », *DHGE*, I, col. 670 ; *TIB*, III, pp. 102-103.

⁴⁸⁵ APOKAUKOS, éd. Bees-Sepherles, n° 17, p. 77, l. 2 = LAMPROPOULOS, E126.

⁴⁸⁶ *PG*, t. CXIX, col. 800A = *RP*, t. V, p. 107 ; LAURENT, *Regestes*, t. I/4, n° 1283.

⁴⁸⁷ LE QUIEN, *Oriens Christianus...*, *op. cit.*, t. II, col. 153, qui confond Achelôos et Kozylè ; FEDALTO, *Hierarchia...*, *op. cit.*, t. I, p. 474 ; SERAPHIN XENOPOULOS DE BYZANCE, *Δοξίμων...*, *op. cit.*, p. 97 ; PÉTRIDÈS, Sophrone, *art.* « Achelous », *DHGE*, t. I, col. 308 ; *TIB*, III, p. 101

⁴⁸⁸ APOKAUKOS, éd. Bees-Sepherles, n° 17, p. 77, l. 2 = LAMPROPOULOS, E126.

⁴⁸⁹ Cet évêque est manifestement mort car remplacé par Eustathe en 1228. PÉTRIDÈS, Sophrone, *art.* « Achelous », *DHGE*, I, col. 308, nomme deux évêques, Jean et Eustathe, dont on connaît les noms grâce à deux lettres contenues dans les fol. 319v et 323 du *codex Baroccianus gr. 131*. Or, si l'on trouve bien dans l'édition de ces lettres le nom d'Eustathe (cf. *infra*), en revanche son prédécesseur est bien mentionné mais pas nommé ; APOKAUKOS, éd. Sophrone Pétridès, « Jean Apokaukos, lettres et autres documents inédits », *Bulletin de l'Institut archéologique russe à Constantinople*, XIV, (1909), n° 2, p. 4 [72] = LAMPROPOULOS, E127. Quant à Jean, il s'agit de l'évêque d'Arta, qui assurait l'intérim (cf. *infra*).

⁴⁹⁰ APOKAUKOS, éd. Papadopoulos-Kerameus, « Συνοδικὰ γράμματα τοῦ Ἀποκαύκου » [« Lettres synodales d'Apokaukos »], *Βυζαντις*, I (1909), n° 9, p. 26 = LAMPROPOULOS K20. Dans ce document en date du 4 avril 1228, Jean est qualifié d'évêque d'Arta. Néanmoins, Le texte rappelle une décision antérieure prise en août 1227 en présence de l'évêque d'Achelôos et d'Arta. Il faut donc en conclure que Jean avait en août 1227 la responsabilité d'Achelôos et qu'il ne l'avait plus en avril 1228. Il s'agit donc d'un intérim consécutif au décès du précédent évêque.

⁴⁹¹ APOKAUKOS, éd. Pétridès, n° 13, p. 18 [86], l. 17 = LAMPROPOULOS, E134. L'ordre des lettres dans le *codex Baroccianus gr. 131* laisse à penser, sans certitude, qu'Eustathe est le successeur de l'évêque décédé. Concernant la date d'avril 1228, cf. *supra*.

⁴⁹² *MM*, t. I, n° 280, p. 534 ; DARROUZÈS, *Regestes*, t. I/5, n° 2599. Cet acte de novembre 1370 indique que l'évêque d'Achelôos, excommunié par le métropolite de Iđannina, a ensuite été relevé de son excommunication.

5) Arta⁴⁹⁴ :

- **Constantin**, actif le 28 février 1222⁴⁹⁵
- **Jean**, fin 1222/début 1223⁴⁹⁶-après 1235 (juillet)⁴⁹⁷
- **Gabriel**, sans date⁴⁹⁸

6) Kozylê :

- **X**, 1283⁴⁹⁹

Or, le métropolitain de Ioannina n'a exercé sa juridiction sur Naupacte que de 1365 à juillet 1367 : l'excommunication mentionnée n'a donc pu avoir lieu que durant cette période.

⁴⁹³ *MM*, t. I, n° 290, p. 540, DARROUZÈS, *Regestes*, t. I/5, n° 2602. L'évêque d'Achelôos fut à cette date transféré à la métropole de Corinthe.

⁴⁹⁴ LE QUIEN, *Oriens Christianus...*, *op. cit.*, t. II, col. 199-202 ; REMY, Fernand, *DHGE*, t. IV, col. 766 ; GERMANOS DE SARDES, *Ἐπισκοπικοί κατάλογοι...*, *art. cit.*, pp. 11-16 ; LAURENT, *Corpus des sceaux*, t. V/3, pp. 113-114 ; FEDALTO, *Hierarchia...*, *op. cit.*, t. I, pp. 488-489.

⁴⁹⁵ APOKAUKOS, éd. Papadopoulos-Kerameus, *Συνοδικὰ γράμματα...*, *art. cit.*, n° 2, p. 11 = LAMPROPOULOS, K9 . STAVRIDOU-ZAFRAKA, *Χρονολόγηση επιστολών...*, *art. cit.*, p. 165.

⁴⁹⁶ APOKAUKOS, éd. Bees-Sepherles, n° 104, p. 154, ll. 11-12, 21 = LAMPROPOULOS, E86. STAVRIDOU-ZAFRAKA, *ibid.*

⁴⁹⁷ *PG*, t. CXIX, col. 800A = LAURENT, *Regestes*, t. I/4, n° 1283 = *RP*, t. V, pp. 106-109. Ce document patriarcal de juillet 1235 (« Μηνὶ Ἰουλίῳ ἐπνεμήσεως, η´ ») confirme, à la demande de Jean d'Arta, un autre document d'avril 1229 (« ὁμολογίαν κατὰ τὸν Ἀπρίλιον μῆνα προβάσαν τῆς β´. ἐπνεμήσεως ») ; cf. LAMPROPOULOS, E131. Jean est également mentionné :

- en 1223 ; cf. APOKAUKOS, éd. Papadopoulos-Kerameus, *Συνοδικὰ γράμματα...*, *art. cit.*, n° 4, pp. 20-21 = LAMPROPOULOS, E91.
- le 4 avril 1228 ; cf. APOKAUKOS, éd. Papadopoulos-Kerameus, *Συνοδικὰ γράμματα...*, *art. cit.*, n° 9, p. 23 = LAMPROPOULOS, K20. Dans ce même document, p. 26, Jean est qualifié d'Ἀχελῶου καὶ Ἄρτης ; cf. *supra*.
- en juin 1232 (« Μηνὶ Ἰουνίῳ ἐπνεμήσεως, ε´ ») ; cf. *RP*, t. V, p. 111 = LAURENT, *Regestes*, t. I/4, n° 1259.
- dans une lettre de Georges Tornikès à Michel Chôniatès, éd. Spyridon Lampros, *Μιχαὴλ Ἀκομινάτου τοῦ Χωνιάτου τὰ σωζόμενα*, 2 vol., Athènes, 1879-1880, t. II, p. 427, l. 9.

⁴⁹⁸ PAPANOLLI, Niccolò Comneno, *Praenotiones mystagogicae ex iure canonico sive responsa sex*, Padoue, Manetti, 1697, nos VI, VII, p. 397, cité par Le Quien et Fedalto.

⁴⁹⁹ PACHYMÉRÈS, éd. Bekker, t. II, p. 44, l. 6, et p. 45, l. 6 = éd. Failler, p. 55, l. 17 et p. 57, l. 4 ; GRÉGORAS, t. I, p. 164. *TIB*, III, p. 186. L'évêque de Kozylê est envoyé en 1283 à Constantinople en tant qu'ambassadeur de Nicéphore I^{er}.

7) Dragameston

- X, 1217⁵⁰⁰

- X, 1227⁵⁰¹

B) Métropole de Iōannina

1) Iōannina⁵⁰² :

- Néophyte, avant 1225-après 1227⁵⁰³

- Jean, ca. 1232⁵⁰⁴

- X ?, métropole active à partir de 1285 ?⁵⁰⁵

- X, métropole active entre 1318 et 1321⁵⁰⁶

- X, actif en 1337/38-après novembre 1340⁵⁰⁷

- Michel Philanthrôpenos, *hypopsêphios*, après novembre 1340-1341/42⁵⁰⁸.

- Sébastien, 1365 (mars)⁵⁰⁹-1380/1381 (entre juin 1380 et mars 1381)⁵¹⁰

⁵⁰⁰ ΑΠΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Pétridès, n° 8, p. 77, l. 31 = LAMPROPOULOS, E16.

⁵⁰¹ ΑΠΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Bees-Sepherles, n° 17, p. 77, l. 2 = LAMPROPOULOS, E126.

⁵⁰² AUBERT, Roger, *art.* « Joannina », *DHGE*, t. XXVII, col. 1380-1382 ; SERAPHIN XENOPOULOS DE BYZANCE, *Δοκίμιον...*, *op. cit.*, p. 94 ; ATHÉNAGORAS DE PARAMYTHIA ET PARGA, « Ἡ ἐκκλησία τῶν Ἰωαννίνων » [« L'église de Iōannina »], *HX* III (1928), pp. 3-49 ; GERMANOS DE SARDES, *Ἐπισκοπικοὶ κατάλογοι...*, *art. cit.*, pp. 63-72 ; FEDALTO, *Hierarchia...*, *op. cit.*, t. I, pp. 480-481.

⁵⁰³ ΑΠΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Bees-Sepherles, n° 85, p. 142 ; n° 91, pp. 144-145 ; n° 109, p. 158 = LAMPROPOULOS, E115, E119, E120. Probablement l'évêque cité en août 1227 par ΑΠΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Kerameus, *Συνοδικὰ γράμματα*, n° 9, p. 26.

⁵⁰⁴ *Ibid.*, n° 66, p. 121 ; n° 92, p. 145 ; n° 94, pp. 146-147 ; n° 96-98, pp. 148-149 ; éd. Kurtz, pp. 140-141 = LAMPROPOULOS, E148 (datée entre 1227 et 1232), E151, E152, E153, E154, E155, E156 (datées entre 1232 et 1234).

⁵⁰⁵ Cf. *supra*, p. 416.

⁵⁰⁶ *Ibid.*

⁵⁰⁷ *Ibid.* ; cf. RIGO, Antonio, « La politica religiosa degli ultimi Nemanja », *Medioevo Greco* IV (2004), pp. 220-221.

⁵⁰⁸ *PLP*, n° 29773 ; XYNGOPOULOS, Andreas, « Μεσαιωνικά Μνημεία Ἰωαννίνων » [« Monuments médiévaux de Iōannina »], *HX*, I (1926), pp. 134-135 sq. ; NICOL, *Despotate II*, *op. cit.*, p. 242 ; PΑΡΑΔΟΠΟΥΛΟΥ, Barbara, *Τα μοναστήρια του Νησιού των Ἰωαννίνων* [« Les monastères de l'île de Iōannina »], Iōannina, Ἱερά Μονή Ελεούσης Νησού, 2004, p. 45 ; RIGO, *ibid.*, p. 221.

- **Matthieu**, 1381 (mars)⁵¹¹-1386⁵¹²
- **Gabriel**, candidat en 1386, métropolitain en fév/mars 1389-1406 (août)⁵¹³
- **Joseph**, 1406 (août)-après 1418 ?⁵¹⁴
- **X**, ca. 1431⁵¹⁵

2) Bela⁵¹⁶ :

- **Constantin**, avant 1226 ?⁵¹⁷-avant 1227⁵¹⁸
- **Manuel**, 1229 (avril)⁵¹⁹- ?
- **X**, 1250 (juillet)⁵²⁰
- **X**, 1367 (juillet)⁵²¹

⁵⁰⁹ DARROUZÈS, *Regestes*, t. I/5, n° 2488.

⁵¹⁰ *Ibid.*, n°s 2706, 2714. cf. chap. XIII.

⁵¹¹ *Ibid.*, n°s 2714.

⁵¹² *CHRONIQUE DE IÓANNINA*, § 26, p. 93 ; § 33, pp. 96-97.

⁵¹³ DARROUZÈS, *Regestes*, t. I/5, n°s 2850, 2969 ; *PLP* t. II, n°s 3413, 91576.

⁵¹⁴ ROMANOS, *Περὶ τοῦ Δεσποτάτου...*, *op. cit.*, pp. 168-169. Étant donnée la nature des informations disponibles à la fin de la *Chronique de Ióannina* du manuscrit d'Oxford, il y a tout lieu de penser que si le métropolitain était mort, le manuscrit en garderait la trace. Or, il n'en est rien. On peut donc supposer que Joseph a vécu au moins jusqu'en 1418, date à laquelle s'achève ce manuscrit de la *Chronique*, et qu'il est donc le métropolitain mentionné dans la *Chronique des Tocco*. On peut donc raisonnablement considérer comme inexacte la mention du *Proklos* faite d'ailleurs avec des réserves par ATHÉNAGORAS DE PARAMYTHIA ET PARGA, *Ἡ ἐκκλησία τῶν Ἰωαννίνων*, *art. cit.*, p. 21. Le même auteur mentionne également d'autres métropolitains, tels Néophyte (1480-1487) et Niphon (1500), en précisant une fois de plus ne pas avoir trouvé de sources satisfaisantes.

⁵¹⁵ *HORISMOS DE SINĀN PASHA*, *MM*, t. III, p. 282 ; cf. *supra*, p. 293, n. 1119.

⁵¹⁶ LE QUIEN, *Oriens Christianus...*, *op. cit.*, t. II, col. 143-144 ; OBERHUMMER, Eugen, *art.* « Photike », *RE*, t. XX, col. 660-662 ; JANIN, Raymond, *art.* « Bella », dans *DHGE*, t. VII, col. 794 ; GERMANOS DE SARDES, *Ἐπισκοπικοὶ κατάλογοι...*, *art. cit.*, pp. 19-31 ; LAURENT, *Corpus des sceaux...*, *op. cit.*, t. V/1, p. 516 ; FEDALTO, *Hierarchia...*, *op. cit.*, t. I, p. 482 ; SERAPHIN XENOPOULOS DE BYZANCE, *Δοκίμιον...*, *op. cit.*, p. 96.

⁵¹⁷ ΑΡΟΚΑΥΚΟΣ, éd. Bees-Sepherles, n° 59, p. 115 = LAMPROPOULOS, E117.

⁵¹⁸ *Idem*, n° 17, p. 77, ll. 9-10 = LAMPROPOULOS, E126, mentionne un candidat (ὑποψήφιος) à l'évêché de Bela.

⁵¹⁹ *PG*, t. CXIX, col. 800A = *RP*, t. V, p. 107 ; LAURENT, *Regestes*, t. I/4, n° 1283 ; BEES, Nikos, « Λέων-Μανουήλ Μακρός », *ΕΕΒΣ*, II (1925), pp. 122-148.

⁵²⁰ LAURENT, *Regestes*, t. I/4, n° 1315 ; *RP*, t. V, p. 114. Pour FEDALTO, *Hierarchia...*, *op. cit.*, t. I, p. 482, c'est Manuel qui est désigné dans ce document. Malheureusement, rien ne permet de confirmer que l'évêque de Bella de juillet 1250 est bien Manuel.

3) Buthrote, Buthrote-et-Glyky⁵²² :

- **Dêmétrios**, Βοθρωτοῦ, 1217⁵²³-1229 (avril)⁵²⁴

- **X**, Βοθρωτοῦ καὶ Γλυκέος, 1337-1338 ca.⁵²⁵

4) Dryinoupolis⁵²⁶ :

- **X**, 1217⁵²⁷

- **Thomas**, 9 janvier 1219⁵²⁸, 1229 (juin)⁵²⁹

- **Alexis**, 1278 (novembre)⁵³⁰

- **X**, 1367 (juillet)⁵³¹

⁵²¹ *MM*, t. I, n° 235, pp. 493-494 = *PG*, t. CLII, col. 1413C ; LAURENT, *Regestes*, t. I/4, n° 2530.

⁵²² LE QUIEN, *Oriens Christianus...*, *op. cit.*, t. II, col. 139-142 ; OBERHUMMER, Eugen, *art.* « Buthroton », dans *RE*, t. III, col. 1084-1085 ; GERMANOS DE SARDES, *Ἐπισκοπικοὶ κατάλογοι...*, *art. cit.*, p. 31 ; JANIN, Raymond, *art.* « Buthroton », dans *DHGE* t. X, col. 1437-1438 ; *art.* « Glykys », dans *DHGE* t. XXI, col. 233-234 ; ASDRACHA, *Deux actes...*, *art. cit.*, pp. 159-177 ; FEDALTO, *Hierarchia...*, *op. cit.*, t. I, p. 476 ; *TIB*, III, pp. 132-134.

⁵²³ APOKAUKOS, éd. Pétridès, n° 8, p. 9 [77] = LAMPROPOULOS, E16.

⁵²⁴ *PG*, t. CXIX, col. 800A = *RP*, t. V, p. 107 ; LAURENT, *Regestes*, t. I/4, n° 1283. C'est cet évêque qui est mentionné en 1227 ; cf. APOKAUKOS, éd. Bees-Sepherles, n° 17, p. 77, l. 2 = LAMPROPOULOS, E126.

⁵²⁵ ASDRACHA, *Deux actes...*, *art. cit.*, p. 160, l. 7.

⁵²⁶ LE QUIEN, *Oriens Christianus...*, *op. cit.*, t. II, col. 141-142 ; GERMANOS DE SARDES, *Ἐπισκοπικοὶ κατάλογοι...*, *art. cit.*, pp. 55-58 ; FEDALTO, *Hierarchia...*, *op. cit.*, t. I, p. 474 ; BÜRCHNER, Ludwig, *art.* « Hadrianopolis », *RE*, VII, col. 2173 ; JANIN, Raymond, *art.* « Dryinoupolis, Drynopolis », dans *DHGE*, XIV, coll. 824-826 ; *TIB*, III, pp. 146-148, SERAPHIN XENOPOULOS DE BYZANCE, *Δοκίμιον...*, *op. cit.*, p. 95. A la suite d'une coquille, Raymond Janin mentionne de façon erronée l'évêque Nicodème en 1343 au lieu de 1543.

⁵²⁷ APOKAUKOS, éd. Pétridès, n° 10, p. 14 [82], l. 33 = LAMPROPOULOS, E13

⁵²⁸ APOKAUKOS, éd. Papadopoulos-Kerameus, *Συννοδικὰ γράμματα...*, *art. cit.*, n° 1, p. 8 = LAMPROPOULOS, K6. L'évêque de Dryinoupolis mentionné en 1219 par APOKAUKOS, éd. Athanasios Papadopoulos-Kerameus, « Δυσραχηνά », *BZ*, XIV (1905), n° 2, p. 573 = LAMPROPOULOS, E42, est probablement Thomas, de même que celui mentionné en mai 1221 par le même auteur ; cf. APOKAUKOS, éd. Bees-Sepherles, n° 28, pp. 88-89 = LAMPROPOULOS, E64. Cf. BEES-SEPHERLES, *Unedierte Schriftstücke*, p; 186.

⁵²⁹ *PG*, t. CXIX, col. 800A = *RP*, t. V, p. 107 = LAURENT, *Regestes*, t. I/4, n° 1283. SERAPHIN XENOPOULOS DE BYZANCE, *Δοκίμιον...*, *op. cit.*, p. 95.

⁵³⁰ GÉDÉON, *Ἀρχεῖον τῆς Ἐκκλησιαστικῆς Ἱστορίας*, I, p. 45, l. 108, cité par Raymond Janin, col. 825.

⁵³¹ *MM*, t. I, n° 235, pp. 493-494 = *PG*, t. CLII, col. 1413C ; DARROUZÈS, *Regestes*, t. I/5, n° 2530.

5) Chimara⁵³² :

- X, 1215⁵³³

- X, 1225⁵³⁴

- Georges, à l'époque d'Apokaukos⁵³⁵

- Manassês, 1270⁵³⁶

⁵³² GERMANOS DE SARDES, *Ἐπισκοπικοὶ κατάλογοι...*, *art. cit.*, pp. 97-100 ; JANIN, Raymond, *art.* « Chimara », dans *DHGE*, t. XII, col. 692-693 ; LAURENT, *Corpus des sceaux...*, *op. cit.*, t. V/1, p. 518 ; FEDALTO, *Hierarchia...*, *op. cit.*, t. I, p. 550.

⁵³³ APOKAUKOS, éd. Papadopoulos-Kerameus, *Noctes Petropolitanae*, *op. cit.*, n° 39, pp. 292-294 = LAMPROPOULOS, E2.

⁵³⁴ *Idem*, éd. Bees-Sepherles, n° 74, p. 134 = LAMPROPOULOS, E104.

⁵³⁵ *Idem*, éd. Pétridès, n° 4, pp. 73-74 = LAMPROPOULOS, E135.

⁵³⁶ OIKONOMOS, Photios, *Ἡ Ἱστορία τῶν τοπικῶν ἐκκλησιῶν τῆς Ἠπείρου*, 2 vol., Athènes, [s. n.], 1974, p. 47. La source est cependant loin d'être pleinement fiable.

Annexe V
Textes et traductions

Annexe V/1 : La *promissio* de Michel I^{er} (1210)

Édition *TT*, t. II, documents n^{os} 223-224
Traduction par nos soins

I *Privilegium*

Ego Michael Comnanus Dux, filius quondam Seuastocratoris Joannis Ducis, juro supra sancta Dei evangelia et supra sanctam et vivificam crucem, quod fidelis ero beato evangelistae Marco, patrono Venetiarum, et domino Petro Ziani, Dei gratia Duci Venetiarum, et successoribus ejus ; et omnibus hominibus Venetiarum sine fraude ero legalis et fidelis amicus; et omnia capitula, quae continentur in concessione mihi facta per dominum Ducem, aureo sigillo impressa, et in promissione, quam ego ei feci, similiter aureo sigillo impressa, observabo et faciam observari sine fraude, si Deus me adjuvet, et sancta evangelia, et sancta, venerabilis et vivifica crux.

Mense Junii, vicesima, die dominica, indictione decima tertia.

Moi, Michel Comnène Doukas, fils du sebastokratôr Jean Doukas, jure sur les saints évangiles de Dieu et sur la Sainte et Vivifiante Croix, que je serai fidèle au bienheureux évangeliste Marc, patron de Venise, et au seigneur Petro Ziani, par la grâce de Dieu Doge de Venise, et à ses successeurs ; et envers tous les Vénitiens je serai sans fraude un ami loyal et fidèle ; et tous les chapitres contenus dans la concessio qui m'a été faite par le seigneur Doge, frappée du sceau d'or, et dans la promissio que je lui ai faite, pareillement frappée du sceau d'or, je les observerai et je les ferai observer sans fraude, avec l'aide de Dieu, des Saints Évangiles, et de la Sainte, Vénérable et Vivifiante Croix. Le dimanche vingt juin, indiction treize.

II *Promissio*

Quia vos, domine Petre Çiani, Dei gratia Venecie, Dalmacie atque Chroacie Dux, quarte partis et dimidie Imperii Romanie dominus, ad preces supplices, quas per nuntios meos, virum venerabilem Theodorum, Cernicensem episcopum, et Symeonem Cunalis, magnitudini vestre porrexi, concessistis michi et heredibus meis, et nomine feudi dedistis terras, que vestri juris sunt, quas ego tenebam, quando Marinus Vallaressus, vir nobilis, dux Dyrrachii, venit ad me: a flumine videlicet, qui dicitur Vrecus, quod est de ducatu Durachii, et sursum usque Nepantum. Nomina quarum provinciarum hec sunt: ducatus de Nicopola, cum pertinentijs de Larta et de Achilo et de Natolico; et Talisiana de Ceris et arcontorum monasterium. Prouincia

Parce que vous, Seigneur Petro Ziani, par la grâce de Dieu Doge de Vénétie, de Dalmatie et de Croatie (?), seigneur d'un quart et demi de l'Empire Romain, à la suite des prières et des supplications, que j'avais envoyées à votre grandeur, par l'intermédiaire de mes envoyés, le vénérable Théodore, évêque de Tzernikos, et Syméon Cunalis, m'avez concédé, à moi et à mes héritiers, et m'avez donné sous le nom de fief les terres qui vous appartiennent de droit, et que je tenais, quand Marino Vallaresso, gentilhomme, duc de Dyrrachion, est venu me voir: c'est-à-dire depuis le fleuve que l'on appelle Vrecus, qui est au dessous du duché de Dyrrachion, et en allant jusqu'à Lépante. Les noms de ces provinces sont: le duché de Nicopolis, avec les territoires

Janina ; Grandis ; prouintia de Uagenithia ; provincia Istronopolis et Crete ; provincia Collonie ; cartholoratum et Glauerniça. Ego autem omnes homines Venecie salvos et securos habere debeo in personis et rebus ubique et Dyrachinos et sine ulla exactione et dactione in omnibus partibus et locis, in quibus nunc dominium habeo et habeo¹ in antea eosque defensare debeo contra omnes homines ; saluos et securos habere debeo omnes, qui sub dominio nostro sunt, in personis et rebus pariter ubique.

Debent autem vestri Venetici in omnibus terris, quas habeo et habeo, et in eis, que sunt michi concesse per uos, in quibus volueritis vos et successores uestri, habere ecclesiam et curiam et fondicum et omnes alias honorificentias tam in spiritualibus, quam in temporalibus, quas habebant tempore domini Emanuelis Imperatoris.

Et debent et ipsi et Dirachini libere mercari ubique et sine contrarietate cuiusquam, et habere transitum ad omnem fluuium et ad omnem aquam pariter, sine contrarietate alicuius, sine diavato et rerasia et pedagio et ulla alia exactione et dactione.

Et si casu contingerit, quod aliquis de pertinentijs meis offenderit aliquem Venetorum, vel dampnum ei intulerit, aut Dyrachinum aut Corfianeum, dampnum et offensam emendari faciam infra dies XV, ex quo notificatum mihi fuerit, vel baillis meis. Quodsi infra dies XV emendatum non erit, faciam tunc illud emendare in duplum.

¹ *habebam* serait plus logique compte tenu des deux mots suivants.

lui appartenant d'Arta, Achelôos et Anatoliko ; et Ta Lesiana et d'autres d'archontats et monastères ; la province de Iôannina ; Grandis ; la province de Vagénétié ; la province de Dryinopolis et d'Ohrid (?) ; la province de Collonia ; le chartolarat de Glabinitza. Moi en contrepartie je dois garder tous les Vénitiens sains et saufs, dans leurs personnes et dans leurs biens partout, ainsi que les habitants de Dyrrachion, et sans imposition ni taxation (?) en tous lieux et toutes régions, sur lesquels j'exerce maintenant et sur lesquels j'exerçais auparavant mon autorité, et je dois les défendre contre tous les hommes ; je dois conserver sains et saufs tous ceux qui sont sous mon autorité, dans leurs personnes et dans leurs biens de la même façon et partout.

D'autre part vos Vénitiens doivent, dans toutes les terres que j'ai et que j'aurai, et dans celles qui me sont concédées par vous, et dans celles que vous voudrez, vous et vos successeurs, avoir une église, une curie et un terrain et tous les autres privilèges aussi bien au spirituel qu'au temporel, qu'ils avaient au temps de l'empereur Manuel.

Et ils doivent, eux et les habitants de Dyrrachion, commercer librement partout et sans contrariété de qui que ce soit, et pouvoir passer par tout fleuve et toute eau de la même façon, sans contrariété de qui que ce soit, sans diavatum (?), rerasia (?) ni péage et sans aucune autre imposition ni taxation.

Et s'il se présente le cas quelqu'un de mes domaines commette une faute envers un Vénitien, ou qu'il lui inflige un dommage, ainsi qu'à un habitant de Dyrrachion ou de Corfou, je ferai racheter le dommage et la faute sous quinze jours à partir de celui où le fait m'aura été notifié à moi ou à mes baillis. Que si sous quinze jours le rachat n'a pas eu lieu, alors je le ferai faire au double.

Debeo quoque eos, qui vobis sunt inimici et erunt, habere pro inimicis et inimicari eis, nec eos recipere in terris, donec ad vestram gratiam refoventur.

Preterea si navis aliqua Venetorum in partibus dominij mei naufragium sustinuerit, studiose facere debeo, quod homines recuperent bona sua.

Debet autem hominibus Venecie libera potestas esse extrahendi frumenta de partibus omnibus dominij mei sine contrarietate aliqua ad deferendum in Venetia.

Corfiaticos de cetero in aliquo molestare non debeo, neque ab eis datium ullum auferre.

Et si Arbanenses vel Corfiatici nollent vestris et successorum uestrorum obedire preceptis, ego in hoc vobis et vestris adiutorium pro posse prestare debeo.

Et debeo omni anno semper in Dirachio dare misso uestro, qui apparuerit ibi, vel Duci vel alteri libras ypperperorum quadraginta duas, vel tantundem valens: medietatem per mensem Madii, et aliam medietatem per mensem Septembris; et unum pannum honorabilem auro textum ad ornatum altaris sancti Marci, et aliud unum uobis et successoribus vestris.

Debeo quoque facere iurare omnes baillos meos, quos, sicut michi placuerit, per loca diversa constituam, quod homines Venecie salvos et securos habebunt in persona et rebus, propter que beato euangeliste Marco fidelitatis uinculo sum astrictus; et quod vobis et successoribus vestris et hominibus Venecie ero sine fraude fidelis et legalis amicus; et insuper, me omnia suprascripta capitula servaturum fideliter sine fraude. Et post decessum meum filius meus Constantinus de singulis capitulis obseruandis debet simile per omnia facere sacramentum.

Je dois aussi avoir ceux qui sont vos ennemis pour ennemis et être leur ennemi, et ne pas les recevoir dans mes terres, jusqu'à ce qu'ils rentrent en bons termes avec vous.

En outre, si un navire de Venise fait naufrage dans mes territoires, je dois activement faire en sorte que les hommes récupèrent leurs biens.

D'autre part, les Vénitiens doivent avoir la libre possibilité de d'emporter du blé de toutes les régions sous mon autorité sans devoir rapporter aucune contrariété à Venise.

Par ailleurs je ne dois pas maltraiter les Corfiotes en quoi que ce soit, ni leur prendre aucune taxe.

Et si les Albanais ou les Corfiotes refusent d'obéir à vos ordres ou à ceux de vos successeurs, alors je dois vous apporter mon aide, à vous et aux vôtres, autant que possible.

Et je dois chaque année donner à Dyrrachion à votre envoyé, qui s'y présentera, soit du Doge soit d'un autre, quarante-deux livres hyperpères, soit une valeur équivalente : la moitié au mois de mai, et l'autre moitié au mois de septembre ; et un pannum d'apparat tissé d'or pour l'ornementation de l'autel de Saint Marc, et un autre pour vous et vos successeurs.

Je dois aussi faire jurer à tous mes baillis que, ainsi qu'il m'a plu, j'instituerai en divers lieux, qu'ils conserveront les Vénitiens sains et saufs dans leurs personnes et dans leurs biens, et qu'en outre je suis astreint par les liens de ma fidélité au bienheureux évangeliste Marc ; et que je serai sans tromperie un ami fidèle et loyal envers vous et vos successeurs ; et de plus, je observerai fidèlement sans tromperie tous les articles écrits ci-dessus. Et après mon décès mon fils Constantin devra faire un serment semblable en tous points d'observer chaque article.

Annexe V/2 : *diagnôsis* de Jean Apokaukos (1232)

Édition Papadopoulos-Kerameus, *AIEE*, III (1891), pp. 453-455.

Σημείωμα περί οικήσεως τόπου

Ἐγένετο μὲν ἐν ταῖς ἡμέραις τοῦ Νῶε κατακλυσμὸς² πολυήμερος τῶν ὑδάτων καταφορῶ, ἐγεγόνει³ δὲ καὶ ταῖς νῦν ἡμέραις⁴ οὐκ ἐξ ὑδάτων κατακλυσμὸς καὶ κλυδωνισμὸν⁵ ἐπήγαγε παντὶ χριστολάτρει⁶ λαῶ καὶ τὴν περίβλεπτον καὶ βασιλίδα τῶν πόλεων ἀπασῶν τοῦ περιγείου παντὸς ὡσπερ τινὰ ναῦν συνετάραξε, πολυφλοίσβοις⁷ κυματοτρόφου⁸ ὑγρᾶς βασανιζομένην δυσπνόοις πνοαῖς⁹· οὐκ ὀλίγαι γὰρ ἐθναρχίαι¹⁰ αἰμοχαρεῖς¹¹ μέγα γαυριῶσαι¹² τοῖς ὅπλοις καὶ ἐπ' αὐτοῖς

² Substantif employé par la Septante, Genèse, 6, 17, et *passim*.

³ On notera la distinction entre l'aoriste historique concernant le déluge supposé avoir eu lieu il y a longtemps et le plus-que-parfait concernant les événements historiques récents.

⁴ Expression employée notamment par des théologiens du IV^{ème} siècle : Athanase d'Alexandrie et Jean Chrysostome.

⁵ Substantif non classique employé par des théologiens du IV^{ème} siècle, Éphrem et Épiphanes.

⁶ Adjectif peu courant, utilisé au IV^{ème} par le philosophe Héliodore et au X^{ème} par Théodose le diacre (ἡ Ἄλωσις τῆς Κρήτης, 344).

⁷ Adjectif typiquement homérique (*passim*, e.g. *Iliade*, I, 34, ou *Odyssée*, 13, 85 servant d'épithète à la mer dans l'expression-cheville πολυφλοίσβοιο θαλάσσης).

⁸ Cet adjectif n'apparaît que chez Michel Psellos, dans la paraphrase de Kosmas de Maioum (15, 24).

⁹ L'adjectif δύσπνοος-ους appartient normalement au vocabulaire médical et s'applique à un patient respirant mal. L'expression δυσπνόοις πνοαῖς est empruntée à Sophocle (*Antigone*, vv. 587-588).

¹⁰ Les termes d'ethnarque et d'ethnarchie apparaissent dans la Septante, puis, au I^{er} siècle, dans le Nouveau Testament et surtout dans les *Antiquités judaïques* de Flavius Josèphe, afin de désigner le grand prêtre des Juifs, qui constituent par excellence un *ethnos*. Rare aux siècles suivants, ils réapparaissent chez les Théologiens du IV^{ème} siècle (Eusèbe, Epiphane, Athanase, Jean Chrysostome, Théodoret, Cyrille d'Alexandrie). Puis le terme prend à l'époque byzantine, et en

Sêmeiôma sur l'occupation des lieux

Comme il y eut à l'époque de Noé un déluge de plusieurs jours causé par la colère des eaux, il y a eu à notre époque un déluge sans eaux, qui a amené la tourmente à tout le peuple chrétien, et a fait chavirer comme un bateau la Ville que tous admiraient et qui régnait sur toutes les villes de toutes les terres environnantes, ballottée par des vents contraires, rugissant sur une mer houleuse. En effet, de nombreuses chefferies avides de sang, rendues brillantes, hautaines et présomptueuses par leurs armes, y introduisirent un foyer d'incendie, hélas !, se rendirent maîtres de certains de ses quartiers et offrirent leurs habitants à une totale perdition.

particulier après Constantin VII Porphyrogénète (*Livre des Cérémonies*, II, 46, *CSHB*, p. 679, l. 9), le sens de chef d'un peuple barbare étranger à l'empire, conformément au sens de Gentils que prend l'expression τὰ ἔθνη.

¹¹ Adjectif créé par les théologiens du IV^{ème} siècle (Athanase, Ephrem, Jean Chrysostome), cité par les auteurs postérieurs.

¹² Verbe courant, employé notamment par les Théologiens du IV^{ème} siècle (Epiphane, Théodoret, Jean Chrysostome, Grégoire de Nysse, Eusèbe de Césarée, Athanase, Ephrem le Syrien, Cyrille d'Alexandrie).

οὐ μικρῶς βρενθόμεναι¹³ καὶ ὑψαυχενούσαι¹⁴ ἐπεισφρήσασαι¹⁵ ταύτη πυρὸς κατάβρωμα¹⁶ - φεῦ - τινὰ τῶν ταύτης μερῶν πεποιήκασι καὶ τοὺς αὐτῶν οἰκήτορας παντελεῖ ἀπωλείᾳ¹⁷ παραδεδώκασι. Ἦν γὰρ ἰδεῖν τότε τινὰς ἐξ αὐτῶν ὑπὸ μαιφόνων¹⁸ χειρῶν ἀναιρεθέντας ἀνηλεῶς¹⁹, ἐτέρους δὲ καιρίας πληγὰς²⁰ λαβόντας κειμένους καὶ ἔτι σπαίροντας, ἄλλους δὲ ἀπασῶν τῶν ὑπάρξεων γυμνωθέντας²¹, ὡς ὁ προπάτωρ πρόπαλαι Ἀδάμ²², τοῦ

En effet, on pouvait alors voir certains d'entre eux assassinés sans pitié par des mains meurtrières, tandis que d'autres recevaient des coups mortels pendant leur sommeil, cependant que d'autres encore étaient privés de tous leurs moyens d'existence ; comme autrefois notre ancêtre Adam, la chute les avait rendus nus, plaintifs, et gémissants, comme dit le prophète, et ils furent bannis et chassés de cette ville.

¹³ Verbe courant, employé notamment par les Théologiens du IV^{ème} siècle (Théodoret, Jean Chrysostome, Grégoire de Nysse, Eusèbe de Césarée, Athanase, Ephrem le Syrien).

¹⁴ Verbe courant, employé notamment par les Théologiens du IV^{ème} siècle (Grégoire de Nysse, Eusèbe de Césarée, Epiphane, Grégoire de Nazianze, Cyrille d'Alexandrie).

¹⁵ Verbe peu courant, apparaissant au IV^{ème} siècle (Théodoret, Palladius et Libanios), qu'on retrouve ensuite uniquement chez les lexicographes, jusqu'au XIII^{ème} siècle où il connaît sa plus grande vogue, puisqu'on le trouve chez Akropolitès, Pachymérès, Grégoras, ainsi que chez notre auteur.

¹⁶ Néologisme très répandu dans la Septante, repris ensuite chez les Théologiens du IV^{ème} siècle (Eusèbe de Césarée, Epiphane, Grégoire de Nazianze, Athanase, Jean Chrysostome, Théodoret, Cyrille d'Alexandrie, Ephrem le Syrien) et n'apparaissant ultérieurement plus, à quelques exceptions près, que chez les lexicographes.

¹⁷ Substantif très courant, utilisé en particulier dans la Septante (122 occurrences) et par les Théologiens du IV^{ème} siècle (à noter que, sur les 2700 occurrences du mot dans le *TLG*, 1700 appartiennent au IV^{ème} siècle).

¹⁸ Adjectif très courant de Homère jusqu'à la fin de la période byzantine. Bizarrement pourtant, l'expression μαιφόνοι χεῖρες n'apparaît que chez Euripide (Oreste, v. 1563) et chez les Théologiens du IV^{ème} siècle Grégoire de Nazianze, Basile et Théodoret, de même que l'association de χεῖρες aux composés de μαιφόνος, qui sont μαιφονία et μαιφόνος substantivé, qui ne se trouve que chez Jean Chrysostome, Cyrille, Eustathe et Athanase, avant de disparaître à partir du V^{ème} siècle.

¹⁹ Adverbe courant utilisé entre autres par les Théologiens du IV^{ème} siècle.

²⁰ Expression courante employée entre autres notamment par les Théologiens du IV^{ème} siècle.

²¹ Cf. Kedrenos, *CSHB*, Bonn, t. II, p. 605, l. 20 = Skylitzès, *CFHB*, p. 474, §26, l. 81.

²² προπάτωρ Ἀδάμ : Expression typique de Cyrille d'Alexandrie (22 occurrences sur les 44 du *TLG*).

πτώματος γεγυμνωμένους, πενθοῦντας καὶ στένοντας - τὸ τοῦ Προφήτου²³ - ὄθουμένους²⁴ ἐξ αὐτῆς ἐκπορεύεσθαι. Οὐ μόνον δὲ τοῖς τοῦ Κωνσταντίνου γέγονε τοῦτο ἀλλὰ καὶ τοῖς ἐν πάσαις ταῖς κατὰ τὴν Ἀσίαν καὶ δύσιν σὺν γε μεσημβρίᾳ καὶ ἄρκτῳ χώραις τε καὶ πόλεσι. Καὶ πάντες οἱ ἐξ αὐτῶν περιπλανώμενοι κατοικίας ἀνεπηλάφων²⁵, ὡςπερ τι σμήνος μελισσῶν ἀδινάων²⁶ τοῦ σίμβλου αὐτῶν ἀναχυθὲν καὶ ἀπορρυσθέν. Ἀλλὰ νέου Νῶε ἐνέτυχόν τινες ἐξ αὐτῶν τοῦ ἐν μακαρίᾳ τῇ λήξει²⁷ μεταστάντος τῶν ὄδε, τοῦ δουκὸς κυροῦ Μιχαὴλ τοῦ περιποθήτου υἱοῦ τοῦ περιβοήτου καὶ ἀιμακαρίστου σεβαστοκράτορος, ὡς ἄλλην σῴτειραν κιβωτὸν²⁸ τὴν ἐν τῷ κατακλυσμῷ παντοίων γενῶν ἀπόμοιραν διασώσασαν τὸ τῶν Ἰωαννίνων τεκτηναμένου πολίδιον καὶ εἰς μόρφωσιν κάστρου αὐτὸ ἀνεγείραντος καὶ ἐν αὐτῷ αὐτοῦς ἐνοικήσαντος. Καὶ ἐνὶ ἐκάστῳ τούτων παρὰ τοῦ ἥρωος ἐκείνου τοῦ κεκαλωπισμένου²⁹ πάσαις ταῖς ἀρεταῖς καὶ περιδεξίου ἅπασι τόποι κατοικίας καὶ μοναὶ κατ' ἀξίαν ἐδόθησαν, ἔνθα καὶ μέχρι τοῦ νῦν ἐπαναπαυόμενοι³⁰ καταμένουσιν, ἐκείνου μὴ ἐπιλαθόμενοι · εἰ

Ceci arriva non seulement aux habitants de la ville de Constantin, mais aussi à ceux de toutes les contrées et les villes d'Asie et d'Occident, du midi et du septentrion. Et tous étaient errants, cherchant à tâtons un logement, comme un essaim d'abeilles en rangs serrés dont la ruche aurait été retournée et vidée. Mais certains d'entre eux rencontrèrent un nouveau Noé qui les plaça ici dans une situation confortable, en la personne de Monseigneur Michel Doukas, le très regretté fils du très célèbre et à jamais regretté *sebastokratôr*, comme l'autre arche de salut, qui pendant le déluge avait sauvé un échantillon de chaque espèce, agrandissant la petite ville de Ioannina, l'élevant au rang de *kastron* et les logeant à l'intérieur. Et chacun d'eux reçut de ce héros paré de toutes les vertus et habile en tout un lieu pour s'établir et habiter en fonction de son rang, et ils purent alors, et jusqu'à maintenant, rester au calme sans jamais l'oublier.

²³ Aucun prophète de la bible n'utilise le verbe στένω. L'expression στένων καὶ τρέμων ἐπὶ τῆς γῆς est en revanche utilisé dans la Genèse pour décrire la situation de Caïn condamné par Dieu à une fuite et un exil comparable à celui des Byzantins chassés par la Croisade. L'expression πενθοῦντας καὶ στένοντας est d'Épictète (*Entretiens*, I, 6. 39. 1 et 42. 1), qui est peut-être qualifié de prophète en raison de sa philosophie stoïcienne sur certains points très proche du christianisme. Le texte cité se rapporte en effet aux relations entre Dieu et les hommes.

²⁴ Verbe courant, utilisé entre autres par les Théologiens du IV^{ème} siècle.

²⁵ Composé non classique ; on trouve le verbe simple dans Job, 12, 25.

²⁶ Flexion typiquement homérique. cf. *Iliade*, II, 87 : μελλισσάων ἀδινάων.

²⁷ L'expression μακαρία λήξις est employée par Athanase et Jean Chrysostome.

²⁸ *Genèse*, 6, 14 ; les Théologiens du IV^{ème} siècle font bien sûr de nombreuses mentions de Noé et de son arche.

²⁹ Verbe courant ; la moitié de ses 2000 occurrences dans le *TLG* datent du IV^{ème} siècle, de même qu'un tiers des occurrences de son participe parfait.

³⁰ La moitié des 320 occurrences de ce terme dans le *TLG* date du IV^{ème} siècle.

μη γάρ ἦν ἐκεῖνος, οὐ μόνον ὁ σποράδην τῶν ξένων σύλλογος ὁ ἐνταῦθα συναθροισθεὶς ἀφανεῖα παραδοθῆναι³¹ ἔμελλεν ἂν τῇ ἐπιδρομῇ τῶν ἐθνῶν³², ἀλλὰ καὶ οἱ αὐτόχθονες ἄποικοι τῆς πατρίδος αὐτῶν ἐγένοντο, εἶγε τέως τῆς ἀνδροφόνου ἐθνικῆς χειρὸς³³ ἐκδραμεῖν ἴσχυσαν. Ταύτη τοι καὶ πολιστὴν καὶ σωτήρα πολιούχον τὸν μέγαν ἐκεῖνον ὁ ἐνταῦθα διασωθεὶς λαὸς ἀνακηρύττει καὶ ἐπιγράφεται, κἄν τινες τῶν ἐγχωρίων μισόκαλοι³⁴ πρὸς τὸ τῆς ἀληθείας φῶς τοὺς ὀφθαλμοὺς μύουσιν ὀρθῶς βλέπειν μὴ θέλοντες· οἱ καὶ πρὸς τὸν εὐεργέτην ἀχάριστοι ἀπαναίνονται τοῦτο, σφετεριζόμενοι καὶ διαμελίζοντες τοὺς ἐν τῷ κάστρῳ τόπους καὶ ἐκδιῶξαι ἐπιχειροῦσιν οὓς ἐκεῖνος ὁ μακάριος ἀνὴρ ἐκ τῶν ἀναγκῶν σωσάμενος προσεκάθισεν. Οὐ μόνον δὲ τούτους ἀλλὰ καὶ τοὺς προσγενῶν καὶ παιδῶν αὐτῶν, οὓς τὸ τοῦ θανάτου δρέπανον³⁵ ἐξεθέρισεν, ὧν τὰ κῶλα ἐν τῷ κάστρῳ ἐτέθησαν, καὶ ταῦτα ἀνορύξαι καὶ ἀπορρῖψαι ἐπαπειλοῦσι, λέγοντες μὴ εὐρέσθαι παρ' ἐκεῖνου τὴν σωτηρίαν τοῦ μακαρίου ἀνδρός, ἀλλὰ διὰ τῆς συνέσεως καὶ τῆς ἰσχύος αὐτῶν, οἷά ποτε ἐληρώδει³⁶ καὶ ὁ Αἴας ἐκεῖνος, ὀπηγίκα τοῦ πλοίου ῥαγέντος ἐν τῇ θαλάσῃ καὶ μιᾶς σανίδος ἀψάμενος ἀσινῆς ἐτηρήθη καὶ

En effet, s'il n'avait pas été là, non seulement le rassemblement des réfugiés qui se constituait alors çà et là aurait été voué à la disparition à cause de l'attaque des Gentils, mais en plus les autochtones auraient été éloignés de leur patrie, si du moins ils avaient été capables pendant tout ce temps d'échapper à la main homicide des Gentils. C'est donc pour cela que le peuple qui a alors été sauvé a reconnu et proclamé ce grand homme comme fondateur et protecteur de la ville, même si certains des habitants originels, ennemis du bien, ferment les yeux à la lumière de la vérité et refusent de voir correctement. C'est ce que refusent ceux qui sont ingrats envers leur bienfaiteur, en usurpant et en contestant les emplacements dans le *kastron* et entreprennent de chasser ceux que feu cet homme y avait installé après les avoir sauvés de la nécessité. Non seulement ceux-ci, mais aussi ceux de leurs parents et de leurs enfants que la faux de la mort a fauchés. Leurs restes, qui reposent dans le *kastron*, ils menacent de les déterrer et de les jeter au rebut, en disant que le salut ne se trouve pas auprès de feu cet homme mais grâce à leur intelligence et leur force, de même que jadis lorsque le fameux Ajax, en plein délire après le naufrage en mer de son navire, attaqua une planche, fut conservé intact, et fut transformé en pierre.

³¹ L'expression ἀφανεῖα παραδοθείσης est attestée chez Michel Psellos.

³² Après avoir désigné les Gentils, c'est-à-dire ceux qui n'appartiennent pas à la communauté juive dans le Nouveau Testament, l'expression τὰ ἔθνη a progressivement désigné en grec ceux qui n'appartenaient pas au monde byzantin et à la foi orthodoxe. Dans ce texte, il désigne bien évidemment les envahisseurs latins.

³³ L'expression se trouve chez des auteurs du IV^{ème} (Athanasie, Socrate Scholastique, Jean Chrysostome, Libanius) et enfin chez Nicéphore Grégoras, qui la remet ainsi au goût du jour à la même époque qu'Apokaukos.

³⁴ Ce mot non classique est utilisé principalement par les Théologiens du IV^{ème} siècle tels Eusèbe de Césarée ou Éphrem le Syrien.

³⁵ On retrouve cette image chez Cyrille et Éphrem, puis chez Nicolas Mystikos.

³⁶ Le verbe ληρώδει-ῶ, là où la forme classique est ληρέω-ῶ, formé sur l'adjectif ληρώδης, apparaît au IX^{ème} siècle.

ἐπὶ πέτραν ἔστη³⁷. Ἄλλ' ἐρρέτωσαν³⁸
οἱ τοιαῦτα ληροῦντες· ἀναγκαῖον γὰρ
ἔστι καὶ πάνυ ἀναγκαῖον ἕκαστον
αὐτῶν ἀδιασειστος μένειν ἐν ᾧ τόπῳ
ἐτάχθη παρὰ τοῦ σωτήρος ἐκείνου καὶ
ἀξιομακαρίστου ἀνδρὸς καὶ ἀδια-
λείπτως μνεῖαν ἐκείνου ποιεῖν, καθὼς
καὶ προεστηρίχθη τοῦτο διὰ προσ-
κυνητοῦ³⁹ ὀρισμοῦ τοῦ κραταιοῦ καὶ
ἀγίου ἡμῶν βασιλέως κυροῦ Θεοδώρου
τοῦ Δούκα. Τοιγαροῦν καὶ ἡ ἡμετέρα
εὐτέλεια δίκαιον εἶναι βοᾷ θέλοντας
ἡμᾶς καὶ μὴ θέλοντας ἀπαραθραύστους
τηρεῖσθαι τοὺς βασιλικοὺς ὀρισμοὺς
καὶ μηδένα ἐν τῷ τῶν Ἰωαννίνων
κάστρῳ γονικάρχην⁴⁰ ἀναγορεύεσθαι
ἀλλ' ἐκείνον τὸν ὑπὲρ τοῦ τοιοῦτου
κάστρου τὴν ψυχὴν αὐτοῦ τιθέμενον⁴¹
καὶ ἐκ τῶν χειρῶν τῶν ἐθνῶν ἐκ-
σπᾶσαντα τοῦτον καὶ σκεπασάμενον
πάντας τοὺς ἐν αὐτῷ οἰκοῦντας καὶ δι'
ἐκείνον ἔχειν τὰς οἰκήσεις ἀνα-
λογίζεσθαι⁴² καὶ ἀντὶ φόρου τῆς κατοι-
κίας τῶν οἰκημάτων αὐτῶν μνήμην ἀεὶ
ποιεῖσθαι αὐτοῦ. Διὰ τοι τοῦτο καὶ
ἡμεῖς τὴν τοιαύτην διάγνωσιν πεποιή-
καμεν, τῇ ἡμετέρα συνήθει ὑπογραφῇ
αὐτὴν ἐπισημηνάμενοι. Μηνὶ Μαρτίῳ
ἰνδικτιῶνος ε'.

Mais que périssent ceux qui délirent ainsi :
en effet il est nécessaire, il est absolument
nécessaire, que chacun d'eux, sans être
dérangé, reste à l'emplacement où il a été
placé par notre sauveur, cet homme digne
qu'on le regrette, et, sans interruption,
fasse mention de lui, comme cela a été
affirmé par un honorable horismos de notre
puissant et saint Basileus Monseigneur
Théodore Doukas. Voilà donc pourquoi
notre modestie déclare qu'il nous faut
légalement, que nous le voulions ou non,
conserver intacts les horismos impériaux,
proclamer qu'il n'y a aucun seigneur
patrimonial dans le *kastron* de Iôannina,
autre que celui qui a donné son âme pour
ce *kastron*, qui l'a arraché des mains des
Gentils, qui a protégé tous ceux qui y
habitaient, considérer que nous lui devons
ces habitations et, en guise de taxe pour
l'habitation de ces maisons, lui conserver
une reconnaissance éternelle. Voilà donc
pourquoi nous avons nous aussi produit ce
jugement, que nous certifions de notre
signature habituelle. Au mois de mars,
indiction 5.

³⁷ D'après la mythologie, le petit Ajax, fils d'Oïlée, a été foudroyé après son naufrage pour avoir prétendu que les dieux n'étaient pour rien dans sa survie.

³⁸ Les impératifs en *wsan* deviennent la norme en grec postclassique (à partir de Thucydide).

³⁹ Contrairement au sens classique, ce terme prend ici un sens passif.

⁴⁰ Cf. Du Cange, *Glossarium ad scriptores mediae et infimae graecitatis*, col. 257.

⁴¹ La forme moyenne classique serait *θέμενον*.

⁴² Verbe courant très utilisé par les Théologiens du IV^{ème} siècle, et en particulier Jean Chrysostome.

Quelques remarques

1) Intertextualité

Concernant, son vocabulaire, ce texte est frappant par l'emploi massif du lexique des Théologiens du IV^{ème} siècle, en particulier Eusèbe, Athanase, Cyrille, Jean Chrysostome, Théodoret etc., qui constituaient vraisemblablement les lectures principales du métropolite de Naupacte. Nous avons relevé un certain nombre de mots dont les occurrences dans le TLG sont plus fréquentes au IV^{ème} siècle. Quant aux autres mots, même s'ils ne sont pas spécifiques à cette période littéraire, ils y apparaissent cependant, de sorte que potentiellement, Apokaukos n'emploie que le lexique de cette époque. Les personnages bibliques évoqués apparaissent bien sûr tout d'abord dans les Septante, mais ils sont mentionnés par les Théologiens du IV^{ème}; ainsi Adam est désigné par une expression typique de Cyrille d'Alexandrie. On notera toutefois plusieurs citations de la littérature antique qu'Apokaukos connaît de première main puisqu'elles ne figurent pas dans le corpus du IV^{ème} siècle : deux citations d'Homère, une de Sophocle, une d'Euripide et enfin une d'Epictète, étrangement qualifié de prophète.

2) Portée historique

Ce texte est très probablement à dater de 1232 : en effet, en 1217 Théodore ne peut pas encore être qualifié de *basileus*, et Apokaukos, mort en 1233, ne peut pas avoir écrit en 1247. Certes, on a pu supposer une lacune dans le texte et proposer une indiction 15 (soit 1227), mais les auteurs de cette hypothèse se sont eux-mêmes rétractés. En effet, la date de 1232 est pleinement satisfaisante car, ainsi que nous le savons maintenant, Théodore a continué à régner nominalement pendant sa captivité en Bulgarie, ce qui explique qu'il soit considéré comme un souverain en exercice ; mais le fait que le respect de son *horismos* soit considéré par l'auteur comme une façon de payer l'impôt suggère que Théodore, à la date du texte, ne perçoit plus les impôts, du fait de son exil. C'est d'ailleurs probablement cet exil qui est la cause des désordres que réprovoque ici le métropolite de Naupacte, l'autorité du régent Manuel étant contestée par les habitants originels de Iôannina.

Concernant la société épirote de l'époque, on se bornera à deux remarques : tout d'abord, les défaillances du pouvoir politique ont contribué à la montée en puissance du pouvoir ecclésiastique, appelé à soutenir l'État et à se prononcer sur des matières purement

juridiques. En second lieu, le flot des réfugiés de 1204 ne s'est pas diffusé en Épire sans heurts, puisque près de 20 ans après, les autochtones n'hésitent pas à tenter de chasser les nouveaux venus, qui partagent pourtant la même langue (Iôannina est une ville purement grecque) et la même religion.

3) Conclusion

On peut voir ici dans cette lettre, l'une des dernières d'un Jean Apokaukos malade, proche de la destitution et de la mort, après un récit plein d'humanité racontant l'exode des réfugiés et l'asile offert par Michel Doukas, un grand désespoir face à l'inhospitalité des habitants de Iôannina envers leurs coreligionnaires et face à l'indiscipline de l'Épire, ancien cœur de la puissance des Doukas, qui profite des difficultés du pouvoir central de Thessalonique pour le contester. Ces remous sont probablement à l'origine de la montée en puissance de Michel II, qui ne tardera pas à s'emparer du pouvoir en Épire. Peut-être même celui-ci est-il implicitement visé lorsqu'Apokaukos désigne Théodore comme le seul *γονιάρχης* du *kastron*, ce terme ayant la connotation d'héritage, héritage disputé entre Michel II et Théodore, respectivement fils et frère de Michel I^{er} Doukas.

Annexe V/3 : Chronique de Iôannína (ca. 1400)

Texte grec de l'édition Vranoussis avec traduction par nos soins.

La pagination correspond à cette édition : les pages 815-842 correspondent aux pages 74-101.

Ἱστοριζὸν [Κομνηνοῦ μοναχοῦ καὶ Πρόκλου μοναχοῦ] περὶ διαφόρων δεσποτῶν τῆς Ἠπείρου καὶ τοῦ τυράννου Θωμᾶ τοῦ δεσπότη καὶ Κομνήνου τοῦ Πρελοῦμπου.

1. Τοῦ μακαρίτου ἐκείνου βασιλέως κυρίου Ἀνδρονίκου τοῦ Παλαιολόγου πρὸς τὰς αἰωνίους μεταστάντος μονὰς καὶ τὴν τῶν Ῥωμαίων βασιλείαν ἐπὶ παιδὶ καταλείψαντος νέῳ, καὶ ὑπὸ ἐπιτρόπων τὴν ἅπασαν διοικεῖσθαι θεσπίσαντος Ῥωμαῖδα, ἁδειαὶν ὁ τῶν Σέρβων κατάρχων εὐρηκῶς ἐπιπηδᾷ τὰ τῶν Ῥωμαίων ὄρια (Στέφανος δ' οὗτος κατωνομάζετο ὁ καὶ κράλης Σερβίας ἀπάσης), διάδημά τε ἑαυτῷ περιτίθεται καὶ βασιλεὺς παρὰ τῶν ἰδίων ἐπιφημίζεται σατραπῶν καὶ πᾶσαν ληΐζεται τὴν Ῥωμαῖδα γῆν. Τὰς δὲ ἐν αὐτῇ πόλεις τε καὶ χώρας, τὰς μὲν πολιορκεῖα εἰληφῶς, τὰς δὲ εὐνοία καὶ δώροις δεξιωσάμενος, πρὸς ἑαυτὸν ἐπεσπάσατο. Εἶτα καὶ τὴν ἐν Ἑλλάδι Βλαχίαν ἐπιπηδᾷ καὶ ταύτην ὑφ' ἑαυτὸν ποιησάμενος ἓνα τῶν αὐτοῦ σατραπῶν, Πρέλουμπον οὕτω καλούμενον, ἄρχοντα ταύτης ἀναδείκνυσι, τῷ τοῦ καίσαρος ἀξιώματι τοῦτον τιμήσας.

2. Τὸν δὲ ἴδιον ἀδελφόν, καλούμενον Συμεών, ὃς ἕξανεντιὸς ἐτύγκανε τοῦ βασιλέως Παλαιολόγου, τοῦτον δεσπότην τιμήσας εἰς Αἰτωλίαν ἐξέπεμψεν, ἄρχηγόν καὶ ἡγεμόνα καταστήσας τοῦτον· ὃς καὶ ἐν ταύτῃ γενόμενος, τὴν τοῦ μακαρίτου δεσπότη Ἰωάννου θυγατέρα μνηστεύεται, Θωμαῖδα οὕτω καλουμένην, ὄρφανὴν ἐκ πατρὸς οὖσαν, ἐπὶ μητρὶ καὶ

[Histoire [par le moine Comnène et le moine Proclos] de plusieurs despotes d'Épire et du tyran Thomas Comnène Preljub le despote.]

1. *Le défunt basileus Monseigneur Andronic Paléologue⁴³ ayant rejoint la vie éternelle et laissé le trône des Romains à son jeune fils⁴⁴, après avoir donné l'ordre que ses tuteurs gouvernassent toute la terre romaine, celle-ci fut trouvée vide par le chef des Serbes, qui s'appelait Étienne⁴⁵ et avait pris le titre de Kral de toute la Serbie, et qui viola les frontières des Romains, ceignit la couronne, fut proclamé empereur par ses propres satrapes et dévasta toute la terre romaine, dans laquelle il se rendit maître des villes et des campagnes, en assiégeant les unes et en s'attachant les autres par la bienveillance et des présents. Puis il attaqua la Valachie helladique⁴⁶, et après s'en être emparé il en proclama archonte un de ses satrapes, nommé Preljub⁴⁷, auquel il conféra la dignité de César.*

2. *Puis, ayant créé despote son frère, appelé Syméon⁴⁸, qui se trouvait être le fils d'une nièce du basileus Paléologue⁴⁹, il l'envoya en Étolie, l'ayant institué gouverneur civile et militaire. Celui-ci, une fois arrivé là-bas, épousa la fille du défunt despote Jean⁵⁰, qui s'appelait Thomaïs et était orpheline de père, et dont toutes*

⁴³ Andronic III Paléologue (1328-1341).

⁴⁴ Jean V Paléologue (1341-1391).

⁴⁵ Stefan Uroš IV Dušan (1331-1355).

⁴⁶ C-à-d. la Thessalie.

⁴⁷ Son gendre Grigorije Preljub, mort en 1356.

⁴⁸ Syméon Uroš Nemanjić Paléologue.

⁴⁹ Marie Paléologue, nièce d'Andronic III.

⁵⁰ Jean II, despote d'Épire (1323-1336/7).

μόνη τὰς ἐλπίδας σαλεύουσιν, καὶ ἐπ' ἀδελφῶ νέῳ, ὃν καὶ ὡς ὄμηρον ὁ βασιλεὺς Ῥωμαίων εἰληφῶς εἰς Κωνσταντινούπολιν ἀπήγαγε, καὶ τὴν τοῦ Καντακουζηνοῦ θυγατέρα ἐπιγαμβρεύσας αὐτῷ ἐκείσε εἶναι πεποίηκεν. Ἡ δὲ μήτηρ τούτων τῶν παίδων, τῆς Θωμαίδος φημὶ καὶ τοῦ ταύτης ἀδελφοῦ Νικηφόρου, βασίλισ Ἄννα, ἐπιγαμβρεύεται ἑαυτῇ ἄρχοντά τινα ἐκ τοῦ Βουλγάρων γένους, δεσπότην Κομνηνὸν καλούμενον, ἀδελφὸν ὄντα τοῦ βασιλέως Βουλγάρων Ἀλεξάνδρου, γυναικᾶδελφον δὲ τοῦ ἄνωθεν ῥηθέντος Στεφάνου, καὶ αὐθις ἐπὶ τὰ Κάνινα καὶ τὰ Βελάγραδα χωρεῖ, τὸν Συμεὼν μόνον μετὰ τῆς βασιλίσσης Θωμαίδος τῆς ἰδίας γαμετῆς καταλιπὼν ἐν ὄλῳ τῷ δεσποτάτῳ, ἦτοι τῇ Αἰτωλῖα πάσῃ, ὡς κληρονόμον ἐκ προγόνων αὐτῆς καὶ τοῦ ταύτης αὐταδέλφου.

3. Μετὰ δὲ τινος χρόνου παραδρομῆν, ἐκποδῶν ὁ βασιλεὺς Στέφανος γεγονῶς καὶ πρὸς τὰ μέλλοντα ἀπάρας δικαιοτήρια, ἔτι καὶ οἱ τούτου σατράπαι, οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ ὁ τὴν τῆς Βλαχίας εἰληφῶς ἀρχὴν καίσαρ ὁ Πρέλουμπος, καὶ αὐτὸς ἐξ ἀνθρώπων γενόμενος, ἐπιδημεῖ τῇ ἐν Ἑλλάδι Βλαχίᾳ ἐκ τῆς βασιλίδος τῶν πόλεων ὁ τῆς εὐσεβοῦς βασιλίδος αὐτάδελφος Νικηφόρος ὁ δεσπότης, καὶ ταύτην ὑφ' ἑαυτὸν ποιησάμενος, πρὸς δὲ καὶ τὴν πατρίαν ἀρχὴν εἰληφῶς, ἦτοι τὸ δεσποτάτον, τὸν δὲ ἴδιον γαμβρόν, τὸν δεσπότην λέγω Συμεὼν, τῆς ἀρχῆς ἐκβαλὼν τοῦ δεσποτάτου, εἰς Καστορίαν ἐκπέμπει τούτον μετὰ καὶ τῆς βασιλίσσης Θωμαίδος, αὐ-

les espérances ne reposaient qu'en sa mère⁵¹ et en son jeune frère⁵², que le basileus des Romains avait pris en otage et conduit à Constantinople, où il lui avait donné en mariage une fille de Cantacuzène⁵³, afin de se l'attacher. La mère des enfants, c'est-à-dire de ladite Thomais et de son frère Nicéphore, était la basilissa Anne. Elle épousa alors un despote des Bulgares appelé Comnène⁵⁴, frère du basileus des Bulgares Alexandre⁵⁵, beau-frère de l'Étienne mentionné plus haut, et ils se retirèrent à Kanina et à Berat, laissant Syméon avec sa femme, la basilissa Thomais, dans le despotat entier, c'est-à-dire toute l'Étolie, comme héritier des ancêtres de sa femme et du frère de celle-ci.

3. *Quelques temps après, le basileus Étienne ayant quitté ce monde, ainsi que ses satrapes, pour comparaître au jugement dernier⁵⁶, et le César Preljub, qui avait pris le commandement de la Valachie, ayant lui aussi quitté le monde des hommes, le despote Nicéphore, frère de la pieuse basilissa, arriva depuis la reine⁵⁷ des villes en Valachie helladique, et, après s'être emparé de la principauté paternelle, à savoir le despotat, il en chassa son beau-frère, ledit despote Syméon, qu'il envoya avec la basilissa Thomais à Kastoria.*

⁵¹ Anne Paléologue, fille du protovestiaire Andronic Paléologue.

⁵² Le futur despote d'Épire Nicéphore II.

⁵³ Marie Cantacuzène, fille de Jean VI Cantacuzène.

⁵⁴ Ivan Comnène Asên.

⁵⁵ Le tsar Ivan Alexandre Asên (1331-1371).

⁵⁶ Soit en 1355 ap. J.-C.

⁵⁷ Le texte grec emploie bien évidemment deux fois le même mot pour « basilissa » et pour « reine ».

τὸς δὲ πᾶσαν περιζώννυται τὴν ἀρχὴν, τῆς ἐν Ἑλλάδι λέγω Βλαχίας καὶ αὐτῆς τῆς Αἰτωλίας.

4. Ὁ δὲ γε Συμεών, ἐν Καστορίᾳ γενόμενος, καὶ ταύτην εἰληφὼς παρὰ ταῦτα καὶ φρούρια τινὰ καὶ πόλεις καὶ χώρας πλείστας, ἐν τῇ Καστορίᾳ τὴν οἰκῆσιν ἐποιήσατο. Πολλῶν δὲ τούτῳ προσχωρησάντων Ῥωμαίων, Σέρβων καὶ Ἀλβανιτῶν, καὶ εἰς τέσσαρας ἢ καὶ πέντε χιλιάδας τὸ ἑαυτοῦ ἀριθμήσας στρατεύμα, βασιλεὺς παρ' αὐτῶν ἀναγορεύεται, καὶ τῆς Καστορίας ἐξέρχεται, πρὸς δὲ τὰ τῆς Σερβίας ἐπιστρατεύει ὄρια, ὡς τὴν τοῦ πατρὸς δῆθεν καὶ τοῦ ἀγαθέλφου αὐτοῦ Στεφάνου ἀρχὴν παραληψόμενος. Οὕτω δὲ τῷ ποδὶ τῆς ἀρχῆς προσερείσας τῆς Σερβίας, καὶ ὁ τοῦ Νικηφόρου δεσπότης θάνατος τούτῳ προσαγγέλλεται. Οὗτος γὰρ ἐκ τῆς Κωνσταντινουπόλεως ἐλθὼν, ὡς ἔφημεν, καὶ τῶν δύο ἐπαρχιῶν τὴν ἀρχὴν σφετερισάμενος, τῆς Βλαχίας φημὶ καὶ τοῦ δεσποτάτου Αἰτωλίας, καὶ τοὺς Ῥωμαίους πάντας ἐξορίστους εὐρών, τοὺς μὲν τῆς Βλαχίας ἐκ τῆς τῶν Σέρβων ἐπιθέσεως, τοὺς δὲ τῆς Αἰτωλίας ἐκ τῆς τῶν Ἀλβανιτῶν δυστροπίας καὶ κακογνωμίας, τούτους δὲ βουλόμενος ἐπισυνάξει καὶ πρὸς τὰς ἰδίας ἀποκαταστήσει κληρονομίας, τοὺς δὲ Ἀλβανίτας τέλεον ἐκδιῶξει τοῦ τόπου, οὐκ ἔφθη τοῦτο ποιῆσαι· ἀξιόμαχον γὰρ δύνανται ἰδίαν μὴ κεκτημένος, Τούρκους προσεκαλέσατο εἰς συμμαχίαν. Ἐλθὼν δὲ εἰς Ἀχελῶον Ἀλβανιτῶν, κατακρατεῖται ὑπ' αὐτῶν καὶ ἀναιρεῖται, τριετίαν μόνην

Ainsi il recouvra en son entier le commandement de la Valachie helladique et de l'Étolie.

4. Syméon, qui se trouvait à Kastoria, et qui l'avait prise provisoirement, ainsi que quelques forteresses et villes et de nombreux territoires, installa sa résidence à Kastoria. Une grande quantité de Romains, de Serbes et d'Albanais l'ayant rejoint, il forma par ce moyen un corps de troupes de quatre à cinq mille hommes, et fut proclamé par eux basileus. Il sortit alors de Kastoria, pour marcher contre les frontières de la Serbie, afin d'hériter du royaume de son père, disait-il, et de son frère Étienne. Ses pieds n'étaient pas encore bien assurés dans ce royaume, lorsqu'on lui annonça la mort du despote Nicéphore. Celui-ci, qui était arrivé, comme nous l'avons dit, de Constantinople, s'était rendu maître des deux provinces, de la Valachie dis-je, ainsi que du despotat d'Étolie, et trouvant tous les Romains chassés de chez eux, ceux de Valachie par l'invasion des Serbes, et ceux de l'Étolie par l'irascibilité et la méchanceté des Albanais, il souhaitait les rassembler afin de les réintégrer dans leurs possessions, et expulser totalement les Albanais de la région, mais il ne parvint pas à le faire. Il n'avait en effet pas mis en place une force militaire suffisante, et il invita donc les Turcs à une alliance. A son arrivée sur l'Achelôos, il livra bataille aux Albanais qui le défirent et le tuèrent, après qu'il eut régné

ἄρξας ἐπὶ μηνὶ δύο καὶ ἡμέρας τινάς, ἔτους ὑπάρχοντος Ἰωζῆς'.

5. Τοῦτο μαθὼν ὁ βασιλεὺς Συμεὼν, τὰ τῆς Σερβίας καταλείπει ὄρια, κατὰ τῆς Βλαχίας ἐκστρατεύει, καὶ ταύτης ἐγκρατῆς γίνεται, καὶ ἐν τῇ τῶν Τρικκάλων πόλει τὰ βασίλεια ἐπήξατο, καὶ τὴν αὐγούσταν Θωμαΐδα ἐκ τῆς Καστορίας μετακαλεσάμενος ἐντὸς τῆς πόλεως τῶν Τρικκάλων ταύτην εἰσάγει, καὶ ἐπὶ τῇ τῶν βασιλείων ἀναβιβάσας αὐλήν, ἐκεῖσε ταύτην εἰσάγει, καὶ ἐπὶ δυοὶ τέκνοις, ὧν τὸ μὲν ἦν ἄρρην, τὸ δὲ ἕτερον θῆλυ. Αὐτὸς δὲ ἐπὶ τὴν Αἰτωλίαν ἐχώρει· ἐσπευδε γὰρ κἀκείνην ὑφ' ἑαυτὸν ποιήσασθαι· ὁ καὶ γέγονεν· οἱ γὰρ Αἰτωλοὶ ἀσμένως αὐτὸν προσεδέξαντο, καὶ ὡς βασιλέα εὐφήμισαν, καὶ τὴν Ἄρταν σὺν τοῖς Ἰωαννίνοις αὐτῷ παραδεδώκασι μετὰ τῶν λοιπῶν φρουρίων, ὧν ἡ Αἰτωλία πᾶσα κέκτηται. Δώροις οὖν ὁ φιλόχριστος βασιλεὺς Συμεὼν τοὺς προὔχοντας τῶν Αἰτωλῶν δεξιωσάμενος, πάλιν ὀπισθεν ἐπὶ τὴν Βλαχίαν παραγίνεται· ἐκάλει γὰρ τοῦτον ἢ τοῦ Χλαπένου ἐπέλευσις.

6. Οὗτος τοίνυν ὁ Χλάπενος εἰς ὧν τῶν Σερβικῶν σατραπῶν καὶ τινα φρούρια ἐκ τῶν Ῥωμαϊκῶν ὀρίων εἰληφώς, ἀλλὰ δὴ καὶ τὴν μεγαλόδοξον πόλιν Βέρροϊαν, μεγάλως ἐπὶ τοῖς κατορθώμασιν ἐσέμνυνεν· ὅθεν καὶ γυναῖκα λαμβάνει τὴν τοῦ Πρελούμπου ἐκείνου γαμετὴν, ὃν ὁ λόγος φθάσας ἐδήλωσε τῆς Βλαχίας προκατάρξαντα. Τεθνηκώς γὰρ ὁ Πρέλουμπος ἐκεῖνος κατέλιπε ταύτην ἐν τῇ Τρικκάλων πόλει μετὰ καὶ υἱέος ἑνός, τοῦ ὕστερον τυραννήσαντος τὴν πολυθρύλητον τῶν

seulement trois ans, deux mois et quelques jours, en l'an 6866⁵⁸.

5. Le basileus Syméon, apprenant cela, abandonne les frontières de la Serbie, fit campagne contre la Valachie, s'en rendit maître, et fixa sa résidence impériale dans la ville de Trikkala, et il appela l'augusta Thomaïs, de Kastoria, la faisant venir jusqu'à la ville de Trikkala, l'introduisant à la cour impériale, avec ses deux enfants, dont l'un était un garçon, et l'autre une fille. Et il partit pour l'Étolie, qu'il souhaitait soumettre elle aussi ; ce qui advint. Dès qu'il parut, les Étoliens l'accueillirent avec transport, le proclamèrent basileus, et lui remirent Arta, Iôannina, ainsi que les autres places fortes que possède l'Étolie. Puis le très chrétien basileus Syméon, fit des présents aux chefs des Étoliens, et revint en Valachie, car l'apparition de Hlapen⁵⁹ l'y appelait.

6. Ce Hlapen était un satrape serbe qui s'était emparé de quelques places fortes situées sur les frontières romaines, ainsi que de la fameuse ville de Berroia, et que ses exploits avaient rendu très vaniteux. Il avait pris pour femme la veuve de ce Preljub⁶⁰ que nous avons vu plus haut s'emparer de la Valachie. Ce Preljub avait laissé en mourant sa femme dans la ville de Trikkala avec un fils⁶¹, qui plus tard gouverna la fameuse ville de Iôannina,

⁵⁸ Soit entre le 1^{er} septembre 1357 et le 1^{er} septembre 1358 ap. J.-C.

⁵⁹ Radoslav Hlapen.

⁶⁰ Il s'agit d'Irène, fille du *kral* Étienne Uroš IV Dušan, épouse de Grigorije Preljubović et mère de Thomas Preljubović.

⁶¹ Thomas Preljubović, futur despote de Iôannina (1367-1384).

Ἰωαννίνων πόλιν καὶ τὸ λάμβδα ἐκ ταύτης ἀφελόντος καὶ νῦ ἀντὶ τοῦ λάμβδα προσθέντος ἐν αὐτῇ· τὸ γὰρ πολυθρύλητον εἶναι ταύτην καὶ λέγεσθαι μὴ ἀνεχόμενος, πολυθρήνητον πεποίηκεν. Ἄλλὰ ταῦτα μὲν ἐμπροσθεν διηγῆσομαι καὶ ἐν καιρῷ τῷ ἰδίῳ· ἀρτίως δ' ὁ λόγος τὸν εἰρμὸν ἐχέτω τῆς διηγῆσεως.

7. Ὁ γὰρ μακαρίτης ἐκεῖνος δεσπότης Νικηφόρος ὁ Δούκας, ὃν ὁ λόγος φθάσας ἄνωθεν ἐδήλωσεν, ἐκ τῆς Κωνσταντινουπόλεως ἐλθὼν καὶ τὴν εἰρημένην Πρέλουμπισσαν τῆς ἀνδρῶας ἀρχῆς ἐκβαλὼν, πρὸς τὴν τῶν Σέρβων ἐκπέμπει γαίαν σὺν τῷ ταύτης υἱῷ τῷ Θωμᾷ, [ὅποτε καὶ τὸν δεσπότην Συμεὼν τοῦ δεσποτάτου ἐκβαλὼν τῆς Αἰτωλίας μετὰ τῆς βασιλίσσης Θωμαΐδος εἰς Καστορίαν ἐκπέμπει]· κάκεισε ἐκείνη ἐν τῇ Σερβίᾳ τῷ τοῦ βασιλέως Στεφάνου υἱῷ τῷ Οὐρέση ἐντυχούσα μνηστεύεται παρ' αὐτοῦ τῷ εἰρημένῳ Χλαπένῳ· καὶ μετὰ χρόνον ἕνα ἢ καὶ πλείονα ἐκεῖνος κατὰ τῆς ἐν Ἑλλάδι Βλαχίας ἐκστρατεύει συνεπαγόμενος μετ' αὐτοῦ καὶ τὸ κάκιστον τοῦ Πρελούμπου γέννημα, εἰς νεανίσκους ἤδη τελούν. Τῇ Βλαχίᾳ δὲ φθάσας μετὰ τῶν στρατευμάτων καὶ φρούριον ἐν πολιορκίᾳ εἰληφώς, Δάμασιν καλούμενον, εἰς συμβάσεις μετὰ τοῦ βασιλέως Συμεὼν χωροῦσι, καὶ τὸ φρούριον τούτῳ παραχωρεῖ. Ὁ δὲ βασιλεὺς τὴν ἰδίαν θυγατέρα εἰς γάμον δίδωσι τῷ Θωμᾷ· καὶ κηδεστήν αὐτὸν ποιησάμενος, ἐντὸς τῆς πόλεως Τρικκάλων εἰσέρχεται ὁ Θωμᾶς· ὁ δὲ βα-

qu'il rendit malheureuse⁶². Mais comme je raconterai tout cela plus tard, je poursuis mon récit.

7. Le défunt despote Nicéphore Doukas, dont il a déjà été question plus haut, avait, après son arrivée de Constantinople, chassé ladite veuve de Preljub du territoire de son mari, et l'avait reléguée en Serbie avec son fils Thomas, en même temps qu'il avait chassé également le despote Syméon du despotat d'Etolie et qu'il l'avait relégué avec la basilissa Thomais à Kastoria. C'est là-bas, en Serbie, qu'elle rencontra Uros⁶³, fils du basileus Étienne, et que celui-ci la maria audit Hlapen ; et un an après, voire plus, celui-ci fit campagne contre la Valachie helladique, emmenant avec lui le fatal rejeton de Preljub, qui était déjà une jeune homme. Dès son arrivée en Valachie avec ses corps d'armée, il prit d'assaut une forteresse appelée Damasis, puis il traita avec le basileus Syméon, auquel il remit la forteresse. Le basileus donna alors sa fille en mariage à Thomas⁶⁴ : après avoir été choisi pour gendre, Thomas entra dans la ville de Trikkala. Le basileus

⁶² L'auteur se livre ici à un jeu de mots intraduisible, expliquant que Thomas a retiré le λ de πολυθρύλητον (fameuse) pour le remplacer par un ν, rendant ainsi Ioannina πολυθρήνητον (malheureuse).

⁶³ Étienne Uroš V.

⁶⁴ Hlapen et Thomas, partisans d'Étienne V et chargés de neutraliser son concurrent Syméon, trahissent donc le premier pour s'allier au second.

σιλεύς ἀσμένως τούτον ὑποδέχεται, καὶ τὴν θυγατέρα ἐκδίδωσι, τοῦ μητροπολίτου Λαρίσσης τὴν μνηστειάν τελέσαντος. Τοῦ γάμου δὲ ἤδη ἀπαρτισθέντος καὶ τινὰς ἡμέρας ὁ Θωμᾶς ἐκεῖσε προσκαρτερήσας, εἰς τὴν ἐνεγκαμένην ἀπέρχεται πρὸς τῷ αὐτοῦ πατριομητριῷ Χλαπένω, συνεπαγόμενος ὕστερον καὶ τὴν ἰδίαν γαμετήν.

8. Ὁ δὲ βασιλεὺς Συμεὼν μόνης φροντίζων τῆς Βλαχίας, τὴν Αἰτωλίαν ἅπασαν τοῖς Ἀλβανίταις παραχωρεῖ· καὶ εἰς δύο ἡ ἐπαρχία πᾶσα τῆς Αἰτωλίας μερίζεται· καὶ δεσπότης ἐκ τοῦ τῶν Ἀλβανιτῶν γένους ἀναδείκνυνται δύο, ὧν ὁ μὲν τὸν Ἀχελῶον καὶ τὰ ἐπέκεινα σὺν τῷ Ἀγγελοκάστρῳ ἐκληρώσατο, Γκίνος Μπούϊας ὀνομαζόμενος, θάτερος δὲ τὴν Ἄρταν καὶ τοὺς Ῥωγούς ἐσφετερίσατο, Πέτρος Λιώσας καὶ οὗτος ὀνομαζόμενος· καὶ συντόμως εἰπεῖν, ἡ Αἰτωλία πᾶσα ὑπὸ τὴν χεῖρα τῶν Ἀλβανιτῶν ἐγεγόνει. Μόνη δὲ ἡ τῶν Ἰωαννίνων πόλις οὐχ ὑπετάγη τῇ τῶν Ἀλβανιτῶν ἐπικρατεία· ἐτύγχανον γὰρ ἐν αὐτῇ ἄνδρες ἐπισημότατοι καὶ τῶν εὐγεγονότων· ἀλλὰ δὴ καὶ ἐκ τῶν τῆς Βαγενετίας φρουρίων πολλοὶ τῶν εὐγενεστέρων τῇ τῶν Ἰωαννίνων ἐπεδήμησαν πόλει· καὶ εἰς ἓν ἅμα γενόμενοι, οἳ τε Ἰωαννῖται καὶ οἱ ἐξωθεν ἐλθόντες, διαπρεσβεύονται πρὸς τὸν βασιλέα, τὸν εὐσεβέστατον Συμεὼν, καὶ ἐξαιτοῦνται αὐθέντην καὶ ἡγεμόνα δοθῆναι τούτοις.

9. Ἀσμένως οὖν τὴν αὐτῶν προσδεξάμενος πρεσβείαν ὁ βασιλεὺς περὶ τοῦ Θωμᾶ κοινολογεῖται τοῖς πρέσβεσιν. Ἔλαβον γὰρ οἱ Ἰωαννῖται

l'accueillit avec joie, et lui remit sa fille⁶⁵, la noce étant célébrée par le métropolitain de Larissa. Après le mariage, Thomas passa quelques jours là-bas et s'en alla précipitamment retrouver ses parents les Hlapen, et ne fit venir son épouse que plus tard.

8. *Le basileus Siméon, accaparé par la seule Valachie, céda toute l'Étolie aux Albanais; et toute la province de l'Étolie fut partagée en deux. On proclama deux despotes issus du peuple albanais: le sort donna à l'un, qui s'appelait Gjin Boua⁶⁶, l'Achelôos et les terres situées au-delà, y compris Angelokastron, tandis que l'autre, qui s'appelait quant à lui Pierre Liosha⁶⁷, s'empara d'Arta et de Rhôgoi. En deux mots, toute l'Étolie était aux mains des Albanais. Seule la ville de Iôannina ne tomba pas sous leur domination. Il s'y trouvait en effet des hommes distingués et bien nés; mais nombreux aussi étaient les nobles originaires des châteaux de Vagénétié, qui étaient venus dans la ville de Iôannina. Réunis en assemblée, les Iôannites et ceux qui venaient de l'extérieur envoyèrent une ambassade au basileus, le très pieux Syméon, et lui demandèrent de leur envoyer quelqu'un comme seigneur et maître.*

9. *Le basileus, ayant accueilli avec joie leur ambassade, proposa Thomas aux ambassadeurs. C'est donc volontairement que les Iôannites reçurent le pire des malheurs.*

⁶⁵ Marie Ange Comnène Doukas Paléologue, fille de Siméon Paléologue et de Thomais Ange Comnène Doukas.

⁶⁶ Gjin Boua Spata, mort en 1399.

⁶⁷ Pierre Liosha, mort en 1374.

τὸ μείζον κακὸν πρὸς ἑαυτοὺς ἐπι-
σπώμενοι· τὴν γὰρ δουλείαν φεύγον-
τες τῶν Ἀλβανιτῶν μείζοσι κακοῖς
ἑαυτοὺς περιέβαλον. Ὅθεν καὶ πρέ-
σβεις εἰς τὰ Βοδινὰ παρά τε τοῦ βα-
σιλέως καὶ τῶν Ἰωαννιτῶν ἐκπέμ-
πονται, ἐκεῖ γὰρ ὁ Θωμᾶς τὴν οἴ-
κησιν εἶχε, καὶ γνωρίζουσι τούτω
τὰ τῆς βουλῆς ἅπαντα. Δέχεται τού-
των τὴν πρεσβείαν, ἐπακολουθεῖ
τοῖς πρέσβεσι προθύμως, καταλαμ-
βάνει τὴν πολυθρύλητον τῶν Ἰωαν-
νίνων πόλιν, σὺν τῇ εὐσεβεῖ βασι-
λίσση Ἀγγελίνη τῇ Παλαιολογίνη,
τῇ τούτου ἐνέτιδι, ἔτους ὑπάρχοντος
, ρωσε', συνεπαγόμενος μεθ' ἑαυτοῦ
καὶ στράτευμα ἀναρίθμητον. Δέχον-
ται τούτον οἱ Ἰωαννῖται ὑπταίης
χερσίν ἐντὸς τῆς πόλεως αὐτῶν μετὰ
μεγίστων κρότων καὶ εὐφημιῶν.

10. Ὁ δὲ τὴν ἀλωπεκὴν ὑπενδύς
ὑπούλως καὶ δολερῶς τοὺς πάντας
πρὸς ἑαυτὸν ἐπεσπάσατο. Οὐ πολὺ
τὸ ἐν μέσῳ καὶ τὴν ἀλωπεκὴν ἀπο-
τίθεται, τὴν δὲ λεοντὴν ὑπενδύεται⁶⁸.
Καὶ πρῶτα μὲν κατὰ τῆς ἐκκλησίας
χωρεῖ, καὶ τὸν ποιμένα ταύτης ἐξω-
θεῖ· Σεβαστιανὸς δ' οὗτος ἦν, ἀνὴρ
ἔργῳ τε καὶ λόγῳ περιβόητος· ἀφαι-
ρεῖ δὲ τὰ προσόντα τῇ ἐκκλησίᾳ χω-
ρία καὶ κτήματα, καὶ ταῦτα τοῖς
μετ' αὐτοῦ Σέρβοις ἀπονέμει· καὶ
μελανένδυτος, φεῦ, καὶ σκοτοδυ-
τοῦσα ἢ τῶν Ἰωαννίνων μητρόπο-
λις γίνεται τὸν αὐτῆς ποιμένα μὴ
ἔχουσα, ἕως οὐ καὶ εἰς παντελῆ ἐρη-
μίαν ἢ ἐκκλησία αὕτη κατήνησε·
καὶ χορτοθήκας, οἴμοι, καὶ σιτο-

*En voulant éviter l'esclavage des
Albanais ils se jetèrent eux-mêmes
dans des malheurs bien pires. Leurs
ambassadeurs se rendirent avec ceux
du basileus à Vodéna, où résidait
Thomas, et lui firent connaître tous les
détails de leurs délibérations. Il
accueillit favorablement leur ambas-
sade, les suivit avec empressement, et
entra en possession de la fameuse ville
de Iōannina, accompagné de la pieuse
basilissa Ange Paléologue, son épouse,
en l'an 6875⁶⁹, en compagnie d'un in-
nombrable corps d'armée⁷⁰. Les Ioan-
nites le reçurent à bras ouverts dans
leur ville, en l'applaudissant et en lui
adressant des paroles bienveillantes.*

*10. Et revêtu de la peau du renard, il
les s'attira sournoisement la
bienveillance de tous. Mais il ne tarda
pas à déposer la peau du renard et à
revêtir celle du lion⁷¹. Et c'est l'église
qu'il attaqua en premier, en chassant
son pasteur : c'était Sébastien, homme
célèbre pour ses actes et pour ses
paroles. Et il ôta à l'Église ses
domaines et ses propriétés et les
attribua aux Serbes qui l'entouraient.
Et la métropole de Ioannina, hélas,
revêtit les noirs vêtements du deuil
après avoir perdu son pasteur, jusqu'à
ce que cette Église n'en arrivasse au
désert le plus total. Puis il transforma
les bâtiments qui lui appartenaient en
greniers pour le fourrage et le grain, et*

⁶⁸ Cf. Plutarque, *Vies*, éd. Belles Lettres, t. VI, p. 181 = *Vie de Lysandre*, §7.6 : « Ὅπου γὰρ ἡ λεοντὴ μὴ ἐφικνεῖται, προσραπτέον ἐκεῖ τὴν ἀλωπεκὴν. » ; *Œuvres morales*, ed. Belles lettres, t. III, p. 78 et 210 = *Apophtegmes de rois et de généraux*, Lysandre, §2 : « Πρὸς δὲ τοὺς ψέγοντας αὐτὸν ἐπὶ τῷ δι' ἀπάτης τὰ πολλὰ πράσσειν ὡς ἀνάξιον τοῦ Ἡρακλέους ἔλεγεν, ὅπου μὴ ἐφικνεῖται ἡ λεοντὴ, προσραπτέον εἶναι τὴν ἀλωπεκὴν. » et *Apophtegmes laconiens*, Lysandre, §3 : « Πρὸς δὲ τοὺς ψέγοντας αὐτὸν ἐπὶ τῷ δι' ἀπάτης τὰ πλείστα πράττειν ὡς ἀνάξιον τοῦ Ἡρακλέους καὶ δόλῳ, οὐκ ἄντικρυς κατορθοῦντα, γελῶν ἔλεγεν, ὅπου μὴ ἐφικνεῖται ἡ λεοντὴ, προσραπτέον εἶναι τὴν ἀλωπεκὴν. »

⁶⁹ Soit en 1367 ap. J.-C.

⁷⁰ Le terme grec ἀναρίθμητον signifie très exactement « innombrable ». Pouqueville traduit ici par « un corps d'armée peu nombreux » mais dans une occurrence ultérieure (cf. *infra* §18) il ne fait aucun doute que l'auteur emploie l'adjectif avec une idée de très grande quantité.

⁷¹ Cf. *supra*. « Si l'on prétendait que les descendants d'Héraclès ne devaient pas employer de tromperie à la guerre, il tenait ce propos pour ridicule : « Partout, disait-il, où la peau du lion ne suffit pas, il faut y coudre celle du renard. » Plutarque, *Vie de Lysandre*, édition « Budé ».

θήκας τὰ ἐν αὐτῇ οἰκήματα πεποί-
ηκε, καὶ ὕστερον καὶ κατὰ τῶν θείων
σκευῶν χεῖρα κινήσαι τετόλμηκε.
Καὶ οὕτω μὲν τὰ τῆς ἐκκλησίας
εἰποίη. Ἐπειτα δὲ καὶ κατὰ τῶν
εὐγενεστάτων ἀρχόντων κακῶς αὐ-
τοῖς χεῖρα κινεῖ. Καὶ οὕτω τὸν Βα-
τάτην κύρ Κωνσταντῖνον μετὰ τοῦ
καβαλλαρίου Μυρσιωάννη τοῦ Ἀμι-
ραλῆ ἐν τῇ φρουρᾷ ἀποκλείει, καὶ
δολίως αὐτοὺς τυραννήσας, τὸν μὲν
Βατάτην ἐξόριστον ἐκπέμπει, τὸν
Ἀμιραλῆν δὲ ἐάσας, ἐντίμως αὐτὸν
πάλιν εἶχε. Τοὺς δὲ λοιποὺς παρα-
βλέψας, οἱ μὲν φυγάδες ὄχοντο, οἱ
δὲ καὶ εἰς ἀποστασίαν ἐτράπησαν·
ἐξ ὧν καὶ ὁ Βάρδας, κρατῶν τὸ κά-
στρον τοῦ Ἁγίου Δονάτου, αὐτὸν
ἐξηρνήσατο. Μετ' αὐτῶν καὶ ὁ Κα-
ψοκαβάδης κύρ Ἰωάννης ἐν τῷ τῆς
Ἀραχοβίτσας κάστρῳ πύργον πρὸς
ἑαυτὸν ἐπεσ-πάσατο. Οἱ δὲ οἰκιακοὶ
αὐτοῦ ἐντιμοὶ Σέρβοι, οἱ μὲν κρυ-
φίως ἀπ' αὐτοῦ ἔφυγον, οἱ δὲ καὶ
μὴ δυνάμενοι ὑπομένειν τὴν αὐτοῦ
μανιώδη σκαιότητα, φανερώς ἀπ'
αὐτοῦ ὄχοντο καὶ ἀπεδήμουν, καὶ
μικροῦ πάντες αὐτὸν ἐξέλιπον. Ἀμέ-
λει αὐτὸς ὑπέμεινε τὰ ἑαυτοῦ φρο-
νῶν, κυριευόμενος ὑπὸ τῆς πλεονε-
ξίας καὶ φιλαργυρίας· μικρὰ γὰρ
πᾶσα κακία πρὸς κακίαν τοῦ Θωμά.

11. Εἶτα καὶ κατὰ τοῦ λαοῦ τοῦ
κάστρου κακῶς αὐτοῖς χεῖρα ἐκτεί-

*plus tard il osa même porter la main
sur les objets sacrés. Voilà ce qu'il
faisait à l'Église. Par la suite, sa main
causa aussi le malheur des nobles
archontes. Ainsi il fit enfermer dans la
citadelle Monseigneur Constantin
Vatatzès et le chevalier Messire Jean
Amiralès ; et après les avoir torturés
de façon perfide, il bannit Vatatzès,
mais épargna Amiralès, qu'il traita de
nouveau avec honneur. Et comme il
regardait les autres de travers, les uns
prirent la fuite et les autres
entreprirent de se révolter. Parmi ces
derniers, Bardas, qui tenait le château
de Saint-Donat⁷², refusa de lui obéir.
Aux côtés des insurgés, Monseigneur
Jean Kapsokabadès, s'empara de la
tour d'Arachobitsa⁷³. Quant aux
Serbes de son entourage qui avaient
ses faveurs, les uns s'enfuirent
furtivement tandis que les autres, qui
ne pouvaient plus supporter sa
violence et sa maladresse, le quittèrent
ouvertement, et ainsi presque tous
l'abandonnèrent. Ne t'inquiète pas
pour lui, il restait seul dans ses
pensées, dominé par son insatiabilité
et son avidité : car toute méchanceté
devient petite comparée à celle de
Thomas.*

*11. C'est donc au peuple du château
que sa main s'en prit ensuite. Ainsi*

⁷² L'ancienne Photikê et la moderne Paramythia. Cf. *TIB III*, p. 236.

⁷³ Aujourd'hui Lefkothea. Cf. *TIB III*, p. 110.

νει. Ἀνὴρ γὰρ τῶν ἐντίμων τῆς πόλεως, Ἡλίας Κλαυσῆς ὀνομαζόμενος, προσεκαλέσατο αὐτὸν ἀνάδοχον εἰς τὸ ἑαυτοῦ γνησιώτατον τέκνον· καὶ διὰ τὸ ὑπάρχειν αὐτῷ κτήματα πολλὰ ἢ χρήματα ὡς πλουσίῳ, κακῶς καὶ ἀνηλεῶς αὐτὸν ἐτυράννησε· διὰ γὰρ τὰ χρήματα τὴν γαστέρα αὐτοῦ πυρὶ κατεστάλαξε, καὶ τὰς μασχάλας αὐτοῦ λαμπάσι πυρὸς καταφλέγει, τῷ δὲ στόματι αὐτοῦ μαχάριν τιθεὶς ὕδωρ σμιγὲν μετὰ στακτὸς ἐγκέει· τοσοῦτον γὰρ ἦν φιλόχρυσος ὁ μισόχριστος, ὥστε τὸ πάντων ἔσχατον τῶν κακῶν, τὴν δευτέραν εἰδωλοατρίαν, τὴν φιλαργυρίαν φημί, ὡς οὐδεὶς τῶν ἀνθρώπων ἑαυτῷ ἐθησαύρισεν, καὶ διὰ τοῦτο ὠμότατος ἀνθρωποκτόνος ἀποκατέστη, ἕως ὅτου ἐφθασε κατὰ τὸ γνωμικὸν [αὐτοῦ], τοῦ ἔχειν ἀνδρας τῆς βουλῆς αὐτοῦ καταλάλους, κοιλιοδούλους, ἐπιβούλους, καταδότας καὶ φάλτζους· τὸν ἔργοις ὀνομαζόμενον Κουτσοθεόδωρον καὶ Μανουὴλ τὸν Τζιμπλόν· τὸν δὲ Μιχαὴλ τὸν Ἀψαρᾶν καὶ πρωτοβεστιάριον τετίμηκεν. Οὗτος τοίνυν ὁ Ἀψαρᾶς τὸν πρωτεξάδελφον αὐτοῦ Νικηφόρον τὸν Βαταλᾶν δολίως αὐτὸν ἐψιθύρισε, καὶ ὁ δεσπότης Θωμᾶς τοὺς ὀφθαλμοὺς αὐτοῦ ἐξορύττει, καὶ αὐτὸν μετὰ τῶν γονέων αὐτοῦ καὶ ἐτέρων συγγενῶν ἐξορίστους ἐκπέμπει, καὶ τὸν Ἀψαρᾶν πλείον ἀπάντων φιλεῖ, καὶ οὕτως ἐκ συνθήματος τούτου τοὺς Ἰωαννίτας πάντας προδότας, δολίους καὶ φάλτζους ἐπωνόμαζε, καὶ οὐ μόνον κατηγορεῖσεν, ἀλλὰ καὶ παντελῶς αὐτοὺς κακῶς εἶχε.

12. Παραυτικά γοῦν καὶ λοιμὸς μέγας θανατηφόρος τῇ πόλει τῶν

l'un des plus honorables hommes de la ville, qui s'appelait Elie Klausés, l'avait invité à être le parrain de son enfant légitime. Et, parce qu'il était riche en terres et en argent, il le fit torturer méchamment et sans pitié : car à cause de son argent il fit inonder son estomac de feu et brûler ses aisselles avec des torches enflammées, et lui faisant ouvrir la bouche avec un poignard, il lui fit de l'eau mêlée de cendre dans la bouche. Car tels étaient son amour de l'or et sa haine du Christ, qu'il accumula en sa personne le plus extrême de tous les défauts, la deuxième idolâtrie, c'est-à-dire l'amour de l'argent, et c'est pour cette raison qu'il devint un cruel meurtrier, à tel point qu'il en arriva, pour être en harmonie avec ses principes, à avoir pour conseillers des calomniateurs, des ripailleurs, des intrigants, des donneurs et des faux jetons : Théodore, appelé à juste titre le boiteux, Manuel Tzimplos, et enfin Michel Apsaras, à qui il avait donné le titre de protovestiaire. D'ailleurs, cet Apsaras lui dénonça son propre cousin germain Nicéphore Batalas : le despote Thomas lui fit crever les yeux et le bannit, lui, ses parents, et plusieurs membres de sa famille, et dès lors il aima Apsaras plus que personne ; et, il affubla tous les Iôannites du nom de traîtres, de scélérats et de faux jetons, et sans se contenter de les accuser, il les traita de la façon la plus sévère.

12. Quoi qu'il en soit, aussitôt une peste très meurtrière toucha la ville de

Ἰωαννίνων γίνεται, οὐχ ἀπλῶς καὶ ὡς ἔτυχεν, ἀλλὰ τῷ ὄντι τῆς μεγάλης κακίας τοῦ Θωμᾶ ἐκχέοντος τὴν ὀμότητα, τῷ ἄσως, ἔτει. Τοῦ λοιμοῦ τοίνυν παυσαμένου, [κακοπραγία τῶν Ἰωαννίνων] ἤρξατο ὁ Θωμᾶς τὰς χήρας γυναῖκας μνηστεύειν μετὰ τῶν Σέρβων καὶ προσεκτίζειν αὐτοῖς τὰ κτήματα καὶ πράγματα τῶν τοπικῶν. Καὶ πρῶτα μὲν ἐξεφώνησεν ἐξαλλείμματα, ἔπειτα δὲ τοὺς ὀρφανοὺς ἀλλοτρίους ἐκ τῶν ἰδίων κτημάτων ἀποκαθιστᾶ, καὶ ἀπλῶς ἅπαντας ἄνδρας καὶ γυναῖκας μισῶν ἐξωλόθρευσε. Καὶ τί ἔτι λέγω ; ἐπιλείψει γάρ με διηγούμενον ὁ χρόνος περὶ τῶν τότε κακοπραγιῶν τοῦ Θωμᾶ, ἃς ἐνόμισε τῇ πόλει, περὶ τοῦ οἴνου τῆς σίκλας καὶ τῶν ἀγγαρειῶν καὶ ζημιῶν καὶ δασμῶν τοῦ ὄλου χρόνου, καὶ ἄλλα τινὰ πάθη, ἧγουν μιτᾶτα καὶ προνοίας καὶ μονοπάγια, ἄλλοτε τοῦ οἴνου καὶ τοῦ σίτου, ἄλλοτε δὲ καὶ τῶν κρεῶν, ὅτε δὲ καὶ τοῦ τυροῦ, ἀείποτε δὲ τῶν ἰχθύων καὶ ὀπωρῶν, καὶ ποτὲ μὲν δι' ἑαυτοῦ, ποτὲ δὲ καὶ τῶν ἀρχόντων αὐτοῦ, καὶ ἄλλα πλείστα πάθη, ὡς οὐκ ἐξὸν ἀνθρώπῳ λαλεῖν· οὐδὲ νοῦς, οὐδὲ γλῶσσα δυνηθεῖη ἐξειπεῖν τὰ τοῦτου πανουργήματα καὶ μηχανήματα. Πρὸς μὲν τῶν ἐπισήμων τεχνιτῶν ζημίαι καὶ ἀγγαρεῖαι μετὰ τῶν δασμῶν, πρὸς δὲ τῶν ἀτέχνων καὶ ἐλευθέρων ἀνθρώπων δουλεία ἄμισθος καὶ κόπος ἀδαπάνητος· μικρὰ γὰρ πᾶσα κακία πρὸς κακίαν τοῦ Θωμᾶ. Καὶ ἀληθῶς πολυθρήνητος ὄφθη τότε ἡ πόλις αὕτη τῶν Ἰωαννίνων· εἶχε γὰρ τότε τὸ τοῦ ἀποστόλου καὶ λέγειν καὶ φάναι « ἔσωθεν τρόμος, ἐξῶθεν

Ioannina, non pas n'importe quand, mais bien au moment où la grande méchanceté de Thomas inonda la ville de sa cruauté, en l'an 6876⁷⁴. Lorsque la peste prit fin, Thomas commença, pour le plus grand malheur de Ioannina, à marier les veuves aux Serbes, et à attribuer à ceux-ci les biens meubles et immeubles des gens du cru. Il procéda tout d'abord à des inventaires après décès, avant de spolier les orphelins d'autrui de leurs possessions. En deux mots, il anéantit tous les hommes et toutes les femmes sans exception par sa haine. Que dire de plus ? Le temps me manque pour raconter toutes les lois calamiteuses que Thomas a imposées à la ville, que ce soit au sujet de la taxe sur de vin, des corvées, des amendes ou des prélèvements à longueur d'année, ainsi que d'autres malheurs, à savoir les metata⁷⁵, les concessions et les monopoles, tantôt du vin et du grain, tantôt des viandes, parfois des fromages, quand ce n'était pas des poissons et des fruits, qu'il exerçait soit lui-même, soit par l'intermédiaire de ses archontes, ainsi que d'autres malheurs trop nombreux pour qu'un homme pût les dire : ni l'esprit ni la langue ne peut exprimer ses fourberies et ses machinations. Les artisans émérites furent accablés d'amendes et de corvées en plus des impôts, tandis que les hommes libres et sans profession furent astreints à travailler gratuitement et à peiner pour rien : car tout méchanceté devient petite comparée à celle de Thomas. C'est alors que la ville de Ioannina apparut véritablement malheureuse ; car elle connaissait alors, selon le mot et l'expression de l'apôtre, « la terreur au-dedans et l'épouvante au dehors »,

⁷⁴ Soit en 1368 ap. J.-C.

⁷⁵ Magasin d'État auquel la population a l'obligation de vendre et d'acheter certains produits.

φόβος »⁷⁶, πῆ μὲν τὰ τοῦ τυράννου, πῆ δὲ τὰ τῶν Ἀλβανιτῶν, ἐπιδρομῆς ἐπικειμένης.

13. Οὐ πολὺ γὰρ τὸ ἐν μέσῳ καὶ οἱ Ἀλβανῖται κατ' αὐτοῦ ἐκστρατεύουσι, καὶ πολιορκεῖν τὴν πόλιν ἐγείρονται, καὶ χρόνον πρὸς χρόνον ἰχνηλατοῦντες οὐκ ἔωσιν αὐτὴν ἐσοδιάζειν χρόνους τρεῖς. Ὁ δὲ Θωμᾶς, ἔχων ἀληθῶς τὸ ἐρμηνευόμενον αὐτοῦ ὄνομα ἐν ἑαυτῷ, οὕτως ἔχειν ἐπεχειρεῖ· τὸν μὲν τοῦ κάστρου λαὸν πάντα ἐμίσει, πρὸς δὲ τοὺς ἔξω [καὶ ἀληθῶς ἐχθροὺς] παντελῶς εἰρήνην οὐκ εἶχεν. Ἔτι δὲ καὶ ὁ Πέτρος Λιώσας κατ' αὐτοῦ ἐκστρατεύει χρόνους τρεῖς μετὰ τῶν Μαζαρακαίων καὶ Μαλακασαίων τῆς γενεᾶς αὐτοῦ. Εἶτα εἰς ἀγάπην συνίστανται, καὶ τὴν ἑαυτοῦ θυγατέρα Εἰρήνην ὁ Θωμᾶς τῷ υἱῷ τοῦ Πέτρου Λιώσα, Ἰωάννη τοῦνομα, μνηστεύεται, καὶ εἰς γαλήνην μικρὰν ἢ πόλις τῶν Ἰωαννίνων γίνεται [ἀπειρακτῆ] ἀπὸ τῶν Ἀλβανιτῶν χρόνους πέντε.

14. Ἀλλ' ὁ Θωμᾶς εἰρήνην ποτὲ οὐκ εἶχεν, ἀλλὰ κακῶς τὴν πόλιν πάντοτε ἐτυράννησε, καὶ τοὺς Ἀλβανίτας ἐς ὕστερον ἐκάκωσε, καὶ παντοιοτρόπως αὐτοὺς ἐξηφάνισε καὶ κατεξωλόθρευσε. Τὴν πόλιν γὰρ ἐπλήρωσε τῶν Ἀλβανιτῶν τὰ τέκνα ὄψιδας ἑαυτῷ περιθέμενος· καὶ φυλακὰς καὶ κλωβία αὐτὸς ἐδείματο, καὶ παλιουρήν ἀνήγειρεν· ἐνθυμητοκὸς γὰρ τοῦ κακοῦ ἦν εἰς ἄκρον, οὐ μὴν καὶ δαιμονιώδης, ὥς τις ἀνὴρ τὰ θεῖα σοφὸς αὐτὸν προσηγόρευεν, οὕτως εἰπὼν· « Θωμᾶς ὁ δεσπότης φιλεῖ τοῦ ἄρχειν διὰ φιλαργυρίαν, ὡς φιλάργυρος ἀδικεῖ, ὡς ἄδικος πλεονεκτεῖ, ὡς πλεονέκτης ἀρπάζει, ὡς ἄρπαξ συκοφαντεῖ,

l'une causée par son tyran, et l'autre par les Albanais dont on subissait l'invasion.

13. En effet, très rapidement les Albanais eux aussi se mirent en campagne contre lui, se dressèrent pour assiéger la ville et persévérèrent année après année, l'empêchant de s'approvisionner pendant trois ans. Thomas, dont le nom exprimait vraiment la personnalité, entreprit de gouverner ainsi, détestant toujours le peuple du kastron et n'ayant absolument aucun répit avec les assiégeants, qui étaient ses véritables ennemis. De plus, Pierre Liosha lui aussi se mit en campagne contre lui trois années d'affilée avec les Mazarakaioi et les Malakasaisoi de sa race. Puis ils se prirent d'affection l'un pour l'autre, et Thomas maria sa fille Irène au fils de Pierre Liosha, dont le nom était Jean, et la ville de Ioannina connut alors une petite période de calme, sans être attaquée par les Albanais pendant cinq années.

14. Mais Thomas, qui ne connaissait pas la paix mais continuait de maltraiter la ville, se mit alors à persécuter les Albanais, à les anéantir et à les exterminer de toutes les façons possibles. En effet il remplit la ville des enfants albanais qu'il avait pris en otages. Il fit aussi construire des prisons et des cachots, et il mit en place un enclos : car son esprit était extrêmement fécond pour faire le mal, ou plutôt il était démoniaque, à tel point qu'un homme, instruit des choses de la religion, le décrivit en employant ces mots : « Le despote Thomas aime le pouvoir car en proie à l'avarice ; comme avare il commet des injustices ; comme injuste il se livre à la concussion ; comme concussionnaire il est rapace ; comme rapace il diffame, comme diffamateur il injurie ; comme

⁷⁶ Cf. Hippolyte de Rome, *De consummatione mundi*, § 34, l.12 : « ἐξῶθεν φόβος καὶ ἔσωθεν τρόμος ». Hippolyte est par ailleurs l'auteur d'une *Traditio apostolica* qui a pu lui valoir cette désignation par le terme « ἀπόστολος ».

ὡς συκοφάντης λοιδορεῖ, ὡς λοιδο-
ρος καταλαλεῖ, ὡς καταλάλος
φοβεῖται, ὡς φοβιτζιάρης φονεύει,
ὡς φονεὺς πλανῶ, καὶ ὡς πλάνος
τάχα κτίζει καὶ ἐκκλησίας καὶ
εορτάζει καὶ ψυχικὰ ποιεῖ.»

15. Τούτων οὕτως ἐχόντων, τῷ
ῥωπβ', ἔτει λοιμὸς θανατηφόρος ἐν
τῇ πόλει τῆς Ἄρτης γίνεται, καὶ ὁ
Πέτρος Λιώσας δεσπότης ἐξ ἀνθρώ-
πων ἐγένετο, καὶ οὕτω παραντίκα
Ἰωάννης δεσπότης ὁ Σπάτας, ἐκ τοῦ
Ἀχελῷου παραγενόμενος, τὴν Ἄρ-
ταν παραλαμβάνει, ἀνὴρ δραστήριος
καὶ τὰ πάντα λαμπρός, ἔργῳ καὶ
λόγῳ κοσμούμενος καὶ τῷ κάλλει
σεμνυνόμενος· θεωρία γὰρ καὶ πρᾶ-
ξις ἦν ἀληθῶς ἐν αὐτῷ. Ἀλλὰ καὶ
οὗτος, κατὰ τῶν Ἰωαννίνων ὀρμώ-
μενος, τὸν Θωμᾶν παρηνώχλει καὶ
διελήστριζε καὶ συνεχῶς αὐτὸν ἐνα-
πέκλειε.

16. Τοῦ χρόνου δὲ παρελθόντος,
ἐπὶ τοῦ ἔτους ῥωπγ', λοιμὸς πάλιν
ἕτερος θανατηφόρος τῇ πόλει τῶν
Ἰωαννίνων γίνεται μέγας, καὶ ἡ
θυγάτηρ αὐτοῦ Εἰρήνη, ἡ γαμετὴ
τοῦ Ἰωάννου Λιώσα, θανάτῳ ὑπέ-
πεσεν. Ὁ δὲ δεσπότης ὁ Σπάτας
οὐκ ἐπαύσατο πάντοτε ἐπιδρομαῖς
σκυλεύειν κατὰ τοῦ Θωμᾶ μετὰ τῆς
γενεᾶς αὐτοῦ, τῶν Ἀλβανιτῶν, ἕως
οὗ ὁ Θωμᾶς τὴν ἀδελφὴν αὐτοῦ
Ἑλένην εἰς μνησεῖαν τῷ Σπάτῃ
ἐξήγγειλε, καὶ μετὰ δῶρων αὐτὸν
συνεπέστρεψε, καὶ πάλιν ἐδραπέ-
τευσε. Τότε ὁ Θωμᾶς προσφκειοῦτο
ἐαυτῷ κλέπτας, ῥιμπαραίους, ληστὰς
καὶ κουρσάρους, καὶ κατὰ τῶν Ἀλ-
βανιτῶν αὐτοῦ ἐξήγειρε. Τοὺς δὲ
τοπικοὺς Ἰωαννίτας παντοιοτρόπως
πάντας ἐμίσει καὶ τοὺς ξένους ἠγάπα.

*injurieux il dénonce, comme délateur
il a peur ; comme peureux il
assassine ; comme assassin il se livre
à l'imposture, et comme imposteur,
c'est sans mauvaise conscience qu'il
bâtit des églises, célèbre les fêtes
religieuses et fait l'aumône. »*

*15. Telle était la situation
lorsqu'éclata en 6882⁷⁷ dans la ville
d'Arta une peste meurtrière, et que le
despote Pierre Liosha quitta le
monde des hommes ; et aussitôt le
despote Jean Spata, quittant
Achelôos, vint prendre Arta, car il
était un homme entreprenant, brillant
en tout point, distingué par ses actes
comme par ses paroles et célèbre
pour sa beauté ; en effet il maîtrisait
véritablement la théorie comme la
pratique. Mais lui aussi, marchant
contre Ioannina, causa de
l'inquiétude à Thomas, en se livrant
au pillage et en le contraignant à
rester enfermé de façon prolongée.*

*16. L'année suivante, en l'an 6883⁷⁸,
éclata pour la seconde fois une peste
très meurtrière pour la ville de
Ioannina, et sa fille Irène, épouse de
Jean Liosha, en mourut. Et le despote
Spata n'arrêtait pas, au cours de ses
attaques continuelles, de piller les
terres de Thomas avec sa race, les
Albanais, jusqu'à ce que Thomas eût
promis à Spata sa sœur Hélène en
mariage, se le rende favorable par
des présents et fuie de nouveau le
combat. Alors, Thomas engagea des
voleurs, des bandits, des pillards et
des pirates, qu'il lança contre les
Albanais. Quant aux Iôannites, d'une
façon ou d'une autre il les détestait
tous, alors qu'il aimait les étrangers.*

⁷⁷ Soit en 1374 ap. J.-C.

⁷⁸ Soit en 1375 ap. J.-C.

Πλείον δὲ τῶν ἄλλων ἐφίλει Μιχαὴλ τὸν Ἀψαρᾶν, ὃν καὶ πρωτοβεστιάριον ἐτίμησεν· ὃς μετὰ πάντων ὧν εἶχε κακῶν καὶ κατὰ τῆς χρυσῆς, τῷ ὄντι Ἀγγελίνης, φημί, τῆς φυσικῆς κυρίας λόγοις σφαλεροῖς καὶ αἰσχροῖς κατατολμῆ, καὶ ἐπίμπλαται τὰς ἀκοᾶς τοῦ Θωμᾶ, ὥς τις σοφὸς προσηγόρευσε λέγων· « πονηρὸς λόγος καρδίαν ἀνδρὸς ταρασσει ». Καὶ οὕτως ἀπ' αὐτῆς ἐξέκλινεν ὁ δεσπότης Θωμᾶς, καὶ εἰς κακίαν καὶ μῖσος αὐτὴν παρετήρει, καὶ εἰς ἀρσενικοιτίας πάθος ἐνέπεσε, καὶ κοιλιόδουλος ἀποκατέστη· τὰ γὰρ κρυφῆ γινόμενα ὑπ' αὐτοῦ αἰσχρὸν ἔστι καὶ λέγειν· παρείδε γὰρ τὰ ὄρια πατέρων ἀγίων, καὶ ὄλως εἰς ἀποστασίαν ἐτρέπη.

17. Ἐπὶ ἔτους ρωπς', ἰνδικτιῶνος α', ἐκστρατεύει κατὰ τῶν Ἰωαννίνων ὁ Γκίνης Φράτης μετὰ τῶν Μαλακασαίων, μηνὶ Σεπτεμβρίῳ ἰδ', εἰς τὸν καιρὸν τοῦ τρύγου, καὶ μετ' ὀλίγου στρατοῦ τοῦ κάστρου πόλεμος γίνεται, καὶ κατὰ κράτος οἱ Ἰωαννῖται νικῶσι, καὶ τὸν Γκίνην Φράτην εἰσφέρουσι βαστάζοντα τυμπάνους ἐπάνω τῶν ὤμων αὐτοῦ. Καὶ ὅσους μὲν κατέσφαξαν, μετὰ τῶν ἀμαξῶν αὐτοὺς ἐτιθουν καὶ ἔθαπτον· τοὺς δὲ λοιποὺς εἰς φυλακὰς ἐδέσμει καὶ ἀπεμπόλει. Τοῦτο πρῶτον νίκος τοῦ Θωμᾶ κατὰ τῶν Ἀλβανιτῶν ἐγεγόνει. Τοῦ χρόνου τούτου τρέχοντος καὶ ὁ Μέγας Μαῖστωρ κατὰ τῆς Ἄρτης χωρεῖ, καὶ ἰσχυρῶς τὸν Σπάταν ἐνείχεν· οἱ δὲ Ἀλβανῖται συναθροισθέντες αὐτὸν κατετρόπωσαν, καὶ εἰς χεῖρας τοῦ Σπάτα ὁ Μέγας Μαῖστωρ ἐξέδοτο, καὶ μετ' ὀλίγας ἡμέρας πιπράσκει αὐτὸν.

Plus que tous, il adorait Michel Apsaras, qu'il avait créé proto-vestiaire. Cet homme, avec tous les méfaits qu'il avait sur la conscience, osa s'en prendre à l'Ange, qui était véritablement dorée, et qui était en réalité la souveraine légitime, par des paroles malheureuses et outrageantes, dont il parvint à emplir les oreilles de Thomas de la façon dont un sage l'avait déjà remarqué, en disant : « un mauvais propos perturbe le cœur de tout homme ». Et ainsi le despote Thomas se détourna d'elle, la considéra avec méchanceté et haine, tomba dans le vice de l'homosexualité, et devint ripailleux. Le simple fait de raconter ses actions secrètes serait honteux, car il dédaigna les limites tracées par les saints pères, et leur tournant le dos il sombra dans l'apostasie.

17. En l'an 6886, indiction 1, Gjin Phratès attaqua Ioannina avec les Malakasaïoi, le 14 septembre⁷⁹, à l'époque des vendanges. Une bataille eut lieu avec un petit corps de troupes du kastron, les Iōannites furent vainqueurs de toute leur force et ils firent entrer Gjin Phratès en lui mettant un tambour sur les épaules⁸⁰. Ils transportèrent ensuite en charrette ceux qu'ils avaient tués et les enterrèrent ; il jeta ceux qui restaient en prison et les mit en vente. Ce fut la première victoire de Thomas sur les Albanais. La même année⁸¹, le grand-maître marcha contre Arta, et y confina fermement Spata. Mais les Albanais se rassemblèrent, mirent en fuite le grand-maître, qui fut livré aux mains de Spata, qui le vendit quelques jours après.

⁷⁹ Soit le 14 septembre 1377 ap. J.-C.

⁸⁰ Note de Pouqueville : « Cette manière de tourner les prisonniers de guerre en ridicule, est encore usitée parmi les Albanais, qui les conduisent habillés d'une manière ridicule. »

⁸¹ Soit en 1378 ap. J.-C.

18. Οἱ δὲ Ἀλβανῖται τοσοῦτον πλοῦτον δραξάμενοι, τὴν πανουργίαν τοῦ Θωμᾶ οὐκ ἐξέφυγον, ἀλλ' αὐτοὺς περιέργως ἐπιπηδᾷ καὶ ἀσφαλῶς αὐτοὺς ἐν τῇ φρουρᾷ ἀποκλείει. Τότε παραντίκα διαβολᾶς καὶ συσκευᾶς κατὰ τῆς χώρας τῶν Ἰωαννίνων οἱ Μαλακασαῖοι περιεργάζονται καὶ τὸν ἐπάνω γουλάν κρυφίως αὐτοὶ παρέλαβον, προδότην καὶ συνεργὸν ἔχοντες τὸν κωφὸν Νικηφόρον τὸν Περάτην, ὅστις αὐτοὺς περᾶ μετὰ τῆς βάλκας αὐτοῦ· καὶ τοὺς ἐγκρίτους μὲν μετὰ τῶν ἀρμάτων καὶ ὄπλων, πλείους τῶν σ', εἰς τὸν γουλάν συνεισφέρει, τοὺς δὲ γε παγγενεῖ, πλήθος ἀναρίθμητον, ἐν τῷ νησίῳ διαπερᾷ, καὶ οὕτω στάσις μεγάλη ἐν τῇ πόλει ἐγεγόνει, ἔτους ὑπάρχοντος τότε ρωπζ', μηνὶ Φεβρουαρίῳ, ἰνδικτικῶνος β', Σαββάτῳ α' τῶν νηστείων⁸².

19. Ἀλλ' ἡμῖν ὁ λόγος ἐπὶ τῆς προδοσίας ἐπαναγέσθω τῷ διηγήματι· ἔξωθεν γὰρ περιεκύκλουν τὴν πόλιν οἱ Ἀλβανῖται, ἔσωθεν δὲ παρηνώχλουν κακῶς τὸν γουλάν, κατὰ κράτος εἰς ἑαυτοὺς ἐπισπώμενοι, καὶ ρούα! ρούα! φωνάζοντες. Τρεῖς γὰρ ἡμέρας καὶ νύκτας οὐκ ἐπαύσαντο μετὰ τοῦ λαοῦ πολεμοῦντες, ἕως οὗ συνηθοροίσθησαν πλήθος ἄπειρον μετὰ τῶν μονοξύλων καὶ τῆς βάλκας, καὶ ἐκινήθησαν ἀπὸ τοῦ νησίου κατὰ τῆς χώρας, ὅπως αὐτοὶ

18. *Et les Albanais, qui s'étaient emparés de grandes richesses, ne purent éviter l'habileté de Thomas, qui les attaqua avec habileté et les confina étroitement dans la citadelle. C'est alors que soudainement les Malakasi préparèrent des attaques contre la place de Ióannina et s'emparèrent en cachette de l'acropole d'en haut⁸³, grâce à la trahison et à la collaboration d'un sourd, Nicéphore le passeur, qui leur fit traverser le lac avec sa barge. Il introduisit plus de deux cents soldats d'élite, avec leur équipement et leurs armes, dans l'acropole. Quant à la foule innombrable des autres soldats, il les déposa dans l'île, et ainsi c'est un grand complot qui eut lieu dans la ville, en l'an 6887, au mois de février, indiction 2, le premier samedi du carême⁸⁴.*

19. *Mais revenons-en au récit de la trahison : à l'extérieur en effet les Albanais encerclaient la ville, tandis qu'à l'intérieur ils harcelaient la tour, dont ils tentaient de s'emparer par la force, tout en criant : Roua ! Roua ! Et pendant trois jours et trois nuits ils combattirent sans interruption le peuple du kastron, jusqu'à ce qu'une foule innombrable se rassemble grâce aux canots et à la barge, et qu'elle s'élançe de l'île jusqu'à la place, afin*

⁸² Le mot γουλάς désigne dans la *Chronique* successivement l'acropole, conquise par les Albanais, et la tour, qui pour sa part résista.

⁸³ Note de Pouqueville : « Cette tour était située sur le penchant des coteaux qui dominant Janina à l'occident, à l'endroit où l'on voit celle d'Abdin-bey. »

⁸⁴ Soit le 26 février 1379.

εἰσέβωσι καὶ ἀνέλωσι τὴν πόλιν. Οἱ δὲ τῆς χώρας οἰκήτορες ἐν τῇ λίμνῃ ἀπέπλευσαν μετὰ δύο βαλκῶν καὶ μονοξύλων ὀλίγων, καὶ κατὰ τοῦ στόλου τῶν ὑπεναντίων πόλεμον συνεστήσαντο, καὶ οἱ ἐναπολειφθέντες πρὸς τὸν ἀρχιστράτηγον τοῦ Θεοῦ Μιχαὴλ τῶν ἄνω δυνάμεων, σὺν οἰμωγῇ καρδίας, οὕτως ἐβόησαν· « Ὡς θῆρες ὠρυόμενοι νῦν ἐκύκλωσαν ἡμᾶς δυσμενεῖς φθοροποιοὶ καὶ ζητοῦσι καταπιεῖν τὴν σὴν πόλιν, Ἀρχιστράτηγε, καὶ κατάβρωμα θέσθαι βουλόμενοι ἡμᾶς· τὰ βουλευματα τούτων αὐτὸς ματαίωσον, τὰς ὀρμὰς τὰς λυσσώδεις αὐτὸς ἀνάστειλον, τὴν ὄφρυν αὐτῶν κατασπῶν· σὺ προστάτης γὰρ ἡμῶν καὶ θεῖος φύλαξ ἀσφαλέστατος». Ἐνθεν τοὶ καὶ εἰς φυγὴν οἱ ὑπενάντιοι ἐτράπησαν καὶ κατὰ κράτος ἀπόλοντο· οἱ δὲ τὸν γουλὰν ληϊστρεύοντες οἰκειοθελῶς παρεδόθησαν· καὶ ἦν ἰδεῖν τότε μεγάλην σωτηρίαν τῇ πόλει τῶν Ἰωαννίνων, ἣν ἐλυτρώσατο Κύριος ὁ Θεὸς ἐκ τῶν χειρῶν τῶν Ἀλβανιτῶν τῇ πρεσβείᾳ τοῦ φύλακος ταύτης, τοῦ ἀρχαγγέλου Μιχαὴλ τῶν ἄνω δυνάμεων [διασώσαντος].

20. Τότε δῆτα καὶ ὁ Θεωμᾶς τοὺς ἐγκρίτους τῶν Ἀλβανιτῶν ἐν τῇ φρουρᾷ συναθροίζει, τοὺς δὲ ἐτέρους πρὸς τοὺς ἄρχοντας αὐτοῦ καὶ πρὸς τὸν λαὸν τῆς πόλεως συνεμερίσατο, καὶ αὐτοὺς πωλεῖν παρηγγύα. Τὸ δὲ πλῆθος, ὅσοι ἂν εὐρέθησαν ἐν τῷ νησίῳ, τοὺς μὲν Ἀλβανίτας πρὸς τὸν λαὸν διεμέριζε πρὸς κυβέρνησιν, καὶ ἀπημπόλουν αὐτούς, τοὺς δὲ Βουλγάρους καὶ Βλάχους ῥινοτομεῖν αὐτοὺς ἤρετίσατο. Αἱμάτων γὰρ χύτρα ἦν τότε ἡ πόλις

de pénétrer dans la ville et de s'en emparer. Les habitants de la place, quant à eux, embarquèrent sur le lac, avec deux barges et quelques canots et au cours de la traversée ils combattirent leurs opposants, ils en vinrent aux mains avec l'escadrille ennemie, tandis que ceux qui étaient restés à terre en appelaient ainsi, un gémissement dans le cœur, à Michel, généralissime des forces célestes de Dieu : « Nous sommes les proies de pernicieux ennemis qui tournent en ce moment autour de nous et qui cherchent à engloutir ta ville, ô généralissime, et faire de nous leur nourriture : rends vaines leurs résolutions, repousse leurs assauts enragés, mets à terre leur morgue, car tu es notre protecteur et le plus sûr des saints patrons ! » C'est alors que les ennemis prirent la fuite et furent mis violemment en déroute ; quant à ceux qui assaillaient la tour, ils se rendirent de leur propre chef. Et alors la ville de Ióannina semblait totalement sauvée, que le Seigneur avait délivrée des mains des Albanais par l'intermédiaire de son patron, l'archange Michel des forces célestes qui l'avait préservée.

20. Et en vérité alors Thomas fit rassembler les prisonniers albanais les plus notables dans la forteresse, et répartit les autres entre ses archontes et le peuple de la ville en leur ordonnant de les vendre. Quand à la foule qui fut capturée dans l'île, il donna les Albanais aux membres du peuple pour qu'ils en disposent, et ceux-ci les vendirent ; quant aux Bulgares et aux Valaques, il préféra leur faire couper le nez. La ville de Ióannina était alors une marmite

τῶν Ἰωαννίνων, ὡς ἔκπαλαι τῶν μαρτύρων ἢ Νικομηδέων μεγαλόπολις. Εὐκαιρίαν γὰρ εὐρῶν ὁ Θωμᾶς τότε τοὺς Ἀλβανίτας κακῶς καὶ ἀνηλεῶς αὐτοὺς ἐτυράννιζεν· ὃς καὶ Ἀλβανιτοκτόνος ἐπεθύμει γενέσθαι καὶ ὀνομάζεσθαι· μικρὰ γὰρ πᾶσα κακία πρὸς κακίαν τοῦ Θωμᾶ.

21. Τοῦ ἔαρος τοίνυν διελθόντος, ἐν μηνὶ Μαίῳ ἦλθεν ὁ Σπάτας πάλιν κατὰ τῶν Ἰωαννίνων, καὶ εἰς ἀφανισμόν τὰ τε χωράφια καὶ ἀμπέλια πάντα πεποίηκεν· ὁ δὲ Θωμᾶς τοὺς Ἀλβανίτας πάντοτε ἐτυράννει ἰσχυρῶς, ποτὲ μὲν κρημνῶν αὐτοὺς ἐκ τῶν πύργων, ποτὲ δὲ καὶ τὰ μέλη αὐτῶν ἐκκόπτων ἢ καὶ ὀφθαλμοὺς ἐξορύττων πρὸς τὸν Σπάταν ὡς μικρὸν κανίσκιον ἐπεμπεν, ἕως οὐ εἰς τὰ ἴδια ὁ Σπάτας ὑπεχώρει. Ἐντεῦθεν οἱ δημηγερτεύοντες ἐξεφάνησαν, καὶ τὸν Ἰωάννην τὸν Βούλγαρην κατεκρήμνισαν, τὸν Θεοχάρην κατέκοψαν, τὸν Γραστιτζιώτην ὑπὸ ἵππων κατέσυραν, ἑτέρων τοὺς ὀφθαλμοὺς ἐξώρυξαν, εἰ καὶ οἱ πλείονες χωρὶς πταίσματος· ἄλλοι δὲ ἐξωρίσθησαν, ἕτεροι ἐφυλακώθησαν, οἱ πλείονες δὲ μόνον ἀπὸ ψιθυρίσματος τοῦ τυράννου καὶ τοῦ αὐτοῦ θεράποντος Ἀψαρᾶ, εἰ καὶ πταῖσμα οὐκ εἶχον, μόνον ἀπὸ τοῦ φόβου οἰκειοθελῶς ἐξωρίζοντο καὶ ἀπέφευγον. Ἔτι δὲ καὶ πάλιν μῖσος καὶ κακία τοῦ Θωμᾶ ἐπ' ἀφορμὴν ταύτην ἐγείρεται, καὶ τὴν σίκλαν αὐξάνει, τὰ μονοπώλια βεβαιοῖ, τὰς ζημίας ἐνεργεῖ, τὰς ἀγγαρείας πλεονάζει, τοὺς οἴκους τῶν Ἰωαννιτῶν μετὰ τῶν ἄλλων κτημάτων αὐτῶν ἀρπάζει, τοὺς ἀλλοτρίους οἰκίζει, τοὺς ξένους ἡγάπα καὶ τοὺς ἰδίους ἐμίσει καὶ ἀπεστρέφετο· μικρὰ γὰρ πᾶσα κακία πρὸς κακίαν τοῦ Θωμᾶ.

remplie de sang, comme jadis Nicomédie était emplie du sang des martyrs. Car Thomas, profitant de l'occasion, maltraita les Albanais, durement et sans pitié, et il voulait même devenir l'« Albanitocstone » et être appelé ainsi : car toute méchanceté devient petite comparée à celle de Thomas.

21. Lorsque vint le printemps, au mois de mai⁸⁵, Spata marcha de nouveau contre Ioannina, et fit disparaître tous les lopins et les vignobles. Et pendant ce temps Thomas accrut ses mauvais traitements envers les Albanais, tantôt en les pendant aux tours, tantôt en coupant leurs membres ou en arrachant leurs yeux, dont il faisait des petites corbeilles qu'il envoyait en cadeau à Spata, jusqu'à ce que Spata rentrât sur ses terres. Aussitôt après, les meneurs furent découverts, et Jean Boulgarès fut précipité, Théocharès fut exécuté, Grastitziotès fut traîné par des chevaux, et d'autres eurent les yeux arrachés, bien que la plupart fussent innocents. Certains furent bannis, d'autres incarcérés, et la plupart, bien qu'ils fussent innocents, fuyaient en exil de leur propre chef au moindre propos du tyran ou de son laquais Apsaras, uniquement par peur. De nouveau ce prétexte excita la haine et la méchanceté de Thomas, et il augmenta la taxe sur le vin, consolida les monopoles, mit en place les amendes, amplifia les corvées de façon exagérée, s'empara des maisons des Iôannites ainsi que de leurs autres possessions, afin d'y loger les forains, car il aimait les étrangers, alors qu'il détestait et avait en horreur les gens du cru : car toute méchanceté devient petite comparée à celle de Thomas.

⁸⁵ Soit en mai 1379 ap. J.-C.

22. Τὸν αὐτὸν ἤδη χρόνον, Κυριακῇ πρὸ τῆς Χριστοῦ γεννήσεως, προσήλθον αὐτῷ ἀπὸ τὰ μέρη τῆς Καστορίας τῶν ἐντίμων ἀρχόντων ὁ θεωρία καὶ πράξει χαριτώνυμος Θεοφύλακτος, καὶ μετ' αὐτοῦ ὁ Χοντέτζης λεγόμενος· ἐζήτουν δὲ αὐτὸν αὐθέντην καὶ ἡγεμόνα τοῦ κάστρου Σερβίων. Αὐτὸς δέ, κυριευόμενος ὑπὸ τῆς φιλαργυρίας, ἐν τῇ φρουρᾷ αὐτοῦς ἀποκλείει, ζητῶν ἃ ἐφίλει καὶ ὧν ἐπόθει χρημάτων. Καὶ πάλιν, τοῦ χρόνου τούτου διελθόντος, ἐξ ἐπιβουλῆς τοῦ Χουχουλίτζα, τοῦς ἐγκρίτους τῶν Ἰωαννίνων εἰς φυλακὴν ἔβαλεν· ὧν τὸν μὲν Μανουὴλ Φιλανθρωπηνὸν τὸν πρωτασηκρήτην δολίως κρατήσας μῆνας δύο εἶχεν ἐν τῇ φρουρᾷ· ἑάσας τοίνυν ἐντίμως αὐτὸν πάλιν εἶχεν, ἕως οὗ κεράσας αὐτῷ ἰὸν ἐθανάτωσε. Τὸν δὲ Κωνσταντῖνον τὸν προκαθήμενον κρατήσας μετὰ δεσμῶν εἰς κλωβίον χρόνους 5', τοῦς ὀφθαλμοὺς αὐτοῦ ἐξορύττει, καὶ εἰς τὴν Βουρσίναν ἐκπέμπει, κάκει τῷ τῆς καθοσιώσεως παισίματι αὐτὸν ὑποβάλλει, κάκεισε ἐτάφη. Τοῦς δὲ λοιποὺς οὓς ἐν τῇ φρουρᾷ ἐνετίθει, τῶν μὲν τοῦς ὀφθαλμοὺς αὐτῶν ἐξορύττει, τοῦς δὲ ἐν ὑπερορίᾳ ἐξέδοτο, καὶ πᾶσαν πόλιν καὶ χώραν τῶν Ἰωαννιτῶν πληρῶν τὰ Ἰωάννινα ἐκένωσε.

23. Μετὰ πάντων ὧν εἶχε κακῶν, καὶ τοῦς Ἰσμαηλίτας προσεκάλεσατο. Τῷ 730πη' ἔτει, ἰνδικτιῶνος γ', ἦλθεν ὁ Ἰσαΐμ, μηνὶ Ἰουνίῳ β', ἠχμαλώτευσεν τὴν Βελάν καὶ τὴν Ὀπάν, ὅτε Μαζαρακαίους καὶ Ζε-

22. La même année, le dimanche d'avant Noël⁸⁶, vinrent le voir, des environs de Kastoria, Théophylacte, charitonyme en théorie et en pratique, ainsi qu'un autre, qui s'appelait Chontetzés, et qui étaient deux des archontes du kastron de Servia, dont ils lui demandèrent de devenir le seigneur et maître. Mais celui-ci, dominé par son avidité, les fit mettre en prison, en exigeant la seule chose qu'il aimait et désirait, à savoir de l'argent. Et de nouveau, l'année suivante, à l'instigation de Chouchoulitzas, il envoya en prison l'élite des habitants de Ióannina. Parmi eux, il s'empara par ruse de Manuel Philanthrópēnos le protosecrétaire, et le garda en détention deux mois. Il le laissa cependant sortir et lui rendit sa faveur, avant de le faire mourir en empoisonnant son vin. Il garda aussi le prokathémène Constantin au cachot couvert de chaînes pendant cinq ans, lui fit arracher les yeux, et l'envoya à Boursina, sous l'accusation de lèse-majesté, et il fut enterré là-bas. Quand aux autres personnes qu'il gardait en détention, aux uns il fit crever les yeux, quant aux autres il les vendit à des mains étrangères, de sorte qu'il emplit toutes les villes et contrées avoisinantes des Ióannites, tandis qu'il vidait Ióannina.

23. A toutes ses mauvaises actions il ajouta celle d'appeler les Ismaélites. En l'an 6688, indiction 3, le 2 juin⁸⁷, Šaim Paša vint, s'empara de Bela et d'Opa, et en même temps confina les Mazaraki et les Zenevesi dans

⁸⁶ Soit le 18 décembre 1379. Cette indication pose problème car après le 1^{er} septembre on passe théoriquement à l'année suivante.

⁸⁷ Soit le 2 juin 1380.

νεβισαίους εἰς τὰς Πολιτζὰς κατέκλεισε. Τότε ἤρξατο ὁ Θωμᾶς παραλαμβάνειν τὰ καστέλλια, ἀρχῇ τὴν Βουρσίαν, εἶτα τὴν Κρεζούνισταν, ἔπειτα τὴν Δραγομὴν καὶ τὴν Βελτζίσταν, καὶ τὴν Ἀραχοβίτζαν ἐξωνήσατο καὶ ἄλλα πλείονα. Τότε τοὺς ἄρχοντας αὐτοῦ, τοὺς μὲν κεφαλὰς κατέστησε, ἄλλους δὲ ζουπαναίους τετίμηκε· καὶ ὅσον αὐτὸς ἐδυνάμωνε, τοσοῦτον αὐτὸν ἢ κακογνωμία συνέθλιβε, καὶ τοὺς Ἀλβανίτας αἰεὶ καὶ πάντοτε ἐτυράννει, τοὺς δὲ τοπικοὺς τῶν Ἰωαννίνων κακῶς διετῆρει καὶ ἐξαινεῖν. Ἀλλὰ καὶ τὸν τιμιώτατον Ἡσαΐαν, τὸν καθηγούμενον τοῦ Μετζόβου, ἐκακοποίησε καὶ οὐκ ἐξέφυγε ἀπὸ τῆς πλεονεξίας τοῦ τυράννου· δεσμεύσας γὰρ αὐτὸν ὡς κακοῦργον ἐνέθηκεν εἰς κλωβίον, καὶ διὰ φιλαργυρίαν ἐξηγοράσθησαν οἱ ὀφθαλμοὶ αὐτοῦ παρὰ θεοφιλῶν ἀνδρῶν εἰς ἄσπρα σ', καὶ πάλιν ὁ τύραννος αὐτοὺς ἐξορύττει καὶ αὐτὸν πιπράσκει. Καὶ ὅσοι τῶν ἀπὸ τῆς ἐκκλησίας πάροικοι ἀπὸ τὴν κακοπραγίαν αὐτοῦ ἐναπελείφθησαν ἄνθρωποι, ἐξέβαλε μὲν αὐτοὺς ἀπὸ τῆς προνοίας τῶν Σερβῶν, οὐκ εἶασε δὲ αὐτοὺς ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ, ἀλλὰ δι' ἑαυτοῦ αὐτοὺς ἐπεκράτει· τότε καὶ τὸν Ἅγιον Δονᾶτον παρὰ τοῦ Μύρσι Ρομβέρτου ἐξωνήσατο.

Politzai. Alors Thomas commença à s'emparer des châteaux : il acheta d'abord Boursina, puis Krezounista, puis Dragomé, Beltzista, Arachovitsa et encore beaucoup d'autres. Il éleva alors certains de ses archontes au rang de kephalas et honora d'autres de celui de joupan. Et au fur et à mesure que sa puissance se renforçait, son penchant vers le mal se faisait plus pressant, et il continuait à persécuter les Albanais en toute circonstance, tandis qu'il maltraitait et violentait les gens originaires de Ioannina. Et même l'honorable Isaïe, kathigoumène⁸⁸ du monastère de Metsovo, fut maltraité et ne put échapper à la cupidité du tyran : celui-ci le fit enchaîner et enfermer dans un cachot, et par avidité il fit racheter les yeux de son prisonnier par des hommes pieux pour 200 aspres, avant pourtant de lui faire arracher les yeux et de le vendre. Quant aux dépendants de la communauté, parèques de l'église, ils furent chassés par sa méchanceté et rejetés de la pronoiia des Serbes, et il ne les laissa plus dans le giron de l'église, mais les commanda lui-même. C'est à la même époque qu'il acheta Saint-Donat à Messire Robert.

⁸⁸ Ce titre spécifique à l'église orthodoxe, légèrement supérieur à celui d'higoumène, désigne le supérieur d'une communauté monastique.

24. Καὶ τῷ ἔτει, ἰνδικτιῶνος ε΄, ἔφερε τὸν Κωστὴν μετὰ Τούρκων τεσσαράκοντα, καὶ τοὺς Ζουλιανούς ἠχμαλώτευσεν· καὶ τις σοφὸς αὐτὸν προσηγόρευσε οὕτως εἰπὼν· «Θωμᾶς ὁ δεσπότης ἀστοχῆσας τοὺς Λατίνους τοῖς Τούρκοις συγκοινωνεῖ»· ἀποστάτην γὰρ αὐτὸν ἐμαρτύρει λέγων ὅτι, «εἰ ἦν μεταποιῆσαι ὁ Θεὸς ἀντίτυπα τῶν κτισμάτων, ἐν πρὸς ἄλλο εὐρίσκεται, τὸ δὲ τοῦ διαβόλου σκευὸς οὐκ ἂν ἄλλο εὐρίσκετο, εἰ μὴ τὸ τοῦ Θωμᾶ σκευὸς». Τοῦτο ἐλαλεῖτο μὲν πρότερον, ὕστερον δὲ κατέμπροσθεν αὐτοῦ ἐκηρύχθη λέγων· «Τοιοῦτος εἶ σὺ καὶ οὕτω σε λέγομεν».

25. Καὶ τῷ αὐτῷ ἔτει πάλιν ἦλθεν ὁ Ἰσαΐμ, μηνὶ Μαΐῳ ε΄, ὅτε καὶ τὸ Ῥευνίκον ἀπὸ σπαθίου ἐπήραν οἱ Τούρκοι, καὶ πάλιν ὁ Σπάτας ἦλθεν ἕως τὴν Ἄρουλαν. Καὶ ὁ Μύρσι Μακατζάνος, γαμβρὸς ὄν τοῦ Σπάτα, μετὰ μεγάλης τιμῆς εἰς τὴν πόλιν εἰσήλθε, καὶ περὶ τῆς Ἑλένης τὸν Σπάταν ψευδοσυμβιβάζεται, καὶ αὐτὸν ὑποστρέφει, καὶ τοὺς Ζενεβισαίους παραλαμβάνει, καὶ τὸν τόπον ἀναγράφει, τὴν τε Βελάν καὶ τὴν Δρυϊνούπολιν καὶ τὴν Βαγενετιάν, ἄλλα δὴ καὶ τοὺς Μαλακασαίους ἕως τὰς Κατούνας. Καὶ τῷ ἔτει α΄, ἰνδικτιῶνος ς΄, μηνὶ Σεπτεμβρίῳ, πάλιν ὁ Ἰσαΐμ ἐπανήλθε καὶ ἠχμαλώτευσεν τὴν Δρυϊνούπολιν. Ὅτε καὶ ἡ Ἑλένη ἐξ ἀνθρώπων ἐγένετο, πάλιν ὁ Σπάτας ἀφῆκε τὴν ψευδαγάπην, καὶ ἦλθε ζητῶν τῆς Ἑλένης

24. *Et en l'an 6890⁸⁹ ; indiction 5, il envoya Kostês avec 400 Turcs et soumit les Zoulanaioi. Et un sage le décrivit alors par ces mots : « Le despote Thomas, n'ayant pas réussi à joindre les Latins, entre en contact avec les Turcs ; et si Dieu, ajoutait-il en montrant son apostasie, voulait établir une correspondance entre les créatures, et que chacune correspondait à une autre, alors l'image du diable ne correspondrait à aucune autre, si ce n'est à celle de Thomas. » Il commença par dire cela en bavardant, puis le clama face à ce dernier : « c'est ce que tu es et c'est ainsi que nous parlons de toi. »*

25. *La même année, le 5 mai⁹⁰, Šaim Paša revint, et les Turcs prirent Reunikon⁹¹ d'assaut. Spata revint jusqu'à Aroula. Et Messire Marchesano⁹², gendre de Spata, fut reçu dans la ville avec de grands honneurs, et Thomas fit semblant de se réconcilier avec Spata au sujet d'Hélène, le fit rentrer chez lui, soumit les Zenebisaioi⁹³, et procéda au recensement de leur territoire, c'est-à-dire Bela, Dryïnopolis et la Vagénétié, et fit de même avec les Malakasaioi, jusqu'à Katounai. Et en 6891, indiction 6, au mois de septembre⁹⁴, Šaim Paša revint et captura Dryïnopolis. Et quand Hélène quitta le monde des hommes, Spata laissa de nouveau le masque de l'amour, et vint*

⁸⁹ Soit en 1382 ap. J.-C.

⁹⁰ Soit le 5 mai 1382 ap. J.-C.

⁹¹ Dans le massif du Zagori.

⁹² Marchesano de Fiore, Napolitain, ancien baile de Morée et alors seigneur de Naupacte, qui avait épousé Irène Spata.

⁹³ Le texte grec est ambigu : on ne sait pas qui est le sujet de ce verbe. Cependant la mention de la révolte des Malakasi contre Esau laisse à penser qu'ils étaient soumis à Iôannina probablement depuis l'époque de Thomas.

⁹⁴ Soit en septembre 1382 ap. J.-C.

τὴν πρῶτα. Ὁ δὲ μετὰ μικρῶν δῶρων αὐτὸν ὑποστρέφει, καὶ ὑπὸ τῶν Μαλακασαίων δεκαπλασίως αὐτὸς ἱκανώθη.

26. Τῷ αὐτῷ ἔτει, μηνὶ Σεπτεμβρίῳ ὀγδόῃ, ὁ μητροπολίτης κύρ Ματθαῖος ἦλθεν εἰς τὸν ἑαυτοῦ θρόνον ἐπέχων καὶ τὸν Ναυπάκτου θρόνον. Τῷ αὐτῷ ἔτει ἀπεστάλη ὁ τιμιώτατος καθηγούμενος τοῦ Ἀρχιμανδρείου κύρ Γαβριήλ πρὸς τὸν βασιλέα κύριον Μανουήλ τὸν Παλαιολόγον, καὶ ἐλθὼν μετὰ τοῦ ἄρχοντος Μαγκαφᾶ εἰς τὰ Ἰωάννινα, ἐνέδυσαν αὐτὸν τὰ δεσποτικὰ ἀξιώματα· ὁ δὲ ἀρχιερεὺς ἐκτελέσας τὴν θεῖαν μυσταγωγίαν εἶχε τοὺς παροίκους τῆς ἑαυτοῦ ἐκκλησίας. Ὁ δὲ Θωμᾶς ἀφῆκε μὲν αὐτοὺς τῷ μητροπολίτῃ αὐτὸν δὲ τῷ ἑαυτοῦ θελήματι οὐχ ὑπεδέχεται, καὶ διὰ τοῦτο πλέον τὴν οἴκησιν αὐτοῦ ὁ μητροπολίτης ἐν τῇ Ἄρτῃ διήγεν· καὶ οὕτω τοίνυν ὁ ἀγιώτατος ἀρχιερεὺς καὶ αὐτὸς ὑπὸ τοῦ ἀποστάτου τυράννου τοῦ Θωμᾶ ἐξόριστος γίνεται, ὥσπερ παρακατιῶν ὁ λόγος δηλώσει.

27. Τῷ ρωθ' γ', ἰνδικτιῶνος ζ', ἦλθεν ὁ Ταμουρτάσης μετὰ πλήθους Ἀγαρηνῶν εἰς τὸν καιρὸν τοῦ τρύγου, καὶ εἰς τὴν Ἄρταν ὑπάγει καὶ αἰχμαλωσίαν ποιήσας ἱκανὴν οἴκαδε ἐπανήλθε. Τότε δὴτα ὁ Σπάτας τὸν ἀρχιερέα ἐκπέμπει μετὰ καὶ τοῦ Καλογνώμου δυσωπῶν τὸν τύραννον, ὅπως διώξωσιν ἀμφοτέροι τοὺς Τούρκους. Αὐτὸς δὲ οὐκ ἠνέσχετο, ἀλλ' εὐκαιρίαν εὐρών, τὸν ἀρχιερέα ἐξόριστον πέμπει ἀλλαχοῦ, καὶ τὸν Καλόγνωμον κρατεῖ, καὶ τὴν ἐκκλησίαν προδίδωσι τῷ Σεναχρείμ. Καὶ ταῦτα μὲν οὕτω.

demander la dot d'Hélène. Thomas le fit rentrer chez lui avec de petits cadeaux, et fut dédommagé au décuple par les Malakasaïoi.

26. La même année, le huit septembre⁹⁵ le métropolitain Monseigneur Matthieu vint prendre son trône, alors qu'il tenait aussi celui de Naupacte. La même année, l'honorable kathigoumène de l'Archimandriton Monseigneur Gabriel fut envoyé auprès du basileus Monseigneur Manuel Paléologue⁹⁶, et il rentra à Iôannina avec l'archonte Mangaphas, et ils le revêtirent des insignes du despotat; et l'archevêque accomplit l'office divin, recevant ainsi les ouailles de son église. Thomas les laissa sous la juridiction du métropolitain, mais lui refusa sa bonne volonté, et pour cette raison le métropolitain résida la plupart du temps à Arta. Et donc c'est ainsi que l'honorable archevêque fut exilé par le tyran Thomas, comme le montre ce qui suit.

27. En 6893, indiction 7⁹⁷, Timurtas⁹⁸ vint avec une horde d'Agaréniens à l'époque des vendanges⁹⁹, soumit Arta, et après avoir fait suffisamment de prisonniers s'en retourna. Alors en vérité Spata envoya l'archevêque avec Kalognomos pour supplier le tyran de s'allier pour chasser les Turcs. Mais il ne le supporta pas, et profitant de l'occasion, envoya l'archevêque en exil, garda Kalognomos, et livra l'église à Sénachérin. C'est ainsi que cela se passa.

⁹⁵ Soit le 8 septembre 1382 ap. J.-C.

⁹⁶ Manuel II Paléologue (1391-1425).

⁹⁷ Indiction fautive: l'an du monde 6893 correspond à l'indiction 8.

⁹⁸ Général ottoman, Beglerbeg de Roumélie de 1375 à 1386, puis vizir jusqu'à la bataille d'Ankara (1402).

⁹⁹ Soit en septembre 1384.

28. Τῷ αὐτῷ δὲ ἔτει, μηνὶ Δεκεμβριῷ κγ', ἐπιφωσκούσης τῆς Πέμπτης, ὥρα ε' τῆς νυκτός, ἐσφάγη ὁ Θωμᾶς παρὰ τῶν σωματοφυλάκων αὐτοῦ, τοῦ τε Νικηφοράκη καὶ Ῥαϊνάκη καὶ τοῦ Ἀρταβάστου καὶ τοῦ Ἀντωνίου τοῦ Φράγκου. Τῇ ὥρᾳ δὲ ταύτῃ συναθροίζονται ἅπαντες οἱ Ἰωαννῖται ἐν τῇ ἀγίᾳ μητροπόλει, καὶ μιᾷ φωνῇ πάντες τὴν φυσικὴν αὐτῶν κυρίαν, τὴν συγκακοπαθοῦσαν αὐτοῖς, ἐκζητοῦσι καὶ προσκυνοῦσιν. Ἡ δὲ τὸν Μελίγλαβον μετὰ τοῦ Ἀψαρᾶ κύρ Θεοδώρου καὶ τοὺς Ἰωαννίτας μετακαλεῖ, καὶ εἰς ἓν ἄμφω γενόμενοι, ἐντίμως τὸν ἀποστάτην θάπτουσι, καὶ τὸν ἀδελφὸν αὐτῆς, τὸν βασιλέα Ἰωάσαφ, εἰσφέρουσιν. Ἡ ἀγαθὴ δὲ βασίλισσα, οἷα τοῦ κακοῦ κοινοῦ πάθους ἀπαλλαγείσα, τοὺς πάντας εὐεργετεῖ, καὶ εἰς τοὺς ἐν ὑπερορίᾳ ὄντας γράμματα στέλλει καὶ μετακαλεῖ.

29. Τότε οἱ Ἀλβανῖται ἄφνω ἐλθόντες μετὰ τοῦ Σπάτα τὴν πόλιν πολιορκοῦσιν. Ὁ δὲ βασιλεὺς Ἰωάσαφ μετὰ καὶ τῆς χρυσῆς τῷ ὄντι γε βασιλίσσης καὶ τῶν ἐγκρίτων ἀρχόντων, βουλὴν ποιησάμενοι, τὸν ἀδελφὸν τῆς ἐν Κεφαλληνίᾳ δουκέσσης, τὸν Ἰζαοῦ, ὄντα καὶ αὐτὸν ἐν τῇ Κεφαλληνίᾳ, ἀθέντην καὶ μνήστορα εἰς τὴν βασίλισσαν προσκαλοῦσιν. Οὐ πολὺ τὸ ἐν μέσῳ καὶ ὁ πρωτοβεστιάριος Μιχαὴλ μετὰ τῶν παίδων αὐτοῦ ἐν τῇ εἰρκτῇ παρατίθεται, καὶ οἱ ὀφθαλμοὶ αὐτοῦ ἐξορύττονται, καὶ ὕστερον ἐξορίζονται. Οὕτω γοῶν τιμῶσιν οἱ δαίμονες τοὺς τιμῶντας αὐτοῦς, τοιαύτας δωρεὰς ἀπονέμουσι τοῖς φίλοις αὐτῶν.

28. La même année, le 23 du mois de décembre¹⁰⁰, le jeudi à l'aube, à la cinquième heure de la nuit, Thomas fut poignardé par ses gardes du corps, Nicéphorakês, Rainakês, Artabaste et Antoine le Franc. A cette heure tous les Iôannites se rassemblèrent dans la sainte métropole et tous réclamèrent d'une seule voix leur souveraine légitime, celle qui avait souffert avec eux, et se prosternèrent devant elle. Elle appela Meliglabos ainsi que Monseigneur Théodore Apsaras, rassembla les Iôannites, et les deux hommes ne faisant plus qu'un ils enterrèrent dignement l'apostat, et ils firent venir le frère de la souveraine, le basileus Joasaph¹⁰¹. La bonne basilissa, maintenant délivrée de l'ennemi public, fit bénéficier tout le monde de sa libéralité et envoya des lettres à ceux qui vivaient hors des frontières pour les rappeler.

29. Alors les Albanais vinrent soudain assiéger la ville sous les ordres de Spata. Le basileus Joasaph, avec la basilissa qui était véritablement dorée et l'élite des archontes, tinrent conseil, et invitèrent Esau¹⁰², le frère de la duchesse de Céphalonie¹⁰³, qui se trouvait lui aussi à Céphalonie, à devenir le souverain et à épouser la basilissa. Peu de temps après, le protovestiaire Michel et ses enfants furent mis en prison, ses yeux furent arrachés puis ils furent exilés. Ainsi les démons honorent-ils ceux qui les honorent, et tels sont les cadeaux qu'ils offrent à leurs amis.

¹⁰⁰ Soit le 23 décembre 1384.

¹⁰¹ Jean Uroš, devenu moine sous le nom de Joasaph en 1373.

¹⁰² Esau Buondelmonti, despote de Iôannina (1385-1411).

¹⁰³ Maddalena Buondelmonti, épouse de Léonard I^{er} Tocco et régente de Carlo I^{er}.

30. Ἀμέλει καὶ μετ' ὀλίγας ἡμέρας ὁ Ἰζαοῦ ἔρχεται· δέχονται τοῦτον οἱ Ἰωαννῖται ὑπτίαις ὄλαις χερσὶ καὶ δεσπότην αὐτὸν ἐπευφημοῦσι μηνὶ Ἰανουαρίῳ τῇ λα΄. Παραυτίκα γοῦν προσκαλοῦσι παράνυμφον ἀπὸ τῆς [τῆς] Ἑλλάδος Βλαχίας τὴν καισάρισσαν, ἣτις καὶ μετὰ τοῦ Στεφάνου εἰσήλθε, καὶ τὸν γάμον ἠτρέπισε, καὶ τὰ μνήστρα ἠβλογήθησαν, καὶ εἰς μεγάλην χαρὰν καὶ ἀγαλλιᾶσιν ἡ τῶν Ἰωαννίνων πόλις τότε ἐκοσμεῖτο καὶ ἐσεμνύνετο. Ἀγαθὸς ὢν ὁ δεσπότης τοὺς πάντας ὤκτειρῆσεν ἔτι καὶ ἐκκληροδότησεν ὕστερον.

31. Καὶ πρῶτον μὲν τὴν ἐκκλησίαν ἠτρέπισε, καὶ τὸν ποιμενάρχην αὐτῆς κύρ Μαθαῖον ἀπὸ τῆς ἐξορίας μετακαλεῖ, καὶ τὴν ἐκκλησίαν αὐτῷ παρατίθησι μετὰ τῶν παροίκων καὶ κτημάτων αὐτῆς, καὶ ἐντίμως αὐτὸν εἶχε καὶ πανταχοῦ περιῆγεν. Ἐπειτα δὲ καὶ τοὺς ἐν ὑπερορίᾳ τοὺς παρὰ τοῦ ἀποστάτου καὶ τυράννου διασκορπισθέντας Ἰωαννίτας ἀσπασίως ὑποδέχεται. Τότε τοίνυν ὁ Ἰζαοῦ φιλόχριστος ὢν, μετὰ τῆς εὐσεβοῦς βασιλίσης Ἀγγελίνης καὶ τοῦ θειοτάτου βασιλέως Ἰωάσαφ, ἐν ἀγάπῃ καὶ ὁμονοίᾳ γενόμενοι, ὁμοθυμαδὸν τὰς φυλακὰς ἐξεκένωσαν, τὰ κλωβία καὶ τὴν παλιουρὴν ἐχάλασαν, τὰ μιτᾶτα κατέπαυσαν, τοὺς δὲ οἴκους τοῖς κληρονόμοις ἀπέδωκαν, τὰς πολυδουλείας καὶ ἀγγαρείας, ἀλλὰ δὴ καὶ τὰς ζημίας μετὰ τῶν δασμῶν, ἃς πρότερον εἶχον παρὰ τοῦ τυράννου, αὐτίκα κατέπαυσαν· διὰ τοῦτο οἱ Ἰωαννῖται πανυψηλότατον καὶ ἐκλαμπρότατον αὐτὸν ἀνεκῆρυξαν· ἐπληρώθη δὲ τὸ φάσκον «τότε τὸ καλὸν δοξασθήσεται,

30. *Et bien sûr Esau arriva quelques jours plus tard : les Iôannites le reçurent tous à bras ouverts et le proclamèrent despote le 31 du mois de janvier¹⁰⁴. Aussitôt après ils invitèrent la césarissa de Valachie¹⁰⁵ helladique à être témoin de leur mariage, et elle vint avec Étienne ; on prépara le mariage, et leur union fut bénie. Tout à la liesse et à la joie, la ville de Iôannina était alors magnifiquement décorée. Le despote, qui était bon, eut de la compassion pour tous, et plus tard il rendit leurs biens à ceux qui avaient été dépossédés.*

31. *Tout d'abord il se concilia l'Église, et rappela d'exil son berger Monseigneur Matthieu et lui rendit l'église avec ses paroissiens et ses biens, lui accorda ses bonnes grâces et le garda toujours à ses côtés. Puis il accueillit les Iôannites de la diaspora qui avaient été chassés par le tyran apostat. Alors Esau, qui était un bon chrétien, la pieuse basilissa Angeline et le divin basileus Joasaph, qui partageaient assurément l'affection et la concorde, d'un commun accord vidèrent les prisons, relâchèrent les prisonniers des cachots et de l'enclos, ils mirent un terme aux mêtata, rendirent les maisons aux propriétaires légitimes, et mirent également immédiatement un terme aux charges de travail excessives et aux corvées, mais aussi aux amendes et aux prélèvements qu'avait mis en place le tyran. Pour cette raison les Iôannites lui accordèrent les titres d'éminent et de d'éclairé : et ainsi s'accomplit cette parole : « le bien sera bien vu lorsque le mal sera*

¹⁰⁴ Soit le 31 janvier 1385.

¹⁰⁵ C-à-d. Radoslava Marie Ange, épouse du César de Thessalie Alexis Ange Philanthropênos, vassal de l'empereur Jean V, qui régna entre l'abdication de Joasaph et la conquête ottomane.

ὅταν τὸ κακὸν καταισχυθῆ». Οὗτος οὐ μόνον τοὺς κατοικοῦντας ἐντὸς τῶν Ἰωαννίνων ἐγλύκανεν, ἀλλὰ καὶ τοὺς ἐξωθεν Ἀλβανίτας εἰς γαλήνην καὶ ἀγάπην εἰρηνικὴν κατέστησεν.

32. Ἀλλ' ὁ Σπάτας φθονῶν οὐκ ἐπαύσατο, ἀλλὰ δρομαίως ἦλθε πάλιν κατὰ τῶν Ἰωαννίνων· καὶ ὁ δεσπότης Ἰζαοῦ, ἐπισυνάξας τὰ στρατεύματα αὐτοῦ, κατὰ τοῦ Σπάτα ἐχώρει· καὶ ὁ Σπάτας, ἰδὼν αὐτόν, φυγὰς ὄχετο, καὶ μετὰ ταῦτα ἀγάπην ἐποίησαν. Καὶ τὸν ἐρχόμενον χρόνον ἔφερον ὁ Παλαιολόγος ὁ Βρυώνης τὰ δεσποτικὰ ἀξιώματα καὶ ἔστεψαν τὸν Ἰζαοῦ, τῶν δύο ἐπισκόπων τὴν θείαν μυσταγωγίαν ἐκτελεσάντων, τοῦ τε Βελᾶς καὶ τοῦ Δρυϊνουπόλεως, παρόντος καὶ τοῦ μητροπολίτου.

33. Τούτων οὕτως ἐχόντων, τῷ ς' δ', ἰνδικτιῶνος θ', ὁ πανιερώτατος μητροπολίτης κύρ Ματθαῖος μετήλθεν ἐνθένδε πρὸς τὰς αἰωνίους μονὰς. Τότε ὁ δεσπότης Ἰζαοῦ, φιλόχριστος ὢν, οὐκ ἐπηκολούθησε τὰ βουλευτάτα τῶν Σέρβων, καθὼς αὐτοὶ ἠνάγκαζον αὐτὸν ἵνα εἰς αὐτοῖς τὰ τῆς ἐκκλησίας κτήματα καὶ παροίκους, ἀλλ', εἰς ἔννοιαν καὶ σκέψιν ἐλθὼν, ἐξελέξατο ἄνδρα τίμιον καὶ εὐλαβῆ, εὐάρεστον θεῷ καὶ ἀνθρώποις, τὸν τοῦ Ἀρχιμανδρείου ἡγούμενον κύρ Γαβριήλ· τοῦτον ἐκ πολλῆς παρακλήσεως τοῦ δεσπότη καὶ τῶν τῆς ἐκκλησίας ἀρχόντων προσέφερον τῇ ἀγιωτάτῃ ἐκκλησίᾳ τῇ α' τοῦ Ἰανουαρίου, καὶ ὑποψήφιον αὐτὸν ἐπωνόμασαν καὶ ἐτίμησαν· ὃς καὶ τοῦ ἀρχιερατικοῦ θρόνου ἐπέβη ὕστερον. Τῷ αὐτῷ

déshonoré ». *Et non seulement il fut doux à l'intérieur avec ceux qui habitaient Ióannina, mais en plus il instaura le calme et la paix amicale avec les Albanais de l'extérieur.*

32. *Mais Spata, dont l'avidité ne cessait pas, revint vite à la charge contre Ióannina. Et le despote Esau rassembla ses corps d'armée et marcha contre Spata. Et Spata, voyant cela, partit en fuyant, et plus tard fit la paix. Et l'année suivante Bryônês Paléologue apporta les insignes du despotat et on couronna Esau, le divin office étant accompli par deux évêques, celui de Bela et celui de Dryïnopolis, en présence du métropolitite.*

33. *Sur ces entrefaites, en 6894¹⁰⁶, indiction 9, le très saint métropolitite Monseigneur Matthieu nous quitta pour la vie éternelle. Alors le despote Esau, qui était un bon chrétien, n'accéda pas aux desiderata des Serbes, qui voulaient le contraindre à leur laisser les biens et les parèques de l'église, et plein de sagesse et d'intelligence il choisit un homme respectable et pieux, agréable à dieu et aux hommes, l'higoumène de l'Archimandreion Monseigneur Gabriel, et sur l'invitation pressante du despote et des archontes de l'église on le proposa à la sainte Église le 1^{er} janvier¹⁰⁷ et ils le désignèrent et le considérèrent comme leur candidat. Et il monta plus tard sur le trône archiépiscopal. La même année le*

¹⁰⁶ Soit en 1386 ap. J.-C.

¹⁰⁷ Soit le 1^{er} janvier 1386 ap. J.-C.

δὲ ἔτει ὑπήγεν ὁ δεσπότης εἰς τὸν ἀμιράν, ὅτε καὶ βροντὴ μεγάλη ἐγένετο, καὶ ἐν τῷ καμπαναρίῳ τοῦ μοναστηρίου ψυχαὶ ἰδ' ἐβροντήθησαν. Ἔστησε δὲ ὁ ὑποψήφιος τὴν ἐκκλησίαν, ἥπερ ἦν ἔρημος, καὶ τοὺς ἐκκλησιαστικούς πρὸς ἑαυτὸν συνήγαγεν. Ἐποίμανε δὲ τὴν ἐκκλησίαν καλῶς καὶ θεοφιλῶς χρόνους δύο, καὶ εἰς τιμὴν καὶ βουλήν καὶ μεγάλην ἀγάπην αὐτὸν εἶχον οἱ αὐθένται.

34. Ἐν ἔτει ρω' ς', ἰνδικτιῶνος ια', κοινῇ βουλῇ πάντων στέλλεται ὁ ὑποψήφιος εἰς Κωνσταντινούπολιν, μηνὶ Ἀπριλίῳ τῇ κγ', κάκεισε ἔστη μῆνας ια'. ἐνταῦθα δὲ εἰσήλθε τὸν ἐρχομενον χρόνον μηνὶ Μαρτίῳ, Κυριακῇ τρίτῃ τῶν νηστειῶν. Καὶ τῷ αὐτῷ ἔτει ἔσφαγη ὁ ἀμιράς καὶ ὁ Λάζαρος, μηνὶ Ἰουνίῳ καὶ τὸν Ἰούλιον ς', λιχνευσάμενος ὁ Σπάτας, πάλιν ἔδραμεν εἰς τὰ Ἰωάννινα, καὶ σκυλεύσας κούρση τινά, ἐκαθῆσεν ἀπέναντι τῆς πόλεως· καὶ οἱ Μαλακασαῖοι ἀπέστησαν, καὶ τὸν Σπάταν προσκυνούσι, τὰ δὲ λῆια φθείρουσι καὶ τοὺς ἀμπελῶνας ἀναιροῦσι καὶ τὴν Βελτζίσταν παραλαμβάνουσι. Τότε καὶ ὁ ἐπίσκοπος τῆς Βελᾶς, κρατῶν τὴν Βρίμπιανην, ἦν ἐκ παραδόσεως τοῦ δεσπότη Ἰσαοῦ εἶχε, καὶ αὐτὸς παρείδε καὶ τὸν Σπάταν προσκυνεῖ καὶ τὸ φρούριον δίδει.

35. Τότε ὁ Ἰσαοῦ, ἐπισυνάξας τοὺς Ζαγορίτας μετὰ καὶ τοῦ λοιποῦ στρατοῦ, κατὰ τοῦ Σπάτα ἐκβαίνει· καὶ αὐτὸν μὲν οὐκ ἀφήκαν εἰς τὸν πόλεμον εἰσελθεῖν· ἐκεῖνοι δὲ [οἱ Ζαγορίται], ἐξελθόντες καὶ μικρὸν προσπηδήσαντες, εἰς φυγὴν

despote se rendit chez l'émir, et c'est alors qu'un grand éclair frappa le clocher du monastère, et que 14 âmes furent foudroyées. Le candidat rétablit l'Église, qui était déserte, et rassembla les ecclésiastiques autour de lui. Il fut pour l'Église un pâtre bon et aimé de Dieu pendant deux ans, et les souverains lui accordèrent leur grâce, le droit de siéger à leur conseil et leur grande affection.

34. En l'an 6896, indiction 11, à l'unanimité on décida d'envoyer le candidat à Constantinople, le 23 du mois d'avril¹⁰⁸, et il resta là-bas onze mois. Il en rentra l'année suivante au mois de mars, le dimanche, troisième jour du carême¹⁰⁹. Et la même année l'émir et Lazare furent tués au mois de juin¹¹⁰. Et le 7 juillet¹¹¹, Spata, mu par la convoitise, marcha de nouveau vers Ióannina, se livra à des rapines et mit le camp devant la ville. Et les Malakasi se révoltèrent, se soumirent à Spata, dévastèrent les champs de blé, détruisirent les vignobles et s'emparèrent de Beltzista. Alors l'évêque de Bela, qui tenait Brimpianês, qu'il avait reçu du despote Esau, lui aussi trahit, se soumit à Spata et lui livra sa citadelle.

35. Alors Esau, ralliant les Zagorites au reste de son armée, marcha contre Spata. On ne le laissa pas participer au combat; ils [les Zagorites] se mirent en route, engagèrent l'ennemi, et furent mis en fuite. Alors Spata fit

¹⁰⁸ Soit le 23 avril 1388 ap. J.-C.

¹⁰⁹ Soit le 21 mars 1389.

¹¹⁰ Il s'agit du sultan ottoman Murat I^{er} (1362-1389) et du prince serbe Lazare (1371-1389), tombés tous deux à la bataille de Kosovo Polje le 15 juin 1389.

¹¹¹ Soit le 7 juillet 1389 ap. J.-C.

ἐτράπησαν. Τότε ὁ Σπάτας εἰς τὴν λίμνην κάτεργα ἐνέθηκε δύο, καὶ ὁ δεσπότης ἐποίησεν ἕτερον, καὶ αὐτὸς ἀπέπνιξεν αὐτὸ· ἔνθεν τοι καὶ ὁ Μελκούτζης στέλλεται ὑπὸ τοῦ ἀμιρά ἀπὸ τὴν Θεσσαλονίκην, καὶ ὁ Σπάτας ἀπέδρασε. Εἶτα ὁ δεσπότης μετὰ τοῦ Μελκούτζη καὶ τοῦ καίσαρος, ὃς καὶ αὐτὸς ἦλθεν ἀπὸ τῆς Βλαχίας, εἰς συμμαχίαν ὑπάγει μετ' αὐτῶν, καὶ φθάνει τὸν ἀμιράν, κάκεισε διατρίψας χρόνον ἕνα καὶ μῆνας δύο, ἔρχεται μετὰ τοῦ Βρανέτζη εἰς τὸν Ἀχελῶον, καὶ ἀπ' αὐτοθεν εἰς τὴν Ἄρταν· εἶτα εἰσέρχεται εἰς τὰ Ἰωάννινα, μηνὶ Δεκεμβρίῳ τῆ δ', ἰνδικτιῶνος ἰδ', ἐν ἔτει ςω' θ'. Ἐνταῦθα ὁ Ἰσαοῦ δεσπότης, μετὰ πάντων ὧν εἶχε καλῶν, καὶ τοῦτο ἐπλούτει, ὅτι τὸν ἀρχιερέα πλέον πάντων ἠγάπα καὶ ἐφίλει καὶ ἠδέως αὐτὸν ἤκουε καὶ εἰς τὴν βουλὴν αὐτὸν προσεκαλεῖτο· τοὺς δὲ ἑτέρους ἄρχοντας τῆς βουλῆς αὐτοῦ ἐξελέξατο ἄνδρας συνετοὺς καὶ τῶν εὐγεγονότων· καὶ οὕτω μετ' εἰρήνης καὶ σταθερᾶς γαλήνης διήγον τὰ Ἰωάννινα ἐπὶ χρόνους δ'.

36. Ἐν ἔτει δὲ ςδγ', ἰνδικτιῶνος γ', μηνὶ Δεκεμβρίῳ τῆ κη', ἡ ἀγαθὴ τῶ ὄντι γε κυρία εὐσεβεστάτη βασίλισσα Ἀγγελίνα Δούκαινα ἡ Παλαιολογίνα τὴν τῶν οὐρανῶν βασιλείαν τῆς ἐπιγείου ἀντήλλαξε καὶ ἐν μετανοίᾳ καὶ ἐξομολογήσει μετὰ θερμῶν δακρῦων ἐν εἰρήνῃ ἀνεπαύσατο. Ἡ μὲν τοι πόλις τῶν Ἰωαννίνων, ὡς ἐπὶ κοινῇ τοι τρέχουσα συμφορᾷ, οὐκ εἶχε πρῶως τῆς φυσικῆς κυρίας αὐτῶν τὴν στέρησιν ἐνεγκεῖν, ἀλλ' ἀθυμίᾳ συνείχετο καὶ θρήνοις πολλοῖς καὶ γοε-

mettre deux embarcations sur le lac, et le despote en fit mettre une autre ; mais elle fut coulée. C'est alors que Melkoutzès¹¹² fut envoyé par l'émir depuis Thessalonique¹¹³, et Spata s'enfuit. Ensuite le despote s'allia avec Melkoutzès et le César, qui lui aussi était venu de Valachie¹¹⁴. Puis il se rendit auprès de l'émir où il passa un an et deux mois, vint avec Evrenos beg à Achelôos et à Arta ; puis il entra à Ióannina, le 4 du mois du décembre, indiction 14, en l'an 6899¹¹⁵. Ensuite le despote Esau, entre toutes ses qualités, était riche aussi de ce qu'il avait plus que tout autre en amitié et en affection l'archevêque, qu'il écoutait volontiers et avait appelé à son conseil. Quant aux autres archontes de son conseil, il les avait choisis avisés et issus de la plus haute noblesse. Et ainsi Ióannina passa quatre années dans la paix, la stabilité et la tranquillité.

36. *En l'an 6903, indiction 3, le 28 du mois de décembre¹¹⁶, la véritablement bonne et très pieuse basilissa Dame Ange Doukas Paléologue quitta le royaume terrestre pour le céleste, après s'être confessée avec repentir et s'être éteinte dans la paix. La ville de Ióannina, qui vivait alors une perte publique, ne supportait pas facilement la perte de sa souveraine héréditaire, se rassembla dans l'inquiétude, s'affligea et pleura avec force*

¹¹² Général turc dont le vrai nom est inconnu.

¹¹³ La ville était alors assiégée par les Ottomans.

¹¹⁴ Alexis Ange Philanthropênos, César de Thessalie.

¹¹⁵ Soit le 4 décembre 1390.

¹¹⁶ Soit le 28 décembre 1394 ap. J.-C.

ροίς ἐκόπτετο καὶ ᾠδύρευτο, καὶ συναποθέσται πάντες τὰς ἑαυτῶν ψυχὰς τῇ ἀγαθῇ κυρία προηροῦντο. Τίς ἂν δυνηθεῖη εἶπειν τοὺς κρότους τῆς πόλεως τότε, τοὺς πρὸς Θεὸν ἐπικηδεῖους ὕμνους, τὰς λαμπάδας, τὰς ψαλμοφθίας, τὰς ἐπ' ἀλλήλων συμπλοκάς καὶ θρήνους παμπληθεὶ κοπτομένων, κλαιόντων ἀρχόντων, ἀρχομένων, πρεσβυτέρων, νέων, νηπίων, γερόντων, πλουσίων καὶ πενήτων ; Θάψαντες οὖν αὐτὴν ἐντίμως, καὶ παννυχίως προσμείναντες καὶ πολλὰ δάκρυα καταχέοντες, μόλις ποτὲ πείθονται τοῦ τάφου ἀποκοπῆναι.

37. Πολλὰ δὲ ἐπένησεν αὐτὴν καὶ ἔθρηνήσατο ὁ σύννευος ταύτης Ἰζαοῦ· καὶ ἐκτελέσας τὰς πενθίμους ἡμέρας ἀξίως, μετὰ χρόνου ἐνός παραδρομῆν ἠναγκασκάζετο παρὰ τῶν ἀρχόντων αὐτοῦ καὶ τοῦ ἀρχιερέως εἰς τὰ πρὸς σύστασιν καὶ εἰρήνην τοῦ τόπου, καὶ μνηστεύεται τὴν θυγατέρα τοῦ Σπάτα, Εἰρήνην καλουμένην· καὶ ἦν αὕτη γυνὴ ἀνδρεία, φρονήματι καὶ κάλλει εὐπρεπῆς καὶ ἀρετὴν περιβεβλημένη.

38. Τοῦ γάμου δὲ τελεσθέντος, μηνὶ Ἰανουαρίῳ, ἰνδικτιῶνος δ', ἐπὶ ἔτους ςϞδ', μετ' ὀλίγας ἡμέρας κατέβη ὁ Βρανέτζης καὶ ὁ Ἰαξῆς κατὰ τοῦ Γκιόνη· κάκειθεν διελθόντας ἐδέξατο τούτους ὁ Σπάτας ἐν τῇ τοποθεσίᾳ τοῦ Δρίσκου καὶ πόλεμον [ἐκεῖνοι] συνεκρούσαντο. Σφάζαντες γὰρ [οἱ Χριστιανοὶ] τοὺς Ἰσμαηλίτας κατεδίηξαν ὀπίσω αὐτῶν ἕως τὴν Φανερωμένην· οἱ δὲ Ἀλβανῖται ἐξέδωκαν ἑαυτοὺς εἰς τὰ κούρση καὶ κέρδη. Φεύγοντες δὲ ὁ Βρανέτζης καὶ ὁ Ἰαξῆς μετ' ὀλίγων

lamentations et gémissements, car tous auraient préféré perdre la vie en même temps que leur bonne Dame. Pouvaient-ils seulement dire les chants que connut alors la ville, les hymnes funèbres adressés à Dieu, les cierges, les psalmodies, les étreintes mutuelles et les lamentations de la foule en deuil et en pleurs des dirigeants comme des dirigés, des anciens comme des jeunes, des enfants comme des vieillards, des riches comme des indigents ? Ils l'enterrèrent avec honneur, attendirent toute la nuit, versant de nombreuses larmes, et n'acceptèrent qu'à regret d'interrompre un jour le deuil.

37. Son conjoint Esau la pleura et la regretta beaucoup ; et passés les jours de deuil convenables, au bout d'un an ses archontes et l'archevêque l'obligèrent, pour la stabilité et la paix de la région, à épouser la fille de Spata, qui s'appelait Irène¹¹⁷. C'était une femme courageuse, distinguée par son maintien et sa beauté et qui passait pour excellente.

38. Quelques jours après la célébration du mariage, au mois de janvier, indiction 4, en l'an 690¹¹⁸, Evrenos et Yahşi descendirent¹¹⁹ contre Gjin. Et lors de leur trajet Spata les attendit sur sa position du Driskos¹²⁰ et ils [les Chrétiens] attaquèrent. Ils massacrèrent les Ismaélites et les firent reculer, les chassant jusqu'à Phanerômenê. Là, les Albanais se laissèrent aller au pillage et à la prise de butin. Evrenos et Yahşi s'enfuirent donc avec quelques hommes, pas plus de 300,

¹¹⁷ Elle était la veuve de Marchesano de Fiore et la mère de Carlo Marchesano, futur seigneur d'Arta.

¹¹⁸ Soit en janvier 1396 ap. J.-C.

¹¹⁹ L'armée turque arrivait en Épire après avoir traversé la Pinde et descendait donc des montagnes.

¹²⁰ Eminence (1078 m.) dominant la route de Metsovo et de la Thessalie.

οὐ πλείονων τῶν τ', ὅταν ἤγγισαν πλησίον εἰς τὰς Πράτοκας, στραφέντες οἱ Ἀγαρηνοὶ ἐδίωξαν τοὺς Χριστιανοὺς, καὶ ἔσφαξαν οὐκ ὀλίγους, αὐτοὶ δὲ διεσώθησαν.

39. Ἐπὶ ἔτους ςϞζ', Ἰνδικτιῶνος ζ', μηνὶ Ἀπριλίῳ, τῇ ἕκτῃ, τῇ Κυριακῇ τοῦ Ἀντιπάσχα, ἐκστρατεύει κατὰ τοῦ Γκιόνη τοῦ Ζενεβίση ὁ δεσπότης Ἰζαοῦ μετὰ πάσης δυνάμεως αὐτοῦ. Ἐπισυνάξας οὖν τὰ στρατεύματα, τοὺς Μαλακασαίους καὶ Μαζαρακαίους, ἔτι δὲ τοῦ Παπίγκου καὶ τῶν Ζαγορίων, ἀλλὰ δὴ καὶ τῆς Δρυϊνουπόλεως μετὰ τοῦ Ἀργυροκάστρου καὶ τῶν Μεγάλων Ζαγορίων, κατήλθε μέχρι τοῦ Μεσοποτάμου· κἀκεῖθεν δέ, θέλων διελθεῖν πρὸς τὰ μέρη τῆς Δίβρης, ἐπέπεσεν ἐπ' αὐτοὺς γνόφος καὶ θύελλα· καὶ ὁ Γκιόνης, ἀκολουθῶν αὐτοὺς, κατὰ κράτος νικᾷ καὶ εἰς χεῖρας αὐτοῦ ὁ δεσπότης ἐξέδοτο, ἡμέρᾳ δ', Ἀπριλίῳ θ', καὶ εἰς δεσμὰ καὶ στρεβλώσεις μετὰ τῶν ἀρχόντων αὐτοῦ ἀποκλείει ἐν τῇ φρουρᾷ.

40. Ἐχὼν οὖν ὁ δεσπότης γνησίους συγγενεῖς ἀπὸ τῶν ἐντίμων ἀρχόντων τῆς περιδόξου μεγάλης πόλεως Φλωρεντίας, ἀνέδραμον ἐκεῖνοι πρὸς τὸ κομμούνιον τῆς Βενετίας, καὶ ἐρωτήσαντες περὶ τοῦ δεσπότη, ἀπῆλθον εἰς τὸν μπαίλον τῆς νήσου τῶν Κορφῶν, καὶ ἐξέβαλον αὐτὸν εἰς δέκα χιλιάδας φλωρίων ἀπὸ τοῦ Ἀργυροκάστρου. Περὰσας τοίνυν ὁ Ἰζαοῦ εἰς τοὺς Κορφοὺς καὶ διαμείνας ἡμέρας τινάς, ἀπέπλευσεν εἰς τὴν Ἅγιαν Μαύραν· ἐκεῖθεν διελθὼν εἰς τὰ μέρη Γυροβολέας, ἐδέξατο αὐτὸν ἀσπασίως ὁ πενθερὸς αὐτοῦ μετὰ τοῦ Σγούρου

et lorsqu'ils arrivèrent aux abords de Pratokai, les Agaréniens, lors de leur retour, violèrent les chrétiens et en tuèrent beaucoup, puis ils se sauvèrent.
39. *En l'an 6907, indiction 7, le 6 du mois d'avril, le dimanche de l'Antipâques¹²¹ le despote Esau mena campagne contre Gjin Zenevesi avec toutes ses forces. Il rassembla donc ses corps d'armée, les Malakasi et les Mazaraki ainsi que les corps de Papinkon et du Zagori, mais aussi de Dryinoupolis, d'Argyrokastron et du grand Zagori, et marcha jusqu'à Mesopotamos. Et de là il voulut pénétrer jusqu'au territoire de Dibré, mais l'obscurité et la tempête tombèrent sur eux. Et Gjin, qui les suivait, les vainquit de toute sa force, et le despote tomba dans ses mains, le mercredi 9 avril¹²², et il fut enfermé dans une forteresse avec ses archontes, pour y être enchaîné et torturé.*

40. *Le despote ayant deux parents légitimes parmi les honorables archontes de la grande et fameuse ville de Florence, ceux-ci accoururent au communion¹²³ de Venise, et après avoir posé des questions au sujet du despote, ils partirent chez le baile de l'île de Corfou, et ils le firent quitter Argyrokastron pour 10 000 florins. Esau passa donc à Corfou et après y avoir passé quelques jours il navigua pour Sainte Maure. Là, en allant du côté de Gyroboléas¹²⁴, il fut reçu agréablement par son beau-frère¹²⁵*

¹²¹ C.-à-d. le dimanche suivant celui de Pâques, soit le 6 avril 1399.

¹²² Soit le mercredi 9 avril 1399.

¹²³ Cet équivalent grec du latin *communium* désigne probablement le Sénat vénitien.

¹²⁴ Probablement Gyra, sur l'île de Leucade, près de la côte continentale.

¹²⁵ Gjin Boua Spata.

τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ, καὶ εἰσήλθεν ἐντὸς τῆς πόλεως Ἄρτης· εἶτα πρὸς τὴν πόλιν τῶν Ἰωαννίνων ἐκπέμπεται, καὶ ἐνταῦθα εἰσήλθε μηνὶ Ἰουλίῳ ιζ'.¹²⁶¹²⁷

41. Ἐτει ςϞη', ἰνδικτιῶνος η', τῇ κθ' τοῦ Ὀκτωβρίου, Τετάρτη ἡμέρα, ὁ δεσπότης Σπάτας ἀπῆλθε πρὸς τὰ μέλλοντα δικαιοτήρια [ἀπὸ τοῦ βίου], καὶ παραυτίκα ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ Σγοῦρος τὴν Ἄρταν παραλαμβάνει· καὶ μετ' ὀλίγας ἡμέρας ἐπιπηδᾷ κατ' αὐτοῦ ὁ Μπογκόης, ὁ Σερβαλβανιτοβουλγαρόβλαχος, καὶ τὸν Σγοῦρον ἐκδιώκει, τοὺς δὲ τοπικοὺς τῶν ἐντίμων ὑποῦλως καὶ δολερῶς πάντας ἐψιθύριζε, καὶ εἰς φρουρὰς ἀποκλείει καὶ εἰς ἀφανισμόν, οἴμοι τὰ ἑαυτῶν οἰκήματα πεποίηκεν, ἕως οὗ καὶ εἰς ἐξορίαν αὐτοὺς ἐκπέμπει.

Ὡ, πῶς ἀδακρυτὴ τὴν τούτων ὑπενέγκω μνήμην καὶ στέρησιν! Ἄκαρνανία κλαίουσα τὰ τέκνα αὐτῆς, καὶ οὐκ ἤθελε παρακληθῆναι, διότι οὐκ εἰσί. Προσκυνῶ, Χριστέ, τὰς κρίσεις σου, ἀλλ' αὐτὰς οὐκ ἐξετάζω. Δάκρυσι δὲ γέγραφα, οὐ μέλανι· τοῦτο γὰρ ἴδιον πέφυκεν ἀγάπης πληρεστάτης, τὸ χαίρειν μετὰ χαιρόντων καὶ συμπενεθεῖν τοῖς πενθοῦσιν. Ὅτι σοὶ δόξα πρέπει, Υἱὲ μονογενὲς Θεοῦ τοῦ προανάρχου, σὺν τῷ Πατρὶ καὶ τῷ παναγιῷ καὶ ἀγαθῷ καὶ ζωοποιῷ σου Πνεύματι, νῦν καὶ ἀεὶ καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. Ἀμήν.

ainsi que son frère Sgouros¹²⁸, et rentra dans la ville d'Arta. Puis il fut renvoyé à la ville de Ioannina, et y entra le 17 juillet¹²⁹.

41. En l'an 6908, indiction 8, le mercredi 29 octobre¹³⁰, le despote Spatas quitta la vie pour subir le jugement dernier, et aussitôt son frère Sgouros s'empara d'Arta. Et peu de jours après, Bogoës, le Serbo-albanobulgaro-valaque, l'attaqua et le chassa; quant aux honorables personnalités du cru, il les calomnia tous avec fourberie et dissimulation, les enferma dans des forteresses où ils disparurent, fit siennes leurs demeures, avant de les envoyer tous en exil.

O, comment supporterais-je sans pleurer leur évocation et leur spoliation! Acarnanie¹³¹ pleurait ses enfants, et ne voulait pas se consoler de ce qu'ils n'étaient plus. Je me soumets, ô Christ, devant tes décisions, mais je ne les juge pas. J'ai écrit avec mes larmes, pas avec mon encre; C'est en effet le produit de l'amour le plus accompli, que de se réjouir avec ceux qui se réjouissent et de souffrir avec ceux qui souffrent. Car la gloire t'est due, Fils unique de Dieu, qui précède l'éternité, avec le Père et ton très saint, bon et vivant Esprit, maintenant, toujours et pour les siècles des siècles. Amen.

¹²⁶ On notera le nominatif à la place du génitif absolu qu'on aurait attendu.

¹²⁷ On notera la forme latine au lieu du grec Κέρκυρα.

¹²⁸ Sgouros Boua Spata, frère de Gjini, seigneur d'Angelokastron, mort en 1403.

¹²⁹ Soit le 17 juillet 1399.

¹³⁰ Soit le 29 octobre 1399.

¹³¹ Cette confusion se retrouve dans tous les auteurs de l'époque, qui considèrent l'Étolie comme la région de Ioannina et l'Acarnanie comme celle d'Arta.

Annexe V/4 : extrait du *Panégyrique* d'Isidore de Kïev (ca. 1428)

Édition Vogiatzidis, *Παλαιολόγεια καὶ Πελοποννησιακά*, t. III, pp. 194-197.

Ἔστι Κάρουλος γένος Ἰταλός, ὄξυς καὶ δραστήριος ἀνὴρ, τὰ μέγιστα πεπονθώς πρὸς τῶν βασιλέων εὖ καὶ τιμηθεὶς ἀξίαν οὐ τὴν τυχοῦσαν, ἀλλὰ καὶ ἐς δεσπότην φθάσας ἀξίωμα, τὴν προγονικὴν τῶν νήσων προκατάρχων ἀρχὴν· νησιῶτις γάρ· ἢ δ' ἐστὶν Ἰθάκη, Ζάκυνθος, Λευκάς καὶ Κεφαλληνία· συγκατέλαβε παρὰ μικρὸν τὴν ἅπ' Αἰτωλῶν μέχρι Θεσπρωτῶν καὶ Μολοτῶν, ἢ τῆς Ἡπειροῦ μέρος, οὐ ξύμπασα, ἀλλὰ τι καὶ τῆς Ἀχαΐας τελεῖ, ὅσον ἅπ' Ἀχελφῶν μέχρις Εὐήνου διήκει ποταμοῦ. Πάσης δὲ ἐκείνης τὰ μὲν ἐπὶ θάλατταν χωρία Ἕλληνας ᾄκουν, τὰ δ' ἄνωτέρω καὶ πρὸς μεσογαίαν βάρβαροι καὶ πάλοι καὶ νῦν, οὓς ἐκβαλόν, τοῦτο μὲν ἀπάτη καὶ πειθοί, τοῦτο δὲ δόλω, ἔστι δ' οἷς καὶ βίαν ἐπαγαγόν, ἄρχει ξυμπάσης, ἐν ἣ τὸ παλαιὸν τοσάδε διανενομήτο τὰ γένη, Αἰτωλῶν, Ἀκαρνάνων, Ἀμφιλόχων, Κασσιοπαίων, Δολόπων, Ἀμπρακιωτῶν, Ἀθαμάνων, Θεσπρωτῶν, Μολοτῶν καὶ Χαόνων τῶν καὶ ἀνηκόντων ἐς Ἀκροκεραῦνια ὄρη. Ταῦτα, γένη παλαιά, καὶ πολλὰ, εὐανδροῦντα καὶ πολυανδροῦντα τὸ πάλοι, νῦν ἀπορία μεγάλη κατείληπται καὶ τοῦνομα προσαπολωλὸς ἕκαστόν ἐστι. Χρόνος γάρ ὁ μακρὸς λήθη καταχέει πάντων μακρὰν. Καὶ τανῶν ᾄκισται σποράδην ἐκείνη καὶ κατὰ μικρὸν ὑπ' Ἀλβανῶν, γένους ἰλλυρικοῦ ξύμπασα καὶ κωμηδόν· νομαδικόν γάρ τὸ γένος καὶ λυπρόβιον, οὐ πόλεις, οὐ φρουρίους, οὐ κώμαις, οὐκ ἀγροῖς, οὐκ ἀμπελῶσιν, ἀλλ' ὄρεσι χαίρον καὶ πεδιάσιν.

Carlo, Italien par la race, est un homme vif et actif, qui a eu les meilleures dispositions pour les empereurs et qui a reçu un honneur qui ne doit rien au hasard : il est parvenu à la dignité de despote, en partant des îles de son domaine patrimonial ; celui-ci est en effet insulaire et consiste en Ithaque, Zante, Leucade et Céphalonie ; il s'est étendu à peu de choses près¹³² au territoire qui va de l'Étolie à la Thesprotide et au pays des Molosses, c'est-à-dire à une partie de l'Épire, mais seulement en partie, et aussi à une partie de l'Achaïe, à savoir ce qui s'étend entre les fleuves Achelôos et Euênos. Dans tout ce territoire, les régions proches de la mer sont habitées par des Grecs, et celles qui sont en hauteur et en allant vers l'intérieur des terres sont peuplées de barbares, autrefois comme aujourd'hui, qu'il [Carlo] repousse, ou qu'il soumet tantôt par trahison tantôt par ruse, et il exerce contre eux sa violence, et il commande dans ce territoire tout entier, que tant de peuples se sont autrefois partagé, les Etoliens, les Acarnaniens, les Amphiloques, les Cassiopées, les Dolopes, les Ambraciotes, les Athamans, les Thesprotes, les Molosses et les Khaones¹³³, qui s'avancent même dans les montagnes d'Acrocéraunie. Ces peuples anciens, nombreux, faits d'hommes autrefois bons et nombreux, n'ont pas réussi à traverser le temps jusqu'à aujourd'hui et leurs noms mêmes ont disparu. En effet, plus long est le temps passé, plus profond est l'oubli où sombre toute chose. Et maintenant cette terre est peu à peu peuplée de façon éparse par un peuple illyrien, les Albanais, entièrement dans des villages. En effet ce peuple est nomade et mène une vie rude, vivant sans villes, sans citadelles, sans villages, sans champs, sans vignobles, ne connaissant que montagnes et plaines.

¹³² Vogiatzidis (Συμβολή), p. 73) traduit παρὰ μικρὸν par ὀλίγον κατ' ὀλίγον, « petit à petit ».

¹³³ Peuples antiques.

Αἱ δὲ πόλεις καθαρὸν ἔτι σώζουσι τὸ ἐλληνικὸν γένος, ὧν δύο ἐστὸν¹³⁴ ἄρτι προκαθεζομένω, Ἀμπρακία¹³⁵ μὲν τῷ παρ' αὐτῆς ἐπωνύμῳ κόλπῳ, ἀνωτέρω κειμένη τοῦ μυχοῦ· ὄκισται δὲ παρὰ Γόλγου τοῦ Κυψέλου, ὑπερκειμένη θαλάττης ἱκανῶς, παραρρεῖ δ' αὐτὴν Ἄραχθος ποταμός, μεταφίσται δὲ ἐκείνης μικρὸν ἄπωθεν, μεταβαλοῦσα καὶ τοῦνομα· ἢ δ' ἐτέρα πρὸς τῇ Ἀχερουσίᾳ λίμνῃ νέον, οὐ πάνυ νέον οἰκισθεῖσα πρὸς τινος Ἰωάννου καὶ τὴν ἐκείνου φέρουσα τανῦν ἐπωνυμίαν· τάχα δ' ἂν εἴη αὕτη Ἐφυρα Θεσπρωτῶν ἢ πόλις ἢ ὅ τι ταύτης ἐγγυτέρω κειμένη πάλαι. Ταῦτα τοίνυν προσκτησάμενος ὠνεῖται παρὰ Λιβερίου καὶ τινα Πελοποννήσου πόλιν, ἢ Κυλλήνην τὸ παλαιόν, οἶμαι, ἐλέγετο καὶ ἦν Ἡλείων ἐπίνοιον¹³⁶, ἐξ ὅτου δὲ παρ' Ἰταλῶν ἐάλω Πελοπόννησος εἰς σχῆμα μείζονος παρ' αὐτῶν ἀνεγήγερται πόλεως, τῷ μακρῷ κατεργασθείσης χρόνῳ καὶ μὴδ' ἴχνος σχεδὸν τηρικαῦτα φερούσης, Κλαρέντζης παρ' αὐτῶν μετονομασθείσης. Τὰ μὲν οὖν μεταξὺ πάντα παρήμι, ἔργον ἱστορίας καὶ συγγραφῆς τυγχάνοντα. Ἐκείνης τοίνυν ὥσπερ εἴρηται κρατήσας, συμπεριλαμβάνει καὶ τὴν ἀπὸ τῶν ἐκβολῶν διήκουσαν Ἀλφειοῦ μέχρις Ἀχελῷου ποταμοῦ πᾶσαν, πρὸς ὧν Δύμη πάλαι πόλις ἀχαϊκῆ, καὶ πᾶσαν Ἠλιν κοίλην¹³⁷ ἀνήκουσαν ὡς πρὸς μεσόγαιαν τῆς Πελοποννήσου καὶ ὅς' ἀνήκει πρὸς τῷ ὄρει Φολόης πάνθ' ὑφ' ἑαυτῷ πεποίηκε, τὰ μὲν πείσας, τὰ δὲ καὶ βιασάμενος Κεντηρίωνα τὸν πρίγκιπα, παρ' οὗ φθάσας ἔδειξεν ὁ λόγος ἀφελόμενον τὸν αὐτοκράτορα τὰς πόλεις Μεσσηνίων καὶ τὰ λοιπά.

Les villes préservent encore la pureté du peuple grec ; deux d'entre elles sont à présent à la pointe de sa défense. Ambracie¹³⁸, au bord du golfe du même nom, dont elle surplombe l'extrémité, a été fondée par Golgos, fils de Kypselos, de façon à dominer convenablement la mer. Elle est arrosée par le fleuve Arachtos. Elle s'est déplacée un peu plus loin, emmenant son nom avec elle. L'autre, sur le lac de l'Achéron¹³⁹ depuis peu¹⁴⁰, a été fondée il y a longtemps en l'honneur d'un certain Jean et porte aujourd'hui encore son nom. Peut-être est-elle Ephyra, la ville des Thesprotes, parce que cette dernière se trouvait autrefois très près de son emplacement. En outre il a acquis par achat auprès d'Olivier¹⁴¹ une ville du Péloponnèse, qui s'appelait autrefois Cyllène¹⁴² me semble-t-il, et qui était un port des Eléens ; depuis que le Péloponnèse est tombé aux mains des Italiens, ceux-ci l'ont élevée au rang de ville principale, y ont effectué pendant longtemps des travaux sans qu'elle n'en porte aujourd'hui quasiment aucune trace et l'ont rebaptisée Clarentza. Je laisse de côté tout ce qui s'est passé entre-temps, et qui fait l'objet d'un ouvrage historique. De même, il est dit qu'il était maître de cette terre, qui va de l'embouchure de l'Alphée jusqu'au fleuve Achelôos¹⁴³, sur lequel se trouve l'ancienne ville achéenne de Dymé, et toute l'Elide encaissée avançant jusqu'à l'intérieur du Péloponnèse et qui s'avance jusqu'au mont Pholoé, tous territoires qu'il a mis sous sa coupe, tour à tour en persuadant et en violentant le prince Centurione, dont ce discours a déjà montré comment l'empereur lui a ôté les villes de Messénie et le reste.

¹³⁴ L'emploi du duel montre bien la volonté d'archaïsme de l'auteur.

¹³⁵ Graphie archaïsante.

¹³⁶ cf. Thucydide, II, 84, 5, 3.

¹³⁷ cf. Thucydide, II, 25, 3, 4. L'expression est reprise dans des fragments d'Aristote et d'Ister de Cyrène.

¹³⁸ Nom antique d'Arta.

¹³⁹ Nom antique du fleuve appelé à l'époque byzantine le Glykys et aujourd'hui de nouveau l'Achéron. Le lac de Iōannina est ordinairement appelé Pambōtis.

¹⁴⁰ Inexplicable. Le *kastron* de Iōannina était déjà situé aux bords du lac lors de la prise de Iōannina par Bohémond de Tarente en 1082.

¹⁴¹ Oliverio Franco, seigneur de Clarentza qu'il vendit à Carlo Tocco en 1421.

¹⁴² Nom antique de Clarentza.

¹⁴³ Plusieurs fleuves portaient durant l'Antiquité le nom d'Achelôos. Ce nom désigne ici non pas le fleuve d'Étolie-Acarmanie, mais celui connu également sous le nom de Peiros (Πεῖρος) ; cf. Hérodote, I, 145 ; BAILLY, *Dictionnaire français-grec*, p. 1506.

Ταῦτα ἔχων πάντα καὶ μὴ βουλόμενος ἡρεμεῖν, ἀλλ' ἄχαριστῶν περὶ τοὺς εὐεργέτας, μεσοῦντος ἤδη τοῦ χειμῶνος, τρίτου ἔτους ἤδη παρερρηκός, τὰς ἀγέλας ἀφαιρεῖται τῶν ἐν Πελοποννήσῳ πάσας Ἰλλυριῶν, παμπόλλας μὲν ἵππων, παμπόλλας δὲ βοῶν, πλείστας προβάτων, πλείστας συῶν· ἔνσπονδος γὰρ ὢν, παρασπονδήσας εὐθύς, πάσας ὑφέιλεν ἐκείνας, ἐπιτηδεῖου τοῦ τῆς Ἥλιδος ὄντος χωρίου, καὶ μᾶλλον διὰ τὴν τῶν ἀνθρώπων ἔρημίαν· συχνὴ γὰρ κατέλαβε πρὸ ἐτῶν αὐτὴν ἱκανῶν ἀπορία· χειμάζειν εὐμαρῶς τὰ ζῶα καὶ χόρτον ἱκανὸν φέροντος καὶ ἀλεεινοτέρου ὄντος καὶ ὡς παραλίου καὶ ἀπὸ τῆς ἐπωνυμίας κοίλου τοῦ χωρίου φαινομένου. Πρὸς ἐκείνον τοίνυν τὰς δυνάμεις συναγαγόντες, περιεκάθισαν πηξάμενοι χάρακα, τὴν παράλιον καὶ προκαθεζομένην πόλιν ἄρτι τῶν Ἡλείων πολιορκοῦντες, ἀπὸ μὲν τῆς ἠπείρου τὰς περὶ τὰς περιαγαγόντες δυνάμεις, ἀπὸ δὲ θαλάττης ταῖς τριήρεσι περικυκλώσαντες. Ταῦτα μαθὼν καὶ δεῖσας ὁ Κάρουλος, στόλον ἀθροίζει τὸν μὲν ἀπὸ τῶν νήσων, τὸν δ' ἀπὸ τῆς Ἡπείρου, καὶ τινὰς προσκαλεσάμενος Μασσαλιωτῶν, ἐκπέμπει, στρατηγὸν ἕνα τῶν υἱῶν αὐτοῦ ᾧ Τόρνος, ἐπιστήσας, ὄνομα.

Il avait tout cela et, ne souhaitant pas se calmer, se montra ingrat envers ses bienfaiteurs : au milieu de l'hiver¹⁴⁴, alors que déjà la troisième année était écoulée, il enleva aux Illyriens¹⁴⁵ qui se trouvaient dans le Péloponnèse toutes leurs vaches, ainsi que de grandes quantités de chevaux, de grandes quantités de bœufs, beaucoup de moutons, beaucoup de porcs. En effet il était notre allié, mais rompit aussitôt l'alliance¹⁴⁶, et s'empara de toutes les vaches, pour lesquelles l'Elide est un pays favorable, peut-être à cause de la rareté des hommes. En effet l'indigence s'est fréquemment emparée d'elle pendant de longues années. Les animaux peuvent hiverner facilement, car le pays apporte du fourrage en quantité suffisante, jouit d'un climat tempéré car proche du littoral, et apparaît encaissé comme son épithète l'indique. Alors, [les nôtres] rassemblèrent leurs forces contre lui et montèrent un camp retranché, afin d'assiéger la ville des Eléens, située sur la côte et depuis peu encerclée, sur terre par des patrouilles d'infanterie, sur mer par des patrouilles de trières. Apprenant cela avec crainte, Carlo rassembla ses troupes, depuis les îles et depuis l'Épire¹⁴⁷, et ayant appelé certains Marseillais¹⁴⁸, lança l'expédition, après avoir nommé comme général un de ses fils, qui avait pour nom Tornos¹⁴⁹.

¹⁴⁴ La guerre battant son plein en mars 1427 nous pouvons en conclure que l'incident avec les Albanais a eu lieu pendant l'hiver 1426-27.

¹⁴⁵ Il s'agit des Albanais soumis au despotat de Mistra depuis Manuel Cantacuzène. Ces éleveurs nomades allaient chaque année faire paître leurs troupeaux en Élide, apparemment en fonction d'un accord entre Carlo et les Paléologues.

¹⁴⁶ Un accord était donc survenu entre les Tocco et les Paléologues, ces derniers reconnaissant l'extension territoriale des premiers, trois ans révolus avant le déclenchement de la guerre, soit en 1423.

¹⁴⁷ En grec, le même mot signifie à la fois « Épire » et « continent ». L'auteur peut donc tout aussi bien désigner les domaines continentaux de Carlo, qui se trouvent bien entendu en Épire.

¹⁴⁸ Il s'agit probablement de soldats provençaux envoyés par Louis III, roi de Naples et comte de Provence, suzerain de Carlo.

¹⁴⁹ Torno, bâtard de Carlo.

Ἐκπέμπει δὲ καὶ βασιλεὺς τὰς τριήρεις, ἀναδείξας ἄρχοντα καὶ στρατηγὸν καὶ ὑποθεὶς αὐτῷ πάνθ' ὅσα πρὸς ἀσφάλειαν πρῶτον καὶ σύστασιν καθορᾶ τῶν ἰδίων, Λεοντάριον τὸν καλόν, εἶτα καὶ τὴν νίκην καὶ τὴν συμπλοκὴν ὡς δεῖ καταπραχθῆναι. Ἄραντες οὖν πρὸς ταῖς Ἐχινάσιν ἐντυγγάνουσι ταῖς ἐναντίας νήσοις, [καὶ] σημείων ἀρθέντων παιανί[σαν]τες καὶ ταῖς μὲν σάλπιγξι ἠγή[σαν]τες τοῖς δὲ ρόπτροις καὶ τοῖς κυμβάλοις περι[δου]πήσαντες βύθιον τι καὶ [...] ὄδες, καὶ τούτοις ὀρμῆ τι καὶ τεχνήματι θάρσους ἐμβαλόντες καὶ ἀναρρήξαντές τινων παρεξιρεσίας συνέτριψαν, φόνον ἐργασάμενοι τῶν ἐναντίων οὐκ ὀλίγον, τόξοις τὰ πρῶτα καὶ ἀκροβολισμοῖς χρώμενοι, εἶτα δόρασι καὶ κοντοῖς καὶ καταπέλταις, ἐγγυτέρω γεγονότες, ὥσπερ τινὸς πεζομαχίας συνισταμένης. Καὶ τὰς μὲν αὐτάνδρους εἶλον τῶν νεῶν, τὰς δ' ἐς ἀπορίαν κατέστησαν ἐσχάτην, ὥσθ' ὑποχωρῆσαι πρὸς φυγὴν. Ἐάλω δ' ἂν καὶ ἡ στρατηγὶς παρὰ μικρὸν αὐτῷ στρατηγῷ, τῶν ἐπὶ τοῦ καταστρώματος στρατιωτῶν τῶν πλείστων πεσόντων. Τῶν δὲ περιλειπομένων ἀσπίδας ῥίψαντες τινες καὶ δόρατα βασιλέα εὐφήμουν, καὶ σφᾶς αὐτοὺς κατωνόμαζον δούλους, πρὸς ἱκετείαν τραπέντες. Οἱ δ' ἐρέται ἐς τὰ κοῖλα τῆς νεῶς ἀπερρυήκεισαν. Σχεδὸν δ' ἦλω, εἰ μὴ τύχη τις ἐκώλυσε παρεμπεσοῦσα.

Et le basileus envoya les trières, proclamant archonte et général le bon Léontarês¹⁵⁰, lui offrant tout ce qu'il jugeait bon pour, tout d'abord, la sécurité et le rassemblement de ses troupes, puis pour la victoire et le combat, ainsi qu'il fallait le faire. Ils levèrent donc les voiles pour les Echinades et arrivèrent face aux îles ennemies. Après avoir hissé le pavillon, ils poussèrent le cri de guerre et firent retentir des chants marins, accompagnés de trompettes, de tambours et de cymbales, afin, par cet artifice, de se donner ainsi confiance en vue d'un assaut et firent irruption, brisant les flancs de quelques navires, provoquant la mort de nombreux ennemis, utilisant tout d'abord des arcs et des projectiles, puis des javelots, des épieux et des catapultes, au fur et à mesure qu'ils se rapprochaient, comme s'il s'agissait d'une bataille d'infanterie. Ils prirent certains des navires avec leurs hommes, tandis qu'ils placèrent les autres en grande difficulté, jusqu'à ce qu'ils fuient. Et il s'en fut de peu que même le navire amiral ne tombât aux mains de notre général en personne, car la plupart des soldats sur le pont étaient tombés. Certains des survivants jetèrent leurs boucliers et leurs lances, et acclamèrent le basileus, s'appelant eux-mêmes ses esclaves, passant de l'hostilité aux louanges. A ce qui sera dit, les autres s'étaient enfuis dans la cale du navire. Celui-ci était quasiment tombé, quand par hasard une coïncidence l'empêcha.

¹⁵⁰ Dêmêtrios Laskaris Leontarês. cf. PLP n° 14676.

Οιομένων γάρ ἤδη οὐχ οἷαν τε οὖσαν ὄλωσ' ἀντέχειν καὶ πρὸς τὰς ἄλλας τρεπομένων· ἀπερρυήκει γάρ τοῦ δεσμοῦ· καὶ τῆς τοῦ καμπύλου σιδηρᾶς ἐκείνης ἐπανακάμψαντος ἀγκύρας, δι' ἧς καὶ συνέιχετο· ἀπερρήγνυτο γάρ· καὶ περίπλουν τῆς στρατηγίδος ποιῆσαι βουλομένης, ὑπὸ δὲ ὄγκου καὶ βρίθου βραδείαν τὴν ἀναστροφὴν καὶ ἀντεπεξέλασιν ποιούσης, ἐξαίφνης ὑπέδρα¹⁵¹, τὰ ἰστία χαλάσασα, πνεῦμά τε ἐγερθὲν πελάγιον καὶ σφοδρότερον ἔμπεσόν τὴν ὁθόνην ὑπεκόλλου, τῇ φυγῇ τὴν ἐλευθερίαν αὐτῆς χαρισάμενον. Ἡ καὶ διωκομένη προσώκειλε τῇ Λευκαδίων, ἀποδράσει τὴν σωτηρίαν ὑφελομένη. Ἦλωσαν τοίνυν ἄνδρες πεντήκοντα μὲν πρὸς τοῖς ἑκατόν, καὶ τούτων πολλοὶ τῶν εἰς γεγονότων, ἐν οἷς καὶ ἀδελφιδοῦς Καρούλου τοῦ δεσπότη. Πεσόντες δὲ καὶ τετρωμένοι τῶν ἀποφυγόντων ἦσαν οἱ πλείους. Οἱ δ' ἡμέτεροι τὴν ἄδακρυον σχεδὸν εἰργάσαντο νίκην. Τοῦτο τὸ τρόπαιον κατέσεισε τὴν ἐκείνου ψυχὴν· τοῦτο καθείλε τὸ φρόνημα τῶν ἀνθισταμένων· τοῦτο πᾶσαν ὑπέσυρεν ἐκείνῳ τὴν προσδοκίαν καὶ ὑπεχάλασε· τοῦθ' ἡμῖν ἀπέδωκεν Ἡλιδος ἀπάσας πόλεις, καὶ φίλον μὲν ἀντὶ δυσμενοῦς, συγγενῆ δ' ἀντὶ ἀλλοτρίου καὶ ξύμμαχον πεποίηκεν ἀντὶ πολεμίου. Καὶ πόλεμον ἐκείνος καὶ ὄπλα διεκφυγῶν ἐνέτυχε θαλία καὶ πανηγύρει, τὸν αὐτάδελφον αὐτοκράτορος τοῦ θειοτάτου γαμβρὸν εὐρηκῶς δεσπότην τὸν καλὸν καὶ γενναῖον, οὗ τὰ πλεονεκτήματα πολλῶν δεῖται τῶν ἐγκωμίων.

En effet, [les assaillants], pensant qu'il n'était déjà plus capable de résister, se tournèrent vers d'autres navires, et il échappa à son lien. Et une fois rejeté le grappin de fer recourbé par laquelle il était retenu, il s'échappa. Le navire amiral, qui voulait naviguer de façon circulaire, effectua la manœuvre, ralenti par son grand poids, et revint au combat, lorsque tout à coup un vent marin se leva, se glissa sous les voiles détendues, se précipita très fortement, gonflant la voilure, favorisant la nef fuyant vers la liberté. Elle s'élança à toute vitesse et accosta à Leucade, déroband son salut par la fuite. [Les nôtres] capturèrent cependant cent cinquante ennemis, dont bon nombre de nobles, parmi lesquels un neveu du despote Carlo¹⁵². Et chez ceux qui n'avaient pas été capturés, les plus nombreux étaient les morts et les blessés. Les nôtres obtinrent la victoire en n'ayant presque aucune perte à déplorer. Cette déroute ébranla son âme : elle abattit l'arrogance de nos opposants ; elle mit à mal toutes ses attentes, qu'elle ruina ; elle nous apporta toutes les villes de l'Elide, et fit un ami d'un malveillant, un parent d'un étranger et un allié d'un ennemi. Il fuit la guerre et les armes, et rencontra le banquet et la fête, obtenant pour gendre le propre frère du divin empereur, le bon despote de haute lignée, dont l'excellence mérite de nombreux éloges.

¹⁵¹ Morphologiquement, ce verbe ne peut être que l'imparfait de ὑποδράω, ce qui n'est guère satisfaisant au niveau du sens. On préférera donc supposer un ὑπέδραμε, aoriste 2 de ὑποτρέχω.

¹⁵² Ce neveu est probablement Leonardo Tocco, fils de Guglielmo Tocco, cousin de Carlo.

Annexe V/5 : Deux lettres de Pie II pendant le congrès de Mantoue (novembre 1459)

Ces deux lettres conservées en copie à la Bibliothèque Laurentine sont à notre connaissance inédites.

1) Lettre à Leonardo III Tocco (16 novembre 1459)

ms. Florence, Bibliothèque Laurentine, *Plut. LXXXX. Sup. Cod. 138, n. 46, fol. 23* (numérotation à l'encre), 24 (numérotation au crayon). Copie.

1 Leonardo de Spoto Arth(a)e.

2 Dilecte fili salut(em). Per l(itter)as tuas et ex iis qu(a)e tuo nomine

3 nob(is) retulit di(lectus) fi(lius) Bernardus colelli Orator tuus Intellexi-

4 mus de gravib(us) damnis qu(a)e p(er)fidus Turcus tibi tuis q(ue) s(u)b-

5 ditis intulit et inferre molitur: q(uod) p(er)fecto nobis est molestis-

6 simum. Q(uo)d u(er)o tua Nob(ili)tas ut decet catholicu(m) uir(um) p(ri)ncipe(m)

7 et Athleta(m) (Christi) totis virib(us) pro Religi(on)is christian(a)e defe(n)sione

8 illius impijs conatib(us) resistis. pl(ur)imum nobis placet et tibi

9 b(e)n(e)dicientes hortamur : ut in s(an)c(t)o p(ro)posito continuare studeas :

10 accepturus legiptimi certam(in)is retributione(m) Deum et laude(m)

11 immortalem int(er) om(ne)s catholicos consecuturus. Nos u(er)o in-

12 tentissima cura universi christiani orbis uires excitare et

13 contrahere pro succursu fidei non cessamus. Sp(er)amus q(ue) ad-

14 iuvante deo b(e)n(e) o(mn)ia successura. Itaq(ue) et tibi et reliq(ui)s christi

15 fidelib(us), q(ui) imp(raese)ntiarum a Turcis affliguntur, talia submi(ni)stra-

16 buntur auxilia : q(uod) non solum formidare illos no(n) oportebit :
17 sed ipsi ea qu(a)e occupaver(un)t dimittere cogentur: et cu(m) ip(s)or(um)
18 confusione ex tota Europa ext(er)minabuntu(r). Tu mo(do) forti
19 animo et invicto interim resistas: quenadmo(d)u(m) hacten(us)
20 laudabil(ite)r fecisti. De n(ostr)is aut(em) apparatibus et de aliis occu-
21 rentib(u)s p(er) dictum oratorem tuum plenius informaberis.
22 Datum mantue die xvi. Novembris. Anno ij.

Traduction :

À Leonardo Despote d'Arta.

Cher fils, salut. Par tes lettres et par celles que ton ambassadeur notre cher fils Bernardo Colelli nous a remis en ton nom, Nous avons compris les graves dommages que le perfide Turc vous a fait subir et se prépare à vous faire subir à toi et à tes sujets : cela nous est parfaitement désagréable.

Mais il nous plaît beaucoup que ta Noblesse, comme il convient à un homme catholique, un prince et Athlète du Christ, résiste à ses efforts impies pour la défense de la religion chrétienne, et nous te bénissons et t'exhortons à t'efforcer de poursuivre ton saint projet : tu recevras la rétribution de ton légitime combat et tu rejoindras Dieu et la gloire immortelle parmi tous les catholiques.

Mais avec un souci très attentif nous ne cessons pas de dresser et de lancer au secours de la foi les forces de tout le monde chrétien. Et nous espérons qu'avec l'aide de Dieu tout se passera bien. C'est pourquoi à toi et aux autres fidèles du Christ, qui sont en ce moment affligés par les Turcs, nous apporterons de grands secours : parce qu'il ne faut pas seulement les craindre, mais il faut les obliger à abandonner ce qu'ils occupent, et que dans leur confusion ils soient chassés de toute l'Europe. Toi, dans l'immédiat et en attendant, résiste avec un coeur courageux et invincible, de même que jusqu'ici tu l'as glorieusement fait. De nos préparatifs et de nos autres secours, tu seras plus pleinement informé par ton ambassadeur susdit.

Donné à Mantoue le 16 novembre, an II.

cuius transitus ad eas partes si comode fieri potest impediat.
Datum mantue xi nouembrijs anno. Secundo.
Simile mutatis mutandis. F. epō ferariē.

Leonardo de Spoto Arthe.

46 Dilecte fili salutē. Per lras tuas & ex ijs que tuo nomine
nobis retulit d. fr. Bernardus colelli orator tuus intellexi-
mus de gravibus damnis que p̄fidus Turcus tibi eiusq; sb-
ditis inuult & inferre molitur: q̄ p̄fecto nobis est molestis-
simum. Quid uō tua Nob̄tas ut decet catholicū uirū p̄ncipē
& Achletā x̄ totis uiribus pro Religione christiane defensione
illius impis conatib; resistis. p̄timum nobis placet et tibi
b̄ndicentes hortamur: ut in scō p̄posito continuare studeas:
accepturus legitimum certaminē retributionē Deum & laudē
immortalem int̄ om̄s catholicos consecuturus. Nos uō in-
tentissima cura uniuersi christiani orbis uires excitare &
contrahere pro succursu fidei non cessamus. Sp̄amus q̄ ad-
iuuante deo b̄n oīa successum. Itaq; & tibi & reliq; christi-
fidelib; q̄ imp̄nariē a Turcis affliguntur: talia subministra-
bunt̄ auxilia: q̄ non solum formidare illos nō oportebit:
sed ipsi ea que occupauerit dimittere cogentur: & cū ip̄orū
confusione ex tota Europa extirpabunt̄. In nō fortis
animo & inuictō interim resistas: quenadmodū hacten̄
laudabiliter fecisti. De nr̄is aut̄ apparatibus & de alijs occu-
rentib; p̄ dictuz oratorem tuum plenius informaberis.
Datum mantue die xvi. Nouembrijs. Anno ~~1520~~. ij.

Ferdinando Sicilia Regi illustri.

47 Car̄ in x̄po fili salutē. Etsi cel̄ne eundem p̄uide credamus
intelligere & prospicē: omnia que Statui tuo & salutē
Regni tui conducunt. Tam̄ Caritas p̄na qua tibi affi-
cimur nos inducit: ut q̄ sentim̄ tibi & deo Regūalia
fore fidei consulamus. Cum itaq; p̄ns ep̄s turbulentijs

2) Lettre à l'évêque de Mantoue, au gouverneur de Rome et au vice-trésorier Jacopo de Mucciarelli (29 novembre 1459)

ms. Florence, Bibliothèque Laurentine, *Plut. cit. n. 50, fol. 24* (numérotation à l'encre), 25 (numérotation au crayon). Copie.

1 Ep(iscop)o Mantuano Gubernatori alm(ae) Urbis n(ost)r(a)e
2 ac Magistro Iacobo de Mucciarellis Viceth(esaurari)o n(ost)ro.
3 Ven(erabi)lis f(ratr)e et dilacte fili salut(em). Quonia(m) dilectus filius nobilis
4 uir Leonardus despotus arth. singulari studio defende(n)di
5 fidei totis uiribus contra turcho(rum) conat(ur) resistere et ut
6 catholicum p(ri)ncipem decet aduersus illos pugnare non
7 cessat. Nos volentes ip(s)um in bono ac laudabili p(ro)posito
8 adiuuare: ut feruenti(us) ad defensione(m) fidei animetur : co(n)-
9 cessimus eidem una(m) ex galeis n(ost)ris: qu(a)e Rom(a)e fabricat(a)e
10 extiteru(n)t. Quocirca uolumus et uobis mandam(us) ut dilecto
11 filio Bernardo colelli oratori dicti dispoti p(raese)ntium exhibitori
12 unam ex dictis galeis quam ipse voluerit cum armam(en)tis
13 ad navigandum et rebus ali(is) quas habet ad eius muniti-
14 onem effectaliter detis et consignetis. Datum mantue vi-
15 gesimo nono novembris anno ij.

Traduction :

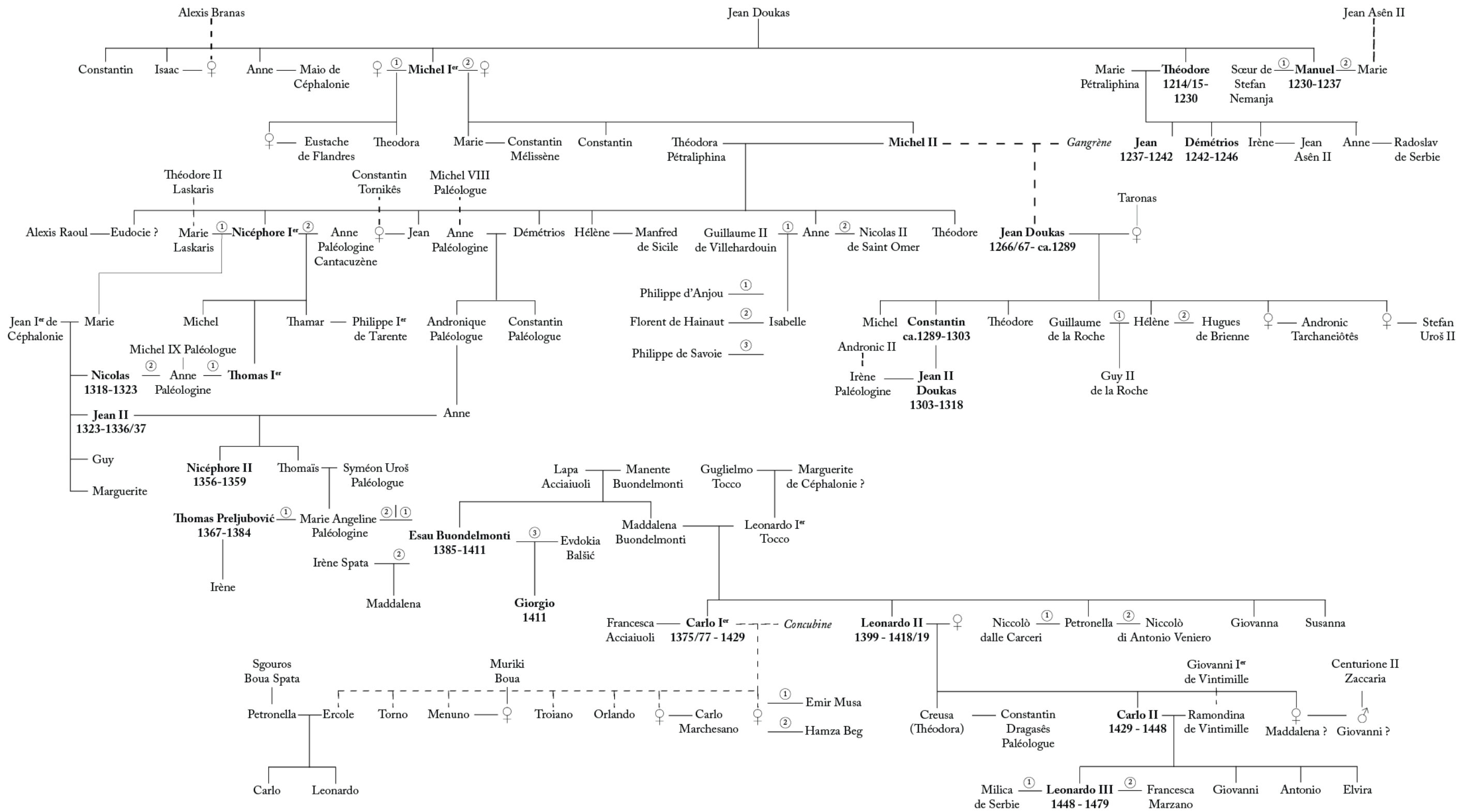
À l'évêque de Mantoue, au gouverneur de notre Ville nourricière et à Maître Jacopo de Mucciarelli, notre vice-trésorier.

Vénérable frère et cher fils salut. Notre cher fils le noble Leonardo, despote d'Arta, s'efforçant de toutes ses forces de résister contre les Turcs avec un zèle singulier pour la défense de la foi et, comme il convient à un prince catholique, ne cessant pas de combattre contre eux, nous, souhaitant l'aider dans son bon et louable projet, afin que son courage soit encore plus fervent pour la défense de la foi, lui concédons une de nos galères qui ont été fabriquées à Rome. C'est pourquoi nous voulons et nous vous demandons que vous donniez et consigniez réellement à notre cher fils Bernardo Colelli, ambassadeur dudit despote, porteur de la présente lettre, une desdites galères qu'il aura lui-même voulue, avec son armement pour la navigation et les autres choses qu'elle a pour son approvisionnement.

Donné à Mantoue le 29 novembre, an II.

Epo Mantuano Gubernatori alme Urbis nre
ac Magistro Iacobo de Mucciarellis Viceth. nro.
50 Ven^{lis} fr^{at} & dilecto fili salutem. Quonia dilectus filius nobilis
vir Leonardus despotes artib. singulari studio defendendi
fidei totis viribus contra turcorum conat^{us} resistere: & ut
catholicum principem decet adversus illos pugnare non
cessat. Nos volentes ipsum in bono ac laudabili proposito
adiuvare: ut ferventi^{us} ad defensionem fidei animetur: co-
cessimus eidem unam ex galeis nris: que Rome fabricate

extiterunt. Quocirca volumus & vobis mandamus ut dilecto
filio Bernardo Colelli oratori dicti despote pntium exhibitor
unam ex dictis galeis quam ipse voluit cum armamentis
ad navigandum & rebus alijs quas beo ad eius munera-
onem effectualiter denu^{er} & consignens. Datum mantue vi-
gesimo nono novembri anno y. M. Octaviano
Pontano subdiacono & Commissario nostro.



ANNEXE VI | Arbre généalogique des souverains épirotes

Table des cartes

<i>Carte 1 L'Épire médiévale</i>	21
<i>Carte 2 La partie européenne du monde byzantin au XIII^{ème} siècle</i>	22
<i>Carte 3 l'Albanie médiévale</i>	23
<i>Carte 4 La Grèce en 1210</i>	44
<i>Carte 5 L'État épirote sous Michel I^{er}</i>	49
<i>Carte 6 L'empire de Théodore Comnène (ca. 1215-1230)</i>	70
<i>Carte 7 L'Épire entre Byzance et les Angevins (1272)</i>	107
<i>Carte 8 L'Épire vers 1300</i>	129
<i>Carte 9 Les Balkans à la mort d'Étienne Dušan (1355)</i>	170
<i>Carte 10 L'Épire à la mort de Thomas Preljubović (1384)</i>	203
<i>Carte 11 L'Épire en 1390</i>	220
<i>Carte 12 L'expansion des Tocco (début du XV^{ème} siècle)</i>	263
<i>Carte 13 La conquête ottomane</i>	288
<i>Carte 14 Carte de la Grèce antique</i>	322
<i>Carte 15 Le relief épirote et les frontières « naturelles »</i>	343
<i>Carte 16 Le réseau routier de l'Épire médiévale,</i>	346
<i>Carte 17 L'administration de l'Épire vers 1210</i>	354
<i>Carte 18 Le thème de Vagénétié au fur et à mesure des sources</i>	383
<i>Carte 19 Le territoire annexé par les Ottomans en 1418</i>	384
<i>Carte 20 Données contenues dans le chrysobulle de 1319</i>	385
<i>Carte 21 Données contenues dans le chrysobulle de 1321</i>	386
<i>Carte 22 Données contenues dans le chrysobulle de Syméon Uroš</i>	387
<i>Carte 23 Données contenues dans la Chronique de Iôannina</i>	388
<i>Carte 24 Iôannina d'après les sources relatives aux années 1411-1414</i>	388
<i>Carte 25 Récapitulation des données concernant Iôannina</i>	389
<i>Carte 26 Données concernant Arta</i>	390
<i>Carte 27 Les terres dotales de Thamar</i>	391

<i>Carte 28 Le thème de Xêromera d'après les données contenues dans le chrysobulle de Syméon Uroš</i>	392
<i>Carte 29 Le domaine de Sgouros Spata d'après la Chronique des Tocco</i>	392
<i>Carte 30 Carte politique de l'Épire vers 1400</i>	395
<i>Carte 31 L'Église de Théodore Comnène avant 1230</i>	404
<i>Carte 32 La métropole de Naupacte à l'époque de Jean Apokaukos</i>	405
<i>Carte 33 Les métropoles de Naupacte et de Iôannina au milieu du XIV^{ème} siècle</i>	414
<i>Carte 34 Localisation des églises d'Épire à la fin du Moyen Âge</i>	441
<i>Carte 35 Les forteresses de l'Épire du XIII^{ème} au XV^{ème} siècle</i>	452

Table des tableaux

<i>Tableau 1 \ Superficie, population et densité actuelles des territoires correspondant à l'Épire médiévale</i>	341
<i>Tableau 2 \ Les églises de la ville d'Arta</i>	432
<i>Tableau 3 \ Les églises des environs d'Arta</i>	433
<i>Tableau 4 \ Les églises d'Étolie</i>	434
<i>Tableau 5 \ Les églises d'Acarnanie</i>	436
<i>Tableau 6 \ Les églises du kastron de Iôannina</i>	437
<i>Tableau 7 \ Les monastères de l'île de Iôannina</i>	438
<i>Tableau 8 \ Les églises de la région de Iôannina</i>	438
<i>Tableau 9 \ Les églises du nord-ouest de l'Épire</i>	439
<i>Tableau 10 \ Les forteresses de la région d'Arta</i>	447
<i>Tableau 11 \ Les forteresses d'Étolie-Acarnanie</i>	448
<i>Tableau 12 \ Les forteresses de la région de Iôannina</i>	448
<i>Tableau 13 \ les forteresses du nord-ouest de l'Épire</i>	449

Table des figures

<i>Figure 1 \ La famille de Michel I^{er}</i>	42
<i>Figure 2 \ La famille de Théodore</i>	57
<i>Figure 3 \ Les dynastes d'Épire et de Thessalonique dans les années 1230-1240</i>	76
<i>Figure 4 \ La famille de Michel II</i>	90
<i>Figure 5 \ La dynastie épirote sous les règnes de Nicéphore I^{er} et Thomas I^{er}</i>	111
<i>Figure 6 \ Les Comnènes de Céphalonie</i>	142
<i>Figure 7 \ La branche tarentine des Angevins et les maisons de Brienne et d'Enghien dans la première moitié du XIV^{ème} siècle</i>	150
<i>Figure 8 \ La dynastie impériale serbe au milieu du XIV^{ème} siècle</i>	167
<i>Figure 9 \ La famille de Nicéphore II</i>	172
<i>Figure 10 \ La famille de Thomas Preljubović</i>	180
<i>Figure 11 \ La dynastie Spata dans les années 1380</i>	191
<i>Figure 12 \ Les familles Tocco et Buondelmonti dans les années 1380</i>	205
<i>Figure 13 \ La famille Tocco dans les années 1430</i>	291
<i>Figure 14 \ La première dynastie des comtes de Céphalonie</i>	504

Table des matières

Sommaire	1
Abréviations utilisées	11
Note sur la translittération du grec	15
Introduction	17
PREMIÈRE PARTIE : BILAN DE L'HISTORIOGRAPHIE POLITIQUE	25
Première période :	
Naissance et décadence d'une puissance épirote (1204-1340)	27
Chapitre I :	
La chute de Constantinople et ses conséquences.	29
A) Une nouvelle donne stratégique	29
1) De nouveaux États latins en Orient	29
2) De nouveaux États grecs	32
3) De nouveaux intervenants : les peuples balkaniques	34
B) Un monde byzantin en crise	36
Chapitre II :	
Les Anges Comnènes Doukas, de l'Épire à l'Empire (1204-1230)	37
A) Michel I ^{er} et la création d'une puissance épirote	37
1) L'installation de Michel I ^{er} en Épire	37
2) Les premières offensives contre les Latins et l'organisation de l'État	39
3) L'apaisement avec les Latins et la promissio de 1210	43
4) Nouvelles offensives et débuts de la reconquête	45
5) L'assassinat de Michel	48
B) Théodore I ^{er} et l'ambition impériale (1215-1230)	50
1) Les origines de Théodore et son installation au pouvoir	50
2) La reprise de l'expansion	51
3) L'expédition de Pierre de Courtenay	52
4) La conquête du royaume de Thessalonique	57
5) L'empire de Thessalonique	62
6) À la conquête de Constantinople	66
Chapitre III :	
Agonie de l'Empire de Thessalonique, renouveau de l'État épirote (1230-1267)	71
A) Déclin, déchirements et disparition de l'Empire de Thessalonique (1230-1246)	71
1) Le gouvernement de Manuel (1230-1237)	71
2) Le retour de Théodore et la fin de l'Empire (1237-1246)	75

B) Michel II ou la dernière tentative impériale (1246-1267/68)	78
1) La montée en puissance de Michel II	78
2) Premier conflit avec Nicée (1251-1252)	77
3) L'accalmie (1253-1257)	83
4) La première phase du second conflit avec Nicée (1257)	85
5) La coalition anti-nicéenne et la bataille de Pelagonia (1258-59)	87
6) L'invasion nicéenne et ses suites	95
7) Les guerres des années 1261-1264	98
8) La fin du règne de Michel II	100
Chapitre IV :	
Les Comnènes Doukas entre Angevins et Paléologues (ca. 1267-1318)	103
A) Le règne de Nicéphore I ^{er} (1267/68-1297)	103
1) le partage des possessions de Michel II	103
2) L'alliance angevine et la guerre contre Michel VIII Paléologue	104
3) La tentative byzantine	112
4) L'invasion de 1284 et ses conséquences	113
5) L'invasion byzantine de 1290	115
6) Le mariage de Thamar	118
7) L'invasion thessalienne	124
B) Le règne de Thomas I ^{er} (1297-1318)	126
1) Hostilité de la Thessalie, rapprochement avec Byzance	126
2) Les invasions angevines	128
3) L'alliance byzantine	135
Chapitre V :	
Le Despotat des Comnènes de Céphalonie (1318-1340)	141
A) Nicolas de Céphalonie (1318-1323)	141
1) L'assassinat de Thomas et la prise du pouvoir	141
2) Guerres avec Byzance	144
B) Jean II de Céphalonie	146
1) Une difficile prise de pouvoir	146
2) L'expédition de Jean de Gravine	146
3) Contrôle de Iôannina et relations avec l'empire byzantin	148
4) Angevins et Catalans : l'expédition de Gautier de Brienne	149
5) Expansion provisoire en Thessalie et entente avec Byzance	152
6) L'assassinat de Jean	153
C) Le rattachement à l'Empire byzantin	154
1) La campagne d'Andronic III	154
2) La révolte épirote	155

Deuxième période :	
Renaissance, métamorphoses et agonie du Despotat d'Épire (1340-1479)	159
Chapitre VI :	
L'irruption des Serbes et des Albanais (1341-1359)	161
A) La seconde guerre civile byzantine et l'invasion serbe	162
1) Le déclenchement de la guerre civile	162
2) L'expansion serbe d'Étienne Dušan	164
B) Le retour de Nicéphore II Comnène et son échec	170
1) La crise dynastique serbe et l'accession de Nicéphore	170
2) Le règne de Nicéphore II	172
Chapitre VII :	
Arta contre Iôannina (1359-1390)	179
A) L'organisation du morcellement (1359-1367)	180
1) Le <i>basileus</i> Syméon	180
2) Leonardo Tocco et les possessions angevines	184
B) L'affermissement des capitales du nord et du sud (1367-1380)	185
1) Au nord, l'accession de Thomas Preljubović à Iôannina	185
2) Les premiers affrontements entre Iôannina et Arta (1368-1370)	188
3) Au sud, l'expansion du clan Spata	189
4) L'expédition des Hospitaliers	192
C) Une décennie de mutations (1380-1390)	196
1) L'expansion de Thomas Preljubović au nord	196
2) Le changement de régime à Iôannina	202
3) Le déclin angevin	205
4) L'installation des Vénitiens	208
5) La reprise des hostilités entre Arta et Iôannina et le protectorat ottoman sur Iôannina	212
Chapitre VIII :	
Ordre et désordres (1390-1411)	217
A) Une décennie de statu quo (1390-1399)	217
1) Le despotat de Iôannina	218
2) Le despotat d'Arta	221
3) Le comté de Céphalonie	222
4) La campagne ottomane de 1396	224
B) L'affaiblissement des deux despotats (1399-1409)	226
1) Au nord, la bataille de Mesopotamos et ses conséquences (1399-1401)	226
2) Au sud, la succession de Gjini Spata et les débuts de la conquête de l'Étolie par Carlo Tocco (1399-ca. 1401)	229
3) Poursuite de l'expansion de Carlo Tocco (ca. 1401-1402)	231

4) Menaces ottomanes sur Naupacte (1402)	232
5) La coalition de Sgouros et de Mouriki Boua Spata contre l'alliance de Carlo Tocco et Mouriki Spata (1402-1403)	233
6) La reprise de l'expansion aux dépens de Paul Spata (1404-1405)	235
7) L'affaiblissement de Paul Spata et les interventions ottomanes (1406-1407)	237
8) L'installation de Venise à Naupacte et ses suites	239
C) La ligue contre les Tocco (1410-1411)	245
Chapitre IX :	
Carlo I^{er} Tocco et la réunification du Despotat (1411-1429)	249
A) La succession du despotat de Iôannina	250
1) Vingt jours qui ébranlèrent l'Épire (6 février-26 février 1411)	250
2) L'accession de Carlo au despotat de Iôannina	253
B) Le conflit final entre Arta et Iôannina	256
1) La première partie de la guerre jusqu'à la bataille de Kranea (1411-1412)	256
2) Le redressement des Tocco (1413-1414)	258
3) La crise de succession d'Arta (1414-1415) et l'attribution du titre despotique à Carlo Tocco	262
4) La chute d'Arta (1416)	267
C) Le Despotat réunifié (1416-1429)	271
1) Le nouvel ordre épirote (1416-1418)	271
2) La conquête d'Argyrokastron par les Ottomans et ses suites	273
3) L'aventure moréote (1422-1428)	276
Chapitre X :	
La conquête ottomane 1429-1502	289
A) La fin du Despotat (1429-1449)	289
1) La succession de Carlo Ier et la chute de Iôannina	289
2) Le renforcement de Carlo II face à ses cousins (1430-1436)	293
3) La croisade antiottomane et ses conséquences (1442-1448)	297
4) La succession de Carlo II et la chute d'Arta (1448/49)	300
B) L'achèvement de la conquête ottomane	301
1) L'Épire en 1449	301
2) Les premières offensives de Mehmet II et l'échec de la résistance chrétienne (1451-1462)	302
3) La première guerre turco-vénitienne (1463-1479)	306
4) La fin des Tocco	308
5) La seconde guerre turco-vénitienne (1499-1502)	309

C) Les débuts de l'Épire ottomane	310
1) Un exemple typique de conquête ottomane	310
2) Une période de résilience	312
DEUXIÈME PARTIE :	
CONTRIBUTION À LA GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE L'ÉPIRE	317
Chapitre XI :	
définir le territoire épirote	321
A) Terminologie	321
1) Durant l'Antiquité	321
2) À l'époque byzantine	323
3) Terminologie actuelle	330
B) Les frontières de l'Épire médiévale	331
1) Les frontières épirotes, typiques des Balkans au Moyen Âge tardif	331
2) Les frontières théoriques de l'Épire médiévale	335
3) L'évolution des frontières de l'État épirote	337
C) Présentation du territoire	340
1) Superficie et population	340
2) Relief	342
3) Climat	342
4) Économie	344
5) Communications	345
Chapitre XII :	
Géographie politique et administrative	347
A) La tradition byzantine 1204-1340	347
1) L'état de l'administration byzantine en 1204	347
2) L'administration de l'Épire sous Michel I ^{er}	352
3) L'administration sous Théodore	355
4) La décadence du système thématique (1230-1340)	358
5) Une, puis deux capitales	363
B) La « balkanisation » de l'Épire	366
1) Les perturbations des années 1340-1360	366
2) Le morcellement de l'Épire : un processus de féodalisation	368
3) Une réunification inaboutie	371
4) Les débuts de l'administration ottomane (XV ^{ème} siècle)	375
5) Deux, puis une capitale	377
C) Pour une cartographie politique de l'Épire	382
1) Le nord-ouest, autour d'Argyrokastron :	383
2) La région de Iôannina	385
3) La région d'Arta	389
4) L'Étolie-Acarmanie	391

Chapitre XIII :	
Géographie ecclésiastique	397
A) Évolution de la géographie ecclésiastique de l'Épire, des origines à 1204	398
1) Antiquité tardive	398
2) Période byzantine classique	400
B) Apogée et déclin de l'État épirote et de son Église	402
1) L'expansion territoriale	402
2) L'apogée du clergé épirote	406
3) La controverse ecclésiastique	407
4) La fin du schisme et les années suivantes (1230-1257)	408
5) Les pertes territoriales et l'anti-unionisme (1257-1294)	409
C) L'Église épirote de 1285 à 1362	410
1) La création de la métropole de Iôannina (1284/85 ?)	410
2) Les nominations de métropolitains en Épire	415
D) L'église épirote de 1362 à la conquête ottomane	417
1) La résurrection de Naupacte au cours des années 1360	417
2) L'exil des métropolitains de Iôannina (1367-1385)	421
3) La situation à la fin du XIV ^{ème} siècle et au début du XV ^{ème} siècle	423
E) Après la conquête ottomane	424
1) Le maintien des structures existantes	424
2) Le problème de l'archevêché de Pôgônianê	425
Chapitre XIV :	
Géographie historique des bâtiments officiels	429
A) Les bâtiments ecclésiastiques	430
1) Remarques préliminaires	430
2) Tableaux synoptiques	431
a) Arta et sa région	432
b) Étolie-Acarmanie	434
c) Iôannina	437
d) Nord-ouest de l'Épire	439
3) Analyse géographique	441
4) Analyse diachronique	443
5) Conclusion	445
B) Constructions militaires	446
1) Remarques préliminaires	446
2) Tableaux synoptiques	447
3) Analyse géographique	449
4) Analyse diachronique	450
5) Conclusion	451
C) Les palais	453

TROISIÈME PARTIE : UNE IDIOSYNCRASIE ÉPIROTE ? 459

**Chapitre XV :
Le Despotat : un modèle politique original 463**

- A) Le titre despotique 463
 - 1) Les origines (avant 1204) 463
 - 2) L'installation du titre en Épire (1204-1256) 465
 - 3) Le maintien d'une tradition 468
 - 4) Les caractéristiques du titre despotique 475
 - 5) Un titre féodal ? 480
 - 6) Conclusion 482

- B) Le despote : un petit basileus en sa province 483
 - 1) Un appareil impérial 483
 - 2) De larges attributions 488
 - a) La fonction religieuse 488
 - b) La fonction militaire 491
 - c) La fonction économique et sociale 492
 - 1) Un gouvernement monarchique en perte de vitesse 494

- C) Un régime dynastique 496
 - 1) Comnène, Doukas ou Ange ? Le choix du nom dynastique 496
 - a) La première génération 496
 - b) Michel II et ses successeurs directs 502
 - c) La branche de Céphalonie 503
 - d) Après Nicéphore II 505
 - 2) La perpétuation du principe dynastique 506

- D) Un modèle politique original 509
 - 1) Justification de l'expression « Despotat d'Épire » 509
 - 2) Un modèle politique novateur 510
 - 3) Un modèle politique influent 512

**Chapitre XVI :
Nation et nationalités 517**

- A) Une grande diversité ethnique 518
 - 1) Évaluation de la situation en 1204 518
 - 2) Les Vlaques 520
 - 3) Les Juifs 523
 - 4) Les réfugiés grecs 525
 - 5) Les Albanais 528
 - 6) Les Serbes 538
 - 7) Les Italiens 541

B) Nationalités et politique	543
1) Quel regard sur la diversité ethnique ?	543
a) à Arta : les Albanais	544
b) à Iôannina : Serbes et Italiens	549
c) Iôannina et le groupisme	553
2) Ῥωμαῖοι οὐ Δεσποτᾶτοι ?	557
CONCLUSION	571
BIBLIOGRAPHIE	575
Sources	577
Bibliographie secondaire	591
ANNEXES	629
Annexe I : Notes détaillées	631
I/1 : Le <i>sebastokratôr</i> Jean Doukas	633
I/2 : Michel I ^{er} avant 1204	637
I/3 : Les mariages de Michel I ^{er}	641
I/4 : La bataille de Kountoura	643
I/5 : La conquête de Dyrrachion et de Larissa par Michel I ^{er} vers 1212	647
I/6 : Le titre impérial de Manuel Comnène	655
I/7 : Le titre despotique de Michel II	657
I/8 : L'intervention sicilienne en Albanie	661
I/9 : Les échanges diplomatiques du printemps 1279 : historique d'une erreur	669
I/10 : Quelques remarques sur un paragraphe de Georges Pachymérês	675
I/11 : La date de la campagne angevine de l'été 1304	679
I/12 : Quelques remarques sur la généalogie des Spata	681
I/13 : Note sur un document vénitien du 5 septembre 1357	685
I/14 : La datation des attaques albanaises contre les possessions des Tocco	689
I/15 : Remarques concernant un paragraphe de Chalkokondylês	693
Annexe II : Catalogues de sources	695
II/1 : Actes des souverains épirotes	697
II/2 : Actes patriarcaux	715
II/3 : Sources épigraphiques	729
II/4 : Actes impériaux	739
Annexe III : Répertoires topographiques	743
III/1 : les Églises d'Épire	745
A) Arta et sa région	745
1) Ville d'Arta	745
2) Autour d'Arta.	748

B) Étolie-Acarnanie	754
1) Étolie	754
2) Acarnanie	763
C) Iôannina	766
1) <i>kastron</i> de Iôannina	766
2) Île de Iôannina	767
3) Autour de Iôannina	768
D) Nord-ouest	772
III/2 : les forteresses épirotes	779
A) Région d'Arta	779
B) L'Étolie-Acarnanie	782
C) La région de Iôannina	784
D) Nord-ouest	786
III/3 : Les localités du <i>defter</i> de 1431	791
Annexe IV : Listes ecclésiastiques	793
A) Métropole de Naupacte	793
1) Naupacte	793
2) Bonditsa	795
3) Aetos	796
4) Achelôos	796
5) Arta	797
6) Kozylê	797
7) Dragameston	798
B) Métropole de Iôannina	798
1) Iôannina	798
2) Bela	799
3) Buthrote, Buthrote-et-Glyky	800
4) Dryinoupolis	800
5) Chimara	801
Annexe V : Textes et traductions	803
V/1 : La <i>promissio</i> de Michel I ^{er} (1210)	805
V/2 : <i>Diagnôsis</i> de Jean Apokaukos (1232)	808
V/3 : <i>Chronique de Iôannina</i> (ca. 1400)	815
V/4 : <i>Panégyrique</i> d'Isidore de Kiev (ca. 1428)	843
V/5 : Lettres de Pie II (novembre 1459)	849
Annexe VI : Arbre généalogique des souverains épirotes	855

Table des cartes	857
Table des tableaux	859
Table des figures	861

Illustration de quatrième de couverture : Saint Michel, fresque de l'église des Taxiarques, Kostaniani (photo de l'auteur).

